BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750593

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1838

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

Ire PARTIE.

RECETTES ET DÉPENSES DES BUDGETS,
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET SERVICES SPÉCIAUX.

PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

MARS 1839.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

RECETTES ET DÉPENSES DES BUDGETS, OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE ET SERVICES SPÉCIAUX.

(NOTA. Ces documents forment l'objet du présent volume.)

		PAGES
Rapport au Roi		V à XL
Note sur le compte général de l'administration des finances		1 à 4
COMPTES généraux.	Compte des opérations de l'année 1838	7 à 28
	——— des contributions et revenus publics	29 à 60
	——— des dépenses publiques	61 à 108
	——— de trésorerie	109 à 132
	Compte des budgets. Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1836	133 à 168
	Compte définitif de l'exercice 1837	169 à 270
	Situation provisoire de l'exercice 1838	271 à 324
	État des opérations relatives à l'exercice 1839	325 à 328
	Budget spécial des travaux publics	329 à 344
	Budget extraordinaire des travaux publics	345 à 354
	Bilan et situation générale de l'administration des finances	355 à 382
COMPTES spéciaux.	Compte d'apurement des exercices clos	385 à 404
	——— du service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	405 à 440
	——— de la liquidation de l'indemnité des émigrés	441 à 448
	——— de la dette inscrite	449 à 508
	——— des opérations de la caisse d'amortissement	509 à 536
	——— de l'ancien domaine extraordinaire	537 à 544
	——— des débets, des créances litigieuses et des prêts au commerce	545 à 556
	——— de l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est	557 à 566
	——— de la fabrication des monnaies et médailles	567 à 584
	——— des opérations des comptables des finances en Afrique	585 à 598
TABLE DÉTAILLÉE des matières		599 à 607

DEUXIÈME PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS DE L'EXERCICE 1837.

(NOTA. Ces développements forment un volume séparé.)

Rapport au Roi	V à LV
Tableau général, par branches de revenus, des recettes de l'exercice 1837	2 et 3
État général, par départements, des mêmes recettes	6 à 9
États comparatifs des recettes des exercices 1837 et 1836	11
Développements sur les contributions directes	14 à 77
——— sur l'enregistrement, le timbre et les domaines	81 à 108
——— sur les coupes de bois	110 à 117
——— sur les douanes et sels	121 à 175
——— sur les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	179 à 210
——— sur les postes	213 à 226
——— sur les produits universitaires	228 à 259
——— sur les produits divers	262 à 281

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ le Compte général de l'administration des finances pour l'année 1838, établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, et renfermant les divers documents et comptes particuliers dont la publication annuelle doit avoir lieu aux termes de la loi du 25 mars 1817 et de plusieurs autres lois subséquentes.

Division du compte des finances.

Ce compte est divisé en deux parties :

La première comprend : 1° la série des *tableaux généraux* qui retracent les mouvements annuels, et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État; savoir : le tableau complet des opérations de l'année 1838, les comptes des revenus, des dépenses et du service de trésorerie, la situation des budgets et le bilan de l'administration des finances au 1er janvier 1839; 2° les comptes de divers services spéciaux ou temporaires, dont l'administration des finances doit également publier les mouvements annuels : tels sont les comptes des exercices clos, des fonds soumissionnés pour la construction des canaux, de l'indemnité des émigrés, de la dette inscrite, des opérations de la caisse d'amortissement, de l'ancien domaine extraordinaire, des débets et des créances litigieuses, de l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est, de la fabrication des monnaies et médailles, et, enfin, des opérations des comptables des finances en Afrique.

La deuxième partie développe, par nature de recette et par département, les impôts et les produits de l'exercice expiré. Elle fait connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public. Ces développements forment un volume séparé publié dans les derniers jours du mois de février, et ils ont été l'objet d'un rapport particulier que j'ai déjà eu l'honneur de soumettre à VOTRE MAJESTÉ.

Chacun des principaux documents dont se composent les deux parties du compte de 1838 est précédé de notes explicatives qui en résument les résultats, et qui rappellent les dispositions législatives ou réglementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des états et à éclairer les investigations des commissions de finances.

Voici les résultats généraux du compte de l'année qui vient de se terminer :

Résumé des opérations de 1838. (*Pages 7 à 28.*)

Les recettes et les payements effectués en 1838, pour tous les services publics et sur tous les exercices, se résument ainsi qu'il suit :

Les valeurs de caisse et de portefeuille qui formaient le solde du compte

de l'année précédente montaient à 163,414,809 fr., et, en y comprenant les fonds en dépôt à la banque de France, qui, depuis le 1er janvier 1838, ont été rattachés à l'encaisse du Trésor, à 214,230,254f

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1838, se sont élevées à 5,425,278,875 francs; savoir :

Recettes sur les produits des budgets	1,110,483,110f	
Recettes sur les services spéciaux	51,038,689	
Recettes en atténuation des avances du Trésor sur le service des budgets	6,834,523	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	2,095,462,047	
Idem ..... de ses créances actives...	23,133,994	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (fonds reçus)	2,138,326,512	
TOTAL de la recette	5,425,278,875	5,425,278,875

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 5,639,509,129

Les dépenses de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1838, s'élèvent à 5,356,332,332 francs; savoir :

Dépenses des budgets	1,086,778,986f	
Dépenses des services spéciaux	55,951,206	
Dépenses en augmentation des avances et découverts du Trésor sur le service des budgets	31,308,602	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances	2,019,484,968	
Idem ..... de ses créances actives.	23,471,487	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances (fonds envoyés)	2,139,337,083	
TOTAL de la dépense	5,356,332,332	5,356,332,332

En ajoutant à cette dépense le solde en caisse et en portefeuille existant le 31 décembre 1838 à la caisse centrale du Trésor à Paris, à la banque de France et chez les agents extérieurs 283,176,797

on retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi 5,639,509,129

Recettes sur les produits des budgets. (*Pages 29 à 60.*)

D'après les tableaux du compte des finances qui ont pour objet de présenter la situation des *Contributions et revenus publics*, les recettes sur les produits des budgets se divisent par exercice, comme je vais l'établir :

EXERCICE 1837. — Les droits constatés à la charge des redevables de l'État, jusqu'au 31 décembre 1837, s'élevaient à..... 1,080,197,393f

De nouvelles liquidations de droits ont eu lieu pendant l'année 1838, pour..... 4,180,275

ENSEMBLE..... 1,084,377,668

Au 1er janvier 1838, il avait été recouvré..... 1,020,663,627f

Les recouvrements de l'année 1838 ont été de..... 58,569,105

1,079,232,732

Et, à l'époque de la clôture de l'exercice 1837, le Trésor avait encore à recouvrer un solde qui se compose de reliquats dus sur les impôts indirects pour 3,190,532 fr. et des intérêts de la créance sur l'Espagne, montant, pour l'exercice 1837, à 1,954,404 fr., ensemble..... 5,144,936

EXERCICE 1838. — Des droits avaient été liquidés sur cet exercice, antérieurement au 1er janvier 1838, pour..... 24,244f

Les liquidations de l'année 1838 ont monté à..... 1,107,846,880

ENSEMBLE..... 1,107,871,124

Les recouvrements ont eu lieu :

En 1837, pour..... 24,244f

En 1838, pour..... 1,051,889,142

1,051,913,386

Et, au 1er janvier 1839, il restait à recouvrer..... 55,957,738

EXERCICE 1839. — Quelques recettes, montant à 24,863 f., ont été faites en 1838 sur les produits de l'exercice 1839, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés

avant la clôture de ces exercices, soit pour des droits qui se perçoivent avant l'ouverture de l'exercice auquel ils sont attribués.

En résumé, les recouvrements effectués pendant l'année 1838, sur les contributions et revenus publics, se sont élevés à 1,110,483,110 francs;

SAVOIR :

Sur l'exercice 1837, à	58,569,105f
Sur l'exercice 1838, à	1,051,889,142
Sur l'exercice 1839, à	24,863
	1,110,483,110

Payements sur les dépenses des budgets. (*Pages* 61 *à* 108.)

Les exercices auxquels se rapportent les payements faits par le Trésor en 1838, sur le service des budgets, se trouvent indiqués dans la section du compte des finances intitulée *Compte des dépenses publiques*, et qui présente les résultats suivants :

EXERCICE 1837. — Les droits constatés au profit des créanciers de l'État s'élèvent à 1,063,642,725f

Les payements du Trésor ont été, antérieurement au 31 décembre 1837, de 909,466,204f

Pendant l'année 1838, de 151,519,588

1,060,985,792

Et, à la clôture de l'exercice, il est resté à payer sur les dépenses. : 2,656,933

EXERCICE 1838. — Les dépenses déjà constatées et celles que les ministres prévoient avoir encore à liquider sur le budget de cet exercice montent à 1,116,709,518f

Il a été payé par le Trésor, antérieurement au 31 décembre 1837, une somme de 5,406,218f

Pendant l'année 1838, celle de 930,214,807

935,621,025

Et, au 1er janvier 1839, il restait des dépenses à acquitter pour 181,088,493

EXERCICE 1839.—Plusieurs services urgents ont nécessité, de la part des ministres de la guerre, de la marine et des finances, la délivrance, sur le budget de cet exercice, d'ordonnances au payement desquelles il a été pourvu par le Trésor pour une somme de 5,044,591 francs.

En réunissant ces trois exercices, les payements du Trésor s'élèvent, pour l'année 1838, à 1,086,778,986 francs; savoir:

Exercice 1837	151,519,588f
——— 1838	930,214,807
——— 1839	5,044,591
	1,086,778,986

Recettes et payements sur les services spéciaux. (*Pages 18 et 19.*)

Pendant l'année 1838, il a été effectué une recette de 100,000 francs et des payements montant à 287,656 francs, pour le service spécial des canaux et travaux divers exécutés sur le produit des emprunts contractés avec des compagnies ou des établissements publics.

Le Trésor a également payé une somme de 2,886,854 francs sur les travaux de routes, de canalisation et autres, qui ont fait l'objet du budget annexe, institué par la loi du 27 juin 1833.

Le budget extraordinaire des travaux publics, créé par la loi du 17 mai 1837, a donné lieu, en 1838, à plusieurs opérations. Les dépenses payées se sont élevées, sur l'exercice 1837, à 3,668,457 fr. et, sur l'exercice 1838, à 26,924,141 francs. Ces payements, montant ensemble à 30,592,598 fr., ont été, de mois en mois, transportés dans la situation des finances, comme créance à recouvrer par le Trésor sur les ressources spéciales déterminées par la loi précitée. Réunis à ceux de l'année 1837 (3,166,066 francs), ils auraient constitué pour le Trésor, au 31 décembre 1838, une avance totale de 33,758,664 francs; mais, ainsi que je l'expliquerai plus loin, cette avance a été réduite de 6,834,523 francs, d'après le projet de loi de règlement du budget ordinaire de l'exercice 1837, au moyen d'un prélèvement de pareille somme sur l'excédant disponible de recette qu'a présenté ce dernier budget, et l'avance du Trésor n'a plus été maintenue dans les écritures

de la comptabilité générale des finances, que pour la différence de 26,924,141 fr., représentant les payements applicables à l'exercice 1838.

Le mouvement des capitaux de cautionnements en numéraire a été en recette, de 19,315,743 francs, et, en dépense, de 15,038,551 francs.

L'actif du service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile s'est accru d'une recette de 5,600 francs, et n'a été atténué que d'un payement de 121 francs.

En exécution de l'article 2 de la loi du 14 juin 1835, le payement fait, pendant l'année 1838, au gouvernement des États-Unis d'Amérique, pour le dernier terme de la créance consentie en leur faveur par le traité du 4 juin 1831, a supporté le prélèvement des fonds attribués aux indemnités dues à des Français. Ce prélèvement a donné lieu de constater au profit des ayants droit une recette de 260,000 francs. Le compte de cette opération spéciale a, en outre, été débité d'une somme de 310,903 fr., d'après les dispositions de la loi précitée, pour le transport au budget des recettes de l'exercice 1838, du montant des à-comptes à solder sur les indemnités déjà liquidées.

La loi de finances de 1838 a fait cesser l'usage de mettre à la charge des adjudicataires des coupes de bois de l'État les travaux d'entretien des forêts. Ils sont seulement tenus, par le cahier des charges, à verser au Trésor une taxe de 3 p. 100 du prix principal des coupes. Afin d'entrer plustôt dans cette nouvelle voie, dont l'adoption a précédé l'adjudication des coupes de bois de 1837, les adjudicataires de ces coupes, au lieu d'avoir à exécuter eux-mêmes les travaux, ont été assujettis à la taxe précitée, qui a produit 764,748 francs. Mais, en attendant que cette opération transitoire puisse être soumise au contrôle législatif, je l'ai provisoirement fait constater à un compte spécial dont les mouvements, en recette et en dépense, ne tarderont pas à être rattachés au budget.

Mouvement des avances et découverts du Trésor. (*Pages* 18 *et* 19.)

Les avances et découverts du Trésor qui se trouvent compris dans la situation de l'administration des finances se sont accrus, en 1838 : 1° de la créance représentant les avances faites par le Trésor pour le budget extraordinaire des travaux publics (30,592,598 francs) ; 2° d'une avance faite en exécution de la loi du 24 avril 1838, pour les intérêts et l'amortisse-

ment de la portion de l'emprunt grec garantie par la France (714,892 francs); 3° d'un remboursement de cautionnement fait à un titulaire français dans les départements rétrocédés aux étrangers (1,112 francs) : ensemble 31,308,602 francs.

Ces mêmes avances et découverts se sont atténués, également en 1838, de la somme de 6,834,523 francs, prélevée sur l'excédant de recette du budget ordinaire de l'exercice 1837, pour couvrir le Trésor des payements faits, pendant cet exercice, sur le budget extraordinaire des travaux publics.

Résumé des recettes et des dépenses relatives aux budgets, aux services spéciaux et aux avances et découverts du Trésor. (*Pages* 20 et 21.)

En résumé, les opérations relatives aux budgets, aux services spéciaux et aux avances et découverts du Trésor, ont présenté pour l'administration des finances, pendant l'année 1838, les résultats suivants :

1° Services des budgets :

Recettes	1,110,483,110^{f}	
Payements	1,086,778,986	
Excédant de recette	23,704,124	23,704,124^{f}

2° Services spéciaux :

Recettes	51,038,689	
Payements	55,951,206	
Excédant de dépense	4,912,517	4,912,517
Reste, en définitive, pour excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux		18,791,607

3° Avances et découverts du Trésor :

Accroissements	31,308,602
Réductions	6,834,523
Reste pour accroissements	24,474,079

Opérations de trésorerie. (*Page* 109 à 132.)

Le compte de trésorerie explique, comme il suit, les modifications que la situation des finances a éprouvées pendant l'année 1838.

La dette du Trésor sur les services des budgets et des fonds spéciaux s'est augmentée de l'excédant de recette ci-dessus de..... 18,791,607f

Les créances passives ont aussi éprouvé un accroissement de..... 75,977,080

En sorte que les ressources réalisées par le Trésor pour ces deux causes, se sont élevées à..... 94,768,687

Elles ont été employées ainsi :

Les avances et découverts du Trésor se sont accrus de... 24,474,079f

Les créances actives de l'administration des finances ont été également augmentées de..... 337,493

Enfin, les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables des finances conservent habituellement entre leurs mains pour les besoins du service, ont éprouvé une augmentation de 69,957,115 francs, dans laquelle le caissier du Trésor public se trouve compris pour 57,295,214 fr., ci... 69,957,115

SOMME PAREILLE..... 94,768,687

L'augmentation de 75,977,080 francs, sur le passif, provient du mouvement, pendant l'année 1838, des créances ci-après :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Bons du Trésor remis à divers.....	//	2,188,337f
Bons du Trésor remis à la caisse des dépôts et consignations.....	//	15,150
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement.....	56,386,758f	//
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire.....	//	17,900
Effets à payer à divers titres.....	4,424,698	//
Fonds particuliers des receveurs généraux.....	7,650,615	//
——— de divers comptables.....	//	61,942
Fonds placés au Trésor par les communes et autres établissements publics.	8,547,107	//
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations.....	1,311,112	//
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères.....	3,189,995	//
Divers correspondants du Trésor.....	//	3,907,492
Correspondants des comptables des finances.....	657,616	//
	82,167,901	6,190,821
Excédants des augmentations sur les diminutions.....	75,977,080	

La loi de finances de 1838 avait autorisé l'émission de bons du Trésor jusqu'à concurrence de 150 millions. Cette somme a été portée à 156 millions par une ordonnance royale rendue le 23 novembre 1838, d'après la faculté accordée par ladite loi. Le maximum des bons a été, le 31 décembre 1838, de 153,046,604 francs, et le minimum, à la date du 1er janvier, de 98,863,333 francs.

La banque de France n'a eu à faire aucune avance de fonds au Trésor pendant l'année 1838; elle a, au contraire, été constamment débitrice envers le Trésor d'une somme importante.

Situation des budgets.

Le compte général des finances, qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, est la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets, et c'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis chaque année au contrôle des Chambres.

La partie de ce compte qui se rapporte aux budgets se compose:

De résultats généraux sur les budget de 1830 à 1836;

De la situation définitive du budget de l'exercice 1837;

De la situation provisoire du budget de l'exercice 1838.

De l'état des recettes et des payements effectués au 31 décembre 1838, sur le budget de l'exercice 1839;

Et, enfin, de la situation des deux budgets spéciaux des travaux publics.

Voici, en résumé, les résultats que présentent ces divers documents:

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1836. *(Pag. 133 à 168.)*

Depuis plusieurs années, l'administration des finances est dans l'usage de faire précéder l'exposé des opérations relatives aux budgets en cours d'exécution, d'un État général qui récapitule la situation financière de ceux dont les comptes définitifs ont été arrêtés. Cette situation, publiée antérieurement pour les exercices 1814 à 1829, n'est reproduite, en 1838, que pour les budgets de 1830 à 1836; on y trouve expliqués et justifiés les termes ci-après :

Les voies et moyens ordinaires que les lois de finances ont attribués à ces budgets se sont accrus des fonds demeurés disponibles sur le budget

de l'exercice 1829, pour.....	11,743,211f
et de ressources extraordinaires provenant principalement d'emprunts en rentes et de ventes de bois de l'État, pour..	794,577,422
Les excédants définitifs de dépenses des budgets de 1830 et 1832 ont, en outre, été laissés à la charge de la dette flottante du trésor, pour.....	88,356,054
ENSEMBLE.....	894,676,687
L'insuffisance des recettes ordinaires que les budgets de 1830 à 1836 ont présentée comparativement à leurs besoins ordinaires et extraordinaires, n'ayant été que de	864,059,888
il en est résulté qu'à l'époque de sa clôture le budget de l'exercice 1836 s'est soldé par un excédant de ressources, qui a profité à l'exercice 1837 pour.. 4,568,135f	
et à l'exercice 1838 pour..... 26,048,664	
	30,616,799

A ce premier document récapitulatif, j'en ai fait ajouter un autre, en 1838 qui ne sera pas reproduit dans les comptes des finances des années suivantes.

Les suppléments de crédits accordés aux ministres, sur les budgets de 1830 à 1836, ayant été fréquemment l'objet d'observations critiques, il m'a paru indispensable d'en faire connaître la nature et le caractère général, afin d'éclairer l'opinion des Chambres et du pays sur la responsabilité ministérielle qui aurait pu s'y attacher.

VOTRE MAJESTÉ arrêtera sans doute son attention sur les faits que dégage cette analyse.

Ces suppléments de crédits montent ensemble à 318,717,627 francs, et se partagent comme il suit en trois catégories :

La première catégorie se compose des dépenses qui ont été l'effet de circonstances extraordinaires, politiques ou autres, dont les ministres ne pouvaient pas présumer le besoin en présentant les budgets primitifs, et qui n'ont eu lieu, en grande partie, que d'après les votes spéciaux et préalables des Chambres législatives. Les crédits demandés originairement pour

les dépenses de cette nature montent à 398,003,939 fr., mais 67,509,571 fr. d'annulations proposées ensuite par les ministres, les ont réduits à..... 330,494,368[f]

La seconde catégorie comprend les dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, et dont le montant, porté par approximation dans les lois de finances, n'a pu résulter que des liquidations faites sur les bases ou les tarifs réglés par les dispositions législatives. Elle a donné lieu à des allocations supplémentaires de crédits pour 119,321,891 francs, que 53,383,173 francs d'annulations ont ensuite ramenées à..... 65,938,718

Réunies à celles de la catégorie précédente, elles expriment les accroissements des budgets primitifs de 1830 à 1836, qu'il n'a pas dépendu des ministres de prévoir ni de prévenir, et qui n'ont eu lieu qu'après avoir été soumis au contrôle des Chambres, lors de la discussion des lois portant autorisation préalable d'effectuer les dépenses..... 396,433,086[l]

La troisième catégorie est formée des augmentations de dépenses qui sont résultées de la libre administration des ministres, et qui auraient pu engager leur responsabilité. Elles s'élèvent à 7,670,707 francs, mais si les ministres se sont trouvés dans la nécessité d'excéder de cette somme leurs premières appréciations budgétaires, celles-ci devenaient, en règlement d'exercice, l'objet d'une restitution de crédits non consommés par les dépenses, montant à 85,386,166 francs; en sorte que, sur les services généraux et ordinaires des budgets de 1830 à 1836 dont ils ont eu les moyens d'administrer et de modérer la dépense, loin d'avoir dépassé les autorisations spéciales que les Chambres leur avaient accordées, les ministres sont parvenus, au contraire, à réduire les besoins présumés de

A reporter..... 396,433,086

Report.....	396,433,086f
leurs départements respectifs d'une somme de.....	77,715,459
Le montant de ces restitutions de crédits est venu en déduction des charges extraordinaires que les circonstances des années 1830 à 1836 ont fait supporter aux budgets de ces exercices, dont la dépense totale, précédemment admise par le contrôle législatif, s'est ainsi trouvée réduite à.....	318,717,627

Enfin, il résulte encore de ce document, que les budgets ne se règlent pas toujours en somme supérieure au montant de leurs prévisions primitives, ainsi que l'opinion en est généralement admise; ceux de 1833 et de 1835 étant au contraire demeurés, en définitive, inférieurs à ces prévisions, le premier, de 1,879,892 francs, et le second, de 8,275,143 francs.

Ces éclaircissements, je le répète, ne seront pas reproduits dans les comptes des années suivantes; mais désormais, et à partir du budget de 1837, le compte définitif de chaque exercice sera appuyé d'un tableau analytique des suppléments de crédits demandés pour ledit exercice, de manière que les chambres puissent apprécier, sous un point de vue général, les motifs qui ont obligé les ministres à s'écarter des premières fixations de la loi de finances.

Je vais maintenant énoncer les différents termes de la situation, au 1er janvier 1839, des budgets postérieurs à 1836.

Budget de l'exercice 1837. (*Pag.* 169 à 269.)

D'après les prvisions de la loi de finances de 1837, le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant de recette de 513,182f

Les appréciations du budget ont depuis éprouvé les modifications suivantes :

La loi de règlement de l'exercice 1834, et la loi présentée aux Chambres pour celui de 1836, ont transporté à l'exercice 1837 des fonds affectés aux dépenses départementales, pour 6,797,966 fr., et la loi de règlement de l'exercice 1836 lui a, en outre, attribué sur l'excédant de recette, une somme de 4,568,135 fr., pour subvenir au payement de dépenses spéciales de 1836, réimputées en somme égale sur 1837: ci.	11,306,101
ENSEMBLE (*à reporter*).....	11,819,283

Report..... 11,819,283f

Les besoins primitivement prévus, pour 1837, se sont accrus des dépenses départementales et spéciales réimputées, comme je viens de le dire, à cet exercice... 11,306,101f

Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1837 et de 1838, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 50,134,822 francs; mais les annulations de crédits résultant des lois votées pendant la session de 1838, ou qui ont été proposées depuis, et montant à 12,770,564 fr., ont, en définitive, réduit les dépenses autorisées additionnellement au budget primitif, à la somme de..... 37,364,258

Ce budget a eu, en outre, à supporter, en vertu d'ordonnances de VOTRE MAJESTÉ, la dépense du cinquième terme à payer aux États-Unis d'Amérique, et des rappels d'intérêts sur les termes précédents..... 5,587,432

Enfin, les besoins présumés de l'exercice 1837 se sont augmentés, conformément aux dispositions de la loi du 23 mai 1834, pour les rappels d'exercices clos soldés pendant l'année 1838, d'une somme de..... 2,597,988

56,855,779

Le budget de 1837 présentait donc, d'après les prévisions législatives, un excédant de dépense de..... 45,036,496

Ces prévisions se sont trouvées modifiées ainsi qu'il suit, à l'époque de la clôture de l'exercice 1837 :

Les produits réalisés, montant à 1,080,732,724 francs, déduction faite de 9,806,109 francs de fonds départementaux reportés aux exercices 1838 et 1839, ont excédé les éva-

A reporter..... 45,036,496

	Report.....	45,036,496f
luations de.....	47,241,297f	
Les dépenses des ministères, arrêtées à 1,060,985,792 francs, sont demeurées inférieures à celles que les Chambres avaient autorisées, de.....	12,431,001	
Des dépenses spéciales ont été réimputées sur le budget suivant pour.....	2,454,197	
Et des créances sont restées à solder sur les fonds des exercices subséquents jusqu'à concurrence de.....	2,656,933	
		64,783,428
Il en est ainsi résulté, sur l'exercice 1837, un excédant de recette de.....		19,746,932

Le projet de loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1837 propose d'appliquer cet excédant de recette comme il suit :

Au budget extraordinaire des travaux publics, pour couvrir les dépenses faites à la charge de ce budget, pendant l'exercice 1837.....		6,834,523
Et, *au budget de l'exercice 1838*, pour couvrir le montant des dépenses spéciales réimputées en somme égale sur cet exercice.....	2,454,197	
Et, pour accroître les ressources de ce budget,	10,458,212	
		12,912,409
SOMME pareille.....		19,746,932

Le compte rendu des résultats d'un exercice ne serait pas complet, si les faits qu'il présente étaient seulement comparés aux prévisions législatives, sans être aussi rapprochés des faits accomplis pendant l'exercice précédent.

Or, cette comparaison dégage les résultats ci-après :

Le budget de 1837 se solde par un excédant de recette de	19,746,932f
Le compte des finances de l'année dernière a établi que, sur les opérations qui le concernaient exclusivement, l'exer-	
A reporter.....	19,746,932

Report.....		19,746,932f
cice 1836 n'a, en réalité, procuré au Trésor qu'un excédant de ressources de.....		6,282,579
Le budget de 1837 se présente donc, relativement à celui de l'exercice 1836, dans une situation plus favorable, de la somme de.....		13,464,353
Voici les causes qui ont produit cette situation :		
Augmentation, en 1837, sur les revenus du budget.....		24,447,014
Application au budget de 1837 d'une partie des ressources disponibles de 1836, pour couvrir les dépenses spéciales réimputées de 1836 à 1837.....		4,568,135
Différence au profit du budget de 1837, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées à la charge des deux exercices, les payements de 1837 ont été inférieurs à ceux de 1836.....		442,145
ENSEMBLE.....		29,457,294
Augmentation, en 1837, sur les dépenses constatées à la charge du budget.....	14,521,028f	
Augmentation, en 1837, des charges du budget pour les reports d'exercice des fonds départementaux, tant en recette qu'en dépense.....	1,471,913	
		15,992,941
En déduisant ces accroissements de dépenses, de la plus-value des ressources de 1837, on obtient un résultat pareil à celui que je viens d'énoncer, ci.....		13,464,353

Dans le rapport particulier que j'ai eu l'honneur de présenter à VOTRE MAJESTÉ, sur les recettes de l'exercice 1837, j'ai indiqué les branches de revenus qui ont produit la plus-value de 24,447,014 francs.

L'augmentation des dépenses de 1837, comparativement à celles de 1836, résulte des deux causes ci-après : les rentes 4 p. 0/0 remises à la caisse des dépôts et consignations, en remboursement des fonds des caisses d'épargne, ont accru les besoins du Trésor pour le service de la dette publique,

de 818,478 fr.; les dépenses du mariage de S. A. le Prince royal, le supplément à sa dotation, et la dot de S. M. la Reine des Belges, ont donné lieu, en 1837, à des payements montant à 2,586,111 francs. Les dépenses des ministères de la justice, des affaires étrangères et de l'instruction publique, ont été supérieures de 1,513,511 francs à celles de 1836; celles du ministère de l'intérieur, de 7,488,018 francs; des travaux publics, de 3,357,206 francs; de la guerre, de 12,199,827 francs; et des finances, de 383,918 francs; enfin, les achats de matières et les frais divers relatifs à l'exploitation des tabacs ont donné lieu, en 1837, à un excédant de dépense de 3,022,291 francs, et les remboursements et restitutions, principalement sur les fonds spéciaux des communes, à un autre excédant de 3,586,560 fr.; ensemble, 34,955,920 fr. d'augmentations, qui se trouvent atténuées par 20,822,630 fr. de diminutions; savoir : dépenses de la marine 1,765,401 fr.; rentes 3 p. 0/0, (liquidation de l'indemnité des émigrés) 554,839 francs; rentes viagères et pensions, 1,187,068 francs; supplément à la dotation de la Légion d'honneur, 253,000 francs; primes de douanes, 2,635,217 fr.; enfin, créance des États-Unis d'Amérique, pour laquelle il avait été payé, à la charge du budget de 1836, une somme de 19,666,666 francs, tandis que celui de 1837 n'a eu à subvenir qu'à une dépense de 5,587,432 fr., différence, 14,079,235 francs.

Ces différentes comparaisons sont suivies, comme je l'ai annoncé plus haut, de l'analyse des suppléments de crédits accordés sur le budget de l'exercice 1837, depuis son vote primitif.

Ces allocations supplémentaires montent à 35,232,615 francs, et se divisent ainsi qu'il suit, selon les catégories établies pour les budgets de 1830 à 1836 :

1° Dépenses résultant de circonstances politiques ou autres, qui ne pouvaient pas être prévues au budget primitif.....	33,291,578
2° Dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, mais dont le montant n'a pu être porté que par approximation au budget primitif....	11,866,107
ENSEMBLE.....	45,157,685
3° Réductions de crédits proposés par les ministres, sur les premières prévisions de la loi de finances.....	9,925,070
RESTE.....	35,232,615

Un développement spécial fait connaître, pour les crédits complémentaires demandés par la loi de règlement du budget de 1837, et montant à 3,248,111 francs, comment ils se divisent eu égard à la faculté, accordée par la loi de finances, d'ouvrir provisoirement des crédits par ordonnances royales, en l'absence des Chambres.

Enfin, conformément aux prescriptions de l'article 17 de la loi du 17 juillet 1836, le compte définitif et la loi de règlement de l'exercice 1837 comprennent les services spéciaux rattachés pour ordre au budget de l'État. Ces services spéciaux sont ceux de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie royale, de l'administration des poudres et salpêtres, de la caisse des invalides de la marine et de la fabrication des monnaies et médailles. Les mêmes obligations sont imposées relativement au service des chancelleries consulaires; mais les retards inévitables qui résultent de l'éloignement des lieux où s'exécute ce service, ne permettent pas que tous les éléments du compte d'un exercice soient réunis à la même époque que pour les autres services que je viens de désigner, et les opérations soumises cette année au contrôle des Chambres sont seulement celles des exercices 1835 et 1836.

Budget de l'exercice 1838. (*Pag.* 271 *à* 324.)

L'aperçu du règlement de 1838 ne peut encore résulter que des droits constatés en recette et en dépense jusqu'au 1er janvier 1839. Les documents recueillis font ressortir les termes suivants :

Le budget de 1838 a été voté avec un excédant présumé de recette de..... 16,983,529f

Les modifications apportées à ce budget, depuis qu'il a été voté, sont celles qui suivent :

Ses voies et moyens s'accroissent :

Des fonds départementaux reportés des exercices 1835 et 1836.....	8,496,970f	
De la portion qui lui est affectée sur l'excédant disponible de recette du budget de 1836.	26,048,664	
Et sur celui du budget de 1837, tant pour couvrir les dépenses spéciales qu'il a laissées à solder sur 1838 (2,454,197 francs), que pour subvenir aux besoins de ce dernier exercice (10,458,212 francs).....	12,912,409	
		47,458,043
ENSEMBLE (*à reporter*).....		64,441,572

Report.....		64,441,572f
Les dépenses spéciales réimputées à 1838.	10,951,167f	
Les nouvelles dépenses que des lois spéciales rendues pendant les sessions de 1837 et de 1838 ont autorisées sur l'exercice 1838, pour des services ordinaires et extraordinaires, ci.....	43,179,687	
Le sixième et dernier terme à payer pour la créance des États-Unis d'Amérique.....	4,333,333	
Et les rappels d'exercices clos imputés sur les fonds de 1838.....	2,330,754	
ont ajouté aux charges primitivement prévues du budget de 1838, une somme de....	60,794,941	60,794,941
En sorte que, d'après les dispositions législatives déjà adoptées ou soumises au vote des Chambres, le budget de cet exercice se présentait avec un excédant de ressources de.....		3,646,631
Il résulte de la situation provisoire qui a été établie d'après les faits connus au 1er janvier 1839 :		
D'une part, que cet excédant de ressources s'augmente de la somme dont les prévisions de recettes du budget de 1838 se trouvent inférieures aux produits constatés.....		42,106,267
ENSEMBLE.....		45,752,898
Mais, d'autre part, que, compensation faite des annulations à opérer sur les crédits précédemment accordés aux ministres, les dépenses déjà liquidées ou présumées de l'exercice 1838 exigent de nouveaux crédits supplémentaires ou extraordinaires pour une somme de.....		7,133,248
Et, en définitive, que les voies et moyens de 1838 s'élevant à 1,155,329,168 francs, et les besoins n'étant que de 1,116,691,601 francs, ce budget paraît devoir offrir, en règlement d'exercice, un excédant de recette de.....		38,619,650

Budget de l'exercice 1839. (*Pages 326 et 327.*)

Quelques droits que les redevables des contributions indirectes ont payés par avance ont donné lieu de constater sur le budget de l'exercice 1839, une recette de 24,863 francs. Des payements ont été également effectués sur cet exercice pendant les derniers mois de l'année 1838, pour la solde de la guerre et celle de la marine, ainsi que pour assurer en temps utile le service des colonies : ils se sont élevés à 5,044,591 francs.

Budget annexe des ministères de l'intérieur et des travaux publics. (*Pag. 329 à 344.*)

Les lois spéciales des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 ont ouvert aux ministres de l'intérieur et des travaux publics un crédit de 93,955,000 fr. pour l'achèvement des monuments de la capitale, les canaux, les routes royales, les routes stratégiques dans l'Ouest, les phares et fanaux, des études de chemins de fer, et, enfin, la construction d'un pont sur la Vilaine à la Roche-Bernard. Elles ont, en même temps, mis à la disposition du ministre des finances le crédit en rentes nécessaire pour procurer au Trésor public les ressources destinées à subvenir au payement de ces dépenses, devenues l'objet d'un budget annexe, et, chaque année, le compte de cette opération a été mis sous les yeux des Chambres.

Il résulte de celui qui a été établi pour l'année 1838, que la consolidation en rentes, des fonds des caisses d'épargne, autorisée par la loi du 31 mars 1837, a procuré au Trésor, pendant l'année 1837, la ressource extraordinaire accordée par les lois précitées, ci..... 93,955,000^{f}

Les payements effectués sur ce budget annexe et dont le Trésor s'était successivement trouvé en avance, s'élevaient à l'époque de la clôture du budget de 1837, à la somme de 92,492,499 francs; savoir :

Exercice 1833.....	5,078,610^{f}	
——— 1834.....	31,214,184	
——— 1835	26,125,276	
——— 1836.....	18,992,249	
——— 1837	11,082,180	
	———	92,492,499

Il restait par conséquent disponible sur le crédit total une somme de.....(*à reporter*). 1,462,501

Report..... 1,462,501f

Mais il a été payé sur l'exercice 1838, pendant la première année de cet exercice..... 725,075

et le Trésor demeure débiteur envers le budget annexe d'une différence égale au montant des dépenses non encore soldées au 1er janvier 1839, et qui s'appliquent principalement à l'achèvement des phares et fanaux..... 737,426

Ce budget spécial paraît devoir être prochainement clos, et, lorsque les Chambres auront pu en arrêter les résultats définitifs, il sera retranché de la comptabilité.

Budget extraordinaire des travaux publics. (Loi du 17 mai 1837.) (*Pag. 345 à 354.*)

La loi du 17 mai 1837 a créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution des travaux publics, lequel se compose, en recette, tant du produit des rentes à inscrire au grand-livre de la dette publique, que des excédants de recette dont il n'aura pas été autrement disposé sur les budgets des exercices expirés, et, en dépense, des travaux autorisés par des lois spéciales énonçant les allocations totales accordées pour chaque nature d'entreprises, ainsi que les allocations partielles fixées pour chaque exercice. Ces ressources et ces charges forment un budget annexé, chaque année, au budget général de l'État sous le titre de *Budget extraordinaire des travaux publics.* Également chaque année, il doit être rendu aux Chambres un compte particulier des travaux exécutés en vertu de la loi précitée, et les crédits non employés à l'époque de la clôture d'un exercice sont reportés à l'exercice suivant, en conservant leur affectation spéciale.

Les crédits généraux ouverts sur le budget extraordinaire des travaux publics sont de..... 280,914,000f

Les allocations spéciales accordées sur ces crédits s'élèvent; savoir :

Pour 1837, à.....	19,580,000f	
Pour 1838, à.....	37,555,000	98,605,000
Pour 1839, à.....	41,470,000	

Reste pour crédits généraux à employer sur les exercices suivants..... 182,309,000

Sur les crédits accordés spécialement pour l'exercice 1837. 19,580,000f
les dépenses payées pour services faits à la charge de cet exercice sont de..... 6,834,523

et il y a eu, en conséquence, à reporter à l'exercice 1838 une somme de..... 12,745,477

La dépense de l'exercice 1837, qui avait dû figurer dans la situation générale de l'administration des finances, sous le titre de créances à recouvrer sur les ressources spéciales attribuées au budget extraordinaire des travaux publics, se trouve couverte, comme je l'ai annoncé précédemment, par le prélèvement d'une somme égale sur l'excédant disponible de recette qu'a présenté le budget ordinaire du même exercice; et la loi précitée du 17 mai 1837 a pu ainsi recevoir son exécution, sans que le Gouvernement ait eu à faire usage des moyens extraordinaires qu'elle avait mis à sa disposition. Il est permis d'espérer qu'il pourra en être encore de même relativement à l'exercice 1838.

Les crédits spéciaux accordés pour ce dernier exercice montent à..... 37,555,000f

Ils s'augmentent de ceux qui sont reportés de l'exercice 1837..... 12,745,477

ENSEMBLE..... 50,300,477

Les dépenses constatées ou présumées ne s'élevant qu'à... 37,939,477

des crédits présumés devoir rester disponibles seront à reporter à l'exercice 1839, pour..... 12,361,000

Situation générale des finances au 1er janvier 1839. (*Pag. 355 à 382.*)

La situation générale des finances au 1er janvier 1839 termine la série des documents généraux publiés pour l'année 1838; elle a pour éléments et pour preuve les diverses opérations retracées dans les états qui la précèdent.

Voici comment ses résultats se rattachent à la fois à la situation qui terminait le dernier compte rendu et aux faits nouveaux survenus en 1838:

D'après le compte publié pour l'année 1837, le passif de l'administration des finances était, au 1er janvier 1838, de.....	329,897,985f
J'ai expliqué plus haut les opérations qui ont augmenté, en 1838, les emprunts temporaires du Trésor, de.....	75,977,080
Le passif s'élevait en conséquence, au 1er janvier 1839, à	405,875,065
Mais, pour connaître la véritable situation du Trésor, il faut déduire de ce résultat les opérations personnelles aux comptables, pour lesquelles la responsabilité du Trésor n'est pas engagée, et celles qui ne figurent que pour ordre dans la comptabilité et se neutralisent dans leurs effets, ci.....	37,652,319
La dette flottante était donc en réalité, à la fin de l'année 1838, de.....	368,222,746

Elle était ainsi composée :

Bons royaux remis à divers et autres effets en émission..	35,496,578
——— remis à la caisse d'amortissement.....	137,266,229
Fonds placés par les communes et établissements publics.	130,635,028
Avances en compte courant.....	64,824,911
	368,222,746

La dette flottante du Trésor donne la mesure exacte de ses besoins, puisqu'elle s'élève ou diminue journellement avec eux; c'est ainsi que, dans la situation des finances au 1er janvier 1839, on voit que la dette de 368,222,746 francs servait à couvrir les déficit, avances et autres charges qui résultent des comptes établis à la même époque; savoir :

1° Les déficit qui se rattachent au service antérieur au 1er avril 1814; savoir :

Ancien déficit	67,304,367f	
Déficit sur les cautionnements	6,388,134	
Débets et créances reconnus irrécouvrables	567,228	87,424,034f
Insuffisance des crédits législatifs pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements	13,164,305	

2° La créance sur l'Espagne, pour la portion qui figure dans l'actif 47,567,047

3° L'insuffisance des budgets de plusieurs exercices antérieurs à 1833; savoir :

Exercice 1827	32,016,283f	
Exercice 1830	63,346,061	120,372,337
Exercice 1832	25,009,993	

4° Les distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, et qui n'ont pas été allouées en dépense au budget de l'exercice 1830 ..... 371,051f

5° Les payements faits pour l'arriéré de la guerre, et non alloués au budget de l'exercice 1832 270,560

641,611

TOTAL des déficit du Trésor sur les exercices 1832 et antérieurs 256,005,029

6° Les avances représentant les ressources non encore réalisées sur le budget extraordinaire des travaux publics, pour l'exercice 1838 26,924,141

7° L'avance faite en exécution de la loi du 24 avril 1838, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.. 714,892

TOTAL des déficit et avances du Trésor sur les budgets. 283,644,062

A reporter 283,644,062

Report.....	283,644,062f
8° Les diverses créances à recouvrer, comprises dans l'actif du Trésor.....	7,489,810
9° Enfin les valeurs de caisse et de portefeuille qui existaient chez les comptables des finances, y compris 156,846,564 francs en dépôt à la banque.....	268,549,695
ENSEMBLE	559,683,567

Mais, comme les budgets des exercices 1837 et suivants, et les différents services spéciaux, présentaient, au 1er janvier 1839, des fonds disponibles pour..... 191,460,821

le montant des déficit, avances et réserves de caisse, auxquels la dette flottante a eu à pourvoir, à la même époque, s'est trouvé réduit à la somme ci-dessus, de.... 368,222,746

Il me reste à mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ le résumé des principaux résultats qui sont publiés dans le compte des finances sur divers services spéciaux.

Compte d'apurement des exercices clos. (Page 385 à 404.)

Le compte d'apurement des exercices clos est publié pour satisfaire aux dispositions de l'article 10 de la loi du 23 mai 1834, qui donne aux ministres la faculté d'ordonnancer, sur les budgets courants, les dépenses restées à payer à l'époque de la clôture de chaque exercice.

Ce compte spécial est purement d'ordre; son objet est de présenter la situation, à la fin de chaque année, de la dette arriérée que les créances des exercices constituent pour le trésor, et de fournir la preuve qu'elle se réduit successivement de celles de ces créances dont le payement est mis à la charge des budgets courants.

Par son ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique, VOTRE MAJESTÉ, en complétant le régime suivi jusque-là pour l'apurement des exercices clos, a créé pour l'administration des finances et pour la cour des comptes, des moyens de contrôle qui donnent aux chambres législatives, des garanties irrécusables de régularité sur l'usage de la faculté accordée aux ministres par la loi précitée.

d.

Voici quelle était, au 31 décembre 1838, la situation de ces anciens budgets sous le rapport de leur apurement final.

D'après les dispositions de déchéance de la loi du 29 janvier 1831, les exercices 1833 et antérieurs sont entièrement forclos.

L'exercice 1834 a atteint, à la fin de l'année 1838, le terme de sa prescription quinquennale. L'époque où cet exercice sera entièrement périmé est encore éloignée d'une année; mais la législation sur la matière permet de le retrancher de la comptabilité, et les payements auxquels il pourrait encore donner lieu seront l'objet de *crédits spéciaux* et imputés sur les budgets courants, à titre de *dépenses des exercices périmés.*

Il en sera de même, au 31 décembre 1839, pour l'exercice 1835, et à la fin de l'année 1840 pour l'exercice 1836. Le budget de 1837 vient d'être clos le 31 octobre dernier, et les comptes de 1841 publieront sa dernière situation.

La comptabilité des ministères ne peut plus désormais comprendre que les exercices en cours d'apurement pendant les trois années qui suivent l'époque de leur clôture respective, et, chaque année, un exercice parvenu à l'expiration de sa période quinquennale fera place au nouvel exercice dont le règlement est proposé aux Chambres.

Les opérations constatées pour les exercices clos, pendant l'année 1838, sont celles qui suivent :

Au 1er janvier de cette année, les créances qui restaient à payer sur les exercices 1834, 1835 et 1836 s'élevaient à.....	4,201,681f
La dette du trésor s'est augmentée de nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits ouverts additionnellement aux restes à payer des mêmes exercices.....	426,089
et des dépenses que le budget de 1837 a laissées à solder.	2,656,933
ENSEMBLE.....	7,284,703

Elle s'est atténuée des créances de 1834, éteintes pour cause de déchéance.....	527,732f	
D'annulations reconnues devoir être effectuées sur les exercices 1834 et 1835.....	104	
A reporter. ...	527,836	7,284,703

Report.....	527,836	7,284,703f
Et des créances payées sur les fonds des budgets courants pour les exercices 1834, 1835, 1836 et 1837.....	2,330,754	
		2,858,590
Et, à la fin de l'année 1838, elle n'était plus que de 4,420,016 francs; savoir:		
Créances de l'exercice 1835.....	834,651f	
——————— 1836.....	1,451,889	
——————— 1837.....	2,139,573	
		4,426,113

Service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés. (*Pag. 407 à 439.*)

Différentes lois, notamment celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont accordé au Gouvernement la faculté d'emprunter à des compagnies les fonds nécessaires pour subvenir à la dépense de construction de plusieurs ponts et canaux, et de travaux à exécuter dans divers ports.

Les emprunts de cette origine se sont élevés à.....	145,780,000f
Ils ont été réalisés par le Trésor jusqu'au 1er janvier dernier, pour.....	145,575,000
Et il lui reste par conséquent à recevoir, aux époques réglées par les soumissions des adjudicataires, un solde applicable aux emprunts contractés pour les ports de Boulogne et de Rouen, de.....	205,000
Les dépenses ordonnées et admises par le ministre des travaux publics, sur ces fonds d'emprunts, ont absorbé, jusqu'au 31 décembre 1838, une somme de.....	145,430,845f
La portion non encore employée et qui représente les dépenses restant à faire pour les ports du Havre, de Boulogne et de Rouen, est donc de.....	349,155
MONTANT des emprunts.....	145,780,000

Il m'a paru utile, pour éclairer l'opinion des Chambres sur l'importante opération des emprunts dont il s'agit, de joindre au compte des finances de l'année 1838, plusieurs tableaux dont l'objet est :

1° De faire connaître la date des lois qui ont autorisé les emprunts; le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés; leur montant; les travaux qui les ont nécessités; les époques des versements effectués au trésor public; les conditions diverses stipulées, pour chaque année, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement, et enfin la dépense que l'exécution du traité souscrit pour chacun de ces emprunts a mise à la charge du trésor jusqu'à la fin de l'année 1838;

2° D'analyser les différents modes d'amortissement adoptés pour les emprunts, et d'indiquer quels sont ceux de ces emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital;

3° D'opposer ce dernier terme aux sommes déjà amorties sur les fonds généraux du budget de l'État, afin de déterminer la portion de chaque emprunt restant encore à amortir, et la durée probable de la complète libération du Trésor envers les prêteurs avec lesquels ce mode de remboursement a été stipulé;

4° Enfin, de récapituler, par nature, toutes les dépenses que le Trésor a eues à supporter pour l'ensemble des emprunts, depuis l'époque où ils ont eu lieu jusqu'au 1er janvier 1839, à titre d'intérêts, de primes, d'annuités fixes et de compléments ou de concessions de droits de péage, de tonnage ou autres.

J'extrais de ces différents tableaux les résultats suivants :

La somme totale des emprunts est de.....	145,780,000
Ceux dont l'amortissement n'impose au Trésor, pendant un certain nombre d'années, que des charges éventuelles, selon la plus ou moins-value des droits spéciaux concédés aux compagnies, montent à.....	11,882,000
La différence exprime les emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital.....	133,898,000
Sur ces derniers emprunts, il n'a été amorti que.....	13,480,495
Et, au 1er janvier 1839, il reste encore à amortir.....	120,417,505

Cette dette n'est pas comprise dans le passif de la situation générale des finances, parce que ce sont les budgets qui doivent en supporter le remboursement successif, aux échéances déterminées par les actes passés avec les prêteurs.

Les payements effectués par le Trésor, depuis l'époque où les emprunts ont été contractés jusqu'à la fin de l'année 1838, s'élèvent à 104,299,964 francs;

SAVOIR :

Intérêts et primes.....	94,089,586
Insuffisance de droits spéciaux garantis aux compagnies.	2,435,201
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.....	4,180,469
Restitutions de droits spéciaux concédés aux compagnies.	3,594,708
	104,299,964

Liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés. (*Pag. 441 à 448.*)

Sur les 30 millions de rentes alloués par la loi du 27 avril 1825, pour indemniser les anciens propriétaires dépossédés, ci..... 30,000,000f

les lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833 ont prononcé l'annulation, au profit de l'État, de la portion affectée primitivement à la formation d'un fonds commun, ci à déduire..... 3,900,000

Il ne restait par conséquent à inscrire que.....	26,100,000
Les liquidations inscrites se sont élevées à.....	25,988,765
Et, au 1er janvier 1839, la somme de rentes non encore employée n'est plus que de.....	111,235

Elle représente, au pair, un capital de 3,707,834 francs.

La loi du 14 juin 1835 a prescrit des mesures de déchéance qui assurent la clôture prochaine de cette liquidation. On avait espéré pouvoir la terminer dans le cours de 1838; mais quelques affaires, dont la solution tient à des instances administratives ou judiciaires, laissent encore un petit nombre de demandes à régler. On a lieu de croire toutefois qu'il y

sera statué en 1839, et qu'il pourra alors être rendu un compte définitif de cette opération.

Mouvements de la dette inscrite.

La dette inscrite a éprouvé, pendant la gestion de 1838, les mouvements ci-après résumés :

Rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 pour cent. (*Pag. 466 à 475.*)

Les rentes 5 p. 0/0 se sont augmentées d'une rente de 1,650 francs inscrite d'après les conventions diplomatiques de 1815; elles ont été réduites de 516 francs par l'effet de l'annulation d'une rente indûment inscrite au nom d'une commune pour la valeur de ses biens.

Il a été inscrit, d'après les dispositions de la loi du 27 avril 1825, une somme de 3,731 fr. de rentes 3 p. 0/0 applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés.

Par le résultat de ces opérations, la situation des diverses natures de rentes inscrites au grand-livre était, au 1er janvier 1839, celle qui suit :

Rentes 5	p. 0/0. . . .	(231,346 parties).	147,119,749f
Rentes 3	p. 0/0. . . .	(29,737 parties).	35,791,786
Rentes 4 1/2	p. 0/0. . . .	(939 parties).	1,026,600
Rentes 4	p. 0/0. . . .	(2,811 parties).	11,978,766
	Totaux.	(264,833 parties).	195,916,901

Les créances de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816 ne sont pas toutes définitivement jugées, mais il ne dépend pas des ministères liquidateurs d'accélérer l'apurement de celles qui se trouvent en instance, et cet apurement peut encore se prolonger quelque temps; d'une autre part, le trésor a dû, dès l'année 1836, cesser de payer en rentes et solder en numéraire les créances nouvellement liquidées pour les dépenses de la première série du service de l'arriéré, sans faire vendre à son profit la portion de rentes représentative de la créance acquittée de cette manière. Dans cet état de choses, il ne restait plus qu'à proposer l'annulation du restant de crédit qui demeurait sans effet, et c'est ce qui a lieu par un des articles du projet de loi présenté pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1837. Cette annulation, montant à 270,133 fr., rentrait d'ailleurs dans l'intention de

l'article 11 de la loi du 4 mai 1834, sur la clôture de l'arriéré, et elle a l'avantage de dégager la comptabilité des finances du dernier terme qui y figurât encore pour ce service.

Rentes viagères. (*Pag. 484 et 485.*)

Les rentes viagères, sur une ou plusieurs têtes, ont été augmentées de 3,767 francs, pour rétablissement au profit de rentiers relevés de la déchéance qu'ils avaient encourue ; réduites de 253,607 francs, pour extinctions résultant de décès ; et, compensation faite des mutations dans le nombre des têtes, elles s'élèvent, au 1er janvier 1839, à 4,195,577 francs.

Pensions. (*Pag. 490 et 491.*)

Les pensions de toute nature se sont accrues, par l'effet des nouvelles inscriptions, de 2,325,369 francs, et ont été diminuées, pour cause de décès et suppressions, de 2,771,799 francs; elles se trouvent réduites, au 1er janvier 1839, à 53,998,166 francs.

Cautionnements. (*Pag. 496 à 499.*)

Le mouvement de la dette en capitaux de cautionnements a été, pendant le cours de l'année 1838, en recette, de 19,315,742 francs, et en remboursement, de 15,038,550 francs. Cette nature de dette s'élevait, au 1er janvier 1839, à 238,118,882 francs; savoir : titulaires en fonctions, 226,724,001 fr., et titulaires hors de fonctions ou dont les emplois ont été supprimés, 11,394,880 francs. Les fonds de cautionnements ont reçu la destination suivante : 218,097,907 francs ont été appliqués au service des budgets; 152,975,907 francs, antérieurement au 1er avril 1814, et 65,122,000 francs, pendant les années 1816 et 1820. Le surplus de 20,020,975 francs figure dans le passif actuel de l'administration des finances et forme le solde créancier du compte spécial qui, depuis 1814, sert à constater sur les livres du Trésor les mouvements du service des cautionnements résultant, en recette et en dépense, des créations et des suppressions d'emplois, des changements dans la fixation des cautionnements, et enfin des mutations de titulaires.

Opérations de la caisse d'amortissement. (*Pag. 509 à 536.*)

Les fonds qui restaient à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1837, d'après le nouveau régime fondé par la loi du 10 juin 1833, s'élevaient à..... (*à reporter*) 80,879,474f

Report.....	80,879,474f
Pendant l'année 1838, il a été remis à la caisse d'amortissement, tant pour sa dotation annuelle que pour les arrérages des rentes qu'elle possède, une somme de 76,419,045 francs, dont en numéraire 20,035,592 francs et en bons du Trésor 56,383,553 francs, ci.....	76,419,045
ENSEMBLE.....	157,298,519

Sur cette recette, la caisse d'amortissement a employé au rachat des rentes une somme de 20,032,288 francs; savoir :

Rentes 4 p. 0/0.....	15,946f	20,032,288
Rentes 3 p. 0/0.....	20,016,342	

Et, au 31 décembre 1838, les fonds restant à employer par la caisse d'amortissement s'élevaient à 137,266,231 fr.; savoir :

Numéraire.....	2f	137,266,231
Bons du trésor.....	137,266,229	

Les bons du trésor représentent la réserve de l'amortissement et peuvent devenir, par la suite, un des éléments du fonds extraordinaire créé par la loi du 17 mai 1837 pour le service des travaux publics. Cette réserve appartient aux rentes ci-après :

Rentes 5 p. 0/0.....	134,600,697f
Rentes 4 1/2 pour 0/0.....	1,011,560
Rentes 4 p. 0/0.....	1,653,882
TOTAL.....	137,266,229

Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement, depuis sa fondation,

en 1816, jusqu'à la fin de l'année qui vient de se terminer, s'élèvent à une somme totale de..... 70,669,070f

SAVOIR :

Rentes 5 p. 0/0.....	44,540,978f
Rentes 4 1/2 p. 0/0.....	133,276
Rentes 4 p. 0/0.....	580,252
Rentes 3 p. 0/0.....	25,414,564
TOTAL.....	70,669,070

Sur cette somme, les rentes acquises dans les divers fonds, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, ont été rayées du grand-livre de la dette publique et annulées au profit de l'État, en conformité de la loi du 1er mai 1825, pour 16,020,094 fr.; et une nouvelle annulation de rentes 5 p. 0/0, montant à 32 millions, a été depuis ordonnée; savoir : 27 millions par la loi de finances du 28 juin 1833, pour rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses du budget, et 5 millions par la loi spéciale du 27 du même mois, pour assurer au Trésor les ressources nécessaires au payement des travaux publics que cette loi a autorisés : ensemble..... 48,020,094

Reste pour les rentes dont la caisse d'amortissement demeure propriétaire sur celles qu'elle a rachetées..... 22,648,976

Il faut y ajouter :

1° Les rentes délivrées par le Trésor en échange de ses bons; savoir :

Rentes 4 p. 0/0.....	4,765,811f	6,175,901f
Rentes 3 p. 0/0.....	1,410,090	

2° La dotation annuelle de la caisse d'amortissement :

Fonds des 5 p. 0/0.....	32,035,779	44,616,463
—— des 4 1/2 p. 0/0.....	246,254	
—— des 4 p. 0/0.....	821,439	
—— des 3 p. 0/0.....	11,512,991	

TOTAL des fonds qui demeuraient affectés à l'amortissement des rentes à l'époque du 1er janvier 1839..... 73,441,340

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes, se résume, en définitive, de la manière ci-après :

Fonds employés au rachat des rentes,

Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833	1,257,395,664f	1,369,432,517f
Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839.	112,036,853	
Fonds de réserve formé depuis le 1er juillet 1833 pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair		291,307,974
TOTAL des charges imposées aux budgets pour l'amortissement des rentes, c'est-à-dire, économies réelles faites sur les ressources attribuées à ces budgets		1,660,740,491

Considéré sous le rapport de la nature des rentes auxquelles ce dernier résultat s'applique, il se décompose ainsi qu'il suit :

Rentes 5 pour 0/0	1,022,260,886f
—— 4 1/2 p. 0/0	4,295,766
—— 4 p. 0/0	15,238,292
—— 3 p. 0/0	618,945,547
	1,660,740,491

Ancien domaine extraordinaire. (Pag. 537 à 544.)

L'ancien domaine extraordinaire de la couronne a été réuni au domaine de l'État par la loi du 15 mai 1818, et les produits réalisés sur les revenus et les créances à recouvrer formant son actif, ont été, chaque année, employés par la caisse des dépôts et consignations à des achats de rentes dont la loi du 26 juillet 1831 a prescrit l'annulation immédiate.

Cette dernière disposition a été rapportée par la loi de règlement du budget de 1834 (8 juillet 1837), aux termes de laquelle les produits dont il s'agit ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être recouvrés directement par le Trésor public et portés en recette au budget général de l'État.

Le Trésor a reçu, en 1838, sous le nouveau régime de la loi du 8 juillet 1837, une somme de 767,493 francs, dont l'application a été faite au chapitre des revenus et prix de vente de domaines du budget de l'exercice 1838.

Les fonds spéciaux attribués, par la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées des anciens donataires et pensionnaires dépossédés,

présentaient, au 1er janvier 1839, une réserve de 187,111 francs, existant à la caisse des dépôts et consignations et dont l'emploi sera fait ultérieurement.

Le capital des immeubles à aliéner est à la même époque de 816,000 fr. Il s'est accru, en 1838, de 500,000 fr. pour le domaine qui a fait retour à l'État par suite du décès du maréchal comte de Lobau.

Les créances provenant du domaine extraordinaire et restant à recouvrer sont évaluées à 1,929,640 francs. Dans cette somme est comprise celle de 1,203,468 francs restant due sur le prêt fait par le domaine extraordinaire à la ville de Paris, en vertu de la loi du 10 décembre 1808, et dont elle se libère à raison de 500,000 francs par an avec intérêts à 3 p. 0/0.

Débets, créances litigieuses et prêts au commerce. (*Pag. 545 à 556.*)

Les débets et créances litigieuses, qui s'élevaient au commencement de l'année 1838 (non compris les prêts au commerce) à.....	25,302,999f
ont été augmentés, pendant cette année, de.....	676,753
TOTAL.....	25,979,752
Ils se sont en même temps atténués, par les versements effectués dans les caisses du Trésor et les réductions résultant d'arrêts de la Cour des comptes ou de décisions ministérielles, de 441,811 francs, et des déclarations de caducité ont été en outre prononcées le 21 décembre 1838, par ordonnance de VOTRE MAJESTÉ, sur une masse de débets et créances reconnus irrécouvrables, pour 3,161,580 francs : ensemble...	3,603,391
Les débets et créances litigieuses s'élèvent encore, au 1er janvier 1839, à.....	22,376,361

Ces débets et créances, qui ne sont compris dans l'actif de l'administration des finances que pour la somme de 306,362 francs, laquelle forme seule déficit sur les recettes des budgets, se divisent, d'après les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor public, en créances bonnes, pour 1,091,994 fr.; en créances douteuses, pour 2,552,975 fr.; et en créances mauvaises, pour 18,731,392 fr.: ensemble 22,376,361 francs.

D'après leur origine, ces débets et créances se partagent en cinq périodes ; savoir : 1789 et années antérieures, 9,207 francs ; de 1789 au consulat, 6,543,517 francs ; consulat et empire, 9,561,026 francs ; gouvernement de la restauration, 4,826,864 francs ; gouvernement de VOTRE MAJESTÉ, 1,435,747 francs. Cette classification est introduite pour la première fois dans le compte général de l'administration des finances ; elle m'a paru avoir l'avantage de dégager ce fait remarquable, que les huit années écoulées depuis 1830 ne laissent aujourd'hui à recouvrer, à titre de débets et créances, qu'une somme de 1,435,747 fr., dans laquelle les comptables des finances entrent seulement pour 244,881 francs, le surplus s'appliquant jusqu'à concurrence de 273,975 francs aux prêts faits à divers manufacturiers de la capitale sur le crédit ouvert par la loi du 8 septembre 1830, et de 916,890 fr. aux reliquats de gestion de divers agents ministériels, non justiciables de la cour des comptes.

Les prêts au commerce et à l'industrie, pour lesquels la loi du 17 octobre 1830 avait ouvert un crédit de 30 millions, ont, en définitive, donné lieu à une avance qui a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830, pour..... 29,811,329f

Les intérêts ajoutés à ce capital, ainsi que les frais judiciaires occasionnés par les poursuites contre les emprunteurs, lesquels forment jusqu'à présent un accroissement de..... 2,187,796

ont porté la créance du Trésor, au 1er janvier 1839, à la somme totale de..... 31,999,125

Les recouvrements effectués à la même époque en atténuation de cette créance s'élèvent à..... 22,323,257

Et le solde dû au Trésor était par conséquent de..... 9,675,868

Les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor établissent que ce reste à recouvrer comprend des créances dont le recouvrement paraît assuré pour 3,123,432 fr., et que le surplus de 6,552,436 fr. se compose de prêts dont les chances de réalisation sont plus ou moins douteuses.

La recette attribuée au budget de l'État pour l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est a été, pour l'exercice 1837, de 1,614,129 francs, et pour l'exercice 1838, de 1,655,650 francs; elle se compose, chaque année, du prix fixe du bail (1,200,000 francs) et de la part proportionnelle revenant au Trésor dans le bénéfice de l'exploitation, dont tous les détails, quant aux matières, aux recettes et aux dépenses, sont développés par les tableaux de cette section du compte des finances.

Exploitation des salines et mines de sel de l'Est. (*Pag. 557 à 566.*)

Les opérations des ateliers monétaires, pendant l'année 1838, se trouvent exposées dans une série de tableaux particuliers qui font connaître le mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes, les retenues exercées sur ces matières, le produit de la vente des médailles, les frais de fabrication payés aux directeurs et le bénéfice acquis au Trésor, tant sur la fabrication des monnaies que sur celle des médailles, bénéfice qui a été, pour 1837, de 54,524 francs, et pour 1838, de 58,121 francs.

Un dernier tableau indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces, en valeur nominale, et par divisions de types, les pièces d'or et d'argent du système décimal qui ont été fabriquées pendant l'année 1838, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803).

Fabrication des monnaies et médailles. (*Pag. 567 à 584.*)

L'article 6 de la loi du 23 mai 1834 a prescrit au Gouvernement de distinguer désormais dans les comptes annuels, les dépenses relatives à l'ancienne régence d'Alger. Pour satisfaire à cette disposition, en ce qui le concerne, le ministère des finances publie un résumé des opérations de toute nature, faites pendant l'année 1838 par les comptables des finances en Afrique, c'est-à-dire, par les receveurs de l'enregistrement, des domaines et des douanes, dans les diverses localités où il a été nécessaire d'en établir, et par le trésorier-payeur à Alger. Ce résumé est formé d'après les bordereaux mensuels que m'adressent maintenant ces comptables, en exécution de l'arrêté que mon prédécesseur a pris, de concert avec M. le ministre de la guerre, sous la date du 31 décembre 1836, dans le but de soumettre la comptabilité des deniers publics en Afrique, à l'observation des règles qui sont suivies en France.

D'après ce résumé, les produits de l'enregistrement, du timbre, des

Opérations des comptables de finances en Afrique. (*Pag. 585 à 598.*)

domaines, des douanes et des sels, ont procuré au Trésor, sur l'exercice 1838, une ressource de 1,934,738 francs qui se trouve classée dans les comptes avec les produits divers du budget. Les revenus locaux, attribués à l'administration municipale, se sont élevés, pendant la même année, à 826,840 francs.

Je prie VOTRE MAJESTÉ d'ordonner que le Compte général des finances, dont je viens d'avoir l'honneur de lui présenter l'analyse, soit distribué aux deux Chambres législatives.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le Ministre secrétaire d'Etat des finances,

LAPLAGNE.

Mars 1839.

NOTE

SUR LE COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES

POUR L'ANNÉE 1838.

Le compte rendu par le ministre des finances pour l'année 1838 expose les opérations relatives à la recette et à l'emploi des deniers publics, effectuées pendant le cours de cette année, et présente la situation générale de l'État et celle de toutes les branches de l'administration des revenus, des dépenses et de la trésorerie, à l'époque du 1er janvier 1839. Il comprend les résultats des budgets des deux exercices ouverts à cette époque, et fait connaître l'exécution des lois de finances dans tous les degrés des différents services.

Pour établir ce travail annuel, le ministère des finances recueille incessamment, dans une comptabilité centrale qui sert de base aux comptes publiés à chaque session des Chambres, les liquidations de droits faites par les agents administratifs, à la charge des redevables de l'État ou au profit de ses créanciers, ainsi que les recettes et les payements effectués par les comptables qui réalisent ces droits.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et d'autre part, sur les comptes individuels des comptables, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications de la commission spéciale nommée, chaque année, en vertu de l'ordonnance du 10 décembre 1823, et par la publication du procès-verbal de ses travaux. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solen-

nellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministres à l'appui des lois de finances.

Le Compte de 1838 commence par le *Tableau général des recettes et des dépenses* liquidées et effectuées pendant l'année sur tous les services.

Il présente ensuite le *Compte des contributions et revenus de l'État*, celui *des Dépenses publiques*, et celui du *Service de trésorerie*.

Il permet donc de suivre sans interruption l'assiette des taxes et leur perception, la liquidation des dépenses et leur acquittement, et, enfin, les opérations de trésorerie destinées à diriger vers les besoins du service les fonds versés par les contribuables, pour les faire passer sur tous les points dans les mains des créanciers de l'État.

Ces trois branches de l'administration des finances s'expliquent ainsi dans leurs divers mouvements et dans tous leurs rapports, et sont livrées à l'investigation publique avec leurs détails les plus étendus.

Le *Compte des revenus de l'État* se développe par exercice, par nature de produits et par département. Les documents particuliers publiés à l'appui de ce compte, en ce qui concerne l'exercice expiré, et qui forment un volume séparé, font connaître, pour chaque branche de revenus et avec tous les détails qu'elle comporte, les valeurs, matières ou quantités qui ont servi de base à l'application des tarifs, et qui justifient de l'exactitude des droits perçus. Le *Compte des Dépenses publiques* est divisé par ministère, par exercice et par chapitre; les subdivisions par article sont données par chaque ministre ordonnateur. Le *Compte de trésorerie* est analysé par nature d'opérations; il retrace l'émission et le remboursement des effets à payer, les mouvements de fonds opérés par le Trésor, par ses correspondants et par ses comptables, et il donne l'état des valeurs de caisse et de portefeuille.

L'exécution des lois de finances se trouve tout entière dans les résultats de ces trois comptes, qui exposent les opérations au moyen desquelles le gouvernement a effectué le recouvrement et l'emploi des ressources que la législature a votées, et sur lesquelles elle a assigné les dépenses. On les a fait suivre du *Compte des Budgets*, qui a pour but de comparer les produits réalisés ou à réaliser, aux évaluations de chaque branche de revenus, et les payements faits et à faire, aux crédits ouverts à chaque service.

Cette partie du compte des finances présente les résultats définitifs du *Budget de l'exercice 1837*, la situation provisoire du *Budget de l'exercice 1838*, et l'état des Recettes et des payements effectués pendant l'année 1838 sur le *Budget de l'exercice 1839*.

Les comptes généraux qui viennent d'être définis se terminent par la *Situation générale de l'administration des finances* au 1er janvier 1839. Ce tableau sert de lien à toutes les parties du compte des finances, et présente le résultat final de chaque service. Les développements, qui précèdent et qui suivent ce résumé, expliquent comment on est parvenu à ce dernier terme, et c'est sur cette base que s'établissent le contrôle et l'enchaînement de tous les faits qui ont produit les divers articles de l'actif et du passif de l'administration des finances à la fin de l'année.

Ce compte comprend en outre divers comptes spéciaux, destinés à exposer les mouvements et la situation de plusieurs services publics placés sous la direction du ministère des finances. Ces comptes spéciaux, au nombre de dix, sont désignés dans la table analytique et sommaire que l'on a cru devoir placer en tête du compte des finances, pour en mieux faire connaître la distribution. (Voir *le Tableau qui précède le Rapport au Roi.*)

La Balance des comptes du grand-livre de la comptabilité générale des finances, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le présent compte, est imprimée, avec un *résumé analytique du journal,* à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838,

PRÉSENTANT

le Tableau des Droits constatés au profit ou à la charge de l'État sur les Contributions et les Dépenses publiques,

et le Résumé des Recettes et des Payements faits sur tous les Services de l'Administration des finances.

NOTE

Sur les Opérations de l'année 1838.

Le compte des opérations de l'année présente :

1° Le tableau des droits constatés au profit ou à la charge de l'État, sur les contributions et les dépenses publiques des exercices dont la situation était à mettre sous les yeux des Chambres ;

2° Le résumé des recettes et des payements faits sur tous les services de l'administration des finances.

Les opérations que la comptabilité générale des finances a eues à retracer sous ce double aspect, pendant l'année 1838, font ressortir les résultats ci-après :

Droits constatés sur les Contributions et les Dépenses publiques.

Exercice 1837.

Recettes. Les droits qui restaient à recouvrer, au 1er janvier 1838, sur les contributions et revenus de l'exercice 1837, s'élevaient à	59,533,765f	26c
Pendant l'année 1838, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État, pour	4,198,260	78
Ensemble	63,732,026	04
Des non-valeurs ont été constatées, et des décharges de droits accordées, pour	17,985	47
Les droits maintenus au profit de l'exercice 1837 se sont donc élevés à	63,714,040	57
Les recouvrements effectués n'ayant été que de	58,569,104	50
L'exercice 1837 a présenté, à l'époque de sa clôture, un restant à recouvrer transporté à l'exercice suivant, de	5,144,936	07
Dépenses. Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1837, il restait à payer, au 1er janvier 1838, ci	176,591,881f	53c
Pendant l'année 1837, ces liquidations ont éprouvé une réduction de	23,475,031	49
Reste	153,116,850	04
Et de nouveaux droits ont été reconnus au profit des créanciers de l'État, pour	1,059,671	06
Il a en conséquence été constaté que, pendant l'année 1838, le Trésor avait à payer pour les dépenses de l'exercice 1837	154,176,521	10
Les payements ne se sont élevés qu'à	151,519,587	84
Et à l'époque de la clôture de l'exercice 1837, les services restant à solder par le Trésor, montaient à	2,656,933	26

Exercice 1838.

RECETTES. D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, des droits à recouvrer sur l'exercice 1838 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1838, pour une somme de..... 1,107,846,880 17

Les recouvrements effectués pendant la même année, par les comptables des finances, ne s'étant élevés qu'à..... 1,051,889,141 91

Il restait à recouvrer au 1er janvier 1839..... 55,957,738 26

DÉPENSES. Les dépenses liquidées pendant l'année 1838, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1838, ont été constatées dans les écritures des différents ministères, ordonnateurs de ces dépenses, et résumées dans la comptabilité générale des finances, pour une somme de..... 1,111,303,300 23

Sur cette somme, il a été payé, par les comptables des finances, celle de.... 930,214,807 62

Et au 31 décembre 1838, les services restant à solder par le Trésor, montaient à..... 181,088,492 61

Exercice 1839.

Quelques recettes ont été faites en 1838 sur les produits de l'exercice 1839, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes montent à 24,863f 17c.

Des payements ont également eu lieu en 1838 sur les crédits de l'exercice 1839, pour divers services urgents. Ils s'élèvent à 5,044,591f 05c.

SERVICES SPÉCIAUX.

Les recouvrements opérés sur le service des ponts et canaux soumissionnés se sont élevés à 100,000f et les payements à 287,655f 91c.

Sur le service spécial des travaux autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, des payements ont été effectués pour 2,886,854f 44c.

Le service spécial du budget extraordinaire des travaux publics, créé par la loi du 17 mai 1837, a donné lieu aux opérations suivantes :

Il a été payé sur l'exercice 1837, 3,668,457f 10c et sur l'exercice 1838, 26,924,140f 69c, formant ensemble la somme de 30,592,597f 79c, que, par un premier virement d'écritures, l'on a, de mois en mois, classée, à titre d'avance du trésor, dans la situation générale des finances. Mais, comme d'après le projet de loi de règlement du budget ordinaire de l'exercice 1837, une portion de l'excédant disponible de ressources que présente ce budget, est transportée au budget extraordinaire des travaux publics, pour couvrir les payements de l'exercice 1837, montant à 6,834,522f 85c, ce transport est devenu l'objet d'un second virement d'écritures par lequel l'avance du trésor s'est trouvée réduite de la même somme et ne s'est plus alors formée que des payements applicables à l'exercice 1838, dont le trésor demeure à découvert jusqu'à ce que des ressources leur aient été attribuées.

Les versements de capitaux de cautionnements en numéraire se sont élevés à 19,315,742^{f} 80^{c} et les remboursements à 15,038,550^{f} 85^{c}.

Quelques recettes accidentelles montant à 5,600^{f} 50^{c}, ont été faites au profit du service spécial de la liquidation de l'ancienne liste civile et un payement de 121^{f} 25^{c} a eu lieu sur ce service.

Le fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français, en exécution de l'article 2 de la loi du 14 juin 1835, a présenté en recette, le prélèvement effectué sur le dernier terme de la créance consentie au profit des États-Unis (260,000^{f}), et en dépense, le transport fait au budget de l'exercice 1838, conformément à la même loi, des fonds à ordonnancer sur cet exercice au nom des créanciers français (310,902^{f} 61^{c}).

Enfin, le produit de la retenue de 3 p. 0/0 supportée par les adjudicataires de coupes de bois, pendant le régime antérieur au 1er janvier 1838, pour travaux d'entretien et d'amélioration dans les forêts, a été porté en recette pour une somme de 764,747^{f} 74^{c} à un compte spécial, dont les mouvements seront ultérieurement soumis au contrôle législatif.

RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR.

Les créances du trésor ont été réduites, pendant l'année 1838, d'une somme de 6,834,522^{f} 85^{c}, par l'effet du prélèvement effectué sur l'excédant disponible de ressources du budget ordinaire de 1837, pour couvrir les payements de cet exercice qui ont eu lieu à la charge du budget extraordinaire des travaux publics. (Voir d'autre part.)

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES AVANCES ET DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Les avances et découverts du trésor se sont augmentés, pendant l'année 1838, d'une somme de 31,308,602^{f} 39^{c} pour les causes ci-après :

1° 30,592,597^{f} 79^{c}. — Créance à réaliser sur les ressources accordées par la loi du 17 mai 1837, pour les payements auxquels le budget extraordinaire des travaux publics a donné lieu jusqu'au 1er janvier 1839. Cette créance, qui a dû être constatée successivement, d'après les payements effectués pendant chaque mois, se trouve, en définitive, atténuée du prélèvement de 6,834,522^{f} 85^{c} opéré sur l'excédant de recette qu'a présenté, en clôture d'exercice, le budget ordinaire de 1837. (Voir ci-dessus.)

2° 714,892^{f} 54^{c}. La loi du 24 avril 1838 a ouvert au ministre des finances le crédit nécessaire pour subvenir, à défaut du gouvernement de la Grèce, au payement des termes échus des intérêts et de l'amortissement de la portion de l'emprunt de ce gouvernement, qui a été garantie par la France. Les payements de cette nature, qui se sont élevés à la somme ci-dessus de 714,892^{f} 54^{c}, ont lieu à titre d'avances, et il doit être annuellement rendu aux Chambres un compte spécial desdites avances, ainsi que des recouvrements obtenus.

3° 1,112^{f} 06^{c}. — Augmentation du déficit sur le service des cautionnements, par suite de remboursement fait à un titulaire français ayant exercé des fonctions dans les départements rétrocédés aux étrangers.

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS FAITS PENDANT L'ANNÉE 1838,

Sur tous les services de l'Administration des finances.

Les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1838, s'élevaient, d'après le compte des finances de l'année précédente, à.....		163,414,809f 50c
Mais dans ce solde n'étaient pas compris les fonds qui se trouvaient en dépot à la banque de France à la même époque, et qui doivent y être réunis, le compte particulier de cet établissement avec le trésor ayant été supprimé le 31 mars 1838 et son solde ajouté à celui du caissier central à Paris.....		50,815,444 90
TOTAL de l'encaisse du trésor, en valeurs de toute nature, au 1er janvier 1838.		214,230,254 40
Ainsi qu'on vient de le voir par l'analyse qui précède, il a été reçu pendant l'année 1838, sur les revenus ordinaires		
De l'exercice 1837..... 58,569,104f 50c		
——— 1838..... 1,051,889,141 91	1,110,483,109f 58c	
——— 1839..... 24,863 17		
Les fonds spéciaux ont procuré au trésor les ressources ci-après :		
Recette effectuée sur les emprunts soumissionnés pour travaux dans divers ports.....	100,000 00	
Cautionnements versés en numéraire.....	19,315,742 80	
Recouvrements pour la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile.....	5,600 50	
Fonds prélevés sur la créance des Etats-Unis....	260,000 00	
Fonds réalisés pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts.....	764,747 74	
Par un virement d'écritures, on a classé parmi les avances du trésor le montant des dépenses payées, pendant l'année 1838, sur le budget extraordinaire des travaux publics, et on a crédité d'une même somme le compte de ce service..	30,592,597 79	
Les avances du trésor se sont atténuées, par l'effet du prélèvement effectué sur l'excédant de recette du budget ordinaire de l'exercice 1837, pour couvrir les dépenses de cet exercice, payées à la charge du budget extraordinaire des travaux publics, de.....	6,834,522 85	
Les mouvements des créances passives ont produit (y compris 56,386,758f 20c de bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au-dessus du pair), une recette de.....	2,095,462,047 32	
Le mouvement des créances actives du trésor, y compris		
A reporter.....	3,263,818,368 58	214,230,254 40

Reports.....	3,263,818,368f 58c	214,230,254f 40c
13,313,096f 10c pour une opération intermédiaire que nécessite, entre les préposés des douanes, le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, a présenté en recette une somme de.....	23,133,993 95	
Les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en recette, de.....	2,138,326,512 47	
Les recettes de toute nature, de l'année 1838, comprises dans l'état général ci-après pour 5,506,663,352f 36c, mais dont il faut déduire, pour les motifs exprimés d'autre part, les sommes portées au crédit de la banque de France (81,384,477f 36c), se sont donc élevées à	5,425,278,875 00	5,425,278,875 00
Le compte des finances de la présente année avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de.....		5,639,509,129 40

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres sur les droits liquidés au profit des créanciers de l'État se sont élevés à

SAVOIR :

Exercice 1837.....	151,519,587f 84c	
——— 1838.....	930,214,807 62	1,086,778,986f 51c
——— 1839.....	5,044,591 05	
Les dépenses relatives au service spécial des divers travaux exécutés dans les ports, avec le produit d'emprunts soumissionnés, s'élèvent à.....		287,655 91
Les payements faits pour le service spécial des travaux publics, autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, sont de.....		2,886,854 44
Ceux qui ont été effectués sur les crédits du budget extraordinaire des travaux publics, créé par la loi du 17 mai 1837, montent à 30,592,597f 79c, savoir :		
Exercice 1837.....	3,668,457f 10c	30,592,597 79
Exercice 1838.....	26,924,140 69	
D'après le prélèvement effectué sur le budget ordinaire de l'exercice 1837, comme il a été expliqué plus haut à la recette, on a annulé au compte spécial du budget extraordinaire des travaux publics le virement d'écritures par lequel les payements imputés sur ce budget, pour l'exercice 1837, avaient été transportés parmi les avances dont le trésor demeurait à découvert pour.....		6,834,522 85
Il a été remboursé sur les fonds des cautionnements en numéraire.....		15,038,550 85
Et payé pour la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile.....		121 25
Le service spécial des indemnités américaines dues à des Français a été débité de		
A reporter.....		1,142,419,289 60

Report..... 1,142,419,289f 60c

310,902f 61c, pour transport au budget de l'exercice 1838, des fonds à ordonnancer sur cet exercice au profit des créanciers français..... 310,902 61

Les avances et les découverts du trésor ont été augmentés de 31,308,602f 39c, savoir :

Créance à recouvrer sur les ressources spéciales attribuées au budget extraordinaire des travaux publics. (Montant des payements faits pendant l'année 1838.)..... 30,592,597 79

Avances effectuées en exécution de la loi du 24 avril 1838 pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... 714,892 54

Remboursement de cautionnement à un titulaire français des départements rétrocédés aux étrangers... 1,112 06

31,308,602 39

Il a été remboursé par le trésor en atténuation des effets à payer et des comptes courants composant ses créances passives..... 2,019,484,967 60

Les avances qu'il a dû faire pour plusieurs services et les créances à recouvrer qu'il a constatées à la charge de divers débiteurs, s'élèvent, y compris 13,313,096f 10c pour l'opération intermédiaire relative au service des douanes dont il est fait mention à la recette, à..... 23,471,487 04

Les mouvements de fonds et de valeurs entre les comptables des finances ont été, en dépense, de..... 2,139,337,082 72

Et les dépenses totales de l'année 1838, portées au tableau général ci-après, pour 5,386,901,364f 42c, mais dont il est nécessaire de déduire 30,569,032f 46c constatés au débit du compte courant de la banque de France, ainsi qu'on l'a expliqué, page 11, ont été de..... 5,356,332,331 96

En ajoutant à cette dépense le solde en caisse et en portefeuille existant à la caisse centrale du trésor à Paris et chez les agents extérieurs, au 31 décembre 1838, ci..... 283,176,797 44

On retrouve la somme d'autre part, dont le compte des finances avait à justifier l'emploi..... 5,639,509,129 40

Résultat du service de l'Administration des finances pendant l'année 1838.

Les budgets des exercices courants et les services spéciaux sont compris dans le passif de l'administration des finances au 31 décembre 1838 (voir page 365) pour un excédant de recette de..... 191,460,821f 46c

La situation des finances, au 31 décembre 1837 (voir page 301 de la première partie du compte de l'année 1837)

A reporter..... 191,460,821 46

Report.....	191,460,821f 46c	
ne comprenait les mêmes services que pour un excédant de recette de.....	172,669,215 26	
Il en résulte que, pendant l'année 1838 (voir le tableau page 126 du compte des opérations de trésorerie et celui page 376 de la situation générale des finances), l'excédant de recette applicable à ces services s'est accru de	18,791,606 20 ci..	18,791,606 20
Les créances passives sont inscrites dans la situation des finances au 31 décembre 1838 pour une dette de.....	405,875,065 31	
Elles ne s'élevaient, à la fin de l'année 1837, qu'à.....	329,897,985 59	
Elles ont, par conséquent, éprouvé, pendant l'année 1838, une augmentation (voir les détails à la page 112 du compte de trésorerie) de.....	75,977,079 72 ci..	75,977,079 72
TOTAL des excédants de recette réalisés pendant l'année 1838.....		94,768,685 92
Ces excédants de recette ont été employés comme il suit :		
D'après la situation générale des finances au 1er janvier 1839, (voir page 364) les avances et les découverts du trésor s'élèvent à.....	283,644,062f 19c	
Ils n'étaient compris dans la situation des finances au 31 décembre 1837 (voir page 300 de la Ire partie du compte de l'année 1837), que pour la somme de.....	259,169,982 65	
Augmentation, pendant l'année 1838, dont les causes sont indiquées dans le tableau page 126 du compte de trésorerie, et dans celui page 375 de la situation générale des finances.....	24,474,079 54 ci	24,474,079 54
Les créances actives de l'administration des finances montent, au 31 décembre 1838, à.....	7,709,523 36	
Elles ne s'élèvaient, à la fin de l'année 1837, qu'à.....	7,372,030 27	
Et ont, par conséquent, été augmentées en 1838 (voir les détails à la page 113 du compte de trésorerie), d'une somme.....	337,493 09 ci	337,493 09
Enfin, les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables des finances conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient au 1er janvier 1838 (y compris 50,815,444 fr. 90 cent. qui se trouvaient en dépôt à la banque à la même époque, et qui pour les motifs exprimés page 11 ont dû être réunis au solde du caissier central à Paris) à.....	214,230,254f 40c	
A reporter.....	214,230,254 40	24,811,572 63

Report.....	214,230,254^{f} 40^{c}	24,811,572^{f} 63^{c}
Pendant l'année 1838, ces comptables ont reçu du trésor ou de leurs collègues.....	2,138,326,512 47	
TOTAL.....	2,352,556,766 87	
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à..... 2,139,337,082^{f} 72^{c}		
Le solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1839 est de..... 283,176,797 44		
	2,422,513,880^{f} 16^{c}	
AUGMENTATION pendant l'année 1838...	69,957,113 29	ci 69,957,113^{f} 29^{c}
Ces trois causes réunies ont absorbé l'excédant de recette établi ci-contre, pour.....		94,768,685 92

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'administration des finances pendant l'année 1838.

COMPTE DES OPÉRA

Présentant le tableau des Droits constatés au profit ou à la charge
Payements faits sur tous les services de

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1838.

Numéraire	74,154,231 73		
Effets à recevoir	88,241,035 77	162,395,267 50	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées	1,019,542 00		163,414,809 50

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

EXERCICE 1837.

	DROITS qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1838.	DROITS constatés pendant l'année 1838.	ANNULATION de droits constatés antérieurement à 1838.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1838.	RESTE à recouvrer à la clôture de l'exercice.
Contributions directes	49,281,502f 20c	//	674f 90c	49,280,827f 30c	//
Enregistrement, timbre et domaines	877,339 36	1,988,603f 21c	//	917,481 98	1,948,460f 59c
Coupes de bois	573,321 52	211,217 78	//	784,539 30	//
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	3,443,978 85	171,004 97	//	2,373,512 34	1,241,471 48
Produits des postes	268,292 56	//	17,310 57	250,381 99	600 00
Produits universitaires	151,593 95	23 50	//	151,617 45	//
Produit de la ferme des jeux	458,333 34	//	//	458,333 34	//
Salines et mines de sel de l'Est	414,128 83	//	//	414,128 83	//
Produits divers	4,065,274 65	1,827,411 32	//	3,938,281 97	1,954,404 00
	59,533,765 26	4,198,260 78	17,985 47	58,569,104 50	5,144,936 07
		4,180,275 31			
		63,714,040 57			

TIONS DE L'ANNÉE 1838.

de l'État, sur les Contributions et les Dépenses publiques, et le Résumé des Recettes et des
l'Administration des finances.

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1837.

		DROITS qui restaient à payer au 1er janvier 1838.	DROITS constatés pendant l'année 1838.	ANNULATION de droits constatés antérieurement à 1838.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1838.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.
Chambre des Députés		//	//	13,225 93	à déd. 13,225 93	//
Dette publique.	Dette perpétuelle	5,009,689 81	//	516 00	4,464,318 27	544,855 54
	Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	73,757 38	//	//	73,757 38	//
	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,005,709 35	957 47	//	8,567,803 95	438,862 87
	Intérêts de la dette flottante	4,643,110 60	//	325,416 66	4,317,609 11	84 83
	Dette viagère	2,101,072 57	//	368,805 11	1,732,267 46	//
	Pensions	14,928,452 67	//	734,471 90	14,192,092 77	1,888 00
Dépenses générales des services publics.	Justice et cultes. Dépenses de la justice	1,371,850 70	//	73,563 73	1,290,374 54	7,912 43
	Justice et cultes. Dépenses des cultes	9,666,613 97	//	175,305 37	9,450,232 64	41,075 96
	Affaires étrangères	1,579,148 19	//	67,903 16	1,501,659 42	9,585 61
	Instruction publique	3,932,904 77	//	678,242 20	3,240,324 16	14,338 41
	Intérieur	32,838,405 91	//	11,468,789 92	21,281,936 10	87,679 89
	Travaux publics, agriculture et commerce	14,183,326 06	//	475,612 76	13,570,558 11	137,155 19
	Guerre	27,216,297 90	//	7,908,158 89	19,190,683 06	117,455 95
	Marine	12,033,313 86	1,058,713 59	//	12,391,470 31	700,557 14
	Finances	4,629,795 85	//	483,290 34	4,133,555 94	12,949 57
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts		18,644,617 34	//	129,966 97	17,978,757 09	535,893 28
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes		13,711,628 68	//	571,762 55	13,133,227 54	6,638 59
		175,569,695 61	1,059,671 06	23,475,031 49	150,497,401 92	2,656,933 26
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831, et loi du 14 juin. 1835.)		1,022,185 92	//	//	1,022,185 92	//
		176,591,881 53	1,059,671 06	23,475,031 49	151,519,587 84	2,656,933 26
			22,415,360 43			
			154,176,521 10			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838.

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

	DROITS constatés pendant l'année 1838.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1838.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1839 sur les droits constatés.
EXERCICE 1838.			
Contributions directes	387,225,341f 90c	340,294,551f 95c	46,930,789f 95c
Enregistrement, timbre et domaines	225,032,328 73	224,102,942 65	929,386 08
Produits des forêts et de la pêche	34,023,908 99	32,613,101 81	1,410,807 18
Douanes et sels	173,726,445 19	173,561,445 19	165,000 00
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	218,783,761 85	215,540,913 44	3,242,848 41
Produits des postes	42,370,838 54	42,100,189 75	270,648 79
Produits universitaires	4,271,606 48	4,117,553 55	154,052 93
Salines et mines de sel de l'Est	1,655,650 16	1,200,000 00	455,650 16
Produits divers	20,756,998 33	18,358,443 57	2,398,554 76
	1,107,846,880 17	1,051,889,141 91	55,957,738 26
EXERCICE 1839.			
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	24,863 17	24,863 17	//

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	100,000 00
Recette par virement d'écritures, pour transport à un compte d'avance, du montant des payements effectués, pendant l'année 1838, sur le budget extraordinaire des travaux publics	30,592,597 79
Recettes de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	19,315,742 80
Recettes affectées à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	5,600 50
Fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français, en exécution de l'art. 2 de la loi du 14 juin 1335. (Prélèvement effectué sur le dernier terme de la créance des États-Unis.)	260,000 00
Fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts (régime antérieur au 1er janvier 1838)	764,747 74
RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES ET DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.	51,038,688 83
Recette par virement d'écritures, pour annuler le transport fait à un compte d'avances, des payements de l'exercice 1837, effectués sur le budget extraordinaire des travaux publics, la même somme étant prélevée sur l'excédant de recette du budget ordinaire de cet exercice	6,834,522 85

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

EXERCICE 1838.	DROITS QUI ÉTAIENT à payer au 1er janv. 1838.	DROITS CONSTATÉS pendant l'année 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RESTE A PAYER au 1er janv. 1839 sur les droits constatés.
Liste civile	//	14,000,000f 00c	14,000,000f 00	//
Chambre des Pairs	//	790,000 00	790,000 00	//
Chambre des Députés	//	699,610 09	699,610 09	//
Légion d'honneur	//	1,790,000 00	1,790,000 00	//
Dette publique — Dette perpétuelle	//	195,955,667 50	190,999,767 46	4,955,900f 04c
Dette publique — Fonds d'amortissement	//	44,616,463 00	44,616,463 00	//
Dette publique — Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	//	9,936,000 00	9,854,706 93	81,293 07
Dette publique — Intérêts de capitaux de cautionnements	//	9,405,162 72	254,175 32	9,150,987 40
Dette publique — Intérêts de la dette flottante	//	10,000,000 00	5,143,232 56	4,856,767 44
Dette publique — Dette viagère	//	4,330,887 19	2,295,848 22	2,035,038 97
Dette publique — Pensions	//	61,112,689 87	46,058,237 29	15,054,452 58
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses de la justice	//	20,196,114 00	18,784,768 41	1,411,345 59
Dépenses générales des services publics — Justice et cultes — Dépenses des cultes	//	35,801,910 37	26,337,472 34	9,464,438 03
Dépenses générales des services publics — Affaires étrangères	//	7,874,243 35	6,142,667 35	1,731,576 00
Dépenses générales des services publics — Instruction publique	//	14,629,170 12	10,705,222 14	3,923,947 98
Dépenses générales des services publics — Intérieur	//	95,279,570 50	64,396,261 49	30,883,309 01
Dépenses générales des services publics — Travaux publics, agriculture et commerce	//	56,784,410 42	43,548,632 44	13,235,777 98
Dépenses générales des services publics — Guerre	//	247,908,568 91	217,974,539 92	29,934,028 99
Dépenses générales des services publics — Marine	68,109f 60c	68,411,594 51	54,283,004 79	14,196,699 32
Dépenses générales des services publics — Finances	//	23,611,880 88	19,024,856 05	4,587,024 83
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	//	126,317,855 58	104,831,223 63	21,486,631 95
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	//	57,450,058 12	43,350,784 69	14,099,273 43
	68,109 60	1,106,901,857 13	925,881,474 12	181,088,492 61
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.)	//	4,333,333 50	4,333,333 50	//
	68,109 60	1,111,235.190 63	930,214,807 62	181,088,492 61
	1,111,303,300 23			
EXERCICE 1839.				
Dépenses du ministère de la guerre		2,264,238 96	2,264,238 96	//
Dépenses du ministère de la marine		2,873,616 74	2,153,216 74	720,400 00
Remboursements et restitutions		627,135 35	627,135 35	//
		5,764,991 05	5,044,591 05	720,400 00

SERVICES SPÉCIAUX.

Dépenses sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés		287,655 91
Dépenses sur le budget spécial des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)		2,886,854 44
Dépense au budget extraordinaire des travaux publics. (Loi du 17 mai 1837) des payements effectués pendant l'année 1838	Exercice 1837 — 3,668,457f 10c; Exercice 1838 — 26,924,140 69	30,592,597 79
Dépenses pour annulation du virement d'écritures par lequel les payements de l'exercice 1837, effectués sur le budget extraordinaire des travaux publics, avaient été transportés à un compte d'avance		6,834,522 85
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)		15,038,550 85
Dépenses sur le service spécial de la liquidation des dettes de l'ancienne Liste civile		121 25
Fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français, en exécution de l'article 2 de la loi du 14 juin 1835. (Transport au budget de l'exercice 1838, des fonds à ordonnancer au profit des créanciers français.)		310,902 61
		55,951,205 70

DÉPENSES EN AUGMENTATION DES AVANCES ET DES DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

Dépense par virement d'écritures pour application à un compte d'avances du montant des payements effectués pendant l'année 1838, sur le budget extraordinaire des travaux publics	30,592,597 79
Avance pour la portion de l'emprunt grec, garantie par la France	714,892 54
Remboursement de cautionnement à un titulaire français dans les départements devenus étrangers	1,112 06
	31,308,602 39

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838.

Suite de la RECETTE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds reçus de la banque en compte courant...	Solde du compte au 1er janvier 1838		50,815,444f 90c	81,384,477f 36c
	Mouvements pendant le premier trimestre		30,569,032 46	
Recettes en augmentation des créances passives.	Émission des bons du trésor	82,872,562f 10c		
	——— de traites et mandats	127,847,804 96	210,720,367f 06c	
	Recette de fonds particuliers des comptables des finances		574,501,932 25	
	——— pour le compte des correspondants du trésor		456,799,362 89	
	——— des correspondants des comptables des finances		853,440,385 12	2,095,462,047 32
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)			23,133,993 95	2,118,596,041 27
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				2,138,326,512 47
				4,338,307,031 10

RECAPITULATION DES RECETTES

Contributions et revenus publics.	Exercice 1837		58,569,104f 50c	1,110,483,109f 58c
	——— 1838		1,051,889,141 91	
	——— 1839		24,863 17	
Services spéciaux				51,038,688 83
Recette en atténuation des avances et découverts du trésor				6,834,522 85
Opérations de trésorerie.	Fonds reçus de la banque en compte courant		81,384,477 36	4,338,307,031 10
	Recettes en augmentation des créances passives	2,095,462,047f 32c		
	——— en atténuation des créances actives	23,133,993 95	2,118,596,041 27	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)		2,138,326,512 47	
			TOTAL de la recette	5,506,663,352 36
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1838				163,414,809 50
			TOTAL GÉNÉRAL	5,670,078,161 86

Suite de la DÉPENSE.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds remis à la banque en compte courant. (Mouvements pendant le premier trimestre.)				30,569,032f 46
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du trésor	28,689,291f 10c	152,112,397f 80c	
	——— de traites et mandats	123,423,106 70		
	——— des obligations de l'emprunt national		17,900 00	
	Remboursements de fonds particuliers des comptables des finances		566,913,259 43	2,019,484,967f 60c
	Dépenses pour le compte des correspondants du trésor		447,658,641 22	
	——— des correspondants des comptables des finances		852,782,769 15	2,042,956,454 64
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances constatés à la charge de divers.)			23,471,487 04	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés)				2,139,337,082 72
				4,212,862,569 82

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1839.

Numéraire	185,344,009f 71c	280,748,286 76	283,176,797 44
Effets à recevoir	95,404,277 05		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		2,428,510 68	

ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1838.

Dépenses publiques...	Exercice 1837		151,519,587 84	1,086,778,986 51
	——— 1838		930,214,807 62	
	——— 1839		5,044,591 05	
Services spéciaux				55,951,205 70
Dépenses en augmentation des avances et découverts du trésor				31,308,602 39
Opérations de trésorerie.	Fonds remis à la banque en compte courant		30,569,032 46	4,212,862,569 82
	Payements en atténuation des créances passives	2,019,484,967 60		
	——— en augmentation de créances actives	23,471,487 04	2,042,956,454 64	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)		2,139,337,082 72	
			TOTAL de la dépense	5,386,901,364 42
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1839				283,176,797 44
			TOTAL GÉNÉRAL	5,670,078,161 86

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances,* pendant l'année 1838.

NATURES DES RECETTES.	RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des douanes.	RECEVEURS des contributions indirectes.	DIRECTEURS des postes.	DIRECTEURS de la fabrication des monnaies.	RECEVEURS généraux des finances.	CAISSIER du trésor public.	PAYEURS du trésor public.	COMPTABLES en Afrique.	AGENT RESPONSABLE des virements de comptes constatés par la comptabilité générale des finances — recettes.	AGENT RESPONSABLE des virements de comptes constatés par la comptabilité générale des finances — annulations de recettes.	TOTAL des recettes.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	49,280,827f 30c	"	"	"	"	"	49,280,827f 30c
Enregistrement, timbre et domaines	999,408f 46c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	81,926f 48c	917,481 98
Coupes de bois	293,413 74	"	"	"	"	491,215 56	"	"	"	"	90 00	784,539 30
Exercice 1837. Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	2,373,512f 34c	"	"	"	"	"	"	"	"	2,373,512 34
Produits des postes	"	"	"	250,817f 80c	"	"	"	"	"	"	435 81	250,381 99
Produits universitaires	"	"	"	"	"	151,617 45	"	"	"	"	"	151,617 45
Produit de la ferme des jeux	"	"	"	"	"	"	458,333f 34c	"	"	"	"	458,333 34
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	414,128f 83c	"	414,128 83
Produits divers	"	"	"	"	705f 97c	745,105 33	"	"	5,246f 76c	3,857,637 00	670,413 09	3,938,281 97
Contributions directes	"	"	"	"	"	340,294,551 95	"	"	"	"	"	340,294,551 95
Enregistrement, timbre et domaines	224,089,874 52	"	"	"	"	"	"	"	"	13,992 72	924 59	224,102,942 65
Produits des forêts et de la pêche	3,356,283 31	"	"	"	"	29,264,913 25	"	"	"	"	8,094 75	32,613,101 81
Douanes et sels	"	173,561,445f 19c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	173,561,445 19
Exercice 1838. Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres)	"	"	215,540,913 44	"	"	"	"	"	"	"	"	215,540,913 44
Produits des postes	"	"	"	41,899,184 40	"	"	"	1,181f 91c	199,177 04	646 40	"	42,100,189 75
Produits universitaires	"	"	"	"	"	4,117,553 55	"	"	"	"	"	4,117,553 55
Salines et mines de sel de l'Est	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,200,000 00	"	1,200,000 00
Produits divers	499,517 84	"	"	"	1,329,444 16	5,355,935 96	2,111,835 02	619,835 65	2,757,057 22	9,476,912 39	3,792,094 67	18,358,443 57
Exercice 1839. Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	24,863 17	"	"	"	"	"	"	"	"	24,863 17
SERVICES SPÉCIAUX.	229,238,497 87	173,561,445 19	217,939,288 95	42,150,002 20	1,330,150 13	429,701,720 35	2,570,168 36	621,017 56	2,961,481 02	14,963,317 34	4,553,979 39	1,110,483,109 58
Recette sur le service des ponts et canaux et travaux divers soumissionnés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	100,000 00	"	100,000 00
Recettes de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	"	"	"	"	12,668,824 11	6,528,906 63	"	116,900 00	1,112 06	"	19,315,742 80
Recettes affectées à la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,600 50	"	5,600 50
Recette de fonds prélevés sur la créance des États-Unis, pour le payement d'indemnités dues à des Français. (Art. 2 de la loi du 14 juin 1835.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	260,000 00	"	260,000 00
Recette, par virement d'écritures, pour transport à un compte d'avance, du montant des payements effectués, pendant l'année 1838, sur le budget extraordinaire des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30,592,597 79	"	30,592,597 79
Fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts. (Régime antérieur au 1er janvier 1838.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	764,747 74	"	764,747 74
RECETTES EN ATTÉNUATION DES AVANCES DU TRÉSOR												
Recette, par virement d'écritures, pour annuler le transport fait à un compte d'avance, des payements de l'exercice 1837, effectués sur le budget extraordinaire des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,834,522 85	"	6,834,522 85
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Fonds reçus de la banque en compte courant	"	"	"	"	"	"	81,384,477 36	"	"	"	"	81,384,477 36
Recettes en augmentation des créances passives. Émission de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	82,872,562 10	"	"	"	"	82,872,562 10
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	65,865,422 79	48,349,688 61	"	1,320,739 56	12,420,060 51	108,106 51	127,847,804 96
Recette de fonds particuliers des comptables des finances	8,298 24	48,601 68	41,378 93	"	38,054,455 96	536,314,045 42	"	15,553 23	44 54	19,554 25	"	574,501,932 25
——— pour le compte des correspondants du trésor	1,794,031 40	56,591,031 65	5,586,017 34	17,264,015 63	186,297,441 77	143,254,605 83	36,383,243 37	643,372 49	1,227,741 77	7,759,991 85	2,130 21	456,799,362 89
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	851,384,482 78	"	2,055,902 34	"	"	"	853,440,385 12
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)	121,987 19	17,957,652 90	1,258,990 25	403,999 03	"	2,673,932 46	324,781 91	17 50	223,734 78	342,084 69	173,186 76	23,133,993 95
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	720,892 28	12,413,364 40	5,642,284 86	3,675,162 78	139,933 50	568,621,781 10	580,427,895 28	931,611,018 23	35,072,602 13	1,577 91	"	2,138,326,512 47
Totaux des recettes	231,883,706 98	260,572,095 82	230,467,960 33	63,493,179 64	225,821,981 36	2,610,484,814 84	838,841,723 62	934,946,881 35	40,923,243 80	74,065,167 49	4,837,402 87	5,506,663,352 36
										69,227,764 62		

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des douanes.	RECEVEURS des contributions indirectes.	DIRECTEURS des postes.	DIRECTEURS de la fabrication des monnaies.	RECEVEURS généraux des finances.	CAISSIER du trésor public.	PAYEURS du trésor public.	COMPTABLES en Afrique.	AGENT RESPONSABLE des virements de comptes constatés par la comptabilité générale des finances. — payements.	AGENT RESPONSABLE — annulations de payements.	TOTAL des payements.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
Exercice 1837. — Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,225f 93c	à déduire 13,225f 93c
Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	4,464,151f 27c	167f 00c	"	"	4,464,318 27
Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	73,757 38	"	"	"	73,757 38
Intérêts de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	8,563,361 73	4,442 22	"	"	8,567,803 95
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	712,549f 01c	40f 31c	"	"	3,648,130 98	43,111 19	4,317,609 11
Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	1,732,331 96	"	"	64 50	1,732,267 46
Pensions	"	74,432f 72c	"	"	"	"	"	14,112,666 13	4,993 92	"	"	14,192,092 77
Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes. — Dépenses de la justice	"	"	"	"	"	"	"	1,298,492 32	"	194 25	8,312 03	1,290,374 54
Justice et cultes. — des cultes	"	"	"	"	"	"	"	9,453,302 49	"	"	3,069 85	9,450,232 64
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	1,481,974 64	"	32,941 03	13,256 25	1,501,659 42
Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	3,245,856 64	"	14,820 38	20,352 86	3,240,324 16
Intérieur	"	"	"	"	"	"	"	21,232,517 55	"	67,147 97	17,729 42	21,281,936 10
Travaux publics, agriculture et commerce	"	"	"	"	"	"	"	13,525,263 68	20,000 00	68,304 72	43,010 29	13,570,558 11
Guerre	"	"	"	"	"	"	"	18,706,316 98	2,056,042 60	4,408,501 36	5,980,177 88	19,190,683 06
Marine	"	"	"	"	"	"	"	13,480,677 33	"	1,378,343 75	2,467,550 77	12,391,470 31
Finances. (Divers services)	3,028f 05c	"	108f 11c	"	"	1,935,425 13	29,677 15	2,167,066 93	400 00	4,065 75	6,215 16	4,133,555 94
Frais de régie, de percepon et d'expon des impôts et revenus	211,555 58	2,361,561 16	1,997,746 29	2,112,009f 60c	"	2,295,578 31	"	7,993,143 26	"	1,008,637 28	1,474 39	17,978,757 09
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	2,571,698 18	44,219 81	1,507 95	"	10,031,878 31	"	483,322 42	600 87	25,441 05	25,441 05	13,133,227 54
Créance des États-Unis. (Loi du 14 juin 1835.)	"	"	"	"	"	"	"	1,022,185 92	"	"	"	1,022,185 92
Liste civile	"	"	"	"	"	"	"	14,000,000 00	"	"	"	14,000,000 00
Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	"	"	790,000 00	"	"	"	790,000 00
Chambre des Députés	"	"	"	"	"	"	"	699,610 09	"	"	"	699,610 09
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	1,790,000 00	"	"	"	1,790,000 00
Dette perpétuelle	"	"	"	"	"	"	"	190,996,064 46	3,703 00	"	"	190,999,767 46
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	"	44,616,463 00	"	"	"	44,616,463 00
Emprunts spéciaux pour ponts et canaux	"	"	"	"	"	"	"	9,854,706 93	"	"	"	9,854,706 93
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	"	253,858 67	316 65	"	"	254,175 32
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,368,283 12	3,643,459 76	"	"	178,531 10	47,041 42	5,143,232 56
Dette viagère	"	"	"	"	"	"	"	2,295,848 22	"	107,336 00	107,336 00	2,295,848 22
Exercice 1838. — Pensions	"	428,851 00	"	"	"	"	"	45,614,209 53	15,176 76	121,975 49	121,975 49	46,058,237 29
Dépenses générales des services publics. — Justice et cultes. — Dépenses de la justice	4,145,640 26	"	"	"	"	"	"	14,639,128 15	"	"	"	18,784,768 41
Justice et cultes. — des cultes	"	"	"	"	"	"	"	26,337,472 34	"	"	"	26,337,472 34
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	"	6,132,080 93	"	10,586 42	"	6,142,667 35
Instruction publique	"	"	"	"	"	"	"	10,701,807 52	"	5,345 00	1,930 38	10,705,222 14
Intérieur	"	"	"	"	"	"	"	64,369,468 69	120 25	26,904 80	232 25	64,396,261 49
Travaux publics, agriculture et commerce	"	"	"	"	"	"	"	43,552,485 44	"	647 00	4,500 00	43,548,632 44
Guerre	"	"	"	"	"	"	"	187,094,031 84	28,090,588 36	3,170,606 35	380,686 63	217,974,539 92
Marine	"	"	"	"	"	"	"	53,136,641 52	"	1,605,574 55	459,211 28	54,283,004 79
Finances. (Divers services)	19,887 03	38,716 03	3,921 68	51,597 79	"	5,731,907 72	107,332 07	12,964,339 52	73,650 46	49,878 66	16,374 91	19,024,856 05
Frais de régie, de percepon et d'expon des impôts et revenus	9,794,370 22	21,204,224 51	33,448,411 25	17,290,578 57	"	9,043,574 92	"	14,050,679 30	"	3,643 99	4,259 13	104,831,223 63
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	2,301,995 84	12,245,513 94	1,230,345 31	31,961 38	"	27,410,341 03	"	92,464 28	313 99	37,848 92	"	43,350,784 69
Créance des États-Unis. (Loi du 14 juin 1835.)	"	"	"	"	"	"	"	4,073,333 50	"	260,000 00	"	4,333,333 50
Exercice 1839. — Dépenses du ministère de la guerre	"	"	"	"	"	"	"	1,547,471 83	716,767 13	"	"	2,264,238 96
de la marine	"	"	"	"	"	"	"	2,153,216 74	"	"	"	2,153,216 74
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	"	"	"	"	627,135 35	"	"	"	"	"	627,135 35
Prélèvements sur les recettes. — Frais de fabricaon prélevés sur le prodt des monnaies. Exce 1837.	"	"	"	"	71,493f 17c	"	"	"	"	72,694 88	144,188 05	"
Idem. Exce 1838.	"	"	"	"	1,164,399 71	"	"	"	"	106,923 20	1,271,322 91	"
A reporter	16,476,476 98	38,924,997 54	36,724,752 45	19,487,655 29	1,235,892 88	59,156,672 90	3,780,509 29	874,791,771 13	30,987,283 21	16,415,024 88	11,202,050 04	1,086,778,986 51

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des douanes.	RECEVEURS des contributions indirectes.	DIRECTEURS des postes.	DIRECTEURS des monnaies et médailles.	RECEVEURS généraux des finances.	CAISSIER du trésor public.	PAYEURS du trésor public.	COMPTABLES en Afrique.	AGENT RESPONSABLE des virements de comptes constatés par la comptabilité générale des finances. — payements.	AGENT RESPONSABLE — annulations de payements.	TOTAL des payements.
Report	16,476,476f 98c	38,924,997f 54c	36,724,752f 45c	19,487,655f 29	1,235,892f 88c	59,156,672f 90c	3,780,509f 29c	874,791,771f 13c	30,987,283f 21c	16,415,024f 88c	11,202,050f 04c	1,086,778,986f 51c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Dépenses sur le service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	"	"	"	"	"	"	287,655 91	"	"	"	287,655 91
——— sur le budget spécial des trav. publ. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	"	"	"	"	"	"	"	2,887,351 06	"	274 88	771 50	2,886,854 44
——— sur le budget extraordinaire des travaux publics. (Exercice 1837.)	"	"	"	"	"	"	"	3,731,081 95	"	3,025 13	65,649 98	3,668,457 10
——— (Exercice 1838.)	"	"	"	"	"	"	"	26,924,140 69	"	"	"	26,924,140 69
Virement annulé sur le budget extraordinaire des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,834,522 85	"	6,834,522 85
Remboursements de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	"	"	"	"	"	"	"	15,006,950 85	31,600 00	"	"	15,038,550 85
Dépenses sur le service spécial de la liquidation des dettes de l'ancienne liste civile.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	121 25	"	121 25
Fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français, en exécution de l'article 2 de la loi du 14 juin 1835	"	"	"	"	"	"	"	"	"	310,902 61	"	310,902 61
DÉPENSES EN AUGMENTATION DES AVANCES DU TRÉSOR.												
Transport à un compte d'avances des payements effectués sur le budget extraordinaire des travaux publics	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30,592,597 79	"	30,592,597 79
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	"	"	"	"	"	"	714,892 54	"	"	"	714,892 54
Rembours. de cautionnement à un titulaire français dans les dépts devenus étrangers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,112 06	"	1,112 06
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Fonds remis à la banque en compte courant	"	"	"	"	"	"	30,569,032 46	"	"	"	"	30,569,032 46
Payements en atténuation des créances passives. — Remboursement de bons du trésor	"	"	"	"	"	"	28,689,291 10	"	"	"	"	28,689,291 10
——— de traites et mandats	"	"	"	"	"	27,917,190 58	94,500,024 64	"	1,005,891 48	"	"	123,423,106 70
——— des obligations de l'emprunt national	"	"	"	"	"	"	17,900 00	"	"	"	"	17,900 00
——— de fonds particuliers des comptes des finances	3,391 76	48,696 46	28,691 23	"	38,134,414 41	528,676,063 60	"	2,339 89	42 95	19,619 13	"	566,913,259 43
Dépenses pour le compte des correspondants du trésor	1,074,629 51	55,273,040 68	4,273,194 61	16,275,212 66	185,017,701 78	136,093,265 45	22,481,444 69	40,105 50	1,660,972 17	25,577,725 71	108,651 54	447,658,641 22
——— des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	850,726,866 81	"	2,055,902 34	"	"	"	852,782,769 15
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)	223,477 51	18,042,518 49	1,320,518 00	370,976 86	"	2,573,601 64	"	17 50	236,966 62	703,410 42	"	23,471,487 04
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	214,119,826 12	147,888,135 08	188,081,855 22	27,563,423 02	190,859 34	1,000,424,411 73	550,692,862 60	7,492,897 74	2,736,260 90	1,602,007 15	1,455,456 18	2,139,337,082 72
Totaux des payements	231,897,801 88	260,177,388 25	230,429,011 51	63,697,267 83	224,578,868 41	2,605,568,072 71	730,731,064 78	933,935,107 10	36,659,017 33	82,060,343 86	12,832,579 24	5,386,901,364 42
										69,227,764 62		

Résumé du Développement, par classe de Comptables, *des Recettes et des Payements faits par l'Administration des finances*, pendant l'année 1838.

DÉSIGNATION des comptables.	VALEURS de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1838.	RECETTES et virements de fonds effectués pendant l'année 1838.	TOTAL. (Voir page 20.)	PAYEMENTS et virements de fonds effectués pendant l'année 1838.	VALEURS de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1839.	TOTAL. (Voir page 21.)	OBSERVATIONS.
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	222,030f 50c	231,883,706f 98c	232,105,737f 48c	231,897,801f 88c	207,935f 60c	232,105,737f 48c	
——— des douanes	5,812,991 05	260,572,095 82	266,385,086 87	260,177,388 25	6,207,698 62	266,385,086 87	
——— des contributions indirectes	156,918 81	230,467,960 33	230,624,879 14	230,429,011 51	195,867 63	230,624,879 14	
Directeurs des postes	766,897 53	63,493,179 64	64,260,077 17	63,697,267 83	562,809 34	64,260,077 17	
——— des monnaies et médailles	1,547,129 83	225,821,981 36	227,369,111 19	224,578,868 41	2,790,242 78	227,369,111 19	
Receveurs généraux des finances	31,827,998 76	2,610,484,814 84	2,642,312,813 60	2,605,568,072 71	36,744,740 89	2,642,312,813 60	
Caissier du trésor public	112,643,327 93	838,841,723 62	951,485,051 55	730,731,064 78	220,753,986 77	951,485,051 55	
Payeurs du trésor public	2,762,334 94	934,946,881 35	937,709,216 29	933,935,107 10	3,774,109 19	937,709,216 29	
Comptables en Afrique	7,675,180 15	40,923,243 80	48,598,423 95	36,659,017 33	11,939,406 62	48,598,423 95	
Agent responsable des virements de comptes	"	69,227,764 62	69,227,764 62	69,227,764 62	"	69,227,764 62	
	163,414,809 50	5,506,663,352 36	5,670,078,161 86	5,386,901,364 42	283,176,797 44	5,670,078,161 86	

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1838.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de développer, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes de l'État, SAVOIR :

Les contributions directes;

Les produits de l'enregistrement, du timbre et des domaines;

Le produit des forêts et de la pêche;

Les divers droits de douanes, et le droit de consommation sur les sels;

Les droits sur les boissons et les diverses taxes indirectes, ainsi que le produit de la vente des tabacs et des poudres à feu;

Les produits de postes;

Les produits universitaires;

La portion attribuée au trésor dans l'exploitation des salines et mines de sel de l'Est;

Et, enfin, diverses recettes accessoires qui sont fixes ou accidentelles, mais qu'en raison de leur nombre et de leur variété, on est dans l'usage de classer au budget sous la désignation commune de *Produits divers.*

Les agents administratifs qui liquident les droits à la charge de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits, sont indiqués à la fin de la présente note.

Un tableau général fait connaître par branches de revenus, pour l'exercice qui vient d'être clos et pour l'exercice courant, les droits constatés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués sur ces droits, soit antérieurement à la publication du compte, soit pendant l'année, et les sommes restant encore à recevoir.

Ces détails sont ensuite eux-mêmes développés, pour les recettes de l'exercice précédent, dans des états qui font connaître, selon la nature des impôts et la législation qui les régit, les valeurs, matières ou quantités auxquelles les tarifs ont été appliqués, les perceptions qui en sont résultées au profit du trésor, les différences que ces perceptions font ressortir d'une année à l'autre, et les articles imposables qu'affecte l'accroissement ou la diminution des produits. Ces derniers développements, qui comprennent en outre le relevé des recettes effectuées dans chaque département, forment l'objet d'un volume séparé qui a été publié sous le titre de *Deuxième partie du compte général des finances*, et dont la distribution aux Chambres a lieu à l'appui du projet de loi de règlement du budget de l'exercice 1837.

Les différents résultats exposés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1837.

Les droits constatés au profit de l'État, sur cet exercice, se sont élevés à 1,084,377,668 fr. 30 cent., savoir :

Sur les Contributions directes	383,174,643f 83c
—— Impôts et revenus indirects et produits de domaines	653,650,494 96
—— Coupes de bois	30,371,838 37
—— Produits divers	17,180,691 14
TOTAL	1,084,377,668 30

Sur cette somme il a été reçu par le trésor public antérieurement au 1er janvier 1838	1,020,663,627f 73c	
Pendant l'année 1838	58,569,104 50	
		1,079,232,732 23
Et il restait à recouvrer à la clôture de l'exercice 1837		5,144,936 07

Contributions et Revenus de l'Exercice 1838.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur cet exercice, jusqu'au 31 décembre 1838, montent à 1,107,871,124 fr. 51 cent., savoir :

Sur les Contributions directes	387,225,341f 90c
—— Impôts et revenus indirects et produits de domaines	665.864,875 29
—— Produits des forêts et de la pêche	34,023,908 99
—— Produits divers	20,756,998 33
TOTAL	1,107,871,124 51

Sur cette somme il a été reçu par le trésor antérieurement au 1er janvier 1838	24,244f 34c	
Pendant l'année 1838	1.051,889,141 91	
		1,051,913,386 25
Et il restait à recouvrer au 1er janvier 1839 celle de		55,957,738 26

SAVOIR :

Sur les Contributions directes	46,930,789 95
—— Impôts et revenus indirects et produits de domaines	5,217,586 37
—— Produits des forêts et de la pêche	1,410,807 18
—— Produits divers	2,398,554 76
SOMME PAREILLE	55,957,738 26

Contributions et Revenus de l'Exercice 1839.

Les recouvrements effectués pendant l'année 1838, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1839, ont été de 24,863 fr. 17 cent., pour les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres).

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1838.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1838 se sont élevés à 1,110,483,109 fr. 58 cent.

	EXERCICE 1837.	EXERCICE 1838.	EXERCICE 1839.
Contributions directes	49,280,827f 30c	340,294,551f 95c	"
Impôts et revenus indirects et produits de domaines	4,565,455 93	660,623,044 58	24,863f 17c
Produits des forêts et de la pêche	784,539 30	32,613,101 81	"
Produits divers	3,938,281 97	18,358,443 57	"
	58,569,104 50	1,051,889,141 91	24,863 17
SOMME PAREILLE		1,110,483,109 58	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1838. (Page 20.)

Il a paru utile de faire suivre les résultats qui précèdent d'un tableau présentant, pour les deux exercices 1837 et 1838, la situation spéciale des impôts et revenus indirects dont l'état comparatif est publié au Moniteur à la fin de chaque trimestre, par les soins de l'administration des finances.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS indirects.	EXERCICE 1837. RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	EXERCICE 1837. RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	EXERCICE 1837. RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	EXERCICE 1838. RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1838.	EXERCICE 1838. RESTE à recouvrer jusqu'à la clôture de l'exercice.	EXERCICE 1838. TOTAL.
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	181,213,520f89c	614,876f87c	181,828,397f76c	190,807,960f55c	927,386f08c	191,735,346f63c
Droits de timbre	32,564,698 78	216 16	32,564,914 94	33,294,982 10	2,000 00	33,296,982 10
Droits de douanes, droits de navigation, etc.	111,913,755 32	"	111,913,755 32	118,818,904 40	165,000 00	118,983,904 40
Droits de consommation des sels	57,155,587 90	"	57,155,587 90	54,742,540 79	"	54,742,540 79
Boissons et droits de fabrication des bières	82,665,223 28	1,299,969 19	83,965,197 47	85,838,955 46	1,159,616 50	86,998,571 96
Diverses taxes indirectes	38,107,467 49	1,070,969 53	39,178,432 02	39,229,862 62	2,078,781 56	41,308,644 18
Produits de la vente des tabacs	81,474,662 81	1,072 62	81,475,735 43	85,450,164 57	412 45	85,450,577 02
——— des poudres à feu	4,470,452 28	1,501 00	4,471,953 28	5,046,175 13	4,037 90	5,050,213 03
Postes	40,307,900 37	250,381 99	40,558,282 36	42,100,189 75	270,648 79	42,370,848 54
	629,873,269 12	3,238,987 36	633,112,256 48	655,329,735 37	4,667,883 28	659,997,618 65

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les Droits à la charge des Redevables de l'Etat, et les Comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits.

CONTRIBUTIONS et REVENUS.	AGENTS ADMINISTRATIFS QUI LIQUIDENT les droits à la charge des redevables de l'État.	COMPTABLES qui EFFECTUENT LE RECOUVREMENT des droits liquidés.
Contributions directes.....	Directeurs et contrôleurs des contributions directes.	Receveurs des finances.
Enregistrement, timbre et domaines	Receveurs, vérificateurs et inspecteurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.	——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines.
Coupes de bois	Conservateurs et agents forestiers.....	Receveurs généraux des finances et receveurs de l'enregistrement.
Douanes et sels	Vérificateurs et liquidateurs des droits de douanes.	Receveurs des douanes et sels.
Boissons et droits divers	Commis aux exercices et receveurs des contributions indirectes.	——— des contributions indirectes.
Tabacs et poudres.....	Entreposeurs des tabacs et des poudres à feu.	*Idem.*
Postes.....	Directeurs et inspecteurs des postes	Directeurs des postes et payeurs du trésor aux armées.
Produits universitaires	Directeurs des contributions directes et agents de l'université.	Receveurs des finances.
Salines et mines de sel de l'Est....	Administration centrale des finances	Caissier du trésor.
Produits divers.....	*Idem*.....	Tous les comptables des finances.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1837, 1838 et 1839, au 1er Janvier 1839.

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. — Droits constatés.	Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1838.	pendant l'année 1838.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la clôture de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
				EXERCICE 1837.						
40	Contributions directes	383,175,318f 73c	"	674f 90c	383,174,643f 83c	333,893,816 53	49,280,827 30	383,174,643 83	"	
42	Enregistrement, timbre et domaines	220,120,927 12	1,988,603f 21c	"	222,109,530 33	219,243,587 76	917,481 98	220,161,069 74	1,948,460 59	
44	Coupe de bois	30,160,620 59	211,217 78	"	30,371,838 37	29,587,299 07	784,539 30	30,371,838 37	"	
46	Douanes et sels	169,069,343 22	"	"	169,069,343 22	169,069,343 22	"	169,069,343 22	"	
48	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	210,161,784 71	171,004 97	"	210,332,789 68	206,717,805 86	2,373,512 34	209,091,318 20	1,241,471 48	
50	Postes	40,576,192 93	"	17,310 57	40,558,882 36	40,307,900 37	250,381 99	40,558,282 36	600 00	
52	Produits universitaires	4,465,797 04	23 50	"	4,465,820 54	4,314,203 09	151,617 45	4,465,820 54	"	
54	Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	"	"	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34	5,500,000 00	"	
54	Salines et mines de sel de l'Est	1,614,128 83	"	"	1,614,128 83	1,200,000 00	414,128 83	1,614,128 83	"	
54-56-58	Produits divers	15,353,279 82	1,827,411 32	"	17,180,691 14	11,288,005 17	3,938,281 97	15,226,287 14	1,954,404 00	
		1,080,197,392 99	4,198,260 78	17,985 47	1,084,377,668 30	1,020,663,627 73	58,569,104 50	1,079,232,732 23	5,144,936 07	
			4,180,275 31							

EXERCICE 1838.

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1837, 1838 et 1839, au 1er Janvier 1839.*

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Droits constatés.	Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	pendant l'année 1838.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE	1838.				
41	Contributions directes	"	387,225,341 90	"	387,225,341 90	"	340,294,551 95	340,294,551 95	46,930,789 95	
43	Enregistrement, timbre et domaines	"	225,032,328 73	"	225,032,328 73	"	224,102,942 65	224,102,942 65	929,386 08	
45	Produits des forêts et de la pêche	"	34,023,908 99	"	34,023,908 99	"	32,613,101 81	32,613,101 81	1,410,807 18	
47	Douanes et sels	"	173,726,445 19	"	173,726,445 19	"	173,561,445 19	173,561,445 19	165,000 00	
49	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	24,244 34	218,783,761 85	"	218,808,006 19	24,244 34	215,540,913 44	215,565,157 78	3,242,848 41	
51	Postes	"	42,370,838 54	"	42,370,838 54	"	42,100,189 75	42,100,189 75	270,648 79	
53	Produits universitaires	"	4,271,606 48	"	4,271,606 48	"	4,117,553 55	4,117,553 55	154,052 93	
55	Salines et mines de sel de l'Est	"	1,655,650 16	"	1,655,650 16	"	1,200,000 00	1,200,000 00	455,650 16	
55-57-59	Produits divers	"	20,756,998 33	"	20,756,998 33	"	18,358,443 57	18,358,443 57	2,398,554 76	
		24,244 34	1,107,846,880 17	"	1,107,871,124 51	24,244 34	1,051,889,141 91	1,051,913,386 25	55,957,738 26	EXERCICE 1839.

SUITE DES CONTRIBUTIONS

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des*

ET REVENUS PUBLICS.

Restes à recouvrer sur les exercices 1837, 1838 et 1839, au 1er Janvier 1839.

PAGES de RENVOI des états de développements.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1837.	Opérations de l'année 1838. Droits constatés.	Annulation de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	pendant l'année 1838.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE					
60	Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)..	"	24,863 17	"	24,863 17	1839.				
						"	24,863 17	24,863 17	"	
					RÉCAPITU			LATION.		
	Exercice 1837	1,080,197,392 99	4,180,275 31	"	1,084,377,668 30	1,020,663,627 73	58,569,104 50	1,079,232,732 23	5,144,936 07	
	Exercice 1838	24,244 34	1,107,846,880 17	"	1,107,871,124 51	24,244 34	1,051,889,141 91	1,051,913,386 25	55,957,738 26	
	Exercice 1839	"	24,863 17	"	24,863 17	"	24,863 17	24,863 17	"	
	Totaux	1,080,221,637 33	1,112,052,018 65	"	2,192,273,655 98	1,020,687,872 07	1,110,483,109 58	2,131,170,981 65	61,102,674 33	

SUITE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	155,200,083f 16c			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,832,013 35			
	19 centimes 1/8 pour dépenses départementales fixes et variables	29,725,235 98			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,552,000 82			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,552,000 81			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	15,156,560 33			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	4,597,086 50	262,204,421f 18c		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,409,215 89			
	——— pour dépenses du cadastre	3,946,683 67			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,598,927 20			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	3,257,765 39			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,740,074 37			
	Fonds de réimpositions	642,783 71			
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics			1,034,644 00		
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	34,000,057 52			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,008 91			
	19 centimes 1/8 pour dépenses départementales, fixes et variables	6,502,511 11			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000 56			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000 56			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	3,172,643 55	55,646,396 45		
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	1,099,921 85			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	498,006 45			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,763,990 02			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	578,742 81			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	437,872 77			
	Fonds de réimpositions	562,640 34			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,215,132 40			
	16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,554,421 19		383,174,643f 83c	"
	3 centimes pour décharges et non-valeurs	666,453 93			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	772,423 87			
	——— des chemins vicinaux	667,295 19	28,903,039 22		
	——— de l'instruction primaire	330,391 56			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	99,274 91			
	——— des chemins vicinaux	345,557 97			
	——— de l'instruction primaire	252,088 20			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	26,268,711 67			
	4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,159,701 55			
	Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	1,072,526 74			
	——— des chemins vicinaux	843,373 19			
	——— de l'instruction primaire	371,845 72			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	1,342,833 74	34,664,658 24		
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes	2,418,579 93			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	412,167 80			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution	290,638 70			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	316,548 79			
	——— des chemins vicinaux	167,730 61			
	——— de l'instruction primaire		721,484 54		
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)					
			383,174,643 83	383,174,643 83 (a)	"

(a) Antérieurement au 1er janvier 1838 : 333,893,816f 53c ; Pendant l'année 1838 : 49,280,827 30 — 383,174,643f 83c

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839).

EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1838.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière.	Principal	155,409,152f 97c			
	21 centimes 8/10 additionnels sans affectation spéciale	33,879,171 13			
	13 centimes 1/10 pour dépenses variables des départements	20,404,261 35			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	1,554,091 52			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,554,091 53			
	Centimes facultatifs pour dépenses facultatives d'utilité départem.	15,312,712 46			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,634,998 34	263,764,612f 64c		
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	5,108,401 03			
	——— pour dépenses du cadastre	3,433,824 60			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	17,307,490 51			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	2,761,117 38			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	3,910,542 18			
	Fonds de réimpositions	494,757 64			
Contribution personnelle et mobilière.	Principal	33,999,903 07			
	21 centimes 8/10 additionnels sans affectation spéciale	7,411,979 36			
	13 centimes 1/10 pour dépenses variables des départements	4,453,987 14			
	1 centime pour secours, grêle, incendie et autres cas fortuits	339,998 94			
	1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	339,998 95			
	Centimes facultatifs pour dépenses facultatives d'utilité départem.	3,206,481 71			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	540,463 66	55,946,667 35		
	——— des chemins vicinaux	1,113,386 32			
	Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,898,778 32			
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	447,049 35			
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	693,275 94			
	Fonds de réimpositions	501,364 59			
Contribution des portes et fenêtres.	Principal	22,353,934 40			
	15 centimes 8/10 additionnels sans affectation spéciale	3,531,920 76		340,294,551f 95c	46,930,789f 95c
	3 centimes pour décharges et non-valeurs	670,618 04			
	Centimes facultatifs pour dépenses facultatives d'utilité départem.	856,795 59			
	——— de l'instruction primaire	359,014 68	29,685,294 22		
	——— des chemins vicinaux	738,740 43			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	491,699 38			
	——— de l'instruction primaire	258,777 50			
	——— des chemins vicinaux	423,793 44			
Contribution des patentes.	Principal (*réduit de la somme nécessaire pour former le fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes*)	27,292,072 19			
	6 centimes 8/10 additionnels sans affectation spéciale	2,034,929 34			
	Centimes facultatifs pour dépenses facultatives d'utilité départem.	1,079,451 07			
	——— de l'instruction primaire	412,222 61			
	——— des chemins vicinaux	952,799 69			
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	3,898,876 04	37,123,200 44		
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes				
	Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	300,000 00			
	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	568,112 15			
	——— de l'instruction primaire	187,054 17			
	——— des chemins vicinaux	397,683 18			
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818)			705,567 25		
			387,225,341 90	340,294,551 95	46,930,789 45

Suite des CONTRIBUTIONS

Enregistrement,

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Antérieurement au 1er janvier 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — Pendant l'année 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels. — Ventes..	de meubles	8,739,092f 09c	8,738,867f 03c	71f 72c	8,738,938f 75c	153f 34f
		d'immeubles	79,396,654 52	79,339,402 16	9,149 14	79,348,551 30	48,103 22
	Donations	en ligne directe	6,060,266 43	6,060,266 43	"	6,060,266 43	"
		entre époux	39,698 95	39,698 95	"	39,698 95	"
		en ligne collatérale	1,113,164 83	1,113,164 83	"	1,113,164 83	"
		entre personnes non parentes	733,038 86	733,038 86	"	733,038 86	"
	Successions	en ligne directe	9,468,772 22	9,468,199 90	439 18	9,468,639 08	133 14
		entre époux	3,938,772 81	3,931,576 65	621 99	3,932,198 64	6,574 17
		en ligne collatérale	18,549,277 17	18,548,319 72	742 06	18,549,061 78	215 39
		entre personnes non parentes	3,902,137 61	3,901,642 61	495 00	3,902,137 61	"
	Actes divers.	Baux et antichrèses	1,498,040 12	1,497,778 88	261 24	1,498,040 12	"
		Adjudications au rabais et marchés	794,074 97	794,061 77	"	794,061 77	13 20
		Obligations	7,197,514 22	7,197,385 40	"	7,197,385 40	128 82
		Cautionnements	816,899 78	816,652 16	247 62	816,899 78	"
		Libérations	3,932,601 53	3,931,703 93	897 60	3,932,601 53	"
		Condamnations, collocations et liquidations	1,514,892 31	1,514,617 53	71 97	1,514,689 50	202 81
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	6,057,920 92	6,057,918 72	2 20	6,057,920 92	"
		—— judiciaires	4,010,033 50	4,010,033 50	"	4,010,033 50	"
		—— extrajudiciaires	8,462,635 13	8,462,626 33	8 80	8,462,635 13	"
		—— de l'état civil	1,969 00	1,969 00	"	1,969 00	"
	Droits et demi-droits en sus		1,753,692 76	1,749,006 68	1,448 81	1,750,455 49	3,237 27
	TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*		67,981,149 73	167,907,931 04	14,457 33	167,922,388 37	58,761 36
	Greffes, *y compris le décime pour franc*		4,258,899 62	4,258,879 16	20 46	4,258,899 62	"
	Hypothèques (*idem*)		1,775,359 09	1,774,216 35	474 05	1,774,690 40	668 69
	Amendes de toute nature (*idem*)		3,738,962 90	2,970,096 57	310,024 14	3,280,120 71	458,842 19
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe		109,087 60	109,087 37	0 23	109,087 60	"
	Passe-ports et permis de port d'armes de chasse		2,465,724 00	2,465,724 00	"	2,465,724 00	"
	Droits de sceau attribués au trésor		88,598 41	88,598 41	"	88,598 41	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation		275,316 49	275,316 49	"	275,316 49	"
	Recouvrements de frais de justice		2,139,708 54	1,309,566 06	283,411 14	1,592,977 20	546,731 34
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances		70,210 48	54,105 44	6,489 52	60,594 96	9,615 52
			182,903,016 86	181,213,520 89	614,876 87	181,828,397 76	1,074,619 10
Timbre.	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*		88,396 18	88,396 18	"	88,396 18	"
	Timbre non sujet au décime pour franc		32,476,523 71	32,476,302 60	216 16	32,476,518 76	4 95
Revenus et prix de vente de domaines	Pêche. (*Baux et licences.*)		453,421 99	395,098 77	10,727 41	405,826 21	47,595 78
	Revenus de domaines		402,671 46	336,806 20	31,751 66	368,557 86	34,113 60
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)		474,350 15	443,897 74	27,224 11	471,121 85	3,228 30
	Dommages-intérêts adjugés à l'État		227,193 77	120,085 86	45,302 34	165,388 20	61,805 57
	Rentes. (Arrérages et transferts.)		71,578 41	52,527 95	3,451 64	55,979 60	15,598 81
	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles		63,080 82	62,478 01	185 34	62,663 35	417 47
	Épaves, déshérences et biens vacants		498,673 04	432,585 47	23,148 75	455,734 22	42,938 82
	Biens vendus en exécution des lois du 25 vent. an XII et antérieurs		1,336,122 28	1,239,645 32	22,073 12	1,261,718 44	74,403 84
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire		784,859 17	783,858 24	625 00	784,483 24	375 93
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		138,614 90	79,923 39	12,959 72	92,883 11	45,731 79
Domaines et bois engagés ou échangés			703,282 75	177,205 16	199,038 74	376,243 90	327,038 85
Prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères			1,487,744 84	1,341,255 97	74,098 91 (a)	1,267,157 06	220,587 78
			222,109,530 33	219,243,587 76	917,481 98	220,161,069 74	1,948,460 59

(a) A déduire 74,093f 91c.

ET REVENUS PUBLICS.

Timbre et Domaines.

(Les développements par nature d'actes et de mutations seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

EXERCICE 1838.

DESIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1838. — Recette.	Annulation de recette.	Montant net des recettes	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels. — Ventes	de meubles	8,859,029 82	8,857,346 71	"	8,857,346 71	1,683 11
		d'immeubles	85,650,342 68	85,590,612 25	"	85,590,612 25	59,730 43
	Donations	en ligne directe	6,028,834 85	6,028,834 85	"	6,028,834 85	"
		entre époux	42,470 54	42,470 54	"	42,470 54	"
		en ligne collatérale	1,240,987 64	1,240,987 64	"	1,240,987 64	"
		entre personnes non parentes	784,634 59	784,502 59	"	784,502 59	132 00
	Successions	en ligne directe	8,470,686 33	8,469,714 15	"	8,469,714 15	972 18
		entre époux	3,653,012 55	3,646,086 00	"	3,646,086 00	6,926 55
		en ligne collatérale	16,743,935 79	16,743,701 36	"	16,743,701 36	234 43
		entre personnes non parentes	3,875,047 34	3,875,047 34	"	3,875,047 34	"
	Actes divers	Baux et antichrèses	1,615,074 30	1,615,073 16	"	1,615,073 16	1 14
		Adjudications au rabais et marchés	792,349 52	792,336 32	"	792,336 32	13 20
		Obligations	7,129,560 62	7,129,431 80	"	7,129,431 80	128 82
		Cautionnements	840,154 12	840,154 12	"	840,154 12	"
		Libérations	4,087,504 05	4,087,504 05	"	4,087,504 05	"
		Condamnations, collocations et liquidations	1,505,154 38	1,503,239 53	"	1,503,239 53	1,914 85
	Droits fixes.	Actes civils et administratifs	6,072,609 07	6,072,585 97	"	6,072,585 97	23 10
		—— judiciaires	4,090,623 90	4,090,618 40	"	4,090,618 40	5 50
		—— extrajudiciaires	8,471,427 36	8,471,425 16	"	8,471,425 16	2 20
		—— de l'état civil	3,168 00	3,168 00	"	3,168 00	"
	Droits et demi-droits en sus		1,765,770 42	1,743,911 94	"	1,743,911 94	21,858 48
	TOTAL de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*		171,722,377 87	171,628,751 88	"	171,628,751 88	93,625 99
	Greffes, *y compris le décime pour franc*		4,293,760 64	4,293,706 31	"	4,293,706 31	54 33
	Hypothèques, *idem*		1,861,031 29	1,856,325 53	"	1,856,325 53	4,705 76
	Amendes de toute nature, *idem*. autres que celles concernant les forêts et pêches		3,474,869 83	3,254,869 83	"	3,254,869 83	220,000 00
	Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe		109,817 63	109,817 63	"	109,817 63	"
	Passe-ports et permis de port d'armes de chasse		2,616,473 00	2,616,473 00	"	2,616,473 00	"
	Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers		52,353 00	52,353 00	"	52,353 00	"
	Droit du sceau attribué au Trésor. (Loi du 17 août 1828.)		94,672 91	94,672 91	"	94,672 91	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation		295,432 65	295,432 65	"	295,432 65	"
	Recouvrements de frais de justice		1,860,575 28	1,510,575 28	"	1,510,575 28	350,000 0
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances		57,154 69	47,154 69	"	47,154 69	10,000 00
			186,438,518 79	185,760,132 71	"	185,760,132 71	678,386 08
Timbre.	Timbre sujet au décime pour franc, *le décime y compris*		12,777 31	12,777 31	"	12,777 31	"
	Timbre non sujet au décime pour franc		33,284,204 79	33,282,204 79	"	33,282,204 79	2,000 00
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus de domaines		333,583 74	303,583 74	"	303,583 74	30,000 00
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832).		619,164 25	589,164 25	"	589,164 25	30,000 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État autres que ceux concernant les forêts et la pêche		14,825 75	4,825 75	"	4,825 75	10,000 00
	Rentes. (Arrérages et rachats)		51,405 24	46,405 24	"	46,405 24	5,000 00
	Prix de ventes de mobilier et créances exigibles		97,694 50	95,694 50	"	95,694 50	2,000 00
	Épaves, déshérences et biens vacants		389,917 04	364,917 04	"	364,917 04	25,000 00
	Biens vendus en exéc. des lois des 25 vent. an XII et antérieur.		1,282,964 01	1,212,964 01	"	1,212,964 01	70,000 00
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire		768,868 13	766,868 13	"	766,868 13	2,000 00
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		113,816 31	98,816 31	"	98,816 31	15,000 00
Domaines et bois engagés ou échangés			306,993 41	266,993 41	"	266,993 41	40,000 00
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères			1,317,595 46	1,298,520 05	924 59	1,297,595 46	20,000 00
			225,032,328 73	224,103,867 24	924 59	224,102,942 65	929,386 08

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Principal des adjudications.					
Produit des coupes de bois et des arbres vendus	25,576,806f 62c	25,085,681f 06c	491,125f 56c	25,576,806f 62c	//
Décime et produits accessoires.					
Portions du prix principal et décime payés en numéraire	2,734,862 52	2,699,612 83	35,249 69	2,734,862 52	//
Prix de ventes de plants d'arbres, de chablis et délivrances en nature aux usagers	855,268 12	769,570 36	85,697 76	855,268 12	//
Revenus de bois affermés ou affectés à des usines	76,643 77	72,978 29	3,665 48	76,643 77	//
Adjudications de glandées, pâturages, etc	47,752 62	34,506 86	13,245 76	47,752 62	//
Recouvrements de frais de vente de coupes de bois	461,878 40	418,031 81	43,846 59	461,878 40	//
——— de poursuites et d'instances	481,333 18	373,103 89	108,229 29	481,333 18	//
Produit du droit de chasse	131,356 09	129,250 84	2,105 25	131,356 09	//
Recettes accidentelles	5,937 05	4,563 13	1,373 92	5,937 05	//
	30,371,838 37	29,587,299 07	784,539 30	30,371,838 37	//

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des Coupes.				
Prix principal		25,393,525f 29c	24,862,129f 94c	531,395f 35c
Charges additionnelles.	Décime pour franc	2,522,436 77	2,399,470 46	122,966 31
	3 p. 0/0 pour travaux d'entretien et de réparations	762,486 19	749,722 63	12,763 56
	1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	411,522 96	402,351 90	9,171 06
	Frais d'adjudication des bois façonnés et menus produits forestiers	48,997 79	43,682 55	5,315 24
		29,138,969 00	28,457,357 48	681,611 52
Produits divers des Forêts.				
Menus produits des forêts.	Bois, plants, chablis, etc	1,414,359 80	1,234,725 21	179,634 59
	Fruits, semences et herbes	36,492 79	31,910 43	4,582 36
	Minerai, terre, pierres et sables	23,941 91	17,935 57	6,006 34
	Redevances et indemnités	125,504 70	113,121 64	12,383 06
	Recettes diverses et imprévues	37,009 74	16,908 04	20,101 70
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais d'administration de leurs bois, à rembourser au trésor en vertu de l'article 106 du Code forestier		1,428,983 08	1,245,495 47	183,487 61
Amendes de condamnation concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)		583,355 43	463,355 43	120,000 00
Dommages et intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche		158,117 06	108,117 06	50,000 00
Recouvrements sur les condamnés de frais de poursuites et d'instances concernant les délits forestiers		523,800 49	398,800 49	125,000 00
Location de la chasse dans les forêts de l'État		135,583 91	132,583 91	3,000 00
		4,467,148 91	3,762,953 25	704,195 66
Droits de Pêche.				
Location de la pêche		417,791 08	392,791 08	25,000 00
RÉCAPITULATION.				
Produits des coupes		29,138,969 00	28,457,357 48	681,611 52
Produits divers des forêts		4,467,148 91	3,762,953 25	704,195 66
Droits de pêche		417,791 08	392,791 08	25,000 00
		34,023,908 99	32,613,101 81	1,410,807 18

Suite des CONTRIBUTIONS

Douanes

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes		à l'importation	105,515,557f 22c	105,515,557f 22c	"	105,515,557f 22c	"
		à l'exportation	1,256,448 03	1,256,448 03	"	1,256,448 03	"
		au transit	51,306 41	51,306 41	"	51,306 41	"
		à la réexportation des entrepôts	84,973 51	84,973 51	"	84,973 51	"
		à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	670 55	670 55	"	670 55	"
	à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	57,069 72	57,069 72	"	57,069 72	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	25,760 01	25,760 01	"	25,760 01	"
Droits de navigation.		Francisation des navires	6,283 22	6,283 22	"	6,283 22	"
		Transfert de propriété des navires	4,726 80	4,726 80	"	4,726 80	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,743,903 49	1,743,903 49	"	1,743,903 49	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	304,267 16	304,267 16	"	304,267 16	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	128,651 60	128,651 60	"	128,651 60	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	11,283 80	11,283 80	"	11,283 80	"
		Expédition pour entrée et sortie des navires	98,533 05	98,533 05	"	98,533 05	"
		Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	228,668 25	228,668 25	"	228,668 25	"
	Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration	du port du Havre	479,250 31	479,250 31	"	479,250 31	"
		—— de Boulogne	50,468 18	50,468 18	"	50,468 18	"
		du bassin de la Sèvre-Niortaise	294 75	294 75	"	294 75	"
		du port de Bordeaux	86,103 83	86,103 83	"	86,103 83	"
	pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle		10,644 90	10,644 90	"	10,644 90	"
	—— du Havre		15,096 29	15,096 29	"	15,096 29	"
Droits et produits accessoires.		Timbre des expéditions	363,548 90	363,548 90	"	363,548 90	"
		Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	210 86	210 86	"	210 86	"
		Droit de magasinage et de dépôt	9,476 12	9,476 12	"	9,476 12	"
		Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	45,000 00	45,000 00	"	45,000 00	"
		Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts. (Loi du 17 février 1832.)	186,648 77	186,648 77	"	186,648 77	"
		Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	811 92	811 92	"	811 92	"
		Valeurs des objets réformés donnés en payement aux fournisseurs	998 45	998 45	"	998 45	"
		Recettes accidentelles	28,492 65	28,492 65	"	28,492 65	"
		Produit des amendes et confiscations	1,118,606 57	1,118,606 57	"	1,118,606 57	"
			111,913,755 32	111,913,755 32	"	111,913,755 32	"
Taxe de consommation des sels			57,155,587 90	57,155,587 90	"	57,155,587 90	"
			169,069,343 22	169,069,343 22	"	169,069,343 22	"

ET REVENUS PUBLICS.

et Sels.

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1838.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes		à l'importation	111,049,133f 80c	111,049,133f 80c	"
		à l'exportation	1,462,423 98	1,462,423 98	"
		au transit	54,953 85	54,953 85	"
		à la réexportation des entrepôts	104,095 21	104,095 21	"
		à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	650 71	650 71	"
	à l'entrée des voitures de voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	63,482 74	63,482 74	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	32,144 68	32,144 68	"
Droits de navigation.		Francisation des navires	6,447 97	6,447 97	"
		Transfert de propriété des navires	5,976 71	5,976 71	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,661,456 32	1,661,456 32	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	373,562 65	373,562 65	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	105,761 70	105,761 70	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	12,405 80	12,405 80	"
		Expédition pour entrée et sortie des navires	91,886 85	91,886 85	"
		Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	240,896 15	240,896 15	"
	Taxes locales, affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration	du port du Havre	522,186 40	522,186 40	"
		—— de Boulogne	56,261 62	56,261 62	"
		du bassin de la Sèvre-Niortaise	140 92	140 92	"
		du port de Bordeaux	79,327 14	79,327 14	"
	pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle		7,475 00	7,475 00	"
	—— du Havre		16,278 34	16,278 34	"
Droits et produits accessoires.		Timbre des expéditions	377,119 00	377,119 00	"
		Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	127 59	127 59	"
		Droit de magasinage et de dépôt	9,588 59	9,588 59	"
		Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	45,125 00	45,125 00	"
		Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts. (Loi du 17 février 1832.)	178,865 95	178,865 95	"
		Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires	2,495 60	2,495 60	"
		Valeurs des objets réformés donnés en payement aux fournisseurs	6,101 22	6,101 22	"
		Recettes accidentelles	24,250 07	24,250 07	"
		Produit des amendes et confiscations	1,320,817 10	1,155,817 10	165,000 00
Produit des taxes de plombage et d'estampillage			1,072,465 74	1,072,465 74	"
			118,983,904 40	118,818,904 40	165,000 00
Taxe de consommation des sels			54,742,540 79	54,742,540 79	"
			173,726,445 19	173,561,445 19	165,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (*Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres*).

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc	6,183,855f 61c	6,173,486f 32c	10,105f 77c	6,183,592f 09c	263f 52c
Droit de 15 centimes par expédition	659,076 90	659,061 65	15 25	659,076 90	//
Droit de détail sur les vins, cidres, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	37,319,576 96	37,024,172 83	276,838 85	37,301,011 68	18,565 28
Droit général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	3,793,174 56	3,439,042 25	354,132 31	3,793,174 56	//
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	10,291,428 74	10,291,428 74	//	10,291,428 74	//
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	16,976,085 77	16,382,963 82	537,081 62	16,920,045 44	56,040 33
Droit de fabrication sur les bières	8,817,544 96	8,695,067 67	121,795 39	8,816,863 06	681 90
	84,040,743 50	82,665,223 28	1,299,969 19	83,965,192 47	75,551 03
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,118,040 56	3,095,065 33	22,570 18	3,117,572 51	468 05
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	7,126,784 35	6,679,423 04	416,866 74	7,096,289 78	30,494 57
Cartes	85,309 19	538,314 75	46,876 06	585,190 81	118 38
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur)	7,960,081 89	7,706,469 04	253,612 85	7,960,081 89	//
Garantie des matières d'or et d'argent	1,677,852 96	1,677,852 96	//	1,677,852 96	//
Argues royales	33,477 42	33,477 42	//	33,477 42	//
Navigation sur les rivières et canaux	4,807,621 83	4,807,065 52	556 31	4,807,621 83	//
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — Bassin de la Garonne	148,751 73	148,751 73	//	148,751 73	//
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — Rivière de l'Allier	27,539 43	27,539 43	//	27,539 43	//
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — de la Seine, de Rouen à la mer	88,808 31	88,808 31	//	88,808 31	//
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — de la Sèvre-Niortaise	24,309 61	24,309 61	//	24,309 61	//
Péages sur les ponts	373,730 45	373,473 10	257 35	373,730 45	//
Timbre et quittances des expéditions délivrées	2,904,157 20	2,902,711 20	1,446 00	2,904,157 20	//
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,033,543 47	982,007 64	20,140 20	1,002,147 84	31,395 63
Dixième du produit des octrois	6,437,917 76	5,249,883 41	183,117 74	5,433,001 15	1,004,916 61
Amendes de la régie. (Portion du trésor.)	12,781 88	12,780 64	1 24	12,781 88	//
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	997,746 43	968,206 39	4,913 40	973,119 79	24,626 64
Recettes extraordinaires	154,783 06	112,018 39	42,764 67	154,783 06	//
Produit brut des amendes et confiscations	1,598,033 67	1,524,051 41	12,970 18	1,537,021 59	61,012 08
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	490,098 94	482,723 04	7,327 03	490,050 07	48 87
Sur les communes. — pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	274,581 74	219,349 24	42,427 90	261,777 14	12,804 60
Sur les communes. — pour frais d'impressions, etc	99,953 58	84,733 88	15,184 68	99,918 56	35 02
Sur les fabricants de cartes	153,313 20	153,313 20	//	153,313 20	//
Sur les employés, pour prix d'instruments	126,030 60	126,030 60	//	126,030 60	//
Sur les cultivateurs de tabacs	89,108 21	89,108 21	//	89,108 21	//
	124,385,100 97	120,772,690 77	2,370,938 72	123,143,629 49	1,241,471 48
Produit de la vente des tabacs	81,475,735 43	81,474,662 81	1,072 62	81,475,735 43	//
Produit de la vente des poudres	4,471,953 28	4,470,452 28	1,501 00	4,471,953 28	//
	210,332,789 68	206,717,805 86	2,373,512 34	209,091,318 20	1,241,471 48

(Les développements par nature de valeurs et quantités seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurements au 1er janvier 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	6,378,169f 45c	41f 00c	6,365,166f 14c	6,365,207f 14c	12,962f 31c
Droit de 15 centimes par expédition	670,567 50	1 20	670,454 85	670,456 05	111 45
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	38,677,515 67	4,312 94	38,108,240 63	38,112,553 57	564,962 10
Droit de consommation	3,881,298 28	1 10	3,880,785 12	3,880,786 22	512 06
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	10,802,882 31	//	10,802,882 31	10,802,882 31	//
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs, et taxe unique aux entrées	17,518,150 81	362 06	17,068,351 96	17,068,714 02	449,436 79
Droit de fabrication sur les bières	9,069,987 94	85 55	8,938,270 60	8,938,356 15	131,631 79
	86,998,571 96	4,803 85	85,834,151 61	85,838,955 46	1,159,616 50
Droits divers.					
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	3,195,408 89	1,953 26	3,171,019 67	3,172,972 93	22,435 96
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	7,388,278 23	669 71	6,968,612 80	6,969,282 51	418,995 72
Cartes	631,308 15	4 41	577,912 37	577,916 78	53,391 37
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.)	7,933,050 86	//	7,635,852 63	7,635,852 63	297,198 23
Sucres. (Droit de consommation.)	981,352 24	//	706,440 62	706,440 62	274,911 62
Garantie des matières d'or et d'argent	1,908,222 30	//	1,908,222 30	1,908,222 30	//
Argues royales	42,044 73	//	42,044 73	42,044 73	//
Navigation sur les rivières et canaux	4,728,047 63	//	4,727,261 10	4,727,261 10	786 53
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — Bassin de la Garonne	146,009 25	//	146,009 25	146,009 25	//
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — Rivière de l'Allier	32,902 59	//	32,902 59	32,902 59	//
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — de la Seine, de Rouen à la mer	81,495 57	//	81,495 57	81,495 57	//
Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation — de la Sèvre-Niortaise	24,860 83	//	24,860 83	24,860 83	//
Péages sur les ponts	365,536 15	4,528 31	360,252 84	364,781 15	755 00
Timbres et quittances des expéditions délivrées	2,975,170 90	5 30	2,973,584 60	2,973,589 90	1,581 00
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,001,034 49	783 85	971,689 05	972,472 90	28,561 59
Dixième du produit des octrois	5,922,512 12	120 33	5,078,796 29	5,078,916 62	843,595 50
Amendes de la régie. (Portion du trésor.)	14,128 67	//	14,128 67	14,128 67	//
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,018,562 08	10,340 00	996,463 98	1,006,803 98	11,758 10
Recettes extraordinaires	91,792 60	// 93	88,889 26	88,890 19	2,902 41
Produit des amendes et confiscations	1,658,275 39	957 24	1,620,028 99	1,626,986 23	37,289 16
Recouvrements d'avances pour divers services.					
Sur les communes. — Abonnement pour traitement des employés des octrois	486,017 60	//	477,283 16	477,283 16	8,734 44
Sur les communes. — pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	272,540 46	66 22	222,152 96	222,219 18	50,321 28
Sur les communes. — pour frais d'impressions, etc	109,560 63	// 93	84,097 10	84,098 03	25,462 60
Sur les fabricants de cartes	158,895 30	//	158,895 30	158,895 30	//
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc	59,263 25	// 20	59,162 00	59,162 20	101 05
Sur les cultivateurs de tabacs	82,373 27	//	82,373 27	82,373 27	//
	128,307,216 14	24,234 54	125,044,583 54	125,068,818 08	3,238,398 06
Produit de la vente des tabacs	85,450,577 02	9 80	85,450,154 77	85,450,464 57	412 45
Produit de la vente des poudres	5,050,213 03	//	5,046,175 13	5,046,175 13	4,037 90
	218,808,006 19	24,244 34	215,540,913 44	215,565,157 78	3,242,848 41

Suite des CONTRIBUTIONS

ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Postes.

(Voir pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS				RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
		ANTÉRIEUREMENT au 1er Janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Annulation de recette.	TOTAL.	
Produit de la taxe des lettres (Service ordinaire)	34,904,794f 82c	34,904,794f 82c	//	//	34,604,794f 82c	//
——— (Service rural)	2,059,571 45	2,059,571 45	//	//	2,059,571 45	//
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	808,657 38	808,657 38	//	//	808,657 38	//
Produit du prix pour transport des espèces et matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	52,030 29	52,030 29	//	//	52,030 29	//
Produit des places dans les malles-postes	1,665,987 39	1,665,987 39	//	//	1,665,987 39	//
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	54,285 46	54,285 46	//	//	54,285 46	//
——— dans les paquebots de Toulon au nord de l'Afrique	95,209 00	95,209 00	//	//	95,209 00	//
——— dans les paquebots de Marseille à Constantinople	293,020 55	293,020 55	//	//	293,020 55	//
Produit des offices étrangers	607,954 28	357,136 48	250,817 80	//	607,954 28	//
Recettes extraordinaires	17,371 74	17,207 55	//	435,81	16,771 74	600f 00c
	40,558,882 36	40,307.900 37	250,817 80	435 81	40,558,282 36	600 00
			250,381 99			

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	36,191,259f 28c	36,191,259f 28c	//
——— (Service rural)	2,157,033 60	2,157,033 60	//
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	847,472 91	847,472 91	//
Produit du prix pour transport des espèces et matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	107,283 17	107,283 17	//
Produit des places dans les malles-postes	1,562,412 54	1,562,412 54	//
——— dans les paquebots de Calais à Douvres	49,087 29	49,087 29	//
——— dans les paquebots de Toulon au nord de l'Afrique	125,143 00	125,143 00	//
——— dans les paquebots de Marseille à Constantinople	668,190 98	668,190 98	//
Produit des offices étrangers	620,531 62	356,949 93	263,581f 69c
Recettes extraordinaires	42,424 15	35,357 05	7,067 10
	42,370,838 54	42,100,189 75	270,648 79

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits universitaires.

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS total.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Rétribution	Collèges royaux		382,255f 67c	382,255 67	"	382,255f 67c	"
	Collèges communaux		425,035 95	394,036 65	30,999f 30c	425,035 95	"
	Institutions		250,278 57	220,583 22	29,795 35	250,278 57	"
	Pensions		450,602 81	366,752 57	83,850 24	450,602 81	"
Droit annuel			67,623 96	61,747 92	5,876 04	67,623 96	"
Produits des facultés.	Facultés de droit	Inscriptions	283,290 00	283,290 00	"	283,290 00	"
		Examens	718,430 00	718,430 00	"	718,430 00	"
		Diplômes	101,833 00	101,833 00	"	101,833 00	"
	Facultés de médecine	Inscriptions	665,161 07	665,017 07	144 00	665,161 07	"
		Examens	191,470 00	191,470 00	"	191,470 00	"
		Diplômes	97,090 00	97,090 00	"	97,090 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres	Inscriptions	1,029 00	1,029 00	"	1,029 00	"
		Examens	145,510 00	145,510 00	"	145,510 00	"
		Diplômes	145,796 00	145,796 00	"	145,796 00	"
Dotation	Produit d'arrérages de rentes		521,088 00	520,035 48	1,052 52	521,088 00	"
	—— de domaines		19,326 51	19,326 51	"	19,326 51	"
			4,465,820 54	4,314,203 09	151,617 45	4,465,820 54	"

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,508,173 00	1,363,628 11	144,544 89	1,508,173 00	"
Droit annuel	67,623 96	61,747 92	5,876 04	67,623 96	"
Produits des facultés	2,349,609 07	2,349,465 07	144 00	2,349,609 07	"
Dotation	540,414 51	539,361 99	1,052 52	540,414 51	"
	4,465,820 54	4,314,203 09	151,617 45	4,465,820 54	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Rétribution	Collèges royaux		383,544f 82c	383,544f 82c	"
	Collèges communaux		427,603 97	397,146 97	30,457f 00c
	Institutions		250,620 11	224,860 11	25,760 00
	Pensions		473,773 39	384,203 39	89,570 00
Droit annuel			67,883 33	61,153 40	6,729 93
Produits des facultés.	Facultés de droit	Inscriptions	279,915 00	279,915 00	"
		Examens	731,575 00	731,575 00	"
		Diplômes	84,031 00	84,031 00	"
	Facultés de médecine	Inscriptions	468,978 37	467,442 37	1,536 00
		Examens	144,725 00	144,725 00	"
		Diplômes	93,190 00	93,190 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres	Inscriptions	1,134 00	1,134 00	"
		Examens	145,780 00	145,780 00	"
		Diplômes	131,374 00	131,374 00	"
Dotation	Produits d'arrérages de rentes		583,237 00	583,237 00	"
	—— de domaines		4,241 49	4,241 49	"
			4,271,606 48	4,117,553 55	154,052 93

RÉCAPITULATION.

Rétribution	1,535,542 29	1,389,755 29	145,787 00
Droit annuel	67,883 33	61,153 40	6,729 93
Produits des facultés	2,080,702 37	2,079,166 37	1,536 00
Dotation	587,478 49	587,478 49	"
	4,271,606 48	4,117,553 55	154,052 93

Suite des CONTRIBUTIONS

Produit de la ferme des jeux. — Salines et mines

(Voir, pour les développements des produits divers, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.				RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
		OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	
Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	5,041,666 66	458,333 34	//	5,500,000 00	//
Salines et mines de sel de l'est. (Voir le compte spécial, page 562.)	1,614,128 83	1,200,000 00	414,128 83	//	1,614,128 83	//
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.						
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement, page 576)	54,778 47	52,870 79	73,400 85	71,493 17	54,778 47	//
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	300,534 98	257,705 54	42,829 44	//	300,534 98	//
Produit des mines. — Produits extraordinaires	3,530 00	3,530 00	//	//	3,530 00	//
Droit de la vérification des poids et mesures	1,028,186 93	449,380 02	578,806 91	//	1,028,186 93	//
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine — Complément de l'exercice 1836	75,105 42	//	75,105 42	//	75,105 42	//
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine — A compte sur l'exercice 1837.	400,000 00	250,000 00	150,000 00	//	400,000 00	//
Pensions et rétributions des élèves — de l'école polytechnique	227,867 77	182,416 08	45,451 69	//	227,867 77	//
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de Saint-Cyr	287,323 92	258,079 52	29,244 40	//	287,323 92	//
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de la Flèche	44,860 36	32,517 00	12,343 36	//	44,860 36	//
Prod. de visa de passe-ports et de légalis. d'actes au minist. des affaires étrangères	56,178 00	53,810 50	2,372 00	4 50	56,178 00	//
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	3,538,702 97	1,922,088 95	1,616,614 02	//	3,538,702 97	//
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	253,350 23	178,340 46	75,009 77	//	253,350 23	//
Produit de la taxe des brevets d'invention	412,429 00	412,429 00	//	//	412,429 00	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du person. de la guerre.	813,856 25	1,443 99	812,412 26	//	813,856 25	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers	5,125 19	//	5,125 19	//	5,125 19	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retennes et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel	48,624 31	48,514 75	109 56	//	48,624 31	//
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,935 00	1,935 00	//	//	1,935 00	//
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	94,876 05	94,876 05	//	//	94,876 05	//
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	11,312 35	11,312 35	//	//	11,312 35	//
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	296 60	296 60	//	//	296 60	//
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	12,163 50	12,163 50	//	//	12,163 50	//
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1836, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	443 69	//	443 69	//	443 69	//
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	115,588 87	115,588 87	//	//	115,588 87	//
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	120,197 42	120,197 42	//	//	120,197 42	//
	7,907,267 28	4,459,496 39	3,519,268 56	71,497 67	7,907,267 28	//

ET REVENUS PUBLICS.

de sel de l'Est. — Produits divers du budget.

(Les développements des produits divers seront publiés dans le compte des finances de 1839.)

EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Recette.	Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Salines et mines de sel de l'est. (Voir le compte spécial, page 563.)	1,655,650f 16c	1,200,000f 00c	//	1,200,000f 00c	455,650f 16c
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.					
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement, page 577)	58,121 25	1,329,444 16	1,271,322f 91c	58,121 25	//
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles des mines	310,182 57	267,295 90	//	267,295 90	42,886 67
Produit des mines. — Produits extraordinaires	8,250 00	8,250 00	//	8,250 00	//
Droit de la vérification des poids et mesures	1,049,823 62	492,045 31	//	492,045 31	557,778 31
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	470,000 00	300,000 00	//	300,000 00	170,000 00
Pensions et rétributions des élèves — de l'école polytechnique	239,000 00	195,916 03	//	195,916 03	43,083 97
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de Saint-Cyr	314,262 83	249,251 21	//	249,251 21	65,011 62
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de la Flèche	41,221 38	27,459 00	//	27,459 00	13,762 38
Produit de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	//	2,372 00	2,372 00	//	//
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	7,196,066 22	7,196,066 22	//	7,196,066 22	//
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	279,125 88	279,125 88	//	279,125 88	//
Produit de la taxe des brevets d'invention	620,810 00	620,810 00	//	620,810 00	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	860,000 00	8,367 27	//	8,367 27	851,632 73
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers	5,068 33	5,068 33	//	5,068 33	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre. — Retennes et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	47,284 88	47,284 88	//	47,284 88	//
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,886 00	1,886 00	//	1,886 00	//
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	94,876 04	94,876 04	//	94,876 04	//
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	11,461 14	11,461 14	//	11,461 14	//
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	4,364 52	4,364 52	//	4,364 52	//
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	11,405 00	11,405 00	//	11,405 00	//
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	181,667 37	181,667 37	//	181,667 37	//
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	137,850 14	138,504 40	654 26	137,850 14	//
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	258,995 76	236,580 26	//	236,580 26	22,415 50
Revenus de divers établissements spéciaux. — Bergeries	80,098 50	80,098 50	//	80,098 50	//
Revenus de divers établissements spéciaux. — Haras et dépôts d'étalons	260,643 30	246,775 20	//	246,775 20	13,868 10
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	255,729 52	201,796 76	//	201,796 76	53,932 76
Revenus de divers établissements spéciaux. — Établissements thermaux	91,021 70	91,021 70	//	91,021 70	//
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour les exercices 1834, 1835 et 1836	107,242 84	107,242 84	//	107,242 84	//
	12,996,458 79	12,436,435 92	1,274,349 17	11,162,086 75	1,834,372 04

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

Suite de l'EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.				RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
		OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES. (Ordonnance du 31 mai 1838. V. pages 272 et 273 de la deuxième partie du compte des finances.)						
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	15,381f 79c	58,760f 93c	//	43,379f 14c	15,381f 79c	//
Produits de loyers de maisons et de ventes de terrains appartenant à l'État	1,118 86	1,118 86	//	//	1,118 86	//
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	20,158 40	13,190 40	6,968f 00c	//	20,158 40	//
——— de la marine	14,920 34	//	14,920 34	//	14,920 34	//
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	289,874 44	598,345 25	147,563 05	456,033 86	289,874 44	//
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	4,735 90	14,535 83	//	9,799 93	4,735 90	//
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	55,630 37	55,676 55	//	46 18	55,630 37	//
Remplacement de moins-value de mobilier	10,017 77	10,017 77	//	//	10,017 77	//
Indemnités pour remplacement de militaires	62,835 00	62,915 00	//	80 00	62,835 00	//
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses du budget	455,386 50	4,066 53	451,319 97	//	455,386 50	//
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	1,499 96	1,499 96	//	//	1,499 96	//
	931,559 33	820,127 08	620,771 36	509,339 11	931,559 33	//
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.						
Intérêts de la créance sur l'Espagne	1,954,404 00	//	//	//	//	1,954,404
Complément du produit de la réalisation de la rente de l'Inde pour l'exercice 1836	29,529 57	//	29,529 57	//	29,529 57	//
Produit de la rente de l'Inde. (Année 1837.)	1,000,000 00	637,529 57	392,000 00	29,529 57	1,000,000 00	//
Produits et revenus de l'Algérie	1,676,046 04	1,682,813 81	5,246 76	12,014 53	1,676,046 04	//
Recouvrements sur prêts faits au commerce. (Loi du 17 octobre 1837).	1,269,774 35	1,269,774 35	//	//	1,269,774 35	//
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	17,095 50	17,095 50	//	//	17,095 50	//
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	224,781 91	224,781 91	//	//	224,781 91	//
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1835	17,696 24	17,696 24	//	//	17,696 24	//
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,825,000 00	1,825,000 00	//	//	1,825,000 00	//
Restitution à l'État de la valeur des exploitations effectuées dans une vente de bois annulée	31,045 79	31,045 79	//	//	31,045 79	//
Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine	62,272 80	62,272 80	//	//	62,272 80	//
Produits de saisies faites à Constantine	88,879 43	88,879 43	//	//	88,879 43	//
	8,196,525 63	5,856,889 40	426,776 33	41,544 10	6,242,121 63	1,954,404

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

Suite de l'EXERCICE 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.			RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
		Recette.	Annulation de recette.	Montant net des recettes.	
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES. (Ordonnance du 31 mai 1838.)					
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	88,440f 31c	139,064f 56c	50,624f 25c	88,440f 31c	//
Produit de vente de cartes du dépôt de la guerre	22,885 20	27,484 80	6,968 00	20,516 80	2,368f 40c
——— de la marine	17,327 81	14,920 34	14,920 34	//	17,327 81
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	880,044 38	1,458,000 37	577,955 99	880,044 38	//
Fonds reversés au trésor par les conseils d'administration des corps de gendarmerie départementale. (Décision du ministre de la guerre du 8 février 1838	1,249,180 00	1,249,180 00	//	1,249,180 00	//
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	34,393 93	63,846 42	29,452 49	34,393 93	//
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	70,888 91	71,460 39	571 48	70,888 91	//
Remplacement de moins-value de mobilier	6,907 28	6,907 28	//	6,907 28	//
Indemnités pour remplacement de militaires	94,425 00	94,505 00	80 00	94,425 00	//
Produit de compensations de valeurs données en payement de dépenses du budget	200,000 00	59,513 49	//	59,513 49	140,486 51
Intérêts en faveur du trésor résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	3,261 90	3,261 90	//	3,261 90	//
	2,667,754 72	3,188,144 55	680,572 55	2,507,572 00	160,182 72
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.					
Intérêts de la créance sur l'Espagne (pour mémoire jusqu'à la clôture de l'exercice)	//	//	//	//	//
Produit de la rente de l'Inde	1,000,000 00	676,000 00	80,000 00	596,000 00	404,000 00
Produits et revenus de l'Algérie. (Voir le développement pages 596 et 597)	1,934,737 85	1,935,925 04	1,187 19	1,934,737 85	//
Recouvrements sur prêts faits au commerce. (Loi du 17 octobre 1830.)	641,763 84	643,050 42	1,286 58	641,763 84	//
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	583,856 17	583,856 17	//	583,856 17	//
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	360,904 66	360,904 66	//	360,904 66	//
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1836	15,748 37	15,748 37	//	15,748 37	//
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	8,000 00	8,000 00	//	8,000 00	//
Recouvrement d'une créance sur le gouvernement des États-Unis	28,937 30	28,937 30	//	28,937 30	//
Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine	81,678 64	81,678 64	//	81,678 64	//
Produits de saisies faites à Constantine	7,984 78	7,984 78	//	7,984 78	//
Contribution extraordinaire imposée aux Arabes de la province de Bône	11,021 50	11,021 50	//	11,021 50	//
Recette provenant de l'ancien domaine extraordinaire	//	5,819 00	5,819 00	//	//
Recettes provenant de l'actif de l'ancienne liste civile	//	927 00	927 00	//	//
Prélèvement sur la créance des États-Unis pour indemnités dues à des Français	310,902 61	310,902 61	//	310,902 61	//
	4,985,535 72	4,670,755 49	89,219 77	4,581,535 72	404,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, la 2e partie du compte des finances de la présente année.)

Suite de l'EXERCICE 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.				RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
		OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. Annulation de recette.	MONTANT net des recettes.	
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.						
Retenues sur traitements et pensions	12,003f 39c	16,151f 54c	//	4,148f 15c	12,003f 39c	//
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	8,339 32	8,339 32	//	//	8,339 32	//
Intérêts de capitaux appartenant à l'Etat	//	2,105 00	//	2,105 00	//	//
Recettes à divers titres	61,239 58	61,175 58	90f 00c	26 00	61,239 58	//
Recettes sur les exercices clos	35 75	//	35 75	//	35 75	//
Contribution extraordinaire imposée aux habitants de Tlemcen	38,639 50	38,639 50	//	//	38,639 50	//
Nouvelle édition du *Codex medicamentarius*	17,000 00	17,000 00	//	//	17,000 00	//
Versement du solde des fonds de cotisations municipales et particulières	8,081 36	8,081 36	//	//	8,081 36	//
	145,338 90	151,492 30	125 75	6,279 15	145,338 90	//

Suite de l'EXERCICE 1838.

(Les développements seront publiés dans le compte des finances de l'année 1839.)

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.			RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
		RECETTE.	ANNULATION de recette.	MONTANT net des recettes.	
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.					
Retenues sur traitements et pensions	18,802 54	20,197 48	1,394 94	18,802 54	//
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	13,577 45	13,577 45	//	13,577 45	//
Recettes à divers titres	32,539 96	33,346 90	806 94	32,539 96	//
Recettes sur les exercices clos	5,576 46	5,576 46	//	5,576 46	//
Produit du droit de 3 p. 0/0 versé par les adjudicataires des coupes de bois de l'exercice 1837 pour travaux d'entretien et d'amélioration dans les forêts	//	764,747 74	764,747 74	//	//
Reliquat sans emploi des fonds affectés aux frais accessoires des ventes de bois de l'État, pour les exercices 1836 et antérieurs	35,312 69	35,312 69	//	35,312 69	//
Redevance de la vallée d'Andore	1,440 00	1,440 00	//	1,440 00	//
	107,249 10	874,198 72	766,949 62	107,249 10	//

RÉCAPITULATION

DES PRODUITS DIVERS DU BUDGET.

Produits de divers revenus publics	7,907,267 28	4,459,496 39	3,519,268 56	71,497 67	7,907,267 28	//
Produits divers provenant des ministères	931,559 33	820,127 08	620,771 36	509,339 11	931,559 33	//
Produits extraordinaires	8,196,525 63	5,856,889 40	426,776 33	41,544 10	6,242,121 63	1,954,40
Recettes de diverses origines	145,338 90	151,492 30	125 75	6,279 15	145,338 90	//
	17,180,691 14	11,288,005 17	4,566,942 00	628,660 03	15,226,287 14	1,954,40
			3,938,281 97			

RÉCAPITULATION

DES PRODUITS DIVERS DU BUDGET.

Produits de divers revenus publics	12,996,458 79	12,436,435 92	1,274,349 17	11,162,086 75	1,834,372 04
Produits divers provenant des ministères	2,667,754 72	3,188,144 55	680,572 55	2,507,572 00	160,182 72
Produits extraordinaires	4,985,535 72	4,670,755 49	89,219 77	4,581,535 72	404,000 00
Recettes de diverses origines	107,249 10	874,198 72	766,949 62	107,249 10	//
	20,756,998 33	21,169,534 68	2,811,091 11	18,358,443 57	2,398,554 76
		18,358,443 57			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

ÉTAT des Recettes faites en 1838, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES.)			
Droits sur les boissons. — Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	85f 49c	85f 49c	//
Droit de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, etc..	7,652 86	7,652 86	//
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs..	2,103 64	2,103 64	//
Droit de fabrication sur les bières.....	131 41	131 41	//
	9,973 40	9,973 40	//
Droits divers. — Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc.....	996 06	996 06	//
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	624 16	624 16	//
Cartes à jouer.....	605 00	605 00	//
Sucres. (Droits de fabrication).....	63 75	63 75	//
Péage sur les ponts.....	5,508 35	5,508 35	//
Timbres et quittances des expéditions délivrées.....	1 00	1 00	//
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc.....	1,547 94	1,547 94	//
Dixième du produit des octrois.....	8 61	8 61	//
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement.....	4,040 39	4,040 39	//
Recettes extraordinaires.....	// 73	// 73	//
Produit des amendes et confiscations.....	1,487 58	1,487 58	//
Recouvrements d'avances pour divers services — sur les communes. — Abonnement pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes.	5 08	5 08	//
——— pour frais d'impressions.....	1 07	1 07	//
sur les employés, pour prix d'instruments, etc.....	// 05	// 05	//
	24,863 17	24,863 17	//
Produit de la vente des tabacs.....	//	//	//
	24,863 17	24,863 17	//

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1838.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de développement au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, selon les distributions législatives du budget, savoir :

Dette publique, comprenant les rentes perpétuelles, le fonds d'amortissement, la dette viagère, les pensions, les intérêts des cautionnements et la dette flottante.

Dotations, titre sous lequel sont réunis la liste civile, les dépenses des deux Chambres, le supplément à la dotation de la Légion d'honneur.

Dépenses générales des services publics, divisées par département ministériel et par chapitre.

Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus, présentant la distinction de chaque nature d'impôts.

Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes indiquant les revenus auxquels s'appliquent les dépenses de cette espèce.

Les tableaux du compte des dépenses publiques, formés d'après ces divisions principales, n'énoncent les dépenses que par chapitre spécial du budget. Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes que les ministres ordonnateurs publient à chaque session des Chambres, pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

1° Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire, les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

2° Les payements effectués sur les ordonnances des ministres avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

3° Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

4° Enfin, les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques fait en outre connaître les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent les payements.

Il est précédé d'un tableau général qui récapitule les développements placés à la suite pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1837.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,063,642,725 fr. 07 c.;

SAVOIR :

Dette inscrite			286,798,099f 60c
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			13,586,111 10
Chambre des Pairs			740,000 00
Chambre des Députés			683,780 07
Légion d'honneur			2,147,000 00
Dépenses générales des services publics			535,811,826 68
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			121,790,699 92
Remboursements, restitutions, non-valeurs et primes			51,881,312 92
			1,058,055,293 29
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.)			5,587,431 78
TOTAL			1,063,642,725 07
Sur cette somme il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1838		909,466,203f 97c	
Pendant l'année 1838	160,162,579f 43c		
A déduire, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	8,642,991 59		
		151,519,587 84	
			1,060,985,791 81
DÉPENSES restant à payer à la clôture de l'exercice 1837 et qui seront ordonnancées par les ministres sur le chapitre spécial ouvert pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			2,656,933 26

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1838.

Les dépenses constatées par les ministres jusqu'au 1er janvier 1839, et celles que l'on présume devoir encore être faites à la charge de cet exercice montent à 1,116,709,518 fr.

SAVOIR :

Dette inscrite			290,740,407 28
Fonds d'amortissement			44,616,463 00
Liste civile			14,000,000 00
Chambre des Pairs			790,000 00
Chambre des Députés			699,610 09
Légion d'honneur			1,790,000 00
Dépenses générales des services publics			575,389,180 13
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			126,317,855 58
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes			58,032,668 42
			1,112,376,184 50
Créance des États-Unis (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835)			4,333,333 50
TOTAL			1,116,709,518 00
Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1839 ne s'élèvent qu'à la somme de 935,621,025 fr. 39 cent., savoir :			
Payements antérieurs au 1er janvier 1838		5,406,217f 77c	
Payements de l'année 1838	931,350,355f 11c		
A DÉDUIRE, les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	1,135,547 49		
		930,214,807 62	
			935,621,025 39
Il restait par conséquent à payer au premier janvier 1839			181,088,492 61

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1839.

Les payements faits par anticipation sur cet exercice ont eu lieu pour les dépenses de la solde de la guerre et de la marine, et pour les envois de fonds exigés par les services militaires aux colonies, etc. Ils s'élèvent ensemble à 5,044,591 fr. 05 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1838.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques pendant l'année 1838 s'élèvent à une somme totale de 1,086,778,986 fr. 51 cent.

SAVOIR :

	EXERCICE 1837.	EXERCICE 1838.	EXERCICE 1839.
Dette inscrite	33,347,848f 94c	254,605,967f 78c	//
Fonds d'amortissement	//	44,616,463 00	//
Liste civile	//	14,000,000 00	//
Chambre des Pairs	//	790,000 00	//
Chambre des Députés	A déd^re 13,225 93	699,610 09	//
Légion d'honneur	//	1,790,000 00	//
Dépenses générales des services publics	86,050,794 28	461,197,424 93	4,417,455f 70c
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	17,978,757 09	104,831,223 63	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	13,133,227 54	43,350,784 69	627,135 35
	150,497,401 92	925,881,474 12	5,044,591 05
Créance des États-Unis (loi du 14 juin 1835)	1,022,185 92	4,333,333 50	//
SOMME PAREILLE	151,519,587 84	930,214,807 62	5,044,591 05
		1,086,778,986 51	

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1838. (Voir page 21.)

Tableau indiquant les Agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les Comptables qui effectuent le payement de ces droits.

DÉPENSES ET SERVICES.	AGENTS ADMINISTRATIFS QUI LIQUIDENT LES DROITS au profit des créanciers de l'État.	COMPTABLES QUI EFFECTUENT LE PAYEMENT des droits liquidés.
DOTATIONS ET DETTE PUBLIQUE.		
Liste civile	Somme fixe déterminée par la loi	Payeur central du Trésor public.
Chambre des Pairs	Administration centrale des finances	*Idem.*
Chambre des Députés	*Idem*	*Idem.*
Légion d'honneur	*Idem*	*Idem.*
Dette perpétuelle	*Idem*	Payeurs du Trésor public.
Fonds d'amortissement	*Idem*	*Idem.*
Intérêts de cautionnements	*Idem*	*Idem.*
Dette flottante	*Idem*	Receveurs des finances et caissier du Trésor.
Dette viagère	*Idem*	Payeurs du Trésor.
Pensions	*Idem*	*Idem.*
DÉPENSES DES MINISTÈRES.		
Justice et cultes	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	Payeurs du Trésor et receveurs de l'enregistrement.
Affaires étrangères	Administration centrale du ministère	Payeurs du Trésor.
Instruction publique	Administration centrale du ministère et préfets des départements.	*Idem.*
Intérieur	*Idem*, agents du service des ponts et chaussées et préfets des départements.	*Idem.* *Idem.*
Travaux publics, agriculture et commerce	*Idem* et préfets des départements	
Guerre	Administration centrale du ministère, intendances militaires et directeurs des services spéciaux	*Idem.*
Marine	Administration centrale du ministère et administration locale dans les ports.	*Idem.*
Finances	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Payeurs, receveurs généraux et caissier du Trésor.
FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
Contributions directes	Administration centrale des finances et préfets des départements.	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Enregistrement, timbre et domaines	——— et directeurs des départements	Receveurs de l'enregistrement et payeurs du Trésor.
Forêts	——— et agents forestiers	Receveurs des finances et payeurs du Trésor.
Douanes	——— et directeurs des douanes	——— des douanes et payeurs du Trésor.
Contributions indirectes	——— et directeurs locaux	——— des contributions indirectes et payeurs du Trésor.
Tabacs	——— *idem*	*Idem.*
Postes	——— et inspecteurs locaux	Directeurs des postes et payeurs du Trésor.
Salines de l'Est	——— *idem*	Payeurs du Trésor.
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS ET PRIMES.		
Restitutions sur les contributions directes	Administration centrale, préfets et directeurs des départements.	Receveurs généraux des finances et payeurs du Trésor.
Restitutions de sommes indûment reçues	Administration centrale des finances, et agents liquidateurs des divers impôts.	Receveurs des finances.
Restitutions de produits d'amendes et confiscations.	Administration *idem*	*Idem.*
Primes à l'exportation des marchandises	——— et directeurs des douanes	Receveurs des douanes.
Escompte sur le droit de consommation des sels	——— *idem*	*Idem.*

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les exercices 1837, 1838 et 1839, au 1er janvier 1839.

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Droits constatés.	Opérations de l'année 1838. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	pendant l'année 1838.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1837.					
72	Dette perpétuelle	193,065,861f 50c	"	516f 00c	193,065,345f 50c	188,056,171f 69c	4,464,318f 27c	192,520,489f 96c	544,855f 54c	
72	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	
72	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,887,175 06	"	"	9,887,175 06	9,813,417 68	73,757 38	9,887,175 06	"	
72	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,294,091 18	957f 47c	"	9,295,048 65	288,381 83	8,567,803 95	8,856,185 78	438,862 87	
72	Dette flottante	10,000,000 00	"	325,416 66	9,674,583 34	5,356,889 40	4,317,609 11	9,674,498 51	84 83	
72	Dette viagère	4,599,454 05	"	368,805 11	4,230,648 94	2,498,381 48	1,732,267 46	4,230,648 94	"	
72	Pensions	53,899,770 01	"	706,204 07	53,193,565 94	39,371,547 39	13,822,018 55	53,193,565 94	"	
72	Subvention aux fonds de retraite des ministères	7,080,000 00	"	28,254 63	7,051,745 37	6,682,740 15	369,005 22	7,051,745 37	"	
72	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	13 20	399,986 80	397,029 80	1,069 00	398,098 80	1,888 00	
72	Liste civile	13,586,111 10	"	"	13,586,111 10	13,586,111 10	"	13,586,111 10	"	
72	Chambre des Pairs	740,000 00	"	"	740,000 00	740,000 00	"	740,000 00	"	
72	Chambre des Députés	697,006 00	"	13,225 93	683,780 07	697,006 00	A déd re 13,225 93	683,780 07	"	
72	Légion d'honneur	2,147,000 00	"	"	2,147,000 00	2,147,000 00	"	2,147,000 00	"	
74	Dépenses générales des services publics. Justice et cultes	55,005,267 92	"	248,869 10	54,756,398 82	43,966,803 25	10,740,607 18	54,707,410 43	48,988 39	
76	Affaires étrangères	7,299,619 63	"	67,903 16	7,231,716 47	5,720,471 44	1,501,659 42	7,222,130 86	9,585 61	
78	Instruction publique	14,413,516 78	"	678,242 20	13,735,274 58	10,480,612 01	3,240,324 16	13,720,936 17	14,338 41	
80 et 82	Intérieur	91,046,037 22	"	11,468,789 92	79,577,247 30	58,207,631 31	21,281,936 10	79,489,567 41	87,679 89	
84 et 86	Travaux publics, agriculture et commerce	58,193,592 12	"	475,612 76	57,717,979 36	44,010,266 06	13,570,558 11	57,580,824 17	137,155 19	
88, 90 et 91	Guerre	238,608,146 29	"	7,908,158 89	230,699,987 40	211,391,848 39	19,190,683 06	230,582,531 45	117,455 95	
92	Marine	66,059,805 49	1,058,713 59	"	67,118,519 08	54,026,491 63	12,391,470 31	66,417,961 94	700,557 14	
94	Finances	25,457,994 01	"	483,290 34	24,974,703 67	20,828,198 16	4,133,555 94	24,961,754 10	12,949 57	
96	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	121,920,666 89	"	129,966 97	121,790,699 92	103,276,049 55	17,978,757 09	121,254,806 64	535,893 28	
98	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	52,453,075 47	"	571,762 55	51,881,312 92	38,741,446 79	13,133,227 54	51,874,674 33	6,638 59	
		1,080,470,653 72	1,059,671 06	23,475,031 49	1,058,055,293 29	904,900,958 11	150,497,401 92	1,055,398,360 03	2,656,933 26	
"	Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.)	5,587,431 78	"	"	5,587,431 78	4,565,245 86	1,022,185 92	5,587,431 78	"	
		1,086,058,085 50	1,059,671 06	23,475,031 49	1,063,642,725 07	909,466,203 97	151,519,587 84	1,060,985,791 81	2,656,933 26	
			22,415,360f 43c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 837, 1838 et 1839, au 1er janvier 1839.*

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État, et dépenses présumées, antérieurement au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1838. Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses, au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1838.					
73	Dette perpétuelle	"	195,955,667f 50c	"	195,955,667f 50c	"	190,999,767f 46c	190,999,767f 46c	4,955,900f 04c	
73	Fonds d'amortissement	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	44,616,463 00	"	
73	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	"	9,936,000 00	"	9,936,000 00	"	9,854,706 93	9,854,706 93	81,293 07	
73	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	9,405,162 72	"	9,405,162 72	"	254,175 32	254,175 32	9,150,987 40	
73	Intérêts de la dette flottante	"	10,000,000 00	"	10,000,000 00	"	5,143,232 56	5,143,232 56	4,856,767 44	
73	Dette viagère	"	4,330,887 19	"	4,330,887 19	"	2,295,848 22	2,295,848 22	2,035,038 97	
73	Pensions	"	53,449,689 87	"	53,449,689 87	"	38,856,977 48	38,856,977 48	14,592,712 39	
73	Subvention aux fonds de retraites des employés	"	7,263,000 00	"	7,263,000 00	"	6,805,268 01	6,805,268 01	457,731 99	
73	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	400,000 00	"	400,000 00	"	395,991 80	395,991 80	4,008 20	
73	Liste civile	"	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"	14,000,000 00	14,000,000 00	"	
73	Chambre des Pairs	"	790,000 00	"	790,000 00	"	790,000 00	790,000 00	"	
73	Chambre des Députés	"	699,610 09	"	699,610 09	"	699,610 09	699,610 09	"	
73	Légion d'honneur	"	1,790,000 00	"	1,790,000 00	"	1,790,000 00	1,790,000 00	"	
75	Dépenses générales des services publics. Justice et cultes	"	55,998,024 37	"	55,998,024 37	"	45,122,240 75	45,122,240 75	10,875,783 62	
77	Affaires étrangères	150,000f 00c	7,874,243 35	"	8,024,243 35	150,000f 00c	6,142,667 35	6,292,667 35	1,731,576 00	
79	Instruction publique	"	14,629,170 12	"	14,629,170 12	"	10,705,222 14	10,705,222 14	3,923,947 98	
81 et 83	Intérieur	"	95,279,570 50	"	95,279,570 50	"	64,396,261 49	64,396,261 49	30,883,309 01	
85 et 87	Travaux publics, agriculture et commerce	"	56,784,410 42	"	56,784,410 42	"	43,548,632 44	43,548,632 44	13,235,777 98	
89	Guerre	1,603,411 48	247,908,568 91	"	249,511,980 39	1,603,411 48	217,974,539 92	219,577,951 40	29,934,028 99	
93	Marine	3,138,305 59	68,411,594 51	"	71,549,900 10	3,070,195 99	54,283,004 79	57,353,200 78	14,196,699 32	
95	Finances	"	23,611,880 88	"	23,611,880 88	"	19,024,856 05	19,024,856 05	4,587,024 83	
97	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	"	126,317,855 58	"	126,317,855 58	"	104,831,223 63	104,831,223 63	21,486,631 95	
99	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	582,610 30	57,450,058 12	"	58,032,668 42	582,610 30	43,350,784 69	43,933,394 99	14,099,273 43	
		5,474,327 37	1,106,901,857 13	"	1,112,376,184 50	5,406,217 77	925,881,474 12	931,287,691 89	181,088,492 61	
"	Créance des États-Unis (traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835)	"	4,333,333 50	"	4,333,333 50	"	4,333,333 50	4,333,333 50	"	
		5,474,327 37	1,111,235,190 63	"	1,116,709,518 00	5,406,217 77	930,214,807 62	935,621,025 39	181,088,492 61	
			1,111,235,190 63							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1837, 1838 et 1839, au 1er janvier 1839.*

PAGES de renvoi des états de développements.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, antérieurement au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Droits constatés.	Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	pendant l'année 1838.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1839.					
108	Dépenses du ministère de la guerre	"	2,264,238f 96c	"	2,264,238f 96c	"	2,264,238f 96c	2,264,238f 96c	"	
108	—— de la marine	"	2,873,616 74	"	2,873,616 74	"	2,153,216 74	2,153,216 74	720,400f 00c	
108	Remboursements et restitutions	"	627,135 35	"	627,135 35	"	627,135 35	627,135 35	"	
		"	5,764,991 05	"	5,764,991 05	"	5,044,591 05	5,044,591 05	720,400 00	

RÉCAPITULATION.

Exercice 1837	1,086,058,085 50	"	22,415,360 43	1,063,642,725 07	909,466,203f 97c	151,519,587 84	1,060,985,791 81	2,656,933 26	
—— 1838	5,474,327 37	1,111,235,190 63	"	1,116,709,518 00	5,406,217 77	930,214,807 62	935,621,025 39	181,088,492 61	
—— 1839	"	5,764,991 05	"	5,764,991 05	"	5,044,591 05	5,044,591 05	720,400 00	
	1,091,532,412 87	1,117,000,181 68	22,415,360 43	2,186,117,234 12	914,872,421 74	1,086,778,986 51	2,001,651,408 25	184,465,825 87	
		1,094,584,821 25							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Opérations de l'année 1838. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE						
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	147,111,867f 00	145,288,199f 69	1,411,441f 77	"	146,699,641f 46	412,225f 54
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,019,987 00	6,470 00	"	1,026,457 00	143 00
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	8,704,597 00	8,678,488 00	20,975 00	"	8,699,463 00	5,134 00
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	36,222,281 50	33,069,497 00	3,025,431 50	"	36,094,928 50	127,353 00
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	44,616,463 00	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,887,175 06	9,813,417 68	73,757 38	"	9,887,175 06	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,295,048 65	288,381 83	8,567,803 95	"	8,856,185 78	438,862 87
Intérêts de la dette flottante	9,674,583 34	5,356,889 40	4,360,720 30	43,111f 19	9,674,498 51	84 83
Dette viagère	4,109,375 24	2,377,107 78	1,732,331 96	64 50	4,109,375 24	"
Pensions .. de la pairie	964,738 84	712,305 51	252,433 33	"	964,738 84	"
Pensions .. civiles	1,546,715 80	1,208,095 20	338,620 60	"	1,546,715 80	"
Pensions .. à titre de récompense nationale	603,043 91	445,053 86	157,990 05	"	603,043 91	"
Pensions .. aux vainqueurs de la Bastille	15,780 54	11,560 41	4,220 13	"	15,780 54	"
Pensions .. militaires	45,451,048 41	33,694,046 14	11,757,002 27	"	45,451,048 41	"
Pensions .. ecclésiastiques	2,442,496 75	1,626,739 76	815,756 99	"	2,442,496 75	"
Pensions .. de donataires	1,396,474 78	900,479 60	495,995 18	"	1,396,474 78	"
Pensions .. accordées à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	"	"	600,000 00	"
Subvention aux fonds de retraite des ministères	7,051,745 37	6,682,740 15	369,005 22	"	7,051,745 37	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	399,986 80	397,029 80	1,069 00	"	398,098 80	1,888 00
	331,120,021 99	296,786,481 81	33,391,024 63	43,175 69	330,134,330 75	985,691 24
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1837	121,273 70	121,273 70	"	"	121,273 70	"
——— de pensions, *idem*	173,266 91	173,266 91	"	"	173,266 91	"
	331,414,562 60	297,081,022 42	38,391,024 63	43,175 69	330,428,871 36	985,691 24
			33,347,848 94			
DOTATIONS.						
Liste civile	13,586,111 10	13,586,111 10	"	"	13,586,111 10	"
Chambre des Pairs	740,000 00	740,000 00	"	"	740,000 00	"
Chambre des Députés	683,780 07	697,006 00	"	13,225 93	683,780 07	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	2,147,000 00	2,147,000 00	"	"	2,147,000 00	"
	17,156,891 17	17,170,117 10	"	13,225 93	17,156,891 17	"
			13,225 93			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.).

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Opérations de l'année 1838. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette perpétuelle. 5 p. 0/0	147,119,376f 00c	"	145,271,823f 46c	"	145,271,823f 46c	1,847,552f 54c
Dette perpétuelle. 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	"	1,009,740 50	"	1,009,740 50	16,859 50
Dette perpétuelle. 4 p. 0/0	11,978,766 00	"	11,949,728 50	"	11,949,728 50	29,037 50
Dette perpétuelle. 3 p. 0/0	35,830,925 50	"	32,768,475 00	"	32,768,475 00	3,062,450 50
Fonds d'amortissement	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"	44,616,463 00	"
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,936,000 00	"	9,854,706 93	"	9,854,706 93	81,293 07
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,405,162 72	"	254,175 32	"	254,175 32	9,150,987 40
Intérêts de la dette flottante	10,000,000 00	"	5,190,273 98	47,041f 42c	5,143,232 56	4,856,767 44
Dette viagère	4,223,551 19	"	2,295,848 22	107,336 00	2,188,512 22	2,035,038 97
Pensions .. de la pairie	966,166 67	"	716,250 00	3,000 00	713,250 00	252,916 67
Pensions .. civiles	1,640,552 87	"	1,213,186 33	29,006 46	1,184,179 87	456,373 00
Pensions .. à titre de récompense nationale	590,480 94	"	425,376 71	1,257 63	424,119 08	166,361 86
Pensions .. aux vainqueurs de la Bastille	15,321 54	"	11,250 69	1,000 00	10,250 69	5,070 85
Pensions .. militaires	45,900,000 00	"	33,852,148 48	72,637 22	33,779,511 26	12,120,488 74
Pensions .. ecclésiastiques	2,208,084 75	"	1,423,280 04	4,790 49	1,418,489 55	789,595 20
Pensions .. de donataires	1,407,107 61	"	915,485 23	10,283 69	905,201 54	501,906 07
Pensions .. de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	"	300,000 00	"	300,000 00	300,000 00
Subvention aux fonds de retraite des employés	7,263,000 00	"	6,805,268 01	"	6,805,268 01	457,731 99
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	"	395,991 80	"	395,991 80	4,008 20
	335,127,558 79	"	299,269,472 20	276,352 91	298,993,119 29	36,134,439 50
Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1838	107,336 00	"	107,336 00	"	107,336 00	"
——— de pensions, *idem*	121,975 49	"	121,975 49	"	121,975 49	"
	335,356,870 28	"	299,498,783 69	276,352 91	299,222,430 78	36,134,439 50
			299,222,430 78			
DOTATIONS.						
Liste civile	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"	14,000,000 00	"
Chambre des Pairs	790,000 00	"	790,000 00	"	790,000 00	"
Chambre des Députés	699,610 09	"	699,610 09	"	699,610 09	"
Légion d'honneur. (Supplément à sa dotation.)	1,790,000 00	"	1,790,000 00	"	1,790,000 00	"
	17,279,610 09	"	17,279,610 09	"	17,279,610 09	"
			17,279,610 09			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice et des Cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépens à la clôture de l'exercice
DÉPENSES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	417,794f 81	416,313f 47	1,438f 01	"	417,751f 48	43f
Complément du traitement du sous-secrétaire d'état.	5,944 49	"	5,944 49	"	5,944 49	"
Administration centrale (matériel)	106,980 00	98,723 60	8,256 40	"	106,980 00	"
Conseil d'état (personnel)	470,399 97	428,840 25	41,559 72	"	470,399 97	"
——— (matériel)	11,982 56	7,055 33	4,927 23	"	11,982 56	"
Cour de cassation	790,776 67	787,755 03	3,021 64	"	790,776 67	"
Cours royales	4,228,049 40	3,954,716 59	272,809 24	329f 92	4,227,195 91	853
—— d'assises	154,400 00	120,350 00	34,050 00	"	154,400 00	"
Tribunaux de première instance	5,568,921 87	5,141,380 38	421,109 83	1,533 49	5,563,956 72	4,965
——— de commerce	179,896 36	158,832 85	21,063 51	"	179,896 36	"
——— de police	62,395 52	55,242 76	7,034 73	0 01	62,277 48	118
Justice de paix	3,094,967 59	2,650,049 35	443,099 89	114 07	3,093,035 17	1,932
Frais de justice criminelle et de statistique civ. et crim.	3,992,457 03	3,974,482 22	24,309 35	6,331 54	3,992,457 03	"
Fonds de subvention à la caisse des retraites du min^re.	200,000 00	200,000 00	"	"	200,000 00	"
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins; indemnités pour le journal des Savants; dépenses extraordinaires et imprévues...	44,185 00	37,122 47	7,062 53	"	44,185 00	"
	19,329,151 27	18,030,864 30	1,298,686 57	8,312 03	19,321,238 84	7,912
Dépenses des exercices clos	2,764 43	2,764 43	"	"	2,764 43	"
	19,331,915 70	18,033,628 73	1,298,686 57	8,312 03	19,324,003 27	7,912
			1,290,374f 54c			
DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	145,999 79	144,727 13	1,272 66	"	145,999 79	"
Indemnités temporaires aux employés supprimés	16,089 00	12,066 75	4,022 25	"	16,089 00	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	28,524 32	14,647 83	13,876 49	"	28,524 32	"
Traitem. et dép. concern. les cardin., archevêq. et évêq.	993,967 97	780,324 62	213,643 35	"	993,967 97	"
—— et indem. des membres des chap. du clergé paroiss.	27,729,589 03	20,518,927 22	7,201,987 56	1,198 88	27,719,715 90	9,873
Chapitre royal de Saint-Denis	86,679 12	75,423 69	11,255 43	"	86,679 12	"
Bourses des séminaires	980,649 06	735,875 12	244,840 61	66 67	980,649 06	"
Secours à des ecclésiastiq. et à d'anciennes religieuses.	1,030,028 83	950,454 00	70,948 83	"	1,021,402 83	8,626
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.	444,746 54	278,025 59	166,045 04	"	444,070 63	675
Acquisit., construct. et entret. des édifices diocésains.	1,530,012 67	828,389 97	682,246 18	1,574 30	1,509,661 85	20,950
Secours pour les établissements ecclésiastiques	861,648 49	614,356 32	247,192 17	"	861,548 49	100
Dépenses du personnel des cultes protestants	773,277 73	568,536 81	204,620 82	230 00	772,927 63	350
——— du matériel *idem*	100,000 00	57,000 00	42,500 00	"	99,500 00	500
——— du culte israélite	77,249 99	54,207 77	23,042 22	"	77,249 99	"
Réparation de la cathédrale de Chartres	332,996 48	7,187 60	325,808 88	"	332,996 48	"
	35,131,459 02	25,640,150 42	9,453,302 49	3,069 85	35,090,383 06	41,075
Dépenses des exercices clos	290,725 66	290,725 66	"	"	290,725 66	"
——— périmés	2,298 44	2,298 44	"	"	2,298 44	"
	35,424,483 12	25,933,174 52	9,453,302 49	3,069 85	35,383,407 16	41,075
			9,450,232f 64c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses de la justice	19,331,915 70	18,033,628 73	1,298,686 57	8,312 03	19,324,003 27	7,912
——— des cultes	35,424,483 12	25,933,174 52	9,453,302 49	3069 85	35,383,407 16	41,075
	54,756,398 82	43,966,803 25	10,751,989 06	11,381 88	54,707,410 43	48,988
			10,740,607f 18c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
DÉPENSES DE LA JUSTICE.						
Administration centrale (personnel)	432,800f 00	"	429,585f 67	"	429,585f 67	3,214f 33
——— (matériel)	107,000 00	"	94,156 25	"	94,156 25	12,843 75
Conseil d'état (personnel)	512,810 00	"	457,539 80	"	457,539 80	55,270 20
——— (matériel)	17,000 00	"	7,998 61	"	7,998 61	9,001 39
Cour de cassation	969,300 00	"	965,625 00	"	965,625 00	3,675 00
Cours royales	4,243,150 00	"	3,952,349 61	"	3,952,349 61	290,800 39
Cours d'assises	154,400 00	"	119,700 00	"	119,700 00	34,700 00
Tribunaux de première instance	5,999,495 00	"	5,500,533 11	"	5,500,533 11	498,961 89
——— de commerce	179,900 00	"	158,487 23	"	158,487 23	21,412 77
——— de police	62,400 00	"	55,588 46	"	55,588 46	6,811 54
Justice de paix	3,103,200 00	"	2,658,879 38	"	2,658,879 38	444,320 62
Frais de justice criminelle et de statistiq. rivile et crimin.	4,162,000 00	"	4,145,975 76	"	4,145,975 76	16,024 24
Subvention aux fonds de retraite des employés	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Dépenses diverses : secours temporaires à d'anciens magistrats et employés	45,000 00	"	30,690 53	"	30,690 53	14,309 47
Indemnité accordée aux héritiers d'un ancien directeur du Bulletin des arrêts de la cour de cassation. (Loi du 25 mai 1838.)	6,200 00	"	6,200 00	"	6,200 00	"
	20,194,655 00	"	18,783,309 41	"	18,783,309 41	1,411,345 59
Dépenses des exercices clos	1,459 00	"	1,459 00	"	1,459 00	"
	20,196,114 00	"	18,784,768 41	"	18,784,768 41	1,411,345 59
			18,784,768 41			
DÉPENSES DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	148,489 99	"	142,861 49	"	142,861 49	5,628 50
Indemnités temporaires aux employés supprimés	16,089 00	"	12,066 75	"	12,066 75	4,022 25
Matériel et dépenses diverses des bureaux	30,000 00	"	15,264 66	"	15,264 66	14,735 34
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,015,000 00	"	804,517 55	"	804,517 55	210,482 45
Traits. et ind. des membres des chap. du clergé parois.	27,975,000 00	"	20,679,548 48	"	20,679,548 48	7,295,451 52
Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	"	90,345 42	"	90,345 42	21,654 58
Bourses des séminaires	990,000 00	"	730,314 53	"	730,314 53	259,685 47
Secours à des ecclésiastiques et à d'anc. religieuses	1,070,000 00	"	999,873 54	"	999,873 54	70,126 46
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.	445,000 00	"	297,963 52	"	297,963 52	147,036 48
Acquisitions, constructions et entretien des édif. dioc.	1,600,000 00	"	827,878 89	"	827,878 89	772,121 11
Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	"	621,587 30	"	621,587 30	240,412 70
Dépenses du personnel des cultes protestants	808,000 00	"	589,481 49	"	589,481 49	218,518 51
——— du matériel (*idem*)	113,000 00	"	66,534 09	"	66,534 09	46,465 91
——— du culte israélite	90,000 00	"	62,235 82	"	62,235 82	27,764 18
Complémt des dép. de réparat. de la cathéd. de Chartres	450,000 00	"	319,667 43	"	319,667 43	130,332 57
Dépenses des exercices périmés	11,180 23	"	11,180 23	"	11,180 23	"
	35,735,759 22	"	26,271,321 19	"	26,271,321 19	9,464,438 03
Dépenses des exercices clos	66,151 15	"	66,151 15	"	66,151 15	"
	35,801,910 37	"	26,337,472 34	"	26,337,472 34	9,464,438 03
			26,337,472 34			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses de la justice	20,196,114 00	"	18,784,768 41	"	18,784,768 41	1,411,345 59
——— des cultes	35,801,910 37	"	26,337,472 34	"	26,337,472 34	9,464,438 03
	55,998,024 37	"	45,122,240 75	"	46,122,240 75	10,875,783 62
			45,122,240 75			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (personnel)	532,999f 46c	522,941f 57c	10,057f 89c	//	532,999f 46c	//
——— (matériel)	148,998 09	124,498 79	24,499 30	//	148,998 09	//
Traitements des agents politiques et consulaires	4,064,742 28	3,264,625 80	800,605 91	9,256f 25c	4,055,975 46	8,766f 82c
Traitements des agents en inactivité	38,826 66	29,196 66	9,060 00	//	38,256 66	570 00
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	134,889 55	90,044 75	44,844 80	//	134,889 55	//
Frais de voyages et de courriers	595,072 05	343,658 48	251,413 57	//	595,072 05	//
Frais de service	696,959 72	413,788 73	282,990 20	//	696,778 93	180 79
Présents diplomatiques	21,129 39	16,728 02	4,333 37	//	21,061 39	68 00
Indemnités et secours	44,151 66	26,526 25	17,625 41	//	44,151 66	//
Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	//	//	650,000 00	//
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	173,027 98	132,542 76	44,485 22	4,000 00	173,027 98	//
Subvention à la caisse des retraites	115,000 00	90,000 00	25,000 00	//	115,000 00	//
	7,215,796 84	5,704,551 81	1,514,915 67	13,256 25	7,206,211 23	9,585 61
Dépenses des exercices clos	15,919 63	15,919 63	//	//	15,919 63	//
	7,231,716 47	5,720,471 44	1,514,915 67	13,256 25	7,222,130 86	9,585 61
			1,501,659f 42c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
Administration centrale (personnel)	527,122f 00c	//	518,990f 79c	//	518,990f 79c	8,131f 21c
——— (matériel)	149,000 00	//	114,808 86	//	114,808 86	34,191 14
Traitements des agents politiques et consulaires	4,163,000 00	//	3,106,603 06	//	3,106,603 06	1,056,396 94
Traitements des agents en inactivité	25,000 00	//	18,362 50	//	18,362 50	6,637 50
Frais d'établissement	230,000 00	//	95,703 89	//	95,703 89	134,296 11
Frais de voyages et de courriers	550,000 00	//	366,581 91	//	366,581 91	183,418 09
Frais de service	697,000 00	//	478,710 94	//	478,710 94	218,289 06
Présents diplomatiques	20,000 00	//	10,081 44	//	10,081 44	9,918 56
Indemnités et secours	52,500 00	//	27,774 59	//	27,774 59	24,725 41
Dépenses secrètes	650,000 00	150,000f 00c	500,000 00	//	650,000 00	//
Missions extraordinaires et dépenses imprévues	765,000 00	//	711,145 27	//	711,145 27	53,854 73
Subvention aux fonds de retraite des employés	121,869 00	//	120,151 75	//	120,151 75	1,717 25
Dépenses des exercices périmés	2,484 00	//	2,484 00	//	2,484 00	//
	7,952,975 00	150,000 00	6,071,399 00	//	6,221,399 00	1,731,576 00
Dépenses des exercices clos	71,268 35	//	71,268 35	//	71,268 35	//
	8,024,243 35	150,000 00	6,142,667 35	//	6,292,667 35	1,731,576 00
			6,142,667 35			

Suite des DÉPENSES

Dépenses du ministère

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	499,992f 48c	490,730f 69c	9,499f 29c	237f 50c	499,992f 48c	//
——— (Matériel.)	176,616 59	157,267 86	19,867 16	518 43	176,616 59	//
Services généraux	457,092 89	345,841 23	112,439 74	1,734 20	456,546 77	546f 12c
Administration académique et départementale	808,529 94	698,653 28	109,701 83	249 42	808,105 69	424 25
Instruction supérieure. (Facultés.)	2,105,569 68	1,861,281 86	244,512 65	224 83	2,105,569 68	//
——— secondaire	1,644,667 31	1,419,341 46	223,971 00	//	1,643,312 46	1,354 85
——— primaire. (Fonds généraux.)	1,596,222 56	1,221,905 14	373,659 01	2,667 13	1,592,897 02	3,325 54
——— (Produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux.)	3,645,585 69	1,986,613 16	1,069,965 55	10,993 02	3,645,585 69	//
——— (Produits de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux.)	213,956 13	151,148 92	65,190 53	2,383 32	213,956 13	//
Écoles normales primaires. (Fonds spéciaux.)	255,898 09	120,962 52	135,863 92	928 35	255,898 09	//
Établissements scientifiques et littéraires	1,675,555 40	1,482,076 85	191,242 53	416 66	1,672,902 72	2,652 68
Souscriptions	133,951 00	131,820 00	2,131 00	//	133,951 00	//
Encouragements, secours et indemnités pour les sciences et les lettres	240,339 60	199,275 29	40,109 31	//	239,384 60	955 00
Recueil et publications de documents inédits relatifs à l'histoire de France	149,995 09	137,883 87	12,111 22	//	149,995 09	//
Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	//	//	12,000 00	//
Dépenses à la charge du legs fait à l'Université par le sieur Janson de Sailly	82,070 10	44,177 85	36,812 28	//	80,990 13	1,079 97
Révision du *Codex medicamentarius*	17,000 00	//	13,600 00	//	13,600 00	3,400 00
	13,715,642 55	10,460,979 98	3,260,677 02	20,352 86	13,701,304 14	14,338 41
Dépenses des exercices clos	19,632 03	19,632 03	//	//	19,632 03	//
	13,735,274 58	10,480,612 01	3,260,677 02	20,352 86	13,720,936 17	14,338 41
			3,240,324 16			

PUBLIQUES.

de l'Instruction publique.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DEPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
Administration centrale. (Personnel.)	510,000f 00c	//	499,559f 84c	//	499,559f 84c	10,440f 16c
——— (Matériel.)	176,623 00	//	154,588 31	822f 05c	153,766 26	22,856 74
Services généraux	230,000 00	//	184,571 98	//	184,571 98	45,428 02
Administrations académique et départementale	919,900 00	//	794,122 71	//	794,122 71	125,777 29
Instruction supérieure (facultés)	2,132,050 00	//	1,849,856 00	//	1,849,856 00	282,194 00
——— secondaire	1,655,600 00	//	1,446,822 05	//	1,446,822 05	208,777 95
——— primaire (fonds généraux)	1,600,000 00	//	1,235,179 38	//	1,235,179 38	364,820 62
Dépenses de l'instruction primaire (sur produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux, en exécution de la loi du 18 juin 1833)	4,231,927 01	//	1,920,177 73	808 33	1,919,369 40	2,312,557 61
Dépenses de l'instruction primaire (sur produits de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	222,228 38	//	146,050 62	//	146,050 62	76,177 76
Écoles normales primaires (fonds spéciaux)	326,006 42	//	199,632 17	//	199,632 17	126,374 25
Établissements scientifiques et littéraires	1,680,600 00	//	1,482,362 63	300 00	1,482,062 63	198,537 37
Souscriptions	150,000 00	//	149,540 70	//	149,540 70	459 30
Encouragements, secours et indemnités pour les sciences et les lettres	257,000 00	//	204,039 06	//	204,039 06	52,960 94
Recueil et publications de documents inédits relatifs à l'histoire de France	150,000 00	//	137,894 73	//	137,894 73	12,105 27
Subvention aux fonds de retraite des employés	280,000 00	//	280,000 00	//	280,000 00	//
Dépenses de la bibliothèque de Sainte-Geneviève	48,223 00	//	11,072 20	//	11,072 20	37,150 80
Dépenses à la charge du legs fait à l'Université par le sieur Janson de Sailly	47,329 90	//	//	//	//	47,329 90
	14,617,487 71	//	10,695,470 11	1,930 38	10,693,539 73	3,923,947 98
Dépenses des exercices clos	11,682 41	//	11,682 41	//	11,682 41	//
	14,629,170 12	//	10,707,152 52	1,930 38	10,705,222 14	3,923,947 98
			10,705,222 14			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. — Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	774,996f 04c	757,963f 96c	17,032f 08c	//	774,996f 04c	//
Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	85,147 76	62,668 95	21,512 80	//	84,181 75	966f 01c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	224,861 03	167,905 73	56,955 30	//	224,861 03	//
Archives du royaume	79,999 99	71,141 94	8,858 05	//	79,999 99	//
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes de la police générale	3,265,500 00	3,265,500 00	//	//	3,265,500 00	//
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques (service ordinaire)	749,817 25	691,811 44	58,005 81	//	749,817 25	//
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques (service ordinaire)	157,985 18	79,478 16	78,507 02	//	157,985 18	//
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	109,914 38	101,892 98	8,021 40	//	109,914 38	//
——— du matériel *idem*	23,227 75	16,467 02	6,750 93	//	23,217 95	9 80
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	474,071 77	239,270 06	232,187 06	//	471,457 12	2,614 65
Construction et grosses réparations d'intérêt général à Paris	1,800 00	1,800 00	//	//	1,800 00	//
Achèvement des monuments de la capitale	1,251,397 75	659,220 95	581,294 38	//	1,240,515 33	10,882 42
Constructions à faire à la Chambre des Pairs	379,729 19	241,561 62	137,980 27	//	379,541 89	187 30
Construction des maisons centrales de détention	441,626 31	128,134 91	313,491 40	//	441,626 31	//
Conservation d'anciens monuments historiques	119,713 37	40,617 22	77,246 15	//	117,863 37	1,850 00
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	408,460 80	362,486 00	40,474 80	//	402,960 80	5,500 00
Ouvrages d'arts et décorations d'édifices publics	395,972 94	154,762 81	229,710 13	500f 00c	383,972 94	12,000 00
Encouragements et souscriptions	285,429 58	257,340 05	24,089 53	//	281,429 58	4,000 00
Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	119,908 28	86,078 02	32,347 20	//	118,425 22	1,483 06
Subventions aux théâtres royaux et à la caisse de l'Académie royale de musique	1,364,381 45	1,226,658 10	118,657 02	//	1,345,315 12	19,066 33
A reporter	10,713,940 82	8,612,759 92	2,043,121 33	500 00	10,655,381 25	58,559 57

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et DÉPENSES présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. — Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	790,000f 00c	//	784,757f 71c	//	784,757f 71c	5,242f 29c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	225,000 00	//	158,137 94	//	158,137 94	66,862 06
Archives du royaume	80,000 00	//	76,106 94	//	76,106 94	3,893 06
SERVICES GÉNÉRAUX.						
Dépenses secrètes et ordinaires de police générale	2,765,500 00	//	2,765,500 00	//	2,765,500 00	//
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques. (Service ordinaire.)	762,306 00	//	686,180 83	//	686,180 83	76,125 17
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques. (Service ordinaire.)	157,400 00	//	115,023 78	//	115,023 78	42,376 22
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques. (Service extraordinaire.)	8,000 00	//	4,849 90	//	4,849 90	3,150 10
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	110,000 00	//	97,861 51	//	97,861 51	12,138 49
——— du matériel *idem*	51,000 00	//	21,874 84	//	21,874 84	29,125 16
Subvention aux fonds de retraite des employés	91,000 00	//	64,195 15	//	64,195 15	26,804 85
BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.						
Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	465,000 00	//	120,236 27	//	120,236 27	344,763 73
Construction et grosses réparations d'intérêt général à Paris	275,000 00	//	76,242 74	//	76,242 74	198,757 26
Construction des maisons centrales de détention	450,000 00	//	202,910 94	//	202,910 94	247,089 06
Conservation d'anciens monuments historiques	200,000 00	//	58,715 20	//	58,715 20	141,284 80
BEAUX-ARTS.						
Établissements des beaux-arts	435,000 00	//	374,335 05	//	374,335 05	60,664 95
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	400,000 00	//	139,775 53	//	139,775 53	260,224 47
Encouragements et souscriptions	286,000 00	//	282,936 89	//	282,936 89	3,063 11
Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	120,000 00	//	88,168 32	//	88,168 32	31,831 68
Subventions aux théâtres royaux	1,163,000 00	//	1,094,516 47	//	1,094,516 47	68,483 53
Subvention à la caisse des pensions de l'Opéra	199,500 00	//	160,000 00	//	160,000 00	39,500 00
A reporter	9,033,706 00	//	7,372,326 01	//	7,372,326 01	1,661,379 99

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice
Report.....	10,713,940f 82c	8,612,759f 92c	2,043,121f 33c	500f 00c	10,655,381f 25c	58,559f 57c
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.						
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.....	490,000 00	433,935 74	56,064 26	//	490,000 00	//
Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance, et autres.....	998,418 23	595,699 48	400,658 75	//	996,358 23	2,060 00
Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	74,890 00	45,110 00	//	120,000 00	//
Secours aux étrangers réfugiés en France.....	2,647,517 86	2,304,316 44	342,771 58	24 80	2,647,063 22	454 64
Secours aux condamnés politiques.....	285,843 17	225,538 17	59,660 00	//	285,198 17	645 00
Secours aux orphelins et aux combattants de juillet.	26,826 69	24,026 69	2,550 00	//	26,576 69	250 00
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Dépenses fixes du personnel des préfectures et sous-préfectures.....	7,222,416 05	6,784,942 64	443,334 15	5,860 74	7,222,416 05	//
Dépenses des maisons centrales de détention et des bâtiments des cours royales.....	3,947,528 04	3,203,863 21	724,881 27	91 71	3,928,652 77	8,875 27
Dépenses variables et spéciales de chaque département sur le produit de 8 centimes 1/8.....						
Dépenses variables et spéciales de chaque département sur le fonds commun de 5 centimes.....	25,509,644 68	18,584,035 90	6,930,125 71	4,516 93	25,509,644 68	//
Dépenses variables spéciales sur le produit des ressources éventuelles.....	3,335,282 97	1,311,074 96	2,024,208 01	//	3,335,282 97	//
Dépenses extraordinaires des départements sur le produit des centimes facultatifs.....	23,966,740 89	15,838,462 90	8,135,013 23	6,735 24	23,966,740 89	//
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Célébration des anniversaires des journées de juillet 1830.....	199,716 11	187,008 02	12,708 09	//	199,716 11	//
Reconstruction de la flèche de l'église royale de Saint-Denis.....	49,778 84	15,500 00	34,278 84	//	49,778 84	//
Solde des dépenses de construction à la Chambre des Députés.....	48,180 30	3,000 00	45,180 30	//	48,180 30	//
Travaux à la Cour des Pairs à l'occasion du procès Meunier.....	16,835 41	//	//	//	//	16,835 41
	79,368,670 06	58,199,054 07	21,299,665 52	17,729 42	79,480,990 17	87,679 89
Dépenses des exercices clos.....	8,577 24	8,577 24	//	//	8,577 24	//
	79,577,247 30	58,207,631 31	21,299,665 52	17,729 42	79,489,567 41	87,679 89
			21,281,936 10			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et Dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
Report.....	9,033,706f 00	//	7,372,326f 01	//	7,372,326f 01	1,661,379f 99
ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET SECOURS GÉNÉRAUX.						
Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.....	497,000 00	//	454,661 96	//	454,661 96	42,338 04
Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance, et autres.....	400,000 00	//	383,542 07	//	383,542 07	16,457 93
Subvention aux compagnies pour établissement, par voie de concession de péage des ponts, non comprise au budget des ponts et chaussées.....	150,000 00	//	55,000 00	//	55,000 00	95,000 00
Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	//	94,510 00	//	94,510 00	25,490 00
Secours aux étrangers réfugiés en France.....	2,563,000 00	//	2,260,703 82	//	2,260,703 82	302,296 18
Secours aux condamnés politiques.....	290,000 00	//	224,292 50	//	224,292 50	65,707 50
Secours aux orphelins et aux combattants de Juillet.	27,000 00	//	23,728 28	//	23,728 28	3,271 72
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.						
Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures.....	7,465,700 00	//	6,901,278 45	//	6,901,278 45	564,421 55
Dépenses relatives aux maisons centrales de détention.	3,948,760 00	//	3,312,436 82	//	3,312,436 82	636,323 18
Dépenses variables et spéciales à chaque département sur le produit de 8c 1/10e.....	26,940,713 28	//	18,868,192 38	232f 25c	18,867,960 13	8,072,753 15
Dépenses variables sur le fonds commun de 5 cent..						
Ressources éventuelles appartenant aux départements, et destinées aux dépenses variables.....	7,972,572 21	//	4,736,199 95	//	4,736,199 95	3,236,372 26
Dépenses extraordinaires des départements sur le produit des centimes facultatifs.....	32,139,415 08	//	18,344,829 11	//	18,344,829 11	13,794,585 97
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Constructions à la chambre des Pairs.....	775,635 19	//	376,523 26	//	376,523 26	399,111 93
Achèvement de divers monuments.....	966,066 16	//	554,161 76	//	554,161 76	411,904 40
Célébration des anniversaires des journées de juillet 1830.....	200,000 00	//	197,366 38	//	197,366 38	2,633 62
Reconstruction et achèvement de divers édifices publics.....	1,556,000 00	//	74,090 04	//	74,090 04	1,481,909 96
Fêtes et cérémonies à l'occasion de la naissance du comte de Paris.....	45,000 00	//	8,795 25	//	8,795 25	36,204 75
Solde des dépenses de construction de la Chambre des Députés.....	17,230 19	//	//	//	//	17,230 19
Dépenses des exercices périmés.....	21,381 35	//	3,464 66	//	3,464 66	17,916 69
	95,129,179 46	//	64,246,102 70	232 25	64,245,870 45	30,883,309 01
Dépenses des exercices clos.....	150,391 04	//	150,391 04	//	150,391 04	//
	95,279,570 50	//	64,396,493 74	232 25	64,396,261 49	30,883,309 01
					64,396,261 49	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	423,000f 00	413,144f 13	9,855f 87	//	423,000f 00	//
Matériel et dépenses diverses des bureaux	104,983 14	84,987 73	20,008 41	13f 00	104,983 14	//
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.						
Travaux aux établissements thermaux et aux lazarets	158,886 15	62,635 00	95,135 05	//	157,770 05	1,116f 10
Service sanitaire	40,699 36	26,489 29	14,176 10	2 00	40,663 39	35 97
HARAS.						
Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc.	1,498,671 44	1,302,472 85	224,909 33	30,839 99	1,496,542 19	2,129 25
AGRICULTURE, COMMERCE ET MANUFACTURES.						
Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	570,694 19	348,295 73	205,285 60	566 01	553,015 32	17,678 87
Conservatoire et écoles des arts et métiers	399,507 84	354,712 02	44,795 82	//	399,507 84	//
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	148,953 08	124,500 55	24,302 53	//	148,803 08	150 00
Encouragements aux pêches maritimes	4,994,144 71	4,266,399 76	726,796 35	//	4,993,196 11	948 60
Poids et mesures	598,626 53	495,963 43	102,293 10	//	598,256 53	370 00
SECOURS.						
Secours aux colons	932,584 58	773,756 41	158,087 17	//	931,843 58	741 00
Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendies, de grêle, inondations et autres cas fortuits	1,880,231 61	612,059 98	1,268,171 63	//	1,880,231 61	//
A reporter	11,750,982 63	8,865,416 88	2,893,816 96	31,421 00	11,727,812 84	23,169 79

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE ET DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
ADMINISTRATION CENTRALE.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	462,000f 00c	//	457,944f 16c	//	457,944f 16c	4,055f 84c
Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	110,000 00	//	82,692 03	//	82,692 03	27,307 97
AGRICULTURE ET HARAS.						
Écoles vétérinaires et bergeries	625,000 00	//	448,928 58	//	448,928 58	176,071 42
Encouragements à l'agriculture	500,000 00	//	365,113 87	//	365,113 87	134,886 13
Haras, dépôts d'étalons	1,920,000 00	//	1,680,839 81	4,500f 00c	1,676,339 81	243,660 19
MANUFACTURES, COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.						
Conservatoire et école des arts et métiers	723,000 00	//	630,994 71	//	630,994 71	92,005 29
Encouragements aux manufactures et au commerce; publication des brevets d'invention; travaux statist.	170,000 00	//	131,922 60	//	131,922 60	38,077 40
Encouragements aux pêches maritimes	4,500,000 00	//	3,770,780 89	//	3,770,780 89	729,219 11
Poids et mesures	600,000 00	//	510,723 71	//	510,723 71	89,276 29
ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.						
Établissements thermaux, lazaret, service sanitaire	260,000 00	//	129,582 87	//	129,582 87	130,417 13
Crédit extraordinaire pour l'établissement thermal de Plombières	35,000 00	//	31,348 50	//	31,348 50	3,651 50
SECOURS.						
Secours aux colons	900,000 00	//	767,473 33	//	767,473 33	132,526 67
Secours spéciaux pour pertes résultant d'événements malheureux	1,913,163 03	//	789,522 96	//	789,522 96	1,123,640 07
A reporter	12,718,163 03	//	9,797,868 02	4,500 00	9,793,368 02	2,924,795 01

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant DES SERVICES faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur LES DÉPENSES à la clôture de l'exercice.
Report.....	11,750,982f 63	8,865,416f 88	2,893,816f 96	31,421f 00	11,727,812f 84	23,169f 79
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale.....	216,589 43	211,682 92	3,814 09	500 00	214,997 01	1,592 42
Personnel du corps des ponts et chaussées.....	2,673,359 12	2,408,396 43	244,966 18	3,362 73	2,649,999 88	23,359 24
Personnel des conducteurs embrigadés.....	769,947 56	632,370 84	139,148 37	1,571 65	769,947 56	//
Personnel du corps des mines et dépenses relatives à ce service.....	492,777 66	362,765 40	122,218 61	/	484,984 01	7,793 65
Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines.....	326,393 50	215,181 50	111,212 00	//	326,393 50	//
Routes royales et ponts. (Travaux à entretenir ou à continuer.).....	22,015,111 81	17,387,542 53	4,605,446 51	4,202 27	21,988,786 77	26,325 04
Fonds alloués en vertu de la loi du 25 mai 1836 pour les routes royales.....	4,932,138 62	3,465,061 59	1,448,069 36	26 26	4,913,107 69	19,030 93
Navigation intérieure. (Travaux à entretenir ou à continuer.).....	6,595,675 13	4,705,402 06	1,887,008 29	548 83	6,591,861 52	3,813 61
Ports maritimes et services divers.....	4,316,022 31	3,303,652 73	990,668 29	1.360 05	4,292,960 97	23,061 34
Travaux à entreprendre.....	250,000 00	220,824 99	29,175 01	//	250,000 00	//
Travaux de navigation et ports sur produits de droits spécialisés.....	513,951 50	247,452 78	266,498 72	//	513,951 50	//
Travaux extraordinaires de navigation.....	1,134,630 96	726,527 83	408,103 13	//	1,134,630 96	//
Chemins de fer.....	49,419 28	37,664 56	11,754 72	//	49,419 28	//
Frais généraux du service des dépenses et secours...	49,824 54	37,189 72	12,634 82	//	49,824 54	//
Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage.....	437,204 82	106,666 66	330,538 16	//	437,204 82	//
Pont de Cubzac.....	500,000 00	500,000 00	//	//	500,000 00	//
SERVICES EXTRAORDINAIRES.						
Entretien des routes stratégiques dans l'Ouest.....	148,250 67	83,272 24	63,665 58	17 50	146,920 32	1,330 35
Acquisition de l'hôtel Vendôme pour l'école des mines.....	435,098 95	400,000 00	27,420 88	//	427,420 88	7,678 07
Mesures à prendre pour combattre les épidémies.....	42,513 05	29,179 05	13,333 25	//	42,512 30	75
Dépenses des exercices périmés.....	19,945 89	15,870 42	4,075 47	//	19,945 89	//
	57,669,837 43	43,962,124 13	13,613,568 40	43,010 29	57,532,682 24	137,155 19
Dépenses des exercices clos.....	48,141 93	48,141 93	//	//	48,141 93	//
	57,717,979 36	44,010,266 06	13,613,568 40	43,010 29	57,580,824 17	137,155 19
			13,570,558 11			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
Report.....	12,718,163f 03c	//	9,797,868f 02c	4,500f	9,793,368f 02c	2,924,795f 01f
PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.						
Administration centrale.....	270,900 00	//	239,302 15	//	239,302 15	31,597 85
Personnel du corps des ponts et chaussées.....	2,781,500 00	//	2,411,280 81	//	2,411,280 81	370,219 19
Personnel des conducteurs embrigadés.....	851,600 00	//	722,137 07	//	722,137 07	129,462 93
Personnel du corps des mines, et dépenses relatives à ce service.....	500,000 00	//	375,250 85	//	375,250 85	124,749 15
Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines.....	330,000 00	//	189,416 00	//	189,416 00	140,584 00
Routes royales et ponts.....	22,760,000 00	//	18,010,085 68	//	18,010,085 68	4,749,914 32
Navigation intérieure.....	9,375,000 00	//	6,973,585 00	//	6,973,585 00	2,402,515 83
Ports maritimes et services divers.....	4,375,000 00	//	3,284,651 45	//	3,284,651 45	1,089,247 72
Travaux de navigation et ports sur produits de droits spécialisés.....	1,304,475 31	//	1,000,837 97	//	1,000,837 97	303,637 34
Travaux extraordinaires de navigation.....	112,265 65	//	90,000 00	//	90,000 00	22,265 65
Chemins de fer.....	50,000 00	//	47,849 79	//	47,849 79	2,150 21
Frais généraux du service des départements, secours, etc.....	56,000 00	//	48,527 31	//	48,527 31	7,472 69
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage.....	500,000 00	//	53,416 67	//	53,416 67	446,583 33
Subvention particulière à une compagnie.....	500,000 00	//	100,000 00	//	100,000 00	400,000 00
Achat d'étalons des poids et mesures.....	100,000 00	//	15,547 06	//	15,547 06	84,452 94
Dépenses des exercices périmés.....	75,442 83	//	69,313 01	//	69,313 01	6,129 82
	56,660,346 82	//	43,429,068 84	4,500	43,424,568 84	13,235,777 98
Dépenses des exercices clos.....	124,063 60	//	124,063 60	//	124,063 60	//
	56,784,410 42	//	43,553,132 44	4,500	43,548,632 44	13,235,777 98
			43,548,632 44			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du Ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses, à la clôture de l'exercice.
Administration centrale (Personnel)	1,396,274f 13	1,388,372f 50	7,840f 34	"	1,396,212f 84	61f 29
—— (Matériel)	233,976 88	178,884 57	55,604 61	512f 30	233,976 88	"
Frais généraux d'impression	153,997 11	119,730 69	35,002 97	736 55	153,997 11	"
Gouvernement d'Afrique	331,646 68	173,365 69	164,115 02	5,834 03	331,646 68	"
États-majors	14,338,080 82	12,984,816 48	1,398,898 56	45,634 22	14,338,080 82	"
Gendarmerie	17,427,230 58	16,255,191 58	1,193,151 32	21,112 32	17,427,230 58	"
Recrutement	474,035 53	226,604 32	247,608 20	259 99	473,952 53	83 00
Justice militaire	211,926 99	167,279 60	45,305 65	1,594 76	210,990 49	936 50
Solde et entretien des troupes. Solde et abonnements payables comme la solde	84,947,841 32	82,340,928 44	3,914,853 58	1,307,940 70	84,947,841 32	"
Solde et entretien des troupes. Vivres et chauffage	22,799,808 11	23,086,261 63	1,910,524 26	2,226,179 64	22,770,606 25	29,201 86
Solde et entretien des troupes. Hôpitaux	9,703,014 30	8,042,955 51	1,721,486 85	61,502 36	9,702,940 00	74 30
Solde et entretien des troupes. Service de marche et transports	3,403,302 36	3,058,364 38	532,938 27	188,115 79	3,403,186 86	115 50
Habillement et campement	12,807,661 04	9,634,388 86	3,329,425 50	164,115 22	12,799,699 14	7,961 90
Lits militaires	5,010,442 75	4,583,454 40	428,434 36	1,446 01	5,010,442 75	"
Transports généraux	2,647,021 00	2,317,531 59	354,091 93	25,985 67	2,645,637 85	1,383 15
Remontes	4,293,236 94	4,294,590 83	147,501 74	148,855 63	4,293,236 94	"
Harnachement	331,252 65	194,845 28	139,363 58	8,896 21	325,312 65	5,940 00
Fourrages	19,299,240 69	18,435,305 62	2,336,109 70	1,519,990 90	19,251,424 42	47,816 27
Solde de non-activité	903,519 17	802,319 54	105,115 33	3,915 70	903,519 17	"
Dépenses temporaires	4,005,164 14	3,418,718 68	612,225 49	25,780 03	4,005,164 14	"
Dépôt de la guerre, et nouvelle carte de France	380,973 44	328,573 21	52,400 23	"	380,973 44	"
Matériel de l'artillerie	5,870,920 65	3,769,207 68	2,136,722 92	39,594 81	5,866,335 79	4,584 86
Matériel du génie	11,589,324 53	9,468,774 54	2,164,866 18	54,598 67	11,579,042 05	10,282 48
Écoles militaires	1,776,070 87	1,300,369 97	478,923 38	5,301 00	1,773,992 35	2,978 52
Invalides de la guerre	2,781,387 50	2,618,642 78	163,201 14	456 42	2,781,387 50	"
Services militaires irréguliers en Afrique	619,794 90	583,784 96	131,314 03	95,409 09	619,689 90	105 00
Services civils en Afrique	1,259,027 29	1,004,591 22	264,535 16	16,030 41	1,253,095 97	5,931 32
Dépenses accidentelles et secrètes	272,622 54	244,076 34	38,925 65	10,379 45	272,622 54	"
Dépenses des exercices périmés	20,080 79	"	20,080 79	"	20,080 79	"
	229,289,775 70	211,021,930 89	24,130,566 74	5,980,177 88	229,172,319 75	117,455 95
Dépenses des exercices clos	369,917 50	369,917 50	"	"	369,917 50	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1837, et non passibles de déchéance	1,040,294 20	"	1,040,294 20	"	1,040,294 20	"
	230,699,987 40	211,391,848 39	25,170,860 94	5,980,177 88	230,582,531 45	117,455 95
			19,190,683 06			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
Administration centrale. (Personnel.)	1,381,000f 00c	"	1,376,006f 84c	1,979f 18c	1,374,027f 66c	6,972f 34c
—— (Matériel.)	246,000 00	"	174,555 13	"	174,555 13	71,444 87
Frais généraux d'impression	272,215 00	"	135,958 12	"	135,958 12	136,256 88
Gouvernement d'Afrique	396,000 00	"	216,524 55	"	216,524 55	179,475 45
États-majors	15,118,804 00	"	12,820,493 91	"	12,820,493 91	2,298,310 09
Gendarmerie	17,421,144 00	"	16,090,535 97	11,584 97	16,078,951 00	1,342,193 00
Recrutement	475,000 00	"	437,082 77	"	437,082 77	37,917 23
Justice militaire	250,069 00	"	159,181 70	"	159,181 70	90,887 30
Solde et entretien des troupes. Solde et abonnements payables comme la solde	133,275,368 00	3,152f 40c	88,044,856 78	300,706 83	87,747,302 35	11,688,440 41
Solde et entretien des troupes. Vivres et chauffage		1,238,958 99	21,081,616 71	"	22,320,575 70	
Solde et entretien des troupes. Hôpitaux		"	8,505,412 52	"	8,505,412 52	
Solde et entretien des troupes. Service de marche		"	3,013,637 02	"	3,013,637 02	
Habillement et campement	13,708,059 00	"	10,361,002 65	"	10,361,002 65	3,347,056 35
Lits militaires	5,231,242 00	"	4,671,312 10	376 60	4,670,935 50	560,306 50
Transports généraux	1,619,082 00	"	1,180,050 27	"	1,180,050 27	439,031 73
Remonte générale	6,423,563 00	"	6,304,620 86	65,248 69	6,239,372 17	184,190 83
Harnachement	551,230 00	"	150,183 65	"	150,183 65	401,046 35
Fourrages	22,066,256 00	361,300 09	20,078,515 68	65 00	20,439,750 77	1,626,505 23
Solde de non-activité	1,040,434 00	"	790,388 54	"	790,388 54	250,045 46
Dépenses temporaires	3,026,545 00	"	2,349,319 22	248 25	2,349,070 97	677,474 03
Subvention aux fonds de retraite des employés	429,577 00	"	393,664 00	"	393,664 00	35,913 00
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	381,000 00	"	331,702 67	"	331,702 67	49,297 33
Matériel de l'artillerie	6,228,550 00	"	3,845,578 48	"	3,845,578 48	2,382,971 52
Matériel du génie	11,853,000 00	"	9,377,230 77	"	9,377,230 77	2,475,769 23
Écoles militaires	1,912,910 00	"	1,385,151 82	"	1,385,151 82	527,758 18
Invalides de la guerre	2,710,710 00	"	2,521,278 00	477 11	2,520,800 89	189,909 11
Services militaires irréguliers en Afrique	760,000 00	"	696,831 67	"	696,831 67	63,168 33
Services civils en Afrique	1,782,000 00	"	1,312,145 19	"	1,312,145 19	469,854 81
Dépenses accidentelles et secrètes	278,000 00	"	186,714 57	"	186,714 57	91,285 43
Échanges de bâtiments et terrains	310,548 00	"	"	"	"	310,548 00
Dépenses des exercices périmés	31,573 31	"	31,573 31	"	31,573 31	"
	249,179,879 31	1,603,411 48	218,023,125 47	380,686 63	219,245,850 32	29,934,028 99
Dépenses des exercices clos	332,101 08	"	332,101 08	"	332,101 08	"
	249,511,980 39	1,603,411 48	218,355,226 55	380,686 63	219,577,951 40	29,934,028 99
			217,974,539 92			

NOTA. La situation par section législative sera publiée dans le compte définitif de cet exercice.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des Dépenses du Ministère de la Guerre.

DÉVELOPPEMENT, PAR SECTION LÉGISLATIVE, DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	Ire SECTION. DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR.			IIe SECTION. OCCUPATION D'ANCÔNE.			IIIe SECTION. POSSESSIONS FRANÇAISES DANS LE NORD DE L'AFRIQUE.			DÉPENSES ÉTRANGÈRES À 1837.			TOTAL.		
	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	1,356,987f 93c	1,356,926f 64c	61f 29c	"	"	"	39,286f 20c	39,286f 20c	"	"	"	"	1,396,274f 13c	1,396,212 84	61f 29c
(Matériel).	229,976 88	229,976 88	"	"	"	"	4,000 00	4,000 00	"	"	"	"	233,976 88	233,976 88	"
Frais généraux d'impressions	149,997 11	149,997 11	"	"	"	"	4,000 00	4,000 00	"	"	"	"	153,997 11	153,997 11	"
Gouvernement d'Afrique	"	"	"	"	"	"	331,646 68	331,646 68	"	"	"	"	331,646 68	331,646 68	"
États-majors	13,476,181 05	13,476,181 05	"	46,870f 16c	46,870f 16c	"	815,029 61	815,029 61	"	"	"	"	14,338,080 82	14,338,080 82	"
Gendarmerie	17,253,195 59	17,253,195 59	"	"	"	"	174,034 99	174,034 99	"	"	"	"	17,427,230 58	17,427,230 58	"
Recrutement	474,035 53	473,952 53	83 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	474,035 53	473,952 53	83 00
Justice militaire	166,368 15	165,431 65	936 50	673 85	673 85	"	44,884 99	44,884 99	"	"	"	"	211,926 99	210,990 49	936 50
Solde et entretien des troupes, Solde et abonnemts payables comme la solde.	73,079,238 65	73,079,238 65	"	334,879 99	334,879 99	"	11,533,722 68	11,533,722 68	"	"	"	"	84,947,841 32	84,947,841 32	"
Solde et entretien des troupes, Vivres et chauffage	15,111,218 07	15,103,662 71	7,555 36	255,493 66	255,493 66	"	7,433,096 38	7,411,449 88	21,646c 50c	"	"	"	22,799,808 11	22,770,606 25	29,201 86
Solde et entretien des troupes, Hôpitaux	7,299,315 98	7,299,241 68	74 30	27,887 50	27,887 50	"	2,375,810 82	2,375,810 82	"	"	"	"	9,703,014 30	9,702,940 00	74 30
Solde et entretien des troupes, Service de marche et transport	2,849,102 22	2,848,986 72	115 50	5,490 38	5,490 38	"	548,709 76	548,709 76	"	"	"	"	3,403,302 36	3,403,186 86	115 50
Habillement et campement	10,789,056 14	10,782,196 24	6,859 90	57,275 70	57,275 70	"	1,961,329 20	1,960,227 20	1,102 00	"	"	"	12,807,661 04	12,799,699 14	7,961 90
Lits militaires	4,612,411 36	4,612,411 36	"	14,815 48	14,815 48	"	383,215 91	383,215 91	"	"	"	"	5,010,442 75	5,010,442 75	"
Transports généraux	801,275 94	801,197 19	78 75	2,706 59	2,706 59	"	1,843,038 47	1,841,734 07	1,304 40	"	"	"	2,647,021 00	2,645,637 85	1,383 15
Remonte	2,278,423 07	2,278,423 07	"	"	"	"	2,014,813 87	2,014,813 87	"	"	"	"	4,293,236 94	4,293,236 94	"
Harnachement	161,095 67	161,095 67	"	"	"	"	170,156 98	164,216 98	5,940 00	"	"	"	331,252 65	325,312 65	5,940 00
Fourrages	15,963,966 38	15,963,922 51	43 87	"	"	"	3,335,274 31	3,287,501 91	47,772 40	"	"	"	19,299,240 69	19,251,424 42	47,816 27
Solde de non-activité	903,519 17	903,519 17	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	903,519 17	903,519 17	"
Dépenses temporaires	4,005,164 14	4,005,164 14	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,005,164 14	4,005,164 14	"
Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	376,976 54	376,976 54	"	"	"	"	3,996 90	3,996 90	"	"	"	"	380,973 44	380,973 44	"
Matériel de l'artillerie	5,659,537 74	5,654,952 88	4,584 86	791 96	791 96	"	210,590 95	210,590 95	"	"	"	"	5,870,920 65	5,866,335 79	4,584 86
Matériel du génie	9,455,119 67	9,444,837 19	10,282 48	1,651 02	1,651 02	"	2,132,553 84	2,132,553 84	"	"	"	"	11,589,324 53	11,579,042 05	10,282 48
Écoles militaires	1,776,970 87	1,773,992 35	2,978 52	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,776,970 87	1,773,992 35	2,978 52
Invalides de la guerre	2,781,387 50	2,781,387 50	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,781,387 50	2,781,387 50	"
Services militaires irréguliers en Afrique	"	"	"	"	"	"	619,794 90	619,689 90	105 00	"	"	"	619,794 90	619,689 90	105 00
Services civils en Afrique	"	"	"	"	"	"	1,259,027 29	1,253,095 97	5,931 32	"	"	"	1,259,027 29	1,253,095 97	5,931 32
Dépenses accidentelles et secrètes	"	"	"	5,000 14	5,000 14	"	267,622 40	267,622 40	"	"	"	"	272,622 54	272,622 54	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,080c 79c	20,080f 79c	"	20,080 79	20,080 79	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1837, et non passibles de déchéance	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,040,294 20	1,040,294 20	"	1,040,294 20	1,040,294 20	"
Dépenses des exercices clos	"	"	"	"	"	"	"	"	"	369,917 50	369,917 50	"	369,917 50	369,917 50	"
	191,010,521 35	190,976,867 02	33,654 33	753,536 43	753,536 43	"	37,505,637 13	37,421,835 51	83,801 62	1,430,292 49	1,430,292 49	"	230,699,987 40	230,582,531 45	117,455 95

Suite des DEPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)		687,296f 15	684,734f 48	2,561f 67	//	687,296f 15	//
——— (Matériel.)		175,891 73	164,118 61	10,381 36	//	174,499 97	1,391f 76
Corps et agents entretenus, traitements fixes et abonnements, etc.		7,654,815 18	6,662,413 41	1,019,873 70	45,071f 30	7,637,215 81	17,599 37
Solde des corps organisés à terre, et des équipages embarqués.	Solde à terre	2,286,762 22	1,912,634 52	377,715 07	8,094 09	2,282,255 50	4,506 72
	Solde à la mer	9,282,047 41	6,023,441 88	3,367,875 23	291,186 92	9,100,130 19	181,917 22
	Accessoires de la solde	2,993,915 27	2,515,152 47	553,443 04	83,095 04	2,985,500 47	8,414 80
	Hôpitaux	1,099,894 83	784,682 73	488,127 59	189,240 64	1,083,569 68	16,325 15
	Vivres	8,315,983 27	6,449,585 64	2,173,513 77	436,347 54	8,186,751 87	129,231 40
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires d'ouvriers	5,897,068 80	5,371,993 43	636,103 00	114,337 14	5,893,759 29	3,309 51
	Achat de matières	14,011,553 59	8,405,976 85	3,493,884 91	965,012 16	10,934,849 60	76,703 99
Travaux du matériel naval. (Établissements hors des ports.)	La Chaussade	1,300,127 83	1,131,303 62	318,696 38	150,000 00	1,300,000 00	127 83
	Indret	396,315 70	342,112 18	79,826 18	25,622 66	396,315 70	//
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	Salaires d'ouvriers	404,257 13	366,396 66	39,378 58	1,583 39	404,191 86	65 27
	Achat de matières	932,198 57	361,969 41	685,525 99	117,471 33	930,024 07	2,174 50
Travaux de l'artillerie. (Établissements hors des ports.)		543,727 80	442,266 57	107,099 14	5637 91	543,727 80	//
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		4,755,356 12	3,845,945 39	904,762 82	65 08	4,750,643 13	4,712 99
Affrétements et transports par mer		109,864 98	94,854 58	14,668 21	448 23	109,074 56	790 42
Chiourmes		244,924 48	224,594 87	20,329 61	//	244,924 48	//
Dépenses diverses		253,458 81	191,761 52	60,569 01	6,368 95	245,961 58	7,497 23
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)		386,020 55	360,132 73	25,887 82	//	386,020 55	//
——— (Matériel.)		358,311 08	244,778 80	114,358 12	937 50	358,199 42	111 66
Dépenses des services militaires aux colonies		6,864,895 09	6,329 925 88	293,632 88	4,212 13	6,619,346 63	245,548 46
Subvention au service intérieur des colonies		1,000,000 00	951,882 91	70,807 00	22,818 77	999,871 14	128 86
Dépenses des exercices périmés		901 25	901 25	//	//	901 25	//
		66,955,587 84	53,863,560 39	14,859,021 08	2,467,550 77	66,255,030 70	700,557 14
Dépenses des exercices clos		162,931 24	162,931 24	//	//	162,931 24	//
		67,118,519 08	54,026,491 63	14,859,021 08	2,467,550 77	66,417,961 94	700,557 14
				12,391,470 31			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payement.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
Administration centrale. (Personnel.)		687,300f 00	//	686,345f 89	//	686,345f 89	954f 11
——— (Matériel.)		212,900 00	//	165,985 06	//	165,985 06	46,914 94
Corps et agents entretenus, traitements fixes, abonnements, etc.		7,780,800 00	58,841f 88c	6,560,238 33	180f 19	6,618,900 02	1,161,899 98
Solde et entretien des corps organisés, à terre, et des équipages embarqués.	Solde et accessoires de la solde.	26,998,300 00	124,742 65	11,702,545 49	38,414 62	11,788,873 52	6,287,233 03
	Hôpitaux		//	870,845 21	79,550 05	791,295 16	
	Vivres		32,026 91	8,415,950 22	317,078 84	8,130,898 29	
Travaux du matériel naval. (Ports.)	Salaires d'ouvriers	18,619,600 00	//	5,203,736 07	371 00	5,203,365 07	4,082,156 18
	Achats de matières		2,781 14	9,345,878 27	14,580 66	9,334,078 75	
Travaux du matér. naval. (Établ.ts hors des ports.)	La Chaussade	1,500,000 00	//	982,735 12	//	982,735 12	179,257 23
	Indret		//	338,007 65	//	338,007 65	
Travaux de l'artillerie. (Ports.)	Salaires d'ouvriers	1,424,400 00	//	384,296 75	//	384,296 75	715,282 96
	Achats de matières		//	327,415 04	2,594 75	324,820 29	
Travaux de l'artillerie. (Établissements hors des ports.)		500,000 00	//	392,806 57	85 80	392,720 77	107,279 23
Travaux hydrauliques et bâtiments civils		4,454,200 00	//	3,628,262 02	//	3,628,262 02	825,937 98
Affrétements et transports par mer		118,000 00	//	81,501 18	//	81,501 18	36,498 82
Chiourmes		245,000 00	//	223,544 31	//	223,544 31	21,455 69
Dépenses diverses		370,900 00	//	238,534 92	355 37	238,179 55	132,720 45
Sciences et arts maritimes. (Personnel.)		416,000 00	//	361,998 55	//	361,998 55	54,001 45
——— (Matériel.)		366,000 00	//	317,532 44	//	317,532 44	48,467 56
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)		6,621,600 00	2,571,803 41	3,003,013 94	//	5,674,817 35	413,571 92
——— (Matériel.)			//	533,210 73	//	533,210 73	
Subvention au service intérieur des colonies		1,000,000 00	280,000 00	646,847 21	6,000 00	920,847 21	79,152 79
Colonies. — Services accessoires		3,915 00	//	//	//	//	3,915 00
Dépenses des exercices périmés		1,263 52	//	1,263 52	//	1,263 52	//
		71,320,178 52	3,070,195 99	54,512,494 49	459,211 28	57,123,479 20	14,196,699 32
Dépenses des exercices clos		229,721 58	//	229,721 58	//	229,721 58	//
		71,549,900 10	3,070,195 99	54,742,216 07	459,211 28	57,353,200 78	14,196,699 32
				54,283,004 79			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES DIVERS.							
Cour des comptes		1,132,395f 94	1,132,132f 17	263f 77	//	1,132,395f 94	//
Administration centrale des finances.	Personnel	5,359,616 90	5,275,338 38	83,798 62	//	5,359,137 00	479f 90
	Matériel et dépenses diverses	666,136 66	496,434 94	167,729 42	559f 90	663,604 46	2,532 20
Frais de premier établissement du ministre		12,000 00	12,000 00	//	//	12,000 00	//
Frais généraux d'impressions		196,768 90	156,776 00	40,750 23	757 33	196,768 90	//
Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations		39,752 72	//	30,000 00	//	30,000 00	9,752 72
Monnaies et médailles.	Service des établissements monétaires	280,012 60	198,215 02	81,612 83	//	279,827 85	184 75
	Pertes sur les tolérances en fort	254 75	//	254 75	//	254 75	//
Cadastre	Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1831.)	978,183 30	873,102 63	105,307 47	226 80	978,183 30	//
	Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	3,925,349 44	2,371,828 68	1,555,770 97	2,250 21	3,925,349 44	//
Frais de trésorerie		2,565,466 04	1,915,207 65	652,679 33	2,420 94	2,565,466 04	//
Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances sur les impôts dir. et indir.	Traitements fixes et taxations	2,409,497 85	2,018,758 46	390,739 39	//	2,409,497 85	//
	Taxations pour l'encaissement des revenus indirects	826,602 74	604,999 65	221,603 09	//	826,602 74	//
	Remises sur produits divers et coupes de bois	114,145 13	24,459 57	89,685 56	//	114,145 13	//
	Bonifications sur les anticipations de recouvrements des contributions directes	1,783,784 53	1,170,065 52	613,719 01	//	1,783,784 53	//
Traitements et frais de service des payeurs		976,520 00	887,804 31	88,715 69	//	976,520 00	//
Dépenses des exercices périmés		28,838 03	11,697 04	17,140 99	//	28,838 03	//
Dépenses des exercices clos		1,679,378 14	1,679,378 14	//	//	1,679,378 14	//
DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.							
Dépenses du mariage du Prince royal		1,000,000 00	1,000,000 00	//	//	1,000,000 00	//
Dot de S. M. la Reine des Belges		1,000,000 00	1,000,000 00	//	//	1,000,000 00	//
		24,974,703 67	20,828,198 16	4,139,771 12	6,215 18	24,961,754 10	12,949 57
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831, et loi du 14 juin 1835.) 5e terme et rappel d'intérêts.		5,587,431 78	4,565,245 86	1,022,185 92	//	5,587,431 78	//
		30,562,135 45	25,393,444 02	5,161,957 04	6,215 18	30,549,185 88	12,949 57
				5,155,741 86			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
SERVICES DIVERS.							
Cour des comptes		1,151,500f 00	//	1,132,935f 50	//	1,132,935f 50	18,564f 50
Administration centrale des finances.	Personnel	5,525,110 00	//	5,398,406 12	3,555f 62	5,394,850 50	130,259 50
	Matériel et dépenses diverses	669,400 00	//	449,213 56	1,303 30	447,910 26	221,489 74
	Frais généraux d'impression	207,000 00	//	181,538 70	//	181,538 70	25,461 30
Monnaies et médailles.	Service des établissements monétaires	247,100 00	//	187,647 89	//	187,647 89	59,452 11
	Indemnités aux essayeurs de la garantie pour le travail extraordinaire de la recense des ouvrages d'or et d'argent	15,850 00	//	//	//	//	15,850 00
	Pertes sur les tolérances en fort	5,000 00	//	//	//	//	5,000 00
Cadastre.	Fonds commun. (Loi du 31 juillet 1821.)	1,000,000 00	//	836,394 43	//	836,394 43	163,605 57
	Centimes facultatifs votés par les conseils généraux	3,687,453 89	//	2,079,008 17	//	2,079,008 17	1,608,445 72
Frais de trésorerie		2,660,000 00	//	1,989,870 80	11,394 74	1,978,476 06	681,523 94
Traitements fixes des receveurs des finances		1,176,000 00	//	1,073,600 00	//	1,073,600 00	102,400 00
Taxations aux receveurs des finances sur contributions directes sur autres produits et perçues en vertu de rôles		1,275,000 00	//	979,079 21	//	979,079 21	295,920 79
Taxations aux receveurs pour l'encaissement des revenus indirects		900,000 00	//	634,844 44	//	634,844 44	265,155 56
Remises aux mêmes sur produits divers et coupes de bois		155,000 00	//	32,522 84	//	32,522 84	122,477 16
Bonifications aux mêmes sur les anticipations de recouvrements des contributions directes		1,800,000 00	//	1,232,459 87	//	1,232,459 87	567,540 13
Traitements et frais de service des payeurs		980,000 00	//	884,778 80	//	884,778 80	95,221 20
Reprise par l'État du matériel des établissements monétaires		436,000 00	//	271,791 90	//	271,791 90	164,208 10
Dépenses de la liquidation des dettes de l'ancienne Liste civile		//	//	121 25	121 25	//	//
Indemnités dues à des Français par le gouvernement des États-Unis		310,902 61	//	282,505 50	//	282,505 50	28,397 11
Dépenses des exercices périmés		66,648 56	//	50,596 16	//	50,596 16	16,052 40
Dépenses des exercices clos		1,343,915 82	//	1,343,915 82	//	1,343,915 82	//
		23,511,880 88	//	19,041,230 96	16,374 91	19,024,856 05	4,587,024 83
Créance des États-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.)		4,333,333 50	//	4,333,333 50	//	4,333,333 50	//
		27,945,214 38	//	23,374,564 46	16,374 91	23,358,189 55	4,587,024 83
				23,358,189 55			

Suite des DÉPENSES

Frais de Régie, de Perception et

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Opérations de l'année 1838. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,750,601f 84	3,170,929f 84	579,627f 33	85f 00	3,750,472f 17	129f 67
Remises des percepteurs	11,203,278 79	8,971,990 33	2,228,703 79	//	11,200,694 12	2,584 67
Frais de premier avertissement alloués aux percepteurs	288,604 76	221,691 35	66,913 41	//	288,604 76	//
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,885,111 40	9,560,288 14	289,928 26	//	9,850,216 40	34,895 00
Frais de fabrication et livraison des sels des salins domaniaux de Peccais	46,151 59	//	46,151 59	//	46,151 59	//
Timbre	718,480 26	695,740 93	22,406 07	//	718,147 00	333 26
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départs	3,031,984 33	2,143,708 75	882,566 09	//	3,026,274 84	5,709 49
Avances recouvrables	621,765 52	249,196 48	368,335 12	//	617,531 60	4,233 92
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départs	23,421,184 40	20,715,853 41	2,704,123 24	//	23,419,976 65	1,207 75
Renfort du service des douanes sur la frontière des Pyrénées	131,625 29	117,720 48	13,897 95	//	131,618 43	6 86
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	20,307,515 48	18,466,094 85	1,840,883 20	130 00	20,306,848 05	667 43
Poudres à feu	1,963,948 11	1,347,265 35	616,233 74	//	1,963,499 09	449 02
TABACS.						
Exploitation des tabacs	23,844,448 00	18,692,138 00	4,763,972 41	24 00	23,456,086 41	388,361 59
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	9,810,063 49	9,155,414 19	622,031 84	//	9,777,446 03	42,617 46
Transport des dépêches	11,691,426 46	9,609,466 87	2,028,497 82	1,235 39	11,636,729 30	54,697 16
Condamnation prononcée contre l'administration des Postes	33,765 08	//	23,765 08	//	33,765 08	//
Frais de construction de paquebots destinés à la correspondance avec le Levant	887,393 96	//	887,393 96	//	887,393 96	//
Salines et mines de sel de l'Est	143,351 16	124,785 50	18,565 66	//	143,351 16	//
	121,790,699 92	103,242,284 47	18,013,996 56	1,474 39	121,254,806 64	535,893 28
			18,012,522 17			

PUBLIQUES.

d'Exploitation des impôts et revenus.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Opérations de l'année 1838. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1839.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif dans les départements	3,765,640f 35	//	3,172,450f 68	125f 00	3,172,325f 68	593,314f 67
Remises des percepteurs	10,797,000 00	//	8,861,436 63	//	8,861,436 63	1,935,563 37
Frais de premier avertissement alloués aux percepteurs	282,226 90	//	221,823 29	//	221,823 29	60,403 61
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.						
Service administratif et de perception dans les départements	10,237,443 33	//	9,674,529 46	//	9,674,529 46	562,913 87
Frais de fabrication et livraison des sels des salins domaniaux de Peccais	50,000 00	//	45,946 31	//	45,946 31	4,053 69
Timbre	850,950 00	//	782,381 92	//	782,381 92	68,568 08
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements	4,387,800 00	//	3,010,252 32	//	3,010,252 32	1,377,547 68
Avances recouvrables. (Frais divers communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	100,000 00	//	32,082 06	//	32,082 06	67,917 94
DOUANES.						
Service administratif et de perception dans les départements	23,749,398 00	//	21,210,011 81	//	21,210,011 81	2,539,386 19
Renfort du service des douanes sur la frontière des Pyrénées	150,000 00	//	137,142 55	//	137,142 55	12,857 45
Marques et instruments pour le jaugeage des navires du commerce	30,135 00	//	//	//	//	30,135 00
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	20,620,400 00	//	18,841,581 37	1,993 98	18,839,587 39	1,780,812 61
Poudres à feu	2,272,400 00	//	1,498,535 62	//	1,498,535 62	773,864 38
Indemnités aux débitants de tabacs factices	50,000 00	//	44,181 41	//	44,181 41	5,818 59
TABACS.						
Frais d'exploitation des tabacs et achats de tabacs indigènes et exotiques	25,582,845 00	//	17,191,659 56	1,447 15	17,190,212 41	8,392,632 59
POSTES.						
Service administratif et de perception dans les départements	10,214,925 00	//	9,429,885 65	15 00	9,429,870 65	785,054 35
Transport des dépêches	13,031,692 00	//	10,560,335 48	678 00	10,559,657 48	2,472,034 52
Salines et mines de sel de l'Est	145,000 00	//	121,246 64	//	121,246 64	23,753 36
	126,317,855 58	//	104,835,482 76	4,259 13	104,831,223 63	21,486,631 95
			104,831,223 63			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions,

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1837.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Opérations de l'année 1838. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DES RÔLES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,893,058f 18	144,588f 24	1,748,469f 94	//	1,893,058f 18	//
Non-valeurs des portes et fenêtres	328,851 71	69,361 73	259,230 88	//	328,592 61	259f 10
——— des patentes et attributions aux communes	3,758,488 27	572,539 96	3,185,541 25	//	3,758,081 21	407 06
——— extraordinaires sur patentes	411,674 19	334,249 32	77,343 13	//	411,592 45	81 74
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	1,204,702 61	1,204,593 82	1 80	//	1,204,595 62	106 99
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	9,493,639 51	7,954,988 47	1,538,613 89	//	9,493,602 36	37 15
Idem pour dépenses extraordinaires des communes	10,259,416 23	8,562,057 95	1,697,358 28	//	10,259,416 23	//
Idem pour dépenses de l'instruction primaire	3,597,764 86	2,989,215 49	608,497 95	//	3,597,713 44	51 42
Idem pour dépenses des chemins vicinaux	4,498,614 96	3,608,408 71	850,167 47	//	4,498,576 18	38 78
Restitutions sur la taxe additionnelle des bois des communes	1,803 19	533 70	1,269 49	//	1,803 19	//
Non-valeurs sur les redevances des mines	1,718 08	345 13	1,372 95	//	1,718 08	//
——— sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel	19,987 85	3,057 30	16,784 98	//	19,842 28	145 57
Non-valeurs sur les rétributions imposées pour les vérifications des poids et mesures	7,234 29	//	7,211 30	//	7,211 30	22 99
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,558,107 47	1,233,600 24	324,507 23	//	1,558,107 47	//
Forêts	18,609 09	14,142 21	4,466 88	//	18,609 09	//
Douanes	156,119 43	148,907 25	7,212 18	//	156,119 43	//
Contributions indirectes	95,632 20	51,412 39	44,219 81	//	95,632 20	//
Postes	20,471 39	15,957 89	4,513 50	//	20,471 39	//
Produits divers	196,267 35	208,144 08	13,564 32	25,441f 05	196,267 35	//
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*b*).						
Enregistrement	1,169,754 58	1,169,754 58	//	//	1,169,754 58	//
Douanes	1,150,358 63	1,085,082 77	65,275 86	//	1,150,358 63	//
Contributions indirectes	1,154,954 13	1,064,381 56	90,572 57	//	1,154,954 13	//
Postes	6,142 00	5,367 25	774 75	//	6,142 00	//
Primes à l'exportation des marchandises (*b*)	8,654,696 87	6,094,794 52	2,554,677 55	//	8,649,472 07	5,224 80
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*b*)	2,223,245 85	2,205,962 23	17,020 63	//	2,222,982 86	262 99
	51,881,312 92	38,741,446 79	13,158,668 59	25,441 05	51,874,674 33	6,638 59
			13,133,227f 54c			

(*a*) Voir les développements, page 102 et 104.
(*b*) *Idem*, page 106.

Non-Valeurs et Primes.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif que rendra le ministère des finances pour cet exercice.)

EXERCICE 1838.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1838.	Opérations de l'année 1838. Payements.	Opérations de l'année 1838. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1839.
RESTITUTIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DES RÔLES.						
Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	2,158.081f 49	//	171,053f 25	//	171,053f 25	1,987,028f 24
Non-valeurs des portes et fenêtres	670,618 04	//	90,300 31	//	90,300 31	580,317 73
——— des patentes et attributions aux communes	3,898,876 04	//	622,970 94	//	622,970 94	3,275,905 10
Non-valeurs extraordinaires sur patentes	450,000 00	//	404,978 15	//	404,978 15	45,021 85
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	996,122 23	582,610f 30	412,753 49	//	995,363 79	758 44
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	9,506,475 76	//	8,156,180 60	//	8,156,180 60	1,350,295 16
Idem pour dépenses extraordinaires des communes	10,882,901 77	//	9,257,526 46	//	9,257,526 46	1,625,375 31
Idem pour frais de perception des impositions communales	876,702 83	//	594,143 60	//	594,143 60	282,559 23
Idem pour dépenses de l'instruction primaire	3,653,998 40	//	3,117,657 58	//	3,117,657 58	536,340 82
Idem pour dépenses des chemins vicinaux	5,425,294 74	//	4,563,113 94	//	4,563,113 94	862,180 80
Restitution sur la taxe additionnelle des bois des communes	160,000 00	//	1,223 54	//	1,223 54	158,776 46
Non-valeurs sur les redevances des mines	4,000 00	//	//	//	//	4,000 00
Idem sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel	20,000 00	//	4,330 22	//	4,330 22	15,669 78
Idem sur les rétributions imposées pour les vérifications des poids et mesures	15,000 00	//	194 13	//	194 13	14,805 87
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (*a*).						
Enregistrement et domaines	1,309,899 80	//	1,309,899 80	//	1,309,899 80	//
Forêts	25,000 00	//	11,250 88	//	11,250 88	13,749 12
Douanes	83,167 96	//	83,167 96	//	83,167 96	//
Contributions indirectes	100,000 00	//	51,986 80	//	51,986 80	48,013 20
Postes	32,000 00	//	26,669 78	//	26,669 78	5,330 22
Produits divers	250,000 00	//	133,043 52	//	133,043 52	116,956 48
RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS (*b*).						
Enregistrement	992,096 04	//	992,096 04	//	992,096 04	//
Douanes	1,988,111 20	//	1,988,111 20	//	1,988,111 20	//
Contributions indirectes	1,178,606 12	//	1,178,606 12	//	1,178,606 12	//
Postes	5,716 00	//	5,291 60	//	5,291 60	424 40
Primes à l'exportation des marchandises (*b*)	11,150,000 00	//	7,994,144 73	//	7,994,144 73	3,155,855 27
Escompte sur le droit de consommation des sels et sur les droits de douanes (*b*)	2,200,000 00	//	2,180,090 05	//	2,180,090 05	19,909 95
	58,032,668 42	582,610 30	43,350,784 69	//	43,933,394 99	14,099,273 43
			43,350,784 69			

(*a*) Voir les développements, page 103 et 105.
(*b*) Voir les développements, page 107.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées pendant l'année 1838, sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1837.

MINISTÈRES.	MOTIFS DES ANNULATIONS.				
	FONDS REVERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Justice — Dépenses de la justice	8,312f 03c	//	//	//	8,312f 03c
Justice — Dépenses des cultes	3,069 85	//	//	//	3,069 85
Affaires étrangères	13,256 25	//	//	//	13,256 25
Instruction publique	6,032 48	//	14,320f 38c	//	20,352 86
Intérieur	6,782 18	//	10,947 24	//	17,729 42
Travaux publics, agriculture et commerce	36,239 76	//	6,770 53	//	43,010 29
Guerre	710,071 08	302,860f 11c	4,967,246 69	//	5,980,177 88
Marine	128,998 69	1,623,079 29	715,472 79	//	2,467,550 77
Finances — Dette publique	64 50	//	//	43,111f 19c	43,175 69
Finances — Dotations. (Chambre des Députés.)	13,225 93	//	//	//	13,225 93
Finances — Services divers	3,372 46	256 78	165 00	2,420 94	6,215 18
Finances — Frais de régie, etc	674 81	799 58	//	//	1,474 39
Finances — Remboursements et restitutions	//	//	25,441 05	//	25,441 05
	930,100 02	1,926,995 76	5,740,363 68	45,532 13	8,642,991 59

EXERCICE 1838.

MINISTÈRES.	MOTIFS DES ANNULATIONS.				
	FONDS REVERSÉS dans les caisses du trésor public sur les ordonnances des ministres.	REMBOURSEMENTS d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	CHANGEMENTS d'imputation.	RECETTES formant annulation de payements.	TOTAL.
Justice — Dépenses de la justice	//	//	//	//	//
Justice — Dépenses des cultes	//	//	//	//	//
Affaires étrangères	//	//	//	//	//
Instruction publique	1,930f 38c	//	//	//	1,930f 38c
Intérieur	232 25	//	//	//	232 25
Travaux publics, agriculture et commerce	4,500 00	//	//	//	4,500 00
Guerre	49,660 19	27,450f 59c	303,575f 85c	//	380,686 63
Marine	37,319 28	421,892 00	//	//	459,211 28
Finances — Dette publique	//	//	229,311 49	47,041f 42c	276,352 91
Finances — Dotations	//	//	//	//	//
Finances — Services divers	2,158 92	//	2,821 25	11,394 74	16,374 91
Finances — Frais de régie, etc	3,581 13	678 00	//	//	4,259 13
Finances — Remboursements et restitutions	//	//	//	//	//
	99,382 15	450,020 59	535,708 59	58,436 16	1,143,547 49

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développements sur les Remboursements et Restitutions, Non-valeurs et Primes.

EXERCICE 1837. (Voir page 98.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,009f 01c	
	——— d'amendes consignées		54,009 86	1,558,107f 47c
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		132,220 14	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		62,488 46	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		.....	18,609 07
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	119,855f 56c	
		——— d'exportation	2,401 15	
		——— de réexportation d'entrepôt	251 37	
		——— de réimportation de marchandises françaises	512 23	
		——— sur les voitures de voyageurs	966 68	134,750 80
		——— de transit	1,301 80	
		——— de navigation	6,276 64	156,119 43
		——— de consommation des sels	3,175 32	
		——— de magasinage	10 05	
	Remboursements et restitutions divers			21,368 63
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	24,302 68	
		sur les licences	421 96	
		sur les voitures publiques	2,708 56	
		sur la navigation et passages d'eau	6,230 04	
		sur le dixième des octrois	1,976 06	43,080 86
		sur les frais de casernement	1,592 75	
		sur les divers produits	333 61	
		sur les tabacs	244 19	95,632 20
		sur les poudres	5,271 01	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	17,388 12	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	35,163 22	52,551 34
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 5 pour 0/0			2,598 11
	——— du prix des places dans les malles-postes			17,873 28
	A reporter		.....	1,848,939 56

EXERCICE 1838. (Voir page 99.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,037,484f 40c	
	——— d'amendes consignées		55,294 00	1,309,899f 80c
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		134,037 49	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		83,083 91	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursements divers sur les produits des forêts		.....	11,250 88
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	69,984f 87c	
		——— d'exportation	2,284 31	
		——— de réexportation d'entrepôt	17 00	
		——— sur les voitures de voyageurs	733 36	
		——— de transit	1,693 64	78,056 44
		——— de navigation	2,387 75	
		——— de consommation de sels	818 12	
		——— de magasinage	70 25	83,167 96
		Produit de vente des marchandises non retirées dans les délais prescrits et recettes accidentelles	67 14	
	Remboursements et restitutions divers			5,111 52
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	11,634 12	
		sur les licences	124 15	
		sur les voitures publiques	1,243 22	
		sur la navigation et passages d'eau	10,364 75	
		sur le dixième des octrois	579 80	24,514 12
		sur les frais de casernement	196 38	
		sur divers produits	251 30	
		sur les tabacs	120 40	51,986 80
		sur les poudres	"	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	10,287 53	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	17,185 15	27,472 68
Postes	Remboursements sur le prix de la taxe et le droit de 5 p. 0/0			4,861 69
	——— du prix des places dans les malles-postes			21,808 09
	A reporter		.....	1,482,975 22

Suite des DÉPENSES

Suite du *Développement sur les Remboursements*

Suite de l'EXERCICE 1837. (Voir page 98.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitre.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	Report.....	.....	1,848,939f 56c
	Remboursement de consignations et dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1816.....	9,860f 52c	
	Restitution de prix de coupes de bois indûment reçu par le Trésor, savoir :		
	A la commune de Merle, département de la Meuse..... 24,783f 24c		
	A divers propriétaires..... 5,910 52	30,693 76	
	Remboursements à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget.....	11,143 03	
	Restitutions, à la caisse des dépôts et consignations, du produit de successions vacantes, ou de successions de militaires décédés, versé au trésor et compris parmi les recettes du budget.....	859 75	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps de troupes, dont le montant avait été reçu par le Trésor.....	3,622 60	
Produits divers.	Remboursements de trop payé sur débets.....	1,871 23	196,267 35
	Restitutions à divers de trop payé sur les contributions directes.....	1,755 06	
	Remboursements à diverses communes de fonds de cotisations municipales et particulières, portés en recette au budget.....	108,375 82	
	Restitutions d'indemnités de remplacement versées par des militaires.....	385 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention.....	20,766 00	
	Remboursements à des receveurs des finances d'avances faites sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires.....	1,308 79	
	Décharge accordée à un percepteur du département du Calvados pour fonds enlevés de vive force dans sa caisse.....	852 10	
	Restitutions de sommes indûment perçues à différents titres.....	4,773 69	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues.....	.....	2,045,206 91

PUBLIQUES.

et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.

Suite de l'EXERCICE 1838. (Voir page 99.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	Report.....	.....	1,482,975 22
	Remboursement de consignations et de dépôts faits à l'ancienne caisse d'amortissement, antérieurement au 1er janvier 1816.....	47,960 56	
	Restitution de prix de coupes de bois indûment reçu par le trésor.....	6,405 20	
	Remboursement d'un versement fait au trésor, par double emploi, pour le solde du compte de 1836, d'un agent comptable du service des vivres, décédé.....	369 95	
	Remboursement à divers de sommes provenant de retenues ou de produits éventuels portés en recette au budget.....	983 15	
	Versement à la caisse des dépôts et consignations du produit de successions vacantes, ou de successions de militaires décédés, compris parmi les recettes du budget.....	1,839 57	
Produits divers.	Restitutions de sommes appartenant à des communes, à des établissements publics et à différents corps de troupe, dont le montant ayait été reçu par le trésor.....	3,380 62	
	Remboursements de sommes payées en trop sur débets.....	770 60	
	Restitutions de trop payé sur contributions directes.....	236 15	
	Remboursements à des départements ou à des communes, de fonds sans emploi, sur ressources et impositions spéciales, qui avaient été portées en recette au budget.....	18,234 38	
	Restitutions d'indemnités de remplacement, versées par des militaires.....	825 00	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention.....	12,904 00	
	Remboursements à des receveurs des finances d'avances faites sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires et vétérinaires des arts et métiers.....	15,520 72	
	Restitutions de sommes indûment reçues à différents titres.....	31,702 58	
	TOTAL des ordonnances délivrées jusqu'au 1er janvier 1839.....	141,222 48	
	A DÉDUIRE, les ordonnances restant à payer à la même époque.....	8,178 96	
	RESTE pour payements effectués pendant l'année 1838.....	133,043 52	133,043 52
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues.....	.....	1,616,018 74

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs et Primes.*

Suite de l'EXERCICE 1837. (Voir page 98.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉES À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	959,514f 05c	1,169,754f 58c
	——— à divers	210,240 53	
Douanes	Répartition aux ayants droit	794,768 22	1,150,358 63
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	20,314 55	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	335,275 86	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	39,105 20	1,154,954 13
	Remboursement de frais de poursuite	158,456 85	
	Prélèvements des droits fraudés	6,612 62	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	117,949 56	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	508,299 93	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	324,529 97	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		6,142 00
	TOTAL des restitutions de produits d'amendes et confiscations attribués à divers		3,481,209 34
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Mélasses	16,585 13	8,649,472 07
	Sucres raffinés	3,899,466 21	
	Tissus de laine pure et mélangée, et fil de laine	2,924,977 11	
	Cotons filés	34,818 56	
	Tissus de coton	502,453 60	
	Savons	702,019 23	
	Acides nitrique et sulfurique	4,298 95	
	Soufres raffinés	47,656 66	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	460 94	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	74,292 55	
	Plomb ouvré	25,897 51	
	Cuivre et laiton ouvrés	5,463 71	
	Peaux apprêtées	48,264 52	
	Viandes salées	335,334 55	
	Sel ammoniac	50 88	
	Beurre salé	27,431 96	
	ESCOMPTE SUR LE DROIT DE CONSOMMATION DES SELS ET SUR LES DROITS DE DOUANES.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	612,295 71	2,222,982 86
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,610,687 15	

Suite de l'EXERCICE 1838. (Voir page 99.)

DÉSIGNATION des CHAPITRES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par chapitres.
	RESTITUTIONS DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Restitutions des amendes attribuées aux communes et hospices	744,041f 33c	992,096f 04c
	——— à divers	248,054 71	
Douanes	Répartitions aux ayants droit	665,785 99	1,988,111 20
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	19,855 45	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	297,480 94	
	Prélèvement sur le produit des taxes de plombage et d'estampillage	1,004,988 82	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	23,201 12	1,178,606 12
	Remboursement de frais de poursuite	167,877 36	
	Prélèvements des droits fraudés	6,993 23	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	107,758 71	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	541,273 13	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	331,502 57	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		5,291 60
	TOTAL des restitutions de produits d'amendes et confiscations attribués à divers		4,164,104 96
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	4,052,051 23	7,994,144 73
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	2,362,001 14	
	Cotons filés	10,048 03	
	Tissus de coton	335,618 15	
	Savons	800,815 85	
	Acides nitrique et sulfurique	3,304 28	
	Soufres raffinés	34,374 52	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	747 58	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	85,812 21	
	Plomb ouvré	31,855 32	
	Cuivre et laiton ouvrés	2,683 14	
	Peaux apprêtées	54,906 39	
	Viandes salées	196,891 95	
	Sel ammoniac	8 64	
	Beurre salé	23,026 30	
	ESCOMPTE SUR LE DROIT DE CONSOMMATION DES SELS ET SUR LES DROITS DE DOUANES.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	1,534,005 88	2,180,090 05
	——— sur les droits de douanes à l'importation	646,084 17	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués par anticipation sur l'Exercice 1839.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
GUERRE.			
Solde et entretien des troupes { Solde et abonnements payables comme la solde.....	4,655f 20c	4,655f 20c	//
Solde et entretien des troupes { Vivres et chauffage.....	1,750,827 18	1,750,827 18	//
Fourrages.....	508,756 58	508,756 58	//
	2,264,238 96	2,264,238 96	//
MARINE.			
Officiers militaires et civils.....	25,887 60	25,887 60	//
Solde et entretien des troupes et des équipages (solde et accessoires de la solde)....	53,376 67	53,376 67	//
Dépenses des services militaires aux colonies.....	2,493,952 47	2,073,952 47	420,000f 00c
Subvention au service intérieur des colonies.....	300,400 00	//	300,400 00
	2,873,616 74	2,153,216 74	720,400 00
REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS.			
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions).....	627,135 35	627,135 35	//

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1838.

NOTE

Sur le compte de Trésorerie.

Le compte des opérations de trésorerie faites par l'administration des finances expose les mouvements de fonds, les émissions et les remboursements d'effets à payer, ainsi que les recettes et les dépenses en compte courant, qui ont eu lieu tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État pendant le cours de l'année 1838, que pour assurer, dans toutes les localités, l'acquittement ponctuel des dépenses publiques.

Les résultats de ces opérations expliquent les modifications qu'a éprouvées la situation de l'administration des finances pendant l'année 1838, et démontrent ainsi l'exactitude de tous les articles de son actif et de son passif au 1er janvier 1839.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances, au 1er janvier 1838, savoir :

Numéraire	74,154,231f 73c	
Valeurs de portefeuille	88,241,035 77	163,414,809f 50c
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	1,019,542 00	

À AJOUTER :

Fonds qui se trouvaient en dépôt à la banque de France et qui, par l'effet d'une mesure prise pendant le premier trimestre de 1838, d'après les observations de la Cour des comptes, ont été réunis au solde du caissier central du trésor à Paris (Voir page 300 du compte des finances de 1837)	50,815,444 90
ENSEMBLE	214,230,254 40

RECETTE.

Recettes en augmentation des créances passives.

Émissions d'effets à payer :			
Bons du Trésor négociés à divers.	26,485,803f 90c		
Idem remis à la caisse d'amortiss^t.	56,386,758 20	210,720,367f 06c	
Traites et mandats	127,847,804 96		
Recettes de fonds particuliers,			
des receveurs généraux des finances.	536,333,599 67	574,501,932 25	2,095,462,047 32
d'autres comptables	38,168,332 58		
Recettes pour le compte des correspondants			
du Trésor	456,799,362 89		
des receveurs généraux	851,384,482 78	1,310,239,748 01	
des payeurs du Trésor	2,055,902 34		
A reporter			2,309,692,301 72

Report..... 2,309,692,301f 72c

Recettes en atténuation des créances actives.

Avances pour divers services.....	22,653,011f 68c	
Créances sur divers.....	448,844 48	23,133,993 95
Débets de comptables.....	32,137 79	

Mouvements de fonds.

Recettes provenant des mouvements de fonds entre les comptables des finances... 2,138,326,512 47

Service des budgets et des fonds spéciaux.

Recettes effectuées en excédant des payements sur le service des budgets et des fonds spéciaux, ainsi que sur les avances et découverts du Trésor..... 18,791,606 20

TOTAL..... 4,489,944,414 34

DÉPENSE.

Avances et découverts du trésor.

Payements effectués sur le budget des travaux publics, déduction faite du prélèvement opéré sur le budget ordinaire de l'exercice 1837, pour couvrir ceux de ces payements qui se rapportent audit exercice; augmentation du déficit sur les cautionnements et avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... 24,474,079f 54c

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :			
Bons du Trésor négociés à divers.	28,689,291f 10c		
Idem remis à la caisse d'amortiss^t.	//		
Traites et mandats.....	123,423,106 70	152,130,297f 80c	
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire.....	17,900 00		
Remboursements de fonds particuliers,			
des receveurs généraux des finances	528,682,985 16	566,913,259 43	2,019,484,967 60
d'autres comptables.....	38,230,274 27		
Dépenses pour le compte des correspondants			
du Trésor.....	447,658,641 22		
des receveurs généraux.....	850,726,866 81	1,300,441,410 37	
des payeurs du Trésor.....	2,055,902 34		

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	22,746,338f 60c	
Créances constatées à la charge de divers.....	683,856 17	23,471,487 04
Débets de comptables.....	41,292 27	

Mouvements de fonds.

Dépenses provenant des mouvements des fonds entre les comptables des finances.. 2,139,337,082 72

TOTAL de la dépense (*à reporter*)..... 4,206,767,616 90

Report..... 4,206,767,616f 90c

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances au 1er janvier 1839, savoir :

Numéraire.....	185,344,009f 71c	
Valeurs de portefeuille.....	95,404,277 05	283,176,797 44
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces..	2,428,510 68	
TOTAL.....		4,489,944,414 34

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1838.

L'excédant de recette des budgets et des fonds spéciaux, est établi d'autre part pour 18,791,606 f20c

Il résulte du mouvement des créances passives, qu'elles se sont augmentées, pendant l'année 1838, d'une somme de 75,977,079 francs 72 centimes, SAVOIR :

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Bons du Trésor remis à divers.....	//	2,188,337f 20c	
——— à la caisse des dépôts.....	//	15,150 00	
——— à la caisse d'amortissement.....	56,386,758f 20c	//	
Obligations de l'emprunt national.....	//	17,900 00	
Traites et mandats.....	4,424,698 26	//	
Fonds particuliers des receveurs généraux.....	7,650,614 51	//	
——— des directeurs de la fabrication des monnaies....	//	79,958 45	
——— des autres comptables des finances.....	18,016 76	//	
Fonds placés au trésor par les communes et établissements publics..	8,547,106 64	//	
Fonds déposés par divers corps de troupes de la guerre et de la marine.....	//	2,748,150 00	
Compte courant de la caisse des dépôts et consignations.....	1,311,112 25	//	
Fonds spéciaux à la disposition de divers ministères.....	3,189,995 59	//	
Fonds reçus pour divers services publics.....	//	1,456,373 84	
Fonds déposés par divers établissements particuliers.....	//	1,168,413 87	
Fonds à rembourser à divers.....	354,439 93	//	
Divers L/C de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées.....	1,281,961 98	//	
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects.....	//	160,138 27	
Correspondants du trésor.....	//	10,818 74	
Correspondants des comptables des finances.....	657,615 97	//	
	83,822,320 09	7,845,240 37	
	75,977,079 72		75,977,079 72

TOTAL de l'excédant de recette réalisé par le trésor pendant l'année 1838..... 94,768,685 92

L'emploi de cet excédant est justifié,

1° Par l'augmentation des avances et découverts du Trésor pendant l'année 1838; savoir :

Payements de l'exercice 1838, effectués sur le budget extraordinaire des travaux publics et pour lesquels le Trésor n'a encore réalisé aucune des ressources attribuées à ce budget par la loi qui l'a créé.....	23,758,074f 94c	
Déficit sur le service des cautionnements.....	1,112 06	24,474,079f 54c
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	714,892 54	

2° Par l'augmentation que les créances actives ont éprouvée pendant l'année 1838, savoir :

Avances pour divers services.....	93,326 92	
Créances administratives.....	235,011 69	337,493 09
Débets de comptables et créances litigieuses.....	9,154 48	

3° Par l'augmentation que les valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances présentent, pour l'année 1838, savoir :

Au 1er janvier 1838, le montant de ces valeurs était de...	214,230,254f 40c	
Les fonds que les comptables ont reçus pendant l'année 1838, du Trésor ou de leurs collègues, sont de.....	2,138,326,512 47	
ENSEMBLE.....	2,352,556,766 87	
Les envois qu'ils ont faits pendant la même année au Trésor ou à leurs collègues montent à..... 2,139,337,082f 72c		
Le solde des valeurs dont ils se trouvaient dépositaires au 31 décembre 1838 s'élève à..... 283,176,797 44		
	2,422,513,880 16	
L'augmentation de cet article de l'actif de l'administration des finances ressort donc, pendant l'année 1838, pour une somme de.....	69,957,113 29	
		69,957,113 29
SOMME pareille à l'excédant établi ci-contre.....		94,768,685 92

Le tableau général des opérations de trésorerie indique les états de développements auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

A la suite de ces états de développements, il s'en trouve deux dont la destination particulière est de faire connaître le mouvement des bons du Trésor, par mois et par classe de prêteurs, le taux des intérêts auquel ils ont été émis, les ordonnances royales qui en ont autorisé la création, et enfin, de présenter de cinq en cinq jours, les bons qui restaient en circulation, pendant l'année 1838.

SERVICE DE

État général des Recettes

PAGES des états de développement.							
	Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1838.		Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.		
	Comptables dépositaires des valeurs.	Caisse centrale du trésor public. — Valeurs existant au Trésor	2,419,844f 80c	61,203,539f 74c	163,458,772f 83c		
		Caisse centrale du trésor public. — Numéraire en dépôt à la Banque	99,835,388 29	//			
		Receveurs généraux des finances	11,426,430 68	20,401,568 08	31,827,998 76		
		Receveurs des impôts et revenus indirects	4,277,610 02	3,208,815 70	7,486,425 72		
		Payeurs du trésor public. — Service ordinaire	663,356 36	18,512 25	681,868 61		
		Payeurs du trésor public. — Service spécial à Toulon	2,080,466 33	//	2,080,466 33		
		Comptables en Afrique. — Trésorier payeur à Alger	4,258,496 86	3,408,600 00	7,667,096 86		
		Comptables en Afrique. — Receveurs de l'enregistrement	1,180 18	//	1,180 18		
127		Comptables en Afrique. — Receveurs des douanes	6,903 11	//	6,903 11		
			124,969,676 63	88,241,035 77	213,210,712 40		
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies			1,019,542 00		214,230,254f 40c

RECETTE.

RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.

116 et 128 à 131	Émission d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	26,485,803f 90c	82,872,562f 10c	
		Idem remis à la caisse d'amortissement	56,386,758 20		
		Traites et mandats émis par le caissier du Trésor		48,349,688 61	210,720,367f 06c
		Idem par les comptables extérieurs		79,498,116 35	
117		Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux		536,333,599 67	574,501,932 25
		——— des autres comptables des finances		38,168,332 58	
118 et 119		Recettes pour le compte des correspondants du Trésor			456,799,362 89
120		——— des receveurs généraux		851,384,482 78	853,440,385 12
		——— des payeurs		2,055,902 34	
					2,095,462,047 32

RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.

121	Recouvrements d'avances pour divers services	22,653,011 68	
122	——— de créances administratives	448,844 48	23,133,993 95
123	——— de débets de comptables et de créances litigieuses	32,137 79	

MOUVEMENTS DE FONDS.

	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects	22,591,637 82	
	——— les receveurs généraux	568,621,781 10	
	——— le caissier du Trésor	580,427,895 28	
124	——— les payeurs du Trésor	931,611,018 23	2,138,326,512 47
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique	35,068,180 04	
	——— les receveurs des revenus indirects en Afrique	6,000 00	

BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.

126	Excédant des recettes sur les payements de l'année		18,791,606 20
	TOTAL		4,489,944,414 34

TRÉSORERIE.

et des Payements de l'Année 1838.

DÉPENSE.

PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.

PAGES des états de développement.					
116 et 128 à 131	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	28,689,291f 10c	28,689,291f 10c	
		Idem remis à la caisse d'amortissement	//		
		Traites et mandats du caissier du Trésor		44,558,352 90	152,130,297f 80c
		——— des comptables extérieurs		78,864,753 80	
		Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire		17,900 00	
117	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux			538,682,985 16	566,913,259 43
	——— des autres comptables des finances			38,230,274 27		2,019,484,967f 60c
118 et 119	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor				447,658,641 22
120	——— des receveurs généraux			850,726,866 81	852,782,769 15
	——— des payeurs			2,055,902 34	

PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.

121	Avances pour divers services	22,746,338 60	
122	Créances administratives	683,856 17	23,471,487 04
123	Débets de comptables et créances litigieuses	41,292 27	

MOUVEMENTS DE FONDS.

	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects	577,843,808 50	
	——— les receveurs généraux	1,000,593,007 72	
	——— le caissier du Trésor	550,668,558 79	
125	——— les payeurs du Trésor	7,492,897 74	2,139,337,082 72
	——— le trésorier de l'armée d'Afrique	746,633 27	
	——— les receveurs des revenus indirects, en Afrique	1,992,176 70	

AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.

126	Excédant pendant l'année des avances effectuées sur celles qui ont été réalisées	24,474,079 54

Valeurs en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1839.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.		
	Comptables dépositaires des valeurs.	Caisse centrale du trésor public. — Valeurs existant au Trésor	3,370,546f 04c	60,536,876f 53c	63,907,422f 57c		
		Caisse centrale du trésor public. — Numéraire en dépôt à la Banque	156,846,564 20	//	156,846,564 20		
		Receveurs généraux des finances	11,938,318 37	24,806,422 52	36,744,740 89		
		Receveurs des impôts et revenus indirects	3,996,565 29	3,539,478 00	7,536,043 29		
		Payeurs du trésor public. — Service ordinaire	1,017,787 39	//	1,017,787 39		
		Payeurs du trésor public. — Service spécial à Toulon	2,756,321 80	//	2,756,321 80		
		Comptables en Afrique. — Trésorier payeur à Alger	5,415,211 44	6,521,500 00	11,936,711 44		
127		Comptables en Afrique. — Receveurs de l'enregistrement	130 04	//	130 04		
		Comptables en Afrique. — Receveurs des douanes	2,565 14	//	2,565 14		
			185,314,009 71	95,404,277 05	280,748,286 76		
		Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces chez les directeurs de la fabrication des monnaies			2,428,510 68		283,176,797 44
		TOTAL					4,489,944,414 34

SUITE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Effets à payer pendant l'année 1838.

DÉSIGNATION DES EFFETS.		EFFETS REMBOURSÉS.	EFFETS ÉMIS.
Bons du Trésor. (Voir le développement, pages à .)	Remis à divers	4,561,803f 90c	6,750,141f 10c
	Remis à la caisse des dépôts et consignations	21,924,000 00	21,939,150 00
	Remis à la caisse d'amortissement	56,386,758 20	//
Obligations de l'emprunt national remboursables en numéraire		//	17,900 00
Traites du caissier du Trésor sur lui-même		27,146,000 00	23,095,092 35
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux		21,203,688 61	21,463,260 55
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants		71,912,783 72	71,460,810 36
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues		6,264,593 07	6,350,529 48
Mandats du trésorier payeur en Afrique sur ses préposés		303,429 91	239,938 56
Traites du même comptable sur les receveurs généraux		48,733 87	47,522 48
Mandats des préposés du même comptable		968,575 78	765,952 92
		210,720,367 06	152,130,297 80
EXCÉDANT des effets émis		58,590,069 26	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1838

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.		FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.
Receveurs généraux		536,333,599f 67c	528,682,985f 16c
Receveurs des revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	8,298 24	3,391 76
	——— des douanes et sels	48,601 68	48,696 46
	——— des contributions indirectes	41,378 93	28,691 23
Directeurs de la fabrication des monnaies		38,054,455 96	38,134,414 41
Payeurs du trésor public		15,553 23	15,037 46
Comptables en Afrique		44 54	42 95
		574,501,932 25	566,913,259 43
EXCÉDANT de fonds reçus		7,588,672 82	

Suite du SERVICE

Etat présentant le mouvement des Fonds des

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor... Ville de Paris	5,000,000f 00c	4,300,000f 00c
Établissements publics à Paris	5,171,541 32	2,437,179 45
Départements	57,787,575 91	52,674,831 14
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au Trésor	6,159,100 00	8,907,250 00
Caisse des invalides de la marine	7,691,328 25	7,489,528 15
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	10,706,112 25	9,395,000 00
DIVERS SERVICES PUBLICS.		
Ministère de l'instruction publique. (Solde des fonds spéciaux de l'Université pour le régime antérieur à 1835)	659 42	3,019 28
Imprimerie royale	898,699 97	843,380 74
Direction générale des poudres et salpêtres	810,000 00	745,000 00
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	8,964,271 52	7,815,209 49
Ministère de la marine *s/c* de fonds coloniaux	1,440,424 90	1,442,732 83
——— de l'intérieur *s/c* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	12,109,159 64	8,812,680 24
——— de l'instruction publique *s/c* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	322,226 94	354,135 65
Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	16,934,984 71	16,883,517 90
Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	8,697,071 42	11,700,460 14
Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	57,235 48	127,142 79
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	50,277,681 59	50,242,533 79
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	6,047,795 21	6,058,576 30
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)		
Caisse des employés et artisans	141,496 96	145,000 00
Tontine du pacte social	40,042 03	41,000 00
——— d'épargnes	1,315,492 27	1,430,000 00
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	29,946 45	27,524 48
——— écossaises	21,522 56	24,681 73
——— irlandaises	71,658 12	62,500 00
Caisse d'épargne de l'instruction primaire *s/c* de fonds placés au Trésor	115,938 95	1,173,805 00
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.		
Ex-receveurs généraux *l/c* d'avances à leur rembourser	10,929 90	368,573 30
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	703,694 97	764,926 84
Service des retraites du ministère des finances. (Exercice 1838.)	4,508,514 41	3,667,275 29
Jonas Hagermann, *s c* du service d'Ancône	629,666 02	661,976 02
Divers *l/c* de dépôts et consignations chez le trésorier de l'armée d'Afrique	418 54	33,912 05
Fonctionnaires de l'instruction publique *l/c* de fonds de retraite	203,360 69	204,941 10
Divers soumissionnaires de produits de la ville d'Alger *l/c* de cautionnements en garantie	20,000 00	20,000 00
Divers *l/c* de frais accessoires des ventes de bois de l'État. (Exercices 1836 et antérieurs)	37,449 07	37,449 07
Caisse des dépôts et consignations *s/c* de versements accidentels	5,560 00	5,560 00
A reporter	206,931,019 47	198,901,302 77

DE TRÉSORERIE.

Correspondants du Trésor, pendant l'année 1838.

	RECETTES.	PAYEMENTS.
Report	206,931,019f 47c	198,901,302f 77c
COMPTES DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.		
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est *s/c* de vente de sel dans le pays de Gex	36,101 01	36,101 01
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	846,215 54	846,378 68
Divers *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	39,126,797 77	39,339,530 10
——— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	13,785,732 83	13,811,069 53
——— chez les directeurs des postes	53,725 19	57,131 10
Receveurs des douanes *l/c* de fonds de retenues pour l'habillement des brigades et le service de santé et celui de casernement	2,089,078 14	2,093,437 39
——— *l/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	12,195 15	9,617 00
——— *l/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	32,735 95	30,453 84
Receveurs des contributions indirectes *l/c* de consignations à juger ou à répartir	1,091,512 21	1,073,739 87
Villes et communes *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois*)	3,012,823 27	3,015,249 67
Administration des douanes *s/c* du service des saisies à l'intérieur	868 66	857 16
Maison d'éducation de la Légion d'honneur à Saint-Denis *s/c* avec le receveur des contributions indirectes	148,104 06	148,104 06
Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	187,130 41	182,916 52
Receveurs de l'enregistrement *l/c* de frais de délimitation des forêts de l'Etat recouvrés sur les riverains	8,619 30	12,429 89
Divers *l/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	93,383,221 19	92,101,259 21
Directeurs de la fabrication des monnaies *l/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	92,877,166 61	92,877,166 61
Retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes par le commerce	22,341 99	24,384 47
Retenues pour frais d'affinage d'or et d'argent	9,836 28	9,836 28
Retenues pour frais de viroles brisées servant à la fabrication des pièces de 5 francs	3,518 94	3,974 71
Bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	1,102 01	1,080 50
Divers *l/c* de recouvrement de mandats exécutoires décernés par les préfets	28,128 87	32,047 26
Divers *l/c* avec les receveurs des douanes et contributions diverses en Afrique	857,554 58	843,909 09
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Afrique	122,326 11	64,338 41
DIVERS CORRESPONDANTS.		
Receveurs généraux *l/c* de versements anticipés	302,857 00	302,857 00
Receveurs généraux *l/c* intermédiaire de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	13,845 12	10,470 65
Ministères *l c* de service d'estafettes	46,099 82	54,960 04
Maîtres des postes *l/c* de services d'estafettes	54,958 44	56,589 06
Directeurs des monnaies *l/c* intermédiaire de frais de fabrication	106,923 20	72,440 13
Ancienne caisse du sceau des titres	//	3,000 00
Divers *l/c* d'annuités pour droits de sceaux	1,096 23	1,096 23
Budgets *l/c* de recouvrements à faire sur diverses villes (avances du Trésor et obligations en remplacement de droits sur les boissons)	//	102,876 04
Directeurs des monnaies *l/c* d'avances pour tolérances en fort	254 75	254 75
Divers comptables *l/c* intermédiaire de mouvements de fonds	1,602,007 15	1,455,456 18
Imprimerie royale *s/c* de fonds avancés par le Trésor	//	63,791 46
Divers correspondants	3,465 64	18,534 55
	456,799,362 89	447,658,641f 22
EXCÉDANT de payements		9,140,721 67

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1838.

	PAYEMENTS.	RECETTES.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.		
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	642,895,608f 68c	644,148,799f 38c
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	5,628,360 18	5.712,260 01
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	82,940,856 26	83,177,991 43
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	8,123,549 77	8,308,013 89
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations	8,291,500 09	7,968,904 72
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des commune *L/C* d'obligations en dépôt	3,143,448 68	3,095,523 65
Receveurs des communes *L/C* d'obligations pour coupes de bois, en dépôt	3,098,499 65	3,143,448 68
Trésorier des invalides de la marine	6,302,604 00	6,433,935 80
Divers *L/C* de fournitures de l'Imprimerie royale	323,234 76	321,586 22
—— *L/C* d'effets à payer	6,360,491 30	6,411,425 93
—— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	36,701,537 82	36,843,934 61
—— *L/C* de ventes de rentes sur l'État	18,751,941 27	18,712,674 74
—— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	238,650 00	393,600 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	27,873 33	29,068 87
Ministères *L/C* de dépôts en numéraire des soumissionnaires de fournitures et de travaux	10,538,766 60	10,185,780 86
—— en effets publics des mêmes	1,835,784 98	1,733,934 98
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *L/C* de dépôt en effets publics	1,111,784 98	1,287,884 98
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	1,652,842 69	1,622,816 85
Compagnies de chemins de fer	49,690 28	46,775 00
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	6,984,170 08	6,978,021 52
Adjudicataires de coupes de bois *L/C* de frais à leur charge	928,265 39	84,759 30
Agents comptables des facultés universitaires *L/C* courant	2,174,460 37	2,172,018 50
Condamnés libérés *L/C* de masse	163,777 42	162,474 49
Divers correspondants	2,459,168 23	2,408,848 37
CORRESPONDANTS DES PAYEURS.	850,726,866 81	851,384,482 78
Divers *L/C* de retenues exercées à leur profit	2,055,902 34	2,055,902 34
	852,782,769 15	853,440,385 12
EXCÉDANT de Recette	657,615 97	

État présentant le Mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1838.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.		
Frais de saisies immobilières et frais concernant l'administration des forêts	56,521 23	28,894 64
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	21,795 79	20,741 99
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	133,561 06	70,212 83
Divers services	1,744 94	2,137 73
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.		
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	13,327,113 21	13,313,096 10
Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	2,593,659 62	2,547,598 94
Fonds de masse d'habillement des brigades	47,186 03	47,207 10
Frais de saisies	201,303 63	168,746 74
Parts de saisies	98,080 95	88,014 06
Primes d'arrestation de fraudeurs	2,680 00	2,975 00
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	114,432 35	110,338 82
Remboursements de consignations	1,365,508 12	1,365,406 20
Divers services	292,034 05	314,269 94
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.		
Frais judiciaires	1,319,339 41	1,258,990 25
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.		
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	148,467 90	147,923 70
Service des voyages de la Cour	186,251 80	236,957 25
Frais de poursuites	2,773 47	2,476 51
Fournitures d'habillement des marins des paquebots de la Méditerranée	23,316 78	18,706 57
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES.		
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	977,837 89	1,048,802 02
Avances pour timbres de formules de patentes	1,595,763 75	1,625,130 44
AVANCES DES PAYEURS.		
Divers services	»	12,697 57
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN AFRIQUE.		
Traitements des préposés de l'enregistrement payés à titre d'avance. (Compte intermédiaire.)	15,471 38	16,213 04
Divers services	4,417 05	4,282 44
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN AFRIQUE.		
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	146,398 92	136,938 60
Divers services	70,679 27	64,253 20
	22,746,338 60	22,653,011 68
EXCÉDANT des avances constatées	93,326 92	

Suite du SERVICE

Etat des Créances administratives constatées pendant l'année 1838, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	MONTANT DES CRÉANCES constatées.
Termes échus pendant l'année 1838, sur les engagements des soumissionnaires des ponts, canaux et travaux divers.....	100,000 00
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au Trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1838.....	583,856 17
TOTAL.....	683,856 17

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.	MONTANT des RECOUVREMENTS.
Recouvrements sur prêts faits à diverses villes.....	29,186 53
Versements effectués au Trésor par les villes et communes, à valoir sur les obligations souscrites par elles en remplacement de droits sur les boissons.....	94,876 04
Idem par les soumissionnaires des ponts, canaux et divers travaux, à valoir sur leurs engagements.....	100,000 00
Idem par la caisse des dépôts et consignations sur les bénéfices réalisés pendant l'année 1837.....	224,781 91
TOTAL.....	448,844 48

RÉSULTAT.

Les créances constatées sont de.....	683,856f 17c
Les recouvrements effectués sur les créances s'élèvent à.....	448,844 48
EXCÉDANT des créances constatées.....	235,011 69

DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Débets de Comptables et des créances litigieuses, pendant l'année 1838.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances royales, et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs généraux des finances.....	19,554f 25c	//	//
Receveurs particuliers et percepteurs.....	//	//	//
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines.....	9,854 49	15,052f 16c	//
Receveurs des douanes.....	520 53	551 00	//
Receveurs des contributions indirectes.....	1,178 59	6,042 54	247f 61c
Directeurs des postes.....	10,184 41	8,662 34	//
Payeurs du trésor public.....	//	702 14	//
Ex-caissier du trésor public.....	//	880 00	//
TOTAUX.....	41,292 27	31,890 18	247 61
		32,137 79	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1838.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	44,100f 00c	720,892f 28c
	Leurs collègues	676,792 28	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	4,904,891 26	12,413,364 40
	Caissier du Trésor	3,500,000 00	
	Leurs collègues	4,008,473 14	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	4,149,500 00	5,642,284 86
	Caissier du Trésor	924,000 00	
	Leurs collègues	568,784 86	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	2,333,207 70	3,675,162 78
	Caissier du Trésor	155,087 50	
	Receveurs des douanes	24,444 83	
	Leurs collègues	1,162,422 75	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Leurs collègues	139,933 50	139,933 50
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	184,214,662 35	568,621,781 10
	——— des douanes	78,712,098 00	
	——— des contributions indirectes	152,313,401 41	
	Directeurs des postes	18,583,328 15	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	22,352 30	
	Caissier du Trésor	121,113,797 25	
	Payeurs	10,000 00	
	Leurs collègues	13,652,141 64	
Caissier du trésor	Receveurs de l'enregistrement	29,061,824 28	580,427,895 28
	——— des douanes (numéraire)	12,323,984 75	
	——— (traites de douanes)	52,686,092 09	
	——— des contributions indirectes (numéraire)	28,423,435 33	
	——— (obligations des salines)	6,371,899 29	
	Directeurs des postes	7,779,030 03	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	28,573 54	
	Receveurs généraux	442,081,549 76	
	Payeurs	935,242 68	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	736,263 53	
Payeurs du trésor	Receveurs généraux	533,316,419 39	931,611,018 23
	Caissier du Trésor	398,210,598 25	
	Leurs collègues	84,000 59	
Trésorier de l'armée d'Afrique	Receveurs généraux	262 91	35,068,180 04
	Caissier du Trésor	26,686,827 46	
	Payeurs	6,417,297 25	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Afrique	433,295 76	
	Receveurs des douanes en Afrique	1,518,335 66	
	Receveurs des contributions indirectes de l'intérieur de la France	12,161 00	
Receveur des douanes en Afrique	Leurs collègues	6,000 00	6,000 00
		Total des fonds reçus	2,138,326,512 47

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	184,380,900f 06c	214,119,516f 62c
	Caissier du Trésor	29,061,824 28	
	Leurs collègues	676,792 28	
Receveurs des douanes	Receveurs généraux	78,846,619 27	147,888,135 08
	Caissier du Trésor (numéraire)	12,323,984 75	
	——— (Traites de douanes)	52,684,613 09	
	Directeurs des postes	24,444 83	
	Leurs collègues	4,008,473 14	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs généraux	152,705,574 74	188,081,855 22
	Caissier du Trésor (numéraire)	28,423,435 33	
	——— (Obligations des salines)	6,371,899 29	
	Trésorier payeur en Afrique	12,161 00	
	Leurs collègues	568,784 86	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	18,617,153 41	27,563,442 24
	Caissier du Trésor	7,779,030 03	
	Leurs collègues	1,167,258 80	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	22,352 30	190,859 34
	Caissier du Trésor	28,573 54	
	Leurs collègues	139,933 50	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	44,100 00	1,000,593,007 72
	——— des douanes	4,904,891 26	
	——— des contributions indirectes	4,149,500 00	
	Directeurs des postes	2,333,207 70	
	Caissier du Trésor	442,161,139 00	
	Payeurs	533,347,765 21	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	262 91	
	Leurs collègues	13,652,141 64	
Caissier du Trésor	Receveurs généraux	121,191,713 08	550,668,558 79
	——— des douanes	3,500,000 00	
	——— des contributions directes	924,000 00	
	Directeurs des postes	155,087 50	
	Payeurs	398,210,598 25	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	26,687,159 96	
Payeurs du Trésor	Receveurs généraux	10,000 00	7,492,897 74
	Caissier du Trésor	979,207 97	
	Trésorier de l'armée d'Afrique	6,417,297 25	
	Leurs collègues	86,392 52	
Trésorier de l'armée d'Afrique	Caissier du Trésor	728,633 27	746,633 27
	Receveurs généraux	18,000 00	
Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Afrique	Trésorier de l'armée d'Afrique	443,690 76	1,992,176 70
Receveurs des douanes en Afrique	*Idem*	1,542,485 94	
	Leurs collègues	6,000 00	
		Total des fonds envoyés	2,139,337,082 72

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le Mouvement, pendant l'année 1838, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux, ainsi que des avances et des découverts du Trésor sur les mêmes services.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de Recette.	EXCÉDANT de Payement.
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.				
Budget de l'exercice 1837	58,569,104f 50c	151,519,587f 84c	//	92,950,483f 34c
——— de l'exercice 1838	1,051,889,141 91	930,214,807 62	121,674,334f 29c	//
——— de l'exercice 1839	24,863 17	5,044,591 05	//	5,019,727 88
Service spécial des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	//	2,886,854 44	//	2,886,854 44
Budget extraordinaire des travaux publics. (Loi du 17 mai 1837.)				
Payements sur l'exercice 1837	//	3,668,457 10	//	30,592,597 79
——— sur l'exercice 1838	//	26,924,140 69	//	
Virements d'écritures	30,592,597 79	6,834,522 85	23,758,074 94	//
Service des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	100,000 00	287,655 91	//	187,655 91
Service des cautionnements en numéraire	19,315,742 80	15,038,550 85	4,277,191 95	//
Service de la liquidation de l'ancienne liste civile	5,600 50	121 25	5,479 25	//
Fonds prélevés sur la créance des États-Unis pour le payement des indemnités dues à des Français. (Article 2 de la loi du 14 juin 1835.)	260,000 00	310,902 61	//	50,902 61
Fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts. (Régime antérieur au 1er janvier 1838.)	764,747 74	//	764,747 74	//
	1,161,521,798 41	1,142,730,192 21	150,479,828 17	131,688,221 97
Excédant des recettes sur les payements pendant l'année 1838			18,791,606 20	
AVANCES ET DÉCOUVERTS DU TRÉSOR.				
Créance à réaliser sur les ressources attribuées au budget extraordinaire des travaux publics	//	//	//	//
Virements d'écritures	6,834,522 85	30,592,597 79	//	23,758,074 94
Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursement à un titulaire français des départements séparés de la France)	//	1,112 06	//	1,112 06
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. (Loi du 24 avril 1838.) (Voir page 371.)	//	714,892 54	//	714,892 54
	6,834,522 85	31,308,602 39	//	24,474,079 54
Excédant des payements sur les recettes pendant l'année 1838			24,474,079 54	
RÉSULTAT GÉNÉRAL.				
Budget et services spéciaux. Excédant des recettes sur les payements				18,791,606 20
Avances et découverts du trésor. Excédant des payements sur les recettes				24,474,079 54
Excédant définitif des payements sur les recettes				5,682,473 34

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1838.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1838.	AU 1er janvier 1839.	DIFFÉRENCE AU 1er JANVIER 1839. Augmentation.	DIFFÉRENCE AU 1er JANVIER 1839. Diminution.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	222,030f 50c	207,935f 60c	//	14,094f 90c
——— des douanes	2,614,189 21	2,678,234 48	64,045f 27c	//
——— des contributions indirectes	156,918 81	195,867 63	38,948 82	//
Directeurs des postes	756,883 67	552,795 48	//	204,088 19
Directeurs de la fabrication des monnaies	527,587 83	361,732 10	//	165,855 73
Receveurs généraux	11,426,430 68	11,938,318 37	511,887 69	//
Caissier du Trésor public	102,255,233 09	160,217,110 24	57,961,877 15	//
Payeurs du Trésor	2,743,822 69	3,774,109 19	1,030,286 50	//
Comptables en Afrique. Trésorier payeur à Alger	4,258,496 86	5,415,211 44	1,156,714 58	//
Comptables en Afrique. Receveurs de l'enregistrement	1,180 18	130 04	//	1,050 14
Comptables en Afrique. Receveurs des douanes	6,903 11	2,565 14	//	4,337 97
	124,969,676 63	185,344,009 71	60,763,760 01	389,426 93
			60,374,333 08	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,019,542 00	2,428,510 68	1,408,968 68	//
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	3,198,801 84	3,529,464 14	330,662 30	//
Directeurs des postes	10,013 86	10,013 86	//	//
Receveurs généraux	20,401,568 08	24,806,422 52	4,404,854 44	//
Caissier du Trésor	61,203,539 74	60,536,876 53	//	666,663 21
Payeurs du Trésor	18,512 25	//	//	18,512 25
Trésorier payeur à Alger	3,408,600 00	6,521,500 00	3,112,900 00	//
	88,241,035 77	95,404,277 05	7,848,416 74	685,175 46
			7,163,241 28	
RÉCAPITULATION.				
Numéraire	124,969,676 63	185,344,009 71	60,374,333 08	//
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	1,019,542 00	2,428,510 68	1,408,968 68	//
Effets à recevoir	88,241,035 77	95,404,277 05	7,163,241 28	//
	214,230,254 40	283,176,797 44	68,946,543 04	//

Augmentation, pendant l'année 1838, sur les valeurs de caisse et de portefeuille, dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année : 68,946,543f 04c

Mais cette augmentation est réellement de 69,957,113f 29c par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1838, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 124 et 125.)

En effet,

Les fonds envoyés se sont élevés à	2,139,337,082f 72c	
Les fonds reçus ont été de	2,138,326,512 47	
Excédant des fonds envoyés	1,010,570 25	

Représentant des fonds en route non encore parvenus au 1er janvier 1839, qui viennent en accroissement de l'augmentation qu'a éprouvée l'en-caisse des comptables par lesquels les envois ont été faits : 1,010,570 25

Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1838 : 69,957,113 29

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1838.

Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1837.	affectés à l'amortissement		80,879,471f 03c	98,863,332f 98c
	à la caisse des dépôts et consignations	10,977,150f 00c	17,983,861 95	
	à divers particuliers	7,006,711 95		

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement.	BONS remis à divers.	TOTAL.	
Bons émis pendant chaque mois.	Janvier 1838	3,943,408f 93c	2,304,482f 50c	6,247,891f 43c	
	Février	3,661,144 93	2,145,179 00	5,806,323 93	
	Mars	6,640,322 50	2,120,492 15	8,760,814 65	
	Avril	3,810,250 00	2,173,990 70	5,984,240 70	
	Mai	3,810,250 00	2,291,780 15	6,102,030 15	
	Juin	4,667,705 00	2,418,071 15	7,085,776 15	82,872,562 10
	Juillet	3,962,660 00	2,322,106 40	6,284,766 40	
	Août	3,962,660 00	1,964,625 90	5,927,285 90	
	Septembre	6,335,502 50	2,009,592 15	8,345,094 45	
	Octobre	4,115,070 00	2,182,979 45	6,298,049 65	
	Novembre	3,810,250 00	2,476,577 20	6,286,827 20	
	Décembre	7,667,534 34	2,075,927 15	9,743,461 49	
		56,386,758 20	26,485,803 90	82,872,562 10	181,735,895 08

		CAPITAL.	INTÉRÊTS attachés aux bons.	TOTAL.
Montant, par taux d'intérêt, des bons émis pendant l'année.	à 3 p. 0/0	74,771,724 86	3,539,033 34	78,310,758 20
	à 2	4,472,358 15	89,445 75	4,561,803 90
		79,244,083 01	3,628,479 09	82,872,562 10

		CRÉATIONS autorisées.	BONS ÉMIS pendant l'année.	À DÉDUIRE pour les bons non négociés restés en dépôt à la Banque.	RESTE pour émission réelle.
Dates des ordonnances de création.	27 décembre 1837	50,000,000 00	50,000,000 00	"	50,000,000 00
	31 juillet 1838	18,000,000 00	18,000,000 00	"	18,000,000 00
	24 octobre	6,952,672 77	6,952,672 77	"	6,952,672 77
	3 décembre	7,919,889 33	7,919,889 33	"	7,919,889 33
		82,872,562 10	82,872,562 10	"	82,872,562 10

		BONS AFFECTÉS à l'amortissement, consolidés en rentes, ou remboursés en numéraire.	BONS remboursés à divers.	TOTAL.	
Bons remboursés pendant chaque mois.	Janvier 1838	"	2,533,209f 85c	2,533,209f 85c	
	Février	"	2,276,394 70	2,276,394 70	
	Mars	"	3,043,921 30	3,043,921 30	
	Avril	"	2,360,133 15	2,360,133 15	
	Mai	"	2,535,136 15	2,535,136 15	
	Juin	"	2,496,507 40	2,496,507 40	28,689,291f 10c
	Juillet	"	2,482,672 75	2,482,672 75	
	Août	"	2,137,901 95	2,137,901 95	
	Septembre	"	2,169,517 35	2,169,517 35	
	Octobre	"	2,184,954 05	2,184,954 05	
	Novembre	"	2,364,695 70	2,364,695 70	
	Décembre	"	2,104,246 75	2,104,246 75	
		"	28,689,291 10	28,689,291 10	
Solde des bons restant en circulation et à payer au 31 décembre 1838	affectés à l'amortissement			137,266,229 23	153,046,603 98
	à la caisse des dépôts et consignations	10,962,000 00		15,780,374 75	
	à divers particuliers	4,818,374 75			
					181,735,895 08

Développement, par classe de parties prenantes et par taux d'intérêts, des bons du trésor émis pendant l'année 1838.

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL des bons émis.
Remis contre espèces à divers, à 2 p. 0/0	4,472,858f 15c	89,445f 75c	4,561,803f 90c
Remis à la caisse des dépôts.. à 3 p. 0/0	21,600,000 00	324,000 00	21,924,000 00
Affectés à l'amortissement ... à 3 p. 0/0	53,171,724 86	(a) 3,215,033 34	56,386,758 20
	79,244,083 01	3,628,479 09	82,872,562 10

(a) Dans cette somme de 3,215,033 fr. 34 c. se trouve comprise celle de 2,426,384 fr. pour les intérêts courus en 1838, sur 80,879,471 fr. 03 c. de bons délivrés à l'amortissement, antérieurement à 1838. (Voir page 516.)

L'intérêt des bons délivrés aux particuliers a été de 2 p. 0/0 pendant toute l'année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant, de cinq en cinq jours, 1° le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation et à payer; 2° les avances faites par la Banque de France, pendant l'année 1838 (1).

		AFFECTÉS à L'AMORTISSEMENT.	NÉGOCIÉS à DIVERS.	AVANCES de LA BANQUE.	TOTAL À COMPARER avec le crédit de 156 millions.
Janvier 1838	1er	80,879,471f 03c	17,983,861f 95c	(A) //	98,863,332f 98c
	5	81,485,331 03	18,001,473 65	//	99,486,804 68
	10	82,087,411 03	17,926,913 25	//	100,014,324 28
	15	82,697,051 03	17,916,685 50	//	100,613,736 53
	20	83,462,529 96	17,872,302 50	//	101,334,832 46
	25	84,072,169 96	17,795,236 85	//	101,867,406 81
Février	1er	84,822,879 96	17,755,134 60	//	102,578,014 56
	5	85,432,519 96	17,742,330 70	//	103,174,850 66
	10	86,197,874 89	17,766,997 00	//	103,964,871 89
	15	86,807,514 89	17,728,921 50	//	104,536,436 39
	20	87,417,154 89	17,673,237 30	//	105,090,392 19
	25	88,026,794 89	17,645,719 35	//	105,672,514 24
Mars	1er	88,484,024 89	17,623,918 90	//	106,107,943 79
	5	89,093 664 89	17,579,995 30	//	106,673,660 19
	10	89,855,714 89	17,525,485 40	//	107,381,200 29
	15	90,465,354 89	17,091,548 05	//	107,556,902 94
	20	91,074,994 89	16,888,370 65	//	107,963,365 54
	25	94,209,887 39	16,706,813 75	//	110,916,701 14
Avril	1er	95,124,347 39	16,700,489 75	//	111,824,837 14
	5	95,733,987 39	16,656,342 15	//	112,390,329 54
	10	96,343,627 39	16,585,147 80	//	112,928,775 19
	15	96,953,267 39	16,583,206 30	//	113,536,473 69
	20	97,715,317 39	16,513,077 90	//	114,228,395 29
	25	98,324,957 39	16,487,802 95	//	114,812,760 34
Mai	1er	98,934,597 39	16,514,347 30	//	115,448,944 69
	5	99,544,237 39	16,424,701 60	//	115,968,938 99
	10	100,153,877 39	16,430,244 70	//	116,584,122 09
	15	100,763,517 39	16,413,073 80	//	117,176,591 19
	20	101,373,157 39	16,425,046 15	//	117,798,203 54
	25	101,982,797 39	16,281,588 60	//	118,264,385 99
Juin	1er	102,744,847 39	16,270,991 30	//	119,015,838 69
	5	103,354,487 39	16,186,329 95	//	119,540,817 34
	10	103,964,127 39	16,165,710 65	//	120,129,838 04
	15	104,726,177 39	16,232,133 45	//	120,958,310 84
	20	105,335,817 39	16,170,993 90	//	121,506,811 29
	25	106,650,502 39	16,180,111 90	//	122,830,614 29
Juillet	1er	107,412,552f 39c	16,192,555f 05c	//	123,605,107f 44c
	5	108,022,192 39	16,167,468 50	//	124,189,660 89
	10	108,631,832 39	16,054,227 05	//	124,686,059 44
	15	109,241,472 39	16,016,748 25	//	125,258,220 64
	20	110,003,522 39	15,967,309 00	//	125,970,831 39
	25	110,613,162 39	16,037,879 95	//	126,651,042 34
Août	1er	111,375,212 39	16,031,988 70	//	127,407,201 09
	5	111,984,852 39	16,010,507 50	//	127,995,359 89
	10	112,746,902 39	15,975,815 40	//	128,722,717 79
	15	113,204,132 39	15,974,856 60	//	129,178,988 99
	20	113,813,772 39	15,918,162 85	//	129,731,935 24
	25	114,575,822 39	15,892,059 05	//	130,467,881 44
Septembre	1er	115,337,872 39	15,858,712 65	//	131,196,585 04
	5	115,947,512 39	15,864,583 15	//	131,812,095 54
	10	116,557,152 39	15,873,486 90	//	132,430,639 29
	15	117,319,202 39	15,871,671 30	//	133,190,873 69
	20	117,928,842 39	15,859,614 90	//	133,788,457 29
	25	121,063,734 89	15,702,504 95	//	136,766,239 84
Octobre	1er	121,673,374 89	15,698,787 45	//	137,372,162 34
	5	122,435,424 89	15,669,799 05	//	138,105,223 94
	10	123,045,064 89	15,676,320 65	//	138,721,385 54
	15	123,654,704 89	15,631,357 80	//	139,286,062 69
	20	124,416,754 89	15,608,292 35	//	140,025,047 24
	25	125,026,394 89	15,716,922 35	//	140,743,317 24
Novembre	1er	125,788,444 89	15,696,812 85	//	141,485,257 74
	5	126,245,674 89	16,047,252 40	//	142,292,927 29
	10	127,007,724 89	16,074,332 20	//	143,082,057 09
	15	127,617,364 89	16,091,162 20	//	143,708,527 09
	20	128,227,004 89	15,999,502 05	//	144,226,506 94
	25	128,836,644 89	16,005,030 85	//	144,841,675 74
Décembre	1er	129,598,694 89	15,808,694 35	//	145,407,389 24
	5	130,208,334 89	15,884,723 10	//	146,093,057 99
	10	130,817,974 89	15,866,648 70	//	146,684,623 59
	15	131,580,024 89	15,827,096 60	//	147,407,121 49
	20	132,189,664 89	15,831,444 25	//	148,021,109 14
	25	133,351,939 89	15,786,119 15	//	149,138,059 04
	31	137,266,229 23	15,780,374 75	//	153,046,603 98

(A) Il n'a été fait aucune avance par la Banque pendant l'année 1838

Le maximum des bons a été, le 31 décembre 1838, de 153,046,603f 98c

Et le minimum, à la date du 1er janvier 1838, de 98,863,332 98

(1) Extrait de l'article 21 de la loi de finances du 20 juillet 183
Supplément de crédit autorisé par ordonnance royale d

Les bons du Trésor en circulation ne pourront excéder 150 millions.
23 novembre 1838, 6 millions.

COMPTE DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1838.

NOTE

Sur le Compte des Budgets.

Le compte des budgets fait connaître la situation financière de l'État sur les exercices dont le règlement définitif n'a pas encore été voté par les Chambres; il compare, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ce compte rapproche ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et détermine les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Il se compose, pour l'année 1838, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1837;*
2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1838;*
3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1839;*
4° *Compte du budget annexe des ministères de l'intérieur et des travaux publics.* (Loi du 27 juin 1833.)
5° *Compte du budget extraordinaire des travaux publics.* (Loi du 17 mai 1837.)

Le compte des budgets trouve le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État, et à leur réalisation par le trésor public, dans les autres sections du compte général des finances, désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1838, ou que la situation en est établie à la fin de l'année, savoir :

Compte des opérations de l'année,
Compte des contributions et revenus publics,
Compte des dépenses publiques,
Compte du service de trésorerie,
Situation générale des finances.

Le compte des budgets repose, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps qu'il est contrôlé, conformément à l'ordonnance royale du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres à chaque session des Chambres.

Deux documents généraux sont placés en tête de ceux qui viennent d'être indiqués. Les explications suivantes en font connaître l'objet.

Les différents régimes de comptabilité qui ont successivement présidé au vote et au règlement des budgets se divisent en deux périodes que sépare l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, confirmée et complétée depuis par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

La première période comprend les exercices 1814 à 1821 ;

La seconde période est formée des exercices 1822 et suivants.

Pendant le cours de la première période, le budget d'un exercice ne devait être réglé législativement qu'après l'entière réalisation de ses recettes et de ses dépenses, sans qu'aucune règle limitât le délai dans lequel l'administration aurait à se renfermer pour la liquidation des droits considérés par elle comme appartenant à cet exercice. Mais, indépendamment des difficultés nées des circonstances politiques de 1814 à 1818, il est résulté du système arbitraire alors adopté pour la comptabilité des budgets, d'une part, que les exercices se sont successivement accumulés sans qu'aucun d'eux ait pu être définitivement arrêté, à raison de leurs termes variables ; et, d'autre part, qu'ils ont ainsi constitué un arriéré progressif, qu'une dernière loi d'apurement, du 13 juillet 1824, est venue clore enfin, en reportant à l'exercice courant les reliquats que présentaient encore les exercices 1821 et antérieurs, malgré les règlements provisoires dont ils avaient déjà été plusieurs fois l'objet.

Depuis le nouveau régime fondé par l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, et à partir de l'exercice 1822, la comptabilité des budgets est demeurée ainsi établie : les ressources et les besoins d'un exercice ne se sont plus composés que des droits acquis au profit ou à la charge de l'État, pour les impôts liquidés et les services faits pendant la première année de l'exercice. La durée de l'exercice, quant à la réalisation de ces droits constatés, d'abord limitée à la seconde année, a été successivement restreinte et se trouve maintenant fixée au 22^{e} mois de l'exercice. Les créances restant à recouvrer ou à payer à cette époque sont reportées aux exercices courants, où l'apurement en est suivi distinctement. Une loi unique de règlement, basée, ainsi qu'on vient de le dire, sur les recouvrements et les payements effectués, et présentée dans la troisième année de l'exercice, arrête la situation définitive de l'exercice expiré, dont tous les résultats, extraits de la comptabilité générale des finances, et appuyés de pièces justificatives, sont soumis au jugement de la Cour des comptes, pour qu'elle en confirme la régularité par ses Déclarations annuellement distribuées aux Chambres.

Le système de report aux exercices courants, des soldes existant à la charge ou au profit du Trésor, à l'époque de la clôture de chaque exercice, est encore en usage aujourd'hui; mais, en 1834, il a été modifié dans un point essentiel : de 1822 à 1833, les rappels d'exercices clos se sont trouvés confondus dans les comptes, aux chapitres de recette et de dépense concernant les faits propres à l'exercice courant. Relativement à la recette, il ne saurait en être différemment, le mode d'assiette et de perception des impôts et revenus ne permettant pas d'établir de distinctions à l'égard de ces reliquats dont l'apurement ne peut être suivi que par l'administration et la Cour des comptes. Quant aux dépenses, on a reconnu la nécessité de les classer à un chapitre spécial, de manière à fournir aux Chambres la preuve que la charge supportée par les budgets courants, pour les dépenses non soldées des exercices clos, atténue, en somme égale, la dette arriérée résultant, pour le Trésor, du reste à payer constaté sur ces derniers exercices lors de leur règlement législatif. Les articles 8, 9 et 10 de la loi de finances du 23 mai 1834 et le § 6 du chapitre IX de l'ordonnance royale du 31 mai 1838 ont, en conséquence, organisé un contrôle pour suivre, jusqu'à l'expiration de la période quinquennale, l'apurement des dépenses non soldées des exercices clos et en assurer successivement l'imputation régulière sur les fonds des exercices courants.

Les restes à payer à la clôture de chaque exercice sont exprimés distinctement dans les lois de règlement depuis l'exercice 1829 : à l'égard des restes à recouvrer sur les impôts, ces mêmes lois n'en ont fait mention qu'à partir de l'exercice 1832.

La comptabilité actuelle des budgets présente le report aux exercices suivants, de la portion du

produit des centimes additionnels aux contributions directes et de diverses natures de recettes éventuelles, composant les fonds spéciaux des départements, dont l'emploi n'a pas eu lieu sur l'exercice où il a dû en être fait recette. Ces sortes de reports ont pour résultat de conserver à ces divers fonds l'affectation spéciale déterminée par les lois qui en ont autorisé le recouvrement, et ils ont été effectués pour la première fois par la loi sus relatée du 13 juillet 1824, portant règlement définitif des exercices 1821 et antérieurs.

Depuis 1823, les prévisions du budget relatives aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, s'accroissent, en règlement d'exercice, du montant de la plus-value réalisée sur les ressources spéciales affectées auxdites dépenses, et les modifications en recette et en dépense, qui sont à apporter en conséquence aux évaluations des lois de finances, font l'objet des dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.

En 1833, divers travaux publics à continuer ou à entreprendre sont devenus, pour les ministères chargés d'ordonner ces travaux, l'objet d'un budget annexe dont les ressources et les besoins ont été soumis, chaque année, à toutes les prescriptions législatives observées pour le budget général de l'État. (Loi du 27 juin 1833.)

En 1837, une loi portant la date du 17 mai (voir page 346 le texte de cette loi) a créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution des travaux publics, qui se compose, en recette, tant du produit de rentes à inscrire au grand-livre de la dette publique que des excédants de recette dont il n'aura pas été autrement disposé sur les budgets des exercices expirés, et en dépense, des travaux autorisés par des lois spéciales énonçant les allocations totales accordées pour chaque nature d'entreprises, ainsi que les allocations partielles fixées pour chaque exercice. Ces ressources et ces charges forment un budget annexé chaque année au budget général de l'État sous le titre de *Budget extraordinaire des travaux publics*. Également chaque année, il doit être rendu aux Chambres un compte particulier des travaux exécutés en vertu de la loi précitée, et les crédits non employés à l'époque de la clôture d'un exercice, sont reportés à l'exercice suivant en conservant leur affectation spéciale.

Enfin, de 1814 à 1838, plusieurs services spéciaux qui ne faisaient point partie du budget, ou qui ne s'y trouvaient énoncés que pour mémoire, y ont été successivement rattachés en recette et en dépense pour une somme totale de 192,260,000 francs. (Voir page 146, le développement de ces services.)

Les résultats de ces différents régimes de comptabilité ont été résumés dans un tableau statistique reproduisant tous les termes constatés au grand-livre de la comptabilité générale des finances, et qui sont devenus la base de la situation définitive des exercices expirés. On a indiqué dans ce tableau, pour chaque budget, 1° la date des lois de finances et des lois spéciales qui ont primitivement, ou par des modifications ultérieures, fixé ses prévisions de recette et de dépense; 2° le résultat de l'exécution du budget comparativement à ses prévisions; 3° les ressources et les besoins dont s'est finalement formée sa situation réelle; 4° enfin, le règlement définitif de ses opérations et les virements de fonds que la loi a opérés entre les différents budgets pour balancer leurs excédants de recette ou de dépense, ainsi que les charges que quelques-uns de ces budgets ont apportées à la dette flottante du trésor.

Ce tableau, dont le point de départ est l'époque de l'établissement du gouvernement représentatif, a été publié dans le compte de finances de l'année 1836 (pages 158 à 163), pour les exercices 1814 à 1835. On n'a pas jugé qu'il fût indispensable de reproduire, dans le compte de la présente année, les ré-

sultats de ce tableau qui se rapportent aux exercices 1829 et antérieurs, parce que ces budgets, irrévocablement arrêtés, composent, entre eux, une période politique distincte, et qu'il est facile de se reporter à cet égard au compte de 1836. On se borne, en conséquence, à publier, en 1838, la partie de ce même tableau qui est relative aux exercices 1830 à 1836, formant la période du gouvernement actuel, sans y comprendre les opérations de l'exercice 1837, clos le 31 octobre dernier, et dont le règlement vient d'être soumis aux Chambres. (Voir l'état ci-après, pages 142 et 143.)

Un second tableau, également inséré dans le compte des finances de l'année 1836 (pages 164 à 167), a eu pour destination de rapprocher les différents termes du précédent, de manière à déterminer quelle a été la situation financière de chaque exercice, c'est-à-dire, 1° les recettes ordinaires dont il a profité; 2° les dépenses de toute nature qui ont été mises à sa charge; 3° l'excédant des ressources ou des besoins qui en a été la conséquence; 4° le montant et la nature des moyens extraordinaires dont les circonstances ont nécessité la réalisation, et qui lui ont été attribués; 5° et enfin, le résultat final qu'a présenté son règlement législatif. Ce tableau a été partagé en deux périodes, 1° gouvernement de la restauration (budgets de 1814 à 1829); 2° gouvernement actuel (budgets de 1830 à 1836). Par le même motif que l'on vient d'exprimer, le tableau de la deuxième période se retrouve seul dans le compte de 1838. (Voir ci-après, l'état page 144.)

Néanmoins on a pensé qu'en exposant les résultats de cette dernière période, il serait utile de rappeler ceux de la période qui l'a précédée, afin d'établir ainsi une situation financière complète pour l'ensemble des budgets de 1814 à 1836. Cette situation, dans l'examen de laquelle il faut avoir égard aux virements d'exercices pour le report des fonds départementaux, se trouve à la page ci-contre.

Un dernier document est placé à la suite de ceux dont on vient d'indiquer l'objet. La publication en a lieu dans le but de répondre aux observations fréquemment adressées au gouvernement sur les suppléments de crédits qui sont venus accroître les prévisions primitives de dépenses des budgets. Les éclaircissements fournis à ce sujet, par exercice, par ministère et par service (voir pages 147 à 167), donneront aux Chambres les moyens de fixer leur opinion sur les causes et la nécessité des nouvelles allocations de crédits qui leur ont été successivement demandées pour les budgets de 1830 à 1836. Ces éclaircissements ne seront pas reproduits dans le compte des finances des années suivantes, mais désormais, et l'on commence déjà pour le budget de 1837 (voir page 245), le compte définitif de chaque exercice sera appuyé d'un tableau analytique des crédits additionnels réclamés pour ledit exercice, de manière que les Chambres puissent apprécier, sous un point de vue général, les motifs qui ont obligé les ministres à s'écarter des premières fixations de la loi de finances.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES BUDGETS DE 1814 À 1836.

1° Situation financière des budgets de 1814 à 1829.

Les recettes ordinaires des budgets de 1814 à 1829 se sont élevées ensemble à....	14,362,935,656f
Les dépenses de toute nature, à.....	15,931,408,697
Les recettes ordinaires ont, par conséquent, présenté une insuffisance de.....	1,568,473,041
Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour une somme totale de	1,548,199,969
L'insuffisance de ressource qui ressort, en définitive, de la situation réunie des exercices 1814 à 1829 n'est plus que de.....	20,273,072
Ce résultat est représenté par l'excédant de dépense de l'exercice 1827, mis provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor, ci.....	32,016,283
et par l'excédant de recette de l'exercice 1829, qui a profité aux budgets de la deuxième période, ci.....	11,743,211
DIFFÉRENCE ÉGALE.....	20,273,072

Les ressources extraordinaires des exercices 1814 à 1829 sont celles dont le détail suit :

Recettes des exercices 1813 et antérieurs.....	16,093,638f
Fonds restés disponibles :	
Sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré.....	12,084,689
Sur les centimes extraordinaires de 1813 et de 1814.....	54,627,164
Versement de l'ancien domaine extraordinaire.....	9,499,496
Emprunt de 100 millions en 1815.....	111,300,413
Suppléments de cautionnements en 1816.....	65,104,000
Produit de rentes appartenant à l'ancienne caisse d'amortissement.....	43,787,235
Produit de la négociation des rentes successivement accordées au Gouvernement..	1,062,298,723
Bénéfice sur la négociation de rentes rachetées sur la place en 1818 ou attribuées au service de l'arriéré.....	32,958,363
Retenues sur les traitements (de 1816 à 1821).....	52,926,547
Abandon fait sur la liste civile (de 1816 à 1818).....	18,200,000
Créance à recouvrer pour la partie de la dette de l'Espagne portée en recette aux budgets de 1823 et 1824.....	58,000,000
Fonds disponibles sur le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1816.....	5,319,701
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	6,000,000
	1,548,199,969

2° Situation financière des budgets de 1830 à 1836.

Les recettes ordinaires des budgets de 1830 à 1836 ont produit.....		6,935,482,594
Les dépenses de toute nature se sont élevées à.....		7,799,542,482
et ont, par conséquent, excédé les recettes de.....		864,059,888
Les budgets de cette période ont employé les fonds demeurés disponibles sur celui de l'exercice 1829, ci.....	11,743,211f	
Les ressources extraordinaires ont ajouté à leurs voies et moyens.....	794,577,422	
TOTAL.....	806,320,633	806,320,633
En dernier résultat, les budgets des exercices 1830 à 1836 présentent, dans leur ensemble, une insuffisance de recette de.....		57,739,255

Cette situation est reproduite par les deux termes suivants :

Excédants de dépense des exercices 1830 et 1832, auxquels a provisoirement pourvu la dette flottante du Trésor :		
Exercice 1830.....	63,346,061f	88,356,054
—— 1832.....	25,009,993	
Excédant de recette de l'exercice 1836, transportés aux budgets des exercices suivants, ci.....		30,616,799
DIFFÉRENCE ÉGALE.....		57,739,255

Les ressources extraordinaires des budgets de 1830 à 1836 sont celles qui suivent :

Recettes provenant de l'expédition d'Alger.....	49,017,340f
Centimes extraordinaires imposés en 1831.....	46,442,590
Retenues proportionnelles sur les traitements (1831 et 1832).....	9,848,750
Recouvrements sur les fonds prêtés au commerce et à l'industrie en 1830.....	19,870,891
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	18,185,402
Recouvrements sur l'avance faite au gouvernement d'Haïti.....	2,663,000
Produit de la conversion en rentes, des obligations de l'emprunt national au pair...	20,438,900
Produit de la négociation des rentes accordées au Gouvernement pour les dépenses de 1831 et 1832.....	270,000,014
Aliénation de bois de l'État.....	114,297,276
Produits de la consolidation, en rentes, des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes au-dessus du pair.....	154,041,745
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, y compris un appoint prélevé, à titre de non-valeur, sur le fonds des restitutions du budget de 1837. (Voir page 145).....	89,771,514
	794,577,422

3° Récapitulation de la situation financière des budgets de 1814 à 1836.

Les revenus ordinaires des 23 budgets de 1814 à 1836 ont produit une recette totale de..... 21,298,418,250f

Les dépenses ordinaires et extraordinaires mises à la charge de ces budgets se sont élevées à..... 23,730,951,179

Les dépenses ont, en conséquence, excédé les recettes de..... 2,432,532,929

Des ressources extraordinaires ont été attribuées aux mêmes budgets pour 2,342,777,391 francs, savoir :

Contributions extraordinaires.....	212,370,118f	
Fonds de cautionnements.....	65,104,000	
Retenues sur les traitements.....	62,775,297	
Produits d'emprunts en rentes. (Voir le nota ci-dessous.).....	1,673,296,474	
Trésor d'Alger.....	49,017,340	
Aliénation de bois de l'État.....	114,297,276	
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	24,185,402	
Recouvrements d'avances faites à divers.....	80,533,891	
Recettes provenant de services spéciaux.....	61,197,593	
	2,342,777,391	2,342,777,391
RESTE en excédant de dépense.....		89,755,538

Cet excédant de dépense provient des deux résultats suivants :

Les budgets ci-après se sont soldés par une insuffisance de recette qui a été provisoirement mise à la charge de la dette flottante, savoir :

Exercice 1827.....	32,016,283f	
——— 1830.....	63,346,061	120,372,337f
——— 1832.....	25,009,993	

Le budget de 1836 a laissé à la clôture de cet exercice, un excédant de recette au profit des budgets des exercices 1837 et 1838, de..... 30,616,799

RESTE égal à l'excédant de dépense établi ci-dessus..... 89,755,538

Nota. D'après le compte des emprunts (page 424 du Compte des finances de l'année 1837) le produit des emprunts appliqué au service des budgets s'élève, pour la période antérieure au 31 juillet 1830, à.. 1,536,623,925f

Et, pour la période postérieure à cette dernière époque, à..... 546,796,834

ENSEMBLE..... 2,083,420,759

De cette somme il est nécessaire de déduire,

1° La partie de ces emprunts qui a été appliquée au service de l'arriéré et au remplacement, dans l'actif du trésor, de la valeur des rentes rachetées sur la place en 1818. (Voir à la page précitée)..... 397,579,604f

2° La portion des moyens extraordinaires attribués au budget spécial des travaux publics, qui restait à employer sur le budget à l'époque de la clôture de l'exercice 1836 (voir page 273 du même compte), ci..... 12,544,681

410,124,285 410,124,285

Reste, d'accord avec les résultats ci-dessus, pour le montant des emprunts dont il a été fait recette aux budgets des exercices de 1814 à 1836..... 1,673,296,474

TABLEAU STATISTIQUE DES BUDGETS DE 1830 À 1836.

EXERCICES.	DATES DES LOIS concernant CHAQUE EXERCICE.	OBJET DES LOIS.	BUDGETS PRIMITIFS. — ÉVALUATIONS des voies et moyens.	BUDGETS PRIMITIFS. — CRÉDITS accordés pour les dépenses.	BUDGETS PRIMITIFS. — EXCÉDANTS PRÉSUMÉS de recette.	BUDGETS PRIMITIFS. — EXCÉDANTS PRÉSUMÉS de dépense.	AUGMENTATION de dépense résultant de suppléments de crédits accordés par des lois spéciales.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales et du report des fonds départementaux. RECETTE. A ajouter.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées à des dépenses spéciales et du report des fonds départementaux. DÉPENSE. A ajouter.	RÉSULTATS de L'EXÉCUTION DES BUDGETS jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. RECETTE. Ressources réalisées comparées aux évaluations. (A) Augmentation. (D) Diminution.	RÉSULTATS de L'EXÉCUTION DES BUDGETS jusqu'à l'époque de leur règlement législatif. DÉPENSE. Dépenses effectuées comparées aux crédits. (A) Augmentation. (D) Diminution.	BUDGETS TELS QU'ILS ONT ÉTÉ RÉGLÉS LÉGISLATIVEMENT. RECETTES. Droits constatés au profit du trésor.	RECETTES. Recouvrements effectués. Ressources ordinaires.	RECETTES. Recouvrements effectués. Ressources extraordinaires.	RECETTES. Restes à recouvrer reportés aux exercices suivants.	DÉPENSES. Droits constatés à la charge du trésor.	DÉPENSES. Payements effectués.	DÉPENSES. Restes à payer imputables sur les exercices suivants.	FONDS DÉPARTEMENTAUX reportés des exercices précédents	FONDS DÉPARTEMENTAUX transportés aux exercices suivants.	RESSOURCES disponibles reportées des budgets des exercices précédents.	RÉSULTAT FINAL. Excédants de recette transportés aux exercices suivants.	RÉSULTAT FINAL. Excédants de dépense mis à la charge de la dette flottante.
	Résultat final des exercices 1814 à 1829. (Pages 158 à 161 du compte des finances de 1836.)	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	7,719,244	.....	11,743,211	"
1830.	2 août 1829 8 septembre 1830 17 octobre 1830 5 janvier 1831 24 avril 1833	Fixations du budget Crédits extraordinaires *Idem.* — Prêts au commerce Crédits supplémentaires Règlement définitif	979,787,135	972,839,879	6,947,256	"	100,290,100	6,365,063	6,365,063	38,060,842 (A)	19,807,270 (A)	1,020,299,082	964,342,664	55,956,418	"	1,096,821,950	1,095,142,115	1,679,835	3,913,958	4,160,197	11,743,211	"	63,346,041
1831.	12 décembre 1830, 18 avril et 18 août 1831 18 avril 1831 16 octobre 1831 Diverses lois. (1831 et 1832.) 4 mai 1834	Crédits et moyens provisoires Contributions extraordinaires Fixations du budget Crédits extraordinaires, éventuels et supplémentaires Règlement définitif	1,304,379,702	1,172,192,435	132,187,267	"	48,109,848	7,534,810	7,534,810	1,535,834 (D)	3,698,410 (D)	1,306,572,792	941,644,864	364,927,928	"	1,220,758,692	1,219,310,975	1,447,717	3,805,886	4,827,708	"	86,239,995	"
1832.	16 décembre 1831 et 17 mars 1832 21 avril 1832 15, 21 et 22 avril 1832 21, 24 et 26 avril 1833 14 juin 1835	Crédits et moyens provisoires Fixations du budget Crédits extraordinaires Crédits supplémentaires et extraordinaires Règlement définitif	1,045,824,791	1,106,543,561	"	60,718,770	82,016,204	10,683,825	10,683,825	11,682,877 (A)	19,802,109 (D)	1,068,376,871	982,316,116	81,715,180	4,345,575	1,175,536,285	1,174,350,197	1,186,088	4,160,197	5,091,284	86,239,995	"	25,009,993
1833.	23 et 24 avril 1833 24 et 26 avril et 28 juin 1833 27 mars 1834 9 juillet 1836 27 juin 1833 et 9 juillet 1836	Fixations du budget Crédits spéciaux Crédits supplémentaires Règlement définitif Budget spécial des travaux publics	1,133,870,547 5,078,610	1,120,394,804 5,078,610	13,475,743 "	" "	30,692,234 "	10,479,392 "	10,479,392 "	18,471,858 (A) "	27,024,643 (D) "	1,161,622,555 5,078,610	987,884,369 "	170,109,720 5,078,610	3,628,466 "	1,132,064,167 5,078,610	1,128,994,304 5,078,610	3,069,863 "	4,827,708 "	5,547,483 "	" "	28,280,010 "	" "
1834.	28 juin 1833 15 décembre 1832, diverses lois (1834), 23 janvier 1835 25 juin 1835 8 juillet 1837 27 et 28 juin 1833, et 8 juillet 1837	Fixations du budget Crédits spéciaux Crédits supplémentaires Règlement définitif Budget spécial des travaux publics	983,669 307 31,214,183	981,923,478 31,214,183	1,745,829 "	" "	52,213,872 "	16,799,016 "	16,799,016 "	13,444,824 (A) "	12,182,309 (D) "	1,010,771,149 31,214,183	1,001,677,535 "	7,144,328 31,214,183	1,949,286 "	1,034,998,336 31,214,183	1,032,345,259 31,214,183	2,653,077 "	5,091,284 "	6,408,798 "	28,280,010 "	3,439,100 "	" "
1835.	23 et 24 mai 1834 2 juin 1834, diverses lois (1835), 24 mai 1836 28 mai 1836 Loi proposée 27 juin 1833, 23 mai 1834, et loi de règlement proposée	Fixations du budget Crédits spéciaux Crédits supplémentaires Règlement définitif Budget spécial des travaux publics	1,018,777,531 26,125,276	1,018,602,994 26,125,276	174,537 "	" "	13,824,485 "	10,754,553 "	10,754,553 "	18,909,743 (A) "	15,635,325 (D) "	1,046,617,466 26,125,276	1,015,997,643 "	26,836,950 26,125,276	3,782,873 "	1,024,159,075 26,125,276	1,021,082,404 26,125,276	3,076,671 "	5,607,234 "	6,464,303 "	3,439,100 "	24,334,220 "	" "
1836.	17 août 1835 Diverses lois 17 juillet 1837 14 juin 1835 Loi proposée 27 juin 1833, 17 août 1835, 9 juillet 1836 et loi de règlement proposée.	Fixations du budget Crédits spéciaux Crédits supplémentaires Créance des États-Unis Règlement définitif Budget spécial des travaux publics	1,000,700,897 18,992,250	999,417,076 18,992,250	1,283,821 "	" "	61,828,009 "	15,173,346 "	15,173,346 "	45,423,188 (A) "	21,403,578 (D) "	1,058,728,735 18,992,250	1,048,309,139 "	6,476,579 18,992,250	3,943,017 "	1,049,121,697 18,992,250	1,046,906,909 18,992,250	2,214,788 "	6,511,714 "	8,107,944 "	24,334,220 "	30,616,799 "	" "
			7,548,420,229	7,453,324,546	155,814,453	60,718,770	388,974,752	77,790,005	77,790,005	144,457,498 (A)	79,939,104 (D)	7,754,398,969	6,942,172,330	794,577,422	17,649,217	7,814,870,521	7,799,542,482	15,328,039	33,917,981	48,327,561	154,036,536	184,653,335	88,356,054
			95,095,683		95,095,683					224,396,602		7,736,749,752							14,409,580		30,616,799	

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÈGLEMENT LÉGISLATIF DES BUDGETS DE 1830 À 1836.

EXERCICES.	SITUATION FINANCIÈRE.					RÈGLEMENT LÉGISLATIF.			
	RECETTES ordinaires.	DÉPENSES ordinaires et extraordinaires.	RÉSULTAT. Excédant des recettes.	RÉSULTAT. Excédant des dépenses.	RESSOURCES extraordinaires appliquées à chaque exercice.	FONDS reportés des budgets de la période de 1814 à 1829.	RESSOURCES disponibles reportées des budgets des exercices précédents.	RÉSULTAT FINAL. Excédants de recettes transportés aux exercices suivants.	RÉSULTAT FINAL. Excédants de dépenses mis à la charge de la dette flottante.
1830	964,096,425f	1,095,142,115f	//	131,045,690f	55,956,418f	11,743,211f	//	//	63,346,061f
1831	940,623,042	1,219,310,975	//	278,687,933	364,927,928	//	//	86,239,995f	//
1832	981,385,029	1,174,350,197	//	192,965,168	81,715,180	//	86,289,995f	//	25,009,993
1833	987,164,594	1,134,072,914	//	146,908,320	175,188,330	//	//	28,280,010	//
1834	1,000,360,021	1,063,559,442	//	63,199,421	38,358,511	//	28,280,010	3,439,100	//
1835	1,015,140,574	1,047,207,680	//	32,067,106	52,962,226	//	3,439,100	24,334,220	//
1836	1,046,712,909	1,065,899,159	//	19,186,250	25,468,829	//	24,334,220	30,616,799	//
	6,935,482,594	7,799,542,482	//	864,059,888	794,577,422	11,743,211	42,293,325	172,910,124	88,356,054
								30,616,799	

DÉVELOPPEMENT des ressources extraordinaires

Recettes provenant de l'expédition d'Alger (exercice 1830)			49,017,34 0
Produit des 30 centimes extraordinaires ajoutés à la contribution foncière de l'exercice 1831			46,442,590
Retenues proportionnelles sur les traitements (exercices 1831 et 1832)			9,848,750
Recouvrements sur les prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie (exercices 1830 à 1836)			19,870,891
Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations (exercices 1830 à 1836)			18,185,402
Recouvrement sur l'avance faite au gouvernement d'Haïti			2,663,000
Produit des moyens extraordinaires attribués aux budgets ci-après par les lois de finances qui en ont primitivement réglé les fixations (voir le compte spécial de ces moyens extraordinaires, page 461 du compte des finances de l'année 1837), savoir:			
Budget de l'exercice 1831	304,000,000f 00c		
——— 1832	75,000,000 00		
——— 1833	167,000,000 00		661,094,130f
——— 1835	21,139,130 00		
Budget annexe des travaux publics	93,955,000 00		
Ces moyens extraordinaires ont été réalisés comme il suit :			
Produit de la conversion en rentes des obligations de l'emprunt national au pair (exce 1831)		20,438,900 00	
Produit de négociations de rentes... Emprunt du 10 avril 1831 (exercice 1831)		120,000,014 00	
——— du 8 août 1832 (exercice 1832)		150,000,000 00	
Produit de l'aliénation des bois de l'État (exercices 1831 à 1835)		114,297,276 00	
Produit de la consolidation, en rentes, des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair		154,041,745 07	
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne versés dans les caisses du Trésor, jusqu'au 30 juin 1837	93,830,975f 00c		
Produit de la consolidation des fonds de même origine reçus par la caisse des dépôts et consignations, depuis le 30 juin 1837	8,485,200 00	102,316,194 93 (a)	
Appoint prélevé sur le fonds des restitutions du budget de l'exercice 1837	19 93		
TOTAL égal aux moyens extraordinaires accordés par les lois de finances pour les budgets ci-dessus...		661,094,130 00	
Mais comme sur la somme attribuée au budget annexe des travaux publics, ci	93,955,000		
Le trésor n'avait payé, à la clôture de l'exercice 1836, que	81,410,319		
Le reste disponible, de	12,544,681		
applicable aux exercices suivants, est à déduire du total qui précède, ci		12,544,681 00	
RESTE		648,549,449 00	648,549,449
TOTAL des ressources extraordinaires attribuées aux budgets des exercices 1830 à 1836			794,577,422

(a) Somme portée en recette aux budgets de 1830 à 1836. (Voir page 140).... 89,771,514f
Complément applicable aux budgets des exercices suivants..... 12,544,681
SOMME PAREILLE..... 102,316,195

Tableau des Services spéciaux qui ont été successivement rattachés aux Budgets depuis 1814.

EXERCICES à partir desquels LES SERVICES ont été rattachés au budget.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été ajoutés au budget.
	BUDGETS DE 1814 A 1829.	
1818	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts et s'élevaient à environ.....	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette.....	3,266,000
1820	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrement, des douanes et des contributions indirectes.....	4,163,000
1821	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux.....	5,500,000
1822	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus.....	16,192,000
1824	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques..	1,000,000
1826	Service de la vérification des poids et mesures.....	900,000
1829	Ressources et dépenses facultatives des départements.....	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre.....	3,900,000
	Fonds de contributions directes, attribués aux dépenses des communes.....	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes...	1,640,000
		183,528,000
	BUDGETS POSTÉRIEURS À 1829.	
1831	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.....	565,000
	Visa des passe-ports et des légalisations au ministère des affaires étrangères.....	40,000
	Produit et emploi de la rente de l'Inde.....	1,000,000
1832	Recettes et dépenses des invalides de la guerre.....	1,865,000
	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention.....	624,000
1834	Recettes et dépenses de l'Université.....	3,500,000
1835 1836	Frais d'impression d'affiches et de ventes des coupes de bois, rattachés en recette et en dépense au budget.....	110,000
1838	Recettes et dépenses de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons, écoles des arts et métiers, établissements thermaux).	1,028,000
		8,732,000
	Report des budgets de 1814 à 1829.....	183,528,000
	Total.....	192,260,000

Les intérêts de la dette flottante n'ont figuré que pour mémoire dans les budgets de 1824 et 1825; mais cette exception n'a été que temporaire et ne s'est reproduite ni avant ni après ces deux années.

ÉCLAIRCISSEMENTS

Sur les Crédits supplémentaires demandés aux Chambres pour les Budgets de 1830 à 1836.

Les modifications que les crédits supplémentaires apportent annuellement aux prévisions du budget de chaque exercice ont été, depuis longtemps, l'objet d'observations critiques de la part des commissions et des membres des deux Chambres législatives.

En effet, laissant de côté le Gouvernement de la restauration, auquel de semblables observations peuvent s'appliquer avec plus de justice, et en ne s'attachant qu'aux budgets clos pendant la période du Gouvernement actuel, c'est-à-dire, ceux de 1830 à 1836, on reconnaît que les crédits, mis primitivement à la disposition des ministres, ne s'élevaient, d'après les lois de finances, qu'à..... 7,371,914,227^{f}

Tandis que les crédits qui sont demeurés définitivement attribués à chacun de ces sept exercices, à l'époque de leur clôture, montent à..... 7,713,432,163

Et que, par conséquent, il ressort de ces deux termes, sous la forme de crédits supplémentaires, un accroissement de dépense de..... 341,517,936

Et en moyenne, pour chaque exercice, d'environ..... 49,000,000

A-t-il dépendu des Ministres de comprendre, dans les propositions primitives des budgets de 1830 à 1836, les dépenses pour lesquelles ils ont eu ensuite à réclamer des Chambre une somme aussi considérable de crédits supplémentaires, ou bien auraient-ils pu se dispenser de demander ces nouvelles allocations; en d'autres termes, cette circonstance peut-elle leur être effectivement reprochable? Le tableau ci-joint et les trois relevés détaillés qui l'accompagnent démontrent le contraire.

Il importe d'abord d'arrêter son attention sur les époques relatives auxquelles le budget de chaque exercice a été présenté à la Chambre des Députés, et celles où les lois particulières de crédits additionnels à ce même budget lui ont été proposées. Le tableau ci-annexé offre les moyens de comparer ces différentes époques, et leur rapprochement seul, en écartant toute autre cause, affranchirait déjà le Gouvernement du blâme de n'avoir pas, dans le principe, calculé ses prévisions de dépenses avec assez de sincérité et d'exactitude pour qu'elles demeurassent ensuite invariables.

Après avoir fourni ces premières indications, le même tableau, dans le but de mieux prouver encore que les modifications successivement éprouvées par les budgets de 1830 à 1836 ont été presque toutes

indépendantes de la volonté et de l'action des ministres, classe et apprécie ces modifications de la manière suivante :

Les lois de finances de 1830 à 1836 ont ouvert, pour les dépenses de ces exercices, des crédits s'élevant ensemble, comme on l'a dit plus haut, à..... 7,371,914,227f

Mais, conformément aux dispositions consacrées par l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, ceux de ces crédits qui étaient relatifs à des services spéciaux et départementaux ont dû être rectifiés d'après le montant des ressources particulières réalisées au profit desdits services, et cette rectification, qui comprend aussi le virement des fonds de même origine, non employés à la clôture de chaque exercice, a donné lieu d'ajouter aux allocations provisoires des budgets, en même temps qu'aux prévisions de ressources de ces mêmes budgets, une somme de..... 77,790,005

En sorte que les crédits primitifs des budgets de 1830 à 1836 se sont ainsi réellement élevés à..... 7,449,704,232

Les modifications que ces premières fixations ont ensuite éprouvées, jusqu'à l'époque de la clôture définitive des exercices, sont celles qui suivent:

1° Nouveaux crédits accordés aux ministres :

Lois spéciales.....	309,936,273f	
Lois générales des crédits supplémentaires.....	125,249,592	524,996,536f
Lois de règlement définitif.....	89,810,671	

2° Annulations de crédits restés disponibles sur les dépenses autorisées :

Lois spéciales.....	1,158,746	
Lois générales des crédits supplémentaires.....	52,646,330	206,278,909
Loi de règlement définitif.....	152,473,833	

Excédant des accroissements sur les annulations de crédits.. 318,717,627

À DÉDUIRE:

3° Crédits non consommés par les payements et qui ont été annulés par les lois de règlement :

Pour dépenses générales restées à payer à l'époque de la clôture des exercices.....	14,381,979f	
Pour dépenses départementales transportées aux budgets des exercices suivants.....	40,607,717	54,989,696

Montant net des augmentations qu'ont éprouvées les crédits primitifs des budgets, déduction faite des annulations de crédits résultant de diverses lois... 263,727,931 263,727,931

Les modifications ci-dessus ont porté l'ensemble des crédits définitivement alloués pour les budgets de 1830 à 1836, d'accord avec le montant des dépenses soldées sur les fonds de ces exercices jusqu'à l'époque de leur clôture, à..... 7,713,432,163

Les nouvelles charges ajoutées à ces budgets, et s'élevant, comme on vient de le dire, à 318,717,627 fr., peuvent être divisées, sous le rapport de la responsabilité ministérielle, en trois catégories bien distinctes, lesquelles forment l'objet de relevés spéciaux placés à la suite du tableau général, et qui en développent les résultats par exercice, par ministère et par service.

La première catégorie se compose des dépenses qui ont été l'effet de circonstances extraordinaires, politiques ou autres, dont les ministres ne pouvaient pas présumer le besoin en présentant les budgets primitifs, et qui n'ont eu lieu, en grande partie, que d'après les votes spéciaux et préalables des Chambres législatives. Les crédits demandés originairement pour les dépenses de cette nature montent à 398,003,939

SAVOIR :

Services extraordinaires de la guerre. (Expédition d'Alger; augmentation de l'effectif en hommes et en chevaux; élévation du prix des vivres et fourrages; répression de troubles; mobilisation de troupes; rappel de solde d'années antérieures à la révolution de juillet; gratifications et indemnités d'entrée en campagne; armée du nord; occupation d'Ancône, de Bône, de Bougie, etc.; camps d'instruction et d'observation; garnisons extraordinaires.)	159,098,511 f
Services extraordinaires de la marine. (Blocus d'Alger; accroissement de l'effectif; escortes du commerce; expéditions du Levant, de la Morée, de Lisbonne, de Madagascar, de l'Escaut, aux colonies, etc., armements extraordinaires.)	39,849,074
Payement pour Haïti	4,848,905
Créance des États-Unis	19,666,667
Prêts au commerce en 1830	30,000,000
Secours extraordinaires au commerce en 1831 et 1832	4,000,000
Travaux publics à Paris et dans les départements, entrepris principalement en 1830, 1831, et 1832	53,970,401
Dépenses sanitaires (1831, 1832, 1834 et 1835.)	11,390,000
Dépenses extraordinaires de police générale	7,794,088
Payements faits pendant les journées de juillet	1,089,473
Anniversaires des journées de juillet	1,180,000
Secours aux étrangers réfugiés	8,564,525
Frais des procès politiques	2,659,744
Frais extraordinaires de justice criminelle	1,493,769
Dépenses relatives à l'ancienne liste civile. (Dettes et secours.)	8,580,000
Nouvelle liste civile avant sa fixation législative	26,910,848
Dépenses imprévues de diplomatie	2,097,345
Avance au Gouvernement grec	500,000
Service rural des postes et paquebots de la Méditerranée	9,250,143
Divers services extraordinaires et imprévus	5,060,446
ENSEMBLE (*à reporter*)	398,003,939

Report.....		398,003,939f
Mais, sur cette première catégorie de dépenses, les crédits d'abord jugés nécessaires ont été réduits, lors du règlement des exercices, de.....		67,509,571
En sorte qu'ils ne se sont réellement trouvés dépassés que de la différence de.....		330,494,368

La seconde catégorie comprend les dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, et dont le montant, porté par approximation dans les lois de finances, n'a pu résulter que des liquidations faites sur les bases ou les tarifs réglés par les dispositions législatives. Elle a donné lieu à des demandes de suppléments de crédits pour 119,321,891 francs. SAVOIR :

Arrérages des rentes créées pour les emprunts.....	3,480,472f	
Arrérages des rentes pour l'indemnité des émigrés.....	4,437,344	
Dotation de l'amortissement pour les nouveaux emprunts.....	1,015,464	
Intérêts de capitaux de cautionnements.....	1,807,845	
Intérêts d'emprunts temporaires.....	3,308,837	
Arrérages de pensions de toute nature.....	15,826,440	
Travaux publics autorisés par des lois spéciales. (Travaux de navigation et d'amélioration dans les ports.).....	5,755,590	
Créances de l'arriéré antérieur à 1816.....	2,373,024	
Rappels de dépenses des exercices clos.....	10,521,982	
Refonte des monnaies.....	3,179,703	
Constructions à l'hôtel des postes. (Loi du 21 mai 1826.).....	1,133,672	
Remises et taxations des comptables sur les recettes des impôts.....	8,612,966	
Remboursements et restitutions de sommes indûment reçues.....	4,716,386	
Encouragements aux pêches maritimes.....	6,932,005	
Primes de douanes à l'exportation des marchandises.....	43,293,008	
Escompte sur droits de douanes et de sels.....	1,147,601	
Dépenses diverses. (Nouvelle salle et dépenses de la Chambre des Députés; écoles normales primaires; supplément à la dotation de la Légion d'honneur, etc.).....	1,779,552	
ENSEMBLE.....	119,321,891	
Il convient de déduire de cette somme les annulations de crédits que les ministres ont proposées en règlement d'exercice, tant sur les suppléments de crédits ci-dessus que sur les crédits de même nature compris dans les		
A reporter.....	119,321,891	330,494,368

Report.....	119,321,891f	330,494,368f
lois de finances, ci.....	53,383,173	
Les dépenses de cette seconde catégorie ne se sont ainsi élevées qu'à.....	65,938,178	65,938,718

Réunies à celles de la catégorie précédente, elles expriment les accroissements des budgets primitifs de 1830 à 1836, qu'il n'a pas dépendu des ministres de prévoir ni de prévenir, et qui n'ont eu lieu qu'après avoir été soumis au contrôle des Chambres, lors de la discussion des lois portant autorisation préalable d'effectuer lesdites dépenses, ci..... 396,433,086

La troisième catégorie est formée des augmentations de dépenses qui sont résultées de la libre administration des ministres et qui aient pu réellement engager leur responsabilité. Elles ne s'élèvent qu'à 7,670,707 francs, et se répartissent ainsi qu'il suit entre les divers départements ministériels :

Justice.....	857,988f
Cultes.....	911,956
Affaires étrangères.....	530,095
Instruction publique.....	17,678
Intérieur.....	467,757
Commerce et travaux publics.....	281,483
Guerre.....	2,525,731
Marine.....	1,820,071
Finances.....	257,948
ENSEMBLE.....	7,670,707

Mais, si les ministres se sont trouvés dans la nécessité d'excéder de cette somme leurs premières appréciations budgétaires, celles-ci devenaient, en règlement d'exercice, l'objet d'une restitution de crédits non consommés par les dépenses montant à 85,386,166 fr., SAVOIR :

Justice.....	457,064f	
Cultes.....	1,462,270	
Affaires étrangères.....	1,632,693	
Instruction publique.....	398,418	
Intérieur.....	2,714,839	
Commerce et travaux publics.....	3,403,436	
Guerre.....	50,546,141	
Marine.....	10,000,973	
Finances.....	14,770,332	
TOTAL.....	85,386,166	85,386,166
		77,715,459
A reporter.....		396,433,086

Report..... 396,433,086f

En sorte que, sur les services généraux et ordinaires des budgets de 1830 à 1836, dont ils ont eu les moyens d'administrer et de modérer la dépense, loin d'avoir dépassé les autorisations spéciales que les Chambres leur avaient accordées, les ministres sont parvenus, au contraire, à réduire les besoins présumés de leurs départements respectifs d'une somme de 77,715,459 fr., laquelle donne une réduction moyenne de 11,102,000 fr. par année, et se répartit comme il suit, par exercice et par ministère, ci..... 77,715,459

Exercices..	1830, 1831, 1832	6,731,728f	77,715,459f
	1833	19,711,574	
	1834	16,259,884	
	1835	12,717,389	
	1836	22,294,884	
Ministères.	Justice et cultes	149,390	77,715,459
	Affaires étrangères	1,102,598	
	Instruction publique	380,740	
	Intérieur	2,247,082	
	Commerce et travaux publics	3,121,953	
	Guerre	48,020,410	
	Marine	8,180,902	
	Finances	14,512,384	

Le montant de ces restitutions de crédits est venu en déduction des charges extraordinaires que les circonstances des années 1830 à 1836, ont fait supporter aux budgets de ces exercices, dont la dépense totale, précédemment admise par le contrôle législatif, s'est trouvée réduite, ainsi qu'il a été dit plus haut, à..... 318,717,627

Cette dépense a encore été atténuée par deux autres causes, indépendantes, toutefois, de la direction imprimée par les ministres aux affaires du pays, SAVOIR :

Dépenses des services généraux de l'État, restées à payer en clôture d'exercice, par imputation sur les budgets courants, au moment de la réclamation des créanciers, sauf l'application des règles de déchéance prononcées par les lois..... 14,381,977f

Dépenses départementales réimputées sur les exercices suivants, d'après le régime particulier consacré à cet égard par les lois de finances..... 40,607,717

Les annulations de crédits qui sont résultées de ces deux causes montent à..... 54,989,696 54,989,696

Et réduisent les modifications successivement apportées aux budgets de 1830 à 1836, depuis leur vote jusqu'à l'époque de leur règlement législatif, à la somme précédemment établie de..... 263,727,931

En définitive les explications que l'on vient de donner se résument ainsi qu'il suit :

Fixations des budgets primitifs	7,371,914,227f	
Rectifications pour les fonds départementaux et spéciaux	77,790,005	
Dépenses extraordinaires politiques et autres qui n'ont pu être prévues lors du vote du budget	330,494,368	7,846,137,318
Dépenses qui ont été la conséquence de lois préexistantes	65,938,718	

À DÉDUIRE :

Rectifications sur les dépenses prévues au budget	77,715,459	
Dépenses restées à payer en clôture d'exercice	14,381,979	132,705,155
Dépenses départementales reportées aux budgets suivants	40,607,717	

MONTANT des dépenses payées à la charge des budgets de 1830 à 1836 et arrêtées par les lois de règlement (Voir page 148) (*a*) 7,713,432,163

Enfin, il résulte encore du tableau joint à la présente note, que les budgets ne se règlent pas toujours en somme supérieure au montant de leurs prévisions primitives, ainsi que l'opinion en est généralement admise, ceux de 1833 et de 1835 étant, au contraire, demeurés, en définitive, inférieurs à ces prévisions, le premier de 1,879,892 francs et le second de 8,275,143 francs.

(*a*) Les payements effectués sur les budgets de 1830 à 1836 s'élèvent, d'après le tableau statistique des budgets (Voir page 143) à 7,799,542,482f

Mais il faut en déduire

1° Pour les dépenses du budget extraordinaire des travaux publics (Exercices 1833, 1834, 1835 et 1836)	81,410,419f	86,110,319
2° Pour le déficit de l'ancien caissier du trésor	4,700,000	

RESTE égal à la somme ci-dessus 7,713,432,163

Tableau explicatif des modifications que les crédits primitivement ouverts par les budgets des exercices 1830 à 1836 ont éprouvées jusqu'à l'époque de leur règlement législatif.

EXERCICES.	LOIS RENDUES SUR LES CRÉDITS. — DÉSIGNATION des lois.	DATES de leur présentation à la Chambre des Députés.	DATES de leur promulgation au Bulletin des lois.	CRÉDITS PRIMITIVEMENT OUVERTS AUX MINISTRES. — Crédits accordés par la loi de finances.	Rectifications, d'après les ressources réalisées, des crédits applicables aux services départementaux et spéciaux.	TOTAL des crédits rectifiés qui ont été primitivement ouverts aux ministres.	MODIFICATIONS QU'ONT ÉPROUVÉES JUSQU'A L'ÉPOQUE DU RÈGLEMENT DÉFINITIF DE L'EXERCICE. — Nouveaux crédits aux ministres. — Lois spéciales.	Lois générales des crédits supplémentaires.	Lois de règlement définitif.	TOTAL.	Annulations de crédits non consommés par les dépenses. — Lois spéciales.	Lois générales des crédits supplémentaires.	Lois de règlement définitif.	TOTAL.	Excédant des nouveaux crédits accordés aux ministres sur les annulations de crédits restés disponibles. — Voir le développement ci-dessous.	Crédits annulés en clôture d'exercice. — Pour dépenses générales restant à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.	Pour dépenses départementales à imputer sur les budgets des exercices suivants.	TOTAL des crédits annulés pour les deux causes ci-contre.	Montant net des augmentations qu'ont éprouvées les crédits primitifs, déduction faite des annulations de crédits résultant de diverses lois.	CRÉDITS DÉFINITIFS attribués à chaque exercice par les lois de règlement.
1830	Loi de finances	4 mars 1829	2 août 1829	972,839,879	6,365,063	979,204,942	100,290,100	18,252,148	148,542,248	"	"	27,711,103	27,711,103	120,831,145	733,775	4,160,197	4,893,972	115,937,173	1,095,142,115
	Lois spéciales	17 août et 17 et 18 septembre 1830.	8 septembre et 17 octobre 1830 et 5 janvier 1831.																
	Loi générale des crédits supplémentaires.	Néant	Néant																
	Loi de règlement	28 novembre 1832	24 avril 1833																
1831	Loi de finances	19 août 1831	16 octobre 1831	1,172,192,435	7,534,810	1,179,727,245	48,109,848	20,460,063	68,569,911	"	"	27,410,756	27,410,756	41,159,155	1,447,717	4,827,708	6,275,425	34,883,730	1,214,610,975
	Lois spéciales	4 derniers mois de 1831	4 derniers mois de 1831 et 4 premiers mois de 1832.																
	Loi générale des crédits supplémentaires.	Néant	Néant																
	Loi de règlement	29 avril 1833	4 mai 1834																
1832	Loi de finances	19 août 1831	21 avril 1832	1,106,543,561	10,683,825	1,117,227,386	30,088,873	51,562,000	84,651,204	"	"	21,251,021	21,251,021	63,400,183	1,186,088	5,091,284	6,277,372	57,122,811	1,174,350,197
	Lois spéciales	Mars et avril 1832 et mars 1833.	Avril 1832 et avril 1833																
	Loi générale des crédits supplémentaires.	10 janvier 1833	24 avril 1833																
	Loi de règlement	1er décembre 1834	14 juin 1835																
1833	Loi de finances	30 novembre 1832	23 avril 1833	1,120,394,804	10,479,392	1,130,874,196	10,236,509	28,480,603	38,717,112	"	6,083,000	25,896,658	31,979,658	6,737,454	3,069,863	5,547,483	8,617,346	(a) 1,879,892	1,128,994,304
	Lois spéciales	Février, mars et mai 1833.	Avril et juin 1833																
	Loi générale des crédits supplémentaires.	10 janvier 1834	27 mars 1834																
	Loi de règlement	25 février 1835	9 juillet 1836																
1834	Loi de finances	29 avril 1833	28 juin 1833	981,923,478	16,799,016	998,722,494	51,334,315	11,3[illegible]	6,986,983	69,629,078	825,750	12,479,000	13,939,687	26,944,437	42,684,641	2,653,078	6,408,798	9,061,876	33,622,765	1,032,345,259
	Lois spéciales	4 premiers mois et 1er décembre 1834.	Février, avril et mai 1834 et janvier 1835.																
	Loi générale des crédits supplémentaires.	30 décembre 1834	25 juin 1835																
	Loi de règlement	27 février 1836	8 juillet 1837																
1835	Loi de finances	10 janvier 1834	23 mai 1834	1,018,602,994	10,754,553	1,029,357,547	14,943,850	16,33[illegible]	5,386,509	36,864,039	"	20,830,960	14,767,248	35,598,208	1,265,831	3,076,671	6,464,303	9,540,974	(a) 8,275,143	1,021,082,404
	Lois spéciales	Mars, avril, mai, juin et août 1835.	De mars à septembre 1835																
	Loi générale des crédits supplémentaires.	14 janvier 1836	28 mai 1836																
	Loi de règlement	28 février 1837	10 juin 1838																
1836	Loi de finances	30 décembre 1834	17 août 1834	969,417,076	15,173,346	1,014,590,422	54,932,778	18,94[illegible]	4,148,090	78,022,944	332,996	13,553,370	21,497,360	35,383,726	42,639,218	2,214,787	[8,107,944	10,322,731	32,316,487	1,046,906,909
	Lois spéciales	Février, mars et avril 1836.	Avril, mai, juin et juil. 1836.																
	Loi générale des crédits supplémentaires.	4 janvier 1837	17 juillet 1837																
	Loi de règlement	27 février 1838	Non encore votée																
				7,371,914,227	77,790,005	7,449,704,232	309,936,273	125,34[illegible]	9,810,671	524,996,536	1,158,746	52,646,330	152,473,833	206,278,909	318,717,627	14,381,979	40,607,717	54,989,696	263,727,931	(b) 7,713,432,163

Développement, par catégorie de dépenses, des modifications successivement apportées aux prévisions des budgets primitifs.

EXERCICES.	DÉPENSES résultant DE CIRCONSTANCES POLITIQUES OU AUTRES, qui ne pouvaient pas être prévues au budget primitif. — Voir ci-joint, sous le n° 1, le relevé détaillé de ces dépenses. — Crédits accordés.	Crédits annulés.	Excédant des crédits accordés.	DÉPENSES QUI ONT DÛ AVOIR LIEU POUR l'exécution des services votés par les Chambres, mais dont le montant n'a pu être porté que par approximation dans le budget primitif. — Voir ci-joint, sous le n° 2, le relevé détaillé de ces dépenses. — Crédits accordés.	Crédits annulés.	Excédant des crédits accordés.	TOTAL des AUGMENTATIONS de dépenses résultant des deux causes ci-contre.	AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS des DÉPENSES PRÉVUES ET FIXÉES PAR LE BUDGET PRIMITIF. — Voir ci-joint, sous le n° 3, le relevé détaillé de ces dépenses. — Crédits accordés.	Crédits annulés.	Excédant des crédits accordés.	Excédant des crédits annulés.	TOTAL ÉGAL à celui qui ressort du tableau ci-dessus, entre les nouveaux crédits accordés aux ministres et les annulations de crédits restés disponibles.
1830	136,872,198	18,435,039	118,437,159	11,256,929	9,276,064	1,980	120,418,024	413,121	"	413,121	"	120,831,145
1831	56,316,551	21,779,218	34,537,333	10,907,298	3,941,967	7,05[illegible]	41,562,664	1,286,062	1,689,571	"	403,509	41,159,155
1832	61,794,021	8,786,227	53,007,794	22,539,433	5,405,704	17,13[illegible]	70,141,523	317,750	7,059,090	"	6,741,340	63,400,183
1833	22,389,030	6,973,767	15,614,263	15,723,103	4,893,338	10,83[illegible]	26,449,028	400,979	20,112,553	"	19,711,574	6,737,454
1834	54,274,553	4,172,815	50,101,738	13,587,703	4,744,916	8,84[illegible]	58,944,525	1,766,823	18,026,707	"	16,259,884	42,684,641
1835	14,738,403	2,424,528	12,313,875	21,076,077	19,409,732	1,66[illegible]	13,983,220	1,049,558	13,766,947	"	12,717,389	1,265,831
1836	51,420,183	4,937,977	46,482,206	24,166,348	5,714,452	18,45[illegible]	64,934,102	2,436,414	24,731,298	"	22,294,884	42,639,218
	398,003,939	67,509,571	330,494,368	119,321,891	53,383,173	65,93[illegible]	396,433,086	7,670,707	85,386,166	413,121	78,128,580	318,717,627
										77,715,459		

(a) Résultat en sens inverse de celui qui est indiqué par le titre de cette colonne, c'est-à-dire, excédant des annulations sur les augmentations de crédits.

(b) Crédits définitifs attribués à chaque exercice par la loi de règlement 7,713,432,163
Crédits primitifs 7,371,914,227

Suppléments 341,517,936

SAVOIR :

Rectifications de crédits locaux spéciaux 77,790,005
Suppléments de crédits, déduction faite des annulations 263,727,931

SOMME PAREILLE 341,517,936

TABLEAU N° 1.

Relevé des dépenses résultant de circonstances extraordinaires, politiques ou autres, qui ne pouvaient pas être prévues aux budgets primitifs.

EXERCICE 1830.

Payements effectués pendant les cinq derniers mois de 1830 pour le service de la nouvelle liste civile		9,000,000f
Avance au gouvernement grec		500,000
Frais de voyage et de courriers du ministère des affaires étrangères. (Mouvements survenus dans le personnel après la révolution de 1830.)		839,297
Travaux publics et autres besoins auxquels il était indispensable de pourvoir		5,000,000
Continuation de divers canaux et travaux de navigation		5,100,000
Frais d'élargissement du quai Pelletier		440,000
Secours temporaires à des réfugiés portugais et autres		150,000
Dépenses d'organisation des gardes nationales		100,000
Dépenses résultant de la création de l'ancien ministère des travaux publics		60,000
Dépenses secrètes de police générale		494,088
Frais extraordinaires de l'occupation en Morée		1,200,000
Expédition d'Afrique		29,540,000
Secours aux réfugiés espagnols compris dans les capitulations militaires de 1823		60,000
Accroissement de dépenses sur l'ensemble du budget de la guerre. (Augmentation de l'effectif en hommes et en chevaux; mise en mouvement de la plus grande partie des corps de troupes; appel de 148,000 jeunes soldats; première mise d'habillement des hommes admis sous les drapeaux au delà des prévisions du budget; achats extraordinaires de chevaux; augmentation du prix des vivres et des fourrages; surcroît non prévu dans les consommations; répression des troubles dans l'Ouest, etc.; déduction faite de diverses économies réalisées, notamment celles qui sont résultées du licenciement de l'état-major et des troupes composant l'ex-maison militaire, et de celui de la garde royale et des régiments suisses de la ligne.)		17,617,882
Accroissement de dépense sur le budget de la marine. (Expédition et blocus antérieur d'Alger; service du Levant; occupation de la Morée; escortes du commerce français dans la Méditerranée; expédition de Madagascar; indemnités à des bâtiments étrangers saisis par les croisières de la Méditerranée; obélisque de Luxor.)		28,253,516
Complément de dotation affecté aux traitements des sous-officiers et soldats nommés membres de la Légion d'honneur depuis 1821		255,210
Frais du service rural des postes		2,323,827
Payements faits par le trésor pendant les journées de juillet, et pour le voyage de Rambouillet et de Cherbourg		1,089,473
Avances aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti		4,848,905
Prêts au commerce et à l'industrie		30,000,000
TOTAL		136,872,198
Mais la loi de règlement de 1832 a eu à prononcer, sur cette nature de dépense, les annulations de crédits ci-après :		
Ancienne liste civile. (Cessation, à partir du 1er août 1830, du payement des dépenses prévues pour le service de l'ancienne liste civile.)	13,333,333f	
Conseils du Roi. (Suppression du traitement des ministres d'état)	35,611	
Traitement des agents du service extérieur du ministère des affaires étrangères. (Vacances momentanées dans un grand nombre de postes politiques et consulaires pendant les derniers mois de 1830.)	510,785	
A reporter	13,879,729	136,872,198

Report	13,879,729f	136,872,198f
Administration centrale du ministère de l'instruction publique et des cultes. (Suppression du bureau de présentation aux titres ecclésiastiques, à partir du 1er septembre.)	14,721	
Instruction ecclésiastique. (Fonds restés disponibles par suite du non établissement de la maison des hautes études ecclésiastiques et de vacances de bourses dans les grands séminaires et écoles ecclésiastiques.)	236,838	
Dépenses diocésaines. (Interruption de travaux par suite des événements de 1830.)	45,392	
Secours à des ecclésiastiques, etc. (Non distribution de secours par suite de retards résultant des circonstances.)	64,852	
Instruction primaire. (Retard dans la réunion des renseignements nécessaires à l'emploi des crédits, provenant des mêmes causes.)	37,250	
Dépenses extraordinaires pour travaux publics	27,386	
Organisation des gardes nationales	29,495	
Economies produites par le licenciement de l'état-major et des troupes composant l'ex-maison militaire; fonds restés sans emploi sur les crédits extraordinaires accordés pour les dépenses du génie	1,378,868	
Fonds restés libres sur les crédits extraordinaires accordés pour l'expédition d'Alger, les opérations du Levant, l'occupation de la Morée, l'expédition de Madagascar, le transport de l'obélisque, etc., déduction faite de quelques excédants de dépenses que présentait le service ordinaire de la marine	2,531,837	
Prêts au commerce et à l'industrie. (Fonds restés libres sur le crédit accordé.)	188,671	
TOTAL	18,435,039	18,435,039
En sorte que les besoins présumés du budget n'ont été accrus que de la différence de		118,437,159

EXERCICE 1831.

Dotation de la nouvelle liste civile. (Crédit qui avait été porté seulement pour mémoire au budget de l'exercice 1831.)		17,910,848
Frais de justice criminelle. (Crimes et délits politiques qui ont eu lieu en 1831.)		143,769
Frais de voyages et de courriers du ministère des affaires étrangères. (Circonstances extraordinaires résultant de la position de la France vis-à-vis des puissances étrangères.)		299,792
Subvention pour travaux d'intérêt général et imprévus		5,000,000
Secours aux étrangers réfugiés en France		1,000,000
Dépenses pour mesures sanitaires contre l'invasion du choléra		1,351,000
Travaux des routes royales		2,000,000
Travaux des routes départementales et ouvrages d'art à la charge des départements		3,500,000
Subvention aux entreprises de travaux d'intérêt public, à exécuter par voie de concession de péage		500,000
Subvention aux villes pour contribuer à des travaux d'utilité communale		5,000,000
Secours au commerce et à l'industrie		2,000,000
Nouvelles dépenses du ministère de la guerre, résultant de la mobilisation de l'armée du Nord, de la répression des troubles dans l'Ouest, le Midi et à Lyon	7,548,000f	
Idem. Rappels de solde de congé à divers officiers-généraux proscrits en 1815; augmentation du personnel des états-majors en Afrique et en Morée; augmentation du prix des vivres et des fourrages; gratification d'entrée en campagne et solde de route aux officiers des corps de remplacement envoyés en Afrique et en Morée; augmentation de dépense résultant de l'obligation imposée par les circonstances de maintenir constamment la plus grande partie des hommes sous les drapeaux; accroissement du nombre des journées des hommes malades dans les hôpitaux, et réduction du nombre de congés sur le personnel de santé	7,147,086	
		14,695,086
A reporter		53,400,495

Report.....		53,400,495f
Dépenses du ministère de la marine. (Armements extraordinaires pour les expéditions d'Alger, de la Morée et de Lisbonne.).....		1,233,986
Pensions accordées à titre de récompenses nationales.....		419,270
Secours accordés aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.....		600,000
Légion d'honneur. (Rappel de traitement aux sous-officiers et soldats nommés légionnaires depuis 1820)		264,354
Frais de service et de trésorerie de l'armée du Nord, payés par l'administration des finances....		398,446
TOTAL.....		56,316,551
Mais la loi de règlement de 1831 ayant prononcé, sur cette nature de dépenses, des annulations de crédits pour.....	3,579,218f	
Et reporté à l'exercice 1832 des crédits affectés à des dépenses spéciales (mesures sanitaires, travaux de routes royales et départementales, subvention pour dépenses d'intérêt public et communal, secours au commerce et à l'industrie, etc.) pour.....	18,200,000	21,779,218
Les besoins présumés du budget primitif n'ont été accrus que de la différence de.....		34,537,333

EXERCICE 1832.

Frais de justice criminelle. (Troubles de l'année 1832, et renvoi des prévenus devant les tribunaux autres que ceux des localités où les délits avaient été commis.).....		400,000
Frais judiciaires pour la conservation des bois de l'État. (Délits forestiers devenus plus nombreux en 1832.).....		80,434
Frais de voyage et de courriers du ministère des affaires étrangères. (Événements survenus dans la Péninsule, le Levant et les Pays-Bas.).....		389,841
Dépenses secrètes de police générale.....		2,500,000
Secours aux étrangers réfugiés en France.....		3,674,525
Travaux d'utilité générale, qu'en 1832 on a reconnu l'urgence d'entreprendre à Paris et dans les départements, pour procurer des ressources à la partie nécessiteuse de la population.....		15,215,000
Indemnités et secours aux victimes de juillet 1830.....		300,000
Dépenses pour mesures sanitaires (choléra).....		8,999,000
Nouvelles dépenses du ministère de la guerre, connues depuis la proposition du budget, et résultant principalement de l'augmentation inattendue du prix des vivres et fourrages, ainsi que de l'accroissement occasionné aux divers services de la guerre par les événements de l'année 1832..		4,905,100
Incorporation extraordinaire du recrutement militaire de la classe de 1831.....		6,409,348
Répression militaire des troubles dans l'Ouest.....		5,909,300
Dépenses de l'armée du Nord (siége d'Anvers).....		7,921,460
Occupation militaire d'Ancône.....		391,900
Occupation militaire de Bône.....		874,300
Dépenses des services civils en Afrique.....		460,000
Restitution du subside imposé en 1830 au bey de Tripoli.....		660,000
Armement extraordinaire nécessité par l'expédition maritime du blocus de l'Escaut.....		416,000
Dépenses extraordinaires des services militaires aux colonies. (Organisation des nouveaux régiments de la marine, et nécessité de conserver à Bourbon, attendu la situation de la colonie, des hommes qui devaient être renvoyés en France).....		287,813
Secours extraordinaires au commerce et à l'industrie.....		2,000,000
TOTAL.....		61,794,021
Mais la loi de règlement a prononcé sur cette nature de dépenses des annulations de crédits pour.....	4,622,218f	
Et reporté à l'exercice 1833 la portion non employée des crédits spéciaux ouverts pour divers travaux d'utilité publique ou d'utilité communale, pour les secours au commerce et à l'industrie, et pour les dépenses relatives aux épidémies.....	4,164,009	8,786,227
Les besoins présumés du budget primitif n'ont donc été accrus que de.....		53,007,794

EXERCICE 1833.

Dettes de l'ancienne liste civile		2,500,000f
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile		530,000
Frais de justice criminelle. (Nombre des affaires politiques et renvois à d'autres juges que ceux du ressort.)		250,000
Frais d'établissement des agents politiques et consulaires; frais de voyages et de courriers provenant du nombre des mutations parmi les agents, de la création de nouveaux postes consulaires, de l'envoi de consuls dans les deux Amériques, et d'expéditions plus fréquentes de courriers,		548,521
Encouragements aux sciences et aux lettres. (Remboursements d'avances faites à M. Jacquemont par l'administration coloniale de Pondichéry, et indemnités payées à la famille de ce naturaliste.)		13,000
Acquisition de la bibliothèque de M. Cuvier et des manuscrits de M. Champollion		122,500
Dépenses extraordinaires de police générale		1,200,000
Secours aux étrangers réfugiés en France		1,500,000
Secours aux condamnés politiques		220,000
Cérémonies et fêtes en commémoration des journées de juillet 1830		580,000
Travaux publics d'utilité générale, départementale et communale. (Crédits reportés de l'exercice 1832.)		4,164,009
Maintien sur le pied de guerre des états-majors et des cadres de l'armée du Nord		3,173,500
Allocations extraordinaires aux troupes et aux garnisons maintenues sur le pied de rassemblement dans l'Ouest et le Midi		2,618,000
Indemnité de guerre à la brigade d'occupation d'Ancône		272,000
Entretien des prisonniers hollandais faits à Anvers		435,000
Frais extraordinaires des camps d'instruction établis à Compiègne, St-Omer, Wattignies, Rocroy et Lunéville		776,000
Allocations extraordinaires de guerre aux troupes qui ont occupé Bugie		507,500
Frais de voyage et de bureau de la commission d'Afrique		75,000
Incorporation de 35,000 hommes de la classe de 1832		2,632,000
Division d'observation des Pyrénées		471,000
TOTAL		22,588,030
A déduire: Crédits annulés par la loi de règlement	6,528,459f	
Crédits affectés à des dépenses spéciales et reportés par la même loi à l'exercice 1834	445,308	
		6,973,767
RESTE en augmentation pour cette nature de dépenses		15,614,263

EXERCICE 1834.

Dettes de l'ancienne liste civile	2,500,000f
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000
Remplacement des médailles volées à la Bibliothèque royale	26,682
Secours aux étrangers réfugiés en France	1,180,000
——— aux condamnés politiques	220,000
Dépenses secrètes de police générale	1,200,000
Secours aux victimes des événements d'avril 1834	400,399
Célébration des journées de juillet 1830	200,000
Mesures contre les épidémies (réapparition du choléra)	50,000
Travaux publics d'utilité générale, départementale et communale. (Crédits reportés de l'exercice 1833)	445,308
Accroissement temporaire dans l'effectif de la gendarmerie à pied	1,446,000
Entretien de deux escadrons et de 93 brigades temporaires de gendarmerie à cheval	964,876
Accroissement de l'effectif de l'armée	35,143,212
Garnisons extraordinaires de l'Ouest et du Midi	1,479,000
Occupation d'Ancône	293,904
Corps d'observation des Pyrénées	1,470,372
A reporter	47,419,753

Report.....	47,419,753f
Camps d'instruction.....	798,327
Fourrages militaires. (Augmentation survenue dans le prix des rations.).....	3,922,000
Accroissement de l'effectif embarqué. (Service marine.).....	2,100,000
Traitement, pendant les 9 derniers mois de 1834, du premier président de la cour des comptes. (Le précédent titulaire, M. Marbois, avait opté pour la jouissance de sa pension d'ancien sénateur.)	18,473
Frais de distribution de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.....	16,000
TOTAL.....	54,274,553
Crédits annulés par la loi de règlement.....	4,172,815
RESTE en augmentation.....	50,101,738

EXERCICE 1835.

Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.....	450,000f
Pensions de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.....	600,000
Chambre des Députés. (Dépenses résultant de la prolongation des travaux de la session.).....	122,300
Frais de justice criminelle. (Augmentation de dépenses résultant principalement des procès d'avril et de celui de l'attentat du 28 juillet 1835 déférés à la Cour des Pairs.).....	700,000
Travaux et fournitures extraordinaires à l'hôtel de l'ambassade de Russie pour l'installation du nouvel ambassadeur.....	19,894
Dépenses secrètes de police générale. (Complément de crédit reconnu nécessaire pour les besoins de l'exercice 1835.).....	1,200,000
Secours aux étrangers réfugiés en France.....	500,000
Construction d'une salle d'audience pour la Cour des Pairs. (Procès d'avril et attentat du 28 juillet 1835.).....	360,000
Célébration des journées de juillet 1830.....	200,000
Travaux de construction du palais de la Chambre des Députés. (Complément de crédit pour l'entier acquittement des dépenses.).....	270,000
Achèvement du nouveau soubassement de la colonne de la place Vendôme.....	39,214
Monument de juillet 1830. (Portion de crédit non employée sur l'exercice 1833 et dont le montant a été reconnu nécessaire pour solder la totalité des dépenses.).....	121,697
Cérémonies relatives à l'attentat du 28 juillet 1835.....	300,000
Secours aux victimes de l'attentat du 28 juillet 1835.....	25,000
Dépenses de travaux ou autres, exigées par la continuation du procès des accusés d'avril et par le jugement du procès relatif à l'attentat du 28 juillet 1830.).....	65,000
Mesures à prendre et secours à distribuer pour combattre la propagation des épidémies.....	990,000
Augmentation de dépenses, pour le ministère de la guerre, résultant de l'élévation du prix moyen de la ration de fourrages.....	2,250,000
Garnisons extraordinaires de Lyon et du Midi.....	668,000
Occupation d'Ancône.....	266,000
Divisions d'observation des Pyrénées.....	1,450,000
Expédition de Mascara.....	763,000
Indemnités et secours aux incendiés de la ville de Salins.....	304,628
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance et de secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile.....	12,000
Dépenses de la Cour des Pairs. (Frais de chauffage et d'éclairage pour les procès d'avril et du 28 juillet 1835.).....	31,826
Perte résultant des tolérances en fort sur le titre et sur le poids des monnaies.....	29,844
Établissement des paquebots à vapeur dans la Méditerranée pour le transport des dépêches dans le Levant.....	3,000,000
TOTAL.....	14,738,403
A déduire : Crédits annulés par la loi de règlement.....	2,424,528
RESTE en augmentation pour cette nature de dépenses.....	12,313,875

Exercice 1836.

Secours aux pensionnaires, à titre gratuit, de l'ancienne liste civile	400,000f
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000
Traitement et frais d'installation de M. le cardinal de Cheverus	55,000
Reconstruction de la cathédrale de Chartres	400,000
Acquisition d'un terrain affecté au muséum d'histoire naturelle	48,000
Dépenses secrètes de police générale. (Complément de crédit reconnu nécessaire pour l'exercice 1836.)	1,200,000
Secours aux étrangers refugiés en France	500,000
Complément des dépenses de la salle provisoire et de la salle définitive de la Chambre des Pairs	1,905,000
Achèvement des monuments de la capitale	2,621,439
Solde des dépenses de construction de la salle de la Chambre des Députés	113,734
Solde des dépenses dans le palais de la Chambre des Pairs à l'occasion des procès politiques	29,744
Célébration des journées de juillet 1830	200,000
Continuation des travaux des lacunes des routes royales	3,000,000
Construction d'un bassin à flot entre Saint-Malo et Saint-Servan	100,000
Reconstruction de la jetée du port de Fécamp	140,000
Rétablissement des communications interrompues par les inondations	1,200,000
Reconstructions urgentes dans les bâtiments du ministère de la guerre	14,000
Troupes cantonnées sur la frontière des Pyrénées	1,080,000
Garnisons extraordinaires du Midi, et indemnités de logement aux habitants	835,200
Accroissement de l'effectif en Afrique	5,242,000
Frais de voyage et de séjour d'une commission extraordinaire envoyée en Afrique	24,000
Casernement de la garnison d'Ancône	9,800
Restitution éventuelle de la contribution de Tlemcen	94,444
Armements extraordinaires de la marine	7,557,759
Frais de bureau de la commission de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	24,000
Dépenses de la Cour des Pairs. (Dépenses extraordinaires relatives aux procès politiques.)	55,000
Créance spéciale de la compagnie des salines et mines de sel de l'Est	29,680
Service des monnaies. (Pertes sur les tolérances en fort.)	10,000
Créance des États-Unis. (Payement des termes échus de la créance stipulée par le traité du 4 juillet 1831.)	19,666,667
Service administratif des contributions directes dans les départements. (Frais d'établissement du nouveau projet de la répartition des contributions personnelle et mobilière.)	208,400
Service des postes. (Établissement des paquebots à vapeur de la Méditerranée et des malles-postes entre Lyon et Marseille.)	3,926,316
Indemnités aux distillateurs expulsés des villes de Bordeaux, Toulouse, etc.	90,000
Indemnités aux fabricants de tabacs factices	40,000
Total	51,420,183
A déduire : Crédits annulés par diverses lois	4,937,977
Reste en augmentation sur cette nature de dépenses	46,482,206

On vient de faire connaître, par les détails qui précèdent, quelles ont été, pour chaque exercice, les dépenses résultant de circonstances extraordinaires, politiques ou autres, qui ne pouvaient pas être prévues aux budgets primitifs; mais après avoir ainsi classé ces dépenses dans l'ordre chronologique, il devenait utile de les résumer et d'en déterminer le montant par ministère et par nature, pour la période écoulée de 1830 à 1836. Cette dernière manière de les présenter est l'objet du tableau récapitulatif qui se trouve à la page suivante.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE par exercice des dépenses résultant de circonstances extraordinaires, politiques ou autres, qui ne pouvaient être prévues aux budgets primitifs.

MINISTÈRES ET SERVICES.		1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	TOTAUX par services.	TOTAUX par branches principales de services.
DETTE PUBLIQUE	Pensions à titre de récompenses nationales	"	419,270	"	"	"	"	"	419,270	
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	600,000	"	530,000	400,000	450,000	400,000	2,380,000	3,999,270
	Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	"	600,000	600,000	1,200,000	
DOTATIONS	Nouvelle liste civile	9,000,000	17,910,848	"	"	"	"	"	26,910,848	
	Dettes de l'ancienne liste civile	"	"	"	2,500,000	2,500,000	"	"	5,000,000	
	Chambre des Députés	"	"	"	"	"	122,300	"	122,300	32,552,712
	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur, pour rappel de traitements de sous-officiers et soldats nommés membres de la Légion depuis 1820	255,210	264,354	"	"	"	"	"	519,564	
JUSTICE	Frais de justice criminelle. (Affaires politiques et renvois à d'autres juges que ceux du ressort, etc.)	"	143,769	400,000	250,000	"	700,000	"	1,493,769	1,493,769
CULTES	Divers services	"	"	"	"	"	"	455,000	455,000	455,000
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.	Frais d'établissement d'agents politiques et consulaires, et frais de voyages et de courriers, provenant de mutations parmi les agents et d'expéditions plus fréquentes de courriers. Travaux (exercice 1835) à l'hôtel de l'ambassade de Russie	839,297	299,792	389,841	548,521	"	19,894	"	2,097,345	2,597,345
	Avance au gouvernement grec	500,000	"	"	"	"	"	"	500,000	
INSTRUCTION PUBLIQUE	Achats de livres et manuscrits. Remplacement des médailles volées à la bibliothèque. Acquisition de terrain	"	"	"	135,500	26,682	"	48,000	210,182	210,182
INTÉRIEUR	Dépenses secrètes	494,088	"	2,500,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	1,200,000	7,794,088	
	Secours aux étrangers réfugiés	210,000	1,000,000	3,674,525	1,500,000	1,180,000	500,000	500,000	8,564,525	
	Secours à divers	"	"	300,000	220,000	620,399	25,000	"	1,165,399	
	Organisation des gardes nationales	100,000	"	"	"	"	"	"	100,000	24,629,840
	Anniversaire de journées de juillet	"	"	"	580,000	200,000	200,000	200,000	1,180,000	
	Diverses dépenses occasionnées par les procès soumis à la Cour des Pairs, ou relatifs à l'attentat du 28 juillet 1835 (non compris les dépenses qui figurent dans les services de la justice); salle provisoire et salle définitive de la Chambre des Pairs	"	"	"	"	"	725,000	1,934,744	2,659,744	
	Travaux extraordinaires de construction ou d'achèvement de divers monuments et édifices	"	"	"	"	"	430,911	2,735,173	3,166,084	
TRAVAUX PUBLICS, agriculture et commerce.	Travaux publics extraordinaires d'utilité générale, départementale et communale. — Subventions aux communes et aux compagnies pour travaux à exécuter	10,540,000	16,000,000	15,215,000	4,164,009	445,308	"	4,440,000	50,804,317	
	Mesures sanitaires contre les épidémies	"	1,000,000	2,685,000	"	50,000	750,000	"	4,485,000	59,349,317
	Secours extraordinaires au commerce	"	2,000,000	2,000,000	"	"	"	"	4,000,000	
	Dépenses de l'administration centrale de l'ancien ministère des travaux publics	60,000	"	"	"	"	"	"	60,000	
GUERRE	Occupation en Morée	1,200,000	"	"	"	"	"	"	1,200,000	
	Expédition d'Afrique	29,540,000	"	"	"	"	"	"	29,540,000	
	Dépenses extraordinaires imposées par les circonstances; accroissement de l'effectif en hommes et en chevaux; mobilisation de troupes; divers services d'Afrique; mesures sanitaires contre le choléra; occupation d'Ancône; armée du Nord, etc.; répression de troubles; augmentation du prix des vivres et fourrages; rappels de solde; indemnités de guerre; camps d'instruction et d'observation; garnisons extraordinaires, etc	17,617,882	15,046,086	33,185,408	10,960,000	45,517,691	5,637,000	7,299,444	135,263,511	166,003,511
MARINE	Armements extraordinaires pour les expéditions d'Alger, de la Morée, d'Ancône, de Lisbonne, de l'Escaut, aux colonies, etc. Accroissement de l'effectif embarqué	28,253,516	1,233,986	703,813	"	2,100,000	"	7,557,759	39,849,074	39,849,074
FINANCES	Payements faits pendant les journées de juillet 1830	1,089,473	"	"	"	"	"	"	1,089,473	
	Avances aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	4,848,905	"	"	"	"	"	"	4,848,905	
	Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	30,000,000	"	"	"	"	"	"	30,000,000	56,534,942
	Créance des États-Unis	"	"	"	"	"	"	19,666,667	19,666,667	
	Divers services et indemnités	"	398,446	"	"	34,473	378,298	118,680	929,897	
FRAIS DE RÉGIE	Postes. — Service rural et établissements des paquebots de la Méditerranée	2,333,827	"	"	"	"	3,000,000	3,926,316	9,260,143	9,668,977
	Divers services	"	"	80,434	"	"	"	338,400	418,834	
REMBOURSEMENTS et restitutions.	Restitution du subside imposé, en 1830, au bey de Tripoli	"	"	660,000	"	"	"	"	660,000	660,000
		136,872,198	56,316,551	61,794,021	22,588,030	54,274,553	14,738,403	51,420,183	398,003,939	398,003,939
A DÉDUIRE : 1° Crédits annulés sur ces dépenses par diverses lois		18,435,039	3,579,218	4,622,218	6,528,459	4,172,815	2,424,528	4,937,977	44,700,254	44,700,254
		118,437,159	52,737,333	57,171,803	16,059,571	50,101,738	12,313,875	46,482,206	353,303,685	353,303,685
2° Crédits pour dépenses spéciales, reportés aux exercices suivants		"	18,200,000	4,164,009	445,308	"	"	"	22,809,317	22,809,317
RESTE en augmentation pour cette nature de dépenses extraordinaires		118,437,159	34,537,333	53,007,794	15,614,263	50,101,738	12,313,875	46,482,206	330,494,368	330,494,368

TABLEAU N° 2. *Relevé des Dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, mais dont le montant n'a pu être porté que par approximation dans les budgets primitifs.*

NATURE DES DÉPENSES.		1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	TOTAUX par services.	TOTAUX par branches principales de services.
DETTE PUBLIQUE.	Rentes 5 p. 0/0	"	"	"	92,599	313,304	109,211	270,311	785,425	30,967,180
	—— 4 1/2 p. 0/0	"	506	"	"	"	"	"	506	
	—— 4 p. 0/0	"	9,120	160	"	"	1,875,388	"	1,884,668	
	—— 3 p. 0/0	"	378,960	276,048	1,200,000	665,721	420,000	2,306,488	5,247,217	
	Fonds d'amortissement	832,525	"	182,939	"	"	"	"	1,015,464	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	179,152	241,610	485,161	567,091	70,243	264,588	1,807,845	
	Intérêts de la dette flottante	1,808,837	"	"	"	"	1,500,000	"	3,308,837	
	Pensions de la pairie	"	72,244	172,000	64,000	"	"	"	308,244	
	—— civiles	110,782	7,428	"	28,000	180,000	170,000	87,000	583,210	
	—— à titre de récompenses nationales	"	"	"	43,750	58,619	15,000	17,000	134,369	
	—— militaires	"	"	513,073	222,168	1,333,333	933,333	2,000,000	5,001,907	
	—— de donataires	7,926	"	22,774	22,000	37,987	69,000	30,000	189,687	
	—— de l'ancienne liste civile	"	"	100,000	"	"	"	"	100,000	
	Subvention aux fonds de retraite	"	36,023	"	"	850,000	4,003,000	4,620,000	9,509,023	
	Rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions	"	"	"	"	404,937	243,110	442,731	1,090,778	
DOTATIONS.	Chambre des députés	"	70,000	"	"	"	60,938	"	130,938	360,938
	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	"	"	230,000	"	"	"	"	230,000	
JUSTICE.	Frais de premier établissement du ministre	27,516	"	"	"	12,000	"	"	39,516	45,343
	Matériel de l'administration centrale de la justice. (Frais de sceau.)	"	"	"	"	2,827	3,000	"	5,827	
INSTRUCTION PUBLIQUE	Instruction supérieure.—Facultés. (Traitements éventuels des professeurs des facultés.)	"	"	"	"	"	80,000	167,000	247,000	560,600
	Établissements scientifiques et littéraires	"	"	"	"	"	"	13,600	13,600	
	Écoles normales primaires	"	"	"	"	"	300,000	"	300,000	
INTÉRIEUR.	Frais de premier établissement du ministre	"	"	12,000	"	"	"	"	12,000	639,091
	Nouvelle salle de la Chambre des Députés	"	515,796	111,295	"	"	"	"	627,091	
TRAVAUX PUBLICS, agriculture et commerce.	Encouragements aux pêches maritimes	2,576,525	1,000,000	650,000	500,000	5,480	1,100,000	1,100,000	6,932,005	12,747,595
	Travaux sur produits de droits spécialisés	601,844	"	"	"	"	151,308	96,000	849,152	
	Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession	"	"	"	"	"	300,000	300,000	600,000	
	Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivières	"	"	"	"	"	400,000	3,906,438	4,306,488	
	Acquisition du gymnase de Versailles	"	"	60,000	"	"	"	"	60,000	
GUERRE.	Frais de premier établissement du ministre	"	"	"	"	"	12,000	"	12,000	3,663,242
	Rappels de dépenses payables sur revues	"	"	"	"	"	1,313,960	"	1,313,960	
	Arriéré antérieur à 1816	"	720,850	1,319,858	183,990	"	"	112,584	2,337,282	
MARINE.	Arriéré antérieur à 1816	"	"	"	"	"	"	35,742	35,742	35,742
FINANCES.	Dépenses résultant de la réunion de la monnaie des médailles à l'administration générale	"	"	84,580	"	"	"	"	84,580	4,422,032
	Dépenses du matériel des établissements monétaires et frais de refonte d'anciennes espèces	196,701	"	334,570	622,869	2,021,383	4,177	"	3,179,703	
	Traitements, taxations, commissions, etc., aux receveurs des finances	"	"	"	"	"	"	7,077	7,077	
	Frais de bureau de la liquidation de l'indemnité de Saint-Domingue	"	"	"	"	17,000	"	"	17,000	
	Constructions à l'Hôtel des postes. (Loi du 21 mai 1826.)	"	"	1,133,672	"	"	"	"	1,133,672	
FRAIS DE RÉGIE.	Taxations et remises des comptables, frais et achats divers	209,856	781,450	1,165,682	1,868,000	1,877,644	1,500,643	814,625	8,217,900	8,605,889
	Frais pour l'aliénation des bois de l'État	"	"	258,989	129,000	"	"	"	387,989	
REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	Remboursements et restitutions sur contributions directes	"	466,152	"	"	"	"	"	466,152	49,156,995
	Restitutions de sommes indûment reçues sur produits indirects et divers	236,293	"	282,063	1,105,000	1,398,564	"	976,213	3,998,133	
	—— à la famille Lesurques	"	"	"	"	252,101	"	"	252,101	
	Primes à l'exportation des marchandises	4,641,387	6,476,870	15,000,000	8,661,566	1,013,185	3,000,000	4,500,000	43,298,008	
	Escompte sur droits de douanes et de sels	6,734	252,747	388,120	500,000	"	"	"	1,147,601	
Dépenses des exercices clos		"	"	"	"	2,576,527	3,177,916	1,839,521	7,593,964	7,593,964
—— des exercices périmés		"	"	"	"	"	263,850	259,430	523,280	523,280
A DÉDUIRE :	TOTAUX	11,256,929	10,967,298	22,539,433	15,728,103	13,587,703	21,076,077	24,166,348	119,321,891	119,321,891
1° Annulations prononcées en règlement d'exercice, tant sur les suppléms de crédits ci-dessus que sur les crédits de même nature compris dans la loi de finances		9,276,064	3,941,967	5,405,704	4,893,338	4,744,916	18,950,294	4,667,555	51,879,838	51,879,838
		1,980,865	7,025,331	17,133,729	10,834,765	8,842,787	2,125,783	19,498,793	67,442,053	67,442,053
2° Crédits affectés à des dépenses spéciales et reportés aux exercices suivants		"	"	"	"	"	456,438	1,046,897	1,503,335	1,503,335
	RESTE en augmentation	1,980,865	7,025,331	17,133,729	10,834,765	8,842,787	1,669,345	18,451,896	65,938,718	65,938,718

TABLEAU N° 3.

Relevé des augmentations et des diminutions qu'ont éprouvées les Dépenses prévues et fixées par les Budgets primitifs.

MINISTÈRES.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	TOTAL.
AUGMENTATIONS de crédits. — Dépenses de la justice	//	//	5,000	5,048	300,783	//	547,157	857,988
——— des cultes	402,478	//	53,138	186,340	125,000	145,000	//	911,956
——— des affaires étrangères	//	//	48,239	//	183,000	14,857	283,999	530,095
——— de l'instruction publique	//	1,678	3,000	13,000	//	//	//	17,678
——— de l'intérieur	//	53,529	40,000	83,689	//	156,075	134,464	467,757
——— des travaux publics	3,170	90,163	79,021	//	90,237	18,767	125	281,483
——— de la guerre	//	//	58,596	112,902	1,037,803	64,846	1,251,584	2,525,731
——— de la marine	//	958,255	4,506	//	//	650,013	207,297	1,820,071
——— des finances	7,473	182,437	26,250	//	30,000	//	11,788	257,948
TOTAL des augmentations de crédits	413,121	1,286,062	317,750	400,979	1,766,823	1,049,558	2,436,414	7,670,707
ANNULATIONS de crédits. — Dépenses de la justice	//	112,618	81,073	71,488	63,997	63,996	63,892	457,064
——— des cultes	//	433,820	190,090	100,214	135,490	143,523	459,133	1,462,270
——— des affaires étrangères	//	281,837	360,200	109,361	254,419	490,963	135,913	1,632,693
——— de l'instruction publique	//	31,192	23,175	34,971	1,641	182,310	125,129	398,418
——— de l'intérieur	//	74,213	18,630	279,529	1,333,007	677,031	332,429	2,714,839
——— des travaux publics	//	550,712	274,099	1,315,418	84,788	525,311	653,108	3,403,436
——— de la guerre	//	//	4,193,472	13,026,252	8,821,871	7,458,345	17,046,201	50,546,141
——— de la marine	//	//	1,492,976	2,023,674	3,235,810	2,048,153	1,200,360	10,000,973
——— des finances — Intérêts de la dette flottante du trésor	//	//	//	2,768,094	3,706,758	//	4,477,547	10,952,399
——— des finances — Divers services du ministère	//	205,179	425,375	383,552	388,926	2,177,315	237,586	3,817,933
TOTAL des diminutions de crédits	//	1,689,571	7,059,090	20,112,553	18,026,707	13,766,947	24,731,298	85,386,166
REPORT des augmentations	413,121	1,286,062	317,750	400,979	1,766,823	1,049,558	2,436,414	7,670,707
RESTE pour excédant... des crédits annulés	//	403,509	6,741,340	19,711,574	16,259,884	12,717,389	22,294,884	77,715,459
RESTE pour excédant... des crédits accordés	413,121	//	//	//	//	//	//	

RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES.	AUGMENTATIONS de crédits.	ANNULATIONS de crédits.	EXCÉDANT des augmentations.	EXCÉDANT des annulations.
Justice	857,988	457,064	400,924	//
Cultes	911,956	1,462,270	//	550,314
Affaires étrangères	530,095	1,632,693	//	1,102,598
Instruction publique	17,678	398,418	//	380,740
Intérieur	467,757	2,714,839	//	2,247,082
Travaux publics, agriculture et commerce	281,483	3,403,436	//	3,121,953
Guerre	2,525,731	50,546,141	//	48,020,410
Marine	1,820,071	10,000,973	//	8,180,902
Finances	257,948	14,770,332	//	14,512,384
	7,670,707	85,386,166	400,924	78,116,383
			77,715,459	

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

NOTE

Sur le Compte définitif du Budget de l'Exercice 1837.

Résultats du vote primitif du budget.

Les lois de finances, votées pendant la session de 1836 et portant la date du 18 juillet 1836, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins du budget de l'exercice 1837, savoir :

Recettes	1,027,572,203f
Dépenses	1,027,059,018

Le budget de l'exercice 1837 présentait, par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de 513,185

Mais une différence de 3 francs, expliquée dans le tableau, page 193, a depuis été reconnue entre les prévisions de la loi des dépenses et celles de la loi des recettes, relativement aux services départementaux, dont les crédits sont fixés d'après le montant des ressources spéciales qui leur demeurent attribués, ci 3

En sorte que les dépenses autorisées sur l'exercice 1837, augmentées de cette différence, s'élevaient réellement à 1,027,059,021 francs, et que l'excédant de recette ressortant du vote primitif du budget, n'était que de 513,182

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont depuis éprouvé des modifications qui sont l'objet de deux tableaux rectificatifs publiés ci-après, pages 188 à 193, et qui se résument ainsi qu'il suit :

1° Évaluations de recettes.

Les recettes de l'exercice 1837 ont été évaluées dans la loi de finances, comme on vient de le dire, à 1,027,572,203f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les prévisions du budget relatives aux non-valeurs sur les contributions directes, ainsi qu'aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, s'accroissent, en règlement d'exercice, du montant de la plus-value réalisée sur les ressources spéciales affectées auxdites dépenses. Cette plus-value a été de 4,419,232 03

On fait mention, mais seulement pour mémoire, attendu qu'il n'en résulte aucun changement dans le montant des évaluations, que la nouvelle classification appliquée, par le budget de 1838, aux amendes, saisies et confiscations attribuées à divers, en matière d'impôts indirects, a été suivie dès l'exercice 1837, et qu'en conséquence, les produits de cette nature se trouvent rattachés dans le présent

A reporter 1,031,991,435 03

Report.....	1,031,991,435f 03c

compte, aux branches de revenus d'où ils proviennent (voir la note qui termine le tableau, page 191).

Montant des évaluations rectifiées de l'exercice 1837.....	1,031,991,435 03
Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent en outre des deux ressources ci-après :	
La loi de règlement du budget de 1835, en date du 6 juin 1838, et la loi présentée aux Chambres pour celui de 1836, ont transporté à l'exercice 1837 les fonds affectés aux dépenses départementales, qui étaient restés à employer à l'époque de la clôture des exercices 1835 et 1836, ci.....	6,737,965 86
La loi de règlement de l'exercice 1836 a également transporté au budget de 1837 la portion d'excédant de recette, nécessaire pour subvenir au payement de dépenses spéciales de 1836, réimputées en somme égale sur 1837, savoir :	
Par la loi de règlement de 1836 (art 3)..... 1,046,896f 61c Par la loi des crédits supplémentaires de 1837, en date du 10 mai 1838 (art. 3)..... 3,521,238 78	4,568,135 39
TOTAL des recettes affectées au budget de 1837.....	1,043,297,536 28

2e Crédits ouverts aux ministres.

La loi de finances de 1837 a ouvert aux ministres des crédits qui s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé ci-dessus, à.....	1,027,059,021f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent aux services départementaux, dont la dépense se règle d'après les ressources spéciales que la loi leur affecte, ont été ramenés au montant des produits recouvrés. (Voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes.) ci.....	4,419,232 03
Les crédits applicables aux dépenses départementales des budgets de 1835 et 1836, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds de ces budgets, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1837. (Voir ci-dessus) ci.....	6,737,965 86
Le projet de loi de règlement de l'exercice 1836 transporte au budget de 1837, la portion non employée en 1836, de crédits spéciaux accordés pour le pont de Cubzac, et pour le perfectionnement de la navigation. (Voir ci-dessus.) ci.	1,046,896 61
La loi des crédits supplémentaires de 1837, en date du 10 mai 1838, a également transporté à 1837 la portion non employée en 1836, de crédits spéciaux affectés à l'achèvement des monuments de la capitale et aux constructions à faire à la Chambre des Pairs et à celle des Députés.....	3,521,238 78
Diverses lois spéciales, rendues pendant les sessions de 1837 et de 1838, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires pour une somme de 50,134,822, francs 21 centimes; mais les annulations de crédits résultant des lois votées pendant la session de 1838, ou qui ont été proposées	
A reporter.....	1,042,784,354 28

Report..... 1,042,784,354 28

depuis, et montant à 12,770,564 francs, ont, en définitive, réduit les dépenses autorisées additionnellement au budget primitif, à la somme de..... 37,364,258 21

Une ordonnance royale du 7 janvier 1837 a déterminé que le budget de l'exercice 1837 supporterait la dépense du cinquième terme (4,499,999 francs 98 centimes) à payer aux États-Unis d'Amérique, en exécution de la loi du 14 juin 1835, de la créance reconnue en leur faveur par le traité du 4 juillet 1831, et une autre ordonnance royale, en date du 25 août 1837, a mis également à la charge du même budget, des rappels d'intérêts sur les termes précédents, pour la somme de 1,087,431 francs 80 centimes; il est résulté de ces deux causes une dépense de..... 5,587,431 78

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le nouveau régime à suivre désormais pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1837 s'augmentent pour cette cause d'une somme de..... 2,597,987 80

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1837..... 1,088,334,032 07

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1837.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1837 jusqu'à la fin de la dernière session législative, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Recettes.....	1,043,297,536f 28c
Dépenses.....	1,088,334,032 07
EXCÉDANT de dépense.....	45,036,495 79

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1837, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

Situation des recettes en clôture d'exercice.

Les recettes du budget de l'exercice 1837 ont eu pour bases de leurs évaluations, 1° les contributions directes votées pour l'exercice 1836, modifiées selon les changements survenus au principal de la contribution foncière, tant pour la cotisation des bois vendus par l'État, que pour diverses autres causes justifiées dans les développements à l'appui de la proposition du budget, augmentées, tant pour cette contribution que pour celle des portes et fenêtres, de la cotisation des nouvelles propriétés et constructions devenues imposables aux termes de l'article 2 de la loi de finances de 1836 (17 août 1835), et, enfin, accrues sur l'ensemble de toutes les contributions, d'une part, de 620,000 francs pour atteindre le montant des centimes applicables aux dépenses ordinaires et extraordinaires des communes, d'après les rôles mis en recouvrement pour l'exercice 1835; et, d'autre part, de 15,236,203 francs pour l'évaluation des centimes additionnels que, d'après l'article 4 de la loi de finances du 18 juillet 1837, les conseils généraux ont été

autorisés à voter en 1837, avec affectation aux dépenses des chemins vicinaux; 2° les impôts et revenus indirects recouvrés pendant l'exercice 1835, en y comprenant une somme de 2,854,000 francs pour l'augmentation de recette présumée devoir résulter, en 1837, de l'établissement d'un service de paquebots à vapeur dans la Méditerranée; 3° les produits universitaires, les coupes de bois, les revenus de domaines, ainsi que les produits de diverses origines reçus en 1835, sauf les modifications nécessaires pour ramener ces natures de ressources au montant de celles qui ont paru devoir profiter au budget de 1837. Ces évaluations figurent au compte définitif de ce budget pour une somme totale de..... 1,038,729,400f 89c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 1,084,377,668f 30c

Les recouvrements effectués n'ont été que de..... 1,079,232,732 23

Et il est resté à recouvrer..... 5,144,936 07

Ce solde comprend la créance sur l'Espagne pour 1,954,404 francs et s'applique, pour le surplus (2,696,858 fr. 18 cent.), à diverses natures d'impôts indirects, ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits et leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément. Ils représentent des ressources assurées pour le trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu, et l'on ne doit comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ci..... 1,085,970,698 09

Il résulte de cette comparaison que les produits réalisés ont excédé les évaluations de..... 47,241,297 20

Cet excédant s'applique aux ressources ci-après :

Contribution foncière.....	138,857f 51c	
—— personnelle.....	66 43	
—— des portes et fenêtres.....	110,118 59	
—— des patentes.....	1,738,413 22	
Droits d'enregistrement, de greffes, d'hypothèques et autres.....	15,434,397 76	
—— de timbre.....	2,264,914 94	
Domaines et bois engagés ou échangés.....	76,243 90	
Coupes de bois.....	5,836,838 37	
Droits de douanes et de navigation.....	3,265,938 25	50,892,559 38
—— de consommation des sels.....	2,395,587 90	
—— sur les boissons et diverses taxes indirectes.....	8,753,920 41	
Tabacs.....	7,040,735 43	
Produit de la taxe des lettres.....	2,904,366 27	
Divers produits des postes.....	233,675 06	
Rétribution et droits universitaires.....	462,406 03	
Salines et mines de sel de l'Est.....	149,128 83	
Produits de divers revenus publics.....	86,950 48	
A reporter.....		50,892,559 38

Report... ..... 50,892,559f 38c

A déduire pour les natures de recettes ci-après, qui ont été inférieures aux évaluations, savoir :

Divers produits de l'administration de l'enregistrement.....	369,486f 86c	
Produit de la vente des poudres.....	233,046 72	
Produit des places dans les paquebots.....	1,965,484 99	
Droit de transit des correspondances étrangères.....	68,273 98	3,651,262 18
Rentes et domaines de l'Université.....	46,585 49	
Produits divers provenant des ministères.....	261,440 67	
Produits extraordinaires.....	612,282 37	
Recettes de dive ses origines.....	94,661 10	

Reste pour les recettes effectuées en excédant des évaluations..... 47,241,297 20

Les impôts et recettes indirectes, dont le tableau comparatif est inséré trimestriellement au *Moniteur*, sont compris dans le résultat qui précède, pour une somme de 40,026,730 fr. 33 c. (Voir le tableau, page 4 de la 2e partie du compte des finances de l'année 1838.)

La cause précise de ces divers excédants ne saurait être expliquée : les prévisions de ressources du budget, établies comme on vient de l'indiquer, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, il en résulte que le rapprochement des recettes effectuées avec l'appréciation qui en a été faite longtemps d'avance au budget, ne dégage que des différences d'évaluation, sans aucun rapport avec le plus ou moins de prospérité des revenus de l'État. Les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent et cette comparaison se trouve établie ci-après (page 242.)

Situation des dépenses en clôture d'exercice.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a établi d'autre part, à. 1,088,334,032f 07c

Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1837 montent à.....	1,063,642,725f 07c	
Les payements effectués sur ces dépenses jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice ont été (y compris 5,587,431 francs 78 centimes pour la créance américaine) de.....	1,060,985,791 81	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le nouveau mode réglé par la loi du 23 mai 1834 pour l'acquittement des dépenses des exercices clos.....	2,656,933 26	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci.....		1,060,985,791 81
Il résulte du compte définitif de l'exercice 1837 que ces dépenses sont restées inférieures aux crédits, de.....		27,348,240 26

Mais, pour connaître la situation réelle des crédits de l'exercice 1837, il est nécessaire de considérer isolément les différents services auxquels ils ont été attribués, et cet examen fait ressortir les résultats ci-après :

Services dont les dépenses payées ont été supérieures aux crédits, et pour lesquels les ministres demandent des crédits complémentaires..... 3,248,111f 19c

Services dont les dépenses payées ont été inférieures aux crédits qui les autorisaient, et pour lesquels les ministres proposent des annulations ou des transports de crédits..... 30,596,351 45

Résultat pareil à celui qui vient d'être établi..... 27,348,240 26

Les crédits complémentaires à accorder aux ministres s'appliquent aux services ci-après :

Rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions, antérieurs à 1837.....	294,540f 61c
Dépenses du ministère de l'intérieur.....	41,359 05
——— des travaux publics.....	43,434 43
——— de la guerre (rappels sur les dépenses de la solde antérieures à 1837).....	1,040,294 20
——— de la marine.....	1,254,166 41
——— des finances.....	19,456 10
Frais de régie et de perception des impôts.....	162,405 20
Remboursements et restitutions.....	392,455 19
	3,248,111 19

Les crédits à annuler proviennent des causes et des services ci-après :

1° Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement :

Rentes 5 et 3 p. 0/0.....		25,900f 50c	15,679,111f 90c
Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux		52,824 94	
Intérêts de capitaux de cautionnements.....		72,551 35	
Intérêts de la dette flottante.....		325,416 66	
Rentes viagères.....		546,624 76	
Pensions de toute nature.....		1,570,695 39	
Dépenses de la Chambre des Députés.....		13,225 93	
Dépenses du ministère de la justice et des cultes.....	Service de la justice.....	73,563 73	
	Service des cultes.....	440,226 46	
Dépenses du ministère des affaires étrangères.....		328,903 16	
——— de l'instruction publique.....		155,976 36	
——— de l'intérieur.....		758,646 61	
——— des travaux publics.....		535,442 93	
——— de la guerre.....		8,948,453 09	
——— de la marine.....		195,452 82	
——— des finances.....		158,297 96	
Frais de régie et de perception.....		494,737 61	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.....		982,171 64	

2° Crédits non consommés par les payements et représentant les dépenses restant à payer sur les budgets des exercices courants (chapitre spécial des dépenses des exercices clos)..... 2,656,933 26

3° Crédits non employés, à transporter à l'exercice 1838 pour réimputer à cet exercice des dépenses spéciales autorisées sur l'exercice 1837, savoir :

A reporter..... 18,336,045 16

Report.....			18,336,045f 16c
Ministère de l'intérieur.			
Dépenses de construction à la Chambre des Pairs (loi du 15 juin 1836)..	1,275,635f 19c		
Achèvement des monuments de la capitale (loi du 6 juillet 1836.).....	529,066 16		
Solde des dépenses de construction à la Chambre des Députés (loi du 17 juillet 1837).....	37,230 19		2,454,197f 19c
Ministère des travaux publics.			
Construction du pont de Cubzac (loi du 2 juin 1834).....	500,000 00		
Perfectionnement de la navigation (loi du 30 juin 1835).....	112,265 65		

4° Crédits à transporter aux exercices 1838 et 1839, pour conserver aux dépenses ci-après, non soldées sur l'exercice 1837, les fonds qui leur étaient spécialement affectés dans le budget de ce dernier exercice, savoir :

A l'exercice 1838,			
Dépenses sur produits spéciaux affectés aux écoles normales primaires, ci.....	46,880f 54c	825,355f 85c	
Dépenses pour travaux sur produits de droits de péage spécialisés.....	778,475 31		
A l'exercice 1839,			9,806,109 10
Dépenses de l'instruction primaire.....	593,573 68		
Dépenses départementales.....	7,858,576 34		
Secours spéciaux aux départements.....	39,225 39	8,980,753 25	
Dépenses cadastrales.....	316,886 09		
Non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière.....	172,491 75		
TOTAL des annulations et des transports de crédits.....			30,596,351 45

Des explications sommaires font connaître, pour chaque ministère et par chapitre législatif, les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter le relevé. Ce sont les comptes définitifs publiés par les ministres à l'appui du projet de loi de règlement de l'exercice 1837, qu'il faut consulter pour les détails par article de dépense, ainsi que pour tous les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait par eux, sous leur responsabilité, des crédits mis à leur disposition.

Indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1837 doivent être examinées, il est encore essentiel de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter, et l'on trouvera plus loin cette comparaison établie.

Résultat général du budget de l'exercice 1837 à l'époque de sa clôture.

Les recettes de l'exercice 1837 s'élèvent à.....	1,079,232,732f 23c
Des fonds départementaux non employés à l'époque de la clôture des exercices de 1835 et de 1836 ont, en outre, été reportés au budget de 1837, pour.....	6,737,965 86
Et les recettes de l'exercice 1837 s'accroissent encore du prélèvement effectué, d'après le projet de loi de règlement de 1836, sur les ressources disponibles de cet exercice, pour subvenir aux dépenses spéciales réimputées de 1836 à 1837..	4,568,135 39
ENSEMBLE.....	1,090,538,833 48

Report.....		1,090,538,833f 48c
De cette somme, il est nécessaire de déduire les fonds départementaux non employés à l'époque de la clôture du budget de 1837, et qui sont à transporter, avec la même affectation, aux exercices 1838 et 1839.....		9,806,109 10
Reste pour les ressources applicables aux dépenses de l'exercice 1837.....		1,080,732,724 38
Les dépenses ordinaires et extraordinaires payées à la charge de cet exercice n'ayant été, en y comprenant la créance américaine (5,587,431f 78c), que de..		1,060,985,791 81
Les recettes ont excédé les dépenses de.....		19,746,932 57

Le projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1837 propose d'appliquer cet excédant de recette comme il suit :

1° *Au budget extraordinaire des travaux publics,* pour couvrir les dépenses faites à la charge de ce budget pendant l'exercice 1837.....		6,834,522f 85c
2° *Au budget de l'exercice 1838,* pour couvrir le montant des dépenses spéciales de 1837, réimputées en somme égale sur cet exercice....	2,454,197f 19c	
Et pour accroître les ressources qui lui ont été attribuées.....	10,458,212 53	
		12,912,409 72
SOMME PAREILLE.....		19,746,932 57

Comparaison de la situation du budget de 1837, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées jusqu'à la fin de la dernière session des Chambres, le budget de l'exercice 1837 paraissait devoir présenter un excédant de dépenses de..... 45,036,495f 79c

Le compte définitif de l'exercice 1837, dont on vient d'analyser sommairement les résultats, fait ressortir au contraire un excédant de recette de 19,746,932 francs 57 cent.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Augmentation réalisée sur les ressources prévues.....	47,241,297f 20c		
2° Dépenses non effectuées par les ministres sur celles qui avaient été autorisées par les Chambres, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale (15,679,111 francs 90 cent., déduction faite de 3,248,111 francs 19 cent. de crédits complémentaires), ci.....	12,431,000 71		
3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1837.....	2,656,933 26		
4° Enfin, dépenses spéciales des ministères de l'intérieur et des travaux publics, reportées à la charge de l'exercice 1838.	2,454,197 19		
ENSEMBLE.....	64,783,428 36	ci.	64,783,428 36
EXCÉDANT de recette d'accord avec celui qui vient d'être établi.....			19,746,932 57

Comparaison de la situation provisoire de 1837 publiée au 1er janvier 1838, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte des finances de 1837 (page 264), le budget de 1837 paraissait devoir présenter un excédant de recette de 5,445,408f 74c

Mais, d'une part, il est résulté de la liquidation définitive des ressources et des besoins de cet exercice que les recettes prévues se sont augmentées de..... 989,743 24

Que les dépenses probables ont été réduites, notamment pour les services de l'intérieur, de la guerre et des finances, de..... 10,155,054 14

Que des dépenses spéciales relatives à l'achèvement des monuments de la capitale, à la construction d'une nouvelle salle pour la Chambre des Pairs, et à divers travaux concernant la Chambre des Députés ou l'administration des ponts et chaussées, après avoir été primitivement autorisées sur l'exercice 1837, doivent être reportées à la charge de celui de 1838, pour..... 2,454,197 19

Et, enfin, que sur les dépenses constatées pendant le cours de l'exercice 1837, il est resté à payer à la clôture de cet exercice..... 2,656,933 26

TOTAL..... 21,701,336 57

Et, d'autre part, le non versement, par le gouvernement espagnol, des intérêts annuels de la créance consentie par lui en faveur de la France, a donné lieu de reporter parmi les restes à recouvrer la recette de ces intérêts, qui avait été provisoirement inscrite pour 1,954,404 francs dans la situation provisoire du budget de 1837; ci, à déduire..... 1,954,404 00

Résultat pareil à celui qui précède (voir les détails au tableau, page 238)..... 19,746,932 57

Situation du budget de l'exercice 1837, considéré sous le rapport des ressources et des besoins qui lui sont propres.

Si l'on considère la situation définitive du budget de l'exercice 1837, sous le rapport des ressources et des besoins qui sont propres à ce budget, voici les résultats qu'on obtient :

Les produits recouvrés pendant le cours de l'exercice se sont élevés à..... 1,079,232,732f 23c

Mais, d'une part, il faut ajouter à cette somme les fonds départementaux reportés des exercices 1835 et 1836, ci..... 6,737,965 86

Et le prélèvement effectué sur l'excédant de recette du budget de 1836, pour couvrir les dépenses spéciales de cet exercice, réimputées sur l'exercice 1837.... 4,568,135 39

ENSEMBLE..... 1,090,538,833 48

Et, d'autre part, en déduire les fonds de même origine non employés à l'époque de la clôture de 1837, qui sont à transporter avec la même affectation aux budgets de 1838 et 1839..... 9,806,109 10

Les recettes de 1837 à opposer aux dépenses payées à la charge de cet exercice ne montent plus qu'à..... 1,080,732,724 38

Ces dépenses n'ayant été, pour les services de 1837, que de..... 1,060,985,791 81

Les recettes sont supérieures aux dépenses, de la somme de (*à reporter*).... 19,746,932 57

Report..... 19,746,932f 57c

Toutefois il est nécessaire de remarquer que le budget de 1837 a dû supporter en dépense le payement fait aux États-Unis d'Amérique, pour le cinquième terme de la créance reconnue en leur faveur par le traité du 4 juillet 1831, ainsi que pour les rappels d'intérêts qui leur ont été alloués sur les termes précédents, et que sans cette dépense, montant à..... 5,587,431 78

l'excédant des ressources sur les besoins afférents à l'exercice 1837 eût été de.... 25,334,364 35

Comparaison des recettes et des dépenses de 1837 avec celles de 1836.

Ainsi qu'on l'a expliqué tout à l'heure, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs dont la corrélation permet de signaler aux Chambres les résultats qu'il leur importe principalement de connaître, c'est-à-dire, les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait en même temps remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter. Ces deux sortes de comparaisons, établies cette année sur les résultats des budgets des exercices 1837 et 1836, sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 242 et 243).

Des états de recettes dressés par branches de revenus, et qui sont publiés dans la deuxième partie du compte des finances, présentent la comparaison des recettes des exercices 1837 et 1836, en indiquant les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1837. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Avant d'analyser ces tableaux de comparaison, il y a lieu d'en rapprocher les résultats de ceux qui ont servi de base au règlement législatif des deux budgets.

Sur les opérations qui le concernent exclusivement, et ainsi que les rapprochements qui précèdent viennent de l'établir, le budget de l'exercice 1837 se solde par un excédant de ressources de..... 19,746,932f 57c

D'après les détails publiés page 156 du Compte des finances de l'année 1837 (1re partie), le même excédant n'était, pour l'exercice 1836, que de..... 6,282,578 84

Le budget de l'exercice 1837 se présente donc, relativement à celui de l'exercice 1836, dans une situation plus favorable de la somme de..... 13,464,353 73

Ce résultat est produit par les causes ci-après :

1° Augmentation en 1837, sur les revenus du budget,

Recettes de 1837.....	1,079,232,732f 23c	
Recettes de 1836.....	1,054,785,718 11	
	24,447,014 12	24,447,014 12

2° Portion de l'excédant de recette de 1836 appliquée au budget de 1837, pour couvrir des dépenses spéciales réimputées à ce dernier exercice..... 4,568,135 39

A reporter..... 29,015,149 51

Report		29,015,149f 51c
3° Différence au profit du budget de 1837, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées à la charge des deux exercices, les payements de 1837 ont été inférieurs à ceux de 1836.		
Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1837....	2,656,933f 26c	
Idem ——— à la clôture de l'exercice 1836....	2,214,787 41	442,145 85
Total des opérations qui ont augmenté les ressources de 1837.....		29,457,295 36
4° Augmentation, en 1837, sur les dépenses constatées à la charge du budget,		
Dépenses de 1837.....	1,063,642,725f 07c	
Dépenses de 1836.....	1,049,121,696 78	
	14,521,028 29	
5° Augmentation, en 1837, des charges du budget pour les reports d'exercice des fonds départementaux, tant en recette qu'en dépense,		
Report à la charge de 1837.....	3,068,143f 24c	
Report à la charge de 1836.....	1,596,229 90	
	1,471,913 34	
Total des opérations qui ont accru les charges de 1837, ci à déduire.....	15,992,941 63	15,992,941 63
Reste pour somme égale à la différence établie ci-dessus entre les résultats que présentaient, en situation définitive, les budgets des exercices 1837 et 1836.....		13,464,353 73

L'augmentation de recette de la somme de 24,447,014 francs 12 centimes, qui ressort à l'exercice 1837 comparativement à l'exercice 1836, se répartit de la manière suivante entre les diverses branches de revenus, savoir :

Contributions directes.....	14,552,174f 21c	
Enregistrement, timbre et domaines.....	6,064,669 04	
Douanes et sels.....	1,909,368 22	
Contributions indirectes, tabacs et poudres.....	6,314,562 02	30,543,536f 68c
Produits des postes.....	1,567,081 74	
Produits universitaires.....	101,925 88	
Salines et mines de sel de l'Est.....	33,755 57	
A déduire pour les diminutions de recettes sur les produits ci-après, savoir :		
Coupes de bois.....	601,133 59	
Produits divers. (Voir ci-dessous.).....	5,495,388 97	6,096,522 56
Reste.....		24,447,014 12

Comme on l'a annoncé page 242, la classification des amendes et confiscations attribuées à divers a été changée, en 1837, pour la somme de 3,489,925 fr. 39 cent. Un autre changement d'imputation a également eu lieu en 1837 pour le prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers retirés des produits divers, par le budget de cet exercice, et rattachés aux produits de domaines (1,332,170 fr. 35 c.). Ces deux virements montent ensemble à 4,822,095 fr. 74 cent. (Voir le tableau, page 10, de la IIe partie du compte des finances de l'année 1838.)

La différence de 5,495,388 fr. 97 cent. sur les produits divers provient, pour 1,476,672 fr. 45 cent.,

d'une moins value sur les recettes de 1837, comparées aux recettes semblables de 1836, et pour 4,018,716 fr. 52 cent. de recettes spéciales à l'exercice 1836 qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1837. (Voir page 269 de la IIe partie du compte des finances de 1838.)

L'augmentation de 14,521,028 francs 29 centimes que présentent les dépenses de l'exercice 1837, comparées à celles de l'exercice 1836, s'applique aux services ci-après :

	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837.	
	Augmentation.	Diminution.
Dette publique	//	1,009,467f 19c
Dotations	412,993f 99c	//
Ministère de la justice et des cultes — Services de la justice	181,711 05	//
Ministère de la justice et des cultes — Services des cultes	561,063 31	//
Ministère des affaires étrangères	//	327,088 04
——— de l'instruction publique	770,736 51	//
——— de l'intérieur	7,488,017 58	//
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	3,357,205 88	//
——— de la guerre	12,199,826 65	//
——— de la marine	//	1,765,400 99
——— des finances	1,754,039 21	//
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	4,025,282 13	//
Remboursements et restitutions	951,342 94	//
Créance des États-Unis	//	14,079,234 74
	31,702,219 25	17,181,190 96
AUGMENTATION à l'exercice 1837	14,521,028f 29c	

Un état particulier (page 244) présente la comparaison des dépenses qui sont restées à payer à la clôture de chacun des deux exercices 1837 et 1836.

Enfin, comme les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont les variations se rattachent aux mouvements des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie, il a paru utile d'en établir une comparaison spéciale pour les deux exercices dont on vient de rapprocher les termes généraux.

Cette comparaison se trouve à la page 244, et présente les résultats suivants :

1° Augmentation de recette en 1837,

Droits d'enregistrement, de greffes, d'hypothèques, etc.	5,383,280f 79c	
Droit de timbre	841,220 05	
Droits de consommation des sels	2,162,891 11	
Boissons et droit de fabrication des bières	2,366,679 44	16,362,823f 52c
Diverses taxes indirectes	851,177 79	
Produit de la vente des tabacs	3,190,492 60	
Produits des postes	1,567,081 74	
A reporter		16,362,823 52

Report..... 16,362,823f 52c

2° Diminution de recette en 1837 (à déduire),

Droits de douanes, de navigation, etc.....	253,522f 89c	
Produit de la vente des poudres.....	93,787 81	347,310 70

Reste, pour les augmentations que les impôts et revenus indirects de 1837 présentent comparativement à ceux de 1836..... 16,015,512 82

Analyse des suppléments de crédits accordés sur le budget de 1837.

Les crédits définitifs de l'exercice 1837, à fixer par la loi de règlement de ce budget (voir pages 236 et 237), s'élèvent à..... 1,060,985,791f 81c

Ceux qui ont été accordés aux ministres par le budget primitif (voir page 192) ne montent qu'à..... 1,027,059,021 00

Il ressort de ces deux termes, comme crédits supplémentaires ouverts depuis le vote du budget, une différence de..... 33,926,770 81

Mais il est nécessaire d'abord de déduire de cette différence le résultat de deux modifications purement d'ordre, qui s'y trouve compris pour les services départementaux, savoir :

1° Rectification des crédits primitifs du budget, d'après la plus value des recettes spéciales réalisées pour les dépenses départementales. (Exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834.) [Voir page 189.]..... 4,419,232f 03c

2° Crédits ajoutés au budget de 1837, par les lois de règlement des exercices 1835 et 1836, pour le report des fonds départementaux non employés sur ces deux exercices. (Voir page 192.) 6,737,965 86

11,157,197 89

En sorte que les crédits primitifs du budget de 1837 n'ont été réellement augmentés que de la somme de..... 22,769,572 92

Examiné, ainsi qu'on l'a fait précédemment pour les budgets de 1830 à 1836 (voir pages 135 à 167), sous le point de vue de savoir s'il a dépendu ou non des ministres de réclamer ces nouvelles allocations de crédits, ce dernier résultat s'explique et se justifie de la manière suivante :

Voici d'abord la composition de l'augmentation de 22,769,572 fr. 92 cent. que présentent les dépenses soldées à la charge de 1837, comparées aux allocations primitives :

1° Nouveaux crédits accordés aux ministres;

Loi du 14 juin 1835, relative à la créance américaine (voir page 190).	5,587,431f 78c	
Loi de règlement du budget de l'exercice 1836 (voir page 193).....	1,046,896 61	
Lois spéciales (voir page 190).....	34,933,004 17	
Loi générale des crédits supplémentaires de 1837 (voir même page)...	18,723,056 82	66,136,488f 37c
Projet de loi de règlement définitif du budget de 1837 :		
Dépenses de 1837 (voir page 237)..... 3,248,111f 19c.		
Dépenses des exercices clos. (voir page 236)..... 2,597,987 80	5,846,098 99	

A reporter..... 66,136,488 37

Report..... 66,136,488f 37c

2° Annulation de crédits restés disponibles sur les dépenses autorisées;

Lois spéciales (voir page 190).....	2,859,101f 00c	
Loi des crédits supplémentaires de 1837 (voir même page).....	7,224,463 00	
——— de 1838 (...*idem*....).....	2,687,000 00	
Projet de loi de règlement définitif du budget de 1837:		30,903,873 09
Crédits annulés (voir page 237)..... 15,679,111f 90c	18,133,309 09	
Crédits reportés à 1838 (voir même page)..... 2,454,197 19		

Excédant des accroissements sur les annulations de crédits..... 35,232,615 28

A déduire:

3° Crédits non consommés par les payements, et qui ont été annulés par les lois de règlement;

Pour dépenses générales restées à payer à l'époque de la clôture de l'exercice.....	2,656,933f 26c	
Pour dépenses départementales transportées aux budgets des exercices courants.....	9,806,109 10	12,463,042 36

Montant net des augmentations qu'ont éprouvées les crédits primitifs des budgets, déduction faite des annulations de crédits résultant de diverses lois..... 22,769,572 92

On va maintenant faire connaître la nature et le caractère général des dépenses d'où résulte l'excédant ci-dessus, de 35,232,615 fr. 28 cent., entre les accroissements et les annulations de crédits, selon le détail qui en est donné par ministère et par service dans le tableau ci-après, page 245:

1° Dépenses résultant de circonstances politiques ou autres, qui ne pouvaient pas être prévues au budget primitif;

Crédits accordés.....	39,912,069f 24c	
A déduire, crédits annulés.....	6,620,491 04	33,291,578f 20c

2° Dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, mais dont le montant n'a pu être porté que par approximation au budget primitif;

Crédits accordés.....	24,362,219f 21c	
A déduire, crédits annulés.....	12,496,112 08	11,866,107 13

Ensemble..... 45,157,685 33

A déduire:

3° Augmentations et diminutions des dépenses prévues et fixées par le budget primitif;

Crédits annulés.....	11,787,269f 97c	
A déduire, crédits accordés.....	1,862,199 92	925,070 05

Reste en définitive pour les suppléments de crédits excédant les premières fixations du budget de 1837..... 35,232,615 28

Un développement spécial (page 253) fait connaître pour les crédits complémentaires demandés par la loi de règlement du budget de 1837, et montant à 3,248,111 fr. 19 cent., comment ils se divisent sous le point de vue de la faculté accordée par l'article 4 de la loi de finances de cet exercice, d'ouvrir provisoirement des crédits par ordonnances royales, en l'absence des Chambres.

Situation définitive des services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1837.

L'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 soumet à toutes les règles prescrites par les lois des finances, pour le règlement définitif du budget de chaque exercice, les services spéciaux de la Légion d'honneur, de l'Imprimerie royale, de l'administration des poudres et salpêtres, de la caisse des invalides de la marine, et de la fabrication des monnaies et des médailles.

Il est satisfait à cette disposition, en ce qui concerne le budget de 1837, au moyen d'un état annexé, sous la lettre F, au projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement dudit exercice, lequel état, semblable à ceux dont il est fait usage pour les services généraux du budget, contient, relativement aux services spéciaux, tous les termes servant à fixer la situation de chacun d'eux en recette et en dépense.

Ce tableau législatif est appuyé d'états de développements placés à la suite de la présente note (pages 256 à 267), et dans lesquels les recettes et les dépenses de chaque service spécial sont énoncées par chapitre.

Ces derniers états sont eux-mêmes le résumé des comptes détaillés qui se trouvent annexés, en conformité de la loi précitée, aux comptes des ministères auxquels ressortissent les divers services spéciaux, savoir :

Pour l'Imprimerie royale et la Légion d'honneur, au compte du ministère de la justice;

Pour les poudres et salpêtres, au compte du ministère de la guerre;

Pour la caisse des invalides de la marine, au compte du ministère de la marine et des colonies.

Quant à la fabrication des monnaies et des médailles, les recettes et les dépenses, énoncées pour ordre au budget, ne se rapportant qu'aux opérations des ateliers monétaires, le compte du mouvement de ces opérations se trouve annuellement publié dans le compte de l'administration des finances, dont il forme une subdivision. Toutefois, pour recomposer les résultats du compte sommaire de 1837, il est nécessaire de recourir aux comptes des deux années pendant lesquelles se sont effectuées les recettes et les dépenses qu'embrasse cet exercice, c'est-à-dire, aux développements publiés pages 496 à 511 du compte des finances de 1837, et à ceux que contient le compte de l'année 1838.

Les comptes sommaires que l'on met, pour 1837, sous les yeux des Chambres, présentent les résultats suivants en recette et en dépense :

Légion d'honneur	9,188,856f 09c
Imprimerie royale	2,310,491 59
Administration des poudres et salpêtres	2,590,248 80
Caisse des invalides de la marine	8,172,379 67
Service de la fabrication des monnaies et médailles	1,571,478 50
	23,833,454 65

L'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 est également applicable au service spécial des chancelleries consulaires. Mais les explications publiées dans les comptes rendus par le ministère des affaires étrangères ainsi que dans le compte général des finances, pour les années précédentes, ont fait connaître qu'à l'époque où le règlement législatif d'un exercice est soumis aux Chambres, il n'a pas encore été possible de réunir

tous les éléments du compte du même exercice pour ledit service spécial. La loi de règlement du budget de 1837 ne comprend, en conséquence, que les résultats, en recette et en dépense, de l'exercice 1835, pour la somme de 308,785 francs 52 centimes, et de l'exercice 1836, pour celle de 353,647 francs 71 centimes; ces résultats sont l'objet du tableau I annexé au projet de loi, et de celui qui est publié, page 268.

Budget spécial des travaux publics.

Le projet de loi de règlement de 1837 comprend aussi, pour cet exercice, la situation du budget spécial des travaux publics autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834. Des développements particuliers, pages 331 et suivantes, font connaître les mouvements de ce budget annexe, depuis son origine jusqu'au 1er janvier 1839.

La situation pour l'exercice 1837 se résume par les termes qui suivent :

Crédits mis par la loi de finances de 1837 à la disposition des ministres ordonnateurs des dépenses de ce service spécial	350,000f 00c
Crédits reportés de l'exercice 1836	12,194,680 47
Total des crédits attribués à l'exercice 1837	12,544,680 47
Dépenses constatées et payées jusqu'à la clôture de l'exercice	11,082,179 73
Crédits disponibles à reporter à l'exercice 1838	1,462,500 74

Budget extraordinaire des travaux publics.

Le budget extraordinaire des travaux publics, créé par la loi du 17 mai 1837, est présenté pour la première fois au règlement des Chambres législatives, en ce qui concerne les opérations afférentes à l'exercice 1837.

Tous les résultats explicatifs de ce règlement sont l'objet de tableaux de développements placés à la suite de la présente note (page 346 à 354). Voici comment ils se résument :

Crédits accordés pour les services à exécuter pendant l'exercice 1837, ci		19,580,000f 00c
Dépenses constatées à la charge dudit exercice	6,847,903f 05c	
Payements effectués sur ces dépenses	6,834,522 85	6,834,522 85
RESTE à payer sur les dépenses	13,380 20	
Crédits restant à employer à l'époque de la clôture de l'exercice 1837, et dont le report à l'exercice 1838 est proposé par l'article 10 du projet de loi		12,745,477 15

Conformément à l'article 7 du même projet de loi, le montant des payements ci-dessus est couvert par le prélèvement d'une somme égale sur l'excédant de recette du budget général de l'exercice 1837.

TABLEAUX RECTIFICATIFS

DES ÉVALUATIONS ET DES CRÉDITS

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

TABLEAU DES MODIFICATIONS apportées aux Évaluations et aux Crédits du budget de l'exercice 1837, pour la plus ou la moins value des ressources spéciales affectées aux services départementaux et autres.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Contributions directes, 1,781,524 fr. 08 c.			
Centimes additionnels pour dépenses fixes		27,827f 58c	"
——— pour dépenses variables spéciales à chaque département		37,684 71	"
——— (fonds commun)		23,189 80	"
——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc		2,379 38	"
Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales		4,055,154 49	"
——— pour dépenses de l'instruction primaire		609,459 62	"
——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux		"	382,323f 37
——— pour dépenses cadastrales		"	553,316 33
Centimes pour dépenses ordinaires des communes		23,602 43	"
——— extraordinaires des communes		559,228 40	"
——— des communes pour l'instruction primaire		297,765 95	"
——— pour les chemins vicinaux		"	3,001,385 04
Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière		2,379 37	"
——— des portes et fenêtres		4,386 93	"
Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes.	Dégrèvements et non-valeurs ordinaires	"	7,166 26
	Attributions aux communes	258,579 93	"
	Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	182,167 80	"
Fonds de réimposition		"	394,575 95
Taxe de premier avertissement		36,484 54	"
Douanes, 14,817 fr. 07 c.			
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation		14,817 07	"
Contributions indirectes, 35,298 fr. 92 c.			
Produits de droits de péage pour travaux de navigation		"	35,290 92
Produits divers, 2,658,181 fr. 80 c.			
Produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires		53,350 23	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses variables des départements		2,604,534 97	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales		296 60	"
		8,793,289 80	4,374,057 77
EXCÉDANT des augmentations		4,419,232 03	

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Ministère de l'instruction publique, 427,174 fr. 91 c.		
Dépenses de l'instruction primaire sur les 2 centimes additionnels aux contributions directes	609,459f 62c	"
——— 5 centimes facultatifs votés par les conseils généraux	"	235,634f 94c
——— des écoles normales primaires sur produits extraordinaires	53,350 23	"
Ministère de l'intérieur, 6,601,703 fr. 22 c.		
Dépenses fixes du matériel des cours royales, des maisons de détention, etc	27,827 58	"
——— variables des départements sur le produit des centimes additionnels aux contributions directes	60,874 51	"
——— sur les ressources extraordinaires des départements	2,604,534 97	"
——— facultatives d'utilité départementale votées par les conseils généraux (y compris 235,634 francs 94 cent. déduits ci-dessus du ministère de l'instruction publique)	3,908,466 16	"
Ministère des travaux publics, 18,094 fr. 47 c.		
Secours pour pertes résultant d'incendie, grêle, etc	2,379 38	"
Travaux de navigation et ports sur produits de droits spécialisés	"	20,473 85
Ministère des finances, 553,019 fr. 73 c.		
Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	"	553,316 33
——— sur fonds avancés par divers propriétaires	296 60	"
Frais de régie de perception des impôts et revenus, 36,484 fr. 54 c.		
Service administratif des contributions directes dans les départements (frais de premier avertissement)	21,890 73	"
Frais de perception des contributions directes (frais de premier avertissement)	14,593 81	"
Remboursements et restitutions, 2,075,016 fr. 44 c.		
Remises et modérations sur la contribution foncière, personnelle et mobilière	2,379 37	"
——— des portes et fenêtres	4,386 93	"
Décharges et réductions sur la contribution des patentes. — Dégrèvement ordinaire sur les 13 centimes	"	7,166 26
Décharges et réductions sur la contribution des patentes. — Attributions aux communes sur *idem*	258,579 93	"
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	182,167 80	"
Dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	582,830 83	"
Dépenses des communes pour l'instruction primaire	297,765 95	"
——— pour les chemins vicinaux	"	3,001,385 04
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	394,575 95
	8,631,784 40	4,212,552 37
EXCÉDANT des augmentations	4,419,232 03	

Tableau des Crédits accordés sur l'exercice 1837, par diverses lois spéciales.

DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.			MONTANT DES CRÉDITS.
21 mars 1837.....	Renfort du service des douanes sur les frontières des Pyrénées.....			150,000f 00c
1er avril.....	Entretien des routes stratégiques de l'Ouest.....			155,000 00
1er *idem*.....	Subvention aux caisses des retraites des ministères des affaires étrangères, de la guerre et des finances.....			5,269,746 59
24 *idem*.....	Armements extraordinaires de la marine.....			3,900,000 00
7 mai.....	Augmentation à la dotation du Prince royal, à l'occasion de son mariage, 1,000,000 francs, et pour sept mois.....	586,111f 10c		1,586,111 10
	Dépenses du mariage de S. A. R. et frais d'établissement.....	1,000,000 00		
19 *idem*.....	Dot de S. M. la reine des Belges.....			1,000,000 00
29 *idem*.....	Dépenses secrètes de police générale.....			2,000,000 00
1er juin.....	Pensions militaires.....			600,000 00
25 *idem*.....	Dépenses du personnel des ponts et chaussées.....			35,000 00
10 juillet.....	Dépenses extraordinaires dans les possessions françaises du nord de l'Afrique.....			14,658,227 00
Idem.....	Secours aux bureaux de charité et institutions de bienfaisance.....			600,000 00
Idem.....	Célébration du septième anniversaire des journées de Juillet 1830.....			200,000 00
12 *idem*.....	Acquisition de l'hôtel Vendôme, pour l'installation de l'école des mines.....			435,100 00
	Dépenses de la Chambre des Pairs.....	20,000 00		
	Personnel de l'administration centrale des finances.....	20,000 00		
17 *idem*.....	Service des douanes.....	194,490 00		3,572,117 00
	Service des contributions indirectes.....	82,000 00		
	Service des tabacs (achats de tabacs).....	3,000,000 00		
	Service des postes (transport des dépêches).....	255,627 00		
Idem.....	Dépenses de la Chambre des Députés.....			16,706 00
18 *idem*.....	Réparations à la cathédrale de Chartres.....			332,996 48
19 *idem*.....	Achèvement de l'établissement thermal de Plombières.....			35,000 00
22 *idem*.....	Secours aux étrangers réfugiés en France.....			370,000 00
28 juillet 1838....	Dépenses relatives à la révision du *Codex medicamentarius*.....			17,000 00
10 mai 1838.....	Crédits accordés par des lois spéciales.....			34,933,004 17
	Crédits supplémentaires et extraordinaires ouverts aux divers ministères, déduction faite de 3,521,238 fr. 78 cent. pour crédits reportés de l'exercice 1836. Voir ci-dessous.....			15,201,818 04
	TOTAL des suppléments de crédits.....			50,134,822 21
A DÉDUIRE : 1° les crédits annulés sur les divers services des ministères ci-après, par les lois des 10 juillet 1837 et 10 mai 1838, savoir :				
	Ministère de la guerre. (*Loi du 17 juillet 1837.*).....	2,859,101f	10,083,564f 00c	
	Idem..... (*Loi du 10 mai 1838.*).....	5,107,818f	7,224,463	
	Ministère des finances. (*Idem.*).....	2,116,645		
2° Les crédits ouverts au ministère de l'intérieur par les lois des 15 juin et 6 juillet 1836, pour les dépenses ci-après, et qui étant restés sans emploi sur l'exercice 1837, sont reportés à 1838 par la loi des crédits supplémentaires et extraordinaires de ce dernier exercice, savoir :				12,770,564 00
	Dépenses de constructions à la Chambre des Pairs.....	1,200,000f	2,687,000 00	
	Achèvement des monuments de la capitale.....	1,487,000		
				37,364,258 21
A AJOUTER : 1° La portion de crédits non employés sur l'exercice 1836, et reportés à l'exercice 1837 par la loi des crédits supplémentaires de ce dernier exercice, en date du 10 mai 1838, pour l'*achèvement des monuments de la capitale*, et les *dépenses de constructions à la Chambre des Pairs et à celle des Députés*.....				3,521,238 78
1° CRÉANCE des États-Unis. (*Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.*)				
	Cinquième terme de la créance. (*Ordonnance royale du 7 janvier 1837.*).....	4,499,999f 98c		5,587,431 78
	Rappel d'intérêts sur les termes précédents. (*Ordonnance royale du 25 août 1837.*).....	1,087,431 80		
				46,472,928 77

Tableau rectificatif des évaluations du budget des Recettes de l'exercice 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées AU BUDGET.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées à des dépenses départementales ou spéciales. A ajouter.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées à des dépenses départementales ou spéciales. A déduire.	TOTAL DES ÉVALUATIONS rectifiées qui doivent servir de base au règlement définitif du budget de l'exercice 1837.
Contributions directes	379,405,664f 00	1,781,524f 08	//	381,187,188f 08
Enregistrement, timbre et domaines (*a*)	202,755,000 00	//	//	202,755,000 00
Coupes de bois	24,535,000 00	//	//	24,535,000 00
Douanes et sels (*a*)	163,393,000 00	14,817 07	//	163,407,817 07
Contributions indirectes (*a*)	193,565,000 00	//	35,290f 92	193,529,709 08
Postes	39,454,000 00	//	//	39,454,000 00
Versement au trésor par la ville de Paris	5,500,000 00	//	//	5,500,000 00
Produits des rétributions et autres droits à percevoir dans les établissements universitaires	3,463,000 00	//	//	3,463,000 00
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'Université.	587,000 00	//	//	587,000 00
Salines et mines de sel de l'Est	1,465,000 00	//	//	1,465,000 00
Produits de divers revenus publics	5,162,135 00	2,658,181 80	//	7,820,316 80
Produits divers provenant des ministères	1,193,000 00	//	//	1,193,000 00
Produits extraordinaires	6,854,404 00	//	//	6,854,401 00
Recettes de diverses origines	240,000 00	//	//	240,000 00
Produits d'amendes, saisies et confiscations attribuées à divers (*a*)	//	//	//	//
	1,027,572,203 00	4,454,522 95	35,290 92	1,031,991,435 03
		4,419,232 03		
Recette à l'exercice 1837 : 1° Des fonds non employés à l'époque de la clôture des exercices 1835 et 1836 sur les crédits affectés à des dépenses départementales	6,737,965 86	.....		6,737,965 86
2° De la portion de l'excédant de recette du budget de l'exercice 1836, transporté à l'exercice 1837, pour balancer le montant des dépenses spéciales réimputées sur ce dernier exercice. (Loi de règlement de l'exercice 1836.)	4,568,135 39	.....		4,568,135 39
	1,038,878,304 25			1,043,297,536 28

(*a*) Conformément à la disposition adoptée pour le budget de 1838, et dont l'application a été faite à l'exercice 1837, le produit des amendes et confiscations est rattaché aux branches de revenus d'où elles proviennent,

SAVOIR :

Enregistrement	950,000f	3,150,000f
Douanes	1,200,000	
Contributions indirectes	1,000,000	

Tableau rectificatif des Crédits du Budget des Dépenses de l'Exercice 1837.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1835 et 1836. — DÉPENSES départementales ou spéciales.	CRÉDITS pour DÉPENSES spéciales, reportés de l'exercice 1836.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. — Crédits accordés.	Crédits annulés.	CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1837. (Art. 8 de la loi du 23 mai 1834.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION des ressources affectées à des dépenses spéciales. — A ajouter.	A déduire.	TOTAL des CRÉDITS RECTIFIÉS qui doivent servir de base au règlement définitif du budget de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
Dette publique	326,632,292f	//	//	9,198,388f 59c	2,116,645f 00c	//	//	//	333,714,035f 59c	(a) Les crédits ouverts par la loi du 18 juill. 1836 s'élèvent à 1,027,059,018f 00c
Dotations	16,547,300	//	//	622,817 10	//	//	//	//	17,170,117 10	Il a été ajouté 3 francs aux crédits portés dans ladite loi, pour le ministère de l'intérieur (*Dépenses des maisons de détention et des bâtiments des cours royales*), afin d'accorder ces crédits avec les ressources qui leur sont attribuées par la loi des recettes du même jour, savoir :
Justice et cultes — Justice	18,672,770	//	//	729,945 00	//	2,764f 43c	//	//	19,405,479 43	
Justice et cultes — Cultes	35,238,689	//	//	335,294 92	//	290,725 66	//	//	35,864,709 58	
Affaires étrangères	7,349,700	//	//	195,000 00	//	15,919 63	//	//	7,560,619 63	
Instruction publique	13,108,479	628,719f 22c	//	347,700 00	//	19,632 03	662,809f 85c	235,634f 94c	14,531,705 16	
Intérieur	74,028,203	5,247,903 24	//	6,795,656 04	2,687,000 00	8,577 24	6,601,703 22	//	89,995,042 74	Ressources évaluées au budget, ci 4,114,537f Crédits accordés 4,115,534
Travaux publics, agriculture et commerce	55,418,622	414,356 28	1,046,896f 61c (b)	2,730,031 86	//	48,141 93	2,379 38	20,473 85	59,639,954 21	Différence .. 3 — 3 00
Guerre	226,576,015	//	//	19,629,132 79	7,966,919 00	369,917 50	//	//	238,608,146 29	1,027,059,021 00
Marine	61,995,973	//	//	3,900,901 25	//	163,931 24	//	//	66,059,805 49	
Finances	21,946,500	273,438 56	//	2,084,134 65	//	1,679,378 14	296 60	553,316 33	25,430,431 62	(b) Subvention aux compagnies pour travaux par voie de concession, ci 800,000f 00c
Frais de régie et de perception	116,499,489	//	//	5,587,058 79	//	//	36,484 54	//	122,123,032 33	Perfectionnement de la navigation de divers fleuves et rivières 246,896 61
Remboursements et restitutions	53,044,989	173,548 56	//	1,500,000 00	//	//	1,328,110 81	3,403,127 25	52,643,521 12	1,046,896 61
	1,027,059,021	6,737,965 86	1,046,896 61	53,656,060 99	12,770,564 00	2,597,987 80	8,631,784 40	4,212,552 37	1,082,746,600 29	
Créance des Etats-Unis. (Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.)	//	//	//	5,587,431 78	//	//	//	//	5,587,431 78	
	1,027,059,021 (a)	6,737,965 86	1,046,896 61	59,243,492 77	12,770,564 00	2,597,987 80	8,631,784 40	4,212,552 37	1,088,334,032 07	
				46,472,928 77			4,419,232 03			

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 1837.

Recettes	1,043,297,536f 28c
Dépenses	1,088,334,032 07
Excédant de Dépense	45,036,495 79

TABLEAUX DÉFINITIFS

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Tableau définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	262,065,563f 67c	262,204,421f 18c	262,204,421f 18c	//	//	138,857f 51c	262,204,421f 18c	Voir le tableau page 48 de la deuxième partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1837 avec celles de l'exercice 1836, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
——— personnelle et mobilière	55,646,330 02	55,646,396 45	55,646,396 45	//	//	66 43	55,646,396 45	
——— des portes et fenêtres	28,792,920 63	28,903,039 22	28,903,039 22	//	//	110,118 59	28,903,039 22	
——— des patentes	32,926,245 22	34,664,658 44	34,664,658 44	//	/	1,738,413 22	34,664,658 44	
Taxe de premier avertissement	721,484 54	721,484 54	721,484 54	//	//	//	721,484 54	
Taxe additionnelle sur les bois des communes et des établissements publics	1,034,644 00	1,034,644 00	1,034,644 00	//	//	//	1,034,644 00	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	166,394,000 00	182,903,016 86	181,828,397 76	1,074,619f 10c	//	15,434,397 76	181,828,397 76	Voir, comme ci-dessus, page 90.
Droit de timbre	30,300,000 00	32,564,919 89	32,564,914 94	4 95	//	2,264,914 94	32,564,914 94	
Revenus et prix de ventes de domaines	4,211,000 00	4,450,565 99	4,124,356 08	326,209 91	86,643f 92c	//	4,124,356 08	
Domaines et bois engagés ou échangés	300,000 00	703,282 75	376,243 90	327,038 85	//	76,243 90	376,243 90	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,550,000 00	1,487,744 84	1,267,157 06	220,587 78	282,842 94	//	1,267,157 06	
A reporter	583,942,188 08	605,284,174 16	603,335,713 57	1,948,460 59	369,486 86	19,763,012 35	603,335,713 57	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....	583,942,188f 08c	605,284,174f 16c	603,335,713f 57c	1,948,460f 59c	369,486f 86c	19,763,012f 35c	603,335,713f 57c	
COUPES DE BOIS.								
Principal des adjudications.....	20,535,000 00	25,576,806 62	25,576,806 62	//	//	5,041,806 62	25,576,806 62	Voir le tableau page 116 de la deuxième partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1837 avec celles de l'exercice 1836, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
Décime et produits accessoires.....	4,000,000 00	4,795,031 75	4,795,031 75	//	//	795,031 75	4,795,031 75	
DOUANES.								
Droits de douanes, de navigation et recettes accidentelles.....	108,647,817 07	111,913,755 32	111,913,755 32	//	//	3,265,938 25	111,913,755 32	Voir, comme ci-dessus, pages 132 et 133.
Droit de consommation des sels.....	54,760,000 00	57,155,587 90	57,155,587 90	//	//	2,395,587 90	57,155,587 90	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières.....	77,553,000 00	84,040,743 50	83,965,192 47	75,551 03	//	6,412,192 47	83,965,192 47	Voir, comme ci-dessus, pages 188 et 189.
Droits divers et recouvrements d'avances pour divers services.....	36,836,709 08	40,344,357 47	39,178,437 02	1,165,920 45	//	2,341,727 94	39,178,437 02	
Produit de la vente des tabacs.....	74,435,000 00	81,475,735 43	81,475,735 43	//	//	7,040,735 43	81,475,735 43	
Produit de la vente des poudres.....	4,705,000 00	4,471,953 28	4,471,953 28	//	233,046 72	//	4,471,953 28	
A reporter.....	965,414,714 23	1,015,058,145 43	1,011,868,213 36	3,189,932 07	602,533 58	47,056,032 71	1,011,868,213 36	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....	965,414,714f 23c	1,015,058,145f 43c	1,011,868,213f 36c	3,189,932f 07c	602,533f 58c	47,056,032f 71c	1,011,868,213f 36c	
DIVERS REVENUS.								
Produits des postes. — Produit de la taxe des lettres.....	34,060,000 00	36,964,366 27	36,964,366 27	//	//	2,904,366 27	36,964,366 27	Voir le tableau pages 218 et 219 de la deuxième partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1837 avec celles de l'exercice 1836, et l'explication des différences que présentent ces deux exercices.
Produits des postes. — Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent.....	793,000 00	808,657 38	808,657 38	//	//	15,657 38	808,657 38	
Produits des postes. — Produit des places dans les malles-postes.....	1,500,000 00	1,665,987 39	1,665,987 39	//	//	165,987 39	1,665,987 39	
Produits des postes. — ——— dans les paquebots.....	2,408,000 00	442,515 01	442,515 01	//	1,965,484 99	//	442,515 01	
Produits des postes. — Produit du transport des espèces et matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.....	//	52,030 29	52,030 29	//	//	52,030 29	52,030 29	
Produits des postes. — Produit des offices étrangers et recettes diverses.....	693,000 00	625,326 02	624,726 02	600 00	68,273 98	//	624,726 02	
Versement au trésor par la ville de Paris, en vertu de la loi du 19 juillet 1820...	5,500,000 00	5,500,000 00	5,500,000 00	//	//	//	5,500,000 00	
Produit de la rétribution et des droits universitaires.....	3,463,000 00	3,925,406 03	3,925,406 03	//	//	462,406 03	3,925,406 03	Voir, comme ci-dessus, pag. 258 et 259, les développements qui sont publiés sur les produits universitaires de l'exercice 1837.
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'Université.....	587,000 00	540,414 51	540,414 51	//	46,585 49	//	540,414 51	
Salines et mines de sel de l'Est.....	1,465,000 00	1,614,128 83	1,614,128 83	//	//	149,128 83	1,614,128 83	Voir le compte spécial de l'exploitation des salines, page 537 et suivantes.
A reporter.....	1,015,883,714 23	1,067,196,977 16	1,064,006,445 09	3,190,532 07	2,682,878 04	50,805,608 90	1,064,006,445 09	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....		1,015,883,714f 23c	1,067,196,977f 16c	1,064,006,445f 09	3,190,532f 07	2,682,878f 04c	50,805,608f 90	1,064,006,445f 09	
PRODUITS DIVERS.									
Produits de divers services publics.	Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles..... 10,000f 00		54,778 47	54,778 47	"				
	Produit des mines..... 230,000 00		304,064 98	304,064 98	"				
	Droit de vérification des poids et mesures..... 1,000,000 00		1,028,186 93	1,028,186 93	"				
	Produit de la taxe des brevets d'invention..... 300,000 00		412,429 00	412,429 00	"				
	Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales. 3,538,702 97		3,538,702 97	3,538,702 97	"				
	Produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires..... 253,350 23	7,820,316 80	253,350 23	253,350 23	"	"	86,950 48	7,907,267 28	Voir les tableaux pages 278 et 279 de la deuxième partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1837 avec celles de l'exercice 1836.
	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires..... 705,000 00		560,052 05	560,052 05	"				
	Produit de l'ancienne dotation de l'hôtel des invalides de la guerre.. 851,000 00		867,605 75	867,605 75	"				
	Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine, sur les dépenses du matériel de ce département..... 470,000 00		475,105 42	475,105 42	"				
	Recettes de diverses natures..... 462,263 60		412,991 48	412,991 48	"				
Produits divers provenant des ministères.....		1,193,000 00	931,559 33	931,559 33	"	261,440 67	"	931,559 33	Voir *idem*.
A reporter.....		1,024,897,031 03	1,076,035,803 77	1,072,845,271 70	3,190,532 07	2,944,318 71	50,892,559 38	1,072,845,271 70	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Report.....		1,024,897,031f 03c	1,076,035,803f 77c	1,072,845,271f 70c	3,190,532f 07	2,944,318f 71c	50,892,559f 38c	1,072,845,271f 70c	
Produits extraordinaires.	Produits et revenus locaux d'Alger..... 1,700,000f		1,676,046 04	1,676,046 04	"				
	Produit de la rente de l'Inde..... 1,000,000		1,029,529 57	1,029,529 57	"				
	Intérêts de la créance sur l'Espagne..... 1,954,404		1,954,404 00	"	1,954,404 00				
	Prélèvements sur les bénéfices de la caisse des dépôts et consignations..... 1,000,000	6,854,404 00	224,781 91	224,781 91	"	612,282 37	"	6,242,121 03	Voir les tableaux pages 280 et 281 de la deuxième partie du compte général des finances, pour la comparaison des recettes de l'exercice 1837 avec celles de l'exercice 1836.
	Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie..... 1,200,000		1,269,774 35	1,269,774 35	"				
	Recouvrements sur l'avance faite aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti..... "		1,825,000 00	1,825,000 00	"				
	Recettes de diverses natures..... "		216,989 76	216,989 76	"				
Recettes de diverses natures.....		240,000 00	145,338 90	145,338 90	"	94,661 10	"	145,338 90	Voir comme ci-dessus.
		1,031,991,435 03	1,084,377,668 30	1,079,232,732 23	5,144,936 07	3,651,262 18	50,892,559 38	1,079,232,732 23	
						47,241,297 20			
RECETTE À L'EXERCICE 1837 :									
1° Des fonds non employés, à l'époque de la clôture des exercices 1835 et 1836, sur les crédits affectés à des dépenses départementales.....		6,737,965 86	.....	.....	.....	.....	.....	6,737,965 86	
2° De la portion de l'excédant de recette du budget de l'exercice 1836, transporté à l'exercice 1837, pour balancer le montant des dépenses spéciales réimputées sur ce dernier exercice. (Loi de règlement de l'exercice 1836.).....		4,568,135 39	.....	.....	.....	.....	.....	4,568,135 39	
		1,043,297,536 28						1,090,538,833 48	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.
	DETTE PUBLIQUE.						
1	Rentes 5 p. 0/0	147,112,393f 00c	147,111,867f 00c	146,699,641f 46c	412,225f 54c	(a) 526f 00c	"
	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	1,026,457 00	143 00	"	"
	—— 4 p. 0/0	8,704,597 00	8,704,597 00	8,699,463 00	5,134 00	"	"
	—— 3 p. 0/0	36,247,656 00	36,222,281 50	36,094,928 50	127,353 00	(b) 25,374 50	"
2	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	44,616,463 00	"	"	"
3	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,940,000 00	9,887,175 06	9,887,175 06	"	(c) 52,824 94	"
4	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,367,600 00	9,295,048 65	8,856,185 78	438,862 87	(d) 72,551 35	"
5	—— de la dette flottante	10,000,000 00	9,674,583 34	9,674,498 51	84 83	(e) 325,416 66	"
6	Rentes viagères	4,656,000 00	4,109,375 24	4,109,375 24	"	(f) 546,624 76	"
7	Pensions de la pairie	1,030,000 00	964,738 84	964,738 84	"	(f) 65,261 16	"
8	—— civiles	1,730,000 00	1,546,715 80	1,546,715 80	"	(f) 183,284 20	"
9	—— à titre de récompenses nationales	617,850 00	603,043 91	603,043 91	"	(f) 14,806 09	"
10	—— aux vainqueurs de la Bastille	21,000 00	15,780 54	15,780 54	"	(f) 5,219 46	"
11	—— militaires	46,332,000 00	45,451,048 41	45,451,048 41	"	(f) 880,951 59	"
12	—— ecclésiastiques	2,688,000 00	2,442,496 75	2,442,496 75	"	(f) 245,503 25	"
13	—— de donataires	1,448,000 00	1,396,474 78	1,396,474 78	"	(f) 51,525 22	"
14	—— de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	600,000 00	"	"	"
15	Subvention aux fonds de retraite des ministères	7,175,876 59	7,051,745 37	7,051,745 37	"	(g) 124,131 22	"
16	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,986 80	398,098 80	1,888 00	(h) 13 20	"
		333,714,035 59	331,120,021 99	330,134,330 75	985,691 24	2,594,013 60	"
"	Rappels d'arrérages de rentes viagères antérieurs à 1837	"	121,273 70	121,273 70	"	"	121,273f 70c
"	——— de pensions antérieurs à 1837	"	173,266 91	173,266 91	"	"	173,266 91
		333,714,035 59	331,414,562 60	330,428,871 36	985,691 24	2,594,013 60	294,540 61
	DOTATIONS.						
17	Liste civile	13,586,111 10	13,586,111 10	13,586,111 10	"	"	"
18	Chambre des Pairs	740,000 00	740,000 00	740,000 00	"	"	"
19	Chambre des Députés	697,006 00	683,780 07	683,780 07	"	(i) 13,225 93	"
20	Légion d'honneur	2,147,000 00	2,147,000 00	2,147,000 00	"	"	"
		17,170,117 10	17,156,891 17	17,156,891 17	"	13,225 93	"

RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.			
CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.
"	526f 00c	412,225f 54c	146,699,641f 46c
"	"	143 00	1,026,457 00
"	"	5,134 00	8,699,463 00
"	25,374 50	127,353 00	36,094,928 50
"	"	"	44,616,463 00
"	52,824 94	"	9,887,175 06
"	72,551 35	438,862 87	8,856,185 78
"	325,416 66	84 83	9,674,498 51
"	546,624 76	"	4,109,375 24
"	65,261 16	"	964,738 84
"	183,284 20	"	1,546,715 80
"	14,806 09	"	603,043 91
"	5,219 46	"	15,780 54
"	880,951 59	"	45,451,048 41
"	245,503 25	"	2,442,496 75
"	51,525 22	"	1,396,474 78
"	"	"	600,000 00
"	124,131 22	"	7,051,745 37
"	13 20	1,888 00	398,098 80
"	2,594,013 60	985,691 24	330,134,330 75
121,273f 70c	"	"	121,273 70
173,266 91	"	"	173,266 91
294,540 61	2,594,013 60	985,691 24	330,428,871 36
	3,579,704 84		
"	"	"	13,586,111 10
"	"	"	740,000 00
"	13,225 93	"	683,780 07
"	"	"	2,147,000 00
"	13,225 93	"	17,156,891 17
	13,225 93		

OBSERVATIONS.

(a) Rentes dont les arrérages étaient à servir à l'ouverture de l'exercice 147,118,472f 00
Rentes inscrites en 1837 au nom des créanciers de la Belgique, en exécution des conventions diplomatiques de 1815 ..... 158 00
Rappels d'arrérages auxquels ces rentes ont donné lieu 741 00
ENSEMBLE 147,119,371 00
A déduire :
Extinction de portions de rentes indûment inscrites au profit de communes 531f
Promesses nominatives de rentes non productives d'intérêts pour l'année 1837. 6,973 } 7,504 00
Reste pour les charges de l'exercice 1837 ..... 147,111,867 00
(Voir le compte de la dette inscrite page 502.)

Les crédits accordés par la loi du budget et par la loi des crédits supplémentaires étant de 147,112,393 00
Les crédits ont excédé les dépenses de 526 00

(b) Rentes qui formaient la dette du trésor à l'ouverture de l'exercice 35,743,303 00
Rappels à partir du 25 juin 1825, des arrérages de rentes délivrées pour l'indemnité des émigrés 481,038 50
36,224,341 50
A déduire, 1° pour arrérages de rentes rachetées en 1837 par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds de l'ancien domaine extraordinaire, et qui ont été annulées au profit de l'État 2,000 00
Reste, pour les charges de l'exercice 1837 ..... 36,222,281 50
Les crédits accordés par la loi du budget et la loi des crédits supplémentaires étant de (Voir, comme ci-dessus, le compte de la dette inscrite) 36,247,656 00
Ces crédits ont excédé la dépense de 25,374 50

(c) Dépense calculée approximativement et restée au-dessous des crédits qui y avaient été affectés.

(d) Le crédit, ouvert chaque année au budget pour une même somme, est purement éventuel et ne saurait exprimer ni limiter la dépense en intérêts de cautionnement que le trésor aura à supporter pendant l'année qui donne son nom à l'exercice, attendu que cette dépense est subordonnée au montant des cautionnements versés au trésor, et au temps pendant lequel il en demeure dépositaire. D'après les décomptes établis par titulaire et consignés sur les livres de la dette inscrite, les cautionnements existant au 1er janvier 1837, ou ceux que le trésor a reçus pendant le cours de l'année, en calculant les intérêts suivant les époques de jouissance, ont mis à la charge de l'exercice 1837 une dépense qui s'est trouvée inférieure de 72,551 fr. 35 cent. au crédit approximatif ouvert par le budget (9,000,000 fr.), lequel depuis a été augmenté de 367,000 fr. par la loi des crédits supplémentaires de 1837.

(e) L'évaluation des dépenses de l'exercice 1837 a dû prévoir ces emprunts temporaires que la situation du trésor n'a pas rendus nécessaires.

(f) Les crédits accordés pour le payement de la dette viagère du trésor sont, chaque année, basés sur le montant des inscriptions représentant la dette que le trésor pouvait avoir à supporter au moment où l'administration préparait la loi de finances; mais les budgets étant proposés et votés longtemps d'avance, les besoins présumés d'un exercice sont nécessairement éventuels dans la plupart de leurs termes, à raison des extinctions ultérieures pour cause de décès des titulaires ou des nouvelles concessions de pensions. Il en résulte que les différences ressortant dans le tableau ci-contre, de la comparaison des dépenses constatées avec les crédits alloués, n'expriment aucun fait positif qui procède de l'action du ministère ordonnateur, et sur lequel, par conséquent, le contrôle législatif puisse avoir à s'exercer. Quant à la dépense qui a formé la charge réelle du budget, d'après les titres préexistants de chaque nature de dettes, on la justifie en la comparant avec celle de l'exercice précédent, et en expliquant les causes des modifications qu'elle a éprouvées pendant le cours de l'exercice dont le règlement est soumis aux Chambres. Ces explications sont l'objet de développements spéciaux que l'on publie à l'appui du compte de la dette inscrite, et auxquels il est nécessaire de se reporter. (Voir le compte de la dette inscrite, comme il est dit ci-dessus.)

(g) Décès et remplacements d'employés réformés.

(h) Appoint non distribué.

(i) Sur les 697,006 fr. qu'elle avait reçus du trésor public, la Chambre n'ayant employé à ses dépenses que 683,780 fr. 07 c., d'après le rapport de sa commission de comptabilité, elle a fait reverser la différence de 13,225 fr. 93 c., le 27 juin 1838.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DE LA JUSTICE.						MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.					
1	Administration centrale. (Personnel.)	417,800f 00c	417,794f 81c	417,751f 48c	43f 33c	(a) 5f 19c	//	//	5f 19c	43f 33c	417,751f 48c	(a) Appoints de crédits excédant les besoins de ces services.
//	Complément du traitement du sous-secrétaire d'état	5,945 00	5,944 49	5,944 49	//	(a) 0 51	//	//	0 51	//	5,944 49	(b) Ces excédants de crédits proviennent des vacances de places qui ont eu lieu pendant l'année, de l'application de la loi sur le cumul d'un traitement avec une pension, et de privations de traitement encourues dans les cas prévus par les lois et règlements.
2	Administration centrale. (Matériel.)	107,000 00	106,980 00	106,980 00	//	(a) 20 00	//	//	20 00	//	106,980 00	
3	Conseil d'état. (Personnel.)	470,400 00	470,399 97	470,399 97	//	(a) 0 03	//	//	0 03	//	470,399 97	
4	Conseil d'état. (Matériel.)	12,000 00	11,982 56	11,982 56	//	(a) 17 44	//	//	17 44	//	11,982 56	(c) Il n'y a pas lieu d'employer la totalité du crédit qui a été accordé pour cette nature de service, essentiellement éventuel.
5	Cour de cassation	797,300 00	790,776 67	790,776 67	//	(b) 6,523 33	//	//	6,523 33	//	790,776 67	(d) Fraction de crédit restée sans emploi.
6	Cours royales	4,246,900 00	4,228,049 40	4,227,195 91	853 49	(b) 18,850 60	//	//	18,850 60	853 49	4,227,195 91	
7	Cours d'assises	154,400 00	154,400 00	154,400 00	//	//	//	//	//	//	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	5,578,470 00	5,568,921 87	5,563,956 72	4,965 15	(b) 9,548 13	//	//	9,548 13	4,965 15	5,563,956 72	
9	Tribunaux de commerce	179,900 00	179,896 36	179,896 36	//	(b) 3 64	//	//	3 64	//	179,896 36	
10	Tribunaux de police	62,400 00	62,395 52	62,277 48	118 04	(b) 4 48	//	//	4 48	118 04	62,277 48	
11	Justices de paix	3,103,200 00	3,094,967 59	3,093,035 17	1,932 42	(b) 8,232 41	//	//	8,232 41	1,932 42	3,093,035 17	
12	Frais de justice criminelle	4,022,000 00	3,992,457 03	3,992,457 03	//	(c) 29,542 97	//	//	29,542 97	//	3,992,457 03	
13	Fonds de subvention à la caisse des retraites du ministère	200,000 00	200,000 00	200,000 00	//	//	//	//	//	//	200,000 00	
14	Dépenses diverses, secours temporaires à d'anciens magistrats et employés	45,000 00	44,185 00	44,185 00	//	(d) 815 00	//	//	815 00	//	44,185 00	
		19,402,715 00	19,329,151 27	19,321,238 84	7,912 43	73,563 73	//	//	73,563 73	7,912 43	19,321,238 84	
15	Dépenses des exercices clos	2,764 43	2,764 43	2,764 43	//	//	//	//	//	//	2,764 43	
		19,405,479 43	19,331,915 70	19,324,003 27	7,912 43	73,563 73	//	//	73,563 73	7,912 43	19,324,003 27	
									81,476 16			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

Suite du MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	DÉPENSES DES CULTES.											
1	Personnel des bureaux des cultes	146,000f 00	145,999f 79	145,999f 79	//	0f 21	//	//	0f 21	//	145,999f 79	(a) Économie portant principalement sur la dépense pour l'Almanach du clergé.
2	Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés	16,089 00	16,089 00	16,089 00	//	//	//	//	//	//	16,089 00	
3	Matériel et dépenses diverses des bureaux	30,000 00	28,524 32	28,524 32	//	(a) 1,475 68	//	//	1,475 68	//	28,524 32	(b) Les vacances ou absences ont laissé libre, sur les crédits concernant les traitements, les frais de visites diocésaines et les frais de premier établissement 23,608f 38
4	Culte catholique. Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,017,000 00	993,967 97	993,967 97	//	(b) 23,032 03	//	//	23,032 03	//	993,967 97	Mais les frais de bulle et d'informations se sont élevés à 576 francs 35 cent. au delà des évaluations du budget, ci 576 35
5	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	27,985,000 00	27,729,589 03	27,719,715 90	9,873f 13	(c) 255,410 97	//	//	255,410 97	9,873f 13	27,719,715 90	Reste 23,032 03
6	Chapitre royal de Saint-Denis	97,600 00	86,679 12	86,679 12	//	(d) 10,920 88	//	//	10,920 88	//	86,679 12	
7	Bourses des séminaires	1,000,000 00	980,649 06	980,649 06	//	(e) 19,350 94	//	//	19,350 94	//	980,649 06	
8	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,030,028 83	1,021,402 83	8,626 00	(f) 39,971 17	//	//	39,971 17	8,626 00	1,021,402 83	(c) Excédant résultant de l'éventualité même des prévisions du budget pour un service aussi considérable, soumis aux modifications résultant du nombre, de l'âge et des décès parmi les pensionnaires.
9	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.	445,000 00	444,746 54	444,070 63	675 91	(g) 253 46	//	//	253 46	675 91	444,070 63	(d) Résultat de vacances parmi les chanoines de Saint-Denis.
10	Acquisitions, constructions et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	1,530,012 67	1,509,061 85	20,950 82	(h) 69,987 33	//	//	69,987 33	20,950 82	1,509,061 85	(e) Résultat de vacances et de suspension de payements.
11	Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	861,648 49	861,548 49	100 00	351 51	//	//	351 51	100 00	861,548 49	(f) Résultat de décès d'ecclésiastiques et d'anciennes religieuses, tous fort âgés, avant le payement des secours qui leur avaient été accordés.
12	Cultes non catholiques. Dépenses du personnel des cultes protestants	790,000 00	773,277 73	772,927 63	350 10	(i) 16,722 27	//	//	16,722 27	350 10	772,927 63	(g) Inachèvement de quelques dépenses avant la fin de l'année.
13	——— du matériel des cultes protestants	100,000 00	100,000 00	99,500 00	500 00	//	//	//	//	500 00	99,500 00	(h) Diverses circonstances ont retardé la liquidation définitive des dépenses dans quelques départements.
14	——— du culte israélite	80,000 00	77,249 99	77,249 99	//	(j) 2,750 01	//	//	2,750 01	//	77,249 09	(i) Vacances dans les emplois, principalement dans ceux qui ont été établis en 1837.
//	Réparation de la cathédrale de Chartres	332,996 48	332,996 48	332,996 48	//	//	//	//	//	//	332,996 48	(j) Vacances dans les emplois.
//	Dépenses des exercices périmés	2,298 44	2,298 44	2,298 44	//	//	//	//	//	//	2,298 44	
		35,573,983 92	35,133,757 46	35,092,681 50	41,075 96	440,226 46	//	//	440,226 46	41,075 96	35,092,681 50	
15	Dépenses des exercices clos	290,725 66	290,725 66	290,725 66	//	//	//	//	//	//	290,725 66	
		35,864,709 58	35,424,483 12	35,383,407 16	41,075 96	440,226 46	//	//	440,226 46	41,075 96	35,383,407 16	
									481,302 42			

RÉCAPITULATION.

//	Dépenses de la justice	19,405,479 43	19,331,915 70	19,324,003 27	7,912 43	73,563 73	//	//	73,563 73	7,912 43	19,324,003 27	
//	Dépenses des cultes	35,864,709 58	35,424,483 12	35,383,407 16	41,075 96	440,226 46	//	//	440,226 46	41,075 96	35,383,407 16	
		55,270,189 01	54,756,398 82	54,707,410 43	48,988 39	513,790 19	//	//	513,790 19	48,988 39	54,707,410 43	
									562,778 58			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.											
1	Administration centrale. (Personnel.)	536,200f00c	532,999f46c	532,999f46c	//	(a) 3,200f54c	//	//	3,200f 54c	//	532,999f46c	(a) Extinction de traitements temporaires et économies sur les gages des gens de service.
2	—— (Matériel.)	149,000 00	148,998 09	148,998 09	//	1 91	//	//	1 91	//	148,998 09	(b) Bonifications sur les vacances et les congés.
3	Traitements des agents du service extérieur	4,135,000 00	4,064,742 28	4,055,975 46	8,766f82c	(b) 70,257 72	//	//	70,257 72	8,766f82c	4,055,975 46	(c) Suppressions de traitements d'inactivité par suite de réemploi ou d'admission à la retraite.
4	—— des agents en inactivité	80,000 00	38,826 66	38,256 66	570 00	(c) 41,173 34	//	//	41,173 34	570 00	38,256 66	
5	Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	300,000 00	134,889 55	134,889 55	//	(d) 165,110 45	//	//	165,110 45	//	134,889 55	(d) Économies sur les prévisions du budget.
6	—— de voyage et de courriers	600,000 00	595,072 05	595,072 05	//	(d) 4,927 95	//	//	4,927 95	//	595,072 05	
7	—— de service des résidences politiques et consulaires	697,000 00	696,959 72	696,778 93	180 79	(d) 40 28	//	//	40 28	180 79	696,778 93	
8	Présents diplomatiques	50,000 00	21,129 39	21,061 39	68 00	(d) 28,870 61	//	//	28,870 61	68 00	21,061 39	
9	Indemnités et secours	52,500 00	44,151 66	44,151 66	//	(d) 8,348 34	//	//	8,348 34	//	44,151 66	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	650,000 00	//	//	//	//	//	//	650,000 00	
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	180,000 00	173,027 98	173,027 98	//	(d) 6,972 02	//	//	6,972 02	//	173,027 98	
//	Subvention à la caisse des retraites	115,000 00	115,000 00	115,000 00	//	//	//	//	//	//	115,000 00	
		7,544,700 00	7,215,796 84	7,206,211 23	9,585 61	328,903 16	//	//	328,903 16	9,585 61	7,206,211 23	
12	Dépenses des exercices clos	15,919 63	15,919 63	15,919 63	//	//	//	//	//	//	15,919 63	
		7,560,619 63	7,231,716 47	7,222,130 86	9,585 61	328,903 16	//	//	328,903 16	9,585 61	7,222,130 86	
									338,488 77			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1838 et 1839 pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.												
1	Administration centrale. (Personnel)	500,000f00c	499,992f48c	499,992f48c	"	(a) 7f52c	"	"	7f52c	"	"	499,992f48c	(a) Appoints restés disponibles.
2	——— (Matériel)	176,623 00	176,616 59	176,616 59	"	(a) 6 41	"	"	6 41	"	"	176,616 59	(b) Excédant de crédit sur les traitements des agrégés, par suite de mutations, sur les indemnités de pension et sur les frais de concours pour l'agrégation.
3	Services généraux	510,000 00	457,092 89	456,546 77	546f12c	(b) 52,907 11	"	"	52,907 11	546f12c	"	456,546 77	
4	Administration académique et départementale	819,900 00	808,529 94	808,105 69	424 25	(c) 11,370 06	"	"	11,370 06	424 25	"	808,105 69	(c) Vacances dans le personnel des académies et somme restée sans emploi sur les frais de tournées.
5	Instruction supérieure (facultés)	2,129,256 00	2,105,569 68	2,105,569 68	"	(d) 23,686 32	"	"	23,686 32	"	"	2,105,569 68	(d) Somme restée disponible sur le crédit primitif, par suite de vacances de chaires, et sur le crédit supplémentaire accordé pour les traitements éventuels des droits de présence des professeurs dans les facultés.
6	Instruction secondaire	1,655,600 00	1,644,667 31	1,643,312 46	1,354 85	(e) 10,932 69	"	"	10,932 69	1,354 85	"	1,643,312 46	
7	Instruction primaire (fonds généraux)	1,600,000 00	1,596,222 56	1,592,897 02	3,325 54	(f) 3,777 44	"	"	3,777 44	3,325 54	"	1,592,897 02	(e) Excédant sur la somme allouée pour remises de rétribution et de droit annuel.
8	Instruction primaire (produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux)	4,161,208 73	3,645,585 69	3,645,585 69	"	(g) 515,623 04	"	"	"	"	515,623f04c	3,645,585 69	(f) Cette somme avait été accordée à quelques communes qui n'ont pas pu l'employer en temps utile.
9	Instruction primaire (portion des centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux)	291,906 77	213,956 13	213,956 13	"	(g) 77,950 64	"	"	"	"	77,950 64	213,956 13	(g) Excédant du produit des centimes votés par les conseils généraux, à reporter à l'exercice 1839.
10	Écoles normales primaires (fonds spéciaux)	302,778 63	255,898 09	255,898 09	"	(h) 46,880 54	"	"	"	"	46,880 54	255,898 09	(h) Excédant de produits spéciaux, à reporter sur l'exercice 1838.
11	Établissements scientifiques et littéraires	1,679,200 00	1,675,555 40	1,672,902 72	2,652 68	(i) 3,644 60	"	"	3,644 60	2,652 68	"	1,672,902 72	(i) Sur cet excédant, la somme de 3,500 fr. était destinée à deux prix mis au concours et qui n'ont pas été décernés; savoir : Un prix à l'académie des sciences 3,000f ; *Idem* à l'académie royale de médecine 500 ; 3,500
12	Souscriptions	134,000 00	133,951 00	133,951 00	"	(j) 49 00	"	"	49 00	"	"	133,951 00	
13	Encouragements, secours et indemnités pour les sciences et les lettres	242,600 00	240,339 60	239,384 60	955 00	(k) 2,260 40	"	"	2,260 40	955 00	"	239,384 60	De nouveaux concours ont été ouverts; un crédit supplémentaire de 3,500 fr. sera demandé pour acquitter la dépense, lorsque les prix seront décernés.
14	Recueil et publication de documents inédits relatifs à l'histoire de France	150,000 00	149,995 09	149,995 09	"	(j) 4 91	"	"	4 91	"	"	149,995 09	(j) Appoint resté libre.
	SERVICES EXTRAORDINAIRES.												(k) Résultat de décès.
"	Dépenses à la charge du legs fait par M. Janson de Sailly	130,000 00	82,670 10	80,990 13	1,679 97	(l) 47,329 90	"	"	47,329 90	1,679 97	"	80,990 13	(l) Le crédit de 130,000 fr. accordé pour les dépenses de ce chapitre était spécial et n'a pas pu être employé en totalité sur l'exercice 1837. Un second crédit extraordinaire de 47,329 fr. 90 cent. formant l'excédant du crédit primitif a été ouvert sur l'exercice 1838, par ordonnance royale du 16 novembre 1838.
"	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"	"	"	"	"	"	12,000 00	
"	Révision du *Codex medicamentarius*	17,000 00	17,000 00	13,600 00	3,400 00	"	"	"	"	3,400 00	"	13,600 00	
		14,512,073 13	13,715,642 55	13,701,304 14	14,338 41	796,430 58	"	"	155,976 36	14,338 41	640,454 22	13,701,304 14	
15	Dépenses des exercices clos	19,632 03	19,632 03	19,632 03	"	"	"	"	"	"	"	19,632 03	
		14,531,705 16	13,735,274 58	13,720,936 17	14,338 41	796,430 58	"	"	155,976 36	14,338 41	640,454 22	13,720,936 17	
									170,314 77				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1838 et 1839 pour dépenses départementales ou spéciales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR												
	ADMINISTRATION CENTRALE.												
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale..	775,000f 00c	774,996f 04c	774,996f 04c	"	(a) 3f 96c	"	"	3f 96c	"	"	774,996f 04c	
2	Pensions et indemnités temporaires aux employés supprimés.....	94,000 00	85,147 76	84,181 75	966f 01c	(b) 8,852 24	"	"	8,852 24	966f 01c	"	84,181 75	
3	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.....	225,000 00	224,861 03	224,861 03	"	(a) 138 97	"	"	138 97	"	"	224,861 03	
4	Archives du royaume.....	80,000 00	79,999 99	79,999 99	"	(a) 0 01	"	"	0 01	"	"	79,999 99	
	SERVICES GÉNÉRAUX.												
5	Dépenses secrètes de police générale.....	3,265,500 00	3,265,500 00	3,265,500 00	"	"	"	"	"	"	"	3,265,500 00	
6	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques (service ordinaire).	765,500 00	749,817 25	749,817 25	"	(c) 15,682 75	"	"	15,682 75	"	"	749,817 25	
7	Dépenses du matériel *idem* (service ordinaire).....	158,000 00	157,985 18	157,985 18	"	(a) 14 82	"	"	14 82	"	"	157,985 18	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	110,000 00	109,914 38	109,914 38	"	(a) 85 62	"	"	85 62	"	"	109,914 38	
9	——— du matériel *idem*.....	51,000 00	23,227 75	23,217 95	9 80	(c) 27,772 25	"	"	27,772 25	9 80	"	23,217 95	
	BATIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.												
23	Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	474,098 65	474,071 77	471,457 12	2,614 65	(a) 26 88	"	"	26 88	2,614 65	"	471,457 12	
24	Constructions et grosses réparations d'intérêt général à Paris.....	100,000 00	1,800 00	1,800 00	"	(d) 98,200 00	"	"	98,200 00	"	"	1,800 00	
24 *bis*	Achèvement des monuments de la capitale.....	1,780,463 91	1,251,397 75	1,240,515 33	10,882 42	(e) 529,066 16	"	"	"	10,882 42	529,066f 16c	1,240,515 33	
24 *ter*	Constructions à faire à la Chambre des Pairs.....	1,655,364 38	379,729 19	379,541 89	187 30	(e) 1,275,635 19	"	"	"	187 30	1,275,635 19	379,541 89	
25	Construction des maisons centrales de détention.....	600,000 00	441,626 31	441,626 31	"	(f) 158,373 69	"	"	158,373 69	"	"	441,626 31	
26	Conservation d'anciens monuments historiques et travaux d'intérêt général dans les départements.....	120,000 00	119,713 37	117,863 37	1,850 00	(c) 286 63	"	"	286 63	1,850 00	"	117,863 37	
	BEAUX-ARTS.												
27	Établissements des beaux-arts.....	403,000 00	408,460 80	402,960 80	5,500 00	"	(h) 5,460f 80c	5,460f 80c	"	5,500 00	"	402,960 80	
28	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics.....	400,000 00	395,972 94	383,972 94	12,000 00	(g) 4,027 06	"	"	4,027 06	12,000 00	"	383,972 94	
29	Encouragements et souscriptions.....	286,000 00	285,429 58	281,429 58	4,000 00	(g) 570 42	"	"	570 42	4,000 00	"	281,429 58	
30	Indemnités et secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves.....	120,000 00	119,908 28	118,425 22	1,483 06	(a) 91 72	"	"	91 72	1,483 06	"	118,425 22	
31	Subvention aux théâtres royaux et à la caisse de l'Académie royale de musique.....	1,345,318 61	1,364,381 45	1,345,315 12	19,066 33	"	(h) 19,062 84	19,062 84	"	19,066 33	"	1,345,315 12	
	A reporter.....	12,808,245 55	10,713,940 82	10,655,381 25	58,559 57	2,118,828 37	24,523 64	24,523 64	314,127 02	58,559 57	1,804,701 35	10,655,381 25	

(a) Appoints restés libres.

(b) Non emploi par suite de décès.

(c) Économies obtenues.

(d) Diverses circonstances ont retardé les travaux projetés.

(e) Ces excédants de crédits sont transportés à l'exercice 1838, et les crédits montant à 1,487,000 fr. et 1,200,000 francs, qui avaient été ouverts à l'exercice 1837 par les lois des 15 juin et 6 juillet 1837, sont entièrement annulés sur cet exercice, et transportés à l'exercice 1838 par la loi des crédits supplémentaires de 1838.

(f) Travaux non exécutés en temps utile.

(g) Les besoins de ce service n'ont point exigé l'emploi de la totalité du crédit.

(h) Accroissements de pensions d'après décisions du Conseil d'état.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter aux budgets de 1838 et 1839 pour dépenses départementales ou spéciales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.												
	Report.....	12,808,245f 55c	10,713,940f 82c	10,655,381f 25c	58,559f 57c	2,118,828f 3	24,523f 64c	24,523f 64c	314,127f 02c	58,559f 57c	1,804,701f 35c	10,655,381f 25c	
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET SECOURS GÉNÉRAUX.												
32	Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.....	490,000 00	490,000 00	490,000 00	"	"	"	"	"	"	"	490,000 00	
33	Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres.....	1,000,000 00	998,418 23	996,358 23	2,060 00	(a) 1,581 7	"	"	1,581 77	2,060 00	"	996,358 23	
34	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	"	"	"	120,000 00	
35	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	2,870,000 00	2,647,517 86	2,647,063 22	454 64	(b) 222,482 1	"	"	222,482 14	454 64	"	2,647,063 22	
36	Secours aux condamnés politiques.....	300,000 00	285,843 17	285,198 17	645 00	(b) 14,156 8	"	"	14,156 83	645 00	"	285,198 17	
37	Secours aux orphelins et aux combattants de Juillet.....	27,000 00	26,826 69	26,576 69	250 00	(b) 173 3	"	"	173 31	250 00	"	26,576 69	
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.												
39	Dépenses fixes du personnel des préfectures et sous-préfectures...	7,223,200 00	7,222,416 05	7,222,416 05	"	(c) 783 9	"	"	783 95	"	"	7,222,416 05	
40	Dépenses des maisons centrales de détention et des bâtiments des cours royales.....	4,142,364 58	3,937,528 04	3,928,652 77	8,875 27	(d) 204,836 5	"	"	204,836 54	8,875 27	"	3,928,652 77	
41	Dépenses variables spéciales à chaque département et fonds commun.	26,887,424 50	25,509,644 68	25,509,644 68	"	(e) 1,377,779 8	"	"	"	"	1,377,779 82	25,509,644 68	
42	Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles.....	3,781,269 34	3,335,282 97	3,335,282 97	"	(e) 445,986 3	"	"	"	"	445,986 37	3,335,282 97	
43	Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs....	30,001,551 04	23,966,740 89	23,966,740 89	"	(e) 6,034,810 1	"	"	"	"	6,034,810 15	23,966,740 89	
	SERVICES EXTRAORDINAIRES.												
"	Anniversaire des journées de Juillet.....	200,000 00	199,716 11	199,716 11	"	(f) 283 8	"	"	283 89	"	"	199,716 11	
"	Reconstruction de la flèche de l'église royale de Saint-Denis.....	50,000 00	49,778 84	49,778 84	"	(g) 221 1	"	"	221 16	"	"	49,778 84	
"	Solde des dépenses de construction de la Chambre des Députés.	85,410 49	48,180 30	48,180 30	"	(h) 37,230 1	"	"	"	"	37,230 19	48,180 30	
"	Travaux à la Cour des Pairs (procès Meunier).....	"	16,835 41	"	16,835 41	"	(i) 16,835 41	16,835 41	"	16,835 41	"	"	
		89,986,465 50	79,568,670 06	79,480,990 17	87,679 89	10,459,154 4	41,359 05	41,359 05	758,646 61	87,679 89	9,700,507 88	79,480,990 17	
38	Dépenses des exercices clos.....	8,577 24	8,577 24	8,577 24	"	"	"	"	"	"	"	8,577 24	
		89,995,042 74	79,577,247 30	79,489,567 41	87,679 89	10,459,154 4	41,359 05	41,359 05	758,646 61	87,679 89	9,700,507 88	79,489,567 41	
									846,326 50		(j)		

(a) Appoints non distribués.

(b) Résultats de décès, mutations, etc.

(c) Résultats de congés ou absences.

(d) Travaux non exécutés en temps utile.

(e) Transporté à l'exercice 1839.

(f) Appoint resté libre.

(g) Économie obtenue.

(h) Transporté à l'exercice 1838.

(i) Prix de travaux exécutés, mais non encore réglés.

(j) Dépenses spéciales :

Achèvement des monuments de la capitale....	529,066f 16c	
Construction à faire à la Chambre des Pairs..	1,275,635 19	
Solde des dépenses de constructions à la Chambre des Députés.....	37,230 19	
		1,841,931 54
Dépenses départementales :		
Dépenses variables spéciales à chaque département.....	1,377,779 82	
Dépenses variables sur le produit des ressources éventuelles.....	445,986 37	7,858,576 34
Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs.....	6,034,810 15	
		9,700,507 88

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS transportés aux budgets de 1838 et 1839 pour dépenses départementales ou spéciales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.												
	ADMINISTRATION CENTRALE.												
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	423,000f 00c	423,000f 00c	423,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	423,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	105,000 00	104,983 14	104,983 14	"	(a) 16f 86c	"	"	16f 86c	"	"	104,983 14	(a) Résultat final de la liquidation des dépenses de ce service.
	ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.												
3	Travaux aux établissements thermaux et aux lazarets	165,000 00	158,886 15	157,770 05	1,116f 10c	(b) 6,113 85	"	"	6,113 85	1,116f 10c	"	157,770 05	(b) Économie obtenue sur la portion de crédits réservés pour les lazarets.
4	Service sanitaire	50,000 00	40,699 36	40,663 39	35 97	(c) 9,300 64	"	"	9,300 64	35 97	"	40,663 39	(c) Ce service, variable de sa nature, a pu être assuré en 1837 sans employer la totalité du crédit.
	HARAS.												
5	Haras, dépôts d'étalons, primes, achats d'étalons, etc	1,500,000 00	1,498,671 44	1,496,542 19	2,129 25	(d) 1,328 56	"	"	1,328 56	2,129 25	"	1,496,542 19	(d) Somme non répartie en raison de son insuffisance pour des besoins beaucoup plus étendus.
	INDUSTRIE AGRICOLE ET COMMERCIALE.												
6	Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture	560,000 00	570,694 19	553,015 32	17,678 87	"	(e) 10,694f 19c	10,694f 19c	"	17,678 87	"	553,015 32	(e) Solde des dépenses occasionnées par des réparations urgentes aux bâtiments des écoles d'Alfort et de Lyon.
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	400,000 00	399,507 84	399,507 84	"	(f) 492 16	"	"	492 16	"	"	399,507 84	(f) La liquidation définitive des dépenses de ce service a laissé disponible cet appoint.
8	Encouragements aux manufactures et au commerce, publication des brevets d'invention, travaux statistiques	149,000 00	148,953 08	148,803 08	150 00	(g) 46 92	"	"	46 92	150 00	"	148,803 08	(g) Résultat final de la liquidation des dépenses de ce service.
9	Encouragements aux pêches maritimes	5,000,000 00	4,994,144 71	4,993,196 11	948 60	(h) 5,855 29	"	"	5,855 29	948 60	"	4,993,196 11	(h) Ce service, doté d'un supplément de crédit dans le cours de l'exercice, est assez éventuel pour justifier ce reliquat, auquel l'exécution de la loi du 9 juillet 1836, portant réduction successive des primes, a pu contribuer aussi.
10	Poids et mesures	600,000 00	598,626 53	598,256 53	370 00	(i) 1,373 47	"	"	1,373 47	370 00	"	598,256 53	(i) Économie obtenue sur la partie éventuelle du crédit.
	SECOURS.												
11	Secours aux colons	935,000 00	932,584 58	931,843 58	741 00	(j) 2,415 42	"	"	2,415 42	741 00	"	931,843 58	(j) Décès et mutations survenus en cours d'exercice.
12	Secours spéciaux pour pertes résultant de grêle, incendies, etc	1,919,457 00	1,880,231 61	1,880,231 61	"	(k) 39,225 39	"	"	"	"	39,225f 39c	1,880,231 61	(k) A transporter au budget de 1839.
	PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.												
13	Administration centrale	215,000 00	216,589 43	214,997 01	1,592 42	"	(l) 1,589 43	1,589 43	"	1,592 42	"	214,997 01	(l) Augmentation résultant d'un plus grand nombre d'affaires à traiter, par suite de la création d'un budget extraordinaire au mois de mai 1837.
14	Personnel du corps des ponts et chaussées	2,650,000 00	2,673,359 12	2,649,999 88	23,359 24	"	(m) 23,359 12	23,359 12	"	23,359 24	"	2,649,999 88	(m) La création de nouveaux services d'ingénieurs, pour l'exécution des travaux compris au budget extraordinaire, et des frais de déplacements inévitables, ont donné lieu à cet excédant de dépense.
14 *bis.*	——— des conducteurs embrigadés	770,000 00	769,947 56	769,947 56	"	(n) 52 44	"	"	52 44	"	"	769,947 56	(n) Résultat de la liquidation et du règlement des dépenses.
15	——— du corps des mines et dépenses relatives à ce service	485,000 00	492,777 66	484,984 01	7,793 65	"	(o) 7,777 66	7,777 66	"	7,793 65	"	484,984 01	(o) Excédant des dépenses résultant des frais occasionnés par la réunion et par l'impression des documents relatifs à la statistique des richesses minérales de la France. Il importait, dans l'intérêt du commerce et de l'industrie, de ne pas retarder cette utile publication.
16	Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	355,000 00	326,393 50	326,393 50	"	(p) 28,606 50	"	"	28,606 50	"	"	326,393 50	(p) L'ajournement d'un certain nombre de retraites, attendu l'insuffisance du personnel, et la nécessité de créer de nouveaux services, ainsi qu'il a été dit plus haut, a laissé libre la somme de 28,606 fr. 50 cent.
17	Routes royales et ponts (travaux à entretenir ou à continuer)	22,020,000 00	22,015,111 81	21,988,786 77	26,325 04	(q) 4,888 19	"	"	4,888 19	26,325 04	"	21,988,786 77	(q) Résultat final d'un grand nombre de comptes arrêtés au 31 décembre 1837.
17 *bis.*	Fonds alloués par la loi du 25 mai 1836 pour les lacunes des routes royales	5,000,000 00	4,932,138 62	4,913,107 69	19,030 93	(r) 67,861 38	"	"	67,861 38	19,030 93	"	4,913,107 69	(r) Cette somme est restée sans emploi par suite de difficultés d'expropriation et de lenteurs résultant de la négligence de quelques entrepreneurs, qui ont forcé l'administration à établir des régies ou à procéder à de nouvelles adjudications.
18	Navigation intérieure (travaux à entretenir ou à continuer)	6,920,000 00	6,595,675 13	6,591,861 52	3,813 61	(s) 324,324 87	"	"	324,324 87	3,813 61	"	6,591,861 52	(s) Les principales causes pour lesquelles les crédits n'ont pas été entièrement employ s sont : 1° l'économie de 50,000 francs qu'il a été possible de réaliser sur les travaux exécutés au canal du Centre ; 2° les crues fréquemment survenues à des époques où les eaux se maintiennent ordinairement à l'étiage, et qui ont arrêté sur plusieurs points l'impulsion qu'on voulait donner aux travaux.
19	Ports maritimes et services divers	4,321,000 00	4,316,022 31	4,292,960 97	23,061 34	(t) 4,977 69	"	"	4,977 69	23,061 34	"	4,292,960 97	(t) Résultat final d'un grand nombre de comptes arrêtés au 31 décembre 1837.
20	Travaux à entreprendre	250,000 00	250,000 00	250,000 00	"	"	"	"	"	"	"	250,000 00	(u) Somme reportée au budget de 1838. La plus forte partie appartient aux ports du Havre et de Rouen, dont les dépenses ont été imputées sur les fonds d'emprunt et sur les crédits spéciaux compris dans le chapitre 19.
21	Travaux de navigation et ports sur produits de droits du péage spécialisés	1,292,426 81	513,951 50	513,951 50	"	(u) 778,475 31	"	"	"	"	778,475 31	513,951 50	(v) Des crues d'eau ont arrêté les travaux sur plusieurs points. Cette somme, susceptible de report d'après la loi du 30 juin 1835, est entrée au budget de 1838.
22	Travaux extraordinaires de navigation	1,000,000 00	1,134,630 96	1,134,630 96	"	(v) 112,265 65	"	"	"	"	112,265 65	1,134,630 96	(x et y) Résultat de la liquidation et du règlement des dépenses.
"	Perfectionnement de la navigation	246,896 61											
23	Chemins de fer	50,000 00	49,419 28	49,419 28	"	(x) 580 72	"	"	580 72	"	"	49,419 28	(z) Somme non employée à défaut de concessions suffisantes pour absorber le crédit.
24	Frais généraux du service des départements et secours	50,000 00	49,824 54	49,824 54	"	(y) 175 46	"	"	175 46	"	"	49,824 54	(aa) Somme transportée au budget de 1838, en vertu de la loi du 2 juin 1834.
25	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	500,000 00	437,204 82	437,204 82	"	(z) 62,795 18	"	"	62,795 18	"	"	437,204 82	(bb) Les travaux de construction ayant éprouvé des retards dans plusieurs départements, une partie des fonds affectés à l'entretien des routes stratégiques est restée sans emploi.
25 *bis.*	Pont de Cubzac	1,000,000 00	500,000 00	500,000 00	"	(aa) 500,000 00	"	"	"	"	500,000 00	500,000 00	(cc) Résultat de la liquidation et du règlement des dépenses.
"	Entretiendes routes stratégiques dans l'Ouest. (Loi du 17 avril 1837)	155,000 00	148,250 67	146,920 32	1,330 35	(bb) 6,749 33	"	"	6,749 33	1,330 35	"	146,920 32	(dd) Somme restée sans emploi sur un crédit dont l'éventualité s'explique par la nature même de la dépense.
"	Acquisition d'un hôtel pour l'école des mines. (Loi du 17 janv. 1837)	435,100 00	435,098 95	427,420 88	7,678 07	(cc) 1 05	"	"	1 05	7,678 07	"	427,420 88	
"	Mesures à prendre pour combattre les épidémies	50,000 00	42,513 05	42,512 30	0 75	(dd) 7,486 95	"	"	7,486 95	0 75	"	42,512 30	
"	Dépenses des exercices périmés	19,931 86	19,945 89	19,945 89	"	"	14 03	14 03	"	"	"	19,945 89	
		59,591,812 28	57,669,837 43	57,532,682 24	137,155 19	1,965,409 28	43,434 43	43,434 43	535,442 93	137,155 19	1,429,966 35	57,532,682 24	
"	Dépenses des exercices clos	48,141 93	48,141 93	48,141 93	"	"	"	"	"	"	"	48,141 93	
		59,639,954 21	57,717,979 36	57,580,824 17	137,155 19	1,965,409 28	43,434 43	43,434 43	535,442 93	137,155 19	1,429,966 35	57,580,824 17	
									672,598 12				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.											
1er	Administration centrale. (Personnel.)	1,397,000f 00c	1,396,274f 13c	1,396,212f 84c	61f 29c	725f 87c	//	//	725f 87c	61f 29c	1,396,212f 84c	A partir de l'exercice 1836, le budget de la guerre a été partagé en plusieurs sections. Les crédits afférents à chacune de ces sections se décomposent ainsi qu'il suit :
2	——— (Matériel.)	234,000 00	233,976 88	233,976 88	//	23 12	//	//	23 12	//	233,976 88	
3	Impressions	154,000 00	153,997 11	153,997 11	//	2 89	//	//	2 89	//	153,997 11	
3 *bis.*	Gouvernement d'Afrique	458,090 00	331,646 68	331,646 68	//	126,353 32	//	//	126,353 32	//	331,646 68	DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR.
4	États-majors	14,794,702 00	14,338,080 82	14,338,080 82	//	456,621 18	//	//	456,621 18	//	14,338,080 82	Crédits primitifs accordés par la loi de finances du 18 juillet 1836.. 205,454,101f 00c
5	Gendarmerie	17,545,067 00	17,427,230 58	17,427,230 58	//	117,836 42	//	//	117,836 42	//	17,427,230 58	A déduire : Crédits annulés par les lois du 10 juillet 1837 ..... 2,859,101 / et du 10 mai 1838 ..... 5,092,818 } 7,951,919 00
6	Recrutement	475,000 00	474,035 53	473,952 53	83 00	964 47	//	//	964 47	83 00	473,952 53	
7	Justice militaire	251,000 00	211,926 99	210,990 49	936 50	39,073 01	//	//	39,073 01	936 50	210,990 49	RESTE 197,502,182 00
8	Solde et entretien des troupes	125,908,972 00	120,853,966 09	120,824,574 43	29,391 66	5,055,005 91	//	//	5,055,005 91	29,391 66	120,824,574 43	Crédits supplémentaires ouverts par la loi du 1er avril 1837 ..... 80,000 00
9	Habillement et campement	12,845,049 00	12,807,661 04	12,799,699 14	7,961 90	37,387 96	//	//	37,387 96	7,961 90	12,799,699 14	et par celle du 10 mai 1838 ..... 147,318 00
10	Lits militaires	5,091,383 00	5,010,442 75	5,010,442 75	//	80,940 25	//	//	80,940 25	//	5,010,442 75	197,729,500 00
11	Transports généraux	3,215,987 00	2,647,021 00	2,645,637 85	1,383 15	568,966 00	//	//	568,966 00	1,383 15	2,645,637 85	
12	Remonte	4,679,560 00	4,293,236 94	4,293,236 94	//	386,323 06	//	//	386,323 06	//	4,293,236 94	OCCUPATION D'ANCÔNE.
13	Harnachement	386,000 00	331,252 65	325,312 65	5,940 00	54,747 35	//	//	54,747 35	5,940 00	325,312 65	Crédits primitifs accordés par la loi de finances du 18 juillet 1836... 788,965 00
14	Fourrages	19,981,967 00	19,299,240 69	19,251,424 42	47,816 27	682,726 31	//	//	682,726 31	47,816 27	19,251,424 42	A déduire : Crédits annulés par la loi du 10 mai 1838 ..... 15,000 00
15	Non-activité	982,500 00	903,519 17	903,519 17	//	78,980 83	//	//	78,980 83	//	903,519 17	
16	Dépenses temporaires	4,379,577 00	4,005,164 14	4,005,164 14	//	374,412 86	//	//	374,412 86	//	4,005,164 14	RESTE 773,965 00
17	Dépôt de la guerre	381,000 00	380,973 44	380,973 44	//	26 56	//	//	26 56	//	380,973 44	Crédits supplémentaires accordés par la loi du 10 mai 1838 ..... 38,127 00
18	Matériel de l'artillerie	6,218,550 00	5,870,920 65	5,866,335 79	4,584 86	347,629 35	//	//	347,629 35	4,584 86	5,866,335 79	Crédits extraordinaires ouverts par la même loi 14,294 00
19	Matériel du génie	11,653,000 00	11,589,324 53	11,579,042 05	10,282 48	63,675 47	//	//	63,675 47	10,282 48	11,579,042 05	826,386 00
20	Écoles militaires	1,873,925 00	1,776,970 87	1,773,992 35	2,978 52	96,954 13	//	//	96,954 13	2,978 52	1,773,992 35	
21	Invalides de la guerre	2,954,909 00	2,781,387 50	2,781,387 50	//	173,521 50	//	//	173,521 50	//	2,781,387 50	POSSESSIONS FRANÇAISES DANS LE NORD DE L'AFRIQUE.
22	Services militaires irréguliers en Afrique	693,000 00	619,794 90	619,689 90	105 00	73,205 10	//	//	73,205 10	105 00	619,689 90	Crédits primitifs accordés par la loi du 18 juillet 1836 ..... 20,332,949 00
22 *bis.*	Services civils en Afrique	1,286,000 00	1,259,027 29	1,253,095 97	5,931 32	26,972 71	//	//	26,972 71	5,931 32	1,253,095 97	Crédit supplémentaire ouvert par la loi du 10 mai 1838 ..... 662,083 00
23	Dépenses secrètes	378,000 00	272,622 54	272,622 54	//	105,377 46	//	//	105,377 46	//	272,622 54	Crédits extraordinaires accordés par la loi du 10 juillet 1837 ..... 14,658,227 00
//	Dépenses des exercices périmés	20,080 79	20,080 79	20,080 79	//	//	//	//	//	//	20,080 79	et par celle du 10 mai 1838 ..... 4,009,003 00
		238,238,228 79	229,289,775 70	229,172,319 75	117,455 95	8,948,453 09	//	//	8,948,453 09	117,455 95	229,172,319 75	39,662,262 00
//	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1837	//	1,040,294 20	1,040,294 20	//	//	1,040,294f 20c	1,040,294f 20c	//	//	1,040,294 20	DÉPENSES ÉTRANGÈRES À 1837.
24	Dépenses des exercices clos	369,917 50	369,917 50	369,917 50	//	//	//	//	//	//	369,917 50	Crédit extraordinaire accordé par la loi du 17 mai 1837 ..... 20,080 79
		238,608,146 29	230,699,987 40	230,582,531 45	117,455 95	8,948,453 09	1,040,294 20	1,040,294 20	8,948,453 09	117,455 95	230,582,531 45	Crédit résultant de l'application de l'article 8 de la loi du 28 mai 1834 concernant les créances des exercices clos 369,917 50
									9,065,909 04			389,998 29
	RÉSUMÉ PAR SECTION LÉGISLATIVE.											
1re Sect.	Divisions territoriales de l'intérieur	197,749,580 79	191,030,602 14	190,996,947 81	33,654 33	6,718,978 65	//	//	6,718,978 65	33,654 33	190,996,947 81	Voir à la page suivante le tableau détaillé des dépenses de cette section.
2e *idem.*	Occupation d'Ancône	826,386 00	753,536 43	753,536 43	//	72,849 57	//	//	72,849 57	//	753,536 43	Voir à la page 226 le tableau détaillé des dépenses de cette section.
3e *idem.*	Possessions françaises dans le nord de l'Afrique	39,662,262 00	37,505,637 13	37,421,835 51	83,801 62	2,156,624 87	//	//	2,156,624 87	83,801 62	37,421,835 51	*Idem.*
		238,238,228 79	229,289,775 70	229,172,319 75	117,455 95	8,948,453 09	//	//	8,948,453 09	117,455 95	229,172,319 75	
	Dépenses étrangères à 1837	369,917 50	1,410,211 70	1,410,211 70	//	//	1,040,294 20	1,040,294 20	//	//	1,410,211 70	Voir ci-dessus le détail de ces dépenses.
		238,608,146 29	230,699,987 40	230,582,531 45	117,455 95	8,948,453 09	1,040,294 20	1,040,294 20	8,948,453 09	117,455 95	230,582,531 45	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1837.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
	Ire SECTION. — DIVISIONS TERRITORIALES DE L'INTÉRIEUR.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,357,000f 00c	1,356,987f 93c	1,356,926f 64c	61f 29c	12f 07c	//	//	12f 07c	61f 29c	1,356,926f 64c
2	Administration centrale. (Matériel.)	230,000 00	229,976 88	229,976 88	//	23 12	//	//	23 12	//	229,976 88
3	Impressions	150,000 00	149,997 11	149,997 11	//	2 89	//	//	2 89	//	149,997 11
4	États-majors	13,849,656 00	13,476,181 05	13,476,181 05	//	373,474 95	//	//	373,474 95	//	13,476,181 05
5	Gendarmerie	17,344,715 00	17,253,195 59	17,253,195 59	//	91,519 41 (a)	//	//	91,519 41	//	17,253,195 59
6	Recrutement	475,000 00	474,035 53	473,952 53	83 00	964 47 (b)	//	//	964 47	83 00	473,952 53
7	Justice militaire	205,000 00	166,368 15	165,431 65	936 50	38,631 85 (c)	//	//	38,631 85	936 50	165,431 65
8	Solde et entretien des troupes	102,930,198 00	98,338,874 92	98,331,129 76	7,745 16	4,591,323 08 (d)	//	//	4,591,323 08	7,745 16	98,331,129 76
9	Habillement et campement	10,814,249 00	10,789,056 14	10,782,196 24	6,859 90	25,192 86 (e)	//	//	25,192 86	6,859 90	10,782,196 24
10	Lits militaires	4,693,161 00	4,612,411 36	4,612,411 36	//	80,749 64 (f)	//	//	80,749 64	//	4,612,411 36
11	Transports généraux	813,720 00	801,275 94	801,197 19	78 75	12,444 06 (g)	//	//	12,444 06	78 75	801,197 19
12	Remonte	2,413,980 00	2,278,423 07	2,278,423 07	//	135,556 93 (h)	//	//	135,556 93	//	2,278,423 07
13	Harnachement	196,000 00	161,095 67	161,095 67	//	34,904 33 (i)	//	//	34,904 33	//	161,095 67
14	Fourrages	16,272,360 00	15,963,966 38	15,963,922 51	43 87	308,393 62 (j)	//	//	308,393 62	43 87	15,963,922 51
15	Non-activité	982,500 00	903,519 17	903,519 17	//	78,980 83 (k)	//	//	78,980 83	//	903,519 17
16	Dépenses temporaires	4,379,577 00	4,005,164 14	4,005,164 14	//	374,412 86 (l)	//	//	374,412 86	//	4,005,164 14
17	Dépôt de la guerre	377,000 00	376,976 54	376,976 54	//	23 46 (m)	//	//	23 46	//	376,976 54
18	Matériel de l'artillerie	5,915,550 00	5,659,537 74	5,654,952 88	4,584 86	256,012 26 (n)	//	//	256,012 26	4,584 86	5,654,952 88
19	——— du génie	9,501,000 00	9,455,119 67	9,444,837 19	10,282 48	45,880 33 (o)	//	//	45,880 33	10,282 48	9,444,837 19
20	Écoles militaires	1,873,925 00	1,776,970 87	1,773,992 35	2,978 52	96,954 13 (p)	//	//	96,954 13	2,978 52	1,773,992 35
21	Invalides de la guerre	2,954,909 00	2,781,387 50	2,781,387 50	//	173,521 50 (q)	//	//	173,521 50	//	2,781,387 50
//	Dépenses des exercices périmés	20,080 79	20,080 79	20,080 79	//	//	//	//	//	//	20,080 79
		197,749,580 79	191,030,602 14	190,996,947 81	33,654 33	6,718,978 65	//	//	6,718,978 65	33,654 33	190,996,947 81
									6,752,632 98		

OBSERVATIONS.

(*a*) Extinctions, admissions à la retraite, suppressions et vacances d'emplois; réductions obtenues tant sur les frais d'inspection générale que sur les allocations spéciales applicables aux camps d'instruction dont l'effectif et la durée sont restés inférieurs aux prévisions.

(*b*) 61,201 fr. 41 cent. résultat des incomplets en hommes et en chevaux, compensation faite de l'élévation du prix des fourrages et de l'augmentation du nombre prévu des premières mises d'habillement.

30,318 fr. toutes les dépenses de la gendarmerie ayant pu être imputées sur les fonds du budget, le crédit supplémentaire de 30,318 fr. accordé par la loi du 10 mai 1838, comme conséquence présumée de l'augmentation du prix de la ration de fourrages, est resté sans emploi.

(*c*) Restant libre applicable aux frais d'actes d'engagements volontaires et aux dépenses accidentelles.

(*d*) Diminution des frais de procédures des conseils de guerre et des dépenses relatives aux arrestations de déserteurs.

(*e*) Excédant de crédits résultant, 1° de la diminution de l'effectif des divisions territoriales de l'intérieur, par suite de l'envoi en Afrique de divers corps de troupes primitivement destinés à rester en France; 2° de la non réalisation d'une partie des dépenses prévues pour les camps d'instruction; 3° de la réduction du prix des rations de pain, de vin et d'eau-de-vie; 4° de l'économie réalisée sur le service des hôpitaux, malgré une augmentation de 15/10,000 de centime sur la journée de traitement; 5° enfin, des mesures prises pour restreindre les mouvements de troupes dans les divisions territoriales de l'intérieur.

En résumé, cet excédant de crédit, indépendant des 6,775,383 fr. dont l'annulation a été prononcée par les lois des 10 juillet 1837 et 10 mai 1838, se partage comme il suit:

1re partie. Solde et abonnements payables comme la solde	3,347,793f 35c
2e partie. Vivres et chauffage	550,978 93
3e partie. Hôpitaux	378,944 02
4e partie. Service de marche	313,606 78
TOTAL égal	4,591,323 08

(*f*) Réduction dans les confections d'effets d'habillement.

(*g*) Suppression de 20,000 fournitures de lits de soldats à une place et de 800 demi-fournitures; réduction des dépenses prévues sous le titre de *pertes et dégradations à la charge de l'État*; compensation faite de l'augmentation du nombre des indemnités payées aux habitants, pour logement fourni aux troupes dans les villes dépourvues de moyens réguliers de casernement.

(*h*) Économie sur les frais de poste, les inspections de la gendarmerie n'ayant pas eu lieu en 1837.

(*i*) Le restant libre de 135,556 fr. 93 cent. se motive sur ce que les commandes relatives au service des divisions territoriales de l'intérieur n'ont pu se compléter dans les délais déterminés, une partie des chevaux achetés par les dépôts de remonte ayant dû être transportés en Afrique pour satisfaire aux besoins urgents des corps expéditionnaires.

(*j*) Maintien en service d'une partie des effets de harnachement parvenus au terme de leur durée légale, et non emploi des fonds attribués par le budget à un achat de bâts de mulets destinés aux batteries de campagne.

(*k*) Diminution des consommations de fourrages compensation faite de l'excédant de dépense résultant de l'enchérissement de 3c 2,128m par ration.

(*l*) 3,751 fr. 56 cent. le plus grand nombre des officiers placés, en 1837, dans la position de non-activité, créée par la loi du 19 mai 1834, appartenant aux grades inférieurs, il en est résulté que le taux moyen de 1,000 fr., qui avait servi de base aux évaluations, ne s'est élevé qu'à 927 fr., et que, malgré un dépassement dans l'effectif prévu, il est resté libre 23,751 fr. 56 cent. sur l'ensemble des crédits ouverts par les lois des 18 juillet 1836 et 1er avril 1837.

55,229 fr. 27 cent. dont 42,000 fr. applicables aux officiers en non-activité, d'après la loi du 19 mai 1834, et 13,229 fr. 27 cent. sur le crédit supplémentaire de 75,000 fr. accordé par la loi du 10 mai 1838, et spécialement affecté aux officiers généraux, dont le nombre est demeuré inférieur aux prévisions.

(*m*) Excédant non prévu du produit des extinctions pour cause de décès, admissions à la retraite et de rappels à l'activité.

(*n*) Ajournement de quelques acquisitions d'immeubles et non emploi du crédit de 130,000 fr. destinés aux expériences Grimpré, pour la fabrication des bois de fusils.

(*o*) Restant libre sur les fonds consacrés aux constructions nouvelles pour les établissements militaires.

(*p*) Diminution des dépenses du personnel, par suite de suppressions, de mutations et de vacances d'emplois; atténuations des frais d'instruction et d'entretien, le nombre prévu des élèves n'ayant pas été atteint; compensation faite des travaux de construction pour l'entrée principale de l'école polytechnique et de réparations urgentes aux bâtiments de l'école d'application d'état-major.

(*q*) Suppression d'emplois dans l'administration de l'hôtel, et réduction des dépenses de solde et d'entretien des militaires invalides, dont l'effectif réalisé est resté au-dessous des prévisions.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT de services faits — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.
		fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
IIe SECTION. — OCCUPATION D'ANCÔNE.							
4	États-majors	52,114	46,870 16	46,870 16	//	(a) 5,243 84	//
7	Justice militaire	1,000	673 85	673 85	//	(b) 326 15	//
8	Solde et entretien des troupes	681,876	623,751 53	623,751 53	//	(c) 58,124 47	//
9	Habillement et campement	57,396	57,275 70	57,275 70	//	(d) 120 30	//
10	Lits militaires	15,000	14,815 48	14,815 48	//	(e) 184 52	//
11	Transports généraux	8,000	2,706 59	2,706 59	//	(f) 5,293 41	//
18	Matériel de l'artillerie	3,000	791 96	791 96	//	(g) 2,208 04	//
19	Matériel du génie	2,000	1,651 02	1,651 02	//	(h) 348 98	//
23	Dépenses secrètes	6,000	5,000 14	5,000 14	//	(i) 999 86	//
		826,386	753,536 43	753,536 43	//	72,849 57	//
IIIe SECTION. — POSSESSIONS FRANÇAISES DANS LE NORD DE L'AFRIQUE.							
1	Administration centrale. (Personnel.)	40,000	39,286 20	39,286 20	//	(j) 713 80	//
2	——— (Matériel.)	4,000	4,000 00	4,000 00	//	//	//
3	Impressions	4,000	4,000 00	4,000 00	//	//	//
3 *bis.*	Gouvernement	458,000	331,646 68	331,646 68	//	(k) 126,353 32	//
4	États-majors	892,932	815,029 61	815,029 61	//	(l) 77,902 39	//
5	Gendarmerie	200,352	174,034 99	174,034 99	//	(m) 26,317 01	//
7	Justice militaire	45,000	44,884 99	44,884 99	//	(n) 115 01	//
8	Solde et entretien des troupes	22,296,898	21,891,339 64	21,869,693 14	21,646 50	(o) 405,558 36	//
9	Habillement et campement	1,973,404	1,961,329 20	1,960,227 20	1,102 00	(p) 12,074 80	//
10	Lits militaires	383,222	383,215 91	383,215 91	//	(q) 6 09	//
11	Transports généraux	2,394,267	1,843,038 47	1,841,734 07	1,304 40	(r) 551,228 53	//
12	Remonte	2,265,580	2,014,813 87	2,014,813 87	//	(s) 250,766 13	//
13	Harnachement	190,000	170,156 98	164,216 98	5,940 00	(t) 19,843 02	//
14	Fourrages	3,709,607	3,335,274 31	3,287,501 91	47,772 40	(u) 374,332 69	//
17	Dépôt de la guerre	4,000	3,996 90	3,996 90	//	3 10	//
18	Matériel de l'artillerie	300,000	210,590 95	210,590 95	//	(v) 89,409 05	//
19	Matériel du génie	2,150,000	2,132,553 84	2,132,553 84	//	(x) 17,446 16	//
22	Services militaires irréguliers	693,000	619,794 90	619,689 90	105 00	(y) 73,205 10	//
22 *bis.*	Services civils	1,286,000	1,259,027 29	1,253,095 97	5,931 32	(z) 26,972 71	//
23	Dépenses secrètes	372,000	267,622 40	267,622 40	//	(aa) 104,377 60	//
		39,662,262	37,505,637 13	37,421,835 51	83,801 62	2,156,624 87	//

RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET.

Crédits complémentaires à accorder.	Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits définitifs de l'exercice 1837.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
//	5,243 84	//	46,870 16
//	326 15	//	673 85
//	58,124 47	//	623,751 53
//	120 30	//	57,275 70
//	184 52	//	14,815 48
//	5,293 41	//	2,706 59
//	2,208 04	//	791 96
//	348 98	//	1,651 02
//	999 86	//	5,000 14
//	72,849 57	//	753,536 43
	72,849 57		
//	713 80	//	39,286 20
//	//	//	4,000 00
//	//	//	4,000 00
//	126,353 32	//	331,646 68
//	77,902 39	//	815,029 61
//	26,317 01	//	174,034 99
//	115 01	//	44,884 99
//	405,558 36	21,646 50	21,869,693 14
//	12,074 80	1,102 00	1,960,227 20
//	6 09	//	383,215 91
//	551,228 53	1,304 40	1,841,734 07
//	250,766 13	//	2,014,813 87
//	19,843 02	5,940 00	164,216 98
//	374,332 69	47,772 40	3,287,501 91
//	3 10	//	3,996 90
//	89,409 05	//	210,590 95
//	17,446 16	//	2,132,553 84
//	73,205 10	105 00	619,689 90
//	26,972 71	5,931 32	1,253,095 97
//	104,377 60	//	267,622 40
//	2,156,624 87	83,801 62	37,421,835 51
	2,240,426 49		

OBSERVATIONS.

(*a*) Produit de congés et vacances d'emplois au delà des prévisions.
(*b*) Restant libre sur le crédit affecté aux frais de procédure des conseils de guerre et de révision.
(*c*) Atténuation des dépenses du chapitre VIII, par suite d'incomplets non prévus, et de la diminution de 03c,32 sur le prix de la journée de traitement des militaires malades; compensation faite des frais de traversée, tant pour les hommes libérés que pour leurs remplaçants, savoir :

Solde et abonnements payables comme la solde	38,165f 01c
Vivres et chauffage	13,361 34
Hôpitaux	10,788 50
	62,314 85
A déduire pour augmentation *au service de marche*	4,190 38
	58,124 47

(*d*) Diminution des fournitures d'effets d'habillement.
(*e*) La convention passée le 30 mars 1836 avec la ville d'Ancône ayant modifié le mode de remboursement de la dépense applicable aux lits militaires, les allocations du budget de 1837 se trouvaient trop élevées d'une somme de 15,184 fr. 52 cent., sur laquelle 15,000 fr. ont déjà été annulés par la loi du 10 mai 1838.
(*f*) Non emploi de la presque totalité des fonds destinés aux frais de poste, l'occupation d'Ancône n'ayant nécessité, en 1837, ni mission d'urgence, ni inspections administratives.
(*g*) Le matériel de l'artillerie n'ayant pas eu besoin de réparations importantes, il n'a été employé qu'une faible partie du crédit de 3,000 francs.
(*h*) Réduction sur les prévisions applicables aux achats d'outils et journées d'ouvriers.
(*i*) Diminution des dépenses accidentelles, l'emploi de l'interprète attaché au corps d'occupation ayant pu être supprimé en 1837.
(*j*) Vacances d'emplois pendant une partie de l'année 1837.
(*k*) Économie sur le traitement du gouverneur général par suite d'intérim; réduction des dépenses relatives aux fonctionnaires et agents indigènes, ainsi qu'au corps des interprètes, pour cause de mutations et de congés 22,570c 43c
Restant libre sur les fonds affectés à des présents, subsides et indemnités 96,686 58
Diminution sur les frais relatifs aux funérailles du gouverneur général, commandant en chef, tué devant Constantine 7,096 31
126,353 32

(*l*) Réduction du nombre des officiers généraux, supérieurs et autres; compensation faite de quelques dépenses non prévues, notamment en ce qui concerne les gratifications d'entrée en campagne.
(*m*) Produit d'incomplets non prévus dans la force publique d'Afrique, sous la déduction des frais de première mise de petit équipement, pour des gendarmes recrutés dans les rangs de l'armée d'occupation (5,965 francs 01 centimes).
Les fonds du budget ayant été plus que suffisants pour toutes les dépenses du chapitre V, le crédit extraordinaire de 20,352 francs accordé par la loi du 10 juillet 1837 est resté sans emploi.
(*n*) Diminution de la dépense des ateliers de condamnés.
(*o*) Non réalisation d'une partie de l'effectif de la cavalerie et des vétérans; économie sur le traitement des malades, produite par la réduction sur le prix et sur le nombre des journées; diminution des frais de traversée et de nourriture à bord; compensation faite de l'élévation des dépenses du service des subsistances, par suite du renchérissement des denrées de consommation.
En définitive, les excédants de crédits au titre du chapitre VIII se partagent comme il suit :

Solde et abonnements payables comme la solde	596,578f 32c
Hôpitaux	474,649 18
Service de marche	94,244 24
	1,165,471 74
Mais l'augmentation pour les *vivres* étant de	759,913 38
Il reste	405,558 36

(*p*) Économie sur les dépenses du personnel et sur les fournitures d'effets d'habillement.
(*q*) Diminution des allocations relatives au loyer d'entretien et aux pertes et dégradations à la charge de l'État; compensation faite d'un achat de hamacs pour la province de Bône, en raison de la réunion des troupes destinées à l'expédition de Constantine.
(*r*) Réduction sur les frais de poste et non emploi d'une partie des crédits extraordinaires affectés tant aux transports d'hommes, de chevaux et de matériel, qu'au loyer de chevaux et de mulets pour le service des opérations militaires en Afrique.
(*s*) Diminution des prix et non réalisation d'une partie des achats projetés.
(*t*) Réduction sur les achats et l'entretien des effets de harnachement, par rapport aux prévisions;
(*u*) Réduction de 01f9395 sur le prix de la ration de fourrages et non réalisation de la totalité des consommations prévues.
(*v*) Non réalisation des besoins prévus.
(*x*) Ajournement de travaux de fortifications d'une importance secondaire; réduction sur les dépenses relatives à l'établissement de camps et de lignes avancées et aux opérations du siége de Constantine.
(*y*) Licenciement des compagnies turques de Mostaganem, prononcé en septembre 1837.
(*z*) Non emploi du crédit destiné aux travaux agricoles; compensation faite de l'augmentation que présente le service financier, par suite de l'organisation du personnel de l'administration civile.
(*aa*) Réduction applicable aux dépenses secrètes.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.											
	SERVICE CENTRAL.											
1	Administration centrale. Personnel	687,300f 00c	687,296f 15c	687,296f 15c	//	3f 85c	//	//	3f 85c	//	687,296f 15c	CHAP. 2. — *Administration centrale. Matériel* 1,391f 73c Augmentation portant sur l'ensemble des fournitures de bureau.
2	Administration centrale. Matériel	174,500 00	175,891 73	174,499 97	1,391f 76c	//	1,391f 73c	1,391f 73c	//	1,391f 76c	174,499 97	CHAP. 4. — *Solde, etc.* 948,120 00 Cet excédant se répartit ainsi qu'il suit :
	SERVICE GÉNÉRAL.											
3	Corps et agents entretenus, traitements fixes, abonnements, etc.	7,780,760 00	7,654,815 18	7,637,215 81	17,599 37	125,944 82	//	//	125,944 82	17,599 37	7,637,215 81	*Trois premières Sections. — Solde et accessoire de la solde* 569,386f 90c
4	Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	23,030,483 00	23,978,603 00	23,638,207 71	340,395 29	//	948,120 00	948,120 00	//	340,395 29	23,638,207 71	*4e Section. — Hôpitaux* 36,370 83 *5e Section. — Vivres* 342,362 27
5	Travaux du matériel naval. (Ports.)	16,848,400 00	16,908,622 39	16,828,608 89	80,013 50	//	60,222 39	60,222 39	//	80,013 50	16,828,608 89	948,120 00
6	——— (Établissements hors des ports.)	1,700,000 00	1,696,443 53	1,696,315 70	127 83	3,556 47	//	//	3,556 47	127 83	1,696,315 70	
7	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,347,100 00	1,336,455 70	1,334,215 93	2,239 77	10,644 30	//	//	10,644 30	2,239 77	1,334,215 93	Il s'explique, toutes compensations faites d'ailleurs, 1° pour les trois premières sections du chapitre, par la double augmentation de l'effectif des équipages à terre et des équipages embarqués;
8	——— (Établissements hors des ports.)	550,000 00	543,727 80	543,727 80	//	6,272 20	//	//	6,272 20	//	543,727 80	2° pour la 4e section, *hôpitaux*, par l'accroissement des dépenses faites à l'extérieur;
9	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	4,754,500 00	4,755,356 12	4,750,643 13	4,712 99	//	856 12	856 12	//	4,712 99	4,750,643 13	3° pour la 5e section, *vivres*, par l'augmentation du prix des denrées, et par la consommation d'un plus grand nombre de rations des prix supérieurs, telles que rations de mer et rations d'équipages de ligne.
10	Affrétements et transports par mer	118,000 00	109,864 98	109,074 56	790 42	8,135 02	//	//	8,135 02	790 42	109,074 56	
11	Chiourmes	245,000 00	244,924 48	244,924 48	//	75 52	//	//	75 52	//	244,924 48	CHAP. 5. — *Travaux du matériel naval. (Ports.)* 60,222 39
12	Dépenses diverses	264,300 00	253,458 81	245,961 58	7,497 23	10,841 19	//	//	10,841 19	7,497 23	245,961 58	CHAP. 9. — *Travaux hydrauliques et bâtiments civils* 856 12
	SERVICE SCIENTIFIQUE.											
13	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	416,000 00	386,020 55	386,020 55	//	29,979 45	//	//	29,979 45	//	386,020 55	CHAP. 14. — *Sciences et arts maritimes. (Matériel.)* 311 08 Cet excédant de dépense s'applique en presque totalité aux dépenses de l'extérieur.
14	——— (Matériel.)	358,000 00	358,311 08	358,199 42	111 66	//	311 08	311 08	//	111 66	358,199 42	
	SERVICE COLONIAL.											
15	Dépenses des services militaires aux colonies	6,621,630 00	6,864,895 09	6,619,346 63	245,548 46	//	243,265 09	243,265 09	//	245,548 46	6,619,346 63	CHAP. 15. — *Dépenses du service des colonies* 243,265 09 Augmentation d'effectif, portant à la fois sur les garnisons coloniales et sur le dépôt de Landerneau. — Séjour en rade, par vents contraires, de bâtiments chargés de troupes destinées à relever les garnisons coloniales.
16	Subvention au service intérieur des colonies	1,000,000 00	1,000,000 00	999,871 14	128 86	//	//	//	//	128 86	999,871 14	
18	Dépenses des exercices périmés	901 25	901 25	901 25	//	//	//	//	//	//	901 25	TOTAL des excédants de dépense 1,254,166 41
		65,896,874 25	66,955,587 84	66,255,030 70	700,557 14	195,452 82	1,254,166 41	1,254,166 41	195,452 82	700,557 14	66,255,030 70	Quant aux remises de crédits, montant ensemble à 195,452f 82c, elles s'expliquent en général, savoir :
17	Dépenses des exercices clos	162,931 24	162,931 24	162,931 24	//	//	//	//	//	//	162,931 24	Aux chapitres du personnel, par des réductions d'effectif; Aux chapitres du matériel, par des différences inévitables dans une certaine proportion entre la prévision et les faits accomplis.
		66,059,805 49	67,118,519 08	66,417,961 94	700,557 14	195,452 82	1,254,166 41	1,254,166 41	195,452 82	700,557 14	66,417,961 94	
									896,009 96			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter au budget de 1839, pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.												
21	Cour des comptes	1,149,000f 00c	1,132,395f 94c	1,132,395f 94c	"	(a) 16,604f 06c			16,604f 06c	"	"	1,132,395f 94f	
22	Administration centrale des finances. — Personnel	5,402,500 00	5,359,616 90	5,359,137 00	479f 90c	(b) 42,883 10		"	42,883 10	479f 90c	"	5,359,137 00	(a) Économie sur les frais d'entretien des bâtiments, ci. 13,600f 00c Produit de vacances d'emplois de magistrats compensé jusqu'à concurrence de 4,898 fr. par une augmentation de dépenses sur les traitements des employés des greffes et bureaux 3,004 06 16,604 06
23	Matériel et dépenses diverses	669,400 00	666,136 66	663,604 46	2,532 20	(c) 3,263 34		"	3,263 34	2,532 20	"	663,604 46	
"	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	12,000 00	12,000 00	"	"		"	"	"	"	12,000 00	
23 *bis.*	Frais généraux d'impressions	197,000 00	196,768 90	196,768 90	"	(d) 231 10	(e) 9,752f 72c	9,752f 72c	231 10	"	"	196,768 90	(b) Un crédit supplémentaire de 20,000 fr. avait été accordé pour renforcer le personnel des bureaux du ministère des finances et de l'administration des forêts, en raison de nouveaux travaux dont l'exécution devait commencer au 1er juillet 1837 : ces travaux n'ayant été entrepris que vers la fin de 1837, il est resté sans emploi, sur le montant du crédit de 20,000 fr., une somme de 16,534f 00c Des vacances d'emplois, survenues principalement dans les bureaux du ministère des finances et dans ceux de l'administration de l'enregistrement et des domaines, ont produit une économie totale de 26,349 10 42,883 10
"	Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations	30,000 00	39,752 72	30,000 00	9,752 72	"		"	"	9,752 72	"	30,000 00	
24	Monnaies et médailles. — Service des établissements monétaires	282,600 00	280,012 60	279,827 85	184 75	(f) 2,587 40		"	2,587 40	184 75	"	279,827 85	
"	Pertes sur la fabrication, résultant des tolérances en fort	3,000 00	254 75	254 75	"	(g) 2,745 25		"	2,745 25	"	"	254 75	
25	Cadastre	5,220,418 83	4,903,532 74	4,903,532 74	"	316,886 09		"	"	"	316,886f 09c	4,903,532 74	
26	Frais de trésorerie	2,600,000 00	2,565,466 04	2,565,466 04	"	(h) 34,533 96		"	34,533 96	"	"	2,565,466 04	
27	Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,186,000 00	5,134,030 25	5,134,030 25	"	(i) 51,969 75		"	51,969 75	"	"	5,134,030 25	(c) L'exécution des divers services du matériel n'a pas exigé l'emploi de la totalité du crédit qui y avait été affecté.
28	Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	976,520 00	976,520 00	"	(j) 3,480 00		"	3,480 00	"	"	976,520 00	(d) Fonds restés sans emploi.
30	Dépenses des exercices périmés	19,134 65	28,838 03	28,838 03	"	"	9,703 38	9,703 38	"	"	"	28,838 03	(e) La liquidation définitive de ce service a fait reconnaître l'insuffisance du crédit accordé.
	DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.												
"	Dépenses du mariage du Prince royal	1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"						1,000,000 00	(f) Fonds resté libre, principalement sur les traitements des commissaires du Roi et des contrôleurs au change, par suite de vacances d'emplois.
"	Dot de S. M. la Reine des Belges	1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"						1,000,000 00	(g) La dépense résultant de la perte sur les tolérances est restée inférieure à la somme pour laquelle elle avait été prévue dans la loi du 10 mai 1838.
		23,751,053 48	23,295,325 53	23,282,375 96	12,949 57	475,184 05	19,456 10	19,456 10	158,297 96	12,949 57	316,886 09	23,282,375 96	(h) Il est difficile de préciser les causes qui ont produit cet excédant de crédit pour un service qui offre autant d'éventualités dans ses mouvements que le service de trésorerie. On ne peut attribuer la diminution de dépense qu'aux circonstances qui l'ont rendue possible, et au soin apporté pour éviter les dépenses inutiles.
29	Dépenses des exercices clos	1,679,378 14	1,679,378 14	1,679,378 14	"	"	"	"	"	"	"	1,679,378 14	
		25,430,431 62	24,974,703 67	24,961,754 10	12,949 57	475,184 05	19,456 10	19,456 10	158,297 96	12,949 57	316,886 09	24,961,754 10	
"	Créance des États-Unis. (*Traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835.*)	5,587,431 78	5,587,431 78	5,587,431 78	"	"	"	"	"	"	"	5,587,431 78	(i) Les taxations sur les versements des receveurs des revenus indirects sont restées inférieures aux prévisions, par suite de la réduction du taux des remises allouées aux receveurs des finances pour l'encaissement de ces produits.
		31,017,863 40	30,562,135 45	30,549,185 88	12,949 57	475,184 05	19,456 10	19,456 10	158,297 96	12,949 57	316,886 09	30,549,185 88	(j) Économie sur les frais de service des payeurs.
									171,247 53				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.											
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.											
31	Service administratif dans les départements	3,775,190f 73c	3,750,601f 84c	3,750,472f 17c	129f 67c	(a) 24,588f 89c	"	"	24,588f 89c	129f 67c	3,750,472f 17c	
32	Frais de perception. (Remises des percepteurs et frais de premier avertissement.)	11,413,993 81	11,491,883 55	11,489,298 88	2,584 67	"	(b) 77,889f 74c	77,889f 74c	"	2,584 67	11,489,298 88	
	ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.											
33	Service administratif et de perception dans les départements	9,858,600 00	9,885,111 40	9,850,216 40	34,895 00	"	(c) 26,511 40	26,511 40	"	34,895 00	9,850,216 40	
"	Frais de fabrication et de livraison des sels des salins domaniaux de Peccais	46,151 59	46,151 59	46,151 59	"	"	"	"	"	"	46,151 59	
34	Timbre	800,950 00	718,480 26	718,147 00	333 26	(d) 82,469 74	"	"	82,469 74	333 26	718,147 00	
	FORÊTS.											
35	Service administratif et de surveillance dans les départements	3,034,500 00	3,031,984 33	3,026,274 84	5,709 49	(e) 2,515 67	"	"	2,515 67	5,709 49	3,026,274 84	
36	Avances recouvrables. (Frais divers, communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	669,000 00	621,765 52	617,531 60	4,233 92	(f) 47,234 48	"	"	47,234 48	4,233 92	617,531 60	
	DOUANES.											
37	Service administratif et de perception dans les départements	23,514,238 00	23,421,184 40	23,419,976 65	1,207 75	(g) 93,053 60	"	"	93,053 60	1,207 75	23,419,976 65	
"	Renfort du service des douanes aux Pyrénées	150,000 00	131,625 29	131,618 43	6 86	(h) 18,374 71	"	"	18,374 71	6 86	131,618 43	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES.											
38	Service administratif et de perception dans les départements	20,455,700 00	20,307,515 48	20,306,848 05	667 43	(i) 148,184 52	"	"	148,184 52	667 43	20,306,848 05	
39	Poudres à feu	1,963,827 00	1,963,948 11	1,963,499 09	449 02	"	(j) 121 11	121 11	"	449 02	1,963,499 09	
	TABACS.											
40	Exploitation des tabacs et achat de tabacs indigènes et exotiques	23,908,000 00	23,844,448 00	23,456,086 41	388,361 59	(k) 63,552 00	"	"	63,552 00	388,361 59	23,456,086 41	
	POSTES.											
41	Service administratif et de perception dans les départements	9,765,800 00	9,820,063 49	9,777,446 03	42,617 46	"	(l) 54,263 49	54,263 49	"	42,617 46	9,777,446 03	
"	Condamnation prononcée contre l'administration des postes	33,869 24	33,765 08	33,765 08	"	(m) 104 16	"	"	104 16	"	33,765 08	
42	Transport des dépêches	11,687,807 00	11,691,426 46	11,636,729 30	54,697 16	"	(n) 3,619 46	3,619 46	"	54,697 16	11,636,729 30	
"	Service des paquebots à vapeur dans la Méditerranée	887,393 96	887,393 96	887,393 96	"	"	"	"	"	"	887,393 96	
43	Salines et mines de sel de l'Est	158,011 00	143,351 16	142,351 16	"	(o) 14,659 84	"	"	14,659 84	"	143,351 16	
		122,123,032 33	121,790,699 92	121,254,806 64	535,893 28	494,737 61	162,405 20	162,405 20	494,737 61	535,893 28	121,254,806 64	
									1,030,630 89			

(a) Résultat de vacances d'emplois.

(b) Augmentations des remises à allouer aux percepteurs, résultant de l'accroissement du produit des contributions directes de 1837, comparativement à celles de 1836, qui ont servi de base au crédit de 1837.

(c) Augmentation du montant des remises des receveurs, occasionnée par celle des produits, qui ont dépassé de près de 6 millions les recettes de 1836.

(d) Dans la prévision d'un changement de timbre, l'administration a diminué ses approvisionnements, et par suite la fourniture des papiers à timbrer, afin qu'il n'en restât que le moins possible à supprimer, dans le cas où un nouveau timbre eût été établi, ce qui n'a pas eu lieu.

(e) Sommes restées sans emploi sur les fonds affectés aux traitements, par suite des mouvements opérés dans le personnel des préposés du service extérieur et des vacances d'emploi qui en ont été la conséquence.

(f) Diminution progressive du nombre des délits et des frais de procédures, par l'effet d'une surveillance plus active et mieux dirigée, et, surtout, de la création de brigades auxiliaires dans les départements du Bas-Rhin et de l'Isère.

(g) Cet excédant de crédit résulte des trois causes ci-après :

1° L'administration n'a employé, ainsi que la Chambre des Pairs en avait exprimé le désir, que les 6/7 du crédit supplémentaire de 194,490 fr. voté par la Chambre des Députés pour le renforcement du personnel des douanes	27,784f 00c
2° L'administration n'a pu commencer que dans les derniers mois de 1837 à utiliser les fonds qu'elle s'était procurés par des suppressions d'emplois de brigades dans la direction de Metz	50,000 00
3° Quelques places sont restées temporairement en vacance	24,769 90
	102,553 90
Mais cet excédant doit être atténué d'une somme de formant la différence entre le crédit affecté par le budget au service des entrepôts intérieurs et la somme dépensée pour ce service.	9,500 00
Excédant réel de crédit	93,053 90

(h) Le supplément de forces pour la création duquel ce supplément annuel de crédit a été accordé n'a pu être mis en activité qu'au 1er mars 1837.

(i) Économies sur le personnel, sur les frais de loyer et les menus frais des entrepôts; les achats de papiers et les frais d'impressions; les frais d'emballage et de transport; les frais de recensement et d'inventaire dans les villes non fermées et soumises au droit d'octroi; les frais d'impressions des octrois; les fournitures pour le service de la garantie et celui des argues royales; et enfin, les primes d'apurement de compte ou frais de non-valeurs. Excédant de dépenses sur les crédits pour achats d'instruments et ustensiles; frais de loyer et de chauffage pour le service de la navigation; achat de papier filigrané et frais de moulage pour la fabrication des cartes; frais judiciaires, et frais de perception des octrois administrés par la régie.

(j) Économie sur les traitements et les remises des préposés aux poudres et les frais de transport, déduction faite d'un excédant de dépenses sur le prix de remboursement de poudres à la direction générale des poudres et salpêtres; les frais de loyer, de construction et de réparation des magasins.

(k) Économies sur le personnel, sur les dépenses des magasins des manufactures; les achats de tabacs, les secours aux ouvriers blessés, et les frais d'expertise et de classement des tabacs indigènes: compensation faite d'un excédant sur les frais de transport et les primes payées pour saisies de tabacs et arrestations de colporteurs.

(l) Insuffisance du crédit pour les remises à allouer aux comptables d'après les tarifs et dans la proportion des recettes 2,129f 55c

Dépenses de registres d'impressions et autres, résultant de la nouvelle organisation du service des facteurs à Paris	26,044 54
Réimpression du dictionnaire des postes, dont la première édition était épuisée	15,133 04
Dépenses de chauffage et d'éclairage, occasionnées par l'élévation du prix du bois et l'augmentation du nombre des becs de gaz	10,956 36
	54,263 49

(m) Intérêts du capital des condamnations prévues dans la fixation du crédit, et qu'un prompt payement n'a pas donné lieu d'allouer.

(n) Dépense occasionnée par l'établissement du nouveau mode de distribution des lettres dans Paris, 59,835 fr. 75 cent.; compensée jusqu'à concurrence de 56,216 fr. 29 cent. par des économies sur le service des dépêches par entreprise.

(o) Économie sur les pensions accordées aux agents de l'ancienne compagnie et sur les frais de tournées des commissaires du Gouvernement.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses* à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS à transporter au budget de 1839 pour dépenses départementales.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS,												
	Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière		1,893,058f 18c	1,893,058f 18c	//								
	Non-valeurs des portes et fenêtres		328,851 71	328,592 61	259f 10c								
	——— des patentes, et attributions aux communes		3,758,488 27	3,758,081 21	407 06								
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes		411,674 19	411,592 45	81 74								
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		1,204,702 61	1,204,595 62	106 99								
44 Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	35,990,821f 12c	19,753,055 74	19,753,018 59	37 15	513,867f 19c (a)	//	//	341,375f 44c	1,150f 80c	172,491f 75c	35,475,803f 13c	(a) Portion non employée sur les fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière, qui, d'après le régime particulier de cette nature de dépense, est à transporter avec la même destination à l'exercice 1839, sur lequel il en sera disposé.. 172,491f 75c
	Restitutions sur les dépenses de l'instruction primaire		3,597,764 86	3,597,713 44	51 42								
	——— sur la taxe additionnelle des bois des communes		1,803 19	1,803 19	//								
	Non-valeurs sur les redevances des mines		1,718 08	1,718 08	//								
	——— sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel		19,987 85	19,842 28	145 57								(b) L'éventualité de cette dépense ne permet d'assigner aucune cause précise à l'excédant de crédit resté sans emploi.
	Non-valeurs sur les rétributions imposées pour la vérification des poids et mesures		7,234 29	7,211 30	22 99								(c) Ces dépenses ne pouvant être prévues au budget que par approximation, les crédits qui les autorisent sont subordonnés au montant définitif des restitutions auxquelles il a dû être fait droit. (Voir pour le détail de ces dépenses les tableaux de développement annexés à la partie du compte général des finances intitulé : *Compte des dépenses publiques.*)
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux		4,498,614 96	4,498,576 18	38 78								
45 Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits	de l'enregistrement et des domaines	2,340,700 00	1,558,107 47	1,558,107 47	//	(b) 295,493 07	//	//	295,493 07	//	//	2,045,206 93	(d) Les exportations effectuées sous bénéfice de prime, en 1837, sont restées inférieures aux prévisions qui avaient motivé la demande du crédit.
	des forêts		18,609 09	18,609 09	//								
	des douanes		156,119 43	156,119 43	//								
	des contributions indirectes		95,632 20	95,632 20	//								
	des postes		20,471 39	20,471 39	//								
	divers		196,267 35	196,267 35	//								
46 Restitutions de produits d'amendes et confiscations	de l'enregistrement	3,112,000 00	1,169,754 58	1,169,754 58	//	//	(c) 369,209f 34c	369,209f 34c	//	//	//	3,481,209 34	
	des douanes		1,150,358 63	1,150,358 63	//								
	des contributions indirectes		1,154,954 13	1,154,954 13	//								
	des postes		6,142 00	6,142 00	//								
47	Primes à l'exportation des marchandises	9,000,000 00	8,654,696 87	8,649,472 07	5,224 80	(d) 345,303 13	//	//	345,303 13	5,224 80	//	8,649,472 07	
48	Escompte sur le droit de consommation des sels	2,200,000 00	2,223,245 85	2,222,982 86	262 99	//	(e) 23,245 85	23,245 85	//	262 99	//	2,222,982 86	(e) Cet excédant a pour cause une augmentation dans ceux des produits de l'impôt du sel qui ont été réalisés en numéraire.
		52,643,521 12	51,881,312 92	51,874,674 33	6,638 59	1,154,663 39	392,455 19	392,455 19	982,171 64	6,638 59	172,491 75	51,874,674 33	
									988,810 23				

NON-VALEURS ET PRIMES.		
Fonds restés sans emploi sur le crédit affecté aux non-valeurs des portes et fenêtres, des patentes, etc.	341,375 44	
	513,867 19	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Suite du *Tableau définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1837.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS POUR DÉPENSES DÉPARTEMENTALES ou spéciales transportés aux budgets des exercices 1838 et 1839. Crédits pour dépenses spéciales transportés à l'exercice 1838.	Crédits pour dépenses départementales transportés aux exercices 1838.	1839.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.															
Dette publique	333,714,035f 59c	331,414,562f 60c	330,428,871f 36c	"	330,428,871f 36c	985,691f 24c	2,594,013f 60c	294,540f 61c	294,540f 61c	2,594,013f 60c	985,691f 24c	"	"	"	330,428,871f 36
Dotations	17,170,117 10	17,156,891 17	17,156,891 17	"	17,156,891 17	"	13,225 93	"	"	13,225 93	"	"	"	"	17,156,891 17
Ministère de la justice et des cultes	55,270,189 01	54,756,398 82	54,413,920 34	293,490f 09c	54,707,410 43	48,988 39	513,790 19	"	"	513,790 19	48,988 39	"	"	"	54,707,410 43
—— des affaires étrangères	7,560,619 63	7,231,716 47	7,206,211 23	15,919 63	7,222,130 86	9,585 61	328,903 16	"	"	328,903 16	9,585 61	"	"	"	7,222,130 86
—— de l'instruction publique	14,531,705 16	13,735,274 58	13,701,304 14	19,632 03	13,720,936 17	14,338 41	796,430 58	"	"	155,976 36	14,338 41	"	46,880f 54c	593,573f 68c	13,720,936 17
—— de l'intérieur	89,995,042 74	79,577,247 30	79,480,990 17	8,577 24	79,489,567 41	87,679 89	10,459,154 49	41,359 05	41,359 05	758,646 61	87,679 89	1,841,931f 54c	"	7,858,576 34	79,489,567 41
—— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	59,639,954 21	57,717,979 36	57,532,682 24	48,141 93	57,580,824 17	137,155 19	1,965,409 28	43,434 43	43,434 43	535,442 93	137,155 19	612,265 65	778,475 31	39,225 39	57,580,824 17
—— de la guerre	238,608,146 29	230,699,987 40	230,212,613 95	369,917 50	230,582,531 45	117,455 95	8,948,453 09	1,040,294 20	1,040,294 20	8,948,453 09	117,455 95	"	"	"	230,582,531 45
—— de la marine	66,059,805 49	67,118,519 08	66,255,030 70	16 ,931 24	66,417,961 94	700,557 14	195,452 82	1,254,166 41	1,254,166 41	195,452 82	700,557 14	"	"	"	66,417,961 94
—— des finances	25,430,431 62	24,974,703 67	23,282,375 96	1,679,378 14	24,961,754 10	12,949 57	475,184 05	19,456 10	19,456 10	158,297 96	12,949 57	"	"	316,886 09	24,961,754 10
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	122,123,032 33	121,790,699 92	121,254,806 64	"	121,254,806 64	535,893 28	494,737 61	162,405 20	162,405 20	494,737 61	535,893 28	"	"	"	121,254,806 64
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	52,643,521 12	51,881,312 92	51,874,674 33	"	51,874,674 33	6,638 59	1,154,663 39	392,455 19	392,455 19	982,171 64	6,638 59	"	"	172,491 75	51,874,674 33
	1,082,746,600 29	1,058,055,293 29	1,052,800,372 23	2,597,987 80	1,055,398,360 03	2,656,933 26	27,939,418 19	3,248,111 19	3,248,111 19	15,679,111 90	2,656,933 26	2,454,197 19	825,355 85	8,980,753 25	1,055,398,360 03
Créance des États Unis. (Traité du 4 juillet 1831, et loi du 14 juin 1835.)	5,587,431 78	5,587,431 78	5,587,431 78	"	5,587,431 78	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5,587,431 78
	1,088,334,032 07	1,063,642,725 07	1,058,387,804 01	2,597,987 80	1,060,985,791 81	2,656,933 26	27,939,418 19	3,248,111 19	3,248,111 19	15,679,111 90	2,656,933 26	2,454,197 19	825,355 85	8,980,753 25	1,060,985,791 81
										18,336,045 16			9,806,109 10		

Résultat général du Budget de l'Exercice 1837.

Les recettes réalisées s'élèvent à			1,079,232,732f 23c
Elles s'accroissent,			
1° des fonds départementaux non employés à l'époque de la clôture des exercices 1835 et 1836, qui sont reportés au budget de 1837, pour			6,737,965 86
2° et du prélèvement effectué, d'après le projet de loi de règlement de 1836, sur les ressources disponibles de cet exercice, pour subvenir aux dépenses spéciales réimputées de 1836 à 1837			4,568,135 39
ENSEMBLE			1,090,538,833 48

De ces recettes, il est nécessaire de déduire les fonds non employés à l'époque de la clôture de l'exercice 1837 sur les crédits affectés aux dépenses départementales spéciales désignées ci-après, qui sont à transporter, avec la même destination, aux budgets des exercices 1838 et 1839, SAVOIR :

EXERCICE 1838.			
Dépenses des écoles normales primaires	46,880f 54c	825,355f 85c	
Dépenses pour travaux sur produits de droits de péage spécialisés	778,475 31		
EXERCICE 1839.			9,806,109 10
Dépenses de l'instruction primaire	593,573 68	8,980,753 25	
Dépenses départementales	7,858,576 34		
Secours spéciaux aux départements	39,225 39		
Dépenses cadastrales	316,886 09		
Non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	172,491 75		
RESTE pour recettes applicables à l'exercice 1837			1,080,732,724 38
Les payements effectués sont de			1,060,985,791 81

EXCÉDANT définitif de recette, dont le projet de loi de règlement de l'exercice 1837 propose le transport,			
Au budget extraordinaire des travaux publics, pour couvrir les dépenses faites à la charge de ce budget pendant l'exercice 1837	6,834,522f 85c		
Au budget de l'exercice 1838, pour couvrir le montant des dépenses spéciales de 1837 réimputées en somme égale sur cet exercice, ci	2,454,197f 19c		19,746,932 57
Et pour accroître les ressources de ce budget	10,458,212 53		
		12,912,409 72	

DOCUMENTS DIVERS

À L'APPUI DU COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

NOTE COMPARATIVE

De la Situation provisoire et de la Situation définitive du Budget de l'Exercice 1837.

D'après la situation provisoire de l'exercice 1837, publiée dans le compte général des finances de l'année 1837 (pages 223 et 264), le budget de cet exercice paraissait devoir présenter un excédant probable de recette de			5,445,408f 74c
D'après la situation définitive du même exercice, cet excédant de recette est de			19,746,932 57
DIFFÉRENCE à la situation définitive			14,301,523 83
Cette différence s'explique ainsi qu'il suit :			
1° Modifications aux recettes prévues dans la situation provisoire, savoir :			
	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Contributions directes	//	674f 90c	
Enregistrement et timbre	1,654f 76c	//	
Revenus et produits de vente de domaines	//	110,550 88	
Domaines et bois engagés	149,038 74	//	
Coupes de bois	211,217 78	//	
Boissons et droits divers	//	1,070,466 51	
Postes	//	17,910 57	
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	1,616,614 02	//	
Produits divers	210,820 80	//	
	2,189,346 10	1,199,602 86	
RESTE en augmentation de recette	989,743 24		989,743 24
2° Modifications aux dépenses prévues dans la situation provisoire, savoir :			
	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Dette publique	//	1,428,252 20	
Dotations	//	13,225 93	
Ministère de la justice et des cultes	//	248,869 10	
——— des affaires étrangères	//	67,903 16	
——— de l'instruction publique	//	37,787 98	
——— de l'intérieur — Services généraux du ministère	//	3,144,397 88	
——— de l'intérieur — Dépenses départementales	1,376,115f 84c	//	
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	954,353 59	//	
——— de la guerre	//	7,908,158 89	
——— de la marine	1,058,713 59	//	
——— des finances	//	166,404 25	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	//	129,966 97	
Remboursements, restitutions et non-valeurs	//	53,967 67	
Primes de douanes à l'exportation des marchandises	//	345,303 13	
	3,389,183 02	13,544,237 16	
RESTE en diminution de dépense	10,155,054 14		10,155,054 14
3° Dépenses spéciales des ministères ci-après, dont les crédits sont reportés à l'exercice 1838, savoir :			
Ministère de l'intérieur		1,841,931f 54c	2,454,197 19
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce		612,265 65	
4° Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1837			2,656,933 26
ENSEMBLE			16,255,927 83
5° A déduire pour le non versement, par le gouvernement espagnol, des intérêts annuels de sa créance envers la France, qui se trouvaient compris dans la situation provisoire de l'exercice 1837, pour			1,954,404 00
RESTE PAREIL à la différence établie ci-dessus entre la situation provisoire et la situation définitive			14,301,523 83

État comparatif, par branche de revenus et par ministère,

RECETTES.

PAGES des tableaux de développem^t (2^e partie du compte des finances de 1838).	DÉSIGNATION des BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES DE L'EXERCICE 1836. — RECETTES portées dans le tableau page 2 de la 2^e partie du compte des finances de l'année 1837.	MODIFICATIONS à apporter aux recettes ci-contre, pour les comparer avec celles de l'exercice 1837 (a). — A ajouter.	A déduire.	RECETTES de l'exercice 1836 à comparer avec celles de l'exercice 1837.	RECETTES de L'EXERCICE 1837.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en plus.	en moins.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
48	Contributions directes.	368,622,469 62	//	//	368,622,469 62	383,174,643 83	14,552,174 21	//
90	Enregistrement, timbre et domaines.....	211,782,961 33	2,313,439 37	//	214,096,400 70	220,161,069 74	6,064,669 04	//
116	Coupes de bois.....	30,972,971 96	//	//	30,972,971 96	30,371,838 37	//	601,133 59
132	Douanes et sels.....	165,790,681 49	1,369,293 51	//	167,159,975 00	169,069,343 22	1,909,368 22	//
188	Contributions indirectes	201,637,393 32	1,139,362 86	//	202,776,756 18	209,091,318 20	6,314,562 02	//
218	Produits des postes...	38,991,200 62	//	//	38,991,200 62	40,558,282 36	1,567,081 74	//
//	Produit de la ferme des jeux.....	5,500,000 00	//	//	5,500,000 00	5,500,000 00	//	//
258	Produits universitaires.	4,363,894 66	//	//	4,363,894 66	4,465,820 54	101,925 88	//
//	Salines et mines de sel de l'Est.....	1,580,373 26	//	//	1,580,373 26	1,614,128 83	33,755 57	//
278 à 281	Produits divers. — Recettes communes aux deux exercices.....	16,485,547 21	//	//	16,485,547 21	15,008,874 76	//	1,476,672 45
	Recettes spéciales à chacun des deux exercices..	4,236,128 90	//	//	4,236,128 90	217,412 38	//	4,018,716 52
	Recettes de 1836, dont la classification a été changée en 1837.....	4,822,095 74	//	4,822,095 74	//	//	//	//
		1,054,785,718 11	4,822,095 74	4,822,095 74	1,054,785,718 11	1,079,232,732 23	30,543,536 68	6,096,522 56
			//					
	DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1837.....						24,447,014 12	

(a) Ces modifications, résultant de changements qui ont eu lieu pour se conformer, dès l'exercice 1837, aux divisions adoptées pour le budget de 1838, sont relatives aux produits ci-après :

Prix d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.....	1,307,322f 63	}	1,332,170f 35
Produit de rétrocession ou de revente de terrains acquis par l'État, pour cause d'utilité publique.....	24,847 72		
Amendes et confiscations attribuées à divers. — Amendes de police simple et de police correctionnelle.....	981,269 02	}	3,489,925 30
Amendes et confiscations pour contravention aux lois de douanes.....	1,369,293 51		
Amendes et confiscations pour contravention aux lois sur les contributions indirectes.....	1,139,362 86		
			4,822,095 74

Les recettes ajoutées aux produits de l'enregistrement se composent des trois premières sommes désignées ci-dessus.

Nota. Une semblable comparaison, établie spécialement pour les impôts et revenus indirects, fait l'objet d'un tableau placé d'autre part, page 244.

des Recettes et des Dépenses des Exercices 1837 et 1836.

DÉPENSES.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES CONSTATÉES SUR LES EXERCICES 1837.	1836.	DIFFÉRENCES, À L'EXERCICE 1837, en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique.....	331,414,562 60	332,424,029 79	//	1,009,467 19
Dotations.....	17,156,891 17	16,743,897 18	412,993 99	//
Ministère de la justice et des cultes... — Service de la justice.....	19,331,915 70	19,150,204 65	181,711 05	//
Ministère de la justice et des cultes... — Service des cultes.....	35,424,483 12	34,863,419 81	561,063 31	//
—— des affaires étrangères.....	7,231,716 47	7,558,804 51	//	327,088 04
—— de l'instruction publique.....	13,735,274 58	12,964,538 07	770,736 51	//
—— de l'intérieur.....	79,577,247 30	72,089,229 72	7,488,017 58	//
—— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.....	57,717,979 36	54,360,773 48	3,357,205 88	//
—— de la guerre.....	230,699,987 40	218,500,160 75	12,199,826 65	//
—— de la marine.....	67,118,519 08	68,883,920 07	//	1,765,400 99
—— des finances.....	24,974,703 67	23,220,664 46	1,754,039 21	//
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.....	121,790,699 92	117,765,417 79	4,025,282 13	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.....	51,881,312 92	50,929,969 98	951,342 94	//
	1,058,055,293 29	1,029,455,030 26	31,702,219 25	3,101,956 22
Créance des États-Unis. (*Traité du 4 juillet 1831, et loi du 14 juin 1835.*).....	5,587,431 78	19,666,666 52	//	14,079,234 74
	1,063,642,725 07	1,049,121,696 78	31,702,219 25	17,181,190 96
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1837.....			14,521,028 29	

Nota. Un tableau placé d'autre part (page 244) présente la comparaison des restes à payer à l'époque de la clôture de chacun des mêmes exercices.

Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les Exercices 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECETTES DE L'EXERCICE 1836.	À AJOUTER pour les recettes qui, en 1836, étaient classées avec les produits divers du budget.	TOTAL DES RECETTES de 1836 à comparer avec celles de 1837.	RECETTES DE L'EXERCICE 1837.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Droits divers d'enregistrement	175,463,847 95	981,269 02	176,445,116 97	181,828,397 76	5,383,280 79	//
—— de timbre	31,723,694 89	//	31,723,694 89	32,564,914 94	841,220 05	//
—— de douanes, de navigation, etc.	110,797,984 70	1,369,293 51	112,167,278 21	111,913,755 32	//	253,522 89
—— de consommation des sels	54,992,696 79	//	54,992,696 79	57,155,587 90	2,162,891 11	//
Boissons et droits de fabrication des bières	81,598,513 03	//	81,598,513 03	83,965,192 47	2,366,679 44	//
Diverses taxes indirectes	37,187,896 37	1,139,362 86	38,327,259 23	39,178,437 02	851,177 79	//
Produit de la vente des tabacs	78,285,242 83	//	78,285,242 83	81,475,735 43	3,190,492 60	//
—— poudres	4,565,741 09	//	4,565,741 09	4,471,953 28	//	93,787 81
Postes	38,991,200 62	//	38,991,200 62	40,558,282 36	1,567,081 74	//
	613,606,818 27	3,489,925 39	617,096,743 66	633,112,256 48	16,362,823 52	347,310 70
En plus, à l'exercice 1837					16,015,512 82	

Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des Exercices 1837 et 1836.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1837.	EXERCICE 1836.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en moins.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique	985,691 24	938,206 45	47,484 79	//
Dotations	//	//	//	//
Ministère de la justice et des cultes	48,988 39	155,931 22	//	106,942 83
—— des affaires étrangères	9,585 61	10,311 84	//	726 23
—— de l'instruction publique	14,338 41	21,756 36	//	7,417 95
—— de l'intérieur	87,679 89	256,449 37	//	168,769 48
—— des travaux publics	137,155 19	110,396 07	26,759 12	//
—— de la guerre	117,455 95	66,223 89	51,232 06	//
—— de la marine	700,557 14	365,041 92	335,515 22	//
—— des finances	12,949 57	32,640 15	//	19,690 58
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	535,893 28	202,531 48	333,361 80	//
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	6,638 59	55,298 66	//	48,660 07
	2,656,933 26	2,214,787 41	794,352 99	352,207 14
En plus, à l'exercice 1837			442,145 85	

Tableau analytique des suppléments de Crédits accordés sur le budget de l'Exercice 1837.

Dépenses résultant de circonstances extraordinaires, politiques ou autres, qui ne pouvaient pas être prévues au Budget de l'Exercice 1837.

Dotations	Dépenses du mariage du Prince royal	1,000,000f 00c	2,000,000f 00c
	Dot de S. M. la Reine des Belges	1,000,000 00	
Cultes	Réparation de la cathédrale de Chartres		332,996 48
Affaires étrangères	Missions extraordinaires. (Ambassade extraordinaire chargée de recevoir S. A. R. la duchesse d'Orléans; missions auprès de la reine d'Angleterre; envoi de commissaires à Haïti	80,000 00	80,000 00
Instruction publique	Dépense à la charge du legs fait à l'Université par le sieur Janson de Sailly	130,000 00	159,000 00
	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	
	Dépenses relatives à la révision du *Codex medicamentarius*	17,000 00	
Intérieur	Dépenses secrètes	2,000,000 00	6,758,074 19
	Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres	600,000 00	
	Secours aux étrangers réfugiés	370,000 00	
	Anniversaire des journées de juillet 1830	200,000 00	
	Achèvement des monuments de la capitale	1,780,463 91	
	Constructions à la Chambre des Pairs	1,655,364 38	
	——— à la Chambre des Députés	85,410 49	
	Reconstruction de la flèche de Saint-Denis	50,000 00	
	Dépenses occasionnées par les procès soumis à la Cour des Pairs	16,835 41	
Travaux publics, agriculture et commerce.	Acquisition d'un hôtel pour l'école des mines	435,100 00	520,100 00
	Achèvement de l'établissement thermal de Plombières	35,000 00	
	Mesures à prendre pour combattre les épidémies	50,000 00	
Guerre	Renchérissement des vivres et fourrages	730,528 00	19,412,052 00
	Occupation d'Ancône	14,294 00	
	Dépenses extraordinaires dans les possessions françaises du nord de l'Afrique	14,658,227 00	
	Accroissement de l'effectif et opérations militaires en Afrique	3,943,003 00	
	Honneurs funèbres rendus au gouverneur général, tué sous les murs de Constantine	66,000 00	
Marine	Armements extraordinaires. (Augmentation du nombre des bâtiments armés en guerre.)	3,900,000 00	3,900,000 00
Finances	Service des monnaies. (Pertes sur les tolérances en fort.)	3,000 00	5,632,431 78
	Frais de premier établissement du ministre	12,000 00	
	Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations	30,000 00	
	Créance des États-Unis	5,587,431 78	
Frais de régie	Domaines. Frais de fabrication et de livraison des sels des salins domaniaux de Peccais	46,151 59	1,117,414 79
	Douanes. Renfort du service des douanes aux Pyrénées	150,000 00	
	Postes. Service des paquebots à vapeur dans la Méditerranée	887,393 96	
	——— Condamnation prononcée contre l'administration des postes	33,869 24	
	TOTAL *à reporter*		39,912,069 24

Suite du *Tableau analytique des suppléments de*

	Report			39,912,069f 24c
Mais le projet de loi de règlement de l'exercice 1837 et celui des crédits supplémentaires de 1838, soumis aux Chambres, proposent sur cette nature de dépense les annulations de crédits ci-après; SAVOIR :				
	ANNULATIONS DÉFINITIVES.			
Instruction publique	Dépense à la charge du legs du sieur Janson de Sailly		47,329f 90c	
Intérieur	Secours à divers	224,063f 91c	2,911,285 07	
	Achèvement des monuments de la capitale. (Projet de loi des crédits supplémentaires de 1838.)	1,487,000 00		
	Dépenses de constructions à la Chambre des Pairs. (*Idem.*)	1,200,000 00		
	Reconstruction de la flèche de Saint-Denis	221 16		
Travaux publics	Mesures à prendre pour combattre les épidémies		7,486 95	
Guerre	Divisions territoriales de l'intérieur	20,318f 00c	1,791,233 46	
	Occupation d'Ancône	4,465 47		
	Possessions françaises dans le nord de l'Afrique	1,756,449 99		
Finances	Pertes sur les tolérances en fort		2,745 25	
Frais de régie	Renfort du service des douanes aux Pyrénées, etc		18,478 87	
			4,778,559 50	6,620,491 04
	ANNULATIONS POUR REPORT À L'EXERCICE 1838.			
Intérieur	Achèvement des monuments de la capitale	529,066f 16c	1,841,931 54	
	Dépenses de constructions à la Chambre des Pairs	1,275,635 19		
	—— à la Chambre des Députés	37,230 19		
RESTE en augmentation pour cette nature de dépenses				33,291,578 20

Dépenses qui ont dû avoir lieu pour l'exécution des services votés par les Chambres, mais dont le montant n'a pu être porté que par approximation dans le budget primitif.

Dette publique	Rentes 5 p. 0/0	372,551f 00c	9,492,929f 20c
	—— 3 p. 0/0	1,749,641 00	
	Intérêts de capitaux de cautionnements	367,600 00	
	Pensions civiles	70,000 00	
	—— militaires	1,500,000 00	
	—— à titre de récompenses militaires	27,850 00	
	—— de donataires	36,000 00	
	Subventions aux fonds de retraites	5,074,746 59	
	Rappels d'arrérages de rentes et pensions antérieures à 1837	294,540 61	
Dotations	Augmentation à la dotation du Prince royal, à l'occasion de son mariage	586,111 10	622,817 10
	Chambre des Pairs	20,000 00	
	Chambre des Députés	16,706 00	
Justice	Traitement de l'administration centrale et des membres des tribunaux de première instance	29,945 00	729,945 00
	Frais de justice criminelle	700,000 00	
	A reporter		10,845,691 30

Crédits accordés sur le Budget de l'Exercice 1837.

	Report		10,845,691f 30c
Cultes	Dépenses des exercices périmés	2,298f 44c	2,298 44
Affaires étrangères	Subvention à la caisse des retraites	115,000 00	115,000 00
Instruction publique	Instruction supérieure, facultés. (Traitements éventuels des professeurs.)	183,000 00	188,700 00
	Établissements scientifiques et littéraires	5,700 00	
Intérieur	Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	9,098 65	78,940 90
	Établissements des beaux-arts	5,460 80	
	Subventions aux théâtres royaux	64,381 45	
Travaux publics, agriculture et commerce.	Encouragements aux pêches maritimes	2,000,000 00	3,256,842 50
	Dépenses du personnel des ponts et chaussées	35,000 00	
	Perfectionnement de la navigation	246,896 61	
	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession	800,000 00	
	Entretien des routes stratégiques de l'Ouest	1,550,000 00	
	Dépenses des exercices périmés	19,945 89	
Guerre	Solde de non-activité	117,000 00	1,257,374 99
	Subvention à la caisse des retraites	80,000 00	
	Dépenses des exercices périmés	20,080 79	
	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1837	1,040,294 20	
Marine	Dépenses des exercices périmés		901 25
Finances	Personnel de l'administration centrale	20,000 00	48,838 03
	Dépenses des exercices périmés	28,838 03	
Frais de régie	Contributions directes. Remises des percepteurs et frais divers	1,469,644 00	4,469,644 00
	Achat de tabacs	3,000,000 00	
Remboursements et restitutions.	Primes à l'exportation des marchandises	1,500,000 00	1,500,000 00
Dépenses des exercices clos			2,597,987 80
	TOTAL		24,362,219 21

Mais il convient de déduire de cette deuxième catégorie de dépenses,

1° Les annulations proposées en règlement d'exercice sur les suppléments de crédits ci-dessus, et celles qui ont été prononcées par la loi du 10 mai 1838 (loi des crédits supplémentaires de 1837) sur les crédits de même nature compris dans le budget primitif; SAVOIR :

Dette publique	Rentes 5, 4 et 3 p. 0/0	1,785,715f 50c	3,345,663f 95c	
	Intérêts des obligations de l'emprunt national	356,830 00		
	Intérêts des capitaux de cautionnements	72,551 35		
	Pensions de diverses natures et fonds de subvention	1,130,567 10		
Justice	Traitement des membres des tribunaux de première instance	9,548 13	39,091 10	
	Frais de justice criminelle	29,542 97		
	A reporter		3,384,755 05	24,362,219 21

Suite du *Tableau analytique des suppléments de Crédits accordés sur le Budget de l'Exercice 1837.*

	Report		3,384,755f 05c	24,362,219f 21c
Instruction publique	Instruction supérieure. (Traitements éventuels des professeurs.)	23,686f 32c		
	Établissements scientifiques et littéraires	3,644 60	27,330 92	
Travaux publics	Encouragements aux pêches maritimes	5,855 29		
	Entretien des routes stratégiques dans l'Ouest	6,749 33	12,604 62	
Guerre	Divisions territoriales de l'intérieur. (Divers services.)	8,007,148 27		
	Occupation d'Ancône. (*Idem.*)	26,618 44	8,033,766 71	
Finances	Personnel de l'administration centrale		16,534 00	
Frais de régie	Exploitation des tabacs		63,552 00	
Remboursements et restitutions.	Primes à l'exportation des marchandises		345,303 13	
			11,883,846 43	
2e La portion de crédits affectés à des dépenses spéciales qui n'a pas été employée, et qui est à reporter à l'exercice 1838; SAVOIR :				12,496,112 08
Travaux publics	Perfectionnement de la navigation	112,265f 65c		
	Subvention à une compagnie. (Pont de Cubzac.)	500,000 00	612,265 65	
	RESTE en augmentation			11,866,107 13

Augmentations et diminutions des Dépenses prévues et fixées par le Budget primitif.

AUGMENTATIONS DE CRÉDITS.

Travaux publics	Écoles vétérinaires et encouragements à l'agriculture		10,694f 19c	43,420f 40c
	Divers services des ponts et chaussées		32,726 92	
Marine	Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués		948,120 00	
	Dépenses des services militaires aux colonies		243,265 09	1,254,166 41
	Divers services		62,781 32	
Finances	Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations			9,752 72
Frais de régie	Divers services			162,405 20
Remboursements et restitutions.	Restitutions de produits d'amendes et confiscations		369,209 34	392,455 19
	Escompte sur le droit de consommation des sels		23,245 85	
				1,862,199 92

ANNULATIONS DE CRÉDITS.

Dette publique	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	52,824f 94c		
	Intérêts de la dette flottante	325,416 66		
	——— dette viagère	546,624 76	1,364,994 65	
	Pensions ecclésiastiques	245,503 25		
	Pensions de diverses natures	194,625 04		
Dotations	Chambre des Députés		13,225 93	
	TOTAL *à reporter*		1,378,220 58	1,862,199 92

	Report		1,378,220 58	1,862,199f 92c

ANNULATIONS DE CRÉDITS.

Justice	Divers services			34,472f 63c
Cultes	Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé	255,410f 97c		
	Divers services	184,815 49		440,226 46
Affaires étrangères	Traitements des agents du service extérieur	70,257 72		
	Frais d'établissement des agents	165,110 45		328,903 16
	Divers services	93,534 99		
Instruction publique	Divers services			81,315 54
Intérieur	Travaux d'intérêt général dans les départements	158,373 69		
	Dépenses des maisons centrales de détention (dépenses départementales)	204,836 54		534,361 54
	Divers services	171,151 31		
Travaux publics	Navigation intérieure	324,324 87		
	Divers services	191,026 49		515,351 36
Guerre	Divisions territoriales de l'intérieur. Solde et entretien des troupes	4,591,323f 08c		
	Divers services	2,042,108 30	6,633,431 38	
	Occupation d'Ancône. Divers services		56,765 66	7,090,371 92
	Possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Solde et entretien des troupes	133,152 98		
	Divers services	267,021 90	400,174 88	
Marine	Divers services			195,452 82
Finances	Divers services			139,018 71
Frais de régie	Timbre	82,469 74		
	Service des contributions indirectes dans les départements	148,184 52		412,706 74
	Divers services	182,052 48		
Remboursements et restitutions.	Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes	341,375 44		
	——— de sommes indûment perçues sur divers produits	295,493 07	636,868 51	
	TOTAL		11,787,269 97	11,787,269 97
	RESTE pour annulations de crédits sur cette troisième catégorie de dépenses			9,925,070 05

Suite du *Tableau analytique des Suppléments de* *Crédits accordés sur le Budget de l'Exercice 1837.*

Résultat, par services et par catégories de dépenses, des *Augmentations et des Annulations de Crédits de l'exercice 1837.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT DE CIRCONSTANCES EXTRAORDINAIRES, politiques ou autres, qui ne pouvaient pas être prévues au budget primitif.				DÉPENSES QUI ONT POUR L'EXÉCUTION DES SERVICES mais dont le montant que par approximation		DU AVOIR LIEU VOTÉS PAR LES CHAMBRES, n'a pu être porté dans le budget primitif.		AUGMENTATIONS ET DIMINUTIONS DES DÉPENSES PRÉVUES et fixées par le budget primitif.				RÉCAPITULATION.			
	CRÉDITS accordés.	CRÉDITS annulés.	RÉSULTAT. Augmentations de crédits.	RÉSULTAT. Diminutions de crédits.	CRÉDITS accordés.	CRÉDITS annulés.	RÉSULTAT. Augmentations de crédits.	RÉSULTAT. Diminutions de crédits.	CRÉDITS accordés.	CRÉDITS annulés.	RÉSULTAT. Augmentations de crrédits.	RÉSULTAT. Diminutions de crédits.	CRÉDITS accordés.	CRÉDITS annulés.	RÉSULTAT. Augmentations de crédits.	RÉSULTAT. Diminutions de crédits.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique	"	"	"	"	9,492,929 20	3,345,663 95	6,147,265 25	"	"	1,364,994 65	"	1,364,994 65	9,492,929 20	4,710,658 60	4,782,270 60	"
Dotations	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	622,817 10	"	622,817 10	"	"	13,225 93	"	13,225 93	2,622,817 10	13,225 93	2,609,591 17	"
Justice	"	"	"	"	729,945 00	39,091 10	690,853 90	"	"	34,472 63	"	34,472 63	729,945 00	73,563 73	656,381 27	"
Cultes	332,996 48	"	332,996 48	"	2,298 44	"	2,298 44	"	"	440,226 46	"	440,226 46	335,294 92	440,226 46	"	104,931 54
Affaires étrangères	80,000 00	"	80,000 00	"	115,000 00	"	115,000 00	"	"	328,903 16	"	328,903 16	195,000 00	328,903 16	"	133,903 16
Instruction publique	159,000 00	47,329 90	111,670 10	"	188,700 00	27,330 93	161,369 08	"	"	81,315 54	"	81,315 54	347,700 00	155,976 36	191,723 64	"
Intérieur	6,758,074 19	2,911,285 07	3,846,789 12	"	78,940 90	"	78,940 90	"	"	534,361 54	"	534,361 54	6,837,015 09	3,445,646 61	3,391,368 48	"
Travaux publics, agriculture et commerce	520,100 00	7,486 95	512,613 05	"	3,256,842 50	12,604 62	3,244,237 88	"	43,420 40	515,351 36	"	471,930 96	3,820,362 90	535,442 93	3,284,919 97	"
Guerre	19,412,052 00	1,791,233 46	17,620,818 54	"	1,257,374 99	8,033,766 71	"	6,776,391 72	"	7,090,371 92	"	7,090,371 92	20,669,426 99	16,915,372 09	3,754,054 90	
Marine	3,900,000 00	"	3,900,000 00	"	901 25	"	901 25	"	1,254,166 41	195,452 82	1,058,713 59	"	5,155,067 66	195,452 82	4,959,614 84	"
Finances	5,632,431 78	2,745 25	5,629,686 53	"	48,838 03	16,534 00	32,304 03	"	9,752 72	139,018 71	"	129,265 99	5,691,022 53	158,297 96	5,532,724 57	"
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts	1,117,414 79	18,478 87	1,098,935 92	"	4,469,644 00	63,552 00	4,406,092 00	"	162,405 20	412,706 74	"	250,301 54	5,749,463 99	494,737 61	5,254,726 38	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	"	"	"	"	1,500,000 00	345,303 13	1,154,696 87	"	392,455 19	636,868 51	"	244,413 32	1,892,455 19	982,171 64	910,283 55	"
Dépenses des exercices clos	"	"	"	"	2,597,987 80	"	2,597,987 80	"	"	"	"	"	2,597,987 80	"	2,597,987 80	"
	39,912,069 24	4,778,559 50	35,133,509 74	"	24,362,219 21	11,883,846 43	18,867,026 41	6,776,391 72	1,862,199 92	11,787,269 97	1,058,713 59	10,983,783 64	66,136,488 37	28,449,675 90	37,925,647 17	238,834 70
Crédits affectés à des dépenses spéciales, et reportés à l'exercice 1838	"	1,841,931 54	"	1,841,931 54	"	612,265 65	"	612,265 65	"	"	"	"	"	2,454,197 19	"	2,454,197 19
	39,912,069 24	6,620,491 04	35,133,509 74	1,841,931 54	24,362,219 21	12,496,112 08	19,254,764 50	7,388,657 37	1,862,199 92	11,787,269 97	1,058,713 59	10,983,783 64	66,136,488 37	30,903,873 09	37,925,647 17	2,693,031 89
			33,291,578 20				11,866,107 13				9,925,070 05		Voir à la page suivante le développement par nature de lois.		35,232,615 28	

Suite du *Tableau analytique des Suppléments de Crédits accordés sur le Budget de l'Exercice 1837.*

Développement, par nature de lois, des Augmentations et des Annulations de crédits de l'exercice 1837.

SERVICES.	AUGMENTATIONS DE CRÉDITS.				ANNULATIONS DE CRÉDITS.			
	LOIS spéciales.	LOI des crédits supplémentaires de 1837.	PROJET DE LOI de règlement définitif du budget.	TOTAL.	LOIS spéciales.	LOIS des crédits supplémentaires de 1837 et 1838.	PROJET DE LOI de règlement définitif du budget.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dette publique	5,674,746 59	3,523,642 00	294,540 61	9,492,929 20	//	2,116,645 00	2,594,013 60	4,710,658 60
Dotations	2,622,817 10	//	//	2,622,817 10	//	//	13,225 93	13,225 93
Justice	332,996 48	729,945 00	//	1,062,941 48	//	//	73,563 73	73,563 73
Cultes	//	2,298 44	//	2,298 44	//	//	440,226 46	440,226 46
Affaires étrangères	115,000 00	80,000 00	//	195,000 00	//	//	328,903 16	328,903 16
Instruction publique	17,000 00	330,700 00	//	347,700 00	//	//	155,976 36	155,976 36
Intérieur	3,170,000 00	3,625,656 04	41,359 05	6,837,015 09	//	2,687,000 00	2,600,578 15	5,287,578 15
Travaux publics	1,706,996 61	2,069,931 86	43,434 43	3,820,362 90	//	//	1,147,708 58	1,147,708 58
Guerre	14,738,227 00	4,890,905 79	1,040,294 20	20,669,426 99	2,859,101 00	5,107,818 00	8,948,453 09	16,915,372 09
Marine	3,900,000 00	901 25	1,254,166 41	5,155,067 66	//	//	195,452 82	195,452 82
Finances	5,607,431 78	64,134 65	19,456 10	5,691,022 53	//	//	158,297 96	158,297 96
Frais de régie	3,682,117 00	1,904,941 79	162,405 20	5,749,463 99	//	//	494,737 61	494,737 61
Remboursements et restitutions	//	1,500,000 00	392,455 19	1,892,455 19	//	//	982,171 64	982,171 64
	41,567,332 56	18.723,056 82	3,248,111 19 (a)	63,538,500 57	2,859,101 00	9,911,463 00	18,133,309 09	30,903,873 09
Dépenses des exercices clos	//	//	2,597,987 80	2,597,987 80	//	//	//	//
	41,567,332 56	18,723,056 82	5,846,098 99	66,136,488 37	2,859,101 00	9,911,463 00	18,133,309 09	30,903,873 09

(a) Voir ci-contre le développement spécial des crédits complémentaires demandés par la loi de règlement.

RÉSUMÉ.

LOIS.	CRÉDITS accordés.	CRÉDITS annulés.	EXCÉDANT des crédits accordés.	EXCÉDANT des crédits annulés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Lois spéciales	41,567,332 56	2,859,101 00	38,708,231 56	//
Lois des crédits supplémentaires	18,723,056 82	9,911,463 00	8,811,593 82	//
Projet de loi de règlement définitif du budget	5,846,098 99	18,133,309 09	//	12,287,210 10
	66,136,488 37	30,903,873 09	47,519,825 38	12,287,210 10
			35,232,615 28	

Développement spécial sur les Crédits complémentaires demandés par la loi de Règlement de l'exercice 1837.

MINISTÈRES, CHAPITRES ET SERVICES.	CRÉDITS PROVISOIREMENT OUVERTS par des ordonnances royales (a).		CRÉDITS QUI n'ont pas été provisoirement ouverts par des ordonnances royales (b).	TOTAL DES CRÉDITS complémentaires demandés.
	Dates des ordonnances.	Montant des crédits.		
INTÉRIEUR.				
Établissements des beaux-arts. (Pensions.)	//	//	5,460f 80c	5,460f 80c
Subventions aux théâtres royaux. (*Idem.*)	//	//	19,062 84	19,062 84
Travaux à la Cour des Pairs. (Procès Meunier.)	//	//	16,835 41	16,835 41
		//	41,359 05	41,359 05
TRAVAUX PUBLICS, AGRICULTURE ET COMMERCE.				
Écoles vétérinaires et encouragements. (Réparations urgentes aux bâtiments des écoles d'Alfort et de Lyon.)	//	//	10,694 19	10,694 19
Administration centrale des ponts et chaussées	//	//	1,589 43	1,589 43
Personnel du corps des ponts et chaussées	//	//	23,359 12	23,359 12
Personnel du corps des mines, etc. (Frais d'impression de documents statistiques.)	//	//	7,777 66	7,777 66
Dépenses des exercices périmés	//	//	11 03	11 03
		//	43,434 43	43,434 43
GUERRE.				
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1837	12 déc. 1838.	1,040,294 20	//	1,040,294 20
MARINE.				
Administration centrale. (Matériel.)	//	//	1,391 73	1,391 73
Solde et entretien des corps et équipages. — Solde et accessoires de la solde	19 sept. 1838.	569,386 90	//	
Solde et entretien des corps et équipages. — Hôpitaux	*Idem.*	36,370 83	//	948,120 00
Solde et entretien des corps et équipages. — Vivres	*Idem.*	342,362 27	//	
Travaux du matériel naval. (Ports.)	//	//	60,222 39	60,222 39
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	//	//	856 12	856 12
Sciences et arts maritimes. (Matériel.)	//	//	311 08	311 08
Dépenses des services militaires aux colonies	//	//	243,265 09	243,265 09
		948,120 00	306,046 41	1,254,166 41

(a) Ces crédits ont été ouverts en vertu de la faculté accordée par l'article 4 de la loi de finances du 18 juillet 1836. Les ordonnances royales sont jointes aux comptes des ministères qu'elles concernent.

(b) Ces crédits n'ont pas été provisoirement ouverts par des ordonnances royales, attendu que les services auxquels ils se rapportent ne sont pas compris dans la nomenclature des dépenses pour lesquelles cette faculté est accordée par la loi de finances du 18 juillet 1836.

Suite du *Développement spécial sur les Crédits complémentaires demandés par la Loi de règlement de l'Exercice 1837.*

MINISTÈRES, CHAPITRES ET SERVICES.	CRÉDITS PROVISOIREMENT OUVERTS par des ordonnances royales.		CRÉDITS QUI n'ont pas été provisoirement ouverts par des ordonnances royales.	TOTAL DES CRÉDITS complémentaires demandés.
	Dates des ordonnances.	Montant des crédits.		
FINANCES.				
Rappels d'arrérages de rentes viagères, antérieurs à 1837	30 nov. 1838.	121,273 70	"	121,273 70
——— de pensions, antérieurs à 1837	*Idem.*	173,266 91	"	173,266 91
Frais d'impression du tableau décennal des importations et exportations	"	"	9,752 72	9,752 72
Dépenses des exercices périmés	21 sept. 1838.	9,703 38	"	9,703 38
Frais de perception des contributions directes. Remises des percepteurs	21 sept. 1838 et 3 avril 1839.	77,889 74	"	77,889 74
Service administratif et de perception de l'enregistrement et du timbre dans les départements... Remises des receveurs	3 avril 1839.	26,511 40	"	26,511 40
Poudres à feu	*Idem.*	121 11	"	121 11
Service administratif et de perception des postes dans les départements : Remises des directeurs	21 sept. 1838.	2,129 55	"	54,263 49
Frais d'impression de registres	"	"	26,044 54	
Réimpression du dictionnaire des postes	"	"	15,133 04	
Dépenses de chauffage et d'éclairage	"	"	10,956 36	
Transports des dépêches : Établissement du nouveau mode de distribution des lettres dans Paris	"	"	3,619 46	3,619 46
Restitutions de produits d'amendes et confiscations	21 sept. 1838.	369,209 34	"	369,209 34
Escompte sur le droit de consommation des sels	21 sept. 1838 et 3 avril 1839.	23,245 85	"	23,245 85
		803,350 98	65,506 12	868,857 10

RÉCAPITULATION.

Ministère de l'intérieur	"	41,359 05	41,359 05
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	"	43,434 43	43,434 43
——— de la guerre	1,040,294 20	"	1,040,294 20
——— de la marine	948,120 00	306,046 41	1,254,166 41
——— des finances	803,350 98	65,506 12	868,857 10
	2,791,765 18	456,346 01	3,248,111 19

TABLEAUX DÉFINITIFS

DES SERVICES SPÉCIAUX

RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

NOTA. On comprend dans ces tableaux le service des chancelleries consulaires pour les exercices 1835 et 1836, qui n'avait pas encore pu être soumis au contrôle législatif, et qui fait l'objet d'un article distinct de la loi de règlement du budget de l'exercice 1837. (Voir les explications données à ce sujet, page 184.)

LÉGION D'HONNEUR.

Tableau définitif des Recettes et des Dépenses de l'Exercice 1837.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Revenus de l'Ordre	6,945,698f 00c	6,934,314f 35c	(a)6,914,112f 35c	20,202f 00c	31,585f 65c	//	6,914,112f 35c	(a) Rentes sur le grand-livre 6,746,653f 00c Actions sur le canal du Midi et sur ceux d'Orléans et du Loing 150,000 00 Rentes données en remplacement des anciens chefs-lieux de cohortes de la Légion d'honneur 11,843 00 Versements en numéraire par les titulaires des majorats 5,616 35 6,914,112 35
Pensions et frais de trousseaux versés par les parents des élèves de la maison de Saint-Denis	80,000 00	86,855 70	86,241 65	614 05	//	6,241f 65c	86,241 65	
Subventions portées au budget de l'État	2,147,000 00	2,147,000 00	2,147,000 00	//	//	//	2,147,000 00	
Recettes diverses	//	41,502 09	(b) 41,502 09	//	//	41,502 09	41,502 09	(b) Intérêts alloués à la Légion d'honneur par la caisse des dépôts et consignations 26,146 97 Recettes diverses et accidentelles 6,304 40 Recouvrements de sommes qui n'appartiennent pas à l'Ordre et qui sont à rembourser à divers 9,050 72 41,502 09
	9,172,698 00	9,209,672 14	9,188,856 09	20,816 05	31,585 65	47,743 74	9,188,856 09	
					16,158 09			

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget et par la loi du 10 mai 1838.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
Grande chancellerie. (Personnel et matériel.)	208,000f 00c	207,689f 18c	207,689f 18c	//	310f 82c	//	//	310f 82c	//	207,689f 18c	
Traitements des membres de l'Ordre	7,950,000 00	7,781,961 08	7,781,964 08	//	168,035 92	//	//	168,035 92	//	7,781,964 08	
Gratifications aux membres de l'Ordre	20,000 00	19,950 00	19,950 00	//	50 00	//	//	50 00	//	19,950 00	
Maison royale de Saint-Denis. (Personnel et matériel.)	485,600 00	485,381 74	485,381 74	//	218 26	//	//	218 26	//	485,381 74	
Succursales de la Légion d'honneur. (*Idem.*)	313,600 00	313,393 74	313,393 74	//	206 26	//	//	206 26	//	313,393 74	
Pensions diverses	106,400 00	88,671 95	88,671 95	//	17,728 05	//	//	17,728 05	//	88,671 95	
Commissions aux receveurs généraux chargés des payements dans les départements	35,000 00	31,534 51	31,534 51	//	3,465 49	//	//	3,465 49	//	31,534 51	
Décorations aux membres de l'Ordre	62,786 00	62,786 00	62,786 00	//	//	//	//	//	//	62,786 00	
Fonds pour gratifications à diverses élèves des maisons royales	1,250 00	1,250 00	1,250 00	//	//	//	//	//	//	1,250 00	
Dépenses diverses et imprévues	24,848 00	24,534 67	24,534 67	//	313 33	//	//	313 33	//	24,534 67	
Remboursements de sommes qui n'appartiennent pas à l'Ordre	//	5,125 75	5,126 75	//	//	5,125f 75c	5,125f 75c	//	//	5,125 75	
	9,207,484 00	9,022,281 62	9,022,281 62	//	190,328 13	5,125 75	5,125 75	190,328 13	//	9,022,281 62	
							185,202 38				
Excédant de recette de l'exercice 1837, appliqué en atténuation du déficit de l'Ordre sur les exercices antérieurs à 1830										166,574 47	
										9,188,856 09	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	9,188,856f 09c
Dépenses	9,188,856 09

IMPRIMERIE ROYALE.

Tableau définitif des Recettes et Dépenses de l'Exercice 1837.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Produits de l'exercice. — Produits des impressions diverses	1,640,000f 00c	1,954,273f 22c	1,829,851f 55c	124,421f 67c	//	189,851f 55c	1,829,851f 55c	Indépendamment des recettes ci-contre, l'imprimerie royale est encore chargée de services gratuits pour le Bulletin des lois (ordonnance royale du 21 septembre 1830), et pour des impressions accordées par le Roi (ordonnance royale du 5 novembre 1828).
— du dépôt du Bulletin des lois, codes, budgets, etc.	280,000 00	252,468 22	252,468 22	//	27,531f 78c	//	252,468 22	
— du Bulletin des arrêts de la Cour de cessation	//	811 05	487 05	324 00	//	487 05	487 05	
— des fournitures de journaux à souches, etc.	95,000 00	91,136 16	91,136 16	//	3,863 84	//	91,136 16	
— du 1/2 p. 0/0 retenu sur les factures de papiers pour frais du dépôt du 6e	5,000 00	5,024 39	5,024 39	//	//	24 39	5,024 39	
— des recettes diverses	30,000 00	31,013 95	31,011 20	2 75	//	1,011 20	31,011 20	
Recettes extraordinaires (reste à recouvrer sur les exercices antérieurs)	//	33,640 25	2,131 98	31,508 27	//	2,131 98	2,131 98	
	2,050,000 00	2,368,367 24	2,212,110 55	156,256 69	31,395 62	193,506 17	2,212,110 55	
					162,110 55			
Prélèvement sur le fonds capital affecté aux avances de l'imprimerie royale					.....		98,381 04	
							2,310,491 59	

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget et par la loi du 10 mai 1838.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
Dépenses d'administration. (Personnel.)	35,700f 00c	35,696f 49c	35,696f 49c	//	3f 51c	//	//	3f 51c	//	35,696f 49c	
Dépenses fixes d'exploitation. (Personnel et matériel.)	213,200 00	202,111 70	202,111 70	//	11,088 30	//	//	11,088 30	//	202,111 70	
Dépenses d'exploitation non susceptibles d'une évaluation fixe.	2,020,000 00	2,010,513 43	2,010,513 43	//	9,486 57	//	//	9,486 57	//	2,010,513 43	
Augmentation et renouvellement du matériel	73,638 00	62,169 97	62,169 97	//	11,468 03	//	//	11,468 03	//	62,169 97	
	2,342,538 00	2,310,491 59	2,310,491 59	//	32,046 41	//	//	32,046 41	//	2,310,491 59	
							32,046 41				

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	2,310,491f 59c
Dépenses	2,310,491 59

POUDRES ET SALPÊTRES.

Tableau définitif des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1837.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	Excédant des recouvrements.	RÉSULTAT pour le règlement définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Produit de la vente des poudres aux ministères	Guerre	469,162f 00c	435,907f 80c	435,907f 80c	//	33,254f 20c	//	435,907f 80c	
	Marine	259,950 00	374,991 13	374,991 13	//	//	115,041f 13c	374,991 13	
	Finances	2,116,000 00	1,779,349 87	1,779,349 87	//	336,650 13	//	1,779,349 87	
		2,845,112 00	2,590,248 80	2,590,248 80	//	369,904 33	115,041 13	2,590,248 80	
						254,863 20			

DÉPENSES.

NATURE DES DEPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
Administration centrale (personnel)	36,400f 00c	33,733f 34c	33,733f 34c	//	(b) 2,666f 66c	//	//	2,666f 66c	//	33,733f 34f	(a) Y compris 9,204 fr. 49 cent. pour travaux de construction restant à solder, et dont la dette a été inscrite au compte des ayants droit dans le passif de l'administration des poudres et salpêtres.
(matériel)	10,000 00	10,000 00	10,000 00	//	//	//	//	//	//	10,000 00	
Achat, fabrication et raffinage du salpêtre (personnel)	75,108 00	67,148 05	67,148 05	//	(c) 7,959 95	//	//	7,959 95	//	67,148 05	
(matériel)	1,721,265 10	1,406,762 50	1,406,762 50	//	(d) 314,502 60	//	//	314,502 60	//	1,406,762 50	
Achat et raffinage du soufre (personnel)	1,005 00	853 67	853 67	//	(e) 151 33	//	//	151 33	//	853 67	
(matériel)	64,073 59	54,028 47	54,028 47	//	(e) 10,045 12	//	//	10,045 12	//	54,028 47	
Fabrication des poudres (personnel)	240,070 00	232,267 53	232,267 53	//	(c) 7,802 47	//	//	7,802 47	//	232,267 53	
(matériel)	611,390 31	(a) 511,824 79	511,824 79	//	(f) 99,565 52	//	//	99,565 52	//	511,824 79	
Gratifications aux employés et ouvriers du service des poudres (*loi du 27 fructidor an v*)	12,000 00	12,000 00	12,000 00	//	//	//	//	//	//	12,000 00	(b) Économie obtenue par extinctions sur divers traitements, les titulaires actuels étant moins rétribués que ceux qu'ils ont remplacés.
Fonds de subvention accordé par la loi du 31 juillet 1821	16,800 00	73,800 00	73,800 00	//	//	//	//	//	//	73,800 00	(c) Économie obtenue sur la main-d'œuvre.
Idem, supplément accordé par la loi du 18 juillet 1836	57,000 00										(d) Économie provenant de la diminution considérable opérée sur le prix du salpêtre par l'effet des modifications apportées aux tarifs des douanes par la loi du 5 juillet 1836; l'ordonnance qui fixe le prix des poudres a d'ailleurs été basée sur le taux réduit des salpêtres.
	2,845,112 00	2,402,418 35	2,402,418 35	//	442,693 65	//	//	442,693 65	//	2,402,418 35	(e) Réduction obtenue sur le prix essentiellement variable du soufre.
								442,693 65			(f) Réduction obtenue sur l'évaluation des nombreux objets de consommation dans les établissements de fabrication.
Excédant de recette reporté au compte représentant les valeurs et matières composant l'actif de l'Administration										187,830 45	
										2,590,248 80	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	2,590,248f 80c
Dépenses	2,590,248 80

CAISSE DES INVALI DES DE LA MARINE.

Tableau définitif des Recettes e des Dépenses de l'exercice 1837.

RECET TES.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définif du budget.	OBSERVATIONS.
Prestation de 3 centimes par franc sur les dépenses de la marine et des colonies; retenue de 5 centimes par franc et autres prestations spéciales imposées au personnel des bureaux de l'administration centrale	2,078,050f	2,614,114f 79c	2,614,114f 79c	//	//	(a) 536,064c 79f	2,614,114f 79c	(a) Cet excédant de recette provient, 1° des 3 p. 0/0 perçus conformément à la loi sur les dépenses résultant des armements extraordinaires faits en 1837, et pour lesquels il a été accordé un crédit extraordinaire par la loi du 10 mai 1838; 2° des recouvrements applicables à des comptabilités coloniales qui n'avaient pas été régularisées en 1836.
Retenues exercées sur la solde des officiers militaires ou civils, et autres agents de la marine en congé.	100,000	129,535 19	129,535 19	//	//	29,535 19	129,535 19	
Retenues sur les salaires des marins employés soit au commerce, soit à la pêche, et naviguant *à la paye* ou *à la part*	530,000	509,889 31	509,889 31	//	(b) 20,110f 69c	//	509,889 31	(b) L'évaluation avait été portée à 500,000 fr., dans la pensée qu'il pourrait y avoir, dès les commencements de l'année 1837, révision des tarifs, en ce qui concerne les marins naviguant à la part; mais cette révision n'a été faite que dans le dernier trimestre de l'année. (Ordonnance du Roi du 9 octobre 1837.)
Solde des déserteurs de la marine militaire et des déserteurs de la marine commerciale	20,000	16,866 46	16,866 46	//	3,133 54	//	16,866 46	
Produits de bris et naufrages non réclamés pendant le délai réglementaire *à la caisse des gens de mer* et versés *pour ordre* comme dépôt à la caisse des invalides, sous toute réserve en faveur des ayants droit	35,000	24,430 29	24,430 29	//	10,569 71	//	24,430 29	
Décomptes de solde, de parts de prises et produits de successions de marins non réclamés pendant le délai réglementaire, à la caisse des gens de mer, et versés, *pour ordre*, comme dépôt à la caisse des invalides, qui continue de faire rechercher les ayants droit	200,000	114,144 75	114,144 75	//	85,855 25	//	114,144 75	
Droits sur le produit des navires capturés pour cause de piraterie ou de contravention à la loi prohibitive de la traite des noirs; liquidations de prises faites sur l'ennemi dans la guerre antérieure à 1814, tant par les bâtiments de l'État que par les bâtiments armés soit en course, soit en guerre ou marchandise	80,000	//	//	//	(c) 80,000 00	//	//	(c) Il n'y a pas eu lieu de faire de recette sur ce chapitre pendant l'exercice 1837.
Dividende des actions de la banque de France appartenant à la caisse des invalides	33,000	76,734 00	76,734 00	//	//	(d) 43,734 00	76,734 00	(d) La caisse des invalides ne s'étant pas trouvée dans la nécessité d'aliéner les actions de la banque de France qui lui appartiennent, le chiffre des dividendes a été reçu en totalité.
Rentes 5 p. 0/0 appartenant à la caisse des invalides de la marine (immobilisées)	4,624,239	4,603,219 28	4,603,219 28	//	(e) 21,019 72	//	4,603,219 28	(e) Les inscriptions existant encore dans la caisse des prises devaient passer en totalité à la caisse des invalides dès l'année 1837, ce qui n'a pas eu lieu.
Plus value de feuilles de rôles d'équipage délivrées aux navires du commerce	20,000	19,108 76	19,108 76	//	891 24	//	19,108 76	
Recettes diverses, y compris éventuellement le produit de la vente de la portion des actions de la banque de France nécessaire pour aligner les dépenses de l'exercice	391,711	27,838 29	27,838 29	//	(f) 363,872 71	//	27,838 29	(f) La situation n'a pas été telle qu'il y ait eu obligation de vendre une partie des actions de la banque de France, comme on l'avait admis, à titre éventuel, en présentant le budget de l'exercice.
Versement éventuel des dons à recueillir par la *société centrale des naufragés*	20,000	//	//	//	(g) 20,000 00	//	//	(g) Il n'a été fait aucun versement par la société centrale des naufrages, et l'article éventuel a été retranché du budget à partir de 1838.
	8,132,000	8,135,881 12	8,135,881 12	//	605,452 86	609,333 98	8,135,881 12	
Fonds reportés de l'exercice 1836 (voir le compte dudit exercice)	//	36,498 55	36,498 55	//	//	36,498 55	36,498 55	
	8,132,000	8,172,379 67	8,172,379 67	//	605,452 86	645,832 53	8,172,379 67	
					40,379 67			

Suite de la CAISSE DES IN

Suite du *Tableau définitif des Recettes*

DÉPEN

VALIDES DE LA MARINE.

et des Dépenses de l'exercice 1837.

SES.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
Pensions dites *demi-soldes* des marins et des ouvriers inscrits (non compris les pensions de leurs veuves); allocations temporaires aux enfants, etc.	1,930,000f 00c										
Soldes de retraite et pensions pour services entièrement à l'État, y compris l'entretien de 100 marins à l'hôtel des invalides; pensions des veuves qui se rattachent à cette catégorie; pensions des veuves de marins et ouvriers ayant complété vingt-cinq ans de services mixtes; allocations aux pères et mères des marins tués dans les combats; allocations temporaires aux enfants des officiers et des marins décédés avec la pension ou le droit de l'obtenir.	5,200,000 00	7,067,427f 18c	7,067,427f 18c	//	62,572f 82c	//	//	62,572f 82c	//	7,067,427f 18c	
Fonds de secours, y compris le subside de 6,000 francs à l'hospice de Rochefort, pour 12 veuves infirmes et 40 orphelines de marins, ouvriers et autres appartenant à la marine.	86,000 00										
Fonds spécial pour les veuves et enfants de marins qui auraient péri dans les naufrages sur les bâtiments du commerce.	20,000 00	105,877 75	105,877 75	//	122 25	//	//	122 25	//	105,877 75	
Frais d'administration et de trésorerie pour les trois caisses : prises, gens de mer et invalides.	285,000 00	279,470 95	279,470 95	//	5,529 05	//	//	5,529 05	//	279,470 95	
Remboursements sur les anciens dépôts de solde, parts de prises, successions.	135,000 00	77,504 22	77,504 22	//	57,495 78	//	//	57,495 78	//	77,504 22	
Remboursements sur les produits de bris et naufrages.	15,000 00	4,897 07	4,897 07	//	10,102 93	//	//	10,102 93	//	4,897 07	
Versement au trésor de la moitié de la prestation de 3 centimes par franc sur les dépenses du matériel.	400,000 00	400,000 00	400,000 00	//	//	//	//	//	//	(a) 400,000 00	(a) Cette somme de 400,000 fr. a été versée au trésor, à valoir sur ce que la caisse des invalides avait à lui compter pour la moitié des 3 p. 0/0 retenus sur les dépenses du matériel de la marine, exercice 1837.
Dépenses diverses; remboursements sur les anciens dépôts de bris et naufrages, etc.	41,000 00	24,696 36	24,696 36	//	16,303 64	//	//	16,303 64	//	24,696 36	
Emploi des dons qui auraient pu être recueillis et versés par la société centrale des naufrages.	20,000 00	//	//	//	20,000 00	//	//	20,000 00	//	//	
	8,132,000 00	7,959,873 53	7,959,873 53	//	172,126 47	//	//	172,126 47	//	7,959,873 53	
							172,126f 47c				
Excédant de recettes de l'exercice 1837, transporté à l'exercice 1838.										(b) 212,506 14	(b) Sur cet excédant, la caisse des invalides de la marine a versé au trésor, en 1838, 575,105 fr. 42 cent. pour solde du compte de partage de la retenue de 3 p. 0,0 de l'exercice 1836; quant à la somme que la même caisse aura à ajouter aux 400,000 fr. ci-dessus, pour solder le compte de partage de la retenue pour 1837, le versement en sera fait pendant l'année 1839.
										8,172,379 67	

RÉSULTAT

GÉNÉRAL.

Recettes, y compris le report de l'exercice	1836. 8,172,379f 67c
Dépenses, y compris le transport à l'exercice	1838. 8,172,379 67

MONNAIES ET MÉDAILLES

Tableau définitif des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1837.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Retenues sur les matières apportées aux changes, pour frais de fabrication		1,125,233f 70c	1,125,233f 70c	"			1,125,233f 70c	
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication		21,001 78	21,001 78	"			21,001 78	
Droits d'essai et d'affinage des matières versées par des particuliers	937,394f 00c	858 89	858 89	"	"	634,084f 50c	858 89	
Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance royale du 24 mars 1832		334,476 53	334,476 53	"			334,476 53	
Droit de 5 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médailles de sainteté, boutons, etc		148 63	148 63	"			148 63	
Droit d'essai des ouvrages d'or et d'argent présentés aux bureaux de garantie		89,758 97	89,758 97	"			89,758 97	
	937,394 00	1,571,478 50	1,571,478 50	"	"	634,084 50	1,571,478 50	

DÉPENSES.

NATURE DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. DROITS constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	DÉPENSES EXCÉDANT les crédits.	CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
Frais de fabrication des monnaies	719,394f 00c	1,124,250f 72c	1,124,250f 72c	"	"	404,856f 72c	404,856f 72c	"	"	1,124,250f 72c	(a) La fabrication des monnaies n'a présenté réellement, pour l'exercice 1837, qu'un bénéfice de 21,797f 61c. La différence entre ce résultat et le bénéfice de 22,052f 36c, annoncé par le présent compte, provient de ce que, d'après les règles de la comptabilité des budgets, on a dû porter en dépense, à un chapitre spécial du budget du ministère des finances, des tolérances en fort qui étaient à rembourser matériellement aux ateliers monétaires, attendu que le prélèvement ne pouvait pas s'en opérer sur les recettes brutes. (Voir la note , page .)
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Frais d'essai et d'affinage des matières versées par des particuliers	3,000 00	791 29	791 29	"	2,208f 71c	"	"	2,208f 71c	"	791 29	
Frais d'essai et salaires accordés aux essayeurs des bureaux de garantie pour les essais d'ouvrages d'or et d'argent	85,000 00	89,758 97	89,758 97	"	"	4,758 97	4,758 97	"	"	89,758 97	
Frais de fabrication des médailles vendues, y compris la valeur de la matière et entretien des machines	30,000 00	301,899 05	301,899 05	"	"	271,899 05	271,899 05	"	"	301,899 05	
	837,394 00	1,516,700 03	1,516,700 03	"	2,208 71	681,514 74	681,514 74	2,208 71	"	1,516,700 03	
					679,306f 03c		679,306f 03c				
Bénéfice net pour le trésor, porté en recette au budget								Monnaies (a)	22,052f 36c	54,778 47	
								Médailles	32,726 11		
										1,571,478 50	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	1,571,478f 50c
Dépenses	1,571,478 50

CHANCELLERIES CONSULAIRES.

Tableau définitif des Recettes et des Dépenses des Exercices 1835 et 1836.

EXERCICE 1835.

RECETTES.

Situation des recettes.	Évaluation des recettes d'après le budget	250,000f 00c	
	Recettes constatées	295,119 86	295,119f 86c
	Excédant des recettes sur l'évaluation du budget	45,119 86	
	Recouvrements effectués		295,119 86
	Reste à recouvrer		//
Règlement des recettes.	Produits d'actes des chancelleries et bénéfices sur le change		295,119 86
	Prélèvement effectué sur le fonds commun des chancelleries consulaires, au profit de celles dont les dépenses ont excédé les recettes. (*Art. 5 de l'ordonnance royale du 23 août 1833.*)		13,665 66
	Recettes définitives de l'exercice 1835		308,75258

DÉPENSES.

Situation des crédits et des dépenses.	Crédits accordés par le budget	250,000f 00c	
	Dépenses constatées	272,118 45	272,118f 45c
	Crédits complémentaires accordés par la présente loi	22,118 45	
	Payements effectués		272,118 45
	Reste à payer sur les dépenses		//
Règlement des dépenses.	Frais de chancellerie, honoraires des chanceliers et pertes sur le change		272,118f 45c
	Versements effectués au trésor à titre de fonds commun des chancelleries consulaires. (*Ordonnance royale précitée.*); savoir :		
	Portion employée pour les chancelleries dont les recettes ont été inférieures aux dépenses. (Voir *ci-dessus*)	13,665f 66c	
	Excédant disponible porté en recette au budget de l'État. (*Art. 3 de l'ordonnance royale du 24 août 1833.*)	23,001 41	36,667 07
	Dépenses définitives de l'exercice 1835		308,785 52

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	308,785f 52c
Dépenses	308,785 52

EXERCICE 1836.

RECETTES.

Situation des recettes.	Évaluation des recettes d'après le budget	250,000f 00c	
	Recettes constatées	337,656 85	337,656f 85c
	Excédant des recettes sur l'évaluation du budget	87,656 85	
	Recouvrements effectués		337,656 85
	Reste à recouvrer		//
Règlement des recettes.	Produits d'actes des chancelleries et bénéfices sur le change		337,656 85
	Prélèvement effectué sur le fonds commun des chancelleries consulaires, au profit de celles dont les dépenses ont excédé les recettes. (*Art. 5 de l'ordonnance royale du 23 août 1833.*)		15,990 86
	Recettes définitives de l'exercice 1836		353,647 71

DÉPENSES.

Situation des crédits et des dépenses.	Crédits accordés par le budget	250,000f 00c	
	Dépenses constatées	291,592 45	291,592f 45c
	Crédits complémentaires accordés par la présente loi	41,592 45	
	Payements effectués		291,592 45
	Reste à payer sur les dépenses		//
Règlement des dépenses.	Frais de chancellerie, honoraires des chanceliers et pertes sur le change		291,592f 45c
	Versements effectués au trésor à titre de fonds commun des chancelleries consulaires. (*Ordonnance royale précitée.*); savoir :		
	Portion employée pour les chancelleries dont les recettes ont été inférieures aux dépenses. (Voir *ci-dessus.*)	15,990f 86c	
	Excédant disponible porté en recette au budget de l'État. (*Art. 3 de l'ordonnance royale du 24 août 1833.*)	46,064 40	62,055 26
	Dépenses définitives de l'exercice 1836		353,647 71

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Recettes	353,647f 71c
Dépenses	353,647 71

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838

AU 1er JANVIER 1839.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1838.

Résultats du vote primitif du budget.

Les lois de finances, votées pendant la session de 1837 et portant la date du 20 juillet 1837, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins du budget de l'exercice 1838, savoir :

RECETTES	1,056,302,461f
DÉPENSES	1,039,318,931

Le budget de l'exercice 1838 présentait par conséquent, d'après son vote primitif, un excédant présumé de recette de 16,983,530

Mais une différence de 1 franc, expliquée dans le tableau page 287, a depuis été reconnue entre les prévisions de la loi des dépenses et celles de la loi des recettes, relativement aux services départementaux dont les crédits sont fixés d'après le montant des ressources spéciales qui leur demeurent attribués, ci 1

En sorte que les dépenses autorisées sur l'exercice 1838, augmentées de cette différence, s'élevaient réellement à 1,039,318,932 francs, et que l'excédant de recette ressortant du vote primitif du budget n'était que de 16,983,529

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions de ce budget ont depuis éprouvé des modifications qui sont l'objet de deux tableaux rectificatifs publiés ci-après, pages 282 à 387, et qui se résument ainsi qu'il suit :

1° Évaluations de recettes.

Les recettes de l'exercice 1838 ont été évaluées dans la loi de finances, comme on vient de le dire, à 1,056,302,461f 00c

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les prévisions du budget relatives aux non-valeurs sur les contributions directes, aux dépenses des départements, des communes et du cadastre, s'accroissent, en règlement d'exercice, du montant de la plus-value réalisée sur les ressources spéciales affectées auxdites dépenses. Cette plus-value a été de 9,462,396 62

Les évaluations rectifiées de l'exercice 1838 s'élevent en conséquence à 1,065,764,857 62

Les voies et moyens assignés à cet exercice s'augmentent en outre des ressources ci-après :

Portion des fonds affectés à des dépenses départementales ou spéciales, qui sont restés à employer à l'époque de la clôture des exercices 1836 et 1837, et dont le

A reporter 1,065,764,857 62

Report 1,065,764,857f 62c

transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1838, savoir :

Par la loi de règlement de l'exercice 1836 :		
Dépenses départementales et cadastrales	7,671,614f 47c	
Par la loi de règlement de l'exercice 1837 :		8,496,970 32
Dépenses imputables sur des produits spéciaux	825,355 85	
Excédants disponibles de recette transportés des exercices précédents, savoir :		
De l'exercice 1836	26,048,663f 77c	38,961,073 49
De l'exercice 1837	12,912,409 72	
TOTAL des recettes affectées à l'exercice 1838		1,113,222,901 43

2° Crédits ouverts aux ministres.

La loi de finances a ouvert aux ministres des crédits qui s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé ci-dessus, à 1,039,318,932f 00c

Ces crédits s'augmentent de la somme nécessaire pour compléter ceux qui sont relatifs à divers services départementaux ou spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources spéciales que le budget leur affecte (voir ci-contre la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations de recette), ci 9,462,396 62

Ils s'augmentent encore de ceux qui sont reportés des exercices 1836 et 1837, pour les dépenses départementales ou pour les dépenses imputables sur des produits spéciaux (voir ci-contre l'accroissement apporté pour la même cause au budget des recettes), ci 8,496,970 32

La loi de règlement proposée pour l'exercice 1837 transporte également au budget de 1838, la portion non employée en 1837 des crédits spéciaux accordés par plusieurs lois pour différents travaux publics (voir le détail page 176, du compte définitif de 1837), ci 2,454,197 19

Diverses lois spéciales rendues pendant les sessions de 1837 et 1838 ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires, qui ajoutent aux dépenses autorisées par le budget primitif de 1838 (voir le détail page 284), d'une somme de 40,542,686 98

Par la loi présentée sur les crédits supplémentaires de 1838, le ministre de l'intérieur a demandé que les crédits qui lui ont été ouverts par les lois du 15 juin et 6 juillet 1836, pour les constructions à faire à la Chambre des Pairs et pour l'achèvement des monuments de la capitale, soient annulés sur cet exercice et reportés au budget de 1838 pour 2,687,000 francs, qui se réduisent d'une annulation de 50,000 francs, que ce ministre propose dans la même loi sur les dépenses de l'église royale de Saint-Denis 2,637,000 00

Une ordonnance royale du 31 janvier 1838 a déterminé que le budget de l'exercice 1838 supporterait la dépense du sixième et dernier terme à payer aux États-Unis d'Amérique, en exécution de la loi du 14 juin 1835, de la créance reconnue en leur faveur par le traité du 4 juillet 1831 ..... 4,333,333 50

A reporter 1,107,245,516 61

Report..... 1,107,245,516f 61c

Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par ses articles 8, 9 et 10, a prescrit le nouveau régime à suivre pour l'apurement des dépenses des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs, le montant des payements qui auront été effectués chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins présumés de l'exercice 1838 s'augmentent pour cette cause d'une somme de..... 2,330,754 03

TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1838..... 1,109,576,270 64

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1838.

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont successivement déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1838, jusqu'à la fin de la dernière session législative, ou qui restent encore à voter, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci après :

RECETTES..... 1,113,222,901f 43c
DÉPENSES..... 1,109,576,270 64

EXCÉDANT de recette..... 3,646,630 79

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

L'on va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou encore à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1838, telle qu'elle résulte, au 1er janvier 1839, des écritures des ministères et de la comptabilité générale des finances.

Situation des recettes.

Les recettes du budget de l'exercice 1838 ont eu pour base de leurs évaluations, 1° les contributions directes votées pour l'exercice 1837, augmentées, de la cotisation des nouvelles propriétés et constructions devenues imposables; de la plus-value présumée devoir se réaliser sur la contribution des patentes, et enfin du produit des 3 centimes ajoutés au principal de cette dernière contribution, en remplacement du droit de timbre des livres de commerce, et réduites de 2/10e de centime sur les centimes additionnels sans affectation spéciale; 2° les impôts et revenus indirects recouvrés pour l'exercice 1836, en y comprenant l'augmentation de recette attendue de la mise en activité des paquebots de la Méditerranée et le produit de la taxe de plombage en douane, qui se percevait précédemment en dehors du budget, déduction faite de la diminution prévue pour les changements apportés au tarif des droits de la navigation intérieure; 3° les recettes effectuées en 1836 pour les produits universitaires; ceux des coupes de bois; les revenus de domaines, ainsi que les produits de diverses origines reçus en 1836, sauf les modifications nécessaires pour ramener ces natures de ressources au montant de celles qui ont paru devoir profiter au budget de 1838, savoir : en augmentation, le droit de 3 p. 0/0 ajouté au principal des coupes de bois pour travaux d'entretien et de réparation dans les forêts, et les recettes de divers établissements spéciaux, rattachées pour la première fois au budget; en diminution, la suppression de la ferme des jeux à partir de 1838; la modération du bail des salines de l'Est par suite de la loi proposée à cette époque sur le sel, et la décroissance successive d'intérêts et de recouvrement de diverses créances. Ces évaluations figurent au compte provisoire du budget de l'exercice 1838, pour une

somme totale de..... 1,065,764,857f 62c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'état montent à..... 1,107,871,124f 51c

Les recouvrements effectués sont de..... 1,051,913,386 25

Au 1er janvier 1838, il restait à recouvrer..... 55,957,738 26

Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci 1,107,871,124 51

que, sur plusieurs branches de revenus, les recettes ont excédé les évaluations de..... 46,614,410f 95c

que, sur d'autres, les évaluations ont été supérieures aux recettes de..... 4,508,144 06

et, enfin, que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations de..... 42,106,266 89 42,106,266 89

Les branches de revenus qui ont été supérieures aux prévisions du budget sont celles qui suivent :

Contributions foncière, des portes et fenêtres et des patentes (y compris 1,963,001 fr. 53 c. pour cette dernière contribution).	2,200,915f 79c	
Droits d'enregistrement, de greffes, d'hypothèques et perceptions diverses.....	11,692,518 79	
Droit de timbre.....	2,096,982 10	
Produit des coupes de bois.....	503,969 00	
Produits divers des forêts.....	664,151 91	
Droit de pêche.....	17,791 08	
Droits de douanes.....	6,212,988 32	
Boissons et droit de fabrication des bières.....	5,958,571 96	
Droits divers et recettes à différents titres.....	3,430,375 94	
Produit de la vente des tabacs.....	7,600,577 02	
Produit de la vente des poudres.....	330,213 03	
Produit de la taxe des lettres et droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent.....	2,503,765 79	
Produit du transport des espèces en matière d'or et d'argent, par les paquebots de la Méditerranée.....	107,283 17	
Salines et mines de sel de l'Est.....	1,055,650 16	
Produits divers.....	2,238,656 89	
	46,614,410 95	46,614,410 95

A reporter..... 46,614,410 95

Report.....		46,614,410f 95c
L'excédant des évaluations sur les recettes s'applique aux produits ci-après :		
Contribution personnelle et mobilière.....	117f 57c	
Domaines et bois engagés ou échangés, et autres recettes de l'administration de l'enregistrement.....	353,172 16	
Droit de consommation des sels.....	791,459 21	
Produit des places dans les malles-postes.....	126,587 46	
Idem dans les paquebots.....	1,540,578 73	
Produits des postes pour les correspondances avec les pays étrangers.....	8,044 23	
Produits universitaires.....	135,872 01	
Produits des rentes et domaines de l'Université.....	12,521 51	
Produits divers (intérêts de la créance sur l'Espagne, et recettes accidentelles).....	1,539,791 18	
	4,508,144 06	4,508,144 06
Résultat pareil à celui qui est indiqué d'autre part pour l'ensemble du budget des recettes.....		42,106,266 89

Les prévisions du budget, quoique établies, comme on vient de l'annoncer, sur les recettes réelles d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits d'un exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison sera publiée, pour le budget de 1838, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

Situation des dépenses.

Les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a vu plus haut, à.....		1,109,576,270f 64c
Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1839, et celles que l'on présume devoir encore être faites à la charge de l'exercice 1838, montent, y compris les dépenses pour rappels d'exercices clos, à.....	1,116,709,518f 00c	
Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1838, n'ont été que de.....	935,621,025 39	
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1839.	181,088,492 61	
Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses probables de l'exercice 1838, ci.....		1,116,709,518 00
L'ensemble de l'exercice présente un excédant probable des dépenses sur les crédits de.....		7,133,247 36

Mais, pour connaître la situation réelle des crédits de l'exercice 1838, il est nécessaire de considérer

isolément les différents services auxquels ils ont été attribués, et cet examen fait ressortir les résultats ci-après :

Dépenses de divers services qui sont supérieures aux allocations du budget, et pour lesquelles les ministres ont besoin de crédits supplémentaires ou extraordinaires.....	15,292,924f 11c
Crédits qui excèdent les dépenses sur d'autres services, et dont l'annulation doit être demandée par les ministres.....	8,159,676 75
RESTE pour l'excédant des dépenses sur les crédits.....	7,133,247 36

Les suppléments de crédits à accorder aux ministres s'appliquent aux services ci-après :

Rentes 5 et 4 p. 0/0.....	65,905 00
Intérets de capitaux de cautionnements.....	405,162 72
Dette flottante.....	1,000,000 00
Pensions (de la pairie, civiles, militaires, et des donataires).....	1,501,827 15
Rappels d'arrérages de rentes viagères et de pensions, antérieurs à 1837.....	229,311 49
Dépenses du ministère de la justice et des cultes. Service de la justice.....	840,000 00
Service des cultes.....	11,180 23
Dépenses du ministère des affaires étrangères.....	67,484 00
——— de l'instruction publique.....	213,429 90
——— de l'intérieur.....	105,881 35
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce....	1,575,442 83
——— de la guerre.....	508,138 31
——— de la marine.....	6,320,178 52
——— des finances.....	511,752 61
Frais de régie et de perception des impôts.....	1,637,230 00
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes.....	300,000 00
	15,292,924 11

Les services sur lesquels portent les annulations sont ceux qui suivent :

Rentes 3 p. 0/0.....	74,270f 50c	
Rentes viagères.....	26,448 81	
Pensions ecclésiastiques et à titre de récompenses nationales..	314,112 77	
Dépenses du ministère de la justice et des cultes (service des cultes).....	485,010 01	
——— des affaires étrangères.....	185,209 00	
——— de l'intérieur.....	4,422,000 00	
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.....	944,396 78	
A reporter.....	6,451,447 87	15,292,924 11

Report.....	6.451,447f 87c	15,292,924f 11c
Dépenses du ministère de la guerre.....	600,000 00	
——————— des finances.....	38,815 00	
Frais de régie et de perception des impôts.....	8,011 00	
Remboursements sur produits indirects et divers.....	1,061,402 88	
	8,159,676 75	8,159,676 75

Reste égal à celui qui ressort de la situation des crédits sur l'ensemble du budget des dépenses..... 7,133,247 36

Les dépenses de l'exercice 1838 ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire, lorsque le compte de 1838 sera rendu, et cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget de l'exercice 1838 en situation provisoire.

Les produits constatés sur l'exercice 1838, montent à..... 1,107,871,124f 51c

Et les fonds reportés des exercices précédents, pour subvenir à des dépenses départementales ou spéciales réimputées sur 1838, à..... 8,496,970 32

ENSEMBLE..... 1,116,368,094 83

Les voies et moyens du budget de 1838 s'accroissent, en outre, des fonds restés disponibles sur les exercices 1836 et 1837..... 38,961,073 49

TOTAL des ressources de 1838..... 1,155,329,168 32

Les dépenses faites ou à faire sont de..... 1,116,709,518 00

Le budget de 1838 paraît devoir, en conséquence, se solder à l'époque de son règlement législatif par un excédant de recette de..... 38,619,650 32

Comparaison de la situation du budget de 1838 d'après les votes législatifs, avec celle que présente la situation provisoire de l'exercice.

On a vu plus haut que, d'après les dispositions législatives votées ou proposées aux Chambres jusqu'à la fin de la dernière session, le budget de l'exercice 1838 présentait un excédant de recette de..... 3,646,630f 79c

Il résulte de la situation provisoire établie pour cet exercice, au 1er janvier 1839,

D'une part, que les produits du budget de 1838 excéderont les prévisions de ressources, de..... 42,106,266 89

ENSEMBLE..... 5,752,897 68

D'autre part, que, compensation faite des annulations à opérer sur les crédits précédemment accordés aux ministres, les dépenses déjà constatées ou présumées rester encore à liquider sur l'exercice 1838, exigent de nouveaux crédits supplémentaires ou extraordinaires pour une somme de..... 7,133,247 36

Et, enfin, que le budget de 1838 paraît, ainsi qu'on l'a établi ci-dessus, devoir se solder par un excédant de recette de..... 38,619,650 32

Pour déterminer la situation réelle du budget de 1838, relativement aux ressources et aux besoins qui sont propres à cet exercice, il est nécessaire de dégager des résultats précédents, 1° en recette, la portion des excédants disponibles de recette reportés des exercices précédents (38,961,073f 49c); et 2°, en dépense, les dépenses spéciales de 1837, réimputées à l'exercice 1838, mais qui s'y trouvent balancées par des fonds reportés, en somme égale, du budget de 1837 (2,454,197f 19c). Cette situation se présente alors de la manière suivante :

RECETTES	1,116,368,094f 83c
DÉPENSES	1,114,255,320 81
EXCÉDANT de recette	2,112,774 02

Situation du budget de l'exercice 1838 considéré sous le rapport des ressources et des besoins qui lui sont propres.

Des dépenses primitivement autorisées sur 1837 se trouvent reportées à l'exercice 1838; mais d'abord elles se rattachent réellement à l'année pendant laquelle on les effectuera et, ensuite, comme on vient de le dire, elles sont couvertes au budget de 1838 par l'imputation, à ce budget, d'une somme égale prélevée sur les ressources de 1837. La seule charge de l'exercice 1838 que l'on pourrait considérer comme ne lui étant pas réellement afférente, provient du payement fait aux États-Unis pour le sixième et dernier terme de la créance que la France a contractée envers eux, ci..... 4,333,333 50

Si le budget de 1838 n'avait pas eu à supporter cette dépense, l'excédant de recette qu'il présente, au lieu de n'être que de..... 2,112,774 02

s'élèverait à..... 6,446,107 52

Services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1838.

Les comptes des services spéciaux rattachés pour ordre au budget de 1838, en exécution de l'article 17 de la loi du 9 juillet 1836 (imprimerie royale, chancelleries consulaires, poudres et salpêtres, fabrication des monnaies et médailles, Légion d'honneur et caisse des invalides de la marine), ne seront publiés à l'appui de la situation du budget de 1838 que lorsque leurs résultats auront été définitivement arrêtés, c'est-à-dire, à l'époque de la clôture de l'exercice.

Situation du budget de l'exercice 1838 relativement aux recettes et aux payements effectués à l'époque du 1er janvier 1839.

Les recettes réalisées sur l'exercice 1838 jusqu'au 1er janvier 1839 s'élèvent à.....	1,051,913,386f 25c
Elles s'accroissent des excédants de recette des exercices précédents.....	47,458,043 81
TOTAL des recettes réalisées.....	1,099,371,430 06
Les payements effectués sont de.....	935,621,025 39
Il existe, par conséquent, au 1er janvier 1839, un excédant de recette de..	163,750,404 67
Le reste à recouvrer sur les produits constatés est de.....	55,957,738 26
ENSEMBLE.....	219,708,142 93

Mais les dépenses à payer, pour acquitter tous les services de l'exercice 1838, montent, à la même époque, à..... 181,088,492 61

Et, lorsque ces dernières opérations seront consommées, le budget de l'exercice 1838 se soldera, comme on l'a établi ci-dessus, par un excédant de ressources de... 38,619,650 32

TABLEAUX RECTIFICATIFS

DES ÉVALUATIONS ET DES CRÉDITS

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Tableau des Modifications apportées aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1838, pour la plus ou la moins-value des ressources spéciales affectées aux services départementaux et autres.

ÉVALUATIONS DES RECETTES.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Contributions directes, 3,665,655 fr. 68 cent.		
Centimes additionnels pour dépenses variables spéciales à chaque département	46,149f 39c	//
——— (fonds commun)	28,488 10	//
——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc.	2,212 46	//
Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	1,390,440 83	//
——— pour dépenses de l'instruction primaire	946,699 29	//
——— pour dépenses des chemins vicinaux	978,327 47	//
——— pour dépenses cadastrales	//	566,175f 40c
Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,785,080 36	//
——— des communes pour l'instruction primaire	353,998 40	//
——— des communes pour les chemins vicinaux	//	2,074,705 26
Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	2,211 48	//
——— des portes et fenêtres	4,363 04	//
Fonds de non-valeurs des patentes. — 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes	258,876 04	//
Fonds de non-valeurs des patentes. — Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce		
Fonds de réimposition	//	503,877 77
Taxe de premier avertissement	13,567 25	//
Douanes, 33,916 fr. 08 cent.		
Produits de taxes locales affectés à des travaux de navigation	33,916 08	//
Contributions indirectes, 16.831 fr. 76 cent.		
Produits de droits de péage pour travaux de navigation	//	16,731 76
Produits divers, 5,779,556 fr. 62 cent.		
Produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	79,125 88	//
Ressources locales extraordinaires pour dépenses variables des départements	5,696,066 22	//
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	4,364 52	//
	12,623,886 81	3,161,490 19
EXCÉDANT des augmentations	9,462,396 62	

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
Ministère de l'instruction pblique, 725,790 fr. 82 cent.		
Dépenses de l'instruction primaire sur les 2 centimes additionnels aux contributions directes	946,699f 29c	//
——— sur les 5 centimes facultatifs votés par les conseils généraux	//	300,034f 35c
——— des écoles normales primaires sur produits extraordinaires	79,125 88	//
Ministère de l'intérieur, 8,439,506 fr. 36 cent.		
Dépenses variables des départements sur le produit des centimes additionnels aux contributions directes	74,637 49	//
——— sur les ressources extraordinaires des départements	5,696,066 22	//
——— facultatives d'utilité départementale votées par les conseils généraux (y compris 300,034 fr. 35 cent. déduits ci-dessus du ministère de l'instruction publique)	2,668,802 65	//
Ministère des travaux publics, 19,396 fr. 78 cent.		
Secours pour pertes résultant d'incendie, grêle, etc.	2,212 46	//
Travaux de navigation et ports sur produits de droits spécialisés	17,184 32	//
Ministère des finances, 561,810 fr. 88 cent.		
Dépenses du cadastre sur centimes facultatifs votés par les conseils généraux	//	566,175 40
——— sur fonds avancés par divers propriétaires	4,364 52	//
Frais de perception des impôts et revenus, 13,567 fr. 25 cent.		
Service administratif des contributions directes dans les départements (frais de premier avertissement)	8,340 35	//
Frais de perception des contributions directes (frais de premier avertissement)	5,226 90	//
Remboursements et restitutions, 825,946 fr. 29 cent.		
Remises et modérations sur la contribution foncière, personnelle et mobilière	2,211 48	//
——— des portes et fenêtres	4,363 04	//
Décharges, réductions et attributions aux communes, sur la contribution des patentes	258,876 04	//
Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	//	//
Dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,785,080 36	//
——— pour l'instruction primaire	353,998 40	//
——— pour les chemins vicinaux	//	2,074,705 26
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	//	503,877 77
	12,907,189 40	3,444,792 78
EXCÉDANT des augmentations	9,462,396 62	

Suite du BUDGET DE

Tableau des Crédits accordés, sur l'exercice 1838, par diverses lois spéciales.

DATES DES LOIS.	OBJETS DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.
18 juillet 1837....	Réparations de la cathédrale de Chartres	750,000f 00c
19 mars 1838....	Échange d'un immeuble domanial contre la manufacture d'armes de Saint-Étienne	310,548 00
30 *idem*.....	Subvention aux fonds de retraites des ministères des affaires étrangères, de la guerre et des finances, ci..... 5,603,000f	5,626,100 00
	Indemnité aux employés des établissements monétaires supprimés..... 23,100	
12 avril.....	Dépenses secrètes de police générale	1,500,000 00
27 *idem*.....	Arrérages des pensions militaires	600,000 00
11 mai.....	Organisation des armes spéciales dans les divisions de l'intérieur	4,404,843 00
25 *idem*.....	Divers services du ministère de la justice	108,560 00
Idem.....	Service des tribunaux de première instance	45,400 00
27 *idem*.....	Remplacement des étalons des poids et mesures décimaux	100,000 00
6 juin.....	Missions diplomatiques extraordinaires	600,000 00
5 juillet.....	Célébration de l'anniversaire des journées de juillet 1830	200,000 00
8 *idem*.....	Divers services ordinaires du ministère des finances..... 4,207,631f 33c	4,999,094 89
	Services extraordinaires du même ministère..... 791,463 56	
12 *idem*.....	Dépenses extraordinaires dans les possessions françaises du nord de l'Afrique	18,171,408 00
18 *idem*.....	Reconstruction et achèvement de divers édifices publics	3,056,000 00
28 *idem*.....	Augmentation du service du personnel et du matériel de la bibliothèque de Sainte-Geneviève	48,223 00
6 août.....	Dépenses de la Chambre des Députés	22,510 09
	TOTAL des crédits votés pendant les sessions de 1837 et de 1838	40,542,686 98
Loi des crédits supplémentaires de 1838.	Achèvement des monuments de la capitale (église de la Madeleine, Muséum d'histoire naturelle, hôtel du quai d'Orsay, collége de France, placement de l'Obélisque. (Loi du 6 juillet 1836)... 1,487,000f	2,687,000 00
	Dépenses de constructions à la Chambre des Pairs. (Loi du 15 juin 1836)..... 1,200,000	
		43,229,686 98
	A DÉDUIRE le crédit annulé sur le service ci-après du ministère de l'intérieur, par la loi des crédits supplémentaires de 1838	"
	Constructions et grosses réparations d'intérêt général, à Paris; reconstruction de la flèche de l'église royale de St-Denis.	50,000 00
		43,179,686 98
	Créance des États-Unis (traité du 4 juillet 1831, et loi du 14 juillet 1835), sixième et dernier terme de la créance	4,333,333 50
		47,513,020 48

L'EXERCICE 1838.

Tableau rectificatif des Évaluations du budget des recettes de l'exercice 1838.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS portées AU BUDGET.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées à des dépenses départementales ou spéciales.		TOTAL DES ÉVALUATIONS portées dans la situation provisoire de l'exercice 1838.
		à ajouter.	à déduire.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Contributions directes	381,358,888 00	3,665,655 68	"	385,024,543 68
Enregistrement, timbre et domaines (*a*)	211,596,000 00	"	"	211,596,000 00
Produits des forêts et de la pêche	32,837,997 00	"	"	32,837,997 00
Douanes et sels (*b*)	168,271,000 00	33,916 08	"	168,304,916 08
Contributions indirectes	201,505,000 00	"	16,731 76	201,488,268 24
Postes	41,435,000 00	"	"	41,435,000 00
Produits des rétributions et autres droits à percevoir dans les établissements universitaires	3,820,000 00	"	"	3,820,000 00
Versement du produit des rentes et domaines appartenant à l'Université	600,000 00	"	"	600,000 00
Salines et mines de sel de l'Est	600,000 00	"	"	600,000 00
Produits de divers revenus publics (*c*)	6,767,000 00	5,779,556 62	"	12,546,556 62
Produits divers provenant des ministères	879,000 00	"	"	879,000 00
Produits extraordinaires	6,392,576 00	"	"	6,392 576 00
Recettes de diverses origines	240,000 00	"	"	240,000 00
	1,056,302,461 00	9,479,128 38	16,731 76	1,065,764,857 62
Portion des fonds affectés à des dépenses départementales ou spéciales, qui sont restés à employer à l'époque de la clôture des exercices 1836 et 1837, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1838, savoir :		9,462,396 62		
Par la loi de règlement de l'exercice 1836, Dépenses départementales et cadastrales..... 7,671,614f 47c	8,496,970 32			8,496,970 32
Par la loi de règlement de l'exercice 1837, Dépenses imputables sur des services spéciaux..... 825,355 85				
Excédant disponible de recette transporté des exercices précédents, savoir :				
Exercice 1836..... 26,048,663f 77c	38,961,073 49			38,961,073 49
Exercice 1837..... 12,912,409 72				
	1,103,760,504 81			1,113,222,901 43

(*a*) Y compris 50,000 fr. du produit du visa de passe-ports, qui sont retranchés des produits de divers revenus publics.
(*b*) Y compris 1,011,000 fr. du produit de plombage en douanes.
(*c*) Déduction faite de 50,000 fr. du produit du visa des passe-ports qui sont réunis à l'enregistrement.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Tableau rectificatif des crédits du Budget des dépenses de l'exercice 1838.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget.	CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES 1836 ET 1837, par la loi de règlement de l'exercice 1836. (Dépenses départementales et cadastrales.)	CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES 1836 ET 1837, par la loi de règlement de 1837. Dépenses imputables sur des produits spéciaux.	CRÉDITS REPORTÉS DES EXERCICES 1836 ET 1837, par la loi de règlement de 1837. Dépenses de travaux publics réimputées de 1837 à 1838.	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits accordés,	AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. Crédits annulés.	CRÉDITS pour dépenses des exercices clos payées pendant l'année 1838. (Article 8 de la loi du 23 mai 1834.)	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION des ressources affectées à des dépenses spéciales. A ajouter.	MODIFICATIONS résultant DE LA RÉALISATION des ressources affectées à des dépenses spéciales. A déduire.	TOTAL des CRÉDITS RECTIFIÉS portés dans la situation provisoire de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
Dette publique	326,566,496f	//	//	//	6,003,000f 00c	//	//	//	//	332,569,496f 00c	
Dotations	17,257,100	//	//	//	22,510 09	//	//	//	//	17,279,610 09	
Justice et cultes — Justice	19,200,695	//	//	//	153,960 00	//	1,459f 00c	//	//	19,356,114 00	
Justice et cultes — Cultes	35,459,589	//	//	//	750,000 00	//	66,151 15	//	//	36,275,740 15	
Affaires étrangères	7,355,700	//	//	//	715,000 00	//	71,268 35	//	//	8,141,968 35	
Instruction publique	13,275,673	307,490f 45c	46,880f 54	//	48,223 00	//	11,682 41	725,790f 82c	//	14,415,740 22	
Intérieur	74,941,277	6,829,583 21	//	1,841,931f 54c	7,443,000 00	50,000f	150,391 04	8,439,506 36	//	99,595,689 15	
Travaux publics, agriculture et commerce	54,497,878	21,285 03	778,475 31	612,265 65	100,000 00	//	124,063 60	19,396 78	//	56,153,364 37	
Guerre	226,299,942	//	//	//	22,971,799 00	//	332,101 08	//	//	249,603,842 08	
Marine	65,000,000	//	//	//	//	//	229,721 58	//	//	65,229,721 58	
Finances	21,509,460	249,264 77	//	//	598,113 56	//	1,343,915 82	//	561,810f 88c	23,138,943 27	
Frais de régie et de perception	120,250,988	//	//	//	4,424,081 33	//	//	13,567 25	//	124,688,636 58	
Remboursements et restitutions	57,704,134	263,991 01	//	//	//	//	//	825,946 29	//	58,794,071 30	
	1,039,318,932	7,671,614 47	825,355 85	2,454,197 19	43,229,686 98	50,000	2,330,754 03	10,024,207 50	561 810 88	1,105,242,937 14	
Créance des États-Unis (traité du 4 juillet 1831 et loi du 14 juin 1835)	//	//	//	//	4,333,333 50	//	//	//	//	4,333,333 50	
	1,039,318,932 (a)	7,671,614 47	825,355 85	2,454,197 19	47,563,020 48	50,000	2,330,754 03	10,024,207 50	561,810 88	1,109,576,270 64	
		8,496,970 32			47,513,020 48			9,462,396 62			
		10,951,167 51									

(a) Les crédits ouverts par la loi du 20 juillet 1837 s'élèvent à. 1,039,318,931f

Il a été ajouté 1 fr. aux crédits portés dans ladite loi pour le ministère de l'intérieur (*dépenses variables et spéciales à chaque département*), afin d'accorder ces crédits avec les ressources qui leur sont attribuées par la loi des recettes du même jour, savoir :

Ressources évaluées au budget, ci	24,783,611f	
Crédits accordés...	24,783,610	
Différence	1	1
		1,039,318,932

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCIE 1838.

Recettes.....	1,113,222,901f 43c
Dépenses.....	1,109,576,270 64
Excédant de Recette.....	3,646,630 79

SITUATION PROVISOIRE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1838,

AU 1er JANVIER 1839.

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1839.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	263,635,119f 54c	263,764,612f 64c			//	129,493f 10c	263,764,612f 64c	
Contribution personnelle et mobilière	55,946,784 92	55,946,667 35			117f 57c	//	55,946,667 35	
——— des portes et fenêtres	29,576,873 06	29,685,294 22	340,294,551f 95c	46,930,789f 95c	//	108,421 16	29,685,294 22	
——— des patentes	35,160,198 91	37,123,200 44			//	1,963,001 53	37,123,200 44	
Taxe de premier avertissement	705,567 25	705,567 25			//	//	705,567 25	
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	174,746,000 00	186,438,518 79	185,760,132 71	678,386 08	//	11,692,518 79	186,438,518 79	
Droit de timbre	31,200,000 00	33,296,982 10	33,294,982 10	2,000 00	//	2,096,982 10	33,296,982 10	
Revenus et prix de vente de domaines	4,270,000 00	3,979,232 38	3,750,232 38	229,000 00	290,767 62	//	3,979,232 38	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1,380,000 00	1,317,595 46	1,297,595 46	20,000 00	62,404 54	//	1,317,595 46	
A reporter	596,620,543 68	612,257,670 63	564,397,494 60	47,860,176 03	353,289 73	15,990,416 68	612,257,670 63	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1839.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
Report	596,620,543f 68c	612,257,670f 63c	564,397,494f 60c	47,860,176f 03c	353,289f 73c	15,990,416f 68c	612,257,670f 63c	
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	28,635,000 00	29,138,969 00	28,457,357 48	681,611 52	//	503,969 00	29,138,969 00	
Produits divers des forêts	3,802,997 00	4,467,148 91	3,762,953 25	704,195 66	//	664,151 91	4,467,148 91	
Droits de pêche	400,000 00	417,791 08	392,791 08	25,000 00	//	17,791 08	417,791 08	
DOUANES.								
Droits de douanes, droits de navigation et recettes accidentelles des douanes	112,770,916 08	118,983,904 40	118,818,904 40	165,000 00		6,212,988 32	118,983,904 40	
Droit de consommation des sels	55,534,000 00	54,742,540 79	54,742,540 79	//	791,459 21	//	54,742,540 79	
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Boissons et droit de fabrication des bières	81,040,000 00	86,998,571 96	85,838,955 46	1,159,616 50	//	5,958,571 96	86,998,571 96	
Droits divers et recettes à différents titres	37,878,268 24	41,308,644 18	39,229,862 62	2,078,781 56	//	3,430,375 94	41,308,644 18	
Produits de la vente des tabacs	77,850,000 00	85,450,577 02	85,450,164 57	412 45	//	7,600,577 02	85,450,577 02	
Produit de la vente des poudres à feu	4,720,000 00	5,050,213 03	5,046,175 13	4,037 90	//	330,213 03	5,050,213 03	
A reporter	999,251,725 00	1,038,816,031 00	986,137,199 38	52,678,831 62	1,144,748 94	40,709,054 94	1,038,816,031 00	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1839.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
Report.....	999,251,725f 00c	1,038,816,031f 00c	986,137,199f 38c	52,678,831f 62c	1,144,748f 94c	40,709,054f 94c	1,038,816,031f 00c	
DIVERS REVENUS.								
Produits des postes. — Produit de la taxe des lettres.....	35,900,000 00	38,348,292 88	38,348,292 88	//	//	2,448,292 88	38,348,292 88	
Produits des postes. — Droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent.....	792,000 00	847,472 91	847,472 91	//	//	55,472 91	847,472 91	
Produits des postes. — Produit des places dans les malles-postes.....	1,689,000 00	1,562,412 54	1,562,412 54	//	126,587 46	//	1,562,412 27	
Produits des postes. — Produit des places dans les paquebots.....	2,383,000 00	842,421 27	842,421 27	//	1,540,578 73	//	842,421 54	
Produits des postes. — Produit du transport des espèces en matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.....	//	107,283 17	107,283 17	//	//	107,283 17	107,283 17	
Produits des postes. — Produit des offices étrangers et recettes diverses.....	671,000 00	662,955 77	392,306 98	270,648 79	8,044 23	//	662,955 77	
Produit des rétributions et autres droits à percevoir dans les établissements universitaires.....	3,820,000 00	3,684,127 99	3,530,075 06	154,052 93	135,862 01	//	3,684,127 99	
Produit des rentes et domaines de l'Université.....	600,000 00	587,478 49	587,478 49	//	12,521 51	//	587,478 49	
Salines et mines de sel de l'Est.....	600,000 00	1,655,650 16	1,200,000 00	455,650 16	//	1,055,650 16	1,655,650 16	
A reporter.....	1,045,706,725 00	1,087,114,126 18	1,033,554,942 68	53,559,183 50	2,968,352 88	44,375,754 06	1,087,114,126 18	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1839.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
Report.....		1,045,706,725 00	1,087,114,126 18	1,033,554,942 68	53,559,183 50	2,968,352 88	44,375,754 06	1,087,114,126 18	
PRODUITS DIVERS.									
Produits de divers revenus publics.	Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles.....	70,000f 00c	58,121 25	58,121 25					
	Produit des mines.....	230,000 00	318,432 57	275,545 90					
	Droits de vérification des poids et mesures.....	980,000 00	1,049,823 62	492,045 31					
	Produits de la taxe des brevets d'invention.....	350,000 00	620,810 00	620,810 00					
	Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.	7,196,066 22	7,196,066 22	7,196,066 22					
	Produits extraordinaires affectés aux dépenses des écoles normales primaires.....	279,125 88	279,125 88	279,125 88					
	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires.....	679,000 00	594,484 21	472,626 24	1,834,372 04	"	449,902 17	12,996,458 79	
	Produits de l'ancienne dotation de l'hôtel des invalides de la guerre.....	860,000 00	912,353 21	60,720 48					
	Produits de la moitié de la retenue de 3 pr 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine sur les dépenses du matériel de ce département.....	470,000 00	470,000 00	300,000 00					
	Revenus de divers établissements spéciaux.....	1,028,000 00	946,488 78	856,272 42					
	Recettes de diverses natures.....	404,364 52	550,753 05	550,753 05					
		12,546,556 62							
Produits divers provenant des ministères.....		879,000 00	2,667,754 72	2,507,572 00	160,182 72	"	1,788,754 72	2,667,754 72	
Produits extraordinaires.	Produits et revenus locaux d'Alger.....	1,700,000 00	1,934,737 85	1,934,737 85					
	Produit de la rente de l'Inde.....	1,000,000 00	1,000,000 00	596,000 00					
	Intérêts de la créance sur l'Espagne.....	1,892,576 00	"	"					
	Bénéfices de la caisse des dépôts et consignations.....	1,000,000 00	583,856 17	583,856 17	404,000 00	1,407,040 28	"	4,985,535 72	
	Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie.....	800,000 00	641,763 84	641,763 84					
	Recouvrements sur l'avance faite aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti.....	"	360,904 66	360,904 66					
	Recettes de diverses natures.....	"	464,273 20	464,273 20					
		6,392,576 00							
Recettes de diverses origines.....		240,000 00	107,249 10	107,249 10	"	132,750 90	"	107,249 10	
A reporter.....		1,065,764,857 62	1,107,871,124 51	1,051,913,386 25	55,957,738 26	4,508,144 06	46,614,410 95	1,107,871,124 51	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Recettes au 1er Janvier 1839.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. Produits probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
Report.....	1,065,764,857 62	1,107,871,124 51	1,051,913,386 25	55,957,738 26	4,508,144 26	46,614,411 15	1,107,871,124 51	
					42,106,266 89			
Portion des fonds affectés à des dépenses départementales ou spéciales qui sont restés à employer à l'époque de la clôture des exercices 1836 et 1837, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1838, savoir :								
Par la loi de règlement de l'exercice 1836, Dépenses départementales et cadastrales..... 7,671,614 47	8,496,970 32	.....		.....			8,496,970 32	
Par la loi de règlement de l'exercice 1837, Dépenses imputables sur des services spéciaux..... 825,355 85								
Excédant disponible de recette transporté des exercices suivants, savoir :								
Exercice 1836..... 26,048,663 77	38,961,073 49	.....		.....			38,961,073 49	
Exercice 1837..... 12,912,409 72								
	1,113,222,901 43						1,155,329,168 32	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
1er	Rentes 5 p. 0/0	147,053,472f 00c	147,119,376f 00c	//	147,119,376f 00c	145,271,823f 46c	1,847,552f 54c	65,904f 00c	//	147,119,376f 00c	
	—— 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	//	1,026,600 00	1,009,740 50	16,859 50	//	//	1,026,600 00	
	—— 4 p. 0/0	11,978,765 00	11,978,766 00	//	11,978,766 00	11,949,728 50	29,037 50	1 00	//	11,978,766 00	
	—— 3 p. 0/0	35,905,196 00	35,830,925 50	//	35,830,925 50	32,768,475 00	3,062,450 50	//	74,270f 50c	35,830,925 50	
2	Fonds d'amortissement	44,616,463 00	44,616,463 00	//	44,616,463 00	44,616,463 00	//	//	//	44,616,463 00	
3	Intérêts, primes et amortissement des emprunts pour ponts et canaux	9,936,000 00	9,922,233 57	13,766f 43c	9,936,000 00	9,854,706 93	81,293 07	//	//	9,936,000 00	
4	Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000 00	9,405,162 72	//	9,405,162 72	254,175 32	9,150,987 40	405,162 72	//	9,405,162 72	
5	Dette flottante	9,000,000 00	5,143,232 56	4,856,767 44	10,000,000 00	5,143,232 56	4,856,767 44	1,000,000 00	//	10,000,000 00	
6	—— viagère	4,250,000 00	2,188,512 22	2,035,038 97	4,223,551 19	2,188,512 22	2,035,038 97	//	26,448 81	4,223,551 19	
7	Pensions de la pairie	962,000 00	713,250 00	252,916 67	966,166 67	713,250 00	252,916 67	4,166 67	//	966,166 67	
8	—— civiles	1,550,000 00	1,184,179 87	456,373 00	1,640,552 87	1,184,179 87	456,373 00	90,552 87	//	1,640,552 87	
9	—— à titre de récompenses nationales	609,000 00	424,119 08	166,361 86	590,480 94	424,119 08	166,361 86	//	18,519 06	590,480 94	
10	—— des vainqueurs de la Bastille	19,000 00	10,250 69	5,070 85	15,321 54	10,250 69	5,070 85	//	3,678 46	15,321 54	
11	—— militaires	44,500,000 00	33,779,511 26	12,120,488 74	45,900,000 00	33,779,511 26	12,120,488 74	1,400,000 00	//	45,900,000 00	
12	—— ecclésiastiques	2,500,000 00	1,418,489 55	789,595 20	2,208,084 75	1,418,489 55	789,595 20	//	291,915 25	2,208,084 75	
13	—— de donataires	1,400,000 00	905,201 54	501,906 07	1,407,107 61	905,201 54	501,906 07	7,107 61	//	1,407,107 61	
14	—— de la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	600,000 00	600,000 00	//	600,000 00	300,000 00	300,000 00	//	//	600,000 00	
4 *bis.*	Subvention aux fonds de retraite des ministères	7,263,000 00	7,108,955 96	154,044 04	7,263,000 00	6,805,268 01	457,731 99	//	//	7,263,000 00	
15	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	400,000 00	399,992 80	7 20	400,000 00	395,991 80	4,008 20	//	//	400,000 00	
		332,569,496 00	313,775,222 32	21,352,336 47	335,127,558 79	298,993,119 29	36,134,439 50	2,972,894 87	414,832 08	335,127,558 79	
//	Rappels d'arrérages de rentes viagères, antérieurs à 1838	//	107,336 00	//	107,336 00	107,336 00	//	107,336 00	//	107,336 00	
//	—— de pensions, antérieurs à 1838	//	121,975 49	//	121,975 49	121,975 49	//	121,975 49	//	121,975 49	
		332,569,496 00	314,004,533 81	21,352,336 47	335,356,870 28	299,222,430 78	36,134,439 50	3,202,206 36	414,832 08	335,356,870 28	
								2,787,374 28			
	DOTATIONS.										
16	Liste civile	14,000,000 00	14,000,000 00	//	14,000,000 00	14,000,000 00	//	//	//	14,000,000 00	
17	Chambre des Pairs	790,000 00	790,000 00	//	790,000 00	790,000 00	//	//	//	790,000 00	
18	Chambre des Députés	699,610 09	699,610 09	//	699,610 09	699,610 09	//	//	//	699,610 09	
19	Légion d'honneur	1,790,000 00	1,790,000 00	//	1,790,000 00	1,790,000 00	//	//	//	1,790,000 00	
		17,279,610 09	17,279,610 09	//	17,279,610 09	17,279,610 09	//	//	//	17,279,610 09	
								//			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DE LA JUSTICE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	432,800f 00c	431,030f 05c	1,769f 95c	432,800f 00c	429,585f 67c	3,214f 33c	//	//	432,800f 00c	
2	——— (Matériel.)	107,000 00	96,494 50	10,505 50	107,000 00	94,156 25	12,843 75	//	//	107,000 00	
3	Conseil d'état. (Personnel.)	512,810 00	497,436 89	15,373 11	512,810 00	457,539 80	55,270 20	//	//	512,810 00	
4	——— (Matériel.)	17,000 00	7,998 61	9,001 39	17,000 00	7,998 61	9,001 39	//	//	17,000 00	
5	Cour de cassation	969,300 00	969,300 00	//	969,300 00	965,625 00	3,675 00	//	//	969,300 00	
6	Cours royales	4,243,150 00	4,228,848 95	14,301 05	4,243,150 00	3,952,349 61	290,800 39	//	//	4,243,150 00	
7	——— d'assises	154,400 00	153,200 00	1,200 00	154,400 00	119,700 00	34,700 00	//	//	154,400 00	
8	Tribunaux de première instance	5,999,495 00	5,959,137 91	40,357 09	5,999,495 00	5,500,533 11	498,961 89	//	//	5,999,495 00	
9	——— de commerce	179,900 00	178,950 00	950 00	179,900 00	158,487 23	21,412 77	//	//	179,900 00	
10	——— de police	62,400 00	61,900 00	500 00	62,400 00	55,588 46	6,811 54	//	//	62,400 00	
11	Justices de paix	3,103,200 00	3,088,209 08	14,990 92	3,103,200 00	2,658,879 38	444,320 62	//	//	3,103,200 00	
12	Frais de justice criminelle et des statistiques civile et criminelle	3,322,000 00	4,145,975 76	16,024 24	4,162,000 00	4,145,975 76	16,024 24	840,000f 00c	//	4,162,000 00	
12 *bis.*	Subvention aux fonds de retraite des employés	200,000 00	200,000 00	//	200,000 00	200,000 00	//	//	//	200,000 00	
13	Dépenses diverses, secours temporaires à d'anciens magistrats et employés	45,000 00	44,163 47	836 53	45,000 00	30,690 53	14,309 47	//	//	45,000 00	
//	Indemnité aux héritiers Legraverend	6,200 00	6,200 00	//	6,200 00	6,200 00	//	//	//	6,200 00	
		19,354,655 00	20,068,845 22	125,809 78	20,194,655 00	18,783,309 41	1,411,345 59	840,000 00	//	20,194,655 00	
14	Dépenses des exercices clos	1,459 00	1,459 00	//	1,459 00	1,459 00	//	//	//	1,459 00	
		19,356,114 00	20,070,304 22	125,809 78	20,196,114 00	18,784,768 41	1,411,345 59	840,000 00	//	20,196,114 00	
								840,000			
	SERVICE DES CULTES.										
1	Personnel des bureaux des cultes	148,500 00	143,564 99	4,925 00	148,489 99	142,861 49	5,628 50	//	10f 01c	148,489 99	
2	Indemnités temporaires aux employés supprimés	16,089 00	16,089 00	//	16,089 00	12,066 75	4,022 25	//	//	16,089 00	
2 *bis.*	Matériel et dépenses diverses des bureaux	30,000 00	15,264 66	14,735 34	30,000 00	15,264 66	14,735 34	//	//	30,000 00	
3	Culte catholique. Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archev. et évêques	1,017,000 00	1,001,227 74	10,772 26	1,015,000 00	804,517 55	210,482 45	//	2,000 00	1,015,000 00	
4	Culte catholique. *Idem* et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	28,145,000 00	22,858,619 93	5,116,380 07	27,975,000 00	20,679,548 48	7,295,451 52	//	170,000 00	27,975,000 00	
5	Culte catholique. Chapitre royal de Saint-Denis	112,000 00	99,527 53	12,472 47	112,000 00	90,345 42	21,654 58	//	//	112,000 00	
6	Culte catholique. Bourses des séminaires	1,000,000 00	802,558 45	187,441 55	990,000 00	730,314 53	259,685 47	//	10,000 00	990,000 00	
7	Culte catholique. Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	1,070,000 00	1,048,493 54	21,506 46	1,070,000 00	999,873 54	70,126 46	//	//	1,070,000 00	
8	Culte catholique. Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	445,000 00	343,542 71	101,457 29	445,000 00	297,963 52	147,036 48	//	//	445,000 00	
9	Culte catholique. Acquisitions, construction et entretien des édifices diocésains	1,600,000 00	1,049,873 29	550,126 71	1,600,000 00	827,878 89	772,121 11	//	//	1,600,000 00	
10	Culte catholique. Secours pour les établissements ecclésiastiques	862,000 00	740,865 76	121,134 24	862,000 00	621,587 30	240,412 70	//	//	862,000 00	
11	Cultes non catholiques. Dépenses du personnel des cultes protestants	808,000 00	644,074 17	163,925 83	808,000 00	589,481 49	218,518 51	//	//	808,000 00	
12	Cultes non catholiques. ——— du matériel des cultes protestants	116,000 00	75,534 09	37,465 91	113,000 00	66,534 09	46,465 91	//	3,000 00	113,000 00	
13	Cultes non catholiques. ——— du culte israélite	90,000 00	72,710 82	17,289 18	90,000 00	62,235 82	27,764 18	//	//	90,000 00	
//	Réparation de la cathédrale de Chartres	750,000 00	400,000 00	50,000 00	450,000 00	319,667 43	130,332 57	//	300,000 00	450,000 00	
//	Dépenses des exercices périmés	//	11,180 23	//	11,180 23	11,180 23	//	11,180 23	//	11,180 23	
		36,209,589 00	29,326,126 91	6,409,632 31	35,735,759 22	26,271,321 19	9,464,438 03	11,180 23	485,010 01	35,735,759 22	
14	Dépenses des exercices clos	66,151 15	66,151 15	//	66,151 15	66,151 15	//	//	//	66,151 15	
		36,275,740 15	29,392,278 06	6,409,632 31	35,801,910 37	26,337,472 34	9,464,438 03	11,180 23	485,010 01	35,801,910 37	
								473,829 78			
	RÉCAPITULATION.										
	Service de la justice	19,356,114 00	20,070,304 22	125,809 78	20,196,114 00	18,784,768 41	1,411,345 59	840,000 00	//	20,196,114 00	
	——— des cultes	36,275,740 15	29,392,278 06	6,409,632 31	35,801,910 37	26,337,472 34	9,464,438 03	11,180 23	485,010 01	35,801,910 37	
		55,631,854 15	49,462,582 28	6,535,442 09	55,998,024 37	45,122,240 75	10,875,783 62	851,180 23	485,010 01	55,998,024 37	
								366,170 22			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	527,122f 00c	518,990f 79c	8,131f 21c	527,122f 00c	518,990f 79c	8,131f 21c	//	//	527,122f 00c	
2	——— (Matériel.)	149,000 00	116,357 11	32,642 89	149,000 00	114,808 86	34,191 14	//	//	149,000 00	
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,163,000 00	3,384,392 86	778,607 14	4,163,000 00	3,106,603 06	1,056,396 94	//	//	4,163,000 00	
4	——— des agents en inactivité	60,000 00	23,587 50	1,412 50	25,000 00	18,362 50	6,637 50	//	35,000f 00c	25,000 00	
5	Frais d'établissement des agents politiques et consulaires	300,000 00	180,703 87	49,296 13	230,000 00	95,703 89	134,296 11	//	70,000 00	230,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	600,000 00	371,437 91	178,562 09	550,000 00	366,581 91	183,418 09	//	50,000 00	550,000 00	
7	Frais de service des résidences politiques et consulaires	697,000 00	479,303 04	217,696 96	697,000 00	478,710 94	218,289 06	//	//	697,000 00	
8	Présents diplomatiques	50,000 00	10,081 44	9,918 56	20,000 00	10,081 44	9,918 56	//	30,000 00	20,000 00	
9	Indemnités et secours	52,500 00	41,165 00	11,335 00	52,500 00	27,774 59	24,725 41	//	//	52,500 00	
10	Dépenses secrètes	650,000 00	650,000 00	//	650,000 00	650,000 00	//	//	//	650,000 00	
11	Missions extraordinaires et dépenses imprévues	700,000 00	726,395 27	38,604 73	765,000 00	711,145 27	53,854 73	65,000f 00c	//	765,000 00	
11 *bis.*	Subvention aux fonds de retraite des employés	122,078 00	121,869 00	//	121,869 00	120,151 75	1,717 25	//	209 00	121,889 00	
//	Dépenses des exercices périmés	//	2,484 00	//	2,484 00	2,484 00	//	2,484 00	//	2,484 00	
		8,070,700 00	6,626,767 79	1,326,207 21	7,952,975 00	6,221,399 00	1,731,576 00	67,484 00	185,209 00	7,952,975 00	
12	Dépenses des exercices clos	71,268 35	71,268 35	//	71,268 35	71,268 35	//	//	//	71,268 35	
		8,141,968 35	6,698,036 14	1,326,207 21	8,024,243 35	6,292,667 35	1,731,576 00	67,484 00	185,209 00	8,024,243 35	
								117,725 00			
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	510,000 00	508,510 04	1,489 96	510,000 00	499,559 84	10,440 16	//	//	510,000 00	
2	——— (Matériel.)	176,623 00	156,999 26	19,623 74	176,623 00	153,766 26	22,856 74	//	//	176,623 00	
3	Services généraux	230,000 00	188,993 86	41,006 14	230,000 00	184,571 98	45,428 02	//	//	230,000 00	
4	Administration académique et départementale	919,900 00	822,918 09	96,981 91	919,900 00	794,122 71	125,777 29	//	//	919,900 00	
5	Instruction supérieure. (Facultés.)	1,972,050 00	1,906,951 67	225,098 33	2,132,050 00	1,849,856 00	282,194 00	160,000 00	//	2,132,050 00	
6	Instruction secondaire	1,655,600 00	1,518,036 79	137,563 21	1,655,600 00	1,446,822 05	208,777 95	//	//	1,655,600 00	
7	Instruction primaire. (Fonds généraux.)	1,600,000 00	1,352,444 94	247,555 06	1,600,000 00	1,235,179 38	364,820 62	//	//	1,600,000 00	
8	——— (Produits de centimes additionnels votés par les conseils généraux.)	4,231,927 01	2,260,093 90	1,971,833 11	4,231,927 01	1,919,369 40	2,312,557 61	//	//	4,231,927 01	
9	——— (Produits de centimes facultatifs spéciaux votés par les conseils généraux.)	222,228 38	164,284 52	57,943 86	222,228 38	146,050 62	76,177 76	//	//	222,228 38	
10	Écoles normales primaires (Fonds spéciaux.)	326,006 42	231,426 02	94,580 40	326,006 42	199,632 17	126,374 25	//	//	326,006 42	
11	Établissements scientifiques et littéraires	1,674,500 00	1,535,744 38	144,855 62	1,680,600 00	1,482,062 63	198,537 37	6,100 00	//	1,680,600 00	
12	Souscriptions	150,000 00	149,965 70	34 30	150,000 00	149,540 70	459 30	//	//	150,000 00	
13	Encouragements, secours et indemnités pour les sciences et les lettres	257,000 00	213,321 50	43,678 50	257,000 00	204,039 06	52,960 94	//	//	257,000 00	
14	Recueil et publications de documents inédits relatifs à l'histoire de France	150,000 00	142,194 04	7,805 96	150,000 00	137,894 73	12,105 27	//	//	150,000 00	
14 *bis.*	Subvention aux fonds de retraite des employés	280,000 00	280,000 00	//	280,000 00	280,000 00	//	//	//	280,000 00	
//	Dépenses à la charge du legs fait à l'université par le sieur Janson de Sailly	48,223 00	//	47,329 90	47,329 90	//	47,329 90	47,329 90	//	47,329 90	
//	Augmentation des services du personnel et du matériel de la bibliothèque Sainte-Geneviève	//	24,855 49	23,367 51	48,223 00	11,072 20	37,150 80	//	//	48,223 00	
		14,404,057 81	11,456,740 20	3,160,747 51	14,617,487 71	10,693,539 73	3,923,947 98	213,429 90	//	14,617,487 71	
15	Dépenses des exercices clos	11,682 41	11,682 41	//	11,682 41	11,682 41	//	//	//	11,682 41	
		14,415,740 22	11,468,422 61	3,160,747 51	14,629,170 12	10,705,222 14	3,923,947 98	213,429 90	//	14,629,170 12	
								213,429 90			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	ADMINISTRATION CENTRALE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	790,000f 00c	785,657f 71c	4,342f 29c	790,000f 00c	784,757f 71c	5,242f 29c	//	//	790,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale	225,000 00	161,837 53	63,162 47	225,000 00	158,137 94	66,862 06	//	//	225,000 00	
3	Archives du royaume	80,000 00	76,106 94	3,893 06	80,000 00	76,106 94	3,893 06	//	//	80,000 00	
	SERVICES GÉNÉRAUX.										
4	Dépenses secrètes de police générale	2,765,500 00	2,765,500 00	//	2,765,500 00	2,765,500 00	//	//	//	2,765,500 00	
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques (service ordinaire)	762,306 00	715,617 33	46,688 67	762,306 00	686,180 83	76,125 17	//	//	762,306 00	
6	Dépenses du matériel (*idem*)	157,400 00	132,129 48	25,270 52	157,400 00	115,023 78	42,376 22	//	//	157,400 00	
7	——— (service extraordinaire)	20,000 00	5,641 55	2,358 45	8,000 00	4,849 90	3,150 10	//	12,000f 00c	8,000 00	
8	Dépenses générales du personnel des gardes nationales	110,000 00	106,028 17	3,971 83	110,000 00	97,861 51	12,138 49	//	//	110,000 00	
9	——— du matériel (*idem*)	51,000 00	22,917 44	28,082 56	51,000 00	21,874 84	29,125 16	//	//	51,000 00	
9 *bis.*	Subvention aux fonds de retraite des employés	101,000 00	83,714 15	7,285 85	91,000 00	64,195 15	26,804 85	//	10,000 00	91,000 00	
	BÂTIMENTS CIVILS ET MONUMENTS PUBLICS.										
10	Entretien des bâtiments et édifices publics d'intérêt général à Paris	465,000 00	123,129 58	341,870 42	465,000 00	120,236 27	344,763 73	//	//	465,000 00	
11	Constructions et grosses réparations d'intérêt général à Paris	275,000 00	95,884 32	179,115 68	275,000 00	76,242 74	198,757 26	//	//	275,000 00	
//	Achèvement des monuments de la capitale	2,016,066 16	627,346 78	338,719 38	966,066 16	554,161 76	411,904 40	//	1,050,000 00	966,066 16	
//	Constructions à faire à la Chambre des Pairs	2,475,635 19	403,529 92	372,105 27	775,635 19	376,523 26	399,111 93	//	1,700,000 00	775,635 19	
12	Construction des maisons centrales de détention	450,000 00	275,948 65	174,051 35	450,000 00	202,910 94	247,089 06	//	//	450,000 00	
13	Conservation d'anciens monuments historiques et travaux d'intérêt général dans les départements	200,000 00	80,275 82	119,724 18	200,000 00	58,715 20	141,284 80	//	//	200,000 00	
	BEAUX-ARTS.										
14	Établissements des beaux-arts	435,000 00	403,256 35	31,743 65	435,000 00	374,335 05	60,664 95	//	//	435,000 00	
15	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	400,000 00	157,927 71	242,072 29	400,000 00	139,775 53	260,224 47	//	//	400,000 00	
16	Encouragements et souscriptions	286,000 00	285,453 39	546 61	286,000 00	282,936 89	3,063 11	//	//	286,000 00	
17	Indemnités ou secours à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves	120,000 00	118,618 32	1,381 68	120,000 00	88,168 32	31,831 68	//	//	120,000 00	
18	Subventions aux théâtres royaux	1,163,000 00	1,156,983 14	6,016 86	1,163,000 00	1,094,516 47	68,483 53	//	//	1,163,000 00	
19	Subvention à la caisse des pensions de l'Opéra	160,000 00	160,000 00	39,500 00	199,500 00	160,000 00	39,500 00	39,500f 00c	//	199,500 00	
	A reporter	13,507,907 35	8,743,504 28	2,031,903 07	10,775,407 35	8,303,011 03	2,472,396 32	39,500 00	2,772,000 00	10,775,407 35	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	Report.....	13,507,907f 35c	8,743,504f 28c	2,031,903f 07c	10,775,407f 35c	8,303,011f 03c	2,472,396f 32c	39,500f 00c	2,772,000f 00c	10,775,407f 35c	
	ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE ET SECOURS GÉNÉRAUX.										
20	Subventions aux établissements généraux de bienfaisance.....	497,000 00	487,432 04	9,567 96	497,000 00	454,661 96	42,338 04	//	//	497,000 00	
21	Secours aux bureaux de charité, institutions de bienfaisance et autres...	400,000 00	392,202 08	7,797 92	400,000 00	383,542 07	16,457 93	//	//	400,000 00	
22	Subvention aux compagnies pour établissement par voie de concession de péage des ponts, non comprise au budget des ponts et chaussées.....	250,000 00	55,000 00	95,000 00	150,000 00	55,000 00	95,000 00	//	100,000 00	150,000 00	
23	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	104,585 00	15,415 00	120,000 00	94,510 00	25,490 00	//	//	120,000 00	
24	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	2,583,000 00	2,391,522 89	171,477 11	2,563,000 00	2,260,703 82	302,296 18	//	20,000 00	2,563,000 00	
25	Secours aux condamnés politiques.....	300,000 00	243,655 00	46,345 00	290,000 00	224,292 50	65,707 50	//	10,000 00	290,000 00	
26	Secours aux orphelins et aux combattants de juillet.....	27,000 00	24,588 28	2,411 72	27,000 00	23,728 28	3,271 72	//	//	27,000 00	
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES.										
29	Dépenses fixes du personnel des préfectures et sous-préfectures.....	7,465,700 00	7,230,075 86	235,624 14	7,465,700 00	6,901,278 45	564,421 55	//	//	7,465,700 00	
30	Dépenses relatives aux maisons centrales de détention.....	3,948,760 00	3,512,781 82	435,978 18	3,948,760 00	3,312,436 82	636,323 18	//	//	3,948,760 00	
31	Dépenses variables et spéciales (sur centimes ordinaires et fonds commun).	26,940,713 28	20,599,058 06	6,341,655 22	26,940,713 28	18,867,960 13	8,072,753 15	//	//	26,940,713 28	
33	———— sur le produit des ressources éventuelles..	7,972,572 21	5,623,315 52	2,349,256 69	7,972,572 21	4,736,199 95	3,236,372 26	//	//	7,972,572 21	
34	Dépenses extraordinaires sur le produit des centimes facultatifs ou approuvés par des lois spéciales.....	32,139,415 08	20,190,428 97	11,948,986 11	32,139,415 08	18,344,829 11	13,794,585 97	//	//	32,139,415 08	
	SERVICES EXTRAORDINAIRES.										
//	Anniversaire des journées de Juillet 1830.....	200,000 00	198,044 43	1,955 57	200,000 00	197,366 38	2,633 62	//	//	200,000 00	
//	Monuments et édifices publics à construire, achever ou réparer.....	3,056,000 00	281,444 85	1,274,555 15	1,556,000 00	74,090 04	1,481,909 96	//	1,500,000 00	1,556,000 00	
//	Solde des dépenses de construction de la Chambre des Députés.....	37,230 19	//	17,230 19	17,230 19	//	17,230 19	//	20,000 00	17,230 19	
//	Fêtes et cérémonies à l'occasion de la naissance du comte de Paris.....	//	8,795 25	36,204 75	45,000 00	8,795 25	36,204 75	45,000 00	//	45,000 00	
28	Dépenses des exercices périmés.....	//	21,381 35	//	21,381 35	3,464 66	17,916 69	21,381 35	//	21,381 35	
		99,445,298 11	70,107,815 68	25,021,363 78	95,129,179 46	64,245,870 45	30,883,309 01	105,881 35	4,422,000 00	95,129,179 46	
27	Dépenses des exercices clos.....	150,391 04	150,391 04	//	150,391 04	150,391 04	//	//	//	150,391 04	
		99,595,689 15	70,258,206 72	25,021,363 78	95,279,570 50	64,396,261 49	30,883,309 01	105,881 35	4,422,000 00	95,279,570 50	
								4,316,118 65			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										
	ADMINISTRATION CENTRALE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	462,000f 00c	459,418f 16c	2,581f 84c	462,000f 00c	457,944f 16c	4,055f 84c	//	//	462,000f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	110,000 00	84,000 10	25,999 90	110,000 00	82,692 03	27,307 97	//	//	110,000 00	
	AGRICULTURE ET HARAS.										
3	Écoles vétérinaires et bergeries	625,000 00	453,978 10	171,021 90	625,000 00	448,928 58	176,071 42	//	//	625,000 00	
4	Encouragements à l'agriculture	500,000 00	420,768 67	79,231 33	500,000 00	365,113 87	134,886 13	//	//	500,000 00	
5	Haras, dépôt d'étalons	1,920,000 00	1,733,484 86	186,515 14	1,920,000 00	1,676,339 81	243,660 19	//	//	1,920,000 00	
	MANUFACTURES, COMMERCE INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR.										
6	Conservatoire et écoles des arts et métiers	723,000 00	630,994 71	92,005 29	723,000 00	630,994 71	92,005 29	//	//	723,000 00	
7	Encouragements au commerce et aux manufactures; publication des brevets d'invention; travaux statistiques	170,000 00	132,498 60	37,501 40	170,000 00	131,922 60	38,077 40	//	//	170,000 00	
8	Encouragements aux pêches maritimes	3,000,000 00	3,776,801 99	723,198 01	4,500,000 00	3,770,780 89	729,219 11	1,500,000f 00c	//	4,500,000 00	
9	Poids et mesures	600,000 00	555,076 59	44,923 41	600,000 00	510,723 71	89,276 29	//	//	600,000 00	
//	Achats des étalons; des poids et mesures décimaux	100,000 00	15,547 06	84,452 94	100,000 00	15,547 06	84,452 94	//	//	100,000 00	
	ÉTABLISSEMENTS THERMAUX ET SANITAIRES.										
10	Établissements thermaux, lazarets, service sanitaire	260,000 00	144,207 67	115,792 33	260,000 00	129,582 87	130,417 13	//	//	260,000 00	
10 *bis.*	Crédit extraordinaire pour l'établissement thermal de Plombières	35,000 00	31,348 50	3,651 50	35,000 00	31,348 50	3,651 50	//	//	35,000 00	
	SECOURS.										
11	Secours aux colons	900,000 00	813,292 16	86,707 84	900,000 00	767,473 33	132,526 67	//	//	900,000 00	
12	Secours spéciaux pour pertes résultant de grêle, incendies, etc	1,915,375 49	1,156,537 69	756,625 34	1,913,163 03	789,522 96	1,123,640 07	//	2,202f 46c	1,913,163 03	
	PONTS ET CHAUSSÉES ET MINES.										
13	Administration centrale	270,900 00	263,022 45	7,877 55	270,900 00	239,302 15	31,597 85	//	//	270,900 00	
14	Personnel du corps des ponts et chaussées	2,781,500 00	2,658,132 74	123,367 26	2,781,500 00	2,411,280 81	370,219 19	//	//	2,781,500 00	
15	Personnel des conducteurs embrigadés	851,600 00	801,591 86	50,008 14	851,600 00	722,137 07	129,462 93	//	//	851,600 00	
16	Personnel du corps des mines et dépenses relatives à ce service	500,000 00	394,466 63	105,533 37	500,000 00	375,250 85	124,749 15	//	//	500,000 00	
16 *bis.*	Subvention à la caisse des retraites des ponts et chaussées et des mines	355,000 00	307,651 00	22,349 00	330,000 00	189,416 00	140,584 00	//	25,000 00	330,000 00	
17	Routes royales et ponts	22,760,000 00	22,340,540 35	419,459 65	22,760,000 00	18,010,085 68	4,749,914 32	//	//	22,760,000 00	
18	Navigation intérieure	9,375,000 00	8,978,517 23	396,482 77	9,375,000 00	6,972,484 17	2,402,515 83	//	//	9,375,000 00	
19	Ports maritimes et services divers	4,375,000 00	4,170,023 05	204,976 95	4,375,000 00	3,285'752 28	1,089,247 72	//	//	4,375,000 00	
20	Travaux de navigation et ports sur produits de droits de péage spécialisés	1,721,659 63	1,169,408 51	135,066 80	1,304,475 31	1,000,837 97	303,637 34	//	417,184 32	1,304,475 31	
21	Travaux extraordinaires de navigation	112,265 65	100,000 00	12,265 65	112,265 65	90,000 00	22,265 65	//	//	112,265 65	
22	Chemins de fer. (Études de projets.)	50,000 00	49,888 81	111 19	50,000 00	47,849 79	2,150 21	//	//	50,000 00	
23	Frais généraux du service des départements et secours	56,000 00	49,295 71	6,704 29	56,000 00	48,527 31	7,472 69	//	//	56,000 00	
24	Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage	500,000 00	174,916 67	325,083 33	500,000 00	53,416 67	446,583 33	//	//	500,000 00	
25	Subvention particulière à une compagnie	1,000,000 00	500,000 00	//	500,000 00	100,000 00	400,000 00	//	500,000 00	500,000 00	
26	Dépenses des exercices périmés	//	75,442 83	//	75,442 83	69,313 01	6,129 82	75,442 83	//	75,442 83	
		56,029,300 77	52,440,852 70	4,219,494 12	56,660,346 82	43,424,568 84	13,235,777 98	1,575,442 83	944,396 78	56,660,346 82	
27	Dépenses des exercices clos	124,063 60	124,063 60	//	124,063 60	124,063 60	//	//	//	124,063 60	
		56,153,364 37	52,564,916 30	4,219,494 12	56,784,410 42	43,548,632 44	13,235,777 98	1,575,442 83	944,396 78	56,784,410 42	
								631,046 05			

(a) Cette somme se compose :
1° Du montant des recettes comprises dans les produits réalisés ou à réaliser sur produits de douanes et de contributions indirectes de l'exercice 1838, et qui sont spécialement affectés à des travaux d'amélioration dans diverses localités. (Voir les tableaux des *contributions et revenus publics*, pages et .)

SAVOIR :

	DOUANES. — Droits de navigation, taxes locales pour travaux d'amélioration.	CONTRIBUTIONS indirectes. — Péages sur les rivières en remplacement du droit de navigation.
Port du Havre	522,186f 40c	//
Port de Boulogne	56,261 62	//
Bassin de la Sèvre-Niortaise	140 92	24,860f 83c
Bassin de la Garonne	//	146,009 25
Rivière de l'Allier	//	32,902 59
Rivière de la Seine, de Rouen à la mer	//	81,495 57
Port de Bordeaux	79,327 14	//
	657,916 08	285,268 24
	943,184 32	
2° Des crédits non employés sur l'exercice 1837, et reportés à l'exercice 1838.	778,475 31	
	1,721,659 63	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
			DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,381,000 00	1,379,411 66	1,588 34	1,381,000 00	1,374,027 66	6,972 34	//	//	1,381,000 00	
2	——— (Matériel.)	234,000 00	178,257 21	67,742 79	246,000 00	174,555 13	71,444 87	12,000 00	//	246,000 00	
3	Frais généraux d'impression	154,000 00	136,758 12	135,456 88	272,215 00	135,958 12	136,256 88	118,215 00	//	272,215 00	
3 *bis.*	Gouvernement d'Afrique	396,000 00	235,261 34	160,738 66	396,000 00	216,524 55	179,475 45	//	//	396,000 00	
4	États-majors	15,118,804 00	13,906,558 71	1,212,245 29	15,118,804 00	12,820,493 91	2,298,310 09	//	//	15,118,804 00	
5	Gendarmerie	17,421,144 00	16,924,170 93	496,973 07	17,421,144 00	16,078,951 00	1,342,193 00	//	//	17,421,144 00	
6	Recrutement	475,000 00	441,329 49	33,670 51	475,000 00	437,082 77	37,917 23	//	//	475,000 00	
7	Justice militaire	250,069 00	163,718 20	86,350 80	250,069 00	159,181 70	90,887 30	//	//	250,069 00	
8	Solde et entretien des troupes	133,247,368 00	125,125,408 51	8,149,959 49	133,275,368 00	121,517,302 09	11,688,440 41	28,000 00	//	133,275,368 00	
9	Habillement et campement	13,708,059 00	10,490,717 05	3,217,341 95	13,708,059 00	10,361,002 65	3,347,056 35	//	//	13,708,059 00	
10	Lits militaires	4,952,892 00	4,719,315 92	511,926 08	5,231,242 00	4,670,935 50	560,306 50	278,350 00	//	5,231,242 00	
11	Transports généraux	1,579,082 00	1,213,320 02	405,761 98	1,619,082 00	1,180,050 27	439,031 73	40,000 00	//	1,619,082 00	
12	Remonte générale	6,423,563 00	6,290,971 75	132,591 25	6,423,563 00	6,239,372 17	184,190 83	//	//	6,423,563 00	
13	Harnachement	551,230 00	150,868 38	400,361 62	551,230 00	150,183 65	401,046 35	//	//	551,230 00	
14	Fourrages	22,066,256 00	20,631,735 57	1,434,520 43	22,066,256 00	20,139,750 77	1,626,505 23	//	//	22,066,256 00	
15	Solde de non-activité	1,040,434 00	863,894 74	176,539 26	1,040,434 00	790,388 54	250,045 46	//	//	1,040,434 00	
16	Dépenses temporaires	3,476,545 00	2,707,994 26	318,550 74	3,026,545 00	2,349,070 97	677,474 03	//	450,000 00	3,026,545 00	
16 *bis.*	Subvention au fonds de retraite des employés	429,577 00	425,354 00	4,223 00	429,577 00	393,664 00	35,913 00	//	//	429,577 00	
17	Dépôt de la guerre et nouvelle carte de France	381,000 00	334,202 67	46,797 33	381,000 00	331,702 67	49,297 33	//	//	381,000 00	
18	Matériel de l'artillerie	6,228,550 00	3,889,359 24	2,339,190 76	6,228,550 00	3,845,578 48	2,382,971 52	//	//	6,228,550 00	
19	Matériel du génie	11,853,000 00	9,705,736 05	2,147,263 95	11,853,000 00	9,377,230 77	2,475,769 23	//	//	11,853,000 00	
20	Écoles militaires	1,912,910 00	1,425,407 04	487,502 96	1,912,910 00	1,385,151 82	527,758 18	//	//	1,912,910 00	
21	Invalides de la guerre	2,860,710 00	2,525,228 85	185,481 15	2,710,710 00	2,520,800 89	189,909 11	//	150,000 00	2,710,710 00	
22	Services militaires irréguliers en Afrique	760,000 00	720,455 48	39,544 52	760,000 00	766,457 17	63,168 33	//	//	760,000 00	
23	Services civils en Afrique	1,782,000 00	1,376,363 38	405,636 62	1,782,000 00	1,312,145 19	469,854 81	//	//	1,782,000 00	
24	Dépenses accidentelles et secrètes	278,000 00	187,714 57	90,285 43	278,000 00	186,714 57	91,285 43	//	//	278,000 00	
//	Crédit spécial pour échange de bâtiments et terrains	310,548 00	//	310,548 00	310,548 00	//	310,548 00	//	//	310,548 00	
//	Dépenses des exercices périmés	//	31,573 31	//	31,573 31	31,573 31	//	31,573 31	//	31,573 31	
		249,271,741 00	226,181,086 45	22,998,792 86	249,179,879 31	219,245,850 32	29,934,028 99	508,138 31	600,000 00	249,179,879 31	
//	Dépenses des exercices clos	332,101 08	332,101 08	//	332,101 08	332,101 08	//	//	//	332,101 08	
		249,603,842 08	226,513,187 53	22,998,792 86	249,511,980 39	219,577,951 40	29,934,028 99	508,138 31	600,000 00	249,511,980 39	
								91,861 69			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES liquidées et constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	SERVICE CENTRAL.										
1	Administration centrale. — Personnel	687,300 00	686,545 89	754 11	687,300 00	686,345 89	954 11	"	"	687,300 00	
2	Administration centrale. — Matériel	174,500 00	168,480 19	44,419 81	212,900 00	165,985 06	46,914 94	38,400 00	"	212,900 00	
	SERVICE GÉNÉRAL.										
3	Corps et agents entretenus, traitements fixes, abonnements, etc.	7,780,800 00	6,880,365 50	900,434 50	7,780,800 00	6,618,900 02	1,161,899 98	"	"	7,780,800 00	
4	Solde et entretien des corps organisés à terre, et des équipages embarqués. (Hôpitaux et vivres compris.)	22,966,300 00	21,803,068 80	5,195,231 20	26,998,300 00	20,711,066 97	6,287,233 03	4,032,000 00	"	26,998,300 00	
5	Travaux du matériel naval. (Ports.)	16,569,600 00	15,352,436 89	3,267,163 11	18,619,600 00	14,537,443 82	4,082,156 18	2,050,000 00	"	18,619,600 00	
6	——— (Établissements hors des ports)	1,500,000 00	1,416,755 13	83,244 87	1,500,000 00	1,320,742 77	179,257 23	"	"	1,500,000 00	
7	Travaux de l'artillerie. (Ports.)	1,324,400 00	856,182 82	568,217 18	1,424,400 00	709,117 09	715,282 91	100,000 00	"	1,424,400 00	
8	——— (Établissements hors des ports.)	500,000 00	411,111 04	88,888 96	500,000 00	392,720 72	107,279 28	"	"	500,000 00	
9	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	4,454,200 00	3,958,185 50	496,014 50	4,454,200 00	3,628,262 02	825,937 98	"	"	4,454,200 00	
10	Affrétements et transports par mer	118,000 00	82,737 47	35,262 53	118,000 00	81,501 18	36,498 82	"	"	118,000 00	
11	Chiourmes	245,000 00	234,734 19	10,265 81	245,000 00	223,544 31	21,455 69	"	"	245,000 00	
12	Dépenses diverses	276,300 00	262,481 62	108,418 38	370,900 00	238,179 55	132,720 45	94,600 00	"	370,900 00	
	SERVICE SCIENTIFIQUE.										
13	Sciences et arts maritimes. (Personnel.)	416,000 00	371,498 36	44,501 64	416,000 00	361,998 55	54,001 45	"	"	416,000 00	
14	——— (Matériel.)	366,000 00	321,450 56	44,549 44	366,000 00	317,532 44	48,467 56	"	"	366,000 00	
	SERVICE COLONIAL.										
15	Dépenses des services militaires aux colonies	6,621,600 00	6,274,952 46	346,647 54	6,621,600 00	6,208,028 08	413,571 92	"	"	6,621,600 00	
16	Subvention au service intérieur des colonies	1,000,000 00	939,807 53	60,192 47	1,000,000 00	920,847 21	79,152 79	"	"	1,000,000 00	
"	Colonies. Services accessoires	"	"	3,915 00	3,915 00	"	3,915 00	3,915 00	"	3,915 00	
17	Dépenses des exercices périmés	"	1,263 52	"	1,263 52	1,263 52	"	1,263 52	"	1,263 52	
		65,000,000 00	60,022,057 47	11,298,121 05	71,320,178 52	57,123,479 20	14,196,699 32	6,320,178 52	"	71,320,178 52	
18	Dépenses des exercices clos	229,721 58	229,721 58	"	229,721 58	229,721 58	"	"	"	229,721 58	
		65,229,721 58	60,251,779 05	11,298,121 05	71,549,900 10	57,353,200 78	14,196,699 32	6,320,178 52	"	71,549,900 10	
								6,320,178 52			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
			DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.			CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	
	MINISTERE DES FINANCES.										
	SERVICE GÉNÉRAL.										
20	Cour des comptes	1,151,500 00	1,133,201 80	18,298 20	1,151,500 00	1,132,935 50	18,564 50	//	//	1,151,500 00	
21	Administration centrale des finances. — Personnel	5,525,110 00	5,451,630 65	73,479 35	5,525,110 00	5,394,850 50	130,259 50	//	//	5,525,110 00	
22	Administration centrale des finances. — Matériel et dépenses diverses	669,400 00	504,748 90	164,651 10	669,400 00	447,910 26	221,489 74	//	//	669,400 00	
22 *bis.*	Administration centrale des finances. — Frais généraux d'impression	207,000 00	181,838 70	25,161 30	207,000 00	181,538 70	25,461 30	//	//	207,000 00	
23	Monnaies et médailles. — Service des établissements monétaires	247,100 00	202,352 32	44,747 68	247,100 00	187,647 89	59,452 11	//	//	247,100 00	
//	Monnaies et médailles. — Indemdité aux essayeurs de la garantie pour le travail extraordinaire du recense des ouvrages d'or et d'argent	//	//	15,850 00	15,850 00	//	15,850 00	15,850 00	//	15,850 00	
//	Monnaies et médailles. — Perte sur la fabrication, résultant des tolérances en fort	//	//	5,000 00	5,000 00	//	5,000 00	5,000 00	//	5,000 00	
24	Cadastre	4,687,453 89	3,182,827 00	1,504,626 89	4,687,453 89	2,915,402 60	1,772,051 29	//	//	4,687,453 89	
25	Frais de trésorerie	2,600,000 00	1,978,476 06	681,523 94	2,660,000 00	1,978,476 06	681,523 94	60,000 00	//	2,660,000 00	
26	Traitements, taxations, commissions et bonifications aux receveurs des finances, sur les impôts et revenus directs et indirects	5,186,000 00	4,014,682 70	1,291317 30	5,306,000 00	3,952,506 36	1,353,493 64	120,000 00	//	5,306,000 00	
27	Traitements et frais de service des payeurs	980,000 00	972,903 49	7,096 51	980,000 00	884,778 80	95,221 20	//	//	980,000 00	
29	Dépenses des exercices périmés	66,648 56	66,648 56	//	66,648 56	50,596 16	16,052 40	//	//	66,648 56	
	SERVICES EXTRAORDINAIRES.										
//	Reprise par l'état du matériel des établissements monétaires	474,815 00	271,791 90	164,208 10	436,000 00	271,791 90	164,208 10	//	38,815 00	436,000 00	
//	Indemnités dues à des Français par le gouvernement des États-Unis d'Amérique	//	310,902 61	//	310,902 61	282,505 50	28,397 11	310,902 61	//	310,902 61	
		21,795,027 45	18,272,004 69	3,995,960 37	22,267,965 06	17,680,940 23	4,587,024 83	511,752 61	38,815 00	22,267,965 06	
28	Dépenses des exercices clos	1,343,915 82	1,343,915 82	//	1,343,915 82	1,343,915 82	//	//	//	1,343,915 82	
		23,138,943 27	19,615,920 51	3,995,960 37	23,611,880 88	19,024,856 05	4,587,024 83	511,752 61	38,815 00	23,611,880 88	
//	Créance des États-Unis (traité du 4 juill. 1831 et loi du 14 juin 1835)	4,333,333 50	4,333,333 50	//	4,333,333 50	4,333,333 50	//	//	//	4,333,333 50	
		27,472,276 77	23,949,254 01	3,995,950 37	27,945,214 38	23,358,189 56	4,587,024 83	511,752 61	38,815 00	27,945,214 38	
								472,937 61			

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES.										
31	Service administratif dans les départements	3,765,640 35	3,371,141 15	394,499 20	3,765,640 35	3,172,325 68	593,314 67	//	//	3,765,640 35	
32	Frais de perception dans les départements	10,916,226 90	9,259,553 08	1,819,673 82	11,079,226 90	9,083,259 92	1,995,966 98	163,000 00	//	11,079,226 90	
	ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.										
33	Service administratif et de perception dans les départements	9,787,443 33	9,739,426 50	498,016 83	10,237,443 33	9,674,529 46	562,913 87	450,000 00	//	10,237,443 33	
//	Frais de fabrication et de livraison des sels des salins domaniaux de Peccais.	50,000 00	45,946 31	4,053 69	50,000 00	45,946 31	//	//	//	50,000 00	
34	Timbre	800,950 00	783,564 15	67,385 85	850,950 00	782,381 92	68,568 08	50,000 00	//	850,950 00	
	FORÊTS.										
35	Service administratif et de surveillance dans les départements	4,297,800 00	4,022,955 37	364,844 63	4,387,800 00	3,010,252 32	1,377,547 68	90,000 00	//	4,387,800 00	
36	Avances recouvrables. (Frais divers communs aux bois de l'État et à ceux des communes.)	100,000 00	45,132 51	54,867 49	100,000 00	32,082 06	67,917 94	//	//	100,000 00	
	DOUANES.										
37	Service administratif et de perception dans les départements	23,749,398 00	21,952,547 84	1,796,850 16	23,749,398 00	21,210,011 81	2,539,386 19	//	//	23,749,398 00	
//	Renfort du service des douanes aux Pyrénées	150,000 00	137,142 55	12,857 45	150,000 00	137,142 55	12,857 45	//	//	150,000 00	
//	Marques et instruments pour le jaugeage des navires de commerce	//	//	30,135 00	30,135 00	//	30,135 00	30,135 00	//	30,135 00	
	CONTRIBUTIONS INDIRECTES.										
38	Service administratif et de perception dans les départements	20,620,400 00	18,852,161 17	1,768,238 83	20,620,400 00	18,839,587 39	1,780,812 61	//	//	20,620,400 00	
39	Poudres à feu	1,781,700 00	1,550,500 14	721,899 86	2,272,400 00	1,498,535 62	773,864 38	490,700 00	//	2,272,400 00	
	TABACS.										
40	Frais d'exploitation et achat des tabacs	25,582,845 00	17,606,350 25	7,976,494 75	25,582,845 00	17,190,212 41	8,392,632 59	//	//	25,582,845 00	
//	Indemnités aux fabricants de tabacs factices	50,000 00	44,181 41	5,818 59	50,000 00	44,181 41	5,818 59	//	//	50,000 00	
	POSTES.										
41	Service administratif et de perception dans les départements	9,997,750 00	9,503,453 48	711,471 52	10,214,925 00	9,429,870 65	785,054 35	217,175 00	//	10,214,925 00	
42	Transport des dépêches	12,885,472 00	10,664,441 53	2,367,247 47	13,031,692 00	10,559,657 48	2,472,034 52	146,220 00	//	13,031,692 00	
43	Salines et mines de sel de l'Est	153,011 00	140,289 51	4,710 49	145,000 00	121,246 64	23,753 36	//	8,011 00	145,000 00	
		124,688,636 58	107,718,789 95	18,599,065 63	126,317,855 58	104,831,223 63	21,486,631 95	1,637,230 00	8,011 00	126,317,855 58	
								1,629,219			

Suite du BUDGET DE

Suite de la *Situation provisoire*

L'EXERCICE 1838.

des Dépenses au 1er Janvier 1839.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget. — CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS, RESTITUTIONS ET					NON-VALEURS ET PRIMES.					
	Non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière		171,053 25	1,987,028 24	2,158,081 49	171,053 25	1,987,028 24				
	——— des portes et fenêtres		90,300 31	580,317 73	670,618 04	90,300 31	580,317 73				
	——— des patentes et attributions aux communes		622,970 94	3,275,905 10	3,898,876 04	622,970 94	3,275,905 10				
	——— extraordinaires sur patentes		404,978 15	45,021 85	450,000 00	404,978 15	45,021 85				
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		995,363 79	758 44	996,122 23	995,363 79	758 44				
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes		17,413,707 06	2,975,670 47	20,389,377 53	17,413,707 06	2,975,670 47				
44 Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes.	*Idem* sur les dépenses de l'instruction primaire	38,418,071f 30c	3,117,657 58	536,340 82	3,653,998 40	3,117,657 58	536,340 82	300,000 00	//	38,718,071 30	
	Idem sur la taxe additionnelle des bois des communes		1,223 54	158,776 46	160,000 00	1,223 54	158,776 46				
	Iden pour frais de perception des impositions communales		594,143 60	282,559 23	876,702 83	594,143 60	282,559 23				
	Non-valeurs sur les redevances des mines		//	4,000 00	4,000 00	//	4,000 00				
	——— sur les rétributions universitaires et sur le droit annuel		4,330 22	15,669 78	20,000 00	4,330 22	15,669 78				
	——— sur les rétributions imposées pour les vérifications des poids et mesures		194 13	14,805 87	15,000 00	194 13	14,805 87				
	Restitution sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses des chemins vicinaux		4,563,113 94	862,180 80	5,425,294 74	4,563,113 94	862,180 80				
	de l'enregistrement et des domaines		1,309,899 80	//	1,309,899 80	1,309,899 80	//				
	des forêts		15,063 59	9,936 41	25,000 00	11,250 88	13,749 12				
Restitutions des sommes indûment reçues sur les produits	des douanes		83,167 96	//	83,167 96	83,167 96	//				
45	des contributions indirectes	2,358,000 00	52,408 57	47,591 43	100,000 00	51,986 80	48,013 20	//	557,932 24	1,800,067 76	
	des postes		28,429 07	3,570 93	32,000 00	26,669 78	5,330 22				
	divers		133,043 52	116,956 48	250,000 00	133,043 52	116,956 48				
	de l'enregistrement		992,096 04	//	992,096 04	992,096 04	//				
Restitutions de produits d'amendes et confiscations	des douanes		1,988,111 20	//	1,988,111 20	1,988,111 20	//				
46	des contributions indirectes	4,318,000 00	1,178,606 12	//	1,178,606 12	1,178,606 12	//	//	153,470 64	4,164,529 36	
	des postes		5,716 00	//	5,716 00	5,291 60	424 40				
47	Primes à l'exportation des marchandises	11,500,000 00	8,327,625 03	2,822,374 97	11,150,000 00	7,994,144 73	3,155,855 27	//	350,000 00	11,150,000 00	
48	Escompte sur le droit de consommation des sels	2,200,000 00	2,180,090 05	19,909 95	2,200,000 00	2,180,090 05	19,909 95	//	//	2,200,000 00	
		58,794,071 30	44,273,293 46	13,759,374 96	58,032,668 42	43,933,394 99	14,099,273 43	300,000 00	1,061,402 88	58,032,668 42	
								761,402 88			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Suite de la *Situation provisoire des Dépenses au 1er Janvier 1839.*

MINISTERES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits et à faire.			SUR	PAYEMENTS EFFECTUÉS ORDONNANCES DES MINISTRES		RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	RÉSULTATS PROVISOIRES pour le règlement du budget.			OBSERVATIONS.
		DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	pour les dépenses propres à l'exercice 1838.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.		CRÉDITS complémentaires à accorder.	CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler.	DÉPENSES probables de l'exercice 1838.	
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
Dette publique	332,569,496 00	314,004,533 81	21,352,336 47	335,356,870 28	299,222,430 78	»	299,222,430f 78c	36,134,439 50	3,202,206 36	414,832 08	335,356,870 28	(a) Crédits alloués par le budget : Loi du 20 juillet 1837 ..... 1,039,318,931f 00c A ajouter pour rectifications dont les motifs sont expliqués page 228, à 1 00 1,039,318,932 00
Dotations	17,279,610 09	17,279,610 09	»	17,279,610 09	17,279,610 09	»	17,279,610 09	»	»	»	17,279,610 09	
Ministère de la justice et des cultes	55,631,854 15	49,462,582 28	6,535,442 09	55,998,024 37	45,054,630 60	67,610f 15c	45,122,240 75	10,875,783 62	851,180f 23c	485,010f 01c	55,998,024 37	
——— des affaires étrangères	8,141,968 35	6,698,036 14	1,326,207 21	8,024,243 35	6,221,399 00	71,268 35	6,292,667 35	1,731,576 00	67,484 00	185,209 00	8,024,243 35	Crédits accordés par diverses lois spéciales 47,513,020 48
——— de l'instruction publique	14,415,740 22	11,468,422 61	3,160,747 51	14,629,170 12	10,693,539 73	11,682 41	10,705,222 14	3,923,947 98	213,429 90	»	14,629,170 12	Crédits résultant de la plus-value de ressources attribuées à des dépenses spéciales 9,462,396 62
——— de l'intérieur	99,595,689 15	70,258,206 72	25,021,363 78	95,279,570 50	64,245,870 45	150,391 04	64,396,261 49	30,883,309 01	105,881 35	4,422,000 00	95,279,570 50	Crédits pour dépenses spéciales, reportés de l'exercice 1837 ..... 2,454,197 19
——— des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	56,153,364 37	52,564,916 30	4,219,494 12	56,784,410 42	43,424,568 84	124,063 60	43,548,632 44	13,235,777 98	1,575,442 83	944,396 78	56,784,410 42	Crédits reportés des exercices 1836 et 1837. (Fonds départementaux) 8,496,970 32
——— de la guerre	249,603,842 08	226,513,187 53	22,998,792 86	249,511,980 39	219,245,850 32	332,101 08	219,577,951 40	29,934,028 99	508,138 31	600,000 00	249,511,980 39	Crédits pour dépenses des exercices clos, payées pendant l'année 1838 ..... 2,330,754 03
——— de la marine	65,229,721 58	60,251,779 05	11,298,121 05	71,549,900 10	57,123,479 20	229,721 58	57,353,200 78	14,196,699 32	6,320,178 52	»	71,549,900 10	1,109,576,270 64
——— des finances	23,138,943 27	19,615,920 51	3,995,960 37	23,611,880 88	17,680,940 23	1,343,915 82	19,024,856 05	4,587,024 83	511,752 61	38,815 00	25,611,880 88	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	124,688,636 58	107,718,789 95	18,599,065 63	126,317,855 58	104,831,223 63	»	104,831,223 63	21,486,631 95	1,637,230 00	8,011 00	126,317,855 58	
Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	58,794,071 30	44,273,293 46	13,759,374 96	58,032,668 42	43,933,394 99	»	43,933,394 99	14,099,273 43	300,000 00	1,061,402 88	58,032,668 42	
	1,105,242,937 14	980,109,278 45	132,266,906 05	1,112,376,184 50	928,956,937 86	2,330,754 03	931,287,691 89	181,088,492 61	15,292,924 11	8,159,676 75	1,112,376,184 50	
Créance des États-Unis (traité du 4 juill. 1831 et loi du 14 juin 1835)	4,333,333 50	4,333,333 50	»	4,333,333 50	4,333,333 50	»	4,333,333 50	»	»	»	4,333,333 50	
	1,109,576,270 64	984,442,611 95	132,266,906 05	1,116,709,518 00	933,290,271 36	2,330,754 03	935,621,025 39	181,088,492 61	15,292,924 11	8,159,676 75	1,116,709,518 00	
									7,133,247 36			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

Résultat général en situation provisoire.

Les produits recouvrés ou restant à réaliser sur les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1838 s'élèvent à			1,107,871,124f 51c
Les recettes de l'année 1838 s'accroissent encore de la portion des fonds affectés à des dépenses départementales ou spéciales qui sont restées à employer à l'époque de la clôture des exercices 1836 et 1837, et dont le transport, avec la même affectation, est faite au budget de l'exercice 1838, savoir :			
Par la loi de règlement de l'exercice 1836 :			
Dépenses départementales et cadastrales	7,671,614f 47c		
Par la loi de règlement de l'exercice 1837 :		8,496,970f 32c	
Dépenses imputables sur des services spéciaux	825,355 85		
De l'excédant disponible de recette transporté des exercices précédents, savoir :			
Exercice 1836	26,048,663f 77c	38,961,073 49	
Exercice 1837	12,012,409 72		
			47,458,043 81
TOTAL des recettes de l'exercice 1838			1,155,329,168 32
Les dépenses ordinaires et extraordinaires constatées jusqu'au 1er janvier 1838 étant de			1,116,709,518 00
Le budget de l'exercice 1838 présente un excédant probable de recette de			38,619,650 32

Cet excédant de recette se reproduit ainsi qu'il suit, par la comparaison des opérations déjà faites sur l'exercice 1838, avec celles qui restent à effectuer jusqu'à l'époque de la clôture, SAVOIR :

Recettes réalisées	1,051,913,386f 25c
A ajouter les fonds reportés des exercices 1836 et 1837. (Voir ci-dessus.)	47,458,043 81
TOTAL des recettes réalisées	1,099,371,430 06
Payements effectués	935,621,025 39
EXCÉDANT des recettes au 1er janvier 1839	163,750,404 67
Reste à recouvrer au 1er janvier 1839	55,957,738 26
ENSEMBLE	219,708,142 93
Reste à payer pour solder les dépenses probables	181,088,492 61
EXCÉDANT probable de ressources, égal à celui qui est établi ci-dessus	38,619,650 32

BUDGET DE L'EXERCICE 1839.

État des Recettes et des Payements faits au 1er Janvier 1839.

BUDGET DE L'EXERCICE 1839.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er Janvier 1839.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Boissons et droit de fabrication des bières	9,973f 40c	9,973f 40c	//
Diverses taxes indirectes	14,889 77	14,889 77	//
	24,863 17	24,863 17	//
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1837.			
Recette à l'exercice 1839 des fonds non employés au 31 décembre 1838, sur les crédits affectés à diverses dépenses spéciales de l'exercice 1837	8,980,753 25	8,980,753 25	//
	9,005,616 42	9,005,616 42	//

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
Guerre	Solde et abonnements payables comme la solde	1,755,482f 38c	1,755,482f 38c	//
	Fourrages	508,756 58	508,756 58	//
Marine	Officiers militaires et civils	25,887 60	25,887 60	//
	Solde et entretien des corps organisés à terre et des équipages embarqués	53,376 67	(a) 53,376 67	//
	Dépenses des services militaires aux colonies	2,493,952 47	(b)2,073,952 47	420,000f 00c
	Subvention au service intérieur des colonies	300,400 00	//	300,400 00
Remboursements et restitutions.	Restitutions sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	627,135 35	627,135 35	//
		5,764,991 05	5,044,591 05	720,400 00

(a) Payements faits par avance conformément aux règlements sur la solde des équipages des bâtiments expéditionnaires.

(b) Envois faits par anticipation, pendant les derniers mois de 1838, des fonds destinés aux services des colonies, afin qu'ils puissent parvenir, à l'ouverture de l'exercice, sur les points où ils doivent être employés.

BUDGET ANNEXE

DES MINISTÈRES

DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

(Lois des 27 Juin 1833 et 3 Juin 1834.)

NOTE

Sur le Budget annexe des ministères de l'Intérieur et des Travaux publics.

Une loi du 27 juin 1833 a ouvert, pour l'exécution de divers travaux publics à continuer ou à entreprendre, des crédits montant ensemble à 93,240,000 francs.

Les différentes dispositions de cette loi, qui concernaient primitivement l'ancien ministère de l'intérieur, sont ensuite devenues applicables au nouveau ministère de l'intérieur, créé par l'ordonnance royale du 4 avril 1834, et actuellement elles affectent les deux ministères institués par les ordonnances royales des 22 février et 2 mars 1836, l'un sous le titre de ministère de l'intérieur, l'autre sous celui de ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.

Aux termes de la loi précitée, les fonds à mettre chaque année, sur les crédits ci-dessus, à la disposition des ministres ordonnateurs, ont fait l'objet d'un budget spécial annexé au budget général de l'État, et la portion des crédits non consommée à la fin d'un exercice a été reportée à l'exercice suivant, sans toutefois que la limite des crédits spéciaux pût être dépassée.

En même temps, le ministre des finances a été autorisé à faire inscrire au grand-livre de la dette publique la somme de rentes nécessaire pour réaliser le capital de 93,240,000 francs.

Sur les crédits ci-dessus, la loi du 27 juin 1833, article 18, a attribué aux ministres ordonnateurs une somme de 10 millions pour l'exercice 1833. Il leur a été accordé depuis, sur l'exercice 1834, par la loi de finances du 28 juin 1833, 38,500,000 francs; sur l'exercice 1835, par la loi de finances du 23 mai 1834, 27,590,000 francs; sur l'exercice 1836, par la loi de finances du 17 août 1835, 14,300,000 francs; et, enfin, le surplus de 2,850,000 francs a été affecté à l'exercice 1837 par la loi de finances de ce dernier exercice.

Indépendamment de la somme de 93,240,000 francs, une autre loi spéciale, du 3 juin 1834, a ouvert, pour la construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard, un crédit de 715,000 francs dont l'emploi et la réalisation ont dû avoir lieu suivant les règles prescrites par la loi du 27 juin 1833. Sur ce nouveau crédit, 100,000 francs ont été assignés à l'exercice 1834, et 400,000 francs à l'exercice 1835; les 215,000 fr. restants l'ont été à l'exercice 1836, par la loi de finances du 17 août 1835.

L'article 19 de la loi du 27 juin 1833 porte que, chaque année, il sera rendu aux Chambres un compte spécial de la situation des travaux exécutés en vertu de ladite loi, ainsi que des sommes dépensées, et que ce compte rappellera les allocations faites précédemment pour les mêmes objets.

Deux documents de nature différente étaient à mettre sous les yeux des Chambres, pour leur rendre compte de l'exécution de cette loi :

1° Le compte administratif des travaux exécutés, contenant toutes les indications relatives à l'emploi des crédits qui leur ont été affectés; il est publié par les soins des ministères de l'intérieur et des travaux publics, qui ont seuls le devoir et les moyens de l'établir, comme ordonnateurs des dépenses que la loi précitée a autorisées.

2° Un compte des ressources réalisées et employées par le trésor public, pour ces mêmes dépenses : il est rendu par le ministre des finances chargé de la réalisation de ces ressources et de l'acquittement des dépenses.

Ce dernier compte est placé à la suite de la présente note. Il est divisé en trois parties, savoir :

Situation des ressources au 1er janvier 1839 ;

Situation générale des crédits à la même époque ;

Situations des dépenses autorisées sur les exercices 1833, 1834, 1835, 1836, 1837 et 1838.

La première partie est destinée à faire connaître la nature et le montant des ressources accordées, et leur réalisation.

Dans la seconde partie on indique, par chapitre spécial de dépense, les crédits qu'ont ouverts les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, et la répartition qui en a été successivement faite par les lois de finances, entre les exercices 1833, 1834, 1835, 1836 et 1837, pour les travaux à exécuter pendant chacun de ces exercices.

Enfin la dernière partie du tableau, consacrée aux opérations des exercices 1833, 1834, 1835, 1836, 1837 et 1838, énonce, également par chapitre spécial, les crédits ouverts, les dépenses constatées, les payements effectués et les résultats qui se déduisent de la comparaison de ces divers termes.

Une situation semblable a déjà été publiée par le ministre des finances pour les années 1833, 1834, 1835, 1836 et 1837, et continuera de l'être jusqu'à l'entière exécution des lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834; les opérations de l'année courante y sont rattachées à celles des gestions antérieures, en distinguant les unes et les autres par exercice; elle complète les informations administratives des ministères de l'intérieur et des travaux publics, et sert de base aux dispositions dont le budget annexe de ces départements ministériels est l'objet dans les lois de règlement de chaque exercice.

Les résultats généraux de cette situation sont ceux qui suivent :

Jusqu'au 1er janvier 1839, il a été payé une somme de 93,217,574 francs 63 centimes, savoir :

Sur l'exercice 1833	5,078,609f 73c	
——— 1834	31,214,183 52	
——— 1835	26,125,276 70	93,217,574f 63c
——— 1836	18,992,249 58	
——— 1837	11,082,179 73	
——— 1838	725,075 37	

Et, au 1er janvier 1839, il ne restait plus à payer, sur l'ensemble du budget annexe, que la somme de 737,425 37

Total égal au montant des crédits accordés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834 ..... 93,955,000 00

Aucune portion des ressources assignées au budget annexe n'avait encore été réalisée au 1er janvier 1837, et le trésor s'est, en conséquence, trouvé successivement en avance des payements effectués jusqu'à cette époque; ces payements, s'élevant aux sommes ci-après, ont été inscrits comme créance à recouvrer dans les situations générales des finances, savoir :

Au 1er janvier 1834	1,810,511f 85c
——— 1835	27,154,049 87
——— 1836	55,766,596 85
——— 1837	77,386,061 85

L'emploi des rentes mises par la loi à la disposition du ministre des finances n'a eu lieu qu'en 1837, et en vertu de deux ordonnances royales des 25 août et 12 décembre de la dite année. Ces rentes, dont la remise a été faite à la caisse des dépôts et consignations, d'après les dispositions de la loi du 31 mars 1837, relative aux caisses d'épargne, ont produit la ressource déterminée par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, ci..... 93,955,000f 00c

Les payements effectués jusqu'au 1er janvier 1839, ne s'élevant qu'à..... 93,217.574 63

Le trésor demeure débiteur envers le budget annexe d'une différence égale au montant des dépenses restant à payer, et cette différence figure parmi les fonds disponibles des budgets qui sont compris dans le passif de la situation générale des finances..... 737,425 37

L'administration prend les mesures nécessaires pour que le budget annexe, qui fait l'objet de la présente note, soit clos pendant l'exercice 1839, et que le compte définitif puisse en être alors soumis aux Chambres.

BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES

DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Situation comparative, au 1er Janvier 1839,

des Ressources réalisées et des Payements effectués.

NATURE DES RESSOURCES.	RESSOURCES ACCORDÉES.	RESSOURCES RÉALISÉES.	RESTE À RÉALISER.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES des Ministres de l'intérieur et des travaux publics, antérieurement au 1er janvier 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES des Ministres de l'intérieur et des travaux publics, pendant l'année 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES des Ministres de l'intérieur et des travaux publics, TOTAL au 1er janv. 1839.	EXCÉDANT DES RESSOURCES réalisées sur les payements effectués.	OBSERVATIONS.
Crédit en rentes accordé au ministre des finances par l'article 15 de la loi du 27 juin 1833...	93,240,000	93,955,000	"	89,757,665 77	2,747,497 92	92,505,163 69	737,425 37	Les rentes attribuées à la dépense des travaux autorisés par le budget annexe ont fait partie de celles dont la remise a eu lieu à la caisse des dépôts et consignations, en vertu de deux ordonnances royales en date des 25 août et 12 décembre 1837, et d'après les dispositions de la loi du 31 mars 1837, relative aux caisses d'épargne. (Voir le tableau des emprunts législatifs, page 426 du compte des finances de l'année 1837.)
Crédit de même nature accordé par l'article 1er de la loi du 3 juin 1834.....	715,000			573,054 42	139,356 52	712,410 94		
TOTAUX.....	93,955,000	93,955,000	"	90,330,720 19	2,886,854 44	93,217,574 63	737,425 37	

Situation générale des Crédits au 1er Janvier 1838.

AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS OUVERTS PAR LA LOI du 27 juin 1833.	CRÉDITS OUVERTS PAR LA LOI du 3 juin 1834.	CRÉDITS DES MINISTRES sur l'exercice 1833. (*Loi du 27 juin 1833.*)	CRÉDITS DES MINISTRES sur l'exercice 1834. (*Lois des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	MIS A LA DISPOSITION DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS, sur l'exercice 1835. (*Lois des 23 mai et 3 juin 1834.*)	MIS A LA DISPOSITION DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS, sur l'exercice 1836. (*Loi du 17 août 1835.*)	MIS A LA DISPOSITION DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS, sur l'exercice 1837. (*Loi du 18 juillet 1836.*)	TOTAL ÉGAL aux crédits ouverts par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.									
Travaux de canalisation.....	44,000,000	"	"	20,000,000	15,000,000	9,000,000	"	44,000,000	(a) Le crédit de 17,240,000 fr. accordé par la loi du 27 juin 1833, pour l'achèvement des monuments de la capitale, étant devenu insuffisant, un nouveau crédit de 3,987,000 f a été ouvert avec la même destination, par une loi spéciale du 6 juillet 1836, et attribué à l'exercice 1836 pour 2,500,000 fr., et à l'exercice 1837 pour 1,487,000 fr.; mais ce dernier crédit ne fait plus partie du budget annexe, et les dépenses auxquelles il demeure affecté sont classées avec celles du budget général de l'État.
Achèvement des lacunes des routes royales.....	15,000,000	"	2,000,000	6,000,000	5,000,000	2,000,000	"	15,000,000	
Entretien des routes royales.....	2,000,000	"	1,000,000	1,000,000	"	"	"	2,000,000	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest.....	12,000,000	"	500,000	2,500,000	3,500,000	(b) 5,500,000	"	12,000,000	(b) Y compris 2,500,000 fr. ouverts sur l'exercice 1837 par la loi de finances de cet exercice, et reportés à l'exercice 1836 par la loi spéciale du 9 juillet 1836.
Achèvement des phares et fanaux.....	2,500,000	"	500,000	750,000	600,000	300,000	350,000	2,500,000	
Études de chemins de fer.....	500,000	"	250,000	250,000	"	"	"	500,000	(c) Non compris un crédit de 2,500,000 fr. reporté à l'exercice 1836 comme il est dit ci-dessus.
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan).	"	715,000	"	100,000	400,000	215,000	"	715,000	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	76,000,000	715,000	4,250,000	30,600,000	24,500,000	17,015,000	350,000	76,715,000	
Achèvement des monuments de la capitale (a).....	17,240,000	"	5,750,000	8,000,000	3,490,000	"	"	(a) 17,240,000	
	93,240,000	715,000	10,000,000	38,600,000	27,990,000	17,015,000	(c) 350,000	93,955,000	
	93,955,000								

Suite du BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES

DE L'INTERIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1833.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Loi du 27 juin 1833.*)	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS NON EMPLOYÉS reportés à l'exercice 1834.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	
Travaux de canalisation	//	//	//	//	//	
Achèvement des lacunes des routes royales	2,000,000 00	1,494,998 66	1,494,998 66	//	505,001 34	
Entretien des routes royales	1,000,000 00	989,175 51	989,175 51	//	10,824 49	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	500,000 00	52,751 77	52,751 77	//	447,248 23	
Achèvement des phares et fanaux	500,000 00	125,802 20	125,802 20	//	374,197 80	
Études de chemins de fer	250,000 00	102,600 57	102,600 57	//	147,399 43	
	4,250,000 00	2,765,328 71	2,765,328 71	//	1,484,671 29	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.						
Achèvement des monuments de la capitale	5,750,000 00	2,313,281 02	2,313,281 02	//	3,436,718 98	
	10,000,000 00	5,078,609 73	5,078,609 73	//	4,921,390 27	

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'Exercice 1834.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*L. des 28 juin 1833 et 3 juin 1834.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1833.	TOTAL DES CRÉDITS affectés à l'exercice 1834.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS NON EMPLOYÉS reportés à l'exercice 1835.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		fr. c.	
Travaux de canalisation	20,000,000	//	20,000,000 00	15,260,083 77	15,260,083 77	//	4,739,916 23	
Achèvement des lacunes des routes royales	6,000,000	505,001 34	6,505,001 34	5,613,342 63	5,613,342 63	//	891,658 71	
Entretien des routes royales	1,000,000	10,824 49	1,010,824 49	1,010,195 39	1,010,195 39	//	629 10	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	2,500,000	447,248 23	2,947,248 23	1,805,452 42	1,805,452 42	//	1,141,795 81	
Achèvement des phares et fanaux	750,000	374,197 80	1,124,197 80	168,445 55	168,445 55	//	955,752 25	
Études de chemins de fer	250,000	147,399 43	397,399 43	277,774 78	277,774 78	//	119,624 65	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	100,000	//	100,000 00	//	//	//	100,000 00	
	30,600,000	1,484,671 29	32,084,671 29	24,135,294 54	24,135,294 54	//	7,949,376 75	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.								
Achèvement des monuments de la capitale	8,000,000	3,436,718 98	11,436,718 98	7,078,888 98	7,078,888 98	//	4,357,830 00	
	38,600,000	4,921,390 27	43,521,390 27	31,214,183 52	31,214,183 52	//	12,307,206 75	

Suite du BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES

Compte définitif des Dépenses

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Lois des 23 mai et 3 juin 1834.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1834.	TOTAL des CRÉDITS affectés à l'exercice 1835.	DÉPENSES CONSTATÉES.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Travaux de canalisation	15,000,000 00	4,739,916 23	19,739,916 23	10,575,487 77
Achèvement des lacunes des routes royales	5,000,000 00	891,658 71	5,891,658 71	5,170,279 20
Entretien des routes royales	//	629 10	629 10	629 10
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	3,500,000 00	1,141,795 81	4,641,795 81	4,440,862 32
Achèvement des phares et fanaux	600,000 00	955,752 25	1,555,752 25	480,482 17
Études de chemins de fer	//	119,624 65	119,624 65	99,731 35
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	400,000 00	100,000 00	500,000 00	6,487 82
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	24,500,000 00	7,949,376 75	32,449,376 75	20,773,959 73
Achèvement des monuments de la capitale	3,490,000 00	4,357,830 00	7,847,830 00	5,351,316 97
	27,990,000 00	12,307,206 75	40,297,206 75	26,125,276 70

DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

autorisées sur l'exercice 1835.

PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL au 1er janvier 1837.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS NON EMPLOYÉS reportés à l'exercice 1836.	OBSERVATIONS.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8,154,064 55	2,421,423 22	10,575,487 77	//	9,164,428 46	
3,734,371 89	1,435,907 31	5,170,279 20	//	721,379 51	
//	629 10	629 10	//	//	
3,766,340 92	674,521 40	4,440,862 32	//	200,933 49	
332,621 75	147,860 42	480,482 17	//	1,075,270 08	
91,689 37	8,041 98	99,731 35	//	19,893 30	
3,964 51	2,523 31	6,487 82	//	493,512 18	
16,083,052 99	4,690,906 74	20,773,959 73	//	11,675,417 02	
3,390,750 61	1,960,566 36	5,351,316 97	//	2,496,513 03	
19,473,803 60	6,651,473 10	26,125,276 70	//	14,171,930 05	

Compte définitif des Dépenses

autorisées sur l'exercice 1836.

DÉSIGNATION DES SERVICES	CRÉDITS MIS à la disposition du ministre. (*Loi du 17 Août 1835.*)	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1835.	TOTAL DES CRÉDITS attribués à l'exercice 1836.	DÉPENSES CONSTATÉES.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Travaux de canalisation	9,000,000 00	9,164,428 46	18,164,428 46	10,418,440 53
Achèvement des lacunes des routes royales	2,000,000 00	721,379 51	2,721,379 51	2,264,207 98
Entretien des routes royales	//	//	//	//
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	(*a*) 5,500,000 00	200,933 49	5,700,933 49	3,806,883 46
Achèvement des phares et fanaux	300,000 00	1,075,270 08	1,375,270 08	339,424 18
Études de chemins de fer	//	19,893 30	19,893 30	19,893 30
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	215,000 00	493,512 18	708,512 18	228,551 54
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	17,015,000 00	11,675,417 02	28,690,417 02	17,077,400 99
Achèvement des monuments de la capitale	//	2,496,513 03	(*b*) 2,496,513 03	1,914,848 59
	17,015,000 00	14,171,930 05	31,186,930 05	18,992,249 58

PAYEMENTS EFFECTUÉS. antérieurement au 1er janvier 1837.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. pendant l'année 1837.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. TOTAL au 1er janvier 1838.	RESTE À PAYER.	CRÉDITS NON EMPLOYÉS reportés à l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
8,402,355 22	2,016,085 31	10,418,440 53	//	7,745,987 93	(*a*) Y compris 2,500,000 fr. accordés par la loi de finances de 1837, et reportés à l'exercice 1836 par la loi spéciale du 9 juillet 1836.
1,630,836 11	633,371 87	2,264,207 98	//	457,171 53	
//	//	//	//	//	
3,106,128 08	700,755 38	3,806,883 46	//	1,894,050 03	(*b*) Voir l'observation page 335, relativement au nouveau crédit de 3,987,000 fr. ouvert par la loi du 6 juillet 1836, pour l'achèvement des monuments de la capitale.
366,729 88	à déduire (*c*) 27,305 70	339,424 18	//	1,035,845 90	
18,009 80	1,883 50	19,893 30	//	//	
206,973 40	21,578 14	228,551 54	//	479,960 64	
13,731,032 49	3,346,368 50	17,077,400 99	//	11,613,016 03	(*c*) Annulation de payements antérieurs à 1837, et dont le montant n'a pu être prélevé sur les payements effectués pendant cette dernière année.
1,236,959 41	677,889 18	1,914,848 59	//	581,664 44	
14,967,991 90	4,024,257 68	18,992,249 58	//	12,194,680 47	

Suite du BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES

DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Compte définitif des Dépenses autorisées sur l'exercice 1837.

DÉSIGNATION DES SERVICES	CRÉDITS mis à la disposition du ministre. (*Loi du 18 juillet 1836.*)	CRÉDITS reportés de l'exercice 1836.	TOTAL des crédits attribués à l'exercice 1837.	DÉPENSES constatées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS total au 1er janvier 1838.	RESTE à payer.	CRÉDITS non employés reportés à l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.										(a) Non compris un crédit de 2,500,000 fr. reporté à l'exercice 1836 conformément à la loi du 9 juillet 1836.
Travaux de canalisation	"	7,745,987 93	7,745,987 93	7,648,893f 70c	6,282,962f 71c	1,365,930f 99c	7,648,493f 70c	8	97,094f 23c	
Achèvement des lacunes des routes royales	"	457,171 53	457,171 53	420,148 73	234,905 27	185,243 46	420,148 73	"	37,022 80	
Entretien des routes royales	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	"	1,894,050 03	1,894,050 03	1,717,909 03	1,427,243 83	290,665 20	1,717,909 03	"	176,141 00	
Achèvement des phares et fanaux	350,000 00	1,035,845 90	1,385,845 90	567,771 39	422,631 48	145,139 91	567,771 39	"	818,074 51	
Études de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	"	479,960 64	479,960 64	372,316 76	338,015 06	34,301 70	372,316 76	"	107,643 88	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	350,000 00	11,613,016 03	11,963,016 03	10,727,039 61	8,705,758 35	2,021,281 26	10,727,039 61	"	1,235,976 42	
Achèvement des monuments de la capitale	"	581,664 44	581,664 44	355,140 12	214,642 31	140,497 81	355,140 12	"	226,524 21	
	(a) 350,000 00	12,194,680 47	12,544,680 47	11,082,179 73	8,920,400 66	2,161,779 07	11,082,179 73	"	1,462,500 74	

Situation provisoire des Dépenses autorisées sur l'exercice 1838.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS reportés de l'exercice 1837.	DÉPENSES constatées ou présumées.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer sur les dépenses.	CRÉDITS disponibles qui seront à reporter à l'exercice 1839.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.						
Travaux de canalisation	97,094f 23c	97,094f 23c	41,668f 24c	55,425f 99c	"	
Achèvement des lacunes des routes royales	37,022 80	37,022 80	32,334 94	4,687 86	"	
Entretien des routes royales	"	"	"	"	"	
Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	176,141 00	166,141 00	129,020 93	37,120 07	10,000f 00c	
Achèvement des phares et fanaux	818,074 51	418,074 51	317,866 45	100,208 06	400,000 00	
Études de chemins de fer	"	"	"	"	"	
Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard (Morbihan)	107,643 88	79,728 97	77,139 91	2,589 06	27,914 91	
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.	1,235,976 42	798,061 51	598,030 47	200,031 04	437,914 91	
Achèvement des monuments de la capitale	226,524 32	176,524 32	127,044 90	49,479 42	50,000 00	
	1,462,500 74	974,585 83	725,075 37	249,510 46	487,914 91	

Suite du BUDGET ANNEXE DES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Tableau récapitulatif, par exercice, des Payements effectués jusqu'au 1er Janvier 1839.

DÉSIGNATION		MONTANT DES CRÉDITS accordés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.	MONTANT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS					RESTE À PAYER sur les crédits au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
DES MINISTÈRES.	DES SERVICES.		sur l'exercice 1833.	sur l'exercice 1834.	sur l'exercice 1835.	sur l'exercice 1836.	sur l'exercice 1837.	sur l'exercice 1838.	TOTAL.		
Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce	Travaux de canalisation	44,000,000f	//	15,260,083f 77c	10,575,487f 77c	10,418,440f 53c	7,648,893f 70f	41,668f 24c	43,944,574f 01f	55,425f 99c	
	Achèvement des lacunes des routes royales	15,000,000	1,494,998f 66c	5,613,342 63	5,170,279 20	2,264,207 98	420,148 73	32,334 94	14,995,312 14	4,687 86	
	Entretien des routes royales	2,000,000	989,175 51	1,010,195 39	629 10	//	//	//	2,000,000 00	//	
	Exécution des routes stratégiques de l'Ouest	12,000,000	52,751 77	1,805,452 42	4,440,862 32	3,806,883 46	1,717,909 03	129,020 93	11,952,879 93	47,120 07	
	Achèvement des phares et fanaux	2,500,000	125,802 20	168,445 55	480,482 17	339,424 18	567,771 39	317,866 45	1,999,791 94	500,208 06	
	Études de chemins de fer	500,000	102,600 57	277,774 78	99,731 35	19,893 30	//	//	500,000 00	//	
	Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard	715,000	//	//	6,487 82	228,551 54	372,316 76	77,139 91	684,496 03	30,503 97	
		76,715,000	2,765,328 71	24,135,294 54	20,773,959 73	17,077,400 99	10,727,039 61	598,030 47	76,077,054 05	637,945 95	
Ministère de l'intérieur	Achèvement des monuments de la capitale	17,240,000	2,313,281 02	7,078,888 98	5,351,316 97	1,914,848 59	355,140 12	127,044 90	17,140,520 58	99,479 42	
		93,955,000	5,078,609 73	31,214,183 52	26,125,276 70	18,992,249 58	11,082,179 73	725,075 37	93,217,574 63	737,425 37	

BUDGET EXTRAORDINAIRE

DES TRAVAUX PUBLICS.

(Loi du 17 Mai 1837.)

NOTE

Sur le Budget extraordinaire des Travaux publics.

Un fonds extraordinaire affecté à l'exécution des travaux publics a été créé par la loi du 17 mai 1837, dont les dispositions sont celles qui suivent :

« Art. 1er. Il sera créé en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution des travaux publics.

« Art. 2. Ce fonds se composera de crédits en rentes que le ministre des finances sera autorisé à faire inscrire au grand-livre de la dette publique, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire pour réaliser le capital des dépenses qui auront été autorisées conformément à l'article 5 de la présente loi.

« Les excédants de recette résultant du règlement définitif des budgets, et dont il n'aura pas été autrement disposé, seront appliqués au fonds extraordinaire des travaux publics et viendront en déduction du capital à réaliser par des créations de rentes.

« Art. 3. Les rentes qui auront été créées en vertu de l'article 2 ci-dessus ne pourront être négociées qu'avec publicité et concurrence, selon les formes suivies pour les adjudications des emprunts.

« Elles pourront être données à la caisse d'amortissement en échange des bons du trésor, dont cette caisse se trouvera propriétaire aux termes de la loi du 10 juin 1833 : cette consolidation sera opérée au cours moyen et avec jouissance du premier jour du semestre pendant lequel les rentes auront été transférées à la caisse d'amortissement. »

« Art. 4. Dans le cas où des rentes seraient négociées, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal de ces rentes.

Des dépenses ont été autorisées par diverses lois spéciales, pendant la session de 1837, pour une somme de 193,054,000 fr., et pendant celle de 1838, pour 87,860,000 fr.; ensemble 280,914,000 fr.

Une ordonnance royale du 25 août 1837, dont les dispositions sont rapportées pages 284 et 285 du compte des finances de 1837, détermine les classifications principales sous lesquelles ces dépenses doivent être présentées dans les comptes à produire aux Chambres, conformément à l'article 8 de la loi précitée.

La disposition contenue dans l'article 2 de la même loi, et relative à l'application au fonds extraordinaire des travaux publics des excédants de recette résultant du règlement définitif des budgets, a commencé à recevoir son exécution pour les dépenses du budget extraordinaire de l'exercice 1837, qui s'élèvent à 6,834,522 fr. 85 cent., et auxquelles l'article 7 du projet de loi de règlement du budget ordinaire de l'exercice 1837 affecte une pareille somme, prélevée sur l'excédant de recette que présente ce dernier budget. En sorte que la somme de 26,924,140 fr. 69 cent. qui figure dans la situation de l'administration des finances, sous le titre de *créance à réaliser sur les ressources attribuées au budget extraordinaire des travaux publics*, ne représente que les dépenses de ce service acquittées *sur l'exercice 1838*, et qui seront ultérieurement couvertes par une nouvelle application de ressources.

On publie à la suite de la présente note,

1° L'état récapitulatif des crédits accordés sur le budget extraordinaire des travaux publics pendant les sessions législatives de 1837 et de 1838;

2° Un état indicatif de l'emploi qui a été fait d'une partie de ces crédits pendant l'année 1837, énonçant, par chapitre spécial, les crédits ouverts sur l'exercice 1837, les dépenses constatées et les payements effectués;

3° Un état semblable pour l'exercice 1838, arrêté provisoirement au 1er janvier 1839.

Les résultats présentés dans ces deux tableaux se résument ainsi :

Les crédits généraux ouverts sur le budget extraordinaire des travaux publics sont de		280,914,000f 00c
Les allocations spéciales accordées sur ces crédits pour les exercices 1837, 1838 et 1839 s'élèvent, savoir :		
Pour 1837, à	19,580,000f	
Pour 1838, à	37,555,000	98,605,000 00
Pour 1839, à	41,470,000	
Reste pour crédits généraux à employer sur les exercices suivants		182,309,000 00
Les crédits accordés spécialement sur l'exercice 1837 étant de		19,580,000 00
Et les dépenses résultant de services faits, et acquittées à la charge de cet exercice, de		6,834,522 85
Les crédits non consommés par les dépenses, et qui sont reportés à l'exercice 1838, montent à		12,745,477 15
Les crédits accordés sur l'exercice 1838 sont de		37,555,000 00
Ils s'accroissent de ceux non employés sur l'exercice 1837, et qui sont transportés, comme il vient d'être dit, à l'exercice 1838, ci		12,745,477 15
TOTAL des crédits attribués à l'exercice 1838		50,300,477 15
Les dépenses résultant des services faits ou à faire, à la charge de cet exercice, sont de		37,939,477 15
Les crédits non consommés par les dépenses, et qui seraient à reporter à l'exercice 1839, montent à		12,361,000 00
Enfin, les dépenses pour services faits ou à faire s'élevant à la somme de		37,939,477 15
et les payements effectués jusqu'au 1er janvier 1839 à		26,924,140 69
Il restait en conséquence à payer, au 1er janvier 1839, sur les dépenses mises à la charge de 1838		11,015,336 46

Les diverses lois rendues pendant la session de 1838, qui ont fixé les allocations spéciales de l'exercice 1839, en ont réglé la répartition entre les divers chapitres du budget extraordinaire des travaux publics d'après la nomenclature arrêtée par l'ordonnance royale précitée du 25 août 1837; la sous-répartition de ces mêmes allocations, par article ou par nature d'entreprise, a été l'objet d'une ordonnance royale en date du 22 novembre 1838.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Tableau général des Crédits accordés pendant les Sessions législatives de 1837 et de 1838.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	LOIS qui ont accordé les CRÉDITS.	SUBDIVISIONS SPÉCIALES DES CHAPITRES.	ALLOCATIONS générales.	ALLOCATIONS SPÉCIALES sur l'exercice 1837.	ALLOCATIONS SPÉCIALES sur l'exercice 1838.	ALLOCATIONS SPÉCIALES sur l'exercice 1839.
1er.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837.	14 mai 1837.. 14 juillet 1838.	Achèvement des lacunes des routes royales	60,000,000	3,000,000	9,500,000	9,500,000
			Réparations extraordinaires des routes royales	24,000,000	4,000,000	4,000,000	4,000,000
			TOTAL	84,000,000	7,000,000	13,500,000	13,500,000
2.	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837.	14 mai 1837.. 14 juillet 1838.	Route de Marseille en Italie	250,000	//	100,000	150,000
			—— de Montpellier à Digne	367,000	//	100,000	200,000
			—— de Nevers à Dijon	357,000	//	100,000	200,000
			—— de Rennes à Brest	800,000	//	100,000	200,000
			TOTAL	1,774,000	//	400,000	750,000
3.	Routes royales et ports maritimes de la Corse	14 mai 1837.. 14 juillet 1838.	Achèvement des routes royales de la Corse	3,400,000	200,000	350,000	400,000
			Perfectionnement des ports maritimes de la Corse.	1,200,000	50,000	150,000	200,000
			TOTAL	4,600,000	250,000	500,000	600,000
4.	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest.	25 juin 1837..	Achèvement des routes stratégiques	1,000,000	1,000,000	//	//
5.	Reconstructions de ponts.	2 juin 1837..	Pont de Villeneuve-Saint-Georges sur l'Yère	1,650,000	770,000	880,000	//
			—— de Tartas sur la Mydouse				
			—— de Grenoble sur l'Isère				
			—— de Decize sur l'Aaron				
			—— de Bord sur la Bourbince				
			—— de Ners sur le Gardon				
			—— de la Charité sur la Loire				
6.	Améliorations de rivières.	19 juillet 1837. 14 juillet 1838.	Rivière de l'Aa, et canaux de Calais, de la Colme et de Bourbourg	1,970,000	150,000	550,000	500,000
			—— de la Meuse	7,000,000	200,000	1,000,000	1,000,000
			—— de Marne	11,700,000	300,000	1,000,000	1,500,000
			—— de Seine	5,170,000	200,000	1,080,000	1,500,000
			—— de l'Yonne	1,050,000		450,000	500,000
			—— de la Vilaine	550,000	//	300,000	250,000
			—— de la Charente	1,900,000	100,000	350,000	400,000
			—— de la Dordogne	2,400,000	200,000	600,000	500,000
			—— du Tarn	2,400,000	200,000	400,000	500,000
			—— du Lot	4,800,000	300,000	1,200,000	1,200,000
			Complément du crédit de 6 millions affecté au perfectionnement des cinq rivières comprises dans l'article 1er de la loi du 30 juin 1835 : Rivière de l'Escaut	3,600,000	//	1,000,000	1,000,000
			—— de la Moselle				
			—— de l'Ill				
			—— de la Bayse				
			—— de la Midouze				
				42,540,000	1,650,000	8,530,000	8,850,000
		19 juillet 1837. 14 juillet 1838.	Perfectionnement de la navigation de la Saône	12,800,000	500,000	1,800,000	1,800,000
			—— de l'Aisne	9,000,000	200,000	500,000	1,200,000
			Établissement du quai Saint-Bernard à Paris	250,000	125,000	125,000	//
				22,050,000	825,000	2,425,000	3,000,000
			TOTAL	64,590,000	2,475,000	10,955,000	11,850,000
7.	Service des canaux de 1821 et 1822.	12 juillet 1837.	Service des canaux entrepris en vertu des lois de 1821 et 1822	6,600,000	4,900,000	1,700,000	//
8.	Études de navigation.		Études de la navigation intérieure	400,000	100,000	300,000	//
			Port de Dunkerque	1,300,000	200,000	400,000	400,000
			—— de Calais	1,955,000	200,000	600,000	600,000
			—— de Boulogne	250,000	50,000	120,000	80,000
			Baie de la Somme	400,000	80,000	200,000	120,000
			Port de Tréport	460,000	50,000	200,000	210,000
			—— de Granville	1,000,000	100,000	200,000	250,000
		19 juillet 1837. 14 juillet 1838.	Bassin à flot entre Saint-Malo et Saint-Servan	4,000,000	700,000	800,000	800,000
			Port de Landerneau	275,000	125,000	150,000	//
			—— de Lorient	630,000	100,000	300,000	230,000
			—— de Vannes	200,000	50,000	150,000	//
			—— de Palais (Belle-Ile-en-Mer)	400,000	60,000	200,000	140,000
			—— de Saint-Gilles	300,000	60,000	150,000	90,000
			—— de la Ciotat	350,000	50,000	150,000	150,000
			—— de Cannes	900,000	160,000	300,000	300,000
				12,420,000	1,985,000	3,930,000	3,370,000
9.	Améliorations de ports maritimes.	19 juillet 1837. 14 juillet 1838.	Port de Honfleur	3,320,000	100,000	600,000	600,000
			Canal maritime de Caen à la mer	3,100,000	200,000	600,000	600,000
			Port de Dieppe	1,600,000	100,000	400,000	600,000
			—— de Vendres	1,600,000	100,000	300,000	400,000
				9,620,000	500,000	1,900,000	2,200,000
		19 juillet 1837. 14 juillet 1838.	Perfectionnement du chenal du port de Fécamp	400,000	100,000	150,000	150,000
			Achèvt de l'avant-port du commerce de Cherbourg	600,000	//	100,000	200,000
			Amélioration du port de St-Georges du Douhet	200,000			
		21 juin 1838.	*Idem* du port de la Perrotine	260,000	//	150,000	400,000
			Idem du port de Riberou	300,000			
			Idem du port de Bayonne	1,200,000	//	100,000	300,000
			Établissement d'un nouveau bassin au port de Toulon	300,000	//	100,000	150,000
				2,860,000	//	450,000	1,050,000
				25,300,000	2,585,000	6,420,000	6,770,000
10.	Chemins de fer	17 juillet 1837.	Chemin de fer d'Alais à Beaucaire	6,000,000	500,000	1,500,000	2,000,000
11.	Établissement de nouveaux canaux	3 juillet 1838	Canal de la Marne au Rhin	45,000,000	//	800,000	3,000,000
			Canal latéral de la Garonne	40,000,000	//	600,000	3,000,000
				85,000,000	//	1,400,000	6,000,000

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE suivant les divisions réglées par l'ordonnance royale du 25 août 1837.

CHAP. 1er.	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	84,000,000	7,000,000	13,500,000	13,500,000
—— 2.	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837	1,774,000	//	400,000	750,000
—— 3.	Routes royales et ports maritimes de la Corse	4,600,000	250,000	500,000	600,000
—— 4.	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	1,000,000	1,000,000	//	//
—— 5.	Reconstructions de ponts	1,650,000	770,000	880,000	//
—— 6.	Amélioration des rivières	64,590,000	2,475,000	10,955,000	11,850,000
—— 7.	Service des canaux de 1821 et 1822	6,600,000	4,900,000	1,700,000	//
—— 8.	Études de navigation	400,000	100,000	300,000	//
—— 9.	Amélioration de ports maritimes	25,300,000	2,585,000	6,420,000	6,770,000
—— 10.	Chemins de fer	6,000,000	500,000	1,500,000	2,000,000
—— 11.	Établissement de nouveaux canaux	85,000,000	//	1,400,000	6,000,000
	(A) Ces crédits ont été accordés pendant la session de 1837, pour 193,054,000 Et pendant celle de 1838, pour 87,860,000	280,914,000	19,580,000	37,555,000	41,470,000
		280,914,000	(A)	98,605,000	

SUITE DU BUDGET EXTRAORDI

NAIRE DES TRAVAUX PUBLICS.

EXERCICE 1837.

Situation définitive des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS spécialement sur l'exercice 1837.	DÉPENSES RÉSULTANT de services faits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT l'année 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS TOTAL au 1er janvier 1839.	RESTE À PAYER à la clôture de l'exercice.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS NON CONSOMMÉS à reporter à l'exercice 1838. Crédits non consommés par les dépenses.	Crédits non consommés par les payements. (Dépenses restant à payer.)	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837...	7,000,000f	3,909,276f 09c	1,719,155f 28c	2,188,675f 03c	3,907,830f 31c	1,445f 78c	3,090,723f 91c	1,445f 78c	3,907,830f 31c	
2	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837..	//	//	//	//	//	//	//	//	//	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse.....	250,000	110,697 38	55,793 41	54,903 97	110,697 38	//	139,302 62	//	110,697 38	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest.....	1,000,000	414,264 96	191,322 63	222,912 23	414,234 86	30 10	585,735 04	30 10	414,234 86	
5	Reconstructions de ponts.....	770,000	293,728 15	199,823 52	86,337 64	286,161 16	7,566 99	476,271 85	7,566 99	286,161 16	
6	Améliorations de rivières.....	2,475,000	431,211 04	221,277 30	208,278 95	429,556 25	1,654 79	2,043,788 96	1,654 79	429,556 25	
7	Service des canaux de 1821 et 1822.....	4,900,000	477,502 18	//	474,819 64	474,819 64	2,682 54	4,422,497 82	2,682 54	474,819 64	
8	Études de navigation.....	100,000	43,248 59	14,910 42	28,338 17	43,248 59	//	56,751 41	//	43,248 59	
9	Améliorations de ports maritimes.....	2,585,000	1,167,974 66	763,783 19	404,191 47	1,167,974 66	//	1,417,025 34	//	1,167,974 66	
10	Chemins de fer.....	500,000	//	//	//	//	//	500,000 00	//	//	
		19,580,000	6,847,903 05	3,166,065 75	3,668,457 10	6,834,522 85	13,380 20	12,732,096 95	13,380 20	6,834,522 85	
								12,745,477 15			

SUITE DU BUDGET EXTRAORDINAIRE DES TRAVAUX PUBLICS.

EXERCICE 1838.

Situation provisoire des Crédits et des Dépenses à l'époque du 1er Janvier 1839.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	CRÉDITS ALLOUÉS spécialement sur l'exercice 1838.	CRÉDITS REPORTÉS de l'exercice 1837.	TOTAL DES CRÉDITS attribués à l'exercice 1838.	DÉPENSES CONSTATÉES ou présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses.	CRÉDITS PRÉSUMÉS devoir rester disponibles et qui seront à reporter à l'exercice 1839.	OBSERVATIONS.
1	Routes royales classées avant le 1er janvier 1837	13,500,000f 00c	3,090,723f 91c	16,590,723f 91c	14,590,723f 91c	10,105,482f 34c	4,485,241f 57c	2,000,000f 00c	
2	Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837	400,000 00	"	400,000 00	140,000 00	85,453 91	54,546 09	260,000 00	
3	Routes royales et ports maritimes de la Corse	500,000 00	139,302 62	639,302 62	594,302 62	557,142 10	37,160 52	45,000 00	
4	Achèvement des routes stratégiques de l'Ouest	"	585,735 04	585,735 04	505,735 04	391,220 02	114,515 02	80,000 00	
5	Reconstructions de ponts	880,000 00	476,271 85	1,356,271 85	806,271 85	551,680 70	254,591 15	550,000 00	
6	Améliorations de rivières	10,955,000 00	2,043,788 96	12,998,788 96	10,498,788 96	7,025,726 93	3,473,062 03	2,500,000 00	
7	Service des canaux de 1821 et 1822	1,700,000 00	4,422,497 82	6,122,497 82	4,122,497 82	3,170,252 12	952,245 70	2,000,000 00	
8	Études de navigation	300,000 00	56,751 41	356,751 41	180,751 41	145,399 61	35,351 80	176,000 00	
9	Amélioration de ports maritimes	6,420,000 00	1,417,025 34	7,837,025 34	5,837,025 34	4,513,353 04	1,323,672 30	2,000,000 00	
10	Chemins de fer	1,500,000 00	500,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00	
11	Établissements de nouveaux canaux	1,400,000 00	"	1,400,000 00	650,000 00	378,429 92	271,570 08	750,000 00	
		37,555,000 00	12,732,096 95	50,287,096 95	37,926,096 95	26,924,140 69	11,001,956 26	12,361,000 00	
"	Dépenses restant à payer sur l'exercice 1837	"	13,380 20	13,380 20	13,380 20	"	13,380 20	"	
		37,555,000 00	12,745,477 15	50,300,477 15	37,939,477 15	26,924,140 69	11,015,336 46	12,361,000 00	

Suite du BUDGET EXTRAORDINAIRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Situation comparative au 1er janvier 1839, des Ressources réalisées et des Payements effectués.

EXERCICE 1837.

Les payements effectués sur cet exercice se sont élevés à la somme de..... 6,834,522f 85c

Savoir :

Pendant l'année 1837.....	3,166,065f 75c
Pendant l'année 1838.....	3,668,457 10
	6,834,522 85

Ils ont été classés dans la situation générale des finances, comme créances à recouvrer sur les ressources spéciales attribuées au budget extraordinaire des travaux publics, par la loi du 17 mai 1837. (Voir, pour les payements de l'année 1837, page 300 de la Ire partie du Compte des finances de ladite année.)

Mais le Trésor en est couvert au moyen du prélèvement de pareille somme, opéré sur l'excédant disponible de recette du budget ordinaire de l'exercice 1837. (Voir page 238, ainsi que le projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement définitif dudit exercice.)

EXERCICE 1838.

Les payements effectués sur cet exercice jusqu'au 1er janvier 1839, montent à.... 26,924,140f 69c

Aucune ressource ne leur ayant encore été affectée, le Trésor en demeure à découvert et le montant en est inscrit dans la situation générale des finances, sous la désignation ci-dessus indiquée. (Voir page 364).

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1839.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de service, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1^er^ janvier 1839. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1838 se rattachent aux résultats de la situation au 1^er^ janvier 1838, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1^er^ janvier 1839.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables, et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1^er^ janvier 1839 ; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque ; et enfin l'accroissement des découverts du Trésor, et l'excédant de recette ou de payement réalisé sur les budgets des exercices courants et les fonds spéciaux.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du trésor public au 1^er^ janvier 1839, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances dont elle se compose, qui sont ou non passibles d'intérêts à la charge du trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances,

Caissier central du trésor public		220,753,986^f^ 77^c^
Receveurs généraux		36,744,740 89
Payeurs du trésor		3,774,109 19
Receveurs des revenus indirects		7,174,311 19
Comptables en Afrique		11,939,406 62
Directeurs de la fabrication des monnaies.	numéraire	361,732 10
	matières à fabriquer	2,428,510 68
Fonds en route		22,805,503 78
A reporter		305,982,301 22

Report		305,982,301f 22c
Avances pour divers services	3,042,623f 62c	
Créances administratives	861,690 24	
Débets et créances litigieuses	306,361 98	7,709,523 36
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne	3,498,847 52	
TOTAL de l'actif		313,691,824 58

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à divers	15,780,374 75	
——— remis à la caisse d'amortissement	137,266,229 23	
Traites et mandats émis par le caissier du trésor	13,982,302 94	172,762,807 12
Idem . . . par les comptables extérieurs	5,718,100 20	
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes.	15,800 00	
Fonds des correspondants du trésor		167,904,152 76
Idem . . . des comptables des finances		9,227,285 14
Fonds particuliers des receveurs généraux	55,595,491 73	55,980,820 29
Idem . . . de divers comptables	385,328 56	
TOTAL des effets à payer et des créances passives		405,875,065 31

A cette somme il est nécessaire d'ajouter celle dont les recettes réalisées ou constatées, sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excédaient au 1er janvier 1839, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget de l'exercice 1837	12,912,409f 72c	
——— 1838	150,837,994 95	
——— 1839	3,961,025 37	
Service spécial des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834)	737,425 37	
Service spécial des canaux et autres travaux soumissionnés	196,848 95	191,460,821 46
——— des cautionnements en numéraire (capitaux)	20,020,974 99	
——— de la liquidation de l'ancienne liste civile	565,051 10	
Fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français (article 2 de la loi du 14 juin 1835)	1,464,343 27	
Fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts (régime antérieur au 1er janvier 1838)	764,747 74	
TOTAL du passif de l'administration des finances		597,335,886 77
Ce dernier résultat rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		313,691,824 58
fait ressortir un excédant de passif, de la somme de		283,644,062 19

laquelle représente le montant des déficit et avances qui expriment le découvert du trésor, au 1er janvier 1839, savoir :

Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814.....	67,304,366f 56c	
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, reconnus irrécouvrables.....	567,228 12	
Déficit sur les cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France.....	6,388,134 18	87,424,033 96
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements.....	13,164,305 10	
Créance à recouvrer sur l'Espagne, non compris les intérêts échus sur le capital de cette créance, pour les années 1835, 1836, 1837 et 1838, et non encore versés au trésor public par le gouvernement Espagnol.....		47,567,047 00
Avances du trésor sur les budgets des exercices ci-après, qui ont été réglés avec des insuffisances de ressources :		
Budget de l'exercice 1827.....	32,016,283f	
——— 1830.....	63,346,061	120,372,337 00
——— 1832.....	25,009,993	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830, dépense non allouée sur l'exercice 1830.....	371,051 00	
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832.....	270,560 00	641,611 00
Créance à réaliser sur les ressources attribuées au budget extraordinaire des travaux publics (exercice 1838).....		26,924,140 69
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....		714,892 54
TOTAL du découvert du trésor au 1er janvier 1839....		283,644,062 19

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 405,875,065f 31c formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives, sont celles qui suivent :

1° Déficit et avances suivant le détail qui précède.....	283,644,062f 19c
2° Créances actives à recouvrer sur divers et dont le trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses.....	7,709,523 36
3° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 156,846,564 francs 20 centimes pour fonds en dépôt à la Banque, ci.....	305,982,301 22
ENSEMBLE.....	597,335,886 77
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets des exercices courants et sur les fonds spéciaux.....	191,460,821 46
RESTE égal au montant des effets à payer et des créances passives.....	405,875,065 31

Analyse de l'actif réel et de la dette flottante du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du trésor public et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du trésor public, c'est-à-dire, l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement.

Ces déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, comme on l'a établi ci-dessus, à . . 405,875,065f 31c
doit être atténué, ainsi que les créances actives, de la somme de 37,652,319f 16c,
pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et
de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du trésor, ci 37,652,319 16

En sorte qu'au 1er janvier 1839, la dette flottante du trésor public ne s'élève
réellement qu'à 368,222,746 15

D'après le tableau qui a pour objet de développer les mouvements de cette dette, elle était, au 1er janvier 1838, de 297,883,919f 91c

Pendant l'année 1838, elle a éprouvé, sur les articles ci-après, une augmentation de 72,560,213f 44c, savoir :

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement	56,386,758f 20c	
Traites et mandats	4,424,698 26	
Comptes courants et fonds en dépôt	7,961,635 73	
Avances de divers comptables	3,787,121 25	
TOTAL des augmentations	72,560,213 44	

et une diminution de 2,221,387 fr. 20 cent., savoir :

Bons du trésor remis à divers 2,203,487f 20c		
Obligations de l'emprunt national 17,900 00	2,221,387 20	
EXCÉDANT des augmentations	70,338,826 24	70,338,826 24

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au
1er janvier 1839, à 368,222,746 15

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Bons du trésor remis à divers	15,780,374f 75c	
——— remis à la caisse d'amortissement	137,266,229 23	172,762,807f 12c
Traites et mandats	19,700,403 14	
Obligations de l'emprunt national	15,800 00	
Comptes courants et fonds en dépôt		165,389,985 98
Avances des receveurs généraux	30,036,705 14	30,069,953 05
Avances de divers comptables	33,247 91	
		368,222,746 15

Un dernier tableau donne le développement de l'avance des receveurs généraux comprise dans la dette flottante du trésor public.

BILAN DE L'ADMINIS

Présentant la Situation au 1er Janvier 1838, les

TRATION DES FINANCES,

Opérations de l'année 1838, et la Situation au 1er Janvier 1839.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION au 1er janvier 1838. (Voir le compte de 1837, p. 298 et 299.) ACTIF.	SITUATION au 1er janvier 1838. (Voir le compte de 1837, p. 298 et 299.) PASSIF.	OPÉRATIONS de l'année 1838. RECETTES.	OPÉRATIONS de l'année 1838. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS de l'année 1838. EXCÉDANT de recettes.	OPÉRATIONS de l'année 1838. EXCÉDANT de payements.	SITUATION au 1er janvier 1839. (Voir pages 364 et 365.) ACTIF.	SITUATION au 1er janvier 1839. (Voir pages 364 et 365.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
BUDGETS.									
Budget de l'exercice 1837. Ordinaire	"	(a)122,503,525f 01c	48,762,995f 40c	151,519,587f 84c	"	109,591,115f 29c	"	12,912,409f 72c	(a) L'excédant de recette de 30,616,799f 16c que présentait au 1er janvier 1838 le budget de l'exercice 1836 (voir le compte de l'année 1837, page 299), a été réuni, conformément à la proposition de loi pour le règlement du budget de cet exercice, savoir: A l'excédant de recette de l'exercice 1837, pour.... 4,568,135f 39c. A l'excédant de recette de l'exercice 1838, pour..... 26,048,663 77. 30,616,799 16
Budget de l'exercice 1837. Extraordinaire	"	"	"	6,834,522 85	"		"	"	
——— 1838	"	(a) 28,338,304 81	1,052,714,497 76	930,214,807 62	122,499,690f 14c	"	"	150,837,994 95	
——— 1839	"	"	9,005,616 42	5,044,591 05	3,961,025 37	"	"	3,961,025 37	
SERVICES SPÉCIAUX.	"	150,841,829 82	1,110,483,109 58	1,093,613,509 36	126,460,715 51	109,591,115 29	"	167,711,430 04	
Service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés	"	384,504 86	100,000 00	287,655 91	"	187,655 91	"	196,848 95	
——— des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)	"	3,624,279 81	"	2,886,854 44	"	2,886,854 44	"	737,425 37	
Budget extraordinaire des travaux publics créé par la loi du 17 mai 1837. Exercice 1837	"	"	10,502,979 95	10,502,979 95	"	"	"	"	
——— 1838	"	"	26,924,140 69	26,924,140 69	"	"	"	"	
Service des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	15,743,783 04	19,315,742 80	15,038,550 85	4,277,191 95	"	"	20,020,974 99	
——— de la liquidation de l'ancienne liste civile	"	559,571 85	5,600 50	121 25	5,479 25	"	"	565,051 10	
Fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français (Art. 2 de la loi du 14 juin 1835)	"	1,515,245 88	260,000 00	310,902 61	"	50,902 61	"	1,464,343 27	
Fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts (régime antérieur au 1er janvier 1838)	"	"	764,747 74	"	764,747 74	"	"	764,747 74	
SERVICE DE TRÉSORERIE.	"	172,669,215 26	1,168,356,321 26	1,149,564,715 06	131,508,134 45	112,716,528 25	"	191,460,821 46	(b) Y compris 50,815,444f 90c qui existaient en dépôt à la banque de France, au 1er janvier 1838, et qui, d'après une mesure provoquée par les observations de la cour des comptes, ont été réunis au solde du caissier central du trésor.
Créances actives. Avances, débets et créances à recouvrer	3,873,182f 75c	"	23,133,993 95	23,471,487 04	"	337,493 09	4,210,675f 84c	"	
Créances actives. Compte à régler entre le trésor public et le Trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives. Effets à payer. Bons du trésor remis à divers	"	17,983,861 95	26,485,803 90	28,689,291 10	"	2,203,487 20	"	15,780,374 75	
Créances passives. Effets à payer. ——— remis à la caisse d'amortissement	"	80,879,471 03	56,386,758 20	"	56,386,758 20	"	"	137,266,229 23	
Créances passives. Effets à payer. Traites et mandats	"	15,275,704 88	127,847,804 96	123,423,106 70	4,424,698 26	"	"	19,700,403 14	
Créances passives. Effets à payer. Obligations de l'emprunt national non converties en rentes	"	33,700 00	"	17,900 00	"	17,900 00	"	15,800 00	
Créances passives. Correspondants du trésor	"	158,763,431 09	456,799,362 89	447,658,641 22	9,140,721 67	"	"	167,904,152 76	
Créances passives. Correspondants des comptables des finances	"	8,569,669 17	853,440,385 12	852,782,769 15	657,615 97	"	"	9,227,285 14	
Créances passives. Fonds particuliers des comptables des finances	"	48,392,147 47	574,501,932 25	566,913,259 43	7,588,672 82	"	"	55,980,820 29	
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.									
Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	"	"	"	"	67,304,366 56	"	
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	"	567,228 12	"	
Déficit sur le service des cautionnements (*Remboursements faits aux titulaires des départements séparés.*)	6,387,022 12	"	"	1,112 06	"	1,112 06	6,388,134 18	"	
Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	"	13,164,305 10	"	
Créance à recouvrer sur l'Espagne (Traité du 30 décembre 1828)	47,567,047 00	"	"	"	"	"	47,567,047 00	"	
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	"	32,016,283 00	"	
——— de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	"	63,346,061 00	"	
——— de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	"	25,009,993 00	"	
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (*dépense non allouée sur l'exercice 1830*)	371,051 00	"	"	"	"	"	371,051 00	"	
Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	"	270,560 00	"	
Créance à réaliser sur les ressources attribuées au budget extraordinaire des travaux publics	3,166,065 75	"	6,834,522 85	30,592,597 79	"	23,758,074 94	26,924,140 69	"	
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. (Loi du 24 avril 1838.)	"	"	"	714,892 54	"	714,892 54	714,892 54	"	
	266,542,012 92	502,567,200 85	3,293,786,885 38	3,223,829,772 09	209,706,601 37	139,749,488 08	291,353,585 55	597,335,886 77	
			69,957,113 29		69,957,113 29		305,982,301 22	"	
Valeurs de caisse et de portefeuille (*y compris les fonds en route*)	(b)236,025,187 93	"							
	502,567,200 85	502,567,200 85					597,335,886 77	597,335,886 77	

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

PAGES des états de développement.			NUMÉRAIRE.	PORTEFEUILLE.	TOTAL.	
	Caissier central du trésor public (dont 156,846,564f 20c à la banque.)		160,217,110f 24c	60,536,876f 53c	220,753,986f 77c	
	Receveurs généraux des finances		11,938,318 37	24,806,422 52	36,744,740 89	
	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines		207,935 60	//	207,935 60	
	Receveurs principaux des douanes		2,678,234 48	3,529,464 14	6,207,698 62	
	Receveurs des contributions indirectes		195,867 63	//	195,867 63	
			552,795 48	10,013 86	562,809 34	280,748,286f 76c
366	Directeurs des postes		361,732 10	//	361,732 10	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		1,017,787 39	//	1,017,787 39	
	Payeurs du trésor public	Service ordinaire	2,756,321 80	//	2,756,321 80	
		Service spécial à Toulon	5,415,211 44	6,521,500 00	11,936,711 44	
	Comptables en Afrique	Trésorier payeur à Alger				
		Receveurs de l'enregistrement et des douanes	2,695 18	//	2,695 18	
			185,344,009 71	95,404,277 05	280,748,286 76	
	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)					2,428,510 68
//	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)					22,805,503 78
367						
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille					305,982,301 22

CRÉANCES ACTIVES.

368	Avances pour divers services	3,042,623f 62c		
369	Créances administratives	861,690 24		
369	Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	306,361 98	7,709,523 36	
//	Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la couronne, en exécution de la disposition transitoire de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52		
	TOTAL des valeurs de caisse et de portefeuille et des créances actives			313,691,824 58

DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.

//	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c		
//	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés à l'époque du 1er janvier 1836	567,228 12	87,424,033 96	
//	Déficit sur le service des cautionnements (Remboursements aux titulaires des départements séparés de la France)	6,388,134 18		
//	Avance du trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements (Loi du 9 juillet 1836)	13,164,305 10		
370	Créance à recouvrer sur l'Espagne — Termes à échoir	39,501,115 00	47,567,047 00	
	Termes échus et non versés au trésor	8,065,932 00		
//	Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		283,644,062 19
//	——— de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833)	63,346,061 00	120,372,337 00	
//	——— de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00		
//	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830 (dépense non allouée sur l'exercice 1830)	371,051 00	641,611 00	
		270,560 00		
//	Payements pour l'arriéré de la guerre non alloués sur l'exercice 1832		26,924,140 69	
353	Créance à réaliser sur les ressources attribuées au budget extraordinaire des travaux publics, exercice 1838		714,892 54	
371	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. (Loi du 24 avril 1838.)			
	TOTAL ÉGAL au passif			597,335,886 77

PASSIF.

EFFETS À PAYER.

PAGES des états de développement.					
128 et 129	Émis par le caissier du trésor.	Bons du trésor remis à divers	15,780,374f 75c	153,046,603f 98c	
		——— remis à la caisse d'amortissement	137,266,229 23		
//		Traites du caissier du trésor sur lui-même	12,061,618 36	167,028,906f 92c	
//		Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	1,920,684 58		
//	Émis par les comptables extérieurs.	Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspts	4,969,798 72		172,762,807f 12c
//		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	148,307 63		
//		——— du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	142,307 40	5,718,100 20	
//		——— des préposés du même comptable	453,796 44		
//		Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	3,890 01		
//	Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire			15,800 00	

CRÉANCES PASSIVES.

372 et 373	Correspondants du trésor.	Communes et établissements publics r/c de fonds placés au trésor	130,635,028 80		
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine r/c de fonds déposés	7,639,552 20		
		Caisse des invalides de la marine	3,443,672 30		
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant	7,101,293 02		
		Divers services publics	9,558,101 00	167,904,152 76	
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au trésor.)	462,923 90		
		Fonds à rembourser à divers	1,061,725 86		
		Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,175,374 96		
		Divers correspondants	1,826,480 72		233,112,258 19
374	Correspondants des comptables des finances			9,227,285 14	
374	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux	55,595,491 73	55,980,820 29	
		Divers comptables	385,328 56		
	TOTAL des effets à payer et des créances passives				405,875,065 31

BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.

	Excédant de recette sur le budget de l'exercice 1837		12,912,409 72		
	——— 1838		150,837,994 95	167,711,430 04	
	——— 1839		3,961,025 37		
376 et 377	Fonds disponibles sur le service spécial des travx publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)		737,425 37		191,460,821 46
	——— sur le service spécial des ponts, canaux et travaux divers soumissionnés		196,848 95		
	——— sur le service des cautionnements en numéraire, (Capitaux.)		20,020,974 99		
	——— sur le service de la liquidation de l'ancienne liste civile		565,051 10	23,749,391f 42	
	Fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français. (Art. 2 de la loi du 14 juin 1835)		1,464,343 27		
	Fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts. (Régime antérieur au 1er janvier 1838.)		764,747 74		
	TOTAL du passif				597,335,886 77

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX par NATURE.	TOTAUX par COMPTABLE.
Caissier central du trésor public.	Effets sur Paris	17,111,265f 23c	
	—— en retard de payement	85,869 64	
	Traites de douanes payables à Paris	2,471,427 48	
	———— sur les départements	12,268,589 79	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	24,034,098 48	60,536,876f 53c
	Obligations des redevables des contributions indirectes	1,122,892 07	
	———— des salines de l'Est	3,273,822 26	
	———— des acquéreurs de bois de l'État	160,000 00	
	Effets provenant du sceau des titres	8,911 58	
Receveurs généraux des finances.	Effets sur Paris	8,949,453 13	
	—— sur les départements	11,729,670 16	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,556,485 74	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,672 24	24,806,422 52
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	89,829 12	
	Engagements souscrits pour la taxe des brevets d'invention	410,859 34	
	Effets divers en souffrance	67,452 79	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	301,744 25	
	———— sur les départements	1,876,396 94	
	———— en souffrance	68,545 72	3,529,464 14
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	1,218,478 45	
	Effets divers	64,298 78	
Directeurs des postes	Effets divers	10,013 86	10,013 86
Trésorier payeur à Alger.	Traites du caissier du trésor	6,295,000 00	
	Traites pour dépôts de fonds par les corps de troupes	224,500 00	6,521,500 00
	Effets divers	2,000 00	
	TOTAL des valeurs de portefeuille		95,404,277 05

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1837. (Voir page 303 du compte de l'année 1837.)			21,794933f 53
Envois faits pendant l'année 1838. (Voir page 125.)			
Envois des receveurs des revenus indirects.	aux receveurs des finances	434,572,599f 78	
	au caissier central	136,673,360 31	571,258,121f 09c
	au trésorier payeur à Alger	12,161 00	
Envois des receveurs des finances.	aux payeurs du trésor	533,347,765 21	
	au caissier central	442,161,139 00	
	aux receveurs des revenus indirects	11,431,698 96	986,940,866 08
	au trésorier payeur à Alger	262 91	
Envois du caissier central du trésor.	aux payeurs du trésor	398,210,598 25	
	aux receveurs des finances	121,191,713 08	
	aux receveurs des revenus indirects	4,579,087 50	550,668,558 79
	au trésorier payeur à Alger	26,687,159 96	
Envois des payeurs du trésor.	aux receveurs des finances	10,000 00	
	au caissier central	979,207 97	7,406,505 22
	au trésorier payeur à Alger	6,417,297 25	
Envois des comptables en Afrique.	aux receveurs des finances	18,000 00	
	au caissier central à Paris	728,633 27	2,732,809 97
	au trésorier payeur à Alger	1986,176 70	
Envois de divers comptables à leurs collègues			2,0,330,221f 57
TOTAL des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1838			2,161,132,016 25
Envois parvenus pendant l'année 1838. (Voir page 124.)			2,138,326,512 47
Fonds en route au 1er janvier 1839.			
1° Versements faits aux receveurs des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1838, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1839.			
Versements des receveurs de l'enregistrement		6,500,128 21	
———— des receveurs des douanes		1,132,335 05	
———— des receveurs des contributions indirectes		6,094,513 35	14,511,007 35
———— des directeurs des postes		784,030 74	
2° Envois faits pendant les derniers jours du mois de décembre 1838, à des comptables directs du trésor qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1839.			
Envois du caissier central aux receveurs généraux		484,256 53	22,805,503 78
—— du caissier central au trésorier payeur à Alger		332 50	
—— des receveurs généraux au caissier central		7,546,601 97	
—— des receveurs généraux aux payeurs		66,351 07	
—— des payeurs au caissier central		43,965 29	8,294,496 43
—— des comptables en Afrique..	aux receveurs des finances	18,000 00	
	au caissier central à Paris	72,837 33	
	au trésorier payeur à Alger	53,369 65	
—— de divers comptables à leurs collègues		8,782 09	
TOTAL égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1838			2,161,132,016 25

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de saisies immobilières et autres concernant l'administ^on des forêts	135,047f 84c	
	—— frais judiciaires. (Justice militaire.)	5,709 00	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	140,472 92	282,218f 91c
	—— frais relatifs aux expropriations pour cause d'utilité publique	984 15	
	—— taxes de témoins devant les conseils de discipline de la garde nationale	5 00	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	133,295 83	
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances.	335,438 44	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades et casernement	1,643 70	
	—— frais de saisies	128,270 21	
	—— parts de saisies	16,923 57	760,861 83
	—— primes d'arrestations de fraudeurs	315 00	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	20,766 76	
	—— remboursement de consignations	30,739 31	
	—— divers services	13,030 91	
	—— préemptions exercées pour le compte des préposés	80,438 10	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		229,813 69	229,813 69
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de la cour	68,381 17	
	—— frais de poursuites	933 00	
	—— pour le service des paquebots de la Méditerranée	18,191 16	107,720 14
	—— divers services	20,214 81	
Avances des comptables en Afrique.	Avances du trésorier payeur à Alger. (Service des postes)	148 75	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines en Afrique	6,612 09	54,760 92
	——— des receveurs des douanes et des contributions diverses en Afrique	48,000 08	
Avances des receveurs généraux.	Avances de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	474,151 18	1,607,248 13
	—— pour timbre de formules de patentes	1,133,096 95	
	TOTAL des avances pour divers services		3,042,623 62

Développement des Créances administratives.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.		SOMMES À RECOUVRER.
Avance faite à la ville de Nantes par l'ancienne caisse d'amortisement pour la reconstruction de sa salle de spectacle		116,746f 10c
Obligations souscrites au profit du trésor, par la ville de Bordeaux, en payement de droits sur les boissons, lesquelles sont remboursables savoir :		
En 1838	80,544 00	161,087 97
En 1839	80,543 97	
Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations sur les bénéfices de l'année 1838		583,856 17
TOTAL des créances administratives		861,690 24

Développement des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets.	Receveurs généraux	19,554f 25c	
	Receveurs particuliers et percepteurs	1,021 50	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	33,352 77	
	Receveurs des douanes	5,789 65	
	Receveurs des contributions indirectes	41,139 17	223,558f 84c
	Directeurs des postes	16,999 25	
	Receveurs de la loterie	5,379 21	
	Payeurs du trésor	74,102 29	
	Ex-caissier central du trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrécouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	26,220 75	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le trésor à des manufacturiers, antérieurement à 1830	16,178 36	82,803 14
	Avances faites à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	66,624 78	
	TOTAL des Débets et Créances litigieuses		306,361 98

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le gouvernement Espagnol doit le remboursement à la France; ces avances qui se sont prolongées jusqu'en 1829, s'élèvent en définitive à la somme totale de 98,325,443 fr., savoir :

Avances faites en 1823	34,000,000f	58,000,000f
——— en 1824	24,000,000	
——— de 1825 à 1829. (Voir pour le détail par année le compte des finances de 1832, page 314)		40,325,443
SOMME PAREILLE		98,325,443

Les avances des années 1823 et 1824 ont été comprises dans la dépense des budgets de ces deux exercices, et on en a fait figurer le montant parmi les recettes des mêmes exercices à titre de ressource, en même temps qu'elles ont été constatées dans l'actif de l'administration des finances comme créance à recouvrer. Mais, les avances des années suivantes ayant été prélevées sur les fonds des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en porter le montant dans l'actif.

Un traité conclu à Madrid le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement,

1° Pour l'intérêt dudit capital, calculé à raison de 3 p. 0/0, une rente de	2,400,000f
2° Pour l'amortissement, une prime de 2 p. 0/0 formant la somme de	1,600,000
TOTAL	4,000,000

avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement du montant des rentes rachetées.

Il résulte de ce mode de remboursement que le capital de 80 millions ne pourra être amorti en totalité que dans un délai de trente et un ans, c'est-à-dire à la fin de l'année 1859, et qu'à cette époque la France aura dû toucher, pour l'amortissement du capital 80 millions, et pour le payement des intérêts 43,089,824 fr.; ensemble 123,089,824 fr.

Mais la somme de 80 millions provisoirement fixée par le traité du 30 décembre 1828, n'a pas été reconnue définitivement par le gouvernement espagnol. Le compte que ce gouvernement a fait remettre par son ambassadeur au ministre des affaires étrangères élève des prétentions qui tendraient à réduire au-dessous de cette somme la créance de la France, et qui sont l'objet d'explications et de négociations entre les cabinets des deux puissances.

La créance sur l'Espagne portée originairement dans l'actif de l'administration des finances pour la somme ci-dessus, de..... 58,000,000

s'est successivement atténuée du montant des versements effectués au trésor public à valoir sur la prime d'amortissement stipulée par le traité du 30 décembre 1828, savoir :

Prime d'amortissement de l'année 1829, versée en 1829 et 1830	1,612,000f	10,432,953f
——— de l'année 1830, ——— en 1830	1,660,722	
——— de l'année 1831, ——— en 1831 et 1832	1,710,916	
——— de l'année 1832, ——— en 1832 et 1833	1,762,627	
——— de l'année 1833, ——— en 1833 et 1834	1,815,902	
——— de l'année 1834, ——— en 1834 et 1835	1,870,786	
Et cette créance s'est trouvée réduite à		47,567,047

Le gouvernement espagnol n'a point encore fait verser au trésor les quatre annuités afférentes aux années 1835, 1836, 1837 et 1838, faisant ensemble 16 millions, et qui étaient applicables ainsi qu'il suit, savoir :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f
——— de 1836	2,014,417	1,985,583
——— de 1837	1,954,404	2,045,596
——— de 1838	1,892,576	2,107,424
	7,934,068	8,065,932
	16,000,000	

La créance sur l'Espagne qui figure dans la situation de l'administration des finances pour le capital ci-dessus, de 47,567,047 francs, comprend ainsi 8,065,932 fr. de termes échus. Outre ce capital, l'Espagne est encore redevable, au 1er janvier 1839, pour les intérêts des années 1835, 1836, 1837 et 1838, d'une somme de 7,934,068 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces quatre années.

Développement relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.

D'après les motifs exposés par le ministre des finances, à la Chambre des Députés, dans la séance du 17 février 1838, et à la Chambre des Pairs, dans la séance du 2 avril suivant, il a été rendu, sous la date du 24 dudit mois d'avril, une loi ainsi conçue :

ART. 1er.

« Il est ouvert au ministre des finances un crédit de neuf cent vingt-trois mille deux cent quarante-six francs « (923,246 francs), à l'effet de pourvoir, à défaut du gouvernement de la Grèce, au payement du semestre « échu le 1er mars 1838 et du semestre à échoir le 1er septembre 1838, des intérêts et de l'amortissement de « l'emprunt négocié le 12 janvier 1833, par ce gouvernement, jusqu'à concurrence de la portion garantie par « le Trésor de France, en exécution de la loi du 14 juin 1833 et de l'ordonnance royale du 9 juillet suivant.

ART. 2.

« Les payements qui seront faits en vertu de l'autorisation donnée par l'article précédent, auront lieu à titre « d'avances à recouvrer sur le gouvernement de la Grèce; il sera rendu annuellement aux Chambres un « compte spécial de ces avances et des recouvrements opérés en atténuation. »

Les payements effectués pendant l'année 1838, en vertu du crédit ouvert par l'article 1er ci-dessus, se sont élevés à la somme de 714,892 francs 54 centimes, applicables :

Au semestre échu le 1er mars, pour	363,380f 22c
Au semestre échu le 1er septembre, pour	351,512 32
	714,892 54

Ces payements ont dû être classés, conformément à l'article 2, parmi les avances du Trésor, dans la Situation générale des finances au 1er janvier 1839.

A cette époque, il n'avait été fait aucun recouvrement en atténuation de l'avance du Trésor.

Le compte spécial de cette opération fait partie des documents divers publiés par le ministre des finances à la suite de la Situation provisoire du budget de l'exercice 1838.

Suite de la SITUATION GENERALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor....	Ville de Paris	20,200,000f 00c		
	Établissements publics à Paris	7,235,308 65	130,635,028f 80c	
	Départements	103,199,720 15		
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés			7,639,552 20	
Caisse des invalides de la marine			3,443,672 30	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* courant au trésor			7,101,293 02	
Divers services publics.	Imprimerie royale	180,000 00		
	Direction générale des poudres et salpêtres	270,000 00		
	Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	1,534,149 10		
	Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	41,952 63		
	Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	320,778 90		
	——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	4,247,081 45	9,558,101 00	
	——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	48,821 36		
	Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	1,743,341 64		
	Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	1,041,364 12		
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	127,080 71		
	Légion d'honneur *S/C idem*	3,531 09		
Établissements particuliers. (*Fonds déposés au trésor.*)	Caisse des employés et artisans	29,903 09		
	Tontine du pacte social	4,379 50		
	——— d'épargnes	229,416 13	462,923 90	
	Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises	111,819 54		
	——— écossaises	31,617 75		
	——— irlandaises	55,787 89		
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *L/C* d'avances à leur rembourser	40,022 06		
	Divers *L/C* d'arrérages de rentes départementales non réclamés	287 00		
	Fonctionnaires de l'instruction publique *L/C* de fonds de retraite	19,299 36		
	Divers soumissionnaires de produits de la ville d'Alger *L/C* de cautionnements en garantie	62,846 48	1,061,725 86	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	94,107 88		
	——— *S/C* de recettes à lui verser pour le service des retraites du ministère des finances, exercice 1838	841,239 12		
	Divers *L/C* de dépôts et consignations chez le trésorier payeur à Alger	3,923 96		
A reporter			159,902,297 08	

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

Report				159,902,297f 08c
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Divers *L/C* de valeur versées en garantie de droits de douanes	1,263,295f 24c		
	Préposés des douanes *L/C* de saisies faites à la requête de diverses administrations	2,575 40		
	Divers *L/C* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	484,322 82		
	——— chez les directeurs des postes	26,598 57		
	Receveurs des douanes *L/C* de fonds de retenue pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,600,984 67		
	Receveurs des douanes *L/C* de primes pour saisies de tabacs	5,214 02		
	Receveurs des contributions indirectes *L/C* de consignations à juger ou à répartir	81,952 52		
	Villes et communes *L/C* avec les receveurs des contributions indirectes	2,393 54		
	Communes et établissements publics *L/C* avec les receveurs de l'enregistrement	200,005 86		
	Divers particuliers *L/C idem*	4,129 44	6,175,374 96	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	532 86		
	Receveurs de l'enregistrement *L/C* de frais de délimitation des forêts de l'État recouvrés sur les riverains	5,090 50		
	Divers *L/C* de recouvrements de mandats exécutoires de toute nature décernés par les préfets	2,844 79		
	——— *L/C* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	2,294,454 03		
	——— *L/C* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes	8,316 06		
	——— *L/C* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 fr	1,159 18		
	——— *L/C* de bonifications allouées aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent	586 46		
	——— *L/C* avec les receveurs des douanes et des contributions diverses en Afrique	68,200 60		
	——— de l'enregistrement et des domaines en Afrique	122,718 40		

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
Divers correspondants.	Ministères *L/C* de services d'estafettes	27,623f 66c	//	
	Maîtres de postes *L/C* de services d'estafettes	3,069 52	//	
	——— *L/C* du produit de 25 centimes perçus à leur profit sur les messageries	//	350f 14c	
	Directeurs des monnaies *L/C* intermédiaire de frais de fabrication	//	106,923 20	
	——— *L/C* d'avances pour tolérances en fort sur la fabrication	313 98	//	
	Receveurs généraux *L/C* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	163 94	//	
	Imprimerie royale *S/C* de fonds avancés par le Trésor	63,791 46	//	
	Caisse des dépôts et consignations *S/C* de payements faits par le trésorier payeur à Alger	115 45	//	
	Trésorier payeur à Alger (fonds reversés en 1839 par le directeur des fortifications à Alger)	14,753 46	//	
	Budgets *L/C* de recouvrements à faire sur diverses villes	//	219,712 75	
	Divers comptables *L/C* intermédiaire de mouvements de fonds	//	1,602,007 15	
	Divers	//	7,318 95	
		109,831 47	1,936,312 19	
		1,826,480 72		1,826,480 72
Total				167,904,152 76

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS — DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS — CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers d'arrondissement *L/C* avec les receveurs généraux	"	2,126,993f 38c
——— *L/C* avec les percepteurs	"	782,791 09
Percepteurs *L/C* courant avec les receveurs particuliers	1,477,231f 15c	"
Divers comptables *L/C* de mandats des receveurs généraux	"	3,581,780 46
Communes et établissements publics *L/C* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	8,536,776 49
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *L/C* d'obligations.	8,426,872 64	"
Trésorier des invalides de la marine *S/C* de payements à vérifier	715,162 46	"
Divers *L/C* de fournitures de l'imprimerie royale	18,705 34	"
——— *L/C* d'effets à payer	"	305,106 27
——— *L/C* d'achats de rentes sur l'État	"	2,300,979 22
——— *L/C* de ventes de rentes sur l'Etat	"	223,549 43
——— *L/C* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	"	410,450 00
Officiers et employés militaires *L/C* de retenues applicables aux contributions directes	"	1,410 64
Agents comptables des facultés *L/C* courant	"	497,291 00
Adjudicataires de coupes de bois *L/C* de consignations pour frais à leur charge	"	"
Condamnés libérés *L/C* de masse	"	15,414 88
Receveur particulier de Bastia *S/C* de caisse de réserve	112,221 82	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *L/C* de dépôt en effets publics	102,500 00	"
Ministères *L/C* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	212,400 00
——— *L/C* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	807,279 85
Receveurs d'hospices *L/C* de versements pour le service des enfants trouvés	"	179,194 30
Divers correspondants	"	98,561 54
	10,852,693 41	20,079,978 55
EXCÉDANT des Soldes créditeurs	9,227,285 14	

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux	55,595,491f 73c	
——— de l'enregistrement et des domaines	5,979 61	
——— des contributions indirectes	26,736 54	55,980,820f 29c
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	352,080 65	
——— des payeurs du trésor	530 17	
——— des comptables en Afrique	1 59	
TOTAL des fonds particuliers		55,980,820 29

Développement sur les Accroissements des Déficit et Avances du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉFICIT ET AVANCES.	SITUATION au 1er JANVIER 1838.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. — Réductions.	Accroissements	EXCÉDANT de réductions.	EXCÉDANT d'accroissements.	SITUATION au 1er JANVIER 1839.
Déficit sur le service antérieur au 1er janvier 1814	67,304,366f 56c	"	"	"	"	67,304,366f 56c
Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12	"	"	"	"	567,228 12
Déficit sur le service des cautionnements. (Remboursements aux titulaires des départements séparés.)	6,387,022 12	"	1,112f 06c	"	1,112f 06c	6,388,134 18
Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	"	"	"	13,164,305 10
Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 décembre 1828.)	47,567,047 00	"	"	"	"	47,567,047 00
Avance du Trésor sur le budget des exercices 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00	"	"	"	"	32,016,283 00
1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00	"	"	"	"	63,346,061 00
1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	"	"	"	"	25,009,993 00
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée.)	371,051 00	"	"	"	"	371,051 00
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	"	"	"	270,560 00
Créance à réaliser sur les ressources attribuées au budget extraordinaire des travaux publics	3,166,065 75	6,834,522f 85c	30,592,597 79	"	23,758,074 94	26,924,140 69
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France. (Loi du 24 avril 1838.)	"	"	714,892 54	"	714,892 54	714,892 54
	259,169,982 65	6,834,522 85	31,308,602 39	"	24,474,079 54	283,644,062 19
		24,474,079 54		24,474,079 54		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Excédants de Recettes ou de Payements du service des Budgets et des Fonds spéciaux.

SITUATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS AU 1er JANVIER 1839.

SERVICES ET EXERCICES.			SITUATION AU 1er JANVIER 1838. EXCÉDANT de recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1838. EXCÉDANT de payements.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. PAYEMENTS.	EXCÉDANT de recettes.	EXCÉDANT de payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1839. EXCÉDANT de recettes.	SITUATION AU 1er JANVIER 1839. EXCÉDANT de payements.	OBSERVATIONS.
Service des budgets.	Budget de l'Exercice 1837	ordinaire	(a) 122,503f 01c	//	58,569,104f 50c	151,519,587f 84c	//	99,785,006f 19c	22,718,518f 82c	//	(a) Voir le résultat publié dans le compte des finances de 1837, page 311, second tableau.
		extraordinaire	//	//	//	6,834,522 85	121,674,334f 29c	//	150,012,639 10	//	
	1838		(a) 28,338,304 81	//	1,051,889,141 91	930,214,807 62	//	5,019,727 88	//	5,019,727f 88c	*Nota.* L'excédant de recette de l'exercice 1836, a été réuni à ceux des exercices 1837 et 1838, conformément à la proposition de loi pour le règlement des budgets de ces deux exercices. (Voir la note page 363.)
	1839		//	//	24,863 17	5,044,591 05	//	187,655 91	196,848 95	//	
Services spéciaux.	Ponts, canaux et travaux divers soumissionnés		384,504 86	//	100,000 00	287,655 91	//	2,886,854 44	737,425 37	//	
	Service spécial des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)		3,624,279 81	//	//	2,886,854 44	//	//	//	//	
	Budget extraordinaire des travaux publics, créé par la loi du 17 mai 1837.	Exce 1837	//	//	10,502,979 95	10,502,979 95	//	//	//	//	
		Exce 1838	//	//	26,924,140 69	26,924,140 69	//	//	//	//	
	Cautionnements en numéraire (capitaux)		15,743,783 04	//	19,315,742 80	15,038,550 85	4,277,191 95	//	20,020,974 99	//	
	Liquidation de l'ancienne liste civile		559,571 85	//	5,600 50	121 25	5,479 25	//	565,051 10	//	
	Fonds spécial des indemnités américaines dues à des Français		1,515,245 88	//	260,000 00	310,902 61	//	50,902 61	1,464,343 27	//	
	Fonds spécial pour dépenses d'entretien et d'amélioration dans les forêts		//	//	764,747 74	//	764,747 74	//	764,747 74	//	
			172,669,215 26	//	1,168,356,321 26	1,149,564,715 06	126,721,753 23	107,930,147 03	196,480,549 34	5,019,727 88	
			172,669,215 26		18,791,606 20		18,791,606 20		191,460,821 46		

SITUATION DES EXERCICES AU 1er JANVIER 1839.

DESIGNATION DES EXERCICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1838. (Voir le tableau ci-dessus.) Excédant de recette.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838. RECETTE. Recouvrements effectués.	RECETTE. Fonds transportés à des exercices subséquents. (*A déduire.*)	RECETTE. Fonds reportés des exercices antérieurs. (*A ajouter.*)	DÉPENSE. Total de la recette.	DÉPENSE. PAYEMENTS effectués.	EXCÉDANT de recette.	EXCÉDANT de dépense.	SITUATION AU 1er JANVIER 1839. (Voir page 365.) Excédant de recette.	OBSERVATIONS.
Budget de l'exercice 1837	ordinaire	122,503f 01c	58,569,104f 50c	9,806,109f 10c	//	48,762,995f 40c	151,519,587f 84c	//	109,591,115f 29c	12,912,409f 72c	
	extraordinaire	//	//	//	//	//	6,834,522 85				
1838		28,338,304 81	1,051,889,141 91	//	825,355f 85c	1,052,714,497 76	930,214,807 62	122,499,690f 14c	//	150,837,994 95	
1839		//	24,863 17	//	8,980,753 25	9,005,616 42	5,044,591 05	3,961,025 37	//	3,961,025 37	
		150,841,829 82	1,110,483,109 58	9,806,109 10	9,806,109 10	1,110,483,109 58	1,093,613,509 36	126,460,715 51	109,591,115 29	167,711,430 04	
						16,869,600 22		16,869,600 22			

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant l'Actif et le Passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1839.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du trésor public.	ACTIF RÉEL du trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier du trésor public	220,753,986f 77c	"	220,753,986f 77c
Caisses de réserve { à Brest	1,804,069 23	"	1,804,069 23
Caisses de réserve { à Ajaccio	154,599 93	"	154,599 93
Receveurs généraux des finances	34,786,071 73	(a) 34,786,071f 73c	"
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	207,935 60	"	207,935 60
——— principaux des douanes	6,207,698 62	"	6,207,698 62
——— des contributions indirectes	195,867 63	"	195,867 63
Directeurs des postes	562,809 34	"	562,809 34
Directeurs de la fabrication des monnaies	361,732 10	(b) 218,024 00	143,708 10
Payeurs du trésor public { Service ordinaire	1,017,787 39	"	1,017,787 39
Payeurs du trésor public { Service spécial à Toulon	2,756,321 80	"	2,756,321 80
Comptables en Afrique	11,939,406 62	"	11,939,406 62
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces)	2,428,510 68	(c) 2,428,510 68	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination)	22,805,503 78	"	22,805,503 78
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	3,042,623 62	"	3,042,623 62
Créances administratives	861,690 24	(d) 161,087 97	700,602 27
Débets et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du trésor	306,361 98	(d) 58,624 78	247,737 20
Compte à régler entre le trésor public et le trésor de la Couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	3,498,847 52
DÉFICIT ET AVANCES DU TRÉSOR.			
Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366 56	"	67,304,366 56
Débets et créances provenant du serv. ant. au 1er av. 1814, reconnus irrécouvrables	567,228 12	"	567,228 12
Déficit sur le service des cautionnements	6,388,134 18	"	6,388,134 18
Avance du trésor pour la dette viagère et les intérêts de cautionnements	13,164,305 10	"	13,164,305 10
Créance à recouvrer sur l'Espagne. (Traité du 30 déc. 1828.)	47,567,047 00	"	47,567,047 00
Avance du trésor sur le budget de l'exercice 1827	32,016,283 00	"	32,016,283 00
——— sur le budget de l'exercice 1830	63,346,061 00	"	63,346,061 00
——— sur le budget de l'exercice 1832	25,009,993 00	"	25,009,993 00
Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830	371,051 00	"	371,051 00
Payements pour l'arriéré de la guerre, non alloués sur l'exercice 1832	270,560 00	"	270,560 00
Créance à réaliser sur les ressources attribuées au budget extraordinaire des travaux publics (Exercice 1838)	26,924,140 69	"	26,924,140 69
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	714,892 54	"	714,892 54
	597,335,886 77	37,652,319 16	559,683,567 61

(a) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le trésor. (Voir ci-contre.)

(b) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réuni aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(c) Voir la note précédente.

(d) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à divers	15,780,374f 75c	"	15,780,374f 75c
——— remis à la caisse d'amortissement	137,266,229 23	"	137,266,229 23
Traites du caissier du Trésor sur lui-même	12,061,618 36	"	12,061,618 36
Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	1,920,684 58	"	1,920,684 58
Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,969,798 72	"	4,969,798 72
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	148,307 63	"	148,307 63
Mandats du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	142,307 40	"	142,307 40
Mandats des préposés du même comptable	453,796 44	"	453,796 44
Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	3,890 01	"	3,890 01
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire	15,800 00	"	15,800 00
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	130,635,028 80	"	130,635,028 80
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	7,639,552 20	"	7,639,552 20
Caisse des invalides de la marine	3,443,672 30	"	3,443,672 80
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	7,101,292 31	"	7,101,292 31
Divers services publics	9,558,101 71	"	9,558,101 71
Établissements particuliers *l/c* de fonds déposés au Trésor	462,923 90	"	462,923 90
Fonds à rembourser à divers	1,061,725 86	"	1,061,725 86
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	6,175,374 96	(a) 2,294,454f 03c	3,880,920 93
Divers correspondants	1,826,480 72	(b) 219,712 75	1,606,767 97
Correspondants des comptables des finances	9,227,285 14	(c) 9,227,285 14	"
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	55,595,491 73	(d) 25,558,786 59	30,036,705 14
——— de divers comptables	385,328 56	(e) 352,080 65	33,247 91
BUDGETS ET FONDS SPÉCIAUX.	405,875,065 31	37,652,319 16	(f) 368,222,746 15
Excédant de recette sur le service des budgets et des fonds spéciaux	191,460,821 46	"	191,460,821 46
	597,335,886 77	37,652,319 16	559,683,567 61

(a) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes, et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif, la note (b).

(b) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (d).

(c) Solde créditeur des comptes des correspondants particuliers des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif, la note (a) et la note ci-dessous.)

(d) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux, que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 25,558,786 59
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants particuliers (Voir la note (c) ci-dessus) 9,227,285 14
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux (Voir la note (a) de l'Actif) 34,786,071 73

Voir le tableau qui suit (page 382) pour le développement de l'avance des receveurs généraux envers le Trésor.

(e) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public. 352,080 65
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser aux porteurs de matières (Voir la note (a) ci-dessus) 2,294,454 03
représentent les valeurs de caisse des directeurs des monnaies (note (b) de l'Actif) 218,024 00
et les matières qui leur restaient à fabriquer (note (c) de l'Actif) ..... 2,428,510 68 } 2,646,534 68

(f) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, pages 380 et 381.)

SUITE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Tableau présentant les mouvements de la Dette flottante, pendant l'année 1838, et la situation de cette Dette au 1er Janvier 1839.

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.	DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1838.	RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1838.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1839.		OBSERVATIONS.
		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	CRÉANCES passibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	
EFFETS A PAYER.						
Bons du trésor remis à divers	17,983,861f 95c	//	2,203,487f 20c	15,780,374f 75c	//	
——— remis à la caisse d'amortissement	80,879,471 03	56,386,758f 20c	//	137,266,229 23	//	
Traites du caissier du trésor sur lui-même	8,010,710 71	4,050,907 65	//	//	12,061,618f 36c	
Mandats du caissier du trésor sur les receveurs généraux	2,180,256 52	//	259,571 94	//	1,920,684 58	
Traites tirées sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	4,517,825 36	451,973 36	//	//	4,969,798 72	
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	234,244 04	//	85,936 41	//	148,307 63	
——— du trésorier payeur à Alger sur ses préposés	78,816 05	63,491 35	//	//	142,307 40	
——— des préposés du même comptable	251,173 58	202,622 86	//	//	453,796 44	
Traites du trésorier payeur à Alger sur les receveurs généraux	2,678 62	1,211 39	//	//	3,890 01	
Obligations de l'emprunt national non converties en rentes et remboursables en numéraire	33,700 00	//	17,900 00	//	15,800 00	
	114,172,737 86	61,156,964 81	2,566,895 55	153,046,603 98	19,716,203 14	
		58,590,069 26		172,762,807 12		
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPOT.						
Communes et établissements publics *L/C* de fonds placés au trésor	122,087,922 16	8,547,106 64	//	130,635,028 80	//	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *L/C* de fonds déposés	10,387,702 20	//	2,748,150 00	//	7,639,552 20	
Caisse des invalides de la marine	3,241,872 20	201,800 10	//	1,943,672 30	1,500,000 00	
——— des dépôts et consignations *S/C* courant	5,790,180 77	1,311,112 25	//	7,101,293 02	//	
Ministère de l'instruction publique (solde des fonds spéciaux de l'université pour le régime antérieur à 1835)	2,359 86	//	2,359 86	//	//	
Imprimerie royale	124,580 77	55,319 23	//	//	180,000 00	
Direction générale des poudres et salpêtres	205,000 00	65,000 00	//	//	270,000 00	
Compagnie des salines et mines de sel de l'Est	385,087 07	1,149,062 03	//	1,534,149 10	//	
Chancelleries consulaires *L/C* de fonds commun	111,859 94	//	69,907 31	//	41,952 63	
Ministère de la marine *S/C* de fonds coloniaux	323,086 83	//	2,307 93	//	320,778 90	
——— de l'intérieur *S/C* de ressources éventuelles pour dépenses départementales	950,602 05	3,296,479 40	//	//	1,247,081 45	
——— de l'instruction publique *S/C* de produits extraordinaires pour dépenses des écoles normales primaires	80,730 07	//	31,908 71	//	48,821 36	
Départements *L/C* de produits éventuels affectés à divers services locaux	4,746,730 36	//	3,003,388 72	//	4,743,341 64	
Divers *L/C* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	989,897 31	51,466 81	//	//	1,041,364 12	
Caisse des dépôts et consignations *S/C* chez les receveurs généraux	91,932 91	35,147 80	//	//	127,080 71	
Légion d'honneur *S/C idem*	14,312 18	//	10,781 09	//	3,531 09	
Caisse des employés et artisans	33,406 13	//	3,503 04	29,903 09	//	
Tontine du pacte social	5,337 47	//	957 97	4,379 50	//	
——— d'épargnes	343,923 86	//	114,507 73	229,416 13	//	
Caisse d'épargne de l'instruction primaire	1,057,866 05	//	1,057,866 05	//	//	
Ministère de l'instruction publique *S/C* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	190,804 26	8,420 92	//	143,437 29	55,787 89	
Fonds à rembourser à divers	707,285 93	354,439 93	//	40,022 06	1,021,703 80	
Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	4,041,059 20	//	160,138 27	//	3,880,920 93	
Divers correspondants	1,514,710 67	92,057 30	//	//	1,606,767 97	
	157,428,350 25	15,167,412 41	7,205,776 68	141,661,301 29	23,728,684 69	
		7,961,635 73		165,389,985 98		
AVANCES DES COMPTABLES.						
Receveurs généraux (voir le développement à la page 382)	26,267,600 65	3,769,104 49	//	30,036,705 14	//	
——— des revenus indirects	15,216 75	17,499 40	//	//	32,716 15	
Payeurs du trésor	14 40	515 77	//	//	530 17	
Comptables en Afrique	//	1 59	//	//	1 59	
	26,282,831 80	3,787,121 25	//	30,036,705 14	33,247 91	
		3,787,121 25		30,069,953 05		
RÉCAPITULATION.						
Effets à payer	114,172,737 86	61,156,964 81	2,566,895 55	153,046,603 98	19,716,203 14	
Comptes courants et fonds en dépôt	157,428,350 25	15,167,412 41	7,205,776 68	141,661,301 29	23,728,684 69	
Avances des comptables	26,282,831 80	3,787,121 25	//	30,036,705 14	33,247 91	
	297,883,919 91	80,111,498 47	9,772,672 23	324,744,610 41	43,478,135 74	
		70,338,826 24		368,222,746 15		

SUITE DE LA SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux au 1er Janvier 1839.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			55,595,491f 73c
2° Fonds appartenant aux correspondants particuliers des receveurs généraux, savoir :			
	CORRESPONDANTS débiteurs.	CORRESPONDANTS créditeurs.	
Receveurs particuliers *c/c* avec les receveurs généraux	//	2,126,993f 38c	
——— *c/c* avec les percepteurs	//	782,791 09	
Percepteurs *c/c* avec les receveurs particuliers	1,477,231f 15c	//	
Divers comptables *c/c* de mandats des receveurs généraux	//	3,581,780 46	
Communes et établissements publics *c/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	//	109,903 85	
Divers *c/c* d'effets à payer	//	305,106 27	
——— d'achats de rentes sur l'État	//	2,300,979 22	
——— de ventes de rentes sur l'État	//	223,549 43	
Officiers et employés militaires *c/c* de retenues applicables aux contributions directes	//	1,410 64	
Soumissionnaires de fournitures et travaux *c/c* de dépôts en diverses valeurs	//	917,179 85	
Adjudicataires de coupes de bois *c/c* de consignations pour frais à leur charge	//	//	
Condamnés libérés *c/c* de masse	//	15,414 88	
Trésorier des invalides de la marine *s/c* de payements à vérifier	715,162 46	//	
Divers *c/c* de fournitures de l'imprimerie royale	18,705 34	//	
Divers *c/c* d'engagements pour la taxe des brevets d'invention	//	410,450 00	
Agents comptables des facultés *c/c* courant	//	497,291 00	
Receveurs d'hospices *c/c* de versements pour le service des enfants trouvés	//	179,194 30	
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	112,221 82	//	
Divers correspondants	//	98,561 54	
	2,323,320 77	11,550,605 91	
Solde créditeur représentant les fonds appartenant aux correspondants des receveurs généraux	9,227,285 14		9,227,285 14
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			64,822,776 87
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		9,979,649 21	
Valeurs de portefeuille. Effets sur Paris	8,949,453 13		
—— sur les départements	11,729,670 16		
Effets remis aux receveurs généraux par le caissier du trésor	3,556,485 74		
Obligations des redevables des contributions indirectes	2,672 24	24,806,422 52	
Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	89,829 12		
Engagemens souscrits pour la taxe des brevets d'invention	410,859 34		
Effets divers	67,452 79		
TOTAL		34,786,071 73	34,786,071 73
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du trésor et dont ils sont en avance au 1er janvier 1839, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		20,809,420 00	30,036,705 14
Fonds de leurs correspondants particuliers		9,227,285 14	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT

DES

EXERCICES CLOS

AU 1er JANVIER 1839.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des Exercices clos.

Les comptes des finances, rendus depuis l'année 1829, ont expliqué les mesures successivement prises, tant par l'administration que par les Chambres, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement législatif. Le régime qui doit être désormais suivi pour cet apurement a été définitivement consacré par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il vient d'être complété par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit utile de rappeler dans la présente note l'ensemble des dispositions de cette ordonnance royale, parce qu'elles constituent actuellement la législation spéciale des exercices clos.

Dispositions extraites du Règlement général sur la comptabilité publique.

ART. 98. « Les payements à effectuer pour solder les dépenses de l'exercice clos sont ordonnancés sur « les fonds de l'exercice courant.

ART. 99. « Les ministres sont tenus de renfermer les ordonnances à délivrer sur l'exercice courant, « par rappel sur les exercices clos, dans les limites des crédits par chapitre qui ont été annulés par les « lois de règlement, pour les dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice.

« Ces ordonnances sont imputées sur un chapitre spécial ouvert pour mémoire et pour ordre au bud- « get de chaque ministère, sans allocation spéciale.

« Le montant des payements effectués pendant le cours de chaque année, pour des exercices clos, est « porté au crédit de ce chapitre et compris parmi les crédits législatifs, lors du règlement de l'exercice. « (*Art. 8 de la loi du 23 mai 1834.*)

ART. 100. « Dans le cas où des créances dûment constatées sur un exercice clos n'auraient pas fait « partie des restes à payer arrêtés par la loi de règlement, il ne peut y être pourvu qu'au moyen de cré- « dits supplémentaires, suivant les formes réglées. (*Art. 9 de la loi du 23 mai 1834.*)

ART. 101. « Les comptes annuels des ministres et le compte général des finances contiennent un ta- « bleau spécial qui présente, pour chacun des exercices clos et par chapitre de dépense, les crédits annu- « lés par les lois de règlement, pour les dépenses restant à payer, les nouvelles créances qui auraient fait « l'objet de crédits supplémentaires et les payements effectués jusqu'au terme de déchéance. (*Art. 10 de « la loi précitée.*)

ART. 102. « Pour le service de la dette viagère et des pensions, et pour celui de la solde et autres dé- « penses payables sur revues, la dépense servant de base au règlement des crédits de chaque exercice ne « se compose que des payements effectués jusqu'à l'époque de sa clôture. Les rappels d'arrérages payés sur « ces mêmes services, d'après les droits ultérieurement constatés, continuent d'être imputés sur les crédits

« de l'exercice courant; mais, en fin d'exercice, le transport en est effectué à un chapitre spécial, au « moyen d'un virement de crédit autorisé chaque année par une ordonnance royale, qui est soumise à la « sanction des Chambres avec la loi de règlement de l'exercice expiré. (*Art. 9 de la loi du 8 juil-* « *let 1837.*)

ART. 103. « Sont prescrites et définitivement éteintes au profit de l'État, sans préjudice des déchéances « prononcées par les lois antérieures ou consenties par des marchés ou conventions, toutes créances qui, « n'ayant pas été acquittées avant la clôture des crédits de l'exercice auquel elles appartiennent, n'auraient « pu, à défaut de justifications suffisantes, être liquidées, ordonnancées et payées dans un délai de cinq « années, à partir de l'ouverture de l'exercice, pour les créanciers domiciliés en Europe, et de six années « pour les créanciers résidant hors du territoire européen. (*§ Ier de l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831.*)

ART. 104. « Les dispositions de l'article précédent ne sont pas applicables aux créances dont l'ordon- « nancement et le payement n'ont pu être effectués, dans les délais déterminés, par le fait de l'adminis- « tration, ou par suite de pourvois formés devant le conseil d'état.

« Tout créancier a le droit de se faire délivrer, par le ministre compétent, un bulletin énonçant la date de « sa démande et les pièces produites à l'appui. (*Art. 10 de la loi du 29 janvier 1831.*)

ART. 105. « Le bulletin que l'article 10 de la loi du 29 janvier 1831 prescrit de délivrer sur la récla- « mation des parties intéressées est dressé d'après les registres ou documents authentiques qui doivent « constater, dans chaque ministère ou administration, la production des titres de créances. (*Art. 1er de* « *l'ordonnance du 10 février 1838.*)

ART. 106. « Aussitôt que le compte définitif d'un exercice est arrêté, les ministres ordonnateurs font « dresser l'état nominatif des créances non payées à l'époque de la clôture dudit exercice. Ils font former « de semblables états pour les nouvelles créances qui seraient successivement ajoutées à ce reste à payer, en « vertu de crédits spéciaux ouverts conformément à l'article 9 de la loi du 23 mai 1834. Ces états sont ré- « digés d'après un modèle uniforme et réunis, en double expédition, au ministère des finances. (*Art. 2 de* « *l'ordonnance précitée.*)

ART. 107. « Les dépenses que les comptes présentent comme restant à payer à l'époque de la clôture « d'un exercice, et qui ont été autorisées par des crédits régulièrement ouverts, peuvent être ordonnancées « par les ministres sur les fonds des budgets courants, avant que la loi de règlement de cet exercice ait été « votée par les Chambres. (*Art. 3 de l'ordonnance précitée.*)

ART. 108. « Les ministres se conforment aux règles suivantes pour l'acquittement des créances recon- « nues postérieurement à la clôture d'un exercice, et qui s'appliqueraient à des services pour lesquels la no- « menclature de la loi de finances n'aurait pas autorisé l'ouverture de crédits supplémentaires :

« 1° Si les dépenses proviennent de services prévus au budget, et dont les crédits ont été annulés « pour une somme égale ou supérieure au montant desdites dépenses, les nouveaux crédits nécessaires à « leur payement sont ouverts par nos ordonnances, sauf régularisation à la prochaine session de « Chambre ;

« 2° S'il s'agit de dépenses excédant les crédits législatifs primitivement ouverts, les ministres constatent « seulement les dépenses dans leurs comptes, et ils attendent, pour les ordonnancer, que la loi ait accordé « les suppléments nécessaires. (*Art. 4 de l'ordonnance du 10 février 1838.*)

ART. 109. « Les rappels de dépenses des exercices clos imputables sur les budgets courants sont ordon-

« nancés nominativement. Les ordonnances ne sont valables que jusqu'à la fin de l'année pendant laquelle « elles ont été émises. L'annulation en a lieu d'office par les agents du trésor, et les ministres ne réordon- « nancent ces rappels que sur une nouvelle réclamation des créanciers. (*Art. 5 de l'ordonnance pré- « citée.*)

ART. 110. « Les ordonnances délivrées pour rappels sur exercices clos ne sont mises en payement qu'après « que le ministre des finances a reconnu, au vu des états nominatifs mentionnés en l'article 106, que les « créances ordonnancées s'appliquent à des crédits restés à la disposition des ministres. (*Art. 6 de l'ordon- « nance précitée.*)

ART. 111. « A la fin de chaque année, les agents du trésor adressent au ministre des finances un borde- « reau nominatif, par ministère, exercice et chapitre, des payements qu'ils ont effectués pendant l'année « pour dépenses des exercices clos. (*Art. 7 de l'ordonnance précitée.*)

ART. 112. « La vérification par créance individuelle que prescrit l'article 110 ci-dessus, ainsi que la for- « mation des états nominatifs à dresser en exécution des articles 106 et 111, n'ont pas lieu pour les arrérages « des rentes perpétuelles et pour les intérêts de cautionnements, dont la dépense résulte de titres inscrits au « trésor sur les livres de la dette publique. Il n'est établi, pour ces deux services, que des bordereaux som- « maires par nature de dette. (*Art. 8 de l'ordonnance du 10 février 1838.*)

ART. 113. « A l'expiration de la période quinquennale fixée par l'article 9 de la loi du 29 janvier 1831 « pour l'entier apurement des exercices clos, les crédits applicables aux créances restant encore à solder de- « meurent définitivement annulés, et l'exercice, arrivé au terme de déchéance, cesse de figurer dans la comp- « tabilité des ministères. (*Art. 9 de l'ordonnance du 10 février 1838, et art. 7 de la loi du 10 « mai 1838.*)

ART. 114. « Les dépenses d'exercices clos que nos ministres ont à solder postérieurement à l'époque ci- « dessus, et provenant, soit de créances d'individus résidant hors du territoire européen, pour lesquelles « une année de plus est accordée par la loi du 29 janvier 1831, soit de créances affranchies de la déchéance « dans les cas prévus par l'article 10 de la même loi, ou qui sont soumises à des prescriptions spéciales, ne « sont ordonnancées qu'après que des crédits extraordinaires spéciaux, par articles, ont été ouverts à cet « effet conformément aux articles 4, 5 et 6 de la loi du 24 avril 1833. Ces créances sont imputées sur le « budget courant, à un chapitre spécial intitulé : *Dépenses des exercices périmés.* Si elles n'ont pas été « payées à l'époque de la clôture de l'exercice sur lequel le crédit spécial a été ouvert, ce crédit est annulé, « et le réordonnancement des mêmes créances ne doit avoir lieu qu'en vertu d'un nouveau crédit également « applicable au chapitre des dépenses des exercices périmés. (*Art. 10 de l'ordonnance du 10 février 1838, « et art. 8 de la loi du 10 mai 1838.*)

ART. 115. « Il est, chaque année, rendu compte à la cour des comptes, dans le résumé général des vire- « ments de comptes, de toutes les opérations relatives à l'apurement des exercices clos. A l'appui de ce ré- « sumé général, le ministre des finances fait produire une des deux expéditions des états nominatifs dressés « par les ministres ordonnateurs, des bordereaux de payements envoyés par les agents du trésor, et les états « sommaires formés pour les rentes perpétuelles et les intérêts de cautionnements. Au moyen de ces divers « documents, notre cour des comptes vérifie lesdites opérations et constate, par ses déclarations générales, « la régulière exécution des articles 8, 9 et 10 de la loi du 23 mai 1834. (*Art. 11 de l'ordonnance du « 10 février 1838.*)

ART. 116. « Les restes à payer compris dans les comptes des dépenses départementales, ou portés dans

« les budgets de ces dépenses au chapitre des exercices clos, peuvent être mandatés par les préfets sur les « budgets courants ou sur ceux de reports, sans être assujettis aux formalités des articles ci-dessus relatifs « aux créances de l'État, et sauf à se renfermer dans les délais prescrits par la loi pour l'admission des « créances non périmées. (*Art. 12 de l'ordonnance précitée.*)

Le compte des exercices clos que les ministres publient pour la session de 1839, et la récapitulation qui en est faite au compte général des finances de l'année 1838, sont établis conformément aux différentes dispositions que l'on vient de citer.

Ces deux natures de documents se rapportent aux quatre exercices suivants :

1° *Exercice 1834.* Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1838, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1839, époque à laquelle il se trouvera définitivement périmé, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres, comme *dépenses des exercices périmés ;*

2° *Exercice 1835.* La période d'apurement de cet exercice sera terminée à la fin de l'année 1839. A cette époque on le retranchera de la comptabilité des finances;

3° *Exercice 1836.* Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, dont la dernière situation sera publiée dans les comptes de l'année 1840;

4° *Exercice 1837.* Cet exercice est celui dont le règlement définitif est soumis à l'examen des Chambres; il figurera dans les comptes jusqu'à la fin de l'année 1841.

On remarquera qu'à l'avenir la comptabilité des ministères et les résultats à en extraire pour être insérés dans le compte des finances, ne comprendront plus que les exercices en cours d'apurement pendant les trois années qui suivent l'époque de leur clôture respective, et que, chaque année, un exercice parvenu à l'expiration de sa période quinquennale, fera place au nouvel exercice dont le règlement est proposé aux Chambres.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitre, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1838, et qui sert de base au compte spécial à rendre à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance royale du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1834	73,521f 66c	
Exercice 1835	54,439 49	426,089f 22c
Exercice 1836	298,128 07	

2° Créances de l'exercice 1837 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice ; 2,656,933 26

3° Annulation de créances indûment comprises dans les restes à payer, savoir :

Exercice 1834	8 00	
Exercice 1835	96 00	104 00

4° Payements effectués sur le budget de 1838 pour solder des créances des exercices suivants.

Exercice 1834	238,362f 98c	2,330,754f 03c
Exercice 1835	699,481 34	
Exercice 1836	875,549 14	
Exercice 1837	517,360 57	

5° Créances de l'exercice 1834 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires..... 527,732f 07c

Quant aux créances restant à solder au 31 décembre 1838, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, elles s'élèvent à 4,420,016f 10c, savoir :

Exercice 1835	834,651f 42c	4,426,113f 61c
Exercice 1836	1,451,889 50	
Exercice 1837	2,139,572 69	

Enfin, le compte des exercices clos se termine par le tableau que le ministre des finances est tenu de publier chaque année, aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, pour rendre compte des recettes effectuées sur les restes à recouvrer de chaque exercice, et dont l'application a été faite aux exercices subséquents. (Voir pages 402 et 403.)

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1838, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels déjà accordés, ou dont la demande est faite par les ministres. (A) — Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.	TOTAL.	CRÉANCES de l'exercice 1837 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	ANNULATION de créances indûment comprises dans les restes à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur l'exercice 1838. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1834.	Exercice 1835.	Exercice 1836.	Exercice 1837.	TOTAL.	CRÉANCES de l'exercice 1834 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes — Dépenses de la justice	"	"	"	"	7,912f 43c	"	40f 00c	71f 77c	1,347f 23c	"	1,459f 00c	5,150f 17c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit: 1° Crédits accordés par des lois spéciales, Exercice 1834... 31,257f 59c; —— 1836... 7,342 11 — 38,599 70. 2° Crédits provisoirement ouverts par des ordonnances royales, Exercice 1834... 34,985f 62c; —— 1835... 42,413 39; —— 1836... 110,751 86 — 188,150 87. 3° Crédits demandés, mais non appuyés d'ordonnances royales, Exercice 1834... 7,278 45; —— 1835... 12,026 10; —— 1836... 180,034 10 — 199,338 65. Ces trois sommes réunies forment celle de 426,089 fr. 22 cent.
Justice et cultes — des cultes	550f 00c	669f 48c	9,169f 32c	10,388f 80c	41,075 96	"	3,429 61	9,363 60	53,357 94	"	66,151 15	24,167 91	
Affaires étrangères	303 83	9,384 83	66,578 65	76,267 31	9,585 61	"	303 83	53,167 86	17,796 66	"	71,268 35	2,205 03	
Instruction publique	"	"	"	"	14,338 41	"	317 75	190 85	4,015 61	7,158f 20c	11,682 41	2,867 05	
Intérieur	7,278 45	9,808 97	17,147 18	34,234 60	97,679 89	"	246 84	49,631 98	100,512 22	"	150,391 04	11,156 29	
Travaux publics, agriculture et commerce	16,251 21	2,126 00	13,847 95	32,225 16	137,155 19	"	17,562 23	29,528 28	76,973 09	"	124,063 60	8,435 26	
Guerre	13,030 36	20,844 14	37,556 82	71,431 32	117,455 95	"	29,454 07	201,595 41	101,051 60	"	332,101 08	1,021 77	
Marine	1,693 34	3,129 04	27,074 11	31,896 49	700,557 14	(B) 104f 00c	33,491 64	32,999 95	135,178 71	28,051 28	229,721 58	73,995 89	(B) Cette somme s'applique à l'exercice 1834 pour... 8f 00c; Et à l'exercice 1835 pour 96 00 — 104 00
Finances — Dette perpétuelle	"	"	"	"	554,055 54	"	15,660 00	50,080 00	175,468 53	94,413 60	335,621 53	112,112 68	
Finances — Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	438,862 87	"	39,575 36	71,879 01	164,697 26	"	276,151 63	220,133 13	
Finances — Services divers	34,414 47	8,477 03	126,754 04	169,645 54	557,454 27	"	98,281 65	200,972 63	45,150 29	387,738 09	732,142 66	66,486 89	
	73,521 66	54,439 49	298,128 07	426,089 22 (A)	775,227 61	104 00	238,362 98	699,481 34	875,549 14	517,360 57	2,330,754 03	527,732 07	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1834.

(Loi du 8 juillet 1837.)

Situation définitive, au 1er janvier 1839, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels.				ANNULATION de CRÉANCES indûment comprises dans les restes à payer.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
		Loi du 17 juillet 1837.	Loi du 10 mai 1838.	Loi du 8 juillet 1838.	Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1838.		CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	Exercice 1835.	Exercice 1836.	Exercice 1837.	Exercice 1838.	TOTAL.	
Justice et cultes — Dépenses de la justice	6,364f 98c	//	//	//	//	//	6,364f 98c	//	288f 15c	886f 66c	40f 00c	1,214f 81c	5,150f 17c	Voir le détail par chapitre législatif au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	177,075 56	9,285f 21c	1,495f 74c	//	550f 00c	//	188,406 51	1,304f 36c	76,732 41	82,772 22	3,429 61	164,238 60	24,167 91	
Affaires étrangères	2,312 18	44,567 66	3,296 87	//	303 83	//	50,480 54	//	44,587 06	3,384 62	303 83	48,275 51	2,205 03	
Instruction publique	29,393 52	//	//	//	//	1,500f 00c	27,893 52	//	23,708 72	1,000 00	317 75	25,026 47	2,867 05	
Intérieur	19,499 52	2,230 63	2,543 10	//	7,278 45	//	31,551 70	//	17,460 98	2,687 59	246 84	20,395 41	11,156 29	
Travaux publics, agriculture et commerce	47,975 93	10,151 39	4,220 67	//	16,251 21	27 78	78,571 42	//	46,715 64	5,858 29	17,562 23	70,136 16	8,435 26	
Guerre	114,682 80	119,197 91	12,849 30	//	13,030 36	//	259,760 37	//	//	229,284 53	29,454 07	258,738 60	1,021 77	
Marine	229,147 72	9,740 85	5,861 82	//	1,693 34	8 00	246,435 73	54,982 33	63,559 46	20,406 41	33,491 64	172,439 84	73,995 89	
Finances — Dette perpétuelle	496,211 68	//	//	//	//	//	496,211 68	79,017 00	247,275 00	42,147 00	15,660 00	384,099 00	112,112 68	
Finances — Intérêts de capitaux de cautionnements	568,657 41	48 00	//	//	//	//	568,705 41	43,367 16	182,132 50	83,497 26	39,575 36	348,572 28	220,133 13	
Finances — Services divers	961,756 50	8,233 40	20,312 58	31,257f 59c	3,156 88	//	1,024,716 95	275,024 62	443,635 58	141,288 21	98,281 65	958,230 06	66,486 89	
	2,653,077 80	203,455 05	50,580 08	31,257 59	42,264 07	1,535 78	2,979,098 81	453,695 47	1,146,095 50	613,212 79	238,362 98	2,451,366 74	527,732 07	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1835. (Loi du 10 juin 1838.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1839.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES DONT L'ADMISSION a été autorisée par des crédits additionnels. — Loi du 10 mai 1838.	NOUVELLES CRÉANCES DONT L'ADMISSION a été autorisée par des crédits additionnels. — Lois des crédits supplémentaires de l'exercice 1838.	ANNULATION de créances indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1836.	Exercice 1837.	Exercice 1838.	TOTAL.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes — Dépenses de la justice	8,471f 14c	//	//	//	8,471f 14c	//	1,753f 33c	71f 77c	1,825f 10c	6,646f 04c	Voir le détail par chapitre législatif au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	223,044 56	4,469f 49c	669f 48c	//	228,183 53	4,066f 54c	152,269 59	9,363 60	165,699 73	62,483 80	
Affaires étrangères	47,395 75	9,500 38	9,384 83	//	66,280 96	//	9,654 54	53,167 86	62,822 40	3,458 56	
Instruction publique	19,196 14	//	//	//	19,196 14	4,100 00	11,499 40	190 85	15,790 25	3,405 89	
Intérieur	113,066 16	//	9,808 97		122,875 13	//	5,889 65	49,631 98	55,521 63	67,353 50	
Travaux publics, agriculture et commerce	106,157 22	3.789 18	2,126 00	//	112,072 40	//	33,872 79	29,528 28	63,401 07	48,671 33	
Guerre	159,003 91	25,950 72	20,844 14	//	205,798 77	//	//	201,595 41	201,595 41	4,203 36	
Marine	168,866 85	9,357 51	3,129 04	96f 00c	181,257 40	10,284 93	113,285 08	32,999 95	156,569 96	24,687 44	
Finances — Dette perpétuelle	446,375 21	//	//	//	446,375 21	91,440 00	161,476 51	50,080 00	302,996 51	143,378 70	
Finances — Intérêts de capitaux de cautionnements	641,288 28	//	//	//	641,288 28	21,806 52	190,010 64	71,879 01	283,696 17	357,592 11	
Finances — Services divers	1,143,806 32	22,912 08	8,477 03	//	1,175,195 43	82,237 05	779,215 06	200,972 63	1,062,424 74	112,770 69	
	3,076,671 54	75,979 36	54,439 49	96 00	3,206,994 39	213,935 04	1,458,926 59	699,481 34	2,372,342 97	834,651 42	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1836. (Loi de règlement proposée.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1839.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. — Loi du 10 mai 1838.	NOUVELLES CRÉANCES dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels. — Loi des crédits supplémentaires de l'exercice 1838.	ANNULATION de créances indûment comprises dans les restes à payer.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1837.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1838.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes — Dépenses de la justice	7,018f 30c	//	//	//	7,018f 30c	//	1,347f 23c	1,347f 23c	5,671f 07c	Voir le détail par chapitre législatif au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	148,912 92	//	9,169f 32c	//	158,082 24	8,217f 87c	53,357 94	61,575 81	96,506 43	
Affaires étrangères	10,311 84	//	66,578 65	//	76,890 49	//	17,796 66	17,796 66	59,093 83	
Instruction publique	21,756 36	//	//	//	21,756 36	7,132 63	4,015 61	11,148 24	10,608 12	
Intérieur	256,449 37	7,342f 11c	9,805 07	//	273,596 55	//	100,512 22	100,512 22	173,084 33	
Travaux publics, agriculture et commerce	110,396 07	//	13,847 95	//	124,244 02	//	76,973 09	76,973 09	47,270 93	
Guerre	66,223 89	//	37,556 82	//	103,780 71	//	101,051 60	101,051 60	2,729 11	
Marine	365,041 92	//	27,074 11	//	392,116 03	26,123 69	135,178 71	161,302 40	230,813 63	
Finances — Dette perpétuelle	491,300 98	//	//	//	491,300 98	59,748 50	175,468 13	235,216 63	256,084 35	
Finances — Intérêts de capitaux de cautionnements	445,876 47	//	//	//	445,876 47	//	164,697 26	164,697 26	281,179 21	
Finances — Services divers	291,499 29	//	126,754 04	//	418,253 33	84,254 15	45,150 66	129,404 84	288,848 49	
	2,214,787 41	7,342 11	290,785 96	//	2,512,915 48	185,476 84	875,549 14	1,061,025 98	1,451,889 50	

Suite du COMPTE D'APUREMENT

Exercice 1837. (Loi de règlement proposée.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1839.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exerc. 1838. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes — Dépenses de la justice	7,912f 43c	//	7,912f 43c	Voir le détail par chapitre législatif au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	41,075 96	//	41,075 96	
Affaires étrangères	9,585 61	//	9,585 61	
Instruction publique	14,338 41	7,158f 20c	7,180 21	
Intérieur	87,679 89	//	87,679 89	
Travaux publics, agriculture et commerce	137,155 19	//	137,155 19	
Guerre	117,455 95	//	117,455 95	
Marine	700,557 14	28,051 28	672,505 86	
Finances — Dette perpétuelle	544,855 54	94,413 00	450,442 54	
Finances — Intérêts de capitaux de cautionnements	438,862 87	//	438,862 87	
Finances — Services divers	557,454 27	387,738 09	169,716 18	
	2,656,933 26	517,360 57	2,139,572 69	

DES EXERCICES CLOS.

État général des Créances des Exercices clos restant à solder au 1er janvier 1839, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des Exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1835.	Exercice 1836.	Exercice 1837.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
Justice et cultes — Dépenses de la justice	6,646f 04c	5,671f 07c	7,912f 43c	20,229f 54c	Voir le détail par chapitre législatif au compte publié par chaque ministère.
Justice et cultes — des cultes	62,483 80	96,506 43	41,075 96	200,066 19	
Affaires étrangères	3,458 56	59,093 83	9,585 61	72,138 00	
Instruction publique	3,405 89	10,608 12	7,180 21	21,194 22	
Intérieur	67,353 50	173,084 33	87,679 89	328,117 72	
Travaux publics, agriculture et commerce	48,671 33	47,270 93	137,155 19	233,097 45	
Guerre	4,203 36	2,729 11	117,455 95	124,388 42	
Marine	24,687 44	230,813 63	672,505 86	928,006 93	
Finances — Dette perpétuelle	143,378 70	256,084 35	450,442 54	849,905 59	
Finances — Intérêts de capitaux de cautionnements	357,592 11	281,179 21	438,862 87	1,077,634 19	
Finances — Services divers	112,770 69	288,848 49	169,716 18	571,335 36	
	834,651 42	1,451,889 50	2,139,572 69	4,426,113 61	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

Situation générale des Droits constatés et perçus sur les Contributions et Revenus de l'Exercice 1837.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS RESTANT à recouvrer sur l'exercice 1836 au 31 décembre 1837.	DROITS CONSTATÉS pendant l'exercice 1837.	TOTAL.	*À DÉDUIRE.* DÉCHARGES ACCORDÉES sur les droits constatés et les restes à recouvrer.	RESTE pour DROITS CONSTATÉS à recouvrer pendant l'exercice 1837.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1837.	DROITS A RECOUVRER À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1837, classés à des comptes d'ordre dans les écritures de la comptabilité générale des finances.	DROITS A RECOUVRER À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 1837, transportés à l'exercice 1838.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	"	383,174,643f 83c	383,174,643f 83c	"	383,174,643f 83c	383,174,643f 83c	"	"	Aux termes de l'ordonnance royale du 23 décembre 1829, le ministre des finances doit comprendre, chaque année, dans son compte général, l'état des recettes effectuées sur les restes à recouvrer à l'expiration de chaque exercice, et dont l'application aura été faite aux exercices suivants.
Enregistrement et timbre	711,416f 74c	218,642,679 00	219,354,095 74	3,886,158f 99c	215,467,936 75	214,393,312 70	"	1,074,624f 05c	Le rapport au Roi qui a proposé cette ordonnance, et qui est inséré au compte de 1829 (pages 7 et suivantes), s'explique ainsi relativement à l'état des recettes que l'on vient de rappeler :
Domaines et prix de vente d'objets mobiliers, etc.	669,127 08	6,384,273 62	7,053,400 70	411,807 12	6,641,593 58	5,767,757 04	"	873,836 54	« Ce développement serait fourni par le ministre des finances, lorsqu'à l'époque du règlement des exercices « quelques produits seraient restés à réaliser à la charge des redevables de l'État. La régularité du service de la « perception et sa marche facile réduiront ce dernier cas à de rares exceptions, etc. »
Coupes de bois	"	30,371,838 37	30,371,838 37	"	30,371,838 37	30,371,838 37	"	"	En effet, les produits de l'enregistrement et du timbre, ceux des domaines, et ceux des boissons et autres taxes indirectes, sont les seuls qui, à la clôture de l'exercice, ne se trouvent pas entièrement recouvrés.
Douanes et sels	"	175,534,018 35	175,534,018 35	6,464,675 13	169,069,343 22	169,069,343 22	"	"	Les contributions directes sont toujours perçues, en totalité, dans le cours de l'exercice auquel elles se rapportent, l'article 3 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1832 ayant imposé aux comptables l'obligation de solder, de leurs fonds personnels, la portion des rôles qui ne serait pas rentrée à l'échéance des derniers termes fixés pour leur recouvrement.
Boissons et diverses taxes indirectes	547,454 55	124,041,409 60	124,588,864 15	203,763 18	124,385,100 97	123,143,629 49	"	1,241,471 48	A l'égard des produits des douanes, des postes, des coupes de bois, des salines, des monnaies et des recettes accidentelles, ils sont généralement, par leur nature et d'après les lois qui les régissent, réalisés au moment même où ils sont liquidés et constatés, ou au moins dans un délai qui ne dépasse, dans aucun cas, l'époque de la clôture de chaque exercice.
Tabacs	"	81,475,735 43	81,475,735 43	"	81,475,735 43	81,475,735 43	"	"	Dans cet état de choses, et pour satisfaire aux dispositions de l'article 3 de l'ordonnance précitée du 23 décembre 1829, en se conformant aux règles observées pour chaque nature d'impôts ou de revenus, l'administration des finances publie le tableau des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus publics de l'exercice 1837.
Poudres	1 50	4,471,951 78	4,471,953 28	"	4,471,953 28	4,471,953 28	"	"	
Postes	600 00	40,575,157 12	40,575,757 12	16,874 76	40,558,882 36	40,558,282 36	"	600 00	
Produits universitaires	"	4,465,820 54	4,465,820 54	"	4,465,820 54	4,465,820 54	"	"	
Produit de la ferme des jeux	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	"	
Salines et mines de sel de l'Est	"	1,614,128 83	1,614,128 83	"	1,614,128 83	1,614,128 83	"	"	
Produits divers	"	17,180,691 14	17,180,691 14	"	17,180,691 14	15,226,287 14	1,954,404f 00c	"	(*a*) Les droits restant à recouvrer à la clôture du budget de l'exercice 1836 s'élevaient à..... 6,015,687f 87c Mais il convient d'en déduire les intérêts dus par le gouvernement espagnol sur le capital de sa dette envers la France, pour les années 1835 et 1836, attendu qu'ils ne se reportent pas d'exercice en exercice, ci..... 4,087,086 00 RESTE..... 1,928,599 87
									(*b*) Dans le compte définitif de l'exercice 1837, les droits à recouvrer à la clôture de cet exercice s'élèvent à..... 5,144,936 07 On en déduit, pour le motif exprimé ci-dessus, les intérêts dus par l'Espagne, pour l'année 1837..... 1,954,404 00 RESTE pour les droits qui sont réellement à recouvrer et à transporter à l'exercice 1838. 3,190,532 07
	1,928,599 87 (*a*)	1,093,432,347 61	1,095,360,947 48	10,983,279 18	1,084,377,668 30	1,079,232,732 23	1,954,404 00 (*b*) 5,144,936f 07c	3,190,532 07	

COMPTE

DU SERVICE SPÉCIAL

DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS

SOUMISSIONNÉS,

AU 1er JANVIER 1839.

NOTE

Sur le Compte des Ponts, Canaux et Travaux divers soumissionnés.

Les lois des 10 avril et 13 mai 1818, 20 juin et 5 août 1821, 14 août 1822, 28 juin et 29 juillet 1829, 31 mars 1831 et 30 juin 1835, ont autorisé le Gouvernement à emprunter, à diverses compagnies soumissionnaires, et à la caisse des dépôts et consignations, les fonds devenus nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans les ports de Granville, de Boulogne, du Havre et de Rouen.

Ces différentes lois ont ainsi créé, en dehors du budget de l'État, des ressources spéciales qu'elles ont mises à la disposition des ministères chargés d'ordonner les travaux à entreprendre.

Les opérations résultant de la réalisation, de l'emploi, du payement des charges et de l'amortissement de ces emprunts, ont imposé au Gouvernement le devoir de faire connaître chaque année aux Chambres :

1° *La situation des prêteurs*, formée du montant de leurs engagements, de celui de leurs versements au trésor public et des termes à échoir;

2° *La situation des emprunts*, exprimant leur amortissement progressif et la dette restant encore à rembourser par l'État;

3° *La situation des dépenses supportées par les budgets* pour le payement annuel des intérêts, des primes et de l'amortissement, selon les conventions stipulées entre le trésor et les compagnies soumissionnaires;

4° *La situation des travaux*, explicative, par nature d'entreprise, des services autorisés, exécutés ou encore à effectuer sur le produit des emprunts;

5° Enfin, la *situation du fonds spécial* de cette origine, c'est-à-dire, les sommes reçues par le trésor public aux échéances des soumissions des prêteurs, les payements faits par lui d'après les ordonnances du ministère chargé de diriger les travaux, et le solde demeurant disponible.

De ces différentes situations, celle des travaux, accompagnée de tous les développements administratifs qu'elle comporte, a été chaque année distribuée aux Chambres par les soins d'abord de l'ancien ministère de l'intérieur et ensuite du ministère actuel des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Ce document comprend le résumé des dépenses qu'ont exigées les diverses natures d'entreprises depuis leur origine, soit avec le produit des fonds prêtés par les soumissionnaires, soit avec les ressources ordinaires des budgets, avant l'époque des emprunts, ou lorsque les fonds provenant de ceux-ci ont été consommés. On trouve spécialement dans celui qui a été imprimé sous la date du 31 décembre 1837 (page 43) une situation générale des dépenses faites jusqu'à la même époque, pour les canaux, sur les différentes espèces de fonds. Cette situation générale, réclamée par les Chambres à l'appui des demandes successives de crédits qui leur ont été présentées pour ce genre d'entreprises, va être prochainement publiée de nouveau, sous la date du 31 décembre 1838.

Quant aux autres situations, c'était au ministère des finances qu'il appartenait de les mettre sous les yeux des Chambres, et depuis l'époque des emprunts elles ont été insérées annuellement dans le

compte général des finances, où l'on continue de les reproduire en 1838, mais dans une forme nouvelle qui en complète les résultats et permet mieux que précédemment d'en apprécier les divers résultats.

Cinq tableaux sont à cet effet placés à la suite de la présente note.

Le premier (n° 1), fait connaître la date des lois qui ont autorisé les emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont nécessités, les époques des versements effectués au trésor public, les conditions diverses stipulées pour chaque année relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement, et enfin, la dépense que l'exécution du traité souscrit pour chacun de ces emprunts a mise à la charge du trésor jusqu'à la fin de l'année 1838.

Le second tableau (n° 2) analyse les différents modes d'amortissement adoptés pour les emprunts, et indique quels sont ceux de ces emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital.

Dans le troisième tableau (n° 3), ce dernier terme est opposé aux sommes déjà amorties par imputation sur les fonds généraux du budget de l'État, afin de déterminer la portion de chaque emprunt restant encore à amortir, et la durée probable de la complète libération du trésor envers les prêteurs avec lesquels ce mode de remboursement a été stipulé.

Le tableau suivant (n° 4) récapitule, par nature, toutes les dépenses que le trésor a eues à supporter pour l'ensemble des emprunts, depuis l'époque où ils ont été contractés jusqu'au 1er janvier 1839, à titre d'intérêts, de primes, d'annuités fixes et de complément ou de concession totale de droit de péage.

Enfin, le cinquième tableau compare entre eux, pour chaque emprunt, les différents termes qui composent la situation du service spécial dont il s'agit, c'est-à-dire, les soumissions, les termes échus, les versements effectués, les dépenses constatées, ainsi que les ordonnances payées, et se termine en indiquant le solde restant, au 1er janvier 1839, à verser, à dépenser et à payer. Les résultats qu'il fait ressortir se lient à ceux du *compte de trésorerie* pour la différence entre les recettes et les payements de l'année 1838, et à la *situation générale des finances* pour les fonds restant à employer au 1er janvier 1839.

Ces différents résultats se résument ainsi qu'il suit :

1° Les soumissions souscrites par les prêteurs s'élevaient à.	145,780,000f 00c
Les versements effectués d'après les termes échus de ces soumissions ont été de	145,575,000 00
Il reste à verser au trésor.....	205,000 00

Ce solde représente des fonds non encore mis à la disposition du trésor par la caisse des dépôts et consignations, sur les emprunts qui lui ont été faits en 1835 pour les travaux à exécuter dans les ports de Boulogne et de Rouen. Le trésor a reçu le complément de tous les emprunts contractés antérieurement à cette époque.

2° Sur les emprunts faits, et montant comme il vient d'être dit à, ...	145,780,000f 00c
Les dépenses constatées pour les services liquidés ont été de.....	145,430,844 91
Il reste par conséquent à dépenser.....	349,155 09

Ce solde s'applique aux ports du Havre, de Boulogne et de Rouen. Tous les autres fonds d'emprunt

sont entièrement consommés, et même des ressources d'une origine différente ont dû être assignées à l'achèvement des travaux pour lesquels plusieurs de ces emprunts avaient eu lieu.

3° Les dépenses liquidées, ci	145,430,844f 91c
rapprochées des dépenses payées, qui sont de	145,378,151 05
présentent un reste à payer de	52,693 86
4° Enfin, les versements faits par les soumissionnaires s'étant élevés à	145,575,000f 00c
Et les payements effectués sur les dépenses constatées n'ayant été que de	145,378,151 05
Le service des ponts, canaux et travaux divers, se soldait au 1er janvier 1839, pour les ports du Havre, de Rouen et de Boulogne, par un excédant de recette, non encore employé, de	196,848 95

Ce dernier terme, qui est porté au passif de l'administration des finances, se justifie par le rapprochement des opérations de l'année 1838, savoir :

L'excédant de recette sur le service des ponts et canaux était, au 1er janvier 1838 (voir page 349 du *compte des finances de 1837*), de		384,504f 86c
La recette de l'année 1838 a été de	100,000f 00c	
Les payements s'élèvent à	287,655 91	
EXCÉDANT de payement en 1838	187,655 91	187,655 91
SOMME égale à celle ci-dessus		196,848 95

Quant aux autres tableaux, les résultats généraux à extraire des détails que l'on y a insérés sont ceux qui suivent :

Les emprunts contractés se partagent en six catégories sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement, savoir :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval)	3,700,000f 00c
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage, concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)	2,800,000 00
3° Emprunts remboursables au moyen 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge ; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs ; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)	2,490,000 00
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)	2,500,000 00
A reporter	11,490,000 00

Report.....		11,490,490f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord).....		392,000 00
Total des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués.....		11,882,000 00
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pinsaguel.....	4,850,000f	
Canaux du Rhône, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire.....	123,100,000	
Navigation de l'Oise et du Tarn.....	3,800,000	
Ports de Dunkerque et de Granville.....	2,148,000	
		133,898,000 00
Montant total des emprunts effectués.....		145,780,000 00
Sur les emprunts de cette dernière catégorie, c'est-à-dire, sur ceux que le trésor doit rembourser matériellement, ci.....		133,898,000f 00c
Il n'a encore été amorti que la somme de.....		13,480,495 00
Et, au 1er janvier 1839, il restait à amortir celle de.....		120,417,505 00

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard par le tableau n° 2 :

1 an pour la somme de.....	63,690f
8 ans 1/2 pour.....	2,952,573
de 20 à 25 ans pour.....	9,110,766
de 25 à 30 ans pour.....	90,962,476
31 ans pour.....	17,328,000
	120,417,505

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des avantages de toute nature que les traités ont assurés aux prêteurs sur l'ensemble des emprunts, sont celles dont on va présenter le détail; mais en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue toutes les améliorations obtenues par le trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à diverses époques, de contracter en rentes et à des conditions si onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital. Ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers; tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait

dans un même document rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux; et l'on doit se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le trésor, savoir :

Intérêts et primes	94,089,585f
Insuffisance de droits de péage	2,435,202
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.	4,180,469
Produits de droits de péage ou de tonnage concédés aux compagnies.	3,594,708
	104,299,964

On ne comprend pas dans les charges ci-dessus les payements ordonnancés sur le budget à titre d'amortissement des emprunts, parce que leur effet a été de libérer le trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

Il a souvent été demandé à l'administration de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte. Ce terme unique ne saurait être obtenu sur l'ensemble des emprunts, qui sont tous dissemblables entre eux sous le rapport de leurs conditions. Il est facile de s'en convaincre en examinant les clauses variées et l'éventualité de plusieurs des termes des traités. Au surplus, tous les éléments des calculs que l'on pourrait vouloir établir sous ce point de vue se trouvent déposés dans le tableau n° 1, et, pour fournir une nouvelle démonstration de l'impossibilité d'arriver au résultat recherché, on résume ci-après, en les classant par catégorie, les différentes natures de stipulations convenues avec les prêteurs :

1° Allocations d'intérêts à divers taux;

2° Intérêts capitalisés et remboursables avec le principal à une époque déterminée;

3° Allocation de prime à divers taux, soit entre la fin des versements et l'achèvement des travaux, soit après l'achèvement des travaux et pendant la durée de l'amortissement;

4° Prime éventuelle selon diverses conditions prévues par les traités;

5° Annuités fixes tenant lieu, soit d'intérêt, soit de primes, soit d'amortissement, ou à la fois de ces diverses charges;

6° Amortissement réglé dans diverses proportions et pendant un laps de temps différent;

7° Contingents à fournir par le trésor pour concourir avec des fonds des villes ou des départements et avec des produits de droits spéciaux, soit à l'exécution des travaux, soit au service des intérêts et à l'amortissement des emprunts;

8° Concessions aux prêteurs pendant un certain nombre d'années, après le remboursement total des emprunts, d'une partie déterminée de produits de droits de péage.

9° Concession aux compagnies pendant un long terme, réglé par les traités, de droits de péage dont le produit est demeuré affecté à toutes les charges des emprunts;

10° Compléments à fournir par le trésor pour subvenir à l'insuffisance de droits spéciaux, lorsque ces droits n'atteignent pas la somme à laquelle ils ont été évalués et garantis annuellement aux compagnies;

11° Partage entre le trésor et les compagnies, du produit de droits de péage, lorsqu'il est supérieur au montant de l'annuité consentie;

12° Et enfin, abandon aux compagnies des produits de droits de péage excédant l'annuité stipulée à la charge du trésor.

Tableau N° 1.

COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE A LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
10 avril 1818.	Balguerie et compagnie.....	Pont de Bordeaux.....	2,000,000f	1818...	250,000f	2,000,000f	"	Les versements ont été effectués dans la caisse du receveur général du département de la Gironde, et le produit en a été employé sur mandats du préfet, comme dépense départementale. Concession d'un droit de péage au profit de la compagnie pendant quatre-vingt-dix-neuf ans à dater du 1er janvier 1822, époque présumée de l'établissement du droit. (Ce péage a été établi le 1er mai 1822.) Il a été stipulé que lorsque le péage n'atteindrait pas 190,000 francs, le Gouvernement tiendrait compte de la moitié de la différence, et qu'au contraire, lorsqu'il excéderait 250,000 francs, le Gouvernement recevrait la moitié de l'excédant. Le droit de péage est perçu par la compagnie : cette perception est surveillée par un contrôleur et un commissaire du Roi, agents de l'administration des ponts et chaussées. A la fin de chaque trimestre, un état de la perception, signé par ces agents et visé par l'ingénieur en chef et le préfet, est adressé à l'administration des ponts et chaussées.	L'annuité de 190,000 francs à laquelle on a évalué le droit de péage à percevoir suivant le traité s'est élevée pour les seize années écoulées, du 1er mai 1822 au 30 avril 1838, à..... 3,040,000f 00c Mais, du 1er mai 1835 au 30 avril 1838, le produit de ce droit de péage ayant été supérieur au montant de l'annuité, ces trois années doivent être déduites pour déterminer la somme dont le trésor a eu à tenir compte à la compagnie, comparativement au droit de péage réalisé, ci..... 570,000 00 RESTE..... 2,470,000 00 Le droit de péage a procuré pendant le même temps une recette totale de..... 2,668,951f 31c A déduire pour les motifs ci-dessus la recette du 1er mai 1835 au 30 avril 1838..... 597,901 30 RESTE..... 2,071,050 01 2,071,050 01 Insuffisance du droit de péage, comparativement à l'annuité pendant les treize premières années..... 398,949 99 Conformément aux stipulations du traité, le trésor a dû tenir compte à la compagnie de la moitié de cette insuffisance de recette, ci..... 199,475 99 Le produit du droit de péage ayant été, comme on l'a dit ci-dessus, de.... 2,668,951 31 La somme totale reçue par la compagnie jusqu'au 1er mai 1838 est de..... 2,868,427 30
				1819...	525,000				
				1820...	975,000				
				1821...	250,000				
13 mai 1818.	*Idem*.....	Pont de Libourne.....	1,500,000	1820...	700,000	1,500,000	"	Les versements ont été effectués dans la caisse du receveur général du département de la Gironde, et le produit en a été employé sur mandats du préfet comme dépense départementale. Concession d'un droit de péage dont le produit annuel a été évalué à 150,000 francs et affecté comme il suit : Intérêts annuels 6 p. 0/0..... 90,000f Prime 2 p. 0/0..... 30,000 } 150,000f Amortissement 2 p. 0/0..... 30,000 Le trésor s'est engagé à compléter sur les fonds généraux du budget l'annuité de 150,000f, dans le cas où le produit du droit de péage n'atteindrait pas cette somme. La compagnie est chargée de la perception du droit de péage, qui est surveillée par un contrôleur nommé et payé par l'administration des ponts et chaussées. A la fin de chaque trimestre, il est présenté un compte en recette et en dépense de la perception, d'après lequel le trésor tient compte à la compagnie du complément nécessaire pour arriver aux 150,000 fr. Les intérêts décroissent d'année en année, proportionnellement à la portion de l'annuité attribuée pour les années précédentes, à l'amortissement du capital emprunté. L'amortissement a commencé le 1er janvier 1822; sa durée a été arbitrée à vingt ans et demi, et il paraît devoir être entièrement consommé en 1841.	L'annuité de 150,000 francs à laquelle on a évalué le droit de péage à percevoir suivant le traité s'est élevée, pour les seize années et demie écoulées du 1er janvier 1822 au 30 juin 1838, à..... 2,475,000f 00c La perception du droit de péage a commencé le 5 août 1824, et a produit jusqu'au 30 juin 1838..... 322,227 86 Il a par conséquent présenté, comparativement à l'annuité, une insuffisance à laquelle le trésor a dû pourvoir, de..... 2,152,772 14 La somme de 2,475,000 francs reçue par la compagnie pour ces deux causes a été affectée aux intérêts et à la prime consentis de l'emprunt, pour..... 1,481,857f 08c et à l'amortissement, pour..... 993,142 92 ENSEMBLE..... 2,475,000 00 L'emprunt ayant été de..... 1,500,000 00 et la portion de l'annuité attribuée à l'amortissement, de..... 993,142 92 La portion de l'emprunt restant à amortir au 1er juillet 1838 s'élevait à..... 506,857 00
		A REPORTER...	3,500,000		3,500,000	3,500,000	"		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	MONTANT DES VERSEMENTS, par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	3,500,000f	.....	3,500,000f	3,500,000f	"		
20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations.....	Port de Dunkerque.....	1,940,000	1821...	100,000	1,940,000	"	La loi du 21 juin 1821 avait autorisé un emprunt de 3 millions, par l'émission de trois mille actions de 1,000 francs, pour le remboursement du capital et des intérêts desquelles il devait être alloué annuellement au budget de l'État 215,000 francs, au budget du département du Nord 40,000 francs, et à celui de la ville de Dunkerque également 40,000 francs. La création des actions a été remplacée, sur la proposition du ministre des finances, par un prêt fait par la caisse des dépôts et consignations à un intérêt de 5 p. 0/0. Cette substitution a permis d'appliquer aux travaux du port, concurremment avec les fonds d'emprunt, la portion des fonds du budget qui, dans le mode précédent, eut servi au remboursement du prêt, et de réduire ce prêt à 1,940,000 francs au lieu de 3 millions stipulés par la loi. Les autres conditions sont restées les mêmes, quant à l'annuité à servir par le trésor, le département et la ville. L'emprunt a été réparti comme il suit : Portion à rembourser par le trésor..... 1,548,000f ——— par le département du Nord et la ville de Dunkerque..... 392,000 1,940,000 L'amortissement a commencé le 1er janvier 1828, époque de l'achèvement des travaux, et sa durée a été calculée à huit ans. 6 p. 0/0 d'intérêts à dater du jour de chaque versement. 2 p. 0/0 à partir de l'achèvement des travaux, ou au plus tard dans un délai de cinq ans à partir de la promulgation de la loi. 2 p. 0/0 pour l'amortissement, à partir de la même époque. Les droits de péage sont reconvrés par le trésor et demeurent affectés au payement des intérêts, primes et amortissement; le péage à percevoir sur le pont de Bergerac a été évalué à 63,000 francs, et il a été convenu que lorsqu'il n'atteindrait pas cette somme, la moitié de la différence serait supportée par le département et par la ville de Bergerac. Les versements ont commencé en 1821, et le trésor a eu à en payer les intérêts au taux de 6 p. 0/0 jusqu'au 1er janvier 1827, époque de l'achèvement des travaux et du commencement de l'amortissement. A partir de cette dernière époque, le trésor a eu à supporter le payement d'une annuité de 220,000 francs, représentant les 10 p. 0/0 à payer par lui pour les intérêts, la prime et l'amortissement du capital de 2,900,000 francs prêté par la compagnie. Les calculs ont établi que la durée de l'amortissement serait de vingt ans et demi.	Il a été payé par le trésor, sur les fonds du budget de l'État, à titre d'intérêts des versements pendant leur durée, par la caisse des dépôts et consignations, une somme de..... 369,561f 10c Les opérations auxquelles a donné lieu l'emprunt ci-contre depuis le 1er janvier 1828 sont celles qui suivent : Annuités payées par le trésor sur les fonds du budget, Pour intérêts..... 338,075f 00c } 1,886,075f 00c Pour l'amortissement..... 1,548,000 00 } Annuités payées par le département du Nord et la ville de Dunkerque, Pour intérêts..... 74,422 38 } 426,800 00 Pour l'amortissement..... 352,377 62 } ENSEMBLE..... 2,312,875 00 Ces annuités ont été affectées aux intérêts et frais de commission de l'emprunt pour 410,331 francs, savoir : Portion de l'emprunt à la charge du trésor..... 338,075f 00c } 412,497f 12c ——— du département et de la ville..... 74,422 12 } et à son amortissement pour 1,887,544 francs, savoir : Portion de l'emprunt à la charge du trésor..... 1,548,000 00 } 1,900,377 88 ——— du département et de la ville..... 352,377 88 } SOMME PAREILLE..... 2,312,875 00 Le trésor a complétement opéré l'amortissement de la partie de l'emprunt qu'il s'était engagé à rembourser; il en est de même du département du Nord, et la ville de Dunkerque reste seule débitrice d'une somme de 39,622 fr. 12 cent. pour la portion qu'elle avait à amortir. La dépense que le trésor a eue en définitive à supporter pour l'emprunt du port de Dunkerque, se résume ainsi qu'il suit : Intérêts payés pendant la durée des versements..... 369,561f 10c ——— de l'amortissement..... 338,075 00 707,636 10
5 août 1821.	Balguerie et compagnie.....	Pont de Bergerac..... Agen..... Aiguillon..... Moissac..... Coëmont.....	2,900,000	1821... 360,000 1822... 600,000 1823... 630,000 1824... 680,000 1825... 410,000 1826... 220,000	2,900,000	2,900,000	"		Le trésor a payé pour l'intérêt des versements pendant la durée des travaux, c'est-à-dire de 1821 à la fin de l'année 1826, une somme de..... 566,700f 00c Mais, d'une autre part, il a reçu du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac, pour la portion de ces intérêts qui devait tomber à leur charge conformément aux stipulations du traité, celle de..... 36,350 00 La dépense du trésor pour le fait de ces intérêts a été en conséquence réduite à..... 530,350 00 L'annuité de 220,000 francs à servir par le trésor, et qui s'est élevée pour les douze années écoulées du 1er janvier 1827 au 1er janvier 1839 à 3,480,000 francs, a été attribuée aux intérêts et à la prime dus à la compagnie, pour..... 2,346,604f 53 et à l'amortissement, pour..... 1,133,395 47 ENSEMBLE..... 3,480,000 00 L'emprunt ayant été de..... 2,900,000f 00 et la portion de l'annuité affectée à l'amortissement de..... 1,133,365 47 La somme restant à amortir au 1er janvier 1838 est de..... 1,766,604 53 Le contingent mis à la charge du département et de la ville de Bergerac, dans l'insuffisance du droit de péage établi sur le pont de cette ville, s'est élevé à une somme de 143,993f 10c, dont il a été fait recette aux produits divers du budget. En récapitulant la dépense que l'emprunt des ponts désignés ci-contre a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1838, on obtient les résultats ci-après : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements, ci..... 566,700f 00c A déduire pour la portion remboursée par le département et la ville de Bergerac..... 36,350 00 RESTE..... 530,350 00 530,350f 00c Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux, ci..... 2,346,604f 53c A déduire pour le contingent de la ville dans le déficit du péage, non compris le contingent de 1838..... 143,993 10 2,202,611 43 2,202,611 43
		A REPORTER....	8,340,000		8,340,000	8,340,000	"		TOTAL..... 2,732,961 43

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	MONTANT DES VERSEMENTS, par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	8,340,000f		8,340,000f	8,340,000f	//		
5 août 1821.	Sartoris (Urbain).....	Pont de Montrejeau, la Roche de Glun, Petit-Vey, Souillac.....	1,800,000	1821....	270,000	1,800,000	//	6 p. 0/0 d'intérêts à dater du jour de chaque versement. 2 p. 0/0 de prime à partir de l'achèvement des ponts, ou au plus tard dans un délai de 5 ans à partir de la promulgation de la loi. 2 p. 0/0 d'amortissement, qui a commencé à l'époque de l'achèvement des ponts. Les droits de péage sont recouvrés par le trésor et demeurent affectés au payement des intérêts, primes et amortissement. Les versements ont commencé en 1821, et le trésor a eu à payer les intérêts au taux de 6 p. 0/0 jusqu'au 5 août 1826, époque de l'achèvement des travaux et du commencement de l'amortissement. A partir de cette dernière époque, le trésor a eu à supporter le payement d'une annuité de 180,000 francs, représentant les 10 p. 0/0 qu'il devait payer pour intérêts, primes et amortissement du capital de 1,800,000 francs, prêté par la compagnie. On a évalué que la durée de l'amortissement serait de 20 ans et demi.	Le trésor a payé pour l'intérêt des versements faits pendant la durée des travaux, c'est-à-dire de 1821 au 5 août 1826, une somme de..... 356,550f 00 Les annuités s'élevant à 2,160,000 francs, qu'il a eues à servir pour les 12 années écoulées du 15 août 1826 au 1er janvier 1839, ont été affectées au payement des intérêts et de la prime dus à la compagnie pour..... 1,456,513f 15c Et à l'amortissement pour..... 703,486 85 ENSEMBLE..... 2,160,000 00 L'emprunt ayant été de..... 1,800,000 00 Et la portion de l'annuité attribuée à l'amortissement de..... 703,486 85 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 1,096,513 15 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats suivants : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 356,550f 00c Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 1,456,513 15 TOTAL..... 1,813,063 15
				1822....	625,000				
				1823....	415,000				
				1824....	260,003				
				1825. ..	159,999				
				1826....	69,998				
5 août 1821.	Dubois, Fresnay et autres actionnaires.....	Pont de Laval.....	200,000	1821....	35,000	200,000	//	Le produit d'un droit de péage établi sur les deux ponts de Laval, et évalué à la somme annuelle de 24,000 francs, déduction faite des frais de perception, a été affecté au payement des intérêts, à raison de 6 p. 0/0, à celui de 2 p. 0/0 de prime, et enfin à l'amortissement du capital emprunté. Les intérêts des versements faits avant l'établissement du péage ont été payés également au taux de 6 p. 0/0. Lorsque le produit net du péage ne s'est pas élevé à 24,000 francs, le trésor a payé le déficit sur les fonds généraux du budget. La compagnie est demeurée chargée de la perception du droit de péage, lequel a été supprimé le 17 mai 1838, époque du remboursement total des actions émises par la compagnie pour cet emprunt.	Il a été payé par le trésor, pour intérêts acquis à la compagnie avant l'établissement du péage, c'est-à-dire pendant les années 1822 et 1823, une somme de..... 15,597f 03c La compagnie a reçu pour le droit de péage, à partir du 1er janvier 1824, époque à laquelle il a commencé à être perçu, une somme de..... 259,793f 01c Il lui a été en outre bonifié à titre d'intérêts, par le receveur général du département chez lequel les ressources de cette origine étaient déposées jusqu'à l'échéance de l'annuité stipulée dans le traité, ci..... 1,465 39 Enfin le trésor a tenu compte à la compagnie, pour subvenir à l'insuffisance de ce même droit de péage, comparativement à ladite annuité, de la somme de 82,953 37 ENSEMBLE..... 341,211 77 Cette dernière somme a été versée à la compagnie, à titre d'intérêts, pour..... 144,157f 32c A titre d'amortissement du prêt effectué par elle, pour..... 200,000 00 344,197 32 344,197 32 Il est résulté de ces différentes opérations un excédant de recette de 14 francs 45 cent., dont il a été fait abandon au trésor, et qui a été versé à titre de recettes diverses au receveur de l'enregistrement de la localité, ci..... 14f 45c La dépense supportée par le trésor pour l'emprunt du pont de Laval, qui se trouve complétement amorti, s'est en conséquence composée, d'après ce qui précède, des intérêts payés avant la perception du droit de péage, ci..... 15,597f 03c Et de la subvention fournie pour compléter le produit de ce même droit de péage, ci..... 82,953 37 ENSEMBLE..... 98,550 40
				1822....	98,275				
				1823....	62,860				
				1824....	3,865				
		A REPORTER.....	10,340,000		10,340,000	10,340,000	//		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS.			
				ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	MONTANT DES VERSEMENTS, par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.
		REPORT.....	10,340,000f		10,340,000f	10,340,000f	//
5 août 1821.	Sartoris (Urbain).....	Pont de Pinsaguel.....	150,000	1823....	100,000	150,000	//
				1824....	50,000		
5 août 1821.	Humann et compagnie.....	Canal du Rhône au Rhin.....	10,000,000	1821....	780,000	10,000,000	//
				1822....	1,560,000		
				1823....	1,560,000		
				1824....	1,560,000		
				1825....	1,560,000		
				1826....	1,560,000		
				1827....	1,420,000		
		A REPORTER.....	20,490,000		20,490,000	20,490,000	//

ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.

CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
6 p. 0/0 d'intérêts à dater du jour de chaque versement. 2 p. 0/0 de prime..... 2 p. 0/0 d'amortissement.... à partir de l'achèvement des travaux. Les droits de péage sont recouvrés par le trésor et demeurent affectés au payement des intérêts, primes et amortissement. Les versements ont commencé en 1823, et le trésor a eu à payer les intérêts à 6 p. 0/0 jusqu'au 1er juillet 1826, époque de l'achèvement des travaux et du commencement de l'amortissement. A partir de cette dernière époque, le trésor a eu à payer une annuité de 15,000 francs, représentant les 10 p. 0/0 mis à sa charge pour intérêts, primes et amortissement du capital de 150,000 francs prêté par la compagnie. On a évalué que la durée de l'amortissement serait de 20 ans et demi.	Le trésor a payé pour l'intérêt des versements faits pendant la durée des travaux, c'est-à-dire de 1824 au 1er juillet 1826, une somme de..... 20,500f 00c Les annuités montant à 186,000 francs, que le trésor a eu à servir depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1839 ont été affectées aux intérêts et à la prime pour..... 125,453f 62c Et à l'amortissement pour..... 60,546 38 ENSEMBLE..... 186,000 00 L'emprunt ayant été de..... 150,000 00 Et la portion de l'annuité attribuée à l'amortissement de..... 60,546 38 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 s'élève à..... 89,453 62 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats ci-après : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 20,500 00 Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 125,453 62 145,953 62
Les fonds de l'emprunt ont été versés au trésor en 75 payements mensuels, à partir du 1er juillet 1822. Les travaux ont dû être terminés en 6 ans, du 1er juillet 1821 au 1er juillet 1827; il a été stipulé qu'en cas de non achèvement à l'époque désignée, il serait payé à la compagnie un accroissement d'intérêt de 1 p. 0/0 pour la première année et de 2 p. 0/0 pour chacune des années suivantes. Les autres conditions sont : 6 p. 0/0 d'intérêt pendant la durée des travaux, sauf les augmentations prévues ci-dessus; 2 p. 0/0 d'amortissement primitif, à partir de leur achèvement, avec accroissement de la réduction successive des intérêts. A l'époque de l'achèvement des travaux, les produits nets du canal ont dû être exclusivement affectés à l'acquittement des intérêts et à l'amortissement du capital prêté. Dans le cas où le revenu net du canal n'atteindrait pas 800,000 francs, le Gouvernement doit fournir le supplément nécessaire pour compléter cette somme. Lorsque le prêt de 10 millions aura été remboursé intégralement en capital et intérêts, et pendant la durée de 99 ans à partir de l'achèvement des travaux, c'est-à-dire jusqu'au 1er juillet 1926, la moitié du produit net du canal sera versée au trésor et l'autre moitié allouée à la compagnie, à titre de prime. Les frais de perception sont déduits du produit brut, ainsi que les frais d'administration, fixés à 15,000 francs. Les produits du canal devant être versés au trésor, les 15,000 francs de frais d'administration se payent à la compagnie avec les intérêts des sommes versées. Les versements ont commencé en 1821, et le trésor a eu à payer les intérêts à 6 p. 0/0 et les frais d'administration jusqu'en 1827, époque à laquelle le dernier versement a eu lieu. Depuis cette époque jusqu'en 1834, année où les travaux ont été achevés, il a payé une annuité de 815,000 francs, représentant les intérêts, primes et frais d'administration. Enfin, de 1834 jusqu'au 1er janvier 1839, il a continué à payer cette annuité, destinée à pourvoir aux mêmes charges, plus à l'amortissement du capital emprunté. Les calculs établissent que cet amortissement doit durer 24 ans.	Le trésor a payé pour intérêts et frais d'administration pendant la durée des versements, c'est-à-dire de 1821 à 1827, une somme de..... 1,796,970f 00c La somme de 6,009,800 francs qu'il a eu à payer depuis cette époque jusqu'en 1834, année de l'achèvement des travaux, a été affectée aux intérêts pour..... 4,497,300f 00c Et à la prime et aux frais d'administration pour..... 1,512,500 00 ENSEMBLE..... 6,009,800 00 Les annuités montant à 3,260,000 fr., qu'il a payées de 1835 au 1er janvier 1838, ont été appliquées aux intérêts et frais d'administration pour..... 2,370,766f 39c Et à l'amortissement pour..... 889,233 61 ENSEMBLE..... 3,260,000 00 L'emprunt ayant été de..... 10,000,000 00 Et la partie de ces annuités attribuée à l'amortissement de..... 889,233 61 La portion de l'emprunt restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 9,110,766 39 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats suivants : Intérêts et frais d'administration payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 1,796,970f 00c Intérêts, frais d'administration et primes payés entre la fin des versements et l'achèvement des travaux..... 6,009,800 00 Intérêts et frais d'administration payés depuis l'achèvement des travaux..... 2,370,766 39 10,177,536 39

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJETS DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	MONTANT DES VERSEMENTS, par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	20,490,000f		20,490,000f	20,490,000f	//		
5 août 1821.	Sartoris (Urbain).....	Canaux de la Somme et de Manicamp.....	6,600,000	1821...	275,000	6,600,000	//	Durée des travaux : six ans et trois mois au plus tard, à dater du 10 octobre 1821. Les versements ont dû avoir lieu de trimestre en trimestre, pendant l'espace de six ans. 6 p. 0/0 d'intérêts des versements. 1/2 p. 0/0 de prime, à partir du 10 octobre 1827 ou plus tôt, si les travaux sont terminés, jusqu'à l'extinction du prêt par l'amortissement. 1 p. 0/0 d'amortissement, commençant à l'époque de l'achèvement des travaux. Les revenus des canaux sont affectés au service des intérêts, de la prime et de l'amortissement : en cas d'insuffisance, le gouvernement y pourvoit sur les fonds généraux du budget. Si les produits excèdent les prélèvements pour frais, amortissement, etc., le surplus appartiendra à la compagnie. A partir de l'époque du remboursement du capital, la compagnie entrera en partage, pendant cinquante ans, des produits nets des canaux avec le Gouvernement. Les versements ont commencé en 1821 et le trésor a eu à payer les intérêts au taux de 6 p. 0/0 jusqu'en 1827, époque à laquelle le dernier versement a eu lieu. Depuis cette époque jusqu'au 10 avril 1837, année où les travaux ont été achevés, il a payé une annuité de 429,000 francs, représentant les intérêts et la prime. Enfin, du 10 avril 1837 au 10 octobre 1838, il a payé une annuité de 495,000 francs, destinée à pourvoir au service des intérêts de la prime et de l'amortissement. D'après les calculs établis, l'amortissement paraît devoir se prolonger pendant trente-trois ans environ.	Le trésor a payé pour intérêts des versements pendant leur durée, c'est-à-dire de 1821 à 1827, une somme de..... 1,237,500f 00c L'annuité qu'il a eue à servir depuis cette époque jusqu'au 1er juillet 1837, date de l'achèvement des travaux, s'est élevée à 4,075,500 francs, et a été affectée aux intérêts pour..... 3,762,000f 00c et à la prime pour..... 313,500 00 ENSEMBLE..... 4,075,500 00 La somme de 742,500 francs qu'il a payée depuis le 1er juillet 1837 jusqu'au 1er janvier 1839 a été affectée aux intérêts et à la prime pour..... 640,500f 30c et à l'amortissement pour..... 101,999 70 ENSEMBLE..... 742,500 00 L'emprunt ayant été de..... 6,600,000 00 et la partie des annuités attribuée à l'amortissement de..... 101,999 70 La portion de l'emprunt restant à amortir au 1er janvier 1839 s'élève à.... 6,498,000 30 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultat ci-après: Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 1,237,500f 00c Intérêts et primes payés entre la fin des versements et l'achèvement des travaux..... 4,075,500 00 Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 640,500 30 5,953,500 30
				1822...	1,100,000				
				1823...	1,102,047				
				1824...	1,097,158				
				1825...	1,100,806				
				1826...	1,100,005				
				1827...	824,984				
5 août 1821.	Sartoris (Urbain).....	Canal des Ardennes.....	8,000,000	1821...	333,333	8,000,000	//	Durée des travaux : six ans et trois mois, à dater du 10 octobre 1821. 6 p. 0/0 d'intérêts, à partir de chaque versement. 1 p. 0/0 de prime, à partir du 10 octobre 1827 ou plus tôt, si les travaux sont terminés, jusqu'à l'extinction de l'emprunt. 1 p. 0/0 d'amortissement, à commencer de l'achèvement des travaux. Les revenus du canal sont affectés au payement des intérêts, de la prime et de l'amortissement. Si ces revenus excèdent les prélèvements à faire, le surplus est délégué à la compagnie : en cas d'insuffisance le gouvernement fournit le complément nécessaire. A dater du remboursement du capital, et pendant 50 ans, le produit net sera partagé entre le Gouvernement et la compagnie. Les versements ont commencé en 1821 et le trésor a eu à payer les intérêts à 6 p. 0/0 jusqu'en 1827, époque à laquelle le dernier versement a eu lieu. Depuis cette dernière époque jusqu'au 10 avril 1837, époque où les travaux ont été achevés, il a payé une annuité de 560,000 francs représentant les intérêts et la prime. Enfin, du 10 avril 1837 au 10 octobre 1839, il a eu à payer une annuité de 640,000 francs, destinée à pourvoir au service des intérêts, primes et amortissement. D'après les calculs établis, l'amortissement paraît devoir s'effectuer en trente-trois ans environ.	Le trésor a payé pour intérêts des versements, pendant leur durée, c'est-à-dire de 1821 à 1827, une somme de..... 1,500,000f 00c L'annuité qu'il a eue à servir depuis cette époque jusqu'au 1er juillet 1837, date de l'achèvement des travaux, et qui s'est élevée à 5,320,000 francs, a été affectée aux intérêts pour..... 4,560,000f 00c et à la prime pour..... 760,000 00 ENSEMBLE..... 5,320,000 00 La somme de 960,000 francs qu'il a payée depuis le 1er juillet 1837 jusqu'au 1er janvier 1839 a été affectée aux intérêts et primes pour..... 836,364f 00c et à l'amortissement pour..... 123,636 00 ENSEMBLE..... 960,000 00 L'emprunt ayant été de..... 8,000,000 00 et la partie des annuités attribuée à l'amortissement de..... 123,636 00 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 s'élève à..... 7,876,364 00 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats ci-après: Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 1,500,000f 00c Intérêts et primes payés entre la fin des versements et l'achèvement des travaux..... 5,320,000 00 Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 836,364 00 7,656,364 00
				1822...	1,333,333				
				1823...	1,341,687				
				1824...	1,325,027				
				1825...	1,333,300				
				1826...	1,333,340				
				1827...	999,980				
		A REPORTER...	35,090,000		35,090,000	35,090,000	//		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	MONTANT DES VERSEMENTS, par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	35,090,000f		35,090,000f	35,090,000f			
5 août 1821.	Froidefond de Belle-Isle et compagnie.....	Navigation de l'Isle.....	2,500,000	1821...	250,000	2,500,000	//	Les versements ont dû avoir lieu au trésor en dix payements égaux, de six en six mois. Il a été alloué à la compagnie, tant pour intérêts que pour amortissement, 10 pour cent de toutes les sommes versées, et à partir de chaque versement, de manière que depuis que le montant de l'emprunt a été entièrements mis à la disposition du trésor, la compagnie a reçu une annuité de 250,000 francs dont il a été stipulé que le payement lui serait fait pendant dix-neuf ans après la date du dernier versement. La compagnie a été autorisée à prélever, sur chaque payement qui lui restait à faire jusqu'au payement définitif, les intérêts et le fonds d'amortissement qui lui seraient dus à la fin de chaque versement. Le dernier versement de la compagnie ayant eu lieu en 1826, l'annuité de 250,000 francs est encore à servir par le trésor pendant sept ans, c'est-à-dire jusqu'en 1845.	Conformément aux dispositions ci-contre, le trésor a payé à la compagnie soumissionnaire 10 p. 0/0 de ses versements successifs qui ont eu lieu de 1821 à 1826 : cette dépense a été de..... 687,500f 00c De 1827 au 1er janvier 1839, il lui a tenu compte de la même annuité de 250,000 francs, formant, pour douze années, une dépense de..... 3,000,000 00 Le montant de ses payements au 1er janvier 1839 est, en conséquence, de. 3,687,500 00
				1822...	500,000				
				1823...	500,000				
				1824...	500,000				
				1825...	500,000				
				1826...	250,000				
5 août 1821 et ordonnance royale du 13 juillet 1825.	Sartoris (Urbain).....	Navigation de l'Oise.....	3,000,000	1826...	603,000	3,000,000	//	Durée des travaux : cinq ans et trois mois, à dater du 10 janvier 1826. Les versements ont dû avoir lieu de trimestre en trimestre pendant l'espace de cinq ans. 6 p. 0/0 d'intérêts de versements. 1/2 p. 0/0 de prime, à partir du 10 janvier 1831 ou plus tôt, si les travaux sont terminés, jusqu'à l'extinction du prêt. 1 p. 0/0 d'amortissement, commençant à l'époque de l'achèvement des travaux. Les droits de navigation sont affectés au service des intérêts, de la prime et de l'amortissement : en cas d'insuffisance, le gouvernement y pourvoit sur les fonds généraux du budget. Si les produits excèdent les prélèvements pour intérêts et amortissement, le surplus appartient à la compagnie pendant 50 ans. A partir de l'époque du remboursement du capital, les droits de navigation sont partagés par moitié entre le gouvernement et la compagnie. Les versements ont commencé en 1826, et le trésor a eu à en payer les intérêts au taux de 6 p. 0/0 jusqu'en 1831, époque du dernier versement. Depuis cette époque jusqu'au 1er avril 1837, année où les travaux ont été achevés, il a payé une annuité de 195,000 francs représentant les intérêts et la prime. Enfin, du 1er avril 1837 au 1er octobre 1839, il a payé une annuité de 225,000 francs destinée à pourvoir au service des intérêts et de la prime, ainsi qu'à l'amortissement. Les calculs ont assigné à cet amortissement une durée de trente-trois ans environ.	Le trésor a payé, de 1826 au 10 janvier 1831, pour intérêts des versements, pendant leur durée, une somme de..... 472,500f 00c L'annuité qu'il a servie depuis cette dernière époque jusqu'au 10 avril 1837, date de l'achèvement des travaux, s'est élevée à 1,218,750 francs et a été affectée aux intérêts pour..... 1,125,000f 00c et à la prime pour..... 93,750 00 ENSEMBLE..... 1,218,750 00 La somme de 337,500 francs qu'il a payée depuis le 10 avril 1837 jusqu'au 10 octobre 1838 a été affectée aux intérêts et à la prime pour..... 291,136f 50c et à l'amortissement pour..... 46,363 50 ENSEMBLE..... 337,500 00 L'emprunt ayant été de..... 3,000,000 00 et la partie des annuités attribuée à l'amortissement de..... 46,363 50 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 s'élève à..... 2,953,636 50 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats ci-après : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 472,500f 00c Intérêts et primes payés entre la fin des versements et l'achèvement des travaux..... 1,218,750 00 Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 291,136 50 1,982,386 50
				1827...	603,500				
				1828...	595,000				
				1829...	603,500				
				1830...	595,000				
		A REPORTER...	40,590,000		40,590,000	40,590,000	//		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	MONTANT DES VERSEMENTS, par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	40,590,000f		40,590,000f	40,590,000f	//		
				1822...	610,000			Les versements ont dû être effectués par trimestre, en 10 ans et 3 mois, à partir du 1er octobre 1822. La durée des travaux a été arbitrée au même laps de temps. Intérêt annuel de 5 francs 10 centimes p. 0/0. Il est alloué 1/2 p. 0/0 de prime, à partir de l'achèvement des travaux jusqu'à l'entier amortissement du capital. Et 1 p. 0/0 d'amortissement, qui commencera en même temps que la prime. Ces diverses conditions sont devenues la base d'une annuité de 1,650,000 francs. Les droits et revenus du canal sont affectés aux frais de perception, intérêts, primes et amortissement; s'ils ne suffisent pas, le complément est fourni par le Gouvernement; si les produits sont supérieurs aux prélèvements, le fonds d'amortissement s'accroîtra de l'excédant. Après le remboursement complet du capital, et pendant 40 années, la compagnie entrera en partage, avec le gouvernement, du produit net du canal. On a évalué que l'amortissement durerait 35 ans et demi.	Le trésor a payé, de 1823 à 1832 inclusivement, pour intérêts des versements pendant leur durée, une somme de..... 6,377,368f 40 L'annuité de 1,650,000 francs qu'il a eu à servir pour les six années écoulées depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'est élevée à 9,895,710 francs, déduction faite de 4,290 francs non payés au 31 décembre 1838, a été affectée au payement des intérêts et de la prime pour..... 8,170,673 92 Et à l'amortissement pour..... 1,725,036 08 ENSEMBLE..... 9,895,710 00 L'emprunt ayant été de..... 25,000,000 00 Et la portion des annuités attribuée à l'amortissement de..... 1,725,036 08 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 23,274,963 92 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats suivants : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 6,377,368f 40c Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 8,170,673 92 14,548,042 32
14 août 1822....	Jonas Hagermann.....	Canal de Bourgogne.....	25,000,000	1823...	2,440,000	25,000,000	//		
				1824...	2,718,460				
				1825...	2,370,758				
				1826...	2,398,259				
				1827...	2,398,921				
				1828..	2,314,354				
				1829...	2,441,001				
				1830...	2,437,833				
				1831...	2,471,219				
				1832...	2,399,154				
				1833...	41				
				1822...	220,000			Les versements de l'emprunt ont dû être effectués dans un espace de six années, à partir du 1er octobre 1822, temps auquel on a également arbitré la durée des travaux. L'intérêt annuel est de 5 francs 12 centimes p. 0/0. Il est alloué 1/2 p. 0/0 de prime, à partir de l'achèvement des travaux, jusqu'à l'entier amortissement du capital. Et 1 p. 0/0 d'amortissement, qui commencera en même temps que la prime. Ces diverses conditions sont devenues la base d'une annuité de 364,100 francs. Les revenus du canal sont affectés aux frais de perception, intérêts, primes et amortissement; s'ils ne suffisent pas, le complément sera fourni par le gouvernement; si les produits sont supérieurs aux prélèvements, le fonds d'amortissement s'accroîtra de l'excédant. Après le remboursement complet du capital, et pendant 40 années, la compagnie entrera en partage, avec le gouvernement, des produits nets du canal. On a évalué que l'amortissement durerait 35 ans et demi.	Le trésor a eu à payer, de 1823 à 1828 inclusivement, pour intérêts des versements pendant leur durée..... 844,800f 00c L'annuité de 364,100 francs qu'il a eu à servir pour les dix années écoulées depuis cette époque, jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'est élevée à 3,641,000 francs, a été affectée au payement des intérêts et primes pour..... 2,924,263 35 Et à l'amortissement pour..... 716,736 65 ENSEMBLE..... 3,641,000 00 L'emprunt ayant été de..... 5,500,000 00 Et la portion des annuités attribuée à l'amortissement de..... 706,736 65 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 4,793,263 35 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats suivants : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 844,800f 00c Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 2,924,263 35 3,769,063 35
14 août 1822....	Odier (Gabriel) et compagnie.	Canal d'Arles à Bouc.....	5,500,000	1822...	220,000	5,500,000	//		
				1823...	893,640				
				1824...	877,136				
				1825...	902,986				
				1826...	882,314				
				1827...	920,924				
				1828...	803,000				
		A REPORTER.....	71,090,000		71,090,000	71,090,000	//		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS

ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	71,090,000f		71,090,000f	71,090,000f	n		
14 août 1822....	André et Cottier.....	Canaux de Bretagne.....	36,000,000	1822...	1,800,000	36,000,000	n	Durée des travaux : 10 ans et 3 mois. Intérêt annuel de 5 francs 62 centimes p. 0/0. Prime, 1/2 p. 0/0 depuis l'achèvement des travaux jusqu'à la fin de l'amortissement du capital. Amortissement, 1 p. 0/0. Il devra commencer en même temps que la prime. Ces diverses conditions sont devenues la base d'une annuité de 2,563,200 francs. Les revenus du canal sont affectés aux frais de perception, intérêts, primes et amortissement; s'ils ne suffisent pas, le complément sera fourni par le trésor; si les produits sont supérieurs aux prélèvements, le fonds d'amortissement s'accroîtra de l'excédant. Après le remboursement complet du capital, et pendant 40 ans, la compagnie entrera en partage, avec le gouvernement, des produits nets du canal. Les calculs ont établi que l'amortissement de l'emprunt aurait lieu dans l'espace de 34 ans.	Le trésor a eu à payer à la compagnie, de 1823 à 1832, pour intérêts des versements pendant leur durée, une somme de..... 10,116,000f L'annuité de 2,563,200 francs qu'il a servie pour les six années écoulées depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'est élevée à 15,379,200 francs été affectée au payement des intérêts et de la prime pour..... 12,852,030f Et à l'amortissement pour..... 2,527,170 ENSEMBLE..... 15,379,200 L'emprunt ayant été de..... 36,000,000 Et la portion des annuités attribuée à l'amortissement de..... 2,527,170 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 33,472,830 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats suivants : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 10,116,000 Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 12,852,030 22,968,030
				1823...	3,519,390				
				1824...	2,780,610				
				1825...	3,600,000				
				1826...	3,600,000				
				1827...	3,600,000				
				1828...	3,600,000				
				1829...	3,600,000				
				1830...	3,600,000				
				1831...	3,600,000				
				1832...	2,700,000				
14 août 1822....	André et Cottier.....	Canal du Nivernais.....	8,000,000	1822...	571,429	8,000,000	n	Durée des travaux : 7 ans et 3 mois. 5 francs 28 centimes p. 0/0 d'intérêt annuel. 1/2 p. 0/0 de prime, à partir de l'achèvement des travaux, jusqu'à l'amortissement complet du capital. 1 p. 0/0 d'amortissement, qui devra commencer en même temps que la prime. Ces diverses conditions sont devenues la base d'une annuité de 542,400 francs. Les revenus du canal sont affectés aux frais de perception, intérêts, primes et amortissement; s'ils ne suffisent pas, le complément sera fourni par le trésor; si les produits sont supérieurs aux prélèvements, le fonds d'amortissement s'accroîtra de l'excédant. Après l'entier remboursement de l'emprunt, et pendant 40 ans, la compagnie entrera en partage, avec le gouvernement, des produits nets du canal. On a évalué que l'amortissement de l'emprunt aurait lieu en 35 ans.	Le trésor a payé à la compagnie, de 1823 à 1829 inclusivement, pour intérêts des versements pendant leur durée, une somme de..... 1,478,400f L'annuité de 542,400 francs qu'il a servie pour les neuf années écoulées depuis cette dernière époque jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'est élevée à 4,881,600 francs, a été affectée au payement des intérêts et de la prime pour..... 3,974,857f Et à l'amortissement pour..... 906,743 ENSEMBLE..... 4,881,600 L'emprunt ayant été de..... 8,000,000 Et la portion des annuités attribuée à l'amortissement de..... 906,743 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 7,093,257 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats suivants : Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 1,478,400f Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 3,974,857 5,453,257
				1823...	1,118,455				
				1824...	881,545				
				1825...	1,142,857				
				1826...	1,142,857				
				1827...	1,142,957				
				1828...	1,142,757				
				1829...	857,143				
		A REPORTER.....	115,090,000		115,090,000	115,090,000	n		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	115,090,000f		115,090,000f	115,090,000f	»		
14 août 1822....	André et Cottier.....	Canal de Berry.....	12,000,000	1822....	750,000	12,000,000	»	Durée des travaux : huit ans et trois mois. Intérêt annuel de 5 fr. 31 cent. p. 0/0. 1/2 p. 0/0 de prime, à partir de l'achèvement des travaux jusqu'à l'entier amortissement du capital. 1 p. 0/0 d'amortissement, qui commencera en même temps que la prime. Ces diverses conditions sont devenues la base d'une annuité de 817,200 fr. Les droits et revenus du canal sont affectés aux frais de perception, intérêts, primes et amortissement. S'ils ne suffisent pas, le complément sera fourni par le trésor; si les produits sont supérieurs aux prélèvements, le fonds d'amortissement s'accroîtra de l'excédant. Après le remboursement de l'emprunt, et pendant quarante ans, la compagnie entrera en partage, avec le gouvernement, des produits nets du canal. On a évalué que l'amortissement de l'emprunt aurait lieu en trente-cinq ans.	Le trésor a payé à la compagnie, de 1823 à 1830 inclusivement, pour intérêts des versements pendant leur durée, une somme de..... 2,548,800f L'annuité de 817,200 fr. qu'il a servie pour les huit années écoulées depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'est élevée à 6,537,600 fr., a été affectée au payement des intérêts et de la prime pour..... 5,360,568f et à l'amortissement pour..... 1,177,032 ENSEMBLE..... 6,537,600 L'emprunt ayant été de..... 12,000,000 et la portion des annuités attribuée à l'amortissement de..... 1,177,032 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 10,822,968 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultats suivants: Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 2,548,800f Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 5,360,568 7,909,368
				1823....	1,467,835				
				1824....	1,157,165				
				1825....	1,500,000				
				1826....	1,500,000				
				1827....	1,500,000				
				1828....	1,500,000				
				1829....	1,500,000				
				1830....	1,125,000				
14 août 1832.....	André et Cottier.....	Canal latéral à la Loire.....	12,000,000	1822....	750,000	12,000,000	»	Durée des travaux : huit ans et trois mois. Intérêt annuel de 5 fr. 17 cent. p. 0/0. 1/2 p. 0/0 de prime, à partir de l'achèvement des travaux jusqu'à l'entier amortissement du capital. 1 p. 0/0 d'amortissement, qui commencera en même temps que la prime. Ces diverses conditions sont devenues la base d'une annuité de 800,400 fr. Les revenus du canal sont affectés aux frais de perception, intérêts, primes et amortissement. S'ils ne suffisent pas, le complément sera fourni par le trésor; si les produits sont supérieurs aux prélèvements, le fonds d'amortissement s'accroîtra de l'excédant. Après le remboursement de l'emprunt et pendant quarante ans, la compagnie entrera en partage, avec le gouvernement, des produits nets du canal. On a évalué que l'amortissement de cet emprunt aurait lieu dans un espace de trente-six ans.	Le trésor a payé à la compagnie, de 1823 à 1830 inclusivement, pour intérêts des versements pendant leur durée, une somme de..... 2,481,600f L'annuité de 800,400 fr. qu'il a eu à servir pour les huit années écoulées depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'est élevée à 6,403,200 fr., a été affectée au payement des intérêts et des primes pour..... 5,231,615 et à l'amortissement pour..... 1,171,585 ENSEMBLE..... 6,403,200 L'emprunt ayant été de..... 12,000,000 et la portion des annuités attribuée à l'amortissement de..... 1,170,585 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 10,829,415 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, on obtient les résultat suivants: Intérêts payés à la compagnie pendant la durée des versements..... 2,481,600 Intérêts et primes payés depuis l'achèvement des travaux..... 5,231,615 7,713,215
				1823....	1,468,477				
				1824....	1,156,523				
				1825....	1,500,000				
				1826....	1,500,000				
				1827....	1,500,000				
				1828....	1,500,000				
				1829....	1,500,000				
				1830....	1,125,000				
		A REPORTER.....	139,090,000		139,090,000	139,090,000	»		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS ET CANAUX SOUMISSIONNÉS

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJET DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.	CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.	DÉPENSE QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.
		REPORT.....	139,090,000f		139,090,000f	139,090,000f	#		Le trésor a payé à la caisse des dépôts et consignations, de 1826 jusqu'à la fin de 1828, pour intérêts des versements pendant leur durée, une somme de..... 57,447f 23c
14 août 1822 et ordonnance royale du 6 septembre 1825.	Caisse des dépôts et consignations.....	Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac.....	800,000	1825.... 200,000 1826.... 30,000 1827.... 210,000 1828.... 290,000 1829.... 70,000		800,000	#	Une ordonnande royale du 6 septembre 1825 a autorisé le gouvernement à contracter l'emprunt ci-contre avec la caisse des dépôts et consignations, moyennant un intérêt annuel de 5 p. 0/0 et un amortissement de 1 p. 0/0, à partir de l'époque du dernier versement. Ces conditions ont mis à la charge du trésor le payement d'une annuité de 48,000 fr. Il résulte des calculs que la durée probable de l'emprunt sera de 36 ans.	L'annuité de 48,000 fr. qu'il a eue à payer pour les 10 années écoulées depuis cette époque jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'est élevée à 478,986 fr. 30 cent., a été affectée au payement des intérêts pour..... 354,765f 79c et à l'amortissement pour..... 124,220 51 ENSEMBLE..... 478,986 30 L'emprunt ayant été de..... 800,000 00 et la portion des annuités attribuée à l'amortissement de..... 124,220 51 La somme restant à amortir au 1er janvier 1839 est de..... 675,779 49 En récapitulant la dépense que cet emprunt a mise à la charge du trésor jusqu'au 1er janvier 1838, on obtient les résultats ci-après : Intérêts payés à la caisse des dépôts et consignations pendant la durée des versements..... 57,447f 23c Intérêts payés depuis l'achèvement des travaux..... 354,765 79 412,213 02
29 juillet 1829...	Caisse des dépôts et consignations.....	Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville.....	600,000	1830.... 300,000 1831.... 300,000		600,000	#	D'après l'autorisation contenue dans l'ordonnance royale du 27 janvier 1830, l'emprunt ci-contre a été contracté aux conditions suivantes : L'intérêt à 5 p. 0/0 sera payé directement à la caisse des dépôts et consignations par la ville de Granville. L'amortissement aura lieu, pendant l'achèvement des travaux, avec le reste disponible d'une annuité de 100,000 fr. fournie par le trésor pour être affectée à la fois à l'amortissement et à l'exécution des travaux. On a évalué que cet amortissement s'effectuerait dans un espace de six années.	Les charges du trésor pour l'emprunt du port de Granville consistent seulement dans les payements qu'il a faits pour son amortissement depuis l'année 1833 jusqu'au 1er janvier 1839, et qui s'élèvent à..... 536,309f 86c Et comme cet emprunt était de..... 600,000 00 La somme restant à amortir au 1er janvier 1838 est de..... 63,690 14
28 juin 1829.....	Homberg et compagnie.....	Grands travaux du port du Havre.....	2,800,000	1830.... 350,000 1831.... 350,000 1832 ... 350,000 1833.... 350,000 1834.... 350,000 1835.... 350,000 1836.... 350,000 1837.... 350,000		2,800,000	#	Les intérêts ont été fixés à 6 p. 0/0 par an; le payement n'en a pas eu lieu pendant les huit ans qu'ont duré les versements. Le trésor en a réglé le compte à la fin de chaque trimestre, et leur montant, à son tour productif d'intérêts, a été ajouté à celui du capital prêté. Pour opérer l'amortissement du capital et des intérêts composés, la totalité du produit d'un droit spécial de tonnage établi par loi du 28 juin 1829 a été abandonnée aux prêteurs, à partir de l'expiration du trimestre qui a suivi le dernier versement, lequel a eu lieu le 1er octobre 1837. La perception de ce droit de tonnage est faite par les agents de l'administration des douanes, et depuis l'époque qui vient d'être indiquée; le montant des recettes effectuées est ordonnancé chaque mois au profit de la compagnie. Le prêt a été, comme on vient de l'indiquer, de..... 2,800,000f 00c Il s'est accru par l'effet de la capitalisation des intérêts calculés au profit de la compagnie, à la fin de chaque trimestre, sur les versements déjà effectués, de. 813,628 50 Et à la fin de l'année 1837, la somme due à la compagnie pour ces deux causes était de..... 3,613,628 50 La durée de l'amortissement de l'emprunt du Havre est indéterminée.	La seule dépense mise à la charge du trésor pour l'emprunt affecté aux travaux du port du Havre résulte de la restitution à la compagnie, à partir du 1er janvier 1838, du produit du droit spécial de tonnage désigné ci-contre, et dont il est fait recette aux produits du budget au fur et à mesure de sa réalisation. Cette dépense s'est élevée pendant l'année 1838 à. 508,539f 52c qui ont été affectés au payement des intérêts pour..... 207,724 97 et à l'amortissement pour..... 300,814 55 ENSEMBLE..... 508,539 52 L'emprunt, y compris les intérêts capitalités, étant de..... 3,613,628 50 La portion amortie s'élevant à..... 300,814 55 La somme restant à amortir le 1er janvier 1839 est de..... 3,312,813 95
		A REPORTER.....	143,290,000		143,290,000	143,290,000	#		

Suite du TABLEAU N° 1.

Suite du COMPTE DES PONTS

ET CANAUX SOUMISSIONNÉS.

Suite du *Tableau des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux budgets.*

DATES des LOIS.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	OBJETS DES TRAVAUX ou ENTREPRISES.	MONTANT des EMPRUNTS.	ÉPOQUE ET MONTANT DES VERSEMENTS. ANNÉES.	MONTANT DES VERSEMENTS, par année.	par emprunt.	RESTE à verser sur les emprunts.
		Report.....	143,290,000f		143,290,000f	143,290,000f	#
28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations.....	Travaux d'amélioration du port de Boulogne.....	1,650,000	1830...	300,000	1,560,000	90,000f
				1831...	150,000		
				1832...	200,000		
				1833...	210,000		
				1834...	90,000		
				1835...	460,000		
				1836...	100,000		
				1838.	50,000		
31 mars 1831....	Barbet et compagnie.....	Travaux du port et des quais de Rouen.....	840,000	1832...	385,000	725,000	115,000
				1835...	70,000		
				1836...	140,000		
				1837...	80,000		
				1838...	50,000		
		TOTAL GÉNÉRAL.....	145,780,000		145,575,000	145,575,000	205,000

CONDITIONS STIPULÉES DANS LES TRAITÉS.

D'après une ordonnance royale du 15 octobre 1829, rendue pour l'exécution de la loi du 28 juin de la même année, qui a autorisé un emprunt de 1,600,000 fr., un intérêt de 5 p. 0/0 par an a été consenti au profit de la caisse des dépôts et consignations pour le prêt effectué par elle.

Le remboursement de ce prêt a été assuré au moyen :

1° D'un contingent de 25,000 francs à fournir chaque année par la ville de Boulogne;

2° D'un prélèvement de 95,000 francs à faire également chaque année sur les fonds généraux du budget de l'État ;

3° Et enfin d'un droit spécial de tonnage établi dans le port de Boulogne, et évalué annuellement à 35,000 francs.

Le gouvernement n'ayant eu à payer à la caisse des dépôts et consignations pendant la durée des travaux que les intérêts des versements effectués par elle, la portion des ressources ci-dessus qui excédait le montant desdits intérêts a été affecté, chaque année aux travaux en exécution, concurremment avec les fonds de l'emprunt; en sorte que le gouvernement ne s'est pas trouvé dans la nécessité de réaliser en totalité l'emprunt autorisé par la loi du 28 juin 1829, lequel n'a réellement été contracté que pour la somme de 950,000 francs.

Depuis, une seconde loi, en date du 30 juin 1835, a autorisé un nouvel emprunt de 700,000 francs, qui a été également fait à la caisse des dépôts et consignations sous la condition d'un intérêt annuel de 4 1/2 p. 0/0. Aux termes de cette loi, les ressources affectées au payement de l'intérêt et de l'amortissement de ce nouvel emprunt, et qui consistent dans l'allocation annuelle de 95,000 francs inscrite au budget de l'État, ainsi que dans le produit du droit de tonnage, ne doivent recevoir cette destination qu'après que le précédent emprunt aura été remboursé. Jusque-là les intérêts sont capitalisés et portés au crédit de la caisse des dépôts et consignations, en accroissement de la dette que le trésor a contractée envers elle.

Le droit de tonnage établi dans le port de Boulogne est recouvré par les agents du trésor, qui en restituent chaque année le produit à la caisse des dépôts et consignations.

La durée de l'amortissement des deux emprunts ci-dessus est indéterminée.

La loi du 31 mars 1831 avait autorisé un emprunt de 840,000 francs. Sur cette somme, la compagnie Barbet a versé au trésor celle de 385,000 francs, aux conditions suivantes :

Intérêts à 6 1/4 p. 0/0 pendant la durée des travaux, fixée à deux ans, à dater du 31 juillet 1832.

A l'expiration des deux années, c'est-à-dire en 1834, l'amortissement de l'emprunt a commencé et se poursuit à raison de 38,500 francs par semestre, pour être consommé en dix payements égaux le 1er janvier 1839.

A cet amortissement et au payement des intérêts ont été affectés :

1° Un contingent annuel de 25,000 francs à fournir par le trésor;

2° Un contingent annuel de 16,000 francs à servir par la ville de Rouen pendant les mêmes années;

3° Le produit d'un droit spécial de navigation évalué à 69,000 francs, et garanti par la ville de Rouen. Ce droit est recouvré par le trésor et porté en recette au budget; la restitution en est ensuite faite à qui de droit.

Une décision du ministre de l'intérieur, en date du 13 mai 1835, a autorisé un nouvel emprunt de 455,000 francs, qui a été contracté avec la caisse des dépôts et consignations sous la condition d'un intérêt annuel de 4 p. 0/0. Ce dernier emprunt, ainsi que les intérêts, seront remboursés au moyen des ressources restées disponibles après l'acquittement des intérêts et de l'amortissement du précédent emprunt.

La durée de l'amortissement du premier emprunt a été évaluée à cinq ans.

Celle du second emprunt est encore indéterminée.

DÉPENSE

QUE L'EXÉCUTION DES TRAITÉS A MISE À LA CHARGE DU TRÉSOR jusqu'au 1er janvier 1839.

Le trésor a payé à la caisse des dépôts et consignations, de 1830 à 1834, pour intérêts pendant la durée des versements effectués pour le premier emprunt, une somme de..... 131,398f 26c

A partir de cette dernière époque, les opérations auxquelles ce premier emprunt a donné lieu sont celles qui suivent :

1° Sommes reçues par la caisse des dépôts et consignations :
- Contingent annuel de la ville de Boulogne, pour les années 1835, 1836, 1837 et 1838..... 100,000f 00c
- Versements faits par le trésor sur l'allocation au budget de l'État..... 380,000 00
- sur le droit spécial de tonnage..... 107,785 28
- TOTAL..... 587,785 28

2° Affectation des sommes reçues :
- Intérêts et commissions..... 144,551 10
- Amortissement..... 443,234 18
- SOMME ÉGALE..... 587,785 28

3° Somme restant à amortir au 1er janvier 1839 :
- Montant de l'emprunt..... 950,000 00
- Portion amortie..... 443,234 18
- RESTE à amortir..... 506,765 82

Quant au second emprunt contracté pour 700,000 francs, la caisse des dépôts et consignations n'avait encore versé au 1er janvier 1839 que..... 610,000f 00c

Cette somme s'est accrue des intérêts à 5 p. 0/0 calculés au profit de ladite caisse, ci..... 87,144 79

Et l'emprunt se trouve ainsi élevé en capital, au 1er janvier 1839, à..... 697,144 79

D'après les indications qui précèdent, la dépense du trésor, pour l'emprunt du port de Boulogne, se compose des intérêts payés pendant la durée des versements du premier emprunt, ci..... 131,398f 26c

Des fonds prélevés sur le budget à titre d'intérêts et d'amortissements de la portion de l'emprunt mise à la charge de l'État, ci..... 380,000 00

Et enfin du remboursement à la caisse des dépôts du produit du droit de tonnage recouvré par les agents de l'administration des douanes, et porté en recette au budget..... 107,785 28

- ENSEMBLE..... 619,183 54

Ces deux emprunts ont donné lieu aux opérations ci-après :

Premier emprunt,

1° Intérêts payés à la compagnie Barbet pendant la durée des versements... 36,093 75

2° Sommes reçues par la compagnie depuis le commencement de l'amortissement :
- Contingent annuel du trésor..... 112,968 75
- de la ville de Rouen..... 64,000 00
- Versement sur le produit du droit de navigation..... 234,499 97
- TOTAL..... 411,468 72

3° Affectation des sommes reçues :
- Intérêts..... 64,968 72
- Amortissement..... 346,500 00
- SOMME ÉGALE..... 411,468 72

4° Somme restant à amortir au 1er janvier 1839 :
- Montant de l'emprunt..... 385,000 00
- Portion amortie..... 346,500 00
- RESTE à amortir..... 38,500 00

Quant au second emprunt contracté pour 455,000 francs, la caisse des dépôts et consignations n'avait encore versé, au 1er janvier 1839, que..... 340,000f 00c

Les intérêts des versements faits successivement se sont élevés, jusqu'au 31 juillet 1838, à la somme de 21,255 fr. 05 cent., qui a été payée sur le produit du droit spécial.

En résumé, la dépense du trésor pour les emprunts du port et des quais de Rouen se compose, savoir :

PREMIER EMPRUNT.
- 1° Des intérêts payés pendant la durée de l'emprunt..... 36,093f 75c
- 2° Des sommes payées pour intérêts et amortissement,
  - Sur le contingent annuel de l'État..... 112,968 75
  - Sur le droit de navigation..... 234,499 97
  - = 347,468 72
- 383,562 47

DEUXIÈME EMPRUNT.
- Intérêts de sommes versées, imputées sur le produit du droit de navigation.. 21,255 05
- 404,817 52

TABLEAU N° 2.

Suite du COMPTE DES PONTS, CANAUX

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES DIVERS MODES arrêtés pour le remboursement du capital des emprunts.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.
1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.	Pont de Bordeaux	Balguerie et compagnie	2,000,000f	3,700,000f
	Pont de Libourne	*Idem*	1,500,000	
	Pont de Laval	Dubois-Fresnay et Cie.	200,000	
2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté	Grands travaux du port du Havre	Homberg et compagnie	2,800,000	2,800,000
3° Emprunts remboursables au moyen 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le trésor a prise à sa charge ; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs ; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités	Travaux d'amélioration du port de Boulogne	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	2,490,000
	Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen	Barbet et compagnie Caisse des dépôts et consignations	840,000	
4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'Etat pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement	Navigation de l'Isle	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	2,500,000
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou par les villes	Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville)	Caisse des dépôts et consignations	392,000	392,000
6° Emprunts dont le trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital	Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	133,898,000
	Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	
	Ponts de Montrejeau, de la Roche de Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	1,800,000	
	Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	
	Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	
	Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	6,600,000	
	Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	
	Navigation de l'Oise	*Idem*	3,000,000	
	Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	25,000,000	
	Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	
	Canaux de Bretagne	André-Cothier et Cie.	36,000,000	
	Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	
	Canal de Berry	*Idem*	12,000,000	
	Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	
	Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	
	Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	
			145,780,000	145,780,000

ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

TABLEAU N° 3.

Situation au 1er Janvier 1839 des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1839.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie	2,900,000	1,133,395 47	1,766,604 53	8 ans 1/2.
Ponts de Montrejeau, de la Roche de Glun, du Petit Vey, de Souillac	Urbain-Sartoris	1,800,000	703,486 85	1,096,513 15	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	60,546 38	89,453 62	*Idem.*
CANAUX.					
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	101,999 70	6,498,000 30	31 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	123,636 00	7,876,364 00	*Idem.*
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	889,233 61	9,110,766 39	21 ans.
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	1,725,036 08	23,274,963 92	29 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	706,736 65	4,793,263 35	25 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André-Cottier et compagnie	36,000,000	2,527,170 00	33,472,830 00	28 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	906,743 00	7,093,257 00	27 ans.
Canal de Berry	*Idem*	12,000,000	1,177,032 00	10,822,968 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	1,170,585 00	10,829,415 00	28 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	536,309 86	63,690 14	1 an.
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain-Sartoris et compagnie	3,000,000	46,363 50	2,953,636 50	31 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	124,220 51	675,779 49	27 ans.
		133,898,000	13,480,494 61	120,417,505 39	

TABLEAU N° 4.

Suite du COMPTE DES PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

Tableau des Charges supportées par les budgets pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des SOUMISSIONS.	PAYEMENTS EFFECTIFS MIS A LA CHARGE DES BUDGETS. — PAYEMENTS D'INTÉRÊTS ET PRIMES pendant la durée des versements.	entre la fin des versements et le commencement de l'amortissement.	depuis le commencement de l'amortissement.	TOTAL.	PAYEMENTS pour insuffisance de droits de péage.	PAYEMENTS d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes et d'amortissement.	TOTAL des payements effectifs.	PRODUITS DE DROITS de péage, de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	TOTAL GÉNÉRAL DES CHARGES supportées par le trésor, par emprunt.	par genre d'entreprise.	OBSERVATIONS.
PONTS.													
Pont de Bordeaux	Balguerie et compagnie	2,000,000f	//	//	//	//	199,475f 99c	//	199,475f 99c	(c) 2,668,951f 31c	2,868,427f 30c		(a) Le service des intérêts de cet emprunt est à la charge de la ville de Granville.
Pont de Libourne	*Idem*	1,500,000	//	//	//	//	2,152,772 14	//	2,152,772 14	(c) 322,227 86	2,475,000 00		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem*	2,900,000	530,350f 00c	//	2,202,611f 43c	2,732,961f 43c	//	//	2,732,961 43	//	2,732,961 43		(b) Les intérêts de cet emprunt ont été ajoutés au capital, et le payement n'a dû en être fait à la compagnie qu'à partir de l'époque du dernier versement de l'emprunt, le 1er octobre 1837. C'est également à partir de cette époque que le produit de la taxe spéciale établie au port du Havre, en vertu de la loi du 28 juin 1829, et qui est recouvré par les agents du trésor, sera restitué à la compagnie conformément aux stipulations du traité.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glum, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	356,550 00	//	1,456,513 15	1,813,063 15	//	//	1,813,063 15	//	1,813,063 15	10,395,199f 85c	
Pont de Laval	Dubois Fresnay et compagnie	200,000	15,597 03	//	//	15,597 03	82,953 37	//	98,550 40	(c) 261,243 95	359,794 35		
Pont de Pensaguel	Urbain-Sartoris et compagnie	150,000	20,500 00	//	125,453 62	145,953 62	//	//	145,953 62	//	145,953 62		(c) Droits de péage dont la perception s'effectue par les soins de la compagnie.
CANAUX.													
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie	10,000,000	1,796,970 00	6,009,800f 00c	2,370,766 39	10,177,536 39	//	//	10,177,536 39	//	10,177,536 39		(d) Droit de tonnage dont le recouvrement s'effectue par le trésor public, lequel en restitue le produit à la caisse des dépôts et consignations.
Canal de la Somme et de Manicamp	Urbain Sartoris et compagnie	6,600,000	1,237,500 00	4,075,500 00	640,500 30	5,953,500 30	//	//	5,953,500 30	//	5,953,500 30		
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	1,500,000 00	5,320,000 00	836,364 00	7,656,364 00	//	//	7,656,364 00	//	7,656,364 00		(e) Droit spécial de navigation recouvré par le trésor, et dont le produit est ensuite restitué à la caisse des dépôts et consignations.
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	6,377,368 40	//	8,170,673 92	14,548,042 32	//	//	14,548,042 32	//	14,548,042 32		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	844,800 00	//	2,924,263 35	3,769,063 35	//	//	3,769,063 35	//	3,769,063 35	86,148,376 36	(f) Droits de péage. Pont de Bordeaux 2,668,951f 31c Droits de péage. Pont de Libourne 322,227 86 } 3,252,423f 12c Droits de péage. Pont de Laval 261,243 95 Droit de tonnage. Port de Boulogne 107,785 28 Droit spécial de navigation. Port et quais de Rouen 234,499 97
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	10,116,000 00	//	12,852,030 00	22,968,030 00	//	//	22,968,030 00	//	22,968,030 00		
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	1,478,400 00	//	3,974,857 00	5,453,257 00	//	//	5,453,257 00	//	5,453,257 00		
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	2,548,800 00	//	5,360,568 00	7,909,368 00	//	//	7,909,368 00	//	7,909,368 00		
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	2,481,600 00	//	5,231,615 00	7,713,215 00	//	//	7,713,215 00	//	7,713,215 00		TOTAL ÉGAL 3,594,708 37
PORTS.													
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	369,561 10	//	338,075 00	707,636 10	//	//	707,636 10	//	707,636 10		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville (a)	*Idem*	600,000	//	//	//	//	//	//	//	//	//		*Nota.* On ne comprend pas dans ce tableau les payements ordonnancés sur le budget pour l'amortissement des emprunts, attendu que ces payements ne constituent pas une dépense réelle, et qu'ils doivent être seulement considérés comme exprimant la libération de la dette contractée par le trésor. D'après le tableau précédent, n° 3, qui en donne le détail, ces derniers payements montent à 13,480,494f 61c Réunis à ceux du présent tableau, ci 103,299,964 09
Grands travaux du port du Havre (b)	Homberg et compagnie	2,800,000	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1,674,288 36	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	131,398 26	//	//	131,398 26	//	380,000f 00	511,398 26	(d) 107,785 28	619,183 54		
Travaux du port et des quais de Rouen	Barbet et compag. Caisse des dépôts et consignations	840,000	//	//	//	//	//	112,968 75	112,968 75	(e) 234,499 97	347,468 72		
TRAVAUX DE NAVIGATION.													
Navigation de l'Isle	Froidefond de Bellisle et compag.	2,500,000	//	//	//	//	//	3,687,500 00	3,687,500 00	//	3,687,500 00		Les charges supportées par les budgets, pour ces deux causes, s'élèvent ensemble à 117,780,458 70
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	472,500 00	1,218,750 00	291,136 50	1,982,386 50	//	//	1,982,386 50	//	1,982,386 50	6,082,099 52	
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	57,447 23	//	354,765 79	412,213 02	//	//	412,213 02	//	412,213 02		
		145,780,000	30,335,342 02	16,624,050 00	47,130,193 45	94,089,585 47	2,435,201 50	4,180,468 75	100,705,255 72	(f) 3,594,708 37	104,299,964 09	104,299,964 09	

TABLEAU N° 5.

SUITE DU COMPTE DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS SOUMISSIONNÉS.

Situation générale des Recettes et des Dépenses au 1er Janvier 1839.

LOIS qui ont autorisé les emprunts.	DÉSIGNATION des travaux ou entreprises qui ont donné lieu aux emprunts.	NOMS des soumissionnaires.	MONTANT des soumissions.	MONTANT des termes échus sur les soumissions, antérieurement au 1er janvier 1838.	MONTANT des termes échus sur les soumissions, pendant l'année 1838.	VERSEMENTS effectués par les soumissionnaires au 1er janvier 1839.	DÉPENSES résultant des services faits.	PAYEMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1838.	PAYEMENTS EFFECTUÉS total au 1er janvier 1839.	RESTE à verser sur le montant des soumissions	RESTE à dépenser sur le montant des soumissions.	RESTE à payer sur les dépenses constatées.	EXCÉDANT des recettes sur les payements.	OBSERVATIONS.
	PONTS.														
Loi du 10 avril 1818.	Pont de Bordeaux (Gironde).....	Balguerie et compagnie.	2,000,000f	2,000,000f	//	(a) 2,000,000f	2,000,000f 00c	2,000,000f 00c	//	2,000,000f 00c	//	//	//	//	(a) Ces versements ont été effectués dans la caisse du receveur général du département de la Gironde, et le montant en a été employé sur mandats du préfet, comme dépenses départementales.
Loi du 13 mai 1818.	—— de Libourne (Gironde).....	*Idem*.	1,500,000	1,500,000	//	(a) 1,500,000	1,500,000 00	1,500,000 00	//	1,500,000 00	//	//	//	//	
	—— du Petit-Vey (Calvados).....	Urbain Sartoris.	300,000	300,000	//	300,000	300,000 00	300,000 00	//	300,000 00	//	//	//	//	
	—— de la Roche-de-Glun (Drôme)...	*Idem*.	800,000	800,000	//	800,000	800,000 00	800,000 00	//	800,000 00	//	//	//	//	
	—— de Montrejeau (Haute-Garonne).	*Idem*.	200,000	200,000	//	200,000	200,000 00	200,000 00	//	200,000 00	//	//	//	//	
	—— de Souillac (Lot).....	*Idem*.	500,000	500,000	//	500,000	500,000 00	500,000 00	//	500,000 00	//	//	//	//	
	—— de Pensaguel (Haute-Garonne)..	*Idem*.	150,000	150,000	//	150,000	150,000 00	150,000 00	//	150,000 00	//	//	//	//	
Loi du 5 août 1821.	—— de Bergerac (Dordogne).....	Balguerie et compagnie.	600,000	600,000	//	600,000	600,000 00	600,000 00	//	600,000 00	//	//	//	//	
	—— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne)...	*Idem*.	480,000	480,000	//	480,000	480,000 00	480,000 00	//	480,000 00	//	//	//	//	
	—— d'Agen (Lot-et-Garonne).....	*Idem*.	1,000,000	1,000,000	//	1,000,000	1,000,000 00	1,000,000 00	//	1,000,000 00	//	//	//	//	
	—— de Coëmont (Sarthe).....	*Idem*.	320,000	320,000	//	320,000	320,000 00	320,000 00	//	320,000 00	//	//	//	//	
	—— de Moissac (Tarn-et-Garonne)..	*Idem*.	500,000	500,000	//	500,000	500,000 00	500,000 00	//	500,000 00	//	//	//	//	
	—— de Laval (Mayenne).....	Dubois-Fresnay et compag.	200,000	200,000	//	200,000	200,000 00	200,000 00	//	200,000 00	//	//	//	//	
	CANAUX.														
	Canal des Ardennes.....	Urbain Sartoris.	8,000,000	8,000,000	//	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	//	8,000,000 00	//	//	//	//	
Loi du 6 août 1821.	—— de la Somme.....	*Idem*.	6,600,000	6,600,000	//	6,600,000	6,600,000 00	6,600,000 00	//	6,600,000 00	//	//	//	//	
	—— du Rhône au Rhin.....	Humann et compagnie.	10,000,000	10,000,000	//	10,000,000	10,000,000 00	10,000,000 00	//	10,000,000 00	//	//	//	//	
	—— de Bretagne.....	André et Cottier.	36,000,000	36,000,000	//	36,000,000	36,000,000 00	36,000,000 00	//	36,000,000 00	//	//	//	//	
	—— du Cher.....	*Idem*.	12,000,000	12,000,000	//	12,000,000	12,000,000 00	12,000,000 00	//	12,000,000 00	//	//	//	//	
	—— latéral à la Loire.....	*Idem*.	12,000,000	12,000,000	//	12,000,000	12,000,000 00	12,000,000 00	//	12,000,000 00	//	//	//	//	
Loi du 14 août 1822.	—— du Nivernais.....	*Idem*.	8,000,000	8,000,000	//	8,000,000	8,000,000 00	8,000,000 00	//	8,000,000 00	//	//	//	//	
	—— de Bourgogne.....	Jonas Hagermann.	25,000,000	25,000,000	//	25,000,000	25,000,000 00	25,000,000 00	//	25,000,000 00	//	//	//	//	
	—— d'Arles à Bouc.....	Cel Odier et compagnie.	5,500,000	5,500,000	//	5,500,000	5,500,000 00	5,500,000 00	//	5,500,000 00	//	//	//	//	
	PORTS.														
Loi du 20 juin 1821.	Travaux du port de Dunkerque.....	Caisse des dépôts et consignations.....	1,940,000	1,940,000	//	1,940,000	1,940,000 00	1,940,000 00	//	1,940,000 00	//	//	//	//	
Loi du 28 juin 1829.	—— du port du Havre.....	Homberg et compagnie..	2,800,000	2,800,000	//	2,800,000	2,649,811 72	2,533,754 57	114,707f 15c	2,648,461 72	//	150,188f 28c	1,350f 00c	151,538f 28c	
Lois des 28 juin 1829 et 30 juin 1835..	—— du port de Boulogne.....	Caisse des dépôts et consignations.....	1,650,000	1,510,000	50,000f	1,560,000	1,549,881 30	1,473,010 86	58,826 58	1,531,837 44	90,000f 00c	100,118 70	18,043 86	28,162 56	
Loi du 29 juillet 1829	—— du port de Granville.....	*Idem*.	600,000	600,000	//	600,000	600,000 00	600,000 00	//	600,000 00	//	//	//	//	
Loi du 31 mai 1831.	—— des quais et port de Rouen...	Barbet et compagnie..... Caisse des dépôts et consignations.....	840,000	675,000	50,000	725,000	741,151 89	593,719 71	114,122 18	707,851 89	115,000 00	98,848 11	33,300 00	17,148 11	
	TRAVAUX DE NAVIGATION.														
Loi du 14 août 1822.	Navigation du Tarn entre Alby et Gaillac.	Caisse des dépôts et consignations.....	800,000	800,000	//	800,000	800,000 00	800,000 00	//	800,000 00	//	//	//	//	
Loi du 6 août 1821.	Navigation de l'Oise.....	Urbain Sartoris.	3,000,000	3,000,000	//	3,000,000	3,000,000 00	3,000,000 00	//	3,000,000 00	//	//	//	//	
Idem:	—— de l'Isle.....	Froidefond de Bellisle et ce.	2,500,000	2,500,000	//	2,500,000	2,500,000 00	2,500,000 00	//	2,500,000 00	//	//	//	//	
			145,780,000	145,475,000	100,000	145,575,000	145,430,844 91	145,090,495 14	287,655 91	145,378,151 05	205,000 00	349,155 09	52,693 86	196,848 95	
				145,575,000											

COMPTE

DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ

ACCORDÉE

AUX ANCIENS PROPRIÉTAIRES DÉPOSSÉDÉS.

(Loi du 27 Avril 1825.)

NOTE

Sur la Liquidation de l'Indemnité accordée par la Loi du 27 Avril 1825.

La loi du 27 avril 1825, en accordant une indemnité aux anciens propriétaires de biens fonds confisqués et aliénés en exécution des lois sur les émigrés, les déportés et les condamnés révolutionnairement, avait affecté à son payement une somme de 30 millions de rentes 3 p. 0/0, au capital d'un milliard.

La même loi a attribué la liquidation de cette indemnité, sous la surveillance du ministre des finances, à une commission spéciale, dont les décisions ont pu être attaquées devant le Roi en son Conseil d'État, soit par les parties, soit par le ministre, agissant dans l'intérêt de la loi ou dans celui du fonds commun, dont il va être fait mention.

Les rentes représentatives du milliard devaient être inscrites au grand-livre de la dette publique par cinquième, d'année en année, à compter du 22 juin 1825, sauf toutefois les rentes de 250 francs et au-dessous, dont l'inscription intégrale demeurait autorisée avec jouissance de la même époque.

Il est résulté de cette exception que les imputations faites sur le crédit de 6 millions affecté au payement du premier cinquième se sont trouvées augmentées des sommes dont les autres cinquièmes ont été dégrevés. (Le compte des finances de l'année 1830, pages 270-277, indique avec détail les époques auxquelles a été inscrit le crédit des 30 millions, ainsi que la répartition des fonds affectés au service de ces rentes entre les différents budgets des exercices pendant lesquels les cinquièmes sont venus à échéance.)

La liquidation de l'indemnité nécessitait deux opérations distinctes : la première était une répartition générale entre les ayants droit, conformément aux règles posées par la loi du 27 avril 1825, et dont l'application devait, d'après des prévisions certaines, laisser une somme non employée sur le milliard consacré à l'indemnité; la seconde eût eu pour objet le partage des sommes qui, restées libres après les allocations primitives, auraient formé le fonds de réserve appelé généralement *le fonds commun,* et étaient destinées à réparer les inégalités que dès l'origine on savait devoir résulter des bases différentes fixées par les deux premiers paragraphes de l'article 2 de la loi.

Mais le dernier paragraphe du même article, qui statuait sur cet emploi du fonds de réserve suivant le mode à régler par une loi postérieure, n'a pas reçu son exécution : la disposition en a été changée par la loi du 5 janvier 1831, laquelle, ordonnant l'annulation des rentes qui, dans cette hypothèse, resteraient sans affectation, a restitué à l'État la propriété de 3 millions de rentes au capital de 100 millions, représentant par évaluation la valeur présumée du fonds commun.

	CAPITAL.	RENTES.
En conséquence, le crédit général primitivement affecté au payement de l'indemnité, et s'élevant, comme il a été dit, à	1,000,000,000f	30,000,000f
A été réduit, par approximation, de	100,000,000	3,000,000
Et ramené ainsi à	900,000,000	27,000,000
Postérieurement, et lors de la présentation du projet de budget de l'exercice 1833, on reconnut, après avoir supputé la dépense que devaient occasionner les liquidations à opérer, qu'il y avait lieu de proposer une nouvelle réduction de crédit, qui a été effectuée par l'article 10 de la loi de finances du 24 avril 1833 pour	30,000,000	900,000
Ainsi le crédit général ne se trouve plus être que de	870,000,000	26,100,000

La commission de liquidation a été dissoute le 31 décembre 1832, conformément à l'article 16 de la loi du 21 avril précédent, après avoir prononcé sur toutes les demandes présentées en temps utile aux préfectures, et qui étaient au nombre de 30,804.

	CAPITAL.	RENTES.
Le montant des allocations auxquelles ces demandes ont donné lieu, et qui ont été fixées, soit par des décisions de la commission, soit par des ordonnances royales rendues sur le pourvoi des parties ou celui du ministre, s'élève, savoir :		
1° Allocations dont l'inscription était autorisée au 1er janvier 1839, à	865,153,216f	25,954,694f
2° Allocation sur laquelle il existe encore un pourvoi des parties pour prétendue insuffisance, à	5,353	160
TOTAL	865,158,569	25,954,854

Ces résultats, qui offrent le résumé des liquidations effectuées par l'ancienne commission, et qui étaient présentés dans le compte de l'année 1837, page 353, pour 865,170,120 fr. en capital, et 25,995,200 fr. en rentes, se trouvent réduits dans le présent compte d'un capital de 11,551 fr. et d'une rente de 346 fr., par suite du rejet d'un pourvoi sur lequel il a été statué par une ordonnance du Roi en date du 19 décembre 1838, laquelle, en confirmant le sens d'une ordonnance antérieure du 17 janvier 1834, a annulé la liquidation de ces dernières sommes.

Depuis la loi de finances du 14 juin 1835, qui, par son article 11, a investi le ministre des finances du pouvoir de statuer sur les demandes admises postérieurement au 31 décembre 1832 par ordonnances réformant les décisions d'ajournement ou de rejet rendues par la commission, il a été fait plusieurs liquidations s'élevant, savoir :

1° Allocations dont l'inscription était autorisée au 1er janvier 1839, à	1,254,321	37,645		
2° Allocation non encore définitive au 1er janvier 1839, comme étant l'objet d'un pourvoi de la partie, à	11,646	349		
TOTAL des allocations réglées au 1er janv. 1839.	866,424,536	(1) 25,992,848	866,424,536	(1) 25,992,848
Il reste encore disponible, sur le crédit général, une somme de (*à reporter*).			3,575,464	107,152

(1) Le total liquidé, étant de 866,424,536 francs, ne représente que la somme de 25,992,736 francs de rentes 3 p. 0/0, au lieu de celle de 25,992,848 francs. Différence, 112 francs de rente. (Voir, pour la cause de cette différence, l'explication donnée dans la note du tableau ci-après, page 447.)

	CAPITAL.	RENTES.
Report.....	3,575,464f	107,152f

Toutefois, cette somme de 3,575,464 fr., qui, d'une part, vient d'être augmentée de celle de 11,551 francs mentionnée ci-dessus, pourra être diminuée, d'autre part, du montant de liquidations possibles par suite des pourvois restant à vider.

On ne saurait déterminer encore d'une manière précise le chiffre auquel s'élèveront en définitive les sommes à allouer; mais il est hors de doute qu'il ne dépassera pas celui du crédit, le montant de toutes les éventualités étant, dans l'hypothèse la plus défavorable, inférieur au solde disponible de 3,575,464 fr.

	CAPITAL.	RENTES.	CAPITAL.	RENTES.
Sur le montant des allocations ci-dessus rappelé de.....	866,424,536f	25,992,848f		
Le ministre des finances a autorisé, au 1er janvier 1839, l'inscription au grand-livre de la dette publique de 866,407,537 fr. en capital, et de 25,992,339 fr. en rentes (déduction faite de 968 fr. de rentes au capital de 32,289 fr., pour annulations résultant de décisions rectificatives postérieures à l'autorisation d'inscription), ci.....	866,407,537	25,992,339		
DIFFÉRENCE formant le montant des liquidations en pourvoi, ci.....	16,999	509	16,999	509
Sur le montant des liquidations dont l'inscription a été autorisée, ci.....	866,407,537	25,992,339		
Il en a été inscrit au grand-livre de la dette publique pour.....	866,292,166	25,988,765		
RESTE à inscrire.....	115,371	3,574	115,371	3,574

Cette dernière différence de 3,574 francs de rente, au capital de 115,371 fr., représente le montant des liquidations autorisées dont l'inscription n'a pas encore été opérée par les bureaux compétents, soit qu'elles aient été atteintes par la déchéance résultant de l'article 13 de la loi du 14 juin 1835, soit que les parties, étant encore dans les délais, n'aient pas fourni les pièces nécessaires pour qu'il soit procédé à l'inscription.

TOTAL des sommes restant à employer, au 1er janvier 1839, sur le crédit général réduit.....	3,707,834	111,235

Ce reste à employer se divise ainsi qu'il suit, par cinquième, en capital et en rentes, savoir :

	CAPITAL.	RENTES.
1er cinquième.....	105,768	3,213
2e ——————.....	884,566	26,527
3e ——————.....	885,500	26,555
4e ——————.....	912,900	27,377
5e ——————.....	919,100	27,563
	3,707,834	111,235

Des explications qui précèdent, il résulte, ainsi qu'on l'a fait observer dans les comptes des années précédentes, que les opérations relatives à l'inscription et au payement des indemnités liquidées n'ont pu être entièrement terminées pendant le cours de l'exercice qui a profité des fonds affectés à chaque cinquième; et qu'en conséquence chaque budget, à l'époque de son règlement définitif, a présenté, entre ses ressources et ses charges, relativement au service des rentes de l'indemnité, une différence provenant des demandes non liquidées, des liquidations non inscrites, des inscriptions non ordonnancées, et enfin des ordonnances non payées. Ces reliquats, ont constitué, depuis 1825, un arriéré que les budgets des exercices clos ont légué aux budgets des exercices subséquents.

Cet arriéré, longtemps progressif, mais qui a diminué graduellement à mesure que l'opération approchait de son terme, ne se compose plus aujourd'hui, pour la majeure partie, que des arrérages afférents aux sommes encore en liquidation et qui sont susceptibles d'être rayées presqu'en totalité du crédit général, suivant le résultat des pourvois en instance. Il était, au 1er janvier 1838 (Voir le tableau page 361 du compte de l'année 1837), de..... 1,157,747f

Il a été diminué, pendant le cours de 1838, pour les arrérages des indemnités inscrites sur les divers cinquièmes, de..... 39,327

RESTE..... 1,118,420

Et augmenté, pour les arrérages que les liquidations non inscrites mettent à la charge du budget de l'exercice 1838, ci..... 111,235

En définitive, la somme restant éventuellement à payer par le trésor, au 1er janvier 1839, et en supposant l'emploi de tout le crédit de l'indemnité, est encore de..... 1,229,655

Ce reliquat s'applique,

Au 1er cinquième,	pour.....	43,376f
Au 2e ———	pour.....	331,588
Au 3e ———	pour.....	305,383
Au 4e ———	pour.....	287,459
Au 5e ———	pour.....	261,849
	SOMME PAREILLE.....	1,229,655

L'opération ayant pour objet la liquidation de l'indemnité accordée par la loi du 27 avril 1825 touche à son terme : déjà le compte de 1837 avait fait espérer, pour l'année suivante, un résumé général devant présenter le tableau exact et définitif de cette importante liquidation; mais, malgré l'activité de l'administration des finances, les lenteurs inséparables de toute instance judiciaire ou administrative ont retardé la conclusion de quelques affaires litigieuses, en petit nombre, et en état dès à présent de recevoir une solution qui ne saurait être éloignée. Dès que ce résultat sera obtenu, on prendra des mesures pour que le plus prochain compte contienne, à cet égard, un tableau complet offrant aux Chambres la récapitulation des travaux de la liquidation et de l'inscription des rentes de l'indemnité.

On n'a pas reproduit dans le compte de cette année les développements publiés pages 358 à 361 du compte de l'année 1837, parce qu'on a pensé qu'au terme où la liquidation de l'indemnité est actuellement arrivée, ces tableaux de démonstration, qui n'ont éprouvé en 1838 que de légères modifications, n'intéressaient plus que l'ordre intérieur de la comptabilité générale des finances.

INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR

Situation du Crédit, des Liquidations et des Inscriptions, au 1er Janvier 1839.

	CAPITAL.	RENTES.
1° SITUATION DU CRÉDIT.		
Crédit accordé par la loi du 27 avril 1825	1,000,000,000f	30,000,000f
Réduction prescrite par l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831	100,000,000	3,000,000
RESTE	900,000,000	27,000,000
Nouvelle réduction résultant de l'article 10 de la loi du 24 avril 1833	30,000,000	900,000
RESTE pour crédit à employer	870,000,000	26,100,000
Liquidations sur lesquelles il a été statué, soit par la commission chargée d'appliquer les dispositions de la loi du 27 avril 1825, soit par le ministre des finances, en exécution de la loi du 14 juin 1835, ou qui ont été fixées par des ordonnances royales rendues sur pourvois au Conseil d'État	866,424,536	25,992,848
RESTE à employer sur le crédit maintenu	3,575,464	107,152
2° SITUATION DES LIQUIDATIONS.		
Liquidations arrêtées par la commission et par le ministre ou fixées par ordonnances royales sur pourvois au Conseil d'État	866,424,536	25,992,848
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre des finances	866,407,537	25,992,339
RESTE pour liquidations dont l'inscription n'a pas encore été autorisée	16,999	509
3° SITUATION DES INSCRIPTIONS.		
Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre	866,407,537	25,992,339
Liquidations dont l'inscription a eu lieu	866,292,166	25,988,765
RESTE à inscrire sur les liquidations autorisées	115,371	3,574
4° RÉSUMÉ.		
Reste à employer sur le crédit maintenu	3,575,464	107,152
Liquidations dont l'inscription n'a pas été autorisée	16,999	509
Reste à inscrire sur les liquidations autorisées	115,371	3,574
TOTAL des sommes restant à employer au 1er janvier 1839, sur le crédit général réduit.	3,707,834	111,235

LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

Développement, par année, des Liquidations dont l'inscription a été autorisée par le Ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er Janvier 1839.

ANNÉES.	CAPITAL.		RENTES.	
	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.	LIQUIDATIONS dont l'inscription a été autorisée.	LIQUIDATIONS inscrites.
Année 1825	12,082,966f 67c	8,650,766f 67c	362,489f	259,523f
—— 1826	416,424,033 33	128,653,433 33	12,492,721	3,859,603
—— 1827	200,951,600 00	197,791,633 33	6,028,548	5,933,749
—— 1828	112,688,633 33	200,230,500 00	3,380,659	6,006,915
—— 1829	62,161,766 67	194,265,366 67	1,864,853	5,827,961
—— 1830	24,619,000 00	57,747,200 00	738,570	1,732.416
—— 1831	17,761,583 31	32,939,033 33	532,975	988,171
—— 1832	8,506,330 09	17,087,500 00	255,168	512,625
—— 1833	8,244,577 15	13,403,566 67	247,342	402,107
—— 1834	1,032,578 26	5,500,933 33	30,976	165,028
—— 1835	496,543 25	3,208,633 34	14,897	96,259
—— 1836	805,216 30	5,128,833 33	24,158	153,865
—— 1837	599,022 62	1,560,400 00	17,973	46,812
—— 1838	33,686 05	124,366 67	1,010	3,731
	866,407,537 03 (A)	866,292,166 67	25,992,339	25,988,765

(A) Capital des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre 866,407,537f
Capital nominal des rentes à inscrire pour ces liquidations 866,411,300

DIFFÉRENCE au capital nominal des rentes 3,763

Cette différence provient de ce que les allocations de la commission sont fixées en *capital*, et que le payement de l'indemnité, par le trésor, est fait en *rentes*. Or, comme d'après les règlements de la dette publique aucune rente à porter au grand-livre ne peut être représentée en centimes, il en résulte que toutes les fois que le capital ou une fraction du capital alloué est au-dessous de 33 francs 34 centimes, il est accordé 1 franc de rente, et que l'allocation faite sur le milliard se trouve fictivement augmentée, tandis qu'elle est exactement prélevée sur le crédit de 30 millions.

COMPTE

DE LA DETTE INSCRITE

POUR L'ANNÉE 1838.

NOTE

Sur le compte de la dette inscrite pour l'année 1838.

Division du compte de la dette inscrite.

Le compte de la dette inscrite présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant l'année, des différentes natures de dette, savoir:

Rentes perpétuelles,

Rentes viagères,

Pensions,

Capitaux de cautionnements.

Les tableaux dont ce compte se compose font connaître:

1° L'origine des *rentes perpétuelles*, c'est-à-dire les services pour lesquels elles ont été créées, leur emploi, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, le montant et l'affectation des crédits ouverts par la législature, la situation actuelle de ces crédits, les mouvements qui ont eu lieu pendant l'année dans la propriété des rentes pour transferts par ventes, partages, jugements et décès, et enfin le classement par catégories de propriétaires, avec la distinction des rentes immobilisées et mobilisées, dont le trésor avait à payer les arrérages au 1er janvier 1839. On a joint en outre à cette partie du compte un tableau qui développe en deux périodes, l'une du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, l'autre du 1er août 1830 au 1er janvier 1839, les rentes des divers fonds négociées, remises à divers ou annulées, de manière à déterminer la situation du grand-livre de la dette publique pendant le cours et à la fin de chacune de ces deux périodes.

2° La situation de chaque classe de *rentes viagères*, suivant qu'elles sont constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes; les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu néanmoins pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès, applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposaient plus que sur une seule tête.

3° Les différentes natures de *pensions*, les lois qui en ont autorisé l'inscription, la situation des crédits que ces lois ont accordés, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

4° Les capitaux de *cautionnements en numéraire* restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et enfin la situation du trésor au 1er janvier 1839, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Enfin, on a placé à la suite des tableaux, sur chaque nature de dette, une situation justificative de l'emploi des crédits de payement accordés par les budgets des exercices 1837 et 1838 pour les différentes parties de la dette inscrite.

Quant aux opérations relatives à l'amortissement des rentes, elles font l'objet du compte spécial qui est publié pages 510 et suivantes.

Résumé des principaux résultats du compte.

Les principaux résultats du compte de la dette inscrite se résument ainsi qu'il suit, au 1er janvier 1839 :

Situation des crédits d'inscription des rentes 5 p. 0/0. (*Page 464.*)

D'après le compte de l'année 1837, page 377, les crédits ouverts au ministre des finances pour l'inscription des rentes 5 p. 0/0 présentaient, au 1er janvier 1838, un restant à employer de 333,425 francs, savoir :

Crédit ouvert pour les dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810, ci.....	270,133f
Crédit pour l'inscription des créances étrangères à payer par la France en vertu des conventions diplomatiques de 1815.....	63,292
	333,425
Pendant l'année 1838, il a été inscrit sur ce dernier crédit une rente de.....	1,650
Et le restant du crédit de la même origine, ainsi que le solde du crédit relatif à l'arriéré, ont été annulés par les motifs ci-après.....	331,775

Les créances de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810 ne sont pas toutes définitivement jugées, mais il ne dépend pas des ministères liquidateurs d'accélérer l'apurement de celles qui se trouvent en instance, et cet apurement peut encore se prolonger quelque temps; d'une autre part, et ainsi qu'on l'a déjà annoncé par la mention faite, page 366 du compte de la dette inscrite pour l'année 1837, d'après l'élévation du cours des rentes 5 p. 0/0, le trésor a dû, dès l'année 1836, cesser de payer en rentes et solder en numéraire les créances nouvellement liquidées pour les dépenses de la première série du service de l'arriéré, sans faire vendre à son profit la portion de rentes représentative de la créance acquittée de cette manière. Dans cet état de choses, il ne restait plus qu'à proposer l'annulation du restant du crédit qui demeurait sans effet, et c'est ce qui a lieu par un des articles du projet de loi présenté pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1837; cette annulation rentrait d'ailleurs dans l'intention de l'article 11 de la loi du 4 mai 1834, sur la clôture de l'arriéré, et elle a l'avantage de dégager la comptabilité des finances du dernier terme qui y figurât encore pour ce service.

Quant aux 63,292 francs, les comptes des finances des années précédentes les ont indûment annoncés comme exprimant un solde resté disponible sur les crédits ouverts par les lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818 pour le payement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions diplomatiques des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. Ces crédits ont été employés en entier, ainsi que le constatent les détails insérés page 476 du compte des finances de l'année 1832. La somme de 63,292 fr. se trouvait représentée par une inscription au nom de la caisse centrale du trésor, destinée à opérer la restitution des rentes supposées appartenir à des étrangers sur celles dont l'aliénation a eu lieu en 1815. Un examen approfondi des circonstances relatives à la création de cette rente a fait reconnaître que les seules réclamations à exercer à ce titre sur le trésor ne s'élevaient réellement qu'à la somme de 1,650 francs, dont une décision du ministre, en date du 22 septembre 1838, a ordonné que l'inscription fût faite au compte des ayants droit. Comme l'annulation du surplus de la rente, montant à 61,642 francs, n'exprimait plus un fait régulier dont la comptabilité dût conserver la trace, la même décision en a prescrit l'annulation, laquelle a été opérée sur les livres de la dette inscrite, et se trouve reproduite dans le tableau, page .

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1838 s'élevaient, d'après le compte de l'année 1837, page 381, à 147,118,615f

Situation des rentes 5 p. 0/0. (*Page 466.*)

elles se sont augmentées, pendant l'année 1838, de l'inscription, au nom de créanciers de la Belgique, comprise dans la situation précédente, de 1,650

147,120,265

et l'annulation de rentes indûment inscrites au nom d'une commune les a réduites de .. 516

Elles ne s'élèvent plus par conséquent, au 1er janvier 1839, qu'à 147,119,749

Les rentes 5 p. 0/0 inscrites du 1er avril 1814 au 31 décembre 1838 montaient ensemble (voir page 469) à 151,427,392 francs; et, d'après le tableau pages 470 et 471, ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour diverses causes	111,717,685f
Rentes remises en nature à divers	39,709,707
	151,427,392

Les rentes 3 p. 0/0 se trouvaient inscrites au 1er janvier 1838 sur le grand-livre du trésor (voir page 385 du compte de 1837) pour une somme de 35,788,055f

Situation des rentes 3 p. 0/0. (*Page 472.*)

La liquidation de l'indemnité des émigrés ayant donné lieu, pendant l'année 1838, à de nouvelles inscriptions pour 3,731

Les rentes 3 p. 0/0 s'élèvent, au 1er janvier 1839, à 35,791,786

Considérées sous le rapport de leur origine, les rentes 3 p. 0/0 se décomposent ainsi qu'il suit :

Conversion des rentes 5 p. 0/0		24,459,035f
Indemnité des émigrés (déduction faite de 475f pour erreur de liquidation)		25,988,290
Consolidation de la réserve du fonds d'amortissement des rentes au-dessus du pair		1,410,090
ENSEMBLE		51,857,415
A DÉDUIRE :		
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286f	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
		16,065,629
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1839		35,791,786

Les tableaux qui se trouvent à la page 472 font connaître la situation des crédits en rentes accordés par la loi du 27 avril 1825 pour l'indemnité des émigrés.

La situation des rentes 4 1/2 p. 0/0 ne présente aucun mouvement en 1838, et le montant de ces rentes est encore, au 1er janvier 1839, de 1,026,600f

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0. (*Page 474.*)

Situation des rentes 4 p. 0/0. (*Page 475.*)

Les rentes 4 p. 0/0, n'ayant éprouvé, comme le fonds précédent, aucune modification pendant l'année 1838, s'élèvent encore, au 1ee janvier 1839, à 11,978,766f

Dette du trésor pour les rentes perpétuelles. (*Pag. 479 et 481.*)

Les rentes 5, 3, 4 1/2 et 4 p. 0/0 se résument de la manière suivante au 1er janvier 1839, sous le rapport du nombre de parties qui en étaient titulaires, des arrérages annuels que le trésor avait à servir, et du capital nominal qu'elles représentent.

	NOMBRE de PARTIES.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 5 p. 0/0	231,346f	147,119,749f	2,942,394,980f
—— 3 p. 0/0.	29,737	35,791,786	1,193,059,533
—— 4 1/2 p. 0/0	939	1,026,600	22,813,333
—— 4 p. 0/0.	2,811	11,978,766	299,469,150
	264,833	195,916,901	4,457,736,996

Mouvement de la dette perpétuelle depuis le 1er avril 1814. (*Page 479.*)

Le tableau pages 476 à 479 développe le résultat du mouvement de la dette perpétuelle du trésor jusqu'au 1er janvier 1839, et se résume par les termes suivants :

Au 1er avril 1814, époque de l'établissement du gouvernement représentatif, la dette du trésor ne se composait que de rentes 5 p. 0/0, qui s'élevaient à 63,307,637f

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 132,609,264 francs, savoir :

Du 1er avril 1814, au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2 et 3 p. 0/0 pour une somme de 187,308,054f

Il en a été annulé pour celle de 51,198,483

Et, pendant cette période, la dette perpétuelle s'est accrue de ..... 136,109,571 ci 136,109,571

Montant de la dette perpétuelle au 31 juillet 1830 199,417,208

Du 1er août 1830 au 31 décembre 1838, les rentes créées se sont élevées à 29,005,415f

et les annulations de rentes (y compris 32 millions sur les rachats de la caisse d'amortissement) à 32,505,722

La dette perpétuelle s'étant ainsi trouvée réduite, pendant cette période, sur le 5 et le 4 1/2 p. 0/0, d'une somme de 16,643,715f, qui, par l'effet de l'augmentation de 13,143,408f sur le 4 et le 3 p. 0/0, ne ressort plus en décroissement que pour la différence de ..... 3,500,307 ci 3,500,307

elle ne s'élève plus, au 1er janvier 1839, comme on l'a établi plus haut, qu'à 195,916,901

En récapitulant les termes ci-dessus, pour l'ensemble des deux périodes qui viennent d'être indiquées, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f	216,313,469f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1839.	29,005,415	
Rentes annulées..	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483	83,704,205
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1839.....	32,505,722	

Accroissement de la dette pendant les deux périodes ci-dessus..... 132,609,264

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le trésor :

Rentes négociées	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f	125,121,183f
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1839	26,047,564	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	88,234,435	91,192,286
	du 1er août 1830 au 1er janvier 1839	2,957,851	
			216,313,469

Les négociations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent : Rentes négociées.

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.
Année 1816	6,000,000f	//	//
—— 1817	30,000,000	//	//
—— 1818	27,238,933	//	//
—— 1821	9,585,220	//	//
—— 1823	23,114,516	//	//
—— 1830	//	3,134,950f	//
—— 1831	7,142,858	//	//
—— 1831	1,021,945	//	//
—— 1832	7,614,213	//	//
—— 1835	//	4,765,811	1,410,090f
—— 1837	//	4,092,647	//
	111,717,685	11,993,408	1,410,090
		125,121,183	

Ces mêmes négociations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816.

Remboursement des reconnaissances de liquidation			20,409,292f
Service des budgets (compléments de ressources).			
Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818	35,529,377	
	—— 1819		
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950
	—— 1828	3,134,950	
	—— 1829		
Dépenses extraordinaires de 1831, 1832 et 1833			26,047,564
			125,121,183

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après : Rentes remises à divers.

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168
Indemnité des émigrés	25,988,765
Rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0 remises en échange de rentes 5 p. 0/0 converties	25,493,799
Remboursement des biens des communes	2,632,448
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	2,360,210
	91,192,286

Mouvement dans la propriété des rentes perpétuelles. (*Page 482.*)

D'après le tableau publié pages 482 et 483, les mouvements dans la propriété des rentes perpétuelles présenteraient les résultats qui suivent :

Sur les inscriptions 5 p. 0/0. . . .	par mutations.	16,422,569f	80,241,678f
	par transferts.	63,819,109	
Sur les inscriptions 4 1/2 p. 0/0	par mutations.	14,226f	158,654
	par transferts.	144,428	
Sur les inscriptions 4 p. 0/0. . .	par mutations.	4,156,844	5,319,507
	par transferts.	1,162,663	
Sur les inscriptions 3 p. 0/0. .	par mutations.	2,953,751	38,516,850
	par transferts.	35,563,099	

En sorte que le mouvement semblerait avoir eu lieu, pendant 1838, sur une masse de rentes de. 124,236,689

Mais le chiffre ci-dessus, bien qu'il exprime avec exactitude les mouvements qui ont lieu dans les inscriptions sur les livres, comprend des opérations fictives ou d'ordre. Ainsi, 1° lorsqu'un rentier vend 100 francs sur une rente de 5,000 francs, l'inscription totale est annulée et il en est créé deux autres, l'une de 100 francs au nom de l'acquéreur, l'autre de 4,900 francs au nom du titulaire primitif; ces 4,900 fr. sont seulement l'objet d'un virement, et s'appellent *reste de compte;* 2° lorsqu'une rectification est réclamée dans une immatricule, sans que pour cela elle change de propriétaire, l'inscription ancienne est annulée et sort du grand-livre : les réunions de rentes nécessitent une même opération; 3° les rentes sont négociées par l'intermédiaire des agents de change, qui font porter à leurs noms les inscriptions de leurs clients vendeurs, pour les répartir ensuite entre leurs clients acheteurs, ce qui constitue une double opération, dont l'une n'est que provisoire ou fictive; 4° enfin, les rentes qui passent par succession, donations nantissement, etc., ne sont pas vendues sur la place, mais en changeant de propriétaire elles changent de numéros. Il en est de même des rentes possédées en usufruit d'abord, et qui, après le décès de l'usufruitier, reviennent au nu-propriétaire.

Toutes ces circonstances, et quelques autres qu'il est inutile de détailler et qui ne donnent lieu qu'à des virements d'écritures, augmentent fictivement le mouvement des rentes dans une proportion que tous les relevés faits à différentes époques portent à plus de deux tiers de la somme annuelle des rentes figurant dans ce mouvement.

Il faut donc considérer que c'est sur moins de 40,000,000 de francs de rentes de toutes natures que s'est opéré, pendant 1838, le mouvement réel d'achats ou de ventes au comptant sur la place de Paris.

On conçoit que le trésor n'a ni le devoir ni les moyens de constater les mouvements qui s'effectuent par les opérations à terme.

Situation des rentes viagères. (*Page 484.*)

Le compte de 1837, page 397, fait connaître que la dette viagère du trésor, au 1er janvier 1838, s'élevait à 4,445,417f

Pendant l'année 1838, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès ou de celles qui sont résultées de partages, successions et autres causes, dont le résultat se

A reporter. 4,445,417

Report..... 4,445,417f

balance et n'était pas de nature à modifier la situation du trésor, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont depuis justifié de leur existence, de..... 3,767

4,449,184

Elles ont été réduites, pour extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de.... 253,607

et ne s'élèvent plus, à l'époque du 1er janvier 1839, qu'à..... 4,195,577

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête.....	14,551	parties.....	3,216,099f
2e —— sur 2 têtes.....	5,473	——.....	908,387
3e —— sur 3 têtes.....	286	——.....	50,832
4e —— sur 4 têtes.....	92	——.....	20,259
	20,402	——.....	4,195,577

Les crédits qui restaient ouverts pour l'inscription des pensions de toute nature s'élevaient, au 1er janvier 1838, à la somme de..... 93,343,417f

Situation des crédits d'inscription des pensions. (*Page 488.*)

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1838, sont ceux qui suivent :

Augmentation résultant du dernier vingtième du supplément accordé par la loi du 15 mai 1818, pour le fonds de retraites des ministères..... 27,500f

Crédits alloués par les lois spéciales des 20 juillet 1837 et 27 avril 1838, pour l'inscription des pensions militaires..... 1,950,000

1,977,500

ENSEMBLE..... 95,320,917

À DÉDUIRE :

1° Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques et les pensions de donataires, ci..... 292,560f

2° Annulation des portions de crédits restées disponibles sur ceux que diverses lois ont accordés pour l'inscription des pensions militaires pendant les années 1837 et antérieures : cette annulation, qui forme l'objet d'un article spécial du projet de loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1837, est proposée aux Chambres pour satisfaire aux dispositions de l'article 4 de la loi du 17 avril 1833, et désormais une semblable annulation aura lieu à l'époque de la clôture de chaque exercice pour le solde non employé des crédits afférents à cet exercice..... 3,691

296,251

Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1838, et qui sont expliqués ci-après..... (*à reporter*)... 95,024,666

Report..... 95,024,666f

Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1838 s'élevaient à..... 91,818,488f

et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1838, déduction faite des pensions annulées, sont de..... 1,826,735

ENSEMBLE..... 93,645,223 ci 93,645,223

Montant des crédits d'inscription qui restaient à employer au 1er janvier 1839; savoir :

Pensions civiles	1,290,943f	
——— militaires	300	
——— pour récompenses nationales	88,200	
		1,379,443

Situation des pensions de toute nature. (*Page 490.*)

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du trésor, au 1er janvier 1838, montaient à..... 54,444,596f

Elles ont été diminuées pendant l'année 1838, principalement par l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et pour diverses autres causes qui varient suivant la classe des pensions, d'une somme de 489,967 francs, savoir :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	15,000f
——— ecclésiastiques	265,177
——— militaires	185,057
——— de donataires	12,383
——— pour récompenses nationales	12,350
	489,967

Mais, d'un autre côté, cette partie du budget s'est augmentée en ce qui concerne les pensions civiles, dont les nouvelles inscriptions (y compris celle de 100,000 francs au nom de la comtesse de Lipona) ont excédé les extinctions de..... 43,537

En sorte que les décroissements se réduisent, pour l'année 1838, à..... 446,430 ci 446,430

Les charges du trésor pour les pensions de toute nature ne s'élèvent plus en conséquence, au 1er janvier 1839, qu'à 53,998,166 francs, savoir :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	93	parties	1,028,000f
——— civiles	2,428	———	1,709,057
——— ecclésiastiques	10,363	———	2,303,192
——— militaires	113,708	———	46,958,957
——— de donataires	2,837	———	1,389,860
——— pour récompenses nationales	1,320	———	609,100
	130,749	———	53,998,166 ci 53,998,166

Dans la situation qui précède des crédits d'inscription des pensions, on a établi que le mouvement de l'inscription des pensions a présenté, pour l'année 1838, un accroissement de la dette du trésor, de 1,826,735f

Tandis que, d'après les termes que l'on vient de rapprocher pour déterminer la situation des pensions inscrites, ces pensions présenteraient au contraire, pendant la même période, un décroissement de 446,430

DIFFÉRENCE apparente entre les deux situations.... 2,273,165

Cette différence provient de ce que l'on n'a pas dû comprendre dans le compte d'emploi des crédits d'inscription les mouvements qu'ont éprouvés les pensions inscrites pour des causes qui n'affectent pas les crédits, c'est-à-dire pour les décès, réversions et réunions de pensions à divers titres; savoir :

Décroissements.....	2,281,530f	
A déduire, accroissements.....	8,365	
RÉSULTAT pareil.....	2,273,165	

Situation des capitaux de cautionnements en numéraire. (*Page 499.*)

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au trésor, pendant l'année 1838, sont de.....	19,315,742f 80c	
Les remboursements montent à.....	15,038,550 85	
Excédant des remboursements sur les versements.....	4,277,191 95	
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1838 s'élevaient à.....	233,841,690 66	

Par conséquent le trésor demeure débiteur au 1er janvier 1839, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de 238,118,882 fr. 61 cent., savoir :

Titulaires en fonctions.....	226,724,001f 82c	238,118,882 61
Titulaires hors de fonctions.....	11,394,880 79	

La partie de cette dette relative aux titulaires en fonctions se divise comme il suit, en classant les titulaires selon les ministères qui nomment aux fonctions et aux emplois auxquels s'appliquent les cautionnements :

30,374 titulaires ressortissant au ministère de la justice.....	66,804,030f 69c	
48 —— de l'instruction publique.....	383,930 95	
1,179 —— de l'intérieur.....	8,679,536 77	
836 —— des travaux publics.....	6,461,073 74	
578 —— de la guerre.....	5,394,058 39	
763 —— de la marine.....	3,229,224 38	
62,912 —— des finances.....	147,167,027 69	
96,690	238,118,882 61	

A la suite du tableau où se trouvent ces derniers résultats, on en a placé un autre dont l'objet est de récapituler les mouvements qui ont eu lieu sur le service des cautionnements, depuis le 1er avril 1814

jusqu'au 1er janvier 1839, et d'établir la situation du trésor quant à la dette que ce service a mise à sa charge. Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à..	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juin 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à.....	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets...	218,097,907 62
Et enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui depuis près de 23 ans sert à les constater un solde créditeur de.....	20,020,974 99
TOTAL égal au montant des cautionnements inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1839.....	238,118,882 61

Des explications détaillées ont été données dans le compte de l'année 1836 (pages 408 à 411) sur la manière dont se trouve disposé le tableau dont les résultats précèdent. Ces explications, que l'on n'a pas cru devoir reproduire dans le compte de la présente année, mais auxquelles il est utile de se reporter, ont fait connaître les différents régimes de comptabilité suivis pour le service des cautionnements, relativement à l'emploi qui a été fait des fonds de cette origine, depuis le 6 frimaire an VIII, date de la première des lois de création de cautionnements. Elles ont en outre démontré que les mouvements habituels du fonds des cautionnements excluent, quant à présent, toute idée de découvert pour le trésor; que ce découvert n'existerait réellement que dans l'hypothèse inadmissible où le trésor serait tenu de rembourser simultanément tous les capitaux de cautionnements inscrits sur ses livres, et qu'alors il devrait demander à la législature les moyens extraordinaires devenus nécessaires pour se couvrir des 218,097,907 fr. 62 cent. qui ne se trouvent plus dans ses caisses, et dont il a été disposé au profit des budgets; que, jusqu'à présent, les cautionnements des emplois créés ont servi, et au delà, à restituer ceux des places supprimées, en même temps que, pour les fréquentes et nombreuses mutations de titulaires, la recette des nouveaux cautionnements précède toujours le remboursement des anciens, et qu'en définitive, pour ces différents motifs, il ne saurait y avoir lieu, de la part du trésor, de réclamer des subventions aux Chambres pour le service des cautionnements, que dans la circonstance non probable où, les remboursements excédant les versements, le compte spécial tenu pour ce service deviendrait débiteur et se présenterait par conséquent dans une situation tout à fait opposée à celle qu'il a constamment offerte jusqu'à ce jour.

Situation justificative de l'emploi des crédits de payement. (*Pag. 502 à 505.*)

Ainsi qu'on l'indique au commencement de la présente note, la situation des différentes parties de la dette inscrite est suivie de tableaux ayant pour objet de déterminer la dépense que ces dettes ont mise à la charge des budgets des exercices 1837 et 1838, qui étaient en cours d'exécution pendant l'année 1838. Pour justifier le montant de cette dépense, on la compare avec celle de l'exercice précédent, et l'on explique les causes des modifications survenues d'un exercice à l'autre, en s'appuyant sur les tableaux où se trouvent énoncés les accroissements et les décroissements de chaque nature de dette. Les résultats de ces derniers

tableaux sont par conséquent appuyés de tous les contrôles nécessaires pour en garantir la parfaite exactitude; mais on ne saurait en consigner ici l'analyse sans reproduire la plupart des faits qui viennent d'être exposés. Quant aux différences que la dépense de chaque dette présente, comparativement au crédit accordé par les lois de finances pour en servir les arrérages, les causes s'en trouvent déduites aux comptes des budgets. (Voir pour l'exercice 1837, page 207.)

Chaque année une ordonnance royale, soumise ensuite à la sanction des Chambres, autorise le ministre des finances à imputer les arrérages des rentes viagères et des pensions, antérieurs au dernier exercice clos, sur un chapitre spécial ouvert au budget, pour les distinguer de ceux qui sont propres à l'année courante. Ce régime particulier de comptabilité est devenu l'objet de l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837.

Mode d'imputation des rappels d'arrérages des rentes viagères et des pensions antérieurs à l'année courante. (*Page 506.*)

L'ordonnance royale relative aux rappels d'arrérages antérieurs à 1837 a été rendue sous la date du 30 novembre 1838, et le tableau qui l'a accompagnée se trouve ci-après, page 506. Quant aux virements de crédits applicables à l'exercice 1838, on les a provisoirement établis dans les comptes; mais c'est seulement lorsque leurs résultats seront définitifs, c'est-à-dire à l'époque de la clôture de l'exercice, que l'ordonnance royale qui doit les régulariser pourra être soumise à la signature du Roi.

Le compte de la dette inscrite se termine par une note sur la situation actuelle des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés.

COMPTE DE LA

Tableau général des Mouvements de la

NATURE DE DETTES.	ACCROISSEMENTS. — MOTIFS.			SOMMES.
Rentes 5 p. 0/0	Rentes inscrites en exécution des conventions diplomatiques de 1815			1,650f
—— 3 p. 0/0	Rentes inscrites au nom des indemnisés liquidés. (*Loi du 27 avril 1825.*)			3,731
—— 4 1/2 p. 0/0.	*Néant.*			
—— 4 p. 0/0	*Néant.*			
Rentes viagères	Rétablissements de rentes qui avaient été provisoirement rayées après non réclamation, pendant trois années, de la part des titulaires		3,767f	64,208
	Mutations de classes par suite de décès		25,982	
	Mutations résultant de partages, successions, etc		34,459	
Pensions	Nouvelles concessions :			
	Pensions civiles	148,248f		
	—— ecclésiastiques	1,068		
	—— militaires	2,118,160	2,267,976	
	—— de donataires	250		
	—— pour récompenses nationales	250		
	Rétablissements de pensions qui avaient été provisoirement rayées après non réclamation, pendant trois années, de la part des titulaires :			
	Pensions civiles	132		
	—— ecclésiastiques	581		
	—— militaires	1,180	2,043	
	—— de donataires	150		
	Rétablissements de pensions militaires à l'expiration de peines infamantes		1,075	2,325,369
	Réversions au profit de veuves de vétérans des camps de Juliers et d'Alexandrie		887	
	Réversions de pensions de donataires au profit de leurs veuves ou enfants		24,600	
	Pensions militaires inscrites au nom de parties en retard de réclamation, et qui leur avaient été précédemment concédées		3,465	
	Pensions pour récompenses nationales, par suite de conversions, dans les conditions déterminées par la loi, de secours de 250 francs en secours de 500 et 700 francs		15,500	
	Réunions, au profit de mêmes titulaires, de pensions qui leur étaient acquises à divers titres :			
	Pensions civiles	4,000		
	—— militaires	1,223	8,823	
	—— de donataires	3,600		
	Division, après le décès d'un donataire, d'une pension dont les titulaires jouissaient collectivement		1,000	
Cautionnements	Versements effectués dans les caisses du trésor		19,315,742 80	22,011,453 12
	Virements pour nouvelles affectations de cautionnements		2,695.710 32	

DETTE INSCRITE.

Dette inscrite pendant l'année 1838.

NATURE DE DETTES.	DÉCROISSEMENTS. — MOTIFS.			SOMMES.
Rentes 5 p. 0/0	Annulation de rentes indûment inscrites au nom des communes			516f
—— 3 p. 0/0	*Néant.*			
—— 4 1/2 p. 0/0.	*Néant.*			
—— 4 p. 0/0	*Néant.*			
Rentes viagères	Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés		253,607f	314,048
	Mutations de classes par suite de décès		25,982	
	Mutations résultant de partages, successions, etc		34,459	
Pensions	Décès notifiés ou présumés :			
	Pensions de la pairie	15,000		
	—— civiles	104,843		
	—— ecclésiastiques	266,559		
	—— militaires	2,261,128	2,702,097	
	—— de donataires	38,467		
	—— pour récompenses nationales	16,100		
	Radiation de pensions militaires pour cause de concession de pensions d'une somme supérieure		39,911	2,771,799
	Radiation de pensions militaires pour cause de condamnation à des peines infamantes		900	
	Radiation de pensions d'orphelins de militaires définitivement éteintes à l'époque de leur majorité		7,885	
	Radiation de pension ecclésiastique pour cause de cumul		267	
	Pensions pour récompenses nationales rayées à l'expiration de la septième année, les titulaires étant susceptibles d'en obtenir de plus fortes		1,500	
	Pensions de même nature éteintes à la dix-huitième année des titulaires		10,500	
	Radiation de pensions à réunir au profit de mêmes titulaires :			
	Pensions civiles	4,000		
	—— militaires	1,223	8,739	
	—— de donataires	3,516		
Cautionnements	Remboursements effectués par le trésor		15,038,550 85	17,734,261 17
	Virements pour nouvelles affectations de cautionnements		2,695,710 32	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES 5 p. 0/0.

Situation, au 1er Janvier 1839, des Crédits accordés pour l'inscription des Rentes 5 p. 0/0.

LOIS QUI ONT OUVERT LES CRÉDITS.	AFFECTATION DES CRÉDITS.	CRÉDITS ACCORDÉS antérieurement au 1er janvier 1838.	CRÉDITS ACCORDÉS pendant l'année 1838.	CRÉDITS ACCORDÉS TOTAL.	CRÉDITS ANNULÉS.	CRÉDITS RESTÉS à la disposition du ministre des finances.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS antérieurement au 1er janvier 1838.	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS pendant l'année 1838. (Voir p. 468.)	RENTES INSCRITES SUR LES CRÉDITS TOTAL.	CRÉDITS RESTANT à employer au 1er janvier 1839.
Lois des 9 vendémiaire et 24 frimaire an VI, 12 brumaire an VII, 30 ventôse an IX, 21 floréal an X et autres antérieures à 1814.	Ancienne dette constituée et exigible. (Crédit illimité et dont les termes varient suivant les opérations qui l'affectent.)	63,496,706f	"	63,496,706f	14,767f	63,481,939f	63,481,939f	"	63,481,939f	"
Loi du 20 mars 1813. (Crédit illimité.)	Rentes des communes données en échange de leurs biens vendus. (Crédit illimité comme le précédent.)	2,632,433	"	2,632,433	"	2,632,433	2,632,433	"	2,632,433	"
Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816	Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	8,777,629	"	8,777,629	8,777,629	"	8,777,629	"
Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822	Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	2,400,000	"	2,400,000	270,133	2,129,867	2,129,867	"	2,129,867	"
Loi du 21 décembre 1814	Dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,500,000	"	1,500,000	346	1,499,654	1,499,654	"	1,499,654	"
Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818	Créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	43,244,187	"	43,244,187	61,642	43,182,545	43,180,895	1,650f	43,182,545	"
Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817 et 15 mai 1818	Rentes mises à la disposition du Gouvernement pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814, et les conventions du 20 novembre 1815	52,600,000	"	52,600,000	"	52,600,000	52,600,000	"	52,600,000	"
Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822	Remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	20,409,292	"	20,409,292	20,409,292	"	20,409,292	"
Loi du 31 juillet 1821	Rentes de la Légion d'honneur	240,000	"	240,000	"	240,000	240,000	"	240,000	"
Idem	Avances du trésor pour remboursement de cautionnements	2,654	"	2,654	"	2,654	2,654	"	2,654	"
Loi du 17 mars 1823	Moyens de crédit pour les dépenses extraordinaires du budget de 1823	4,000,000	"	4,000,000	"	4,000,000	4,000,000	"	4,000,000	"
Loi du 5 janvier 1831, ordonnance royale du 29 octobre 1832 et décision ministérielle du 12 novembre suivant.	Rentes mises à la disposition du Gouvernement sur le fonds commun de l'indemnité des émigrés demeuré sans application	3,000,000	"	3,000,000	3,000,000	"	"	"	"	"
Lois des 5 janvier et 25 mars 1831	Rentes émises pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	7,142,858	"	7,142,858	"	7,142,858	7,142,858	"	7,142,858	"
Lois des 25 mars et 18 avril 1831, et ordonnance royale du 4 mars 1833.	Échange des obligations du trésor remises aux souscripteurs de l'emprunt national	1,071,120	"	1,071,120	49,175	1,021,945	1,021,945	"	1,021,945	"
Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831 et 21 avril 1832. (Ordonnance royale du 7 juillet 1832.)	Rentes émises pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	7,614,213	"	7,614,213	"	7,614,213	7,614,213	"	7,614,213	"
		218,131,092	"	218,131,092	3,396,063	214,735,029	214,733,379	1,650	214,735,029	"

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p 0/0.

Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1839.

Les rentes 5 pour 0/0 s'élevaient au 1er avril 1814 (voir pages 473 et 474 du compte de 1832), à..... 63,307,637f

ACCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1838.

Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838, les rentes 5 pour 0/0 se sont accrues, pour les causes ci-après, d'une somme de 151,425,742 francs, savoir :

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée et inscrites en vertu des lois relatées dans le compte des finances de l'année 1832 (page 474).....	174,193f
Rentes inscrites au nom des communes en remboursement du prix de leurs biens. (*Loi du 20 mars 1813*).....	2,632,433
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (*Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.*).....	8,777,629
Rentes remises en payement du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (*Lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822.*).....	2,129,867
——— des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (*Loi du 21 décembre 1814*).....	1,499,654
——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818. (*Lois des 23 décembre 1815 et 6 mai 1818.*).....	43,180,895
Rentes créées pour les dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815. (*Lois des 28 avril 1816, 25 mars 1817, 6 et 15 mai 1818.*).....	52,600,000
——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation. (*Lois des 8 mars 1821, 1er mai et 17 août 1822.*).....	20,409,293
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus. (*Loi du 31 juillet 1821.*).....	240,000
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (*Même loi.*)....	2,654
Rentes négociées pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1823. (*Loi du 17 mars 1823.*).....	4,000,000
Rentes négociées pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831. (*Loi du 25 mars 1831.*).....	7,142,858
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt national au pair, en échange, soit de leurs récépissés de versements, soit des obligations du trésor qui leur avaient été remises. (*Lois des 25 mars et 18 avril 1831.*).....	1,021,945
Rentes inscrites au nom des souscripteurs de l'emprunt de 150 millions. (*Lois des 5 janvier, 25 mars, 18 avril 1831, 21 avril 1832; et ordonnance royale du 7 juillet 1832.*).....	7,614,213
Rétablissement d'une rente dont l'État avait la jouissance temporaire. (*Décision du 14 novembre 1832.*).....	109
TOTAL des accroissements du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838.....	151,425,742

DÉCROISSEMENTS DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1838.

Les décroissements que les rentes 5 p. 0/0 ont éprouvés du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838 s'élèvent à 67,614,764 francs, savoir :

Amortissement de rentes admises pendant les années 1814, 1815 et 1817, en payement de domaines nationaux.....		1,812f
Annulation, en 1817, de deux rentes inscrites au nom du prince de Salm.....		173,000
Annulation, en 1818, de deux inscriptions au nom du prince de Carignan.....		100,000
Rentes annulées pendant les années 1817 et 1820, par suite d'abandon au profit de l'État.....		117
Rentes annulées, en 1821, sur celles que la loi du 24 juillet 1820 avait accordées au trésor pour le remboursement des créances algériennes.....		41,658
Annulation de rentes rachetées, en exécution de la loi du 26 juillet 1821, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire.....		1,783,282
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État.....		12,014
Rentes converties pendant l'année 1825, en exécution de l'article 4 de la loi du 1er mai 1825, savoir :		
En rentes 3 p. 0/0.....	30,574,116f	
En rentes 4 1/2 p. 0/0.....	1,149,840	31,723,956
Annulation, en exécution de la loi du 17 août 1828, de deux inscriptions de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres.....		100,000
——— pendant l'année 1828, pour cause d'émigration des titulaires.....		913
——— pendant les années 1828 et 1829, pour déchéance encourue. (*Loi du 17 avril 1822.*).....		29,756
——— en exécution de la loi du 28 mai 1829, de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs.....		1,330,818
——— en exécution de l'art. 13 de la loi du 29 janvier 1831, de la rente appartenant à l'ancienne caisse du sceau des titres.		20,690
——— en exécution de l'article 50 de la loi du 21 avril 1832, de rentes provenant, savoir :		
De la dotation des invalides de la guerre.....	45,116	
De successions non réclamées desdits invalides.....	14,876	59,992
——— au profit de l'État, de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (*Lois des 27 et 28 juin 1833.*).....		32,000,000
——— par suite d'extinctions de divers majorats réversibles à l'État. (*Décisions des 24 août 1833, 14 avril, 26 mai, 20 octobre 1835 et 22 février 1836.*).....		100,222
——— en exécution de la loi du 29 juin 1835, des rentes appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.		135,196
——— de rentes ayant appartenu à divers anciens régiments. (*Décision du 26 novembre 1833.*).....		1,107
——— d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du Trésor. (*Décision du 27 novembre 1835.*).....		231
TOTAL des décroissements, du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838.....		67,614,764

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Suite de la *Situation des Rentes de cette nature au 1er Janvier 1839.*

ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1838.

Rentes inscrites en exécution des conventions du 20 novembre 1815, au nom de créanciers de la Belgique. (*Décision du 29 septembre 1838.*)	1,650f
Jouissance de l'exercice 1833. (Les arrérages antérieurs à 1838 ont été imputés en totalité sur le crédit de l'exercice 1838.)	
TOTAL des accroissements pendant l'année 1838	1,650

DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1838.

Annulation d'une rente qui, par l'effet d'erreur de liquidation, avait été indûment inscrite au profit de la commune de Lodève, du département de l'Hérault. (*Décision du 20 janvier 1838.*)	516f
Cette annulation a été opérée avec jouissance du 22 septembre 1833; pour tous les semestres antérieurs au 22 septembre 1837, elle atténue les restes à payer constatés sur les exercices clos, et à partir de ce dernier semestre elle affecte les dépenses de l'exercice 1837.	
TOTAL des décroissements pendant l'année 1838	516

RÉCAPITULATION AU 1er JANVIER 1839.

Rentes inscrites au 1er avril 1814			63,307,637f
Accroissements.. Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838	151,425,742	151,427,392	
Accroissements.. Pendant l'année 1838	1,650		
		214,735,029	
Décroissements.. Du 1er avril 1814 au 1er janvier 1838	67,614,764	67,615,280	
Décroissements.. Pendant l'année 1838	516		
RESTE pour le montant des rentes inscrites au nom des ayants droit, et dont le trésor avait à servir les arrérages au 1er janvier 1839..		147,119,749	Capital nominal. 2,942,394,980f Nombre de parties inscrites. 231,346

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES 5 p. 0/0.

Emploi des Rentes inscrites du 1er Avril 1814 au 1er Janvier 1839.

Les rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1839 se sont élevées (Voir page 468), savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1838	151,425,742f
——— pendant l'année 1838	1,650
ENSEMBLE	151,427,392

Ces rentes ont été employées de la manière suivante :

Rentes négociées pour divers motifs (Voir le compte des emprunts, pages 426 à 429 du compte de l'année 1837).

Remboursement des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818 :

Négociation du 9 octobre 1818	12,313,433f	
——— du 9 août 1821	6,615,944	18,929,377f

Dépenses des exercices 1816, 1817 et suivants, et payement des dettes de la France reconnues par le traité du 30 mai 1814 et les conventions du 20 novembre 1815 :

Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817	6,000,000f	
——— faites en 1817 et 1818	30,000,000	
——— du 9 mai 1818	14,925,500	52,600,000
——— du 9 août 1821	1,674,500	

Remboursement des reconnaissances de liquidation données en payement des dépenses du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816 : 111,717,685

Négociation du 9 août 1821	1,294,776f	
——— du 10 juillet 1823	19,114,516	20,409,292

Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1823 :

Négociation du 10 juillet 1823	4,000,000

Moyens extraordinaires attribués à l'exercice 1831 :

Négociation du 19 avril 1831	7,142,858

Rentes remises en échange des obligations du trésor délivrées aux souscripteurs de l'emprunt national	1,021,945

Moyens extraordinaires attribués aux exercices 1831 et 1832 :

Négociation du 8 août 1832	7,614,213
A reporter	111,717,685

Report		111,717,685f

Rentes remises en nature à divers.

Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,193f	
Rentes remises aux communes en remboursement du prix de leurs biens. (Loi du 20 mars 1813.)	2,632,433	
Rentes données en payement du service de l'arriéré, du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816. (Lois des 23 septembre 1814 et 28 avril 1816.)	8,777,629	
Rentes données en payement des ordonnances délivrées par les ministres pour les dépenses du service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. (L'émission de ces rentes a été imputée sur le crédit de 2,400,000 fr. ouvert pour les dépenses de cette nature, et sur lequel un prélèvement de 443,600 fr. avait eu lieu pour le remboursement des créances algériennes.)	1,686,267	
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII. (Loi du 21 décembre 1814).	1,499,654	
Idem ——— des créances étrangères inscrites en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,253,168	39,709,707
Rentes employées au remboursement des créances algériennes. (Loi du 24 juillet 1820.) Ces rentes ont été prélevées sur le crédit de 2,400,000 francs accordé, par les lois des 15 mai 1818 et 17 août 1822, pour le payement des dépenses de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810. Sur ces 443,600 fr. de rentes; 401,942 fr. ont été négociés (Voir page 380 du compte de 1834), et le surplus, de 41,658 fr., a été annulé au compte des rentes 5 p. 0/0 (Voir page 467.)	443,600	
Rente remise à la Légion d'honneur, en remboursement de ses biens vendus. (Loi du 31 juillet 1821.)	240,000	
Rente inscrite en remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie. (Même loi.)	2,654	
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	109	
SOMME ÉGALE au montant des rentes inscrites du 1er avril 1814 au 1er janvier 1839		151,427,392

Ces rentes représentent, au pair, un capital de 3,028,547,840 francs.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTE 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0
AU 1er JANVIER 1839.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance royale du même jour ont accordé, aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0, la faculté, dans un délai déterminé, d'en requérir du ministre des finances la conversion en rentes 3 p. 0/0.

Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0 montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Et les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert, au ministre des finances, un crédit de 30,000,000 pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire :		
1° Les 3,000,000 de rentes qui, en exécution de l'article 2 de la loi du 5 janvier 1831, ont été provisoirement rayés du grand-livre de la dette publique, et annulés au profit de l'État, ci	3,000,000f	
2° 900,000 fr. de rentes qui ont été également annulés au profit de l'État en exécution de l'art. 10 de la loi du 24 avril 1833	900,000	
		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
Sur ce crédit, il a été inscrit, suivant le détail qui en est donné ci-contre, une somme de rentes montant à 25,988,765 fr., savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1838	25,985,034f	
Pendant l'année 1838	3,731	
		25,988,765
Crédit restant à employer au 1er janvier 1839		111,235

NOTA. Bien que la loi du 14 juin 1835 ait déclaré que ceux des indemnisés et ayants cause qui n'avaient pas fourni les pièces nécessaires pour l'inscription de leurs rentes seraient déchus, elle a laissé à ceux dont les droits sont encore soumis à la décision du Conseil d'État, la faculté de réclamer leurs inscriptions. Une partie de la somme ci-dessus, de 111,235 fr., est donc susceptible d'être annulée; mais le crédit limitatif doit figurer dans le compte général des finances jusqu'à l'apurement définitif de la liquidation de l'indemnité. (Voir au surplus, pages 441 et suivantes, le compte spécial de cette liquidation.)

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0
AU 1er JANVIER 1839.

Rentes inscrites.

Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)		24,459,035f
Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825,		
SAVOIR :		
Année 1825	259,523f	
—— 1826	3,859,603	
—— 1827	5,933,749	
—— 1828	6,006,915	
—— 1829	5,827,961	
—— 1830	1,732,416	
—— 1831	988,171	
—— 1832	512,625	
—— 1833	402,107	
—— 1834	165,028	
—— 1835	96,259	
—— 1836	153,865	
—— 1837	46,812	
—— 1838	3,731	
		25,988,765
L'article 1er de la loi du 17 août 1835 a autorisé le ministre des finances à consolider et à convertir en rentes le montant en capital et en intérêts des bons du Trésor délivrés à la caisse d'amortissement, en exécution de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833. Les nouvelles rentes 3 p. 0/0 inscrites pendant l'année 1836, en exécution de la loi précitée, se sont élevées à 1,410,090 francs.		
Elles ont été inscrites avec jouissance de l'exercice 1836, pour	1,133,843f 50c	
Idem de l'exercice 1837, pour	276,246 50	
		1,410,090

Rentes annulées.

Rentes rejetées pour erreurs de liquidation	475f	51,857,890
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 471, pour les rachats de l'année 1837),		
SAVOIR :		
Année 1833	46,861f	
—— 1834	5,786	
—— 1835	5,028	
—— 1836	2,608	
—— 1837. (Jouissance de l'exercice 1837.)	2,060	
	62,343	
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1839		16,066,104
Capital nominal	1,193,059,533	35,791,786
Nombre de parties inscrites	29,737	

SUITE DU COMPTE DE L

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 1/2 p. 0/0.

AU 1er JANVIER 1839.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. 0/0. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. 0/0		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068f	
Rentes rachetées en 1833 par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte de 1833.)	1,096	
		8,164
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1839		1,026,600
Capital nominal	22,813,333f	
Nombre de parties inscrites	939	

DETTE INSCRITE.

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 p. 0/0.

AU 1er JANVIER 1839.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 75 cent. pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Les rentes 4 p. 0/0 inscrites au grand-livre du trésor, à l'époque du 1er janvier 1837, se composent de celles qui suivent :		
1° Rentes négociées comme il est dit ci-dessus pour les dépenses extraordinaires des budgets de 1828 et de 1829, ci		3,134,950
2° Rentes remises à la caisse d'amortissement, d'après la faculté accordée au ministre des finances, par la loi de finances du 17 août 1835, pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, de la réserve des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair		4,765,811
3° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations, en exécution de l'article 2 de la loi du 31 mars 1837, pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835. L'inscription de ces rentes, montant à 4,092,647 francs, a eu lieu avec jouissance :		
de l'exercice 1837, pour	818,478f	
de l'exercice 1838, pour	3,274,169	4,092,647
ENSEMBLE		11,993,408
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi 1er mai 1825	9,740f	
Les rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821 ; savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1835	4,525f	
Pendant l'année 1835. Jouissance de l'exercice 1835 ... 188f 50c	377	
1836 ... 188 50		
	4,902	
		14,642
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1839		11,978,766
Capital nominal	299,469,150f	
Nombre de parties inscrites	2,811	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

État présentant le mouvement de la dette perpétuelle pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1839.

RENTES CRÉÉES.	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1839.				OBSERVATIONS.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	
Rentes négociées. — Rentes créées pour le payemt des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000f	//	//	//	//	//	//	//	Le tableau publié pages 426 à 429 du compte de 1837 fait connaître l'époque, le taux, le mode et le produit des diverses négociations de rentes, les lois qui les ont autorisées, l'origine, la nature et le montant des rentes aliénées, ainsi que l'affectation des ressources provenant des emprunts.
Rentes créées pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	//	//	//	//	//	//	//	Les rentes ci-contre ont fait partie des négociations suivantes:
——— pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	//	//	//	//	//	//	//	PREMIÈRE PÉRIODE.
——— pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	//	//	//	//	//	//	//	6,000,000f Négociation du 1er mai 1816 au 1er avril 1817.
——— pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	//	//	3,134,950f	//	//	//	//	//	30,000,000 ——— des années 1817 et 1818.
——— pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	//	//	//	//	7,142,858f	//	//	//	14,925,500 ——— du 9 mai 1818.
——— pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	//	//	//	//	(a) 1,021,945	//	//	//	1,674,500 ——— du 9 août 1821.
——— pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	//	//	//	//	7,614,213	//	//	//	52,600,000
——— pour la consolidation des bons du trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair	//	//	//	//	//	//	(b) 4,765,811f	(b) 1,410,090f	12,313,433 Négociation du 9 novembre 1818.
——— des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance	//	//	//	//	//	//	(c) 4,092,647	//	6,615,944 ——— du 9 août 1821.
TOTAL des rentes négociées	95,938,669	//	3,134,950	//	15,779,016	//	8,858,458	1,410,090	18,929,377
	99,073,619				26,047,564				
	125,121,183								
Rentes remises à divers. — Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	//	//	//	20	//	//	//	1,294,776 Négociation du 9 août 1821.
Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	//	//	//	315	//	//	//	19,114,516 ——— du 10 juillet 1823.
Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	//	//	//	//	//	//	//	20,409,292
Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	//	//	//	//	//	//	//	4,000,000 Négociation du 10 juillet 1823.
Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	//	//	//	13,309	//	//	//	3,134,950 ——— du 12 janvier 1830.
Rentes affectées au remboursement des créances algériennes, et prélevées sur le crédit ouvert pour le service de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	443,600	//	//	//	//	//	//	//	DEUXIÈME PÉRIODE.
Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	//	//	//	1,993	//	//	//	7,142,858 Négociation du 19 avril 1831.
Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	//	//	//	//	//	//	//	7,614,213 ——— du 8 août 1832.
Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français anciens comptables en Westphalie	2,654	//	//	//	//	//	//	//	
Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	//	1,034,764f	//	24,459,035f	//	//	//	//	(a) Voir le tableau pages 426 à 429 du compte des finances de l'année 1837.
Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	//	//	//	23,046,660	//	//	//	2,942,105	(b) Voir le tableau pages et 526 527.
Rétablissement d'une rente dont le trésor avait la jouissance temporaire	//	//	//	//	109	//	//	//	(c) Voir comme il est dit à la lettre a.
TOTAL des rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	//	47,505,695	15,746	//	//	2,942,105	
	88,234,435				2,957,851				
	91,192,286								
RÉCAPITULATION. Rentes négociées	95,938,669	//	3,134,950	//	15,779,016	//	8,858,458	1,410,090	
Rentes remises à divers	39,693,976	1,034,764	//	47,505,695	15,746	//	//	2,942,105	
TOTAL des rentes créées	135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	//	8,858,458	4,352,195	
	187,308,054				29,005,415				
	216,313,469								

Nota. La note explicative placée en tête du compte de la dette inscrite (page 455) indique les années pendant lesquelles les négociations de rentes ont eu lieu, et les circonstances financières ou politiques qui les ont nécessitées.

Suite du **COMPTE DE**

Suite de l'*État présentant le mouvement de la dette perpétuelle pendant les deux périodes*

RENTES ANNULÉES.

Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	
——— du prince de Carignan	
Rentes annulées par suite d'abandon au profit de l'État	
——— sur celles affectées au remboursement des créances algériennes	
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	
Rentes 5 p. 0/0 converties pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	
——— pour cause d'émigration des titulaires	
——— pour déchéance encourue	
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	
——— à divers régiments	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	
Extinction de majorats réversibles à l'État	
Rentes rejetées pour erreur de liquidation	
Annulation d'une rente inscrite au nom d'un débiteur du trésor	
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom de communes	
Total des rentes annulées	

RÉCAPI

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE, PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830. Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	Décroissement.	DEUXIÈME du 1er août 1830 Rentes créées.	Rentes annulées.
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	//	15,794,762f	32,437,381f
—— 4 1/2 p. 0/0	//	1,034,764	7,068	1,027,696	//	//	1,096
—— 4 p. 0/0	//	3,134,950	9,740	3,125,210	//	8,858,458	4,902
—— 3 p. 0/0	//	47,505,695	16,003,761	31,501,934	//	4,352,195	62,343
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	//	29,005,415	32,505,722

LA DETTE INSCRITE.

du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, et du 1er août 1830 au 1er janvier 1839.

PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 1er janvier 1839. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	OBSERVATIONS.
1,812f	//	//	//	//	//	//	//	
173,000	//	//	//	//	//	//	//	
100,000	//	//	//	//	//	//	//	
117	//	//	//	//	//	//	//	
41,658	//	//	//	//	//	//	//	
1,664,527	//	//	//	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	
11,357	//	//	//	657	//	//	//	
31,723,956	//	//	//	//	//	//	//	
100,000	//	//	//	20,690	//	//	//	
913	//	//	//	//	//	//	//	
29,756	//	//	//	//	//	//	//	
1,330,818	//	//	//	//	//	//	//	
//	//	//	//	45,116	//	//	//	
//	//	//	//	14,876	//	//	//	
//	//	//	//	135,196	//	//	//	
//	//	//	//	1,107	//	//	//	
//	7,068f	9,740f	16,003,286f	//	//	//	//	
//	//	//	//	32,000,000	//	//	//	
//	//	//	//	100,222	//	//	//	
//	//	//	475	//	//	//	//	
//	//	//	//	231	//	//	//	
//	//	//	//	531	//	//	//	
35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,437,381	1,096	4,902	62,343	
	51,198,483				32,505,722			
			83,704,205					

TULATION.

DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1839. PÉRIODE, au 1er janvier 1839. RÉSULTAT. Accroissement.	Décroissement.	TOTAUX POUR LES DEUX PÉRIODES. Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	Décroissement.	TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
//	16,642,619f	151,427,407f	67,615,295f	83,812,112f	//	147,119,749f	
//	1,096	1,034,764	8,164	1,026,600	//	1,026,600	
8,853,556f	//	11,993,408	14,642	11,978,766	//	11,978,766	
4,289,852	//	51,857,890	16,066,104	35,791,786	//	35,791,786	
13,143,408	16,643,715	216,313,469	83,704,205	132,609,264	//	195,916,901	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

État indiquant le Classement, par Catégories, des Propriétaires de Rentes perpétuelles inscrites au 1er Janvier 1839.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 5 p. 0/0.				RENTES 3 p. 0/0.				RENTES 4 1/2 p. 0/0.			RENTES 4 p. 0/0.			TOTAL GÉNÉRAL au 1er janvier 1839.
	SITUATION au 1er janvier 1838.	MOUVEMENTS pendant l'année 1838. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1839.	SITUATION au 1er janvier 1838.	MOUVEMENTS pendant l'année 1838. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1839.	SITUATION au 1er janvier 1838.	MOUVEMENTS pendant l'année 1838. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1839.	SITUATION au 1er janvier 1838.	MOUVEMENTS pendant l'année 1838. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1839.	
RENTES IMMOBILISÉES (A).																	
Caisse d'amortissement. (*S/C* de rentes non transférables.)	12,540,978f	"	"	12,540,978f	"	"	"	10,819,016f	126,208f	"	"	126,208f	5,335,693f	630f	"	5,336,323f	(c) 28,822,525f
Majorats sur demandes	573,454	"	9,078f	564,376	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	564,376
Dotations réversibles au domaine de l'État	688,034	33,460f	"	721,494	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	721,494
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc.	174,278	1,697	"	175,975	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	175,975
Immobilisations provisoires	64,817	"	1,931	62,886	608	"	"	608	"	"	"	"	"	"	"	"	63,494
Légion d'honneur	6,773,153	"	"	6,773,153	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,773,153
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* particulier.)	2,144,620	502,327	"	2,646,947	160,544	406,951	"	567,495	"	"	"	"	"	"	"	"	3,820,107
Université royale. (*Fonds de dotation.*)	583,465	"	228	583,237	"	"	"	"	"	"	"	"	605,665	"	"	605,665	583,237
Invalides de la marine	4,624,239	"	"	4,624,239	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,624,239
Fonds de retraites	747,095	18,766	"	765,861	4,097	119	"	4,216	"	"	"	"	"	"	"	"	773,098
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	316,505	"	3,532	312,973	141,807	4,415	"	146,222	2,834	334f	"	3,198	2,783	238	"	3,021	463,304
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1,963,976	386,966	"	2,350,942	30,152	22,587	"	52,739	"	"	"	"	775	136	"	911	2,403,917
Établissements étrangers, publics et religieux	309,870	12,931	"	322,801	7,047	1,415	"	8,462	"	"	"	"	178	58	"	236	338,763
Inscriptions départementales. (*Établissements français, publics et religieux.*)	9,125,500	1,218,476	"	10,343,976	61,911	69,828	"	131,739	351	261	"	612	7,700	"	200f	7,500	10,489,110
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	500,000	"	"	500,000	"	"	"	"	"	"	"	"	1,749	11,034	"	12,783	500,000
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C* de fonds des caisses d'épargnes)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,092,647
	41,129,984	2,174,623	14,769	43,289,838	10,477,499f	1,252,998		11,730,497	129,393	625	"	130,018	10,047,190	12,096	200	10,059,086	65,209,439
RENTES MOBILISÉES.																	
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	9,350	4,204	"	13,554	100	100		"	200	"	"	"	"	"	"	"	13,754
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	667,924	65,049	"	732,973	309,807	312,908		"	622,715	16,923	"	270	16,653	2,250	"	2,250	1,374,591
Banque de France. (*Fonds disponibles.*)	2,319,111	"	9,996	2,309,115	577,578	"		123,657	453,921	11,900	"	900	11,000	15,200	8,030	23,230	2,797,266
Caisses d'épargne et tontines	1,560,085	"	12,095	1,548,590	500	"		500	"	"	"	"	"	160	"	160	1,548,590
Compagnies diverses d'assurances	715,557	228,650	"	944,207	1,029,692	"		16,858	1,012,834	7,750	"	2,355	5,495	10,630	200	10,830	1,973,366
Inscriptions départementales. (*Propriétaires divers.*)	8,344,767	"	981,803	7,362,964	908,653	"		91,416	817,237	49,584	"	3,045	46,539	98,338	"	93,173	8,319,913
Sociétés françaises	745,893	"	123,977	621,916	369,322	176,590		"	545,812	"	"	"	"	8,273	5,313	13,586	1,181,314
Sociétés étrangères	136,827	2,752	"	139,579	1,234	"		569	665	"	"	"	"	"	"	"	140,244
Agents de change et banquiers	1,154,043	212,056	"	1,366,099	2,248,471	"		606,680	1,641,791	973	"	684	289	56,909	3,134	60,043	3,068,222
Propriétaires divers (B)	88,308,694	"	1,622,710	86,685,984	18,394,739	"		777,995	17,616,744	810,077	6,529	"	816,606	1,533,216	"	6,448	1,526,768	106,646,102
Rentes au porteur	2,025,780	79,150	"	2,104,930	1,470,560	"		121,190	1,349,370	"	"	"	"	206,600	"	16,800	189,800	3,644,100
	105,988,631	591,861	2,750,581	103,829,911	25,310,556	489,598		1,738,865	24,061,289	897,207	6,529	7,154	896,582	1,931,576	16,677	28,573	1,919,680	130,707,462
RÉSUMÉ.																	
RENTES immobilisées	41,129,984	2,174,623	14,769	43,289,838	10,477,499	1,252,998		"	11,730,497	129,393	625	"	130,018	10,047,190	12,096	200	10,059,086	65,209,439
RENTES mobilisées	105,988,631	591,861	2,750,581	103,829,911	25,310,556	489,598		1,738,865	24,061,289	897,207	6,529	7,154	896,582	1,931,576	16,677	28,573	1,919,680	130,707,462
	147,118,615	2,766,484	2,765,350	147,119,749	35,788,055	1,742,596		1,738,865	35,791,786	1,026,600	7,154	7,154	1,026,600	11,978,766	28,773	28,773	11,978,766	195,916,901
		Augmentation : 1,134				Augmentation	3,731										

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation, ci..... 22,646,623f
et celles provenant de la consolidation des bons du trésor, en exécution de la loi du 10 juin 1833..... 6,175,901
qui, réunies aux..... 41,616,463
de sa dotation annuelle, forment au 1er janvier 1839, une puissance d'amortissement de la dette de..... 73,438,988

Mais comme cette puissance n'agit que sur les fonds publics qui se présentent journellement sur la place, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles auxquelles s'applique l'action de l'amortissement celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraites, les dotations spéciales des invalides de la marine, etc., etc.

(B) Parmi les rentes, au nom de divers propriétaires, qui sont indiquées ici comme mobiles, on ne se dissimule pas qu'il y en a encore une certaine partie qui ne prend point part à l'action de la caisse d'amortissement : ce sont celles qui s'appliquent à des constitutions dotales, à des fonds de mineurs ou de propriétaires absents, ou à tout autre emploi qui ne permet pas qu'il en soit immédiatement disposé; mais il serait trop difficile d'arbitrer, même approximativement, le montant des rentes de cette nature.

(C) Il existe, entre ce résultat et celui que l'on trouve au compte des opérations de la caisse d'amortissement, une différence de 2,352f dont la cause est expliquée page 523 de ce dernier compte.

NOTA. Les rentes comprises dans ce tableau sont celles qui se trouvent inscrites sur le grand-livre du trésor au nom des titulaires qui en reçoivent les arrérages. Mais, comme l'indique le tableau page 472, le grand-livre comprend en outre, au nom du trésor, une rente de 111,235 francs, formant le crédit en rentes 3 p. 0/0 affecté à l'indemnité des émigrés et restant à employer au 1er janvier 1839.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Tableau du Mouvement dans la propriété des Rentes perpétuelles pendant chaque mois de l'année 1838.

DÉSIGNATION DES MOIS.	RENTES 5 p. 0/0.				RENTES 3 p. 0/0.				RENTES 4 1/2 p. 0/0.				RENTES 4 p. 0/0.				OBSERVATIONS.
	MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS.		TRANSFERTS.		MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS.		TRANSFERTS.		MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS.		TRANSFERTS.		MUTATIONS, DIVISIONS OU RÉUNIONS.		TRANSFERTS.		
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	
Janvier	366	468,187f	8,374	5,110,460f	69	70,981f	2,204	3,187,785f	1	2,190f	139	30,215f	6	4,600f	288	130,437f	Voir, page 456, les explications données sur les résultats du présent tableau.
Février	545	1,415,923	7,801	4,587,160	43	35,491	2,096	2,538,216	3	732	58	20,129	"	"	172	65,475	
Mars	487	1,253,903	8,377	5,070,043	70	52,982	2,199	2,475,414	1	2,790	31	9,464	4	4,103,028	203	129,157	
Avril	660	466,403	10,010	6,421,019	48	76,244	2,489	3,626,848	3	1,146	41	15,537	8	3,710	247	96,522	
Mai	487	565,062	8,685	7,031,172	56	120,372	2,604	3,423,806	8	2,165	43	17,429	3	1,812	197	110,371	
Juin	448	2,929,386	7,329	6,276,315	51	690,249	2,275	3,071,255	2	381	41	11,203	2	3,278	179	82,401	
Juillet	384	414,719	7,122	4,793,820	80	104,775	2,070	3,621,120	"	"	38	12,717	4	6,288	238	91,684	
Août	421	2,892,019	7,112	4,341,503	56	455,094	1,876	3,524,982	7	3,658	32	7,105	9	7,814	91	31,646	
Septembre	448	1,919,910	6,449	4,314,158	47	154,311	1,529	2,377,614	"	"	17	3,026	11	5,498	146	126,833	
Octobre	583	652,730	6,705	5,816,121	29	16,903	2,017	3,042,805	1	261	10	2,123	9	4,643	181	120,380	
Novembre	385	3,055,238	7,140	5,245,134	56	612,987	1,710	2,135,326	1	90	20	10,695	11	3,880	133	44,391	
Décembre	352	389,089	6,860	4,812,204	38	563,362	1,853	2,537,928	2	813	14	4,785	7	12,293	247	133,366	
	5,566	16,422,569	91,994	63,819,109	643	2,953,751	24,922	35,563,099	29	14,226	474	144,428	74	4,156,844	2,322	1,162,663	

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

RENTES VIAGÈRES.

Situation au 1er janvier 1839 des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1838.	MOUVEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1838. AUGMENTATIONS. Rétablissements.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe, sur 1 tête	3,390,964	3,258	24,480	29,763	57,501	202,603	"	29,763	232,366	3,216,099	
2e *idem*.. sur 2 têtes	980,467	509	413	3,823	4,745	49,705	23,297	3,823	76,825	908,387	
3e *idem*.. sur 3 têtes	52,103	"	1,089	873	1,962	1,195	1,165	873	3,233	50,832	
4e *idem*.. sur 4 têtes	21,883	"	"	"	"	104	1,520	"	1,624	20,259	
	4,445,417	3,767	25,982	34,459	64,208	253,607	25,982	34,459	314,048	4,195,577	
			60,441				60,441				
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe, sur 1 tête	15,524	33	100	113	246	1,040	"	179	1,219	14,551	
2e *idem*.. sur 2 têtes	5,937	4	3	19	26	331	137	22	490	5,473	
3e *idem*.. sur 3 têtes	307	"	1	2	3	13	9	2	24	286	
4e *idem*.. sur 4 têtes	96	"	"	"	"	1	3	"	4	92	
	21,864	37	104	134	275	1,385	149	203	1,737	20,402	
			238				352				

(*a*) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(*b*) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs des têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(*c*) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes: il faut remarquer que dans ces dernières se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grandes que celles de leur vie: de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(*d*) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit:

Extinctions définitives résultant de décès notifiés	155,696f
Extinctions présumées. (*En exécution du décret du 8 ventôse an XIII, mentionné ci-contre.*)	97,911
SOMME ÉGALE	253,607

(*e*) Colonne correspondante à celle (*b*).

(*f*) *Idem* (*c*).

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1839, de la Dépense que les Rentes viagères inscrites ont mise à la charge du Trésor pour les exercices 1835, 1836, 1837 et 1838.

DÉPENSE DE L'EXERCICE 1835.

Dette du Trésor pour l'exercice 1835, au 1er janvier 1838. (Voir page 398 du compte de 1837.)		4,881,963f 65c
À AJOUTER :		
Pour rappels d'arrérages provenant de rentes présumées éteintes pour cause de décès, et qui, d'après les justifications produites par les titulaires, ont dû être rétablies, en 1838, à leur profit : ces rétablissements s'élèvent à 3,767 francs (Voir page 484) ; mais d'après les diverses époques de jouissance, ils n'affectent l'exercice 1835 que pour		2,354 00
		4,884,317 65
À DÉDUIRE :		
Pour les arrérages dont le budget de l'exercice 1835 n'a pas eu à supporter la dépense, d'après les extinctions résultant de décès notifiés ou présumés qui ont été constatées en 1838 : ces extinctions s'élèvent à 253,607 francs (Voir page 485) ; mais, d'après les décomptes, elles n'affectent l'exercice 1835 que pour		62,912 44
DETTE du trésor pour l'exercice 1335		4,821,405 21
Payements effectués sur les crédits de l'exercice 1835 jusqu'à l'époque de sa clôture. (Voir page 434 du compte de 1836.)	4,690,626f 93c	
——— de l'exercice 1836, en 1836, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année	36,607 07	
——— de l'exercice 1837, en 1837, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année	64,673 37	
——— de l'exercice 1838, en 1838, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année	13,377 95	
		4,805,285 32
RESTE à payer sur la dette du trésor pour l'exercice 1835, sauf les extinctions qui pourront l'atténuer ultérieurement		(a) 16,119 89

DÉPENSE DE L'EXERCICE 1836.

Dette du trésor pour l'exercice 1836 au 1er janvier 1838. (Voir page 398 du compte de 1837.)		4,656,844 40
À AJOUTER :		
Pour rappels d'arrérages provenant du rétablissement, pendant l'année 1838, des 3,767 frans ci-dessus, au profit de rentiers relevés de la déchéance qu'ils avaient encourue : ces rétablissements, d'après les décomptes, n'affectent l'exercice 1836 que pour		3,303 50
		4,660,147 90
À DÉDUIRE :		
Pour les arrérages dont le budget de l'exercice 1836 n'a pas eu à supporter la dépense, d'après les extinctions résultant de décès notifiés ou présumés qui ont été constatées en 1838 : ces extinctions, qui s'élèvent à 253,607 francs (Voir ci-dessus), n'ont affecté l'exercice 1836 que pour		70,673 04
DETTE du trésor pour l'exercice 1836		4,589,474 86
Payements effectués sur les crédits de l'exercice 1836, en 1836 (Voir page 435 du compte de 1836)	2,505,530f 54c	
——— en 1837, jusqu'à l'époque de sa clôture	1,898,759 71	
——— 1837, en 1837, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année	21,397 18	
——— 1838, en 1838, *idem*	66,405 74	
		4,492,093 17
RESTE à payer sur la dette du trésor, pour l'exercice 1836, sauf les extinctions qui pourront l'atténuer ultérieurement		(a) 97,381 69

(a) L'apurement de ces soldes fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des rentes viagères, selon la législation particulière à cette nature de dette.

DÉPENSE DE L'EXERCICE 1837.

Dette du Trésor pour l'exercice 1837. (Voir page 399 du compte de 1837.)		4,478,180f 35c
À AJOUTER :		
Pour rappels d'arrérages provenant de rétablissements, pendant l'année 1838, des 3,767 fr. ci-contre : ces rétablissements, d'après les justifications produites par les titulaires, n'ont affecté l'exercice 1837 que pour		969 00
		4,479,149 35
À DÉDUIRE :		
Pour les arrérages dont le budget de l'exercice 1837 n'a pas eu à supporter la dépense, d'après les extinctions résultant de décès notifiés ou présumés qui ont été constatées en 1838 : ces extinctions s'élèvent à 253,607 fr., mais d'après les décomptes elles n'affectent l'exercice 1837 que pour		3,317 65
DETTE du trésor pour l'exercice 1837		4,475,831 70
Payements effectués sur les crédits de l'exercice 1837, en 1837. (Voir page 399 du compte de 1836.)	2,377,107f 78c	
——— en 1838, jusqu'à l'époque de sa clôture	1,831,381 05	
——— 1838, en 1838, à titre de rappels d'arrérages	19,082 05	
		4,227,570 88
RESTE à payer sur la dette du trésor pour l'exercice 1837, sauf les extinctions qui pourront l'atténuer ultérieurement (a)		248,260 82

DÉPENSE DE L'EXERCICE 1838.

Rentes inscrites au 1er janvier 1838. (Voir page 484.)		4,445,417 00
À AJOUTER :		
Pour rappels d'arrérages provenant de rentes présumées éteintes pour cause de décès, et qui, d'après les justifications produites par les titulaires, ont dû être rétablies en 1838 à leur profit. (Voir page 484.)		3,767 00
ENSEMBLE		4,449,184 00
À DÉDUIRE :		
Pour les arrérages dont le budget de l'exercice 1838 n'a pas eu à supporter la dépense, d'après les extinctions résultant de décès notifiés ou présumés qui ont été constatées en 1838 sur les livres de la dette inscrite : ces extinctions s'élèvent à 253,607 francs (Voir page 485) ; mais, d'après les diverses époques de jouissance de chaque partie de rente, elles n'affectent l'exercice 1838 que pour		225,632 81
DETTE du Trésor pour l'exercice 1838		4,223,551 19
A DÉDUIRE : les extinctions probables qui viendront, en 1839 et années suivantes, à la décharge de l'exercice 1838 (par évaluation)		150,000 00
RESTE pour la dette présumée du trésor sur l'exercice 1838, savoir :		
Arrérages payés pendant l'année 1838 (b)	2,188,512f 22c	
Arrérages présumés à payer par le trésor jusqu'à la clôture de l'exercice 1838	1,885,038 97	
		4,073,551 19

(a) L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des rentes viagères, selon la législation particulière à cette nature de dette.

(b) Indépendamment de la somme de 2,188,512 fr. 22 cent., il a été payé 107,336 fr. pour rappels d'arrérages antérieurs à 1838. Cette dernière somme est appliquée à un chapitre spécial dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1838 (Voir page 300), et, lors du règlement de l'exercice, le virement de crédit auquel ce changement d'imputation doit donner lieu sera l'objet d'une ordonnance royale semblable à celle qui a été rendue pour l'exercice 1837 (Voir page 506).

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1839, des Crédits accordés pour l'Inscription des Pensions.

NATURE DES PENSIONS. et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS qui ont ouvert les crédits.	CRÉDITS ACCORDÉS PAR LES LOIS, antérieurement au 1er janvier 1838.	pendant l'année 1838. Augmentation.	pendant l'année 1838. Diminution.	Montant au 1er janvier 1839.	INSCRIPTION DES PENSIONS. Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1838.	Opérations pendant 1838. Pensions inscrites.	Opérations pendant 1838. Pensions annulées.	Pensions imputables sur les crédits au 1er janvier 1839.	RESTE disponible sur les crédits au 1er janvier 1839.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1829	1,043,000f	//	(a) 15,000f	1,028,000f	1,043,000f	//	15,000f	1,028,000f	//
PENSIONS CIVILES.										
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*). 15 mai 1818 (*art. 17*)	2,972,500	(b) 27,500f	//	3,000,000	1,660,520	148,380f	104,843	1,709,057	1,290,943f
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	2,568,369	//	(a) 265 177	2,303,192	2,568,369	1,649	266,826	2,303,192	//
PENSIONS MILITAIRES.										
Crédits de 1836 et années antérieures	Diverses lois	82,521,305	//	3,428	82,517,877	82,517,877	//	//	82,517,877	//
Crédits de 1837	18 juillet 1836. 1er juin 1837. 20 juillet 1837	1,950,000	//	263	1,949,737	1,832,179	122,702	5,144	1,949,737	//
Crédits de 1838	27 avril 1838	//	(d) 1,950,000	//	1,950,000	//	1,998,923	49,223	1,949,700	300
		84,471,305	1,950,000	(c) 3,691	86,417,614	84,350,056	2,121,625	54,367	86,417,314	300
PENSIONS DE DONATAIRES.										
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,402,243	//	(a) 12,383	1,389,860	1,402,243	29,600	41,983	1,389,860	//
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.	13 décembre 1830 (*art. 7*)	714,450	//	//	714,450	695,100	11,300	5,750	700,650	13,800
	24 novembre 1831 (*art. 1er*)					56,700	4,200	1,500	53,400	900
	3 avril 1833	54,300	//	//	54,300	26,500	250	//	26,750	73,500
Crédits spéciaux	21 avril 1833	100,250	//	//	100,250	17,000	//	//	17,000	//
	20 juin 1836	17,000	//	//	17,000	789,300	15,750	7,250	797,800	88,200
	26 avril 1833	886,000	//	//	886,000					
	15 juin 1836									

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions										
	Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,043,000	//	15,000	1,028,000	1,043,000	//	15,000	1,028,000	//
	civiles	2,972,500	27,500	//	3,000,000	1,665,520	148,380	104,843	1,709,057	1,290,943
	ecclésiastiques	2,568,369	//	265,177	2,303,193	2,568,369	1,649	266,826	2,303,192	//
	militaires	84,471,305	1,950,000	3,691	86,417,614	84,350,056	2,121,625	54,367	86,417,314	300
	de donataires	1,402,243	//	12,383	1,389,860	1,402,243	29,600	41,983	1,389,860	//
	pour récompenses nationales	886,000	//	//	886,000	789,300	15,750	7,250	797,800	88,200
		93,343,417	1,977,500	296,251	95,024,666	91,818,488	2,317,004	490,269	93,645,223	1,379,443
			Augmentation 1,681,249f				Augmentation 1,826,735			

OBSERVATIONS.

(a) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.

(b) Vingtième 20e des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue.

(c) Annulations, en vertu de l'art. 4 de la loi du 17 avril 1833, des restes disponibles sur les crédits ouverts pour les inscriptions des années ci-après :

Crédits de 1833 et antérieurs	48
—— de 1834	1,475
—— de 1835	1,774
—— de 1836	131
—— de 1837	263
	3,691

Ces annulations sont l'objet d'un article spécial du projet de loi présenté aux Chambres pour le règlement définitif du budget de l'exercice 1837.

(d) Crédit ouvert par la loi du 20 juillet 1837, pour les inscriptions de l'année 1838 : 1,050,000f
Crédit extraordinaire, ouvert par la loi du 27 avril 1838, pour les inscriptions de la même année : 900,000
1,950,000

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des PENSIONS DE TOUTE NATURE.

Situation, au 1er Janvier 1839, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS (*a*).	SITUATION au 1er janvier 1838.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1838. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1839.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,043,000f	"	"	"	15,000f	"	15,000f	1,028,000f
Pensions civiles	1,665,520	148,380f	4,000f	152,380f	104,843	4,000f	108,843	1,709,057
Pensions ecclésiastiques	2,568,369	1,649	"	1,649	266,826	"	266,826	2,303,192
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	43,365,489	1,950,475	1,805	1,952,280	52,857	2,071,929	2,124,796	43,192,973
Vétérans	109,382	"	887	887	"	6,229	6,229	104,040
Veuves et orphelins	3,669,143	171,150	1,673	172,823	1,500	178,522	180,022	3,661,944
	47,144,014	2,121,625	4,365	2,125,990	54,367	2,256,680	2,311,047	46,958,957
Pensions de donataires	1,402,243	29,600	"	29,600	41,983	"	41,983	1,389,860
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.								
Pensionnaires de juillet 1830 et juin 1832	602,950	15,500	"	15,500	7,250	19,100	26,350	592,100
Vainqueurs de la Bastille	18,500	250	"	250	"	1,750	1,750	17,000
	621,450	15,750	"	15,750	7,250	20,850	28,100	609,100

NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1838.	MOUVEMENTS pendant l'année 1838. Accroissements.	Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1839.
94	"	1	93
2,526	88	186	2,428
11,569	7	1,213	10,363
102,047	1,966	4,123	99,890
409	4	19	394
13,542	598	716	13,424
115,998	2,568	4,858	113,708
2,855	68	86	2,837
1,284	23	55	1,252
74	1	7	68
1,358	24	62	1,320

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.		MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	
PENSIONS DE LA PAIRIE.			
		15,000 décès notifiés.	15,000
PENSIONS CIVILES.			
152,380	148,248 nouvelles concessions. 132 rétablissements. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 4,000 réunions.	108,843	99,572 décès notifiés. 5,271 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 4,000 réunions.
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.			
1,649	1,068 nouvelles concessions. 581 rétablissements. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*)	266,826	252,660 décès notifiés. 13,899 décès présumés. 267 suppression pour cause de cumul.
PENSIONS MILITAIRES.			
2,125,990	2,107,025 nouvelles concessions. 11,135 *idem* à titre de secours temporaires à des orphelins. (*Art. 21 de la loi du 11 avril 1831.*) 3,465 pensions inscrites au nom de parties en retard de réclamation. (*Art. 22 de la loi du 25 mars 1817.*) 1,180 rétablissements. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 1,075 *idem*. (*Art. 26 de la loi du 11 avril 1831.*) 887 réversions au profit de veuves de vétérans des camps d'Alexandrie et de Juliers. (*Loi du 14 juillet 1819.*) 1,223 réunions.	2,311,047	2,220,117 décès notifiés. 41,011 décès présumés. (*Arrêté précité du 15 floréal an XI.*) 39,911 rejets pour cause de concessions plus fortes. 900 condamnations à des peines infamantes (*Art. 26 de la loi du 11 avril 1831.*) 7,895 secours éteints à la vingt et unième année des titulaires. 1,223 réunions.
PENSIONS DE DONATAIRES.			
29,600	250 nouvelles concessions. 150 rétablissements. (*Arrêté précité.*) 24,600 réversions au profit de veuves et enfants de donataires. (*Loi du 26 juillet 1824.*) 3,600 réunions. 1,000 divisions.	41,983	35,917 décès notifiés. 2,550 décès présumés. (*Arrêté susrelaté.*) 3,516 réunions.
PENSIONS POUR RÉCOMPENSES NATIONALES.			
15,750	250 nouvelles concessions. 15,500 conversions de secours de 250f en secours de 500f et 700f.	28,100	12,050 décès notifiés. 4,050 décès présumés. (*Arrêté précité.*) 1,500 secours éteints à la septième année, les titulaires étant susceptibles d'obtenir des pensions plus fortes. 10,500 secours éteints à la dix-huitième année des titulaires.

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	1,043,000	"	"	"	15,000	"	15,000	1,028,000
—— civiles	1,665,520	148,380	4,000	152,380	104,843	4,000	108,843	1,709,057
—— ecclésiastiques	2,568,369	1,649	"	1,649	266,826	"	266,826	2,303,192
—— militaires	47,144,014	2,121,625	4,365	2,125,990	54,367	2,256,680	2,311,047	46,958,957
—— de donataires	1,402,243	29,600	"	29,600	41,983	"	41,983	1,389,860
—— pour récompenses nationales	621,450	15,750	"	15,750	7,250	20,850	28,100	609,100
	54,444,596	2,317,004	8,365	2,325,369	490,269	2,281,530	2,771,799	53,998,166
		Décroissement 446,430f						

94	"	1	93
2,526	88	186	2,428
11,569	7	1,213	10,363
115,998	2,568	4,858	113,708
2,855	68	86	2,837
1,358	24	62	1,320
134,400	2,755	6,406	130,749
	3,651		

D'après la situation des crédits d'inscription (*voir le tableau précédent*), les pensions imputées sur les crédits jusqu'au 1er janvier 1839 s'élèvent à 93,645,223
D'après le présent tableau, les pensions restant encore inscrites à la même époque ne s'élèvent qu'à 53,998,166

DIFFÉRENCE en plus au tableau des crédits d'inscription 39,647,057

Cette différence représente les pensions éteintes pour cause de décès des titulaires ou rejetées pour divers motifs, et dont l'annulation n'a pas dû faire retour aux crédits sur lesquels ces pensions avaient été originairement et régulièrement imputées, savoir :

Pensions militaires	39,458,357
Pensions pour récompenses nationales	188,700
Somme égale	39,647,057

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite des PENSIONS DE TOUTE NATURE.

SITUATION définitive de la Dette du Trésor, pour l'exercice 1835, à l'époque de la prescription légale de cet exercice.

NATURE DES PENSIONS.	DETTE DU TRÉSOR, pour l'exercice 1835, au 1er janvier 1838, d'après le tableau p. 404 du compte de l'année 1837.	MODIFICATIONS CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1838. À DÉDUIRE : Arrérages de pensions éteintes depuis le 1er janvier 1838.	MODIFICATIONS CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1838. À AJOUTER : Arrérages résultant de pensions inscrites depuis le 1er janvier 1838.	DETTE RECTIFIÉE et définitive du Trésor pour l'exercice 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1835, pendant l'année 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1835, pendant l'année 1836, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1835.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1836, en 1836, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1837, en 1837, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — TOTAL. Voir page 405 du compte de l'année 1837.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1838, en 1838, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année (a).	PAYEMENTS EFFECTUÉS — TOTAL des payements.	DETTE RESTANT À PAYER par le Trésor au 1er janvier 1839, et qui, en vertu de l'article 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI, tombe dans le domaine de la prescription. (b)	OBSERVATIONS.
Pensions de la pairie	1,135,833f 31c	"	"	1,135,833f 31c	833,666f 65c	302,166f 66c	"	"	1,135,833f 31c	"	1,135,833f 31c	"	(a) Ces payements font partie des 121,975 francs 49 centimes mentionnés dans le tableau d'autre part, page 493.
——— civiles	1,570,038 00	5,408f 00c	5,750f 00c	1,570,380 00	1,202,142 00	337,827 77	917f 20c	19,482f 66c	1,560,369 63	3,405f 60c	1,563,775 23	6,604f 77c	
——— ecclésiastiques	3,146,251 37	14,195 66	162 33	3,132,218 04	2,028,241 19	1,067,185 38	1,710 40	2,101 48	3,099,238 45	740 20	3,099,978 65	32,239 39	
——— militaires	46,054,100 16	117,559 19	10,835 19	45,947,376 16	33,735,784 05	11,755,539 26	12,055 59	52,937 45	45,556,316 35	13,234 19	45,569,550 54	377,825 62	
——— de donataires	1,450,145 39	2,150 00	283 32	1,448,278 71	963,275 46	472,737 72	3,698 24	4,017 10	1,443,728 52	618 59	1,444,347 11	3,931 60	
——— à titre de récompenses nationales	615,867 61	1,474 16	"	614,393 45	453,621 23	159,803 12	76 38	500 00	614,000 73	7 63	614,008 36	385 09	
——— aux vainqueurs de la Bastille	21,065 02	462 26	250 00	20,852 76	15,437 49	5,165 27	"	"	20,602 76	250 00	20,852 76	"	
Totaux	53,993,300 86	141,249 27	17,280 84	53,869,332 43	39,232,168 07	14,100,425 18	18,457 81	79,038 69	53,430,089 75	18,256 21	53,448,345 96	420,986 47	

SITUATION, au 1er Janvier 1839, de la Dette du Trésor pour l'Exercice 1836.

NATURE DES PENSIONS.	DETTE DU TRÉSOR, pour l'exercice 1836, au 1er janvier 1838, d'après le tableau p. 404 du compte de l'année 1837.	MODIFICATIONS CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1838. À DÉDUIRE : Arrérages de pensions éteintes depuis le 1er janvier 1838.	MODIFICATIONS CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1838. À AJOUTER : Arrérages résultant de pensions inscrites depuis le 1er janvier 1838.	DETTE RECTIFIÉE du Trésor pour l'exercice 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1836, pendant l'année 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1836, pendant l'année 1837, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1836.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1837, en 1837, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — TOTAL. Voir page 405 du compte de l'année 1837.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1838, en 1838, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année (a).	PAYEMENTS EFFECTUÉS — TOTAL des payements.	DETTE RESTANT À PAYER par le Trésor au 1er janvier 1839, sauf les extinctions qui pourront l'atténuer pendant les années suivantes (b).	OBSERVATIONS.
Pensions de la pairie	1,054,083f 30c	"	"	1,054,083f 30c	764,549f 98c	275,866f 66c	"	1,040,416f 64c	"	1,040,416f 64c	13,666f 66c	(a) Ces payements font partie des 121,975 francs 49 centimes mentionnés dans le tableau ci-après, page 495.
——— civiles	1,659,175 59	6,956f 92c	3,065f 00c	1,655,283 67	1,254,388 30	374,939 85	6,583f 81c	1,635,911 96	6,571f 26c	1,642,483 22	12,800 45	
——— ecclésiastiques	2,861,744 11	25,543 24	314 00	2,836,514 87	1,838,732 85	936,662 95	965 12	2,776,360 92	2,990 08	2,779,351 00	57,163 87	(b) L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des pensions, selon la législation particulière à cette nature de dette.
——— militaires	46,255,703 30	167,644 40	30,696 55	46,118,755 45	33,872,639 99	11,758,865 31	15,796 04	45,647,301 34	40,982 41	45,688,283 75	430,471 70	
——— de donataires	1,431,979 28	3,176 38	1,669 29	1,430,472 19	945,382 40	467,132 86	5,879 15	1,418,394 41	7,170 67	1,425,565 08	4,907 11	
——— à titre de récompenses nationales	622,304 73	3,354 44	"	618,950 29	441,198 37	173,946 26	250 83	615,395 46	950 00	616,345 46	2,604 83	
——— aux vainqueurs de la Bastille	19,468 29	750 00	250 00	18,968 29	12,967 35	4,562 50	"	17,529 85	250 00	17,779 85	1,188 44	
Totaux	53,904,458 60	207,425 38	35,994 84	53,733,028 06	39,129,859 24	13,991,976 39	29,474 95	53,151,310 58	58,914 42	53,210,225 00	522,803 06	

Suite du COMPTE DE

Suite des PENSIONS

SITUATION, au 1er Janvier 1839, de la Dette

NATURE DES PENSIONS.	DETTE DU TRÉSOR, pour l'exercice 1837, au 1er janvier 1838, d'après le tableau p. du compte de l'année 1837.	MODIFICATIONS CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1838. — À DÉDUIRE : Arrérages de pensions éteintes depuis le 1er janvier 1838.	MODIFICATIONS CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1838. — À AJOUTER : Arrérages résultant de pensions inscrites depuis le 1er janvier 1838.	DETTE RECTIFIÉE du Trésor pour l'exercice 1837.	PAYE — SUR LES CRÉDITS DE — pendant l'année 1837 (a).	PAYE — SUR LES CRÉDITS DE — pendant l'année 1838, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1837.
Pensions de la pairie	975,488f 82c	//	//	975,488f 82c	712,305f 51c	252,433f 33c
——— civiles	1,600,266 32	19,061f 73c	5,848f 73c	1,587,053 32	1,208,095 20	338,620 60
——— ecclésiastiques	2,603,594 97	65,630 24	632 91	2,538,597 64	1,626,739 76	815,756 99
——— militaires	45,941,600 11	358,674 89	310,954 33	45,893,879 55	33,694,046 14	11,757,002 27
——— de donataires	1,412,131 02	7,573 78	9,404 73	1,413,961 97	900,479 60	495,995 18
——— à titre de récompenses nationales.	603,886 43	2,929 42	2,880 75	603,837 76	445,053 86	157,990 05
——— aux vainqueurs de la Bastille	18,685 43	981 24	250 00	17,954 19	11,560 41	4,220 13
TOTAUX	53,155,653 10	454,851 30	329,971 45	53,030,773 25	38,598,280 48	13,822,018 55

SITUATION, au 1er Janvier 1839, de la Dépense que les

NATURE DES PENSIONS.	PENSIONS INSCRITES au 1er janvier 1838. (Voir le tableau page .)	A DÉDUIRE. — ARRÉRAGES de pensions dont le payement est suspendu.	A DÉDUIRE. — ARRÉRAGES de pensions éteintes depuis le 1er janvier 1838.	A DÉDUIRE. — TOTAL.	RESTE pour LES CHARGES résultant des pensions inscrites au 1er janvier 1838.	A AJOUTER. — ARRÉRAGES résultant des pensions inscrites depuis le 1er janvier 1838.
Pensions de la pairie	1,043,000f 00c	74,000f 00c	2,833f 33c	76,833f 33c	966,166f 67c	//
——— civiles	1,665,520 00	65,669 00	93,813 84	159,482 84	1,506,037 16	135,515f 71c
——— ecclésiastiques	2,568,369 00	19,765 23	222,567 52	242,332 75	2,326,036 25	1,248 50
——— militaires	47,144,014 00	1,369,803 80	1,799,913 80	3,169,717 60	43,974,296 40	1,763,865 70
——— de donataires	1,402,243 00	1,000 00	32,301 92	33,301 92	1,368,941 08	24,666 53
——— à titre de récompenses nationales.	602,950 00	6,962 50	15,614 32	22,576 82	580,373 18	14,107 76
——— aux vainqueurs de la Bastille	18,500 00	//	1,728 46	1,728 46	16,771 54	250 00
TOTAUX	54,444,596 00	1,537,200 53	2,168,773 19	3,705,973 72	50,738,622 28	1,939,654 20

LA DETTE INSCRITE.

DE TOUTE NATURE.

du Trésor pour l'exercice 1837.

PAYEMENTS EFFECTUÉS — SUR L'EXERCICE 1837. — TOTAL (b)	SUR LES CRÉDITS de l'exercice 1838, en 1838, à titre de rappels d'arrérages antérieurs à l'année (c).	TOTAL des payements.	DETTE RESTANT À PAYER par le Trésor au 1er janvier 1839, sauf les extinctions qui pourront l'atténuer pendant les années suivantes. (d)	OBSERVATIONS.
964,738f 84c	3,000f 00c	967,738f 84c	7,749f 98c	(a) Voir le tableau publié pour l'exercice 1837, page 407 du compte de l'année 1837.
1,546,715 80	9,097 23	1,555,813 03	31,240 29	(b) Voir le compte définitif du budget de l'exercice 1837, page 206 du présent compte.
2,442,496 75	1,060 21	2,443,556 96	95,040 68	(c) Ces payements font partie des 121,975 francs 49 centimes, mentionnés dans le tableau ci-dessous.
45,451,048 41	16,380 07	45,467,428 48	426,451 07	(d) L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages de pensions, selon la législation particulière à cette nature de dette.
1,396,474 78	1,619 43	1,398,094 21	15,867 76	
603,043 91	300 00	603,343 91	493 85	
15,780 54	//	15,780 54	2,173 65	
52,420,299 03	31,456 94	52,451,755 97	579,017 28	

pensions inscrites ont misc à la charge du Trésor pour l'exercice 1838.

DETTE DU TRÉSOR d'après les pensions inscrites.	A AJOUTER. — INSCRIPTIONS probables qui viendront en 1839 à la charge de l'exercice 1838 (par évaluation).	A DÉDUIRE. — EXTINCTIONS probables qui viendront en 1839 à la décharge de l'exercice 1838 (par évaluation).	DETTE DU TRÉSOR d'après les pensions inscrites et à inscrire.	RESTE POUR LA DETTE PRÉSUMÉE DU TRÉSOR SUR L'EXERCICE 1838. — Arrérages payés pendant l'année 1838.	Arrérages présumés à payer par le Trésor jusqu'à la clôture de l'exercice 1838.	TOTAL. (a)	PAYEMENTS FAITS en 1838 sur les crédits du budget de l'exercice 1838, pour rappels d'arrérages antérieurs à cette année. (b).
966,166f 67c	//	//	966,166f 67c	713,250f 00c	252,916f 67c	966,166f 67c	3,000f 00c
1,641,552 87	8,000f 00c	9,000f 00c	1,640,552 87	1,184,179 87	456,373 00	1,640,552 87	29,006 46
2,327,284 75	800 00	120,000 00	2,208,084 75	1,418,489 55	789,595 20	2,208,084 75	4,790 49
45,738,162 10	331,837 90	170,000 00	45,900,000 00	33,779,511 26	12,120,488 74	45,900,000 00	72,637 22
1,393,607 61	17,000 00	3,500 00	1,407,107 61	905,201 54	501,906 07	1,407,107 61	10,283 69
594,480 94	//	4,000 00	590,480 94	424,119 08	166,361 86	590,480 94	1,257 63
17,021 54	//	1,700 00	15,321 54	10,250 69	5,070 85	15,321 54	1,000 00
52,678,276 48	357,637 90	308,200 00	52,727,714 38	38,435,001 99	14,727,714 38	52,727,714 38	121,975 49
	49,437 90						

(a) L'apurement de ce solde fera l'objet de tableaux qui seront publiés dans le compte des finances des années suivantes, jusqu'aux époques de déchéance des arrérages des pensions, selon la législation particulière à cette nature de dette.

(b) Ce résultat est présenté ici pour mémoire, afin de faire connaître l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1838 sur tous les exercices non frappés de déchéance. Les rappels d'arrérages antérieurs à 1838 sont portés à un chapitre spécial dans le compte provisoire du budget de l'exercice 1838, page 300, et lors du règlement de cet exercice, ils seront l'objet d'une ordonnance royale semblable à celle qui a été rendue pour l'exercice 1837 (voir page 300).

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION, au 1er Janvier 1839, des Capitaux de Cautionnements en Numéraire.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1838.	RECETTE DE L'ANNÉE 1838. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	DÉPENSE DE L'ANNÉE 1838. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1839.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1838. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Ministère de la Justice.											
Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation	434,500f 00c	63,000f 00c	//	63,000f 0	35,000f 00c	//	35,000f 00c	462,500f 00c	(a) 28,000f 00c	//	(a) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.
Avoués	10,975,364 34	784,400 00	6,600f 00c	791,000 0	836,397 37	2,600f 00c	838,997 37	10,927,366 97	//	(b) 47,997f 37c	
Commissaires-priseurs	4,684,400 00	321,200 00	5,000 00	326,200 0	356,800 00	5,000 00	361,800 00	4,648,800 00	//	(b) 35,600 00	(b) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1838.
Gardes du commerce	72,000 00	//	//	//	6,000 00	//	6,000 00	66,000 00	//	(b) 6,000 00	
Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	2,741 355 14	183,500 00	3,000 00	186,500 0	151,900 00	3,000 00	154,900 00	2,772,955 14	(a) 31,600 00	//	
Greffiers des justices de paix	4,429,295 17	348,900 00	//	348,900 0	324,501 68	4,000 00	328,501 68	4,449,693 49	(a) 20,398 32	//	(c) Versements affectés à la garantie de travaux à exécuter.
Greffiers des tribunaux de police	345,957 00	18,750 00	//	18,750 0	32,000 00	//	32,000 00	332,707 00	//	(b) 13,250 00	
Huissiers	8,186,901 32	495,800 00	2,593 47	498,393 4	503,927 38	900 00	504,827 38	8,180,467 41	//	(b) 6,433 91	(d) Remboursements de cautionnements par suite de suppressions de journaux.
Notaires	35,085,734 87	2,377,150 28	23,500 00	2,400,650 2	2,499,344 47	23,500 00	2,522,844 47	34,963,540 68	//	(b) 122,194 19	
Ministère de l'Instruction publique.											
Économes des colléges royaux et préposés divers	364,241 60	45,740 95	8,000 00	53,740 9	26,051 60	8,000 00	34,051 60	383,930 95	(a) 19,689 35	//	
Ministère de l'Intérieur.											
Préposés divers et adjudicataires	1,501,992 67	1,179,320 98	//	1,179,320 9	204,529 84	3,000 00	207,529 84	2,473,783 81	(c) 971,791 14	//	
Journaux ou écrits périodiques	6,219,299 92	1,638,666 65	//	1,638,666 6	1,652,213 61	//	1,652,213 61	6,205,752 96	//	(d) 13,546 96	
Ministère des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce.											
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	5,361,573 74	555,000 00	//	555,000 0	396,500 00	//	396,500 00	5,520,073 74	(a) 158,500 00	//	
Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	939,000 00	82,000 00	//	82,000 0	80,000 00	//	80,000 00	941,000 00	(a) 2,000 00	//	
Ministère de la Guerre.											
Agents comptables des divers services en France	1,714,653 16	254,600 00	103,500 00	361,100 0	142,770 00	104,500 00	247,270 00	1,828,483 16	(a) 113,830 00	//	
Fournisseurs et adjudicataires de travaux en France	2,735,157 27	910,965 16	637,858 50	1,548,823 6	469,489 95	636,858 50	1,106,348 45	3,177,632 48	(c) 442,475 21	//	
Titulaires divers à Alger	231,142 75	189,900 00	51,500 00	241,400 0	33,100 00	51,500 00	84,600 00	387,942 75	(a) 156,800 00	//	
Ministère de la Marine.											
Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	837,333 34	30,000 00	32,000 00	62,000 0	29,333 34	32,000 00	61,333 34	838,000 00	(a) 666 66	//	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	447,833 33	34,000 00	//	34,000 0	43,333 33	//	43,333 33	438,500 00	//	(b) 9,333 33	
Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	1,733,727 78	905,376 60	//	905,376 6	686,380 00	//	686,380 00	1,952,724 38	(c) 218,996 60	//	
A reporter	89,041,463 40	10,418,270 62	876,551 97	11,294,822 5	8,509,572 57	874,858 50	9,384,431 07	90,951,854 92	2,164,747 28	254,355 76	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

Suite de la *SITUATION, au 1er Janvier 1839,* des *Capitaux de Cautionnements en Numéraire.*

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1838.	RECETTE DE L'ANNÉE 1838. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Recettes effectives en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	DÉPENSES DE L'ANNÉE 1838. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*) Remboursements en numéraire.	Virements pour nouvelles affectations des cautionnements.	TOTAL.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1839.	RÉSULTAT PAR CLASSE DE TITULAIRES du mouvement de l'année 1838. Excédant de recette.	Excédant de dépense.	OBSERVATIONS.
Report	89,041,463f 40c	10,418,270f 62c	876,551f 97c	11,294,822f 59c	8,509,572f 57c	874,858f 50c	9,384,431f 07c	90,951,854f 92c	2,164,747f 28c	254,355f 76c	
Ministère des Finances.											
Agents de change à Paris	7,625,000 00	375,000 00	//	375,000 00	250,000 00	//	250,000 00	7,750,000 00	(a) 125,000 00	//	(a) Versements par suite de mutations de titulaires dont les prédécesseurs seront remboursés ultérieurement.
Caissier central du trésor public	478,376 00	//	//	//	300,000 00	//	300,000 00	178,376 00	//	(b) 300,000 00	
Caissiers divers	120,000 00	//	//	//	//	//	//	120,000 00	//	//	(b) Remboursement par suite de mutation de titulaire.
Préposés des contributions indirectes	20,590,299 50	1,072,000 00	2,500 00	1,074,500 00	896,265 17	3,300 00	899,565 17	20,765,234 33	(a) 174,934 83	//	
Préposés de l'administration des douanes	2,735,467 46	264,100 00	200 00	264,300 00	169,283 33	//	169,283 33	2,830,484 13	(a) 95,016 67	//	(c) Remboursements de cautionnements à des titulaires dont les prédécesseurs ont versé avant 1838.
Préposés de l'administration de l'enregistrement	14,302,885 84	1,215,000 00	//	1,215,000 00	705,607 49	200 00	705,807 49	14,812,078 35	(a) 509,192 51	//	
Receveurs de la loterie	84,814 33	//	//	//	68,375 67	//	68,375 67	16,438 66	//	(c) 68,375 67	
Préposés des octrois	1,775,671 82	242,611 30	14,227 00	256,838 30	183,164 21	16,920 47	200,084 68	1,832,425 44	(a) 56,753 62	//	
Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	3,473,955 01	131,500 00	196,085 00	327,585 00	166,333 34	183,000 00	349,333 34	3,452,206 67	//	(c) 21,748 34	
Percepteurs	29,297,578 33	2,227,345 22	330,280 85	2,557,626 07	1,229,193 36	351,012 38	1,580,205 74	30,274,998 66	(a) 977,420 33	//	
Préposés de l'administration des postes	3,055,096 32	315,940 00	//	315,940 00	161,625 78	//	161,625 78	3,209,410 54	(a) 154,314 22	//	
Receveurs communaux	7,919,445 77	947,344 66	44,457 34	991,802 00	512,618 45	43,595 81	556,214 26	8,355,033 51	(a) 435,587 74	//	
Receveurs généraux des finances	27,952,020 07	871,244 00	474,798 00	1,346,042 00	680,287 01	324,474 00	1,004,761 01	28,293,301 06	(a) 341,280 99	//	
Receveurs particuliers des finances	16,782,304 75	797,737 00	749,410 16	1,547,147 16	762,460 76	892,949 16	1,655,409 92	16,674,041 99	//	(c) 108,262 76	
Agents spéciaux du service des tabacs	542,888 13	9,000 00	3,000 00	12,000 00	18,666 66	//	18,666 66	536,221 47	//	(c) 6,666 66	
Débitants de tabacs	8,064,423 93	428,650 00	4,200 00	432,850 00	425,097 05	5,400 00	430,497 05	8,066,776 88	(a) 2,352 95	//	
	233,841,690 66	19,315,742 80	2,695,710 32	22,011,453 12	15,038,550 85	2,695,710 32	17,734,261 17	238,118,882 61	5,036,601 14	759,409 19	
									4,277,191 95		

Situation, au 1er Janvier 1839, des Fonds de l'Administration

Solde dont le trésor était débiteur au 1er janvier 1838. (Voir le compte des finances de l'année 1837 page 411.) 15,743,783f 04c

Opérations de l'année 1838 ..... Recettes 19,315,742f 80c
Remboursements 15,038,550 85

4,277,191 95 4,277,191 95

Solde débiteur du trésor au 1er janvier 1839. (Voir page 365.) 20,020,974 99

cautionnements compris dans le passif de la Situation des finances.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements en numéraire depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service, à l'époque du 1er janvier 1839.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois.	CLASSES DES TITULAIRES.	CAUTIONNEMENTS reçus antérieurement au 1er avril 1814, et dont la dette se rattache à la liquidation qui a été faite à cette époque du service du trésor public et de l'ancienne caisse d'amortissement.		CAUTIONNEMENTS supplémentaires créés par les lois des 28 avril 1816 (61,104,000 fr.), et 23 juillet 1820 (18,000 fr.), et qui ont été portés en recette aux budgets des exercices 1816 et 1820.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT DES CAUTIONNEMENTS reçus ou remboursés, du 1er avril 1814 au 31 décembre 1838, et constatés au compte spécial de ce service qui est compris dans la situation générale de l'administration des finances.	
		Nombre de parties.	Sommes.		Excédant de recette.	Excédant de dépense.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ministère de la justice.	Avocats aux conseils du Roi et à la cour de cassation.	49	196,000 00	224,000 00	(a) 42,500 00	"
	Avoués	3,883	5,548,563 56	5,506,723 25	"	(a) 127,919 84
	Commissaires-priseurs	91	1,793,689 91	2,060,838 21	(b) 794,271 88	"
	Gardes du commerce	10	66,000 00	"	"	"
	Greffiers des cours royales, des tribunaux civils et des tribunaux de commerce	639	918,091 69	1,711,152 57	(c) 143,710 88	"
	Greffiers des justices de paix	2,883	2,203,046 96	1,908,292 04	(d) 338,354 49	"
	Greffiers des tribunaux de police	95	252,905 00	84,302 00	"	(a) 4,500 00
	Huissiers	10,790	4,198,358 13	3,983,532 52	"	(a) 1,423 24
	Notaires	12,220	16,056,308 62	20,619,248 51	"	(e) 1,712,016 43
Ministère de l'instruction publique.	Économes des colléges royaux et préposés divers	9	72,000 00	"	(f) 311,930 95	"
Ministère de l'intérieur.	Préposés divers et adjudicataires	"	"	"	(g) 2,473,783 81	"
	Journaux ou écrits périodiques	"	"	"	(h) 6,205,752 96	"
Ministère des travaux publics, etc.	Agents de change et courtiers de commerce dans les départements	519	1,953,030 91	874,200 00	(i) 2,692,842 83	"
	Courtiers de commerce et d'assurances à Paris	65	720,000 00	87,000 00	(k) 134,000 00	"
Ministère de la guerre.	Agents comptables des divers services en France	"	"	"	(g) 1,828,483 16	"
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux en France	"	"	"	(g) 3,177,632 48	"
	Titulaires divers à Alger	"	"	"	(g) 387,942 75	"
Ministère de la marine.	Agents comptables et trésoriers des invalides de la marine	"	"	"	(l) 838,000 00	"
	Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	"	"	"	(l) 438,500 00	"
	Fournisseurs et adjudicataires des travaux de la marine	"	"	"	(g) 1,952,724 38	"
Ministère des finances.	Agents de change à Paris	60	6,000,000 00	1,500,000 00	(a) 250,000 00	"
	Caissier central du trésor public	1	120,000 00	"	(m) 58,376 00	"
	Caissiers divers	12	1,173,200 00	62,600 00	"	(n) 1,115,800 00
	Préposés des contributions indirectes	2,437	3,423,444 04	2,344,069 47	(o) 14,997,720 82	"
	Préposés de l'administration des douanes	351	388,839 35	1,693,625 01	(p) 748,019 77	"
	Préposés de l'administration de l'enregistrement	3,216	10,892,886 85	1,725,900 00	(q) 2,193,291 50	"
	Receveurs de la loterie	725	3,941,880 76	"	"	(r) 3,925,442 10
	Préposés des octrois	227	643,342 46	84,905 98	(s) 1,104,177 00	"
	Payeur central et payeurs du trésor dans les départements	148	3,777,760 98	856,942 66	"	(n) 1,182,496 97
	Percepteurs	13,218	19,882,743 28	8,808,875 01	(t) 1,583,380 37	"
	Préposés de l'administration des postes	1,795	359,483 48	5,374 11	(u) 2,844,552 95	"
	Receveurs communaux	11,394	3,101,423 13	1,220,814 10	(t) 4,032,796 28	"
	Receveurs généraux des finances	101	26,471,909 74	5,045,729 18	"	(v) 3,234,337 88
	Receveurs particuliers des finances	282	13,519,055 17	4,308,726 03	"	(x) 1,153,739 21
	Agents spéciaux du service des tabacs	"	"	"	(y) 536,221 47	"
	Débitants de tabacs	18,377	25,301,943 60	405,149 35	"	(z) 17,640,316 07
		83,597	152,975,907 62	65,122,000 00	50,108,966 73	30,087,991 74
			218,097,907 62		20,020,974 99	

MONTANT DES CAUTIONNEMENTS inscrits sur les livres du trésor à l'époque du 1er janvier 1839.						OBSERVATIONS.
Titulaires en fonctions.		Titulaires hors de fonctions ou dont les emplois ont été supprimés.		TOTAL.		
Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties.	Sommes.	
	fr. c.		fr. c.		fr. c.	
66	462,000 00	1	500 00	67	462,500 00	*Nota.* Voir, pour l'objet et les résultats du présent tableau, la note préliminaire du compte de la dette inscrite (page 460).
3,582	10,786,400 00	95	130,966 97	3,677	10,927,366 97	
446	4,374,900 00	34	273,900 00	480	4,648,800 00	(a) Titulaires remplacés à rembourser.
10	60,000 00	1	6,000 00	11	66,000 00	(b) Créations d'emplois, en exécution de la loi du 28 avril 1816, et remboursements à effectuer.
631	2,696,067 00	27	76,888 14	658	2,772,955 14	(c) Créations de tribunaux de commerce et titulaires remplacés à rembourser.
2,927	4,334,700 00	138	114,993 49	3,065	4,449,693 49	(d) Créations de cantons et de justices de paix, et titulaires remplacés à rembourser.
108	331,582 00	1	1,125 00	109	332,707 00	(e) Suppressions de charges non compensées par l'augmentation du taux des cautionnements, laquelle n'a lieu que depuis 1836.
8,949	7,674,000 00	1,414	506,467 41	10,363	8,180,467 41	(f) Versements faits au trésor, depuis 1835, par divers préposés.
10,825	33,152,908 48	1,119	1,810,632 20	11,944	34,963,540 68	(g) Cautionnements versés au trésor à partir de 1835.
46	371,840 95	2	12,090 00	48	383,930 95	(h) Cautionnements versés en exécution de la loi du 9 septembre 1835.
896	2,348,308 79	44	125,475 02	940	2,473,783 81	(i) Créations successives d'emplois.
216	5,521,166 72	23	684,586 24	239	6,205,752 96	(k) *Idem* et cautionnements à rembourser à des titulaires remplacés.
702	5,110,500 00	60	409,573 74	762	5,520,073 74	(l) Cautionnements afférents à des agents comptables et préposés divers de la marine et qui ont été retirés, à partir de 1835, de la classe des caissiers divers (voir ci-après la note n), et création d'un agent comptable des traites des colonies.
69	900,000 00	5	41,000 00	74	941,000 00	(m) Augmentation de cautionnement.
217	1,764,634 00	8	63,849 16	225	1,828,483 16	(n) Suppressions d'emplois et transport aux classes d'agents comptables et préposés divers de la marine (voir la note l ci-dessus).
257	3,065,822 19	16	111,810 29	273	3,177,632 48	(o) Cautionnements versés en expectative et cautionnements des entreposeurs extraits de la classe des débitants de tabacs (voir ci-après la note y).
73	365,700 00	7	22,242 75	80	387,942 75	(p) Augmentation des receveurs principaux en 1822.
40	838,000 00	"	"	40	838,000 00	(q) Augmentation dans les fixations.
18	298,500 00	5	140,000 00	23	438,500 00	(r) Cautionnements remboursés par suite de la suppression de la loterie.
630	1,723,994 38	70	228,730 00	700	1,952,724 38	(s) Application des octrois à un grand nombre de communes par suite de l'accroissement de la population.
60	7,560,000 00	2	250,000 00	62	7,750,000 00	(t) Nouvelle fixation en 1822.
1	178,376 00	"	"	1	178,376 00	(u) Résultat de la fixation basée sur les recettes de l'année qui précède la nomination.
2	120,000 00	"	"	2	120,000 00	(v) Suppression de la recette générale de la Seine et modifications dans les fixations.
4,711	19,987,950 00	253	777,284 33	3,964	20,765,234 33	(x) *Idem* des recettes particulières de Sceaux et de Saint-Denis, et modifications dans les fixations.
1,482	2,797,300 00	521	33,184 13	2,003	2,830,484 13	(y) Cautionnements retirés tant de la classe des préposés des contributions indirectes que de celle des débitants de tabacs.
3,508	14,351,600 00	86	460,478 35	4,594	14,812,078 35	(z) Diminution dans le taux de la fixation et transport aux préposés des contributions indirectes et agents spéciaux des tabacs (voir ci-dessus les notes o et y).
"	"	17	16,438 66	17	16,438 66	
1,799	1,800,088 50	118	32,336 94	1,917	1,832,425 44	
86	3,222,540 00	12	229,666 67	98	3,452,206 67	
7,523	28,096,434 17	1,353	2,178,564 19	8,876	30,274,998 66	
1,613	3,121,985 82	1,020	87,424 72	2,633	3,209,410 54	
7,542	7,780,170 24	1,967	574,863 27	9,509	8,355,033 51	
86	26,965,643 06	8	1,327,658 00	94	28,293,301 06	
275	16,333,117 76	11	340,924 23	286	16,674,041 99	
103	491,221 46	7	45,000 01	110	536,221 47	
27,664	7,786,550 00	1,082	280,226 88	28,746	8,066,776 88	
87,163	226,734,681 82	9,527	11,394,880 79	96,690	238,118,882 61	

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION justificative de l'emploi des Crédits de payement accordés par le Budget de l'exercice 1837.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES. DÉPENSES constatées à la charge de l'exercice 1836. (Voir le compte des finances de 1837.)	MODIFICATIONS que les dépenses de l'exercice 1836 ont éprouvées relativement à l'exercice 1837. (Voir ci-contre les motifs.) Augmentations.	Diminutions.	DÉPENSES de l'exercice 1837.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes... 5 p. 0/0	147,112,393 00	146,997,619 50	115,885 00	1,637 50	147,111,867 00	526 00	//
Rentes... 3 p. 0/0	36,247,656 00	36,777,120 00	757,285 00	1,312,123 50	36,222,281 50	25,374 50	//
Rentes... 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	//	//	1,026,600 00	//	//
Rentes... 4 p. 0/0	8,704,597 00	7,886,119 00	818,478 00	//	8,704,597 00	//	//
Intérêts des obligations de l'emprunt national	//	149,397 45	//	149,397 45	//	//	//
Rentes viagères	4,656,000 00	4,404,290 25	//	294,915 01	4,109,375 24	546,624 76	//
Pensions. de la pairie	1,030,000 00	1,040,416 64	//	75,677 80	964,738 84	65,261 16	//
Pensions. civiles	1,730,000 00	1,629,328 15	//	82,612 35	1,546,715 80	183,284 20	//
Pensions. ecclésiastiques	2,688,000 00	2,775,395 80	//	332,899 05	2,442,496 75	245,503 25	//
Pensions. militaires	46,332,000 00	45,631,505 30	//	180,456 89	45,451,048 41	880,951 59	//
Pensions. de donataires	1,448,000 00	1,412,515 26	//	16,040 48	1,396,474 78	51,525 22	//
Pensions. à titre de récompenses nationales	617,850 00	615,144 63	//	12,100 72	603,043 91	14,806 09	//
Pensions. aux vainqueurs de la Bastille	21,000 00	17,529 85	//	1,749 31	15,780 54	5,219 46	//
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,367,600 00	9,264,587 70	30,460 95	//	9,295,048 65	72,551 35	//
	260,981,696 00	259,627,569 53	1,722,108 95	2,459,610 06	258,890,068 42	2,091,627 58	//
Rappels d'arrérages antérieurs à l'année: Rentes viagères	//	//	121,273 70	//	121,273 70	//	121,273 70
Rappels d'arrérages antérieurs à l'année: Pensions	//	//	173,266 91	//	173,266 91	//	173,266 91
	260,981,696 00	259,627,569 53	2,016,649 56	2,459,610 06	259,184,609 03	2,091,627 58	294,540 61
			442,960 50			1,797,086 97	

MOTIFS DES AUGMENTATIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

115,885f 00c

- 76f 00c Mise en payement de promesses nominatives de rentes de l'arriéré, lesquelles s'élevaient, à la clôture de l'exercice 1836, à 7,049 francs (voir page 451 du compte de 1836), et se trouvaient réduites à 6,973 francs au 1er janvier 1838.
- 115,068 00 Rentes inscrites avec jouissance de l'exercice 1837:
  - En 1836. (Voir page 416 du compte de 1836.) Rentes remises en échange des obligations de l'emprunt national au pair..... 114,910 00
  - En 1837. (Voir page 380 du compte de 1837.) Rentes créées au nom de créanciers de la Belgique, en exécution des conventions diplomatiques de 1815..... 158 00
  - 115,068 00
- 741 00 Rappels d'arrérages auxquels a donné lieu l'inscription de la rente de 158 francs ci-dessus.

RENTES 3 P. 0/0.

757,285 00

- 46,812 00 Rentes de l'indemnité dont l'inscription a eu lieu en 1837 à la charge du budget de la même année. (Voir page 385 du compte de 1837.)
- 434,226 50 Rappels d'arrérages du 22 juin 1825 jusqu'au 22 décembre 1836, auxquels a donné lieu l'inscription des rentes ci-dessus.
- 276,246 50 Rentes remises à la caisse d'amortissement, conformément à l'article 1er de la loi de finances du 17 août 1835, en échange des bons que le trésor lui avait délivrés pour la réserve des rentes au-dessus du pair. (Voir page 421 du compte de 1836.)

RENTES 4 P. 0/0.

818,478 00 Arrérages, à la charge de l'exercice 1837, de la rente de 4,092,647 fr. inscrite au nom de la caisse des dépôts et consignations, pour la consolidation des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance. (Voir page 387 du compte de 1837.)

MOTIFS DES DIMINUTIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

1,637f 50c

- 1,106f 50c Rappels d'arrérages antérieurs à 1836, ordonnancés sur le crédit de l'exercice 1836, et dont l'exercice 1837 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir page 451 du compte de 1836, 656 fr. 50 cent. et 450.)
- 531 00 Annulation de rentes qui avaient été indûment inscrites au profit de communes.
  - En 1837. (Voir page 381 du compte de 1837.)..... 15
  - En 1838. (Voir page 469 du présent compte.)..... 516
  - 531

RENTES 3 P. 0/0.

1,312,123 50

- 1,309,824 50 Rappels d'arrérages antérieurs à 1836, ordonnancés sur le crédit de l'exercice 1836, et dont l'exercice 1837 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir page 415 du compte de 1837.)
- 2,299 00 Annulation de rentes provenant des rachats de la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire:
  - En 1836 (voir page 421 du compte de 1836)..... 239 00
  - En 1837 (voir page 385 du compte de 1837.)... 2,060 00
  - 2,299 00

RENTES 4 P. 0/0.

INTÉRÊTS DES OBLIGATIONS DE L'EMPRUNT NATIONAL.

Conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 13 avril 1831 et de la loi du 18 du même mois, les porteurs des obligations de l'emprunt national au pair n'ont conservé que jusqu'au 31 mai 1836 la faculté de demander la conversion de ces obligations en rentes 5 p. 0/0, et le trésor est demeuré tenu de rembourser en numéraire les obligations non converties, lesquelles cessaient dès ce moment d'être productives d'intérêts pour les prêteurs. Le budget de l'exercice 1836 ayant compris au chapitre des rentes 5 p. 0/0 le montant des conversions opérées, et aucune conversion n'ayant pu avoir lieu depuis le 31 mai 1836, le crédit ouvert au budget de l'exercice 1837 est demeuré en totalité sans emploi.

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les différences entre la dépense de l'exercice 1837, comparée à celle de l'exercice 1836, proviennent des causes suivantes: 1° extinctions résultant de décès notifiés ou présumés; 2° rentes et pensions rejetées pour cause d'extinctions présumées et qui ont dû être rétablies en vertu de décisions ministérielles; enfin, rappels d'arrérages auxquels ont donné lieu, à la charge de l'exercice 1837, les nouvelles pensions inscrites en 1837 et 1838. Les tableaux publiés pages 487 et 495 indiquent au surplus de quels éléments s'est formée, pour les rentes et pensions, la dépense mise à la charge de l'exercice 1837, en prenant pour base celles qui se trouvaient inscrites sur les livres du trésor au commencement de l'année 1837.

L'ordonnance royale qui a autorisé l'imputation, sur un chapitre spécial du budget de l'exercice 1837, des arrérages des rentes viagères et des pensions antérieurs à cet exercice a été rendue sous la date du 30 novembre 1838, et le tableau qui l'accompagne est publié ci-après, page 506.

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

L'augmentation de 30,460 francs 95 centimes résultant de la comparaison des dépenses constatées des exercices 1836 et 1837, provient du mouvement des versements et des remboursements, de la diversité des époques où ils ont eu lieu, et du plus ou moins de célérité que les titulaires hors de fonctions ont apportée dans la production des pièces de libération, d'après lesquelles les capitaux leur sont restitués.

Suite du COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

SITUATION justificative de l'emploi des Crédits de payements accordés par le Budget de l'exercice 1838.

NATURE DE DETTES.	CRÉDITS accordés par le budget et par des lois spéciales.	DÉPENSES.			DÉPENSES de l'exercice 1838.	CRÉDITS excédant LES DÉPENSES.	DÉPENSES excédant LES CRÉDITS.
		DÉPENSES constatées à la charge de l'exercice 1837. (Voir le tableau précédent.)	MODIFICATIONS que les dépenses de l'exercice 1837 ont éprouvées relativement à l'exercice 1838. (Voir ci-contre les motifs.) Augmentations.	Diminutions.			
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes — 5 p. 0/0	147,053,472 00	147,111,867 00	8,250 00	741 00	147,119,376 00	"	65,904 00
Rentes — 3 p. 0/0	35,905,196 00	36,222,281 50	42,870 50	434,226 50	35,830,925 50	74,270 50	"
Rentes — 4 1/2 p. 0/0	1,026,600 00	1,026,600 00	"	"	1,026,600 00	"	"
Rentes — 4 p. 0/0	11,978,765 00	8,704,597 00	3,274,169 00	"	11,978,766 00	"	1 00
Rentes viagères	4,250,000 00	4,109,375 24	114,175 95	"	4,223,551 19	26,448 81	"
Pensions — de la pairie	962,000 00	964,738 84	1,427 83	"	966,166 67	"	4,166 67
Pensions — civiles	1,550,000 00	1,546,715 80	93,837 07	"	1,640,552 87	"	90,552 87
Pensions — ecclésiastiques	2,500,000 00	2,442,496 75	"	234,412 00	2,208,084 75	291,915 25	"
Pensions — militaires	44,500,000 00	45,451,048 41	448,951 59	"	45,900,000 00	"	1,400,000 00
Pensions — de donataires	1,400,000 00	1,396,474 78	10,632 83	"	1,407,107 61	"	7,107 61
Pensions — à titre de récompenses nationales	609,000 00	603,043 91	"	12,562 97	590,480 94	18,519 06	"
Pensions — aux vainqueurs de la Bastille	19,000 00	15,780 54	"	459 00	15,321 54	3,678 46	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	9,000,000 00	9,295,048 65	110,114 07	"	9,405,162 72	"	405,162 72
	260,754,033 00	258,890,068 42	4,104,428 84	682,401 47	262,312,095 79	414,832 08	1,972,894 87
Rappels d'arrérages antérs à l'année.							
Rentes viagères	"	"	107,336 00	"	107,336 00	"	107,336 00
Pensions	"	"	121,975 49	"	121,975 49	"	121,975 49
	260,754,033 00	258,890,068 42	4,333,740 33	682,401 47	262,541,407 28	414,832 08	2,202,206 36
			3,651,338 86			1,787,374 28	

MOTIFS DES AUGMENTATIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

8,250f 00c
- 1,650f 00c Rentes créées au nom de créanciers de la Belgique, en exécution des conventions diplomatiques de 1815. (Voir page 468.)
- 6,600 00 Rappels d'arrérages auxquels a donné lieu l'inscription de la rente ci-dessus.

RENTES 3 p. 0/0.

42,870 50
- 3,731 00 Rentes de l'indemnité dont l'inscription a eu lieu en 1838, à la charge du budget de la même année. (Voir page 473.)
- 39,139 50 Rappels d'arrérages, du 22 juin 1825 au 22 décembre 1837, auxquels a donné lieu l'inscription des rentes ci-dessus.

RENTES 4 p. 0/0.

- 4,169 00 Arrérages à la charge de l'exercice 1838 de la rente de 4,092,647 francs, inscrite au nom de la caisse des dépôts et consignations, pour la consolidation des fonds appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance. (Voir page 387 du compte de 1837.)

MOTIFS DES DIMINUTIONS.

RENTES 5 P. 0/0.

- 741f 00c Rappels d'arrérages antérieurs à 1837, ordonnancés sur le crédit de l'exercice 1837, et dont l'exercice 1838 n'a pas à supporter la dépense. (Voir le tableau précédent.)

RENTES 3 p. 0/0.

- 434,226 50 Rappels d'arrérages antérieurs à 1837, ordonnancés sur le crédit de l'exercice 1837, et dont l'exercice 1838 n'a pas eu à supporter la dépense. (Voir le tableau précédent.)

RENTES VIAGÈRES ET PENSIONS.

Les résultats établis ci-contre n'étant que provisoires, et présentant dans leurs appréciations plusieurs éventualités, ce n'est qu'à l'époque de la clôture de l'exercice 1838 que l'on connaîtra définitivement les accroissements et les décroissements réels de cet exercice, comparativement à 1837, et que l'on pourra avec exactitude en expliquer les causes.

Les rappels d'arrérages antérieurs à 1838 seront alors l'objet d'une ordonnance royale semblable à celle qui a été rendue pour l'exercice 1837. (Voir ci-après, page 506.)

INTÉRÊTS DE CAPITAUX DE CAUTIONNEMENTS.

L'augmentation de 110,114 francs 07 centimes résultant de la comparaison des dépenses constatées des exercices 1837 et 1838, provient du mouvement des versements et des remboursements, du plus ou moins de célérité que les titulaires hors de fonctions ont apportée dans la production des pièces de libération, d'après lesquelles les capitaux leur sont restitués.

TABLEAU, par exercice, des rappels d'arrérages de rentes viagères et pensions antérieurs à 1837, qui ont été reportés à des chapitres spéciaux dans le compte définitif du budget de l'exercice 1837, en exécution de l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837 et de l'ordonnance royale du 30 novembre 1838.

RENTES ET PENSIONS.	EXERCICES QUI ONT DONNÉ LIEU À DES RAPPELS D'ARRÉRAGES.						TOTAL.
	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pensions de la pairie	//	//	//	//	//	//	//
——— civiles	//	12,866 44	8,600 00	10,110 83	19,482 66	6,583 81	57,643 74
——— à titre de récompenses nationales	//	//	//	//	500 00	250 83	750 83
Pensions militaires	//	3,202 56	7,748 00	21,000 07	52,937 45	15,796 04	100,684 12
——— ecclésiastiques	//	//	//	226 26	2,101 48	965 12	3,292 86
——— de donataires	//	//	211 38	787 73	4,017 10	5,879 15	10,895 36
TOTAL	//	16,069 00	16,559 38	32,124 89	79,038 69	29,474 95	173,266 91
Rentes viagères	502 94	4,566 01	9,289 77	20,844 43	64,673 37	21,397 18	121,273 70
TOTAL GÉNÉRAL	502 94	20,635 01	25,849 15	52,969 32	143,712 06	50,872 13	294,540 61

TABLEAU, par exercice, des rappels d'arrérages de rentes viagères et pensions qui ont été reportés à des chapitres spéciaux dans la situation provisoire du budget de l'exercice 1838, en exécution de l'article 9 de la loi du 8 juillet 1837. (L'ordonnance royale qui doit autoriser ces virements de crédits ne sera rendue que lorsqu'ils seront définitivement arrêtés, c'est-à-dire à l'époque de la clôture de l'exercice 1838.)

RENTES ET PENSIONS.	EXERCICES QUI ONT DONNÉ LIEU À DES RAPPELS D'ARRÉRAGES.						TOTAL.
	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.	
	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pensions de la pairie	//	//	//	//	//	3,000 00	3,000 00
——— civiles	//	//	9,932 37	3,405 60	6,571 26	9,097 23	29,006 46
——— à titre de récompenses nationales	//	//	//	7 63	950	300 00	1,257 63
Pensions aux vainqueurs de la Bastille	//	250 00	250 00	250 00	250 00	//	1,000 00
Pensions militaires	//	//	2,040 55	13,234 19	40,982 41	16,380 07	72,637 22
——— ecclésiastiques	//	//	//	740 20	2,990 08	1,060 21	4,790 49
——— de donataires	//	375 00	500 00	618 59	7,170 67	1,619 43	10,283 69
TOTAL	//	625 00	12,732 92	18,256 21	58,914 42	31,456 94	121,975 49
Rentes viagères	582	2,963 66	4,924 60	13,377 95	66,405 74	19,082 05	107,336 00
TOTAL GÉNÉRAL	582	3,588 66	17,647 52	31,634 16	125,320 16	50,538 99	229,311 49

Capitaux de cautionnements dans les départements séparés de la France.

Les capitaux de cautionnements inscrits au crédit des titulaires français dans les départements séparés s'élevaient, au 1er janvier 1824, d'après la situation publiée page 189 du compte des finances de cette année, à. 1,172,428f 22c

Le crédit des titulaires s'est augmenté, depuis cette époque, d'une somme de 2,600 fr.; savoir :

1° Pour rectification des radiations opérées en vertu de la convention du 25 avril 1818,			
Année 1826 (page 241 du compte des finances)	400f	2,000f 00c	
——— 1828 (page 271 *idem*)	1,300		
——— 1829 (page 367 *idem*)	300		
2° Pour restitution faite en espèces au trésor, année 1826 (page 241 du compte des finances)		600 00	
		2,600 00 ci.	2,600 00
ENSEMBLE			1,175,028 22

Cette somme de 1,175,028 fr. 22 cent. s'est successivement atténuée,

1° Pour remboursements en numéraire,			
Année 1824 (page 205 du compte des finances)	75,558f 50c		
——— 1825 (page 191 *idem*)	183,871 08		
——— 1826 (page 241 *idem*)	87,431 41		
——— 1827 (page 253 *idem*)	34,483 33		
——— 1828 (page 271 *idem*)	12,466 81	400,429 54	
——— 1829 (page 367 *idem*)	3,881 43		
——— 1830 (page 335 *idem*)	550 00		
——— 1832 (page 505 *idem*)	333 33		
——— 1834 (page 281 *idem*)	1,853 65		
2° Pour application à la garantie de gestions dans les départements français,			
Année 1824 (page 205 du compte des finances)	4,400f 00c		
——— 1825 (page 191 *idem*)	9,496 28		
——— 1826 (page 241 *idem*)	2,667 00		
——— 1827 (page 253 *idem*)	2,400 00	22,763 28	
——— 1828 (page 271 *idem*)	1,800 00		
——— 1831 (page 419 *idem*)	2,000 00		
		423,192 82 ci.	423,192 82

La somme restant s'élevant à. 751,835 40

se compose de celle de 94,327 fr. 66 cent. montant de cautionnements dont le rejet a été prononcé ou dont l'abandon s'est trouvé constaté par le retrait des pièces, et de celle de 657,507 fr. 74 cent. représentant des créances non répétées et considérées comme non exigibles d'après les conventions diplomatiques qui, en 1818, ont amené la libération de la France envers les étrangers. (Voir le nota de la page 463 du compte des finances de l'année 1834.

En conséquence, ladite somme de 751,835 fr. 40 cent. a été annulée sur le livre des cautionnements, en vertu d'une décision du ministre des finances du 15 février 1835.

COMPTE

DES OPÉRATIONS

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

AU 31 DÉCEMBRE 1838.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de la Caisse d'Amortissement.

Un nouveau régime a été fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, dont le texte a été publié dans les comptes de 1833 et 1834.

D'après les dispositions de cette loi, les rentes amorties dont il n'avait pas été disposé ont été, à dater du 1^er^ juillet 1833, réparties au marc le franc, et proportionnellement au capital nominal de chaque espèce de dette, entre les diverses natures de rentes restant à racheter. Le fonds d'amortissement ainsi réglé a dû être employé au rachat des rentes dont le cours ne serait pas supérieur au pair, le pair se composant du capital nominal augmenté des arrérages échus du semestre courant. La même loi a disposé que le fonds d'amortissement appartenant à des rentes dont le cours deviendrait supérieur au pair, serait mis en réserve. A cet effet, la portion, tant de la dotation que des rentes amorties, applicable au rachat de ces rentes, et payable chaque jour par le trésor public, a été acquittée à la caisse d'amortissement en bons du trésor, portant intérêt à raison de 3 p. 0/0 par an, jusqu'à l'époque du remboursement. La loi a stipulé en outre que, dans le cas où le cours des rentes redescendrait au pair ou au-dessous du pair, les bons délivrés par le trésor deviendraient exigibles et seraient remboursés à la caisse d'amortissement, successivement et jour par jour, avec les intérêts courus jusqu'au remboursement, en commençant par le bon le plus anciennement souscrit; et que, lorsque cette circonstance se présenterait, les sommes ainsi remboursées seraient employées au rachat de rentes auxquelles appartiendrait la réserve, tant que leur prix ne s'élèverait pas de nouveau au-dessus du pair. L'exécution de la loi du 10 juin a été réglée par une ordonnance royale en date du 29 du même mois, publiée également au compte des finances de l'année 1833 (page 393), et qui a fixé la répartition entre les rentes de chaque espèce, des sommes attribuées à leur amortissement.

Enfin la loi précitée avait décidé, par son article 7, que, dans le cas d'une négociation de rentes sur l'État, les bons du trésor, dont la caisse d'amortissement se trouverait alors propriétaire, seraient convertis, jusqu'à due concurrence du capital et des intérêts, en une portion des rentes mises en adjudication, et que ces rentes, réunies au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette à laquelle appartiendrait la réserve, seraient transférées au nom de la caisse d'amortissement, au prix et aux conditions de l'adjudication de l'emprunt.

Mais cette dernière disposition a depuis été modifiée par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835, dont une ordonnance royale du 18 du même mois, insérée au Bulletin des lois n° 376, a réglé l'exécution, et d'après lesquels le ministre des finances s'est trouvé autorisé à consolider et à convertir en rentes 4 p. 0/0 ou 3 p. 0/0, au cours moyen et avec jouissance du premier jour de chaque semestre, à partir du 21 mars 1835, pour les rentes 4 p. 0/0, et du 21 juin suivant pour les rentes 3 p. 0/0, les bons du trésor, en capital et intérêts, délivrés à la caisse d'amortissement, conformément à l'article 4 de la loi du 10 juin 1833. Aux termes des mêmes articles, les rentes ainsi créées ont été inscrites au nom de la caisse d'amortissement, et imputées sur les crédits que diverses lois avaient ouverts au ministre des finances, à titre de moyens extraordinaires des budgets, et qui sont maintenant entière-

ment consommés, comme l'a constaté le compte spécial de ces moyens extraordinaires, publié page 456 du Compte général des finances de l'année 1837.

Par une seconde loi en date du 17 mai 1837, et portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics (voir le texte de cette loi page 434 du Compte de l'année précédente), le ministre des finances a été autorisé à donner à la caisse d'amortissement, en échange des bons du trésor remis à cette caisse, d'après la loi du 10 juin 1833, au cours moyen et avec jouissance du premier jour du semestre pendant lequel elles lui seraient transférées, les rentes créées en vertu de ladite loi du 17 mai 1837 pour assurer les ressources du budget extraordinaire, et dont l'aliénation n'aurait pas eu lieu au moyen d'emprunts faits à des soumissionnaires, par voie de concurrence et de publicité.

Aucune consolidation de cette dernière origine n'ayant encore eu lieu, et celles que la loi du 10 juin 1833 a prévues ayant dû cesser à partir de l'échéance du semestre au 22 juin 1836, par l'effet de la consommation des crédits spéciaux qui permettaient au ministre des finances de les opérer, la caisse d'amortissement avait en portefeuille la totalité des bons reçus par elle du trésor, depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1838; ces bons s'élevaient, en capital et intérêts, à 137,266,229 francs 23 cent.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

1° Un tableau qui fait connaître l'origine et l'affectation, d'après les dispositions de la loi du 10 juin 1833, des fonds que le trésor a eu à mettre à la disposition de la caisse d'amortissement pendant l'année 1838;

2° L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement pendant l'année 1838, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse;

3° Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année;

4° Un état général, par année, par origine et par affectation, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839;

5° Le développement de l'état précédent par origine et par affectation de rentes;

6° L'état indicatif de l'origine, de la nature et du montant des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1839;

7° Les développements, par nature de valeurs, des fonds remis à la caisse d'amortissement et de l'emploi de ces fonds depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839;

8° Enfin, le tableau de développement de la consolidation des bons du trésor, opérée antérieurement au 1er janvier 1839.

Il a paru utile de joindre, en outre, au présent document, ainsi qu'on l'a fait dans les comptes des finances des années précédentes:

1° Le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1838;

2° Le relevé par année, depuis 1816, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la Bourse.

Les principaux résultats que présentent ces différents tableaux sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1837, s'élèvent à..... 80,879,474f 34c

Ceux que le trésor a eus à remettre à cette caisse, pendant l'année 1838, montent à 73,204,011f 50c savoir :

Dotation annuelle.....	44,616,463f 00c	
Arrérages de rentes appartenant à la caisse d'amortissement....	22,411,647 50	73,204,011 50
Idem..... provenant de la consolidation de la réserve des fonds dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair....	6,175,901 00	

A la recette ci-dessus s'ajoutent, d'une part, les intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1838, sur les bons délivrés par le trésor..... 3,215,033 34

Et, d'autre part, les bons du trésor remis en échange d'un solde en numéraire devenu sans emploi par l'élévation au-dessus du pair, du cours des rentes 4 p. 0/0, à l'amortissement desquelles il était affecté..... 3,304 93

TOTAL des fonds que la caisse d'amortissement a eus à sa disposition pendant l'année 1838..... 157,301,824 11

Cette caisse a racheté, dans le cours de la même année, pour 630 francs de rentes 4 p. 0/0, et pour 745,816 francs de rentes 3 p. 0/0, et ces rachats ont été pour elle l'objet d'une dépense de..... 20,032,287 61

Elle a, de plus, reversé au trésor, pour être converti en bons, le solde en numéraire devenu disponible sur les rentes 4 p. 0/0, comme il est dit ci-dessus 3,304 93

TOTAL..... 20,035,592 54

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1838, à 137,266,231 francs 57 centimes, savoir :

Numéraire.....	2f 34c	137,266,231 57
Bons du trésor. (Capital et intérêts.).....	137,266,229 23	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 157,301,824 11

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1838, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1839.

Un premier tableau fait connaître par année, que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau

régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07

Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833, il restait à employer au rachat des rentes un solde de 210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1839, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

Recettes	Dotation annuelle	245,390,546f 50c	
	Arrérages de rentes rachetés par la caisse d'amortissement	129,914,665 50	
	Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	20,126,844 50	
	Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	7,912,563 56	
			403,344,620f 06c
Dépenses	Rachats de rentes	112,036,853 42	
	Bons du trésor consolidés en rentes	154,041,745 07	
			266,078,598 49
Excédant de recette pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833			137,266,021 57 137,266,021 57

Reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1839, pour fonds à employer au rachat des rentes ci-après, savoir :

Rentes 5 p. 0/0	134,600,697 09	
Idem. 4 1/2 p. 0/0	1,011,649 83	
Idem. 4 p. 0/0	1,653,882 31	137,266,231 57
Idem. 3 p. 0/0	2 34	

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair.	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui restaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	287,533,435f 77c	1,022,260,885f 85c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	741,441 97	2,792,398 03	1,503,368 55	4,295,766 58
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	5,229,245 13	12,967,122 19	2,271,169 98	15,238,292 17
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	105,380,717 29	618,945,547 20	»	618,945,547 20
TOTAL.....		1,257,395,664 08	112,036,853 42	1,369,432,517 50	291,307,974 30	1,660,740,491 80

Quant à la puissance de l'amortissement, au 1er janvier 1839, elle s'élève à 73,441,340 francs, et résulte des deux termes suivants :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	5 p. 0/0.....	32,035,779f 00c	19,352,410f 00c	51,388,189f 00
	4 1/2 p. 0/0.....	246,254 00	153.576 00	399,830 00
	4 p. 0/0.....	821,439 00	578,213 00	1,399,652 00
	3 p. 0/0.....	11,512,991 00	8,740,678 00	20,253,669 00
TOTAL.....		44.616,463 00	28,824,877 00	73,441,340 00

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Tableau présentant l'origine et l'affectation des ressources que le trésor public a eus à mettre à la disposition de la Caisse l'amortissement, pendant l'année 1838.

1° Origine des ressources.

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES			ARRÉRAGES de RENTES provenant de la consolidation.	TOTAL.
		antérieurement au 1er juillet 1833.	du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1837.	pendant l'année 1838.		
5 p. 0/0	32,035,779f	12,506,780f	34,198f	//	//	44,576,757f 00
4 1/2 p. 0/0	246,254	92,928	33,280	//	//	372,462 00
4 p. 0/0	821,439	353,296	216,586	630f 00c	4,765,811f	6,157,762 00
3 p. 0/0	11,512,991	5,408,726	3,256,736	508,487 50	1,410,090	22,097,030 50
	44,616,463	18,361,730	3,540,800	509,117 50	6,175,901	73,204,011 50
			22,411,647 50			

2° Affectation des ressources,

NATURE DES FONDS.	DOTATIONS ANNUELLES.	ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES		ARRÉRAGES de RENTES provenant de la consolidation.	TOTAL.
		antérieurement au 1er juillet 1833.	depuis le 1er juillet 1833.		
5 p. 0/0	32,035,779f	13,184,199f	34,198f 00c	6,134,013f	51,388,189f 00c
4 1/2 p. 0/0	246,254	101,345	33,280 00	18,951	399,830 00
4 p. 0/0	821,439	338,060	217,216 00	22,937	1,399,652 00
3 p. 0/0	11,512,991	4,738,126	3,765,223 50	//	20,016,340 50
	44,616,463	18,361,730	4,049,917 50	6,175,901	73,204,011 50
			22,411,647 50		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement,

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1837. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1837, pages 438 et 439.) 80,879,474f 34c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES EN NUMÉRAIRE.	SOMMES REMISES EN BONS DU TRÉSOR.	SOMMES REMISES TOTAL.	
5 p. 0/0	//	32,035,779f 00c	32,035,779f 00c	
4 1/2 p. 0/0	//	246,254 00	246,254 00	
4 p. 0/0	13,400f 00c	808,039 00	821,439 00	
3 p. 0/0	11,512,991 00	//	11,512,991 00	
	11,526,391 00	33,090,072 00	44,616,463 00	(1) 44,616,463 00

Fonds remis en payement des arrérages de rentes appartenant à l'amortissement, savoir :

NATURE DES RENTES.		EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
Rentes rachetées antérieurement au 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	13,184,199f 00c	13,184,199f 00c	
	4 1/2 p. 0/0	//	101,345 00	101,345 00	
	4 0/0	5,851f 07c	332,208 93	338,060 00	
	3 p. 0/0	4,738,126 00	//	4,738,126 00	
		4,743,977 07	13,617,752 93	18,361,730 00	
Rentes rachetées depuis le 1er juillet 1833.	5 p. 0/0	//	34,198 00	34,198 00	
	4 1/2 p. 0/0	//	33,280 00	33,280 00	
	4 p. 0/0	//	217,216 00	217,216 00	
	3 p. 0/0	3,765,223 50	//	3,765,223 50	
		8,509,200 57	13,902,446 93	22,411,647 50	(1) 22,411,647 50

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0, savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
5 p. 0/0	//	6,134,013f 00c	6,134,013f 00c	
4 1/2 p. 0/0	//	18,951 00	18,951 00	
4 p. 0/0	//	22,937 00	22,937 00	
	//	6,175,901 00	6,175,901 00	(1) 6,175,901 00

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1838, et pour lesquels il a été remis des bons du trésor avec affectation aux rentes :

5 p. 0/0	23,560 39		
4 1/2 p. 0/0	27,726 42		
4 p. 0/0	3,163,746f 53c	3,215,033 34	

Bons du trésor remis en échange des fonds que la caisse d'amortissement n'a pas eus à employer au rachat des rentes 4 pour 0/0, et qu'elle a reversés au trésor 3,304 93

TOTAL GÉNÉRAL 157,301,824 11

(1) Ces trois sommes forment ensemble celle de 73,204,011 fr. 50 cent., qui, d'après le tableau page 515, était à verser par le Trésor à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1838.

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse pendant l'année 1838.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (Voir page 530, le développement par mois de ces rachats.), savoir :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES des JOUISSANCES.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES avec arrérages à recevoir en 1838.	en 1839.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
4 p. 0/0	22 septembre 1837.	101f 25c	630f 00c	//	630f 00c	15,946f 14c	
3 p. 0/0	22 décembre 1837.	80 41	319,235 00	//	319,235 00	8,537,463 69	
	22 juin 1838	80 83	189,252 50	189,252f 50c	378,505 00	10,211,562 28	
	22 décembre 1838.	79 08	//	48,076 00	48,076 00	1,267,315 50	
			509,117 50	237,328 50	746,446 00	20,032,287 61	20,032,287f 61c

Fonds que la Caisse d'amortissement n'a pu employer au rachat des rentes 4 p. 0/0, attendu l'élévation survenue dans le cours de ces rentes, et qu'elle a reversés au trésor pour être convertis en bons 3,304 93

TOTAL de l'emploi des fonds remis par le trésor 20,035,592 54

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1838.

Numéraire (déduction faite de 62,264 fr. 47 c. pour le coût de 2,352 fr. de rentes 3 p. 0/0, dont le rachat est porté ci-dessus en dépense, mais que l'agent de change n'avait pas encore livrées à la caisse d'amortissement le 31 décembre 1838) 2f 34c

Bons du trésor affectés aux rentes ci-après :

	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 5 p. 0/0	129,654,961f 50c	4,945,735 59	134,600,697f 09c		137,266,231 57
—— 4 1/2 p. 0/0	975,119 15	36,530 68	1,011,649 83		
—— 4 p. 0/0	1,625,732 12	28,150 19	1,653,882 31		
	132,255,812 77	5,010,416 46	137,266,229 23	137,266,229 23	

TOTAL GÉNÉRAL 157,301,824 11

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

TABLEAU présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes au 1er Juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 Juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. 5 p. 0/0.	4 1/2.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois).	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,303,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 ders mois)	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833.	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois).	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 ders mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX....	734,042,001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette	1,262,171,700f 07c	
Dépense	1,262,171,490 07	
Fonds restant à employer au rachat des rentes au 1er juillet 1833	210 00	SAVOIR : Rentes 4 1/2 p. 0/0. 177f 10c ; —— 4 p. 0/0..... 15 27 ; —— 3 p. 0/0..... 17 63 } 210

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

État général, par année, par origine ou par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTIS		
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.
6 derniers mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00
	176,196,784 50	1,354,397 00	4,517,914 50	63,321,450 50	245,390,546 50	84,172,499 00	795,032 00	2,887,883 00

RACHETÉES SEMENT.		ARRÉRAGES DE RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION des bons du trésor.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES				TOTAL GÉNÉRAL des recettes, par année.
3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
6,709,337 50	25,400,811 50	"	"	"	"	253,029 05	"	"	253,029 05	47,962,072 05
5,683,969 00	19,420,776 50	"	"	"	"	1,676,304 40	"	"	1,676,304 40	65,713,543 90
6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388	"	"	1,875,388 00	785,040 15	2,198 64	"	787,238 79	67,438,679 79
7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770	16,870	16,014 50	5,899,654 50	385,165 76	3,084 17	3,436 05	391,685 98	71,784,456 98
7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013	18,951	22,937 00	6,175,901 00	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	1,589,272 00	74,026,822 50
8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013	18,951	22,937 00	6,175,901 00	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	3,215,033 34	76,419,044 84
42,059,251 56	129,914,665 50	20,010,184	54,772	61,888 50	20,126,844 50	7,839,417 30	40,432 42	32,713 84	7,912,563 56	403,344,620 06

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.							
	MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES		
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.
6 derniers mois de 1833	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89
1834	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22
1835	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76
1836	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35
1837	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77
1838	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14
	34,198 00	33,280 00	217,216 00	4,002,552 00	4,287,246 00	685,449 03	741,441 97	5,229,245 13

RACHETÉES.		CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.							TOTAL GÉNÉRAL, par année, des fonds employés.
		Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.				
3 p. 0/0.	TOTAL.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	TOTAL.	
12,463,221 18	14,291,044 46	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
17,199,583 43	18,760,322 79	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
17,871,350 32	19,249,384 81	4,765,811	"	4,765,811	115,819,324 30	189,022 95	"	116,008,347 25	135,257,732 06
18,554,189 77	19,261,673 12	"	1,410,090	1,410,090	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	38,033,397 82	57,295,070 94
19,276,031 12	20,442,140 63	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
20,016,341 47	20,032,287 61	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
105,380,717 29	112,036,853 42	4,765,811	1,410,090	6,175,901	152,932,738 68	491,718 72	617,287 67	154,041,745 07	266,078,598 49

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE.	Fonds qui restaient à employer au 30 juin 1833 (Voir page 519)	210 00	403,344,830 06	
	Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1838	403,344,620 06		
DÉPENSE			266,078,598 49	savoir : Rentes 5 p. 0/0 — 134,600,697 09 ; 4 1/2 p. 0/0 — 1,011,649 83 ; 4 p. 0/0 — 1,653,882 31 ; 3 p. 0/0 — 2 34
	Fonds restant à employer au rachat des rentes au 1er janvier 1839		137,266,231 57	

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS

Développement, par origine et par affectation de rentes, des fonds remis par le Trésor depuis le 1er Juillet 1833

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTE. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS des bons du trésor.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes 5 p. 0/0	"	176,196,784 50	84,001,509 00	170,990 00	20,010,184 00	7,839,417 30
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	1,354,397 00	645,708 00	149,324 00	54,772 00	40,432 42
—— 4 p. 0/0	15 27	4,517,914 50	2,153,908 00	733,975 00	61,888 50	32,713 84
—— 3 p. 0/0	17 63	63,321,450 50	30,188,390 00	11,870,861 50	"	"
TOTAUX	210 00	245,390,546 50	116,989,515 00	12,925,150 50	20,126,844 50	7,912,563 56
			129,914,665 50			
			150.041,510 00			

État indicatif de l'origine, de la nature et du montant des Rentes que possédait fonds d'amortissement

NATURE DES RENTES.	RENTES ACQUISES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES RACHETÉES antérieurement au 1er juillet 1833.	RENTES RACHETÉES du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1837.	RENTES RACHETÉES pendant l'année 1838.	RENTES RACHETÉES TOTAL des rentes rachetées.	RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	TOTAL des rentes acquises par la caisse d'amortissement.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780	34,198	"	44,540,978	"	44,540,978
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996	33,280	"	133,276	"	133,276
—— 4 p. 0/0	363,036	216,586	630	580,252	4,765,811	5,346,063
—— 3 p. 0/0	21,412,012	3,256,736	745,816	25,414,564	1,410,090	26,824,654
TOTAUX	66,381,824	3,540,800	746,446	70,669,070	6,175,901	76,844,971
		4,287,246				

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, jusqu'au 1er Janvier 1839.

RECETTE. TOTAL de la recette.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1839. Numéraire.	FONDS RESTANT À EMPLOYER au 1er janvier 1839. Bons du trésor.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
288,218,884 80	685,449 03	152,932,738 68	153,618,187 71	"	134,600,697 09	288,218,884 80	(a) Capital..... 132,255,812 77
2,244,810 52	741,441 97	491,718 72	1,233,160 69	"	1,011,649 83	2,244,810 52	Intérêts..... 5,010,416 46
7,500,415 11	5,229,245 13	617,287 67	5,846,532 80	"	1,653,882 31	7,500,415 11	TOTAL (Voir page). 137,266,229 23
105,380,719 63	105,380,717 29	"	105,380,717 29	2 34	"	105,380,719 63	
403,344,830 06	112,036,853 42	154,041,745 07	266,078,598 49	2 34	137,266,229 23 (a)	403,344,830*06	
				137,266,231 57			

la Caisse d'amortissement au 1er Janvier 1839, et Situation du à la même époque.

RENTES ANNULÉES PAR DIVERSES LOIS. Loi du 1er mai 1825.	Loi du 27 juin 1833.	Loi du 28 juin 1833.	RENTES restant INSCRITES au nom de la caisse d'amortissement.	AFFECTATION, d'après la loi du 10 juin 1833, DES RENTES restant inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	DOTATION ANNUELLE de la caisse d'amortissement.	TOTAL DES FONDS attribués à la caisse d'amortissement.
fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
"	5,000,000	27,000,000	12,540,978	19,352,410	32,035,779	51,388,189
7,068	"	"	126,208	153,576	246,254	399,830
9,740	"	"	5,336,323	578,213	821,439	1,399,652
16,003,286	"	"	10,821,368	8,740,678	11,512,991	20,253,669
16,020,094	5,000,000	27,000,000	28,824,877 (a)	28,824,877	44,616,463	73,441,340 (b)
	48,020,094					

OBSERVATIONS.

(a) Les rentes inscrites au nom de la caisse d'amortissement s'élèvent, d'après le présent tableau, à 28,824,877
D'après le compte de la dette inscrite (page 481), ces rentes ne montent qu'à 28,822,525
DIFFÉRENCE 2,352
qui se compose de portions de rentes 3 p. 0/0 rachetées par la caisse d'amortissement à la fin de décembre 1838, mais dont l'inscription au nom de ladite caisse n'a eu lieu que les 2 et 4 janv. 1839.

(b) D'après le tableau (page 514), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le trésor, à l'époque du 31 décembre 1838, s'élèveraient à 73,204,011 50
Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des rentes acquises par la caisse d'amortissement en 1838, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1839 les arrérages d'une partie de ces rentes, (Voir le tableau page 517), ci..... 237,328 50
73,441,340 00

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Développements, par nature de valeurs, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839.

1° RÉSULTATS POUR LE NUMÉRAIRE.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTE. FONDS qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DES RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DES RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DES RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	RÉALISATION des bons du trésor. Capital.	RÉALISATION des bons du trésor. Intérêts.	TOTAL de la recette en numéraire.	DÉPENSE. RACHATS de rentes.	DÉPENSE. FONDS non employés aux rachats des rentes et reversés au trésor.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense en numéraire.	SOLDE en NUMÉRAIRE existant à la caisse d'amortissement au 1er janvier 1839.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	//	//	//	//	//	680,819 93	4,629 10	685,449 03	685,449 03	//	685,449 03	//	685,449 03	Les opérations portées au présent tableau s'élèvent, en numéraire, à ... 112,088,952f 57c en bons du trésor à ... 292,426,466 95 404,515,419 52
—— 4 1/2 p. 0/0	177 10	458,928 01	277,288 00	35,774 00	//	17,850 35	216 39	790,233 85	741,441 97	48,791 88	790,233 85	//	790,233 85	
—— 4 p. 0/0	15 27	2,976,347 73	1,522,996 10	295,277 08	22,937 00	412,810 87	2,166 01	5,232,550 06	5,229,245 13	3,304 93	5,232,550 06	//	5,232,550 06	Si l'on en déduit les virements de fonds résultant, 1° de la réalisation en numéraire des bons du trésor, ci. ... 1,118,492f 65c 2° du versement de numéraire au trésor, en échange de bons ... 52,096 81 1,170,589 46
—— 3 p. 0/0	17 63	63,321,450 50	30,188,390 00	11,870,861 50	//	//	//	105,380,719 63	105,380,717 29	//	105,380,717 29	2 34	105,380,719 63	
TOTAUX	210 00	66,756,726 24	31,988,674 10	12,201,912 58	22,937 00	1,111,481 15	7,011 50	112,088,952 57	112,036,853 42	52,096 81	112,088,950 23	2 34	112,088,952 57	On obtient un reste égal au montant de l'état général qui précède ... 403,344,830 06
			44,213,523 68			1,118,492 65								

2° RÉSULTATS POUR LES BONS DU TRÉSOR.

AFFECTATION DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.	RECETTE. DOTATIONS annuelles.	ARRÉRAGES DES RENTES acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DES RENTES acquises depuis le 1er juillet 1833.	ARRÉRAGES DES RENTES provenant de la consolidation des bons du trésor.	INTÉRÊTS ajoutés aux bons du trésor.	BONS reçus du trésor en échange de fonds qui lui ont été versés en numéraire.	TOTAL de la recette en bons du trésor.	DÉPENSE. BONS remis au trésor en échange de rentes.	DÉPENSE. BONS REMIS AU TRÉSOR en échange de numéraire. Capital.	DÉPENSE. BONS REMIS AU TRÉSOR en échange de numéraire. Intérêts.	DÉPENSE. TOTAL de la dépense en bons du trésor.	SOLDE DES BONS du trésor existant à la caisse d'amortissement au 1er janvier 1839.	TOTAL ÉGAL à celui de la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0	176,196,784 50	84,001,509 00	170,990 00	20,010,184 00	7,839,417 30	//	288,218,884 80	152,932,738 68	680,819 93	4,629 10	153,618,187 71	134,600,697 09	288,218,884 80	(a) Capital ... 132,255,812f 77c Intérêts ... 5,010,416 46
—— 4 1/2 p. 0/0	895,468 99	368,420 00	113,550 00	54,772 00	40,132 42	48,791 88	1,521,435 29	491,718 72	17,850 35	216 39	509,785 46	1,011,649 83	1,521,435 29	TOTAL (Voir page 517.) ... 137,266,229 23
—— 4 p. 0/0	1,541,566 77	630,911 90	438,697 92	38,951 50	32,713 84	3,304 93	2,686,146 86	617,287 67	412,810 87	2,166 01	1,032,264 55	1,653,882 31	2,686,146 86	
—— 3 p. 0/0	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	
TOTAUX	178,633,820 26	85,000,840 90	723,237 92	20,103,907 50	7,912,563 56	52,096 81	292,426,466 95	154,041,745 07	1,111,481 15	7,011 50	155,160,237 72	137,266,229 23 (a)	292,426,466 95	
		105,827,986 32							1,118,492 65					

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS

État de Développement de la Consolidation, en Rentes, des Bons du Trésor,

Ire OPÉRATION DU 27 AOUT 1835.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, aux époques et pour les causes ci-après, lesquels représentaient, conformément à la loi du 10 juin 1833 la réserve affectée au rachat des rentes 5 p. 0/0, du 1er juillet 1833 au 21 mars 1835,

SAVOIR :	SIX DERNIERS MOIS de l'année 1833.	ANNÉE 1834.	DU 1er JANVIER 1835 au 21 mars suivant.	TOTAL
Sur sa dotation annuelle	16,017,889f 50c	32,035,779f 00	7,102,600f 00c	55,156,268f 50c
Sur les rentes rachetées par elle,				
antérieurement au 1er juillet 1833	18,080,514 00	13,184,199 00	2,927,400 00	34,192,113 00
depuis le 1er juillet 1833	//	34,198 00	//	34,198 00
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 21 mars 1835	253,029 05	1,676,304 40	564,283 30	2,493,616 75
	34,351,432 55	46,930,480 40	10,594,283 30	91,876,196 25
À DÉDUIRE :				
1° Pour les bons que le trésor a remboursés à la caisse d'amortissement en octobre 1833, époque à laquelle le cours du 5 p. 0/0 a été au-dessous du pair,				
Capital des bons		680,819f 93c	685,449f 03c	
Intérêts		4,629 10		
2° Fraction négligée dans la délivrance des bons (voir ci-après)			0 02	
3° Appoint retranché pour obtenir le capital consolidé (voir ci-après)			5 70	685,454 75
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 27 août 1835, au moyen d'une rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr. remise le même jour à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 mars 1835				91,190,741 50 — 91,190,741f 50c

IIe OPÉRATION DU 29 SEPTEMBRE 1835.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes 5 et 4 1/2 p. 0/0 formée du 22 mars 1835 au 21 septembre suivant

SAVOIR :	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	TOTAL.	
Sur sa dotation annuelle	15,980,850f 00c	98,315f 99c	16,079,165f 99c	
Sur les rentes rachetées par elle,				
antérieurement au 1er juillet 1833	6,586,650 00	40,260 00	6,626,910 00	
depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	//	17,099 00	
Pour le semestre au 22 septembre de la rente 4 p. 0/0 de 3,750,796 fr. provenant de la consolidation opérée le 27 août 1835	1,875,388 00	//	1,875,388 00	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 21 septembre 1835	168,598 88	1,669 16	170,268 04	
Pour le solde en numéraire affecté au rachat des rentes 4 1/2 p. 0/0 qui existait à la caisse d'amortissement au moment où le cours de ce fonds a atteint le pair	//	48,791 88	48,791 88	
	24,628,585 88	189,037 03	24,817,622 91	
À AJOUTER :				
1° Fraction ajoutée aux bons remis depuis le 21 mars 1835 pour compenser la déduction faite sur ceux qui ont été employés dans la première opération. (Voir ci-dessus.)	02	//	5 72	
2° Appoint qui avait dû être retranché dans la consolidation opérée le 27 août 1835 pour obtenir le capital représentatif de la rente à remettre à la caisse d'amortissement. (Voir ci-dessus.)	5 70	//		
	24,628,591 60	189,037 03	24,817,628 63	
À DÉDUIRE :				
Appoint excédant le capital convertible en rentes et qui se trouve compris dans la troisième opération. (Voir ci-contre.)	8 80	14 08	22 88	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 29 septembre 1835 au moyen d'une rente 4 p. 0/0 de 1,015,035 fr. remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 du même mois	24,628,582 80	189,022 95	24,817,605 75	24,817,605 75
A reporter				116,008,347 25

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

remis à la Caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1839.

IIIe OPÉRATION DU 30 MARS 1836.

Report ..... fr. c. 116,008,347 25

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 formée du 22 septembre 1835 au 21 mars suivant,

SAVOIR :	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Sur sa dotation annuelle	16,022,289 00	122,987 00	173,983 77	16,319,259 77	
Sur les rentes rachetées par elle,					
antérieurement au 1er juillet 1833	6,579,189 00	50,719 00	71,436 76	6,701,394 76	
depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	15,907 50	//	33,006 50	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 21 mars 1836	170,628 39	1,547 15	774 98	172,950 52	
	22,789,205 39	191,160 65	246,245 51	23,226,611 55	
À AJOUTER :					
Appoints qui avaient dû être retranchés dans la consolidation opérée le 29 septembre 1835 pour obtenir le capital représentatif de la rente à remettre à la caisse d'amortissement. (Voir ci-contre.)	8 80	14 08	//	22 88	
	22,789,214 19	191,174 73	246,245 51	23,226,634 43	
À DÉDUIRE :					
Appoint excédant le capital convertible en rentes et qui se trouve compris dans la quatrième opération. (Voir ci-dessous.)	24 61	20 56	3 84	49 01	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 30 mars 1836, au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 857,597 fr. remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1835	22,789,189 58	191,154 17	246,241 67	23,226,585 42	23,226,585 42

IVe OPÉRATION DU 9 JUILLET 1836.

Bons du trésor remis à la caisse d'amortissement pour la réserve des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 0/0 formée du 22 mars au 22 juin 1836,

SAVOIR :	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Sur sa dotation annuelle	8,109,660 00	62,166 00	207,870 00	8,379,696 00	
Sur les rentes rachetées par elle,					
antérieurement au 1er juillet 1833	3,336,840 00	25,584 00	85,410 00	3,447,834 00	
depuis le 1er juillet 1833	17,099 00	15,907 50	71,593 50	104,600 00	
Pour les arrérages des rentes provenant de la consolidation, SAVOIR :					
Semestre au 22 mars 1836,					
1° de la rente 4 p. 0/0 de 3,750,776 fr. consolidée le 27 août 1835	1,875,388 00	//	//	1,875,388 00	
2° de la rente 4 p. 0/0 de 1,015,035 fr. consolidée le 29 sept. 1835	503,652 00	3,865 50	//	507,517 50	
Semestre au 22 juin 1836,					
de la rente 3 p. 0/0 de 857,597 fr. consolidée le 30 mars 1836	420,723 50	3,529 00	4,546 00	428,798 50	
Pour les intérêts attachés aux bons du trésor calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 22 juin 1836	60,858 61	477 01	1,635 82	62,971 44	
	14,324,221 11	111,529 01	371,055 32	14,806,805 44	
À AJOUTER :					
Les appoints qui, lors de la consolidation précédente, excédaient le capital représentatif de la rente à remettre à la caisse d'amortissement	24 61	20 56	3 84	49 01	
	14,324,245 72	111,549 57	371,059 16	14,806,854 45	
À DÉDUIRE :					
Les appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse d'amortissement	20 92	7 97	13 16	42 05	
Montant des bons du trésor dont la consolidation a eu lieu le 9 juillet 1636, au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 552,493 fr. remise à la caisse d'amortissement avec jouissance du 22 juin 1836	14,324,224 80	111,541 60	371,046 00	14,806,812 40	14,806,812 40

TOTAL de la consolidation au 9 juillet 1836	En rentes	4 p. 0/0 ..... 4,765,811f 00c	6,175,901f 00c	
		3 p. 0/0 ..... 1,410,090 00		
	En capital		154,041,745 07	154,041,745 07

Nota Il n'y a pas eu de consolidation de cette dernière époque au 31 décembre 1838.

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

TABLEAU général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1839.

FONDS RACHETÉS.	RACHATS EFFECTUÉS.				
	Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1838.			TOTAL au 1er janvier 1839.
		Du 1er juillet 1833 au 1er janv. 1838.	Pendant l'année 1838.	TOTAL.	
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS.					
Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	//	685,449f 03c	734,727,450f 08c
—— 4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	741,441 97	//	741,441 97	2,792,398 03
—— 4 p. 0/0	7,737,877 06	5,213,298 99	15,946f 14c	5,229,245 13	12,967,122 19
—— 3 p. 0/0	513,564,829 91	85,364,375 82	20,016,341 47	105,380,717 29	618,945,547 20
	1,257,395,664 08	92,004,565 81	20,032,287 61	112,036,853 42	1,369,432,517 50
2° RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	//	34,198 00	44,540,978 00
—— 4 1/2 p. 0/0	99,996 00	33,280 00	//	33,280 00	133,276 00
—— 4 p. 0/0	363,036 00	216,586 00	630 00	217,216 00	580,252 00
—— 3 p. 0/0	21,412,012 00	3,256,736 00	745,816 00	4,002,552 00	25,414,564 00
	66,381,824 00	3,540,800 00	746,446 00	4,287,246 00	70,669,070 00
3° CAPITAL NOMINAL DES RENTES RACHETÉES.					
Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	//	683,960 00	890,819,560 00
—— 4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	739,554 00	//	739,554 00	2,961,686 00
—— 4 p. 0/0	9,075,900 00	5,414,650 00	15,750 00	5,430,400 00	14,506,300 00
—— 3 p. 0/0	713,733,732 00	108,557,865 00	24,860,533 00	133,418,398 00	847,152,130 00
	1,615,167,364 00	115,396,029 00	24,876,283 00	140,272,312 00	1,755,439,676 00

DÉVELOPPEMENT, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1838.

MOIS.	RENTES 5 P. 0/0.	RENTES 4 1/2 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	RENTES 3 P. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS.					
Janvier	//	//	15,946f 14c	1,681,682f 95c	1,697,629 09
Février	//	//	//	1,552,295 66	1,552,295 66
Mars	//	//	//	1,746,368 20	1,746,368 20
Avril	//	//	//	1,611,994 68	1,611,994 68
Mai	//	//	//	1,621,814 39	1,621,814 39
Juin	//	//	//	1,695,048 50	1,695,048 50
Juillet	//	//	//	1,714,861 68	1,714,861 68
Août	//	//	//	1,715,736 24	1,715,736 24
Septembre	//	//	//	1,649,668 86	1,649,668 86
Octobre	//	//	//	1,781,369 16	1,781,369 16
Novembre	//	//	//	1,649,793 54	1,649,793 54
Décembre	//	//	//	1,595,707 61	1,595,707 61
	//	//	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61
2° RENTES RACHETÉES.					
Janvier	//	//	630 00	63,539 00	64,169 00
Février	//	//	//	58,432 00	58,432 00
Mars	//	//	//	65,476 00	65,476 00
Avril	//	//	//	59,874 00	59,874 00
Mai	//	//	//	60,014 00	60,014 00
Juin	//	//	//	63,255 00	63,255 00
Juillet	//	//	//	63,745 00	63,745 00
Août	//	//	//	63,660 00	63,660 00
Septembre	//	//	//	61,263 00	61,263 00
Octobre	//	//	//	65,890 00	65,890 00
Novembre	//	//	//	60,502 00	60,502 00
Décembre	//	//	//	60,166 00	60,166 00
	//	//	630 00	745,816 00	746,446 00

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er Janvier 1839.

RENTES 5 p. 0/0.

EPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,190	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,555	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	126,208	2,804,620	2,792,398 03	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse*

RENTES 4 p. 0/0.

FONDS RACHETÉS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
	9,740	243,500	570,512	14,262,800	12,967,122 19	
Développements des rachats de l'année 1838. Janvier	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

d'amortissement, au 1er Janvier 1839.

RENTES 3 p. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET ANNULÉES, en capital.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES ET TRANSFÉRÉES AU COMPTE de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT DES RENTES rachetées.	COURS moyen DES RENTES rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,666	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,866	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
	16,003,286	533,442,866	9,411,278	313,709,264	618,945,547 20	
Développements des rachats de l'année 1838. Janvier	"	"	63,539	2,117,967	1,681,682 95	79 40
Février	"	"	58,432	1,947,733	1,552,295 66	79 70
Mars	"	"	65,476	2,182,533	1,746,368 20	80 02
Avril	"	"	59,874	1,995,800	1,611,994 68	80 77
Mai	"	"	60,014	2,000,466	1,621,814 39	81 07
Juin	"	"	63,255	2,108,500	1,695,048 50	80 39
Juillet	"	"	63,745	2,124,833	1,714,861 68	80 71
Août	"	"	63,660	2,122,000	1,715,736 24	80 85
Septembre	"	"	61,263	2,042,100	1,649,668 86	80 78
Octobre	"	"	65,890	2,196,333	1,781,369 16	81 11
Novembre	"	"	60,502	2,016,734	1,649,793 54	81 81
Décembre	"	"	60,166	2,005,534	1,595,707 61	79 57
	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51

SUITE DU COMPTE DES OPÉRATIONS

Tableau du Cours moyen des Rentes perpétuelles d'après

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1838.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 5 p. 0/0.				
Année 1814	62f 43c	22 septembre 1837	Janvier	108f 93c
—— 1815	63 41		Février	109 61
—— 1816	59 25		Mars	109 58
—— 1817	63 90			
—— 1818	70 65		Mars	107 87
—— 1819	68 34		Avril	108 21
—— 1820	75 08		Mai	107 67
—— 1821	83 73			
—— 1822	89 64	22 mars 1838	Juin	110 28
—— 1823	85 02		Juillet	111 28
—— 1824	100 50		Août	111 51
—— 1825	99 44		Septembre	111 32
—— 1826	98 24			
—— 1827	101 14		Septembre	109 23
—— 1828	104 76		Octobre	109 55
—— 1829	108 65	22 septembre 1838	Novembre	110 55
—— 1830	98 97		Décembre	109 70
—— 1831	89 40			
—— 1832	97 00	Cours moyen de l'année 1838		109 66
—— 1833	102 82			
—— 1834	105 58			
—— 1835	108 27			
—— 1836	107 77			
—— 1837	108 68			
—— 1838	109 66			
RENTES 4 1/2 p. 0/0.				
Année 1825	102 42	22 septembre 1837	Janvier	105 22
—— 1826	93 17		Février	105 57
—— 1827	91 60		Mars	106 00
—— 1828	97 05			
—— 1829	103 13		Mars	103 91
—— 1830	100 30		Avril	103 50
—— 1831	81 00		Mai	104 09
—— 1832	89 38	22 mars 1838	Juin	105 86
—— 1833	99 55		Juillet	106 50
—— 1834	100 32		Août	106 66
—— 1835	101 44		Septembre	106 50
—— 1836	102 91			
—— 1837	102 28		Septembre	104 75
—— 1838	105 46	22 septembre 1838	Octobre	105 19
			Novembre	106 16
			Décembre	106 50
		Cours moyen de l'année 1838		105 46

DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1838.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1838.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4 p. 0/0.				
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1837	Janvier	101f 57c
—— 1831	74 71		Février	103 10
—— 1832	81 50		Mars	104 02
—— 1833	92 36		Mars	101 87
—— 1834	93 16		Avril	101 32
—— 1835	98 14		Mai	101 70
—— 1836	100 82	22 mars 1838	Juin	102 25
—— 1837	100 18		Juillet	102 33
—— 1838	102 61		Août	103 81
			Septembre	104 44
			Septembre	102 34
			Octobre	101 90
		22 septembre 1838	Novembre	104 08
			Décembre	101 83
		Cours moyen de l'année 1838		102 61
RENTES 3 p. 0/0.				
Année 1825	68 62	22 décembre 1837	Janvier	79 35
—— 1826	67 11		Février	79 81
—— 1827	69 92		Mars	80 00
—— 1828	71 43		Avril	80 76
—— 1829	80 05		Mai	81 07
—— 1830	70 78		Juin	81 49
—— 1831	60 59		Juin	80 12
—— 1832	68 30		Juillet	80 73
—— 1833	76 33		Août	80 86
—— 1834	77 94	22 juin 1838	Septembre	80 76
—— 1835	79 86		Octobre	81 08
—— 1836	80 29		Novembre	81 81
—— 1837	79 48		Décembre	81 48
—— 1838	80 60	22 décembre 1838	Décembre	79 08
		Cours moyen de l'année 1838		80 60

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1838.

NOTE

Sur le Compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1838.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Le ministre des finances a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées, en exécution de ces dispositions, depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1831. (Voir pages 350 à 364 du compte général des finances pour l'année 1830.)

Les comptes publiés jusqu'à cette dernière année ont présenté le tableau complet et détaillé de toutes les créances actives du domaine extraordinaire à l'époque où, par la loi du 15 mai 1818, il a été réuni au domaine de l'État. La plus grande partie de ces créances se trouvant éteintes au 1er janvier 1831, soit qu'elles aient été recouvrées ou portées en non-valeurs, il devenait inutile d'en reproduire le détail dans le compte des années suivantes, où l'on s'est borné à rappeler celles dont la rentrée devait se continuer par les soins de l'administration.

C'est conformément à cette règle que les comptes ont été établis depuis 1831 jusques et y compris l'année 1836. (Voir pages 488 à 494 du compte général des finances pour l'année 1836.)

Mais les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire, ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Le compte rendu pour l'année 1838 est disposé conformément à ces nouvelles prescriptions, et il fait connaître :

1° Les créances qui restaient à recouvrer au 31 décembre 1837, les recettes obtenues pendant l'année 1838, et la nouvelle situation de ces créances à la fin de la même année ;

2° L'état des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien domaine extraordinaire, et l'emploi qui a été fait de ces recettes, conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837;

3° Les indemnités arriérées, payées pendant l'année 1838 aux donataires dépossédés, et la situation au 1er janvier 1839, du fonds affecté au payement de ces indemnités par la loi du 26 juillet 1821;

4° Enfin, l'état des immeubles faisant partie de la dotation de l'ancien domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1839, avec l'indication des circonstances qui sont relatives à leur mise en vente.

Les opérations exposées dans ces différents tableaux peuvent se résumer ainsi qu'il suit:

1° Les créances à réaliser au 1er janvier 1838 montaient à 2,425,715 fr. 10 cent.; elles se sont accrues en 1838 de 108,094 fr. 75 cent.; il en a été recouvré pour 603,675 francs 17 cent., et porté en non-valeur pour 494 fr. 24 cent. Au 1er janvier 1839, ces créances présentaient encore un actif de 1,929,640 fr. 44 cent.

2° Les recettes faites en 1838 proviennent des causes ci-après:

Réalisation de créances qui restaient à recouvrer au commencement de 1838, ou qui ont été constatées pendant ladite année	603,675f 17c
Revenus de biens de toute nature	104,236 89
Intérêts de prix de vente	59,581 07
Total général de la recette	767,493 13

dont l'application a été faite, ainsi que le prescrivent les nouvelles dispositions législatives, au budget de l'exercice 1838.

3° Le solde disponible au 1er janvier 1838 des fonds affectés au payement des indemnités arriérées était de 190,045 80

Aucune recette n'a été effectuée en 1838.

Il a été payé pendant la même année à titre d'indemnités et de restitutions de dividendes. 2,935 20

Et les fonds non employés au 1er janvier 1839 s'élevaient à 187,110 60

4° Enfin le capital présumé des immeubles qui restaient à aliéner au 1er janvier 1838 était de 316,000; il s'est trouvé augmenté en 1838 de 500,000 fr. par l'effet du retour à l'État du domaine de la Mothe-Sainte-Héraye. Ce capital s'élève en conséquence, au 1er janvier 1839, à 816,000 fr.

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821, et 8 juillet 1837.)

SITUATION au 1er Janvier 1839 des Créances actives restant à recouvrer.

DÉSIGNATION DES CRÉANCES.	CRÉANCES qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1838. (*Voir* le compte des finances de l'année 1837, *Pag. 468 et 469.*)	CRÉANCES constatées pendant l'année 1838.	TOTAL des créances.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1838.	CRÉANCES tombées en non-valeurs.	CRÉANCES restant à recouvrer au 1er janvier 1839.	OBSERVATIONS.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Damseaux-Renoz et sa femme	72,000f 00c	"	72,000f 00c	"	"	72,000f 00c	Créance contestée par le gouvernement de la Belgique; le ministre des affaires étrangères a été prié d'intervenir.
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne. — Romain, Gillot et Dumont	5,220 00	"	5,220 00	"	"	5,220 00	Les débiteurs sont en faillite; il y a peu d'espoir de recouvrer cette créance.
Sommes remises en 1810 aux ex-préfets de Rome et de l'Ombrone, pour dots à des militaires	4,800 00	"	4,800 00	"	"	4,800 00	On s'occupe de la liquidation de cette affaire.
Prêt au duc de Monteleone	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	Ce prêt n'est remboursable, aux termes du décret qui l'a autorisé, qu'après que le débiteur aura recouvré ses biens en Amérique, et tous ses efforts pour y parvenir ont été inutiles jusqu'à ce jour.
Créance sur M. de Grammont	37,456 88	"	37,456 88	"	"	37,456 88	Mort en faillite; il n'y a pas encore eu de distribution de deniers.
Prêt à la ville de Paris	(a)1,703,468 02	"	1,703,468 02	500,000f 00c	"	1,203,468 02	(a) Solde dû sur le prêt fait en 1808 à la ville de Paris, et dont le remboursement au trésor a lieu à raison de 500,000 francs par an, avec intérêts à 3 p. 0/0. La ville de Paris conteste le remboursement des 203,468 fr. 02 cent. qui forment le résidu de la même créance.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Ducru	83,221 00	"	83,221 00	"	"	83,221 00	Des poursuites pour le recouvrement de cette créance ont été commencées; il y a pourvoi au conseil d'État.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Veuve Boireau (Héritiers de la)	165 01	"	165 01	"	"	165 01	Le débiteur est peu solvable.
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Jean Campaigne (Héritiers)	1,119 24	"	1,119 24	625 00	494f 24c	"	La somme recouvrée est le produit du seul immeuble resté aux héritiers; le surplus a été mis en surséance indéfinie.
Prix de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin	"	8,094 75	8,094 75	8,094 75	"	"	
Prix de vente d'immeubles dans le département des Côtes-du-Nord	39,223 00	"	39,223 00	25,322 00	"	13,901 00	
——— du Gard	241,600 00	"	241,600 00	60,400 00	"	181,200 00	Solde du prix de vente des salins de Peccais et des objets garnissant l'établissement.
——— du Nord	6,704 42	"	6,704 42	3,414 42	"	3,290 00	
Créance sur M. de Chaumont-Quitry	59,395 00	"	59,395 00	5,819 00	"	53,576 00	Cette créance, remboursable à raison de 4,000 fr. par an, jusqu'au 22 mars 1838, et de 3,819 fr. par semestre à compter du 22 septembre suivant, est versée directement par le trésor lors du payement des arrérages du majorat en rentes de M. de Quitry.
——— la succession du général Belliard	71,342 53	"	71,342 53	"	"	71,342 53	Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard réversible au domaine extraordinaire. Il y a peu d'espoir de recouvrer cette créance.
——— la succession du maréchal comte de Lobau	"	100,000 00	100,000 00	"	"	100,000 00	Ces 100,000 fr., donnés au maréchal en 1807, sont dus à son majorat.
	2,425,715 10	108,094 75	2,533,809 85	603,675 17	494 24	1,929,640 44	
				604,169 41			

SUITE DU COMPTE DE L'ANCIEN

(Lois des 15 mai 1818,

ETAT des Recettes effectuées, pendant l'année 1838, sur les Fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes.

RECETTES EFFECTUÉES.		
Recettes faites sur les créances qui restaient à recouvrer au commencement de l'année 1838, ou qui ont été constatées pendant le cours de ladite année :		
Recettes réalisées par les receveurs de l'enregistrement	589,761f 42c	
Recette provenant de coupes de bois dans le département du Bas-Rhin, faite par le receveur général de ce département pour le compte du trésor	8,094 75	603,675f 17c
Recouvrements sur la créance du Sr de Quitry, remboursable à raison de 2,000 fr. par semestre jusqu'au 22 mars 1838, et de 3,819 fr., également par semestre, à compter du 22 septembre, au moyen d'une retenue faite sur les arrérages de son majorat en rentes	5,819 00	
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, de revenus de biens de toute nature dans les départements du Gard	102,743 64	
du Bas-Rhin	1,493 25	104,236 89
Recettes faites par les receveurs de l'enregistrement, d'intérêts de prix de ventes, savoir :		
Dans le département des Côtes-du-Nord	2,159 31	
——— du Gard	12,080 00	
——— du Nord	341 76	59,581 07
——— de la Seine	45,000 00	
TOTAL		767,493 13

EMPLOI DES RECETTES.

Application au budget de l'État du montant des recettes ci-dessus, sous le titre de *Revenus et prix de vente de domaines.* (Produits de l'ancien domaine extraordinaire.) [Voir page 43 du présent compte.]	767,493 13

DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

du 26 juillet 1821 et du 8 juillet 1838.)

FONDS affectés au payement des indemnités arriérées. (Art. 8 de la loi du 26 juillet 1821.)

RECETTE.	
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations le 1er janvier 1838	190,045f 80c
TOTAL de la recette	190,045 80
DÉPENSES.	
Indemnités payées à quatre donataires de 6e classe	2,268f 53c
Restitution de dividendes à trois donataires de 6e classe	666 67
TOTAL de la dépense	2,935 20
Fonds disponibles existant à la caisse des dépôts et consignations le 1er janvier 1839	187,110 60
TOTAL général	190,045 80

Situation des immeubles provenant du domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1839.

DÉPARTEMENTS où SONT SITUÉS LES IMMEUBLES.	DÉSIGNATION DES IMMEUBLES.	CAPITAL PRÉSUMÉ.	OBSERVATIONS.
BAS-RHIN	Biens provenant du comte de Sickingen	316,000f 00c	La vente de ces biens est suspendue par suite d'une revendication exercée par les héritiers du comte de Sickingen. Un jugement rendu en première instance, par le tribunal de Wissembourg, a accueilli leur demande. Le domaine a interjeté appel. L'affaire est maintenant soumise au conseil d'état.
SÈVRES (DEUX-)	Domaine de la Mothe-Sainte-Héraye	500,000 00	Ce domaine fait retour à l'État, par suite du décès, sans postérité masculine, du maréchal comte de Loban.
		816,000 00	

COMPTE

DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES

ET

DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE

Sur le Compte des Débets, des Créances litigieuses et des Prêts au commerce.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du trésor public, se résume, pour l'année 1838, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1838, telle qu'elle résulte du compte des finances de 1837;

2° Le mouvement en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1838, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1839.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1838, il est survenu 142 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 676,753 francs 25 centimes, non compris les affaires relatives aux prêts et avances faits au commerce et à l'industrie, en vertu de la loi du 17 octobre 1830, et qui sont l'objet d'une note et d'un tableau particuliers. (Voir ci-après.)

Il a été terminé pendant la même année 145 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du trésor, à.....	351,407f 69c
En réductions ou régularisations, à.....	90,403 58
En déclarations de caducité, à.....	3,161,579 80
TOTAL des atténuations.....	3,603,391 07

En sorte que, d'une part, les débets et créances qui, au commencement de l'année 1838, présentaient un total de 25,302,999 francs 37 centimes, ne s'élèvent plus à la fin qu'à 22,376,361 francs 55 cent., et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1838, de 767, n'est plus que de 764 au 1er janvier 1839.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidations d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *versements* effectués dans les caisses du trésor public sont constatés par les talons des récépissés délivrés aux parties versantes et par les écritures de la comptabilité générale des finances.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée. Le comité des finances du conseil d'État a été appelé à émettre un avis spécial sur chaque affaire, et la caducité a été prononcée par ordonnance du Roi du 21 décembre 1838.

La déclaration de caducité ne déroge point aux droits du trésor public : si les débiteurs reviennent à meilleure fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le trésor public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1839; il en fait ainsi connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des Députés, dans la dernière session, sur le compte des débets de 1837, est introduite, pour la première fois cette année, dans le compte de l'adminitration des finances; elle se divise en cinq périodes ou époques,

SAVOIR :

1re époque.	1789 et années antérieures	9,207f 31c
2e époque.	de 1789 au consulat	6,543,516 92
3e époque.	Consulat et empire	9,561,025 64
4e époque.	Gouvernement de la restauration	4,826,864 37
5e époque.	Gouvernement actuel	1,435,747 31
		22,376,361 55

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 22,376,361 francs 55 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 306,361 fr. 98 cent., qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le trésor au 1er janvier 1839.

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1839, résultant de 764 affaires et montant à la somme de 22,376,361 francs 55 centimes, a été appréciée et classée comme suit :

1° Créances bonnes	1,091,993f 60c
2° Créances d'un recouvrement douteux	2,552,975 18
3° Créances mauvaises ou irrecouvrables	18,731,392 77
SOMME ÉGALE	22,376,361 55

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront sans doute des

recouvrements importants; mais, dans l'état actuel des affaires, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui pourront être obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrécouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

On renouvelle ici l'observation consignée chaque année dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Une commission créée par ordonnance du Roi du 18 octobre 1830 a été chargée de recueillir et d'apprécier les demandes des négociants et manufacturiers, de proposer les avances à accorder et les conditions des prêts.

Le montant des prêts accordés a été :

Pour Paris, de	14,498,432f
Pour les départements, de	15,312,897
ENSEMBLE	29,811,329

Cette avance faite par le trésor public a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830.

Conformément à la loi, on a exigé de chacun des emprunteurs toutes les sûretés qu'il a été possible d'obtenir pour la garantie du remboursement.

Les garanties données au trésor reposent, pour la totalité des prêts, sur des effets à échéances fixes, que les emprunteurs ont souscrits et passés à l'ordre du caissier du trésor public, tant pour le capital que pour les intérêts calculés à 4 p. 0/0, jusqu'au jour de l'échéance; et en outre, pour la plupart, sur des propriétés mobilières et immobilières, affectées au profit du trésor, à titre d'hypothèque ou de nantissement, selon la nature du gage.

La somme avancée par le trésor public a été classée comme suit :

1°	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c
2°	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie	3,290,931 00
3°	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00
4°	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00
5°	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor public des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90
6°	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00
7°	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00
8°	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du Roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00
	SOMME PAREILLE	29,811,329 00

Les remboursements avaient été en général divisés par tiers,

Le premier, à un an;

Le second, à dix-huit mois;

Le troisième, à deux ans.

Un grand nombre d'emprunteurs, hors d'état d'acquitter leurs billets aux échéances, ont obtenu des délais qui, la plupart, les mettent à même de s'acquitter successivement.

L'avance du trésor, portée en dépense au budget de 1830 et s'élevant à..... 29,811,329f 00c
a été augmentée :

1° Pour intérêts, de.....	2,127,777f 53c	2,187,796 10
2° Pour frais de protêts et autres, de.....	60,018 57	
TOTAL.....		31,999,125 10

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1838.....	21,681,493f 71c	22,323,257 55
Pendant l'année 1838.....	641,763 84	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1839.....		9,675,867 55

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3) qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé au prêt, la classification des divers emprunteurs, d'après la nature de la garantie donnée au trésor, le montant des payements effectués sur les ordonnances délivrées par le ministre des finances, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au trésor public au 1er janvier 1839, développé, d'après l'appréciation des créances en bonnes, douteuses ou irrécouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 437 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 262 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1839, et montant à la somme de 9,675,867 francs 55 centimes, ont été appréciées et classées comme suit :

1° Créances bonnes.....	3,123,431f 87c
2° Créances d'un recouvrement douteux.....	2,036,241 69
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables.....	4,516,193 99
SOMME ÉGALE.....	9,675,867 55

On s'est attaché dans le travail d'appréciation à présenter, aussi exactement que possible, la valeur actuelle des créances qui restent à recouvrer sur les emprunteurs.

ÉTAT n° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1838, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1838, et la Situation au 1er janvier 1839.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1838.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1838.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS: VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor.	ATTÉNUATIONS: RÉDUCTIONS prononcées par ordonnances du Roi, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.	PENDANT L'ANNÉE 1838: DÉCLARATIONS de caducité prononcées par ordonnance du Roi.	PENDANT L'ANNÉE 1838: TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1839.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DE DÉBETS: Comptes au 1er janv. 1838.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1839.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	4,089,570 26	20,988 03	4,110,558 29	125,902 33	"	"	125,902 33	3,984,655 96	21	1	22	"	22	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	64,810 17	1,987 39	66,797 56	1,450 00	"	17,736 96	19,186 96	47,610 60	13	"	13	3	10	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	176,733 61	26,188 26	202,921 87	43,839 42	9,183 95	"	53,023 37	149,898 50	51	23	74	27	47	
31	Receveurs des douanes	726,596 60	521 84	727,118 44	10,269 05	"	28,613 23	38,882 28	688,236 16	10	1	11	4	7	
33	Receveurs des contributions indirectes	95,000 94	1,717 94	96,718 88	6,594 19	"	286 58	6,880 77	89,838 11	26	1	27	6	21	
32	Directeurs des postes	96,566 88	10,423 28	106,990 16	9,866 26	"	"	9,866 26	97,123 90	29	6	35	6	29	
30	Receveurs des loteries	549,377 26	"	549,377 26	"	"	451,986 44	451,986 44	97,390 82	-4	"	4	1	3	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	1,168 040 21	18 40	1,168,058 61	702 14	"	208,617 68	209,319 82	958,738 79	10	"	10	3	7	
36	Caissier central du trésor	51,468 25	16 40	51,484 65	880 00	"	"	880 00	50,604 65	1	"	1	"	1	
		7,018,164 18	(A) 61,861 54	7,080,025 72	199,503 39	9,183 95	707,240 89	915,928 23	6,164,097 49	165	32	197	50	147	(a) La somme de 61,861 fr. 54 cent. représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuite. Sur cette somme de 61,861 francs 54 centimes, celle de 41,292 francs 27 centimes figure dans l'actif de l'administration des finances, ci..... 41,292 f 27 (Voir le compte du service de trésorerie, page 123.) Le surplus de 20,569 francs 27 centimes, représentant des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 20,569 27
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	1,419,287 16	"	1,419,287 16	6,054 16	13,571 10	"	19,625 26	1,399,661 90	4	"	4	"	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	281,975 40	"	281,975 40	8,000 00	"	"	8,000 00	273,975 40	6	"	6	"	6	
	TOTAL	8,719,426 74	61,861 54	8,781,288 28	213,557 55	22,755 05	707,240 89	943,553 49	7,837,734 79	175	32	207	50	157	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	239,239 88	"	239,239 88	32 89	"	231,608 77	231,641 66	7,598 22	2	"	2	1	1	
2	Receveurs et préposés des économats	8,998 61	"	8,998 61	5,624 67	"	"	5,624 67	3,373 94	2	"	2	"	2	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	2,095,146 87	"	2,095,146 87	957 57	714 08	1,879,310 47	1,880,982 12	214,164 75	7	"	7	3	4	
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
8	Comptables divers	303,580 61	28,937 48	332,518 09	15,112 31	11,080 80	"	26,193 11	306,324 98	5	1	6	"	6	
9	Comptables des colonies	75,258 30	"	75,258 30	"	"	50,198 32	50,198 32	25,059 98	3	"	3	1	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	94,397 12	"	94,397 12	"	"	3,039 66	3,039 66	91,357 46	2	"	2	1	1	
11	Fournisseurs	8,439,042 27	10,648 93	8,449,691 20	23,619 68	37,016 00	37,071 64	97,707 32	8,351,983 88	42	5	47	12	35	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	425,045 41	"	425,045 41	"	"	"	"	425,045 41	2	"	2	"	2	
13	Officiers et sous-officiers	510,396 46	5,568 69	515,965 15	7,078 59	1,127 64	"	8,206 23	507,758 92	106	30	136	29	107	
14	Gardes-magasins	787,361 97	707 82	788,069 79	19,698 88	"	90,110 40	109,809 28	678,260 51	22	"	22	6	16	
17	Economes des hôpitaux militaires	23,347 58	"	23,347 58	"	"	"	"	23,347 58	3	"	3	"	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	774,987 80	432,110 62	1,207,098 42	12,293 46	11,392 72	11,389 32	35,075 50	1,172,022 92	57	9	66	11	55	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	994 28	"	994 28	"	"	"	"	994 28	1	"	1	"	1	
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	131 04	"	131 04	"	"	131 04	131 04	"	1	"	1	"	1	
22	Entrepreneurs de travaux	29,520 72	30,661 61	60,182 33	14,974 48	"	"	14,974 48	45,207 85	12	7	19	5	14	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	37,947 03	16,060 10	54,007 13	16,623 23	"	5,100 65	21,723 88	32,283 25	21	5	26	8	18	
24	Directeurs des postes (anciennes affaires)	5,094 79	"	5,094 79	40 05	20 78	"	60 83	5,033 96	10	"	10	1	9	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	211,027 26	0 81	211,028 07	"	6,173 66	"	6,173 66	204,854 41	27	"	27	1	26	
28	Débiteurs divers	1,071,477 76	86,082 72	1,157,560 48	20,464 53	122 85	146,378 64	166,966 02	990,594 46	131	50	181	10	171	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	75,087 22	4,096 23	79,183 45	1,329 80	"	"	1,329 80	77,853 65	124	3	127	5	122	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834.)	1,375,489 65	16 70	1,375,506 35	"	"	"	"	1,375,506 35	12	"	12	"	12	
	TOTAL des divers débiteurs	16,583,572 63	614,891 71	17,198,464 34	137,850 14	67,648 53	2,454,338 91	2,659,837 58	14,538,626 76	592	110	702	95	607	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	8,719,426 74	61,861 54	8,781,288 28	213,557 55	22,755 05	707,240 89	943,553 49	7,837,734 79	175	32	207	50	157	
	TOTAL	25,302,999 37	676,753 25	25,979,752 62	351,407 69	90,403 58	3,161,579 80	3,603,391 07	22,376,361 55	767	142	909	145	764	
35	PRÊTS au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830. V. le développement ci-après, p. 488 et 489.)	10,227,647 47	89,983 92	10,317,631 39	641,763 84	"	"	641,763 84	9,675,867 55	276	"	276	14	262	
	TOTAL GÉNÉRAL	35,530,646 84	766,737 17	36,297,384 01	(B) 993,171 53	90,403 58	3,161,579 80	4,245,154 91	32,052,229 10	1,043	142	1,185	159	1,026	

(b) Ces versements ont été constatés en recette, savoir :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 123), pour..... 31,890f 18c

2° Au compte des produits divers de l'exercice 1838 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 55 et 57), pour 961,281 francs 35 centimes, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances..... 181,667 37

Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 137,850 14

Recouvrements sur prêts au commerce..... 641,763 84

961,281 35

SOMME PAREILLE..... 61,861 54

SOMME ÉGALE..... 993,171 53

ÉTAT n° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances au 1er janvier 1839.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION. PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement actuel.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1839.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	239,474 00	3,709,436 68	16,191 03	19,554 25	19,554 25	3,965,101 71	189,728 76	162,441 34	3,632,485 86	3,984,655 96	22	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'administration des finances* et les *créances* estimées *bonnes* par l'agence judiciaire du trésor, résulte du mouvement qu'opèrent sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer chaque année dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises, des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes, tandis que les débets compris dans l'actif de l'administration des finances, n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 306,361 francs 98 centimes, la *Situation de l'administration des finances*, page 369.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	38,479 29	9,131 31	"	1,021 50	46,589 10	7,515 46	5,616 57	34,478 57	47,610 60	10	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	3,072 53	97,031 94	49,794 03	33,352 77	116,545 73	32,467 76	13,148 23	104,282 51	149,898 50	47	
31	Receveurs des douanes	"	"	153,798 42	534,198 21	239 53	5,789 65	682,446 51	20,932 97	4,734 56	662,568 63	688,236 16	7	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	36,763 76	15,557 83	37,516 52	41,139 17	48,698 94	3,733 38	353 91	85,750 82	89,838 11	21	
32	Directeurs des postes	"	"	74,054 10	9,999 89	13,069 91	16,999 25	80,124 65	9,342 40	16,389 10	71,392 40	97,123 90	29	
30	Receveurs des loteries	"	"	97,390 82	"	"	5,379 21	92,011 61	8,178 65	"	89,212 17	97,390 82	3	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	306,663 29	577,973 21	"	74,102 29	74,102 29	884,636 50	4,500 00	40,500 00	913,738 79	958,738 79	7	
36	Caissier central du trésor	"	"	"	"	50,604 65	26,220 75	24,383 90	24,920 00	10,000 00	15,684 65	50,604 65	1	
		"	546,137 29	4,690,968 81	682,110 21	244,881 18	223,558 84	5,940,538 65	301,319 38	253,183 71	5,609,594 40	6,164,997 49	147	
19	Prêts faits à divers négociants, antérieurement à 1818	"	"	1,288,972 59	110,689 31	"	16,178 36	1,383,483 54	475 36	329,864 90	1,069,321 64	1,399,661 90	4	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	273,975 40	66,624 78	207,350 62	228,302 95	25,841 85	19,830 60	273,975 40	6	
	TOTAL	"	546,137 29	5,979,941 40	792,799 52	518,856 58	306,361 98	7,531,372 81	530,097 69	608,890 46	6,698,746 64	7,837,734 79	157	
1	Directeurs et trésoriers des monnaies	"	7,598 22	"	"	"	"	7,598 22	300 00	700 00	6,598 22	7,598 22	1	
2	Receveurs et préposés des économats	1,383 65	1,990 29	"	"	"	"	3,373 94	2,383 65	500 00	490 29	3,373 94	2	
3	Receveurs des finances, domaines et bois	5,216 54	208,948 21	"	"	"	"	214,164 75	10,000 00	6,136 12	198,028 63	214,164 75	4	
4	Receveurs de district, de 1791 à l'an IV	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
8	Comptables divers	"	"	255,303 05	18,716 01	32,305 92	"	306,324 98	268,703 07	7,000 00	30,621 91	306,324 98	6	
9	Comptables des colonies	"	"	25,059 98	"	"	"	25,059 98	"	"	25,059 98	25,059 98	2	
10	Créances de l'ancienne liste civile (antérieurement à 1814)	"	"	91,357 46	"	"	"	91,357 46	2,000 00	1,000 00	88,357 46	91,357 46	1	
11	Fournisseurs	1,612 84	5,086,023 54	847,588 79	2,176,406 08	240,352 63	"	8,351,983 88	88,942 82	1,050,836 28	7,212,204 78	8,351,983 88	35	
12	Comptables de la marine, trésoriers et consuls	"	"	425,045 41	"	"	"	425,045 41	"	"	425,045 41	425,045 41	2	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	419,992 35	31,145 88	56,620 69	"	507,758 92	6,713 94	135,573 17	365,471 81	507,758 92	107	
14	Gardes-magasins	"	"	597,557 41	80,641 89	61 21	"	678,260 51	2,558 92	9,797 30	665,904 29	678,260 51	16	
17	Économes des hôpitaux militaires	"	"	23,347 58	"	"	"	23,347 58	"	"	23,347 58	23,347 58	3	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux, étapes	"	351,382 78	646,352 42	29,087 07	145,200 65	"	1,172,022 92	4,799 24	475,494 76	691,728 92	1,172,022 92	55	
20	Boulangers, de 1789 à 1792	994 28	"	"	"	"	"	994 28	400 00	"	594 28	994 28	1	
21	Meuniers, de 1792 à l'an V	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	45,207 85	"	45,207 85	1,000 00	32,684 25	11,523 60	45,207 85	14	
23	Pensionnaires de l'État (remboursement d'arrérages)	"	"	"	4,010 28	28,272 97	"	32,283 25	2,950 80	25,246 68	4,085 77	32,283 25	18	
24	Directeurs des postes (affaires anciennes)	"	5,033 96	"	"	"	"	5,033 96	500 00	268 74	4,265 22	5,033 96	9	
27	Effets divers (douanes, adjudicataires de coupes de bois, etc.)	"	"	136,327 28	68,527 13	"	"	204,854 41	20,275 82	5,875 43	178,703 16	204,854 41	26	
28	Débiteurs divers	"	336,402 63	112,912 51	227,547 66	313,731 66	"	990,594 46	111,020 33	157,569 81	722,004 32	990,594 46	171	
34	Effets provenant de la caisse du sceau des titres	"	"	240 00	22,476 50	55,137 15	"	77,853 65	38,589 47	34,102 18	5,162 00	77,853 65	122	
38	Créances provenant de l'actif de l'ancienne liste civile. (Loi du 8 avril 1834)	"	"	"	1,375,506 35	"	"	1,375,506 35	757 85	1,300 00	1,373,448 50	1,375,506 35	12	
	TOTAL des divers débiteurs	9,207 31	5,997,379 63	3,581,084 24	4,034,064 85	916,890 73	"	14,538,626 76	561,895 91	1,944,084 72	12,032,646 13	14,538,626 76	607	
	REPORT des débets des comptables des finances et des prêts faits à divers négociants et manufacturiers	"	546,137 29	5,979,941 40	792,799 52	518,856 58	306,361 98	7,531,372 81	530,097 69	608,890 46	6,698,746 64	7,837,734 79	157	
		9,207 31	6,543,516 92	9,561,025 64	4,826,864 37	1,435,747 31	306,361 98	22,069,999 57	1,091,993 60	2,552,975 18	18,731,392 77	22,376,361 55	764	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.) Voir le développement ci-après	"	"	"	"	9,675,867 55	"	9,675,867 55	3,123,431 87	2,036,241 69	4,516,193 99	9,675,867 55	262	
	TOTAL GÉNÉRAL	9,207 31	6,543,516 92	9,561,025 64	4,826,864 37	11,111,614 86	306,361 98	31,745,867 12	4,215,425 47	4,589,216 87	23,247,586 76	32,052,229 10	1,026	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 Octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1839.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS effectués sur les ordonnances.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL du débet.	NOMBRE d'affaires finies.	RECOUVREMENTS effectués.	SOLDE dû au 1er janvier 1839. NOMBRE d'affaires.	SOLDE dû au 1er janvier 1839. SOMMES.	APPRÉCIATION de l'Agence judiciaire. CRÉANCES bonnes.	CRÉANCES douteuses.	CRÉANCES irrecouvrables.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire	10,899,686f 10c	1,021,918f 80c	11,921,604f 90c	69	5,916,879f 93	117	6,004,724f 97c	1,828,969f 52c	1,253,944f 19c	2,921,811f 26c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif)	3,290,931 00	243,880 90	3,534,811 90	34	2,411,435 10	66	1,123,376 80	224,130 44	258,168 31	641,078 05
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés	4,300,500 00	126,294 25	4,426,794 25	24	4,256,538 26	12	170,255 99	42,435 31	1,497 10	126,323 58
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement	761,798 00	67,438 05	829,236 05	7	381,950 47	30	447,285 58	85,481 24	68,899 40	292,904 94
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du trésor des effets de portefeuille en garantie	1,545,513 90	74,647 77	1,620,161 67	7	1,328,812 17	7	291,349 50	90,398 91	85,851 68	115,098 91
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures	4,653,400 00	571,365 04	5,224,765 04	26	3,982,270 74	29	1,242,494 30	602,219 14	365,682 72	274,592 44
8	Comptoirs d'escompte dans les départements	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du roi du 26 octobre 1830	1,700,000 00	2,214 46	1,702,214 46	"	1,305,834 05	1	396,380 41	249,797 31	2,198 29	144,384 81
437		29,811,329 00	2,187,796 10	31,999,125 10	175	22,323,257 55	262	9,675,867 55	3,123,431 87	2,036,241 69	4,516,193 99
									9,675,867 55		

OBSERVATIONS.

(a) Antérieurement au 1er janvier 1838, Intérêts	2,046,059f 05c	
Frais	51,753 13	2,097,812f 18c
Pendant l'année 1838, Intérêts	81,718 48	
Frais	8,265 44	89,983 92
		2,187,796 10
(b) Antérieurement au 1er janvier 1838		21,681,493 71
Pendant l'année 1838		641,763 84
		23,323,257 55

Nota. Ces recouvrements ont été appliqués, ainsi qu'il suit dans les comptes annuels de l'administration des finances, savoir :

Ressources extraordinaires de l'exercice 1830, recouvrements sur prêts au commerce (page 54 du compte de 1831)	6,939,977 51
Produits divers de l'exercice 1831 : Intérêts bonifiés au trésor sur prêts au commerce (page 51 du compte de 1831)	103,865 03
Produits divers de l'exercice 1832 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 63 du compte de 1832)	3,351,768 37
Intérêts bonifiés sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1832)	435,068 35
Remboursements de frais judiciaires pour prêts au commerce (page 61 du compte de 1832)	91 75
Produits divers de l'exercice 1833 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1833)	3,109,719 88
Service de trésorerie : Recettes sur frais judiciaires pour prêts au commerce (page 124 du compte de 1831) 1,579 47	
Idem (page 146 du compte de 1832) 423 32	1,802 79
Produits divers de l'exercice 1834 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 57 du compte de 1834)	2,144,327 82
Produits divers de l'exercice 1835 : Recouvrements sur prêts au commerce (page 60 du compte de 1835)	2,501,404 42
Produits divers de l'exercice 1836. (Recouvrements sur prêts au commerce (page 61 du compte de 1836.)	1,824,593 44
Produits divers de l'exercice 1837. (Recouvrements sur prêts au commerce, page 57)	1,269,774 35
Produits divers de l'exercice 1838. (Recouvrements sur prêts au commerce, page 57)	641,763 84
	22,323,257 55

COMPTE

DE

L'EXPLOITATION DES SALINES

ET

MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE

Sur l'exploitation des Salines et Mines de sel de l'Est.

La loi du 6 avril 1825 a autorisé la concession pour quatre-vingt-dix-neuf ans, et pour être réunies dans les mêmes mains, à titre de régie intéressée :

1° De l'exploitation des salines de Dieuze, Moyenvic, Château-Salins, Soultz, Saulnot, Arc, Salins et Montmorot, situées dans les départements de la Meurthe, du Bas-Rhin, de la Haute-Saône, du Doubs et du Jura;

2° De la mine de sel gemme existant dans les départements ci-dessus dénommés, ainsi que dans ceux de la Meuse, de la Moselle, du Haut-Rhin, des Vosges et de la Haute-Marne.

Conformément à l'ordonnance royale du 15 septembre 1825, au cahier des charges y annexé, et à l'avis inséré dans le Moniteur du 15 octobre suivant, cette concession fut faite à une Compagnie, moyennant le payement d'une somme de 1,800,000 francs à titre de prix fixe du bail, et une part dans les bénéfices, fixée à 59 centièmes du produit net.

Depuis cette époque, et d'après des circonstances nouvelles, ces premières conditions ont été modifiées. Par une ordonnance royale du 17 janvier 1830, il a été statué, entre autres dispositions, que, pendant une période de dix années, le prix fixe du bail serait réduit à 1,200,000 fr., et que la part de l'État dans les bénéfices de l'exploitation serait augmentée et réglée de la manière suivante :

2/3 sur les premiers 300,000 francs;

3/4 sur le produit excédant cette somme.

Quant au mode de surveillance et de comptabilité, voici comment il a été réglé et mis à exécution.

Par un article du traité passé avec la Compagnie le 10 février 1826, le gouvernement s'est réservé le droit de faire surveiller, par des agents de son choix, l'accomplissement des clauses du bail, ainsi que toutes les opérations de la compagnie, et de prescrire les mesures relatives à la forme de ses écritures et à la reddition de ses comptes annuels.

En conséquence de cette disposition, une commission fut spécialement chargée d'examiner le compte produit par la Compagnie pour l'année 1826, et de présenter ses observations et ses vues d'amélioration tant sur la comptabilité que sur l'exploitation des Salines. De semblables commissions ont été formées, chaque année, à l'effet de procéder aux mêmes investigations pour les comptes de 1827, 1828, 1829 et 1830. Ces comptes ont été aussi l'objet d'un premier examen opéré sous la direction du ministère des finances et au vu des pièces justificatives. Cependant le résultat de ces vérifications n'avait pas reçu de sanction officielle, parce qu'aucun acte ne déterminait par quelle autorité et dans quelle forme les comptes de la Compagnie seraient définitivement arrêtés.

Les inconvénients qui pouvaient résulter de ce régime provisoire ont cessé par l'effet de l'ordonnance royale du 16 octobre 1832, aux termes de laquelle la régie des salines a été soumise à la juridiction de la Cour des comptes, non-seulement à partir de l'année 1832, mais encore pour toutes les années qui ont précédé, depuis 1826.

D'après cette disposition, la Cour a été saisie des comptes et de toutes les pièces et documents relatifs à la gestion de la Compagnie jusques et y compris l'année 1837.

L'article 3 de la même ordonnance prescrit aussi de publier, chaque année, dans le compte des finances, les résultats de l'exploitation, *tant en deniers qu'en matières;* et le compte de l'année 1832 a dû, en outre, reproduire les opérations de la Compagnie depuis son entrée en exercice.

Il avait été déjà en partie satisfait à cette obligation par l'insertion, dans le compte de 1831, de deux tableaux qui exposaient les recettes et les dépenses effectuées par la régie des salines pendant les années 1830 et 1831, et qui faisaient ressortir la part attribuée à l'État dans les produits de chacune de ces deux années.

L'exécution complète de la dernière ordonnance s'est trouvée assurée par la publication qui a été faite dans les comptes de 1832 à 1837, de divers tableaux présentant le développement par année des opérations effectuées, tant en matières qu'en deniers, depuis 1826 jusques à 1836.

Des développements analogues sont joints à cette note en ce qui concerne les opérations de l'année 1837.

A l'égard de 1838, on se borne à donner la situation des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année, avec le décompte et la répartition du bénéfice de l'exploitation. Les résultats en matières propres à cette année n'ayant pu encore être arrêtés définitivement, ils ne figureront que dans le compte des finances de 1839.

Ces renseignements se trouvent complétés par un dernier tableau qui reproduit sommairement, depuis 1826 jusques à 1838, tous les éléments de la recette et de la dépense, et qui établit, pour chaque année, le résultat de l'exploitation, la répartition du bénéfice au profit du trésor et des actionnaires, et le décompte de la somme dont le trésor a profité sur ce bénéfice, toutes charges déduites.

Enfin, la mesure d'ordre qui a soumis la comptabilité des Salines à l'examen et au jugement de la Cour des comptes a été suivie d'une décision ministérielle qui assujettit la compagnie à fournir à la direction de la comptabilité générale des finances, à dater de 1833, un bordereau mensuel de ses recettes et de ses dépenses, en matières et en deniers, appuyé de toutes les pièces justificatives. Au moyen de cette communication périodique, les contrôles qui sont exercés sur les opérations relatives à l'exploitation des salines reposent sur des écritures authentiques, comme ceux qui s'appliquent à la gestion des comptables publics.

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Mouvement des Matières résultant de l'extraction et de la fabrication des Sels, ainsi que de la Manutention de la fabrique de produits chimiques, pendant l'année 1837.

DÉSIGNATION DES MATIÈRES.		QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1836.	RECETTE. QUANTITÉS EXTRAITES de la mine en 1837.	RECETTE. PRODUIT de L'ÉGRUGEAGE.	RECETTE. QUANTITÉS FABRIQUÉES en 1837.	RECETTE. QUANTITÉS achetées en 1837.	RECETTE. BONS de MAGASIN.	TOTAL des RESTES en magasin et de la recette.	DÉPENSE. QUANTITÉS EMPLOYÉES à la refonte pour la saturation des eaux.	DÉPENSE. QUANTITÉS employées à l'égrugeage.	DÉPENSE. QUANTITÉS VENDUES à l'intérieur en 1837.	DÉPENSE. QUANTITÉS vendues à l'étranger en 1837.	DÉPENSE. QUANTITÉS employées aux mélanges, raffinage, fabrication, etc.	DÉPENSE. DÉCHETS et bonification aux acheteurs.	DÉPENSE. TOTAL de LA DÉPENSE.	QUANTITÉS RESTANT en magasin à la fin de l'année 1837.	OBSERVATIONS.
Sel	fossile en blocs	872,500k	13,418,906k	.....	.....	.....	.....	14,291,406k	12,332,500k	1,091,006k	.....	.....	.....	.....	13,423,506k	867,900k	
	fossile égrugé	49,474	.....	1,091,006k	.....	.....	.....	1,140,480	.....	.....	889,200k	211,680k	.....	.....	1,100,880	39,600	
	raffiné	19,471,354	.....	.....	30,063,750k	.....	.....	49,535,104	.....	.....	22,047,625	6,106,596	.....	1,798,733k	29,952,954	19,582,150	
Produits chimiques.	Soude brute	385,022	.....	.....	6,100,170	.....	9,000k	6,494,192	.....	.....	194,821	.....	5,957,000k	.....	6,151,821	342,371	
	Sel de soude	131,653	.....	.....	1,812,813	.....	197	1,944,663	.....	.....	1,727,085	.....	.....	.....	1,727,085	217,578	
	Soude cristallisée	64,574	.....	.....	500,681	.....	.....	565,255	.....	.....	481,203	.....	.....	3	481,206	84,049	
	Soude saucée	11,262	.....	.....	141,756	.....	.....	153,018	.....	.....	135,840	.....	.....	.....	135,840	17,178	
	Soude incinérée	65,851	.....	.....	563,150	.....	9,000	638,001	.....	.....	1,063	.....	583,300	.....	584,363	53,638	
	Soude caustique	1,732	.....	.....	5,126	.....	.....	6,858	.....	.....	5,077	.....	.....	.....	5,077	1,781	
	Fondant vitreux	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	Sulfate de soude	233,215	.....	.....	4,497,552	56,372k	2,600	4,789,739	.....	.....	400,727	.....	3,706,649	.....	4,107,376	682,363	
	Eaux-mères de soude	5,705	.....	.....	1,591,670	.....	28,903	1,626,278	.....	.....	.....	.....	1,600,649	.....	1,600,649	25,629	
	Soude en cours de fabrication. Soude brute.	8,000	.....	.....	2,000	.....	.....	10,000	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	10,000	
	Soude en cours de fabrication. Lessives	127,430	.....	.....	12,218,772	.....	.....	12,346,202	.....	.....	.....	.....	12,259,239	.....	12,259,239	86,963	
	Chlorure de chaux à 110	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	Chlorure de chaux à 100	83,039	.....	.....	803,915	.....	.....	886,954	.....	.....	796,260	.....	.....	590	796,850	90,104	
	Chlorure de chaux à 90	9,335	.....	.....	95,296	.....	.....	104,631	.....	.....	98,403	.....	.....	.....	98,403	6,228	
	Chlorure de chaux à 80	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	.....	
	Acide muriatique	266,065	.....	.....	3,234,620	484,396	.....	3,985,081	.....	.....	826,830	.....	2,987,840	6,591	3,821,261	163,820	
	Acide sulfurique	249,603	.....	.....	4,156,050	3,928,000	.....	8,333,653	.....	.....	3,974,509	.....	4,089,233	10,701	8,074,443	259,210	
	Acide nitrique	6,534	.....	.....	208,383	.....	.....	214,917	.....	.....	894	.....	195,957	.....	196,851	18,066	
	Sel d'étain	9,627 1/2	.....	.....	41,710 1/2	.....	.....	51,338	.....	.....	44,000 1/2	.....	.....	.....	44,000 1/2	7,337 1/2	
	Nitrate de plomb	136	.....	.....	1,315	.....	.....	1,451	.....	.....	255	.....	.....	.....	255	1,196	
	Os gélatinés	13,348	.....	.....	121,507	.....	.....	134,855	.....	.....	98,842	.....	19,580	.....	118,422	16,433	
	Colle d'os	448	.....	.....	8,807	.....	.....	9,255	.....	.....	9,249	.....	.....	6	9,255	.....	
	Sulfate de potasse	.....	.....	.....	79,650	.....	.....	79,650	.....	.....	24,981	.....	.....	.....	24,981	54,669	

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1837.

RECETTE.

Vente de sel fossile.	en blocs pour la saturation	123,325q 00k au prix moyen de 0f 50c		61,662f 50c	
	Égrugé, à l'intérieur	8,892 00	*idem* 2 50 73/100	22,295 00	
	Égrugé, à l'étranger	2,116 80	*idem* 3 98 66/100	8,438 85	103,899f 61c
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)			11,503 26	
Vente de sel raffiné.	A l'intérieur	220,476q 25k au prix moyen de 11f57c 22/100		2,551,408 65	
	A l'étranger	61,065 96	*idem* 10 46 53/100	639,075 32	3,451,393.31
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)			260,909 34	
Recettes diverses				12,786 03	
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques				2,189,148 68	
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique				868,608 71	
Intérêts et commissions reçus de divers				165,879 52	3,289,909 01
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes				43,816 20	
Bénéfice brut sur le sel de mer				9,669 87	
TOTAL de la Recette					6,845,201 93

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie (y compris 3,000f à la charge des produits chimiques)			1,200,000f 00c	
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0 (y compris 60,000f à la charge des prod. chim.)			400,000 00	
	Dépenses administratives			164,340 52	
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle			71,704 32	
	Loyer, contributions et frais de garde des salines particulières			47,711 28	1,883,756 12
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile			83,167 52	
	Dépenses relatives au sel raffiné			1,278,469 20	
	Dépenses diverses			12,481 83	
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques			1,974,833 21	
	Dépenses de la fabrique d'acide sulfurique			827,848 59	4,275,940 70
	Intérêts et commissions payés à divers			99,140 35	
Remise du cinquième du bénéfice brut allouée à l'agent de la compagnie sur le sel de mer					
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830 (y compris 17,500f à la charge des prod. chim.)					100,000 00
TOTAL de la Dépense					6,259,696 82
Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1837. — Trésor public	2/3 sur les premiers	300,000f 00c	200,000f 00c	414,128f 83c	
	3/4 sur l'excédant de	285,505 11	214,128 83		585,505 11
— Actionnaires	1/3 sur les premiers	300,000 00	100,000 00	171,376 28	
	1/4 sur l'excédant de	285,505 11	71,376 28		
TOTAL égal à celui de la Recette					6,845,201 93

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1837, suivant le décompte ci-dessus	414,128 83
MONTANT brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1837. (Voir page 54)	1,614,128 83

Développement des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines et Mines de sel de l'Est, pendant l'année 1838.

RECETTE.

Vente de sel fossile	En blocs pour la saturation	135,470q 00k au prix moyen de 0f 50c		67,735f 00c	
	Égrugé, à l'intérieur	7,207 00	*idem* 2 70 61/100	19,503 00	
	Égrugé, à l'étranger	2,258 55	*idem* 4 10 70/100	9,275 92	109,960f 59c
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)			13,446 67	
Vente de sel raffiné	à l'intérieur	247,901q 90k au prix moyen de 11f 44c 79/100		2,837,981 85	
	à l'étranger	84,178 55	8 93 66/100	752,277 34	3,748,370 71
	Recettes accessoires (valeur de tonneaux, sacs et objets divers)			158,111 52	
Recettes diverses				12,216 65	
Recettes provenant de la fabrique de produits chimiques				2,172,606 40	
Recettes provenant de la fabrique d'acide sulfurique				731,741 39	3,145,134 07
Intérêts et commissions reçus de divers				169,922 65	
Remise de 3/4 p. 0/0 du droit sur le sel bonifiée à la compagnie par les contributions indirectes				48,482 95	
Bénéfice brut sur le sel de mer				10,164 03	
TOTAL de la Recette					7,003,465 37

DÉPENSE.

Frais généraux	Prix du bail de la compagnie (y compris 3,000f à la charge des produits chimiques)			1,200,000 00	
	Intérêts du fonds social à 4 p. 0/0 (y compris 60,000f à la charge des prod. chim.)			400,000 00	
	Dépenses administratives			159,340 73	
	Subvention à l'entretien des routes de la Meurthe et de la Moselle			73,781 00	
	Loyers, contributions et frais de garde des salines particulières			47,870 90	1,880,992 63
Frais d'exploitation	Dépenses relatives au sel fossile			80,788 38	
	Dépenses relatives au sel raffiné			1,610,664 85	
	Dépenses diverses			8,712 78	
	Dépenses de la fabrique de produits chimiques			1,977,840 94	
	Dépenses de la fabrique d'acide sulfurique			599,183 57	
	Intérêts et commissions payés à divers			104,415 31	4,381,605 83
Dépenses relatives au sel de mer				#	
Prélèvement autorisé par l'article 2 de l'ordonnance du 17 janvier 1830 (y compris 17,500f à la charge des produits chimiques)					100,000 00
TOTAL de la Dépense					6,362,598 46
Répartition du bénéfice de l'exploitation de l'année 1838. — Trésor public	2/3 sur les premiers	300,000f 00c	200,000f 00c	455,650 16	
	3/4 sur l'excédant de	340,866 91	255,650 16		640,866 91
— Actionnaires	1/3 sur les premiers	300,000 00	100,000 00	185,216 75	
	1/4 sur l'excédant de	340,866 91	85,216 75		
TOTAL égal à celui de la Recette					7,003,465 37

RÉSULTAT POUR LE TRÉSOR.

Prix fixe du bail	1,200,000 00
Part dans le bénéfice de l'exploitation de 1838, suivant le décompte ci-dessus	455,650 16
Montant brut du produit acquis au Trésor pour l'année 1838. (Voir page 55)	1,655,650 16

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

Tableau général des Recettes et des Dépenses effectuées par la Régie des Salines de l'Est, et du résultat de l'Exploitation, depuis 1826 jusques et y compris 1838.

ANNÉES.	RECETTE.				DÉPENSE.			RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION.		RÉPARTITION DU BÉNÉFICE		DÉCOMPTE DES SOMMES REVENANT A L'ÉTAT SUR LE BÉNÉFICE DE L'EXPLOITATION.		
	VENTE DE SEL.		RECETTES diverses.	TOTAL.	PRIX DU BAIL payé au Trésor.	FRAIS d'exploitation.	TOTAL.	EN BÉNÉFICE.	EN PERTE.	AU PROFIT du Trésor.	AU PROFIT des actionnaires.	PRIX FIXE DU BAIL et part annuelle des bénéfices de l'exploitation.	CHARGES SPÉCIALES à déduire.	MONTANT NET reçu par l'État.
	Quantités vendues.	Produit.												
1826	288,155k82	3,739,261f 65c	11,013,628f 91c	14,752,890f 56c (a)	1,800,000f 00c	12,514,304f 02c	14,314,304f 02c (b)	(c) 438,586f 54c		258,766f 06c	179,820f 48c	2,058,766f 06c	166,698f 19c	1,892,067f 87c
1827	316,221 07	3,860,813 20	1,783,552 21	5,644,365 41	1,800,000 00	3,484,587 04	5,284,587 04	(c) 359,778 37		212,269 24	147,509 13	2,012,269 24	157,552 21	1,854,717 03
1828	322,096 77	3,927,190 98	1,090,078 01	5,017,268 99	1,800,000 00	3,495,710 38	5,295,710 38		(d) 278,441f 39c			1,800,000 00	568,920 39	1,231,079 61
1829	315,140 86	3,965,453 31	1,179,859 24	5,145,312 55	1,200,000 00	3,580,208 38	4,780,208 38	365,104 17		248,828 13	116,276 04	1,448,828 13	210,867 31	1,237,960 82
1830	325,348 45	3,752,808 37	1,398,555 69	5,151,364 06	1,200,000 00	3,371,937 73	4,571,937 73	579,426 33		409,569 75	169,856 58	1,609,569 75	213,121 55	1,396,448 20
1831	320,454 78	3,648,161 39	1,168,489 73	4,816,651 12	1,200,000 00	2,979,803 83	4,179,803 83	636,847 29		452,635 47	184,211 82	1,652,635 47	(e) 204,399 84	1,448,235 63
1832	285,283 47	3,090,336 56	1,792,197 24	4,882,533 80	1,200,000 00	3,345,272 54	4,545,272 54	337,261 26		227,945 94	109,315 32	1,427,945 94	190,920 86	1,237,025 08
1833	273,203 70	2,848,133 97	1,605,036 74	4,453,170 71	1,200,000 00	3,240,148 97	4,440,148 97	13,021 74		8,681 16	4,340 58	1,208,681 16	170,704 00	1,037,977 16
1834	315,840 70	3,365,123 17	1,865,761 43	5,230,884 60	1,200,000 00	3,644,178 35	4,844,178 35	386,706 25		265,029 69	121,676 56	1,465,029 69	168,628 74	1,296,400 95
1835	327,828 75	3,628,665 69	2,841,265 95	6,469,871 64	1,200,000 00	4,886,243 08	6,086,243 08	383,628 56		262,721 42	120,907 14	1,462,721 42	158,082 15	1,304,639 27
1836	325,253 48	3,566,551 96	3,420,561 20	6,987,113 16	1,200,000 00	5,246,615 48	6,446,615 48	540,497 68		380,373 26	160,124 42	1,580,373 26	152,729 75	1,427,643 51
1837	292,551 01	3,221,217 82	3,623,984 11	6,845,201 93	1,200,000 00	5,059,696 82	6,259,696 82	585,505 11		414,128 83	171,376 28	1,614,128 83	143,351 16	1,470,777 67
1838	341,546 00	3,619,038 11	3,384,427 26	7,003,465 37	1,200,000 00	5,162,598 46	6,362,598 46	640,866 91		455,650 16	185,216 75	1,655,650 16	153,011 00	1,502,639 16
	4,048,924 86	46,232,696 18	36,167,397 72	82,400,093 90	17,400,000 00	60,011,305 08	77,411,305 08	5,267,230 21	278,441 39	3,596,599 11	1,670,631 10	20,996,599 11	2,658,987 15	18,337,611 96

(*a*) La recette effectuée en 1826 se compose de la manière suivante :

Recettes de l'exploitation	4,734,772f 31c
Recettes pour compte de correspondants	18,118 25
Recouvrement du prix des actions	10,000,000 00
	14,752,890 56

(*b*) La dépense de 1826 se divise ainsi qu'il suit :

Dépenses de l'exploitation	1,709,598 03
Diminution sur les inventaires	466,644 68
Prix du bail	1,800,000 00
Intérêts du fonds social	300,000 00
Valeurs en inventaire payées à l'ancienne compagnie	3,212,989 57
Achat de l'entrepôt de Saint-Avold	4,572 23
Indemnités à l'ancienne compagnie et à la compagnie Thonnelier (*à-compte*)	3,468,880 69
Cautionnement de la compagnie	2,500,000 00
Dépenses pour compte de correspondants	193,094 00
Nouveaux établissements	658,524 82
	14,314,304 02

(*c*) Les commissaires nommés pour l'examen des comptes des années 1826 et 1827, ayant fixé le bénéfice

de l'année 1826 à	83,562f 39c	au lieu de	438,586f 54c
et de celle de 1827 à	176,042 30	au lieu de	359,778 37
TOTAL	259,604 69	au lieu de	798,364 91

Il en est résulté que la différence de 538,760 francs 22 centimes a dû être restituée par les deux parties prenantes, chacune dans la proportion de ses avantages;

Le Trésor a restitué	317,868f 53c	538,760f 22c
Et la compagnie	220,891 69	

(*d*) Le résultat en perte présenté par l'exploitation de l'année 1828 a été ajouté aux dépenses prélevées sur le fonds social, sous la déduction toutefois de la somme de 86,133 francs dont la valeur des sels en inventaire avait été mal à propos affaiblie au 31décembre 1828, ce qui réduit alors la perte réelle de l'exploitation, pour cette année, à 192,308 francs 39 centimes. La rectification des 86,133 francs a été ensuite opérée par la compagnie dans son compte de 1829, où elle a reporté les valeurs en inventaire sans avoir égard à la réduction que ces valeurs avaient précédemment subie.

(*e*) Les dépenses spéciales dont le prélèvement a été fait jusqu'en 1830, sur le produit brut attribué au Trésor, ont été imputées à partir de l'exercice 1831, sur des crédits spéciaux accordés à cet effet par les lois de finances. Les dépenses de cette nature applicables à 1838 n'étant pas définitivement connues, on comprend dans cet état le montant du crédit ouvert par le budget pour y faire face.

COMPTE

DE LA FABRICATION DES MONNAIES

ET

DES MÉDAILLES.

NOTE

Sur la fabrication des Monnaies et sur celle des Médailles pendant l'année 1838.

Les opérations de toute nature résultant de la fabrication des monnaies ont été réparties jusqu'au 1er janvier 1838 dans treize ateliers monétaires ; mais, à partir de cette époque, une ordonnance royale en date du 16 novembre 1837, a réduit ce nombre à celui de sept, en prononçant la suppression des hôtels de Bayonne, La Rochelle, Limoges, Nantes, Perpignan et Toulouse.

Les documents publiés sur ce service comprennent les divers mouvements qui ont eu lieu, tant en matières qu'en espèces, pendant l'année 1838, dans les établissements conservés, ainsi que les résultats de la fabrication et de la vente des médailles, qui, à dater de 1832, ont fait partie des attributions de la commission des monnaies.

Ire PARTIE. Fabrication des monnaies.

En ce qui concerne la fabrication des monnaies, ces développements ont pour objet d'exposer le mouvement des matières d'or et d'argent depuis le moment de leur entrée dans les ateliers monétaires jusqu'à celui où elles sont rendues à la circulation en espèces monnayées.

Les matières versées aux changes sont reçues par les directeurs de la fabrication des monnaies, qui les prennent en charge pour leur valeur réelle, fabriquent les espèces au titre de 900 millièmes de fin, et en appliquent le montant au payement des frais de fabrication et au remboursement des bons remis aux propriétaires des matières.

Les opérations des monnaies se divisent en deux séries principales, désignées comme il suit :

1° Compte de la fabrication ;

2° Compte en espèces.

Compte de la fabrication.

La recette du compte de la fabrication se compose :

1° Des matières versées aux changes, pour lesquelles les directeurs de la fabrication des monnaies délivrent aux parties versantes un bon remboursable à échéance, en espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour frais de fabrication ;

2° Du montant de la retenue opérée sur la valeur réelle des matières reçues (1).

La dépense du compte de la fabrication résulte des délivrances d'espèces et échantillons, et des versements en numéraire faits par les directeurs en remplacement des matières qui n'ont pu être fabriquées.

---

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets.

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Mais une ordonnance royale du 15 février 1835 a réduit le montant de la retenue à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir ;

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs.

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Compte des espèces.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater les versements successifs des espèces fabriquées, et le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droits d'essai, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les deux premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle du fin contenu dans lesdites espèces.

La dépense comprend, outre les payements faits aux propriétaires de matières en remboursement de celles qu'ils ont versées aux changes, les mouvements de valeurs entre les comptables, et les payements imputables sur les produits bruts; ces derniers se composent des frais de fabrication et des tolérances en fort. Ces tolérances ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces deux comptes sont renfermés dans un premier tableau entre les soldes en espèces et en matières, dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de l'année 1838. Ils se trouvent rattachés aux autres sections du compte des finances selon la nature d'opérations à laquelle ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies et des médailles (voir pages 54 et 55); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 117 et 119), et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1839 (voir page 364).

Le tableau n° 2 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1838, en distinguant la nature de ces matières, et en faisant connaître le poids de leur fin, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1837 et 1838.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1837 et 1838, les recettes brutes attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en recette ou en dépense que la fabrication des monnaies a offert sur chacun de ces deux exercices.

Enfin, dans le tableau n° 5 on indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale, et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1838, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis la loi du 7 germinal an XI [28 mars 1803].

Ces différents états présentent dans leur ensemble les résultats suivants :

Opérations de l'année 1838.

Les anciennes espèces monnayées et les matières à divers titres, versées aux changes pendant l'année 1838, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir :

Or.....	Louis fabriqués depuis 1785.....	127,254f 37c	4,958,787f 14c
	Matières à divers titres.....	4,831,532 77	
Argent...	Espèces duodécimales.....	187,491 68	89,327,348 15
	Matières à divers titres.....	89,139,856 47	
	TOTAL.....		94,286,135 29

Les fabrications faites en 1838, tant avec ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au commencement de l'année ont été, *en valeur nominale :*

Or.....	Pièces de 40 francs.....	1,241,080f 00c	4,940,140f 00c	92,899,515f 75c
	—— de 20 francs.....	3,699,060 00		
Argent...	Pièces de 5 francs.....	85,715,440 00	87,959,375 75	
	—— de 2 francs.....	1,093,384 00		
	—— de 1 franc.....	559,353 00		
	—— de 1/2 franc.....	319,080 00		
	—— de 1/4 de franc.....	272,118 75		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève en *valeur réelle*

(voir page 573), à.....	or.....	4,937,096f 42c	92,877,162 66
	argent.....	87,940,066 24	

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances (voir page 575)..... 22,353 09

Les recettes et les frais qui sont résultés pour le Trésor, des fabrications faites en 1837 et 1838, se résument ainsi qu'il suit au 31 décembre 1838, savoir :

	EXERCICE 1837.	EXERCICE 1838.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essai, bénéfice pour tolérances en faible et différences de titre et recettes extraordinaires...	1,146,303f 08c	928,000f 05c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort et différences de titre.....	1,124,505 47	906,241 11
Reste en bénéfice pour le Trésor public.....	21,797 61	21,758 94

Le bénéfice pour le Trésor, résultant des opérations de l'exercice 1837, se compose principalement de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Il est à remarquer que ce bénéfice, qui ne figure ici que pour la somme de 21,797 fr. 61 cent, se trouve compris dans celle de 54,778 fr. 47 cent. portée en recette aux produits divers du budget avec le produit des médailles (voir page 54) pour 22,052 fr. 36 cent. La différence qui existe entre cette dernière somme et celle de 21,797 fr. 61 cent. provient de ce que les tolérances en fort, dont la compensation est faite dans le résultat ci-dessus, ont été remboursées à divers directeurs, au moyen d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances par la loi du 10 mai 1838, lequel est imputable sur l'exercice 1837, et de ce que le montant de ces tolérances a dû être, dès lors, retranché des dépenses de la fabrication des monnaies, pour être classé parmi les dépenses du budget dudit exercice.

En ce qui concerne l'exercice 1838, le bénéfice de 21,758 francs 94 centimes qui s'y rapporte, résulte également en partie de l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. Toutefois la somme qui sera portée en recette aux produits divers, en fin d'exercice, sera aussi susceptible d'être augmentée du montant des tolérances en fort, qui, du reste, ne s'élèvent jusqu'à présent qu'à

3,327 fr. 01 centime, attendu que ces tolérances, qui figurent aujourd'hui en dépense, au compte des monnaies, à titre de prélèvement sur les recettes brutes, devront être remboursées aux directeurs, et seront portées en dépense au budget de l'exercice 1838, sur un crédit qui y a été ouvert pour cet objet.

La fabrication et la vente des médailles qui, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, avaient fait partie jusqu'au 1er janvier 1832 de la dotation de la couronne, sont rentrées, à partir de cette époque, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à partir du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance royale du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances; ce tarif établit en outre le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1838, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6), qui fait suite aux tableaux relatifs à la fabrication des monnaies, présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance royale qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

[ÉTAT N° 1.]

FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1838.

RECETTE.

Solde au 1er janvier 1838	Numéraire			527,587f 83c	1,547,129f 83c
	Matières — Or		//	1,019,542 00	
	Matières — Argent		1,019,542f 00c		
Recettes brutes sur les produits des monnaies	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de la fabrication	Exercice 1837: //	Exercice 1838: 902,914f 10c		
	Bénéfice pour tolérances en faible	705f 97c	25,010 15		
	Droits d'essai	//	75 80		
		705 97	928,000 05	928,706 02	
Recettes brutes sur les produits des médailles	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	//	401,344 50		
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc	//	99 61	401,444 11	
Mouvement de matières et d'espèces relatifs à la fabrication	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (1)			93,383,221 19	
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'or		4,937,096f 42c		
	Recettes en espèces nouvellement fabriquées — Espèces d'argent		87,940,066 24	92,877,162 66	
	Recettes en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées			3 95	
	Retenue de 5 c. par kil. de matières fabriquées pour frais de coins			22,341 99	
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées pour frais de virole brisées			3,518 94	
	Bonification de 1 fr. 19 c. allouée aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent			1,102 01	
	Recette pour droit d'affinage			9,836 28	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Échantillons adressés par les directeurs à la commission pour être déposés dans la caisse à 3 clefs		48,616f 50c		
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Valeur des échantillons reçus de la commission pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication		45,658 50	94,275 00	
	Espèces reçues par les directeurs de la fabrication en remplacement d'échantillons envoyés à la commission			45,658 50	
Fonds reçus du trésor en remboursement des tolérances en fort dans la fabrication de l'exercice 1837				254 75	
Recettes provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				38,054,455 96	
				225,821,981 36	225,821,981 36
Total					227,369,111 19

(1) *Déduction faite de 902,914 fr. 10 cent. montant des retenues faites au profit du Trésor.* (Voir la recette de cette somme à l'exercice 1838, et la note du tableau suivant, page 574 d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 94,286,135 fr. 29 cent.)

DÉPENSE.

		Exercice 1837.	Exercice 1838.		
Prélèvements sur les produits des monnaies	Frais de fabrication	71,457f 15c	795,990f 90c		
	Perte pour tolérances en fort	36 02	3,327 01		
		71,493 17	709,317 91	870,811f 08c	
Prélèvements sur les produits des médailles	Frais de fabrication des médailles frappées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	//	365,081 80	365,081 80	
Mouvements de matières et d'espèces relatifs à la fabrication	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'or		4,937,096f 42c		
	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes — Espèces d'argent		87,940,066 24	92,877,162 66	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées			3 95	
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes			92,101,259 21	
	Payements faits sur la retenue de 5 c. pour frais de coins			24,384 47	
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées			3,974 71	
	Frais d'affinage			9,836 28	
	Payements faits aux porteurs de matières pour bonification de 1 fr. 19 c. par kil. d'espèces duodécimales d'argent			1,080 50	
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons			48,616 50	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs		45,658f 50c		
	Dépôt — Caisse à 3 clefs — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons en remplacement de ceux adressés pour être déposés dans la caisse à 3 clefs		45,658 50	91,317 00	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication				38,134,414 41	
Versements dans les caisses du Trésor public	au caissier central du Trésor		28,573f 54c		
	aux receveurs généraux dans les départements		22,352 30	50,925 84	
				224,578,868 41	224,578,868f 41c
Solde au 31 décembre 1838	Numéraire			361,732 10	
	Matières — Or		21,690 72		
	Matières — Argent		2,406,819f 96c	2,428,510 68	2,790,242 78
Total					227,369,111 19

[ÉTAT N° 2.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes des Ateliers monétaires pendant l'année 1838.

ENTRÉES AUX CHANGES.		POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.		k. g. m.	fr. c.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1838		//	//	//
Matières versées aux changes pendant l'année.	Louis fabriqués depuis 1785	36,944,820	127,254 37	4,958,787 14
	Matières à divers titres	1,402,703,064	4,831,532 77	
		1,439,647,884	4,958,787 14	4,958,787 14
MATIÈRES D'ARGENT.				
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1838		4,587,938,995	1,019,542 00	1,019,542 00
Matières versées aux changes pendant l'année.	Espèces duodécimales	843,712,629	187,491 68	89,327,348 15
	Matières à divers titres	401,129,358,046	89,139,856 47	
		406,561,009,670	90,346,890 15	90,346,890 15

Les matières versées aux changes s'élèvent, pour l'or, à	4,958,787f 14c	
Et pour l'argent, à	89,327,348 15	
ENSEMBLE	94,286,135 29	
Les retenues faites sur ces matières pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau précédent) ont été de	902,914 10	
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières. (Voir page 572)	93,383,221 19	

FABRICATION.	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.	
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 4,940,140 fr.)	1,433,350,579	4,937,096f 42c	4,937,096f 42c
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	//	//	//
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1838	6,297,305	21,690 72	21,690 72
	1,439,647,884	4,958,787 14	4,958,787 14
MATIÈRES D'ARGENT.			
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 87,959,375 fr. 75 c.)	395,730,301,996	87,940,066 24	87,940,066 24
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	17,702	3 95	3 95
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1838	10,830,689,972	2,406,819 96	2,406,819 96
	406,561,009,670	90,346,890 15	90,346,890 15

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de	4,940,140f 00c	
La valeur réelle de	4,937,096 42	
Résultat, au profit du Trésor, des tolérances en faible et en fort	3,043 58	3,043f 58c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de	87,959,375 75	
La valeur réelle de	87,940,066 24	
Résultat, au profit du Trésor, des tolérances en faible et en fort	19,309 51	19,309 51
BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort		22,353 09
Le tableau qui précède présente :		
En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1837, pour 705 fr. 97 c., et à l'exercice 1838, pour 25,010 fr. 15 c.; ensemble		25,716 12
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1837, pour 36 fr. 02 c., et à l'exercice 1838, pour 3,327 fr. 01 c.; ensemble		3,363 03
SOMME PAREILLE		22,353 09

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

[ETAT N° 3.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Résumé du bénéfice réalisé sur la fabrication des Monnaies et des Médailles, pour les Exercices 1837 et 1838

EXERCICE 1837.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	3,931f 24c	1,121,302f 46c	1,125,233f 70c
Droits d'essai	66 00	1 60	67 60
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	1,509 74	19,492 04	21,001 78
TOTAL des Recettes brutes	5,506 98	1,140,796 10	1,146,303 08
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	3,919 85	1,120,330 87	1,124,250 72
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	»	254 75	254 75
TOTAL des Prélèvements	3,919 85	1,120,585 62	1,124,505 47
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	5,506 98	1,140,796 10	1,146,303 08
Prélèvements sur les recettes brutes	3,919 85	1,120,585 62	1,124,505 47
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	1,587 13	20,210 48	21,797 61

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	334,476f 53c	334,625 16
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	148 63	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			301,899 05
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			32,726 11

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	21,797 61	(a)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	32,726 11	
TOTAL	54,523 72	

(a) On voit par le tableau ci-dessus que le bénéfice sur la fabrication des monnaies qui s'applique à l'exercice 1837 est de 21,797f 61c

Mais si l'on ajoute à ce bénéfice le montant des tolérances en fort, remboursées à divers directeurs des monnaies, lequel est de 254 75

On obtient pour le bénéfice sur la fabrication des monnaies 22,052 36

Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 32,726 11

On retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 54) 54,778 47

EXERCICE 1838.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	9,633f 79c	893,280 31	902,914 10
Droits d'essai	75 00	0 80	75 80
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	3,252 50	21,757 65	25,010 15
TOTAL des Recettes brutes	12,961 29	915,038 76	928,000 05
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	9,633 79	893,280 31	902,914 10
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	208 92	3,118 09	3,327 01
TOTAL des Prélèvements	9,842 71	896,398 40	906,241 11
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	12,961 29	915,038 76	928,000 05
Prélèvements sur les recettes brutes	9,842 71	896,398 40	906,241 11
BÉNÉFICE sur la fabrication des monnaies	3,118 58	18,640 36	21,758 94

MÉDAILLES.

Recettes brutes.	Produit de la vente des médailles fabriquées depuis l'ordonnance du 24 mars 1832	401,344 50	401,444 11
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	99 61	
Prélèvement des frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles vendues			365,081 80
BÉNÉFICE sur la fabrication des médailles			36,362 31

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	21,758f 94c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	36,362 31
TOTAL. (Voir page 55.)	58,121 25

[État n° 4.]

FABRICATION

Développement du bénéfice réalisé au profit du Trésor public

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1837. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état p. 576.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	37,369f 35c	35,299f 73c	2,069f 62c	//
Gironde	Bordeaux	41,228 72	41,005 11	223 61	//
Nord	Lille	345,592 66	339,868 91	5,723 75	//
Rhin (Bas-)	Strasbourg	31,391 94	31,390 55	1 39	//
Rhône	Lyon	4,839 93	4,911 41	//	71 48
Seine	Paris	364,169 35	354,888 61	9,280 74	//
Seine-Inférieure	Rouen	321,711 13	317,141 15	4,569 98	//
	Totaux	1,146,303 08	1,124,505 47	21,869 09	71 48
				21,797 61	

DES MONNAIES.

sur la fabrication des Monnaies, pour les Exercices 1837 et 1838.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS des MONNAIES.	EXERCICE 1838. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état page 577.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	106,514f 57c	105,551f 27c	963f 30c	//
Gironde	Bordeaux	22,897 64	23,821 25	//	923 61
Nord	Lille	220,248 03	214,585 55	5,662 48	//
Rhin (Bas-)	Strasbourg	78,261 41	338 29	77,923 12	//
Rhône	Lyon	7,689 39	575 53	7,113 86	//
Seine	Paris	278,896 01	256,076 09	22,819 92	//
Seine-Inférieure	Rouen	213,493 00	198,369 93	15,123 07	//
Totaux		928,000 05	799,317 91	129,605 75	923 61
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1839. (Voir page 119.)		//	106,923 20	//	106,923 20
		928,000 05	906,241 11	129,605 75	107,846 81
				21,758 94	

[ÉTAT N° 5.]

FABRICATION DES MONNAIES.

Tableau des Espèces fabriquées selon le Système décimal, jusqu'au 31 Décembre 1838.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	TOTAL de l'or.	PIÈCES de 5 francs.	PIÈCES de 2 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 1/2 franc.	PIÈCES de 1/4 de franc.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1838.	REPORT DU TOTAL des fabrications faites jusqu'au 31 décembre 1837.	TOTAL GÉNÉRAL des fabrications faites au 31 décembre 1838.
Paris	1,241,080f	3,451,900f	4,692,980f	23,918,520f	186,468f	182,824f	192,692f 00c	230,393f 50c	24,710,897f 50c	29,403,877f 50c	2,168,508,021f 25c	2,197,911,898f 75f
Bordeaux	"	"	"	2,251,205	38,998	17,306	8,312 00	4,037 50	2,319,858 50	2,319,858 50	110,543,623 00	112,863,481 50
Lille	"	247,160	247,160	20,807,170	339,618	162,108	56,514 00	22,132 50	21,387,542 50	21,634,702 50	692,528,305 00	714,163,007 50
Lyon	"	"	"	725,820	6,956	12,193	1,216 00	1,549 75	747,734 75	747,734 75	148,983,677 75	149,731,412 50
Marseille	"	"	"	10,359,030	50,138	19,987	"	"	10,429,155 00	10,429,155 00	88,153,633 00	98,582,788 00
Rouen	"	"	"	20,123,840	311,230	144,729	57,436 00	12,365 25	20,649,600 25	20,649,600 25	356,877,176 50	377,526,776 75
Strasbourg	"	"	"	7,529,855	159,976	20,206	2,910 00	1,640 25	7,714,587 25	7,714,587 25	68,554,896 50	76,269,483 75
MONNAIES SUPPRIMÉES.												
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	98,660,845 75	98,660,845 75
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,508,761 50	79,508,761 50
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,726,426 25	107,726,426 25
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	64,356,830 50	64,356,830 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	89,044,069 25	89,044,069 25
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,600,925 00	134,600,925 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,993 00	167,993 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,236,997 00	6,236,997 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1838	1,241,080	3,699,060	4,940,140	85,715,440	1,093,384	559,353	319,080 00	272,118 75	87,959,375 75	92,899,515 75	4,219,570,153 75	4,312,469,669 50
Report des espèces fabriquées jusqu'au 31 décembre 1837	203,190,360	877,846,340	1,081,036,700 (a)	3,011,819,925	54,621,264	48,368,948	21,074,730 50	2,648,586 25	3,138,533,453 75 (b)	4,219,570,153 75		
TOTAL des espèces fabriquées au 31 décembre 1838	204,431,440	881,545,400	1,085,976,840	3,097,535,365	55,714,648	48,928,301	21,393,810 50	2,920,705 00	3,226,492,829 50	4,312,469,669 50		

Nota. Il a été fabriqué de plus, antérieurement à la loi du 7 germinal an 11 (28 mars 1803), des pièces de 5 francs au type Hercule, pour une somme de 106,237,255f

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

(a) Voir l'état au compte de 1837, page 508.
(b) *Idem*, page 509.

TYPES.						
De Napoléon Bonaparte	132,689,880	395,334,560	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	247,734 00	887,830,055 50	1,415,854,495 50
De Louis XVIII	21,579,440	367,753,620	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	161,589 75	614,830,109 75	1,004,163,169 75
De Charles X	19,152,960	33,765,960	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	596,683 00	632,511,320 50	685,430,240 50
De Louis-Philippe Ier	31,009,160	84,691,260	115,700,420	1,062,066,260	15,695,826	7,890,046	3,754,513 50	1,914,698 25	1,091,321,343 75	1,207,021,763 75
TOTAUX pareils	204,431,440	881,545,400	1,085,976,840	3,097,535,365	55,714,648	48,928,301	21,393,810 50	2,920,705 00	3,226,492,829 50	4,312,469,669 50

Note sur le Cuivre et le Billon en circulation.

De 726 à 1794, il avait été frappé, SAVOIR :

En billon	300,075	29,777,012
En cuivre	10,244,394	
En métal de cloche	19,232,543	
De 1795 à 1815. Loi du 15 août 1795.		
Cuivre	4,385,411	27,099,059
du 24 oct. 1796. *id.*	9,927,371	
du 17 fév. 1799. *id.*	9,324,918	
du 15 septembre 1807.		
Billon	3,286,226	
En 1815, blocus de Strasb.	175,133	
TOTAL		56,876,071

[Etat n° 6.]

FABRICATION DES MÉDAILLES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1838.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.		DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. Médailles et jetons frappés depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. Or.		Platine.		Argent.		Cuivre et bronze.		Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze.	
		Nomb.	Poids.	Nomb.	Poids.	Nombre.	Poids.	Nombre.	Poids.	Nombre.	Poids.
			k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1838		//	// // //	//	// // //	1,907	38 361 50	7,195	//	4,616	//
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1838.	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	353	13 407 40	2	// 99 //	15,423	308 410 50	2,090	//	//	//
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	335	8 668 70	5	// 761 50	48,604	814 242 50	16,969	//	//	//
		688	22 076 10	7	// 860 50	65,934	1,161 014 50	26,254	//	4,616	//

Médailles sorties du bureau de vente.		DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. Médailles et jetons frappés depuis l'ordonnance du 24 mars 1832. Or.		Platine.		Argent.		Cuivre et bronze.		Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze.	
		Nomb.	Poids.	Nomb.	Poids.	Nombre.	Poids.	Nombre.	Poids.	Nombre.	Poids.
			k g c		k g c		k g c				
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1838.	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission	353	13 407 40	2	// 99 //	15,661	314 636 //	3,105	//	//	//
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers	335	8 668 70	5	// 761 50	48,773	816 378 50	17,822	//	//	//
	Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles	//	// // //	//	// // //	//	// // //	//	//	//	//
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1838		7	// // //	//	// // //	1,500	30 // //	5,327	//	4,616	//
		688	22 076 10	7	// 860 50	65,934	1,161 014 50	26,254	//	4,616	//

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er Janvier au 31 Décembre 1838.

			Médailles et jetons. Nombre.	Poids.	Valeur au tarif.	Frais de fabrication.	Produit net de la vente des médailles et jetons.	Médaillons de sainteté et boutons. Nombre.	Montant des frais de fabrication.	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication.	Total du bénéfice pour le Trésor public.
				k g c	f c	f c	f c		f c	f c	f c
Médailles et jetons.	Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or	353	13 407 40	47,462 19	44,418 72	3,043 47	//	//	//	3,043 47
		Platine	2	// 99 //	123 00	100 52	22 48	//	//	//	22 48
		Argent	15,661	314 636 //	83,614 61	77,033 44	6,581 17	//	//	//	6,581 17
		Cuivre et bronze	3,105	// // //	7,313 35	2,263 75	5,049 60	//	//	//	5,049 60
	Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or	335	8 668 70	30,357 77	28,719 39	1,638 38	//	//	//	1,638 38
		Platine	5	// 761 50	917 14	773 22	143 92	//	//	//	143 92
		Argent	48,773	816 378 50	209,850 19	198,160 26	11,689 93	//	//	//	11,689 93
		Cuivre et bronze	17,822	// // //	21,706 25	13,612 50	8,093 75	//	//	//	8,093 75
Médaillons de sainteté et boutons.		Or	//	// // //	//	//	//	2			
		Argent	//	// // //	//	//	//	1,848	996 60	99 61	99 61
		Cuivre	//	// // //	//	//	//	84,199			
Totaux			......	....	401,344 50	365,081 80	36,262 70	86,049	996 60	99 61	36,362 31

(Voir l'Etat n° 3, page 577.)

COMPTE DES OPÉRATIONS

DES

COMPTABLES DES FINANCES EN AFRIQUE,

PENDANT L'ANNÉE 1838.

NOTE

Sur le compte des opérations des comptables en Afrique, pendant l'année 1838.

Le service du Trésor public dans les possessions françaises du nord de l'Afrique a été organisé par un arrêté que le ministre des finances a pris de concert avec celui de la guerre, sous la date du 31 décembre 1836, et dont l'exécution a commencé le 1er janvier 1837. On en a indiqué sommairement les dispositions dans le compte des finances de l'année 1836, pages 496 et 497. Toutefois, on croit utile d'expliquer de nouveau dans la présente note de quelle manière ce service a été réglé.

La recette des deniers publics est confiée :

1° Aux receveurs de l'enregistrement et des domaines établis à Alger, Bône, Oran, et aux préposés qu'il peut être jugé utile d'établir dans d'autres localités;

2° Aux receveurs des douanes établis ou à établir à Alger, Oran, Arzew, Mers-el-Kébir, Bône et autres lieux;

3° Au trésorier-payeur à Alger et aux payeurs placés sous ses ordres et sa responsabilité.

Les receveurs de l'enregistrement et des domaines sont chargés des perceptions et des recettes ci-après :

Droits d'enregistrement, de greffes et d'hypothèques;

Amendes de contraventions aux lois sur l'enregistrement et les greffes;

Prix de passe-ports et permis de port d'armes;

Loyers, fermages et prix de ventes de biens de l'État;

Produits de ventes de chevaux réformés, denrées, matières et effets provenant de l'administration militaire et des autres administrations publiques;

Prix des abonnements et des insertions au Moniteur et des abonnements au Bulletin des actes officiels.

Les mêmes comptables reçoivent à titre d'*opérations de trésorerie :*

Les amendes attribuées aux communes;

Le produit des biens séquestrés;

Le produit des immeubles appartenant aux communes.

Les receveurs des douanes sont chargés des perceptions et des recettes ci-après :

Droits de douanes à l'entrée et à la sortie;

Droits de navigation, tonnage, congés et permis;

Taxe de consommation des sels;

Droit de magasinage et de dépôt;

Droit de pêche du corail;

Permis de pêche et de navigation.

Ils reçoivent, à titre d'*opérations de trésorerie :*

Les fonds provenant des saisies et doubles droits;

Les retenues pour masses d'habillement;

Les prélèvements pour la caisse des retraites;

Les cautionnements des débitants de boissons;

Les fonds déposés appartenant à divers;

La taxe du plombage;

L'octroi de mer;

Et les cotisations pour la chambre de commerce.

Le trésorier-payeur et ses préposés remplissent les fonctions de receveur général et de receveurs particuliers des finances. Les receveurs de l'enregistrement et des domaines, des douanes et autres agents des contributions leur versent le produit de leurs recettes.

Le trésorier-payeur et ses préposés font office de directeurs des postes, et à ce titre ils sont chargés directement de la perception des produits de toute nature provenant de ce service; la comptabilité en est centralisée entre les mains du trésorier-payeur.

Le trésorier-payeur reçoit en outre, et exclusivement, tant par lui que par ses préposés :

Les contributions extraordinaires de guerre;

Le produit de la vente des chevaux, denrées et effets pris sur l'ennemi;

Le produit des reliquats de compte et de débets envers l'État;

Le prix d'effets militaires dégradés ou perdus.

Il reçoit à titre d'*opérations de trésorerie :*

Les versements des receveurs de l'enregistrement et des domaines, des douanes et des contributions indirectes, et de l'entreposeur des poudres établi à Alger par l'administration des contributions indirectes;

Les produits de retenues sur les traitements au profit de la caisse des retraites;

Les produits appartenant à la caisse des invalides de la marine;

Les produits des capitaux de cautionnements à inscrire au trésor;

Les produits de successions et d'effets de militaires décédés;

Les fonds de masse de militaires congédiés;

Les retenues au profit de divers;

Les cautionnements pour garantie de soumissions en matière d'adjudications publiques.

Le recouvrement des impôts et revenus publics non compris dans les nomenclatures qui précèdent est confié aux comptables chargés de perceptions analogues.

Les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, le trésorier-payeur et ses préposés sont tenus, chacun en ce qui concerne ses attributions, de concourir à l'exécution de l'article 33 de l'arrêté du ministre de la guerre du 2 août 1836; à cet effet, ils doivent, au besoin, requérir le versement entre leurs mains de toutes sommes provenant de contributions, impôts et revenus, tant ordinaires qu'extraordinaires, appartenant à l'État, et, en cas de difficultés, en rendre compte au directeur des finances dans les possessions françaises du nord de l'Afrique, pour qu'il en soit référé, s'il y a lieu, aux ministres de la guerre et des finances.

Les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes, ainsi que le trésorier-payeur, sont justiciables directs de la cour des comptes.

Les dépenses à la charge du budget de l'État sont acquittées, sans exception, par le trésorier-payeur ou ses préposés. En conséquence, toutes les ordonnances et tous les mandats de payement sont délivrés

exclusivement sur la caisse de ce comptable supérieur. Toutefois, il peut, pour la facilité des parties prenantes, les faire payer en son nom, par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, et par ceux des douanes dans les diverses localités.

Les payements et les remboursements qui concernent les opérations de trésorerie sont effectués, conformément aux instructions propres aux différents services, par chacun des agents à la caisse desquels ces opérations appartiennent.

Afin de faire connaître l'ensemble des opérations constatées par les comptables en Afrique pendant l'année 1838, et de satisfaire ainsi, en ce qui concerne le ministère des finances, aux dispositions de l'article 6 de la loi du 23 mai 1834, d'après lesquelles les ministres doivent distinguer, dans leurs comptes annuels, les dépenses relatives à l'occupation de l'ancienne régence d'Alger, on publie à la suite de la présente note le résumé des opérations,

1° Des receveurs de l'enregistrement et des domaines;

2° Des receveurs des douanes;

3° Du trésorier-payeur à Alger.

On joint à ces résumés le développement, par nature de revenus, des recettes faites sur les produits de l'enregistrement et des domaines et sur ceux des douanes, lesquelles recettes sont classées, dans le compte général des finances, sous le titre de *Produits divers*, voir page 57.

Celles que le trésorier-payeur effectue sur le produit des postes sont rattachées, dans le compte des finances, aux perceptions de la même origine réalisées dans l'intérieur de la France; et, quant aux recettes accidentelles que ce comptable est aussi chargé d'opérer, et qui sont portées dans son résumé sous la désignation de *Recettes extraordinaires*, elles sont réunies aux produits respectifs de même nature qui se recouvrent en France. Ces différentes recettes ne sont en conséquence pas comprises dans le tableau qui se trouve ci-après, pages 596 et 597.

A l'égard des dépenses du budget acquittées par le trésorier-payeur sur les ordonnances des ministres de la guerre, de l'intérieur, des travaux publics et des finances, on en présente seulement l'état par chapitre; c'est aux comptes publiés par les divers départements ministériels qu'il est nécessaire de se reporter pour connaître les développements dont ces dépenses sont susceptibles.

Les opérations de trésorerie, en recette et en dépense, sont rattachées dans le compte général des finances aux différents services qu'elles concernent.

Le recouvrement des produits locaux de l'Algérie, et le versement qui en est fait aux agents comptables des communes, font partie des opérations de trésorerie constatées par les receveurs de l'enregistrement et des domaines et par les receveurs des douanes : l'administration des finances n'a aucun développement particulier à publier sur les produits de cette nature qui ne rentrent pas dans les ressources du budget général de l'État.

OPÉRATIONS DES COMPTABLES EN AFRIQUE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines, pendant l'année 1838.

Solde en caisse au 1er janvier 1838					1,180f 18c
RECETTE.					
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.					
Exercice 1837..	Enregistrement, timbre, etc		1,253f 25c	5,246f 76c	
	Produit de domaines		3,993 51		
Exercice 1838..	Enregistrement, timbre, etc		207,008 28	392,074 40	
	Produit des domaines		185,066 12		
				397,321 16	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.					
Recettes pour le compte de divers.	Communes...	Amendes à elles attribuées	1,281f 00c	47,143 74	
		Dotation des fontaines	14,415 91		
		Corporations et mosquées (Bône et Oran)	27,981 88		
		Produit des ventes du jardin d'essai	3,464 95		
	Divers.....	Propriétés indivises		11,292 24	
		Biens séquestrés		40,714 82	
		Salaires hypothécaires		6,804 04	
	»	Droits en sus des prix d'adjudications		7,463 57	122,890 37
	Caisse des dépôts et consignations.	Retenues pour la caisse des retraites		334 26	
		Retenues sur les traitem. payés avec les fonds municip. et de corporat^ns		382 50	
		Successions vacantes		626 20	
		Consignations volontaires et judiciaires		8,091 00	
	Fonds reçus à titre de dépôts			38 00	
Fonds particuliers versés par les comptables				42 95	
Recouvrements d'avances pour divers services.	Traitements d'activité			16,213f 04c	
	Frais de poursuites et d'instances			709 29	
	Frais de vente de mobilier, d'adjudication et de location			439 50	20,495 48
	Frais de justice			3,056 80	
	Frais de bureau des domaines à Oran			76 85	
			TOTAL des Recettes de l'année	540,749 96	540,749 96
			TOTAL GÉNÉRAL		541,930 14

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

Néant.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Dépenses pour le compte de divers.	Communes. — Versements aux caisses municipales			47,143f 74c	
	Divers.....	Versements aux corporations sur le produit des propriétés indivises..	8,867f 92c	17,157 67	78,177f 96c
		Remboursements sur le produit des biens séquestrés	205 20		
		——— de salaires hypothécaires	6,685 35		
		Payements sur les droits en sus des prix d'adjudications	1,399 20		
	Payements sur les fonds reçus à titre de dépôts			37 00	
	——— sur les recettes qui restaient à rembourser au 31 décembre 1836			13,839 55	
Remboursements de fonds particuliers versés par les comptables					42 95
Avances pour divers services.	Traitements d'activité			15,471f 38c	19,888 43
	Frais de poursuites et d'instances			773 40	
	Frais de vente de mobilier, d'adjudication et de location			360 50	
	Frais de justice			3,206 30	
	Frais de bureau des domaines à Oran			76 85	
Fonds versés au trésorier-payeur ou à ses préposés					443,690 76
		TOTAL des Dépenses de l'année			541,800 10
Solde en caisse au 1er janvier 1839					130 04
		TOTAL GÉNÉRAL			541,930 14

Suite des OPÉRATIONS DES COMPTABLES EN AFRIQUE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes, pendant l'année 1838.

RECETTE.

Solde en caisse au 1er janvier 1838			6,903f 11c
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS DE L'EXERCICE 1838.			
Droits de douanes	998,899f 37c		
—— à l'importation des sucres et cafés (six derniers mois de l'année 1837)	73,351 03		
Droits de francisation et de navigation	195,882 86	1,543,811f 44c	
Recettes accessoires	3,577 78		
Produits indirects	272,100 40		
Taxe de consommation des sels		39 20	
		1,543,850 64	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Recettes pour le compte de divers. — Retenues au profit de la caisse des retraites	16,145 93		
Recettes pour le compte des communes. — Octroi de mer	555,939f 73c		
—— de terre	19,272 90		
Patentes	89,084 07	779,696 70	
Licences	115,400 00		
Recettes pour le compte de divers. — Chambre de commerce (centimes additionnels)	8,220 74		
Fonds de masse d'habillement des préposés des brigades	10,471 03	874,163 72	
Fonds de retenues pour le casernement	1,288 75		
Fonds de saisies non terminées	16,091 91		
Consignations en garantie de droits	26,600 00		
Produit des taxes de plombage et estampillage	5,859 62		
Fonds reçus de divers à titre de dépôt	9,370 50		
Recettes qui restaient à rembourser au 31 décembre 1836	418 54		
Fonds particuliers versés par les comptables		1 50	
Recouvrements d'avances pour divers services. — Fonds remis aux contrôleurs de brigades pour acquitter les appointements des préposés	136,938f 60c		
Frais de poursuites	117 00		
Fonds de masse d'habillement des préposés de brigades	7,641 45		
Frais de saisies	1,535 55		
Parts de saisies à des indicateurs et à des saisissants	110 40	201,191 80	
Parts de plombage et d'estampillage	1,017 13		
Préemptions exercées pour le compte des préposés	26,879 55		
Avances diverses	582 12		
Cautionnements de débitants de boissons	26,350 00		
Fonds de subvention reçus des receveurs des douanes		6,000 00	
Total des Recettes de l'année		2,625,207 75	2,625,207 75
Total général			2,632,110 86

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.			
Néant.			
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.			
Dépenses pour le compte de divers. — Versements aux communes sur le produit des recettes qui leur sont attribuées	781,021f 12c		
Dépenses de la chambre de commerce, imputées sur le produit de la contribution du droit de patente	3,571 16		
Fonds de masse d'habillement des préposés de brigades	10,320 09		
—— de retenues pour la masse de casernement	645 19		
—— pour le service de santé	73 15		
—— de saisies non terminées	16,034 60	865,559f 50c	
Consignations en garantie de droits	19,400 00		
Remboursement de taxes de plombage et d'estampillage	5,948 75		
Fonds déposés par divers	8,416 60		
Payements sur les recettes qui restaient à rembourser au 31 décembre 1836	20,128 84		
Avances pour divers services. — Fonds remis aux contrôleurs de brigades, pour acquitter les appointements des préposés	146,398 92		
Frais de poursuites	236 00		
Fonds de masse d'habillement des préposés de brigades	11,488 70		
Frais de saisies	1,583 65	217,078 19	
—— de plombage et d'estampillage	1,105 56		
Préemptions exercées pour le compte des préposés	31,115 36		
Cautionnements de débitants de boissons	25,150 00		
Fonds versés au trésorier-payeur ou à ses préposés	1,540,908 03		
—— aux receveurs de douanes	6,000 00	1,546,908 03	
Total des Dépenses de l'année			2,629,545 72
Solde en caisse au 1er janvier 1839			2,565 14
Total général			2,632,110 86

Suite des OPÉRATIONS DES COMPTABLES EN AFRIQUE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier-payeur à Alger pendant l'année 1838.

RECETTE.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1838	Numéraire	1,392,193f 60c	7,667,096f 86c	
	Traites du caissier du Trésor	6,274,903 26		
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.				
Exercice 1838. Produits des postes.	Taxe des lettres. (Service ordinaire.)	124,915f 97c		
	——— (Service rural.)	656 10		
	Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	6,909 97	199,177 04	
	Prix des places dans les paquebots	66,683 00		
	Recettes diverses	12 00		
Recettes extraordinaires	Recettes sur débets	14,913 34		
	Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	97,015 36		
	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	543,558 76		
	Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	15,464 02		
	Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	45,850 78	821,132 18	
	Indemnités pour remplacement de militaires	3,385 00		
	Contribution extraordinaire frappée sur la ville de Constantine	81,678 64		
	——— imposée aux Arabes de la province de Bône	7,984 78		
	Produits de saisies faites à Constantine	11,021 50		
	Recette à divers titres	260 00		
			1,020,309 22	
SERVICES SPÉCIAUX.				
Recette de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)			116,900 00	
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Émission de traites et mandats		1,320,739f 56c		
Dépôts d'argent à rembourser à destination		138,129 93		
Recettes pour le compte de la caisse des dépôts et consignations		55,435 96		
——— de la caisse des invalides de la marine		14,211 84		
Recettes de dépôts divers et de timbre de mandats d'articles d'argent des postes		3,351 45		
Remplacement d'articles d'argent indûment payés		171 00		
Recouvrements d'avances pour le service des postes		1,435 00	36,620,076 87	
Recette de cautionnements, à titre de garantie, pour divers services à Alger		20,000 00		
Mouvements de fonds.	Fonds reçus du caissier central du Trésor public	26,686,827f 46c		
	——— des receveurs généraux	262 91		
	——— du payeur du Var	6,417,297 25	35,066,602 13	
	——— des receveurs de l'enregistrement en Afrique	433,295 76		
	——— des receveurs des douanes en Afrique	1,516,757 75		
	——— du receveurs des contributions indirectes à Toulon	12,161 00		
Total des Recettes de l'année			37,757,286 09	37,757,286 09
Total général				45,124,382 95

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1837.	Exercice 1838.	Exercice 1839.	Total.
Dépenses du ministère de la guerre.	Gouvernement dans les possessions françaises en Afrique	17,287f 20c	182,896f 43c	//	200,183f 63c
	États-majors	68,196 31	648,585 62	//	716,781 93
	Gendarmerie	//	172,933 82	//	172,933 82
	Solde et entretien des troupes, habillement et campement	1,240,821 34	17,882,635 91	404,199f 02c	19,527,656 27
	Remonte générale	13,707 51	159,591 09	//	173,298 60
	Fourrages	170,780 50	4,534,500 87	312,568 11	5,017,849 48
	Transports généraux	29,332 75	268,117 27	//	297,450 02
	Artillerie. (Matériel.)	16,387 69	76,197 34	//	92,585 03
	Génie. (*Idem.*)	250,478 37	1,894,000 00	//	2,144,478 37
	Service administratif en Afrique	130,769 65	1,277,471 81	//	1,408,241 46
	Dépenses diverses (justice militaire, harnachement, etc.)	118,281 28	993,658 20	//	1,111,939 48
		2,056,042 60	28,090,588 36	716,767 13	30,863,398 09
Dépenses du ministère de l'intérieur. (Subvention aux fonds de retraite.)		//	120 25	//	120 25
——— des travaux publics. (Haras.)		20,000 00	//	//	20,000 00
——— des finances. (Service de trésorerie, pensions, etc.)		10,604 01	93,160 86	//	103,764 87
		2,086,646 61	28,183,869 47	716,767 13	30,987,283 21

SERVICES SPÉCIAUX.				
Remboursement de cautionnements en numéraire. (Capitaux.)				31,600 00
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.				
Remboursement de traites et mandats		1,005,891f 48		
——— de dépôts d'argent des postes		679,576 55		
——— de dépôts et consignations divers		2,659 82		
——— de dépôts divers pour le service des postes		3,519 35	2,468,788 30	
Payements pour le compte de la caisse des invalides de la marine		13,056 90		
Remboursement de cautionnements, à titre de garantie, pour divers services à Alger		20,000 00		
Mouvements de fonds.	Pièces de dépenses envoyées au caissier central du trésor public	726,084 20	744,084 20	
	Fonds envoyés au receveur général des Bouches-du-Rhône	18,000 00		
Total des Dépenses de l'année				33,487,671 51
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1839	Numéraire	1,793,848 37	11,936,711 44	
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	10,142,863 07		
Total général				45,124,382 95

Suite des OPÉRATIONS DES COMPTABLES EN AFRIQUE.

Développement des Recettes faites pendant l'année 1838, sur les produits de l'enregistrement, des domaines et des douanes et sels.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				MONTANT NET DES RECETTES. Par branche de revenus.	Par exercice.
EXERCICE 1837.					
Enregistrement et timbre.	Amendes de condamnation		482f 09c	1,253f 25	
	Recouvrements de frais de justice		755 20		
	——— de frais d'instances		16 05		5,246f 76c
Domaines	Produit de loyers.	Propriétés rurales autres que fermes	960 53	3,993 51	
		——— urbaines	1,753 29		
	Produit des biens aliénés.	En rentes perpétuelles	1,249 69		
		Par suite de baux emphytéotiques	30 00		
EXERCICE 1838.					
Enregistrement et timbre.	Enregistrement.	Actes civils.. publics	106,457 11	207,000 95	
		Actes civils.. sous seings privés	14,990 07		
		Actes judiciaires	23,794 88		
		Actes d'huissiers et procès-verbaux	20,909 52		
	Timbre	Passe-ports et permis de ports d'armes pour la chasse	6,933 00		
	Droits de greffe.	Mise au rôle	7,995 00		
		Rédaction	1,488 85		
		Expédition	13,722 00		
	Droits en sus et amendes.	Amendes de consignation	110 00		
		Droits en sus de l'enregistrement	3,943 96		
		Amendes.. sur l'enregistrement	330 00		
		Amendes.. de condamnation	2,508 00		
	Recouvrements de frais de justice		3,548 31		
	——— de frais d'instances		270 25		(A) 390,887 21
Domaines	Produit de loyers.	Fermes du domaine	1,087 50	183,886 26	
		Propriétés rurales autres que fermes	7,803 30		
		Propriétés urbaines	67,822 43		
		Locations par le génie des immeubles militaires	14,594 67		
	Produit des biens aliénés.	En rentes perpétuelles	44,290 40		
		En capitaux	3,000 00		
		Par suite de baux emphytéotiques	592 03		
	Produits accessoires au domaine et recettes accidentelles.	Anas	154 80		
		Ventes mobilières	1,280 00		
		Prix de vente d'objets mobiliers provenant du ministère de la guerre	(A) 38,442 72		
	Produits divers.	Abonnement au bulletin des actes officiels	103 00		
		Moniteur.... Abonnement	1,366 30		
		Moniteur.... Insertions	3,116 70		
		Recettes accidentelles	232 41		
	TOTAL des Recettes sur l'enregistrement, le timbre et les domaines				(A) 396,133 97

(A) Déduction faite de 1,187 fr. 19 cent. reportés au crédit du compte du ministère de la guerre.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				MONTANT NET DES RECETTES. Par branche de revenus.	Par exercice.
EXERCICE 1838.					
Douanes	Droits de douanes	à l'importation (y compris 73,351 fr. 03 cent. de droits perçus pendant les six derniers mois de 1837, sur les sucres et cafés)	1,065,946f 89c	1,543,811f 44c	
		à l'exportation	6,303 51		
	Droits de navigation.	Droits de tonnage	191,155 86		
		Droits de permis relatifs aux cargaisons	4,236 00		
		Droits de passe-ports à la sortie des navires étrangers	491 00		
	Recettes accessoires.	Droits de magasinage et de dépôt	611 53		
		Vente de marchandises abandonnées en douane	326 50		
		1/4 revenant au trésor sur le produit des amendes et confiscations en matière de contributions diverses	294 54		1,543,850f 64c
		Recettes accidentelles	2,345 21		
	Produits indirects. — Pêche du corail		272,100 40		
Sels	Taxe de consommation des sels			39 20	
	TOTAL des Recettes sur les douanes et sels				1,543,850 64

RÉCAPITULATION.

Produits de l'enregistrement et des domaines	Exercice 1837	(A)	5,246 76
Idem	Exercice 1838.. 390,887f 21c	(B)	1,934,737 85
Produits des douanes et sels	Exercice 1838.. 1,543,850 64		
TOTAL GÉNÉRAL des Recettes effectuées pendant l'année 1838...			1,939,984 61

(A) Voir le compte des contributions et revenus publics, page 56.

(B) *Idem* ..... page 57.

CERTIFIÉ le Compte rendu, pour l'année 1838,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État,

Et CONTRÔLÉ avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives par les Comptables pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Conseiller d'État, Directeur de la Comptabilité générale des finances,

P. RODIER.

ARRÊTÉ par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

LAPLAGNE.

TABLE.

Ire PARTIE.

TABLE sommaire des matières. ..... *Pag.* I
RAPPORT au Roi. ..... III à XL
NOTE sur le Compte général de l'Administration des finances. ..... 1 à 3

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1838.

NOTE EXPLICATIVE. ..... 8 à 15
COMPTE des opérations de l'année 1838, présentant
1° Les droits constatés au profit ou à la charge de l'État sur les contributions et les dépenses publiques;
2° Les recettes et les payements faits sur tous les services de l'administration des finances. 16 à 21
DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1838. 22 à 27

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE. ..... 30 à 32
TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits à la charge des redevables de l'État, et les comptables qui effectuent le recouvrement de ces droits... 33
ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1837, 1838 et 1839, au 1er janvier 1839. ..... 34 à 39
CONTRIBUTIONS directes. ..... Exercices 1837 et 1838.... 40 et 41
ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines. ..... ——— 1837 et 1838.... 42 et 43
PRODUITS des forêts et de la pêche. ..... ——— 1837 et 1838.... 44 et 45
DOUANES et Sels. ..... ——— 1837 et 1838.... 46 et 47
CONTRIBUTIONS INDIRECTES (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres). ..... ——— 1837 et 1838.... 48 et 49
PRODUITS des Postes. ..... ——— 1837 et 1838.... 50 et 51
PRODUITS universitaires. ..... ——— 1837 et 1838.... 52 et 53
PRODUIT de la ferme des jeux. ..... ——— 1837 et 1838.... 54 et 55
SALINES et Mines de sel de l'Est. ..... ——— 1837 et 1838.... *Idem.*
PRODUITS divers du budget. ..... ——— 1837 et 1838.... 54 à 59
ÉTAT des recettes faites en 1838 sur les droits et produits constatés de l'exercice 1839. 60

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 62 à 64

TABLEAU indiquant les agents administratifs qui liquident les droits au profit des créanciers de l'État, et les comptables qui effectuent le payement de ces droits 65

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1837, 1838 et 1839, au 1er janvier 1839 ..... 66 à 71

DETTE PUBLIQUE et Dotations ..... Exercices 1837 et 1838 .... 72 et 73

DÉPENSES du Ministère de la Justice et des Cultes ... ——— 1837 et 1838 .... 74 et 75

——— des Affaires étrangères ..... ——— 1837 et 1838 .... 76 et 77

——— de l'Instruction publique .... ——— 1837 et 1838 .... 78 et 79

——— de l'Intérieur ..... ——— 1837 et 1838 .... 80 à 83

——— des Travaux publics, de l'Agriculture et du Commerce .. ——— 1837 et 1838 .... 84 à 87

——— de la Guerre ..... ——— 1837 et 1838 .... 88 et 89

DÉVELOPPEMENT, par section législative, des dépenses de ce ministère pour l'exercice 1837. 90 et 91

DÉPENSES du ministère de la Marine ..... Exercices 1837 et 1838 .... 92 et 93

——— des Finances ..... ——— 1837 et 1838 .... 94 et 95

FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des Impôts et Revenus ..... ——— 1837 et 1838 .... 96 et 97

REMBOURSEMENTS et Restitutions, Non-valeurs et Primes ——— 1837 et 1838 .... 98 et 99

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées sur les dépenses des ministères, pendant l'année 1838 ..... Exercices 1837 et 1838 .... 100 et 101

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs et primes ..... ——— 1837 et 1838 .... 102 à 107

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués par anticipation sur l'exercice 1839. 108

COMPTE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 110 à 113

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1838 ..... 114 et 115

ÉTAT présentant le Mouvement des effets à payer, pendant l'année 1838 116

ÉTAT présentant le Mouvement des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1838 117

ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1838 ..... 118 et 119

ÉTAT présentant le Mouvement des fonds des correspondants des comptables des finances pendant l'année 1838 120

ÉTAT présentant le Mouvement des avances pour divers services, pendant l'année 1838.. 121

ÉTAT des Créances administratives constatées et des recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1838 122

État présentant le Mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1838 ..... *Pag.* 123
État présentant le Mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem*.. 124 et 125
État présentant le Mouvement des Budgets et des services spéciaux, *idem*..... 126
État des Valeurs de caisse et de portefeuille au commencement et à la fin de l'année 1838..... 127
Développement sur les Bons du Trésor émis et remboursés pendant l'année 1838.... 128 et 129
État présentant, de cinq en cinq jours, le montant des Bons du Trésor qui restaient en circulation, et les mouvements de fonds avec la Banque de France, pendant l'année 1838..... 130 et 131

COMPTE DES BUDGETS.

Note explicative..... 135 à 138
Résumé de la Situation financière des Budgets de 1814 à 1836..... 139 à 141

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1836.

Tableau statistique des Budgets de 1830 à 1836..... 142 et 143
Développement de la Situation financière et du Règlement législatif des Budgets de 1830 à 1836..... 144 et 145
Tableau des Services spéciaux successivement rattachés aux Budgets..... 146
Éclaircissements sur les Crédits supplémentaires demandés aux Chambres pour les Budgets de 1830 à 1836..... 147 à 167

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1837.

Note explicative..... 170 à 185
Tableau des Modifications apportées aux Évaluations et aux Crédits du Budget de l'exercice 1837 pour la plus ou la moins-value des ressources spéciales affectées aux services départementaux et autres..... 188 et 189
Tableau des Crédits accordés sur l'exercice 1837 par diverses lois spéciales..... 190
Tableaux rectificatifs..... des Évaluations du Budget des recettes de l'exercice 1837. 191
des Crédits du Budget des Dépenses de l'exercice 1837.. 192 et 193
Tableaux définitifs..... des Recettes à la clôture de l'exercice..... 196 à 205
des Dépenses *idem*..... 206 à 237
Résultat général du budget définitif de l'exercice 1837..... 238
Note comparative de la situation provisoire et de la situation définitive du Budget de l'exercice 1837..... 241
État comparatif, par branche de revenus et par ministère, des Recettes et des Dépenses des exercices 1837 et 1836..... 242 et 243
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1837 et 1836..... 244
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1837 et 1836..... *Idem.*

TABLEAU analytique des Suppléments de crédits accordés sur le Budget de l'exercice 1837..... *Pag.* 245 à 252
DÉVELOPPEMENT spécial sur les crédits complémentaires demandés par la loi de règlement de l'exercice 1837..... 253 et 254
TABLEAUX définitifs des Services spéciaux rattachés pour ordre au Budget de l'exercice 1837..... 258 à 269

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1838.

NOTE explicative..... 272 à 279
TABLEAU des Modifications apportées aux Évaluations et aux Crédits du Budget de l'exercice 1838 pour la plus ou la moins-value des ressources spéciales affectées aux services départementaux et autres..... 282 et 283
TABLEAU des Crédits accordés sur l'exercice 1838 par diverses lois spéciales..... 284
TABLEAUX rectificatifs..... des Évaluations du Budget des Recettes de l'exercice 1838 285
TABLEAUX rectificatifs..... des Crédits du Budget des Dépenses de l'exercice 1838.... 286 et 287
SITUATION provisoire..... des Recettes au 1er janvier 1839..... 291 à 299
SITUATION provisoire..... des Dépenses au 1er janvier 1839..... 300 à 323
RÉSULTAT général de la situation provisoire du budget de 1838..... 324

BUDGET DE L'EXERCICE 1839.

BUDGET de l'exercice 1839. — État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1839..... 326 et 327

BUDGETS SPÉCIAUX.

BUDGET annexe des Ministères de l'intérieur et des travaux publics. (Lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834.)..... 331 à 343
BUDGET extraordinaire des travaux publics. (Loi du 17 mai 1837.)..... 346 à 354

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1839.

NOTE EXPLICATIVE..... 357 à 361
BILAN de l'Administration des finances au 1er janvier 1839..... 362 et 363
SITUATION générale de l'Administration des finances au 1er janvier 1839..... 364 et 365
DÉVELOPPEMENT des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 366
——— des Valeurs en route..... 367
——— des Avances pour divers services..... 368
——— des Créances administratives..... 369
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire... *Idem.*
——— relatif à la Créance sur l'Espagne..... 370
——— relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France. 371
——— sur les Correspondants du Trésor..... 372 et 373
——— sur les Correspondants des comptables des finances..... *Idem.*

DÉVELOPPEMENT des Fonds particuliers des comptables des finances..... *Pag.* 374
———— sur les Accroissements des déficit et avances du Trésor..... 375
———— sur le résultat du service des Budgets et des fonds spéciaux pendant l'année 1838..... 376 et 377
TABLEAU présentant l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1839... 378 et 379
———— présentant les mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1838 et la situation de cette dette au 1er janvier 1839..... 380 et 381
DÉVELOPPEMENT sur les avances des receveurs généraux au 1er janvier 1839..... 382

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTE D'APUREMENT DES EXERCICES CLOS.

NOTE explicative..... 387 à 391
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1838, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement..... 392 et 393
SITUATION définitive de l'exercice 1834, au 1er janvier 1839..... 394 et 395
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1839 sur l'exercice 1835..... 396 et 397
———— sur l'exercice 1836....., 398 et 399
———— sur l'exercice 1837..... 400
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1839.....
SITUATION générale des droits constatés et perçus sur les contributions et revenus de l'exercice 1837..... 402 et 403

COMPTE DU SERVICE SPÉCIAL DES PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE explicative..... 407 à 411
TABLEAU des Emprunts contractés, des conditions qui les régissent et des charges qu'ils imposent aux Budgets..... 412 à 433
TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux..... 434
SITUATION au 1er janvier 1839, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor. 435
TABLEAU des charges supportées par les Budgets pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers..... 436 et 437
SITUATION GÉNÉRALE des Recettes et des Dépenses au 1er janvier 1839..... 438 et 439

COMPTE DE LA LIQUIDATION DE L'INDEMNITÉ ACCORDÉE PAR LA LOI DU 27 AVRIL 1825.

NOTE EXPLICATIVE..... 442 à 445
SITUATION du Crédit, des liquidations et des inscriptions au 1er janvier 1839..... 446
DÉVELOPPEMENT, par année, des liquidations dont l'inscription a été autorisée par le ministre, et de celles qui ont été inscrites jusqu'au 1er janvier 1839..... *Pag.* 447

COMPTE DE LA DETTE INSCRITE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 451 à 461

TABLEAU général des mouvements de la Dette inscrite pendant l'année 1838 ..... 462 et 463

DÉVELOPPEMENT sur les rentes 5 p. 0/0 au 1er janvier 1839 ..... 464 à 471

——— sur les rentes 3 p. 0/0 ..... 472 et 473

——— sur les rentes 4 1/2 p. 0/0 474

——— sur les rentes 4 p. 0/0 475

ÉTAT présentant le mouvement de la dette perpétuelle pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 et du 1er août 1830 au 1er janvier 1839 ..... 476 à 479

ÉTAT indiquant le classement, par catégories, des propriétaires de rentes perpétuelles inscrites au 1er janvier 1839 ..... 480 et 481

TABLEAU du mouvement dans la propriété des Rentes pendant chacun des mois de l'année 1838 ..... 482 et 483

DÉVELOPPEMENT sur les Rentes viagères au 1er janvier 1839 ..... 484 et 485

SITUATION au 1er janvier 1839 de la dépense que les rentes viagères ont mise à la charge du Trésor pour les exercices 1835, 1836, 1837 et 1838 ..... 486 et 487

SITUATION au 1er janvier 1839, des Crédits accordés pour l'inscription des Pensions .... 488 et 489

SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1839 ..... 490 et 491

SITUATION au 1er janvier 1839, de la dépense que les Pensions inscrites ont mise à la charge du Trésor pour les exercices 1835, 1836, 1837 et 1838 ..... 492 à 495

SITUATION au 1er janvier 1839 des Capitaux de cautionnements en numéraire ..... 496 à 499

TABLEAU récapitulatif des mouvements des capitaux de cautionnements depuis le 1er avril 1814, et situation analysée de ce service au 1er janvier 1839 ..... 500 et 501

SITUATION justificative de l'emploi des Crédits accordés par le budget de l'exercice 1837 pour les différentes parties de la dette inscrite ..... 502 et 503

Idem, par le budget de l'exercice 1838 ..... 504 et 505

TABLEAU, par exercice, des rappels d'arrérages de rentes viagères et pensions antérieurs à 1837, qui ont été reportés à des chapitres spéciaux dans le Compte définitif du Budget de l'exercice 1837 506

TABLEAU, par exercice, des rappels d'arrérages de rentes viagères et pensions, qui ont été reportés à des chapitres spéciaux dans la situation provisoire du budget de l'exercice 1838 ..... *Idem.*

NOTE sur les capitaux de cautionnements dans les départements séparés de la France .. 507

COMPTE DES OPÉRATIONS DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 510 à 51

TABLEAU présentant l'origine et l'affectation des ressources attribuées à l'amortissement au 31 décembre 1838..... 515

ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse pendant l'année 1838..... 516 et 517

TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833..... 518 et 519

ÉTAT général par année, par origine ou par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839..... 520 et 521

DÉVELOPPEMENT, par origine et par affectation de rentes, des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839..... 522 et 523

ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et du montant des rentes que possédait la caisse d'amortissement au 1er janvier 1839, et situation du fonds d'amortissement à la même époque..... *Idem.*

DÉVELOPPEMENTS par nature de valeurs, des fonds remis par le Trésor public à la caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1839..... 524 et 525

ÉTAT de développement de la consolidation en rentes des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement antérieurement au 1er janvier 1839..... 526 et 527

TABLEAU général des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1839..... 528

DÉVELOPPEMENT, par mois, des rachats de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1838..... 529

DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1839..... 530 à 533

TABLEAU du cours moyen des rentes perpétuelles, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1838..... 534 et 535

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... 538 et 539

SITUATION au 1er janvier 1839 des créances actives restant à recouvrer..... 540 et 541

ÉTAT des Recettes faites pendant l'année 1838 sur les fonds spéciaux provenant de l'ancien domaine extraordinaire, et de l'emploi qui a été fait du produit de ces recettes. 542

ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées..... 543

SITUATION des immeubles provenant du Domaine extraordinaire qui restaient à aliéner au 1er janvier 1839..... *Pag.* *Idem.*

COMPTE DES DÉBETS, DES CRÉANCES LITIGIEUSES ET DES PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE..... 546 à 549

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1838, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1838, et la situation au 1er janvier 1839..... 550 et 551

CLASSIFICATION, par période de Gouvernement; situation et appréciation des Créances au 1er janvier 1839..... 552 et 553

DÉVELOPPEMENT des Prêts effectués et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1839..... 554 et 555

COMPTE DE L'EXPLOITATION DES SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

NOTE EXPLICATIVE..... 558 et 559

TABLEAU du mouvement des matières résultant de l'extraction et de la fabrication des sels, ainsi que de la manutention de la fabrique de produits chimiques pendant l'année 1837. 560 et 561

DÉVELOPPEMENT des recettes et des dépenses effectuées par la régie des salines et mines de sel de l'Est pendant les années 1837 et 1838..... 562 et 563

TABLEAU général des recettes et des dépenses effectuées par la régie des salines de l'Est, et du résultat de l'exploitation depuis 1826 jusques et y compris 1838..... 564 et 565

COMPTE DE LA FABRICATION DES MONNAIES ET DES MÉDAILLES.

NOTE EXPLICATIVE..... 568 à 571

ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1838..... 572 et 573

TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1838..... 574 et 575

RÉSUMÉ du Bénéfice réalisé sur la fabrication des monnaies et des médailles pour les exercices 1837 et 1838..... 576 et 577

DÉVELOPPEMENT du Bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des monnaies pour les exercices 1837 et 1838..... 578 et 579

TABLEAU des Espèces fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1838. 580 et 581

MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1838..... 582 et 583

RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1838..... *Idem.*

COMPTE DES OPÉRATIONS FAITES PAR LES COMPTABLES EN AFRIQUE PENDANT L'ANNÉE 1838.

NOTE EXPLICATIVE.... ..... *Pag.* 587 à 589

RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par les receveurs de l'Enregistrement pendant l'année 1838..... 590 et 591

RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par les receveurs des Douanes pendant l'année 1838 ..... 592 et 593

RÉSUMÉ des Recettes et des Dépenses faites par le trésorier-payeur à Alger pendant l'année 1838..... 594 et 595

DÉVELOPPEMENT des Recettes faites, pendant l'année 1838, sur les Produits de l'Enregistrement, des Domaines et des Douanes et Sels..... 596 et 597

FIN.

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1838

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

IIe PARTIE.

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

DE L'EXERCICE 1837.

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

FÉVRIER 1839.

A d'E

BIBLIOTHÈQUE

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

(Voir la table détaillée qui est placée à la fin du volume.)

Rapport au Roi	Pages	v à lv
Tableau général, par branches de revenus, des recettes de l'exercice 1837		2 à 3
État général, par départements, des mêmes recettes		6 à 9
État comparatif des recettes, exercices 1837 et 1836		11
Développements sur les contributions directes		14 à 77
——— sur l'enregistrement, le timbre et les domaines		81 à 108
——— sur les coupes de bois		110 à 117
——— sur les douanes et sels		121 à 175
——— sur les contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)		179 à 210
——— sur les postes		213 à 226
——— sur les produits universitaires		228 à 259
——— sur les produits divers		262 à 281
Table détaillée des matières		283 à 286

RAPPORT AU ROI.

SIRE,

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de VOTRE MAJESTÉ la partie du compte général de l'administration des finances qui contient les développements sur les recettes du budget de l'exercice 1837 dont le règlement définitif va être proposé aux Chambres. Ces développements font connaître, par branches de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le trésor public. Depuis l'exercice 1836, ils sont l'objet de la deuxième partie du compte annuel de l'administration des finances, et la publication en a lieu, à l'appui du projet de loi de règlement du dernier exercice clos, conformément à l'article 11 de la loi du 9 juillet 1836, dont le vœu se trouve ainsi rempli pour les recettes, comme il l'était déjà pour les dépenses.

Je vais exposer sommairement, dans ce rapport particulier, les principaux résultats de chaque branche de revenus pendant l'exercice 1837.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

(Pages 15 à 77.)

Les contributions directes de l'exercice 1837 ont été assises sur les mêmes bases qu'en 1836, sauf les modifications suivantes dans les évaluations du budget.

Le principal de la contribution foncière a été augmenté d'une somme de 185,796 francs pour les cotisations applicables aux biens restitués ou vendus, et aux terrains formés par alluvion, ainsi qu'aux constructions et reconstructions devenues imposables à partir du 1er janvier 1837, en exécution de l'article 2 de la loi de finances du 17 août 1835, relatif aux propriétés nouvellement bâties ou démolies. Le principal de la contribution des portes et fenêtres a été également augmenté de 68,910 francs par suite de l'exécution de l'article de loi précité; et le principal de la contribution des patentes, qui n'avait été évalué, pour l'exercice 1836, qu'à 24,288,000 francs a été porté, pour l'exercice 1837, à 24,610,000 fr. c'est-à-dire, avec une augmentation de 322,000 francs, motivée sur l'accroissement successif de cette contribution. Enfin, 1/8e de centime a été ajouté aux contributions personnelle et mobilière pour les dépenses variables des départements.

Le principal, ainsi que les centimes additionnels des diverses contributions directes, dont la loi de finances détermine le nombre et le produit, ont été en conséquence fixés comme il suit :

	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS pour les dépenses générales du budget.	CENTIMES ADDITIONNELS pour dépenses départementales et non-valeurs.
Foncière	154,962,275f	16 centimes.	21 centimes 1/8e
Taxe additionnelle des bois des communes	1,034,644	"	"
Personnelle et mobilière	34,000,000	16 *Id.*	21 *Id.* 1/8e
Portes et fenêtres	22,068,910	16 *Id.*	3 *Id.*
Patentes	24,610,000	4 *Id.*	5 *Id.*
TOTAUX	236,675,829	52 centimes.	50 centimes 1/4e

La loi des finances a déterminé en outre, comme elle le fait chaque année, le maximum des centimes facultatifs à voter en 1837, par les conseils généraux, pour les dépenses départementales, des communes, du cadastre et de l'instruction primaire.

Les rôles établis par les agents de l'administration des contributions directes, et recouvrés par le trésor, ont procuré à l'État, pour l'exercice 1837, une ressource totale de 383,174,644 francs, savoir :

Foncière	262,204,421f
Taxe additionnelle des bois des communes	1,034,644
Personnelle et mobilière	55,646,396
Portes et fenêtres	28,903,039
Patentes	34,664,659
Taxe de premier avertissement	721,485
	383,174,644

Suivant les prescriptions de la loi de finances, cette ressource a subvenu aux dépenses énumérées ci-après :

Dépenses générales du budget	273,704,774f
——— fixes et variables des départements	56,395,890
Secours pour grêle, incendie, etc	1,892,001
Dépenses du cadastre	3,946,684
——— de l'instruction primaire	7,207,226
——— des communes	19,752,831
——— des chemins vicinaux	11,616,292
Non-valeurs, remises, modérations et réimpositions	7,937,461
Frais de premier avertissement	721,485
	383,174,644

Comparés aux prévisions législatives, les rôles mis en recouvrement ont présenté, sur la partie des contributions directes, qui est classée parmi les fonds généraux du budget, une plus value de recette pour le trésor, de 1,987,456 francs, savoir :

Sur la foncière et les portes et fenêtres, pour diverses causes, et principalement pour la cotisation des constructions nouvelles..... 249,043f

Sur les patentes, par l'effet de la prospérité du commerce et de l'industrie..... 1,738,413

1,987,456

Je néglige la même comparaison pour la portion des contributions directes, relative aux services locaux des départements et des communes, attendu que le produit en est toujours intégralement employé selon sa destination spéciale, et qu'en définitive, la somme dont les évaluations du budget se trouvent excédées par les recettes, s'exprime par un boni réel pour le trésor public.

Mais je ferai remarquer que les contributions directes de l'exercice 1837, s'étant élevées dans leur ensemble, à.....	383,174,644^{f}
Et que les rôles de 1836 ne montant qu'à.....	368,622,469
Il y a eu augmentation, en 1837, de.....	14,552,175

Cette augmentation a profité au budget pour 1,282,291 francs; le surplus s'applique aux ressources des services départementaux, et résulte notamment des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour les dépenses des chemins vicinaux et pour celles de l'instruction primaire.

Les recouvrements se sont maintenus en 1837 dans une situation très-satisfaisante : ils n'ont jamais présenté un arriéré de plus d'un demi-douzième du montant des rôles, et les frais de poursuites qu'ils ont nécessités, ne se sont élevés qu'à la proportion modérée de 2 fr. 60 c. par 1,000 fr.

L'administration met tous ses soins à recueillir chaque année les renseignements qui peuvent l'éclairer, ainsi que les Chambres législatives, sur les bases de l'assiette de l'impôt direct; déjà divers documents, intéressants à consulter dans ce but, avaient été joints au volume de statistique générale de la France, publié par les soins de M. le ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce. Le compte des finances de 1838 comprend des résultats de la même nature, qu'il a été jugé utile de porter à la connaissance des Chambres et du public. Il reproduit les tableaux qui font connaître le degré d'avancement des travaux successifs du cadastre, et le nombre d'individus assujettis au droit de patentes pendant les onze dernières années écoulées; j'y ai fait ajouter plusieurs nouveaux tableaux dont l'objet est d'analyser le contingent, en principal, des contributions directes de l'exercice 1837, et de déterminer la quotité et l'importance des centimes imposés additionnellement à ces contributions, en distinguant les

dépenses générales, ou spéciales, auxquelles les lois de finances en ont attribué le produit.

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

(Pages 81 à 108.)

Les recouvrements opérés, pour l'exercice 1837, sur les produits de l'enregistrement et du timbre, se sont élevés à.....	214,393,313f
Les recouvrements effectués pendant l'exercice précédent, y compris 981,269 francs pour amendes attribuées aux communes et hospices, qui étaient alors classées avec les produits divers du budget, n'ont été que de.....	208,168,812
Il ressort ainsi en faveur de l'exercice 1837 une augmentation de.....	6,224,501

Dans cette augmentation, les produits des droits d'enregistrement, d'hypothèques et de greffe, sont compris pour.....	5,383,281f
et les droits de timbre, pour.....	841,220
Somme pareille.....	6,224,501

Dans les résultats précédents ne sont pas compris les produits de domaines, attendu qu'ils n'ont pas le caractère d'impôts. J'en ferai plus loin l'objet d'une comparaison particulière.

Voici les principales causes des augmentations et des diminutions :

Les produits des droits de timbre, d'hypothèque et de greffe suivent assez ordinairement le sort de ceux de l'enregistrement. C'est donc sous le rapport de leur influence sur le produit des droits d'enregistrement, que les causes générales *d'augmentation* ou de *diminution* doivent être principalement considérées.

Les causes générales *d'augmentation* des produits de l'enregistrement, en 1837, ont été : la prospérité croissante du commerce, de l'industrie et de l'agriculture; l'abondance des capitaux; l'élévation du prix des propriétés foncières; l'établissement de nouvelles voies de communication, la restauration des anciennes; la confiance et la sécurité qu'inspirent les institutions. Ces causes paraissent s'être surtout développées dans les départements ci-après : Calvados, Cher, Drôme, Isère, Meurthe, Moselle, Oise, Pas-de-Calais, Bas-Rhin, Deux-Sèvres, Vendée et Yonne.

Les causes générales qui ont déterminé des *diminutions*, ou arrêté l'augmentation des droits d'enregistrement, ont été, savoir: dans les départements du Midi, l'interruption des relations commerciales avec l'Espagne, par suite de la continuation de la guerre civile dans ce pays; la crise commerciale des États-Unis d'Amérique, dont les effets se sont fait sentir dans les départements du Nord, de l'Est et de l'Ouest qui se livrent à la fabrication des tissus de coton et de laine, à Lyon pour les tissus de soie, et même à Paris; le bas prix des vins dans un grand nombre de départements du Centre et du Midi; le défaut d'industrie et de débouchés pour les productions du sol dans plusieurs départements du Centre; l'interruption momentanée des affaires, par suite du choléra dans deux départements; enfin la fraude qui s'attache aux prix des ventes d'immeubles et aux évaluations en revenu.

L'enregistrement est un des impôts les plus anciens et les plus productifs. Pour faire apprécier les causes dont il subit l'influence, il peut être utile d'indiquer les relations existantes entre les revenus qu'il procure et les faits généraux qui constituent la richesse et la prospérité du pays.

Toutes les circonstances qui affectent la fortune publique ou privée réagissent plus ou moins directement sur le produit des droits d'enregistrement. Cependant ces droits ne forment point un tout homogène; les causes d'augmentation et de diminution varient suivant les différentes espèces de droits.

L'élévation progressive du produit des droits sur les *ventes d'immeubles* est, sans contredit, une conséquence immédiate et certaine d'une situation prospère. La cause la plus commune de ces ventes est, en effet, d'une part, le besoin de capitaux pour l'industrie; d'autre part, le penchant naturel des capitaux acquis par l'industrie à se consolider en biens fonds. On vend pour se procurer des moyens de travail; on achète pour réaliser les capitaux que ce travail a créés. Les *ventes d'immeubles* sont ainsi d'autant plus nombreuses, d'autant plus importantes, que le travail est une nécessité plus générale, que l'industrie demande et produit plus de capitaux. A une époque de paix intérieure et extérieure, lorsqu'une libre carrière est ouverte à toutes les industries, dans un état de société où le travail est en quelque sorte la loi universelle des individus et des familles, les transmissions de cette nature doivent donc tendre incessamment à se multiplier et par suite,

le produit des droits d'enregistrement auxquels elles sont soumises doit s'accroître proportionnellement. Cependant l'augmentation du produit de ces droits, peut être accidentellement le résultat de circonstances malheureuses : la détresse de l'agriculture, les souffrances du commerce amènent les adjudications sur saisie immobilière, et multiplient les ventes volontaires à vil prix; mais l'augmentation due à de semblables causes serait nécessairement passagère et serait inévitablement suivie d'une prompte diminution.

La propriété foncière fournit des capitaux à l'industrie de deux manières, par l'aliénation ou par l'emprunt hypothécaire. L'élévation du produit des droits d'enregistrement sur les *obligations* est donc, comme celle du produit des droits sur les ventes d'immeubles, le résultat de l'abondance des capitaux et de l'activité des affaires. Cependant le prêt hypothécaire peut être onéreux pour le propriétaire qui parfois n'emprunte que parce qu'il ne trouve pas à vendre; et si le négociant est réduit à fournir un gage hypothécaire, c'est une marque certaine de l'affaiblissement du crédit. On comprend d'ailleurs parmi les droits sur les *obligations* ceux qui se perçoivent sur les billets à ordre et les lettres de change, dont l'enregistrement n'a lieu qu'en cas de protêt ou d'assignation.

On a observé que les départements qui présentent une diminution aux droits sur les *ventes d'immeubles* fournissent assez souvent une augmentation aux droits sur les *obligations*.

Une observation analogue peut être faite à l'égard du droit sur les *libérations :* le produit de ce droit est généralement en rapport inverse de celui des droits sur les ventes d'immeubles : quand les capitaux sont abondants et le prix de la propriété foncière élevé, le propriétaire, pour se libérer, préfère vendre à emprunter, et alors le produit des droits de *libérations* diminue.

Les *donations entre vifs* ont leur principe dans des affections de personnes ou de famille; cependant le produit des droits établis sur les transmissions de cette nature n'est pas tout à fait indépendant de certains faits généraux. D'abord les sept neuvièmes des donations ont lieu par contrats de mariage ou par des partages d'ascendants, qui ne sont que des successions anticipées. L'accroissement de la population, les progrès de l'aisance générale, ne sont point ainsi sans influence sur le nombre

des transmissions à titre gratuit. D'un autre côté, le chef de famille est d'autant plus disposé à se démettre de tout ou partie de ses biens, que les moyens de travail sont plus recherchés et le travail lui-même plus productif; enfin les progrès de l'agriculture augmentent le revenu des terres, qui sert de base à la perception du droit d'enregistrement sur les donations entre vifs.

Les produits des droits qui se perçoivent sur les ventes d'immeubles et même sur les donations entre vifs subissent plus ou moins l'influence journalière des circonstances, et se ressentent de la mobilité de l'opinion et des intérêts industriels. Les causes qui ont action sur le produit des droits de *mutation par décès* sont sujettes à moins de variations; ce droit participe de la nature de l'impôt direct, par l'inévitable périodicité de sa perception. Les progrès de la population, la division des propriétés, l'amélioration du sort de la classe ouvrière, et par suite, la diminution du nombre des prolétaires, la création de nouveaux capitaux par l'industrie, l'accroissement du revenu foncier, tels sont les faits généraux auxquels est subordonnée l'élévation du produit des droits d'enregistrement sur les mutations par décès. Sans doute quelques successions considérables, une mortalité extraordinaire, peuvent troubler accidentellement l'action de ces causes générales, et intervertir la marche naturelle des choses; mais l'augmentation du produit des droits de mutation par décès, n'en a pas moins une base assurée dans le développement régulier et continu de tous les éléments de prospérité matérielle.

Les résultats qui vont être exposés ci-après pour chaque nature de perception feront remarquer une augmentation sensible dans les droits de mutation par décès pendant les années 1835, 1836 et 1837.

Un fait non moins grave, non moins digne d'intérêt que l'élévation graduelle de ce produit, c'est l'augmentation du nombre des déclarations de successions, proportionnellement à celui des décès. On ne déclare que les successions qui présentent un actif. Le chiffre moyen des décès est environ de 800 à 840,000 par année; celui des déclarations de successions qui, en 1836, avait été de 407,000, s'est élevé, en 1837, à 427,000. Ainsi le nombre des déclarations dépasse la moitié des décès; résultat qui paraîtra satisfaisant si l'on considère que dans les 800 à 840,000 décès annuels, il y en a un tiers au moins d'individus de 20 ans et au-dessous; ensuite l'aug-

mentation du nombre des déclarations de successions est d'un vingtième; tandis que l'accroissement moyen du nombre des décès est à peine d'un cinquantième par année. C'est la démonstration matérielle de la diminution successive du nombre des prolétaires, signe le plus certain d'amélioration sociale.

Le développement industriel et commercial, l'activité des affaires, accroissent nécessairement le nombre des procès et par suite contribuent à l'augmentation du produit des droits proportionnels sur les *condamnations*, et des droits fixes sur les actes *judiciaires et extrajudiciaires;* malheureusement, d'autres causes concourent à ce résultat : on a remarqué que les départements les plus pauvres sont ceux qui, proportionnellement, donnent, pour ces sortes de droits, les recettes les plus élevées.

Quant aux droits fixes sur les actes *civils* et *administratifs*, l'accroissement du nombre de ces actes est la conséquence naturelle de l'activité et de l'extension des affaires.

En résumé, l'augmentation du produit des droits sur les transmissions de toute nature, notamment des droits de mutation par décès, atteste qu'en 1837 les éléments de prospérité matérielle du pays ont continué d'être en voie de progrès et d'amélioration. Cependant la faible augmentation du produit des droits sur les ventes d'immeubles proportionnellement à l'importance de ce produit, la diminution que présente le droit sur les libérations, et l'élévation extraordinaire du produit des droits sur les actes judiciaires et extrajudiciaires, indiquent que, durant ce même exercice, des circonstances, des faits plus ou moins graves, ont neutralisé l'influence de la prospérité générale sur les produits de l'enregistrement. De ces faits, les plus saillants sont : la crise commerciale des États-Unis d'Amérique, la stagnation du commerce avec l'Espagne, et le bas prix des vins dans un grand nombre de départements.

A ces causes générales se joignent les causes particulières qui vont être indiquées en même temps que les résultats qu'elles ont produits.

DROITS D'ENREGISTREMENT.

1° *Vente de meubles.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
8,738,938f	8,314,870f	606,114f	182,046f
L'augmentation pour 1837, est de...		424,068f	

L'augmentation porte sur 55 départements, et la diminution sur 31 départements.

L'*augmentation* provient de la multiplicité des ventes de meubles aux enchères, du prix élevé des ventes de coupes de bois de l'État, de la couronne et des communes, et des ventes de marchandises par suite de cessation de commerce, ou de gêne commerciale.

La *diminution* a pour cause le bas prix des ventes de coupes de bois ou le défaut de ventes, occasionné par la crise des usines de fer; l'interruption des affaires, par suite du choléra dans deux départements; et le peu de succès des ventes de marchandises aux enchères, par l'effet de la crise de l'industrie cotonnière.

2° *Ventes d'immeubles.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION
79,348,552f	78,699,208f	3,204,450f	2,555,106f
L'augmentation, pour 1837, est de...		649,344f	

L'augmentation est donnée par 47 départements, et la diminution par 39 départements.

L'*augmentation* résulte de l'élévation croissante du prix des propriétés foncières, par suite des progrès de l'agriculture; de l'amélioration des voies de communication et de l'abondance des capitaux; de l'accroissement du nombre des ventes, par l'effet des progrès de la division des propriétés; des ventes en détail de grands domaines et des opérations cadastrales. Dans un seul département (la Somme), l'augmentation est présentée comme le résultat de la crise commerciale qui aurait forcé de vendre des immeubles pour se procurer des capitaux.

La *diminution* est attribuée au placement des capitaux dans les entreprises industrielles; aux effets de la crise commerciale des États-Unis d'Amérique; à la nullité ou faiblesse des récoltes, au bas prix des denrées, principalement des vins; au ralentissement des ventes en détail; presque partout aux simulations de prix de ventes et à l'insuffisance des moyens de répression fournis contre ces fraudes par la législation existante.

Les sociétés industrielles ont pu nuire aux droits sur les ventes d'immeubles de deux manières : les capitaux, en se dirigeant vers ces entre-

prises se sont détournés de la propriété foncière; ensuite l'apport d'un immeuble en société est un mode d'aliénation, et dans l'état de la législation, cette aliénation ne supporte qu'un droit fixe d'enregistrement.

3° *Donations entre vifs.*

		1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
DONATIONS...	en ligne directe.....	6,060,266f	5,831,863f	469,846f	241,443f
	entre époux.....	39,699	42,439	11,654	14,394
	en ligne collatérale..	1,113,165	1,090,097	230,375	207,307
	entre non parents...	733,039	694,442	144,982	106,385
		7,946,169	7,658,841	856,857	569,529
	L'augmentation pour 1837, est de... :			287,328	

L'augmentation du produit des droits sur les donations en *ligne directe*, porte presque entièrement sur les donations à titre de partage anticipé, faites par les pères et mères à leurs enfants, et sur les donations par contrats de mariage. Elle est le résultat du nombre de plus en plus considérable des partages d'ascendants, par suite de la réduction des droits prononcée par la loi du 16 juin 1824, et de la restriction apportée par la loi du 18 juillet 1836, à l'exemption de droits, accordée par la législation antérieure pour les donations de rentes sur l'État. L'effet de cette dernière loi s'est surtout fait sentir à Paris.

Les augmentations et les diminutions sur les produits des droits sur les donations entre époux, en ligne collatérale, et entre personnes non parentes, n'ont pas d'autres causes appréciables que l'importance et le nombre, plus ou moins grand, des actes de cette espèce enregistrés dans les deux années dont les recettes sont comparées.

4° *Successions.*

		1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
SUCCESSIONS...	en ligne directe.....	9,468,639f	8,730,924f	914,679f	176,964f
	entre époux.....	3,932,199	3,456,797	597,832	122,430
	en ligne collatérale..	18,549,062	16,711,211	2,689,559	851,708
	entre non parents...	3,902,137	4,098,654	631,362	827,879
		35,852,037	32,997,586	4,833,432	1,978,981
	L'augmentation pour 1837, est de...			2,854,451f	

Les droits ont augmenté, savoir : pour les successions en ligne directe,

dans 66 départements; pour les successions entre époux, dans 60 départements; pour les successions en ligne collatérale, dans 58 départements; pour les successions entre les personnes non parentes, dans 45 départements.

Les causes *d'augmentation*, communes à toutes les successions, sont l'accroissement du nombre des déclarations proportionnellement à celui des décès, dans presque tous les départements; une mortalité extraordinaire par l'effet d'épidémies, notamment de la grippe, dans plusieurs localités; des successions plus importantes en 1837 qu'en 1836; enfin, les progrès de la valeur, en revenu, des immeubles.

L'unique cause de *diminution*, dans les départements où elle s'est fait remarquer, est la plus grande importance des successions déclarées en 1836.

Les successions *en ligne directe* présentent des augmentations dans 66 départements sur 86. Ces successions étant les plus nombreuses, la progression continue des produits est un indice d'autant plus certain d'amélioration sociale.

J'ai déjà fait observer que le nombre des déclarations de succession dépasse annuellement *la moitié de celui des décès*. Les départements *de grandes villes* ou *d'industrie manufacturière* sont en général ceux où le nombre des déclarations s'éloigne le plus de celui des décès. En 1837, il y a eu à Paris 7,735 déclarations; les décès s'y sont élevés en 1836, à 24,057.

5° *Baux et antichrèses.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1,498,040f	1,520,287f	60,132f	82,379f
La diminution pour 1837, est de.....			22,247f

Les augmentations et diminutions se divisent par petites sommes, les premières entre 44 départements, les secondes entre 42.

Les causes d'augmentation sont purement accidentelles, tandis que les diminutions sont la conséquence de la nature même des choses. Les baux notariés deviennent de plus en plus rares, et les baux sous seings privés ne sont soumis à l'enregistrement qu'en cas de nécessité absolue.

Il y avait lieu d'espérer de changer ces dispositions des contribuables, en réduisant à un taux extrêmement faible le droit d'enregistrement des baux. Telle fut la pensée qui dicta l'article 1er de la loi du 16 juin 1824; mais ce but n'a point été atteint. La réduction du droit sur les baux a, d'ailleurs, le grave inconvénient de fournir aux contribuables le moyen d'éluder des droits plus considérables, en présentant sous la forme de baux, des ventes de meubles et même d'immeubles.

L'expérience a démontré que la quotité du droit n'est ni un obstacle, ni un encouragement à l'enregistrement des baux. Les propriétaires ont intérêt à ce que le revenu réel de leurs biens ne soit pas connu et ne puisse leur être opposé pour la répartition de l'impôt foncier, la perception de la contribution mobilière et des droits de mutation. C'est là principalement la cause qui empêche que les actes de baux soient présentés à l'enregistrement.

6° *Adjudications et Marchés.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
794,061f	676,740f	167,826f	50,505f
L'augmentation pour 1837, est de.....		117,321f	

50 Départements ont donné des augmentations et 36, des diminutions.

Les causes d'augmentation ou de diminution sont, partout, le nombre plus ou moins considérable, en 1837 qu'en 1836, d'adjudications et de marchés passés pour des travaux d'utilité publique ou commerciale.

7° *Obligations.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
7,197,385f	6,605,267f	662,235f	70,117f
L'augmentation, pour 1837, est de.....		592,118f	

Les augmentations portent sur 70 départements, et les diminutions sur 16 seulement.

L'augmentation est causée par la gêne des propriétaires, le défaut d'écou-

lement des produits agricoles, notamment des vins, et la crise commerciale qui ont déterminé des emprunts hypothécaires, ou rendu nécessaire l'enregistrement des simples billets, des billets à ordre et des lettres de change, et par l'abondance des capitaux et l'accroissement des affaires.

La prospérité du commerce et de l'agriculture, la stagnation des affaires et la rareté du numéraire expliquent la diminution dans certains départements. Ces diverses causes qui semblent se contredire, sont parfaitement exactes: les obligations sous seings privés, billets, billets à ordre, lettres de change, ne sont soumis à l'enregistrement par la loi qu'en cas de protêt ou de production en justice. D'un autre côté, lorsque le propriétaire emprunte pour s'occuper d'améliorations agricoles, pour entreprendre une industrie quelconque, c'est signe de bien-être et de prospérité; mais s'il est forcé d'emprunter par le défaut de récoltes ou d'écoulement du produit de ses terres, c'est indice de gêne et de souffrance.

8° *Libérations.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
3,932,601f	4,001,248f	85,576f	154,223f
La diminution, pour 1837, est de....			68,647f

L'augmentation a eu lieu dans 38 départements, et la diminution dans 48.

Les augmentations sont généralement présentées comme la conséquence de l'abondance des capitaux et de l'activité des transactions. Les diminutions sont, au contraire, considérées comme le résultat de la pénurie du numéraire et de la stagnation des affaires.

Une augmentation extraordinaire du produit des droits sur les *obligations* et la diminution du produit de ceux sur les *libérations*, semblent être deux faits correlatifs, et dérivant des mêmes causes.

9° *Condamnations, Collocations, Liquidations (droits proportionnels), Actes judiciaires et extrajudiciaires (droits fixes).*

	1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	—	—	—	—
Condamnations, collocations, liquidations.....	1,514,689f	1,375,919f	191,153f	52,383f
Actes judiciaires (droits fixes).	4,010.033	3,943,051	104,828	37,846
Actes extrajudiciaires.....	8,462,635	7,860,839	619,337	17,541
Droits de greffe.....	4,258,900	4,143,684	158,772	43,556
	18,246,257	17,323,493	1,074,090	151,326
L'augmentation, pour 1837, est de..			922,764f	

L'augmentation porte sur 65 départements, pour les droits proportionnels sur les condamnations, collocations et liquidations; sur 54 départements, pour les droits fixes sur les actes judiciaires, et sur 75 départements, pour les actes extrajudiciaires.

L'état de gêne de la propriété foncière, la crise commerciale, et plus d'activité de la part des tribunaux paraissent avoir produit l'augmentation.

Quant à la diminution, elle provient de l'amélioration des affaires et de la réduction du nombre des procès.

La nombre des actes judiciaires enregistrés, qui, en 1836, avait été de 2,028,874, s'est élevé, en 1837, à 2,102,131; il y a donc eu augmentation de 73,257 actes et jugements.

Celui des actes extrajudiciaires, de 4,823,432, en 1836, a monté, en 1837, à 5,189,930, ce qui donne en plus, pour 1837, 366,498 actes.

Ainsi que je l'ai déjà fait observer, le nombre des actes extrajudiciaires est proportionnellement plus considérable dans les départements pauvres que dans certains départements riches; par exemple, dans l'Ardèche, l'Aveyron et la Corrèze, il se fait plus d'actes de cette espèce que dans l'Aisne, le Nord et le Pas-de-Calais.

10° *Droits et Demi-Droits en sus, Amendes fixes de Contravention à l'enregistrement.*

	1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Droits en sus.....	1,750,455f	1,774,300f	152,455f	176,300f
Amendes fixes de contravention	154,878	144,779	21,223	11,124
	1,905,333	1,919,079	173,678	187,424
La diminution pour 1837, est de.....				13,746

51 départements présentent des augmentations pour les droits en sus, et 50 départements pour les amendes fixes de contravention à l'enregistrement.

Les augmentations sont entièrement le résultat du travail et de la surveillance des préposés. Les diminutions ont pour cause quelques recouvrements importants opérés en 1836. L'insuffisance des dispositions répressives des simulations de prix dans les contrats de ventes d'immeubles et des fausses évaluations, en revenu, dans les actes de donations entre vifs et les déclarations de successions, peut avoir contribué à ces diminutions.

11° *Hypothèques. Inscriptions de créances. Transcriptions d'actes de mutation.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
1,774,690f	1,712,126f	143,814f	81,250f
L'augmentation, pour 1837, est de		62,564f	

L'augmentation s'est fait sentir dans 48 départements, et la diminution, dans 38.

La souffrance de la propriété, la crise commerciale, la transcription des actes de donation, à titre de partage anticipé, pour lesquels le droit proportionnel ne se perçoit que lors de la formalité au bureau des hypothèques; l'accroissement du nombre des ventes d'immeubles et des obligations hypo-

thécaires, sont autant de causes auxquelles l'augmentation peut être attribuée.

La diminution vient de ce que les avantages du régime hypothécaire sont encore peu appréciés dans quelques départements, et de ce que, dans d'autres, les formalités hypothécaires ont été plus nombreuses, ou pour des actes plus importants, en 1836 qu'en 1837.

PRODUIT DU TIMBRE.

1° *Timbre proportionnel.*

	1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	—	—	—	—
Timbre débité.....	2,406,492f	2,349,119f	82,948f	25,575f
Timbre extraordinaire et visa pour timbre.....	854,007	994,741	4,334	145,068
	3,260,499	3,343,860	87,282	170,643
La diminution pour 1837, est de.....				83,361f

L'augmentation porte, pour le timbre débité, sur 59 départements; pour le timbre extraordinaire et le visa pour timbre, sur 27 départements.

L'augmentation est due au résultat de la loi du 24 mai 1834, qui a élevé le taux des amendes et réduit les droits de timbre proportionnel, et à la distribution de papier timbré par les percepteurs des contributions directes.

Quant à la diminution, elle paraît devoir être attribuée à ce que la crainte salutaire qu'avaient inspirée les dispositions pénales de la loi du 24 mai 1834 s'affaiblit dans plusieurs départements où les anciennes habitudes reprennent leur empire. Ces faits confirment une observation souvent présentée, qu'en matière de droits d'enregistrement et de timbre, l'abaissement des tarifs, accompagné même d'un accroissement de dispositions pénales, ne fait point augmenter les produits. La diminution de 145,068 francs au produit du timbre extraordinaire et du visa pour timbre proportionnel, frappe presque entièrement sur les départements de la Seine et de la Seine-Inférieure; elle paraît être une conséquence de la crise américaine.

2° *Timbre de dimension.*

	1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	—	—	—	—
Timbre débité.....	21,735,350f	21,167,580f	641,547f	73,777f
Timbre extraordinaire et visa pour timbre.....	4,693,143	4,741,220	260,400	308,477
	26,428,493	25,908,800	901,947	382,254
L'augmentation pour 1837, est de...			519,693f	

L'augmentation porte, pour le timbre débité, sur 70 départements; pour le timbre extraordinaire et le visa pour timbre, sur 50 départements.

La distribution de papiers timbrés par les percepteurs des contributions directes et un plus grand nombre d'actes de toute nature, spécialement d'actes judiciaires et extrajudiciaires, dans la plupart des départements, ont procuré l'augmentation.

La diminution a pour cause l'interruption ou l'affaiblissement des affaires, et le nombre d'actes moins considérable en 1837 qu'en 1836.

En ce qui concerne spécialement le timbre extraordinaire, les augmentations et diminutions proviennent d'une cause semblable, le timbrage, dans l'une ou l'autre année, des formules de patentes de deux années ou d'une année seulement.

3° *Amendes fixes de contravention aux lois sur le timbre.*

	1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
	—	—	—	—
Timbre proportionnel.....	817,969f	831,213f	57,273f	70,516f
Timbre de dimension.....	126,784	106,069	25,465	4,751
	944,753	937,282	82,738	75,267
L'augmentation pour 1837, est de...			7,471f	

Le produit des amendes concernant le timbre proportionnel a augmenté dans 47 départements; celui des amendes relatives au timbre de dimension, dans 57.

L'élévation de la quotité des amendes, par la loi du 24 mai 1834, a contribué à l'augmentation du produit des amendes de timbre proportionnel, dans certains départements; dans d'autres, au contraire, elle est présentée comme une cause de diminution. Dans les premiers, les dispositions pénales auraient été impuissantes à prévenir les contraventions; dans les autres, elles les auraient empêchées.

Le concours des percepteurs des contributions, pour la distribution des papiers timbrés, a rendu plus facile l'emploi de ces papiers et a contribué à la diminution du nombre des contraventions.

Enfin la surveillance active des préposés, soit qu'elle prévienne, soit qu'elle réprime les contraventions, est, suivant ces différents effets, une cause de diminution ou d'augmentation du produit des amendes de timbre.

4° *Timbre des journaux.*

1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
—	—	—	—
2,787,494f	2,365,187f	426,345f	4,009f
L'augmentation, pour 1837, est de.....		422,336f	

L'augmentation porte sur 64 départements; la diminution, sur 20 départements (*deux* départements, Hautes-Alpes et Ariége, n'avaient point de journaux en 1837).

L'augmentation est le résultat du développement de la presse périodique; de la surveillance à la poste; de la création de nouveaux journaux et de l'accroissement du nombre des abonnés spécialement à l'époque des élections.

La cessation de quelques journaux a causé la diminution.

5° *Passeports et permis de port d'armes.*

	1837.	1836.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Passeports à l'intérieur et à l'étranger	— 883,494f	— 942,862f	— 60,043f	— 80,396f
Permis de port d'armes	1,582,230	1,543,215		
	2,465,724	2,486,077	"	"
La diminution, pour 1837, est de ...			20,353f	

Il y a eu augmentation dans 40 départements, et diminution dans 46.

La surveillance active de la gendarmerie, principalement en matière de port d'armes, a contribué à l'augmentation dans un grand nombre de départements.

Mais le défaut de cette surveillance, et la délivrance d'un moins grand nombre de passeports, notamment pour l'étranger, ont causé la diminution que présentent les autres localités.

PRODUITS ET REVENUS DE DOMAINES.

J'ai annoncé qu'il serait fait séparément une comparaison des produits de domaines recouvrés pendant les exercices 1837 et 1836.

Ceux de 1837 se sont élevés à..... 5,767,757f

Le trésor avait recouvré, pour l'exercice 1836, 4,595,419; mais, pour rapprocher cette recette de celle de 1837, il est nécessaire d'y ajouter une somme de 1,332,170 francs pour les prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers qui, d'après une disposition de la loi de finances de 1837, ont été rattachés à l'ensemble des perceptions attribuées à l'administration de l'enregistrement et des domaines : ensemble..... 5,927,589

Les produits de 1837 ont donc été inférieurs à ceux de 1836 d'une somme de..... 159,832

Cette diminution affecte principalement les arrérages et rachats de rentes dues à l'État (70,483 fr.), les épaves et deshérences (100,432 fr.), les biens

vendus en exécution de la loi du 5 ventôse an XII, dont l'importance diminue progressivement (528,942 fr.): mais ces réductions sont atténuées par une recette effectuée sur les produits de l'ancien domaine extraordinaire, qui, d'après la loi du 8 juillet 1837, profite maintenant au budget de l'État, tandis que, précédemment, ils étaient versés à la caisse des dépôts et consignations, pour être employés par elle à des achats de rentes à amortir (784,483 fr.).

COUPES DE BOIS.

(*Pages 110 à 117.*)

Pendant l'ordinaire de 1837, il a été mis en vente 26,824 hectares de coupes de bois; 3,336 hectares sont restés invendus, et les ventes n'ont eu lieu que pour 23,488 hectares, qui ont produit au prix moyen de 904 fr. l'hectare, une recette que le trésor a réalisée en traites souscrites par les adjudicataires, de..... 21,217,988f

Cette recette s'est augmentée,

Du prix de la vente de 358,608 arbres, pour.....	4,358,818
Des portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire.....	2,734,863
Des prix de ventes de plants d'arbres et de chablis, et délivrances en nature aux usagers.....	855,268
Du recouvrement de frais divers.....	943,212
Du droit de chasse dans les forêts de l'État.....	131,356
Et d'autres recettes accessoires, montant à.....	130,333

Le produit des coupes de bois, pendant l'exercice 1837, s'est en conséquence, élevé à..... 30,371,838

Comparé avec la recette de l'exercice précédent, il présente, pour 1837, une diminution de 601,134 fr. qui résulte des deux termes suivants :

Diminution des produits du principal des ventes payées en traites	679,474f
Augmentation des recettes accessoires payées en numéraire	78,340
	601,134

Le succès des ventes des coupes ordinaires domaniales a de tous temps fixé la sollicitude de l'administration, et plus particulièrement encore pour l'exercice 1837.

L'essentiel était de chercher à déjouer et à rompre les coalitions clandestines qui se forment habituellement dans presque toutes les localités, entre les marchands et les maîtres de forges, afin d'obtenir à très-bas prix les produits forestiers, et des mesures ont été prises en conséquence.

Ces mesures se divisent en deux classes : les unes, quoique préparatoires aux ventes, sont susceptibles d'avoir une influence plus ou moins directe sur leur résultat, et les autres se rattachent exclusivement au mode d'adjudication, et aux clauses et conditions qui en forment la base.

Antérieurement à 1837, des ordres ont été donnés aux agents forestiers de faire opérer la division en un plus ou moins grand nombre, suivant les besoins des localités et les ressources qu'elles présentent, des coupes ordinaires d'une trop forte étendue, ou d'une valeur trop élevée, pour attirer une concurrence utile. Cette division, en mettant le prix des lots à la portée de toutes les fortunes, a eu pour objet de favoriser le développement de l'industrie, d'étendre le cercle de la concurrence, de procurer aux petits marchands les moyens de se livrer à ce genre de commerce, et de paralyser, par leur concours, le monopole ordinairement exercé par les grands industriels, notamment par les maîtres de forges dont tous les efforts tendent constamment à avilir le prix des bois.

Il ne suffisait pas d'adresser des instructions dans ce sens aux agents forestiers ; il fallait encore veiller à ce qu'elles fussent ponctuellement exé-

cutées, et c'est à quoi l'administration s'attache particulièrement chaque année, lors de l'examen des états d'assiette.

Les cahiers des charges dressés suivant les règles établies par les articles 87 et 89 de l'ordonnance réglementaire du 1er août 1827, n'admettaient autrefois que le mode d'adjudication aux enchères et à l'extinction des feux, et stipulaient qu'à défaut d'offres suffisantes, l'adjudication des coupes invendues serait renvoyée à quinzaine.

L'emploi de ce seul mode présentait de graves inconvénients. La première exposition en vente n'était, en quelque sorte, qu'un objet de pure formalité. Les marchands, pour la plupart, n'y assistaient que dans la vue de chercher à découvrir le secret des estimations, et de s'entendre ensuite entre eux sur le choix des coupes qui leur convenaient, afin de ne pas se contrarier, et de les obtenir au taux le plus avantageux.

C'est pour prévenir ces abus que, sous la date du 26 novembre 1836, Votre Majesté a rendu une ordonnance royale portant qu'à l'avenir les ventes des coupes ordinaires ou extraordinaires dans les bois soumis au régime forestier pourront se faire, soit par adjudications aux enchères et à l'extinction des feux, soit par adjudications au rabais, soit enfin sur soumissions cachetées, suivant que les circonstances l'exigeront.

Par suite de ces dispositions, le cahier des charges adopté pour l'exercice 1837 a admis la vente au rabais ou aux enchères, en laissant toutefois aux agents chargés d'y assister le soin d'indiquer, d'après l'expérience et leurs connaissances locales, celui de ces deux modes auquel il conviendrait de donner la préférence, sauf, en cas de non succès, à recourir à l'autre.

C'était un essai que l'administration tentait, et elle a été à même de reconnaître que, partout où le mode de rabais a été appliqué, les ventes ont obtenu un succès plus avantageux.

D'un autre côté l'article 25 du code forestier relatif aux surenchères d'un cinquième, ayant éprouvé de grandes difficultés dans son exécution, Votre Majesté a pensé qu'il convenait de le faire réformer, et c'est dans ce but qu'a été votée la loi spéciale du 4 mai 1837.

Cependant, malgré toutes les mesures prises, le produit en principal des coupes domaniales de l'exercice 1837, comparé à celui de 1836, offre une

diminution de 679,474 fr. 38 cent., qui provient de ce que les quantités adjugées en 1837 ont été inférieures à celles de l'année précédente, de 333 hectares 11 ares et de 59,409 arbres. Elle provient encore de ce que, dans plusieurs départements, il y avait dans les chantiers surabondance de produits en matière, et de ce que le commerce des fers ayant été languissant, quelques usines ont chômé et d'autres se sont trouvées suffisamment approvisionnées.

Les portions du prix principal et décime pour francs payés en numéraire présentent, en 1837, une diminution de 12,517 fr., qui s'explique par ce qui a été dit précédemment. La différence en moins dans le prix principal des ventes des coupes de l'exercice 1837, qui est versé en traites dans les caisses des receveurs des finances, a dû nécessairement avoir la même influence sur le décime de ce prix principal dont le recouvrement en numéraire est confié aux préposés de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Les produits de ventes de plants d'arbres et de chablis, et de délivrances en nature aux usagers, sont toujours éventuels, et subordonnés au plus ou au moins de plants demandés, de chablis survenus dans le courant de l'année, et de bois à délivrer aux usagers pour remplir les besoins reconnus nécessaires.

Aucune extraction de plants n'est autorisée dans les forêts de l'État que conformément à l'article 169 de l'ordonnance réglementaire du 1er août 1827, et que sur estimation.

Quant aux chablis, bois de délit, et autres menus produits forestiers, l'administration n'a rien négligé pour tâcher d'en retirer un parti avantageux. Sous la date du 20 mai 1837, une nouvelle ordonnance de Votre Majesté a autorisé l'administration, par exception aux dispositions de l'article 86 de celle du 1er août 1827, à faire vendre aux chefs-lieux de cantons, et dans les communes voisines des forêts, les bois chablis et de délit, quelle qu'en soit la valeur, ainsi que les bois provenant des coupes exploitées par économie, pour être vendus en détail et par lots. Cette nouvelle mesure, qui tendait à assurer le succès de ces sortes de ventes, se trouve aujourd'hui justifiée, et c'est à son application que l'on doit en grande partie attribuer une augmentation de 96,506 francs, survenue en 1837, dans cette branche

de revenu. En ce qui concerne les délivrances aux usagers, elles n'ont lieu qu'après vérification et constatation de leurs besoins.

Une différence en moins de 74,900 francs existe pour l'exercice 1837, sur les produits des bois affermés ou affectés à des usines; elle est la conséquence naturelle de l'exécution de l'article 58 du Code forestier. L'administration ayant mis tous ses soins à suivre l'instruction des instances engagées en vertu de cet article, par les possesseurs d'affectations dans les forêts domaniales, est parvenue à obtenir plusieurs jugements et arrêts qui déclarent un certain nombre de ces concessions frappées des prohibitions établies par les lois alors existantes, en sorte que celles qui se trouvent dans ce cas ont dû cesser de recevoir leur exécution à partir du 1er septembre 1837, et n'ont obtenu aucune délivrance pour cet exercice.

Les produits de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État sont également très-variables; ce n'est qu'autant que la glandée est assez abondante pour excéder les besoins du repeuplement naturel dans quelques forêts, que l'administration peut se déterminer à la mettre en adjudication, et ces cas sont rares.

Quant au pâturage, qui est une source habituelle de dévastation pour les forêts, l'administration s'abstient, autant qu'elle peut, de le mettre en ferme, et les produits qui figurent sous ce titre dans le chapitre dont il est ici question, ne représentent que les redevances dues par des usagers, en raison des bestiaux qu'ils sont admis à mettre en parcours dans les bois domaniaux, en vertu de droits légalement acquis. Cet article de recette a produit, en 1837, une augmentation de 8,527 francs.

Les recouvrements de frais de vente de coupes de bois ressortent, au compte de 1837, avec une augmentation de 39,444 francs, qui doit être attribuée au changement qui a été apporté dans cette branche de service. Le mode qui avait été suivi précédemment pour le payement des frais relatifs aux ventes, ayant paru contraire aux règles de la comptabilité, il a été arrêté que ces frais seraient ordonnancés et acquittés suivant la forme observée pour toutes les dépenses à la charge du trésor public, et que l'État en serait remboursé, ainsi que des droits fixes de timbre et d'enregistrement des actes de vente et procès-verbaux des opérations forestières,

au moyen du payement par chaque adjudicataire de coupes de bois, d'un et demi pour cent du prix principal de son adjudication.

Le recouvrement des frais de poursuites est inscrit, dans les comptes de 1837, avec une augmentation de 23,228 francs. Des mesures ont été adoptées dans le but de diminuer les frais de poursuites en matière de délits forestiers, et pour que les actes de poursuites soient, autant que possible, restreints aux délinquants solvables et n'aient lieu contre les insolvables qu'autant qu'ils doivent assurer la répression des délits par l'emprisonnement, à défaut de payement des condamnations. Il résulte de ces mesures, que les frais de poursuites ne peuvent rester qu'exceptionnellement à la charge du trésor.

Le produit du droit de chasse a présenté une augmentation de 6,548 fr. Ce droit a été affermé dans un assez grand nombre de forêts domaniales, en exécution de la loi du 24 avril 1833, pour six années expirant le 15 mars prochain. Le prix de fermage a été fixé pour chacune de ces six années par les procès-verbaux d'adjudication.

L'administration va procéder incessamment au renouvellement des baux, d'après les conditions d'un nouveau cahier des charges récemment approuvé.

Le compte de 1837 fait ressortir une diminution de 8,494 francs sur les recettes accidentelles. Ce seul titre indique assez qu'il s'agit ici de produits éventuels, tels, par exemple, les indemnités dues pour passages temporaires dans les forêts; jouissance de sources; location momentanée de terrains sur les rives; extraction de sables, pierres, chaux et autres menues productions du sol forestier, dont le chiffre varie chaque année suivant les circonstances et sans qu'il soit possible d'en expliquer les motifs.

DOUANES ET SELS.

(Pages 121 à 175.)

La somme totale des droits perçus, en 1837, par les douanes, s'est élevée à 169,069,343 francs.

Cette somme s'est répartie, dans les proportions suivantes, entre les di-

verses natures de droits dont la perception est confiée aux agents de cette administration :

1° Droits de douanes	d'importation	105,515,557f
	d'exportation	1,256,448
	de navigation	3,168,176
	accessoires	1,973,574
	TOTAL des droits de douanes	111,913,755
2° Taxe de consommation des sels		57,155,588
	SOMME ÉGALE	169,069,343

La recette, en 1836, y compris 1,369,293 francs, pour amendes et confiscations qui, à cette époque, se trouvaient classées avec les produits divers du budget, avait été de.... 167,159,975

D'où il ressort, pour 1837 une augmentation de produits de 1,909,368

Cette différence se compose des augmentations suivantes :

1° Sur les droits d'importation	120,036f	2,396,592
2° Sur ceux de navigation	113,665	
3° Sur la taxe des sels	2,162,891	

Desquelles il faut déduire les diminutions ci-après :

1° Sur les droits d'exportation	141,739f	487,224
2° Sur les produits accessoires	345,485	
DIFFÉRENCE ÉGALE		1,909,368

Je vais signaler les causes de ces variations dans le produit des différentes branches de perception.

Droits d'importation.	En 1837	105,515,557f
	En 1836	105,395,521
	DIFFÉRENCE en plus, pour 1837	120,036

Le mouvement général du commerce extérieur de la France, affecté, comme l'a été plus ou moins le commerce de toute l'Europe, par la crise financière des États-Unis, a présenté, en 1837, des résultats inférieurs à ceux de 1836; mais le commerce spécial d'importation s'est soutenu et a même excédé de quelques millions celui de 1836. Ainsi s'explique l'accroissement des recettes en faveur de 1837.

Le commerce spécial d'importation avait été, quant aux valeurs, en 1836 de..... 564,391,553[f]

En 1837 il a été de..... 569,125,076

EXCÉDANT en 1837..... 4,733,523

Si le rapprochement des perceptions opérées en 1837 et en 1836 ne fait apparaître qu'une légère différence, il n'en faut pas conclure que les importations offrent dans leurs éléments, pour ces deux années, des faits identiques. La comparaison y fait remarquer, au contraire, des différences notables qui se compensent dans leur ensemble, il est vrai, mais qu'il n'est pas sans intérêt de faire ressortir et d'apprécier séparément.

Ces différences s'appliquent, dans les proportions suivantes, aux produits ci-après :

		1837.	1836.
Sucres	des colonies françaises.....	31,533,855[f]	31,494,126[f]
	étrangers.....	3,113,710	906,806
Cafés.....		11,290,981	9,889,241
Huiles d'olives.....		9,461,461	9,995,523
Laines.....		4,249,022	7,206,655
Cotons.....		9,233,261	9,327,972
Fils de lin et de chanvre.....		920,371	700,722
Tissus.....	*dito*.....	2,950,139	3,346,505
Houilles.....		3,974,042	3,556,976
Fers en barres.....		987,276	867,964
Céréales.....		1,975,810	981,768
Bestiaux.....		1,452,796	1,649,569
Autres articles.....		24,372,833	25,471,694
		105,515,557	105,395,521

On voit aussi par ce relevé que la perception des droits d'importation se rapporte presque tout entière aux douze principaux articles dénommés ci-dessus, puisqu'ils ont donné lieu, en 1837, à une recette de plus de 82 millions, et sont entrés, par conséquent, pour quatre cinquièmes dans la somme totale des droits perçus. Les sucres de nos colonies ont acquitté à eux seuls près de 30 p. 0/0 de ces droits.

Il est utile, au surplus, d'examiner séparément chacun de ces importants articles du produit des douanes.

Sucres. — Le rapprochement des chiffres établit une sorte de parité, relativement au sucre colonial, pour les années 1836 et 1837; mais cette conformité n'est qu'apparente. Le sucre étranger s'étant tenu à un prix fort élevé en 1836, tandis que la surabondance de production, amenée en France par le développement du sucre indigène, y causait la baisse des prix, une partie assez considérable de nos sucres (15 millions environ de kilogrammes, y compris 10 millions en sucres raffinés qui ont joui du drawback), a trouvé un débouché hors du royaume; ce qui, en définitive, a proportionnellement réduit la recette brute et favorisé la fabrication du sucre indigène. Privés de cette ressource en 1837, par suite de la concurrence des sucres étrangers, qui, revenus à leurs prix ordinaires, ont été de nouveau préférés par nos raffineurs pour l'exportation sous bénéfice de drawback, les sucres de nos colonies, réduits ainsi aux seuls marchés de la métropole, et obligés d'y subir la concurrence du sucre de betteraves, s'y sont encore placés en quantités égales à celles de 1836, mais à des prix incessamment décroissants. Les réexportations en sucres bruts ou raffinés de nos colonies ayant été presque nulles, le trésor a eu moins à rembourser, et en définitive, le produit net des sucres, en 1837, a excédé celui de 1836. Mais ce résultat, s'il a été accidentellement favorable au revenu, n'a fait qu'aggraver la situation difficile de nos colonies.

Cafés. — Les droits acquittés sur les cafés, en 1837, se sont élevés, relativement à 1836, de 14 p. 0/0. La spéculation a pu être pour quelque chose dans cet accroissement; mais le progrès qui a commencé en 1835, et est devenu sensible en 1836 et 1837, s'étant soutenu en 1838, il y a là indice d'un véritable développement dans la consommation du café en France : développement dont les causes méritent d'être étudiées, et que peut, dès à présent, expliquer en partie l'abaissement survenu dans le prix des sucres.

Huiles d'olives. — La différence, peu considérable toutefois, qui se fait remarquer entre les perceptions de 1837 et de 1836, provient, comme toutes les fluctuations qui affectent ce produit, principalement du plus ou du

moins d'abondance de nos propres récoltes. L'état plus ou moins prospère des nombreuses industries qui emploient l'huile d'olive y influe aussi. On peut prévoir, au reste, que la substitution de l'huile de palme à l'huile d'olive, dans la fabrication du savon, pourra, dans l'avenir, amener une réduction peut-être notable dans l'emploi et l'importation de cette dernière.

Laines. — Comparée à celle de 1836, la perception opérée sur cet article présente une diminution très-sensible. De 14 millions de kilogrammes en 1836, l'importation est en effet tombée à 10 millions en 1837. C'est là une différence trop importante pour qu'elle puisse, comme à d'autres époques, trouver son explication dans des circonstances favorables à la production nationale, telles que l'abondance et la meilleure qualité des pâturages, l'absence d'épizooties, etc., etc. La cause principale en est évidemment dans la réaction qu'a exercée sur la plupart de nos industries la crise financière des États-Unis. Le premier résultat de semblables crises est toujours de ralentir toutes les fabrications, jusqu'au moment où les produits, devenus rares par suite de ce ralentissement même, enchérissent assez pour rendre de l'éclat à la fabrication. Le chiffre des perceptions de 1838 constate que déjà cette branche d'industrie a repris sa marche ascendante.

Cotons. — Même cause et même effet pour cette sorte de marchandises. Arrêtés aussi, en 1837, par l'influence de la crise financière des États-Unis, les progrès de l'industrie cotonnière ont repris un nouvel essor en 1838.

Fils et tissus de lin et de chanvre. — La comparaison des chiffres constate qu'il y a eu, en 1837, un nouvel accroissement dans les importations de fils de lin, accroissement qui s'est constamment soutenu depuis plusieurs années. L'application de plus en plus générale, en Angleterre, de la mécanique à la filature du lin, lorsqu'en France cette branche d'industrie nouvelle ne fait que de naître, explique les envois considérables que ce pays nous fait des produits de ses filatures. Il est remarquable que cet accroissement coïncide avec une introduction moins grande de tissus de lin et de chanvre, nonobstant l'abaissement de droits qui leur a été accordé en 1836. Il est permis d'y voir à la fois une preuve d'activité et de prospérité dans le travail du tissage en France.

Au surplus, la substitution de la filature à la mécanique à la filature à la main, pour le lin et le chanvre, est aujourd'hui un progrès acquis à l'industrie. Il ne peut manquer de se généraliser. Les avantages du tissage à la mécanique sur le tissage à la main sont moins incontestables : cependant tout porte à penser qu'ils prévaudront aussi. Il se produit donc en ce moment une véritable révolution dans cette branche si importante de l'industrie, et une telle révolution ne peut s'accomplir sans quelques perturbations dan les intérêts si divers qu'elle affecte. Le Gouvernement s'occupe de cette grave question avec toute la sollicitude qu'elle mérite.

Houilles. — Les modifications que, dans l'intérêt de notre industrie manufacturière, la législation a apportées au tarif des houilles, en ont favorisé l'importation en 1837. Les droits perçus à l'entrée sur ce combustible ont excédé de 11 p. 0/0 ceux de l'année précédente. Les houilles anglaises et belges se sont partagé, par parts égales, ce surcroît d'importation. L'augmentation du nombre des machines à vapeur en France, l'extension de l'éclairage au gaz, l'impulsion donnée à l'industrie du fer par l'établissement projeté des grandes voies de communication, toutes ces causes, agissant malgré les effets de la crise américaine, ont contribué, en 1837, à augmenter en France la consommation de la houille.

Fers en barres. — Les causes que je viens de signaler ont pu déterminer également le léger accroissement qui se fait remarquer à l'importation sur les fers en barres, fait qu'on peut aussi attribuer à un emploi plus général de cet article dans les constructions. Ici encore, au surplus, il faut tenir compte des réactions d'une année sur l'autre, lesquelles sont le résultat, soit d'approvisionnements anticipés ou retardés, soit de spéculations dont le motif échappe à l'appréciation. 1835, à la différence de 1836, avait en effet donné un chiffre de beaucoup supérieur à celui de 1837.

Céréales. — En 1837, la somme des droits perçus a été double de celle réalisée en 1836. Il n'y a aucune conséquence générale à tirer de ce fait. L'ensemble de la récolte, en France, peut être favorable, tout en laissant subsister, sur certains points où elle l'a été moins, des besoins auxquels la combinaison même de la législation sur les céréales permet de satisfaire sans préjudice pour les intérêts généraux de notre agriculture.

Bestiaux. — La diminution d'entrée qui se remarque en 1837 laisserait supposer quelque progrès dans l'élève du bétail en France, si, d'autre part, on n'avait à craindre que la cherté de la viande, à laquelle contribue sans doute l'élévation du tarif, ne fût le véritable empêchement à l'accroissement de la consommation, dans la proportion du développement de la population et de l'aisance générale. Cet article offre au reste, comme plusieurs autres, un exemple des alternatives du commerce. 1835 et 1834 avaient en effet présenté les mêmes différences que 1837 et 1836.

Après ces articles principaux, en viennent quelques autres à l'égard desquels se font aussi remarquer des différences en plus ou en moins; mais elles sont peu considérables et se balancent les unes par les autres. La plus notable est celle qui a porté sur les *suifs bruts :* l'importation s'en est élevée, en 1837, à plus du double de ce qu'elle avait été en 1836 (de 372,415 à 787,284 francs), résultat qu'on peut attribuer au surcroît de consommation qu'a amené pour ce produit la fabrication des bougies stéariques.

Les *fruits oléagineux* présentent, au contraire, une diminution (de 796,000 à 566,000 francs), qui tient à des causes semblables ou analogues à celles que l'on a indiquées au sujet des huiles d'olive.

Sous le rapport des points d'arrivée des marchandises importées, les droits perçus se répartissent de la manière suivante entre les frontières de terre et les ports :

	1837.	1836.
1° Ports { de l'Océan	47,129,869f	44,739,270f
1° Ports { de la Méditerranée	29,626,479	27,916,789
2° Bureaux de terre	14,853,109	17,926,463
Et entrepôt de l'intérieur	13,906,100	14,813,000
	105,515,557	105,395,522

Ces chiffres établissent, au premier abord, que le *commerce de terre* acquitte 27 p. 0/0 des droits d'entrée, et le *commerce de mer,* 73 p. 0/0. Mais ces proportions relatives se modifieront, si l'on considère que les quatre cinquièmes des marchandises qui viennent acquitter les droits dans les entre-

pôts de l'intérieur, appartiennent au transport par mer. Le rapport sera donc plus exactement d'environ 20 p. 0/0 à la terre, et 80 p. 0/0 à la mer.

Sur ce dernier chiffre proportionnel attribué à la mer, l'*Océan* verse 50 p. 0/0, la *Méditerranée*, 30 p. 0/0.

Pour la Méditerranée, la douane de *Marseille*, à elle seule, perçoit presque toute la somme de droits acquittés par les marchandises importées par cette mer (27,553,000 francs, ou 26 p. 0/0 en 1837; 25 p. 0/0 seulement en 1886). *Cette*, après Marseille, opère la plus forte perception (514,000 fr. en 1837; 530,000 en 1836).

Pour l'Océan, nos cinq principaux ports se rangent dans l'ordre suivant :

	1837.	1836.
Le Havre	17,160,000f	14,974,000f
Bordeaux	9,700,000	9,234,000
Nantes	5,916,000	5,454,000
Dunkerque	5,418,000	5,142,000
Rouen	2,896,000	3,645,000

C'est, quant à l'ensemble des droits perçus à l'importation, 41 millions, ou 39 p. 0/0.

La comparaison des deux années indique, pour les quatre premiers ports, et en particulier pour *le Havre*, un accroissement de perception qui résulte, pour ce dernier, d'une importation plus considérable de denrées coloniales. *Rouen* a également reçu plus de produits coloniaux qu'en 1836, et cependant son chiffre de droits a faibli de 900,000 francs; ce fait provient d'une diminution sensible d'importation sur les huiles, les plombs et les fontes.

Les droits d'exportation sont établis, non en vue d'un intérêt fiscal, mais comme moyen de suivre et de constater régulièrement et authentiquement les mouvements du commerce etde l'industrie : ils ne procurent au trésor qu'une recette sans importance. Il n'y a donc pas à s'attacher au plus ou moins d'élévation de leur chiffre, considéré sous le point de vue du revenu; mais, comme signe d'accroissement ou de ralentissement dans les exportations de nos produits, il peut offrir de l'intérêt, et c'est à ce titre qu'il importe de signaler les variations qu'il a subies.

En 1836, les droits à l'exportation s'étaient élevés à.	1,398,187[f]
En 1837, ils n'ont été que de.....	1,256,448
DIFFÉRENCE en moins, pour 1837.....	141,739

Une réduction proportionnelle s'est manifestée dans le chiffre de la valeur de nos exportations.

Les marchandises exportées représentaient en effet, en 1836, une valeur officielle de.....	629,000,000[f]
Cette valeur n'a été, pour 1837, que de.....	514,000,000
D'où est résultée, pour 1837, une diminution dans les valeurs d'exportation de.....	115,000,000

J'ai déjà signalé, dans le cours de ce rapport, la réaction qu'avait exercée sur le commerce extérieur de la France la crise financière des États-Unis. Ici encore on retrouve la même influence; c'est presque exclusivement à cette cause qu'il faut attribuer la décroissance de nos exportations. Les principaux articles dont elles se composent, pour les États-Unis, sont les *tissus*, les *vins* et *eaux-de-vie*, les *modes* et *merceries*, etc. Or, ces produits sont tombés, quant aux valeurs : le premier, de 106 millions à 33; le second, de 14 à 7; et le troisième, de 19 à 8 : rapprochement qui fait reconnaître que le commerce des États-Unis a supporté les 4/5[es] de la diminution signalée sur l'ensemble des marchandises exportées.

Quelques autres articles, comme les *soies*, la *garance*, les *bestiaux*, les *fruits oléagineux*, présentent de faibles diminutions de perception, en partie balancées par des augmentations sur les *céréales*, *graines grasses*, *résines*, etc., etc.

Les droits de navigation ont présenté une légère augmentation :

1836 avait donné au trésor.....	3,054,510[f]
1837 a produit.....	3,168,175
DIFFÉRENCE en plus, pour 1837.....	113,665

Cette augmentation a porté presque tout entière sur les droits de tonnage, et se compose de perceptions plus fortes, 1° sur les droits imposés aux navires caboteurs, droits dont une disposition récente, toute favorable à notre navigation, a prononcé la suppression. 2° Sur les droits acquittés par les navires étrangers, dont le tonnage a été supérieur à celui de 1836 par suite d'une importation plus considérable de certains produits d'encombrement, tels que sucres étrangers, houilles, fers, céréales, etc. Ces deux augmentations ont été, toutefois, atténuées par une diminution dans le produit des droits afférents aux navires américains, résultat des embarras commerciaux éprouvés par ce pays, en 1837.

Les droits et produits accessoires se composent des droits d'entrepôt, de transit, de timbre, des amendes et confiscations, etc.

Ils se sont élevés, en 1837, à	1,973,574f
En 1836, ils avaient produit	2,319,059
DIMINUTION pour 1837	345,485

Cette diminution de perception a porté particulièrement sur les droits de transit et de réexportation. Elle s'explique encore par l'influence qu'a eue la crise des États-Unis sur les transactions commerciales de toutes sortes, en 1837. Enfin les amendes et confiscations s'y trouvent comprises pour 250,687 francs.

La taxe sur les sels marins, ou provenant des salines comprises dans le rayon des douanes, a donné lieu, en 1837, à un recouvrement de

	57,155,588f
En 1836, ce recouvrement n'avait été que de	54,992,697
DIFFÉRENCE en plus, en faveur de 1837	2,162,891

Cette augmentation de perception trouve sans doute, en partie, sa cause dans l'accroissement de la population; mais c'est surtout à des approvisionnements anticipés qu'elle est due. Les mois de novembre et décembre 1837 ont été, en effet, tellement favorables à la circulation, par terre et par mer, que le commerce s'est hâté d'en profiter, ce qui a amené une diminution correspondante dans les recettes des premiers mois de 1838.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

(*Pages 179 à 210.*)

Le tableau suivant fait ressortir les différences qui existent, de 1837 à 1836, entre les quantités prises pour bases de la liquidation des droits classés au budget sous la désignation de contributions indirectes.

	BASES de la liquidation.	ANNÉES		RÉSULTAT EN 1837.	
		1837.	1836.	En plus.	En moins.
Vins	Nombre d'hectolitres	15,736,441	15,189,677	546,764	//
Cidre, poiré et hydromel	*Idem.*	4,786,892	5,431,891	//	644,999
Alcool (eau-de-vie, esprit et liqueurs)	*Idem.*	409,593	383,732	25,861	//
Bières	*Idem.*	3,921,884	3,720,779	201,105	//
Licences	Nombre de licences	314,683	312,009	2,674	//
Voitures publiques. Service régulier	Prix des places	52,792,019	48,864,936	3,927,083	//
Voitures publiques. Service d'occasion	Nombre des places	9,708	9,469	239	//
Cartes à jouer	—— de jeux	3,497,875	3,566,121	//	68,246
Sels	—— de kilogrammes	26,634,654	24,712,177	1,922,477	//
Garantie des matières d'or et d'argent	—— d'hectogrammes	792,391	846,045	//	53,654
Timbres	—— d'expéditions	29,041,572	28,374,304	667,268	//
Tabacs	—— de kilogrammes	14,098,103	13,592,103	506,000	//
Poudres	*Idem.*	1,080,873	983,594	97,279	//

Voici les principaux motifs de ces divers résultats :

Vins. — Bien que la récolte de 1836 n'ait pas atteint le taux d'une année moyenne, elle a été cependant plus productive que celle de 1835, et comme les achats ont aussi porté, du moins en partie, sur les vins de 1837 qui ont été très-abondants, les quantités frappées du droit devaient nécessairement présenter une augmentation.

Cidres, poirés et hydromels. — La diminution sur les cidres et poirés provient de ce qu'au contraire la récolte des fruits servant à fabriquer ces boissons a été moins considérable dans les deux dernières années qu'elle ne l'avait été dans la précédente. Il n'y a ordinairement que deux bonnes années sur cinq.

Alcool (eaux-de-vie, esprits et liqueurs). — Fabrication des bières. — Cette rareté des cidres et poirés a eu pour résultat dans les départements où il est fait usage de ces boissons, d'accroître la consommation de l'eau-de-vie et de la bière, qui a été, en outre, favorisée dans les départements du nord et de l'est, par la situation florissante du commerce et de l'industrie.

Licences. — Les conditions plus avantageuses où s'est trouvé généralement placé le commerce des boissons ont donné lieu à l'ouverture de nouveaux établissements, et ont amené aussi une augmentation dans le nombre de licences.

Voitures publiques. — L'activité toujours croissante des relations commerciales et l'amélioration des routes ont continué à faire prospérer les entreprises de voitures publiques.

Cartes à jouer. — La fabrication des cartes à jouer ne pouvait que se ralentir après l'extension extraordinaire qu'elle avait prise en 1836.

Sels. — C'est à une circonstance éventuelle que doit être uniquement attribuée l'augmentation sur les sels. Cette augmentation provient de la vente des sels restant dans la fabrique Gouhénans, qui était fermée depuis plusieurs années.

Garantie des matières d'or et d'argent. — La diminution sur les matières d'or et d'argent soumises au droit était prévue; elle est la suite de l'activité extraordinaire qui avait été imprimée à la fabrication en 1836; il est en outre présumable que, dans la prévision de la récense, il a été fait un plus grand usage de faux poinçons.

Timbres. — Les enlèvements de vins et d'eau-de-vie ayant été plus nombreux, les timbres devaient présenter une augmentation.

Tabacs. — Les tabacs à fumer et particulièrement les cigares de la Havane, dont la consommation s'accroît constamment, ont seuls procuré l'augmentation qui ressort de la comparaison. La vente du tabac en poudre est restée à peu de chose près la même qu'en 1836.

Poudres. — L'augmentation se rapporte entièrement aux poudres de mine. Il y a diminution sur les poudres de chasse.

Si de cette revue du mouvement et des variations des quantités sur lesquelles les droits ont porté, en 1836 et en 1837, on passe à l'examen du produit des perceptions réalisées dans ces deux années, on trouve les résultats ci-après :

Les droits liquidés pendant l'exercice 1837 se sont élevés à	209,989,096f
Il restait en outre à recouvrer sur l'exercice 1836 (y compris un solde de 109,322 fr. applicable aux amendes et confiscations) une somme de	656,778
TOTAL	210,645,874
Dont il faut déduire, pour non-valeur et décharges	313,085
Excédant, formant la ressource qui était à réaliser au profit du budget de 1837	210,332,789
Les recouvrements effectués ont été de	209,091,318
Et le reste à recouvrer en clôture d'exercice, transporté au budget de 1838, de	1,241,471

Ce solde se compose d'une somme de 1,004,916 francs due par les villes pour le dixième de leur octroi, et de 236,555 francs qui s'appliquent à l'ensemble des autres recettes.

Les 209,091,318 fr. reçus par les employés des contributions indirectes se subdivisent ainsi :

Droits sur les boissons et la fabrication des bières	83,965,192f
Droits divers (licences, voitures publiques, cartes, sels, navigation, péages, amendes, etc.)	39,178,438
Produit de la vente des tabacs	81,475,735
Produit de la vente des poudres	4,471,953
TOTAL (*à reporter*)	209,091,318

Report.....	209,091,318f
Les produits réalisés sur l'exercice 1836, augmentés de 1,325,538 francs compris à cette époque au chapitre des produits divers du budget pour les saisies, amendes et confiscations, ne se sont élevés qu'à.....	202,776,756
L'exercice 1837 a donc offert sur cette nature de recettes un excédant de.....	6,314,562

Cet accroissement de produit porte sur les droits ci-après :

Droits sur les vins, cidres et alcools.....	1,940,111
Droit de fabrication des bières.....	426,569
Droits divers et recettes accessoires.....	851,177
Produit de la vente des tabacs.....	3,190,493
TOTAL.....	6,408,350
Le produit de la vente des poudres a éprouvé une diminution de.....	93,788
Différence égale à celle ci-dessus, à l'avantage de l'exercice 1837.....	6,314,562

Il doit être observé ici que la partie des produits de 1837, dont la rentrée est poursuivie, en cas de retard, par voie de contrainte, a été de 75,519,163 fr. Cette somme a donné lieu à une allocation de 49,432 fr. de non-valeurs, résultant de l'insolvabilité des redevables. Cette allocation porte sur 34 départements et n'a offert d'importance que dans 10. Dans les 51 départements restant (à l'exception de la Corse où la régie n'étend pas son action) les droits ont été recouvrés intégralement. La proportion de ces non-valeurs avec les produits à réaliser n'a été que de 7/8e d'un franc pour mille.

Les motifs que j'ai présentés à l'appui des résultats offerts par les quantités prises pour bases de la liquidation sont entièrement applicables à l'événement des produits. Une seule remarque me reste à faire concernant le prix moyen des vins et des cidres. Ce prix moyen a présenté, pour la première de ces boissons, une diminution de 2 pour cent et pour la se-

conde une augmentation de 22 pour cent. Ces résultats s'expliquent par la qualité médiocre des vins de 1836 et de 1837 et par la rareté des cidres.

Tous les mouvements en matières et en deniers de l'exploitation du monopole des tabacs sont l'objet d'un compte particulier distribué à chaque session des Chambres.

Il en est de même pour le produit de la vente des poudres.

POSTES.

(*Pages 213 à 226.*)

Les divers produits des postes se sont élevés dans leur ensemble, pendant l'exercice 1837, à 40,558,282 francs;

Savoir :

Produits de la taxe des lettres	37,572,320f
Droits sur les envois d'argent	808,658
Produit des places des voyageurs dans les malles-postes	1,665,987
——— dans les paquebots, y compris les transports de matières d'or et d'argent	494,545
Recettes extraordinaires	16,772
TOTAL	40,558,282
Rapprochés des mêmes produits pour l'exercice 1836	38,991,201
Ceux de 1837 présentent une augmentation de	1,567,082

Cette augmentation a principalement eu lieu sur le service ordinaire des postes, pour

	1,172,735f
Sur le service rural	127,072
Sur le droit pour les envois d'argent	36,220
Sur le produit des places dans les paquebots	335,127

Elle se trouve toutefois affaiblie par une diminution de 61,928 francs sur le produit des places dans les malles; de 30,612 francs sur le produit du transit des correspondances étrangères, et de 11,532 francs sur les recettes diverses.

La continuation de la prospérité commerciale, l'effet de l'établissement du service journalier dans un plus grand nombre de communes, l'accroissement de notre état militaire en Algérie, la mise en activité, depuis le 1er mai 1837, du service des paquebots de la Méditerranée; telles sont les causes auxquelles il faut attribuer les augmentations du produit des postes de 1837 sur 1836.

Quant aux diminutions, celle sur le produit des places dans les malles a pour cause la baisse du prix des places dans les principales entreprises de voitures publiques, par suite de la concurrence d'une nouvelle compagnie rivale. Celle sur le produit du transit des correspondances étrangères a pour cause la faculté de l'affranchissement libre qui fait rentrer une partie de la perception dans le produit ordinaire. Enfin, la diminution sur les recettes diverses provient de ce que l'administration des postes a pris des mesures pour éviter les restitutions de sommes trop payées à valoir sur les remises des bureaux à taxations.

PRODUITS UNIVERSITAIRES.

(*Pages 228 à 259.*)

Les taxes et produits universitaires sont : la rétribution, le droit annuel, les produits des facultés et la dotation de l'université.

L'administration de l'instruction publique est chargée, conjointement avec les agents des contributions directes, de l'assiette de la rétribution universitaire. Le nombre des élèves passibles de la rétribution a été, en 1837, de 63,681, répartis entre 1,459 établissements, 41 colléges royaux, 322 colléges communaux, 107 institutions et 989 pensions; et elle a produit pour le trésor une recette de 1,508,173 francs, savoir :

Colléges royaux	382,256f
Colléges communaux	425,036
Institutions	250,278
Pensions	450,603
	1,508,173

Le droit annuel est perçu d'après le même mode que la rétribution.

111 chefs d'institution et 1,079 maîtres de pensions ont payé ce droit, qui a produit, pendant l'exercice 1837, pour les chefs d'institutions, 12,596 fr. et pour les maîtres de pensions, 55,028 fr.; ensemble 67,624 fr.

Les produits des facultés proviennent des droits d'inscriptions aux cours; des droits d'examen et de réception; des droits de sceau et de diplôme. Ces divers droits sont constatés d'après les registres tenus dans chaque faculté, et recouvrés par les secrétaires agents comptables de ces mêmes facultés, que les règlements ont placés, à cet égard, sous la surveillance des receveurs des finances.

La recette effectuée s'est élevée, en 1837, à 2,349,609 francs, savoir :

Droits d'inscription	909,480f
Droits d'examen	1,055,410
Droits de diplôme	344,719
	2,309,609

Cette recette se répartit ainsi qu'il suit entre les diverses facultés :

Facultés de droit	1,103,553f
Facultés de médecine	953,721
Facultés de théologie	895
Facultés des sciences	19,317
Facultés des lettres	272,123
	2,349,609

Si on la considère sous le rapport du nombre des examens subis et des diplômes délivrés, voici les résultats qu'on obtient :

Nombre d'examens	5,576	de bachelier.
	62	de licencié.
	3	de docteur.
Nombre de diplômes	3,735	de bachelier.
	30	de licencié.
	3	de docteur.

La dotation de l'université est formée des rentes qui lui ont été attribuées,

à titre d'apanage, par le décret du 17 mars 1808, de celles qu'elle a acquises en vertu du même décret pour le placement de ses excédants de recettes, ou qui ont été inscrites en son nom par suite de l'aliénation autorisée par un décret de 1811, des valeurs mobilières et immobilières qu'un précédent décret de 1808 lui avait attribuées, et enfin, des rentes et immeubles non aliénés qu'elle possède. Les recettes de ces diverses origines ont été versées au trésor public, en 1837, pour une somme de 540,414 francs.

En résumé, les produits universitaires se sont élevés à une somme totale de 4,465,821 francs, savoir :

Rétribution	1,508,173
Droit annuel	67,624
Produits des facultés	2,349,609
Dotation de l'université	540,415
	4,465,821

Les mêmes recettes de l'exercice 1836 ont été de 4,363,895 francs; et leur comparaison avec celles de 1837 fait ressortir, pour cette dernière année, une augmentation de 101,926 francs, qui provient principalement, pour la rétribution et le droit annuel, de l'accroissement du nombre des établissements et de celui des élèves, et pour les produits des facultés, de l'obligation imposée aux étudiants en médecine, soit de compléter le nombre d'examens en rapport avec leurs inscriptions, soit de justifier du diplôme de bachelier ès sciences, comme aussi de l'augmentation du nombre des candidats examinés par la commission des lettres.

Il est à remarquer que la fusion du budget spécial de l'université dans le budget général de l'État, loin d'être onéreuse au trésor public, lui a, au contraire, procuré, sur l'exercice 1837, un excédant de ressources de 657,744 fr., attendu que les recettes de cet exercice se sont élevées, comme je viens de le dire, à 4,465,821 francs, tandis que les dépenses auxquelles elles auraient dû pourvoir avant la suppression de la spécialité, n'ont été, pour 1837, que de 3,808,077 fr., ainsi qu'il en est justifié dans le compte établi par M. le Ministre de l'instruction publique. Le même excédant

ne ressortait au compte de 1836 que pour la somme de 598,788 francs, d'où il résulte, en faveur de 1837, une différence en plus de 58,956 francs.

PRODUIT DE LA FERME DES JEUX.

(Page 2.)

Cette nature de recette ne donne lieu à aucune observation. Elle est supprimée pour le trésor public, l'article 10 de la loi de finances de 1837 ayant prononcé la prohibition des jeux publics, à partir du 1er janvier 1838.

SALINES ET MINES DE SEL DE L'EST.

(Page 2.)

La recette du trésor sur le produit des salines et mines de sel de l'Est se compose, d'une part, du prix annuel du bail, fixé à 1,800,000 francs par le traité originaire de concession, et qu'une ordonnance du 17 janvier 1830 a depuis réduit à 1,200,000 francs pendant une période de dix années; et d'autre part, de la portion revenant au trésor dans le bénéfice annuel de l'exploitation, dont la même ordonnance a élevé la proportion primitive, en la portant aux 2/3 des premiers 300,000 fr., et aux 3/4 sur la recette excédant cette somme. La part attribuée au trésor sur le bénéfice de l'année 1836 n'était que de 380,373 fr., tandis que, pour 1837, il a eu à recevoir 414,129 fr. La différence a principalement pour cause l'extension donnée à la fabrique des produits chimiques.

PRODUITS DIVERS.

(Pages 262 à 281.)

Indépendamment des principales branches de contributions dont l'analyse précède, les ressources des budgets se forment encore de plusieurs natures de recettes qu'on est dans l'usage de classer sous la désignation générale de *Produits divers.*

Ces recettes sont celles que je vais indiquer, en comparant leur produit pendant l'exercice 1837 avec celui de l'exercice précédent.

Les tolérances en faible accordées sur le titre et le poids des monnaies établissent, entre la valeur réelle dont il est tenu compte aux directeurs de la fabrication et la valeur nominale pour laquelle les espèces sont mises en circulation, une différence acquise au trésor à titre de bénéfice. A ce bénéfice vient aussi s'ajouter celui qui résulte de la vente des médailles et jetons livrés au public, d'après un tarif supérieur au prix de fabrication. Ces deux articles de recette, provenant de l'administration des monnaies, n'avaient produit, en 1836, que 54,493 fr.; ils ont donné, en 1837, 54,778 fr.

Les redevances fixes et proportionnelles des mines, les droits de vérification des poids et mesures, la taxe des brevets d'invention, le produit du visa des passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères, ainsi que celui des expéditions délivrées aux archives du royaume, ces divers articles de recette, que je réunis parce qu'ils constituent des impôts à supporter par des classes spéciales de redevables, ont procuré au trésor, en 1837, une ressource de 1,802,794 fr., qui n'avait été, en 1836, que de 1,696,067 fr. L'augmentation de 1837 s'applique principalement aux produits des mines pour 48,371 fr. et à la taxe des brevets d'invention pour 55,537 fr.

Une autre catégorie de recettes se forme de celles qui ont été créées pour divers services particuliers, soit qu'ils aient ou non conservé leur spécialité, savoir : pensions et rétributions des élèves des écoles militaires; ressources locales pour dépenses départementales; produits spéciaux des écoles normales primaires; retenues sur dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel militaire des invalides, et fonds avancés par des propriétaires pour l'exécution d'opérations cadastrales. Les recettes de cette catégorie se sont élevées, en 1837, à 5,220,008 fr., et ont été inférieures à celles de 1836 d'une différence de 6,157,853 fr., qui affecte les ressources éventuelles attribuées spécialement aux départements, et qui n'exprime point, par conséquent, une non-valeur pour le trésor, puisque la dépense correspondante du budget a été diminuée d'une pareille somme.

Aux termes de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822, dont VOTRE

Majesté a complété les dispositions par son ordonnance du 31 mai 1838 portant règlement général sur la comptabilité publique, les ministres ne peuvent accroître, par aucune recette étrangère aux crédits législatifs, les ressources que le budget leur alloue. Conformément à cette prescription ils ordonnancent au profit du trésor, ou lui font verser le prix de la vente des objets mobiliers ou immobiliers hors d'usage; celui des denrées et effets sortant des magasins de l'État, qui ont été consommés par eux; le produit de la compensation des valeurs qu'ils ont imputées sur les dépenses de leurs services; le prix de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine; les fonds qu'ils ont prescrit à leurs créanciers de restituer au trésor; et enfin, les indemnités de remplacements militaires. Les fonds de cette origine ont donné lieu, en 1837, à une recette de 931,559 fr., qui avait été, en 1836, de 1,226,923 fr. : la différence en moins à 1837 (295,364 fr.) résulte de diverses causes qui n'ont aucun caractère de périodicité, et dont l'effet est subordonné tant aux besoins qu'à la convenance des services ministériels. La loi de finances de 1837 a classé avec les produits de l'administration des domaines, les prix de ventes d'objets mobiliers et immobiliers, qui antérieurement étaient rangés parmi les produits divers du budget. Cette nature de recette figurait dans les comptes de 1836 pour 1,332,170 fr. et ne s'est élevée, en 1837, qu'à 1,267,157 francs.

Les produits divers s'alimentent également, chaque année, des rentrées obtenues sur des avances dont les budgets ont supporté la dépense à l'époque où le trésor les a faites. C'est ainsi que, pendant l'année 1837, il a été reçu 1,269,774 fr. sur les fonds prêtés en 1830 au commerce et à l'industrie, et 1,825,000 fr. sur ceux qui ont été remboursés aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti. Les recouvrements de cette espèce décroissent naturellement avec la créance du trésor, et on ne saurait les comparer avec ceux de l'année précédente. Le complément de la créance relative a Haïti a été versé en 1838.

Une autre recette appliquée au budget provient de la rente de l'Inde, représentant l'indemnité consentie par la compagnie anglaise pour l'abandon que lui a fait le gouvernement français, de certains droits dont il jouissait dans l'Inde en vertu des traités. Précédemment, et à raison de retards dans sa réalisation, la rente d'une année n'était imputée qu'au

budget de l'année suivante. Des mesures ont été prises pour que, à partir de 1836, les ressources de chaque exercice comprennent la rente qui lui est afférente, et pour qu'il soit tenu compte au trésor du produit réel de la négociation des valeurs fournies en payement de cette rente, au lieu de la somme fixe de un million qui lui était versée depuis 1832. Le résultat de ces mesures a été de faire profiter le budget de 1836 de la rente des deux années 1835 et 1836, tandis que le budget de 1837 ne comprend que le versement de celle de la même année. C'est également à ce dernier budget qu'il a été fait recette de 29,530 francs pour la plus value obtenue, d'après le cours des changes sur la rente de 1836.

Le gouvernement espagnol a cessé, en 1834, de solder l'annuité de 4 millions, souscrite par lui en exécution du traité conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, pour rembourser au trésor français le capital et les intérêts des avances qui lui ont été faites pendant les années 1823 et suivantes. Dans le projet de règlement du budget de 1836, j'ai fait retrancher la recette que l'on avait cru devoir y faire figurer pour les intérêts échus en 1835 et 1836, de la créance sur l'Espagne, et tout en constatant le droit acquis au trésor, il a été compris parmi ceux qui sont restés à réaliser à la clôture de ces deux exercices. J'ai agi de même quant à 1837. Cette partie arriérée de la dette de l'Espagne viendra accroître les ressources des budgets courants lorsqu'elle sera matériellement réalisée.

Les lois de finances attribuent maintenant à l'État les bénéfices annuels de la caisse des dépôts et consignations. Ils avaient été d'abord l'objet de trois prélèvements, dont le montant s'est trouvé ajouté aux voies et moyens des budgets de 1823 pour 6 millions, de 1831 pour 8 millions, et de 1834 pour 5 millions, ensemble 19 millions. Les budgets subséquents les ont prévus pour leur produit annuel, qui a été, en 1835, de 1,296,416 fr., et en 1836, de 1,302,821 fr. De plus, la caisse des dépôts et consignations a dû verser au trésor le complément de ses bénéfices pendant la période antérieure à 1835. Il était de 2,586,164 fr., et ce reliquat a été également porté en recette au budget de 1836. Les bénéfices déclarés par cet établissement, pour 1837, ne se sont élevés qu'à 224,782 fr., et présentent, comparativement à l'évaluation qui en avait été faite au budget (1,000,000 fr.) une non-valeur de 775,218 fr.

Une disposition de la loi de finances de 1820 a prescrit de rattacher au

budget de l'État le produit et l'emploi des amendes de police simple et de police correctionnelle, ainsi que des amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les douanes et les contributions indirectes. La recette figurait aux produits divers du budget, et la portion des amendes non dévolue au trésor était imputée en dépense au chapitre du budget de mon département, qui exprime les remboursements et restitutions. Mais, d'après une nouvelle prescription du budget de 1838, qu'il m'a paru utile de mettre en vigueur dès l'année 1837, les recettes dont il est question sont maintenant classées aux budgets avec les branches de revenus d'où elles procèdent. Il en résulte que, comparativement à 1836, le chapitre des produits divers de 1837, présente en diminution le montant de ces recettes qui, pour la première de ces deux années, s'était élevé à 3,489,925 fr.

Je me borne à mentionner ici que des recettes accidentelles de diverses origines ont procuré au trésor, en 1837, une ressource de 1,192,017 fr., qui avait été, en 1836, de 1,673,520 fr.

La recette des produits et revenus des possessions françaises dans le nord de l'Afrique fait aussi partie du même chapitre. Elle ne s'était élevée, pour 1836, qu'à 1,436,239 fr. La recette de 1837 a été de 1,676,046 fr., et présente, par conséquent, une augmentation de 239,807 fr. provenant des droits d'enregistrement et des produits de domaines pour 115,417 fr. et de droits de douanes pour 124,390 fr. Elle doit être attribuée à l'accroissement de la population, de l'agriculture et du commerce dans la colonie.

Enfin, les recettes de toute nature classées dans les comptes des finances sous le titre de *Produits divers des Budgets* se résument, pour l'exercice 1837, par une somme totale de 15,226,287 fr., tandis que, pendant l'exercice 1836, déduction faite de 4,822,095 fr. pour recettes dont la classification a dû être changée en 1837, ainsi que je viens de l'expliquer, on avait obtenu 20,721,676 fr. Elles présentent ainsi, en 1837, une diminution de 5,495,389 fr. qui porte pour 1,476,672 fr. sur les recettes de 1837, comparée aux recettes semblables de 1836, et qui provient pour le surplus (4,018,717 fr.) de recettes de 1836, qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1837 (produit de la rente de l'Inde pendant l'année 1835, solde des bénéfices de la caisse des dépôts et consignations antérieurs au 1er janvier 1835, et portion non répartie, en 1836, des amendes et confiscations des douanes et des contributions indirectes.)

RÉSUMÉ.

La situation des ressources du budget de 1837, considérées dans leur ensemble, est celle qui suit :

Les droits constatés pendant la durée de l'exercice, à la charge des redevables du trésor, se sont élevés à	1,084,377,668f
Les recouvrements effectués sur ces droits, à	1,079,232,732
Et à la clôture de l'exercice il a été transporté au budget de 1838, un reste à recouvrer sur l'enregistrement et les domaines, de 1,948,461 fr.; sur les contributions indirectes, de 1,241,471 fr.; sur les produits des postes (recettes accidentelles), de 600 fr.; sur les produits divers (créance espagnole), de 1,954,404 fr.; ensemble	5,144,936

Les droits réalisés se décomposent de la manière suivante, par branches principales de revenus :

Contributions directes	383,174,644f
Enregistrement, timbre et domaines	220,161,070
Coupes de bois	30,371,838
Douanes et sels	169,069,343
Contributions indirectes	209,091,318
Produits des postes	40,558,282
Produits universitaires	4,465,821
Produit de la ferme des jeux	5,500,000
Salines et mines de sel de l'Est	1,614,129
Produits divers	15,226,287
	1,079,232,732

Comparés avec l'évaluation qui en avait été faite par la loi de finances, ils offrent un excédant de 47,241,297 fr. qui, à l'exception des produits divers du budget sur lesquels il ressort une diminution de 881,434 fr.,

s'est manifesté sur toutes les autres branches des revenus, dans les proportions ci-après :

Contributions directes	1,987,456[f]
Enregistrement, timbre et domaines	17,406,070
Coupes de bois	5,836,838
Douanes et sels	5,661,526
Contributions indirectes	15,561,609
Produits des postes	1,104,282
Produits universitaires	415,821
Salines et mines de sel de l'Est	149,129
	48,122,731
Produits divers (à déduire)	881,434
RESTE	47,241,297

Cet excédant comprend une plus-value de 40,026,730 fr. sur les impôts et revenus indirects, lesquels avaient été prévus au budget de 1837 d'après les recettes de l'année 1835, sauf une augmentation de 2,854,000 fr. que l'on attendait en 1837, de l'établissement d'un service de paquebots à vapeur dans la Méditerranée.

Il est encore une autre comparaison dont les résultats ne sont pas moins importants à observer, parce que les époques se trouvent plus rapprochées, c'est celle de 1837 avec l'exercice qui l'a immédiatement précédé.

La somme totale des produits recouvrés sur l'exercice 1836 était de ..... 1,054,785,718[f]

Les mêmes ressources, réalisées en 1837, pour une somme totale de 1,079,232,732

Se sont conséquemment augmentées par le seul effet des causes qui ont donné un plus grand développement à la prospérité du pays, et sans qu'aucun nouvel impôt ait été établi, de 24,447,014

Les impôts et revenus indirects sont les seules ressources du budget dont

les variations se rattachent au mouvement des valeurs mobilières et immobilières, des transactions civiles, des consommations, du commerce et de l'industrie. Ils sont compris dans l'augmentation ci-dessus pour la somme de 16,015,513 fr.

Enregistrement et timbre.....	6,224,501[f]
Douanes et sels.....	1,909,368
Contributions indirectes.....	3,217,857
Tabacs et poudres.....	3,096,705
Produits des postes.....	1,567,082
	16,015,513

Le produit des contributions directes applicable aux dépenses générales du budget, a présenté, en 1837, comparativement à 1836, un excédant de la somme de 1,282,291 fr., dans laquelle le produit des patentes figure pour 896,464 fr.

Tel est, SIRE, le tableau satisfaisant des ressources du budget de 1837. Je prie VOTRE MAJESTÉ de vouloir bien ordonner que la présente partie du compte général des finances, qui en développe les nombreux résultats, soit distribuée aux Chambres à l'appui de la proposition de loi de règlement définitif de cet exercice.

Je suis avec le plus profond respect,

SIRE,

DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur,

Le Ministre Secrétaire d'état des finances,

LAPLAGNE.

Février 1839.

TABLEAU GÉNÉRAL

DES RECETTES DE L'EXERCICE 1837,

PRÉSENTANT

LES ÉVALUATIONS, LES DROITS CONSTATÉS

ET LES RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.

Tableau général des Recettes de l'Exercice 1837.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements. EXCÉDANT des évaluations.	COMPARAISON des évaluations avec les recouvrements. EXCÉDANT des recouvrements.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Contributions directes	381,187,188 08	383,174,643 83	383,174,643 83	"	"	1,987,455 75	383,174,643 83	Voir le tableau, pages 24 et 25, pour le développement par nature de contribution.
Enregistrement, timbre et domaines	202,755,000 00	222,109,530 33	220,161,069 74	1,948,460 59	"	17,406,069 74	220,161,069 74	Voir le tableau, pages 84 et 85, pour le développement, par nature de recettes, des droits constatés et des recouvrements effectués.
Coupes de bois	24,535,000 00	30,371,838 37	30,371,838 37	"	"	5,836,838 37	30,371,838 37	Voir *idem*, le tableau page 111.
Douanes et sels	163,407,817 07	169,069,343 22	169,069,343 22	"	"	5,661,526 15	169,069,343 22	Voir *idem*, le tableau pages 124 et 125.
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	193,529,709 08	210,332,789 68	209,091,318 20	1,241,471 48	"	15,561,609 12	209,091,318 20	Voir *idem*, le tableau pages 182 et 183.
Postes	39,454,00 000	40,558,882 36	40,558,282 36	600 00	"	1,104,282 36	40,558,282 36	Voir *idem*, le tableau pages 214 et 215.
Produits universitaires	4,050,000 00	4,465,820 54	4,465,820 54	"	"	415,820 54	4,465,820 54	Voir *idem*, le tableau page 257.
Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	5,500,000 00	5,500,000 00	"	"	"	5,500,000 00	Cette nature de produits ne comporte aucun développement.
Salines et mines de sel de l'Est	1,465,000 00	1,614,128 83	1,614,128 83	"	"	149,128 83	1,614,128 83	Voir, dans la première partie du compte des finances, le compte spécial qui est publié sur les résultats de cette branche de revenus.
Produits divers	16,107,720 80	17,180,691 14	15,226,287 14	1,954,404 00	881,433 66	"	15,226,287 14	Voir le tableau, pages 270 et 271, pour le développement, par nature de recettes, des droits constatés et des recouvrements effectués.
	1,031,991,435 03	1,084,377,668 30	1,079,232,732 23	5,144,936 07	881,433 66	48,122,730 86	1,079,232,732 23	NOTA. Voir, pour le détail des évaluations de recettes, les tableaux annexés à la situation définitive du budget de l'exercice 1837. (Première partie du compte des finances.)
					47,241,297 20			

IMPOTS ET REVENUS INDIRECTS DE L'EXERCICE 1837.

Comparaison des évaluations avec les Recettes effectuées.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	ÉVALUATION du BUDGET.	RECETTES EFFECTUÉES.	DIFFÉRENCES AUX RECETTES en plus.	DIFFÉRENCES AUX RECETTES en moins.
Droits d'enregistrement, de greffes, d'hypothèques	166,394,000f 00c	181,828,397f 76c	15,434,397f 76c	//
Droit de timbre	30,300,000 00	32,564,914 94	2,264,914 94	//
Droits de douanes, droits de navigation, etc	108,647,817 07	111,913,755 32	3,265,938 25	//
Droit de consommation des sels	54,760,000 00	57,155,587 90	2,395,587 90	//
Boissons et droit de fabrication des bières	77,553,000 00	83,965,192 47	6,412,192 47	//
Diverses taxes indirectes	36,836,709 08	39,178,437 02	2,341,727 94	//
Produit de la vente des tabacs	74,435,000 00	81,475,735 43	7,040,735 43	//
——— des poudres	4,705,000 00	4,471,953 28	//	233,046f 72c
Produits des postes	39,454,000 00	40,558,282 36	1,104,282 36	//
	593,085,526 15	633,112,256 48	40,259,777 05	233,046 72
			40,026,730 33	

Nota. Dans les résultats ci-dessus et conformément à la classification adoptée par le budget de 1838, dont il a été fait application à l'exercice 1837, les produits d'amendes, saisies et confiscations en matière d'impôts indirects, sont rattachés aux branches des revenus d'où ils proviennent.

ÉTAT GÉNÉRAL,

PAR DÉPARTEMENTS ET PAR BRANCHES DE REVENUS,

DES RECETTES DE L'EXERCICE 1837.

État général, par départements et par branches de revenus, des Recettes de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	COUPES DE BOIS.	DOUANES et SELS.	CONTRIBUTIONS indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	POSTES.	PRODUIT de LA FERME des jeux.	PRODUITS UNIVERSITAIRES.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUITS DIVERS.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
Ain	2,999,893f 62c	1,908,428f 30c	148,128f 29c	154,769f 72c	1,129,968f 98c	169,442f 00c	#	8,241f 97c	#	30,634f 75c	6,549,507f 69c	
Aisne	6,653,874 71	3,962,759 16	423,709 52	50,838 44	2,871,339 31	475,668 22	#	16,989 30	#	68,268 95	14,523,447 61	
Allier	2,851,239 67	1,462,890 84	452,959 26	#	932,996 83	205,100 02	#	7,945 54	#	14,665 25	5,927,797 41	
Alpes (Basses-)	1,318,067 17	657,625 97	4,749 48	35,807 56	480,783 80	84,033 52	#	4,455 90	#	3,219 28	2,588,742 68	
Alpes (Hautes-)	1,104,787 97	575,516 45	30,414 45	54,602 39	461,637 35	66,736 06	#	2,350 50	#	4,290 50	2,300,335 67	
Ardèche	2,340,034 96	1,616,889 77	38,918 58	#	953,964 93	190,824 35	#	11,927 14	#	104,459 87	5,257,019 60	
Ardennes	3,213,515 35	2,297,701 10	1,037,261 92	433,374 34	1,892,722 43	316,413 56	#	6,661 14	#	31,407 76	9,229,057 60	
Ariége	1,605,759 51	817,091 57	43,643 94	20,453 71	548,352 80	98,184 46	#	6,806 75	#	7,448 13	3,147,740 87	
Aube	3,434,888 83	1,803,170 13	594,267 71	#	1,274,707 19	254,490 23	#	8,492 73	#	21,852 21	7,391,869 03	
Aude	3,857,350 78	1,538,194 00	195,287 46	1,836,516 67	785,540 84	229,296 33	#	13,179 54	#	25,246 32	8,480,611 94	
Aveyron	3,414,737 58	1,616,514 04	7,994 33	#	804,625 89	145,150 93	#	16,372 28	#	11,156 27	6,016,551 32	
Bouches-du-Rhône	5,339,123 26	3,767,072 99	884 34	30,497,392 62	4,699,552 29	1,313,980 35	#	71,347 96	#	146,749 39	45,836,103 20	
Calvados	8,180,360 57	4,424,731 70	92,511 37	3,299,004 90	2,834,178 66	579,849 67	#	66,182 77	#	76,681 43	19,553,501 07	
Cantal	2,376,872 95	1,215,552 61	11,270 33	#	778,829 89	116,651 22	#	6,858 25	#	11,265 60	4,517,300 85	
Charente	4,100,336 06	1,892,941 31	63,566 99	#	950,208 42	213,494 28	#	14,322 95	#	317,506 99	7,552,377 00	
Charente-Inférieure	5,465,296 40	2,420,895 20	135 60	4,327,692 87	1,546,977 79	355,023 64	#	18,956 98	#	34,084 23	14,169,062 71	
Cher	2,570,611 39	1,763,153 06	363,949 77	#	992,346 86	158,320 75	#	14,841 15	#	26,271 53	5,889,494 51	
Corrèze	1,985,667 23	1,164,440 13	99 35	#	900,628 16	116,002 01	#	9,105 89	#	9,977 31	4,185,920 08	
Corse	525,242 81	255,653 48	919 38	433,242 52	#	62,462 47	#	1,489 25	#	28,420 83	1,307,430 74	
Côte-d'Or	5,740,639 60	2,861,837 50	1,301,764 71	#	2,640,579 09	435,650 33	#	65,071 66	#	30,510 40	13,076,053 29	
Côtes-du-Nord	3,709,120 60	1,652,620 70	#	1,137,439 56	3,589,370 35	211,917 88	#	5,733 25	#	22,680 98	10,328,883 32	
Creuse	1,651,621 02	1,194,874 03	8,391 02	#	730,807 14	108,509 48	#	6,446 30	#	36,538 67	3,737,187 66	
Dordogne	4,678,686 49	1,953,273 46	1,944 00	#	1,296,158 19	202,152 67	#	11,925 51	#	31,593 63	8,175,733 95	
Doubs	2,910,007 78	1,620,528 16	557,297 25	290,460 28	2,310,999 70	332,467 98	#	19,302 69	#	65,250 86	8,106,314 70	
Drôme	3,027,845 63	1,982,174 74	35,367 29	#	1,231,828 01	244,571 16	#	5,782 55	#	15,607 82	6,543,177 20	
Eure	7,120,337 33	3,694,639 34	653,837 64	#	2,301,980 68	415,197 36	#	8,547 30	#	29,758 20	14,224,297 85	
Eure-et-Loir	4,806,394 91	2,450,035 66	418,585 56	#	1,825,324 68	243,261 80	#	9,683 32	#	17,437 55	9,770,723 48	
Finistère	3,454,910 24	1,491,599 57	20,991 11	1,944,145 52	4,168,959 14	320,904 30	#	16,671 29	#	73,997 14	11,492,178 31	
Gard	4,245,657 19	2,503,445 96	21,066 77	3,321,085 96	2,166,273 49	393,857 17	#	24,493 89	#	47,596 67	12,723,477 10	
Garonne (Haute-)	5,705,939 12	2,675,891 20	63,178 64	2,660,335 76	2,328,271 76	606,439 57	#	184,073 53	#	22,131 22	14,246,260 80	
Gers	3,552,575 39	1,538,093 53	451 45	#	590,582 74	160,587 42	#	10,598 94	#	19,525 97	5,872,415 44	
Gironde	8,257,192 59	4,522,377 54	1,485 48	15,337,923 55	4,456,807 01	1,298,340 36	#	51,992 97	#	52,734 96	33,978,854 46	
Hérault	5,143,630 42	2,269,220 81	5,705 98	2,727,792 92	2,024,075 16	519,192 10	#	279,853 25	#	151,767 95	13,121,237 70	
Ille-et-Vilaine	4,391,940 76	2,019,249 86	88,588 48	1,249,369 60	3,501,504 55	364,701 40	#	96,038 30	#	43,475 38	11,754,768 33	
Indre	2,592,435 76	1,305,523 76	140,984 71	#	778,435 11	167,670 29	#	3,671 45	#	14,920 42	5,003,641 50	
Indre-et-Loire	3,673,852 53	2,227,537 06	390,765 34	#	1,358,225 68	306,260 92	#	12,007 51	#	530,043 25	8,498,692 29	
Isère	5,593,327 19	3,735,010 21	153,756 64	269,430 39	2,421,585 19	408,553 16	#	56,118 37	#	211,948 02	12,840,729 17	
Jura	3,000,107 25	1,699,314 65	846,329 39	54,748 87	2,224,060 65	237,586 85	#	11,147 88	#	24,014 90	8,097,310 44	
Landes	1,848,097 16	818,117 62	3,178 52	#	1,026,417 78	130,857 49	#	6,941 53	#	35,947 78	3,869,557 88	
Loir-et-Cher	3,024,809 27	1,582,933 61	553,193 30	#	1,120,802 00	196,225 62	#	20,651 19	#	26,210 38	6,524,825 37	
Loire	3,709,290 09	2,008,280 51	130 35	#	2,315,316 38	358,405 32	#	3,706 05	#	194,569 66	8,589,698 36	
Loire (Haute-)	2,273,049 57	1,343,113 74	4,041 45	#	614,873 22	104,635 87	#	7,542 50	#	9,152 26	4,356,408 61	
Loire-Inférieure	4,326,441 32	2,238,325 88	137,919 37	17,419,715 17	3,421,175 58	519,360 05	#	20,512 32	#	43,958 34	23,127,408 03	
Loiret	4,595,380 49	2,284,258 75	440,180 63	2,931,351 02	2,152,865 33	366,168 01	#	24,266 52	#	37,533 57	12,832,004 31	
Lot	2,867,655 72	986,396 32	13 90	#	645,722 76	99,062 62	#	18,026 72	#	8,475 19	4,625,353 23	
Lot-et-Garonne	4,478,991 51	1,935,103 23	2,414 90	#	1,122,153 67	218,372 51	#	12,976 55	#	15,505 41	7,785,517 78	
Lozère	1,218,096 07	583,692 12	2,262 06	#	278,663 13	57,144 99	#	1,829 50	#	16,406 73	2,158,094 59	
Main-et-Loire	5,632,910 72	2,314,133 67	34,147 01	#	2,611,582 21	346,858 68	#	18,183 28	#	53,623 16	11,011,438 73	

Suite de l'*État général, par départements et par branches de revenus, des Recettes de l'Exercice 1837.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTIONS directes.	ENREGISTREMENT, timbre et domaines.	COUPES DE BOIS.	DOUANES et SELS.	CONTRIBUTIONS indirectes (boissons droits divers, tabacs et poudres.)	POSTES.	PRODUIT de LA FERME des jeux.	PRODUITS UNIVERSITAIRES.	SALINES et MINES DE SEL de l'Est.	PRODUITS DIVERS.	TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
Manche	7,173,577f 81c	3,048,687f 72c	254f 15c	1,993,381f 79c	2,690,098f 33	382,375f 51c	"	16,074f 60c	"	39,768f 24c	15,344,218f 14c	
Marne	4,821,090 95	2,923,157 72	1,110,199 72	"	2,553,992 58	451,992 51	"	19,584 46	"	146,576 77	12,026,594 71	
Marne (Haute-)	3,137,459 91	1,744,874 12	597,551 64	"	1,157,492 37	219,361 70	"	9,472 75	"	14,997 31	6,881,209 80	
Mayenne	3,449,129 14	1,460,672 23	"	"	1,802,001 33	157,606 64	"	21,793 78	"	15,620 31	6,906,823 43	
Meurthe	4,207,533 13	2,792,067 37	2,038,646 10	"	6,202,201 96	403,682 41	"	30,434 75	"	126,076 28	15,800,642 03	
Meuse	3,558,694 89	1,908,351 47	1,539,494 56	31,116 40	1,418,945 86	247,125 49	"	9,642 34	"	21,117 29	8,734,488 30	
Morbihan	3,236,450 65	1,063,698 83	22,486 14	1,379,639 96	2,825,639 41	190,104 54	"	16,494 23	"	21,352 25	8,755,866 01	
Moselle	4,211,481 91	2,495,354 90	1,117,281 75	2,429,366 48	2,440,387 08	373,491 65	"	28,836 33	"	188,201 09	13,284,401 19	
Nièvre	3,138,116 09	2,016,013 67	320,451 04	"	1,267,946 41	243,537 41	"	7,287 28	"	141,770 03	7,135,121 93	
Nord	11,467,000 80	6,273,262 79	1,599,613 28	16,591,134 51	9,256,869 71	1,052,815 69	"	53,102 97	"	214,837 92	46,508,637 67	
Oise	6,465,892 02	3,336,496 96	933,869 26	"	2,502,082 17	358,202 00	"	9,077 58	"	56,448 18	13,662,068 17	
Orne	5,121,909 82	2,604,772 73	721,365 13	"	1,529,711 78	295,394 98	"	9,179 00	"	17,502 26	10,299,835 62	
Pas-de-Calais	7,402,877 06	4,334,979 93	438,342 84	3,056,265 05	4,861,471 80	619,229 41	"	31,646 84	"	41,449 38	20,786,262 34	
Puy-de-Dôme	5,108,330 32	2,981,714 86	16,333 29	"	1,457,402 56	287,389 47	"	28,478 48	"	14,623 49	9,894,272 47	
Pyrénées (Basses-)	2,632,344 97	1,785,410 76	17,167 71	1,990,944 03	3,345,131 57	469,039 23	"	18,411 39	"	149,126 19	10,407,575 85	
Pyrénées (Hautes-)	1,461,087 45	1,037,889 67	23,383 92	3,232 53	717,507 33	124,066 56	"	8,809 72	"	7,500 48	3,383,477 68	
Pyrénées-Orientales	1,514,190 82	641,054 18	26,394 75	410,424 46	618,345 73	141,100 08	"	7,661 06	"	24,244 19	3,383,415 29	
Rhin (Bas-)	5,133,082 74	3,425,487 77	1,234,274 39	2,134,185 54	2,564,707 29	540,589 51	"	114,690 50	"	164,552 11	15,311,569 85	
Rhin (Haut-)	4,060,600 80	2,589,437 92	758,054 19	1,011,708 97	2,406,430 81	468,291 98	"	9,068 55	"	40,435 00	11,344,028 23	
Rhône	6,642,511 08	4,728,763 88	7 15	7,566,935 24	5,867,080 97	1,507,824 21	"	47,573 19	"	141,945 85	26,502,641 57	
Saône (Haute-)	3,387,092 47	1,631,648 58	228,582 39	"	1,882,776 86	237,316 67	"	7,539 55	"	30,629 45	7,405,586 96	
Saône-et-Loire	6,154,318 91	3,142,143 66	556,438 02	"	2,797,331 67	407,290 37	"	15,468 64	"	33,195 34	13,106,186 61	
Sarthe	4,697,428 48	2,367,206 96	299,998 40	"	2,019,697 87	268,462 28	"	11,533 37	"	77,803 83	9,742,131 19	
Seine	28,082,920 24	29,257,136 19	398 11	16,438,347 65	30,386,616 13	10,808,017 83	"	2,295,820 20	"	953,896 53	118,223,152 90	
Seine-Inférieure	11,916,168 57	7,629,568 15	1,496,032 47	24,311,014 99	8,250,874 47	1,564,300 78	"	47,031 05	"	298,457 86	55,513,448 34	
Seine-et-Marne	6,859,995 45	3,193,637 61	400,997 90	"	2,723,909 53	401,472 75	"	17,086 87	"	55,806 63	13,652,906 73	
Seine-et-Oise	8,094,269 39	4,856,973 80	1,268,970 28	"	4,958,572 23	688,178 87	"	37,767 16	"	387,160 54	20,291,892 27	
Sèvres (Deux-)	3,229,189 42	1,352,283 63	216,155 07	"	983,705 98	156,505 86	"	12,052 08	"	16,499 70	5,966,391 74	
Somme	7,348,174 03	3,506,561 63	322,046 05	1,939,403 65	3,020,374 79	456,920 35	"	20,603 51	"	165,580 01	16,779,664 02	
Tarn	3,790,472 73	1,578,902 18	28,755 98	"	853,598 98	163,227 51	"	21,292 51	"	14,352 95	6,450,602 84	
Tarn-et-Garonne	3,371,602 37	1,142,695 77	43,333 02	"	732,062 53	134,005 75	"	7,716 11	"	6,234 61	5,437,650 14	
Var	3,510,637 37	1,973,919 72	34,429 55	1,471,346 39	2,432,039 17	382,964 46	"	14,627 88	"	86,577 22	9,906,541 76	
Vaucluse	2,448,534 48	1,730,354 34	20,706 91	"	1,650,022 92	255,135 95	"	10,108 18	"	42,155 85	6,157,018 63	
Vendée	3,294,736 25	1,395,873 05	125,926 02	823,501 24	1,229,059 07	168,799 03	"	6,558 50	"	16,566 57	7,061,019 73	
Vienne	2,839,234 16	1,685,406 43	108,973 66	"	1,080,456 93	191,916 71	"	83,094 38	"	237,970 02	6,227,052 29	
Vienne (Haute-)	2,376,127 81	1,471,768 20	314 15	"	1,301,696 27	215,505 11	"	19,659 76	"	19,719 64	5,404,790 94	
Vosges	2,923,307 82	1,915,172 69	2,512,023 55	"	1,638,923 35	224,455 60	"	7,332 55	"	23,048 76	9,244,264 32	
Yonne	4,338,466 98	2,550,345 02	812,696 50	"	1,569,388 03	285,810 86	"	12,884 33	"	26,347 49	9,595,939 80	
Service des Paquebots de la Méditerranée	"	"	"	"	"	321,100 42	"	"	"	"	321,100 42	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	"	1,403 51	"	"	"	2,398 13	3,801 64	
Possessions françaises dans le nord de l'Afrique	"	"	"	"	"	166,669 09	"	"	"	2,313,993 42	2,480,662 51	
Trésor public... *A ajouter*	"	20,673 87	"	"	"	"	5,500,000f 00c	"	1,614,128f 83c	5,973,224 90	13,108,027 60	
Trésor public... *A déduire*	"	86,176 28	18,754 80	"	"	435 81	"	"	"	"	105,366 89	
	383,174,643 83	220,161,069 74	30,371,838 37	169,069,343 22	209,091,318 [illegible]	40,558,282 36	5,500,000 00	4,465,820 54	1,614,128 83	15,226,287 14	1,079,232,732 23	

État comparatif des Recettes

des Exercices 1837 et 1836.

PAGES DE RENVOI des états et développements.	DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES DE L'EXERCICE 1836. — RECETTES portées dans le tableau, page 2, de la 2e partie du compte des finances de l'année 1837.	MODIFICATIONS à apporter aux recettes ci-contre, pour les comparer avec celles de l'exercice 1837 (A). — A ajouter.	A déduire.	RECETTES de l'exercice 1836 à comparer avec celles de l'exercice 1837.	RECETTES de L'EXERCICE 1837.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837. — En plus.	En moins.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
48 et 49	Contributions directes	368,622,469 62	"	"	368,622,469 62	383,174,643 83	14,552,174 21	"	
90 et 91	Enregistrement, timbre et domaines	211,782,961 33	2,313,439 37	"	214,096,400 70	220,161,069 74	6,064,669 04	"	
116 et 117	Coupes de bois	30,972,971 96	"	"	30,972,971 96	30,371,838 37	"	601,133 59	
132 et 133	Douanes et sels	165,790,681 49	1,369,293 51	"	167,159,975 00	169,069,343 22	1,909,368 22	"	
188 et 189	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	201,637,393 32	1,139,362 86	"	202,776,756 18	209,091,318 20	6,214,562 02	"	
218 et 219	Produits des postes	38,991,200 62	"	"	38,991,200 62	40,558,282 36	1,567,081 74	"	
"	Produit de la ferme des jeux	5,500,000 00	"	"	5,500,000 00	5,500,000 00	"	"	
258 et 259	Produits universitaires	4,363,894 66	"	"	4,363,894 66	4,465,820 54	101,925 88	"	
"	Salines et mines de sel de l'Est	1,580,373 26	"	"	1,580,373 26	1,614,128 83	33,755 57	"	
278 à 281	Produits divers. — Recettes communes aux deux exercices	16,485,547 21	"	"	16,485,547 21	15,008,874 76	"	1,476,672 45	
	Produits divers. — Recettes spéciales à chacun des deux exercices	4,236,128 90	"	"	4,236,128 90	217,412 38	"	4,018,716 52	
	Produits divers. — Recettes de 1836, dont la classification a été changée en 1837	4,822,095 74	"	4,822,095 74	"	"	"	"	
		1,054,785,718 11	4,822,095 74	4,822,095 74	1,054,785,718 11	1,079,232,732 23	30,443,536 68	6,096,522 56	
	DIFFÉRENCE EN PLUS à l'exercice 1837		"				24,447,014 12		

(A) Ces modifications, résultant de changements qui ont eu lieu pour se conformer, dès l'exercice 1837, aux divisions adoptées pour le budget de 1838, sont relatives aux produits ci-après :

Prix d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères		1,307,332f 63c
Produits de rétrocession ou de revente de terrains acquis par l'état, pour cause d'utilité publique		24,847 72
Amendes et confiscations attribuées à divers :		
Amendes de police simple et de police correctionnelle	981,269f 02c	
Amendes et confiscations pour contravention aux lois de douanes	1,369,293 51	3,489,925 39
Amendes et confiscations pour contraventions aux lois sur les contributions indirectes	1,139,362 86	
SOMME PAREILLE		4,822,095 74

Les recettes, ajoutées aux produits de l'enregistrement, se composent des trois premières sommes désignées ci-dessus.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE

Sur les Contributions directes de l'Exercice 1837.

La loi de finances, en date du 18 juillet 1836, a fixé les diverses natures de contributions directes de l'exercice 1837 d'après les mêmes bases qu'en 1836, sauf les modifications suivantes :

Le principal de la contribution foncière a été augmenté d'une somme de 185,796 francs, pour les cotisations applicables aux biens restitués ou vendus et aux terrains formés par alluvion, ainsi qu'aux constructions et reconstructions devenues imposables à partir du 1er janvier 1837, en exécution de l'article 2 de la loi de finances du 17 août 1835, relatif aux propriétés nouvellement bâties ou démolies. Cette augmentation se trouve expliquée, par département, dans un tableau spécial (pages 20 à 23).

Le principal de la contribution des portes et fenêtres a été également augmenté de 68,910 francs, par suite de l'exécution de l'article de loi précité (voir, au même tableau, le détail par département).

Et le principal de la contribution des patentes, qui n'avait été évalué, pour l'exercice 1836, qu'à 24,288,000 francs, a été porté, pour l'exercice 1837, à 24,610,000 francs, c'est-à-dire avec une augmentation de 322,000 francs, motivée sur l'accroissement successif de cette contribution.

Quant aux centimes additionnels, dont la loi détermine le nombre et le montant, sauf 1/8e de centime qui a été ajouté aux contributions foncière, personnelle et mobilière, pour les dépenses variables des départements, ils ont continué d'être les mêmes que pour 1836, savoir :

Contributions foncière, personnelle et mobilière :

37 centimes 1/8. { 16 sans affectation spéciale ; 19 1/8 pour dépenses fixes et variables des départements ; 2 pour secours, non-valeurs et dégrèvements.

Contribution des portes et fenêtres :

19 centimes... { 16 sans affectation spéciale ; 3 pour non-valeurs.

Contribution des patentes :

9 centimes... { 4 sans affectation spéciale ; 5 pour réductions, décharges et non-valeurs.

Un tableau général publié à la suite de la présente note (pages 24 et 25), fait connaître l'ensemble des rôles des contributions directes mis en recouvrement d'après les bases que l'on vient d'indiquer. Ce tableau,

rédigé selon les divisions adoptées pour celui de la loi de finances, permet ainsi d'opposer les faits réalisés aux faits qui avaient été prévus et se résume de la manière suivante :

NATURE des IMPOSITIONS.	CONTRIBUTIONS				
	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TOTAL.
Impositions affectées aux dépenses générales.					
Principal	155,200,083f 16c	34,000,057f 52c	22,215,132f 40c	26,268,711f 67c	237,683,984f 75c
Taxe additionnelle des bois des communes, etc	1,034,644 00	"	"	"	1,034,644 00
Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	24,832,013 35	5,440,008 91	3,554,421 19	1,159,701 55	34,986,145 00
Impositions affectées à des dépenses spéciales.					
Fonds pour dépenses départementales	57,380,773 19	11,523,083 52	1,770,110 62	2,287,745 65	72,961,712 98
Fonds pour dépenses des communes	22,596,766 96	3,780,605 60	696,921 08	774,918 10	27,849,211 74
Fonds de non-valeurs	1,552,000 81	340,000 56	666,453 93	4,173,581 47	6,732,036 77
Fonds de réimpositions	642,783 71	562,640 34	"	"	1,205,424 05
	263,239,065 18	55,646,396 45	28,903,039 22	34,664,658 44	382,453,159 29
Taxe de premier avertissement					721,484 54
TOTAL					383,174,643 83

Un autre tableau (pages 26 et 27) détermine l'affectation des contributions directes, soit aux dépenses générales du budget, soit aux dépenses spéciales des départements et des communes, en désignant pour ces dernières, les ministères chargés d'employer le produit des impositions qu'elles ont nécessitées et les services auxquels la loi les a attribuées. Il résulte de ce dernier tableau que les contributions directes de l'exercice 1837 ont subvenu :

Aux dépenses générales du budget pour	273,704,773f 75c
Aux dépenses spéciales des services locaux pour	109,469,870 08
ENSEMBLE	383,174,643 83

Et que la somme de 109,469,870 francs 08 centimes a été répartie entre les ministères et les services ci-après :

Ministère de l'instruction publique (dépenses de l'instruction primaire)...	3,845,094f 56c
Ministère de l'intérieur (dépenses départementales).....	63,277,933 37
Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce (secours aux départements).....	1,892,001 38
Ministère des finances (dépenses du cadastre, frais de perception, non-valeurs et restitutions de fonds des communes).....	40,454,840 77
	109,469,870 08

On vient de faire connaître les bases adoptées pour l'assiette des contributions directes de l'exercice 1837. Il reste maintenant à comparer les rôles avec les prévisions du budget. Ce rapprochement fait l'objet de deux tableaux qui se trouvent ci-après et dont les résultats vont être sommairement analysés.

Les contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres, étant perçues par voie de répartition, la loi de finances a fixé le contingent de ces contributions à payer par chaque département, tant pour le principal que pour les centimes additionnels dont elle détermine la quotité. Quant à la contribution des patentes, comme impôt de quotité, elle n'est portée dans la loi que par évaluation, pour le principal et les impositions accessoires. La loi de finances ne peut également énoncer que pour des sommes approximatives les centimes ordinaires ou accidentels que les départements et les communes sont autorisés à s'imposer avec affectation spéciale à leurs dépenses. Enfin, le montant des impositions destinées à couvrir les non-valeurs et quelques parties des frais de perception, varie selon l'importance du principal et des centimes spéciaux relatifs à chaque nature de contribution. Le produit total des quatre contributions n'est donc réellement connu que lorsque les rôles ont été dressés et mis en recouvrement. Il devient en conséquence nécessaire d'établir les différences existant entre l'évaluation du budget et le produit réalisé par le trésor, pour déterminer la plus ou la moins value, soit sur la partie des contributions directes classées parmi les ressources générales de l'État, soit sur celle qui se rapporte aux dépenses spéciales des départements et des communes et pour laquelle les prévisions du budget doivent être ramenées au montant exact des rôles, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi de finances du 4 mai 1834.

L'administration des finances publie, à cet effet, un tableau dans lequel on compare, pour chaque contribution, les évaluations de la loi avec les rôles arrêtés par les préfets, en distinguant le principal et les centimes additionnels.

D'après ce tableau, les rôles ont excédé les évaluations de 3,768,979f 83c, savoir :

Foncière.....	217,403f 18c
Personnelle et mobilière.....	1,006,896 45
Portes et fenêtres.....	335,537 22
Patentes.....	2,172,658 44
Taxe de premier avertissement.....	36,484 54
Excédant des rôles.....	3,768,979 83

Cet excédant des rôles provient,

1° Des contributions affectées aux dépenses générales du budget de l'exercice 1837, et dont la plus value, provenant surtout de la contribution des patentes, augmente les ressources prévues pour cet exercice 1,987,455f 75c

2° Des contributions attribuées aux dépenses des départements et des communes, aux frais de perception, aux non-valeurs et aux remboursements sur le fonds de réimpositions, services spéciaux dont les besoins doivent être portés au budget, en somme égale au montant des ressources réalisées..... 1,781,524 08

SOMME PAREILLE..... 3,768,979 83

Il n'y a pas eu lieu de modifier les évaluations du budget en ce qui concerne tant le principal des contributions directes, que les centimes généraux imposés sans affectation spéciale; et dans le compte définitif de l'exercice 1837, la somme de 1,987,455 francs 75 centimes est présentée comme une plus value réalisée sur les ressources présumées pour l'ensemble des dépenses de l'exercice. Conformément à l'article 10 de la loi du 4 mai 1834 (voir à la première partie du *Compte des finances*, les tableaux rectificatifs publiés à l'appui de la situation définitive de l'exercice 1837), les évaluations de la loi de finances n'ont été augmentées que de la somme de 1,781,524 francs 08 centimes pour les impositions locales ayant une destination spéciale. La même augmentation a été apportée en somme égale aux crédits ouverts aux ministres chargés d'ordonner l'emploi de ces ressources locales.

Six autres tableaux placés à la suite des précédents, donnent le développement, par département, par nature et par affectation d'impositions, des rôles définitifs qui ont été rendus exécutoires pour l'exercice 1837.

Enfin, un dernier tableau (page 48) présente la comparaison du produit des contributions directes pour les exercices 1837 et 1836, en expliquant les causes principales du résultat de cette comparaison et en la développant par nature et par affectation de contributions, ainsi que par département.

D'après les rôles recouvrés, les contributions directes de l'exercice 1837 se sont élevées, dans leur ensemble, à..... 383,174,643f 83c

Celles de l'exercice 1836 avaient produit..... 368,622,469 62

DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1837..... 14,552,174 21

Cette différence provient,

1° Des contributions affectées aux dépenses générales de l'Etat, et dont le montant a profité par conséquent au budget pour..... 1,282,290f 95c

2° Des contributions attribuées aux dépenses spéciales, qui ont accru les ressources des départements et des communes, etc., de 13,269,883 26

SOMME PAREILLE..... 14,552,174 21

L'administration des contributions directes recueille avec soin, chaque année, tous les faits qu'il peut être utile de porter à la connaissance des Chambres pour les éclairer sur les éléments de l'assiette de cette importante branche des revenus de l'Etat. Le volume de statistique générale de la France, publié dans le mois de juin 1837, par les soins du Ministre des travaux publics, de l'agriculture et du commerce,

a déjà compris (pages 10 à 39) plusieurs documents établis, dans ce but, par l'administration des contributions directes.

Le tableau résumé des dégrèvements successivement accordés sur les contributions directes se trouve à la page 518 du compte des finances de l'année 1835.

Pour compléter ces documents, ou pour leur donner la suite qu'ils pouvaient exiger, on publie ci-après, pages 50 à 77 :

Un tableau indiquant, par département, les causes des remises et modérations accordées sur les fonds de non-valeurs de 1837;

Un tableau qui fait connaître le degré d'avancement des travaux du cadastre dans chaque département, au 31 décembre 1837;

Un tableau, par département et par année, du nombre des patentés, depuis 1827 jusqu'à 1837 inclusivement.

Enfin cinq autres tableaux, dont l'objet est d'analyser, comme il va être dit, le contingent, en principal, des contributions directes de l'exercice 1837, et de faire connaître l'ensemble des centimes imposées additionnellement à ces contributions, savoir :

Le premier de ces cinq tableaux, relatif à la contribution foncière, présente la somme payée, en principal, dans chaque département; la division de cette somme entre les propriétés bâties et les propriétés non bâties; le nombre d'hectares de terrains imposables; le nombre de maisons et usines, et la cote moyenne, par hectare et par maison ou usine : il permet de faire des rapprochements qui sembleraient annoncer que la contribution est généralement proportionnée à la richesse territoriale des différentes contrées du royaume, ou que du moins la répartition actuelle n'est pas aussi inégale qu'on le croit communément.

Le second tableau, relatif à la contribution personnelle et mobilière, présente, par département, le contingent, en principal, le nombre de maisons, de familles et de contribuables portés aux rôles, et la cote moyenne par maison, par famille, par contribuable. On y voit, en outre, dans quelle proportion la somme totale se trouve partagée entre les villes des différentes catégories de population et les communes rurales. En comparant les départements entre eux, on peut se convaincre que la cote moyenne répond généralement à la richesse mobilière attribuée à chaque département par la notoriété publique.

Le troisième tableau donne de semblables renseignements pour la contribution des portes et fenêtres. Quoique les taxes puissent varier, relativement à cette contribution, selon que le climat, l'usage, la rareté ou l'abondance des matériaux permettent de donner aux habitations un plus ou moins grand nombre d'ouvertures, on voit que la cote moyenne s'abaisse ou s'élève en raison de l'importance des villes et de l'aisance des habitants, et que, dans tous les cas, les différences sont trop légères pour occasionner des inégalités sensibles.

Le quatrième tableau prouve pareillement que les droits de patente sont proportionnés à la richesse industrielle et commerciale des départements pris en masse. Quant aux détails, il est plusieurs professions dont le classement a besoin d'être revisé, par suite des nombreux changements survenus depuis la loi du 1^er^ brumaire an VII, qui a déterminé ce classement. Le tarif annexé au nouveau projet de loi qui a été soumis à la Chambre des Députés en 1834 devait avoir pour effet de mettre l'impôt en harmonie avec l'importance actuelle de chaque branche de commerce ou d'industrie.

Enfin, le cinquième et dernier tableau présente, par département et par contribution, le nombre de centimes additionnels imposés en 1837 pour les dépenses générales du budget, les dépenses départementales ou communales et les non-valeurs, remises et modérations, centimes qui ont été, en moyenne, de 68 cent. pour la foncière, de 63 cent. pour la personnelle et mobilière, de 30 cent. pour les portes et fenêtres, et de 20 cent. pour les patentes.

TABLEAU destiné à faire connaître les causes des changements survenus dans les contingents, en principal, des contributions foncière et des portes et fenêtres pour 1837, comparés à ceux de 1836. (Exécution de l'article 24 de la loi de finances du 23 juillet 1820, et de l'article 2 de la loi de finances du 17 août 1835.)

DÉPARTEMENTS	CONTRIBUTION FONCIÈRE.												CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.								
	CONTINGENT en principal		DIFFÉRENCES à 1837		MOTIFS DES DIFFÉRENCES.								CONTINGENT en principal		DIFFÉRENCES à 1837		MOTIFS DES DIFFÉRENCES.				
					Augmentations.				Diminutions.								Augmentations.			Diminutions.		
	de 1837.	de 1836.	en plus.	en moins.	Biens restitués ou vendus et terrains formés par alluvion.	Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	TOTAL des augmentations.	Biens qui ont cessé d'être imposables comme étant entrés dans le domaine de l'État et de la couronne, ou par suite de corrosion.	Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	TOTAL des diminutions.	de 1837.	de 1836.	en plus.	en moins.	Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	TOTAL des augmentations.	Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	TOTAL des diminutions.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Ain	1,223,468 48	1,223,290 00	178 48	"	38 00	"	332 93	370 93	"	"	192 45	192 45	169,503 51	169,400 00	103 51	"	"	187 41	187 41	"	83 90	83 90
Aisne	2,659,097 26	2,654,213 00	4,884 26	"	2,897 00	"	3,315 26	6,212 26	"	"	1,328 00	1,328 00	438,245 51	436,600 00	1,645 51	"	"	2,436 51	2,436 51	"	791 00	791 00
Allier	1,316,369 02	1,315,443 00	1,026 02	"	"	"	1,403 13	1,403 13	"	"	377 11	377 11	130,210 68	129,700 00	510 68	"	"	719 84	719 84	"	209 16	209 16
Alpes (Basses-)	609,712 66	609,673 00	39 66	"	"	"	75 72	75 72	"	"	36 06	36 06	63,227 05	63,200 00	27 05	"	"	28 04	28 04	"	0 99	0 99
Alpes (Hautes-)	500,775 98	500,756 00	19 98	"	"	"	29 06	29 06	"	"	9 08	9 08	59,524 28	59,400 00	124 28	"	"	127 20	127 20	"	2 92	2 92
Ardèche	884,836 11	884,729 00	107 11	"	"	"	171 54	171 54	"	"	64 43	64 43	100,893 19	100,800 00	93 19	"	"	136 75	136 75	"	43 56	43 56
Ardennes	1,254,289 32	1,250,827 00	3,462 32	"	2,534 00	"	1,664 72	4,198 72	150 00	"	586 40	736 40	189,619 10	189,500 00	119 10	"	"	627 20	127 20	"	508 10	508 10
Ariége	593,511 17	593,307 00	204 17	"	"	"	277 85	277 85	"	"	73 68	73 68	100,830 60	100,800 00	30 60	"	"	47 30	47 30	"	16 70	16 70
Aube	1,405,395 82	1,403,900 00	1,495 82	"	383 00	"	1,376 42	1,759 42	"	"	263 60	263 60	172,783 89	172,300 00	483 89	"	"	657 71	657 71	"	173 82	173 82
Aude	1,753,470 94	1,753,244 00	226 94	"	"	"	1,114 94	1,114 94	"	"	888 00	888 00	140,186 34	140,000 00	186 34	"	"	207 34	207 34	"	21 00	21 00
Aveyron	1,439,459 84	1,439,374 00	85 84	"	"	"	192 44	192 44	"	"	106 60	106 60	174,075 44	174,000 00	75 44	"	"	87 95	87 95	"	12 51	12 51
Bouches-du-Rhône	1,528,307 46	1,521,223 00	7,084 46	"	"	"	7,979 08	7,979 08	"	"	894 62	894 62	525,267 08	519,800 00	5,467 08	"	"	5,942 43	5,942 43	"	475 35	475 35
Calvados	3,744,340 33	3,743,937 00	403 33	"	"	"	3,597 58	3,597 58	"	"	3,194 25	3,194 25	452,302 53	452,100 00	202 53	"	"	2,347 73	2,347 73	"	2,145 20	2,145 20
Cantal	1,111,837 76	1,111,639 00	198 76	"	"	"	289 10	289 10	"	"	90 34	90 34	74,808 10	71,500 00	308 10	"	"	355 05	355 05	"	46 95	46 95
Charente	1,792,344 79	1,792,187 00	57 79	"	"	"	251 34	251 34	"	"	193 55	193 55	176,801 31	176,700 00	104 31	"	"	176 06	176 06	"	71 75	71 75
Charente-Inférieure	2,384,075 40	2,384,030 00	45 40	"	"	"	577 20	577 20	"	"	531 80	531 80	268,519 13	268,576 00	"	56 87	"	125 33	125 33	"	182 20	182 20
Cher	1,003,581 61	1,003,325 00	256 61	"	"	"	293 61	293 61	"	"	37 00	37 00	101,730 33	101,500 00	230 33	"	"	234 33	234 33	"	4 00	4 00
Corrèze	856,783 70	856,544 00	239 70	"	"	213 00	153 50	366 50	"	"	126 80	126 80	100,530 20	100,500 00	30 20	"	6 00	150 40	156 40	"	126 20	126 20
Corse	170,074 71	170,047 00	27 71	"	"	"	33 29	33 29	"	"	5 58	5 58	33,914 99	33,900 00	14 99	"	"	30 33	30 33	"	15 34	15 34
Côte-d'Or	2,582,110 85	2,576,944 00	5,166 85	"	4,539 00	"	1,189 85	5,728 85	22 00	"	540 00	562 00	266,250 50	265,900 00	350 50	"	"	497 50	497 50	"	147 00	147 00
Côtes-du-Nord	1,684,126 60	1,684,285 00	"	158 40	"	"	956 25	956 25	"	"	1,114 65	1,114 65	152,589 12	152,300 00	289 12	"	"	745 04	745 04	"	455 92	455 92
Creuse	717,724 30	717,719 00	5 30	"	63 00	"	272 57	335 57	"	213 00	117 27	330 27	67,694 01	67,500 00	194 01	"	"	323 16	323 16	6 00	123 15	129 15
Dordogne	2,109,344 09	2,108,822 00	522 09	"	"	"	866 09	866 09	"	"	344 00	344 00	166,327 86	166,100 00	227 86	"	"	338 86	338 86	"	111 00	111 00
Doubs	1,198,833 36	1,199,189 00	"	355 64	"	"	383 16	383 16	360 00	"	378 80	738 80	186,814 29	186,400 00	414 29	"	"	633 14	633 14	"	218 85	218 85
Drôme	1,205,054 00	1,206,134 00	"	1,080 00	"	"	32 00	32 00	"	1,027 00	85 00	1,112 00	158,396 00	158,500 00	"	104 00	"	30 00	30 00	76 00	58 00	134 00
Eure	3,134,828 00	3,133,290 00	1,538 00	"	"	"	3,076 10	3,076 10	"	"	1,538 10	1,538 10	480,519 80	478,762 00	1,757 80	"	"	2,636 70	2,636 70	"	878 90	878 90
Eure-et-Loir	2,162,331 74	2,161,332 00	999 74	"	"	"	1,462 69	1,462 69	"	"	462 95	462 95	202,284 85	201,800 00	484 85	"	"	704 19	704 19	"	219 34	219 34
Finistère	1,427,143 56	1,421,428 00	5,715 56	"	"	"	5,980 59	5,980 59	"	"	265 03	265 03	216,654 10	215,500 00	1,154 10	"	"	1,232 79	1,232 79	"	78 69	78 69
Gard	1,783,528 41	1,783,133 00	395 41	"	85 15	"	636 26	721 41	"	91 00	235 00	326 00	217,562 42	216,700 00	862 42	"	"	920 42	920 42	"	58 00	58 60
Garonne (Haute-)	2,254,816 00	2,253,012 00	1,804 00	"	"	"	2,706 00	2,706 00	"	"	902 00	902 00	336,933 00	336,900 00	33 00	"	"	44 00	44 00	"	11 00	11 00
Gers	1,644,635 43	1,644,557 00	78 43	"	"	"	153 17	153 17	"	"	74 74	74 74	147,284 75	147,200 00	84 75	"	"	140 10	140 10	"	55 35	55 35
Gironde	2,894,625 25	2,891,885 00	2,740 25	"	"	"	5,957 04	5,957 04	"	"	3,216 79	3,216 97	487,698 97	486,000 00	1,698 97	"	"	2,693 62	2,693 62	"	994 65	994 65
Hérault	2,271,578 41	2,270,079 00	1,499 41	"	"	91 00	1,820 00	1,911 00	"	"	411 59	411 59	233,832 42	233,500 00	332 42	"	"	530 59	530 59	"	198 17	198 17
Ille-et-Vilaine	1,914,960 69	1,913,794 00	1,166 69	"	"	"	1,787 69	1,787 69	"	"	621 00	621 00	212,396 77	211,100 00	1,296 77	"	"	1,481 27	1,481 27	"	184 50	184 50
Indre	1,000,271 63	999,809 00	462 63	"	"	"	719 74	719 74	"	"	257 11	257 11	95,788 03	95,500 00	288 03	"	"	356 20	356 20	"	68 17	68 17
Indre-et-Loire	1,579,639 91	1,578,923 00	716 91	"	"	"	787 86	787 86	"	"	70 95	70 95	180,683 11	180,000 00	683 11	"	"	726 04	726 04	"	42 93	42 93
Isère	2,385,745 86	2,382,490 00	3,255 86	"	575 00	"	2,416 86	4,018 86	583 00	"	180 00	763 00	264,877 92	264,500 00	377 92	"	76 00	331 92	407 92	"	30 00	30 00
Jura	1,325,759 10	1,326,024 00	"	264 90	92 00	"	844 18	936 18	"	"	1,201 08	1,201 08	157,390 73	157,300 00	90 73	"	"	494 79	494 79	"	404 06	404 06
Landes	753,403 06	753,360 00	43 06	"	"	"	360 86	360 86	"	"	257 80	257 80	136,984 12	136,700 00	284 12	"	"	350 42	350 42	"	66 30	66 30
Loir-et-Cher	1,304,932 44	1,303,909 00	1,023 44	"	569 00	"	820 61	1,389 61	"	"	366 17	366 17	128,675 00	128,500 00	175 00	"	"	270 21	270 21	"	95 21	95 21
Loire	1,437,524 00	1,437,070 00	454 00	"	"	"	908 70	908 70	"	"	454 70	454 70	238,898 10	238,604 00	294 10	"	"	441 10	441 10	"	147 10	147 10
Loire (Haute-)	1,020,468 92	1,020,262 00	206 92	"	"	"	319 07	319 07	"	"	112 15	112 15	104,689 58	104,586 00	103 58	"	"	148 10	148 10	"	44 52	44 52

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en principal de 1837.	CONTINGENT en principal de 1836.	DIFFÉRENCES à 1837 en plus.	DIFFÉRENCES à 1837 en moins.	MOTIFS DES DIFFÉRENCES. Augmentations. Biens restitués ou vendus et terrains formés par alluvion.	Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	TOTAL des augmentations.	Diminutions. Biens qui ont cessé d'être imposables comme étant entrés dans le domaine de l'État et de la couronne, ou par suite de corrosion.	Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	TOTAL des diminutions.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Loire-Inférieure	1,593,387 90	1,591,087 00	2,300 90	"	"	"	2,659 49	2,659 49	"	"	358 59	358 59
Loiret	1,844,745 74	1,812,853 00	1,892 74	"	1,193 00	"	1,740 43	2,951 43	"	39 00	1,019 69	1,058 69
Lot	1,256,388 50	1,256,061 00	327 50	"	"	"	430 60	430 60	24 00	"	79 10	103 10
Lot-et-Garonne	2,094,532 24	2,094,221 00	311 24	"	"	"	588 57	588 57	"	"	277 33	277 33
Lozère	590,439 35	590,381 00	58 35	"	"	"	97 11	97 11	"	"	38 76	38 76
Maine-et-Loire	2,528,078 08	2,526,478 00	1,600 08	"	"	"	2,416 55	2,416 55	"	"	816 47	816 47
Manche	3,352,761 77	3,351,892 00	869 77	"	564 00	"	2,468 91	3,032 91	345 00	588 00	1,330 14	2,163 14
Marne	1,836,920 52	1,829,400 00	7,520 52	"	6,027 00	"	2,355 52	8,382 52	164 00	"	698 00	862 00
Marne (Haute-)	1,385,631 69	1,385,052 00	579 69	"	175 00	"	790 67	965 67	"	"	385 98	385 98
Mayenne	1,542,458 96	1,542,133 00	325 96	"	"	57 00	687 70	744 70	"	"	418 74	418 74
Meurthe	1,724,964 00	1,721,775 00	3,189 00	"	2,395 00	"	987 00	3,382 00	11 00	"	182 00	193 00
Meuse	1,527,843 08	1,522,676 00	5,167 08	"	4,724 00	"	967 50	5,691 50	"	"	524 42	524 42
Morbihan	1,450,483 62	1,450,275 00	208 62	"	"	"	371 74	371 74	"	"	163 12	163 12
Moselle	1,666,888 79	1,663,212 00	3,676 79	"	1,792 00	"	3,238 49	5,030 49	"	"	1,353 70	1,353 70
Nièvre	1,275,177 16	1,274,769 00	408 16	"	"	39 00	787 36	826 36	"	"	418 20	418 20
Nord	4,101,291 00	4,096,765 00	4,526 00	"	757 00	"	7,538 00	8,295 00	"	"	3,769 00	3,769 00
Oise	2,699,193 00	2,699,290 00	"	97 00	144 00	3 00	1,598 80	1,745 80	138 00	"	1,704 80	1,842 80
Orne	2,345,417 46	2,343,617 00	1,800 46	"	232 00	588 00	1,966 47	2,786 47	121 00	"	865 01	986 01
Pas-de-Calais	2,979,358 78	2,977,239 00	2,119 78	"	1,168 00	"	2,982 58	4,150 58	"	"	2,030 80	2,030 80
Puy-de-Dôme	2,361,735 21	2,361,652 00	80 31	"	"	"	307 69	307 69	"	"	224 48	224 48
Pyrénées (Basses-)	869,688 91	869,587 00	101 91	"	"	"	347 91	347 91	"	"	246 00	246 00
Pyrénées (Hautes-)	570,794 12	570,631 00	163 12	"	"	"	308 91	308 91	"	"	145 79	145 79
Pyrénées (Orient.)	700,984 68	700,887 00	97 68	"	"	"	188 68	188 68	"	"	91 00	91 00
Rhin (Bas-)	1,884,208 45	1,882,548 00	1,660 45	"	906 00	"	1,127 45	2,033 45	"	"	373 00	373 00
Rhin (Haut-)	1,562,506 01	1,557,564 00	4,942 01	"	4,592 81	"	1,550 10	6,142 91	"	"	1,200 90	1,200 90
Rhône	2,105,319 70	2,099,526 00	5,793 70	"	"	"	7,498 50	7,498 50	"	"	1,704 80	1,704 80
Saône (Haute-)	1,480,506 95	1,479,677 00	829 95	"	"	"	1,002 10	1,002 10	"	"	172 15	172 15
Saône-et-Loire	2,857,553 91	2,854,554 00	2,999 91	"	1,215 10	"	2,277 44	3,492 54	"	"	492 63	492 63
Sarthe	2,180,690 05	2,178,696 00	1,994 05	"	100 00	"	2,995 05	3,095 05	"	57 00	1,101 00	1,158 00
Seine	6,906,908 06	6,849,533 00	57,375 06	"	"	"	73,577 96	73,577 96	"	"	16,202 90	16,202 90
Seine-Inférieure	4,695,348 40	4,685,512 00	9,836 40	"	2,231 22	"	15,073 67	17,304 89	"	"	7,468 49	7,468 49
Seine-et-Marne	2,837,463 12	2,834,806 00	2,657 12	"	966 00	"	2,588 75	3,554 75	"	18 00	897 63	915 63
Seine-et-Oise	3,371,616 96	3,366,787 00	4,829 96	"	1,211 00	"	6,992 96	8,203 96	60 00	"	3,374 00	3,434 00
Sèvres (Deux-)	1,461,553 96	1,461,010 00	543 96	"	"	131 00	512 00	643 00	"	"	99 04	99 04
Somme	3,070,364 00	3,067,092 00	3,272 00	"	264 00	"	6,022 39	6,286 39	"	3 00	3,014 39	3,017 39
Tarn	1,640,253 85	1,640,019 00	234 85	"	67 66	"	251 84	319 44	"	"	84 59	84 59
Tarn-et-Garonne	1,649,124 02	1,648,674 00	450 02	"	"	"	554 57	554 57	"	"	104 55	104 55
Var	1,401,858 72	1,402,086 00	"	227 28	"	"	254 34	254 34	"	"	481 62	481 62
Vaucluse	893,207 60	892,723 00	484 60	"	"	"	627 86	627 86	"	"	143 26	143 26
Vendée	1,564,538 79	1,564,003 00	535 79	"	"	"	642 79	642 79	"	"	107 00	107 00
Vienne	1,210,592 55	1,210,504 00	88 55	"	"	"	359 64	359 64	"	131 00	140 09	271 09
Vienne (Haute-)	911,129 83	911,220 00	"	90 17	"	"	169 23	169 23	"	"	259 40	259 40
Vosges	1,183,355 52	1,182,428 00	927 52	"	475 00	"	1,434 63	1,909 63	"	"	507 11	507 11
Yonne	1,769,890 22	1,766,444 00	3,446 22	"	2,600 00	"	3,633 95	6,233 95	"	"	287 73	287 73
TOTAUX	154,962,273 20	154,776,477 00	188,069 59	2,273 39	45,574 88	2,167 00	219,424 95	269,166 83	1,878 00	2,167 00	77,325 63	81,370 63
En plus à 1837			185,796 20									

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

CONTINGENT en principal de 1837.	CONTINGENT en principal de 1836.	DIFFÉRENCES à 1837 en plus.	DIFFÉRENCES à 1837 en moins.	MOTIFS DES DIFFÉRENCES. Augmentations. Réunion de portions de territoire par suite de changements de limites.	Nouvelles constructions ou reconstructions.	TOTAL des augmentations.	Diminutions. Distraction de portions de territoire par suite de changements de limites.	Démolitions.	TOTAL des diminutions.
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
252,021 22	251,800 00	221 22	"	"	383 79	383 79	"	162 57	162 57
266,254 72	266,400 00	"	145 28	"	277 33	277 33	"	422 61	422 61
123,191 30	123,100 00	91 30	"	"	127 30	127 30	"	36 00	36 00
150,879 49	150,800 00	79 49	"	"	207 09	207 09	"	127 60	127 60
54,050 76	53,900 00	150 76	"	"	195 00	195 00	"	44 24	44 24
285,806 94	284,000 00	1,806 94	"	"	2,133 69	2,133 69	"	326 75	326 75
332,470 64	331,800 00	670 64	"	"	1,486 72	1,486 72	"	816 08	816 08
323,149 65	322,400 00	749 65	"	"	1,287 65	1,287 65	"	538 00	538 00
145,563 03	145,400 00	163 03	"	"	283 83	283 83	"	120 80	120 80
114,090 99	114,180 00	"	89 01	"	59 32	59 32	"	148 33	148 33
264,816 35	264,600 00	216 35	"	"	354 35	354 35	"	138 00	138 00
174,076 42	173,500 00	576 42	"	"	787 11	787 11	"	210 69	210 69
128,498 68	128,400 00	98 68	"	"	153 90	153 90	"	55 22	55 22
297,963 25	295,376 00	2,587 25	"	"	3,258 80	3,258 80	"	671 55	671 55
120,392 75	119,500 00	892 75	"	"	987 41	987 41	"	94 66	94 66
959,724 00	955,100 00	4,624 00	"	"	6,936 00	6,936 00	"	2,312 00	2,312 00
391,577 39	390,187 00	1,390 39	"	"	3,121 33	3,121 33	"	1,730 94	1,730 94
231,486 37	230,255 00	1,231 37	"	"	1,535 22	1,535 22	"	303 85	303 85
513,896 64	513,200 00	696 64	"	"	2,087 14	2,087 14	"	1,390 50	1,390 50
244,267 28	243,800 00	467 28	"	"	553 03	553 03	"	85 75	85 75
228,988 15	228,200 00	88 15	"	"	176 15	176 15	"	88 00	88 00
98,217 10	97,900 00	317 10	"	"	426 42	426 42	"	109 32	109 32
66,336 20	66,300 00	36 20	"	"	66 20	66 20	"	30 00	30 00
543,371 79	542,324 00	1,047 79	"	"	1,898 79	1,898 79	"	851 00	851 00
331,146 50	330,400 00	746 50	"	"	1,106 55	1,106 55	"	360 05	360 05
503,244 40	500,610 00	2,634 40	"	"	3,399 20	3,399 20	"	764 80	764 80
183,300 11	182,700 00	600 11	"	"	831 96	831 96	"	231 85	231 85
256,845 47	255,500 00	1,345 47	"	"	1,606 16	1,606 16	"	260 69	260 69
211,746 40	211,191 00	555 40	"	"	1,054 40	1,054 40	"	499 00	499 00
2,188,605 56	2,179,300 00	9,305 56	"	"	14,643 22	14,643 22	"	5,337 66	5,337 66
778,356 11	774,725 00	3,631 11	"	"	6,061 84	6,061 84	"	2,430 73	2,430 73
254,447 24	253,000 00	1,447 24	"	"	1,745 74	1,745 74	"	298 50	298 50
520,229 92	516,100 00	4,129 92	"	"	5,234 92	5,234 92	"	1,105 00	1,105 00
122,032 35	121,924 00	108 35	"	6 00	162 33	168 33	"	59 98	59 98
551,370 00	550,100 00	1,270 00	"	"	2,540 27	2,540 27	"	1,270 27	1,270 27
168,842 64	168,900 00	"	57 36	"	9 34	9 34	"	66 70	66 70
139,620 70	139,200 00	420 70	"	"	517 99	517 99	"	97 29	97 29
211,138 08	211,000 00	138 08	"	"	199 06	199 06	"	60 98	60 98
201,693 80	200,400 00	1,293 80	"	"	1,339 22	1,339 22	"	45 42	45 42
111,763 61	111,400 00	363 61	"	"	407 61	407 61	"	44 00	44 00
162,267 92	162,100 00	167 92	"	"	234 73	234 73	6 00	66 81	66 81
147,029 27	146,600 00	429 27	"	"	687 67	687 67	"	258 40	258 40
193,133 00	192,500 00	633 00	"	"	1,150 05	1,150 05	"	517 05	517 05
207,504 62	206,800 00	704 62	"	"	780 54	780 54	"	75 92	75 92
22,068,910 42	22,000,000 00	69,362 94	452 52	88 00	103,191 44	103,279 44	88 00	34,281 02	34,369 02
		En plus à 1837.....	68,910 42						

Tableau général des Rôles des Contributions directes mis en Recouvrement pour l'exercice 1837.

NATURE DES IMPOSITIONS.			NATURE DES CONTRIBUTIONS. FONCIÈRE. Centimes additionnels.	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière. Centimes additionnels.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES ET FENÊTRES. Centimes additionnels.	PORTES ET FENÊTRES.	PATENTES. Centimes additionnels.	PATENTES. (a)	TOTAUX PAR NATURE de contributions.	TOTAUX PAR AFFECTATION de contributions.	OBSERVATIONS.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions		.....	155,200,083f 16c	.....	34,000,057f 52c	.....	22,215,132f 40c	.....	26,268,711f 67c	237,683,984f 75c		(a) Le principal de la contribution des patentes s'est élevé à.. 29,099,459f 40c Mais il en a été déduit : 1° Les 8 centimes que la loi du 2 ventôse an XIII attribue aux communes pour former, avec l'imposition spéciale des 5 centimes, un fonds commun de 13 centimes sur lequel s'imputent d'abord les réductions, décharges et non-valeurs, et dont l'excédant disponible vient ensuite accroître les ressources communales, ci. ..... 2,418,579f 93c 2° Les non-valeurs extraordinaires résultant de cessation de commerce avant le 1er janvier 1837, et dont la loi autorise le prélèvement sur le principal de la contribution des patentes..... 412,167 80 2,830,747 73 Reste pour la portion du principal de la contribution des patentes, qui est appliquée aux dépenses générales du budget..... 26,268,711 67
	Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics. (Article 106 du Code forestier.)		.....	1,034,644 00	.....	//	.....	//	.....	//	1,034,644 00	273,704,773f 75c	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		16	24,832,013 35	16	5,440,008 91	16	3,554,421 19	4	1,159,701 55	34,986,145 00		
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes imposés par la loi	pour dépenses fixes du personnel des préfectures, et sous-préfectures											
		pour dépenses fixes du matériel des cours royales et des maisons centrales de détention, etc	6	9,325,561 08	6	2,040,003 50	.....	//	.....	//	11,365,564 58		
		pour dépenses variables spéciales à chaque département	8 1/8	12,628,363 99	8 1/8	2,762,504 72	.....	//	.....	//	15,390,868 71		
		pour dépenses variables (fonds commun)	5	7,771,300 91	5	1,700,002 89	.....	//	.....	//	9,471,303 80		
		pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1	1,552,000 82	1	340,000 56	.....	//	.....	//	1,892,001 38		
	Centimes votés par les conseils généraux	pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maximum 5 centimes)	.....	7,750,672 11	.....	1,692,936 72	.....	//	.....	//	9,443,608 83	72,961,712 98	
		pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	.....	7,399,888 22	.....	1,479,706 83	.....	772,423 87	.....	1,072,526 74	10,724,545 66		
		pour dépenses de l'instruction primaire (maximum 1 cent. 1/2	.....	2,409,215 89	.....	498,006 45	.....	330,391 56	.....	371,845 72	3,609,459 62		
		pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux (max. 5 c.)	.....	4,597,086 50	.....	1,009,921 85	.....	667,295 19	.....	843,373 19	7,117,676 73		
		pour dépenses du cadastre (maximum 5 centimes)	.....	3,946,683 67	.....	//	.....	//	.....	//	3,946,683 67		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		.....	7,795,406 10	.....	1,698,196 33	.....	//	.....	//	9,493,602 43		
	——— extraordinaires		.....	8,803,521 10	.....	1,065,793 69	.....	99,274 91	.....	290,638 70	10,259,228 40	27,849,211 74	
	——— de l'instruction primaire (maximum 2 cent. 1/2)		.....	2,740,074 37	.....	437,872 77	.....	252,088 20	.....	167,730 61	3,597,765 95		
	——— des chemins vicinaux (5 centimes)		.....	3,257,765 39	.....	578,742 81	.....	345,557 97	.....	316,548 79	4,498,614 96		
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)		1	1,552,000 81	1	340,000 56	.....	//	.....	//	1,892,001 37		
	Portes et fenêtres (décharges et non-valeurs)		.....	//	.....	//	3	666,453 93	.....	//	666,453 93		
	Patentes (réductions, décharges et non-valeurs)		.....	//	.....	//	.....	//	5	1,342,833 74	1,342,833 74	6,732,036 77	
	——— (attributions aux communes)		.....	//	.....	//	.....	//	.....	2,418,579 93	2,418,579 93		
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)		.....	//	.....	//	.....	//	.....	412,167 80	412,167 80		
Fonds de réimpositions			.....	642,783 71	.....	562,640 34	.....	//	.....	//	1,205,424 05	1,205,424 05	
			37 1/8	263,239,065 18	37 1/8	55,646,396 45	19	28,903,039 22	9	34,664,658 44	382,453,159 29	382,453,159 29	
Taxe de premier avertissement. (Article 51 de la loi du 15 mai 1818.)												721,484 54	
										TOTAL		383,174,643 83	

TABLEAU *indiquant l'affectation des Contributions directes mises en recouvrement pour l'exercice 1837.*

Produit et Affectation des Contributions directes.

1° IMPOSITIONS AFFECTÉES AUX DÉPENSES GÉNÉRALES DU BUDGET.

Principal des contributions.	Foncière	155,200,083f 16c		
	Personnelle et mobilière	34,000,057 52	237,683,984f 75c	
	Portes et fenêtres	22,215,132 40		
	Patentes	26,268,711 67		
				272,670,129f 75
Centimes additionnels sans affectation spéciale.	Foncière (16 centimes)	24,832,013 35		
	Personnelle et mobilière. (*idem*)	5,440,008 91		
	Portes et fenêtres (*idem*)	3,554,421 19	34,986,145 00	
	Patentes (4 centimes)	1,159,701 55		
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics				1,034,644 00
TOTAL des impositions affectées aux dépenses générales du budget				273,704,773 75

2° IMPOSITIONS AFFECTÉES À DES DÉPENSES SPÉCIALES.

Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses fixes des préfectures et des sous-préfectures	(6 centimes.)	11,365,564 58	
	——— du matériel des cours royales, des maisons centrales de détention, etc.			
	Centimes pour dépenses variables, spéciales à chaque département. (8 cent. 1/8.)	15,390,868f 71c	24,862,172 51	
	——— (fonds commun, 5 centimes)	9,471,303 80		
	Centime pour secours en cas de grêle, incendie, etc. (1 cent.)		1,892,001 38	
	——— pour dépenses facultatives d'utilité départementale (maximum 5 cent.)	9,443,608 83		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	10,724,545 66	27,285,831 22	
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux (maximum 5 centimes)	7,117,676 73		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire (maximum 2 centimes)		3,609,459 62	
	——— du cadastre (maximum 5 centimes)		3,946,683 67	
				72,961,712 98
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires		9,493,602 43	
	——— extraordinaires		10,259,228 40	
	——— de l'instruction primaire (maximum 3 centimes)		3,597,765 95	
	——— des chemins vicinaux (5 centimes)		4,498,614 96	
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes (8 centimes)		2,418,579 93	
				30,267,791 67
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations, 1 centime)		1,892,001 37	
	Portes et fenêtres (non-valeurs, 3 centimes.)		666,453 93	
	Patentes (réductions, décharges, non-valeurs, 5 centimes)		1,342,833 74	
	——— (non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce)		412,167 80	
				4,313,456 84
Fonds de réimpositions				1,205,424 05
Taxe de premier avertissement (5 cent. Art. 51 de la loi du 15 mai 1818.)				721,484 54
TOTAL des impositions affectées à des dépenses spéciales				109,469,870 08
Récapitulation — Impositions affectées aux dépenses générales du budget				273,704,773 75
Récapitulation — Impositions affectées à des dépenses spéciales (voir l'état ci-contre)				109,469,870 08
TOTAL GÉNÉRAL				383,174,643 83

Développement des Services auxquels sont affectées les Impositions pour dépenses spéciales.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dépenses de l'instruction primaire.	Dépenses imputables sur les centimes additionnels votés par les conseils généraux	3,609,459f 62c		
	——— sur les centimes facultatifs votés par les conseils généraux	235,634 94		3,845,094f 56c

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Dépenses départementales.	Dépenses fixes du personnel des préfectures et des sous-préfectures	7,223,200f 00c		
	——— fixes du matériel des cours royales, des maisons centr. de détent., etc.	4,142,364 58	11,365,564 58	
	——— variables, spéciales et fonds commun		24,862,172 51	
	——— extraordinaires facultatives (déduction faite de 235,634 fr. 94 cent. votés par les conseils généraux pour l'instruction primaire.)		27,050,196 28	
				63,277,933 37

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Secours spéciaux pour pertes résultant d'incendie, de grêle et autres cas fortuits, etc			1,892,001 38

MINISTÈRE DES FINANCES.

Dépenses du cadastre (centimes facultatifs votés par les conseils généraux)			3,946,683 67	69,015,029 31
Service administratif des contributions directes dans les départements. (Frais de premier avertissement.)		432,890f 73c		
Frais de perception des contributions directes (frais de premier avertissement.)		288,593 81	721,484 54	
Remises, modérations, décharges, réductions et non-valeurs.	Remises, modérations et non-valeurs sur la contribution foncière	1,552,000 81		
	——— sur la contribution personnelle et mobilière	340,000 56		
	Décharges et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	666,453 93	4,313,456 84	40,454,840 77
	Décharges, réductions et non-valeurs sur la contribution des patentes	1,342,833 74		
	Non-valeurs extraordinaires sur patentes pour cessation de commerce	412,167 80		
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions. (Contributions foncière, personnelle et mobilière.)			1,205,424 05	
Fonds restitués aux communes.	Dépenses ordinaires des communes	9,493,602 43		
	——— extraordinaires des communes	10,259,228 40		
	——— des communes pour l'instruction primaire	3,597,765 95	30,267,791	
	——— pour les chemins vicinaux	4,498,614 96		
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes	2,418,579 93		
TOTAL égal à celui des impositions affectées à des dépenses spéciales				109,469,870 08

Comparaison des Contributions directes de l'Exercice 1837, autorisées par la loi de finances, avec les Rôles mis en recouvrement.

Ire Partie. — Comparaison par nature de Contributions.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS des contributions d'après la loi de finances.	PRODUIT des contributions d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En plus.	DIFFÉRENCES AUX RÔLES. En moins.
Contribution foncière. — Principal	155,099,275f	155,200,083f 16c	(a) 100,808f 16c	"
16 centimes additionnels sans affectation spéciale	24,793,964	24,832,013 35	(b) 38,049 35	"
19 cent. 1/8 pour dépenses départementales, fixes et variables	29,636,535	29,725,225 98	(b) 88,690 98	"
1 centime pour secours, en cas de grêle, incendie et autres cas fortuits	1,549,622	1,552,000 82	(b) 2,378 82	"
1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	1,549,622	1,552,000 81	(b) 2,378 81	"
Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	13,095,000	15,150,560 33	(c) 2,055,560 33	"
——— de l'instruction primaire	1,965,000	2,409,215 89	(c) 444,215 89	"
——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	4,950,000	4,597,086 50	"	(d) 352,913f 50c
——— pour dépenses du cadastre	4,500,000	3,946,683 67	"	"
Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	16,645,000	16,598,927 20	"	(d) 553,316 33
——— de l'instruction primaire	2,153,000	2,740,074 37	(c) 587,074 37	(d) 46,072 80
——— des chemins vicinaux	4,950,000	3,257,765 39	"	(d) 1,692,234 61
Fonds de réimpositions	1,100,000	642,783 71	"	(d) 457,216 29
	261,987,018	262,204,421 18	3,319,156 71	3,101,753 53
			En plus..... 217,403 18	
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics. (Art. 106 du Code forestier.)	1,034,644	1,034,644 00	"	"
Contribution personnelle et mobilière. — Principal	34,000,000	34,000,057 52	(e) 57 52	"
16 centimes additionnels sans affectation spéciale	5,440,000	5,440,008 91	(b) 8 91	"
19 cent. 1/8 pour dépenses départementales, fixes et variables	6,502,500	6,502,511 11	(b) 11 11	"
1 centime pour secours, en cas de grêle, incendie et autres cas fortuits	340,000	340,000 56	(b) 00 56	"
1 centime pour non-valeurs et dégrèvements	340,000	340,000 56	(b) 00 56	"
Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	2,338,000	3,172,643 55	(c) 834,643 55	"
——— de l'instruction primaire	430,000	498,006 45	(c) 68,006 45	"
——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,080,000	1,009,921 85	"	(d) 70,078 15
Centimes pour dépenses ordinaires et extraordinaires des communes	2,118,000	2,763,990 02	(c) 645,990 02	"
——— de l'instruction primaire	471,000	437,872 77	"	(d) 33,127 23
——— des chemins vicinaux	1,080,000	578,742 81	"	(d) 501,257 19
Fonds de réimpositions	500,000	562,640 34	(c) 62,640 34	"
	54,639,500	55,646,396 45	1,611,359 02	604,462 57
			En plus.... 1,006,896 45	
Contribution des portes et fenêtres. — Principal	22,128,410	22,215,132 40	(f) 86,722 40	"
16 centimes additionnels sans affectation spéciale	3,531,025	3,554,421 19	(b) 23,396 19	"
3 centimes pour décharges et non-valeurs	662,067	666,453 93	(b) 4,386 93	"
Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	180,000	772,423 87	(b) 592,423 87	"
——— de l'instruction primaire	280,000	330,391 56	(b) 50,391 56	"
——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	700,000	667,295 19	"	(d) 32,704 81
Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	81,000	99,274 91	(c) 18,274 91	"
——— de l'instruction primaire	305,000	252,088 20	"	(d) 52,911 80
——— des chemins vicinaux	700,000	345,537 97	"	(d) 354,442 03
	28,567,502	28,903,039 22	775,595 86	440,058 64
			En plus.... 335,537 22	
Contribution des patentes. — Principal. (*Réduit d'après les décomptes de la contribution, de la somme nécessaire pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.*)	24,610,000	26,268,711 67	(c) 1,658,711 67	"
4 centimes additionnels sans affectation spéciale	1,080,000	1,159,701 55	(c) 79,701 55	"
Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux réductions et décharges	1,350,000	1,342,833 74	"	(d) 7,166 26
Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux attributions des communes	2,160,000	2,418,579 93	(c) 258,579 93	"
Fonds affectés d'après les décomptes de la contribution — aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce	230,000	412,167 80	(c) 182,167 80	"
Centimes facultatifs pour dépenses d'utilité départementale	500,000	1,072,526 74	(c) 572,526 74	"
——— de l'instruction primaire	325,000	371,845 72	(c) 46,845 72	"
——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	770,000	843,373 19	(c) 73,373 19	"
Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	326,000	290,638 70	"	(d) 35,361 30
——— de l'instruction primaire	371,000	167,730 61	"	(d) 203,269 39
——— des chemins vicinaux	770,000	316,548 79	"	(d) 453,451 21
	32,492,000	34,664,658 44	2,871,906 60	699,248 16
			En plus.... 2.172,658 44	
Taxe de premier avertissement. (Art. 51 de la loi du 15 mai 1818)	685,000	721,484 54	(c) 36,484 54	"

MOTIFS DES DIFFÉRENCES.

(a) Cette différence en plus résulte de causes ci-après :

Augmentation provenant des biens sortis du domaine de l'État		21,395f 16c
——— de terrains formés par alluvion		63 00
——— de constructions nouvelles		248,885 00
Ensemble		270,273 16
Dont il faut déduire; pour biens entrés dans le domaine de l'État	5,360f	
——— pour terrains enlevés par les eaux	639	169,465 00
——— pour propriétés démolies	263,466	
Différence pareille		100,808 16

(b) Augmentations résultant de l'accroissement du principal.

(c) Insuffisance des évaluations.

(d) Excédant dans les prévisions de la loi de finances.

(e) Augmentation provenant de cotisations extraordinaires établies en 1837, et qui sont venues en déduction de l'impôt de 1838, conformément à l'article 28 de la loi du 21 avril 1832.

(f) Cette augmentation provient : 1° des constructions nouvelles (181,396 francs 80 cent.), déduction faite des dégrèvements accordés pour propriétés démolies (94,707 francs) 86,689f 80c

2° Des cotisations extraordinaires qui sont venues en déduction du contingent de 1838 ..... 32 60

Différence pareille 86,722 40

Nota. Dans le présent tableau, la comparaison qui en fait l'objet se trouve établie par *contribution* afin de déterminer quelle est, sur chaque nature de contributions, la différence entre le montant des impositions prévues par le budget et celles qui ont été reconvrées d'après les rôles. La même comparaison se reproduit dans le tableau placé à la page suivante ; mais elle y est présentée par *affectation* de contributions, pour faire connaître distinctement les augmentations ou les diminutions qui portent sur les ressources générales du budget et celles qui s'appliquent aux ressources spéciales des services départementaux dont la dépense est toujours réglée sur le produit des impositions que la loi leur affecte.

Toutefois, quoique conçues dans des points de vue différents, ces deux comparaisons expriment des résultats qui concordent entre eux comme le prouvent les rapprochements ci-après :

Contribution foncière	217,403f 18c
——— personnelle et mobilière	1,006,896 45
——— des portes et fenêtres	335,537 22
——— des patentes	2,172,658 44
Taxe de premier avertissement	36,484 54
Différence aux rôles	3,768,979 83
représentant une augmentation, sur les ressources générales du budget, de	1,987,455 75
et sur les ressources spéciales des départements de	1,781,524 08
Somme pareille	3,768,979 83

Suite de la *Comparaison des Contributions directes de l'Ex^ce 1837, autorisées par la loi de finances, avec les Rôles mis en recouvrement.*

II^e Partie. — Comparaison par affectation de Contributions.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.			ÉVALUATIONS des CONTRIBUTIONS d'après la loi de finances.	PRODUIT des CONTRIBUTIONS d'après les rôles.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN PLUS.	DIFFÉRENCES AUX ROLES. EN MOINS.	OBSERVATIONS.
Contributions affectées aux dépenses générales.	Principal.	Foncière	155,099,275f	155,200,083f 16c	100,808f 16c	"	
		Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644	1,034,644 00	"	"	
		Personnelle et mobilière	34,000,000	34,000,057 52	57 52	"	
		Portes et fenêtres	22,128,410	22,215,132 40	86,722 40	"	
		Patentes	24,610,000	26,268,711 67	1,658,711 67	"	
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale.	Foncière	24,793,964	24,832,013 35	38,049 35	"	
		Personnelle et mobilière	5,440,000	5,440,008 91	8 91	"	
		Portes et fenêtres	3,531,025	3,554,421 19	23,396 19	"	
		Patentes	1,080,000	1,159,701 55	79,701 55	"	
		TOTAL	271,717,318	273,704,773 75	1,987,455 75	"	
					En plus.... 1,987,455 75		
	Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses fixes	11,337,737	11,365,564 58	27,827 58	"	
		——— pour dépenses variables spéciales à chaque département	15,353,184	15,390,868 71	37,684 71	"	
		——— (fonds commun)	9,448,114	9,471,303 80	23,189 80	"	
		——— pour secours en cas de grêle, incendie, etc	1,889,622	1,892,001 38	2,379 38	"	
		Centimes facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses départementales	16,113,000	20,168,154 49	4,055,154 49	"	
		——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,000,000	3,609,459 62	609,459 62	"	
		——— pour subventions aux dépenses des chemins vicinaux	7,500,000	7,117,676 73	"	382,323 27	
		——— pour dépenses du cadastre	4,500,000	3,946,683 67	"	553,316 33	
	Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	9,470,000	9,493,602 43	23,602 43	"	
		——— extraordinaires	9,700,000	10,259,228 40	559,228 40	"	
		——— de l'instruction primaire	3,300,000	3,597,765 95	297,765 95	"	
		——— des chemins vicinaux	7,500,000	4,498,614 96	"	3,001,385 04	
	Fonds de non-valeurs.	Fonds de non-valeurs des contributions foncière, personnelle et mobilière	1,889,622	1,892,001 37	2,379 37	"	
		——— des portes et fenêtres, pour décharges et non-valeurs	662,067	666,453 93	4,386 93	"	
		Fonds de non-valeurs des patentes. 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes — Dégrèvements et non-valeurs ordinaires	1,350,000	1,342,833 74	"	7,166 26	
		Fonds de non-valeurs des patentes. 13 centimes pour non-valeurs, dégrèvements et attributions aux communes — Attributions aux communes	2,160,000	2,418,579 93	258,579 93	"	
		Fonds de non-valeurs extraordinaires pour cessation de commerce	230,000	412,167 80	182,167 80	"	
	Fonds de réimpositions		1,600,000	1,205,124 05	"	394,875 95	
	Taxe de premier avertissement		685,000	721,484 54	36,484 54	"	
		TOTAL	107,688,346	109,469,870 08	6,120,290 93	4,338,766 85	
					En plus..... 1,781,524 08 (a)		
RÉCAPITULATION	Contributions affectées aux dépenses générales		271,717,318	273,704,773 75	1,987,455 75	"	
	——— à des dépenses spéciales		107,688,346	109,469,870 08	1,781,524 08	"	
	TOTAL GÉNÉRAL		379,405,664	383,174,643 83	3,768,979 83	"	
					En plus.... 3,768,979 83		

(a) Les causes des différences ci-contre sont indiquées dans le tableau précédent, où l'on explique aussi la concordance des résultats présentés dans ces deux tableaux sous le double aspect de la nature et de l'affectation des contributions.

Les modifications, que la plus-value réalisée sur les impositions spéciales nécessitait d'apporter aux évaluations et aux crédits du budget de l'exercice 1837, en exécution de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, affectent, comme il suit, les crédits des ministères chargés d'employer le produit de ces impositions, savoir:

	RECTIFICATIONS des crédits. A ajouter.	RECTIFICATIONS des crédits. A déduire.
Ministère de l'instruction publique	609,459 62	"
——— de l'intérieur	3,761,533 34	"
——— des travaux publics	2,379 38	"
——— des finances	"	2,591,848 83
	4,373,372 31	2,591,848 23
	1,781,524 08	

Le développement de ces modifications, par nature de dépense, se trouve dans les tableaux annexés à la situation définitive du budget de l'exercice 1837. (Voir la première partie du compte des finances de l'année 1838.)

Développement récapitulatif des Rôles et des recouvrements pour les Contributions directes de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	MONTANT DES RÔLES DES CONTRIBUTIONS — FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.	PATENTES.	TAXE de premier avertissement.	TOTAL.	TAXE additionnelle des bois des communes et des établissements publics.	OBSERVATIONS.
Ain	2,158,139f	427,808f	226,758f	165,295f	8,977f	2,986,979f	12,914f	
Aisne	4,751,338	839,873	580,817	460,909	13,743	6,646,682	7,192	
Allier	2,190,886	355,430	166,663	132,571	5,092	2,850,644	595	
Alpes (Basses-)	985,570	182,197	78,313	64,802	3,278	1,314,162	3,905	
Alpes (Hautes-)	830,365	133,656	76,848	52,944	2,679	1,096,494	8,293	
Ardèche	1,635,640	382,730	145,036	168,448	5,647	2,337,501	2,533	
Ardennes	2,147,437	443,017	248,195	328,780	7,755	3,174,787	38,728	
Ariége	1,069,921	287,985	137,256	103,535	4,963	1,603,662	2,097	
Aube	2,471,282	465,844	216,748	242,078	9,553	3,405,506	29,382	
Aude	2,987,954	462,281	188,157	211,822	5,801	3,856,017	1,333	
Aveyron	2,564,722	461,658	247,231	132,874	7,109	3,413,596	1,141	
Bouches-du-Rhône	2,552,490	1,070,077	677,944	1,030,803	6,061	5,337,377	1,746	
Calvados	6,089,990	1,063,729	584,551	430,979	10,745	8,179,997	363	
Cantal	1,868,467	302,099	97,510	101,284	4,465	2,373,827	3,045	
Charente	3,075,519	541,121	240,077	233,324	10,166	4,100,210	126	
Charente-Inférieure	3,989,196	760,763	343,386	358,166	13,593	5,465,106	190	
Cher	1,851,044	369,403	153,977	187,755	5,707	2,567,889	2,722	
Corrèze	1,476,562	291,964	136,097	76,680	4,234	1,985,540	127	
Corse	323,156	99,034	43,769	55,872	3,409	525,242	"	
Côte-d'Or	4,173,040	689,668	332,448	457,696	9,895	5,662,749	77,890	
Côtes-du-Nord	2,751,928	590,355	198,210	157,590	11,035	3,709,120	"	
Creuse	229,962	262,745	92,317	61,502	4,657	1,651,186	435	
Dordogne	3,658,489	607,043	230,000	173,818	9,334	4,678,686	"	
Doubs	1,939,830	432,964	242,231	228,407	6,821	2,850,254	59,753	
Drôme	2,142,018	464,219	215,456	193,434	6,823	3,021,952	5,893	
Eure	5,268,133	796,140	649,199	395,551	10,761	7,119,785	552	
Eure-et-Loir	3,748,600	554,249	265,154	229,239	8,933	4,806,177	217	
Finistère	2,263,340	644,516	279,798	259,764	7,489	3,454,910	"	
Gard	2,930,675	611,186	276,602	405,809	8,073	4,232,348	13,309	
Garonne (Haute-)	3,962,848	794,075	465,919	465,934	8,918	5,697,697	8,242	
Gers	2,720,822	471,693	193,611	157,981	7,015	3,551,123	1,452	
Gironde	5,103,623	1,301,553	672,756	1,166,937	11,999	8,256,869	323	
Hérault	3,721,913	718,145	294,301	395,033	7,873	5,137,267	6,363	
Ille-et-Vilaine	3,138,111	726,411	266,348	251,226	9,805	4,391,903	37	
Indre	1,886,548	383,508	142,470	174,020	5,438	2,591,986	449	
Indre-et-Loire	2,669,932	509,067	240,398	247,271	7,178	3,673,849	3	
Isère	4,101,160	738,604	347,758	384,754	12,328	5,584,606	8,721	
Jura	2,176,931	418,078	205,034	144,847	7,529	2,952,422	47,685	
Landes	1,282,222	264,667	186,846	108,036	3,344	1,845,116	2,981	
Loir-et-Cher	2,252,852	402,279	175,689	186,642	6,079	3,023,543	1,266	
Loire	2,495,331	586,216	325,153	294,796	6,756	3,708,253	1,037	
Loire (Haute-)	1,743,717	302,921	137,431	81,936	6,631	2,272,638	411	
Loire-Inférieure	2,641,905	835,087	331,215	509,642	8,567	4,326,419	22	
Loiret	3,243,309	646,490	357,199	340,058	7,546	4,594,605	775	
Lot	2,171,306	432,233	168,865	88,628	6,620	2,867,655	"	
Lot-et-Garonne	3,519,851	580,853	198,393	170,713	8,033	4,477,845	1,116	
Lozère	971,193f	134,533f	67,272f	42,134f	2,911f	1,218,047f	49f	
Maine-et-Loire	4,268,544	663,681	372,390	318,626	9,285	5,632,527	383	
Manche	5,510,992	948,912	447,415	253,610	12,611	7,173,542	35	
Marne	3,220,851	659,087	420,817	485,469	10,980	4,797,206	23,884	
Marne (Haute-)	2,226,901	407,068	184,949	252,070	7,077	3,078,066	59,393	
Mayenne	2,668,997	461,070	160,465	152,005	6,374	3,448,912	217	
Meurthe	2,855,782	617,933	345,149	329,553	9,986	4,158,405	49,128	
Meuse	2,469,180	466,189	222,773	298,953	9,133	3,466,230	92,464	
Morbihan	2,388,347	501,996	162,573	176,584	6,948	3,236,450	"	
Moselle	2,860,519	586,001	382,037	327,203	9,107	4,164,869	46,612	
Nièvre	2,294,423	434,988	170,228	213,078	5,930	3,118,649	19,467	
Nord	7,355,499	1,662,554	1,285,443	1,135,425	25,710	11,464,634	2,366	
Oise	4,810,894	764,393	518,236	356,211	12,274	6,462,011	3,881	
Orne	3,901,603	673,615	313,644	222,516	9,998	5,121,378	531	
Pas-de-Calais	5,191,355	1,000,737	664,664	528,584	15,571	7,400,914	1,963	
Puy-de-Dôme	3,828,477	772,166	309,450	182,570	13,637	5,106,303	2,027	
Pyrénées (Basses-)	1,574,527	508,965	309,139	225,560	6,035	2,624,227	8,117	
Pyrénées (Hautes-)	961,068	243,591	134,039	108,619	4,560	1,451,879	9,208	
Pyrénées-Orientales	1,137,264	192,328	86,806	92,262	3,274	1,511,935	2,255	
Rhin (Bas-)	3,055,732	870,722	672,911	452,825	13,099	5,065,291	67,791	
Rhin (Haut-)	2,533,134	608,922	423,433	409,991	10,046	3,985,528	75,072	
Rhône	3,391,470	1,183,659	646,146	1,414,196	7,018	6,642,491	20	
Saône (Haute-)	2,386,651	438,775	236,848	234,282	7,702	3,304,260	82,832	
Saône-et-Loire	4,728,398	743,541	335,878	314,518	10,703	6,133,040	21,278	
Sarthe	3,543,887	614,198	274,076	256,945	8,052	4,697,160	268	
Seine	11,323,571	5,787,094	2,750,913	8,210,316	10,953	28,082,849	71	
Seine-Inférieure	7,416,880	1,773,225	997,545	1,715,316	12,147	11,915,115	1,053	
Seine-et-Marne	5,287,379	772,671	358,082	427,486	10,763	6,856,383	3,612	
Seine-et-Oise	5,730,036	1,109,374	649,715	589,954	14,231	8,093,312	957	
Sèvres (Deux-)	2,502,073	406,852	163,020	148,813	8,325	3,229,085	104	
Somme	5,159,009	914,984	713,494	542,891	15,711	7,346,091	2,083	
Tarn	2,845,759	501,037	233,060	202,509	6,395	3,788,762	1,710	
Tarn-et-Garonne	2,672,803	405,723	173,454	114,006	5,294	3,371,282	320	
Var	2,294,152	534,707	276,419	394,531	6,684	3,506,496	4,141	
Vaucluse	1,538,944	403,703	254,611	241,736	5,149	2,444,145	4,389	
Vendée	2,582,441	407,883	146,947	149,652	7,811	3,294,736	"	
Vienne	2,078,776	374,991	213,868	163,589	7,827	2,839,053	181	
Vienne (Haute-)	1,611,437	363,358	207,092	189,884	4,258	2,376,031	96	
Vosges	1,964,750	438,057	257,502	199,522	8,673	2,868,506	54,801	
Yonne	3,103,004	587,432	280,357	320,439	10,742	4,301,975	36,491	
TOTAUX	262,204,421	55,646,396	28,903,039	34,664,658	721,484	382,139,999	1,034,644	
							383,174,643f	

Développement des Rôles mis en recouvrement

pour la Contribution foncière de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.								TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 CENTIMES additionnels sans affectation spéciale.	19 CENTIMES 1/8 pour dépenses départementales fixes et variables.	2 CENTIMES pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinés aux dépenses		CENTIMES pour dépenses cadastrales.	CENTIMES pour dépenses communales				FONDS de réimpositions.		
					ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.		ordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.			
Ain	1,224,075	195,852	234,104	24,481	61,203	24,481	24,481	61,203	61,203	61,203	25,694	36,380	123,495	277	2,158,139	
Aisne	2,665,414	426,466	517,259	53,308	137,885	165,462	55,154	27,751	41,365	137,919	64,147	56,953	400,818	1,430	4,751,338	
Allier	1,318,196	210,911	252,104	26,363	65,909	39,545	19,772	26,363	39,545	66,034	32,861	37,509	54,519	1,247	2,190,886	
Alpes (Basses-)	609,831	97,572	116,630	12,196	30,491	"	12,196	"	30,491	30,651	13,914	4,158	26,855	579	985,570	
Alpes (Hautes-)	500,942	80,150	95,805	10,018	25,047	25,047	10,018	"	20,037	25,067	10,958	3,131	23,945	195	830,365	
Ardèche	885,261	141,641	169,306	17,705	44,263	88,526	17,705	44,263	35,410	44,263	23,576	27,031	95,241	1,445	1,635,640	
Ardennes	1,253,951	200,632	239,818	25,079	62,697	"	25,079	66,037	37,618	62,769	21,013	49,971	101,693	676	2,147,437	
Ariége	593,766	95,002	113,557	1,875	29,688	29,688	11,875	30,064	29,688	29,708	13,792	17,078	63,543	592	1,069,921	
Aube	1,406,788	225,086	269,048	28,135	70,339	70,339	21,101	35,990	70,339	70,339	26,580	20,272	154,443	2,477	2,471,282	
Aude	1,755,955	280,952	335,826	35,119	87,797	105,357	35,119	35,319	52,678	88,024	33,083	42,900	97,164	2,655	2,987,954	
Aveyron	1,444,399	231,103	276,241	28,887	72,219	144,439	28,887	72,319	72,219	72,219	40,607	29,674	50,874	725	2,564,722	
Bouches-du-Rhône	1,539,069	246,251	294,346	30,781	76,953	76,953	13,851	46,172	11,543	77,255	9,864	52,443	71,061	5,943	2,552,490	
Calvados	3,747,194	599,551	716,650	74,943	187,359	112,415	37,471	112,415	"	186,985	73,699	85,624	151,044	4,634	6,089,990	
Cantal	1,112,018	177,922	212,673	22,240	55,600	33,360	11,120	16,680	44,480	55,600	27,116	34,310	64,842	499	1,868,467	
Charente	1,793,609	286,977	343,027	35,872	89,680	71,744	35,872	90,206	53,808	89,740	44,843	58,636	79,886	1,614	3,075,519	
Charente-Inférieure	2,384,786	381,565	456,090	47,695	119,239	95,391	17,885	47,695	95,391	119,299	51,118	13,519	155,295	4,221	3,989,196	
Cher	1,004,476	160,716	192,106	20,089	50,223	180,805	20,089	50,859	"	50,223	20,687	30,038	69,570	1,159	1,851,044	
Corrèze	858,520	137,363	164,191	17,170	42,926	34,340	17,170	42,926	42,926	42,958	22,738	14,228	38,701	402	1,476,562	
Corse	170,239	27,238	32,558	3,404	34,047	"	3,404	8,511	"	8,511	4,724	57	26,496	3,961	323,156	
Côte-d'Or	2,584,936	413,589	494,369	51,698	129,246	"	38,774	26,655	90,472	129,526	28,598	52,824	131,351	996	4,173,040	
Côtes-du-Nord	1,685,723	269,715	322,394	33,714	84,286	33,714	33,714	50,571	59,000	84,286	41,117	21,057	32,285	345	2,751,928	
Creuse	718,371	114,939	137,388	14,367	35,918	35,918	14,367	35,942	28,734	36,085	18,813	17,153	21,765	197	229,962	
Dordogne	2,109,655	337,544	403,471	42,193	105,482	189,868	31,644	84,386	63,289	105,482	54,522	74,016	55,702	1,228	3,058,489	
Doubs	1,199,848	191,975	229,470	23,996	59,992	"	23,996	60,682	35,995	59,992	3,680	37,436	9,819	2,942	1,939,830	
Drôme	1,205,166	192,826	230,488	24,103	60,258	96,413	24,103	36,154	3,012	60,258	27,490	26,965	153,740	1,037	2,142,018	
Eure	3,139,841	502,374	600,494	62,796	156,992	172,364	62,796	156,992	62,796	156,992	73,075	30,383	86,642	3,590	5,268,133	
Eure-et-Loir	2,162,593	346,014	413,595	43,251	108,129	129,755	43,251	65,428	64,877	108,129	46,356	53,104	163,271	839	3,748,600	
Finistère	1,428,596	228,575	273,219	28,571	57,143	"	14,285	71,631	28,571	71,539	24,176	19,860	13,143	4,035	2,263,340	
Gard	1,784,621	285,539	341,308	35,692	89,231	44,615	35,692	17,873	53,538	89,231	26,928	28,710	94,910	2,783	2,930,675	
Garonne (Haute-)	2,256,758	361,081	431,604	45,135	112,837	180,540	33,851	90,270	56,418	112,977	46,750	92,595	139,740	2,285	3,962,848	
Gers	1,646,021	263,363	314,801	32,920	82,301	"	32,920	82,301	32,920	82,450	39,346	38,879	70,587	2,009	2,720,822	
Gironde	2,908,858	465,417	556,319	58,177	145,442	101,810	58,177	139,625	87,265	148,047	52,017	81,557	224,256	76,652	5,103,623	
Hérault	2,275,066	364,010	435,106	45,501	113,753	45,501	43,226	45,501	50,051	114,143	29,962	57,108	97,256	5,724	3,721 913	
Ille-et-Vilaine	1,915,745	306,519	366,386	38,314	95,787	95,787	28,736	38,377	47,893	95,787	39,160	36,741	30,125	2,750	3,138,111	
Indre	1,000,783	160,125	191,399	20,015	50,039	150,117	20,015	50,926	40,031	50,039	22,179	42,028	88,368	479	1,886,548	
Indre-et-Loire	1,579,939	252,790	302,163	31,598	78,996	142,194	23,699	15,882	39,498	79,110	27,473	8,339	86,139	2,107	2,669,932	
Isère	2,387,591	382,014	456,626	47,751	119,379	47,751	35,813	71,910	71,627	119,461	55,386	37,565	263,783	4,495	4,101,160	
Jura	1,327,111	212,337	253,809	26,542	66,355	"	26,542	68,985	46,448	66,369	10,987	53,167	17,295	977	2,176,931	
Landes	753,729	120,596	144,150	15,074	37,686	37,686	15,074	37,686	37,686	37,802	17,939	17,278	9,243	587	1,282,222	
Loir-et-Cher	1,305,039	208,806	249,588	26,100	65,251	65,251	26,100	66,446	45,676	65,251	29,208	26,567	72,840	721	2,252,852	
Loire	1,447,444	231,591	276,823	28,948	72,372	72,372	14,474	72,372	28,948	72,420	31,175	38,153	103,526	4,707	2,495,331	
Loire (Haute-)	1,021,196	163,391	195,303	20,423	51,059	51,059	15,317	10,211	40,847	51,083	25,587	29,079	68,833	321	1,743,717	
Loire-Inférieure	1,595,725	255,316	305,182	31,914	79,786	79,786	31,914	47,871	47,871	80,006	30,752	28,328	21,585	5,865	2,641,905	
Loiret	1,844,440	295,110	358,845	36,888	95,973	121,566	38,389	97,278	57,584	95,973	35,812	56,204	100,143	9,100	3,243,309	
Lot	1,256,514	201,042	240,308	25,130	62,825	75,390	25,130	62,825	37,695	63,511	31,781	24,512	62,498	2,140	2,171,306	
Lot-et-Garonne	2,095,903	335,344	400,841	41,918	104,795	104,795	18,443	62,877	62,877	104,795	31,143	76,987	75,346	3,782	3,519,851	

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution foncière de l'Exercice 1837.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.									FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
					CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinés aux dépenses		CENTIMES pour dépenses cadastrales.	CENTIMES pour dépenses communales						
	PRINCIPAL.	16 centimes additionnels sans affectation spéciale.	19 centimes 1/8 pour dépenses départementales fixes et variables.	2 centimes pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.		ordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.			
Lozère	590,695	94,511	112,970	11,813	29,534	//	11,813	//	17,720	30,205	15,371	5,123	47,789	3,644	971,193	
Maine-et-Loire	2,532,185	405,149	484,280	50,643	126,609	253,218	37,982	//	75,965	126,669	43,750	59,861	67,551	4,677	4,268,544	
Manche	3,355,366	536,858	641,713	67,107	167,768	335,536	33,553	//	//	167,868	56,951	87,126	60,874	268	5,510,992	
Marne	1,838,446	294,151	351,602	36,768	91,923	55,153	36,768	56,610	73,537	92,012	34,237	24,893	233,870	875	3,220,851	
Marne (Haute-)	1,385,391	221,662	264,956	27,707	69,269	20,780	27,707	42,529	69,269	67,939	4,816	16,837	7,719	313	2,226,901	
Mayenne	1,544,753	247,160	295,433	30,895	77,237	169,922	30,895	30,895	46,342	77,780	37,925	40,859	36,074	2,823	2,668,997	
Meurthe	1,726,479	276,236	330,189	34,529	86,323	34,529	34,529	73,607	69,059	86,344	10,503	47,294	45,350	804	2,855,782	
Meuse	1,529,713	244,754	292,557	30,594	76,485	//	30,594	80,226	45,891	76,394	6,475	22,525	31,944	1,023	2,469,180	
Morbihan	1,451,867	232,298	277,669	29,037	72,593	72,593	21,778	29,101	43,556	72,681	36,301	31,944	14,748	2,176	2,388,347	
Moselle	1,669,894	267,183	319,367	33,397	83,494	83,494	33,397	86,702	66,795	83,571	15,563	22,353	93,723	1,580	2,860,519	
Nièvre	1,275,410	204,065	243,922	25,508	63,770	153,049	22,319	39,030	51,016	63,914	29,562	42,879	76,299	3,675	2,294,423	
Nord	4,108,141	657,302	785,682	82,162	205,407	221,822	49,297	208,634	53,405	205,438	66,072	72,789	637,471	1,871	7,355,499	
Oise	2,760,634	432,101	525,864	54,013	140,797	140,797	56,318	43,064	70,398	140,951	65,989	66,457	370,964	2,541	4,810,894	
Orne	2,346,969	375,515	448,857	46,939	117,348	117,348	37,551	120,017	//	117,411	45,697	84,131	41,744	2,071	3,901,603	
Pas-de-Calais	2,981,450	477,032	570,202	59,629	149,072	89,443	59,629	74,850	65,591	149,072	36,760	55,402	419,959	3,259	5,191,355	
Puy-de-Dôme	2,362,681	378,028	451,862	47,253	118,134	70,880	23,626	23,626	94,507	118,152	46,688	17,167	73,793	2,074	3,828,477	
Pyrénées (Basses-)	869,632	139,141	166,341	17,392	43,496	95,692	17,398	43,515	43,496	43,271	17,306	13,436	63,704	702	1,574,527	
Pyrénées (Hautes-)	571,404	91,424	109,281	11,428	28,570	34,284	11,428	28,570	11,428	28,590	3,779	18,263	12,155	460	961,068	
Pyrénées-Orientales	701,022	112,163	134,070	14,020	35,051	28,040	14,020	17,525	//	35,119	13,469	12,222	19,129	1,408	1,137,264	
Rhin (Bas-)	1,886,887	301,901	360,867	37,737	94,344	75,475	37,737	38,698	69,185	94,566	10,098	637	44,491	3,102	3,055,732	
Rhin (Haut-)	1,563,984	250,237	299,111	31,279	78,199	15,639	31,279	48,174	15,639	78,271	9,485	10,262	76,409	25,159	2,533,134	
Rhône	2,110,354	337,656	403,605	42,207	105,517	84,414	31,655	21,103	//	105,757	28,199	30,064	86,200	4,734	3,391,470	
Saône (Haute-)	1,481,017	236,962	283,244	29,620	74,050	//	14,810	74,498	59,240	72,815	1,767	58,368	21	234	2,386,651	
Saône-et-Loire	2,860,386	457,661	547,018	57,207	143,019	143,019	40,045	86,664	85,811	143,277	55,488	47,140	60,638	989	4,728,398	
Sarthe	2,183,719	349,395	417,636	43,674	109,185	109,185	//	//	43,674	109,185	52,928	70,467	53,140	1,693	3,543,887	
Seine	6,973,292	1,115,726	1,338,879	139,465	351,887	281,509	21,113	211,132	70,377	352,567	341	//	143,317	323,960	11,323,571	
Seine-Inférieure	4,717,263	754,762	902,176	94,345	188,690	141,517	47,172	48,233	//	236,491	84,512	52,929	113,164	35,621	7,416,880	
Seine-et-Marne	2,838,860	454,217	547,447	56,777	144,721	289,443	49,205	146,013	94,069	144,721	67,853	89,287	362,497	2,265	5,287,379	
Seine-et-Oise	3,368,822	539,011	654,756	67,376	174,883	//	52,465	35,393	//	174,991	71,933	50,909	530,998	8,491	5,730,036	
Sèvres (Deux-)	1,462,465	233,994	279,696	29,249	73,123	109,684	29,249	29,513	65,810	73,199	35,520	11,970	67,318	1,277	2,502,073	
Somme	3,073,406	491,744	587,788	61,468	153,670	//	61,468	95,760	38,417	154,044	74,258	88,311	271,370	7,301	5,159,009	
Tarn	1,641,401	262,624	313,917	32,828	82,070	196,968	//	//	57,449	82,070	30,740	69,128	75,302	1,260	2,845,759	
Tarn-et-Garonne	1,648,352	263,736	315,247	32,967	82,417	82,417	9,890	14,875	32,967	82,717	23,629	24,341	54,374	4,868	2,672,803	
Var	1,403,441	224,550	268,408	28,068	70,173	70,172	28,068	30,203	42,103	70,222	9,849	26,747	20,535	1,609	2,294,152	
Vaucluse	893,781	143,004	170,935	17,875	44,689	89,378	17,875	17,902	26,813	44,749	7,779	24,690	38,729	739	1,538,944	
Vendée	1,566,202	250,592	299,536	31,324	78,310	78,310	31,324	//	62,648	78,310	41,185	18,997	45,164	536	2,582,441	
Vienne	1,210,395	193,663	231,488	24,207	60,519	60,519	24,207	36,311	60,519	60,795	28,762	22,755	62,170	2,459	2,078,776	
Vienne (Haute-)	912,637	146,021	174,541	18,252	45,631	68,447	9,126	45,631	36,505	45,631	20,634	38,888	48,764	722	1,611,437	
Vosges	1,183,783	189,405	226,398	23,675	59,189	66,442	17,756	63,770	47,351	59,189	9,672	13,141	4,485	489	1,964,750	
Yonne	1,771,800	283,488	338,856	35,436	88,590	88,590	35,436	72,357	79,731	88,910	25,760	46,623	145,859	1,565	3,103,004	
	155,200,083	24,832,013	29,725,225	3,104,001	7,750,672	7,399,888	2,409,215	4,597,086	3,946,683	7,795,406	2,740,074	3,257,765	8,803,521	642,783	262,204,421	
					15,150,560		7,006,302			22,596.766						
	212,861,324								48,700,313							

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la

Contribution personnelle et mobilière de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DES FINANCES.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.							
					CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses		CENTIMES POUR DÉPENSES COMMUNALES				FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	16 centimes additionnels sans affectation spéciale.	19 centimes 1/8 additionnels pour dépenses fixes et variables.	2 centimes additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	ordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.			
Ain	255,800	40,928	48,921	5,116	12,790	5,116	5,116	12,790	12,790	4,382	6,732	13,469	3,856	427,808	
Aisne	502,200	80,352	96,045	10,044	25,110	30,132	10,044	5,022	25,109	10,359	7,007	31,504	6,943	839,873	
Allier	222,800	35,648	42,610	4,456	11,140	//	3,342	4,456	11,140	4,837	6,053	7,096	1,850	355,430	
Alpes (Basses-)	117,000	18,720	22,376	2,340	5,850	//	2,340	//	5,850	2,079	590	3,412	1,639	182,197	
Alpes (Hautes-)	83,300	13,327	15,931	1,666	4,165	4,165	1,666	//	4,165	1,693	729	1,937	910	133,656	
Ardèche	213,600	34,176	40,851	4,272	10,680	21,360	4,272	10,680	10,680	5,356	6,403	17,658	2,740	382,730	
Ardennes	273,786	43,805	52,361	5,475	13,689	//	5,475	13,689	13,773	3,479	8,865	6,887	1,729	443,017	
Ariége	166,300	26,608	31,804	3,326	8,315	8,315	3,326	8,315	8,335	2,437	3,144	15,675	2,082	287,985	
Aube	278,200	44,512	53,205	5,564	13,910	13,910	4,173	6,955	13,910	4,445	3,454	21,578	2,025	465,844	
Aude	277,800	41,448	53,129	5,556	13,890	16,668	5,556	5,556	13,910	4,415	6,354	8,734	6,263	462,281	
Aveyron	267,700	42,832	51,197	5,354	13,385	26,770	5,354	13,385	13,385	7,167	5,859	6,857	2,412	461,658	
Bouches-du-Rhône	645,600	103,296	123,471	12,912	32,280	32,280	5,810	19,368	32,309	2,045	21,238	13,097	26,369	1,070,077	
Calvados	652,654	104,426	124,822	13,053	32,633	19,579	6,526	19,581	32,537	10,088	11,545	26,691	9,590	1,063,729	
Cantal	184,500	29,520	35,285	3,690	9,225	5,535	1,845	2,767	9,225	3,911	6,073	9,026	1,494	302,099	
Charente	324,600	51,936	63,079	6,492	16,230	12,984	6,492	16,230	16,230	7,412	10,161	6,967	3,306	541,121	
Charente-Inférieure	471,349	75,415	90,145	9,426	23,567	18,853	3,535	9,426	23,607	8,985	2,377	16,417	7,655	760,763	
Cher	201,200	32,192	38,479	4,024	10,060	36,216	4,024	10,060	10,060	2,865	6,569	9,185	4,467	369,403	
Corrèze	174,427	27,908	33,359	3,488	8,721	6,977	3,488	8,721	8,721	4,338	3,380	7,285	1,147	291,964	
Corse	55,500	8,880	10,614	1,110	11,100	//	1,110	2,775	2,775	1,461	8	659	3,040	99,034	
Côte-d'Or	446,000	71,360	85,297	8,920	22,300	//	6,690	4,460	22,300	4,213	7,043	5,911	5,171	689,668	
Côtes-du-Nord	367,515	58,802	70,287	7,350	18,375	7,350	7,350	11,025	18,375	8,266	4,608	5,254	4,794	590,355	
Creuse	156,773	25,083	29,982	3,135	7,838	7,838	3,135	7,838	7,838	3,885	3,733	4,852	809	262,745	
Dordogne	351,000	56,160	67,128	7,020	17,550	31,590	5,265	14,040	17,550	7,809	13,340	8,874	9,715	607,043	
Doubs	272,900	43,664	52,192	5,458	13,645	//	5,458	13,645	13,645	674	7,599	766	3,316	432,964	
Drôme	264,599	42,335	50,604	5,291	13,229	21,167	5,291	7,937	13,229	5,342	7,262	22,858	5,065	464,219	
Eure	478,574	76,571	91,527	9,571	23,928	26,056	9,571	23,928	23,928	9,180	4,191	12,521	6,589	796,140	
Eure-et-Loir	335,800	53,728	64,221	6,716	16,790	10,074	6,716	10,074	16,808	6,370	8,364	14,600	3,985	554,349	
Finistère	409,100	65,456	78,240	8,182	16,364	//	4,091	20,455	20,455	5,809	6,490	2,532	7,341	644,516	
Gard	383,122	61,299	73,272	7,662	19,156	9,578	7,662	3,831	19,156	3,281	4,647	7,345	11,171	611,186	
Garonne (Haute-)	459,120	73,459	87,806	9,182	22,956	36,729	6,886	18,364	23,044	6,680	18,321	17,522	14,001	794,075	
Gers	286,900	45,904	54,869	5,738	14,345	//	5,738	14,345	14,357	6,138	6,956	12,690	3,711	471,693	
Gironde	756,570	121,051	144,694	15,131	37,828	26,479	15,131	36,315	37,828	10,924	16,622	53,304	29,670	1,301,553	
Hérault	446,100	71,376	85,316	8,922	22,305	8,922	8,475	8,922	22,425	4,154	8,384	11,110	11,731	718,145	
Ille-et-Vilaine	448,577	71,772	85,790	8,971	22,428	22,428	6,728	8,971	22,428	7,439	7,123	6,141	7,608	726,411	
Indre	210,000	33,600	40,162	4,200	10,500	31,500	4,200	10,500	10,500	3,584	7,820	15,270	1,670	383,508	
Indre-et-Loire	307,300	49,168	58,771	6,146	15,365	27,657	4,609	3,073	15,365	4,420	1,536	11,857	3,799	509,067	
Isère	441,004	70,560	84,342	8,820	22,050	8,820	6,615	13,230	22,110	8,850	7,586	37,309	7,305	738,604	
Jura	261,100	41,776	49,935	5,222	13,055	//	5,222	13,055	13,055	1,969	8,917	1,759	3,011	418,078	
Landes	160,000	25,600	30,600	3,200	8,000	8,000	3,200	8,000	8,000	3,316	3,547	1,526	1,677	264,667	
Loir-et-Cher	238,300	38,128	45,574	4,766	11,915	11,915	4,766	11,915	11,921	4,321	4,262	10,978	3,515	402,279	
Loire	347,007	55,521	66,365	6,940	17,350	17,350	3,470	17,350	17,446	5,284	7,468	16,745	7,917	586,216	
Loire (Haute-)	184,368	29,498	35,260	3,687	9,218	9,218	2,765	1,843	9,267	4,002	4,699	7,115	1,976	302,921	
Loire-Inférieure	510,655	81,704	97,662	10,213	25,532	25,532	10,213	15,319	25,562	8,142	7,440	5,416	11,691	835,087	
Loiret	381,700	61,072	73,000	7,634	19,085	24,174	7,634	19,085	14,133	5,051	9,265	12,920	6,735	646,490	
Lot	255,400	40,864	48,845	5,108	12,770	15,324	5,108	12,770	12,925	5,919	5,212	9,325	2,663	432,233	
Lot-et-Garonne	347,400	55,584	66,440	6,948	17,370	17,370	3,057	10,422	17,370	4,451	12,195	13,212	9,032	580,853	
Lozère	85,014	13,602	16,259	1,700	4,250	//	1,700	//	4,290	1,943	776	4,282	712	134,533	

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution personnelle et mobilière de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DES FINANCES.				IMPOSITIONS FACULTATIVES.							FONDS de réimpositions.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
					CENTIMES FACULTATIFS pour dépenses d'utilité départementale.		CENTIMES FACULTATIFS pour impositions départementales extraordinaires destinées aux dépenses.		CENTIMES POUR DÉPENSES COMMUNALES					
	PRINCIPAL.	16 centimes additionnels sans affectation spéciale.	19 centimes 1/8 additionnels pour dépenses fixes et variables.	2 centimes additionnels pour secours, non-valeurs et dégrèvements.	ordinaires.	extraordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	ordinaires.	de l'instruction primaire.	des chemins vicinaux.	extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.			
Maine-et-Loire	415,500	66,480	79,464	8,310	20,775	20,775	6,232	#	20,775	5,453	8,289	5,253	6,371	663,681	
Manche	577,600	92,416	110,466	11,552	28,880	57,760	5,776	#	28,955	8,175	13,301	9,582	4,447	948,912	
Marne	400,800	64,128	76,653	8,016	20,040	12,024	8,016	12,024	20,040	6,024	4,333	21,677	5,311	659,087	
Marne (Haute-)	260,900	41,744	49,897	5,218	13,045	3,913	5,218	7,827	12,790	792	2,984	737	2,000	407,068	
Mayenne	271,365	43,418	51,898	5,427	13,568	29,850	5,427	5,427	13,598	5,625	6,183	5,860	3,420	461,070	
Meurthe	385,353	61,656	73,698	7,707	19,267	7,707	7,707	15,414	19,267	1,920	8,849	4,764	4,620	617,933	
Meuse	296,714	47,474	56,746	5,934	14,835	#	5,934	14,835	14,797	1,058	3,698	2,381	1,778	466,189	
Morbihan	316,079	50,572	60,450	6,321	15,803	6,321	4,741	6,321	15,039	6,725	5,913	2,633	5,072	501,996	
Moselle	370,801	59,328	70,915	7,416	18,540	#	7,416	18,540	18,540	3,064	4,247	4,057	3,134	586,001	
Nièvre	249,697	39,951	47,754	4,993	12,484	29,963	4,369	7,490	12,484	4,798	7,328	10,893	2,774	434,988	
Nord	983,300	157,328	188,056	19,666	49,165	52,701	11,799	49,165	49,271	9,551	11,136	67,812	13,601	1,662,554	
Oise	458,988	73,438	87,781	9,179	22,949	22,949	9,179	6,884	23,009	9,119	9,706	26,658	4,548	764,393	
Orne	405,905	64,944	77,629	8,118	20,295	20,295	6,494	20,295	20,301	6,510	13,561	5,812	3,452	673,615	
Pas-de-Calais	607,296	97,167	116,145	12,145	30,364	18,218	12,145	15,182	30,586	5,389	7,415	38,162	10,517	1,000,737	
Puy-de-Dôme	488,702	78,192	93,463	9,774	24,435	14,661	4,887	4,887	24,515	7,251	3,808	10,321	7,268	772,166	
Pyrénées (Basses-)	289,000	46,240	55,371	5,780	14,450	31,790	5,780	14,450	14,349	5,168	4,489	18,737	3,459	508,965	
Pyrénées (Hautes)	147,100	23,536	28,132	2,942	7,355	8,826	2,942	7,355	7,355	807	4,949	1,455	835	243,591	
Pyrén.-Orientales	118,600	18,976	22,682	2,372	5,930	4,744	2,372	2,965	6,049	1,719	1,571	1,413	2,933	192,328	
Rhin (Bas-)	549,046	87,847	105,005	10,980	27,452	16,471	10,980	10,980	24,686	2,263	433	4,490	20,082	870,722	
Rhin (Haut-)	381,000	60,960	72,866	7,620	19,050	3,810	7,620	11,430	19,058	2,047	3,381	14,210	5,867	608,922	
Rhône	742,625	118,820	142,027	14,852	37,131	29,705	11,139	7,426	37,225	6,865	7,651	13,907	14,283	1,183,659	
Saône (Haute-)	277,700	44,432	53,110	5,554	13,885	#	2,777	13,885	13,704	277	10,772	#	2,678	438,775	
Saône-et-Loire	458,400	73,344	87,669	9,168	22,920	22,920	6,417	13,752	22,920	7,455	7,080	6,004	5,490	743,541	
Sarthe	382,898	61,263	73,229	7,657	19,144	19,144	#	#	19,144	7,651	10,579	8,107	5,376	614,198	
Seine	3,695,798	591,327	706,821	73,915	184,789	147,831	11,087	110,873	185,069	100	#	30,793	48,684	5,787,094	
Seine-Inférieure	1,130,013	180,802	216,115	22,600	45,200	33,900	11,300	11,300	56,653	12,883	7,470	23,915	21,069	1,773,225	
Seine-et-Marne	440,774	70,523	84,298	8,815	22,038	44,077	7,494	22,038	22,038	8,098	11,771	22,965	7,736	772,671	
Seine-et-Oise	679,209	108,672	129,897	13,584	33,960	#	10,188	6,792	33,960	10,942	8,383	58,537	15,247	1,109,374	
Sèvres (Deux-)	248,357	39,737	47,498	4,967	12,417	18,626	4,967	4,967	12,453	5,569	1,829	3,841	1,619	406,852	
Somme	568,343	90,934	108,695	11,366	28,417	#	11,366	17,618	28,417	9,985	12,859	17,652	9,327	914,984	
Tarn	294,480	47,116	56,319	5,889	14,724	35,337	#	#	14,748	4,804	12,187	10,867	4,562	501,037	
Tarn-et-Garonne	252,400	40,384	48,271	5,048	12,620	12,620	1,514	2,271	12,730	2,990	3,749	6,562	4,562	405,723	
Var	328,900	52,624	62,902	6,578	16,445	16,445	6,578	7,071	16,480	1,752	5,403	2,947	10,580	534,707	
Vaucluse	254,300	40,688	48,634	5,086	12,715	#	5,086	5,086	12,735	1,782	6,221	5,664	5,705	403,703	
Vendée	253,000	40,480	48,386	5,060	12,650	12,650	5,060	#	12,650	6,266	3,258	6,265	2,156	407,883	
Vienne	227,894	36,463	43,584	4,557	11,394	11,394	4,557	6,836	11,394	3,512	2,799	6,499	4,102	374,991	
Vienne (Haute-)	208,500	33,360	39,875	4,170	10,425	15,637	2,085	10,435	10,445	3,615	7,532	10,888	6,399	363,358	
Vosges	270,400	43,264	51,714	5,408	13,520	15,088	4,056	13,520	13,520	2,214	2,918	446	1,988	438,057	
Yonne	352,100	56,336	67,339	7,042	17,605	17,605	7,042	11,084	17,605	4,444	8,718	13,861	3,648	587,432	
TOTAUX	34,000,057	5,440,008	6,502,511	680,001	1,692,936	1,479,706	498,006	1,009,921	1,698,196	437,872	578,742	1,065,793	562,640	55,646,396	
		46,622,578			3,172,643		1,507,928		3,780,605						
								8,461,	177						

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution des portes et fenêtres de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.			IMPOSITIONS FACULTATIVES.						TOTAL.
				CENTIMES FACULTATIFS DÉPARTEMENTAUX			CENTIMES FACULTATIFS COMMUNAUX			
	Principal.	16 centimes additionnels sans affectation spéciale.	3 centimes additionnels pour décharges et non-valeurs.	pour impositions départementales extraordinaires	destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	pour dépenses communales extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.	
Ain	169,981f	27,196f	5,099f	3,399f	3,399f	8,499f	3,004f	4,546f	1,632f	226,758f
Aisne	440,759	70,521	13,222	26,446	8,815	4,407	9,230	7,415	"	580,817
Allier	131,401	21,024	3,942	"	1,971	2,628	2,426	3,127	143	166,663
Alpes (Basses-)	63,396	10,143	1,901	"	1,267	"	1,166	437	"	78,313
Alpes (Hautes-)	59,573	9,531	1,787	"	1,191	2,978	1,163	622	"	76,848
Ardèche	101,419	16,227	3,042	10,141	2,028	5,070	2,560	3,041	1,503	145,036
Ardennes	190,262	30,441	5,707	"	3,805	9,513	2,406	5,960	97	248,195
Ariége	101,125	16,180	3,033	5,056	2,022	5,056	2,239	2,392	151	137,256
Aube	172,690	27,630	5,180	"	2,590	"	2,401	1,915	4,339	216,748
Aude	141,669	22,667	4,250	8,500	2,833	2,833	2,041	3,226	136	188,157
Aveyron	174,640	27,942	5,239	17,464	3,492	8,732	4,644	3,793	1,283	247,231
Bouches-du-Rhône	530,095	84,815	15,902	"	4,770	15,902	1,306	19,012	6,139	677,941
Calvados	458,342	73,334	13,750	"	4,583	13,750	6,058	6,992	7,740	584,551
Cantal	75,113	12,018	2,253	2,253	751	1,126	1,415	2,571	7	97,510
Charente	178,137	28,501	5,344	7,125	3,562	8,906	3,454	4,747	296	240,077
Charente-Inférieure	269,202	43,072	8,076	10,768	2,019	5,384	3,831	1,033	"	343,386
Cher	102,236	16,357	3,067	18,402	2,044	5,111	1,317	3,473	1,966	153,977
Corrèze	100,942	16,150	3,028	4,037	2,018	5,047	2,250	2,349	273	136,097
Corse	34,101	51,456	1,023	"	682	1,705	796	5	"	43,769
Côte-d'Or	267,756	42,840	8,032	"	4,016	2,677	2,178	3,954	992	332,448
Côtes-du-Nord	153,465	24,554	4,603	3,069	3,069	4,603	2,833	1,848	161	198,210
Creuse	68,226	10,916	2,046	3,411	1,364	3,411	1,412	1,529	"	92,317
Dordogne	166,634	26,661	4,999	14,997	2,499	6,665	3,584	3,274	684	230,000
Doubs	187,549	30,007	5,626	"	3,750	9,377	466	5,050	402	242,231
Drôme	159,325	25,492	4,779	9,559	3,186	4,779	3,209	4,542	582	215,456
Eure	481,547	77,047	14,446	24,077	9,630	24,077	9,628	4,469	4,274	649,199
Eure-et-Loir	202,708	32,433	6,081	6,081	4,054	6,081	3,196	4,138	380	265,154
Finistère	218,627	34,980	6,558	"	2,186	10,931	2,639	3,688	186	279,798
Gard	218,924	35,027	6,567	5,473	4,378	2,189	1,727	2,286	29	276,602
Garonne (Haute-)	339,697	54,351	10,190	27,175	5,095	13,587	3,225	12,575	20	465,919
Gers	148,139	23,702	4,444	"	2,962	7,406	3,106	3,584	265	193,611f
Gironde	491,817	78,690	14,754	17,213	9,836	23,607	5,101	8,551	23,183	672,756
Hérault	235,490	37,678	7,064	"	4,474	4,709	1,610	3,239	31	294,301
Ille-et-Vilaine	213,571	34,171	6,407	"	3,203	4,271	2,524	2,175	23	266,348
Indre	96,686	15,469	2,900	14,502	1,933	4,834	1,290	3,172	1,680	142,470
Indre-et-Loire	181,469	29,035	5,444	16,332	2,722	1,814	2,115	833	633	240,398
Isère	265,589	42,494	7,967	5,311	3,983	7,967	4,651	5,115	4,676	347,758
Jura	157,977	25,276	4,739	"	3,159	7,898	993	4,990	"	205,034
Landes	137,918	22,066	4,137	6,895	2,758	6,895	2,966	3,085	121	186,846
Loir-et-Cher	129,104	20,656	3,873	6,455	2,582	6,455	2,065	2,185	2,312	175,689
Loire	242,486	38,797	7,274	12,124	2,424	12,124	3,218	5,003	1,669	325,153
Loire (Haute-)	105,036	16,805	3,151	5,251	1,575	1,050	2,066	2,174	19	137,431
Loire-Inférieure	252,541	40,406	7,576	12,627	5,050	7,576	2,450	2,543	443	331,215
Loiret	268,067	42,890	8,042	10,722	5,361	13,403	2,871	5,138	702	357,199
Lot	123,532	19,765	3,705	7,411	2,470	6,176	2,525	2,418	860	168,865
Lot-et-Garonne	151,962	24,313	4,558	7,598	1,337	4,558	1,809	2,117	138	198,393
Lozère	54,171f	8,667f	1,625f	"	1,083f	"	1,129f	528f	68f	67,272f
Maine-et-Loire	290,209	46,433	8,706	14,510f	4,353	"	3,212	4,965	"	372,390
Manche	334,556	53,528	10,036	33,455	3,345	"	3,975	7,526	990	447,415
Marne	325,445	52,071	9,763	9,763	6,508	9,763f	4,120	2,904	478	420,817
Marne (Haute-)	145,746	23,319	4,372	2,186	2,914	4,372	419	1,601	17	184,949
Mayenne	116,073	18,571	3,482	12,768	2,321	2,321	2,335	2,433	158	160,465
Meurthe	265,626	42,500	7,968	5,312	5,312	10,625	1,255	5,279	1,268	345,149
Meuse	174,724	27,955	5,241	"	3,494	8,736	544	2,071	5	222,773
Morbihan	129,298	20,687	3,878	"	1,939	2,585	2,242	1,941	"	162,573
Moselle	299,223	47,875	8,976	"	5,984	14,961	2,130	2,786	100	382,037
Nièvre	121,363	19,418	3,640	14,563	2,123	3,640	1,911	3,330	235	170,228
Nord	966,805	154,688	29,004	51,522	11,601	48,340	9,423	10,825	3,231	1,285,443
Oise	393,728	62,996	11,811	19,752	7,901	5,925	7,616	8,032	471	518,236
Orne	232,154	37,144	6,964	11,607	3,714	11,607	3,305	6,973	172	313,644
Pas-de-Calais	516,867	82,698	15,506	15,506	10,337	12,921	4,487	6,255	85	664,664
Puy-de-Dôme	245,190	39,230	7,355	7,355	2,451	2,451	3,023	1,682	709	309,450
Pyrénées (Basses-)	228,621	36,579	6,858	13,717	4,572	11,431	3,949	3,384	25	309,139
Pyrénées (Hautes-)	98,662	15,785	2,959	5,919	1,973	4,933	407	3,398	"	134,039
Pyrénées-Orientales	66,741	10,678	2,002	2,669	1,334	1,668	853	801	56	86,806
Rhin (Bas-)	544,647	87,143	16,339	"	10,892	10,892	2,589	371	34	672,911
Rhin (Haut-)	334,257	53,481	10,027	3,342	6,685	10,027	1,868	3,048	694	423,433
Rhône	507,261	81,161	15,217	20,290	7,608	5,072	4,171	4,810	551	646,146
Saône (Haute-)	183,568	29,370	5,507	"	1,835	9,178	183	7,205	"	236,848
Saône-et-Loire	259,443	41,510	7,783	7,783	3,632	7,783	3,960	3,981	"	335,878
Sarthe	213,214	34,114	6,396	10,660	"	"	3,786	5,364	539	274,076
Seine	2,209,479	353,516	66,284	44,280	6,642	66,421	118	"	4,170	2,750,913
Seine-Inférieure	791,993	126,718	23,759	23,759	7,919	7,919	7,903	4,664	2,906	997,545
Seine-et-Marne	255,172	40,827	7,655	25,674	4,364	12,837	4,517	6,659	374	358,082
Seine-et-Oise	521,694	83,471	15,650	"	7,876	5,251	7,836	6,235	1,698	649,715
Sèvres (Deux-)	122,404	19,584	3,672	9,180	2,448	2,448	2,518	742	23	163,020
Somme	554,164	88,666	16,624	"	11,083	17,179	10,583	13,533	1,659	713,494
Tarn	170,142	27,222	5,104	20,417	"	"	2,561	7,038	574	233,060
Tarn-et-Garonne	140,350	22,456	4,210	"	842	1,263	1,364	2,287	679	173,454
Var	212,241	33,958	6,367	10,612	4,244	4,563	1,101	3,328	"	276,419
Vaucluse	202,329	32,356	6,066	"	4,044	4,044	1,087	3,687	1,094	254,611
Vendée	113,260	18,121	3,397	5,663	2,265	"	2,494	1,526	219	146,947
Vienne	162,491	25,998	4,874	8,124	3,249	4,874	2,018	1,799	436	213,868
Vienne (Haute-)	148,482	23,757	4,454	11,136	1,484	7,424	2,197	4,654	3,501	207,092
Vosges	193,858	31,017	5,815	10,567	2,907	9,692	1,540	2,103	"	257,502
Yonne	208,654	33,384	6,259	10,432	4,173	8,346	2,118	5,138	1,850	280,357
	22,215,132	3,554,421	666,453	772,423	330,391	667,295	252,088	345,557	99,274	28,903,039
					1,770,110f			696,921f		
		26,436,007f				2,467,031f				

Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution des patentes de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.					IMPOSITIONS FACULTATIVES.						TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL réduit d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.	4 CENTIMES sans affectation spéciale.	FONDS AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décomptes.)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier 1837.	CENTIMES pour impositions départementales extraordinaires.	CENTIMES pour impositions départementales extraordinaires destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES pour impositions départementales extraordinaires destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES pour dépenses communales destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES pour dépenses communales destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES pour dépenses communales extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.		
Ain	122,988f	5,403f	3,376f	13,662f	1,308f	2,740f	2,681f	6,559f	1,752f	3,213f	1,107f	165,295f	
Aisne	340,804	15,216	8,274	40,921	9,564	22,832	7,608	3,800	6,954	4,932	//	460,909	
Allier	101,739	4,551	3,915	11,396	2,422	//	2,706	2,264	1,767	2,685	120	132,571	
Alpes (Basses-)	31,510	2,291	1,792	5,599	1,255	//	1,140	//	925	286	//	64,802	
Alpes (Hautes-)	39,742	1,777	1,154	4,527	1,224	//	887	2,215	622	792	//	52,944	
Ardèche	110,876	5,012	2,811	13,367	4,529	12,456	2,500	6,202	2,856	3,800	4,034	168,448	
Ardennes	248,908	10,984	4,968	30,692	3,771	//	5,483	13,641	2,563	7,570	197	328,780	
Ariége	74,895	3,309	2,523	8,435	1,014	4,136	1,654	4,131	1,891	1,483	60	103,535	
Aube	187,188	8,274	3,480	23,344	3,184	//	3,102	//	2,619	2,087	8,797	242,078	
Aude	155,422	6,866	6,959	15,467	2,395	10,296	3,432	3,431	1,844	3,725	1,978	211,822	
Aveyron	89,513	3,996	3,982	8,934	2,481	9,986	1,997	4,990	2,330	2,895	1,765	132,874	
Bouches-du-Rhône	796,343	35,248	80,276	32,728	15,921	//	7,846	26,154	1,078	29,832	5,372	1,030,803	
Calvados	329,416	14,516	12,226	34,882	4,537	//	3,629	10,883	2,039	2,977	15,870	430,979	
Cantal	76,298	3,390	4,135	7,214	1,343	2,542	847	1,265	1,240	2,993	12	101,284	
Charente	167,973	7,528	5,001	19,054	5,588	7,528	3,760	9,372	2,683	4,430	403	233,324	
Charente-Infér.	271,973	12,083	9,363	29,184	6,675	12,083	2,282	5,997	3,024	973	4,524	358,166	
Cher	120,350	5,358	5,281	12,052	2,984	24,043	2,675	6,658	1,350	4,467	2,530	187,755	
Corrèze	57,551	2,541	1,487	6,722	954	//	1,269	3,168	989	1,878	115	76,680	
Corse	42,580	1,900	2,806	3,718	775	21	949	2,364	755	1	//	55,872	
Côte-d'Or	363,719	16,093	11,270	41,015	6,441	//	6,034	4,017	2,267	4,199	2,638	457,696	
Côtes-du-Nord	122,683	5,375	3,885	13,665	883	2	2,687	4,026	1,760	1,392	1,227	157,590	
Creuse	44,579	1,972	819	5,557	824	2,465	985	2,459	728	1,109	//	61,502	
Dordogne	122,761	5,460	8,647	10,245	1,682	12,287	2,047	5,455	2,246	2,446	538	173,818	
Doubs	172,441	7,655	4,884	19,931	3,702	//	3,823	9,525	305	4,057	2,079	228,407	
Drôme	138,796	6,178	7,275	12,552	3,569	9,268	3,085	4,607	2,513	4,853	732	193,434	
Eure	286,334	12,714	5,502	35,470	6,459	15,893	6,344	15,761	4,310	2,270	4,488	395,551	
Eure-et-Loir	170,951	7,592	3,527	21,304	3,509	5,694	3,794	5,683	2,616	4,112	452	229,239	
Finistère	196,906	8,768	6,402	21,568	5,296	//	2,192	10,954	1,195	4,770	1,708	259,764	
Gard	318,628	14,009	26,344	19,538	3,237	8,638	6,981	3,455	1,495	2,532	948	405,809	
Garonne (Haute-)	328,338	14,611	27,072	23,150	4,983	29,206	5,479	14,591	2,397	13,250	2,850	465,934	
Gers	118,193	5,243	3,569	13,289	2,576	//	2,624	6,534	2,411	3,384	154	157,981	
Gironde	830,335	36,701	57,366	60,901	14,814	32,113	18,329	43,940	4,239	8,141	60,052	1,166,937	
Hérault	307,942	13,712	17,993	25,886	8,126	//	6,504	6,836	1,522	3,671	2,838	395,033	
Ille-et-Vilaine	194,491	8,619	5,650	21,980	4,143	4,309	3,232	4,302	1,444	1,441	1,608	251,226	
Indre	118,641	5,257	2,388	14,541	2,431	13,114	2,625	6,543	1,330	3,791	3,354	174,020	
Indre-et-Loir	182,293	8,032	2,678	23,160	2,726	18,073	3,012	2,003	1,804	720	2,766	247,271	
Isère	285,338	12,680	10,678	30,037	6,805	6,358	4,755	9,405	3,514	7,456	7,723	384,754	
Jura	109,883	4,875	1,980	13,672	2,439	//	2,434	6,059	465	3,036	//	144,847	
Landes	78,276	3,460	2,273	9,029	1,263	4,325	1,726	4,291	1,404	1,817	165	108,036	
Loir-et-Cher	134,975	5,988	3,638	15,624	2,963	7,485	2,990	7,447	2,159	2,451	916	186,642	
Loire	216,065	9,619	15,314	16,245	4,885	12,024	2,408	11,989	1,384	3,293	1,565	294,796	
Loire (Haute-)	61,721	2,742	1,923	6,922	1,409	3,422	1,027	684	906	1,176	//	81,936	
Loire-Inférieure	378,189	16,768	24,478	29,368	8,128	20,960	8,383	12,572	1,906	2,213	6,672	509,642	
Loiret	250,548	10,979	7,848	27,896	1,915	10,979	5,487	13,703	2,100	4,747	3,852	340,058	
Lot	63,427	2,798	2,255	6,851	931	4,198	1,398	3,491	1,097	1,538	641	88,628	
Lot-et-Garonne	129,623	5,683	6,419	12,234	903	7,103	1,250	4,260	1,212	1,919	102	170,713	

Suite du *Développement des Rôles mis en recouvrement pour la Contribution des patentes de l'exercice 1837.*

DÉPARTEMENTS.	IMPOSITIONS FIXÉES PAR LA LOI DE FINANCES.					IMPOSITIONS FACULTATIVES.						TOTAL.	OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL réduit d'après les décomptes de la contribution pour former les fonds de non-valeurs et d'attributions aux communes.	4 CENTIMES sans affectation spéciale.	FONDS AFFECTÉS d'après les décomptes de la contribution, savoir : aux décharges imputables sur le produit des 13 centimes.	aux attributions aux communes. (Reste libre sur le produit des 13 centimes après le payement des décomptes.)	aux dégrèvements extraordinaires pour cessation de commerce avant le 1er janvier 1837.	CENTIMES pour impositions départementales extraordinaires.	CENTIMES pour impositions départementales extraordinaires destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES pour impositions départementales extraordinaires destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES pour dépenses communales destinés aux dépenses de l'instruction primaire.	CENTIMES pour dépenses communales destinés aux dépenses des chemins vicinaux.	CENTIMES pour dépenses communales extraordinaires, non-valeurs et frais de confection de rôles.		
Lozère	33,369f	1,486f	1,034f	3,740f	876f	a	742f	//	533f	290f	61f	42,134f	
Maine-et-Loire	246,254	10,848	9,708	25,515	3,302	13,580f	4,668	//	1,936	3,411	//	318,626	
Manche	186,136	8,214	7,749	19,339	2,399	20,535	2,060	//	1,268	3,742	2,164	253,610	
Marne	367,382	16,301	10,535	41,785	8,212	12,249	8,144	12,190f	3,474	2,876	2,317	485,469	
Marne (Haute-)	194,816	8,617	2,399	25,209	3,789	3,248	4,303	6,429	589	2,665	//	252,070	
Mayenne	107,983	4,765	2,891	12,719	1,495	13,104	2,382	2,380	1,862	2,172	247	152,005	
Meurthe	250,025	11,038	5,920	29,748	4,055	5,536	5,510	10,968	893	5,123	733	329,553	
Meuse	230,023	10,190	5,280	28,679	3,528	//	5,054	12,327	791	3,070	7	298,953	
Morbihan	137,197	6,131	6,193	14,113	3,440	//	2,299	3,053	1,968	1,606	581	176,584	
Moselle	252,196	11,122	8,303	27,558	3,896	//	5,549	13,783	1,245	2,181	1,366	327,203	
Nièvre	146,860	6,560	4,590	16,884	3,877	19,666	2,868	4,897	2,243	4,313	314	213,078	
Nord	836,020	36,825	17,793	101,107	11,746	49,048	11,046	45,983	4,421	6,330	15,100	1,135,425	
Oise	265,506	11,785	5,720	32,128	6,021	14,732	5,881	4,383	4,133	5,726	189	356,211	
Orne	162,221	7,155	4,021	19,623	1,960	8,964	2,858	8,910	1,599	5,135	67	222,516	
Pas-de-Calais	404,787	17,852	8,748	49,255	5,847	13,389	8,919	11,124	1,741	3,002	3,914	528,584	
Puy-de-Dôme	141,856	6,264	3,329	17,059	2,206	4,698	1,566	1,564	1,309	1,085	1,630	182,570	
Pyrénées (Basses-)	152,530	6,815	4,493	17,537	4,348	18,742	3,406	8,508	1,512	3,780	3,883	225,560	
Pyrénées (Hautes-)	77,517	3,456	3,001	8,188	2,019	5,122	1,722	4,268	264	3,058	//	108,619	
Pyrénées-Orientales	69,424	3,083	1,613	8,412	1,491	3,083	1,540	1,922	790	856	42	92,262	
Rhin (Bas-)	364,386	15,984	10,380	35,979	2,852	//	7,988	7,976	940	333	3	452,825	
Rhin (Haut-)	304,698	13,599	7,692	36,319	8,273	3,386	6,792	10,158	1,004	6,540	11,526	409,991	
Rhône	1,084,201	48,559	62,886	90,988	36,609	48,559	18,206	12,136	1,791	2,567	7,689	1,414,196	
Saône (Haute-)	175,348	7,878	8,253	19,845	3,374	//	1,969	9,804	131	7,677	//	234,282	
Saône-et-Loire	238,033	10,576	8,389	25,806	5,396	7,854	3,705	7,815	3,088	3,853	//	314,518	
Sarthe	196,667	8,731	4,075	23,901	4,552	10,914	10	//	3,000	4,637	455	256,945	
Seine	6,464,480	281,487	541,957	372,262	10,342	281,487	21,098	210,718	102	//	26,378	8,210,316	
Seine-Inférieure	1,323,365	58,746	51,898	137,313	29,524	14,059	14,668	14,503	5,606	3,895	31,733	1,715,316	
Seine-et-Marne	297,838	13,197	8,380	35,271	4,944	32,997	5,608	16,481	4,544	7,697	525	427,486	
Seine-et-Oise	463,082	20,655	8,233	57,717	13,164	//	7,745	5.157	6,332	6,205	1,661	589,954	
Sèvres (Deux-)	116,565	5,159	2,825	13,905	2,142	275	2,576	2,549	2,201	596	16	148,813	
Somme	419,408	18,449	15,586	44,797	4,499	//	9,214	14,235	4,274	6,632	5,792	542,891	
Tarn	144,440	6,408	5,057	15,680	3,039	19,211	2	//	1,865	6,497	305	202,509	
Tarn-et-Garonne	92,273	4,032	4,002	9,172	416	//	605	906	688	1,480	426	114,006	
Var	290,559	13,067	11,857	30,229	10,377	16,268	6,527	6,995	1,043	3,825	3,780	394,531	
Vaucluse	171,099	7,641	11,495	14,374	3,626	19,050	3,815	3,799	907	3,148	2,777	241,736	
Vendée	114,106	5,013	3,146	13,091	1,247	6,266	2,498	//	2,263	1,781	236	149,652	
Vienne	122,956	5,416	6,036	11,488	1,699	6,770	2,702	4,026	1,039	983	468	163,589	
Vienne (Haute-)	131,791	5,883	6,766	12,115	3,773	11,033	1,472	7,341	1,265	3,257	5,184	189,884	
Vosges	147,108	6,501	2,831	18,317	3,396	9,160	2,437	8,053	940	1,775	//	199,522	
Yonne	232,020	10,347	5,342	27,844	6,409	12,934	5,167	10,201	2,082	5,906	2,084	320,439	
	26,268,711	1,159,701	1,342,833	2,418,579	412,167	1,072,526	371,845	843,373	167,730	316,548	290,638	34,664,658	
	31,601,994					2,287,745			774,918				
						2,062,663							

État comparatif des Contributions directes pour les Exercices 1837 et 1836.

COMPARAISON PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS.

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	RÔLES de 1837.	RÔLES de 1836.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1837, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1837, en moins.
Foncière	262,204,421 18	253,339,507 02	8,864,914 16	"
Taxe additionnelle des bois des communes et des établissements publics	1,034,644 00	1,035,329 00	"	685 00
Personnelle et mobilière	55,646,396 45	53,883,000 80	1,763,395 65	"
Portes et fenêtres	28,903,039 22	27,525,754 62	1,377,284 60	"
Patentes	34,664,658 44	32,145,105 83	2,519,552 61	"
Taxe de premier avertissement	721,484 54	693,772 35	27,712 19	"
	383,174,643 83	368,622,469 62	14,552,859 21	685 00
	En plus aux rôles de 1837		14,552,174 21	

COMPARAISON PAR AFFECTATION DE CONTRIBUTIONS.

NATURE DES IMPOSITIONS.		RÔLES de 1837.	RÔLES de 1836.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1837, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1837, en moins.
Fonds pour dépenses générales.	Principal des contributions foncière	155,200,083 16	155,000,694 94	199,388 22	"
	Principal des contributions personnelle et mobilière	34,000,057 52	34,000,050 07	7 45	"
	Principal des contributions portes et fenêtres	22,215,132 40	22,081,327 69	133,804 71	"
	Principal des contributions patentes	26,268,711 67	25,412,943 93	855,767 74	"
	Taxe additionnelle des bois des communes, etc.	1,034,644 00	1,035,329 00	"	685 00
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale	34,986,145 00	34,892,137 17	94,007 83	"
	Centimes pour dépenses fixes	11,365,564 58	11,115,939 40	249,625 18	"
Fonds pour dépenses départementales.	——— variables	24,862,172 51	24,833,481 68	28,690 83	"
	——— facultatives	20,168,154 49	19,061,236 98	1,106,917 51	"
	——— de l'instruction primaire	3,609,459 62	3,102,686 47	506,773 15	"
	——— des chemins vicinaux	7,117,676 73	"	7,117,676 73	"
	——— du cadastre	3,946,683 67	4,277,408 20	"	330,724 53
	Centimes pour secours en cas de grêle, incendie, etc.	1,892,001 38	1,890,007 41	1,993 97	"
	Centimes pour dépenses ordinaires	9,493,602 43	9,480,909 96	12,692 47	"
Fonds pour dépenses communales.	——— extraordinaires	10,175,226 40	10,732,641 77	"	557,415 37
	——— de l'instruction primaire	3,597,765 95	3,087,529 61	510,236 34	"
	——— des chemins vicinaux	4,582,616 96	"	4,582,616 96	"
	Attributions aux communes sur la contribution des patentes	2,618,579 93	2,392,351 46	226,228 47	"
Fonds de non-valeurs, etc.		4,113,456 84	4,121,001 18	"	7,544 34
Fonds de réimpositions		1,205,424 05	1,411,020 35	"	205,596 30
Taxe de premier avertissement		721,484 54	693,772 35	27,712 19	"
		383,174,643 83	368,622,469 62	15,654,139 75	1,101,965 54
		En plus aux rôles de 1837		14,552,174 21	

La différence en plus qui ressort à l'exercice 1837, provient des causes ci-après :

Cotisation des propriétés nouvellement bâties (619,972 fr. 45 cent.) déduction faite des dégrèvements accordés pour les propriétés démolies (252,584 fr.)	367,388f 45c
Exécution de l'art. 2 de la loi du 17 août 1835	73 08
Cotisations de terrains formés par alluvion	24,737 18
Cotisations de biens sortis du domaine de l'État	
Cotisations extraordinaires aux contributions personnelle, mobilière et des portes et fenêtres, établies sur la demande des contribuables, en vertu de l'article 28 de la loi du 21 avril 1832	312 28
Accroissement de la contribution des patentes	896,463 96
TOTAL *à reporter*	1,288,974 95

Report		1,288,974f 95
A DÉDUIRE :		
Dégrèvements pour terrains enlevés par les eaux	639f	6,684 00
Idem pour propriétés entrées dans le domaine de l'État	5,360	
Diminution sur la taxe additionnelle des bois des communes, résultant de bois qui ont supporté cette taxe en 1836, et qui ont dû en être exemptés pour 1837	685	
Reste pour les augmentations portant sur les impositions affectées aux dépenses générales du budget		1,282,290 95
Augmentation réalisée en 1837, sur les impositions attribuées aux dépenses spéciales des départements et autres services locaux. Ces augmentations résultent principalement des centimes facultatifs autorisés par la loi de finances de 1837, pour les dépenses des chemins vicinaux, et du vote des conseils généraux pour d'autres impositions dont le tableau ci-dessus fait connaître l'importance par nature d'affectation		13,268,883 05
		14,552,174 00

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT.

DÉPARTEMENTS.	RÔLES de 1837.	RÔLES de 1836.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1837, en plus.	DIFFÉRENCES aux rôles de 1837, en moins.
Ain	2,999,894	2,849,538	150,356	"
Aisne	6,653,875	6,480,567	173,308	"
Allier	2,851,240	2,740,078	111,162	"
Alpes (Basses-)	1,318,067	1,297,415	20,652	"
Alpes (Hautes-)	1,104,788	1,092,002	12,786	"
Ardèche	2,340,035	2,128,432	211,603	"
Ardennes	3,213,515	3,049,980	163,535	"
Ariége	1,605,760	1,522,347	83,413	"
Aube	3,434,889	3,323,686	111,203	"
Aude	3,857,351	3,654,138	203,213	"
Aveyron	3,414,738	3,133,661	281,077	"
Bouches-du-Rhône	5,339,123	5,009,553	329,570	"
Calvados	8,180,361	8,011,205	169,156	"
Cantal	2,376,873	2,280,252	96,621	"
Charente	4,100,336	3,874,634	225,702	"
Charente-Inférieure	5,465,296	5,380,398	84,898	"
Cher	2,570,612	2,327,996	242,616	"
Corrèze	1,985,667	1,899,422	86,245	"
Corse	525,243	538,920	"	13,677
Côte-d'Or	5,740,639	5,528,835	211,804	"
Côtes-du-Nord	3,709,121	3,614,679	94,442	"
Creuse	1,651,621	1,570,376	81,245	"
Dordogne	4,678,687	4,553,536	125,151	"
Doubs	2,910,008	2,741,716	168,292	"
Drôme	3,027,846	2,920,783	107,063	"
Eure	7,120,337	6,768,456	351,881	"
Eure-et-Loir	4,806,395	4,609,784	196,611	"
Finistère	3,454,910	3,340,449	114,461	"
Gard	4,245,657	4,085,120	160,537	"
Garonne (Haute-)	5,705,939	5,302,101	403,838	"
Gers	3,552,575	3,387,377	165,198	"
Gironde	8,257,193	7,838,030	419,163	"
Hérault	5,143,630	4,937,189	206,441	"
Ille-et-Vilaine	4,391,941	4,313,605	78,336	"
Indre	2,592,436	2,351,755	240,681	"
Indre-et-Loire	3,673,853	3,645,024	28,829	"
Isère	5,593,327	5,405,440	187,887	"
Jura	3,000,107	2,841,187	158,920	"
Landes	1,848,097	1,747,037	101,060	"
Loir-et-Cher	3,024,809	2,879,862	144,947	0
Loire	3,709,290	3,593,514	115,776	"
Loire (Haute-)	2,273,050	2,126,421	146,629	"
Loire-Inférieure	4,326,441	4,180,982	145,459	"
Loiret	4,595,381	4,359,200	236,181	"
Lot	2,867,656	2,745,917	121,739	"
Lot-et-Garonne	4,478,992	4,338,570	140,422	"
Lozère	1,218,096	1,189,043	29,053	"
Maine-et-Loire	5,632,911	5,550,389	82,522	"
Manche	7,173,578	7,075,921	97,657	"
Marne	4,821,091	4,745,963	75,128	"
Marne (Haute)	3,137,460	3,029,284	108,176	"
Mayenne	3,449,129	3,339,252	109,877	"
Meurthe	4,207,533	4,021,976	185,557	"
Meuse	3,558,695	3,375,591	183,104	"
Morbihan	3,236,451	3,104,787	131,664	"
Moselle	4,211,482	4,016,610	194,872	"
Nièvre	3,138,116	2,966,240	171,876	"
Nord	11,467,001	10,836,707	630,294	"
Oise	6,465,892	6,262,900	202,992	"
Orne	5,121,910	4,936,638	185,272	"
Pas-de-Calais	7,402,877	7,191,276	201,601	"
Puy-de-Dôme	5,108,330	5,052,089	56,241	"
Pyrénées (Basses)	2,632,345	2,505,315	123,030	"
Pyrénées (Hautes)	1,461,087	1,348,782	112,305	"
Pyrénées-Orientales	1,514,191	1,468,288	45,903	"
Rhin (Bas)	5,133,083	4,971,268	161,815	"
Rhin (Haut)	4,060,601	3,896,195	164,406	"
Rhône	6,642,511	6,607,766	34,745	"
Saône (Haute)	3,387,092	3,205,926	181,166	"
Saône-et-Loire	6,154,319	5,873,657	280,662	"
Sarthe	4,697,498	4,660,346	37,082	"
Seine	28,082,920	27,027,463	1,055,457	"
Seine-Inférieure	11,916,169	11,615,806	300,363	"
Seine-et-Marne	6,859,995	6,566,454	293,541	"
Seine-et-Oise	8,094,269	7,958,372	135,897	"
Sèvres (Deux)	3,229,189	3,124,024	105,165	"
Somme	7,348,174	7,037,750	310,424	"
Tarn	3,790,473	3,562,163	228,310	"
Tarn-et-Garonne	3,371,602	3,328,580	43,022	"
Var	3,510,637	3,373,735	136,902	"
Vaucluse	2,448,535	2,294,400	154,135	"
Vendée	3,294,736	3,244,040	50,696	"
Vienne	2,830,234	2,723,891	115,343	"
Vienne (Haute)	2,376,127	2,247,337	128,790	"
Vosges	2,923,307	2,780,858	142,449	"
Yonne	4,338,467	4,184,219	154,248	"
	383,174,644	368,622,470	14,565,851	13,677
	En plus aux rôles de 1837		14,552,174	

Tableau indiquant, par département, les causes des Remises et Modérations accordées sur les Fonds de non-valeurs de l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	SOMMES ALLOUÉES EN REMISES ET MODÉRATIONS. Indigence.	Incendie.	Inondations, débordements, pertes de terrains.	Gelées, grêle et sécheresse.	Vacances de maisons et autres causes.	Total.	en NON-VALEURS pour cotes et frais de poursuites irrécouvrables.	MONTANT DES ALLOCATIONS ORDONNANCÉES SUR LE FONDS DE NON-VALEURS. Sur la contribution foncière.	Sur la contribution personnelle et mobilière.	Total.	PAYEMENTS effectués sur les allocations ordonnancées.	PORTIONS NON PAYÉES à la clôture de l'exercice 1837 sur les allocations ordonnancées.	OBSERVATIONS.
Ain	26f 26c	1,493f 07c	//	2,279f 20c	113f 51c	3,912f 04c	730f 45c	4,211f 96c	430f 53c	4,642f 49c	4,642 49	290 43	
Aisne	2 95	5,494 30	1,061f 25c	233 03	3,767 18	10,558 71	6,903 17	16,746 33	715 55	17,461 88	17,425 22	27 57	
Allier	7 12	930 08	1,628 07	11,904 55	569 33	15,039 15	1,028 98	5,136 65	11,028 98	16,165 63	16,147 08	18 55	
Alpes (Basses-)	//	30 48	149 92	16,180 87	61 50	16,422 77	502 46	16,671 02	254 21	16,925 23	16,902 25	22 98	
Alpes (Hautes-)	//	3,061 79	13,830 63	24,256 12	709 58	41,858 12	605 81	40,741 00	1,812 28	42,553 28	42,513 20	40 08	
Ardèche	//	712 60	1,926 31	12,636 85	277 49	15,553 25	366 49	15,454 98	464 76	15,919 74	15,909 40	10 34	
Ardennes	77 07	2,384 97	2,115 07	2,926 28	5,660 86	13,164 25	1,460 78	13,470 98	1,190 05	14,661 03	14,614 83	46 20	
Ariége	29 38	698 81	7,551 75	1,116 22	577 89	9,954 05	2,016 79	7,417 30	4,653 54	12,070 84	12,058 51	61 60	
Aube	118 66	1,607 50	227 95	17,207 98	1,454 54	20,616 63	663 84	20,213 44	1,067 03	21,280 47	21,267 78	94 03	
Aude	21 70	1,517 86	638 68	23,758 10	842 84	26,779 18	2,302 30	28,453 80	627 68	29,081 48	29,061 63	19 85	
Aveyron	348 54	600 33	23 14	22,569 55	4,165 44	27,707 00	2,408 16	29,130 01	985 15	30,115 16	29,991 15	124 01	
Bouches-du-Rhône	8,669 46	17 90	338 48	19,114 27	7,142 12	35,282 23	18,857 34	41,026 30	13,113 27	54,139 57	53,791 31	348 26	
Calvados	134 77	1,239 75	3 46	1,041 32	12,228 34	14,647 64	4,625 91	17,131 40	2,142 15	19,273 55	19,256 32	17 23	
Cantal	70 17	1,054 46	290 63	6,225 95	180 52	7,821 73	2,216 55	9,793 40	244 88	10,038 28	10,026 01	12 27	
Charente	331 16	48 45	183 16	16,832 09	2,165 84	19,560 70	3,546 62	21,664 30	1,443 02	23,107 32	22,872 60	234 72	
Charente-Inférieure	191 73	127 33	//	12,478 90	3,122 49	15,920 45	8,872 73	22,677 79	2,215 39	24,893 18	24,687 83	205 35	
Cher	30 92	1,627 28	38 33	6,015 63	106 76	7,818 92	2,802 17	8,570 26	2,050 83	10,621 09	10,665 86	//	
Corrèze	4 52	2,934 17	112 59	10,953 48	14,336 40	28,341 16	479 59	28,239 47	683 28	28,922 75	28,898 93	23 82	
Corse	8 74	//	//	//	//	8 74	2,249 06	1,653 23	604 57	2,257 80	2,253 25	4 55	
Côte-d'Or	193 33	1,088 57	32 59	17,809 68	340 95	19,465 12	1,873 88	18,392 66	2,984 34	21,377 00	21,377 00	//	
Côtes-du-Nord	21 42	674 01	43 87	//	1,394 95	2,134 25	994 53	2,761 12	367 66	3,128 78	3,098 35	3,747 57	
Creuse	//	1,260 70	//	2,353 04	103 41	3,717 15	670 87	3,957 06	430 96	4,388 02	4,350 25	37 77	
Dordogne	//	//	//	18,000 00	991 65	18,991 65	18,551 11	34,998 56	2,814 20	37,812 76	37,202 27	610 48	
Doubs	88 03	890 93	111 80	12,649 19	696 76	14,346 71	658 84	13,705 75	1,299 80	15,005 55	14,998 08	2,911 08	
Drôme	1 65	232 05	2,926 16	18,990 29	749 07	22,899 22	1,096 69	23,136 82	859 09	23,995 91	23,925 13	70 88	
Eure	53 76	114 18	11,449 12	5,323 00	5,621 32	22,561 38	2,843 08	24,716 15	688 31	25,404 46	25,389 38	15 08	
Eure-et-Loir	9 24	1,093 06	1,270 10	8,810 13	1,059 59	12,242 12	2,089 43	13,705 29	626 26	14,331 55	14,303 51	28 04	
Finistère	60 61	53 31	//	//	3,160 84	3,274 76	2,015 45	3,946 72	1,343 49	5,290 21	5,282 51	843 14	
Gard	61 52	114 67	1,551 80	10,690 90	78 79	12,497 68	4,050 70	14,447 00	2,101 38	16,548 38	16,508 12	40 26	
Garonne (Haute-)	300 50	151 33	3,368 81	3,455 96	2,576 33	9,852 93	4,633 38	12,154 20	2,332 11	14,486 31	14,437 98	95 51	
Gers	//	//	4,764 33	66,619 06	59 68	71,443 07	2,423 67	73,201 92	664 82	73,866 74	73,801 74	65 00	
Gironde	12,482 77	//	//	19,595 37	//	32,078 14	15,574 76	39,107 26	8,545 64	47,652 90	47,187 30	465 60	
Hérault	4 00	//	7,511 31	2,686 84	2,068 40	12,270 55	5,113 71	14,805 24	2,519 02	17,414 26	17,254 30	221 33	
Ille-et-Vilaine	44 10	796 19	784 65	457 58	2,180 09	4,262 61	4,591 27	5,646 63	3,207 25	8,853 88	8,774 01	79 87	
Indre	24 90	189 81	15 35	14,473 67	294 52	14,998 25	1,722 16	15,304 48	1,415 93	16,720 41	16,699 90	20 51	
Indre-et-Loire	62 19	135 52	54 58	23,538 74	498 84	24,289 87	1,387 80	23,672 41	2,005 26	25,677 67	25,642 98	34 69	
Isère	289 45	604 24	5,311 15	10,846 43	3,833 86	20,885 13	3,351 57	21,528 50	2,708 20	24,236 70	24,129 60	107 10	
Jura	26 97	2,120 60	//	12,313 90	1,682 57	16,144 04	518 71	16,036 31	626 44	16,662 75	16,653 03	9 72	
Landes	193 51	277 92	466 45	2,557 18	391 35	3,886 41	3,220 35	4,222 11	2,884 65	7,106 76	7,071 48	35 28	
Loir-et-Cher	637 66	172 32	//	24,179 92	154 56	25,144 46	1,054 40	25,255 64	943 22	26,198 86	26,185 86	13 00	
Loire	31 74	88 09	2,971 88	4,908 91	1,155 88	9,156 50	1,016 66	9,315 75	882 41	10,198 16	10,185 67	112 03	
Loire (Haute-)	8 20	704 02	19,624 95	17,267 09	1,286 29	38,890 55	1,273 47	39,809 49	492 53	40,302 02	40,225 52	76 50	
Loire-Inférieure	173 40	52 58	//	2,279 62	32,685 80	35,191 40	3,825 67	36,445 33	2,571 74	39,017 07	38,993 98	390 33	

DÉPARTEMENTS.	SOMMES ALLOUÉES EN REMISES ET MODÉRATIONS. Indigence.	Incendie.	Inondations, débordements, pertes de terrains.	Gelées, grêles et sécheresse.	Vacances de maisons et autres causes.	Total.	en NON-VALEURS pour cotes et frais de poursuites irrécouvrables.	MONTANT DES ALLOCATIONS ORDONNANCÉES SUR LE FONDS DE NON-VALEURS. Sur la contribution foncière.	Sur la contribution personnelle et mobilière.	Total.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les allocations ordonnancées.	PORTIONS NON PAYÉES à la clôture de l'exercice 1837 sur les allocations ordonnancées.	OBSERVATIONS.
Loiret	585f 61c	542f 38c	42f 67c	3,579f 69c	9,770f 12c	14,520f 47c	4,583f 43c	15,595f 35c	3,508f 55c	19,103f 90c	19,049 57	54 33	
Lot	299 06	412 63	133 78	10,591 29	702 95	12,139 71	1,622 77	13,563 22	299 26	13,762 48	13,643 75	118 73	
Lot-et-Garonne	580 75	556 24	7,940 84	27,500 39	1,410 71	37,988 93	9,427 51	46,950 74	465 70	47,416 44	47,348 29	68 15	
Lozère	12 60	57 93	103 17	5,430 90	47 77	5,652 37	523 43	6,001 13	174 67	6,175 80	6,172 03	3 77	
Maine-et-Loire	91 64	34 08	239 78	36,220 00	3,238 32	39,823 82	548 09	38,963 49	1,408 42	40,371 91	40,371 91	#	
Manche	619 23	1,931 61	1,343 18	4,310 41	6,891 64	15,096 07	2,063 51	15,489 39	1,684 01	17,173 40	17,115 60	57 80	
Marne	334 02	505 31	456 35	643 90	1,726 45	3,666 03	4,563 31	5,085 62	3,143 72	8,229 34	8,093 24	136 10	
Marne (Haute-)	21 35	1,057 45	95 31	13,454 18	359 35	14,987 64	535 04	14,983 83	538 85	15,522 68	15,522 68	#	
Mayenne	#	685 04	#	104 17	1,799 31	2,588 52	1,059 56	3,648 03	#	3,648 08	3,647 58	2,406 14	
Meurthe	55 17	579 14	203 33	12,660 28	2,036 35	15,531 27	887 33	15,338 94	1,082 66	16,421 60	16,387 17	37 65	
Meuse	42 42	841 87	10 70	3,901 04	3,076 47	7,872 50	423 15	6,617 28	1,678 37	8,295 65	8,201 32	196 48	
Morbihan	1,044 53	804 63	791 19	1,012 75	3,545 39	7,201 49	6,131 76	9,674 14	3,659 11	13,333 25	13,229 52	103 73	
Moselle	104 73	460 42	2,095 32	2,383 07	5,287 62	10,331 16	985 06	10,194 56	1,121 66	11,316 22	11,288 25	27 97	
Nièvre	14 36	56 97	344 59	21,764 79	2,083 99	24,264 70	1,177 80	20,429 08	5,203 42	25,632 50	25,598 24	34 29	
Nord	6,244 25	2,284 01	1,005 27	5,491 54	624 88	15,649 95	8,073 79	19,382 86	4,340 88	23,723 74	23,671 85	11,299 62	
Oise	100 94	7,634 29	22 14	821 05	2,950 65	11,532 07	1,998 62	11,845 74	1,684 95	13,530 69	13,482 02	48 67	
Orne	#	394 55	#	28 42	3,219 89	3,672 86	1,640 47	4,495 67	817 66	5,313 33	5,271 60	3,904 65	
Pas-de-Calais	274 70	2,755 41	3,047 08	607 11	573 50	7,257 83	15,582 15	19,364 16	3,475 84	22,840 00	22,716 02	123 98	
Puy-de-Dôme	35 77	3,083 20	550 42	15,118 86	1,216 36	20,004 61	4,641 79	22,856 51	1,792 89	24,649 40	24,324 86	324 54	
Pyrénées (Basses-)	74 20	30 33	15 20	6,923 99	145 48	7,189 20	1,634 40	8,171 01	652 59	8,823 60	8,627 28	196 32	
Pyrénées (Hautes-)	258 12	391 98	1,013 82	2,331 09	#	3,995 01	742 49	4,523 45	214 05	4,737 50	4,721 82	25 78	
Pyrénées-Orientales	114 32	#	2,596 38	2,110 35	11 02	4,832 07	1,859 16	6,509 69	181 54	6,691 23	6,612 45	78 78	
Rhin (Bas-)	128 68	814 60	49 95	8,828 47	1,698 08	11,519 78	7,634 90	13,493 22	5,661 46	19,154 68	18,882 81	271 87	
Rhin (Haut-)	14 43	2,596 89	38 45	11,120 06	713 45	14,483 28	2,321 78	15,089 58	1,715 48	16,805 06	16,749 31	55 75	
Rhône	875 20	169 99	965 40	25,396 40	11,820 89	39,227 88	3,509 31	39,210 60	3,526 59	42,737 19	42,602 00	143 19	
Saône (Haute-)	3 75	1,050 22	#	7,123 61	184 81	8,362 39	848 54	8,858 20	852 73	9,210 93	43,680 53	98 40	
Saône-et-Loire	46 94	2,180 91	1,127 94	36,977 22	729 61	41,062 62	2,716 31	41,436 57	2,342 36	43,778 93	9,190 02	20 91	
Sarthe	87 16	199 82	2,838 23	5,294 39	#	8,419 60	582 85	8,340 35	622 10	9,002 45	8,999 54	2 91	
Seine	39,905 00	13,925 43	#	708 04	#	54,538 47	16,380 37	56,313 70	14,605 14	70,918 84	70,589 50	342 41	
Seine-Inférieure	4,504 76	2,744 53	3,702 51	19,016 32	8,660 55	38,488 67	11,884 13	39,542 64	10,830 16	50,372 80	50,100 17	272 63	
Seine-et-Marne	78 41	595 70	3,789 90	71 35	8,669 86	13,205 22	2,467 09	14,507 89	1,164 42	15,672 31	15,649 83	141 18	
Seine-et-Oise	#	425 39	206 86	16,324 10	16,537 09	33,493 44	4,236 37	36,090 49	1,639 32	37,729 81	37,657 33	72 48	
Sèvres (Deux-)	10 84	40 96	#	789 68	210 85	1,052 33	970 84	1,544 31	478 83	2,023 17	2,012 45	3,690 29	
Somme	226 76	4,807 38	672 40	6,522 93	4,895 38	17,124 85	14,623 54	28,715 36	3,033 03	31,748 39	31,677 37	258 29	
Tarn	#	884 91	622 22	22,952 37	3,780 44	28,239 94	2,372 80	29,504 97	1,320 77	30,825 74	30,803 04	22 70	
Tarn-et-Garonne	81 85	108 80	762 45	79,615 75	815 58	81,284 43	5,500 42	86,557 25	227 60	86,784 85	86,571 18	213 67	
Var	43 25	87 57	28 74	73,448 64	2,166 27	75,774 47	5,247 92	79,219 76	1,802 63	81,022 39	80,835 53	186 86	
Vaucluse	21 39	#	10,597 25	#	1,493 61	12,112 25	679 13	11,913 96	877 42	12,791 38	12,781 79	9 59	
Vendée	35 18	508 38	#	1,056 42	2,045 26	3,645 24	1,572 06	4,178 65	1,038 65	5,217 30	5,166 76	897 25	
Vienne	34 72	772 03	5 02	12,796 13	664 78	14,272 68	2,472 97	15,634 60	1,111 65	16,745 65	16,719 56	26 99	
Vienne (Haute-)	304 99	910 92	210 58	3,210 67	2,099 96	6,737 12	3,965 77	9,142 38	1,560 51	10,702 89	10,673 98	28 91	
Vosges	4 49	77 26	#	4,738 52	302 44	5,122 71	549 39	5,202 55	469 55	5,672 10	5,669 38	2 72	
Yonne	13 51	432 03	342 35	9,361 09	1,128 78	11,277 76	3,085 19	13,114 99	1,247 96	14,362 95	14,285 45	546 98	
TOTAL GÉNÉRAL	82,031 18	91,738 45	140,272 09	1,029,881 32	239,914 04	1,586,837 08	311,556 66	1,715,461 99	184,338 44	1,899,800 43	1,893,058 18	38,184 07	

Le fonds des non-valeurs de l'exercice 1837, pour les contributions foncière, personnelle et mobilière, s'élève, d'après le tableau des rôles publié pages 24 et 25, à.. 1,892,001f 37c

A cette somme, il convient d'ajouter les fonds non employés sur l'exercice 1835, et qui ont été transportés avec la même affectation à l'exercice 1837, par l'article 3 de la loi de règlement du budget de 1835, en date du 10 juin 1838, ci..... 173,548 56

TOTAL du fonds de non-valeurs qui était à employer sur l'exercice 1837. 2,065,549 93

Les sommes allouées aux départements se sont élevées, d'après le présent tableau, à 1,899,800 fr. 43 cent.; mais les ordonnances délivrées pour le montant de ces allocations ayant, à la clôture de l'exercice 1837, présenté un reste à payer de 38,184 fr. 07 cent., les payements effectifs n'ont en définitive absorbé le fonds de non-valeurs ci-dessus que de..... 1,893,058 18

RESTE disponible à la clôture de l'exercice 1837 dont le projet de loi de règlement de cet exercice propose le transport à l'exercice 1839..... 172,491 75

État présentant, par département, le degré d'avancement des travaux du Cadastre au 31 décembre 1837.

DÉPARTEMENTS.	SUPERFICIE IMPOSABLE et non imposable de chaque département.	NOMBRE DES COMMUNES dont chaque DÉPARTEMENT est composé.	NOMBRE DES COMMUNES ayant DES RÔLES cadastraux.	NOMBRE DES COMMUNES dont L'ARPENTAGE est entrepris.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES ayant des rôles cadastraux.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES dont l'arpentage est entrepris.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES Total.	PROPORTION DE LA SUPERFICIE des communes dont l'arpentage est achevé ou entrepris avec la superficie totale.
	hect.				hect.	hect.	hect.	
Ain	577,764	440	373	11	477,617	20,000	497,617	86
Aisne	731,921	840	810	20	703,820	17,029	720,849	98
Allier	742,700	324	248	22	536,037	43,876	579,913	78
Alpes (Basses-)	700,962	256	215	5	569,018	19,000	588,018	83
Alpes (Hautes-)	553,864	189	144	9	422,876	17,162	440,038	79
Ardèche	539,355	330	251	11	381,194	31,455	412,649	76
Ardennes	521,023	478	477	1	520,058	965	521,023	100
Ariège	503,201	332	264	22	385,928	27,809	413,737	80
Aube	608,026	447	330	56	445,963	63,677	509,640	83
Aude	629,364	433	420	13	613,063	16,301	629,364	100
Aveyron	868,335	451	327	16	688,673	37,711	726,384	83
Bouches-du-Rhône	511,380	106	101	5	491,049	20,331	511,380	100
Calvados	550,631	801	801	"	550,631	"	550,631	100
Cantal	565,099	258	217	16	467,269	47,801	515,070	90
Charente	591,044	453	403	50	531,607	59,437	591,044	100
Charente-Inférieure	659,248	481	369	43	510,226	67,523	577,749	87
Cher	719,699	298	293	5	695,559	24,140	719,699	100
Corrèze	582,803	293	235	11	476,191	26,679	502,870	86
Corse (*)	"	"	"	"	"	"	"	"
Côte-d'Or	871,452	725	574	28	691,493	42,777	734,270	84
Côtes-du-Nord	684,299	375	315	11	563,141	23,821	586,962	86
Creuse	557,291	266	225	9	464,745	21,604	486,349	84
Dordogne	900,788	582	433	21	678,361	31,087	709,448	78
Doubs	519,429	640	546	25	429,417	17,089	446,506	85
Drôme	653,114	359	359	"	653,114	"	653,114	100
Eure	591,235	793	739	49	555,769	32,866	588,635	99
Eure-et-Loir	612,622	437	378	30	517,293	34,177	511,470	90
Finistère	668,300	280	211	11	492,090	40,901	532,991	80
Gard	592,388	344	282	14	492,009	20,225	512,234	87
Garonne (Haute-)	631,715	601	524	41	532,445	48,222	580,667	92
Gers	627,547	494	466	28	596,903	30,644	627,547	100
Gironde	1,072,263	552	485	28	761,361	30,432	791,793	74
Hérault	619,665	321	309	12	590,952	28,713	619,665	100
Ille-et-Vilaine	670,365	349	332	7	615,628	27,737	643,365	96
Indre	702,000	249	184	14	502,923	43,139	546,062	79
Indre-et-Loire	609,768	282	269	13	589,434	20,334	609,768	100
Isère	834,936	557	494	21	733,182	28,134	761,316	91
Jura	497,275	575	562	13	480,811	16,464	497,275	100
Landes	915,139	343	207	9	705,110	53,605	758,715	83
Loir-et-Cher	600,895	298	283	8	575,171	19,575	594,746	99
Loire	476,606	317	315	2	473,181	3,425	476,606	100
Loire (Haute-)	498,560	267	208	11	366,348	24,796	391,144	78
Loire-Inférieure	600,699	206	140	10	447,440	33,379	480,819	80
Loiret	671,156	348	290	17	577,542	34,025	611,567	89
Lot	525,584	300	242	7	425,422	14,377	439,799	84
Lot-et-Garonne	534,936	353	326	27	503,735	31,201	534,936	100
Lozère	524,806	195	153	7	405,080	22,699	427,779	81
Maine-et-Loire	715,687	383	348	21	642,111	38,289	680,400	95
Manche	589,687	644	644	"	589,687	"	589,687	100

DÉPARTEMENTS.	SUPERFICIE IMPOSABLE et non imposable de chaque département.	NOMBRE DES COMMUNES dont chaque DÉPARTEMENT est composé.	NOMBRE DES COMMUNES ayant DES RÔLES cadastraux.	NOMBRE DES COMMUNES dont L'ARPENTAGE est entrepris.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES ayant des rôles cadastraux.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES dont l'arpentage est entrepris.	SUPERFICIE IMPOSABLE ET NON IMPOSABLE DES COMMUNES Total.	PROPORTION DE LA SUPERFICIE des communes dont l'arpentage est achevé ou entrepris avec la superficie totale.
	hect.				hect.	hect.	hect.	
Marne	820,278	684	547	31	664,717	32,871	697,588	85
Marne (Haute-)	634,000	548	392	31	466,632	27,112	493,744	77
Mayenne	514,868	275	198	7	374,058	9,965	384,023	75
Meurthe	600,271	713	663	30	563,629	18,772	582,401	97
Meuse	629,555	588	451	25	475,650	26,245	501,895	81
Morbihan	695,156	228	179	8	527,432	33,251	560,683	81
Moselle	527,472	609	554	16	472,001	15,898	487,899	92
Nièvre	681,093	318	200	40	414,920	63,007	477,927	70
Nord	569,904	660	660	"	569,904	"	569,904	100
Oise	584,476	698	643	54	540,937	42,732	583,669	99
Orne	608,607	533	532	1	608,307	300	608,607	100
Pas-de-Calais	662,058	903	851	52	624,305	37,753	662,058	100
Puy-de-Dôme	796,349	444	398	46	725,669	70,680	796,349	100
Pyrénées (Basses-)	756,983	630	563	13	593,700	48,943	642,643	80
Pyrénées (Hautes-)	450,346	489	489	"	450,346	"	450,346	100
Pyrénées-Orientales	413,558	227	227	"	413,558	"	413,558	100
Rhin (Bas-)	448,406	543	438	19	363,847	18,793	382,640	85
Rhin (Haut-)	406,549	483	453	19	367,612	15,520	383,132	94
Rhône	279,035	254	254	"	279,035	"	279,035	100
Saône-et-Loire	854,488	593	555	20	771,853	38,974	810,827	95
Saône (Haute-)	528,860	587	536	33	478,638	29,825	508,463	96
Sarthe	620,534	394	374	20	599,749	20,785	620,534	100
Seine	47,548	81	81	"	47,548	"	47,548	100
Seine-Inférieure	610,708	768	768	"	610,708	"	610,708	100
Seine-et-Marne	586,982	555	497	16	523,099	23,333	546,432	97
Seine-et-Oise	559,555	687	687	"	559,555	"	559,555	100
Sèvres (Deux-)	599,545	355	344	11	569,905	29,640	599,545	100
Somme	612,923	834	818	16	601,458	11,465	612,923	100
Tarn	571,950	323	263	12	485,124	28,499	513,623	90
Tarn-et-Garonne	371,367	192	171	21	336,582	34,785	371,367	100
Var	726,872	211	152	13	546,197	44,703	590,900	80
Vaucluse	352,940	148	135	13	319,251	33,689	352,940	100
Vendée	677,384	310	247	12	552,814	29,770	582,584	86
Vienne	676,000	311	244	16	557,780	36,722	594,502	88
Vienne (Haute-)	556,770	200	171	11	469,708	35,262	504,970	90
Vosges	596,197	549	428	28	497,648	29,472	527,120	88
Yonne	731,229	482	389	17	585,596	32,618	618,214	83
TOTAL	52,086,032	37,052	32,644	1,444	44,660,207	2,268,073	46,928,280	

(*) Le cadastre n'est pas entrepris dans le département de la Corse.

État présentant, par département et par années, le nombre des patentés depuis 1827 jusqu'à 1837 inclusivement.

DÉPARTEMENTS.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
Ain	9,391	9,549	9,913	10,067	10,126	9,988	10,040	10,032	10,137	10,947	12,137
Aisne	25,794	26,604	27,333	28,063	27,127	27,409	27,654	28,780	28,880	29,382	30,234
Allier	7,242	7,630	7,885	7,841	7,538	7,373	7,793	7,990	8,167	8,440	8,695
Alpes (Basses-)	4,727	4,821	4,872	4,953	4,909	4,878	4,940	5,040	5,277	5,289	5,518
Alpes (Hautes-)	3,334	3,438	3,638	3,663	3,608	3,513	3,576	3,756	3,820	3,840	3,839
Ardèche	8,704	8,728	8,604	8,724	8,264	7,793	7,874	8,296	8,448	8,734	8,743
Ardennes	17,532	17,708	17,884	17,923	17,629	17,116	17,212	17,494	17,864	19,308	19,402
Ariége	7,229	7,245	7,332	7,475	7,208	6,872	6,983	7,145	7,287	7,429	7,509
Aube	16,039	16,234	16,474	16,424	16,209	15,659	16,010	16,607	16,992	17,535	17,876
Aude	9,674	9,803	9,790	9,862	10,110	10,005	10,062	10,211	10,292	11,195	11,258
Aveyron	8,465	8,617	8,873	8,790	8,876	8,774	8,891	9,082	9,004	9,365	9,336
Bouches-du-Rhône	12,861	13,428	13,428	13,411	14,139	13,158	13,783	13,793	14,311	16,552	16,769
Calvados	15,630	15,922	16,494	16,808	16,297	16,210	16,266	17,032	17,476	17,619	17,702
Cantal	5,711	5,596	5,590	5,678	5,798	6,060	5,954	5,911	6,049	7,265	7,320
Charente	12,030	11,888	11,613	11,633	11,288	10,775	10,713	11,025	11,423	11,682	11,881
Charente-Infér.	18,376	19,037	18,959	18,879	17,973	16,802	16,718	17,040	17,567	18,136	18,366
Cher	7,474	7,569	7,430	7,536	7,562	7,495	7,425	7,559	7,643	8,185	8,447
Corrèze	5,939	6,019	6,207	6,083	5,685	5,466	5,725	6,061	6,363	6,538	6,757
Corse	3,826	4,011	4,006	4,149	4,148	4,050	3,963	3,954	3,951	4,125	4,270
Côte-d'Or	18,187	18,532	18,960	19,421	19,370	19,066	19,235	19,595	19,866	21,595	21,953
Côtes-du-Nord	8,514	8,838	9,101	9,365	9,395	9,136	9,482	9,520	9,505	10,350	10,359
Creuse	4,343	4,477	4,614	4,659	4,638	4,561	4,632	4,785	5,033	5,097	5,166
Dordogne	10,520	10,724	10,885	11,172	11,058	10,420	10,433	10,596	10,780	11,155	11,241
Doubs	7,768	7,891	8,107	8,220	8,155	7,997	8,018	8,567	8,704	8,958	9,134
Drôme	10,135	10,161	10,662	10,153	10,242	10,608	10,775	11,033	11,300	11,897	12,458
Eure	20,058	20,029	19,636	19,622	19,367	18,576	18,778	19,505	20,472	20,788	21,052
Eure-et-Loir	12,811	12,767	12,762	12,528	12,401	12,460	12,582	12,992	13,388	13,932	14,042
Finistère	9,553	9,630	9,911	10,315	9,608	9,654	9,647	9,930	10,301	10,611	10,813
Gard	14,579	14,631	15,052	14,948	14,275	14,105	14,623	15,046	15,869	15,936	16,200
Garonne (Haute-)	14,276	14,638	14,997	15,122	15,016	14,917	15,433	15,794	16,534	16,927	17,039
Gers	11,515	11,735	12,522	12,677	13,549	13,047	13,278	12,869	13,183	13,620	13,741
Gironde	23,619	24,454	24,846	24,980	24,674	23,399	23,802	24,547	25,640	26,326	26,458
Hérault	13,543	13,444	13,467	13,387	13,485	13,518	13,690	14,750	15,039	15,532	15,506
Ille-et-Vilaine	10,698	10,781	11,308	11,492	11,542	11,540	11,743	11,988	12,091	13,078	13,366
Indre	7,491	7,533	7,639	7,591	7,464	7,245	7,072	7,623	7,649	7,849	7,944
Indre-et-Loire	12,110	12,185	12,362	12,686	12,795	12,703	12,892	13,245	13,355	14,132	14,460
Isère	16,089	16,220	17,521	17,738	18,306	18,254	17,728	18,489	19,020	19,111	20,250
Jura	9,419	9,312	9,421	9,719	9,831	9,467	9,474	9,652	9,734	10,001	10,222
Landes	6,569	6,651	7,182	7,171	6,801	6,576	6,656	6,947	7,045	7,092	7,129
Loir-et-Cher	9,811	10,047	10,233	10,217	9,973	9,857	9,941	10,408	10,541	10,698	10,968
Loire	7,508	7,580	7,741	8,368	8,366	8,728	8,684	9,209	9,313	10,106	10,149
Loire (Haute-)	4,728	4,660	4,881	4,956	4,895	4,735	4,764	5,094	5,232	5,427	5,486
Loire-Inférieure	11,423	11,417	11,620	12,060	12,118	12,071	12,073	12,189	12,689	13,503	14,152
Loiret	12,804	12,673	12,900	12,373	12,558	12,833	12,887	13,077	13,321	14,111	14,477
Lot	6,850	7,017	7,287	7,052	6,708	6,659	6,719	6,934	7,174	7,327	7,419
Lot-et-Garonne	10,309	10,218	10,304	10,542	10,498	10,016	10,101	10,225	10,311	10,705	11,108
Lozère	3,536	3,537	3,645	3,670	3,584	3,515	3,515	3,503	3,500	3,626	3,697
Maine-et-Loire	14,236	14,238	14,547	14,840	14,777	14,322	14,321	15,149	15,293	16,031	16,924
Manche	13,579	13,570	13,592	13,806	13,959	13,757	13,730	14,610	14,807	15,042	15,383
Marne	20,494	20,764	21,116	21,269	21,122	20,679	20,797	21,786	22,499	22,641	22,961

DÉPARTEMENTS.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.	1836.	1837.
Marne (Haute-)..	14,538	14,859	14,859	14,875	14,856	14,898	14,762	15,047	15,776	16,077	16,506
Mayenne.....	7,564	7,355	7,445	7,436	7,386	7,408	7,381	7,805	8,213	8,529	8,776
Meurthe.....	22,043	22,163	22,267	22,947	22,635	21,863	21,686	21,949	22,398	22,929	23,332
Meuse.....	19,866	20,318	20,549	20,815	20,997	20,189	19,964	20,164	20,980	22,505	23,761
Morbihan.....	8,124	8,099	8,278	8,502	8,292	8,214	8,412	8,751	9,255	9,625	9,899
Moselle.....	18,621	18,738	18,897	18,963	18,598	18,128	17,917	18,298	18,647	19,085	19,597
Nièvre.....	8,776	9,110	9,267	9,326	9,236	8,992	9,112	9,437	9,640	10,596	10,863
Nord.....	35,255	35,260	34,887	35,016	34,950	34,094	35,147	36,547	37,317	38,885	39,542
Oise.....	18,539	19,200	19,609	19,481	19,649	19,321	19,414	19,825	20,034	21,624	23,224
Orne.....	11,331	11,295	11,711	11,810	11,675	11,137	11,500	11,889	12,199	12,598	13,263
Pas-de-Calais.....	22,452	22,839	23,293	23,539	23,424	23,036	23,084	24,002	24,126	24,324	24,561
Puy-de-Dôme....	12,039	12,153	12,051	12,083	11,743	11,386	11,911	12,311	12,421	13,006	13,121
Pyrénées (Basses-).	8,991	9,028	9,117	9,153	9,050	8,893	9,093	9,235	9,466	10,415	10,718
Pyrénées (Hautes-)	6,211	6,442	6,575	6,724	6,723	6,540	6,492	6,516	6,619	7,319	7,443
Pyrénées-Oriental.	5,497	5,586	5,646	5,617	5,548	5,529	5,606	5,794	5,906	6,024	6,172
Rhin (Bas-).....	25,991	25,826	25,286	25,299	25,189	24,348	24,371	25,090	26,098	26,422	26,480
Rhin (Haut-).....	15,610	15,870	15,771	15,903	15,797	15,018	14,803	14,881	15,110	16,725	16,828
Rhône.....	18,077	18,356	18,718	19,343	20,148	19,394	19,418	20,429	20,953	21,676	22,050
Saône (Haute-)...	13,841	14,442	14,656	15,126	14,381	14,343	15,110	15,530	16,247	13,504	13,695
Saône-et-Loire....	13,848	14,044	14,026	13,619	13,974	13,369	13,014	13,238	13,410	17,107	17,573
Sarthe.....	15,272	15,341	15,242	15,383	15,138	14,579	14,339	15,349	15,429	15,679	15,901
Seine.....	55,314	57,426	64,190	55,463	54,667	57,633	55,172	59,364	62,156	65,362	69,827
Seine-Inférieure ..	30,333	30,299	30,297	30,408	30,652	29,657	30,024	32,258	33,594	35,128	37,105
Seine-et-Marne...	15,821	15,915	16,006	16,154	16,221	16,017	16,057	16,316	16,680	18,026	18,407
Seine-et-Oise	25,558	26,191	26,195	26,310	25,497	25,075	25,102	25,766	26,480	26,708	26,916
Sèvres (Deux-)...	7,486	7,588	7,776	7,841	7,972	7,862	7,794	7,935	8,076	8,663	8,567
Somme.....	18,047	18,340	18,641	18,682	19,089	19,306	19,390	19,646	20,474	22,063	22,434
Tarn.....	10,665	10,782	10,792	10,970	11,037	11,384	11,072	11,067	11,045	11,932	11,764
Tarn-et-Garonne..	7,300	7,298	7,062	7,511	7,235	7,088	6,996	6,968	7,516	7,899	7,813
Var.....	12,172	12,776	12,760	13,018	12,694	12,014	13,078	13,364	14,399	14,493	14,437
Vaucluse.....	9,890	9,477	9,904	9,820	9,541	9,388	9,660	9,875	10,097	10,499	10,583
Vendée.....	8,798	8,644	8,869	8,934	8,781	8,773	8,917	9,309	9,486	9,971	10,425
Vienne.....	9,230	9,377	9,267	9,370	9,148	8,874	8,864	9,033	9,196	9,542	10,025
Vienne (Haute-) .	6,809	6,552	6,957	7,067	7,122	6,707	6,700	6,680	6,861	7,439	7,606
Vosges.....	13,339	13,379	13,233	13,091	12,613	11,887	11,974	12,495	13,192	13,256	13,972
Yonne.....	16,205	17,280	17,676	17,575	17,390	17,150	17,166	18,032	18,582	19,067	19,435
TOTAUX.....	1,126,509	1,141,855	1,162,321	1,163,255	1,154,172	1,133,314	1,139,619	1,176,170	1,208,217	1,259,472	1,290,231

Tableau Analytique du contingent, en principal, de la Contribution foncière pour l'Exercice 1837.

La contribution foncière de l'exercice 1837 a produit en principal 155,200,083 francs, dont 123,005,340 francs ont porté sur les terres, vignes, prés, bois, jardins et autres fonds ruraux, et 32,194,743 francs sur les maisons, fabriques et usines.

La France renfermant 49,863,610 hectares imposables et 6,763,556 maisons et usines, il en résulte que la contribution foncière en principal revient pour l'ensemble du royaume à 2 francs 46 centimes par hectare et à 4 francs 76 centimes par maison ou usine. Les tableaux ci-après indiquent la cote moyenne de chaque département, tant sous le rapport des propriétés non bâties que sous celui des propriétés bâties. La cote moyenne par hectare doit être plus élevée, comme elle l'est effectivement, dans les départements les plus renommés par la fertilité de leur territoire. La cote moyenne par propriété bâtie est également plus forte dans les départements qui renferment les villes les plus populeuses et les plus remarquables par le nombre et l'importance de leurs habitations ou de leurs manufactures. La cote moyenne, soit des propriétés bâties, soit des propriétés non bâties est au contraire beaucoup plus faible, ainsi que cela doit être, dans les départements du royaume qui ne se distinguent ni par l'abondance des productions agricoles, ni par la population et l'importance des villes. Ici les fonds ruraux forment la plus forte partie de la matière imposable; là, ce sont les maisons et usines. Le département de la Manche, par exemple, est le cinquième dans l'ordre des cotes moyennes par hectare, à cause de l'étendue et de la fertilité de ses pâturages, tandis qu'il n'est que le soixante-dixième dans l'ordre des cotes moyennes par propriété bâtie. Le département des Bouches-du-Rhône, au contraire, qui n'est que le soixantième dans le tableau par hectare, est le troisième dans le tableau des cotes par propriété bâtie, à cause de Marseille et des autres villes qu'il renferme.

Ces divers rapprochements sembleraient annoncer que la répartition entre les départements est moins imparfaite qu'on ne le croit généralement, et que les inégalités que l'on remarque peuvent souvent provenir de la manière différente dont le contingent total a été distribué dans chaque département, par le conseil général entre les arrondissements, par les conseils d'arrondissement entre les communes et par les agents de l'expertise entre les propriétaires.

Ire Partie. — *Départements classés dans l'ordre alphabétique.*

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en principal.	PORTION DE CE CONTINGENT afférente aux propriétés non bâties.	PORTION DE CE CONTINGENT afférente aux propriétés bâties.	NOMBRE d'hectares imposables.	NOMBRE de bâtiments, maisons et usines imposables.	COTE MOYENNE par hectare imposable	COTE MOYENNE par bâtiment, maison et usine imposable	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des cotes moyennes. Propriétés non bâties.	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des cotes moyennes. Propriétés bâties.
Ain.....	1,224,075f	1,083,900f	140,175f	367,451h	73,220	1f 89c	1f 91c	58	75
Aisne.....	2,665,414	2,187,528	477,886	700,048	121,061	3 12	3 85	20	26
Allier.....	1,318,196	1,144,796	173,400	662,716	59,650	1 78	2 91	63	52
Alpes (Basses-).....	609,831	546,000	63,831	610,760	38,478	0 89	1 66	84	78

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en principal.	PORTION DE CE CONTINGENT afférente aux propriétés non bâties.	PORTION DE CE CONTINGENT afférente aux propriétés bâties.	NOMBRE d'hectares imposables.	NOMBRE de bâtiments, maisons et usines imposables.	COTE MOYENNE par hectare imposable	COTE MOYENNE par bâtiment, maison et usine imposable	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des cotes moyennes. Propriétés non bâties.	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des cotes moyennes. Propriétés bâties.
Alpes (Hautes-).....	500,942f	453,257f	47,685f	426,394h	29,893	1f 06c	1f 59c	81	82
Ardèche.....	885,261	738,591	146,670	514,698	62,733	1 43	2 34	73	64
Ardennes.....	1,253,951	1,008,634	245,317	483,667	66,942	2 09	3 66	48	33
Ariége.....	593,766	515,297	78,469	424,220	48,667	1 22	1 61	77	80
Aube.....	1,406,788	1,175,298	231,490	566,547	60,553	2 08	3 82	49	27
Aude.....	1,755,955	1,459,193	296,762	571,043	56,172	2 55	5 28	34	10
Aveyron.....	1,444,399	1,323,681	120,718	858,431	75,084	1 54	1 60	71	81
Bouches-du-Rhône...	1,539,069	873,008	666,061	481,681	65,889	1 81	10 10	60	3
Calvados.....	3,747,194	3,270,614	476,580	536,836	128,631	6 09	3 70	3	31
Cantal.....	1,112,018	1,020,642	91,376	568,593	46,729	1 79	1 95	62	72
Charente.....	1,793,609	1,586,382	207,227	584,188	92,812	2 72	2 23	29	65
Charente-Inférieure..	2,384,786	1,944,006	440,780	623,233	123,671	3 12	3 56	21	39
Cher.....	1,004,476	824,602	179,874	677,466	52,339	1 21	3 44	78	42
Corrèze.....	858,520	777,281	81,239	566,282	51,344	1 37	1 58	75	83
Corse.....	170,239	140,546	29,693	853,096	37,975	0 16	0 78	86	86
Côte-d'Or.....	2,584,936	2,146,055	438,881	785,588	84,531	2 73	5 10	28	11
Côtes-du-Nord.....	1,685,723	1,463,582	222,141	646,405	127,135	2 26	1 73	42	77
Creuse.....	718,371	648,201	70,170	543,489	49,882	1 19	1 40	79	85
Dordogne.....	2,109,655	1,881,628	228,027	891,283	108,141	2 11	2 10	47	71
Doubs.....	1,199,848	993,470	206,378	510,042	48,105	1 75	4 29	65	20
Drôme.....	1,205,166	1,039,013	166,153	618,015	68,375	1 68	2 45	67	62
Eure.....	3,139,841	2,718,746	421,095	552,372	113,659	4 92	3 70	6	30
Eure-et-Loir.....	2,162,593	1,843,692	318,901	528,703	73,109	3 49	4 36	17	18
Finistère.....	1,428,596	1,101,246	327,350	632,050	90,621	1 74	3 61	66	34
Gard.....	1,784,621	1,409,674	374,947	567,977	71,161	2 48	4 12	38	21
Garonne (Haute-)....	2,256,758	1,848,964	407,794	587,209	85,119	3 15	4 78	19	14
Gers.....	1,646,021	1,491,682	154,339	608,955	71,891	2 45	2 14	40	69
Gironde.....	2,908,858	1,841,306	1,067,552	920,189	35,408	2 00	7 88	53	6
Hérault.....	2,275,066	1,794,002	481,064	602,999	68,372	2 97	7 00	25	8
Ille-et-Vilaine.....	1,915,745	1,619,945	295,800	639,476	118,935	2 53	2 48	36	59
Indre.....	1,000,783	835,141	165,642	657,341	53,555	1 27	3 09	76	49
Indre-et-Loire.....	1,579,939	1,277,040	302,899	575,416	80,190	2 02	3 77	52	28
Isère.....	2,387,591	2,079,268	308,323	767,722	111,887	2 70	2 75	30	55
Jura.....	1,327,111	1,129,720	197,391	455,360	60,281	2 48	3 27	39	46
Landes.....	753,729	631,197	122,532	858,498	46,740	0 73	2 46	85	60
Loir-et-Cher.....	1,305,039	1,049,382	255,657	596,580	56,167	1 76	4 55	64	15
Loire.....	1,447,445	1,173,203	274,242	458,521	70,804	2 55	3 86	35	25
Loire (Haute-).....	1,021,196	912,659	108,537	481,675	60,869	1 89	1 78	57	72
Loire-Inférieure.....	1,595,725	1,244,306	351,419	635,785	98,593	1 95	3 56	55	38
Loiret.....	1,844,440	1,305,623	538,817	629,620	65,014	2 07	8 28	50	5
Lot.....	1,256,514	1,147,868	108,646	510,401	67,985	2 25	1 61	43	79
Lot-et Garonne.....	2,095,903	1,883,258	212,645	515,925	86,984	3 65	2 45	15	61

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en principal.	PORTION DE CE CONTINGENT afférente aux propriétés non bâties.	PORTION DE CE CONTINGENT afférente aux propriétés bâties.	NOMBRE d'hectares imposables.	NOMBRE de bâtiments, maisons et usines imposables.	COTE MOYENNE par hectare imposable	COTE MOYENNE par bâtiment, maison et usine imposable	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des cotes moyennes. Propriétés non bâties.	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des cotes moyennes. Propriétés bâties.
Lozère	590,695f	524,902f	65,793f	498,830h	30,507	1f 05c	2f 14c	82	68
Maine-et-Loire	2,532,185	2,143,930	388,255	691,077	107,457	3 10	3 61	22	36
Manche	3,355,366	3,041,882	313,484	571,317	148,075	5 32	2 12	5	70
Marne	1,838,446	1,481,973	356,473	783,589	78,386	1 89	4 54	56	16
Marne (Haute-)	1,385,391	1,171,505	213,886	595,394	65,121	1 97	3 28	54	45
Mayenne	1,544,752	1,322,600	222,152	492,535	73,134	2 68	3 04	32	50
Meurthe	1,726,479	1,418,079	308,400	525,930	77,552	2 69	3 97	31	23
Meuse	1,529,713	1,275,066	254,647	561,269	71,341	2 27	3 57	41	37
Morbihan	1,451,868	1,221,107	230,761	680,407	87,368	1 79	2 64	61	57
Moselle	1,669,894	1,326,795	343,099	467,901	76,073	2 83	4 51	26	17
Nièvre	1,275,410	1,060,966	214,444	639,596	62,208	1 66	3 44	68	41
Nord	4,108,142	3,151,234	956,908	525,081	189,871	6 00	5 04	4	12
Oise	2,700,634	2,385,840	314,794	539,962	106,851	4 42	2 91	9	51
Orne	2,346,969	2,051,949	295,020	570,921	112,419	3 59	2 62	16	58
Pas-de-Calais	2,981,450	2,550,939	430,511	629,136	136,492	4 05	3 14	13	48
Puy-de-Dôme	2,362,681	2,120,062	242,619	771,007	125,723	2 75	1 93	27	74
Pyrénées (Basses-)	869,632	708,169	161,463	726,533	75,374	0 97	2 14	83	67
Pyrénées (Hautes-)	571,404	504 948	66,456	426,009	43,391	1 18	1 53	80	84
Pyrénées-Orientales	701,022	584,656	116,366	388,025	31,748	1 50	3 66	72	32
Rhin (Bas-)	1,886,887	1,532,917	353,970	398,948	87,933	3 82	4 03	14	22
Rhin (Haut-)	1,563,984	1,271,965	292,019	372,002	67,454	3 42	4 32	18	19
Rhône	2,110,354	1,086,052	1,024,302	266,186	66,560	4 08	15 38	12	2
Saône (Haute-)	1,481,017	1,291,490	189,527	512,803	68,353	2 52	2 76	37	53
Saône-et-Loire	2,860,386	2,452,318	408,068	812,591	109,202	3 02	3 71	21	29
Sarthe	2,183,719	1,809,744	373,975	593,524	109,062	3 04	3 43	23	43
Seine	6,973,292	426,133	6,547,159	41,012	48,421	10 38	135 21	1	1
Seine-Inférieure	4,717,263	3,332,632	1,384,631	520,384	158,234	6 40	8 75	2	4
Seine-et-Marne	2,838,860	2,411,602	427,258	505,794	85,074	4 76	5 02	7	13
Seine-et-Oise	3,368,823	2,579,088	789,735	557,932	101,829	4 62	7 75	8	7
Sèvres (Deux-)	1,462,465	1,254,941	207,524	575,427	69,939	2 18	2 94	44	73
Somme	3,073,406	2,601,176	472,230	595,912	130,788	4 36	3 61	10	35
Tarn	1,641,401	1,425,956	215,445	553,342	67,011	2 57	3 21	33	47
Tarn-et-Garonne	1,648,352	1,456,201	192,151	352,479	55,418	4 13	3 46	11	40
Var	1,403,441	1,142,578	260,863	701,255	67,371	1 63	3 87	69	21
Vaucluse	893,781	610,069	283,712	332,193	52,663	1 84	5 38	59	9
Vendée	1,566,202	1,398,052	168,150	646,342	70,110	2 16	2 39	45	63
Vienne	1,210,395	1,015,035	195,360	651,533	71,395	1 56	2 73	70	56
Vienne (Haute-)	912,637	769,745	142,892	537,693	51,993	1 43	2 75	74	54
Vosges	1,183,783	1,027,396	156,387	499,169	71,824	2 06	2 18	51	66
Yonne	1,771,800	1,480,521	291,279	697,597	85,466	2 12	3 40	46	44
TOTAL	155,200,083	123,005,340	32,194,743	49,863,610	6,763,556	2 46	4 76		

Suite du *Tableau analytique de la Contribution foncière.*

IIe Partie. — *Départements classés dans l'ordre d'importance des Cotes moyennes.*

COTE MOYENNE, EN PRINCIPAL, DES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES.				COTE MOYENNE, EN PRINCIPAL, DES PROPRIÉTÉS BÂTIES.			
1 Seine	10f 38c	44 Deux-Sèvres	2f 18c	1 Seine	135f 21c	44 Yonne	3f 40c
2 Seine-Inférieure	6 40	45 Vendée	2 16	2 Rhône	15 38	45 Marne (Haute-)	3 28
3 Calvados	6 09	46 Yonne	2 12	3 Bouches-du-Rhône	10 10	46 Jura	3 27
4 Nord	6 00	47 Dordogne	2 11	4 Seine-Inférieure	8 75	47 Tarn	3 21
5 Manche	5 32	48 Ardennes	2 09	5 Loiret	8 28	48 Pas-de-Calais	3 14
6 Eure	4 92	49 Aube	2 08	6 Gironde	7 88	49 Indre	3 09
7 Seine-et-Marne	4 76	50 Loiret	2 07	7 Seine-et-Oise	7 75	50 Mayenne	3 04
8 Seine-et-Oise	4 62	51 Vosges	2 06	8 Hérault	7 00	51 Oise	2 94
9 Oise	4 42	52 Indre-et-Loire	2 02	9 Vaucluse	5 38	52 Allier	2 91
10 Somme	4 36	53 Gironde	2 00	10 Aude	5 28	53 Saône (Haute-)	2 76
11 Tarn-et-Garonne	4 13	54 Marne (Haute-)	1 97	11 Côte-d'Or	5 10	54 Vienne (Haute-)	2 75
12 Rhône	4 08	55 Loire-Inférieure	1 95	12 Nord	5 04	55 Isère	2 75
13 Pas-de-Calais	4 05	56 Marne	1 89	13 Seine-et-Marne	5 02	56 Vienne	2 73
14 Rhin (Bas-)	3 82	57 Loire (Haute-)	1 89	14 Garonne (Haute-)	4 78	57 Morbihan	2 64
15 Lot-et-Garonne	3 65	58 Ain	1 89	15 Loir-et-Cher	4 55	58 Orne	2 62
16 Orne	3 59	59 Vaucluse	1 84	16 Marne	4 54	59 Ille-et-Vilaine	2 48
17 Eure-et-Loir	3 49	60 Bouches-du-Rhône	1 81	17 Moselle	4 50	60 Landes	2 46
18 Rhin (Haut-)	3 42	61 Morbihan	1 79	18 Eure-et-Loir	4 36	61 Lot-et-Garonne	2 45
19 Garonne (Haute-)	3 15	62 Cantal	1 79	19 Rhin (Haut-)	4 32	62 Drôme	2 45
20 Aisne	3 12	63 Allier	1 78	20 Doubs	4 29	63 Vendée	2 39
21 Charente-Inférieure	3 12	64 Loir-et-Cher	1 76	21 Gard	4 12	64 Ardèche	2 34
22 Maine-et-Loire	3 10	65 Doubs	1 75	22 Rhin (Bas-)	4 03	65 Charente	2 23
23 Sarthe	3 04	66 Finistère	1 74	23 Meurthe	3 97	66 Vosges	2 18
24 Saône-et-Loire	3 02	67 Drôme	1 68	24 Var	3 87	67 Pyrénées (Basses-)	2 14
25 Hérault	2 97	68 Nièvre	1 66	25 Loire	3 86	68 Lozère	2 14
26 Moselle	2 83	69 Var	1 63	26 Aisne	3 85	69 Gers	2 14
27 Puy-de-Dôme	2 75	70 Vienne	1 56	27 Aube	3 82	70 Manche	2 12
28 Côte-d'Or	2 73	71 Aveyron	1 54	28 Indre-et-Loire	3 77	71 Dordogne	2 10
29 Charente	2 72	72 Pyrénées-Orientales	1 50	29 Saône-et-Loire	3 71	72 Cantal	1 95
30 Isère	2 70	73 Ardèche	1 43	30 Eure	3 70	73 Deux-Sèvres	1 94
31 Meurthe	2 69	74 Vienne (Haute-)	1 43	31 Calvados	3 70	74 Puy-de-Dôme	1 93
32 Mayenne	2 68	75 Corrèze	1 37	32 Pyrénées-Orientales	3 66	75 Ain	1 91
33 Tarn	2 57	76 Indre	1 27	33 Ardennes	3 66	76 Loire (Haute-)	1 78
34 Aude	2 55	77 Ariége	1 22	34 Finistère	3 61	77 Côtes-du-Nord	1 73
35 Loire	2 55	78 Cher	1 21	35 Somme	3 61	78 Alpes (Basses-)	1 66
36 Ille-et-Vilaine	2 53	79 Creuse	1 19	36 Maine-et-Loire	3 61	79 Lot	1 61
37 Saône (Haute-)	2 52	80 Pyrénées (Hautes-)	1 18	37 Meuse	3 57	80 Ariége	1 61
38 Gard	2 48	81 Alpes (Hautes-)	1 06	38 Loire-Inférieure	3 56	81 Aveyron	1 60
39 Jura	2 48	82 Lozère	1 05	39 Charente-Inférieure	3 56	82 Alpes (Hautes-)	1 59
40 Gers	2 45	83 Pyrénées (Basses-)	0 97	40 Tarn-et-Garonne	3 46	83 Corrèze	1 58
41 Meuse	2 27	84 Alpes (Basses-)	0 89	41 Nièvre	3 44	84 Pyrénées (Hautes-)	1 53
42 Côtes-du-Nord	2 26	85 Landes	0 73	42 Cher	3 44	85 Creuse	1 40
43 Lot	2 25	86 Corse	0 16	43 Sarthe	3 43	86 Corse	0 78

Tableau analytique du Contingent, en principal, de la contribution personnelle et mobilière pour l'exercice 1837.

La contribution personnelle et mobilière de 1837 a produit, en principal, 34,000,058 francs. En comparant cette somme au nombre de maisons qui est de 6,834,497, au nombre d'imposés qui est de 6,111,218, et au nombre de familles qui est de 6,953,416 on voit que la contribution personnelle et mobilière revient, en terme moyen, pour tout le royaume, à 4 francs 97 centimes par maison, à 5 francs 56 centimes par imposé et à 4 francs 89 centimes par famille. (On a déterminé le nombre de familles d'après le nombre d'hommes mariés ou veufs, porté dans les derniers états de population qu'a publiés le ministre du commerce.)

Si l'on veut savoir dans quelle proportion la contribution personnelle et mobilière est payée par les villes et par les communes rurales, on trouve les rapports ci-après, résultant de la répartition arrêtée par les conseils généraux et les conseils d'arrondissement qui, comme on sait, sont plus à portée que qui que ce soit, d'apprécier la force contributive des différentes localités.

INDICATION DES VILLES ET COMMUNES.	CONTINGENT en PRINCIPAL.	NOMBRE D'IMPOSÉS.	COTE MOYENNE.
Villes de 50,000 âmes et au-dessus	5,381,613	212,754	25f 29c
—— de 20,000 âmes à 50,000 âmes	1,883,951	140,790	13 02
—— de 10,000 âmes à 20,000 âmes	1,617,846	157,445	10 27
—— de 5 à 10,000 âmes, et chefs-lieux d'arrondissements d'une population inférieure	2,961,436	341,875	8 66
Toutes les autres communes au-dessous de 5,000 ames	22,205,212	5,258,354	4 22
TOTAUX	34,000,058	6,111,218	5 56

Si l'on parcourt les tableaux indiquant la cote moyenne de chaque département, on voit figurer au premier rang les départements les plus remarquables, soit par la population et la richesse de leurs villes, soit par la fertilité de leur territoire ou le grand nombre de leurs établissements industriels, soit enfin par leur proximité de la capitale. Ceux que la notoriété publique et les documents administratifs désignent comme les moins pourvus de ressources sont placés au bas de l'échelle, et, tous les autres occupant les degrés intermédiaires avec des différences très-légèrement graduées, on peut dire que la répartition actuelle présente, quant aux masses, toute la proportionnalité que l'on peut raisonnablement espérer d'atteindre en pareille matière.

Ire Partie. — *Départements classés dans l'ordre alphabétique.*

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en PRINCIPAL.	NOMBRE de MAISONS.	NOMBRE de CONTRIBUABLES.	NOMBRE de FAMILLES.	COTE MOYENNE par MAISON.	COTE MOYENNE par CONTRIBUABLE.	COTE MOYENNE par FAMILLE.	NUMÉROS d'ordre des départements d'après l'importance des cotes moyennes par famille.
Ain	255,800	74,076	67,259	70,545	3f 45c	3f 80c	3f 62c	67
Aisne	502,200	123,256	112,253	119,718	4 07	4 47	4 19	45
Allier	222,800	58,666	52,786	64,232	3 79	4 22	3 47	70
Alpes (Basses-)	117,000	38,478	35,400	35,010	3 02	3 30	3 34	75
Alpes (Hautes-)	83,300	29,713	27,125	26,193	2 80	3 07	3 18	80
Ardèche	213,600	61,758	53,184	68,778	3 46	4 01	3 10	82
Ardennes	273,786	65,559	68,418	66,515	4 17	4 00	4 11	49
Ariége	166,300	47,840	40,532	51,682	3 47	4 10	3 21	78
Aube	278,200	59,948	63,883	60,012	4 64	4 35	4 63	28
Aude	277,800	55,017	54,171	64,430	5 05	5 12	4 31	39
Aveyron	267,700	75,320	58,663	69,188	3 55	4 56	3 87	60
Bouches-du-Rhône	645,600	66,318	61,872	77,115	9 73	10 43	8 37	2
Calvados	652,654	128,829	97,317	107,761	5 06	6 70	6 05	6
Cantal	184,500	46,079	40,469	47,989	4 00	4 55	3 84	63
Charente	324,600	91,274	71,985	84,842	3 55	4 50	3 83	64
Charente-Inférieure	471,349	120,921	98,542	102,449	3 89	4 88	4 60	30
Cher	201,200	51,552	47,839	56,463	3 90	4 20	3 56	69
Corrèze	174,427	50,620	45,222	59,948	3 44	3 85	2 91	83
Corse	55,500	39,593	29,990	38,116	1 40	1 85	1 46	86
Côte-d'Or	446,000	83,541	95,999	83,180	5 34	4 64	5 36	14
Côtes-du-Nord	367,515	125,892	72,599	107,263	2 92	5 06	3 43	74
Creuse	156,773	52,492	48,413	56,481	2 98	3 24	2 77	85
Dordogne	351,000	108,140	79,460	106,977	3 25	4 42	3 28	77
Doubs	272,900	47,460	59,933	50,647	5 75	4 55	5 38	13
Drôme	264,600	67,444	65,713	65,469	3 92	4 02	4 04	53
Eure	478,574	114,114	95,007	102,807	4 19	5 03	4 65	26
Eure-et-Loir	335,800	73,165	62,756	64,798	4 59	5 35	5 18	16
Finistère	409,100	90,591	66,972	102,022	4 51	6 10	4 01	54
Gard	383,123	69,770	69,472	83,075	5 49	5 51	4 61	29
Garonne (Haute-)	459,120	83,184	84,748	96,851	5 52	5 42	4 74	21
Gers	286,900	70,566	67,912	69,308	4 07	4 23	4 14	48
Gironde	756,570	133,499	100,753	131,888	5 67	7 52	5 77	7
Hérault	446,100	67,250	66,294	78,257	6 63	6 73	5 70	9
Ille-et-Vilaine	448,577	119,171	83,430	98,445	3 76	5 38	4 56	33
Indre	210,000	52,756	49,664	54,237	4 00	4 23	3 87	61
Indre-et-Loire	307,300	79,357	65,952	69,274	3 87	4 66	4 44	36
Isère	441,004	115,399	101,720	112,777	3 82	4 34	3 91	57
Jura	261,100	60,335	64,112	61,113	4 33	4 07	4 27	41
Landes	160,000	45,906	40,755	56,817	3 49	3 93	2 82	84
Loir-et-Cher	238,300	55,501	51,141	52,097	4 29	4 66	4 57	31
Loire	347,007	69,761	57,655	76,343	4 97	6 02	4 55	34
Loire (Haute-)	184,368	60,481	45,235	53,663	3 05	4 08	3 47	71
Loire-Inférieure	510,655	99,716	73,580	89,636	5 12	6 94	5 70	10
Loiret	381,700	65,014	63,147	66,986	5 87	6 04	5 70	11
Lot	255,400	67,324	56,960	62,395	3 80	4 48	4 09	51
Lot-et-Garonne	347,400	87,886	69,668	84,675	3 97	4 99	4 10	50

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en PRINCIPAL.	NOMBRE de MAISONS.	NOMBRE de CONTRIBUABLES.	NOMBRE de FAMILLES.	COTE MOYENNE par MAISON.	COTE MOYENNE par CONTRIBUABLE.	COTE MOYENNE par FAMILLE.	NUMÉROS d'ordre des départements d'après l'importance des cotes moyennes par famille.
Lozère	85,015	30,741	23,260	26,720	2f 76c	3f 65c	3f 18c	81
Maine-et-Loire	415,500	105,414	79,426	98,950	3 95	5 23	4 20	43
Manche	577,600	150,170	106,475	111,047	3 85	5 42	5 20	15
Marne	400,800	77,095	89,710	80,204	5 20	4 47	5 00	18
Marne (Haute-)	260,900	63,441	67,273	56,280	4 11	3 88	4 64	27
Mayenne	271,365	74,298	50,567	64,506	3 65	5 37	4 20	44
Meurthe	385,353	77,100	89,001	84,275	5 00	4 33	4 57	32
Meuse	296,714	70,499	81,111	70,171	4 21	3 66	4 23	42
Morbihan	316,080	88,756	60,944	81,843	3 56	5 19	3 86	62
Moselle	370,801	75,727	81,227	79,440	4 90	4 57	4 67	24
Nièvre	249,698	62,031	60,805	61,392	4 03	4 11	4 07	53
Nord	983,300	185,973	131,122	195,902	5 29	7 50	5 02	17
Oise	458,988	105,363	96,324	97,931	4 36	4 77	4 69	23
Orne	405,905	114,741	83,723	93,267	3 54	4 85	4 35	38
Pas-de-Calais	607,296	135,873	105,736	129,290	4 47	5 74	4 70	22
Puy-de-Dôme	488,702	123,617	106,028	124,025	3 95	4 61	3 94	55
Pyrénées (Basses-)	289,000	77,401	72,060	83,840	3 73	4 01	3 45	72
Pyrénées (Hautes-)	147,100	44,126	40,951	46,121	3 33	3 59	3 19	79
Pyrénées-Orientales	113,600	32,026	24,877	32,670	3 70	4 77	3 63	66
Rhin (Bas-)	549,046	86,597	102,735	101,559	6 34	5 34	5 42	12
Rhin (Haut-)	381,000	66,022	80,758	79,972	5 77	4 72	4 76	20
Rhône	742,625	65,600	76,662	95,656	11 32	9 69	7 77	3
Saône (Haute)	277,700	67,373	77,980	66,947	4 12	3 56	4 15	46
Saône-et-Loire	458,400	110,303	106,440	110,701	4 16	4 31	4 14	47
Sarthe	382,898	107,977	75,401	97,811	3 55	5 08	3 91	58
Seine	3,695,798	48,331	141,248	236,582	76 47	26 17	15 63	1
Seine-Inférieure	1,130,014	158,382	117,443	153,943	7 26	9 62	7 34	4
Seine-et-Marne	440,774	85,094	75,826	76,712	5 18	5 81	5 75	8
Seine-et-Oise	679,210	103,247	109,795	111,016	6 58	6 19	6 12	5
Sèvres (Deux-)	248,357	68,657	54,709	63,808	3 62	4 54	3 89	59
Somme	568,343	130,584	105,148	119,255	4 35	5 41	4 77	19
Tarn	294,480	66,859	58,600	75,091	4 40	5 03	3 92	56
Tarn-et-Garonne	252,400	54,775	42,642	58,576	4 61	5 92	4 31	40
Var	328,900	64,277	61,669	72,970	5 12	5 33	4 55	35
Vaucluse	254,300	54,195	45,346	54,620	4 69	5 61	4 66	25
Vendée	253,000	72,949	61,085	66,369	3 47	4 14	3 81	65
Vienne	227,894	70,392	55,493	63,402	3 24	4 11	3 60	68
Vienne (Haute-)	208,500	51,151	42,042	63,340	4 08	4 96	3 29	76
Vosges	270,400	72,904	79,470	78,595	3 71	3 40	3 44	73
Yonne	352,100	83,901	84,146	80,160	4 20	4 18	4 40	37
TOTAUX...	34,000,058	6,834,497	6,111,218	6,953,416	4 97	5 56	4 89	

Suite du *Tableau analytique de la Contribution personnelle et mobilière.*

II^e^ PARTIE. — *Départements classés dans l'ordre d'importance des cotes moyennes.*

	COTE MOYENNE PAR FAMILLE.				
1	Seine	15f 63c	44	Mayenne	4f 20c
2	Bouches-du-Rhône	8 37	45	Aisne	4 19
3	Rhône	7 77	46	Saône (Haute-)	4 15
4	Seine-Inférieure	7 34	47	Saône-et-Loire	4 14
5	Seine-et-Oise	6 12	48	Gers	4 14
6	Calvados	6 05	49	Ardennes	4 11
7	Gironde	5 77	50	Lot-et-Garonne	4 10
8	Seine-et-Marne	5 75	51	Lot	4 09
9	Hérault	5 70	52	Nièvre	4 07
10	Loire-Inférieure	5 70	53	Drôme	4 04
11	Loiret	5 70	54	Finistère	4 01
12	Rhin (Bas-)	5 42	55	Puy-de-Dôme	3 94
13	Doubs	5 38	56	Tarn	3 92
14	Côte-d'Or	5 36	57	Isère	3 91
15	Manche	5 20	58	Sarthe	3 91
16	Eure-et-Loir	5 18	59	Sèvres (Deux-)	3 89
17	Nord	5 02	60	Aveyron	3 87
18	Marne	5 00	61	Indre	3 87
19	Somme	4 77	62	Morbihan	3 86
20	Rhin (Haut-)	4 76	63	Cantal	3 84
21	Garonne (Haute-)	4 74	64	Charente	3 83
22	Pas-de-Calais	4 70	65	Vendée	3 81
23	Oise	4 69	66	Pyrénées-Orientales	3 63
24	Moselle	4 67	67	Ain	3 62
25	Vaucluse	4 66	68	Vienne	3 60
26	Eure	4 65	69	Cher	3 56
27	Marne (Haute-)	4 64	70	Allier	3 47
28	Aube	4 63	71	Loire (Haute-)	3 47
29	Gard	4 61	72	Pyrénées (Basses-)	3 45
30	Charente-Inférieure	4 60	73	Vosges	3 44
31	Loir-et-Cher	4 57	74	Côtes-du-Nord	3 43
32	Meurthe	4 57	75	Alpes (Basses-)	3 34
33	Ille-et-Vilaine	4 56	76	Vienne (Haute-)	3 29
34	Loire	4 55	77	Dordogne	3 28
35	Var	4 55	78	Ariége	3 21
36	Indre-et-Loire	4 44	79	Pyrénées (Hautes-)	3 19
37	Yonne	4 40	80	Alpes (Hautes-)	3 18
38	Orne	4 35	81	Lozère	3 18
39	Aude	4 31	82	Ardèche	3 10
40	Tarn-et-Garonne	4 31	83	Corrèze	2 91
41	Jura	4 27	84	Landes	2 82
42	Meuse	4 23	85	Creuse	2 77
43	Maine-et-Loire	4 20	86	Corse	1 46

Tableau analytique du contingent, en principal, de la Contribution des portes et fenêtres pour l'exercice 1837.

La contribution des portes et fenêtres de 1837 a produit en principal 22,215,131 francs : elle a porté sur 6,832,497 maisons ou bâtiments, et sur 6,953,416 contribuables, ce qui donne pour tout le royaume une taxe moyenne de 3 francs 25 centimes par maison, et de 3 francs 19 centimes par contribuable, propriétaire ou locataire.

Le tableau ci-après indique dans quelle proportion la somme totale se trouve distribuée entre les villes et les communes rurales.

INDICATION DES VILLES ET DES COMMUNES.	CONTINGENT en PRINCIPAL.	NOMBRE de maisons.	NOMBRE de familles.	TAXE MOYENNE par maison.	TAXE MOYENNE par famille.
Villes de 100,000 âmes et au-dessus	2,538,094f	45,553	150,449	55f 71c	16f 86c
de 50,000 à 100,000	1,078,940	49,985	82,325	21 58	13 10
de 25,000 à 50,000	1,430,180	75,362	140,790	18 97	10 15
de 10,000 à 25,000	1,784,805	172,702	204,375	10 33	8 73
de 5,000 à 10,000	1,832,880	252,924	331,875	7 25	5 52
Au-dessous de 5,000 âmes	13,550,233	6,235,971	6,043,602	2 17	2 24
TOTAUX	22,215,132	6,832,497	6,953,416	3 25	3 19

Quoique le climat, l'usage, la rareté ou l'abondance des matériaux puissent influer sur le nombre des ouvertures et par suite sur la quotité des taxes, les différences sont trop légères, de département à département, pour qu'on doive craindre des inégalités sensibles : en général la cote moyenne s'élève ou s'abaisse graduellement selon le nombre et l'importance des villes que chaque département possède, en sorte qu'on peut dire que la contribution des portes et fenêtres est comme la contribution personnelle et mobilière, équitablement répartie quant aux masses.

A l'égard de la répartition individuelle, si l'on considère qu'en général le nombre et la nature des ouvertures sont un indice de la proportion des fortunes, que d'un autre côté les disproportions du tarif primitif ont disparu dans l'immense majorité des communes depuis que la loi du 21 avril 1832 a gradué les taxes selon qu'il s'agit de maisons à une, à deux, à trois, à quatre, à cinq et à six ouvertures et au-dessus; que dans les grandes villes où presque toutes les maisons ont plus de six ouvertures et ne participent pas aux avantages du nouveau tarif, la taxe est modérée pour les fenêtres des étages supérieurs dont le nombre est considérable ; qu'enfin l'administration se montre facile à accorder des remises toutes les fois qu'on en réclame pour inhabitation ou autre motif plausible, on reconnaîtra que l'impôt des portes et fenêtres ne présente pas les inégalités qu'on lui reprochait dans l'origine.

Ire Partie. — *Départements classés dans l'ordre alphabétique.*

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en PRINCIPAL de la contribution des portes et fenêtres.	NOMBRE DE MAISONS.	NOMBRE de CONTRIBUABLES, propriétaires ou locataires.	TAXE MOYENNE par maison.	TAXE MOYENNE par contribuable.	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des taxes moyennes.
Ain	169,981f	74,076	70,545	2f 29c	2f 41c	50
Aisne	440,759	123,256	119,718	3 58	3 68	20
Allier	131,401	58,666	64,232	2 24	2 05	64
Alpes (Basses-)	63,396	38,478	35,010	1 65	1 81	73
Alpes (Hautes-)	59,573	29,713	26,193	2 00	2 19	56
Ardèche	101,419	61,758	68,778	1 64	1 47	83
Ardennes	190,262	65,559	66,515	2 90	2 86	32
Ariége	101,125	47,840	51,682	2 11	1 96	69
Aube	172,690	59,948	60,012	2 88	2 88	31
Aude	141,669	55,017	64,430	2 57	2 19	57
Aveyron	174,640	75,320	69,188	2 32	2 53	42
Bouches-du-Rhône	530,095	66,318	77,115	7 99	6 87	2
Calvados	458,342	128,829	107,761	3 56	4 25	10
Cantal	75,113	46,079	47,989	1 63	1 57	81
Charente	178,137	91,274	84,842	1 95	2 09	63
Charente-Inférieure	269,202	120,921	102,449	2 23	2 53	43
Cher	102,236	51,552	56,463	1 98	1 81	74
Corrèze	100,942	50,620	59,948	1 99	1 68	79
Corse	34,101	39,593	38,116	0 87	0 89	86
Côte-d'Or	267,756	83,541	83,180	3 21	3 22	23
Côtes-du-Nord	153,466	125,892	107,263	1 22	1 43	84
Creuse	68,226	52,492	56,481	1 30	1 21	85
Dordogne	166,634	108,140	106,977	1 54	1 56	82
Doubs	187,549	47,460	50,647	3 95	3 70	18
Drôme	159,325	67,444	65,469	2 36	2 43	48
Eure	481,547	114,114	102,807	4 22	4 68	8
Eure-et-Loir	202,708	73,165	64,798	2 77	3 13	26
Finistère	218,627	90,591	102,022	2 41	2 14	60
Gard	218,924	69,770	83,075	3 14	2 63	36
Garonne (Haute-)	339,697	83,184	96,851	4 08	3 51	21
Gers	148,139	70,566	69,308	2 10	2 14	61
Gironde	491,817	133,499	131,888	3 68	3 73	17
Hérault	235,490	67,250	78,257	3 50	3 01	27
Ille-et-Vilaine	213,571	119,171	98,445	1 79	2 17	59
Indre	96,686	52,756	54,237	1 83	1 78	77
Indre-et-Loire	181,469	79,357	69,274	2 29	2 62	37
Isère	265,589	115,399	112,777	2 30	2 36	52
Jura	157,977	60,335	61,113	2 62	2 59	40
Landes	137,918	45,906	56,817	3 00	2 43	49
Loir-et-Cher	129,104	55,501	52,097	2 33	2 48	46
Loire	242,486	69,761	76,343	3 48	3 18	24
Loire (Haute-)	105,037	60,481	53,663	1 74	1 96	70
Loire-Inférieure	252,541	99,716	89,636	2 53	2 82	33
Loiret	268,067	65,014	66,986	4 12	4 00	14
Lot	123,532	67,324	62,395	1 83	1 96	71
Lot-et-Garonne	151,962	87,886	84,675	1 74	1 79	76

DÉPARTEMENTS.	CONTINGENT en PRINCIPAL de la contribution des portes et fenêtres.	NOMBRE DE MAISONS.	NOMBRE de CONTRIBUABLES, propriétaires ou locataires.	TAXE MOYENNE par maison.	TAXE MOYENNE par contribuable.	NUMÉROS D'ORDRE des départements d'après l'importance des taxes moyennes.
Lozère	54,171f	30,741	26,720	1f 76c	2f 03c	66
Maine-et-Loire	290,209	105,414	98,920	2 74	2 93	29
Manche	334,556	150,170	111,047	2 23	3 01	28
Marne	325,445	77,095	80,204	4 22	4 06	12
Marne (Haute-)	145,746	63,441	56,280	2 30	2 60	38
Mayenne	116,073	74,298	64,596	1 56	1 80	75
Meurthe	265,626	77,100	84,275	3 45	3 15	25
Meuse	174,724	70,499	70,171	2 48	2 49	44
Morbihan	129,298	88,756	81,843	1 46	1 58	80
Moselle	299,223	75,727	79,440	3 95	3 77	16
Nièvre	121,363	62,031	61,392	1 96	1 98	67
Nord	966,805	185,973	195,902	5 20	4 94	6
Oise	393,728	105,363	97,931	3 74	4 02	13
Orne	232,154	114,741	93,267	2 02	2 49	45
Pas-de-Calais	516,867	135,873	129,290	3 80	4 00	15
Puy-de-Dôme	245,190	123,617	124,025	1 98	1 98	68
Pyrénées (Basses-)	228,621	77,404	83,840	2 95	2 74	34
Pyrénées (Hautes-)	98,662	44,126	46,121	2 24	2 14	62
Pyrénées-Orientales	66,741	32,026	32,670	2 08	2 04	65
Rhin (Bas-)	544,647	86,597	101,559	6 29	5 36	3
Rhin (Haut-)	334,257	66,022	79,972	5 06	4 18	11
Rhône	507,261	65,600	95,656	7 73	5 30	4
Saône (Haute-)	183,568	67,373	66,947	2 72	2 74	35
Saône-et-Loire	259,443	110,303	610,701	2 35	2 35	53
Sarthe	213,214	107,977	97,811	1 99	2 18	58
Seine	2,209,479	48,331	236,522	45 72	9 34	1
Seine-Inférieure	791,993	158,382	153,943	5 00	5 14	5
Seine-et-Marne	255,172	85,094	76,712	3 00	3 33	22
Seine-et-Oise	521,694	103,247	111,016	5 05	4 70	7
Sèvres (Deux-)	122,401	68,657	63,808	1 78	1 92	72
Somme	554,164	130,584	119,255	4 24	4 65	9
Tarn	170,142	66,859	75,091	2 54	2 26	55
Tarn-et-Garonne	140,350	54,775	58,576	2 56	2 40	51
Var	212,241	64,277	72,970	3 30	2 91	30
Vaucluse	202,229	54,195	54,620	3 73	3 70	19
Vendée	113,260	72,949	66,369	1 55	1 71	78
Vienne	162,491	70,392	63,402	2 31	2 56	41
Vienne (Haute-)	148,482	51,151	63,340	2 90	2 34	54
Vosges	193,858	72,904	78,595	2 66	2 47	47
Yonne	208,654	83,901	80,160	2 49	2 60	39
	22,215,132	6,832,497	6,953,416	3 25	3 19	

Suite du *Tableau analytique de la Contribution des portes et fenêtres.*

II^e^ PARTIE. — *Départements classés dans l'ordre d'importance des taxes moyennes.*

	TAXE MOYENNE.		TAXE MOYENNE.
1 Seine	9f 34c	44 Meuse	2f 49c
2 Bouches-du-Rhône	6 87	45 Orne	2 49
3 Rhin (Bas-)	5 36	46 Loir-et-Cher	2 48
4 Rhône	5 30	47 Vosges	2 47
5 Seine-Inférieure	5 14	48 Drôme	2 43
6 Nord	4 94	49 Landes	2 43
7 Seine-et-Oise	4 70	50 Ain	2 41
8 Eure	4 68	51 Tarn-et-Garonne	2 40
9 Somme	4 65	52 Isère	2 36
10 Calvados	4 25	53 Saône-et-Loire	2 35
11 Rhin (Haut-)	4 18	54 Vienne (Haute-)	2 34
12 Marne	4 06	55 Tarn	2 26
13 Oise	4 02	56 Alpes (Hautes-)	2 19
14 Loiret	4 01	57 Aude	2 19
15 Pas-de-Calais	4 00	58 Sarthe	2 18
16 Moselle	3 77	59 Ille-et-Vilaine	2 17
17 Gironde	3 73	60 Finistère	2 14
18 Doubs	3 70	61 Gers	2 14
19 Vaucluse	3 70	62 Pyrénées (Hautes-)	2 14
20 Aisne	3 68	63 Charente	2 09
21 Garonne (Haute-)	3 51	64 Allier	2 05
22 Seine-et-Marne	3 33	65 Pyrénées-Orientales	2 04
23 Côte-d'Or	3 22	66 Lozère	2 03
24 Loire	3 18	67 Nièvre	1 98
25 Meurthe	3 15	68 Puy-de-Dôme	1 98
26 Eure-et-Loir	3 13	69 Ariége	1 96
27 Hérault	3 01	70 Loire (Haute)	1 96
28 Manche	3 01	71 Lot	1 96
29 Maine-et-Loire	2 93	72 Sèvres (Deux-)	1 92
30 Var	2 91	73 Alpes (Basses-)	1 81
31 Aube	2 88	74 Cher	1 81
32 Ardennes	2 86	75 Mayenne	1 80
33 Loire-Inférieure	2 82	76 Lot-et-Garonne	1 79
34 Pyrénées (Basses-)	2 74	77 Indre	1 78
35 Saône (Haute-)	2 74	78 Vendée	1 71
36 Gard	2 63	79 Corrèze	1 68
37 Indre-et-Loire	2 62	80 Morbihan	1 58
38 Marne (Haute-)	2 60	81 Cantal	1 57
39 Yonne	2 60	82 Dordogne	1 56
40 Jura	2 59	83 Ardèche	1 47
41 Vienne	2 56	84 Côtes-du-Nord	1 43
42 Aveyron	2 53	85 Creuse	1 21
43 Charente-Inférieure	2 53	86 Corse	0 89

Tableau analytique du contingent, en principal, de la contribution des patentes pour l'exercice 1837.

Les patentes de 1837 ont produit en principal 28,992,658 francs; le nombre de patentables ayant été de 1,290,231, la patente moyenne pour tout le royaume est revenue à 22 francs 50 centimes.

Le tableau ci-après indique dans quelle proportion la contribution des patentes est payée par les villes et par les communes rurales.

INDICATION DES VILLES ET COMMUNES.	NOMBRE de PATENTÉS.	MONTANT DES DROITS en principal.	PATENTE MOYENNE.
Ville de 100,000 âmes et au-dessus	75,301	8,120,542	108f 00c
—— de 50,000 à 100,000 âmes	25,809	2,092,535	81 00
—— de 30,000 à 50,000	23,730	1,340,506	56 00
—— de 20,000 à 30,000	33,913	1,576,501	46 00
—— de 10,000 à 20,000	59,689	2,083,335	35 00
—— de 5,000 à 10,000	105,731	2,380,517	22 50
Au-dessous de 5,000 âmes	966,058	11,398,722	11 80
TOTAL	1,290,231	28,992,658	22 50

Voici maintenant comment l'impôt des patentes est distribué entre les patentables des différentes catégories.

INDICATION DES DIFFÉRENTES CLASSES DE PATENTABLES		NOMBRE des PATENTABLES par classe.	MONTANT DES DROITS en principal.	PATENTE MOYENNE par classe.
Professions hors classe. — (Banquiers, négociants, courtiers, entrepreneurs de roulage et de voitures publiques, armateurs, directeurs de spectacles, etc.)		11,403	2,392,725	201f 00c
Entrepreneurs d'établissements industriels. — (Forges, verreries, fonderies, aciéries, papeteries, filatures, etc.)		33,638	3,003,900	89 00
Patentables rangés dans les différentes classes du tarif annexé à la loi du 1er brumaire an VII. — (Commerce en gros et en détail, charges et offices, professions, industries et métiers dont l'importance se détermine par la population du lieu où on les exerce)	1re classe	20,089	2,397,000	119 00
	2e	36,492	3,220,300	88 00
	3e	137,496	5,694,400	42 00
	4e	127,431	3,872,200	30 00
	5e	351,724	5,105,075	14 00
	6e	328,495	2,277,839	7 00
	7e	243,463	1,029,219	4 00
TOTAL		1,290,231	28,992,658	22 50

Enfin, si l'on veut comparer les départements entre eux, on verra que les droits de patente s'élèvent ou s'abaissent en raison de la richesse industrielle et commerciale des différentes localités, depuis 9 francs 40 centimes, qui est la patente moyenne du département de la Corrèze, jusqu'à 100 francs 78 centimes, qui est la moyenne du département de la Seine.

Ire Partie. — *Départements classés dans l'ordre alphabétique.*

DÉPARTEMENTS.	PRINCIPAL.	NOMBRE de PATENTABLES.	COTE MOYENNE par patentable.	NUMÉROS D'ORDRE des départements, classés d'après la cote moyenne par patentable.	OBSERVATIONS.
Ain	135,082c	12,137	11f 13c	76	
Aisne	380,537	30,234	12 58	61	
Allier	113,785	8,695	13 08	55	
Alpes (Basses-)	57,294	5,518	10 38	81	
Alpes (Hautes-)	44,427	3,839	11 57	74	
Ardèche	125,319	8,743	14 33	43	
Ardennes	274,610	19,402	14 15	45	
Ariége	82,732	7,509	11 02	78	
Aube	206,855	17,876	11 57	75	
Aude	171,663	11,258	15 25	35	
Aveyron	99,916	9,336	10 70	80	
Bouches-du-Rhône	881,211	16,769	52 55	3	
Calvados	362,917	17,702	20 50	15	
Cantal	84,755	7,320	11 58	73	
Charente	188,207	11,881	16 21	28	
Charente-Inférieure	302,092	18,366	16 44	27	
Cher	133,971	8,447	15 86	32	
Corrèze	63,540	6,757	9 40	86	
Corse	47,505	4,270	11 12	77	
Côte-d'Or	402,329	21,953	18 33	21	
Côtes-du-Nord	134,398	10,350	12 99	57	
Creuse	49,315	5,166	9 54	84	
Dordogne	136,511	11,241	12 14	65	
Doubs	191,390	9,134	20 95	13	
Drôme	154,471	12,458	12 39	64	
Eure	317,873	21,052	15 09	37	
Eure-et-Loir	189,803	14,042	13 52	50	
Finistère	219,214	10,813	20 27	16	
Gard	350,236	16,200	21 62	11	
Garonne (Haute-)	365,280	17,039	21 44	12	
Gers	131,075	13,741	9 55	83	
Gironde	917,542	26,458	38 46	5	
Hérault	342,808	15,506	22 11	10	
Ille-et-Vilaine	215,492	13,366	16 12	29	
Indre	131,430	7,944	16 54	26	
Indre-et-Loire	200,818	14,460	13 89	46	
Isère	317,010	20,250	15 65	33	
Jura	121,882	10,222	11 92	68	
Landes	86,517	7,429	11 65	70	
Loire-et-Cher	149,717	10,968	14 65	41	
Loire	240,486	10,149	23 71	7	
Loire (Haute-)	68,550	5,486	12 49	62	
Loire-Inférieure	419,205	14,152	29 62	6	
Loiret	274,484	14,477	18 96	20	
Lot	69,967	7,419	9 43	85	
Lot-et-Garonne	142,078	11,108	12 79	59	

DÉPARTEMENTS.	PRINCIPAL.	NOMBRE de PATENTABLES.	COTE MOYENNE par patentable.	NUMÉROS D'ORDRE des départements, classés d'après la cote moyenne par patentable.	OBSERVATIONS.
Lozère	37,163f	3,697	10f 03c	82	
Maine-et-Loire	271,220	16,924	16 03	30	
Manche	205,357	15,383	13 85	53	
Marne	407,538	22,961	17 78	25	
Marne (Haute-)	215,443	16,506	13 05	56	
Mayenne	119,134	8,776	13 58	49	
Meurthe	275,952	23,332	11 83	69	
Meuse	254,774	23,761	10 72	79	
Morbihan	153,281	9,899	15 49	34	
Moselle	278,052	19,597	14 19	44	
Nièvre	164,013	10,863	15 19	36	
Nord	920,637	39,542	23 28	8	
Oise	294,646	23,224	12 69	60	
Orne	178,882	13,263	13 49	52	
Pas-de-Calais	446,323	24,561	18 17	22	
Puy-de-Dôme	156,620	13,121	11 94	67	
Pyrénées (Basses-)	170,390	10,718	15 90	31	
Pyrénées (Hautes-)	86,405	7,443	11 61	72	
Pyrénées-Orientales	77,088	6,172	12 49	63	
Rhin (Bas-)	399,618	26,480	15 09	38	
Rhin (Haut-)	339,984	16,828	20 20	17	
Rhône	1,213,986	22,059	54 97	2	
Saône (Haute-)	196,972	13,695	14 38	42	
Saône-et-Loire	264,406	17,573	15 05	40	
Sarthe	218,283	15,904	13 73	47	
Seine	7,037,183	69 827	100 78	1	
Seine-Inférieure	1,468,669	37,105	39 58	4	
Seine-et-Marne	329,939	18,407	17 89	24	
Seine-et-Oise	516,378	26,916	19 18	19	
Sèvres (Deux-)	128,989	8,567	15 06	39	
Somme	461,231	22,434	20 56	14	
Tarn	160,208	11,764	13 62	48	
Tarn-et-Garonne	100,824	7,813	12 90	58	
Var	326,690	14,437	22 63	9	
Vaucluse	191,043	10,583	18 05	23	
Vendée	125,326	10,425	12 02	66	
Vienne	135,411	10,025	13 51	51	
Vienne (Haute-)	147,091	7,606	19 34	18	
Vosges	162,528	13,972	11 63	71	
Yonne	258,682	19,435	13 31	54	
TOTAL	28,992,658	1,290,232	22 50		

Suite du *Tableau analytique de la Contribution des patentes.*

H^e^ PARTIE. — *Départements classés dans l'ordre d'importance des cotes moyennes.*

	COTE MOYENNE PAR PATENTABLE.			
1	Seine	100f 78c	44 Moselle	14f 19c
2	Rhône	54 97	45 Ardennes	14 15
3	Bouches-du-Rhône	52 55	46 Indre-et-Loire	13 89
4	Seine-Inférieure	39 58	47 Sarthe	13 73
5	Gironde	38 46	48 Tarn	13 62
6	Loire-Inférieure	29 62	49 Mayenne	13 58
7	Loire	23 71	50 Eure-et-Loir	13 52
8	Nord	23 28	51 Vienne	13 51
9	Var	22 63	52 Orne	13 49
10	Hérault	22 11	53 Manche	13 35
11	Gard	21 62	54 Yonne	13 31
12	Garonne (Haute-)	21 44	55 Allier	13 08
13	Doubs	20 95	56 Marne (Haute-)	13 05
14	Somme	20 56	57 Côtes-du-Nord	12 99
15	Calvados	20 50	58 Tarn-et-Garonne	12 90
16	Finistère	20 27	59 Lot-et-Garonne	12 79
17	Rhin (Haut-)	20 20	60 Oise	12 69
18	Vienne (Haute-)	19 34	61 Aisne	12 58
19	Seine-et-Oise	19 18	62 Loire (Haute-)	12 49
20	Loiret	18 96	63 Pyrénées-Orientales	12 49
21	Côte-d'Or	18 33	64 Drôme	12 39
22	Pas-de-Calais	18 17	65 Dordogne	12 14
23	Vaucluse	18 05	66 Vendée	12 02
24	Seine-et-Marne	17 89	67 Puy-de-Dôme	11 94
25	Marne	17 78	68 Jura	11 92
26	Indre	16 54	69 Meurthe	11 83
27	Charente-Inférieure	16 44	70 Landes	11 65
28	Charente	16 21	71 Vosges	11 63
29	Ille et-Vilaine	16 12	72 Pyrénées (Hautes-)	11 61
30	Maine-et-Loire	16 03	73 Cantal	11 58
31	Pyrénées (Basses-)	15 90	74 Alpes (Hautes-)	11 57
32	Cher	15 86	75 Aube	11 57
33	Isère	15 65	76 Ain	11 13
34	Morbihan	15 49	77 Corse	11 12
35	Aude	15 25	78 Ariége	11 02
36	Nièvre	15 19	79 Meuse	10 72
37	Eure	15 09	80 Aveyron	10 70
38	Rhin (Bas-)	15 09	81 Alpes (Basses-)	10 38
39	Sèvres (Deux-)	15 06	82 Lozère	10 03
40	Saône-et-Loire	15 05	83 Gers	9 55
41	Loir-et-Cher	14 65	84 Creuse	9 54
42	Saône (Haute-)	14 38	85 Lot	9 43
43	Ardèche	14 33	86 Corrèze	9 40

Tableau des centimes additionnels imposés à divers titres sur chacune des contributions directes pour l'exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION FONCIÈRE.							CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE						
	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS					TOTAL.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS					TOTAL.
		pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.				pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.		
Ain	1,224,075f	16c	38c	20c	2c		76c	255,800f	16c	33c	15c	3c		67c
Aisne	2,665,414	16	36	25	2		79	502,200	16	33	15	3		67
Allier	1,318,196	16	33	15	2		66	222,800	16	28	13	3		60
Alpes (Basses-)	609,831	16	31	12	2		61	117,000	16	28	10	3		57
Alpes (Hautes-)	500,942	16	35	12	2		65	83,300	16	31	10	3		60
Ardèche	885,261	16	45	21	2		84	213,600	16	41	19	3		79
Ardennes	1,253,951	16	34	19	2		71	273,786	16	31	12	3		62
Ariége	593,766	16	41	21	2		80	166,300	16	36	18	3		73
Aube	1,406,788	16	38	19	2		75	278,200	16	33	16	3		68
Aude	1,755,955	16	37	15	2		70	277,800	16	34	12	4		66
Aveyron	1,444,399	16	46	13	2		77	267,700	16	41	13	3		73
Bouches-du-Rhône	1,539,069	16	34	14	2		66	645,600	16	33	11	6		66
Calvados	3,747,194	16	31	13	2		62	652,654	16	31	12	3		62
Cantal	1,112,018	16	34	16	2		68	184,500	16	30	15	3		64
Charente	1,793,609	16	38	15	2		71	324,600	16	35	13	3		67
Charente-Inférieure	2,384,786	16	35	14	2		67	471,349	16	31	11	4		62
Cher	1,004,476	16	49	17	2		84	201,200	16	49	14	4		83
Corrèze	858,520	16	40	14	2		72	174,427	16	35	14	3		68
Corse	170,239	16	46	23	4		89	55,500	16	46	9	7		78
Côte-d'Or	2,584,936	16	30	13	2		61	446,000	16	27	9	3		55
Côtes-du-Nord	1,685,723	16	35	11	2		64	367,515	16	31	10	3		60
Creuse	718,371	16	40	13	2		71	156,773	16	35	13	2		66
Dordogne	2,109,655	16	42	13	2		73	351,000	16	39	13	5		73
Doubs	1,199,848	16	34	9	2		61	272,900	16	31	8	3		58
Drôme	1,205,166	16	37	22	2		77	264,509	16	37	18	4		75
Eure	3,139,841	16	38	11	2		67	478,574	16	36	10	3		65
Eure-et-Loir	2,162,593	16	38	17	2		73	335,800	16	32	14	3		65
Finistère	1,428,596	16	31	9	2		59	409,100	16	29	8	3		56
Gard	1,784,621	16	32	13	2		63	383,122	16	29	9	4		58
Garonne (Haute-)	2,256,758	16	40	17	2		75	459,120	16	38	14	5		73
Gers	1,646,021	16	33	14	2		65	286,900	16	31	14	3		64
Gironde	2,908,858	16	37	17	4		74	756,570	16	34	15	5		70
Hérault	2,275,066	16	32	13	3		64	416,100	16	30	10	4		60
Ille-et-Vilaine	1,915,745	16	35	10	2		63	448,577	16	32	9	4		61
Indre	1,000,783	16	50	20	2		88	210,000	16	46	18	2		82
Indre-et-Loire	1,579,939	16	38	13	2		69	307,300	16	35	11	3		65
Isère	2,387,591	16	34	20	2		72	441,004	16	30	17	4		67
Jura	1,327,111	16	35	11	2		64	261,100	16	31	10	3		60
Landes	753,729	16	41	10	2		69	160,000	16	36	10	3		65
Loir-et-Cher	1,305,039	16	39	15	2		72	238,300	16	36	13	3		68
Loire	1,447,444	16	37	17	2		72	347,007	16	35	17	4		72
Loire (Haute-)	1,021,196	16	35	17	2		70	184,368	16	32	14	3		65
Loire-Inférieure	1,595,725	16	37	10	3		66	510,655	16	34	9	4		63
Loiret	1,844,440	16	42	15	3		76	381,700	16	40	12	4		72

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.						CONTRIBUTION DES PATENTES.						OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS				TOTAL.	PRINCIPAL NON RÉDUIT. (Voir le tableau général des rôles, page 25.)	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS				TOTAL.	
		pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.			pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.		
	169,981f	16c	9c	5c	3c	33c	137,960f	4c	9c	4c	5c	22c	
	440,759	16	9	4	3	32	391,290	4	9	3	5	21	
	131,401	16	4	4	3	27	115,558	4	3	4	5	16	
	63,396	16	2	3	3	24	58,366	4	2	2	5	13	
	59,573	16	7	3	3	29	45,494	4	7	3	5	19	
	101,419	16	17	7	3	43	128,773	4	17	9	5	35	
	190,262	16	7	4	3	30	283,372	4	7	4	5	20	
	101,125	16	12	5	3	36	84,345	4	12	4	5	25	
	172,690	16	2	5	3	26	213,717	4	1	6	5	16	
	141,669	16	10	4	3	33	173,286	4	10	4	5	23	
	174,640	16	17	6	3	42	100,929	4	16	7	5	32	
	530,095	16	4	5	3	28	844,994	4	4	4	5	17	
	458,342	16	4	5	3	28	368,836	4	4	6	5	19	
	75,113	16	5	5	3	29	84,856	4	5	5	5	19	
	178,137	16	11	5	3	35	192,616	4	11	4	5	24	
	269,202	16	7	2	3	28	307,833	4	7	3	5	19	
	102,236	16	25	7	3	51	135,388	4	24	6	5	39	
	100,942	16	10	5	3	34	65,229	4	7	5	5	21	
	34,401	16	7	2	3	28	47,074	4	7	2	5	18	
	267,756	16	2	2	3	23	411,176	4	2	2	5	13	
	153,465	16	7	3	3	29	137,233	4	5	3	5	17	
	68,228	16	12	4	3	35	50,961	4	12	4	5	25	
	166,634	16	14	4	3	37	134,690	4	14	4	5	27	
	187,549	16	7	3	3	29	196,075	4	7	3	5	19	
	159,325	16	11	5	3	35	154,919	4	11	5	5	25	
	481,547	16	12	4	3	35	328,265	4	12	3	5	24	
	202,708	16	8	4	3	31	195,765	4	8	4	5	21	
	218,627	16	6	3	3	28	223,772	4	6	3	5	18	
	218,924	16	5	2	3	26	341,403	4	5	2	5	16	
	339,697	16	13	5	3	37	356,471	4	13	8	5	30	
	148,139	16	7	4	3	30	134,059	4	7	4	5	20	
	491,817	16	10	8	3	36	906,052	4	10	8	5	27	
	235,490	16	4	2	3	25	341,955	4	4	2	5	15	
	213,571	16	3	2	3	24	220,616	4	5	2	5	16	
	96,686	16	22	6	3	47	135,613	4	17	6	5	32	
	181,469	16	11	2	3	32	208,180	4	9	2	5	20	
	265,589	16	6	5	3	30	322,182	4	6	5	5	20	
	159,977	16	7	4	3	30	125,995	4	7	3	5	19	
	137,918	16	12	4	3	35	88,569	4	12	4	5	25	
	129,104	16	12	5	3	36	153,564	4	12	4	5	25	
	242,486	16	11	4	3	34	237,196	4	11	4	5	24	
	105,036	16	7	4	3	30	70,054	4	7	3	5	19	
	252,541	16	10	5	3	34	415,686	4	10	3	5	22	
	268,067	16	11	3	3	33	280,360	4	11	4	5	24	

Suite du *Tableau des centimes additionnels imposés à divers titres sur chacune des contributions directes pour l'exercice 1837.*

DÉPARTEMENTS.	CONTRIBUTION FONCIÈRE.						CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.						CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.						CONTRIBUTION DES PATENTES.						OBSERVATIONS.
	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.	TOTAL.	PRINCIPAL.	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises, modérations et réimpositions.	TOTAL.	PRINCIPAL	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.	TOTAL.	PRINCIPAL NON RÉDUIT. (Voir le tableau général des rôles, page 25.)	CENTIMES ADDITIONNELS IMPOSÉS pour dépenses générales du budget.	pour dépenses départementales.	pour dépenses communales.	pour non-valeurs, remises et modérations.	TOTAL.	
Lot	1,256,514f	16c	40c	15c	2c	73c	255,400f	16c	37c	13c	3c	69c	123,532f	16c	13c	4c	3c	36c	71,210f	4c	13c	4c	5c	26c	
Lot-et-Garonne	2,095,903	16	36	14	2	68	347,400	16	33	13	5	67	151,962	16	9	3	3	31	142,762	4	9	2	5	20	
Lozère	590,695	16	29	17	2	64	85,014	16	26	13	3	58	54,171	16	2	3	3	24	37,987	4	2	3	5	14	
Maine-et-Loire	2,532,185	16	38	12	2	68	415,500	16	30	9	3	58	290,209	16	6	3	3	28	275,073	4	7	2	5	18	
Manche	3,355,366	16	35	11	2	64	577,600	16	35	11	3	65	334,556	16	11	4	3	34	207,875	4	11	4	5	24	
Marne	1,838,446	16	36	21	2	75	400,800	16	32	13	3	64	325,445	16	8	2	3	29	417,380	4	8	2	5	19	
Marne (Haute-)	1,385,391	16	36	7	2	61	260,900	16	31	7	3	57	145,746	16	6	1	3	26	223,816	4	7	2	5	18	
Mayenne	1,544,752	16	42	13	2	73	271,365	16	35	11	3	65	116,073	16	15	4	3	38	122,199	4	15	4	5	28	
Meurthe	1,726,479	16	36	11	2	65	385,353	16	32	9	3	60	265,626	16	8	3	3	30	283,829	4	8	2	5	19	
Meuse	1,529,713	16	34	9	2	61	296,714	16	31	8	3	58	174,724	16	7	2	3	28	262,232	4	7	2	5	18	
Morbihan	1,451,867	16	36	11	2	65	316,079	16	30	9	4	59	129,298	16	3	3	3	25	154,751	4	4	3	5	16	
Moselle	1,669,894	16	40	13	2	71	370,801	16	30	8	3	57	299,223	16	7	2	3	28	283,651	4	7	2	5	18	
Nièvre	1,275,410	16	45	17	2	80	249,697	16	41	14	3	74	121,363	16	17	5	3	41	167,624	4	17	4	5	30	
Nord	4,108,141	16	37	24	2	79	983,300	16	36	14	3	69	966,805	16	12	2	3	33	948,875	4	12	3	5	24	
Oise	2,700,634	16	36	23	2	77	458,988	16	30	14	2	62	393,728	16	8	4	3	31	303,657	4	8	3	5	20	
Orne	2,346,969	16	36	13	2	67	405,905	16	36	11	3	66	232,154	16	12	5	3	36	183,805	4	12	4	5	25	
Pas-de-Calais	2,981,450	16	34	22	2	74	607,296	16	32	13	4	65	516,867	16	7	2	3	28	459,891	4	8	2	5	19	
Puy-de-Dôme	2,362,681	16	33	11	2	62	488,702	16	30	9	4	59	245,190	16	5	2	3	26	161,122	4	5	3	5	17	
Pyrénées (Basses-)	869,632	16	47	16	2	81	289,000	16	42	15	3	76	228,621	16	13	3	3	35	174,416	4	18	5	5	32	
Pyrénées (Hautes-)	571,404	16	39	11	2	68	147,100	16	37	10	3	66	98,662	16	13	4	3	36	87,725	4	13	4	5	26	
Pyrénées-Orientales	270,102	16	33	11	2	62	118,600	16	33	9	4	62	66,741	16	8	3	3	30	79,329	4	8	2	5	19	
Rhin (Bas-)	1,836,887	16	36	8	2	62	549,046	16	31	6	6	59	544,647	16	4	5	3	28	403,219	4	4	3	5	16	
Rhin (Haut-)	1,563,984	16	32	11	3	62	381,000	16	30	10	4	60	334,257	16	6	2	3	27	349,291	4	6	5	5	20	
Rhône	2,110,354	16	36	12	2	66	742,625	16	36	9	4	65	507,261	16	6	2	3	27	1,211,799	4	6	1	5	16	
Saône (Haute-)	1,481,017	16	34	9	2	61	277,700	16	30	9	3	58	183,568	16	6	4	3	29	198,568	4	6	4	5	19	
Saône-et-Loire	2,860,386	16	37	10	2	65	458,400	16	34	9	3	62	259,443	16	8	2	3	29	269,237	4	8	2	5	19	
Sarthe	2,183,719	16	31	13	2	62	382,898	16	29	12	3	60	213,214	16	5	4	3	28	225,122	4	5	4	5	18	
Seine	6,973,292	16	32	7	7	62	3,695,798	16	31	6	3	56	2,209,479	16	5	2	3	26	6,847,086	4	7	1	5	17	
Seine-Inférieure	4,717,263	16	29	13	3	61	1,130,013	16	29	9	4	58	791,993	16	5	2	3	26	1,490,204	4	5	2	5	16	
Seine-et-Marne	2,838,560	16	44	23	2	85	440,774	16	41	14	4	75	255,172	16	17	5	3	41	338,055	4	14	4	5	27	
Seine-et-Oise	3,368,822	16	27	25	2	70	679,200	16	27	16	4	63	521,694	16	2	3	3	24	533,964	4	2	3	5	14	
Sèvres (Deux-)	1,462,465	16	40	13	2	71	248,357	16	35	9	3	63	122,404	16	11	2	3	32	132,612	4	4	2	5	15	
Somme	3,073,406	16	30	19	2	67	568,343	16	29	12	3	60	554,164	16	5	4	3	28	468,706	4	5	3	5	17	
Tarn	1,641,401	16	39	15	2	72	291,480	16	36	14	3	69	170,142	16	12	5	3	36	163,161	4	11	5	5	25	
Tarn-et-Garonne	1,648,352	16	32	11	2	61	252,400	16	30	10	3	59	140,350	16	2	3	3	24	101,863	4	2	2	5	13	
Var	1,403,441	16	36	9	2	63	328,900	16	33	8	5	62	212,241	16	9	2	3	30	331,167	4	9	2	5	20	
Vaucluse	893,781	16	41	12	2	71	254,300	16	28	10	4	58	202,229	16	2	2	3	23	189,101	4	13	3	5	25	
Vendée	1,566,202	16	35	11	2	64	253,000	16	31	10	2	59	113,260	16	7	3	3	29	128,446	4	6	3	5	18	
Vienne	1,210,395	16	39	14	2	71	227,894	16	38	10	3	67	162,491	16	9	2	3	30	136,145	4	8	1	5	18	
Vienne (Haute-)	912,637	16	41	16	2	75	208,500	16	37	15	5	73	148,482	16	13	7	3	39	147,680	4	13	6	5	28	
Vosges	1,183,783	16	40	7	2	65	270,400	16	36	6	2	60	193,858	16	11	2	3	32	167,823	4	12	1	5	22	
Yonne	1,771,800	16	39	17	2	74	352,100	16	35	12	3	66	208,654	16	11	4	3	34	266,274	4	10	4	5	23	
	155,200,083	16	36	14	2	38	34,000,057	16	33	11	3	63	22,215,132	16	8	3	3	30	29,099,459	4	8	3	5	20	

DÉVELOPPEMENTS

SUR

L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE

ET LES DOMAINES.

NOTE INDICATIVE

Des développements publiés sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines.

Les développements sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, pour l'exercice 1837, se composent, savoir :

1° D'un tableau présentant, par nature, les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État; ceux de ces droits et produits reconnus irrécouvrables et admis en non-valeur; ceux qui ont été recouvrés pendant l'exercice; enfin, ceux qui, n'ayant pas été recouvrés à sa clôture, ont été reportés à l'exercice 1838, soit comme étant mis à la charge des receveurs, soit pour en suivre la rentrée contre les débiteurs. (*Pages 82 à 85.*)

2° D'un état faisant connaître, par département, et par nature, le montant des droits et produits réalisés pendant la durée de l'exercice. (*Pages 86 à 89.*)

3° D'un état dont l'objet est de comparer, par nature, les droits et produits réalisés pour les exercices 1837 et 1836, et d'expliquer les causes des augmentations et des diminutions. (*Pages 90 et 91.*)

4° D'un tableau indiquant, par nature d'actes et de mutations, selon les divisons des tarifs, les droits d'enregistrement *constatés*, ainsi que les valeurs ou le nombre d'actes sur lesquels ils ont été liquidés. (*Pages 92 à 105.*)

5° D'un autre tableau contenant le développement des droits de timbre et des amendes y relatives, ainsi que des formules de passe-ports et permis de port d'armes. (*Pages 106 et 107*)

6° Et d'un tableau présentant, par nature de lettres patentes scellées, le développement de droits de sceau et des droits d'enregistrement y relatifs, constatés et recouvrés, et de ceux dont la remise a été faite aux impétrants. (*Page 108.*)

Tableau des Droits et Produits constatés sur l'Enregistrement, le Timbre et les domaines, pour l'Exercice 1837.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte annuel des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu,

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Un arrêté du Ministre, du 9 septembre 1830, confirmé par l'ordonnance royale du 8 décembre 1832, a fixé le mode d'exécution de cette disposition pour les droits et produits dont la perception est confiée aux préposés de l'administration de l'enregistrement et des domaines.

Parmi les contributions et revenus publics qui se perçoivent par ces préposés, les uns sont liquidés, constatés et recouvrés simultanément; pour les autres, il s'écoule un délai entre la liquidation et le recouvrement.

Les droits et produits de la première classe appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont tout à la fois constatés, liquidés et recouvrés; ceux de la seconde s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans le cours de laquelle ils ont été constatés et liquidés, ou sont devenus exigibles, soit qu'ils se recouvrent dans la même année, soit que la recette en soit faite dans les neuf premiers mois de l'année suivante.

La constatation des droits et produits payables comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celle des droits et produits dont le payement n'est pas immédiat résulte de sommiers sur lesquels les receveurs les consignent successivement, et où ils figurent, par nature, dans des colonnes ouvertes à cet effet. Cette consignation a lieu au fur et à mesure de la remise des titres ou de l'exigibilité des créances de l'État sur les redevables.

Ces sommiers sont soumis à une vérification approfondie des vérificateurs et inspecteurs chargés de la surveillance des receveurs. Ils doivent s'assurer que chaque article est porté avec exactitude sur le sommier, que les droits et produits sont exigibles, et qu'ils sont inscrits dans les colonnes qui leur sont destinées.

Les recouvrements opérés sur ces droits et produits sont portés sur des registres à colonnes disposés de la même manière que les sommiers, et qui sont également vérifiés par les employés supérieurs.

Au commencement de chaque trimestre, les receveurs forment un état des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent, rappelant ceux des trimestres antérieurs. L'état pour l'année entière est certifié par un employé supérieur et sert de base et de justification aux comptes d'année.

Le compte de la première année de l'exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés, et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le restant à recouvrer au 1er janvier sur les droits et produits constatés, 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les

receveurs sont déchargés; 3° celui des produits mis à la charge de ces préposés, ou recouvrables sur les parties, à reporter à l'exercice courant; 4° et les droits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

Les directeurs dans les départements arrêtent, au vu des pièces produites par les receveurs, les états des articles irrecouvrables tombés en non-valeur, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés dans le cours de l'exercice et sont à reporter à l'exercice suivant.

L'état des articles à mettre à la charge des comptables, pour cause de négligence dans le recouvrement, est aussi dressé par les directeurs; mais l'administration statue en premier ressort sur cette responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du Ministre.

Ces divers états sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Le tableau suivant présente les résultats de l'apurement des droits et produits constatés de l'exercice 1837.

On y voit que le total définitif de ces droits et produits constatés pour cet exercice, y compris ceux qui y ont été reportés de l'exercice 1836, s'est élevé à..... 226,407,496f 44

Qu'il y a lieu de déduire, pour les droits et produits qui ont été reconnus irrecouvrables..... 4,297,966 11

Et que, par conséquent, les droits et produits susceptibles de recouvrement se trouvent réduits à..... 222,109,530 33

Qu'il a été recouvré pendant la durée de l'exercice..... 220,161,069 74

Qu'il restait à recouvrer à l'expiration de l'exercice..... 1,948,460 59

Et que cette somme a été reportée à l'exercice 1838 pour être recouvrée, savoir:

Sur les comptables, qui en ont été déclarés responsables..... 601 25

Et sur les redevables des droits et produits..... 1,947,859 34

SOMME PAREILLE..... 1,948,460 59

Tableau des Droits et Produits constatés *sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, pour l'exercice 1837.*

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS. qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1836.	DROITS CONSTATÉS. pendant l'exercice 1837.	DROITS CONSTATÉS. total des droits constatés de l'exercice 1837.	DROITS CONSTATÉS. à déduire les droits et produits reconnus irrecouvrables.	DROITS CONSTATÉS. reste en droits et produits constatés pour l'exercice 1837.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1837.	RESTE A RECOUVRER, REPORTÉ A L'EXERCICE 1838. Droits et produits constatés mis à la charge des comptables.	RESTE A RECOUVRER, REPORTÉ A L'EXERCICE 1838. Droits et produits constatés à recouvrer sur les débiteurs.	RESTE A RECOUVRER, REPORTÉ A L'EXERCICE 1838. total.	OBSERVATIONS.
ENREGISTREMENT. Droits proportionnels.	Ventes	de meubles	153f 34c	8,738,938f 75c	8,739,092f 09c	"	8,739,092f 09c	8,738,938f 75c	"	153f 34c	153f 34c	
		d'immeubles	41,879 83	79,358,379 94	79,400,259 77	3,605f 25c	79,396,654 52	79,348,551 30	"	48,103 22	48,103 22	
	Donations	en ligne directe	"	6,060,266 43	6,060,266 43	"	6,060,266 43	6,060,266 43	"	"	"	
		entre époux	"	39,698 95	39,698 95	"	39,698 95	39,698 95	"	"	"	
	Successions	en ligne collatérale	"	1,113,164 83	1,113,164 83	"	1,113,164 83	1,113,164 83	"	"	"	
		entre personnes non parentes	467 50	733,038 86	733,506 36	467 50	733,038 86	733,038 86	"	"	"	
		en ligne directe	132 00	9,471,581 24	9,471,713 24	2,941 02	9,468,772 22	9,468,639 08	"	133 14	133 14	
		entre époux	7,858 96	3,930,913 85	3,938,772 81	"	3,938,772 81	3,932,198 64	"	6,574 17	6,574 17	
		en ligne collatérale	101 51	18,549,175 66	18,549,277 17	"	18,549,277 17	18,549,061 78	"	215 39	215 39	
		entre personnes non parentes	"	3,902,137 61	3,902,137 61	"	3,902,137 61	3,902,137 61	"	"	"	
		Baux et antichrèses	"	1,498,040 12	1,498,040 12	"	1,498,040 12	1,498,040 12	"	"	"	
		adjudications au rabais et marchés	"	794,074 97	794,074 97	"	794,074 97	794,061 77	"	13 20	13 20	
	Actes divers	Obligations	128 82	7,197,385 40	7,197,514 22	"	7,197,514 22	7,197,385 40	"	128 82	128 82	
		Cautionnements	"	817,079 13	817,079 13	179 35	816,899 78	816,899 78	"	"	"	
		Libérations	"	3,932,601 53	3,932,601 53	"	3,932,601 53	3,932,601 53	"	"	"	
		Condamnations, collocations et liquidations	202 81	1,514,689 50	1,514,892 31	"	1,514,892 31	1,514,689 50	"	202 81	202 81	
	Droits fixes	Actes civils et administratifs	"	6,057,925 32	6,057,925 32	4 40	6,057,920 92	6,057,920 92	"	"	"	
		—— judiciaires	"	4,010,050 00	4,010,050 00	16 50	4,010,033 50	4,010,033 50	"	"	"	
		—— extrajudiciaires	2 20	8,462,653 83	8,462,656 03	20 90	8,462,635 13	8,462,635 13	"	"	"	
		—— de l'état civil	"	1,969 00	1,969 00	"	1,969 00	1,969 00	"	"	"	
	Droits et demi-droits en sus		6,854 33	1,751,097 57	1,757,951 90	4,259 14	1,753,692 76	1,750,455 49	"	3,237 27	3,237 27	
	TOTAL de l'enregistrement (y compris le décime pour franc)		57,781 30	167,934,862 49	167,992,643 79	11,494 06	167,981,149 73	167,922,388 37	"	58,761 36	58,761 36	
GREFFES (y compris le décime pour franc)			"	4,258,918 10	4,258,918 10	18 48	4,258,899 62	4,258,899 62	"	"	"	
HYPOTHÈQUES (*idem*)			4,378 22	1,776,537 08	1,780,915 30	5,556 21	1,775,359 09	1,774,690 40	"	668 69	668 69	
AMENDES de toute nature (*idem*)			(1) 292,831 54	5,289,830 48	5,582,662 02	1,843,699 12	3,738,962 90	3,280,120 71	169f 40c	458,672 79	458,842 19	(1) Y compris 172,112 francs 11 centimes concernant les amendes attribuées aux communes et hospices.
DÉCIME pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			"	109,087 74	109,087 74	14	109,087 60	109,087 60	"	"	"	
PASSE-PORTS et permis de port d'armes de chasse			"	2,465,724 00	2,465,724 00	"	2,465,724 00	2,465,724 00	"	"	"	
DROITS de sceau attribués au Trésor (2)			"	88,598 41	88,598 41	"	88,598 41	88,598 41	"	"	"	(2) Voir page 108 le Développement par nature des lettres patentes scellées, du produit des droits de sceau et des remises accordées.
MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			"	275,316 49	275,316 49	"	275,316 49	275,316 49	"	"	"	
RECOUVREMENTS de frais de justice			521,002 89	3,629,863 29	4,150,866 18	2,011,157 64	2,139,708 54	1,592,977 20	394 20	546,337 14	546,731 34	
RECOUVREMENTS de frais de poursuites et d'instances			7,328 94	76,947 63	84,276 57	14,066 09	70,210 48	60,594 96	10 05	9,605 47	9,615 52	
			883,322 89	185,905,685 71	186,789,008 60	3,885,991 74	182,903,016 86	181,828,397 76	573 65	1,074,045 45	1,074,619 10	
TIMBRE	Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)		"	88,396 18	88,396 18	"	88,396 18	88,396 18	"	"	"	
	Timbre non sujet au décime pour franc		205 90	32,476,485 06	32,476,690 96	167 25	32,476,523 71	32,476,518 76	"	4 95	4 95	
REVENUS et prix de vente de domaines.	Pêche (baux et licences)		52,618 35	409,759 60	462,377 95	8,955 96	453,421 99	405,826 21	"	47,595 78	47,595 78	
	Revenus de domaines		44,151 81	383,006 06	427,157 87	24,486 41	402,671 46	368,557 86	"	34,113 60	34,113 60	
	Produits des terrains des fortifications. (*Loi du 24 avril 1832.*)		2,508 70	480,029 28	482,537 98	8,187 83	474,350 15	471,121 85	"	3,228 30	3,228 30	
	Dommages-intérêts adjugés à l'État		42,912 16	423,135 07	466,047 23	238,853 46	227,193 77	165,388 20	27 60	61,777 97	61,805 57	
	Rentes (arrérages et rachats)		14,621 24	59,416 65	74,037 89	2,459 48	71,578 41	55,979 60	"	15,598 81	15,598 81	
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles		3,066 64	69,438 78	72,505 42	9,424 60	63,080 82	62,663 35	"	417 47	417 47	
	Épaves, déshérences et biens vacants		32,094 19	469,077 62	501,171 81	2,498 77	498,673 04	455,734 22	"	42,938 82	42,938 82	
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures		72,422 34	1,270,261 25	1,342,683 59	6,561 31	1,336,122 28	1,261,718 44	"	74,403 84	74,403 84	
	Produits de l'ancien domaine extraordinaire		"	784,859 17	784,859 17	"	784,859 17	(3) 784,483 24	"	375 93	375 93	
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		62,299 69	99,262 98	161,562 67	22,917 77	138,614 90	92,883 11	"	45,731 79	45,731 79	(3) Y compris 20,673 francs 87 centimes recouvrés par le caissier central du trésor, et reportés ici par virement.
DOMAINES et bois engagés ou échangés			342,431 96	443,555 62	785,987 58	82,704 83	703,282 75	376,243 90	"	327,038 85	327,038 85	
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères			207,973 03	1,284,498 51	1,492,471 54	4,726 70	1,487,744 84	(4) 1,267,157 06	"	220,587 78	220,587 78	(4) Déduction faite de 85,732 fr. 50 cent. annulés par virement, pour être reportés aux crédits des ministres de la guerre et de la marine, et de 443 francs 69 centimes pour être classés aux *produits divers*. (*Prix de vente de quatre hôtels à Paris.*)
			1,760,628 90	224,646,867 54	226,407,496 44	4,297,966 11	222,109,530 33	220,161,069 74	601 25	1,947,859 34	1,948,460 59	

DÉVELOPPEMENT DES RECOUVREMENTS

EFFECTUÉS SUR L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE ET LES DOMAINES, PENDANT L'EXERCICE 1837.

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. GREFFES, y compris le décime pour franc.	HYPOTHÈQUES, y compris le décime pour franc.	AMENDES de toute nature; y compris le décime pour franc.	DÉCIME pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	PASSEPORTS et permis de port d'armes de chasse.	MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.	PÊCHE, (baux et licences).	REVENUS de domaines.	PRODUITS des terrains des fortifications. (*Loi du 24 avril 1833.*)	Dommages-intérêts adjugés à l'État.	RENTES (arrérages et rachats).	PRIX de vente de mobilier et créances exigibles.	ÉPAVES, déshérences et biens vacants.	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII et antérieures.	PRODUIT de l'ancien domaine extraordinaire.	RECETTE accidentelle, y compris les relignats sur les biens des communes.	DOMAINES et bois engagés ou échangés.	PRIX de vente d'objets mobilier et immobilier provenant des ministères.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		
Ain	1,448,136	30,203	22,989	35,293	804	26,043	2,160	16,916	770	65	240,641	12,167	9	59	1,318	102	189	180				380	40,431	517	1,908,428	Ain.
Aisne	3,276,615	43,463	26,214	36,611	1,223	65,335	5,200	30,532	544	440	442,512	5,653	3,074	3,118	1,580	2	122	1,923	10,000			2,719		5,779	3,962,759	Aisne.
Allier	1,160,817	31,255	22,221	15,932	798	14,610	2,307	8,403	456	111	196,932	2,565	134		1,991	9	150	523				130		3,540	1,462,890	Allier.
Alpes (Basses-)	517,545	10,685	4,750	12,731	250	10,550	937	10,540	12	7	87,996			559	275		37	110				145		510	657,625	Alpes (Basses-).
Alpes (Hautes-)	412,635	16,351	5,858	18,486	404	12,410	1,045	6,326	65	80	87,142		24	1,678	341		413	10				78		5,163	575,516	Alpes (Hautes-).
Ardèche	1,279,898	46,785	13,108	21,871	1,214	9,348	1,645	10,925	204	23	227,321	1,551	293		1,832	14	160					88			1,616,389	Ardèche.
Ardennes	1,738,054	26,482	15,138	31,300	727	30,300	1,991	18,376	429	445	281,368	12,140	12,109	21,050	4,809	445	1,179	236	80,404			109		20,511	2,297,704	Ardennes.
Ariége	634,835	18,147	6,145	11,558	483	6,375	731	4,860	639	12	130,264	279	75		1,272	47	71	41				206		1,044	817,091	Ariége.
Aube	1,390,648	23,183	14,599	30,111	636	24,440	2,179	23,368	654	74	273,190	2,663	8,649		4,701	373	183	1,279				101		2,134	1,803,170	Aube.
Aude	1,221,269	29,356	18,171	20,300	786	7,004	1,869	13,157	290	81	205,686	535	33	1,039	645	169	121	1,233	388			134		15,718	1,538,194	Aude.
Aveyron	1,228,828	57,110	14,623	22,487	1,508	9,216	2,557	10,680	900	44	263,788	697	90		302	37	248	1,229				536		1,716	1,616,514	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	2,805,210	84,584	28,292	71,388	2,055	45,046	5,485	15,887	442	1,038	596,014		21,185	2,806	12	2,989	417	100	100			1,432		82,380	3,767,072	Bouches-du-Rhône.
Calvados	3,511,378	114,962	44,655	54,430	2,986	33,456	9,076	17,362	209	436	619,407		4,363	1,339	1,050	253	189	3,235				1,255		4,683	4,424,731	Calvados.
Cantal	951,445	41,624	11,926	10,578	1,135	22,110	1,479	4,105	423	17	166,185		290		371	7	2,551					577		632	1,215,552	Cantal.
Charente	1,515,552	27,721	20,125	13,188	720	11,559	3,418	9,113	119	310	274,672		395		438	91	50	161	197			146		7,956	1,892,941	Charente.
Charente-Inférieure	1,833,482	38,892	20,470	24,045	1,047	27,631	3,176	19,495	588	448	383,533	4,748	7,103	16,448	170	1,700	19	797	16,586			98		21,411	2,420,895	Charente-Inférieure.
Cher	1,149,996	31,897	11,140	20,764	788	16,624	1,767	6,801	194	130	198,083	2,198	774		455		108	1,498				436		19,494	1,763,153	Cher.
Corrèze	882,370	35,092	9,887	15,950	929	8,729	1,616	6,923	69	41	192,186	1,497	38		100	119	51		84			187		8,567	1,464,440	Corrèze.
Corse	143,572	7,751	733	10,719	188	5,263	228	24,471	525	3	53,565	500	10	182	201	823		304	1,784			87		4,738	255,653	Corse.
Côte-d'Or	2,209,025	48,892	24,866	73,786	1,233	41,290	2,348	20,775	530	834	398,097	5,899	1,507	19		207		158		56,658	85	526		15,467	2,861,837	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	1,316,113	15,628	12,253	11,588	441	14,076	1,386	7,920	103	139	212,067		3		355	90	55	35				85		2,256	1,652,620	Côtes-du-Nord.
Creuse	928,787	33,991	10,275	8,914	897	26,413	1,859	3,883	70	20	177,126		2,547		3	8	1,041	218	2,235			275		1,819	1,194,874	Creuse.
Dordogne	1,582,014	38,664	15,324	15,502	1,012	10,283	2,662	12,420	22	135	258,450	9,732	239	4,554	3,921	51	310	396				208		792	1,953,273	Dordogne.
Doubs	1,264,194	34,542	13,206	22,875	890	14,865	1,170	15,595	425	1,439	220,331	200	63	273	3,807	3		29				1,159		2,716	1,620,528	Doubs.
Drôme	1,593,059	42,003	13,788	36,633	997	26,009	1,970	19,315	358	52	234,980	6,551	3,063		4,683	323	470	1,855	1,069			128		2,149	1,982,174	Drôme.
Eure	2,863,154	70,829	36,841	37,118	2,110	52,168	9,747	23,301	456	165	545,697	24,384	157		739	193		325				1,506	6	6,583	3,694,639	Eure.
Eure-et-Loir	1,978,583	26,168	21,529	37,256	737	40,934	3,921	19,469	289	202	315,432		3,446	7,640	291	1,135	36	240	36,962			293		3,792	2,450,035	Eure-et-Loir.
Finistère	1,120,808	13,848	9,690	11,597	378	16,930	1,321	8,895	184	388	220,293		24	568	162	41	846	675		74,145	534	1,421		36,028	1,491,509	Finistère.
Gard	1,900,433	66,618	27,179	44,650	1,609	18,178	3,019	13,831	1,458	866	339,237	5,476	104		1,898	236			2,656		299			4,182	2,503,445	Gard.
Garonne (Haute-)	2,061,862	73,288	22,075	43,315	1,784	19,978	2,799	18,050	876	1,215	405,488	11,371	214			66					554			8,580	2,675,291	Garonne (Haute-).
Gers	1,239,396	37,381	12,669	12,247	994	11,858	1,739	6,361	1		211,492		2,327	7,806	314	603	285	7,722	48,475	910	768			4,114	1,538,093	Gers.
Gironde	3,300,787	141,376	49,326	64,564	3,691	44,018	5,310	16,247	562	2,516	792,720	20,185	549	4,719	575	120	299	486	7,566		1,965	1,197		11,775	4,522,377	Gironde.
Hérault	1,753,382	60,440	27,028	35,604	1,428	14,128	2,579	15,815	595	521	330,979		96	1,902	1,337			132	195		107			9,490	2,229,220	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,629,056	31,798	9,803	25,891	804	21,827	1,876	16,129	304	553	267,540	20	126		471	479	37	1,275	1,663		286			9,844	2,019,249	Ille-et-Vilaine.
Indre	1,011,123	31,255	14,958	14,712	838	12,793	2,439	6,804	258	87	205,652		1,749		450		7,184	136	1,573		275			250	1,305,583	Indre.
Indre-et-Loire	1,758,235	31,113	21,195	26,223	889	29,742	4,065	16,578	592	156	313,581	9,441	7,614	6,960	2,943	253	148	67	8,656		1,378			4,352	2,227,537	Indre-et-Loire.
Isère	2,903,833	69,280	35,811	66,239	2,380	47,261	5,058	31,865	331	195	501,042	1,525	1,652	796	2,589	255		4,262	24,990		122			11,381	3,735,010	Isère.
Jura	1,303,588	34,025	14,154	33,282	943	15,301	1,721	17,617	643	297	225,454	10,768	580	2,760	238	55		581	1,290		91			1,850	1,699,314	Jura.
Landes	646,306	19,713	5,400	6,886	529	6,992	964	4,845	26	73	112,914	7,179	322		16,780	266	278	277	173		650			4,281	818,117	Landes.
Loir-et-Cher	1,231,787	18,272	12,183	39,857	493	15,649	2,422	7,746	454	168	226,487	4,371	105		68	486		5			221			1,079	1,582,933	Loir-et-Cher.
Loire	1,610,142	61,276	19,044	19,843	1,566	11,427	2,355	6,593	126	94	265,837	4,900	5		46	1	20		24		290			444	2,908,280	Loire.
Loire (Haute-)	1,031,058	44,497	11,844	9,770	1,200	10,431	1,890	5,979	104	18	224,113	1,374	5,475	66	4	109		614	210		2,181			17,817	1,343,113	Loire (Haute-).
Loire-Inférieure	1,762,165	32,683	15,102	24,872	905	23,331	2,007	15,354	256	70	330,712	3,714	1,605	520	1,450	100		1,832	2,033		4,124	3,955		1,832	2,238,325	Loire-Inférieure.
Loiret	1,775,659	39,501	17,142	33,200	1,018	25,748	3,901	15,642	581	561	346,427	7,419	6								340			2,223	2,284,258	Loiret.
Lot	794,863	17,881	7,111	7,178	452	3,601	1,418	7,904	27	32	134,465	8,888													986,396	Lot.

Suite du *Développement des Recouvrements sur l'Enregistrement, le Timbre et les Domaines, effectués pendant le cours de l'exercice 1837.*

DÉPARTEMENTS.	ENREGISTREMENT, y compris le décime pour franc.	DROITS DIVERS. GREFFES, y compris le décime pour franc.	HYPOTHÈQUES, y compris le décime pour franc.	AMENDES de toute nature, y compris le décime pour franc.	DÉCIME pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe.	PASSEPORTS et permis de port d'armes de chasse.	MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation.	Recouvrements de frais de justice.	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances.	TIMBRE sujet au décime pour franc, le décime compris.	TIMBRE non sujet au décime pour franc.	PÊCHE, (baux et licences).
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Lot-et-Garonne	1,565,537	48,126	16,927	13,376	1,261	9,560	2,430	5,834	12	112	244,736	11,356
Lozère	448,933	19,756	5,600	6,008	475	3,066	938	5,325	51	6	92,775	»
Maine-et-Loire	1,836,106	25,251	27,162	21,091	656	39,142	2,704	14,857	227	816	302,026	18,800
Manche	2,446,279	64,772	21,061	21,546	1,714	17,929	4,985	20,164	346	159	399,432	4,123
Marne	2,297,328	36,163	23,500	39,143	963	44,092	3,704	23,972	466	501	373,161	4,720
Marne (Haute-)	1,419,168	20,657	7,264	34,045	574	21,822	1,136	15,836	1,019	183	218,218	452
Mayenne	1,202,701	21,945	10,916	17,981	630	25,574	2,090	9,530	247	82	164,263	»
Meurthe	2,186,707	28,916	16,596	49,095	731	31,300	2,223	24,250	2,399	1,184	357,247	20,480
Meuse	1,443,178	21,031	10,164	51,335	574	31,327	1,318	34,257	1,504	104	273,035	8,489
Morbihan	835,420	13,486	7,083	8,967	356	11,357	950	7,763	63	299	163,473	999
Moselle	1,894,408	25,132	17,300	48,928	630	31,629	1,940	25,400	2,170	822	331,059	8,765
Nièvre	1,478,563	53,889	22,546	28,351	1,527	8,668	2,718	12,809	200	73	286,684	6,057
Nord	4,879,464	55,673	39,442	67,774	1,503	79,625	8,014	42,035	6,436	1,507	731,571	345
Oise	2,028,219	45,837	28,300	55,687	1,252	58,418	5,859	25,072	762	122	412,705	2,180
Orne	2,041,121	54,574	24,426	53,627	1,504	24,648	5,732	20,311	320	101	365,766	»
Pas-de-Calais	3,529,997	34,752	31,934	41,036	962	82,659	5,593	28,203	2,301	364	391,525	»
Puy-de-Dôme	2,290,062	93,908	30,955	36,040	2,354	36,766	4,002	22,720	713	570	450,388	2,425
Pyrénées (Basses-)	1,299,487	57,263	15,629	22,481	1,378	25,516	2,518	8,953	2,224	330	296,233	175
Pyrénées (Hautes-)	767,139	32,005	7,713	19,424	799	6,369	1,364	5,239	1,833	64	188,059	116
Pyrénées-Orientales	463,801	8,412	5,208	11,972	223	6,332	699	14,161	1,485	87	92,711	»
Rhin (Bas-)	2,321,124	38,618	19,178	42,126	1,031	34,078	3,839	34,075	2,392	1,432	534,898	5,798
Rhin (Haut-)	1,905,760	41,130	19,148	57,455	982	27,985	1,939	34,878	3,092	1,135	414,238	2,066
Rhône	3,681,659	116,686	36,173	108,324	2,837	51,337	4,084	21,194	530	2,573	668,538	5,582
Saône (Haute-)	1,274,202	30,388	9,739	32,610	757	24,758	1,441	22,060	377	179	218,748	7,261
Saône-et-Loire	2,487,088	63,754	70,748	34,464	1,723	17,686	4,402	13,925	592	247	421,629	13,121
Sarthe	1,918,771	24,244	20,705	23,382	663	32,671	4,347	12,235	923	188	304,898	»
Seine. { Enregistrement	19,350,102	706,621	147,449	396,764	16,654	35,629	15,109	217,170	3,530	19,630	2,130,148	5,281
Seine. { Timbre et dom.	752	67	»	126,333	»	183,925	»	»	201	35,310	4,193,828	6,126
Seine-Inférieure	5,795,941	170,920	53,384	103,329	4,421	108,304	12,765	32,838	867	1,780	1,145,957	1,742
Seine-et-Marne	2,536,452	42,644	32,960	68,989	1,174	48,092	7,034	21,805	587	196	393,652	10,247
Seine-et-Oise	3,709,704	68,902	47,698	80,186	1,894	58,254	11,770	35,589	1,101	266	601,320	27,745
Sèvres (Deux-)	1,093,177	12,622	11,329	14,789	344	23,339	1,351	8,953	206	112	175,099	»
Somme	2,795,216	39,839	23,697	50,875	1,008	52,089	5,225	30,739	541	1,218	406,801	3,370
Tarn	1,276,614	31,462	11,500	23,404	839	14,587	1,971	17,319	273	90	194,475	»
Tarn-et-Garonne	907,443	20,019	9,323	7,748	533	10,477	2,011	6,446	35	37	161,458	8,208
Var	1,497,415	25,683	16,872	26,548	670	41,048	3,164	18,042	255	194	210,303	»
Vaucluse	1,397,186	25,951	12,210	21,434	684	22,494	2,622	13,821	95	232	221,941	»
Vendée	1,129,617	12,643	8,954	20,490	359	24,267	1,126	12,018	297	28	162,583	6,139
Vienne	1,336,820	29,093	19,138	33,342	701	19,913	2,319	9,443	162	120	222,888	2,290
Vienne (Haute-)	1,110,674	50,018	13,127	20,626	1,256	16,912	2,541	5,998	141	89	222,150	»
Vosges	1,523,045	20,139	9,909	46,228	544	20,219	947	17,449	1,366	440	253,554	1,963
Yonne	1,936,264	36,365	21,183	39,459	995	28,616	3,524	26,879	1,003	107	355,398	12,476
Virements { à ajouter	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Virements { à déduire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	167,922,388	4,258,899	1,774,690	3,280,120	109,087	2,465,724	275,316	1,592,977	60,594	88,396	32,476,518	405,826

DÉPARTEMENTS.	REVENUS de domaines.	PRODUITS des terrains des fortifications. (*Loi du 21 avril 1832.*)	Dommages-intérêts adjugés à l'Etat.	RENTES (arrérages et rachats).	PRIX de vente de mobilier et créances exigibles.	ÉPAVES, déshérences et biens vacants.	BIENS vendus en exécution des lois du ventôse an XII et antérieures.	PRODUIT de l'ancien domaine extraordinaire.	RECETTES accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes.	DOMAINES et bois engagés ou échangés.	PRIX de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	TOTAL des RECETTES.	DÉPARTEMENTS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Lot-et-Garonne	11,202	»	7	110	»	2,430	1,292	»	452	»	337	1,935,103	Lot-et-Garonne.
Lozère	»	»	169	27	»	»	188	»	83	»	284	583,692	Lozère.
Maine-et-Loire	1,187	220	785	»	»	1,114	10,510	»	699	»	10,774	2,314,133	Maine-et-Loire.
Manche	19,249	9,182	642	1,286	8	570	820	»	49	2,397	11,988	3,048,687	Manche.
Marne	9,190	4,240	3,436	43	738	3	54,283	»	131	1,272	2,006	2,923,157	Marne.
Marne (Haute-)	22	4,121	2,766	1,012	160	442	»	»	137	»	3,821	1,744,874	Marne (Haute-).
Mayenne	3,621	»	50	23	»	»	»	»	1,118	»	3,894	1,460,672	Mayenne.
Meurthe	22,726	5,729	5,014	3,196	158	891	3,359	»	339	6,374	22,642	2,792,067	Meurthe.
Meuse	1,086	2,856	5,568	214	150	2,208	8,114	»	121	231	11,478	1,908,351	Meuse.
Morbihan	647	2,331	68	158	»	»	1,557	»	39	»	8,675	1,063,698	Morbihan.
Moselle	1,086	45,852	4,494	6,458	519	3,732	882	»	628	1,070	42,141	2,495,354	Moselle.
Nièvre	17,238	»	1,779	120	405	17,323	60,565	»	477	»	16,013	2,016,013	Nièvre.
Nord	2,087	113,607	2,753	2,908	140	1,381	143,300	5,178	448	»	88,062	6,273,262	Nord.
Oise	2,143	»	2,871	25	225	»	23,774	»	9,257	492	30,327	3,336,496	Oise.
Orne	1,214	»	6,878	67	»	5	1,571	»	98	»	2,800	2,604,772	Orne.
Pas-de-Calais	11,314	84,077	1,211	7,093	102	118	24,020	»	338	»	57,296	4,334,979	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	386	160	259	4	»	101	4,300	»	650	»	4,943	2,981,714	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses-)	142	9,996	58	»	100	14,270	»	»	616	»	28,034	1,785,410	Pyrénées (Basses-).
Pyrénées (Hautes-)	678	50	2,131	29	171	27	»	»	62	»	4,599	1,037,889	Pyrénées (Hautes-).
Pyrénées-Orientales	691	3,961	2,108	136	»	130	2,989	»	14	5,351	20,576	641,054	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas-)	11,096	33,287	8,951	1,092	937	5,400	10,539	351	14,535	262,815	37,586	3,425,487	Rhin (Bas-).
Rhin (Haut-)	3,768	4,125	5,013	277	159	6,380	284	»	613	41,806	17,256	2,589,437	Rhin (Haut-).
Rhône	87	»	5	»	1,428	465	495	»	586	»	26,374	4,728,763	Rhône.
Saône (Haute-)	747	»	859	91	275	798	264	»	142	»	5,971	1,631,648	Saône (Haute-).
Saône-et-Loire	1,300	»	2,035	389	641	777	5,475	»	583	»	1,585	3,142,143	Saône-et-Loire.
Sarthe	18,348	10	1,974	122	»	238	»	»	257	313	2,910	2,367,206	Sarthe.
Seine. { Enregistrement	20,263	1,359	227	138	2,466	160,140	156,915	»	3,729	»	63,666	23,455,001	Seine. { Enregistrement
Seine. { Timbre et dom.	71,013	2,940	139	460	23,207	182,960	150,347	620,000	1,150	»	117,670	5,715,536	Seine. { Timbre et dom.
Seine-Inférieure	6,917	29,185	7,985	4,980	140	904	98,719	»	9,104	5,492	33,884	7,629,568	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	2,405	»	1,003	158	3,190	1,556	5,731	»	4,025	»	11,729	3,193,637	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	19,432	»	6,037	4,536	4,782	10,162	100,078	»	8,318	»	59,192	4,856,973	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux-)	66	»	317	80	»	432	»	5,227	487	»	4,347	1,352,283	Sèvres (Deux-).
Somme	3,012	8,843	373	400	854	3,495	58,134	»	1,732	»	19,091	3,506,581	Somme.
Tarn	900	»	587	1	524	3	200	»	108	»	3,337	1,578,902	Tarn.
Tarn-et-Garonne	1,079	»	340	412	377	579	4,815	»	783	»	364	1,142,695	Tarn-et-Garonne.
Var	2,383	14,174	865	171	48	152	166	»	539	»	114,319	1,973,919	Var.
Vaucluse	339	»	171	176	»	»	1,053	»	82	»	3,356	1,736,554	Vaucluse.
Vendée	220	137	125	1,869	500	105	1,510	1,327	366	»	9,377	1,295,873	Vendée.
Vienne	271	»	229	260	493	488	600	»	287	2,023	4,546	1,685,406	Vienne.
Vienne (Haute-)	40	»	155	»	732	413	22,633	»	370	»	3,887	1,471,768	Vienne (Haute-).
Vosges	65	»	10,419	3,237	519	212	2,107	»	124	»	4,077	1,913,472	Vosges.
Yonne	3,847	»	1,983	36	338	916	22,778	»	135	1,010	57,022	2,550,345	Yonne.
Virements { à ajouter	»	»	»	»	»	»	»	20,673	»	»	»	20,673	
Virements { à déduire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	86,176	86,176	
	368,557	471,121	165,388	55,979	62,663	455,734	1,261,718	784,483	92,883	376,243	1,267,157	220,073,471	
A AJOUTER : Pour droits de sceau attribués au Trésor. (Département de la Seine)												83,598	
TOTAL GÉNÉRAL												220,161,069	

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1837.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1836.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837. en plus.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837. en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837.
ENREGISTREMENT	Droits proportionnels. Ventes	de meubles	8,738,938f 75c	8,314,870f 83c	424,067f 92c	//	Multiplicité des ventes de meubles et de marchandises aux enchères. Prix élevé des ventes de coupes de bois de l'état, de la couronne et des communes.
		d'immeubles	79,348,551 30	78,699,207 66	649,343 64	//	Accroissement du prix des immeubles et du nombre des ventes, par l'effet des progrès de la division des propriétés.
	Donations	en ligne directe	6,060,266 43	5,831,862 62	228,403 81	//	Partages anticipés faits par les père et mère à leurs enfants.
		entre époux	39,698 95	42,439 58	//	2,740 63	
		en ligne collatérale	1,113,164 83	1,090,096 79	23,068 04	//	Importance et nombre plus ou moins grands, des donations enregistrées dans les deux années de comparaison.
		entre personnes non parentes	733,038 86	694,442 47	38,596 39	//	
	Successions	en ligne directe	9,468,639 08	8,730,924 12	737,714 96	//	
		entre époux	3,932,198 64	3,456,797 18	475,401 46	//	Accroissement du nombre des déclarations proportionnellement à celui des décès. Une mortalité extraordinaire dans plusieurs départements.
		en ligne collatérale	18,549,061 78	16,711,210 75	1,837,851 03	//	
		entre personnes non parentes	3,902,137 61	4,098,654 30	//	196,516 69	Plus grande importance des successions déclarées en 1836.
	Actes divers	baux et antichrèses	1,498,040 12	1,520,287 54	//	22,247 42	Les baux notariés deviennent de plus en plus rares. On ne fait enregistrer les baux sous seing privé qu'en cas d'absolue nécessité.
		adjudications au rabais et marchés	794,061 77	676,740 39	117,321 38	//	Nombre plus considérable d'adjudications pour les travaux d'utilité publique ou communale.
		obligations	7,197,385 40	6,605,267 46	592,117 94	//	Défaut de vente des vins et crise commerciale qui ont nécessité des emprunts hypothécaires.
		cautionnements	816,899 78	817,802 42	//	902 64	On ne peut indiquer la cause de cette faible diminution.
		libérations	3,932,601 53	4,001,248 27	//	68,646 74	Cette diminution est un fait corrélatif avec augmentation des droits sur les obligations.
		condamnat., collocat. et liquidat.	1,514,689 50	1,375,919 02	138,770 48	//	Gêne de la propriété foncière dans plusieurs départements. Plus d'activité de la part de quelques tribunaux.
	Droits fixes	Actes civils et administratifs	6,057,920 92	5,838,842 80	219,078 12	//	Activité des affaires. Développement industriel et commercial.
		—— judiciaires	4,010,033 50	3,943,051 18	66,982 32	//	Accroissement du nombre des procès.
		—— extrajudiciaires	8,462,635 13	7,860,838 95	601,796 18	//	Mêmes causes que pour les condamnations, etc.
		—— de l'état civil	1,969 00	2,073 50	//	104 50	Diminution sans importance.
	Droits et demi-droits en sus		1,750,455 49	1,774,299 99	//	23,844 50	Quelques recouvrements considérables effectués en 1836.
TOTAL de l'Enregistrement (y compris le décime pour franc)			167,922,388 37	162,086,877 82	6,150,513 67	315,003 12	
GREFFES (y compris le décime pour franc)			4,258,899 62	4,143,684 00	115,215 62	//	Mêmes causes que pour les condamnations, etc.
HYPOTHÈQUES (*idem*)			1,774,690 40	1,712,126 29	62,564 11	//	Transcription des partages anticipés. Accroissement du nombre des ventes d'immeubles. Du reste, mêmes causes d'augmentation que pour les obligations.
AMENDES de toute nature (y compris le décime.)			3,280,120 71	(1) 4,004,088 44	//	723,967 73	Amnisties accordées par les ordonnances des 8 et 30 mai 1837.
DÉCIME pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe			109,087 60	105,870 96	3,216 64	//	Mêmes causes que pour les droits de greffe.
PASSE-PORTS et permis de port d'armes de chasse			2,465,724 00	2,486,077 00	//	20,353 00	Délivrance d'un moins grand nombre de passe-ports. Défaut de surveillance quant aux ports d'armes dans quelques départements.
DROITS de sceau attribués au Trésor			88,598 41	89,915 92	//	1,317 51	Diminution sans importance.
MOITIÉ des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation			275,316 49	276,313 98	//	997 49	*Idem.*
RECOUVREMENTS de frais de justice			1,592,977 20	1,487,385 91	105,591 29	//	Condamnations plus importantes.
RECOUVREMENTS de frais de poursuites et d'instances			60,594 96	52,776 65	7,818 31	//	Il y avait eu diminution en 1836.
			181,828,397 76	176,445,116 97	6,414,919 64	1,061,638 85	
TIMBRE	Timbre sujet au décime pour franc (y compris le décime pour franc)		88,396 18	105,846 82	//	17,450 64	Diminution sur les catalogues et prospectus et sur les livres de commerce.
	Timbre non sujet au décime pour franc		32,476,518 76	31,617,848 07	858,670 69	//	Le timbre de dimension a augmenté de 942,030 francs. Le timbre proportionnel a diminué de 83,360 francs; reste en augmentation 858,670 francs.
REVENUS et prix de vente de domaines.	Pêche (baux et licences)		405,826 21	422,136 15	//	16,309 94	Il y avait eu une augmentation de 27,164 francs en 1836.
	Revenus de domaines		368,557 86	424,259 65	//	55,701 79	Résultat de la vente successive des domaines de l'État.
	Produits des terrains des fortifications. (*Loi du 21 avril 1832.*)		471,121 85	447,466 64	23,655 21	//	Arriéré recouvré en 1837.
	Dommages-intérêts adjugés à l'État		165,388 20	151,612 68	13,775 52	//	*Idem.*
	Rentes (arrérages et rachats)		55,979 60	126,463 14	//	70,483 54	Il y avait eu une augmentation extraordinaire de 61,143 francs en 1836.
	Prix de vente de mobilier et créances exigibles		62,663 35	117,415 99	//	54,752 64	Ressources qui s'éteignent.
	Épaves, déshérences et biens vacants		455,734 22	556,165 89	//	100,431 67	Successions en déshérence moins productives qu'en 1836.
	Biens vendus en exécution des lois du 5 ventôse an XII, et antérieures		1,261,718 44	1,790,660 63	//	528,942 19	Moins de ventes en 1837.
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire		784,483 24	//	784,483 24	//	Ce produit n'a été reçu, pour le compte de l'État, qu'à partir de 1837.
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes		92,883 11	111,038 38	//	18,155 27	Recettes variables par leur nature. Il y avait eu une augmentation de 16,266 francs en 1836.
DOMAINES et bois engagés ou échangés			376,243 90	448,199 34	//	71,955 44	Il y avait eu 264,700 francs d'augmentation en 1836.
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères			1,267,157 06	1,332,170 35	//	65,013 29	Ce produit était compris, en 1836, avec les produits divers du Budget. (*Voir* page 237 de la 2e partie du Compte des finances de 1837.) La différence sur 1837 n'a aucune cause précise.
			220,161,069 74	214,096,400 70 (2)	8,125,504 30	2,060,835 26	
					En plus..... 6,064,669 04		

(1) Y compris 981,269f 02c pour amendes attribuées aux communes et hospices qui étaient classées, en 1836, aux *produits divers du Budget*. (*Voir* page 237 du Compte des finances de l'année 1837, 2e partie.)

(2) D'après le compte de l'année 1837 (page 64 de la 2e partie), les recettes de l'exercice 1836 ne s'élevaient qu'à 211,782,961f 33c. Elles sont augmentées, dans le présent tableau, de 981,269f 02c, et de 1,332,170f 35c pour les deux causes exprimées ci-dessus.

Tableau de Développement, par nature d'Actes et de Mutations, des Droits d'Enregistrement constatés pour l'exercice 1837.

Ce tableau fait connaître, pour chaque nature ou espèce d'actes et de mutations, selon les divisions des tarifs, le montant des valeurs sur lesquelles les droits proportionnels d'enregistrement ont été liquidés, le nombre des actes qui ne donnent lieu qu'à des droits fixes, et le montant des droits constatés.

Les détails qu'il renferme font connaître la consistance de la matière imposable pour chaque partie de cette contribution publique, et fournissent les moyens de combiner sur des bases certaines les améliorations dont les tarifs pourraient être susceptibles. On peut y puiser aussi des renseignements sur le mouvement annuel des propriétés mobilières et immobilières, et sur le nombre et l'objet des différents actes qui ont été soumis aux droit. Enfin ils mettent à portée de reconnaître les parties sur lesquelles frappent les variations qui se font remarquer dans le produit de l'impôt pour chaque exercice.

Le tableau est divisé en trois parties principales, qui sont elles-mêmes subdivisées par paragraphes.

La première partie, composée de seize paragraphes, comprend les transmissions de propriété, d'usufruit et de jouissance de meubles et d'immeubles, et les actes et jugements sujets aux droits proportionnels.

La seconde partie, formée de quatre paragraphes, présente les actes et jugements tarifés à des droits fixes.

Et la troisième, en un seul paragraphe, indique les droits et demi-droits en sus encourus, à titre d'amendes, pour des contraventions à la loi.

Le décime pour franc auquel les droits d'enregistrement sont assujettis a été ajouté au total de chaque paragraphe.

On va indiquer sommairement les principaux résultats que fait ressortir le tableau dont il s'agit, et en présenter la comparaison avec ceux qui ont été publiés pour l'exercice 1836 dans la deuxième partie du compte de 1837, pages 66 à 79.

Ire PARTIE.

Droits proportionnels.

1° *Transmissions mobilières.* Les valeurs formant l'objet de ces transmissions, qui figurent aux paragraphes 1, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du tableau, se sont élevées, en 1837, à.. 1,378,917,365f 79c

Elles n'avaient monté, en 1836, qu'à..... 1,310,716,535 47

AUGMENTATION en 1837..... 68,200,830 32

Le nombre des actes de transmission de meubles, qui, par des exceptions prononcées par la loi, ne sont soumis qu'à des droits fixes, est, pour 1837, de..... 2,347
Il était, en 1836, de..... 3,215

Diminution en 1837..... 868

Les droits constatés sur les transmissions *mobilières* pour l'exercice 1837 présentent sur ceux de l'exercice précédent une augmentation nette de 926,629f 86c, qui s'établit ainsi qu'il suit :

Augmentation sur les ventes, les donations *entre-vifs* en ligne collatérale et entre personnes non parentes, les mutations *par décès* en ligne directe, entre époux et en ligne collatérale... 1,081,129f 10c

Diminution sur les donations *entre-vifs* en ligne directe et entre époux, et sur les mutations *par décès* entre personnes non parentes..... 154,499 24

RESTE AUGMENTATION..... 926,629 86

2° *Transmissions immobilières.* Les valeurs des immeubles transmis par ventes, donations entre-vifs et par décès, qui sont portés aux paragraphes 2 à 10 du tableau, montent pour l'année 1837, à..... 2,690,926,536f 16c
En 1836, ces valeurs ne s'étaient élevées qu'à..... 2,571,325,984 45

IL y a donc eu augmentation, en 1837, de..... 119,600,551 71

D'un autre côté, le nombre des actes portant transmission d'immeubles que les lois ne tarifent qu'à un droit fixe s'est élevé, en 1837, à..... 410
Il n'était, en 1836, que de..... 341

AUGMENTATION en 1837..... 69

Les droits sur les transmissions *immobilières* pour l'exercice 1837 offrent, sur ceux qui ont été constatés pour l'exercice 1836, une augmentation de 3,292,563f 08c, savoir :

Augmentation sur les ventes, les donations *entre-vifs* autres que celles entre époux et en ligne collatérale, et les mutations *par décès*, autres que celles entre personnes non parentes. 3,413,063f 40c

Diminution sur les donations *entre-vifs* entre époux et en ligne collatérale, et sur les mutations *par décès* entre personnes non parentes..... 120,500 32

RESTE AUGMENTATION..... 3,292,563 08

3° *Baux et antichrèses.* Les valeurs qui ont fait l'objet de ces deux espèces d'actes portés au paragraphe 11, montent, pour l'exercice 1837, à..... 652,518,038f 00c
Elles se sont élevées, en 1836, à..... 663,697,001 75

DIMINUTION en 1837..... 11,178,963 75

Cette diminution sur les valeurs en a occasionné une de 22,247f 42c, dans les droits constatés, qui porte principalement sur les baux de biens meubles et immeubles dont la durée est limitée.

4° *Actes divers soumis aux droits proportionnels.* On comprend sous cette dénomination les adjudications au rabais et marchés, les obligations, les cautionnements, les libérations et les condamnations, collocations et liquidations. Ces actes figurent sur le tableau aux paragraphes 12 à 16. Les valeurs qu'ils comportent sont, en 1837, de..... 1,999,258,681f 30c

Elles ne montaient en 1836, qu'à..... 1,905,836,274 25

AUGMENTATION en 1837..... 93,422,407 05

Cette augmentation en a causé une de 778,494f 12c sur les droits, savoir.

Augmentation sur les adjudications au rabais et marchés, les obligations et les condamnations, collocations et liquidations..... 847,864f 17c

Diminution sur les cautionnements et libérations..... 69,370 05

RESTE AUGMENTATION..... 778,494 12

IIe PARTIE.

Droits fixes.

Le nombre des actes et jugements soumis à des droits fixes, et désignés dans les quatre paragraphes de la IIe partie du tableau de développement, monte, en 1837, à..... 8,645,653f

En 1836, il ne s'était élevé qu'à..... 8,242,708

AUGMENTATION en 1837..... 402,945

Par suite de cette augmentation du nombre des actes et jugements, les droits ont éprouvé une plus-value de 887,791f 70c, qui se répartit entre les actes civils et administratifs, les actes judiciaires, et les actes extrajudiciaires: ceux-ci entrent dans cette augmentation pour 601,814f 87c.

IIIe PARTIE.

Droits en sus.

Les droits et demi-droits en sus, constatés en 1837, pour des contraventions à la loi sur l'enregistrement, se sont élevés à..... 1,757,930f 12c

Ils ne montaient, en 1836, qu'à..... 1,787,055 80

DIMINUTION en 1837..... 29,125 68

Le recouvrement des droits en sus est dû, pour la majeure partie, au travail des préposés; la faible diminution qu'ils ont éprouvée en 1837 porte principalement sur les ventes d'immeubles qui on présenté moins de contraventions.

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

NATURE DES ACTES ET MUTATIONS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1837.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS en 1836.	AUGMENTATION en 1837.	DIMINUTION en 1837.
Transmissions mobilières	19,523,827f 62c	18,597,197f 76c	926,629f 86c	"
Transmissions immobilières	112,424,083 41	109,131,520 33	3,292,563 08	"
Baux et antichrèses	1,498,040 12	1,520,287 54	"	22,247f 42c
Actes divers soumis aux droits proportionnels	14,256,162 16	13,477,668 04	778,494 12	"
Actes divers soumis aux droits fixes	18,532,600 34	17,644,808 64	887,791 70	"
Droits et demi-droits en sus	1,757,930 12	1,787,055 80	"	29,125 68
	167,992,643 77	162,158,538 11	5,885,478 76	51,373 10
	AUGMENTATION en 1837...		5,834,105 66	

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	PREMIÈRE PARTIE. DROITS PROPORTIONNELS.			
	§ Ier. *Transmissions entre-vifs de meubles à titre onéreux.*			
1	Ventes de meubles et récoltes sur pied	2f 00c p. 0/0	173,870,670f 00c	3,477,413f 40c
2	Ventes de coupes de bois	2 00 p. 0/0	71,411,705 00	1,428,234 10
3	Licitations et soultes de partage	2 00 p. 0/0	1,939,485 00	38,789 70
4	Ventes de marchandises avariées sur mer	1 00 fixe.	631 actes.	631 00
5	Ventes publiques de marchandises (*par les courtiers de commerce*)	0 50 p. 0/0	8,139,720 00	40,698 60
6	Ventes de meubles et marchandises des faillis	0 50 p. 0/0	2,363,050 00	11,815 25
7	Ventes de navires	1 00 fixe.	1,716 actes.	1,716 00
8	Constitutions, cessions et délégations de rentes ou pensions	2 00 p. 0/0	30,116,349 50	602,326 99
9	Cessions et délégations de rentes foncières créées avant la loi du 11 brumaire an VII	3 50 p. 0/0	2,437,812 00	85,323 45
10	Cessions et délégations de créances à terme	1 00 p. 0/0	168,768,098 00	1,687,680 98
11	Cessions d'actions et coupons d'actions mobilières des compagnies et sociétés d'actionnaires	0 50 p. 0/0	4,591,100 00	22,955 50
12	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de paix*	1 00 p. 0/0	221,960 00	2,219 60
13	Abandonnements pour fait d'assurance ou grosse aventure, *en temps de guerre*	0 50 p. 0/0	"	"
14	Première expédition d'ordonnances portant nomination d'avocats à la cour de cassation, notaires, avoués, greffiers, huissiers, agents de change, courtiers et commissaires priseurs. (*Loi du 21 avril 1832*)	10 " p. 0/0 du cautionnement	5,448,246 00	544,824 60
	TOTAUX. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	469,308,195 50	7,944,629 17
	TOTAUX. Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	2,347 actes	
	DÉCIME pour franc	.....	.....	794,462 92
	TOTAL du § Ier	.....	.....	8,739,092 09
	§ II. *Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.*			
15	Ventes autres que celles ci-après	5 50 p. 0/0	1,218,441,871 45	67,014,302 93
16	Ventes antérieures à la loi du 28 avril 1816	4 00 p. 0/0	2,425,085 00	97,003 40
17	Licitations et soultes de partage entre cohéritiers et copropriétaires au même titre	4 00 p. 0/0	85,804,476 50	3,432,179 06
18	Ventes de domaines de l'État	2 00 p. 0/0	1,956,685 00	39,133 70
	A reporter. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,308,628,117 95	"
	A reporter. Nombre d'actes soumis aux droits fixes	.....	"	"
	A reporter	.....	.....	70,582,619 09

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § II.			
	Transmissions entre-vifs d'immeubles à titre onéreux.			
	Reports { des valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,308,628,117f 95c	70,582,619f 09c
	Reports { du nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	"	"
19	Ventes de biens situés, soit en pays étrangers, soit dans les colonies françaises.....	10f 00c fixe.	410 actes.	4,100 00
20	Réunions de l'usufruit à la propriété par cession lorsque le droit de transcription n'a pas été perçu lors de la transmission de la propriété.	1 50 p. 0/0	9,486,683 33	142,300 25
21	Résolutions de contrats de ventes par jugements.....	4 00 p. 0/0	2,362,980 00	94,519 20
22	Échanges (*sur l'une des parts*).....	2 50 p. 0/0	29,377,751 60	734,443 79
23	Retours ou plus-values dans les échanges.....	5 50 p. 0/0	9,226,969 45	507,483 32
24	Adjudications d'immeubles dépendants de successions sous bénéfice d'inventaire au profit des héritiers.....	1 50 p. 0/0	7,773,893 33	116,608 49
	Totaux. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	1,366,856,395 66	72,182,074 14
	Totaux. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	410 actes.	
	Décime pour franc.....	.....	.....	7,218,207 41
	Total du § II.....	.....	.....	79,400,281 55
	§ III.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne directe.			
25	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 62 1/2 0/0	223,197,073 60	1,394,981 71
26	*Idem* (*immeubles*).....	2 75 p. 0/0	51,611,489 45	1,419,315 96
27	Hors contrats de mariage ne contenant pas partage (*meubles*).....	1 25 p. 0/0	16,123,850 40	201,548 13
28	*Idem* (*immeubles*).....	4 00 p. 0/0	15,837,130 75	633,485 23
29	Hors contrats de mariage avec partage [Articles 1075 et 1076 du Code civil] (*meubles*).....	0 25 p. 0/0	38,202,108 00	95,505 27
30	*Idem* (*immeubles*).....	1 00 p. 0/0	176,449,682 00	1,764,496 82
	Totaux.....	.....	521,421,334 20	5,509,333 12
	Décime pour franc.....	.....	.....	550,933 31
	Total du § III.....	.....	.....	6,060,266 43
	§ IV.			
	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre époux.			
31	Par contrats de mariage (*meubles*).....	0 75 p. 0/0	1,415,120 00	10,613 40
32	*Idem* (*immeubles*).....	3 00 p. 0/0	557,520 00	16,725 60
33	Hors contrats de mariage (*meubles*).....	1 50 p. 0/0	217,830 00	3,267 45
34	*Idem* (*immeubles*).....	4 50 p. 0/0	121,855 55	5,483 50
	Totaux.....	.....	2,312,325 55	36,089 95
	Décime pour franc.....	.....	.....	3,608 99
	Total du § IV.....	.....	.....	39,698 94

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés
	§ V. *Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale.* *Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces.* (*Loi du 21 avril 1832.*)			
35	Par contrats de mariage (*meubles*)	2f 00c p. 0/0	5,458,302f 50c	109,166f 05c
36	*Idem* (*immeubles*)	4 50 p. 0/0	2,473,737 77	111,318 20
37	Hors contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	4,368,770 00	131,063 10
38	*Idem* (*immeubles*)	6 50 p. 0/0	7,017,901 53	458,113 60
	Entre Grands-oncles, Grand's tantes, Petits-neveux, Petites-nièces, Cousins germains. (*Même loi.*)			
39	Par contrats de mariage (*meubles*)	2 50 p. 0/0	571,322 00	14,283 05
40	*Idem* (*immeubles*)	5 00 p. 0/0	568,340 00	28,417 00
41	Hors contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	464,742 50	18,589 70
42	*Idem* (*immeubles*)	7 00 p. 0/0	810,278 57	56,719 50
	Entre Parents au delà du quatrième degré et jusqu'au douzième. (*Même loi.*)			
43	Par contrats de mariage (*meubles*)	3 00 p. 0/0	373,290 00	11,198 70
44	*Idem* (*immeubles*)	5 50 p. 0/0	340,040 00	18,702 20
45	Hors contrats de mariage (*meubles*)	5 00 p. 0/0	398,062 00	19,903 10
46	*Idem* (*immeubles*)	8 00 p. 0/0	417,538 50	33,403 08
47	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, en ligne collatérale, antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	"	1,090 75
	TOTAUX		23,292,325 37	1,011,968 03
	DÉCIME pour franc			101,196 80
	TOTAL du § V			1,113,164 83
	§ VI. *Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes.* (*Loi du 21 Avril 1832.*)			
48	Par contrats de mariage (*meubles*)	4 00 p. 0/0	2,536,090 00	101,443 60
49	*Idem* (*immeubles*)	6 00 p. 0/0	1,519,017 50	91,141 05
50	Hors contrats de mariage (*meubles*)	6 00 p. 0/0	2,747,661 83	164,859 71
51	*Idem* (*immeubles*)	9 00 p. 0/0	3,427,108 33	308,439 75
52	Transmissions entre-vifs, à titre gratuit, entre personnes non parentes, antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	"	939 85
	TOTAUX		10,229,877 66	666,823 96
	DÉCIME pour franc			66,682 40
	TOTAL du § VI			733,506 36
	§ VII. *Mutations par décès en ligne directe.*			
53	De meubles	0 25 p. 0/0	403,834,052 00	1,009,585 13
54	D'immeubles	1 00 p. 0/0	760,106,326 00	7,601,063 26
	TOTAUX		1,163,940,378 00	8,610,648 39
	DÉCIME pour franc			861,064 84
	TOTAL du § VII			9,471,713 23

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ VIII.			
	Mutations par décès entre époux.			
55	De meubles	1f 50c p. 0/0	65,697,228f 00c	985,458f 42c
56	D'immeubles	3 00 p. 0/0	86,508,137 66	2,595,244 13
	TOTAUX		152,205,365 66	3,580,702 55
	DÉCIME pour franc			358,070 26
	TOTAL du § VIII			3,938,772 81
	§ IX.			
	Mutations par décès en ligne collatérale.			
	Entre Frères et Sœurs, Oncles et Tantes, Neveux et Nièces. (Loi du 21 avril 1832.)			
57	De meubles	3 00 p. 0/0	90,028,878 33	2,700,866 35
58	D'immeubles	6 50 p. 0/0	163,985,688 92	10,659,069 78
	Entre Grands-oncles, Grand's tantes, Petits-neveux, Petites-nièces Cousins germains. (Même loi.)			
59	De meubles	4 00 p. 0/0	14,832,680 50	593,307 22
60	D'immeubles	7 00 p. 0/0	19,527,019 28	1,366,891 35
	Entre Parents au delà du quatrième degré jusqu'au douzième. (Même loi.)			
61	De meubles	5 00 p. 0/0	10,986,156 80	549,307 84
62	D'immeubles	8 00 p. 0/0	12,234,591 25	978,767 30
63	Mutations par décès en ligne collatérale antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	//	14,769 41
	TOTAUX		311,595,015 08	16,862,979 25
	DÉCIME pour franc			1,686,297 93
	TOTAL du § IX			18,549,277 18
	§ X.			
	Mutations par décès entre personnes non parentes.			
	(Loi du 21 Avril 1832.			
64	De meubles	6 00 p. 0/0	28,155,951 83	1,689,357 11
65	D'immeubles	9 00 p. 0/0	20,526,737 44	1,847,406 37
66	Mutations par décès entre personnes non parentes, antérieures à la loi du 21 avril 1832	Diverses quotités.	//	10,634 35
	TOTAUX		48,682,689 27	3,547,397 83
	DÉCIME pour franc			354,739 78
	TOTAL du § X			3,902,137 61
	§ XI.			
	Baux et antichrèses.			
67	Baux de biens *meubles* et *immeubles* dont la durée est limitée	0 20 p. 0/0	640,280,435 00	1,280,560 87
68	Baux d'immeubles à vie, ou dont la durée est illimitée	4 00 p. 0/0	482,120 50	19,284 82
	A reporter		640,762,555 50	1,299,845 69

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XI.			
	Baux et antichrèses.			
	Report.....	.....	640,762,555f 50c	1,299,845c 69f
69	Baux de pâturages et nourriture d'animaux.....	0f 20c p. 0/0	398,160 00	796 32
70	Baux d'industrie.....	0 20 p. 0/0	1,844,495 00	3,688 99
71	Baux à cheptel et reconnaissances des bestiaux.....	0 20 p. 0/0	2,607,925 00	5,215 85
72	Baux à nourriture de personnes dont la durée est limitée.....	0 20 p. 0/0	4,766,125 00	9,532 25
73	Baux à nourriture de personnes dont la durée est illimitée.....	2 00 p. 0/0	966,448 50	19,328 97
74	Antichrèses ou engagements d'immeubles.....	2 00 p. 0/0	1,172,329 00	23,446 58
	TOTAUX.....	.....	652,518,038 00	1,361,854 65
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	136,185 47
	TOTAL du § XI.....	.....	.....	1,498,040 12
	§ XII.			
	Adjudications au rabais et marchés.			
75	Adjudications au rabais et marchés (*entre particuliers*).....	1 00 p. 0/0	71,620,534 00	716,205 34
76	*Idem* dont le prix doit être payé directement ou indirectement par le Trésor public.....	1 00 fixe.	5,681 actes.	5,681 00
	TOTAUX. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	71,620,534 00	721,886 34
	TOTAUX. Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	5,681 actes.	"
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	72,188 63
	TOTAL du § XII.....	.....	.....	794,074 97
	§ XIII.			
	Obligations.			
77	Obligations de sommes, arrêtés de comptes, dépôts de sommes chez des particuliers, transactions contenant obligat. de sommes et billets simp.	1 00 p. 0/0	561,671,616 00	5,616,716 16
78	Actes de prêts sur dépôts ou cons. de marchand, etc. (*Loi du 8 sept. 1830*)	2 00 fixe.	3,743 actes.	3,743 00
79	Billets à ordre.....	0 50 p. 0/0	153,707,468 00	768,537 34
80	Lettres de change.....	0 25 p. 0/0	58,264,760 00	145,661 90
81	Obligations à la grosse aventure ou pour retour de voyage.....	0 50 p. 0/0	1,206,980 00	6,034 90
82	Brevets d'apprentissage contenant obligations de sommes et valeurs mobilières.....	0 50 p. 0/0	290,120 00	1,450 60
83	Contrats ou polices d'assurance contre l'incendie.....	1 00 p. 0/0	53,860 00	538 60
84	Contrats ou polices d'assurance maritime (*Avant qu'il en ait été fait usage en justice*).....	1 00 fixe.	12 actes.	12 00
85	*Idem*, lorsqu'il en a été fait usage en justice. (*En temps de paix*).....	1 00 p. 0/0	50,025 00	500 25
86	*Idem*..... (*En temps de guerre*)...	0 50 p. 0/0	"	"
	TOTAUX. Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.	.....	775,244,829 00	6,543,194 75
	TOTAUX. Nombre d'actes soumis aux droits fixes.....	.....	3,755 00	
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	654,319 48
	TOTAL du § XIII.....	.....	.....	7,197,514 23

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ XIV.			
	Cautionnements.			
87	Cautionnements de sommes et objets mobiliers, garanties mobilières et indemnités de même nature	0f 50c p. 0/0	139,682,354f 00c	698,411f 77c
88	*Idem* des personnes à représenter à justice	0 50 p. 0/0	223,096 00	1,115 48
89	*Idem* des comptables envers l'État	0 25 p. 0/0	138,976 00	347 44
90	*Idem* des baux à ferme ou à loyer, de pâturages et autres	0 10 p. 0/0	41,501,510 00	41,501 51
91	Cautionnements relatifs aux adjudications et marchés dont le prix doit être payé par le Trésor public	1 00 fixe.	1,399 actes.	1,399 00
92	Cautionnements en immeubles des conservateurs des hypothèques	1 00 *id.*	24 *idem.*	24 00
	TOTAUX. { Valeurs sur lesquelles ont porté les droits proportionnels.		181,545,936 00	742,799 20
	TOTAUX. { Nombre d'actes soumis aux droits fixes		1,423 actes	
	DÉCIME pour franc			74,279 92
	TOTAL du § XIV			817,079 12
	§ XV.			
	Libérations.			
93	Quittances de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	701,184,530 00	3,505,924 85
94	Remboursements de rentes et redevances de toute nature	0 50 p. 0/0	9,022,444 00	45,112 22
95	Retraits exercés en vertu de réméré	0 50 p. 0/0	1,521,758 00	7,608 79
96	Brevets d'apprentissage contenant quittance de sommes ou valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	123,996 00	619 98
97	Quittances des droits de sceau liquidés par le conseil du sceau des titres (*Voir le tableau, page 108*)	20 00 p. 0/0	79,143 30	15,826 46
	TOTAUX		711,931,871 30	3,575,092 30
	DÉCIME pour franc			357,509 23
	TOTAL du § XV			3,932,601 53
	§ XVI.			
	Condamnations, collocations et liquidations.			
	1° *Justices de paix.*			
98	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	23,537,318 00	117,686 59
99	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	511,880 00	10,237 60
	2° *Conseils des prud'hommes.*			
100	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières	0 50 p. 0/0	24,380 00	121 90
101	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	45,485 00	909 70
	A reporter		24,119,063 00	128,955 79

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	VALEURS sur lesquelles LES DROITS ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	Suite du § XVI. *Condamnations, collocations et liquidations.*			
	Report	.....	24,119,063f 00c	128,955f 79c
	3° *Tribunaux de police ordinaire, de police correctionnelle, et cours criminelles.*			
102	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières.....	0f 50c p. 0/0	1,574,960 00	7,874 80
103	Jugements prononçant des dommages-intérêts	2 00 p. 0/0	580,700 00	11,614 00
	4° *Tribunaux de première instance, de commerce et d'arbitrage.*			
104	Jugements portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières.....	0 50 p. 0/0	161,672,370 00	808,361 85
105	Procès-verbaux d'ordre et de collocation.....	0 50 p. 0/0	61,165,732 00	305,828 66
106	Jugements prononçant des dommages-intérêts.....	2 00 p. 0/0	3,937,720 00	78,754 40
	5° *Cours royales.*			
107	Arrêts portant condamnations ou liquidations de sommes et valeurs mobilières.....	0 50 p. 0/0	5,434,266 00	27,171 33
108	Arrêts prononçant des dommages-intérêts.....	2 00 p. 0/0	430,700 00	8,614 00
	TOTAUX.....	.....	258,915,511 00	1,377,174 83
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	137,717 48
	TOTAL du § XVI.....	.....	.....	1,514,892 31
	II^e^ PARTIE. DROITS FIXES.			
	§ Ier. *Actes civils et administratifs.*			
109	Actes civils et administratifs au droit de	1 00 fixe.	449,532 actes	449,532 00
110	——— *Idem* ..... de	2 00 *idem.*	1,176,555 *id.*	2,353,109 84
111	——— *Idem* ..... de	3 00 *idem.*	49,591 *id.*	148,773 00
112	——— *Idem* ..... de	5 00 *idem.*	508,728 *id.*	2,543,640 00
113	——— *Idem* ..... de	15 00 *idem.*	810 *id.*	12,150 00
	TOTAUX.....	.....	2,185,216 actes	5,507,204 84
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	550,720 48
	TOTAL du § Ier.....	.....	.....	6,057,925 32

Numéros des articles.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SOUMIS AUX DROITS.	QUOTITÉS DES DROITS.	NOMBRE D'ACTES sur lesquels les droits ont été assis.	MONTANT des droits constatés.
	§ II. *Actes judiciaires.*			
114	Actes judiciaires au droit de	1f 00c fixe.	435,273 actes.	435,273f 00c
115	——— *Idem* de	2 00 *idem.*	287,778	575,556 00
116	——— *Idem* de	3 00 *idem.*	540,637	1,621,911 00
117	——— *Idem* de	5 00 *idem.*	139,989	699,945 00
118	——— *Idem* de	10 00 *idem.*	14,470	144,700 00
119	——— *Idem* de	15 00 *idem.*	7,386	110,790 00
120	——— *Idem* de	25 00 *idem.*	1,793	44,825 00
121	——— *Idem* de	50 00 *idem.*	96	4,800 00
122	——— *Idem* de	100 00 *idem.*	77	7,700 00
	TOTAUX.....	.....	1,427,499	3,645,500 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	364,550 00
	TOTAL du § II.....	.....	.....	4,010,050 00
	§ III. *Actes extrajudiciaires.*			
123	Actes extrajudiciaires au droit de	0f 50c fixe.	841,200 actes.	420,600 00
124	——— *Idem* .... de	1 00 *idem.*	1,260,999	1,260,999 00
125	——— *Idem* .... de	2 00 *idem.*	2,891,488	5,782,976 66
126	——— *Idem* .... de	3 00 *idem.*	17,036	51,108 00
127	——— *Idem* .... de	5 00 *idem.*	7,346	36,730 00
128	——— *Idem* .... de	10 00 *idem.*	14,091	140,910 00
	TOTAUX.....	.....	5,032,160	7,693,323 66
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	769,332 36
	TOTAL du § III.....	.....	.....	8,462,656 02
	§ IV. *Actes de l'état civil.*			
129	Expéditions d'actes de l'état civil au droit de	2 00 *idem.*	760 actes.	1,520 00
130	——— *Idem* ..... de	15 00 *idem.*	18	270 00
131	——— *Idem* ..... de	100 00 *idem.*	#	#
	TOTAUX.....	.....	778	1,790 00
	DÉCIME pour franc.....	.....	.....	179 00
	TOTAL du § IV.....	.....	.....	1,969 00

Numéros d'ordre.	DÉSIGNATION DES ACTES ET MUTATIONS SUR LESQUELS LES DROITS ET DEMI-DROITS ONT ÉTÉ CONSTATÉS.	MONTANT DES DROITS et demi-droits en sus constatés.
	TROISIÈME PARTIE.	
	§ Unique.	
	Droits et demi-droits en sus.	
1	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux	38,358f 22c
2	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux	568,756 40
3	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe	53,130 93
4	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux	1,550 87
5	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale	12,849 73
6	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes	5,426 07
7	Mutations *par décès* en ligne directe	218,723 01
8	Mutations *par décès* entre époux	94,285 64
9	Mutations *par décès* en ligne collatérale	314,688 33
10	Mutations *par décès* entre personnes non parentes	63,369 78
11	Baux et antichrèses	64,981 72
12	Adjudications au rabais et marchés	8,572 33
13	Obligations	6,775 34
14	Cautionnements	1,812 32
15	Libérations	890 58
16	Condamnations, collocations et liquidations	16,480 23
17	Actes civils et administratifs	65,988 01
18	Actes judiciaires	61,478 78
	TOTAL	1,598,118 29
	DÉCIME pour franc	159,811 83
	TOTAL de la troisième Partie	1,757,930 12

DÉSIGNATION de chaque partie.	DÉSIGNATION de chaque paragraphe.	INDICATION DU TITRE DE CHAQUE PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARAGRAPHE.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS, par PARTIE.
		RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DROITS D'ENREGISTREMENT CONSTATÉS POUR L'EXERCICE 1836.		
Ire Partie...	I.	Transmissions entre-vifs de *meubles* à titre onéreux.....	8,739,092f 09c	
	II.	Transmissions entre-vifs d'*immeubles* à titre onéreux.....	79,400,281 55	
	III.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne directe....	6,060,266 43	
	IV.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre époux.....	39,698 94	
	V.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, en ligne collatérale.	1,113,164 83	
	VI.	Transmissions entre-vifs, *à titre gratuit*, entre personnes non parentes.....	733,506 36	
	VII.	Mutations *par décès* en ligne directe.....	9,471,713 23	
	VIII.	Mutations *par décès* entre époux.....	3,938,772 81	147,702,113f 31c
	IX.	Mutations *par décès* en ligne collatérale.....	18,549,277 18	
	X.	Mutations *par décès* entre personnes non parentes.....	3,902,137 61	
	XI.	Baux et antichrèses.....	1,498,040 12	
	XII.	Adjudications au rabais et marchés.....	794,074 97	
	XIII.	Obligations.....	7,197,514 23	
	XIV.	Cautionnements.....	817,079 12	
	XV.	Libérations.....	3,932,601 53	
	XVI.	Condamnations, collocations et liquidations.....	1,514,892 31	
IIe Partie...	I.	Actes civils et administratifs.....	6,057,925 32	
	II.	Actes judiciaires.....	4,010,050 00	18,532,600 34
	III.	Actes extrajudiciaires.....	8,462,656 02	
	IV.	Actes de l'état civil.....	1,969 00	
IIIe Partie..	Unique	Droits et demi-droits en sus.....	1,757,930 12	1,757,930 12
		TOTAL égal aux produits des droits d'enregistrement constatés par les comptes de 1837, présentés à la Cour des comptes.....		167,992,643 77

Tableau de développement des Droits de Timbre et du Produit des Passeports et Permis de port d'armes, constatés pour l'exercice 1837.

1° DROITS DE TIMBRE.

Les droits de timbre forment une partie importante des contributions publiques. Ils sont gradués, savoir: pour les effets de commerce et les obligations, en raison des sommes à y exprimer, et, pour les actes, registres, journaux, avis et annonces, affiches, œuvres de musique, catalogues, prospectus et livres de commerce, en raison de la dimension des papiers.

L'administration de l'enregistrement fournit, revêtus du timbre ordinaire, les papiers destinés aux effets de commerce et aux actes. Toutefois, les particuliers qui veulent se servir de papiers autres que ceux de l'administration, ou de parchemin, sont admis à les faire timbrer avant d'en faire usage. Quant aux papiers qui ont une autre destination, ils sont fournis par les parties, qui les font timbrer à l'extraordinaire ou viser pour valoir timbre.

Des amendes sont prononcées par les lois sur le timbre, pour les contraventions à leurs dispositions.

Il a paru utile d'insérer dans le compte des finances, sur les produits des droits de timbre et des amendes y relatives, des détails qui les présentent par nature ou origine.

En 1837, les produits des droits de timbre et des amendes y relatives se sont élevés, suivant le tableau ci après, à 33,509,755f 57c

En 1836, ils n'avaient monté qu'à 32,661,518 41

AUGMENTATION en 1837 ..... 848,237 16

SAVOIR :

Augmentation sur le timbre de dimension de toute nature.....	924,381f 02c	
Augmentation sur les amendes de contravention.....	7,218 06	931,599 08
Diminution sur le timbre proportionnel.....		83,361 92
RESTE augmentation *nette*.....		848,237 16

2° PRODUITS DES PASSE-PORTS ET PERMIS DE PORT D'ARMES.

Les formules de passe-ports et de permis de port d'armes sont aussi fournies par l'administration de l'enregistrement. Leur produit figure en masse dans les comptes. On a pensé qu'il ne serait pas sans intérêt d'en donner le montant par espèce de formules.

Le produit pour l'année 1837 des passe-ports et permis de port d'armes est de.... 2,465,724f 00c

Il s'était élevé en 1836, à..... 2,486,077 00

DIMINUTION en 1837 ..... 20,353 00

SAVOIR :

Diminution sur les passeports à l'intérieur.....	50,698f 00c	
Idem sur les passeports à l'étranger.....	8,670 00	59,368 00
Augmentation sur les permis de port d'armes.....		39,015 00
RESTE, diminution *nette*.....		20,353 00

1° *Droits de Timbre.*

DÉSIGNATION des ESPÈCES DE PAPIERS TIMBRÉS.	MONTANT DES DROITS CONSTATÉS. TIMBRE ordinaire.	TIMBRE extraordinaire et visa.	TIMBRE TOTAL.	AMENDES de contraventions. (1)	TOTAL par espèce de papiers.
Papiers au timbre proportionnel. (*Effets de commerce et obligations.*)	2,406,492 25	854,007 49	3,260,499 74	817,969 24	4,078,468 98
Papiers au timbre de dimension. (*Pour actes et registres autres que les livres de commerce.*)	21,735,350 15	3,833,870 90	25,569,221 05	99,828 44	25,669,049 49
Journaux	"	2,787,523 63	2,787,523 63	10,136 50	2,797,660 13
Avis et annonces	"	315,857 05	315,857 05	10,197 00	326,054 05
Affiches	"	543,422 24	543,422 24	1,160 50	544,582 74
Papiers musique (1)	"	12,079 47	12,079 47	44 00	12,123 47
Catalogues et prospectus (1)	"	435 51	435 51	55 00	490 51
Livres de commerce (1)	"	75,881 20	75,881 20	5,445 00	81,326 20
TOTAL GÉNÉRAL	24,141,842 40	8,423,077 49	32,564,919 89	944,835 68	33,509,755 57

(1) Y compris le décime pour franc.

2° *Formules de Passe-ports et Permis de port d'armes.*

DÉSIGNATION DES ESPÈCES DE FORMULES.	NOMBRE de FORMULES débitées.	PRIX de chaque formule.	PRODUIT de chaque espèce de formules.
Passe-ports à l'intérieur	343,282	2f	686,564f
Passe-ports aux indigents, délivrés par les maires	15,974	*Gratis.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets { sans secours de route	9,936	*Idem.*	"
Passe-ports aux indigents, remis aux préfets { avec secours de route	13,900	*Idem.*	"
Passe-ports à l'étranger	19,693	10	196,930
Permis de port d'armes de chasse	105,482	15	1,582,230
TOTAUX	508,267	"	2,465,724

Tableau de développement, par nature, des droits de sceau et des droits d'enregistrement y relatifs, constatés et recouvrés, et de ceux dont la remise a été faite aux impétrants pendant l'exercice 1837.

DÉSIGNATIONS.	NOMBRE ET MONTANT *BRUT* des liquidations.			NOMBRE ET MONTANT DES ARTICLES recouvrés en tout ou partie.			NOMBRE ET MONTANT DES ARTICLES dont il a été fait remise, en tout ou partie, aux impétrants.		
	Nombre.	Droits de sceau.	Droits d'enregistrement.	Nombre.	Droits de sceau.	Droits d'enregistrement.	Nombre.	Droits de sceau.	Droits d'enregistrement.
Titres de noblesse.....	//	17,466 66	3,300 00	//	17,466 66	3,300 00	//	//	//
Majorats.....	//	4,191 75	//	//	4,191 75	//	//	//	//
Dotations.....	//	2,659 56	//	//	2,659 56	//	//	//	//
Naturalisations.....	179	17,900 00	3,938 00	156	8,648 11	1,897 74	112	9,251 89	2,040 26
Dispenses pour mariages d'âge.....	7	700 00	154 00	7	610 00	134 20	1	90 00	19 80
Dispenses pour mariages de parenté..	62	12,400 00	2,728 00	61	9,256 66	2,069 46	18	3,143 34	658 54
Dispenses pour mariages d'alliance..	456	91,200 00	20,064 00	438	45,669 67	10,007 70	282	45,530 33	10,056 30
Autorisations de service à l'étranger.....	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Ampliations et duplicata d'actes divers.....	//	96 00	//	//	96 00	//	//	//	//
TOTAUX.....	704	146,613 97	30,184 00	662	88,598 41 (1)	17,409 10 (2)	413	58,015 56	12,774 90

(1) Cette somme est portée en recette dans le tableau, page 585 du présent volume.

(2) Les droits d'enregistrement sur les quittances des droits de sceau figurent, page 101 du présent volume, pour 15,826 46 en principal.
A ajouter pour le décime pour franc... ..... 1,582 64

Somme pareille..... 17,409 10

Voir, pour plus amples détails, les états publiés dans le compte du ministre de la justice, pour l'exercice 1837.

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES COUPES DE BOIS.

NOTE

Sur les Produits des coupes de bois de l'Exercice 1837.

Le produit annuel des forêts se compose: 1° du prix principal des adjudications de coupes de bois qui est versé en traites aux caisses des receveurs des finances; 2° de divers produits accessoires recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, savoir : le décime par franc du prix de ces coupes, la vente de plants d'arbres et de chablis, les délivrances en nature aux usagers, les bois affermés ou affectés à des usines, le produit des glandées et pâturages, l'affermage du droit de chasse, et enfin le remboursement à l'État des frais de ventes et de poursuites avancés par lui.

Le tableau ci-contre fait connaître la ressource que ces différentes natures ont procurée au Trésor pour l'Exercice 1837, et présente les résultats ci-après, lesquels sont ensuite développés, dans deux autres tableaux, par conservation forestière et par département.

Il a été mis en vente 26,824 hectares 15 ares de coupes de bois pendant la période de temps qui compose l'ordinaire forestier; 3,336 hectares 15 ares sont restés invendus, et les ventes n'ont eu lieu que pour 23,488 hectares, qui ont produit une recette de 21,217,987 francs 89 centimes, au prix moyen de 904 francs l'hectare; mais on doit faire observer que le prix moyen, ainsi établi sur l'ensemble des coupes, est au-dessous de la majeure partie des coupes adjugées, parce que, dans beaucoup de forêts aménagées en futaie, on opère, sur des étendues considérables, de simples éclaircies d'un faible produit. Comme ces coupes de simples éclaircies se confondent, dans le tableau, avec les coupes exploitées en plein, elles affaiblissent nécessairement le terme moyen du prix de l'hectare de ces dernières.

Indépendamment du prix principal des coupes, ci.....	21,217,988[f]
il a été vendu 358,608 arbres pour.....	4,358,818
ENSEMBLE.....	25,576,806
Les produits accessoires détaillés ci-contre ont donné lieu à une recette de.....	3,851,820
Et, enfin, les remboursements faits à l'État sur les frais de vente et de répression des délits forestiers ont été de.....	943,212
La ressource réalisée au profit de l'exercice 1837 s'élève, par conséquent, à.....	30,371,838

Comparée avec celle de l'exercice 1836, elle présente, pour 1837, une différence en moins de 582,469 dont le détail se trouve dans le tableau ci-après (voir pages 116 et 117) et qui se résume ainsi :

Diminution sur le produit principal des adjudications payé en traites.....	679,474
Augmentation sur les produits accessoires payés en numéraire ci à déduire.....	78,341
RESTE.....	601,133

Les deux tableaux qui ont été publiés à la suite des développements sur les coupes de bois de l'exercice 1836 et indiquant, l'un, les aliénations de bois de l'État qui ont eu lieu du 1[er] avril 1814 au 1[er] janvier 1837, et l'autre, la contenance du sol forestier à cette dernière époque, ne sont pas reproduits dans le compte de la présente année, attendu que les résultats que présentaient ces deux documents n'ont éprouvé aucune modification pendant l'année 1838.

Tableau des Produits de coupes de bois constatés et recouvrés pendant l'exercice 1837.

PRODUIT PRINCIPAL.	NOMBRES d'hectares.	NOMBRE d'arbres.	
Coupes de l'exercice 1837 qui ont été mises en vente	26,824 15	358,608	
A déduire : Coupes restées invendues	3,336 15	"	
Reste pour coupes adjugées	23,488 00	358,608	
La vente des hectares a été adjugée au prix moyen de 901 fr. l'hectare, et a produit pour le trésor une ressource de 21,217,987f 89c et il a été vendu des arbres pour 4,358,818f 78c, ensemble : 25,576,806f 62c			
Cette somme représente les ventes faites depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre suivant, dont le montant a été entièrement réalisé par les receveurs généraux des finances, ci			25,576,806f 62c
PRODUITS ACCESSOIRES.			
Ces produits ont été recouvrés par les receveurs de l'enregistrement, et se rattachent, comme le principal des adjudications, aux ventes faites pendant l'année 1837.			
Ils se subdivisent ainsi qu'il suit :			
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,734,862f 52c		
Prix de ventes de plants d'arbres et de chablis, et délivrances en nature aux usagers	855,268 12		
Revenus des bois affermés ou affectés à des usines	76,643 77		
Adjudications de glandées, pâturages et droits d'usage appartenant à l'État	47,752 62		4,795,031 75
Recouvrement de frais de ventes de coupes de bois	461,878 40		
——— de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts	481,333 18		
Produit de droits de chasse affermés dans les forêts de l'État	131,356 09		
Recettes accidentelles	5,937 05		
Total du produit des coupes de bois de l'exercice 1837			30,371,838 37

Développement des ventes de coupes de bois effectuées

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES DE COUPES DE BOIS mis en vente.	restés invendus.	adjugés.	PRODUIT PRINCIPAL des adjudications.	TAUX MOYEN par hectare du prix des adjudications.	NOMBRE D'ARBRES vendus.	PRODUIT des VENTES d'arbres.	TOTAL DU PRODUIT des hectares et des arbres vendus.
		h. a.	h. a.	h. a.	fr. c.	fr.	nomb.	fr. c.	fr. c.
	Eure-et-Loir	266 76	"	266 76	299,482 50	1,122	1,799	62,200 00	361,682 50
	Loiret	703 63	22 52	681 11	489,432 91	572	"	"	389,432 91
	Oise	237 91	"	327 91	681,556 15	2,078	2,175	136,710	818,266 15
1re. Paris	Seine	"	"	"	"	"	"	"	"
	Seine-et-Marne	178 24	"	178 24	353,209 25	1,984	"	"	353,209 25
	Seine-et-Oise	986 42	"	986 42	1,106,434 50	1,122	27	150 00	1,106,584 50
	Eure	612 40	23 50	588 90	562,141 20	954	"	"	562,141 20
2e. Rouen	Seine-Inférieure	1,636 05	157 29	1,478 76	1,207,364 45	816	6,514	76,340 50	1,283,704 95
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,702 37	415 38	1,286 99	1,128,174 40	877	"	"	1,128,174 40
4e. Nancy	Meurthe	1,667 08	70 57	1,596 51	1,537,074 90	925	10,169	131,490 00	1,668,564 90
5e. Strasbourg	Rhin (Bas-)	801 11	39 07	762 04	566,642 28	744	19,944	401,411 35	968,053 62
6e. Colmar	Rhin (Haut-)	584 98	42 11	542 87	536,270 05	988	4,471	60,455 00	596,725 05
	Aisne	300 21	"	300 21	375,584 90	1,252	"	"	375,584 90
	Nord	1,081 59	"	1,081 59	1,375,464 65	1,281	222	11,000 00	1,386,464 65
7e. Douai	Pas-de-Calais	293 16	"	293 16	376,379 30	1,285	"	"	376,379 30
	Somme	173 05	"	173 05	281,101 50	1,625	"	"	281,101 50
	Aube	504 65	24 62	480 03	525,914 10	1,096	"	"	525,914 10
8e. Troyes	Yonne	532 03	"	532 03	713,331 30	1,341	142	1,425 00	714,756 30
9e. Épinal	Vosges	539 37	17 83	521 54	438,584 80	840	200,595	1,626,861 00	2,065,445 80
	Ardennes	949 46	100 12	849 34	911,086 13	1,073	195	3,100 00	914,186 13
10e. Châlons	Marne	563 56	"	563 56	980,135 51	1,741	582	2,867 50	983,003 01
11e. Metz	Moselle	955 22	45 97	909 25	820,052 55	911	10,376	91,095 00	911,147 55
12e. Besançon	Doubs	82 19	"	82 19	42,410 00	517	10,109	371,420 00	413,830 00
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	1,145 37	606 72	538 65	322,107 55	598	8,355	322,925 00	645,032 55
	Alpes (Hautes-)	11 44	5 06	6 38	852 60	142	1,960	18,049 00	18,901 60
14e. Grenoble	Drôme	85 70	31 88	53 82	18,642 00	345	350	1,990 00	20,632 00
	Isère	219 22	52 46	166 76	52,209 85	313	2,671	62,328 00	114,537 85
	Calvados	197 82	32 23	165 59	75,401 80	454	"	"	75,401 80
	Manche	"	"	"	"	"	"	"	"
15e. Alençon	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	984 23	140 40	843 83	612,597 10	726	"	"	612,597 10
	Sarthe	356 42	183 53	172 89	220,653 85	1,276	4,297	35,805 00	256,458 85
16e. Bar-le-Duc	Meuse	1,051 22	37 61	1,013 61	1,284,987 15	1,267	10,950	66,716 38	1,351,703 53
17e. Chaumont	Marne (Haute-)	540 24	52 81	487 43	505,701 10	1,038	1,892	11,000 00	516,701 10
18e. Vesoul	Saône (Haute-)	205 50	51 87	153 63	182,819 90	1,187	103	500 00	183,319 90
	Ain	47 90	"	47 90	38,254 10	797	3,005	82,385 00	120,639 10
19e. Mâcon	Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Saône-et-Loire	563 74	65 71	498 03	481,466 50	969	"	"	481,466 50
	Ariége	197 76	65 13	132 63	23,049 70	173	690	2,905 00	25,954 70
	Aude	113 70	5 66	108 04	23,192 95	215	5,650	134,625 00	157,817 95
20e. Toulouse	Garonne (Haute-)	192 35	67 00	125 35	46,497 60	372	378	1,350 00	47,847 60
	Pyrénées-Orientales	26 00	"	26 00	1,130 00	43	1,760	3,350 00	4,480 00
	Indre	388 24	158 52	229 72	116,304 55	506	760	6,650 00	122,954 55
	Indre-et-Loire	123 11	"	123 11	117,831 03	958	12,344	228,345 00	346,176 03
21e. Tours	Loir-et-Cher	741 11	162 95	578 16	282,946 70	490	9,091	201,875 00	484,821 70
	Maine-et-Loire	139 37	81 84	57 53	24,194 25	417	250	2,462 50	26,656 75

par les Agents forestiers pendant l'Ordinaire 1837.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE D'HECTARES DE COUPES DE BOIS mis en vente.	restés invendus.	adjugés.	PRODUIT PRINCIPAL des adjudications.	TAUX MOYEN par hectare du prix des adjudications.	NOMBRE D'ARBRES vendus.	PRODUIT des VENTES d'arbres.	TOTAL DU PRODUIT des hectares et des arbres vendus.
		h. a.	h. a.	h. a.	fr. c.	fr.	nomb.	fr. c.	fr. c.
22e. Bourges	Cher	457 28	"	457 28	313,819 70	687	"	"	313,819 70
	Nièvre	506 06	181 42	324 64	270,287 35	832	905	2,422 50	272,709 85
23e. Moulins	Allier	686 26	25 75	660 51	250,097 70	378	7,769	92,965 00	343,062 70
	Creuse	21 03	"	21 03	7,239 90	345	"	"	7,239 90
	Loire	"	"	"	"	"	"	"	"
	Puy-de-Dôme	24 59	4 23	20 36	2,954 80	148	575	9,375 00	12,329 80
24e. Pau	Gers	"	"	"	"	"	"	"	"
	Pyrénées (Basses-)	9 38	"	9 38	5,125 00	569	"	"	5,125 00
	Pyrénées (Hautes-)	13 88	"	13 88	556 40	40	50	200 00	756 40
25e. Rennes	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"	"
	Finistère	130 54	63 21	67 33	12,811 70	191	525	4,000 00	16,811 70
	Ille-et-Vilaine	313 97	"	313 97	63,789 34	203	1,823	11,350 00	75,139 34
	Loire-Inférieure	139 08	5 03	134 05	91,225 42	681	3,647	16,774 00	107,999 42
	Morbihan	54 02	"	54 02	14,768 90	273	412	4,880 00	19,648 90
26e. Niort	Charente	218 86	34 22	184 64	54,759 30	295	"	"	54,759 30
	Charente-Inférieure	"	"	"	"	"	"	"	"
	Sèvres (Deux-)	202 64	"	202 64	188,951 40	931	736	2,900 00	191,851 40
	Vendée	120 45	20 08	100 37	112,354 00	1,123	"	"	112,354 00
	Vienne	204 37	31 25	173 12	92,444 45	534	"	"	92,444 45
27e. Alby	Aveyron	43 16	5 70	37 46	3,658 35	99	50	450 00	4,108 35
	Lot	"	"	"	"	"	"	"	"
	Tarn	65 74	38 73	27 01	11,370 40	421	"	"	11,370 40
	Tarn-et-Garonne	53 83	"	53 83	36,162 00	670	"	"	36,162 00
28e. Aix	Alpes (Basses-)	"	"	"	"	"	"	"	"
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	"	"	"	"	"
	Var	103 81	"	103 81	9,674 20	93	4,700	17,065 00	26,739 20
	Vaucluse	109 81	"	109 81	15,899 35	144	"	"	15,899 35
29e. Nîmes	Ardèche	13 61	5 51	8 10	986 50	123	2,040	28,496 00	29,482 50
	Gard	515 98	155 93	360 05	13,087 77	36	"	"	13,087 77
	Hérault	23 69	"	23 69	2,676 35	112	"	"	2,676 35
	Lozère	"	"	"	"	"	1,300	1,240 00	1,240 00
30e. Aurillac	Cantal	4 73	4 73	"	"	"	2,000	5,915 00	5,915 00
	Corrèze	"	"	"	"	"	"	"	"
	Loire (Haute-)	6 00	"	6 00	2,530 00	421	250	1,000 00	3,530 00
	Vienne (Haute-)	"	"	"	"	"	"	"	"
31e. Bordeaux	Dordogne	"	"	"	"	"	"	"	"
	Gironde	"	"	"	"	"	"	"	"
	Landes	"	"	"	"	"	"	"	"
	Lot-et-Garonne	9 50	"	9 50	2,090 00	232	"	"	2,090 00
32e. Corté	Corse	"	"	"	"	"	"	"	"
		26,824 15	3,336 15	23,488 00	21,217,987 89	904	358,608	4,358,818 73	25,576,806 62

Développement des Recettes faites par les Receveurs des finances

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites — antérieurement au 1er janv. 1838.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites — pendant l'année 1838.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites — TOTAL.	RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire — antérieurnt au 1er janvr 1838.	RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire — pendant l'année 1838.	RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire — TOTAL.	TOTAL DES RECETTES sur les adjudications de 1837.
	Eure-et-Loir	361,682f 50c	"	361,682f 50c	56,700f 21c	202f 85c	56,903f 06c	418,585f 56c
	Loiret	389,432 91	"	389,432 91	50,332 02	415 70	50,747 72	440,180 03
1re. Paris	Oise	818,266 15	"	818,266 15	115,114 21	488 90	115,603 11	933,869 26
	Seine	"	"	"	316 12	81 99	398 11	398 11
	Seine-et-Marne	353,209 25	"	353,209 25	46,425 17	1,363 48	47,788 65	400,997 90
	Seine-et-Oise	1,106,584 50	"	1,106,584 50	160,769 48	1,616 30	162,385 78	1,268,970 28
2e. Rouen	Eure	562,141 20	"	562,141 20	88,980 27	2,716 17	91,696 44	653,837 64
	Seine-Inférieure	1,263,687 75	20,017f 20c	1,283,704 95	208,794 30	3,533 22	212,327 52	1,496,032 47
3e. Dijon	Côte-d'Or	1,128,174 40	"	1,128,174 40	170,178 56	3,411 75	173,590 31	1,301,764 71
4e. Nancy	Meurthe	1,668,564 90	"	1,668,564 90	358,479 11	11,602 09	370,081 20	2,038,646 10
5e. Strasbourg	Rhin (Bas-)	(A)842,247 27	125,806 36	968,053 63	214,246 62	33,309 34	247,555 96	1,215,609 59
6e. Colmar	Rhin (Haut-)	596,725 05	"	596,725 05	141,244 41	20,084 73	161,329 14	758,054 19
	Aisne	375,584 90	"	375,584 90	47,805 42	319 20	48,124 62	423,709 52
7e. Douai	Nord	1,373,684 65	12,780 00	1,386,464 65	212,237 26	911 37	213,148 63	1,599,613 28
	Pas-de-Calais	376,379 30	"	376,379 30	61,566 10	397 44	61,963 54	438,342 84
	Somme	281,101 50	"	281,101 50	39,200 28	1,744 27	40,944 55	322,046 05
	Aube	433 328 10	92,586 00	525,914 10	62,557 17	5,796 44	68,353 61	594,267 71
8e. Troyes	Yonne	714,756 30	"	714,756 30	97,053 56	886 64	97,940 20	812,696 50
9e. Epinal	Vosges	2,065,445 80	"	2,065,445 80	439,150 50	7,427 25	446,577 75	2,512,023 55
	Ardennes	897,407 28	16,778 85	914,186 13	119,905 79	3,170 00	123,075 79	1,037,261 92
10e. Châlons	Marne	983,003 01	"	983,003 01	126,238 17	958 54	127,196 71	1,110,199 72
11e. Metz	Moselle	911,147 55	"	911,147 55	195,031 94	11,102 26	206,134 20	1,117,281 75
12e. Besançon	Doubs	413,830 00	"	413,830 00	124,487 31	18,979 94	143,467 25	557,297 25
13e. Lons-le-Saulnier	Jura	645,032 55	"	645,032 55	156,473 76	44,823 08	201,296 84	846,329 39
	Alpes (Hautes-)	18,901 60	"	18,901 60	7,459 42	4,053 43	11,512 25	30,414 45
14e. Grenoble	Drôme	20,632 00	"	20,632 00	12,150 24	2,585 05	14,735 29	35,367 29
	Isère	114,537 85	"	114,537 85	36,084 75	3,134 04	39,218 79	153,756 64
	Calvados	75,401 80	"	75,401 80	17,079 97	29 60	17,109 57	92,511 37
	Manche	"	"	"	186 75	67 40	254 15	254 15
15e. Alençon	Mayenne	"	"	"	"	"	"	"
	Orne	612,597 10	"	612,597 10	105,553 63	3,214 40	108,768 03	721,365 13
	Sarthe	222,561 20	33,897 65	256,458 85	43,089 99	449 56	43,539 55	299,998 40
16e. Bar-le-Duc	Meuse	1,351,703 53	"	1,351,703 53	184,123 20	3,667 83	187,791 03	1,539,494 56
17e. Chaumont	Marne (Haute-)	516,701 10	"	516,701 10	79,184 73	1,665 81	80,850 54	597,551 64
18e. Vesoul	Saône (Haute-)	183,319 90	"	183,319 90	42,510 28	2,752 21	45,262 49	228,582 39
	Ain	120,639 10	"	120,639 10	25,630 61	1,858 58	27,489 19	148,128 29
19e. Mâcon	Rhône	"	"	"	7 15	"	7 15	7 15
	Saône-et-Loire	481,466 50	"	481,466 50	73,846 99	1,124 53	74,971 52	556,438 02
	Ariége	25,954 70	"	25,954 70	12,725 90	4,963 34	17,689 24	43,643 94
	Aude	134,727 95	23,090 00	157,817 95	35,870 89	1,598 62	37,469 51	195,287 46
20e. Toulouse	Garonne (Haute-)	24,998 60	22,849 00	47,847 60	10,801 54	4,529 50	15,331 04	63,178 64
	Pyrénées-Orientales	4,480 00	"	4,480 00	10,823 85	11,090 90	21,914 75	26,394 75
	Indre	102,777 25	20,177 30	122,954 55	16,962 10	1,068 06	18,030 16	140,984 71
	Indre-et-Loire	346,176 03	"	346,176 03	44,506 51	82 80	44,589 31	390,765 34
21e. Tours	Loir-et-Cher	484,821 70	"	484,821 70	67,759 63	611 97	68,371 60	553,193 30
	Maine-et-Loire	26,656 75	"	26,656 75	7,307 46	182 80	7,490 26	34,147 01

sur le Produit des Coupes de bois pendant l'Exercice 1837.

NUMÉROS et CHEFS-LIEUX des conservations.	DÉPARTEMENTS.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites — antérieurement au 1er janvr. 1838.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites — pendant l'année 1838.	RECETTES SUR LE PRIX PRINCIPAL, payable en traites — TOTAL.	RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire — antérieurnt au 1er janvr 1838.	RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire — pendant l'année 1838.	RECETTES SUR LES PRODUITS ACCESSOIRES réalisés en numéraire — TOTAL.	TOTAL DES RECETTES sur les adjudications de 1837.
22e. Bourges	Cher	313,819f 70c	"	313,819f 70c	48,681f 45c	1,448f 62c	50,130f 07c	363,949f 77c
	Nièvre	272,799 85	(B) 90 00	272,709 85	46,194 52	1,456 67	47,651 19	320,361 04
	Allier	222,862 70	120,200f 00c	343,062 70	69,616 36	40,280 20	109,896 56	452,959 26
23e. Moulins	Creuse	7,239 90	"	7,239 90	1,151 12	"	1,151 12	8,391 02
	Loire	"	"	"	86 55	43 80	130 35	130 35
	Puy-de-Dôme	12,329 80	"	12,329 80	3,409 88	593-61	4,003 49	16,333 29
	Gers	"	"	"	359 54	91 91	451 45	451 45
24e. Pau	Pyrénées (Basses-)	5,125 00	"	5,125 00	10,136 02	1,906 69	12,042 71	17,167 71
	Pyrénées (Hautes-)	350 00	406 40	756 40	11,574 13	11,053 39	22,627 52	23,383 92
	Côtes-du-Nord	"	"	"	"	"	"	"
	Finistère	16,273 40	538 30	16,811 70	4,109 81	69 60	4,179 41	20,991 11
25e. Rennes	Ille-et-Vilaine	75,139 34	"	75,139 34	13,178 88	270 26	13,449 14	88,588 48
	Loire-Inférieure	107,999 42	"	107,999 42	29,919 95	"	29,919 95	137,919 37
	Morbihan	19,648 90	"	19,648 90	2,837 24	"	2,837 24	22,486 14
	Charente	54,759 30	"	54,759 30	8,513 34	294 35	8,807 69	63,566 99
	Charente-Inférieure	"	"	"	127 60	8 00	135 60	135 60
26e. Niort	Sèvres (Deux-)	191,851 40	"	191,851 40	24,291 32	12 35	24,303 67	216,155 07
	Vendée	112,354 00	"	112,354 00	13,315 97	256 05	13,572 02	125,926 02
	Vienne	92,444 45	"	92,444 45	16,489 76	39 45	16,529 21	108,973 66
	Aveyron	3,658 35	450 00	4,108 35	3,331 67	554 31	3,885 98	7,994 33
27e. Alby	Lot	"	"	"	"	13 90	13 90	13 90
	Tarn	11,370 40	"	11,370 40	14,964 39	2,421 19	17,385 58	28,755 98
	Tarn-et-Garonne	36,162 00	"	36,162 00	7,171 02	"	7,171 02	43,333 02
	Alpes (Basses-)	"	"	"	4,180 88	568 60	4,749 48	4,749 48
	Bouches-du-Rhône	"	"	"	719 66	164 68	884 34	884 34
28e. Aix	Var	26,739 20	"	26,739 20	7,204 60	485 75	7,690 35	34,429 55
	Vaucluse	15,899 35	"	15,899 35	4,417 66	389 90	4,807 56	20,706 91
	Ardèche	29,482 50	"	29,482 50	7,854 77	1,581 31	9,436 08	38,918 58
	Gard	11,449 27	1,638 50	13,087 77	6,567 68	1,411 32	7,979 00	21,066 77
29e. Nîmes	Hérault	2,676 35	"	2,676 35	2,135 66	893 08	3,028 74	5,705 09
	Lozère	1,240 00	"	1,240 00	787 96	234 10	1,022 06	2,262 06
	Cantal	5,915 00	"	5,915 00	3,570 48	1,784 85	5,355 33	11,270 33
	Corrèze	"	"	"	63 55	35 80	99 35	99 35
30e. Aurillac	Loire (Haute-)	3,530 00	"	3,530 00	511 45	"	511 45	4,041 45
	Vienne (Haute-)	"	"	"	271 50	42 65	314 15	314 15
	Dordogne	"	"	"	1,944 00	"	1,944 00	1,944 00
31e. Bordeaux	Gironde	"	"	"	1,098 53	386 95	1,485 48	1,485 48
	Landes	"	"	"	2,670 75	507 77	3,178 52	3,178 52
	Lot-et-Garonne	2,090 00	"	2,090 00	324 90	"	324 90	2,414 90
32e. Corté	Corse	"	"	"	880 13	39 25	919 38	919 38
		25,085,681 06	491,125 56	25,576,806 62	4,501,618 01	293,413 74	4,795,031 75	30,371,838 37

(A) Déduction faite de 18,664 francs 80 centimes pour ventes de bois de l'ancien domaine extraordinaire qui ont été classées avec les produits des domaines.

(B) A déduire 90 francs pour portion de vente qui a dû être restituée au propriétaire d'une lisière de bois mitoyenne avec l'État.

État comparatif des Produits de Coupes de bois pour les Exercices 1837 et 1836.

COMPARAISON PAR NATURE DE PRODUITS.

	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1837,	
	1837.	1836.	en plus.	en moins.
	fr. c.	fr. c.	c.	fr. c.
Produit principal des adjudications payé en traites. (Voir le développement ci-contre)	25,576,806 62	26,256,281 00	"	(a) 679,474 38
PRODUITS ACCESSOIRES.				
Portions du prix principal et décime pour franc payés en numéraire	2,734,862 52	2,747,379 31	"	12,516 79
Prix de ventes de plants d'arbres et de chablis, et délivrances en nature aux usagers	855,268 12	758,762 47	96,505 65	"
Revenus de bois affermés ou affectés à des usines	76,643 77	151,544 60	"	74,900 83
Adjudications de glandées, pâturages, et droits d'usage appartenant à l'État	47,752 62	39,226 04	8,526 58	"
Recouvrements de frais de ventes de coupes de bois	461,878 40	422,434 69	39,443 71	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	481,333 18	458,105 12	23,228 06	"
Produit de droits de chasse affermés dans les forêts de l'État	131,356 09	124,808 05	6,548 04	"
Recettes accidentelles	5,937 05	14,430 68	"	8,493 63
	30,374,838 37	30,972,971 96	174,252 04	775,385 63
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1837				601,133f 59c

(a) Cette augmentation s'explique par les différences détaillées ci-après, que l'on remarque entre 1837 et 1836, tant sous le rapport du nombre d'hectares adjugés et du prix moyen de leur vente, que sous celui du nombre d'arbres aliénés, et de la recette que le Trésor en a obtenue.

Nombre d'hectares des coupes de bois en 1837	23,488f 00	Nombre d'arbres vendus en 1837	358,608
en 1836	24,821 11	en 1836	418,017
En moins en 1837	333 11	En moins en 1837	59,409
Prix moyen des ventes en 1837	904f 00c	Prix des arbres en 1837	4,358,818 73
en 1836	911 00	en 1836	4,557,984f 37c
En moins en 1837	7 00	En moins en 1837	199,165 64
Produits des adjudications en 1837	21,217,987 89	Report de la diminution pour 1837 sur le prix des adjudications de coupes de bois	480,308 74
en 1836	21,698,296 63	Différence égale	679,474 38
En moins en 1837	480,308 74		

COMPARAISON PAR DÉPARTEMENT DU PRODUIT PRINCIPAL DES ADJUDICATIONS.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1837,	
	1837.	1836.	en plus.	en moins.
Ain	120,639 10	171,284 25	"	50,645 15
Aisne	375,584 90	292,684 60	82,900 30	"
Allier	343,062 70	476,214 40	"	133,151 70
Alpes (Basses-)	"	"	"	"
Alpes (Hautes-)	18,901 60	20,760 60	"	1,859 00
Ardèche	29,482 50	23,435 50	6,047 00	"
Ardennes	914,186 13	1,109,018 25	"	194,832 12
Ariége	25,954 70	46,165 60	"	20,210 90
Aube	525,914 10	717,653 56	"	191,739 46
Aude	157,817 95	156,382 88	1,434 97	"
Aveyron	4,108 35	3,308 40	799 95	"
Bouches-du-Rhône	"	"	"	"
Calvados	75,401 80	77,955 93	"	2,554 13
Cantal	5,915 00	520 00	5,395 00	"
Charente	54,759 30	86,725 15	"	31,965 85
Charente-Inférieure	"	"	"	"
Cher	313,819 70	323,473 07	"	9,653 37
Corrèze	"	"	"	"
Corse	"	"	"	"
Côte-d'Or	1,128,174 40	1,731,608 60	"	603,434 20
Côtes-du-Nord	"	"	"	"
Creuse	7,239 90	2,814 20	4,425 70	"
Dordogne	"	"	"	"
Doubs	413,830 00	402,642 50	11,187 50	"
Drôme	20,632 00	31,839 46	"	11,207 46
Eure	562,141 20	475,125 50	87,015 70	"
Eure-et-Loir	361,682 50	343,440 15	18,242 35	"
Finistère	16,811 70	36,745 20	"	19,933 50
Gard	13,087 77	22,680 18	"	9,592 41
Garonne (Haute-)	47,847 60	82,089 90	"	34,242 30
Gers	"	"	"	"
Gironde	"	"	"	"
Hérault	2,676 35	2,224 80	451 55	"
Ille-et-Vilaine	75,139 34	72,364 02	2,775 32	"
Indre	122,954 55	272,936 60	"	149,982 05
Indre-et-Loire	346,176 03	274,308 05	71,867 98	"
Isère	114,537 85	216,668 78	"	102,130 93
Jura	643,032 55	984,963 30	"	339,930 75
Landes	"	"	"	"
Loir-et-Cher	484,821 70	287,714 60	197,107 10	"
Loire	"	"	"	"
Loire (Haute-)	3,530 00	"	3,530 00	"
Loire-Inférieure	107,999 42	31,000 00	76,999 42	"

DÉPARTEMENTS.	RECETTES EFFECTUÉES sur les exercices		DIFFÉRENCES à l'exercice 1837,	
	1837.	1836.	en plus.	en moins.
Loiret	389,432 91	292,851 45	96,581 46	"
Lot	"	"	"	"
Lot-et-Garonne	2,090 00	2,066 15	23 85	"
Lozère	1,240 00	1,040 00	200 00	"
Maine-et-Loire	26,656 75	32,396 60	"	5,739 85
Manche	"	"	"	"
Marne	983,003 01	1,005,087 45	"	22,084 44
Marne (Haute-)	516,701 10	770,288 81	"	253,587 71
Mayenne	"	"	"	"
Meurthe	1,668,564 90	1,405,191 77	263,373 13	"
Meuse	1,351,703 53	1,426,289 10	"	74,585 57
Morbihan	19,648 90	10,689 50	8,959 40	"
Moselle	911,147 55	715,126 24	196,021 31	"
Nièvre	272,709 85	368,819 45	"	96,109 60
Nord	1,386,464 65	948,900 50	437,564 15	"
Oise	818,266 15	779,155 96	39,110 19	"
Orne	612,597 10	619,171 97	"	6,574 87
Pas-de-Calais	376,379 30	287,470 16	88,909 14	"
Puy-de-Dôme	12,329 80	14,609 90	"	2,280 10
Pyrénées (Basses-)	5,125 00	6,500 00	"	1,375 00
Pyrénées (Hautes-)	756 40	983 00	"	226 60
Pyrénées-Orient	4,480 00	4,660 00	"	180 00
Rhin (Bas-)	968,053 63	953,325 35	14,728 28	"
Rhin (Haut-)	596,725 05	675,804 85	"	79,079 80
Rhône	"	"	"	"
Saône (Haute-)	183,319 90	220,067 06	"	36,747 16
Saône-et-Loire	481,466 50	664,978 56	"	183,512 06
Sarthe	256,458 85	397,438 05	"	140,979 20
Seine	"	"	"	"
Seine-Inférieure	1,283,704 95	1,290,934 36	"	7,229 41
Seine-et-Marne	353,209 25	418,858 10	"	65,648 85
Seine-et-Oise	1,106,584 50	805,773 97	300,810 53	"
Sèvres (Deux-)	191,851 40	135,185 56	56,665 84	"
Somme	281,101 50	200,095 80	81,005 70	"
Tarn	11,370 40	40,010 35	"	28,639 95
Tarn-et-Garonne	36,162 00	39,477 60	"	3,315 60
Var	26,739 20	28,285 41	"	1,546 21
Vaucluse	15,899 35	5,015 78	10,883 57	"
Vendée	112,354 00	99,398 08	12,955 92	"
Vienne	92,444 45	144,031 90	"	51,587 45
Vienne (Haute-)	"	"	"	"
Vosges	2,065,445 80	1,994,179 18	71,266 62	"
Yonne	714,756 30	675,374 90	39,381 40	"
	25,576,806 62	26,256,281 00	2,968,094 71	2,968,020 33
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1837				679,474 38

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES DOUANES ET SELS.

NOTE INDICATIVE

Des Développements publiés sur les Douanes et Sels.

Les développements sur les douanes et sels, pour l'exercice 1837, se composent, savoir :

1° D'un tableau d'apurement des droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État, présentant les recouvrements, remises et non-valeurs qui ont eu lieu sur ces droits, et les droits dont il restait à poursuivre la réalisation (pages 122 à 125).

2° D'un état faisant connaître, par nature de droits et par bureaux principaux de douanes, les recouvrements effectués pendant l'exercice 1837 (pages 126 à 131)

3° D'un état dont l'objet est de comparer les droits et produits réalisés pour les exercices 1837 et 1836, et d'expliquer les causes des augmentations et des diminutions (pages 132 et 133).

4° Des tableaux où sont développés, par classe de matières imposées, les produits recouvrés, avec l'indication de la quotité de taxes (pages 135 à 175).

Tableau des Droits et Produits des Douanes et Sels constatés pour l'exercice 1837.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823, article 2, et ensuite l'ordonnance royale du 31 mai 1838 portant règlement général sur la comptabilité publique, article 135, ont prescrit de faire connaître dans le compte annuel de l'administration des finances, pour chaque branche de revenus publics,

1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État;

2° Les recouvrements effectués sur ces droits;

3° Les recouvrements restant à faire.

Cette disposition a été appliquée à partir de l'année 1835 aux produits dont les préposés de l'administration des douanes sont chargés de faire le recouvrement. Ces produits se divisent en deux classes; la première se compose :

Des droits de douanes.

——— de navigation.

Des recettes accessoires.

De la taxe de consommation des sels.

Du produit des marchandises saisies, vendues aux enchères ou remises aux contrevenants sous consignation de la valeur.

Tous ces droits sont portés en recette au moment de la liquidation et immédiatement réglés, soit en numéraire, soit en obligations et autres effets de crédit à terme considérés comme valeurs au comptant.

La seconde classe comprend uniquement les sommes à recouvrer en vertu de jugements pour amendes et autres condamnations pécuniaires, ou par suite de transactions dans les affaires résultant d'infraction aux lois et règlements sur les douanes et sur l'impôt des sels.

La réalisation de ces derniers droits, qui seuls donnent lieu à des constatations de produits et à des restes à recouvrer, ne s'opère que dans des délais plus ou moins rapprochés, et pour une faible partie à raison de ce que, parmi les individus qui se livrent à la fraude, les uns, et c'est le plus grand nombre, n'offrent aucune ressource, et que les autres sont presque tous admis à transiger. De là vient, ainsi qu'on peut le remarquer dans le tableau ci-après, qui présente l'apurement des droits constatés de l'exercice 1837, que sur 6,900,000 francs de droits pour amendes et autres condamnations pécuniaires, il n'avait été réalisé, au 31 décembre, que 439,000 francs, et qu'on ne saurait évaluer maintenant ce qui pourra être recouvré sur les sommes dont il reste à poursuivre la rentrée.

La constatation des divers droits dont il vient d'être parlé résulte de leur inscription sur les registres de liquidation et de recette tenus dans les bureaux de douanes; elle a lieu avec imputation à l'exercice auquel donne son nom l'année pendant laquelle les droits sont liquidés, sauf le report à l'exercice suivant des restes à recouvrer sur ceux de la seconde classe, qui n'ont pu être réalisés au 30 septembre de la seconde année, époque de la clôture de l'exercice.

Les droits constatés sont soumis à l'expiration de la seconde année de chaque exercice, à l'apurement prescrit par l'ordonnance du 8 décembre 1832. Les résultats de cette liquidation, qui ont été présentés

pour la première fois à partir de l'exercice 1837, dans les comptes individuels des receveurs des douanes, sont retracés dans le tableau qui suit, et se résument ainsi :

Reprise des droits de l'exercice 1836 dont il restait à poursuivre le recouvrement.		2,446,705f 50c
Droits de toute nature constatés pendant l'année et sur l'exercice 1837.....		173,087,312 85
TOTAL des droits pour 1837.....		175,534,018 35
A DÉDUIRE,		
1° Les droits résultant d'amendes et autres condamnations dont il a été fait remise, ou qui ont été reconnues irrécouvrables.....	4,428,804f 92c	
2° Les droits de même nature relatifs à des affaires en instance dont il reste à poursuivre la réalisation, et qui sont susceptibles d'être remis aux redevables ou de tomber en non-valeur.....	2,035,870 21	
		6,,464,675 13
RESTE pour droits appliqués à l'exercice 1837 et dont le montant a été réalisé.		169,069,343 22

Les comptes individuels rendus par les receveurs des douanes, pour la gestion 1837, présentaient tout à la fois la situation et l'apurement, au 31 décembre 1837, des droits constatés à la charge des redevables de l'État pour l'exercice 1837. Les comptes de 1838, dans lesquels on n'avait pas dès lors à reproduire cet apurement, offrent seulement la situation, au 31 décembre de cette dernière année, des droits constatés de l'exercice 1838, dont l'apurement figurera dans les comptes de 1839.

Tableau général des Droits et produits constatés sur les Douanes et Sels, pour l'Exercice 1837.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. QUI RESTAIENT à recouvrer sur l'exercice 1836.	PENDANT l'exercice 1837.	TOTAL des droits constatés de l'exercice 1837.	À DÉDUIRE. Droits et produits dont il a été fait remise ou qui ont été reconnus irrécouvrables.	À DÉDUIRE. Droits dont il pourra encore être fait remise aux redevables ou qui sont susceptibles de tomber en non-valeur.	À DÉDUIRE. TOTAL.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1837, employés dans la loi du règlement définitif de cet exercice.	RECOUVREMENTS effectués pendant le cours de l'exercice 1837.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Droits de douanes — à l'importation	//	105,515,557 22	105,515,557 22	//	//	//	105,515,557 22	105,515,557 22	A l'exception des amendes et autres condamnations pécuniaires, par suite d'infractions aux lois sur les douanes et sur l'impôt du sel, tous les droits sont immédiatement réalisés, soit en numéraire, soit en effets de commerce admis comme valeurs au comptant. Ainsi, les remises, les non-valeurs et les restes à recouvrer ne portent que sur les amendes et les autres condamnations pécuniaires.
Droits de douanes — à l'exportation	//	1,256,448 03	1,256,448 03	//	//	//	1,256,448 03	1,256,448 03	
Droits de douanes — au transit	//	51,306 41	51,306 41	//	//	//	51,306 41	51,306 41	
Droits de douanes — à la réexportation des entrepôts	//	84,973 51	84,973 51	//	//	//	84,973 51	84,973 51	
Droits de douanes — à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	//	670 55	670 55	//	//	//	670 55	670 55	
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	//	57,069 72	57,069 72	//	//	//	57,069 72	57,069 72	
Droits de douanes — à l'entrée des voitures de voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas eu lieu dans les délais prescrits	//	25,760 01	25,760 01	//	//	//	25,760 01	25,760 01	
Droit de navigation — Francisation des navires	//	6,283 22	6,283 22	//	//	//	6,283 22	6,283 22	
Droit de navigation — Transfert de propriété des navires	//	4,726 80	4,726 80	//	//	//	4,726 80	4,726 80	
Droit de navigation — Entrée des navires — Droit et demi-droit de tonnage	//	1,743,903 49	1,743,903 49	//	//	//	1,743,903 49	1,743,903 49	
Droit de navigation — Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	//	304,267 16	304,267 16	//	//	//	304,267 16	304,267 16	
Droit de navigation — Expédition pour entrée et sortie des navires	//	98,533 05	98,533 05	//	//	//	98,533 05	98,533 05	
Droit de navigation — Sortie des navires — Congés des bâtiments français	//	128,651 60	128,651 60	//	//	//	128,651 60	128,651 60	
Droit de navigation — Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	//	11,283 80	11,283 80	//	//	//	11,283 00	11,283 80	
Droit de navigation — Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	//	228,668 25	228,668 25	//	//	//	228,668 25	228,668 25	
Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port du Havre	//	479,250 31	479,250 31	//	//	//	479,250 31	479,250 31	
Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — —— de Boulogne	//	50,468 18	50,468 18	//	//	//	50,468 18	50,468 18	
Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du bassin de la Sèvre-Niortaise	//	294 75	294 75	//	//	//	294 75	294 75	
Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration — du port de Bordeaux	//	86,103 83	86,103 83	//	//	//	86,103 83	86,103 83	
Taxes locales — Pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	//	10,644 90	10,644 90	//	//	//	10,644 90	10,644 90	
Taxes locales — —— du Havre	//	15,096 29	15,096 29	//	//	//	15,096 29	15,096 29	
Droits et produits accessoires — Timbre des expéditions	//	363,548 90	363,548 90	//	//	//	363,548 90	363,548 90	
Droits et produits accessoires — Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	//	210 86	210 86	//	//	//	210 86	210 86	
Droits et produits accessoires — Droits de magasinage et de dépôt	//	9,476 12	9,476 12	//	//	//	9,476 12	9,476 12	
Droits et produits accessoires — Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832	//	186,648 77	186,648 77	//	//	//	186,648 77	186,648 77	
Droits et produits accessoires — Indemnités reçues des fabricants de soudes pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	//	45,000 00	45,000 00	//	//	//	45,000 00	45,000 00	
Droits et produits accessoires — Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	//	811 92	811 92	//	//	//	811 92	811 92	
Droits et produits accessoires — Valeur des objets réformés pris en paycment par les fournisseurs	//	998 45	998 45	//	//	//	998 45	998 45	
Droits et produits accessoires — Recettes accidentelles	//	28,492 65	28,492 65	//	//	//	28,492 65	28,492 65	
Amendes et confiscations — Valeur des objets saisis, vendus ou remis sous consignation	//	679,500 56	679,500 56	//	//	//	679,500 56	679,500 56	
Amendes et confiscations — Amendes et autres condamnations pécuniaires, et sommes stipulées par transactions	2,446,705 50	4,457,075 64	6,903,781 14	1,428,804 92	(a) 2,035,870 21	6,464,675 13	439,106 01	439,106 01	(a) La somme de 2,035,870 fr. 21 cent. se rapporte à des affaires en instance. Elle est susceptible presque en totalité d'être remise aux redevables ou de tomber en non-valeur. L'administration n'a pu encore déterminer la portion peu importante des amendes et autres condamnations pécuniaires dont la réalisation pourra avoir lieu et la comprendre, tant dans les droits constatés de l'exercice 1837, que parmi les sommes restant à recouvrer, ainsi qu'elle le fera pour les exercices suivants.
TOTAL	2,446,705 50	115,931,724 95	118,378,430 45	1,428,804 92	2,035,870 21	6,464,675 13	111,913,755 32	111,913,755 32	
Taxe de consommation des sels	//	57,155,587 90	57,155,587 90	//	//	//	57,155,587 90	57,155,587 90	
TOTAL GÉNÉRAL	2,446,705 50	173,087,312 85	175,534,018 35	1,428,804 92	2,035,870 21	6,464,675 13	169,069,343 22	169,069,343 22	

Développement des Recouvrements effectués sur

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES					DROITS DE NAVIGATION				RECETTES ACCESSOIRES.				PRODUIT des amendes et confiscations.	TOTAL des droits et produits de douanes.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
								À L'ENTRÉE DES NAVIRES.			À LA SORTIE DES NAVIRES.								
		À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	DROIT de timbre.	DROITS de sortie des colonies françaises, perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.	FONDS reçus des communes pour frais d'exercices des entrepôts. — Indemnités reçues des fabricants de soude.	RECOUVREMENTS du prix des brevets de francisation des navires; valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs, et recettes accidentelles					
BAYONNE	Bedous	393,426f	10,717f	148f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,880f	724f	"	38f	2,296f	410,228f	"	410,228f	Bedous.
	St-Jean-Pied-de-Port	49,137	5,347	120	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,204	88	"	"	29,746	87,642	9f	87,651	St-Jean-Pied-de-Port
	Bayonne	451,931	54,772	4,352	1,951f	"	469f	20,223f	"	1,571f	2,302f	1,290f	7,807f	"	11,757	1,137	"	2,065	22,555	584,183	908,883	1,493,066	Bayonne.
BORDEAUX	La Teste	131	"	"	"	"	8	658	"	117	518	"	314	"	472	"	"	1	32	2,251	105,439	107,690	La Teste.
	Pauillac	323	61	"	"	"	8	2,020	"	70	37	2	64	"	645	"	"	49	2,654	5,933	50,200	56,133	Pauillac.
	Bordeaux	9,701,047	101,002	802	10,537	375f	1,280	157,495	19,393f	10,904	9,860	450	42,438	86,104	14,874	455	"	472	20,743	10,178,234	3,212,159	13,390,393	Bordeaux.
	Libourne	2,270	40	"	"	"	4	1,877	"	211	1,462	"	1,592	"	1,467	"	"	1	175	9,099	1,695,501	1,704,600	Libourne.
	Blaye	5,492	25	"	"	"	45	5,553	1,158	249	608	8	288	"	564	"	"	7	40	14,036	65,071	79,107	Blaye.
LA ROCHELLE	La Tremblade	2,747	109	"	"	"	22	182	"	20	770	8	505	"	741	"	"	10	316	5,431	137,377	142,808	La Tremblade.
	Marennes	140	564	"	"	"	6	450	"	35	2,335	40	1,143	"	1,179	"	"	2	680	6,574	136,756	143,330	Marennes.
	Château-d'Oleron	1,640	188	"	"	"	6	1,221	"	75	1,395	15	1,870	"	570	"	"	1	"	6,982	497	7,479	Château-d'Oleron.
	Rochefort	70,996	241	"	47	"	57	32,460	"	1,222	450	47	1,216	"	726	"	"	20	24	107,507	255,323	362,830	Rochefort.
	Charente	23,146	6,391	"	"	"	27	9,552	"	307	1,399	42	1,660	"	883	"	"	1	76	43,485	2,346,043	2,389,528	Charente.
	La Rochelle	151,930	3,197	"	20	"	133	50,287	4,995	2,086	1,872	78	4,283	10,645	2,509	"	"	49	516	232,601	566,253	798,854	La Rochelle.
	Saint-Martin	2,943	306	"	5	"	34	2,366	"	182	1,586	24	2,320	"	1,070	"	"	15	41	10,893	7,677	18,570	Saint-Martin.
	Marans	568	690	"	"	"	7	590	"	84	370	2	849	295	325	"	"	1	"	3,780	460,515	464,295	Marans.
	Luçon	1	416	"	"	"	"	123	"	22	256	"	907	"	627	"	"	"	"	2,352	47,030	49,382	Luçon.
	Les Sables-d'Olonne	2,832	"	"	"	"	42	1,532	"	150	720	"	832	"	1,650	"	"	12	120	7,921	671,628	679,549	Les Sables-d'Olonne.
	Saint-Gilles	129	2	"	"	"	1	91	"	18	356	"	258	"	755	"	"	1	"	1,612	86,681	88,293	Saint-Gilles.
NANTES	Noirmoutier	629	379	"	"	"	14	1,522	"	70	626	18	1,780	"	488	"	"	3	"	5,528	749	6,277	Noirmoutier.
	Bourgneuf	88	1,407	"	"	"	10	253	"	9	792	2	1,945	"	1,721	"	"	1	353	6,583	211,516	218,099	Bourgneuf.
	Paimbœuf	10,644	262	"	"	"	91	9,765	"	320	217	19	711	"	741	3	"	3	174	22,950	573	23,523	Paimbœuf.
	Nantes	5,915,908	24,417	9	1,104	"	1,312	144,637	8,240	6,679	5,956	217	13,260	"	6,984	39	"	92	4,526	6,133,381	4,747,863	10,881,244	Nantes.
	Guérande	7,313	671	"	"	"	23	2,486	"	161	2,572	58	1,769	"	5,475	"	"	3	1,807	22,339	1,274,511	1,296,850	Guérande.
LORIENT	Redon	56,065	1,068	"	"	"	117	2,747	"	220	728	5	1,500	"	566	"	"	3	159	63,180	61,228	124,408	Redon.
	Vannes	1,530	145	"	"	"	274	1,299	"	97	844	16	1,142	"	3,556	"	"	18	942	9,864	1,042,496	1,052,360	Vannes.
	Lorient	142,789	48	"	49	"	274	23,484	"	1,036	2,006	29	4,575	"	2,584	"	"	62	756	177,692	149,588	327,280	Lorient.
BREST	Quimper	22,438	749	"	"	"	66	6,341	"	499	1,998	20	3,144	"	2,353	"	"	47	758	38,414	368,256	406,670	Quimper.
	Brest	285,090	1,056	"	8	"	174	54,191	"	2,187	2,388	56	4,556	"	2,583	59	"	50	3,222	355,621	668,989	1,024,610	Brest.
	Morlaix	105,054	307	"	11	83	125	17,784	"	939	1,143	107	2,247	"	1,025	1	1,500f	39	55	130,422	382,445	512,867	Morlaix.
SAINT-MALO	Tréguier	16,858	1,084	"	"	"	102	12,655	"	728	2,575	34	1,862	"	1,120	"	"	25	159	37,303	417,594	454,797	Tréguier.
	Le Légué	161,345	2,819	"	5	"	156	14,085	"	920	1,260	103	1,555	"	1,291	8	"	199	922	184,669	497,974	682,643	Le Légué.
	Saint-Malo	383,142	7,895	1	180	1,229	575	34,927	"	2,110	2,914	210	4,849	"	3,147	101	"	383	8,075	449,740	675,123	1,124,863	Saint-Malo.
CHERBOURG	Avranches	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,005	"	"	5	946	1,956	289,025	290,981	Avranches.
	Granville	119,336	10,148	"	29	150	259	21,816	"	1,412	1,476	362	3,375	"	2,673	7	"	467	10,215	171,726	760,902	932,628	Granville.
	Cherbourg	193,082	35,250	"	126	193	230	60,952	"	2,685	2,796	273	4,271	"	2,423	25	"	41	3,115	305,462	464,311	769,773	Cherbourg.
	Caen	309,644	3,968	"	16	"	137	55,685	"	3,263	3,439	130	4,613	"	2,654	"	"	89	10,266	393,902	1,716,046	2,109,948	Caen.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES					DROITS DE NAVIGATION.					RECETTES ACCESSOIRES.							BUREAUX PRINCIPAUX.
		À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	FRANCISATION et transfert de propriété des navires.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	À L'ENTRÉE DES NAVIRES. Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	EXPÉDITION pour entrée et sortie des navires.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Congés des bâtiments français.	À LA SORTIE DES NAVIRES. Passe-ports des bâtiments étrangers.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	DROIT de timbre.	DROITS de sortie des colonies françaises perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.	FONDS reçus des communes pour frais d'exercices des entrepôts. — Indemnités reçues des fabricants de soude.	RECOUVREMENT du prix des brevets de francisation des navires; valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs et recettes accidentelles	PRODUIT des AMENDES et confiscations.	TOTAL des DROITS et produits de douanes.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	
Rouen	Honfleur	747,915f	40,143f	//	68f	158f	349f	81,653f	//	3,161f	888f	251f	2,012f	//	3,312f	2f	//	218f	3,170f	883,301f	305,756f	1,189,057f	Honfleur.
	Rouen	2,895,956	18,541	507f	244	//	270	75,708	//	4,842	6,475	329	11,360	//	5,967	36	3,000f	150	4,913	3,028,298	1,718,253	4,746,551	Rouen.
	Le Havre	17,160,243	79,468	14,476	13,095	6,450	1,171	251,357	269,293f	14,871	8,343	997	33,479	494,347f	19,176	298	//	8,944	49,195	18,425,204	389,072	18,814,276	Le Havre.
Abbeville	Dieppe	333,539	4,473	//	21	4,675	286	71,515	//	3,047	3,820	206	1,864	//	2,641	5	//	228	6,732	433,052	317,136	750,188	Dieppe.
	St-Valery-s-Somme	182,055	347	//	12	//	104	45,473	//	2,048	569	88	1,390	//	806	2	//	7	99	233,000	985,153	1,218,153	St-Valery-s.-Somme.
	Abbeville	33,624	7	//	//	//	//	4,853	//	282	370	27	654	//	457	//	//	3	143	40,419	680,832	721,251	Abbeville.
Boulogne	Boulogne	638,240	7,886	11	145	25,502	107	52,213	//	3,282	1,168	863	4,198	50,468	3,339	277	//	97	8,249	796,047	152,880	948,927	Boulogne.
	Calais	1,570,807	64,716	1,087	349	30,592	38	100,500	//	3,685	795	726	8,926	//	4,695	500	//	63	15,416	1,802,897	304,441	2,107,338	Calais.
Dunkerque	Dunkerque	5,418,273	73,851	26	3,639	117	273	110,203	//	5,893	6,128	431	9,357	//	6,015	//	//	108	29,180	5,663,492	2,728,516	8,392,008	Dunkerque.
	Cassel	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	Cassel.
	Hazebrouck	22,301	178	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	2,415	//	//	//	44,456	69,350	//	69,350	Hazebrouck.
	Armentières	224,512	17,119	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	4,202	//	//	//	45,742	291,575	//	291,575	Armentières.
	Halluin	1,338,698	17,344	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	6,947	//	//	//	21,304	1,384,293	//	1,384,293	Halluin.
	Lille	2,393,837	8,084	1,531	5	//	//	//	//	//	//	//	//	//	11,593	184	1,500	39	28,762	2,445,535	//	2,445,535	Lille.
	Baisieux	350,931	3,339	//	//	16	//	//	//	//	//	//	//	//	9,541	//	//	18	50,111	413,956	1	413,957	Baisieux.
Valenciennes	Condé	2,183,211	5,005	//	//	225	//	//	//	//	//	//	//	//	5,582	//	//	//	28,453	2,222,485	//	2,222,485	Condé.
	Valenciennes	270	9,653	//	2	//	//	//	//	//	//	//	//	//	3,536	8	//	127	29,609	43,204	//	43,204	Valenciennes.
	Blanc-Misseron	650,420	2,041	411	6	1,387	//	//	//	//	//	//	//	//	5,111	217	//	485	13,692	673,768	//	673,768	Blanc-Misseron.
	Maubeuge	456,434	23,135	//	//	125	//	//	//	//	//	//	//	//	6,519	//	//	//	13,845	500,058	//	500,058	Maubeuge.
	Avesnes	127,131	4,105	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	5,274	//	//	//	18,387	154,897	4	154,901	Avesnes.
Charleville	Aubenton	13,823	2,351	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1,824	//	//	//	32,840	50,838	//	50,838	Aubenton.
	Rocroy	68,623	5,537	//	//	87	//	//	//	//	//	//	//	//	1,517	3	//	//	22,914	98,680	175	98,855	Rocroy.
	Givet	150,821	4,139	73	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1,650	//	//	//	2,030	158,714	//	158,714	Givet.
	Charleville	21,469	2,817	132	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	3,987	//	//	//	8,551	36,956	6	36,962	Charleville.
	Sedan	120,949	4,421	73	2	//	//	//	//	//	//	//	//	//	6,948	//	//	1,011	5,414	138,818	25	138,843	Sedan.
Thionville	Montmédy	25,329	1,329	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	2,170	//	//	//	2,252	31,080	37	31,117	Montmédy.
	Longwy	121,183	3,591	719	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	3,251	44	//	400	2,085	131,273	54	131,327	Longwy.
	Thionville	54,144	11,840	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1,101	//	//	//	3,355	70,440	128	70,568	Thionville.
	Sierck	907,888	8,119	903	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	4,266	322	//	//	6,881	928,378	209	928,587	Sierck.
	Metz	158,383	267	261	1	//	//	//	//	//	//	//	//	//	292	//	11,783	//	1,708	172,695	//	172,695	Metz.
	Bouzonville	88,527	8,182	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	2,473	//	//	//	4,445	103,628	105	103,733	Bouzonville.
	Forbach	756,614	1,578	300	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	4,865	391	//	16	10,689	774,454	178	774,632	Forbach.
	Sarreguemines	190,379	3,491	719	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	3,435	25	//	1	10,184	208,234	203	208,437	Sarguemines.
	Bitche	32,463	424	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	2,111	//	//	56	4,077	39,131	256	39,387	Bitche.
Strasbourg	Schelestadt	15,493	770	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	684	//	//	//	7,440	24,385	153	24,538	Schelestadt.
	Strasbourg	1,668,241	26,884	9,083	112	1,339	//	//	//	//	//	//	//	//	11,800	273	//	86	22,338	1,740,155	916	1,741,071	Strasbourg.
	Wissembourg	352,132	2,254	819	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	4,282	23	//	//	8,632	368,141	435	368,576	Wissembourg.
	Colmar	85,992	940	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1,383	//	//	//	10,741	98,957	337	99,294	Colmar.
	Mulhausen	125,625	16,451	308	14	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1,342	//	12,698	19	2,386	157,344	//	157,344	Mulhausen.
	Saint-Louis	663,050	11,803	2,707	3	75	//	//	//	//	//	//	//	//	7,728	118	//	501	17,083	703,067	1,524	704,591	Saint-Louis.
	Belfort	31,452	3,103	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//	1,623	//	//	//	11,518	49,195	1,285	50,480	Belfort.

DIRECTIONS et BUREAUX PRINCIPAUX.		DROITS DE DOUANES.					DROITS DE NAVIGATION.					RECETTES ACCESSOIRES.								
							FRANCISATION	À L'ENTRÉE DES NAVIRES.		EXPÉDITION	À LA SORTIE DES NAVIRES.									
		À L'IMPORTATION.	À L'EXPORTATION.	AU TRANSIT.	sur les marchandises réexportées d'entrepôts ou revenant de l'étranger.	QUART et trois quarts des consignations faites en garantie de la réexportation des voitures de voyageurs.	et transfert de propriété des navires.	Droit et demi-droit de tonnage perçus à l'entrée des navires français et étrangers.	Droit spécial sur les navires américains et mexicains.	pour entrée et sortie des navires.	Congés des bâtiments français.	Passe-ports des bâtiments étrangers.	Acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.	TAXES locales pour l'entretien de certains ports.	DROIT de timbre.	DROITS de sortie des colonies françaises perçus en France. — Droit de magasinage et de dépôt.	FONDS reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts. — Indemnité reçues des fabricants de soude.	RECOUVREMENT du prix des brevets de francisation des navires; valeurs des objets réformés pris en payement par les fournisseurs et recettes accidentelles	PRODUIT des AMENDES et confiscations.	TOTAL des DROITS et produits de douanes.	TAXE de consommation des sels.	TOTAL GÉNÉRAL des recettes.	BUREAUX PRINCIPAUX.
Besançon	Montbéliard	22,337f	1,884f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,785f	"	"	"	19,340f	45,346f	328f	45,674f	Montbéliard.
	Les Pargots	103,787	11,043	54f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,004	"	"	15f	11,760	128,663	669	129,332	Les Pargots.
	Pontarlier	81,521	12,868	291	1f	183f	"	"	"	"	"	"	"	"	1,919	32f	"	"	18,578	115,394	60	115,454	Pontarlier.
	Les Rousses	38,256	6,342	419	3	150	"	"	"	"	"	"	"	"	2,695	37	"	"	6,836	54,739	10	54,749	Les Rousses.
Belley	Bellegarde	88,421	11,155	114	2	524	"	"	"	"	"	"	"	"	2,712	24	"	24	17,692	120,667	"	120,667	Bellegarde.
	Belley	24,965	3,283	60	"	75	"	"	"	"	"	"	"	"	1,465	"	"	86	4,169	34,103	"	34,103	Belley.
	Entre-Deux-Guiers	10,068	3,427	"	"	83	"	"	"	"	"	"	"	"	1,066	"	"	11	2,916	17,573	"	17,573	Entre-Deux-Guiers.
	Pont-de-Beauvoisin	153,828	13,191	1,183	"	142	"	"	"	"	"	"	"	"	3,490	262	"	110	9,974	192,179	"	192,179	Pont-de-Beauvoisin.
Lyon	Lyon	693,963	26,909	1,225	29	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,579	"	3,000f	365	15,688	743,760	6,823,175	7,566,935	Lyon.
Grenoble	Pontcharra	19,228	550	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	773	"	"	2	563	21,116	"	21,116	Pontcharra.
	Chapareillan	30,833	2,636	6	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	922	"	"	"	2,113	36,510	"	36,510	Chapareillan.
	Bourg-d'Oisans	1,747	46	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	145	"	"	"	115	2,052	"	2,052	Bourg-d'Oisans.
	Briançon	41,066	8,555	"	"	75	"	"	"	"	"	"	"	"	841	"	"	"	4,065	54,602	"	54,602	Briançon.
Digne	Barcelonette	13,410	1,085	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	643	"	"	2	1,332	16,473	"	16,473	Barcelonette.
	Entrevaux	16,909	914	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	735	"	"	"	777	19,334	"	19,334	Entrevaux.
Toulon	St-Laurent-du-Var	75,803	5,450	2	4	108	"	"	"	"	"	"	"	"	3,082	"	"	"	4,853	89,302	2	89,304	St-Laurent-du-Var.
	Cannes	115,881	3,848	"	"	125	60f	4,608f	"	739	1,211f	92f	1,690f	"	2,466	"	"	9	439	131,169	167,132	298,301	Cannes.
	Saint-Raphaël	7,940	512	"	"	"	93	5,189	"	717	580	240	1,100	"	999	"	"	7	86	17,462	38,267	55,729	Saint-Raphaël.
	Les Salins d'Hyères	655	1,139	"	"	"	"	2,829	"	471	316	155	416	"	512	"	1,500	"	29	8,022	101,263	109,285	Les Salins d'Hyères.
	Toulon	622,067	4,063	12	853	"	152	53,852	"	2,887	2,466	139	4,454	"	2,829	1	1,500	20	3,590	698,885	219,842	918,727	Toulon.
Marseille	Marseille	27,552,889	159,797	6,734	51,567	7,267	1,003	11,307	"	480	17,357	1,926	1,173	"	27,335	2,836	21,000	4,416	69,447	27,936,534	695,342	28,631,876	Marseille.
	Port de Bouc	1,764	1,615	"	"	"	146	4,868	"	594	1,220	90	1,266	"	2,241	"	"	22	365	14,192	1,300,529	1,314,721	Port de Bouc.
	Arles	89,745	1,035	3	"	"	375	8,296	"	1,041	5,291	14	2,194	"	1,415	"	"	23	1,087	110,519	440,278	550,795	Arles.
Montpellier	Aigues-Mortes	62,452	519	"	"	"	9	1,994	"	328	410	26	774	"	1,324	"	"	1	206	68,043	3,253,043	3,321,086	Aigues-Mortes.
	Cette	513,536	14,713	34	621	"	97	66,743	1,189	3,832	3,796	343	6,729	"	2,930	"	"	5	230	614,798	1,366,407	1,981,205	Cette.
	Agde	302,566	1,813	"	1	"	154	8,898	"	1,109	1,389	65	1,462	"	1,574	"	"	21	201	319,251	427,337	746,588	Agde.
Perpignan	La Nouvelle	65,125	926	"	"	"	184	3,274	"	442	1,720	37	1,127	"	2,345	"	"	16	677	75,875	1,760,642	1,836,517	La Nouvelle.
	Perpignan	23,461	7,360	130	578	500	7	7,417	"	784	1,531	275	1,665	"	1,876	21	"	5	8,568	54,178	4,783	58,961	Perpignan.
	Céret	305,883	6,107	554	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,226	181	"	74	7,227	323,251	23	323,274	Céret.
	Bourg-Madame	13,007	5,568	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,681	29	"	"	5,902	28,187	2	28,189	Bourg-Madame.
Saint-Gaudens	Ax	1,548	1,745	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	925	10	"	"	725	4,954	"	4,954	Ax.
	Saint-Girons	11,825	2,066	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	937	64	"	"	608	15,500	"	15,500	Saint-Girons.
	Bagnères	102,671	9,504	17	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,571	420	"	"	1,120	115,303	4	115,307	Bagnères.
	Argelez	1,488	1,587	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	157	"	"	"	"	3,233	"	3,233	Argelez.
Toulouse	Toulouse	548,487	3	28	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	352	"	17,300	48	476	566,694	1,978,334	2,545,028	Toulouse.
Orléans	Orléans	292,572	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	323	"	20,000	"	"	312,895	2,618,456	2,931,351	Orléans.
Paris	Douane	76,369	133,832	"	138	417	"	"	"	"	"	"	"	"	4,961	349	"	8,119	56,198	285,413	"	285,413	Paris—Douane.
	Entrepôt des sels	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	626	"	10,500	"	"	11,125	3,793,383	3,804,508	—Entrepôt des sels.
	Entrepôt des Marais	8,076,058	"	800	1	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,184	"	75,000	14	80,966	8,236,023	"	8,236,023	— Entrepôt des Marais.
	Entrepôt de l'île des Cygnes	4,060,256	"	62	"	292	"	"	"	"	"	"	"	"	378	"	51,367	4	45	4,112,403	"	4,112,403	— Entrepôt de l'île des Cygnes
Bastia	Bastia	155,312	3,331	"	7	84	33	7,757	"	1,593	1,731	136	3,554	"	2,052	44	"	26	10,539	186,130	50,420	236,550	Bastia.
	Ile Rousse	26,332	132	"	"	"	3	1,371	"	275	185	16	698	"	402	2	"	3	54	29,474	16,913	46,387	Ile Rousse.
	Ajaccio	86,755	5,429	"	"	25	6	10,710	"	1,542	833	144	1,624	"	1,020	"	"	2	13,568	121,659	28,646	150,305	Ajaccio.
	Totaux	105,515,557	1,256,448	51,306	85,644	82,830	11,010	1,743,903	304,267	98,533	128,652	11,284	228,668	641,858f	363,549	9,687	231,649	30,303	1,118,607	111,913,755	57,155,588	169,069,343	

État comparatif des Produits de Douanes et Sels pour les Exercices 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1837.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1836.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Droits de douanes	à l'importation	105,515,557 22	105,395,521 66	(a) 120,035 56	//	(a) Le rapprochement des droits perçus à l'importation en 1837 et 1836 n'offre qu'une faible augmentation pour 1837; cependant des différences notables se font remarquer sur quelques marchandises. (Voir le tableau de développement des droits à l'importation, pages 142 à 151.) Ainsi les sucres étrangers qui, par suite de mauvaises récoltes, avaient été fort rares en 1836 sur nos marchés, y sont revenus en abondance en 1837, et ont procuré au trésor un surplus de recette de 2,306,000 fr. Il y a eu en outre augmentation de 1,400,000 fr. sur les cafés, dont la consommation s'accroît progressivement en France depuis plusieurs années; de 417,000 fr. sur la houille, importée en plus grande quantité pour les besoins de l'industrie manufacturière, pour l'établissement des machines à vapeur, de l'éclairage au gaz, etc.; de 220,000 fr. sur les fils de lin et de chanvre par suite de l'activité qu'a prise en France l'industrie du tissage. Des diminutions à peu près équivalentes ont eu lieu sur plusieurs autres marchandises, savoir, 2,957,000 fr. sur les laines, 94,000 fr. sur les cotons, 760,000 fr. sur les huiles et les fruits oléagineux. Cette dernière réduction est due en majeure partie à l'abondance de la récolte de nos départements méridionaux, et les deux autres s'expliquent par la réaction qu'a eue, sur notre mouvement industriel en général, la crise financière des États-Unis.
	à l'exportation	1,256,448 03	1,398,187 55	//	(b) 141,739 52	
	au transit	51,306 41	61,746 40	//	(c) 10,439 99	
	à la réexportation des entrepôts	84,973 51	101,495 37	//	(c) 16,521 86	
	à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger	670 55	734 97	//	64 42	
	à l'entrée des voitures de voyageurs — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	57,069 72	65,292 85	//	8,223 13	
	à l'entrée des voitures de voyageurs — Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	25,760 01	16,610 50	9,149 51	//	(b) La différence en moins, quoique peu sensible par le chiffre des droits perçus, a cependant une grande importance eu égard aux valeurs sur lesquelles portent ces droits. Les valeurs exportées en 1836 s'élevaient à 629,000,000 fr.; elle n'ont été en 1837, que de 514,000,000 fr. Cette diminution considérable doit être attribuée à l'influence qu'a exercée sur notre commerce extérieur la crise financière des États-Unis. Les réductions les plus fortes sont, comme on peut le voir par le tableau de développement des droits à l'exportation (pages 153 à 167), sur les tissus de 65,000,000 fr., sur les vins et eaux-de-vie de 9,000,000 fr., sur les modes et sur les mercerics de 3,500,000 fr., etc. Les exportations pour les États-Unis ont supporté plus des 4/5es de ces diminutions. D'autres articles tels que les soies, la garance, les fruits oléagineux présentent encore de faibles diminutions, en partie balancées par des augmentations sur les céréales, les graines grasses, les résines, etc.
Droits de navigation.	Francisation des navires	6,283 22	5,047 36	(d) 1,235 86	//	
	Transfert de propriété des navires	4,726 80	4,189 77	537 03	//	
	Entrée des navires — Droit et demi-droit de tonnage	1,743,903 49	1,611,302 25	(e) 132,601 24	//	(c) Ces diminutions en 1837 s'expliquent par l'influence qu'a eue la crise des États-Unis sur les transactions commerciales avec les autres puissances.
	Entrée des navires — Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	304,267 16	332,634 42	//	(f) 28,367 26	
	Expédition pour entrée et sortie des navires	98,533 05	93,165 60	(g) 5,367 45	//	
	Sortie des navires — Congés des bâtiments français	128,651 60	120,975 80	(g) 7,675 80	//	
	Sortie des navires — Passe-ports des bâtiments étrangers	11,283 80	11,337 70	//	53 90	
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires	228,668 25	226,957 50	(g) 1,710 75	//	(d) Le nombre des francisations de navires avait diminué en 1836; l'augmentation en 1837 reporte la perception au niveau des années les plus favorables à notre navigation.
	Taxes locales — pour l'entretien du bassin à flot de la Rochelle	10,614 90	7,384 02	3,260 88	//	
	Taxes locales — pour subvenir aux travaux d'achèvement du port du Havre	479,250 31	498,434 72	//	(h) 19,184 41	
	Taxes locales — ——— d'amélioration du port de Boulogne	50,468 18	41,734 80	(i) 8,733 38	//	
	Taxes locales — ——— du bassin de la Sèvre-Niortaise	294 75	245 72	49 03	//	
	Taxes locales — ——— du port de Bordeaux	86,103 83	83,037 72	(i) 3,066 11	//	(e) Cette augmentation résulte de la perception du droit sur un plus grand nombre de bâtiments français employés au cabotage, et sur des navires étrangers dont le tonnage a été supérieur à celui de 1836 par suite d'une importation plus considérable de certains produits d'encombrement tels que les sucres étrangers, les houilles, les fers, etc.
	Taxes locales — Droits d'entrée et de séjour des navires dans les bassins à flot du Havre	15,096 29	18,032 44	//	(h) 2,966 15	
Droits et produits accessoires.	Timbre des expéditions	363,548 90	377,220 80	//	(k) 13,671 90	
	Droits de sortie qui étaient dus aux colonies françaises, perçus par supplément	210 86	550 50	//	339 64	
	Droits de magasinage et de dépôt	9,476 12	10,736 99	//	1,260 87	
	Décime revenant au Trésor sur les amendes, doubles droits et transactions (1)	//	39,368 62	//	(l) 39,368 62	
	Moitié réservée au Trésor sur le produit des saisies de poudres à feu (1)	//	3,787 04	//	(l) 3,787 04	(f) La décroissance de notre commerce d'exportation avec les États-Unis résultant de la crise financière éprouvée par ce pays en 1837, devait nécessairement amener une diminution dans le produit du droit spécial sur les navires américains et mexicains.
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832	186,648 77	190,233 66	//	3,584 89	
	Indemnités reçues des fabricants de soudes pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	45,000 00	45,000 00	//	//	(g) L'augmentation sur les droits d'expéditions, de congés, d'acquits, permis et certificats, provient des mêmes causes que celles qui ont produit l'accroissement des droits de tonnage.
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	811 92	747 32	64 60	//	
	Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	998 45	//	998 45	//	(h) Les taxes pour l'entretien du port et des bassins du Havre ont subi une réduction qui porte principalement sur les navires américains dont le nombre a été moindre en 1837.
	Recettes accidentelles	28,492 65	36,240 65	//	7,748 00	(i) Ces augmentations résultent des droits perçus sur des navires étrangers d'un plus fort tonnage.
Produit des amendes et confiscations (2)		1,118,606 57	1,369,293 51	//	(l) 250,686 94	(k) Cette diminution provient d'un moindre nombre d'expéditions délivrées pendant l'année 1837, à raison du ralentissement momentané de nos transactions commerciales avec quelques puissances.
		111,913,755 32	112,167,278 21	294,485 65	548,008 54	(l) Voir les notes placées au bas du tableau.
Taxe de consommation des sels		57,155,587 90	54,992,696 79	(m) 2,162,891 11	//	(m) Cette augmentation de perception est due en partie à l'accroissement de la population, mais elle résulte principalement des approvisionnements considérables qui ont eu lieu dans les mois de novembre et décembre 1837, dont la température a facilité les transports par terre et par eau.
		169,069,343 22	(n) 167,159,975 00	2,457,376 76	548,008 54	(n) D'après le compte de 1837, les recettes de 1836 ne s'élèvent qu'à ..... 165,790,681f 49c Elles sont augmentées dans le présent tableau pour les motifs expliqués dans la note n° 2 ci-contre, de ..... 1,369,293 51 ENSEMBLE 167,159,975 00
				En plus, 1,909,368f 22c		

(1) Le décime sur les amendes et la moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres à feu, ne sont plus, à partir de 1837, portés en recette aux droits et produits accessoires, attendu qu'il n'en est plus fait dépense au chapitre des prélèvements sur le produit des amendes et confiscations.

(2) Le produit des amendes et confiscations était compris, en 1836, avec les *produits divers du budget* (voir page 237 de la 2e partie du compte des finances de l'année 1837), pour une somme de 1,628,852f 01c
En retranchant de cette somme celle de 259,558 fr. 50 cent. formant le solde, au 31 décembre 1836, des fonds de saisies non terminées, précédemment classés parmi les services de trésorerie et dont il a été fait recette au budget de 1836, ci 259,558 50

On a pour le produit réel des amendes et confiscations de 1836 ..... 1,369,293 51
Ce même produit étant comme on le voit ici, pour 1837, de 1,118,606 57

Il y a eu résultat une diminution, en 1837, de 250,686 94

Nota. Les différences en plus ou en moins qui ne sont point expliquées ont peu d'importance, ou les causes qui les ont produites échappent à toutes recherches.

TABLEAUX

De développement des droits constatés et perçus en matières de Douanes et Sels, pendant l'exercice 1837.

L'administration des douanes fait annuellement publier et distribuer aux membres des deux Chambres le *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères.* Les nombreux documents que renferme ce tableau dispensent de reproduire dans les comptes de finances le détail des perceptions par chaque espèce de marchandises. Mais on croit utile de donner, pour les droits à l'importation et à l'exportation, des états de développement par ordre de matières et par classes principales de marchandises, présentant les valeurs importées et exportées, et les droits perçus pendant les années 1837 et 1836, et faisant ressortir les différences qui résultent de la comparaison de ces deux années. On y joint deux tableaux offrant, d'après les grandes divisions adoptées dans les états de commerce, l'un les *pays de provenance* des marchandises livrées à la consommation intérieure, l'autre, les *pays de destination* des produits français vendus à l'étranger.

Les éléments de ces résumés ont été puisés dans les relevés établis par les agents préposés à l'assiette et à la vérification des droits, d'après les actes de douanes, tels que les permis et les certificats de visite et de liquidation. On fournit ainsi, pour tous les droits constatés en matière de douanes, les justifications prescrites par les ordonnances du 10 décembre 1823 et 23 décembre 1829.

Des états de développement des droits à l'importation et à l'exportation, indiquant, pour chaque nature de marchandises, le titre de la perception et la quotité des droits, sont produits à la Cour des comptes au soutien des comptes individuels des Receveurs principaux. Au moyen de cette justification, il est facile de reconnaître l'exactitude des produits de douanes, par le rapprochement des droits perçus avec les valeurs ou les quantités sur lesquelles les droits ont frappé.

Les tableaux placés à la suite de cette note se divisent en quatre parties, à raison des quatre branches principales de produits dont la perception est attribuée aux agents de l'administration des douanes, conformément aux lois et règlements en vigueur.

La première partie comprend les *droits de douanes* qui se perçoivent aux frontières et dans les entrepôts intérieurs établis en vertu de la loi du 27 février 1832, savoir : droits d'importation, d'exportation, de transit, de réexportation d'entrepôt des marchandises étrangères, de réimportation des marchandises françaises invendues à l'étranger, et droit perçu à l'entrée sur les voitures de voyageurs.

La seconde partie présente les *droits de navigation* perçus dans les ports sur les bâtiments français et sur les bâtiments étrangers, employés au commerce extérieur ou à la pêche maritime.

La troisième partie réunit les *droits et produits accessoires*, tels que le recouvrement du timbre spécial des expéditions et des commissions d'emploi, le droit de sortie des colonies perçu en France par supplément sur les marchandises prises sous voiles, le droit de magasinage et de dépôt, les fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832, les indemnités reçues des fabricants de soude, le recouvrement du prix des brevets de francisation des navires, la valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs, et les recettes accidentelles. Enfin l'on a compris dans cette partie le produit des amendes et confiscations qui, pour les années précédentes, se trouvait porté dans une autre partie du compte des finances (*Produits divers du budget.*)

La quatrième partie a pour objet la *taxe de consommation des sels* perçue à l'extraction des marais

salants, dans les ports, dans les salines comprises dans le rayon des douanes et dans les entrepôts de Paris, Lyon, Toulouse et Orléans.

Le décime additionnel par franc, auquel la plupart de ces droits sont assujettis par les lois du 25 mai 1799 et du 28 avril 1816, a été ajouté au montant des perceptions.

Une récapitulation générale résume les quantités passibles des droits et le montant des perceptions par branche de recette.

Les principaux résultats qui ressortent des développements dont il vient d'être parlé, en les comparant avec ceux qui ont été donnés pour 1836, dans la deuxième partie du compte général des finances de l'année 1837 (pages 99 à 147), peuvent être analysés comme il suit.

Ire PARTIE. — DROITS DE DOUANES.

Droits à l'importation.

Importations.

Les valeurs des marchandises importées pendant l'année 1837, comparées aux importations de 1836, présentent, suivant le tableau ci-après, une augmentation de 4,733,523 fr.

	VALEURS DES MARCHANDISES IMPORTÉES		DIFFÉRENCES EN 1837.	
	en 1837.	en 1836.	Augmentation.	Diminution.
Matières nécessaires à l'industrie	401,221,800f	395,785,794f	5,436,006f	//
Objets de consommation : naturels	115,430,166	116,383,649	//	953,483
Objets de consommation : fabriqués	52,473,110	52,222,110	251,000	//
TOTAUX	569,125,076	564,391,553	5,687,006	953,483
AUGMENTATION sur 1837			4,733,523f	

Cette augmentation, qui porte principalement sur les soies écrues, les tabacs en feuilles, l'indigo et la houille, eût été plus considérable si des diminutions notables n'avaient eu lieu sur les laines, les fruits oléagineux et l'huile d'olive. Il en ressort encore, en faveur de 1837, une augmentation de droits à l'importation de 113,147 francs.

Droits à l'exportation.

Exportations.

Les valeurs des marchandises françaises exportées en 1837 ont présenté, comparativement aux exportations de 1836, une diminution de 114,586,845 francs, ainsi qu'il suit :

	VALEURS DES MARCHANDISES EXPORTÉES		DIFFÉRENCES EN 1837.	
	en 1837.	en 1836.	Augmentation.	Diminution.
Produits naturels	152,737,898f	172,274,475f	//	19,536,577f
Objets manufacturés	361,632,737	456,683,005	//	95,050,268
TOTAUX	514,370,635	628,957,480	//	114,586,845
DIMINUTION sur 1837			— 114,586,845f	

Cette diminution considérable a porté en majeure partie sur le sucre raffiné, les vins et eaux-de-vie, la porcelaine, les tissus de lin ou de chanvre, les tissus de laine, les tissus de soie, les peaux et pelleteries ouvrées, les modes, les articles divers de l'industrie parisienne, et a donné lieu à une réduction sur le montant des droits d'exportation de 148,729 francs.

Mouvement du commerce.

Il résulte en outre, de la comparaison des valeurs des marchandises importées en 1837, s'élevant comme on l'a vu plus haut à..... 569,125,076f

avec les valeurs des marchandises françaises exportées pendant la même année, et montant à..... 514,370,635

que les importations de l'année ont surpassé les exportations de..... 54,754,441

La même comparaison pour l'année 1836 avait fait au contraire ressortir un excédant d'exportation de..... 64,565,927

La balance, d'une année à l'autre, présenterait donc au désavantage de 1837..... 119,320,368

Mais, si l'on compare les importations et les exportations des deux années réunies, on trouvera encore en faveur des exportations un excédant de..... 9,811,486

Numéraire.

Le mouvement du numéraire ne se trouve pas compris dans les valeurs dont il vient d'être parlé. Les entrées et les sorties qui ont pu être constatées sont :

	VALEURS DU NUMÉRAIRE importé.	exporté.
Pour l'année 1837.....	199 325,486f	59,331,224f
Pour l'année 1836.....	116,781,328	102,409,114
Différence sur 1837. Augmentation.....	82,544,158	//
Différence sur 1837. Diminution.....	//	43,077,890

Droits divers de douanes.

Les autres droits de douanes recouvrés en 1837, qui s'élèvent à 219,780 fr., rapprochés de ceux perçus pendant l'année 1836, présentent une diminution de 26,099 fr., comme on peut le voir par le tableau suivant :

	MONTANT DES DROITS PERÇUS en 1837.	en 1836.	DIFFÉRENCES SUR 1837 en plus.	en moins.
Droit de transit.....	51,306f	61,746f	//	10,440f
Droit sur les marchandises réexportées d'entrepôt.....	84,974	101,495	//	16,521
Droit sur les marchandises françaises réimportées de l'étranger.....	670	735	//	65
Droit à l'entrée des voitures de voyageurs.....	82,830	81,903	927f	//
	219,780	245,879	927	27,026

DIMINUTION sur 1837..... 26,099f

IIe PARTIE. — DROITS DE NAVIGATION.

Les développements des divers droits de navigation de 1837, comparés à ceux qui ont été fournis pour 1836, font ressortir les différences suivantes sur le mouvement des navires français et étrangers soumis aux droits, le tonnage de ces navires et le nombre des congés, passe-ports et autres actes de douanes.

Droit de francisation.

Francisation des navires.

Le nombre des bâtiments francisés a été :

Pendant l'année 1837, de.... 959 dont le tonnage total peut être évalué à. 58,280 tonneaux.
Pendant l'année 1836, de.... 806 *idem* à. 47,076

Différence en plus pour 1837, 153 bâtiments..... 11,204 tonneaux.

Cette différence explique l'augmentation de 1,235 fr. sur le droit proportionnel perçu en 1837.

Droit de transfert de propriété des navires.

Transfert de propriété des navires.

Le nombre des endossements a été..... { en 1837, de..... 1,347 / en 1836, de..... 1,168

DIFFÉRENCE en plus pour 1837..... 179 endossements.

D'où il est résulté une augmentation de recette de 537 fr.

Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments.

Tonnage des bâtiments.

Ces droits sont répartis ainsi qu'il suit :

	BÂTIMENTS FRANÇAIS.		BATIMENTS ÉTRANGERS.	
	NOMBRE.	TONNAGE total.	NOMBRE.	TONNAGE total.
		ton.		ton.
Pour l'année 1837.....	12,771	1,028,778	5,969	567,803
Pour l'année 1836.....	10,296	842,672	5,479	530,848
DIFFÉRENCES en plus pour 1837.....	2,475	186,106	490	36,955

Ainsi il y a eu augmentation principalement sur le nombre et le tonnage des bâtiments français, et les droits ont aussi présenté un accroissement de 132, 601 fr.

Droit spécial sur les navires Américains et Mexicains.

Navires américains et mexicains.

Notre commerce avec les États-Unis a éprouvé un décroissement en 1837, comparativement à 1836, et par suite il y a eu dans le mouvement des navires les diminutions ci-après :

	NOMBRE de BÂTIMENTS.	TONNAGE TOTAL des bâtiments.	DROITS PERÇUS.
		tonn.	
Année 1837.....	235	91,323	304,267f
Année 1836.....	269	99,359	332,634
DIMINUTIONS pour 1837.....	34	8,036	28,367

Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires.

Entrée et sortie des navires.

Ce droit a porté..... { Pour 1837, sur..... 18,282 bâtiments. / Pour 1836, sur..... 16,604

DIFFÉRENCE en plus pour 1837.... 1,678 bâtiments.

D'où il est résulté une augmentation de recette de 5,367 fr.

Droit de congé des bâtiments français.

Congés des bâtiments français.

Le nombre des congés délivrés a été.... { en 1837, de..... 24,978 / en 1836, de..... 23,917

DIFFÉRENCE en plus pour 1837..... 1,061

Ce qui a produit une augmentation de recette de 7,676 fr.

Droit de passe-port des bâtiments étrangers.

Passe-ports des bâtiments étrangers.

Le nombre des passe-ports a été..... { en 1837, de..... 10,258 / en 1836, de..... 10,307

DIFFÉRENCE en moins pour 1837..... 49

Et diminution de produit de 54 francs.

Droit d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires.

Acquits, permis et certificats.

Le nombre d'actes délivrés a été.... { en 1837, de..... 392,184 / en 1836, de..... 388,418

DIFFÉRENCE en plus, pour 1837..... 3,766

qui a donné une augmentation de produit de 1,710 fr.

Taxes locales.

Taxes locales.

Ces taxes ont offert une faible réduction de recette pour l'année 1837; elles se sont élevées à..... 641,858^{f}

Tandis qu'elles étaient en 1836 de..... 648,899

DIMINUTION pour l'année 1837..... 7,041

III^{e} PARTIE. — DROITS ET PRODUITS ACCESSOIRES.

Produits accessoires.

Les diverses recettes comprises dans cette troisième partie, se sont élevées, pendant l'année 1837, à..... 1,753,794^{f}

Les recettes accessoires de 1836 se montaient à..... 703,886^{f}

En y ajoutant le produit des amendes et confiscations qui, en 1836, était compris avec les *produits divers du budget*, pour une somme de..... 1,369,293

On a pour le total des droits et produits accessoires de 1836, à comparer..... 2,073,179

La différence en moins pour 1837 serait donc de..... 319,385

Mais cette différence doit être diminuée d'une somme de 43,156 fr. à laquelle montent ensemble le décime sur les amendes et la moitié réservée au trésor sur le produit des saisies de poudres à feu, attendu que ces deux articles, qui, d'ailleurs, sont compris dans le produit des amendes et confiscations, ne figurent plus à partir de 1837, ni en recette aux droits et produits accessoires, ni en dépense au chapitre des prélèvements sur le produit des amendes et confiscations, ci..... 43,156

Reste une différence en moins, pour 1837, de..... 276,229

qui se compose :

1° Des diminutions

Sur le droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi...	13,671f		
Le nombre d'expéditions et de commissions délivrées a été..... en 1837, de 2,960,790 / en 1836, de 3,015,683			
En moins pour 1837.....	54,893		
Sur le droit de sortie des colonies françaises perçu en France.....	340		
La valeur des marchandises sur lesquelles le droit a été perçu était..... en 1837, de.. 17,962f / en 1836, de.. 50,100			277,292f
En moins pour 1837.....	32,138		
Sur le droit de magasinage et de dépôt.....	1,261		
Sur les fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts.....	3,585		
Sur les recettes accidentelles.....	7,748		
Sur le produit des amendes et confiscations.....	250,687		

2° Des augmentations :

Sur le recouvrement du prix des brevets de francisation des navires.....	65		
Sur la valeur des objets réformés, pris en payement par les fournisseurs...	998		1,063

Cette valeur ne figurait pas en recette avant 1837; elle était portée en réduction sur le montant de la dépense.

DIFFÉRENCE ÉGALE.....	276,229

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS.

Sels.

La taxe sur les sels marins ou provenant des salines comprises dans le rayon des douanes, a frappé en 1837, sur une quantité de ..... 192,031,251 kilog. et a donné lieu à un recouvrement de 57,155,587 fr.

Cette même taxe n'avait porté, en 1836, que sur une quantité de..... 184,839,195

Il en ressort, pour 1837, une augmentation de..... 7,192,056 kilog. de sels extraits des marais salants, et un accroissement de produit de 2,162,891 fr.

On doit attribuer cette augmentation à des approvisionnements très-considérables qui auraient eu lieu dans les derniers mois de 1837.

Si l'on ajoute à la somme ci-dessus de 57,155,587 fr. celle de 7,960,082 fr. recouvrée par l'administration des contributions indirectes sur une quantité de 26,634,654 kilog. de sels provenant des salines de l'intérieur, on obtient une somme totale de 65,115,669 fr., pour le montant des droits perçus sur une quantité totale de 218,665,905 kilog.; ce qui représente une consommation moyenne, par individu, de 6 kilog. 51 décag. 9/10es.

Ire PARTIE. — DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION.

Développement et comparaison par classes de marchandises des valeurs et des droits perçus dans les années 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION.							OBSERVATIONS.
		VALEURS				DROITS PERÇUS, (Décime compris.)			
		en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	
MATIÈRES ANIMALES.										
Animaux vivants.	Chevaux, mules, mulets, ânes et ânesses	6,421,625f	5,744,230f	677,395f	"	513,525f	643,268f	"	129,743f	Le droit d'importation sur les chevaux et juments a été réduit de 50 fr. à 25 fr. par tête. (Loi du 5 juillet 1836.)
	Béliers, brebis, moutons et agneaux	2,081,095	2,661,362	"	580,267f	649,006	802,134	"	153,128	
	Bœufs, taureaux, vaches, génisses et veaux	3,221,670	3,490,650	"	268,980	673,156	730,175	"	57,019	
	Porcs et cochons de lait	1,553,070	1,477,050	76,020	"	130,634	117,260	13,374f	"	
	Autres animaux vivants	158,103	154,545	3,558	"	11,863	11,408	455	"	
Produits et dépouilles d'animaux.	Peaux brutes et pelleteries	17,953,955	21,097,209	"	3,143,254	495,055	645,939	"	150,884	
	Laines de toutes sortes	19,091,853	32,174,957	"	13,083,104	4,249,022	7,206,655	"	2,957,633	
	Soies	49,981,519	41,326,267	8,655,252	"	147,947	168,659	"	20,712	Les articles où se trouvent réunies plusieurs espèces d'une même marchandise ou plusieurs marchandises soumises à des droits différents, comme on le voit pour les soies, les autres produits et dépouilles d'animaux, etc. présentent une augmentation sur les valeurs et une diminution sur les droits. Cela résulte de ce qu'il y a eu accroissement dans la quantité des marchandises payant un moindre droit, et en même temps réduction des quantités de marchandises les plus imposées. Des différences inverses peuvent amener une diminution sur les valeurs et une augmentation sur les droits.
	Graisses de toutes sortes	3,865,810	1,675,697	2,190,113	"	787,463	375,361	412,102	"	
	Fromages	3,589,488	3,107,341	482,147	"	866,121	771,363	94,758	"	
	Autres produits et dépouilles d'animaux	13,787,477	13,297,340	490,137	"	348,362	400,347	"	51,984	
Pêche	Poissons d'eau douce et de mer	5,906,216	3,671,921	2,234,295	"	140,105	140,105	"	"	
	Fanons de baleine bruts	1,498,182	1,344,406	153,776	"	98,689	96,669	2,020	"	
	Autres produits de pêche	8,526,309	7,703,976	822,333	"	65,225	76,218	"	10,993	
Substances propres à la médecine et à la parfumerie.	Sangsues	773,633	595,674	177,959	"	28,368	21,841	6,527	"	
	Éponges communes et fines	587,882	615,895	"	28,013	81,510	84,721	"	3,211	
	Cantharides, musc, castoréum et cornes de cerf	43,010	41,117	1,893	"	3,284	3,805	"	521	
Matières dures à tailler.	Dents d'éléphants	589,895	533,882	56,013	"	41,322	36,228	5,094	"	
	Nacre de perle	611,245	947,710	"	336,465	48,848	74,137	"	25,289	
	Écailles de tortue, os et cornes de bétail	1,147,566	1,594,423	"	446,857	16,389	16,177	212	"	
MATIÈRES VÉGÉTALES.										
Farineux alimentaires.	Froment, épeautre et méteil, seigle, maïs et autres céréales	5,813,243	4,418,803	1,394,440	"	1,975,810	981,768	994,042	"	
	Riz	4,481,799	4,877,183	"	395,384	448,565	488,657	"	40,092	
	Pâtes d'Italie et autres pâtes granulées	538,034	433,942	104,092	"	67,463	69,032	"	1,569	
	Gruaux et fécules, pommes de terre, légumes secs, pain et biscuit de mer, grains perlés et mondés, etc.	379,913	248,365	131,548	"	115,717	75,414	40,303	"	
Fruits	de table — Citrons, oranges et leurs variétés	3,622,661	3,975,337	"	352,676	803,415	879,715	"	76,300	
	de table — Autres	1,583,481	1,180,595	402,886	"	491,449	360,454	130,995	"	
	oléagineux — Graine de lin	8,796,871	8,295,508	501,363	"	183,022	174,598	8,424	"	
	oléagineux — Amandes, noix, olives et autres	9,103,982	15,431,481	"	6,327,499	383,115	621,478	"	238,363	
	à distiller et à ensemencer	1,008,509	350,427	658,082	"	10,562	3,621	6,941	"	
	A reporter	176,718,096	182,467,293	19,213,302	24,962,499	13,875,013	16,077,207	1,715,247	3,917,441	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION.						OBSERVATIONS.
			VALEURS			DROITS PERÇUS, (Décime compris.)			
			en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	
Report			176,718,096f	182,467,393f	19,213,302f	24,962,499f	13,875,013f	16,077,207f	1,715,247f	3,917,441f	
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.											
Denrées coloniales.	Sucre	des colonies françaises	41,675,254	41,372,973	302,281	"	31,533,855	31,494,126	39,729	"	
		étranger, brut	1,570,723	467,290	1,103,433	"	3,113,710	906,806	2,206,904	"	
	Cacao		1,292,795	1,004,882	287,913	"	787,076	632,509	154,567	"	
	Café		11,677,490	10,937,238	740,252	"	11,290,981	9,889,241	1,401,740	"	
	Poivre et piment		3,370,439	2,796,483	573,956	"	944,709	773,531	171,178	"	
	Thé		591,594	858,912	"	267,318	138,025	195,820	"	57,795	
	Autres denrées coloniales		15,066,478	9,213,975	(1) 5,852,503	"	240,039	204,671	35,368	"	(1) Cette augmentation porte sur les tabacs en feuilles ou en côtes, venus des États-Unis.
Sucs végétaux	Gommes pures		1,685,702	1,706,707	"	21,005	147,506	170,222	"	22,716	
	Résines indigènes. — Goudron, poix, térébenthine, etc		232,301	297,938	"	65,637	165,989	205,287	"	39,298	
	Résineux exotiques. — Scammonée et autres		428,197	332,529	95,668	"	71,914	102,008	"	30,094	
	Baumes. — Benjoin, Copahu et autres		24,944	41,757	"	16,813	22,990	28,262	"	5,272	
	Sucs d'espèces particulières	Jus de réglisse	371,620	270,887	100,733	"	199,054	145,461	53,593	"	
		Caoutchouc, opium, manne, camphre, etc	273,000	337,201	"	64,201	63,104	52,728	10,376	"	
	Huiles	d'olive	26,081,075	27,150,768	"	1,069,693	9,461,461	9,995,523	"	534,062	
		Volatile, de palme, de coco, de ricin, de noix, etc	612,377	610,873	1,504	"	106,653	87,045	19,608	"	
Espèces médicinales.	Racines de salsepareille, de jalap, d'iris, de réglisse et autres		337,120	426,559	"	89,439	86,158	104,315	"	18,157	
	Écorces de citron, d'orange, de quinquina et autres		999,879	1,131,875	"	131,996	40,988	47,015	"	6,027	
	Herbes. — Absinthe et autres		7,778	11,935	"	4,157	2,602	3,125	"	523	
	Feuilles d'oranger, de séné et autres		88,884	76,541	12,343	"	8,715	10,683	"	1,968	
	Fleurs de lavande, d'oranger et autres		170,614	313,826	"	143,212	8,256	12,199	"	3,943	
	Fruits. — Casse, badiane, graine de moutarde et autres		176,653	240,466	"	63,813	41,060	52,373	"	11,313	
Bois communs	Bois à brûler et charbon de bois		2,851,167	2,489,199	361,968	"	87,742	78,214	9,528	"	
	Bois à construire, de pin, de sapin et autres		21,001,050	20,800,417	200,633	"	335,961	340,070	"	4,109	
	Mâts, mâtereaux et autres bois pour la marine		244,248	265,708	"	21,460	22,634	24,807	"	2,173	
	Bois feuillard et merrains de toute sorte		5,605,763	6,055,712	"	449,949	56,562	63,038	"	6,476	
	Perches, échalas, osier, racines et bruyères à vergettes		135,048	145,893	"	10,845	5,498	5,897	"	399	
	Liége en planche et ouvré		1,334,654	1,451,050	"	116,396	245,784	245,141	643	"	
Bois exotiques	Bois de teinture		2,003,248	2,269,155	"	265,907	765,312	200,690	"	35,378	
	Bois d'ébénisterie.	Acajou	1,090,370	1,090,120	250	"	513,899	515,976	"	2,077	
		Gaïac, ébène, buis et autres	610,721	727,021	"	116,300	160,369	179,689	"	19,320	
	Bois odorants, sassafras et autres		2,092	1,664	428	"	2,458	1,217	1,241	"	
Fruits, tiges et filaments à ouvrer.	Coques de coco, joncs et roseaux		1,077,342	224,744	852,598	"	53,999	51,275	2,724	"	
	Chanvre tillé et peigné		4,374,310	4,640,737	"	266,427	624,334	663,063	"	38,729	
	Lin, en tiges brutes, tillé et peigné		1,232,870	781,814	451,056	"	76,671	48,875	27,796	"	
	Coton en laine		76,221,301	76,812,763	"	591,462	9,233,261	9,327,972	"	94,711	
A reporter			401,267,197	399,854,905	30,150,821	28,738,529	83,934,342	82,936,081	5,850,242	4,851,981	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION.								OBSERVATIONS.
	VALEURS				DROITS PERÇUS, (Décime compris.)				
	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	
Report	401,267,197f	399,854,905f	30,150,821f	28,738,529f	83,934,342f	82,936,081f	5,850,242	4,851,981f	
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.									
Teintures et tanins. — Garance, curcuma et quercitron	613,416	575,976	37,440	"	101,265	92,987	8,278	"	
Teintures et tanins. — Sumac, safran, carthame, nerprun et lichens tinctoriaux	826,570	979,689	"	153,119	45,609	60,434	"	14,825	
Teintures et tanins. — Noix de galle, avelanèdes et autres teintures et tanins	1,425,204	1,379,076	16,128	"	39,992	40,696	"	704	
Produits et déchets divers. — Houblon	694,000	786,746	"	92,746	397,367	452,990	"	55,623	
Produits et déchets divers. — Fourrages, légumes verts, bulbes et oignons, agarics et autres produits et déchets	1,478,995	1,390,822	88,173	"	75,995	60,343	15,652	"	
MATIÈRES MINÉRALES.									
Pierres, terres et autres fossiles. — Marbres de toutes sortes	560,640	520,563	40,077	"	324,768	395,893	"	71,125	
Pierres, terres et autres fossiles. — Albâtre, agates et pierres ouvrées	128,496	115,983	12,513	"	29,915	26,841	3,074	"	
Pierres, terres et autres fossiles. — Meules, matériaux et pierres et terres servant aux arts	3,518,390	3,171,613	346,777	"	187,342	190,902	"	3,560	
Pierres, terres et autres fossiles. — Soufre	1,567,109	2,367,948	"	800,839	184,381	314,022	"	129,641	
Pierres, terres et autres fossiles. — Bitumes. Houille	16,421,540	14,457,460	1,964,080	"	3,974,042	3,556,976	417,066	"	
Pierres, terres et autres fossiles. — Bitumes. Coak, asphalte, succin et autres bitumes	123,548	55,119	68,429	"	25,941	11,487	14,454	"	
Métaux. — Fer. Minerai, fonte brute, paille, limaille, etc	2,787,799	3,079,437	"	638	1,211,650	1,253,172	"	41,522	
Métaux. — Fer. étiré ou laminé. — Barres, tôle, fer-blanc et fil de fer	1,967,873	1,808,176	159,697	"	1,023,492	980,519	42,973	"	
Métaux. — Fer. carburé. — Acier	1,325,395	1,587,785	"	262,390	727,209	881,583	"	154,374	
Métaux. — Cuivre. pur, en masses, barres et plaques	11,317,325	11,440,304	"	122,979	119,086	133,584	"	14,498	
Métaux. — Cuivre. battu ou laminé et allié d'autres métaux	1,038,698	1,128,488	"	89,790	69,739	71,591	"	1,852	
Métaux. — Plomb, minerai et métal brut, battu ou laminé	6,049,651	7,887,233	"	1,837,582	723,865	953,881	"	230,016	
Métaux. — Étain, zinc, cobalt, mercure et autres métaux	16,092,230	17,697,969	"	1,605,739	128,882	124,100	4,782	"	
FABRICATIONS.									
Produits chimiques. — Acides sulfurique, nitrique, arsénieux, etc	609,641	591,212	18,429	"	55,842	53,022	2,820	"	
Produits chimiques. — Alcalis. — Soude, potasse, natrons, etc	2,447,399	2,878,376	"	430,977	778,858	972,130	"	193,272	
Produits chimiques. — Sels. Nitrates de potasse et de soude	1,400,932	1,394,439	6,493	"	521,539	576,918	"	55,379	
Produits chimiques. — Sels. Sulfates, tartrates, oxalate, etc	529,609	821,182	"	291,573	91,451	187,416	"	95,965	
Produits chimiques. — Sulfures, oxides, carbonate de plomb, etc	148,406	149,941	"	1,535	36,430	42,233	"	5,803	
Teintures préparées. — Indigo	17,878,922	15,103,890	2,775,032	"	517,882	434,576	83,306	"	
Teintures préparées. — Cochenille	1,853,428	1,542,443	310,985	"	88,659	85,004	3,655	"	
Teintures préparées. — Orseille, laque, cachou brut et autres teintures	1,861,011	1,189,192	671,819	"	191,433	167,058	24,375	"	
A reporter	495,933,424	493,955,967	36,696,893	34,719,436	95,606,976	95,056,439	6,470,677	5,920,140	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			VALEURS		MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION. VALEURS Différences pour 1837.		DROITS PERÇUS, (Décime compris.)		Différences pour 1837.		OBSERVATIONS.
			en 1837.	en 1836.	Augmentation.	Diminution.	en 1837.	en 1836.	Augmentation.	Diminution.	
Report.....			495,933,424f	493,955,967f	36,696,893f	34,719,436f	95,606,976f	95,056,439f	6,470,677f	5,920,140f	
Suite des FABRICATIONS.											
Couleurs.....		Noir de toute sorte.....	248,905	251,736	"	2,831	24,830	27,788	"	2,958	
		Crayons simples en pierres ou composés.....	247,271	252,710	"	5,439	32,821	33,799	"	978	
		Encre, vernis de toute sorte, stil de grain et autres couleurs.....	66,413	50,837	15,576	"	7,313	7,671	"	358	
Compositions diverses.		Cire ouvrée, blanche, bougie de blanc de baleine et chandelles.....	5,841	32,010	"	26,169	1,408	8,729	"	7,321	
		Sucre raffiné, chocolat, cacao broyé.....	19,916	16,462	3,454	"	5,977	4,967	1,010	"	
		Parfumerie. — Eau de senteur, savon et pommade.....	15,100	22,338	"	7,238	5,330	7,588	"	2,258	
		Amidon, épices préparées, médicaments composés, etc.....	48,649	35,177	13,472	"	8,843	7,088	1,755	"	
		Tabac — Cigares de la Havane et de l'Inde.....	479,727	311,635	168,092	"	"	"	"	"	
Boissons.....		Vins de liqueur en futailles, en outres ou en bouteilles.....	455,668	438,846	16,822	"	249,548	222,150	27,398	"	Les droits sur les cigares importés pour le compte des particuliers sont perçus par l'administration des contributions indirectes.
		Vins ordinaires, vinaigre, cidre et bière.....	108,875	113,285	"	4,410	26,866	31,419	"	4,553	
		Eaux-de-vie de mélasse, rhum et tafia.....	170,152	240,706	"	70,554	87,666	128,520	"	40,354	
		Autres eaux-de-vie et liqueurs.....	28,063	30,727	"	2,664	16,600	16,907	"	307	
		Eaux minérales.....	44,196	43,159	1,037	"	6,240	5,199	1,041	"	
Vitrifications.....		Poterie de terre, de grès et porcelaine.....	92,056	129,719	"	37,663	55,756	75,461	"	19,705	
	Verres et cristaux.	Miroirs grands et petits.....	424,011	449,026	"	25,015	129,560	143,555	"	13,995	
		Vitrifications en grains percés pour chapelets ou broderie.....	167,382	230,748	"	63,366	76,652	112,401	"	35,749	
		Bouteilles pleines, verres à lunettes, cristaux taillés, etc.....	31,377	54,366	"	22,989	11,221	20,167	"	8,946	
Fils.....		de chanvre ou de lin de toute sorte.....	14,411,700	11,811,087	2,600,613	"	920,371	700,723	219,648	"	
		de coton écru, du nº 143 et au-dessus.....	1,844,598	2,485,100	"	640,502	627,017	846,051	"	219,034	
		de poil de chèvre et de laine.....	593,110	306,170	286,940	"	30,464	6,767	23,697	"	
Tissus.....	de lin ou de chanvre.	Toile unie.... écrue, avec ou sans apprêt.....	16,061,149	17,071,226	"	1,010,077	2,341,755	2,671,500	"	329,745	
		Toile unie.... blanche, teinte, imprimée et autre.....	1,536,211	1,086,617	449,594	"	275,704	207,376	68,328	"	
		Toile croisée, coutil et autre.....	453,924	595,773	"	141,849	123,306	191,916	"	68,610	
		Linge de table, dentelles, bonneterie et passementerie.....	2,613,062	3,221,067	"	608,005	209,374	275,713	"	66,339	
		de laine. — Couvertures, tapis et passementerie.....	367,101	308,506	58,595	"	67,172	58,528	8,644	"	
	de soie.....	Étoffes pures, unies et façonnées.....	3,250,010	1,226,170	2,023,840	"	443,062	186,281	256,781	"	
		Gaze, crêpe, blondes, rubans et passementerie.....	1,819,242	2,227,045	"	407,803	144,815	178,179	"	33,364	
		de coton. — Nankin des Ind., dentelles fabriquées à la main, et applicon sur tulle d'ouvr. en dent. de fil.	193,072	11,887	181,185	"	10,648	3,435	7,213	"	
		de fleuret, de poil, de crin et feutres.....	273,219	389,810	"	116,591	29,018	39,808	"	10,790	
A reporter.....			542,003,424	537,399,912	42,516,113	37,912,601	101,576,313	101,276,125	7,086,192	6,786,004	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MARCHANDISES MISES EN CONSOMMATION.								OBSERVATIONS.
	VALEURS				DROITS PERÇUS, (Décime compris)				
	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	
Report.....	542,003,424f	537,399,919f	42,516,113f	37,912,601f	101,576,313f	101,276,125f	7,086,192f	6,786,004f	
Suite des FABRICATIONS.									
Papier et ses applications. — Carton et papier de toute sorte	227,554	164,510	63,044	"	45,489	38,434	7,055	"	
Papier et ses applications. — Livres	863,982	887,024	"	23,042	31,382	27,548	3,834	"	
Papier et ses applications. — Cartes géographiques, gravures et lithographies, musique gravée	141,918	123,459	18,459	"	17,755	16,207	1,548	"	
Ouvrages en matières diverses. — Chapeaux de paille, d'écorce ou de sparterie fins et grossiers	6,113,217	5,277,141	836,076	"	490,203	476,394	13,809	"	
Ouvrages en matières diverses. — Nattes ou tresses et tissus en feuilles de paille, d'écorce et de sparte	3,316,521	3,261,449	55,072	"	111,019	128,969	"	17,950	
Ouvrages en matières diverses. — Cordages et vannerie de toute sorte	271,413	482,088	"	210,675	33,918	45,814	"	11,896	
Ouvrages en matières diverses. — Instruments aratoires. — Faux, faucilles et tous autres	1,076,446	960,924	115,522	"	575,311	513,016	62,295	"	
Ouvrages en matières diverses. — Limes et râpes de toute sorte	1,264,256	1,181,137	83,119	"	535,204	494,359	40,845	"	
Ouvrages en matières diverses. — Scies et outils d'acier, de cuivre, de fer, etc	418,917	464,637	"	45,720	241,122	268,590	"	27,468	
Ouvrages en matières diverses. — Machines et mécaniques. — Pompes à vapeur	1,290,858	1,821,207	"	530,349	425,984	600,999	"	175,015	
Ouvrages en matières diverses. — Machines et mécaniques. — Autres	984,252	910,866	73,386	"	162,402	150,293	12,109	"	
Ouvrages en matières diverses. — Armes de guerre, de chasse ou de luxe et de traite	711,724	993,757	"	282,033	87,438	120,445	"	33,007	
Ouvrages en matières diverses. — Horlogerie, montres, fournitures et horloges de bois	4,030,011	3,979,911	50,100	"	222,921	220,531	2,390	"	
Ouvrages en matières diverses. — Embarcations, agrès et apparaux, câbles en fer, ancres, etc	777,669	880,847	"	103,178	126,108	165,450	"	39,242	
Ouvrages en matières diverses. — Bimbeloterie	209,408	210,852	"	1,444	88,507	89,186	"	679	
Ouvrages en matières diverses. — Mercerie. — commune	540,666	590,796	"	50,130	139,911	153,489	"	13,578	
Ouvrages en matières diverses. — Mercerie. — fine, aiguille et autre	1,844,544	1,996,716	"	152,172	166,565	184,836	"	18,271	
Ouvrages en matières diverses. — Ouvrages en bois. — Futailles vides, avirons et rames, balais, boites, sabots, boisselerie et autres	389,015	448,328	"	59,313	51,076	60,430	"	9,354	
Ouvrages en matières diverses. — Meubles	554,713	606,503	"	51,790	91,544	100,063	"	8,519	
Ouvrages en matières diverses. — Instruments d'optique, de calcul, de chirurgie et de musique	65,631	72,935	"	7,304	19,215	17,618	1,597	"	
Ouvrages en matières diverses. — Effets à usage et vêtements neufs de voyageurs	628,594	652,009	"	23,415	50,893	68,980	"	18,087	
Ouvrages en matières diverses. — Objets de collection	1,045,699	713,899	331,800	"	11,507	7,854	3,653	"	
Ouvrages en matières diverses. — Autres ouvrages en matières diverses	354,644	310,646	43,998	"	193,035	156,045	36,990	"	
TOTAL	569,125,076	564,391,553	44,186,689	39,453,166	105,494,822	105,381,675	7,272,317	7,159,170	
RÉSULTAT des différences sur les valeurs et les droits	.....	.....	4,733,523	"	.....	.....	113,147	"	
Numéraire. — Or, argent, platine et billon	199,325,486	116,781,328	82,544,158	"	20,735	13,847	6,888	"	
TOTAL général des valeurs et des droits à l'importation	708,450,562	681,172,881	.....	.....	105,515,557	105,395,522			

DROITS DE DOUANES A L'IMPORTATION.

Développement, par pays de provenance, des valeurs mises en consommation et des droits perçus pendant l'année 1837.

	DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION. — MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation — naturels.	OBJETS de consommation — fabriqués.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
EUROPE.	Russie	11,550,317	4,085,489	226,585	15,862,391	53,200	15,915,591	1,403,336
	Suède	3,940,844	1,620	5,418	3,947,882	"	3,947,882	937,886
	Norwège	11,203,506	28,481	19,227	11,251,214	"	11,251,214	264,308
	Danemarck	663,989	638,229	2,083	1,304,301	"	1,304,301	72,311
	Prusse	7,672,517	2,470,135	2,881,394	13,024,046	5,279	13,029,325	1,385,126
	Villes anséatiques	5,142,966	498,105	403,156	6,044,227	896,369	6,940,596	350,292
	Meklembourg-Schwerin	54,692	752,642	1,786	809,120	"	809,120	82,698
	Hollande	5,145,646	3,910,210	501,151	9,557,007	100,300	9,657,307	1,363,181
	Belgique	40,098,065	12,905,091	18,633,447	71,636,603	28,360,031	99,996,634	8,738,574
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	37,082,780	701,475	9,896,854	47,681,109	73,806,801	121,487,910	7,183,299
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	404,102	571,702	11,107	986,911	131,400	1,118,311	201,120
	Espagne (y compris les îles Canaries)	22,991,201	2,737,324	1,303,243	27,031,768	5,498,628	32,530,396	5,001,129
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	3,327,088	622,626	247,852	4,197,566	31,400	4,228,966	241,973
	Sardaigne (île et continent)	56,339,188	7,620,555	1,223,152	65,182,895	20,388,535	85,571,430	6,641,942
	Deux-Siciles	9,775,079	3,026,410	74,969	12,876,458	3,629,150	16,505,608	2,949,329
	Toscane	7,426,875	610,008	2,541,223	10,578,106	1,309,470	11,887,576	1,237,262
	États-Romains, Lucques	197,023	55,104	96,032	348,159	2,000	350,159	61,973
	Suisse	10,940,647	1,374,635	5,951,807	18,267,089	8,735,233	27,002,322	1,069,621
	Allemagne	13,603,509	2,924,864	4,888,366	21,416,739	14,918,160	36,334,899	3,249,696
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	705,586	1,931	2,861	710,378	638,200	1,348,578	72,392
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	12,770,708	590,708	46,395	13,407,811	6,059,417	19,467,228	1,834,859
AFRIQUE.	Égypte	3,854,747	130,198	16,331	4,001,276	2,312,805	6,314,081	508,360
	Alger	795,811	10,022	36,763	842,596	233,275	1,075,871	49,701
	États barbaresques	3,722,140	81,746	7,142	3,811,028	1,667,900	5,478,928	815,411
	Possessions anglaises (Cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	201,248	47,809	1,973	251,030	7,070	258,100	84,830
	Autres comptoirs de la côte d'Afrique	284,099	64,333	13,173	361,605	50,000	411,605	68,652
	A reporter	269,894,373	46,461,452	49,033,490	365,389,315	168,834,623	534,222,938	45,869,261

	DÉSIGNATION DES PAYS DE PROVENANCE.	VALEURS MISES EN CONSOMMATION. — MATIÈRES nécessaires à l'industrie.	OBJETS de consommation — naturels.	OBJETS de consommation — fabriqués.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
	Report	269,894,373	46,461,452	49,033,490	365,389,315	168,834,623	534,222,938	45,869,261
ASIE.	Indes. — Comptoirs anglais et Nouvelle-Galles du Sud	19,587,113	1,768,904	136,975	21,492,992	2,400	21,495,392	1,663,718
	Indes. — Comptoirs hollandais	992,837	4,263,823	44,069	5,300,729	5,000	5,305,729	2,170,912
	Indes. — Comptoirs français	577,227	94,012	6,730	677,969	"	677,969	63,911
	Chine	37,763	568,617	47,043	653,423	"	653,423	126,987
	Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie	598,481	438,129	18,632	1,055,242	"	1,055,242	300,705
AMÉRIQUE.	États-Unis	82,424,358	1,955,095	2,340,056	86,719,509	17,489,946	104,209,455	10,014,023
	Haïti	1,256,121	3,239,136	2,238	4,497,495	181,115	4,678,610	4,012,250
	Possessions anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guyane)	142	19,982	475	20,599	"	20,599	10,717
	Possessions espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	424,373	3,543,976	493,852	4,462,201	569,830	5,032,031	5,257,018
	Possessions danoises (Saint-Thomas)	349,160	287,429	7,518	644,107	20,266	664,373	339,354
	Possessions hollandaises (St-Eustache, Curaçao, Guyane)	"	"	"	"	"	"	"
	Brésil	5,242,578	1,100,807	37,367	6,380,752	1,202,400	7,583,152	1,469,809
	Mexique	2,474,943	654,314	22,267	3,151,524	4,247,710	7,399,234	273,554
	Guatimala	22,825	108	460	23,393	400	23,793	1,432
	Venezuela	827,647	429,755	5,859	1,263,261	262,190	1,525,451	488,252
	Nouvelle-Grenade	226,202	60	742	227,004	69,800	296,804	23,752
	Pérou (Bas-Pérou)	41,036	35,549	378	76,963	1,151,600	1,228,563	23,589
	Bolivia (Haut-Pérou)	1,932	774	54	2,760	9,000	11,760	633
	Chili	2,252,059	168,105	6,999	2,427,163	3,886,814	6,313,977	311,501
	Rio de la Plata (Montévideo et Buenos-Ayres)	4,397,415	782	3,227	4,401,424	107,200	4,508,624	142,102
COL. FRANÇAISES.	Guadeloupe	374,637	17,866,427	10,204	18,251,268	879,780	19,131,048	14,355,651
	Martinique	358,838	12,141,252	13,059	12,513,149	593,866	13,107,015	9,768,407
	Bourbon	239,036	13,581,313	43,837	13,864,186	14,076	13,878,262	7,874,154
	Sénégal	2,086,387	1,146	7,677	2,095,210	109,380	2,204,590	131,945
	Caïenne	646,505	1,022,258	9,325	1,678,088	166,290	1,844,378	731,462
	Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française	5,694,066	5,749,434	13,147	11,456,647	21,800	11,478,447	18,821
	Épaves et sauvetages	193,746	37,527	167,430	398,703	"	398,703	42,637
	TOTAUX	401,221,800	115,430,166	52,473,110	569,125,076	199,325,486	768,450,562	105,515,557
	MONTANT des droits perçus par classe de marchandises d'après la division ci-dessus	42,222,975	55,319,193	7,952,654	105,494,822	20,735	105,515,557	

DROITS DE DOUANES A L'EXPORTATION.

Développement et comparaison, par classes de marchandises, des valeurs et des droits perçus dans les années 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES.						OBSERVATIONS.
		VALEURS			DROITS PERÇUS, (Décime compris)			
		en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	
MATIÈRES ANIMALES.										
Animaux vivants	Chevaux, juments et poulains	1,150,340f	1,085,460f	64,880f	"	20,176f	17,761f	2,415f	"	
	Mules et mulets	4,554,300	4,810,800	"	256,500f	24,886	27,375	"	2,489f	
	Moutons de toute espèce	607,876	567,349	40,527	"	9,691	9,054	637	"	
	Bœufs, taureaux, vaches, veaux et génisses	2,906,865	3,147,685	"	240,820	17,505	18,324	"	819	
	Porcs et cochons de lait	867,660	1,175,900	"	308,240	8,182	11,034	"	2,852	
	Autres animaux vivants	456,967	466,478	"	9,511	2,605	2,560	45	"	
Produits et dépouilles d'animaux.	Viandes fraîches, salées et apprêtées	3,168,004	2,762,984	405,020	"	12,820	10,677	2,143	"	
	Peaux brutes et pelleteries	624,085	747,690	"	123,605	28,235	42,948	"	14,713	
	Soies écrues, teintes et bourre de soie	2,677,330	3,229,827	"	552,497	39,481	78,174	"	38,693	
	Beurre frais ou salé	1,616,202	1,551,820	64,382	"	4,646	4,415	231	"	
	Œufs de volaille et de gibier	4,433,402	4,493,529	"	60,127	121,289	123,096	"	1,807	
	Autres produits et dépouilles d'animaux	3,337,852	2,801,668	536,184	"	15,940	14,321	1,619	"	
Pêche	Poissons de mer	2,078,939	1,315,159	763,780	"	"	"	"	"	
	Corail brut et perles fines	522,883	1,228,058	"	705,175	49	24	25	"	
	Huîtres, moules, graisse de poisson, blanc et fanons de baleine, etc	131,524	79,405	52,119	"	481	216	265	"	
Substances propres à la médecine et à la parfumerie.	Sangsues et cantharides	95,311	64,133	31,178	"	705	491	214	"	
	Vessies de cerf et autres	120,522	134,850	"	14,328	54	63	"	9	
	Musc, castoréum, cornes de cerf, éponges et autres substances	101,873	63,676	38,197	"	20	26	"	6	
Matières dures à tailler.	Dents d'éléphant, écailles de tortue et nacre de perle	17,359	62,297	"	44,938	1	3	"	2	
	Cornes de bétail, brutes et en feuilles	9,706	15,839	"	6,133	556	3,094	"	2,538	
MATIÈRES VÉGÉTALES.										
Farineux alimentaires.	Froment, grains et farines	5,503,472	3,619,102	1,884,370	"	73,232	39,088	34,144	"	
	Seigle, maïs et orge	1,061,478	1,446,052	"	384,574	12,399	14,124	"	1,725	
	Sarrasin, avoine et autres céréales	388,881	284,805	104,076	"	2,803	1,948	855	"	
	Marrons, châtaignes, pommes de terre et légumes secs	1,663,404	1,081,104	582,300	"	21,153	12,391	8,762	"	
	Pain et biscuit de mer	514,766	507,407	7,359	"	1,491	1,340	151	"	
	Pâtes d'Italie et autres pâtes granulées	122,677	155,164	"	32,487	286	496	"	210	
	Riz, gruaux et fécules, alpiste et millet et autres farineux	157,361	102,980	54,381	"	862	872	"	10	
	A reporter	38,891,039	37,001,221	4,628,753	2,738,935	419,548	433,915	51,506	65,873	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. — VALEURS, en 1837.	VALEURS, en 1836.	VALEURS, Différences pour 1837. Augmentation.	VALEURS, Différences pour 1837. Diminution.	DROITS PERÇUS, (Décime compris.) en 1837.	DROITS PERÇUS, en 1836.	DROITS PERÇUS, Différences pour 1837. Augmentation.	DROITS PERÇUS, Différences pour 1837. Diminution.	OBSERVATIONS.
Report.....	38,891,039f	37,001,221f	4,628,753f	2,738,935f	419,548f	433,915	51,506f	65,873f	
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.									
Fruits — de table — frais	377,247	502,279	"	125,032	5,058	6,533	"	1,475	
Fruits — de table — secs ou tapés	1,467,949	2,345,331	"	877,382	5,306	8,468	"	3,162	
Fruits — de table — confits	1,114,153	1,197,433	"	83,280	2,812	3,049	"	237	
Fruits — Oléagineux — Amandes	426,317	1,548,759	"	1,122,442	10,557	40,957	"	30,400	
Fruits — Oléagineux — Noix, noisettes, avelines et autres	525,216	430,474	94,742	"	8,921	8,330	591	"	
Fruits — à distiller et à ensemencer	1,614,055	2,227,649	"	613,594	3,800	4,877	"	1,077	
Denrées coloniales — Mélasse	460,599	1,063,013	"	602,414	3,171	43	3,128	"	Pendant l'année 1836, une grande partie des mélasses a été exportée en exemption de droit avec jouissance de la prime; cette prime ayant été supprimée à partir du 1er janvier 1837, toutes les quantités exportées pendant cette année ont payé des droits.
Denrées coloniales — Vanille	427,500	869,000	"	441,500	4	11	"	7	
Denrées coloniales — Sirops, confitures et bonbons	417,969	410,080	7,889	"	538	509	29	"	
Denrées coloniales — Tabac en feuilles ou en côtes	149,403	92,343	57,060	"	1,764	1,236	528	"	
Denrées coloniales — Sucre, café, cacao, girofle, poivre et autres denrées coloniales	80,907	92,555	"	11,648	203	188	15	"	
Sucs végétaux — Résines indigènes — Poix ou galipot, brai gras et goudron	68,928	58,942	9,986	"	4,832	4,056	776	"	
Sucs végétaux — Résines indigènes — Térébenthine liquide et compacte, brai sec, colophane et résine d'huile	87,978	73,970	14,008	"	7,730	6,619	1,111	"	
Sucs végétaux — Résines indigènes — Essence de térébenthine	1,149,530	947,624	201,906	"	8,957	7,429	1,528	"	
Sucs végétaux — Gommes pures, résineux exotiques, baumes et sucs d'espèces particulières	108,159	77,827	30,332	"	98	88	10	"	
Sucs végétaux — Huiles — volatiles	3,496,409	4,453,500	"	957,100	763	967	"	204	
Sucs végétaux — Huiles — de graines grasses	722,775	688,648	34,127	"	1,374	1,408	"	34	
Sucs végétaux — Huiles — d'olive	1,540,860	2,218,974	"	678,114	494	571	"	77	
Sucs végétaux — Huiles — de faine, de noix, d'amande et d'autres fruits	75,859	74,241	1,618	"	207	196	11	"	
Espèces médicinales — Racines. — Rhubarbe, salsepareille, jalap, réglisse et autres	302,173	259,383	42,790	"	268	228	40	"	
Espèces médicinales — Écorces de quinquina et autres, herbes médicinales, feuilles d'oranger et autres	22,377	21,945	332	"	50	44	6	"	
Espèces médicinales — Fleurs de lavande, d'oranger et autres	90,877	123,511	"	32,634	151	194	"	43	
Espèces médicinales — Fruits. — Graine de moutarde et autres, et lichens médicinaux	47,000	37,146	9,854	"	193	150	43	"	
Bois communs — Bois à brûler et charbon de bois	90,167	122,770	"	32,603	1,850	2,538	"	688	
Bois communs — Bois à construire bruts, équarris à la hache ou sciés	2,322,901	2,776,156	"	453,255	7,605	5,666	1,939	"	
Bois communs — Mâts, mâtereaux et autres bois pour la marine	7,631	2,810	4,821	"	397	441	"	44	
Bois communs — Bois feuillards et merrains de chêne	330,832	246,659	84,173	"	1,160	354	806	"	
Bois communs — Perches à houblon et autres	233,235	167,609	65,626	"	16,979	12,381	4,598	"	
Bois communs — Échalas, bois en éclisses, osier en bottes, bruyères et racines à vergettes	11,836	12,483	"	647	719	727	"	8	
Bois communs — Liége en planches et ouvré	765,036	863,731	"	98,695	1,650	2,116	"	466	
Bois exotiques — Bois de teinture. — Fernambouc et autres	41,069	34,382	6,687	"	758	717	41	"	
Bois exotiques — Bois d'ébénisterie. — Gaïac, ébène, buis, acajou et autres	11,350	16,633	"	5,283	365	539	"	174	
Bois exotiques — Bois odorants. — Sassafras et autres	125	46	79	"	"	1	"	1	
A reporter.....	57,479,352	61,059,127	5,294,783	8,874,558	518,282	555,546	66,706	103,970	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.		VA		MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES.						OBSERVATIONS.
				LEURS,		DROITS PERÇUS, (Décime compris.)				
		en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	
Report.....		57,479,359f	61,059,127f	5,294,783f	8,874,558f	518,282f	555,546f	66,706f	103,970f	
Suite des MATIÈRES VÉGÉTALES.										
Fruits, tiges et filaments à ouvrer.	Joncs et roseaux, écorces de tilleul pour cordages.....	50,414	34,083	16,331	"	309	163	146	"	
	Coton en laine et en feuilles cardées et gommées, Ouate.....	100,298	85,238	15,060	"	230	214	16	"	
	Chanvre en tiges brutes, tillé ou peigné.....	251,697	150,985	100,712	"	926	581	345	"	
	Lin en tiges brutes, tillé ou peigné.....	990,996	1,557,526	"	566,530	2,247	3,636	"	1,389	
Teintures et tanins.	Garance..... en racines sèches ou alizari.....	1,794,301	2,032,205	"	237,904	26,316	29,805	"	3,489	
	Garance..... moulue ou en paille.....	8,730,052	11,477,588	"	2,747,536	47,990	63,132	"	15,142	
	Écorces..... de Chêne-liége.....	547,161	533,344	13,817	"	6,019	5,867	152	"	
	Écorces..... de pin moulues et écorces à tan non moulues.....	41,575	69,914	"	28,339	2,504	579	1,925	"	
	Safran.....	364,500	610,250	"	245,750	642	1,066	"	424	
	Gaude, pastel, sumac, noix de galle et autres teintures et tanins.....	35,570	92,694	"	57,124	1,604	2,878	"	1,274	
Produits et déchets divers.	Plants d'arbres.....	92,241	116,722	"	24,481	565	1,067	"	502	
	Légumes verts, salés ou confits.....	223,135	147,280	75,855	"	2,934	1,733	1,201	"	
	Fourrages. — Foin, paille, herbes de pâturage, son, etc.....	176,804	100,725	76,079	"	12,729	12,920	"	191	
	Truffes, champignons, morilles et mousserons.....	57,966	202,828	"	144,862	33	69	"	36	
	Chardons cardières.....	998,509	1,690,125	"	691,616	20,594	34,858	"	14,264	
	Racines de chicorée, sèches, non torréfiées.....	"	813,843	"	813,843	"	4,477	"	4,477	
	Tourteaux de graines oléagineuses.....	1,142,250	947,054	195,196	"	52,162	43,368	8,794	"	
	Houblon, bulbes et oignons, agaric amadouvier et autres produits et déchets.....	94,882	84,575	10,307	"	470	349	121	"	
MATIÈRES MINÉRALES.										
Pierres, terres et autres fossiles.	Marbre, albâtre, agates et pierres ouvrées.....	406,429	510,523	"	104,094	844	1,046	"	202	
	Meules à moudre ou à aiguiser.....	280,870	303,960	"	23,090	8,569	7,308	1,261	"	
	Matériaux..... Plâtre brut ou préparé.....	133,741	126,607	7,134	"	13,011	18,432	"	5,421	
	Matériaux..... Ardoises.....	633,083	573,936	59,147	"	2,597	2,358	239	"	
	Matériaux..... Carreaux de terre, briques et tuiles.....	371,716	360,800	10,916	"	1,417	1,519	"	102	
	Matériaux..... Chaux, moellons et autres matériaux.....	336,583	273,315	63,268	"	2,835	2,644	191	"	
	Pierres et terres servant aux arts et métiers. Pierres à feu.....	191,299	209,156	"	17,857	4,170	4,451	"	281	
	Pierres et terres servant aux arts et métiers. Derle ou terre à porcelaine, et sable à verre et à faïence.....	75,955	42,278	33,677	"	2,090	1,162	928	"	
	Pierres et terres servant aux arts et métiers. Autres pierres et terres.....	322,385	496,679	"	174,294	6,318	7,139	"	821	
	Marne.....	641,332	522,927	118,405	"	7,050	5,752	1,298	"	
	Soufre.....	567,694	640,319	"	132,625	171	302	"	131	
	Bitumes..... Houille, coak et cendres de houille.....	574,727	430,820	143,907	"	3,802	2,853	949	"	
	Bitumes..... Asphalte, succin, jais et pétrole.....	340,185	108,151	232,034	"	653	243	410	"	
	Mastic bitumineux et houille distillée.....	3,480	5,690	"	2,210	95	156	"	61	
A reporter.....		77,991,182	86,411,267	6,466,628	14,866,713	750,178	817,673	84,682	152,177	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES.							OBSERVATIONS.
	VALEURS.				DROITS PERÇUS (Décime compris).			
	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837.		en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837.	
			Augmentation.	Diminution.			Augmentation.	Diminution.
Report	77,991,182f	86,411,267f	6,466,628f	14,886,713f	750,178f	817,673f	84,682f	152,177f
Suite des MATIÈRES MINÉRALES.								
Métaux — Or battu en feuilles, tiré, laminé ou filé sur soie	3,103,455	3,430,421	"	326,966	1,179	1,270	"	91
Métaux — Fer de toute sorte	673,109	637,109	36,000	"	5,603	5,803	"	200
Métaux — Cuivre pur, allié, doré et argenté	1,351,957	1,555,822	"	203,865	2,571	3,083	"	512
Métaux — Plomb et étain	328,020	350,062	"	22,042	1,127	726	401	"
Métaux — Zinc	212,129	1,135,792	"	923,663	528	4,156	"	3,628
Métaux — Argent, antimoine, mercure et autres métaux	46,031	49,380	"	3,349	409	488	"	79
FABRICATIONS.								
Produits chimiques — Acides — Tartarique et oxalique	249,968	419,033	"	169,065	734	1,228	"	494
Produits chimiques — Acides — Sulfurique, nitrique, phosphorique et autres	281,304	538,313	"	257,009	386	445	"	59
Produits chimiques — Alcalis. — Potasse, soude et natrons	198,453	192,123	6,330	"	2,345	1,808	537	"
Produits chimiques — Sels — Sel de marais ou de saline	2,840,162	2,736,123	104,039	"	7,095	7,633	"	538
Produits chimiques — Sulfates — de soude, de potasse et de magnésie	560,283	477,694	82,589	"	5,099	4,314	785	"
Produits chimiques — Sulfates — d'alumine, de cuivre, de zinc et de fer	341,690	306,683	35,007	"	2,230	2,387	"	157
Produits chimiques — Chlorure de chaux	148,441	252,874	"	104,433	337	593	"	256
Produits chimiques — Tartrates. Acide de potasse. — Lie de vin et tartre brut	52,830	63,248	"	10,418	4,603	6,771	"	2,168
Produits chimiques — Tartrates. Acide de potasse. — Crême de tartre	324,569	555,132	"	230,563	1,017	1,742	"	725
Produits chimiques — Acétate de cuivre, cristallisé ou non, vert de gris	904,684	1,170,326	"	265,642	9,349	12,311	"	2,962
Produits chimiques — Sulfures, carbonates, oxides et autres produits chimiques	916,040	622,265	293,775	"	2,717	1,974	743	"
Teintures préparées — Cochenille, kermès, laque, indigo et pâte de pastel	262,067	704,685	"	442,618	1,517	393	1,124	"
Teintures préparées — Rocou, orseille, maurelle, bleu de Prusse et autres teintures	332,030	308,395	23,635	"	2,580	2,028	552	"
Couleurs — Carmin fin et commun	1,067,600	637,920	429,680	"	40	49	"	9
Couleurs — Crayons et encre à écrire ou à imprimer	365,683	432,170	"	66,487	152	203	"	51
Couleurs — Noir et vernis de toute sorte	338,220	371,471	"	33,251	1,970	2,029	"	59
Couleurs — Autres couleurs sèches et liquides	468,403	594,833	"	126,430	1,579	1,389	190	"
Compositions diverses — Sucre raffiné en pains, en poudre ou candi	4,963,556	8,936,141	"	3,972,585	11	63	"	52
Compositions diverses — Tabac fabriqué ou seulement préparé	453,888	364,036	89,862	"	394	321	73	"
Compositions diverses — Savons ordinaires, rouges, blancs, marbrés ou noirs	1,737,437	1,752,732	"	15,285	138	195	"	57
Compositions diverses — Cire ouvrée blanche ou jaune	421,926	321,132	100,794	"	117	93	24	"
Compositions diverses — Chandelles	975,549	907,109	68,440	"	579	383	196	"
Compositions diverses — Parfumerie. — Poudre à poudrer et autres	6,401,613	7,353,620	"	952,007	17,334	20,355	"	3,021
Compositions diverses — Médicaments composés. — Eaux distillées	305,450	412,435	"	106,985	1,164	1,640	"	476
Compositions diverses — Médicaments composés. — Autres	1,961,630	1,975,960	"	14,330	3,390	3,309	81	"
Compositions diverses — Épices préparées, chicorée moulue, amidon, poudre à tirer, bougie de blanc de baleine, fanons de baleine apprêtés, chocolat et cacao broyé	330,166	412,027	"	81,861	752	901	"	149
A reporter	110,909,525	126,388,313	7,736,779	23,215,567	829,224	907,756	89,388	167,920

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VALEURS. en 1837.	VALEURS. en 1836.	MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES. VALEURS. Différences pour 1837. Augmentation.	VALEURS. Différences pour 1837. Diminution.	DROITS PERÇUS (Décime compris). en 1837.	DROITS PERÇUS (Décime compris). en 1836.	DROITS PERÇUS (Décime compris). Différences pour 1837. Augmentation.	DROITS PERÇUS (Décime compris). Différences pour 1837. Diminution.	OBSERVATIONS.
Report.....	110,909,525f	126,388,313f	7,736,779f	23,215,567f	829,224f	907,756f	89,388f	167,920f	
Suite des FABRICATIONS.									
Boissons. Vins ordinaires. de la Gironde	22,996,648	24,750,496	"	1,753,848	4,774	5,671	"	897	
Vins ordinaires. d'ailleurs	18,732,274	22,712,411	"	3,980,137	9,816	11,678	"	1,862	
Vins de liqueur	1,914,429	4,005,983	"	2,091,554	292	492	"	200	
Vinaigres	842,584	830,763	11,821	"	224	291	"	67	
Cidre, poiré, verjus, bière et hydromel	480,992	396,047	84,945	"	420	605	"	185	
Eaux-de-vie. de vin	14,928,811	16,262,194	"	1,333,383	19,553	21,332	"	1,779	
Eaux-de-vie. de grains, de cerises et de mélasse (rhum et tafia)	317,163	224,385	92,778	"	63	83	"	20	
Liqueurs	2,063,544	1,653,597	409,947	"	5,048	4,965	83	"	
Eaux minérales gazeuses et autres	5,203	4,632	571	"	86	65	21	"	
Vitrifications. Poterie de terre grossière, faïence et poterie de grès	680,191	690,161	"	9,970	5,747	5,840	"	93	
Vitrifications. Porcelaine	4,614,550	9,966,255	"	5,351,705	3,150	4,050	"	900	
Vitrifications. Miroirs grands et petits	1,367,413	1,547,191	"	179,778	3,336	3,695	"	359	
Vitrifications. Bouteilles. pleines	3,103,099	3,991,511	"	888,412	100,631	136,192	"	35,561	
Vitrifications. Bouteilles. vides	630,990	745,596	"	114,606	5,694	6,588	"	894	
Vitrifications. Verrerie et cristaux	3,310,040	4,153,309	"	843,269	7,094	8,949	"	1,855	
Vitrifications. Verres à lunettes et à cadran, et vitrifications taillées en pierres à bijoux et en grains percés	156,144	147,075	9,069	"	273	352	"	79	
Fils. Fil de lin et de chanvre de toute sorte	1,269,043	1,777,015	"	507,972	564	659	"	95	
Fils. Fil de coton	745,188	321,063	424,125	"	67	51	16	"	
Fils. Fil de laine blanche ou teinte	1,594,388	992,656	601,732	"	10	8	2	"	
Fils. Fil de poil de chèvre et ouvrages en poil autres que les tissus	104,207	139,290	"	35,083	24	34	"	10	
Tissus. de lin ou de chanvre. Toile unie. écrue avec ou sans apprêt	4,947,278	5,154,590	"	207,312	366	536	"	170	
Tissus. de lin ou de chanvre. Toile unie. blanche, teinte, imprimée, cirée et peinte	4,656,583	4,773,307	"	116,724	348	429	"	81	
Tissus. de lin ou de chanvre. Toile croisée et linge de table ouvré et damassé	976,987	1,449,603	"	472,616	197	367	"	170	
Tissus. de lin ou de chanvre. Batiste et linon	10,003,840	18,755,680	"	8,751,840	172	325	"	153	
Tissus. de lin ou de chanvre. Dentelles et tulle	526,818	698,340	"	171,522	413	514	"	101	
Tissus. de lin ou de chanvre. Passementerie, rubannerie, bonneterie et étoffes mélangées	279,009	331,186	"	52,177	60	66	"	6	
Tissus. de laine. Couvertures et tapis	2,240,807	2,974,047	"	733,240	241	216	25	"	
Tissus. de laine. Draps	17,188,875	21,554,127	"	4,365,252	372	360	12	"	
Tissus. de laine. Casimirs, mérinos et étoffes diverses	12,106,634	11,971,458	135,196	"	678	566	112	"	
Tissus. de laine. Châles brochés et façonnés	7,026,591	6,921,486	105,105	"	237	288	"	51	
Tissus. de laine. Bonneterie, passementerie et rubannerie de pure laine	2,016,183	1,880,110	136,073	"	357	332	25	"	
Tissus. de laine. Étoffes mélangées	2,848,956	3,886,740	"	1,037,784	757	652	105	"	
Tissus. de poil et de crin. Châles et étoffes de cachemire	1,173,000	725,025	447,975	"	62	39	23	"	
Tissus. de poil et de crin. Tous autres	266,673	318,504	"	51,831	547	586	"	39	
A reporter.....	257,024,680	303,094,146	10,196,116	56,265,582	1,000,897	1,124,632	89,812	213,547	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.			MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES.						OBSERVATIONS.
			VALEURS.				DROITS PERÇUS		
			en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation	Différences pour 1837. Diminution.	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837. Augmentation.	Différences pour 1837. Diminution.	
Report.....			257,024,680f	303,094,146f	10,196,116f	56,265,582f	1,000,897f	1,124,632f	89,812f	213,547f	
Suite des FABRICATIONS.											
Tissus (Suite)	de soie..	Étoffes pures..... unies	38,411,040	59,943,120	"	21,532,080	6,884	10,850	"	3,966	
		Étoffes pures..... façonnées et brochées	13,783,573	25,955,383	"	12,172,810	2,360	4,437	"	2,077	
		Étoffes mêlées de fil ou d'autres matières	5,450,960	5,969,558	"	518,598	1,500	1,640	"	140	
		Gaze et crêpe	3,149,224	5,223,256	"	2,074,032	702	1,163	"	461	
		Tulle et dentelles dites *blondes*	952,983	1,310,027	"	357,044	1,419	2,051	"	632	
		Bonneterie et passementerie de toute sorte	5,067,728	7,832,072	"	2,764,344	1,233	1,841	"	608	
		Rubans, même de velours	22,427,640	32,769,120	"	10,341,480	4,088	5,985	"	1,897	
		Chapeaux de soie	842,170	882,470	"	40,300	3,097	2,838	259	"	
	de fleuret.	Étoffes, châles et mouchoirs façon cachemire	116,941	159,760	"	42,816	41	45	"	4	
		Tous autres	81,800	129,824	"	48,024	42	69	"	27	
	de coton.	Toiles, percales et calicots..... écrus et blancs	6,016,500	3,041,205	2,975,295	"	481	480	1	"	
		Toiles, percales et calicots..... teints et imprimés	41,070,806	45,277,362	"	1,206,556	1,792	1,382	410	"	
		Châles et mouchoirs	4,448,808	5,385,000	"	936,192	325	312	13	"	
		Mousseline	510,600	1,690,920	"	1,180,320	31	37	"	6	
		Draps, velours et couvertures	1,379,068	1,407,594	"	28,526	163	154	9	"	
		Étoffes croisées, printanières et linge de table	2,338,335	2,820,804	"	482,469	156	91	65	"	
		Dentelles, tulle et gaze	3,125,491	3,657,099	"	531,608	50	56	"	6	
		Bonneterie, passementerie et rubannerie	848,421	857,752	"	9,328	240	222	18	"	
		Étoffes mélangées et chapeaux de coton	1,147,620	1,551,240	"	403,620	398	307	91	"	
		Guinées et autres toiles à carreaux des Indes	1,650,748	"	1,650,748	"	"	"	"	"	
	Tissus en caoutchouc		212,136	"	212,136	"	48	"	48	"	
	Feutres.	Chapeaux fins, communs et shakos	965,078	1,018,762	"	53,684	4,970	5,254	"	284	
		Feutres à doublage, à filtrer et autres ouvrages	74,979	"	74,979	"	64	"	64	"	
Papier et ses applications		Carton en feuilles, ou moulé, coupé et assemblé	328,968	418,938	"	89,970	632	670	"	38	
	Papier	blanc ou rayé pour musique	3,133,803	3,183,580	"	49,777	12,343	12,676	"	333	
	Papier	à pâtes de couleur ou colorié, en rames ou en mains	272,995	280,760	"	7,765	1,360	1,445	"	85	
	Papier	peint, en rouleaux, pour tentures	1,702,092	2,303,338	"	601,246	3,695	4,908	"	1,213	
	Livres	en langues mortes ou étrangères	494,067	418,922	75,145	"	770	657	113	"	
	Livres	en langue française	3,848,335	3,838,765	9,570	"	8,152	8,116	36	"	
	Cartes à jouer et cartes géographiques		216,690	195,560	21,130	"	311	292	19	"	
	Gravures et lithographies		2,639,770	2,949,345	"	309,575	805	899	"	94	
	Musique gravée		189,441	222,204	"	32,760	163	201	"	38	
A reporter.....			426,923,499	523,787,886	15,215,119	112,079,506	1,059,212	1,193,710	90,958	215,456	

DÉSIGNATION DES MARCHANDISES.	VA		MARCHANDISES FRANÇAISES EXPORTÉES.					
			LEURS.		DROITS PERÇUS.			OBSERVATIONS.
	en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837.		en 1837.	en 1836.	Différences pour 1837.	
			Augmentation.	Diminution.			Augmentation.	Diminution.
Report.....	426,923,499f	523,787,886f	15,215,119f	112,079,506f	1,059,212f	1,193,710f	90,958f	225,456f
Suite des FABRICATIONS.								
Peaux préparées — tannées et corroyées	4,614,266	4,587,645	26,621	"	1,934	2,060	"	126
Peaux préparées — maroquinées et vernissées	2,002,039	1,929,164	72,875	"	749	716	33	"
Peaux préparées — mégissées, chamoisées et autres	615,954	582,453	33,501	"	299	343	"	44
Peaux et pelleteries ouvrées — gants	5,152,160	9,063,360	"	3,911,200	358	631	"	273
Peaux et pelleteries ouvrées — autres ouvrages	9,276,663	11,938,739	"	2,662,076	1,324	1,571	"	247
Chapeaux de paille, d'écorce ou de sparterie	1,426,507	1,242,224	184,283	"	2,537	2,378	159	"
Vannerie brute, pelée ou coupée	759,919	751,865	8,054	"	571	750	"	179
Cordages de chanvre et d'autres végétaux	635,939	504,384	131,555	"	627	710	"	83
Limes, râpes, scies et outils de fer, d'acier ou de cuivre	461,176	398,313	62,863	"	1,064	968	96	"
Ouvrages — en fonte	529,624	537,384	"	7,760	2,256	2,380	"	124
Ouvrages — en fer, tôle, fer-blanc et acier	1,327,708	1,316,306	11,402	"	1,921	1,901	20	"
Ouvrages — en cuivre, laiton et bronze, dorés, argentés et autres	2,408,755	2,984,262	"	575,507	7,544	8,939	"	1,395
Ouvrages — en plomb, étain et zinc	146,342	145,578	764	"	323	296	27	"
Orfévrerie d'or, d'argent et de vermeil	811,348	1,073,346	"	261,998	5,661	7,375	"	1,714
Bijouterie d'or et d'argent	1,935,553	2,271,611	"	336,058	1,634	2,101	"	467
Plaques	4,331,990	4,174,140	157,850	"	13,910	13,485	425	"
Machines et mécaniques	3,297,038	2,413,817	883,221	"	8,427	6,427	2,000	"
Ouvrages en matières diverses — Armes de guerre et de traite	327,062	389,968	"	62,906	3,375	3,850	"	475
Ouvrages en matières diverses — Armes de chasse ou de luxe	587,043	729,843	"	142,800	1,348	1,935	"	587
Ouvrages en matières diverses — Horlogerie	7,457,289	9,115,905	"	1,658,616	10,223	11,676	"	1,453
Ouvrages en matières diverses — Coutellerie	892,080	1,278,492	"	386,412	703	1,052	"	349
Ouvrages en matières diverses — Voitures et sellerie	967,904	1,210,637	"	242,733	3,792	5,359	"	1,567
Ouvrages en matières diverses — Embarcations. — Bâtiments en état de servir, voiles, ancres et câbles en fer	566,308	308,328	257,980	"	5,972	2,813	3,159	"
Ouvrages en matières diverses — Ouvrages en bois — futailles vides	231,767	225,112	6,655	"	18,852	17,913	939	"
Ouvrages en matières diverses — Ouvrages en bois — balais communs, boissellerie et autres ouvrages	593,874	506,121	87,753	"	2,510	2,071	439	"
Ouvrages en matières diverses — Meubles	2,165,645	2,203,113	"	37,468	5,165	5,431	"	266
Ouvrages en matières diverses — Tabletterie de toute sorte	1,257,291	1,147,275	110,016	"	965	1,028	"	63
Ouvrages en matières diverses — Parapluies et parasols en soie et autres	1,558,274	1,620,570	"	62,296	1,966	2,331	"	365
Ouvrages en matières diverses — Bimbeloterie	593,228	661,044	"	67,816	1,436	1,649	"	213
Ouvrages en matières diverses — Mercerie commune	6,300,078	7,748,748	"	1,448,670	10,671	13,694	"	3,023
Ouvrages en matières diverses — Mercerie fine	2,744,088	3,743,202	"	999,114	3,809	5,699	"	1,890
Ouvrages en matières diverses — Modes	4,584,326	5,708,656	"	1,124,330	12,188	15,281	"	3,093
Ouvrages en matières diverses — Articles divers de l'industrie parisienne	5,909,860	10,823,050	"	4,913,190	16,633	26,686	"	10,053
Ouvrages en matières diverses — Instruments d'optique, de calcul, d'observations, de chirurgie et de chimie	353,754	313,651	40,103	"	915	843	72	"
Ouvrages en matières diverses — Instruments de musique	901,720	1,220,660	"	318,940	3,774	5,333	"	1,559
Ouvrages en matières diverses — Effets à usage, linge et habillements	7,638,160	8,191,380	"	553,220	1,555	1,617	"	62
Ouvrages en matières diverses — Objets de collection	1,174,211	1,330,509	"	156,298	3,176	3,543	"	367
Ouvrages en matières diverses — Autres ouvrages en matières diverses	910,193	778,739	131,454	"	15,052	6,615	8,437	"
TOTAL	514,370,635	628,957,480	17,422,069	132,008,914	1,234,431	1,383,160	106,764	255,493
RÉSULTAT des différences sur les valeurs et les droits	.....	.....	.....	114,586,845	.....	.....	.....	148,729
Numéraire. — Or et argent brut, en masses ou lingots et monnaies	59,331,224	102,409,114	.....	43,077,890	22,017	15,027	6,990	"
TOTAL GÉNÉRAL des valeurs et des droits à l'exportation	573,701,859	731,366,594	.....	.....	1,256,448	1,398,187		

DROITS DE DOUANES A L'EXPORTATION.

Développement, par pays de destination, des valeurs exportées et des droits perçus pendant l'année 1837.

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.		VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
		fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Europe	Russie	3,058,784	5,972,796	9,031,580	//	9,031,580	31,205
	Suède	625,054	322,784	947,838	//	947,838	3,528
	Norwége	1,076,845	614,287	1,691,132	//	1,691,132	5,924
	Danemarck	731,087	436,297	1,167,384	10,000	1,177,384	4,837
	Prusse	3,487,134	2,896,798	6,383,932	5,300	6,389,232	30,941
	Villes anséatiques	5,504,837	7,876,747	13,381,584	208,400	13,589,984	56,832
	Mecklembourg-Schwerin	141,774	73,526	215,300	//	215,300	1,749
	Hollande	6,356,507	8,817,341	15,173,848	1,447,514	16,621,362	28,146
	Belgique	10,652,016	26,885,789	37,537,805	5,000,500	42,538,305	123,701
	Angleterre (y compris Gibraltar, Malte et les îles Ioniennes)	29,306,960	33,166,832	62,473,792	28,835,152	91,308,944	342,237
	Portugal (y compris Madère, les îles du Cap-Vert et les Açores)	182,420	1,065,669	1,248,089	//	1,248,089	3,595
	Espagne (y compris les îles Canaries)	12,176,301	33,485,669	45,661,970	4,379,700	50,041,670	134,828
	Autriche (y compris le royaume Lombardo-Vénitien)	1,575,766	1,915,925	3,491,691	40,600	3,532,291	11,500
	Sardaigne (île et continent)	9,968,407	22,812,128	32,780,535	1,019,700	33,800,235	68,708
	Deux-Siciles	1,006,547	3,700,704	4,707,251	265,000	4,972,251	7,153
	Toscane	2,291,797	5,989,397	8,281,194	335,800	8,616,994	16,632
	États-Romains, Lucques	118,200	756,653	874,853	//	874,853	2,542
	Suisse	10,277,137	24,035,360	34,312,497	3,184,146	37,496,643	89,422
	Allemagne	4,463,522	27,565,302	32,028,824	918,460	32,947,284	48,063
	Grèce (y compris les îles de l'Archipel)	495,987	1,158,769	1,654,756	//	1,654,756	1,443
	Turquie (y compris les îles de l'Archipel)	688,519	5,780,865	6,469,384	177,400	6,646,784	5,994
Afrique	Égypte	139,987	2,533,639	2,673,626	1,597,800	4,271,426	3,712
	Alger	5,121,103	6,679,397	11,800,500	2,087,682	13,888,182	22,257
	États-Barbaresques	334,827	1,957,238	2,292,065	167,600	2,459,665	6,383
	Possessions anglaises (cap de Bonne-Espérance et île Maurice)	1,712,861	1,900,271	3,613,132	439,288	4,052,420	9,505
	Autres comptoirs de la côte d'Afrique	102,542	516,877	619,419	//	619,419	1,555
	A reporter	111,596,921	228,917,060	340,513,981	50,120,042	390,634,023	1,062,392

DÉSIGNATION DES PAYS DE DESTINATION.			VALEURS EXPORTÉES. PRODUITS naturels.	OBJETS manufacturés.	TOTAL.	NUMÉRAIRE.	TOTAL général.	DROITS PERÇUS. (*Décime compris.*)
			fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
	Report		111,596,921	228,917,060	340,513,981	50,120,042	390,634,023	1,062,392
Asie	Indes.-Comptoirs.	Anglais et Nouvelle-Galles du Sud	1,305,828	2,075,527	3,381,355	443,400	3,824,755	9,507
		Hollandais	424,871	998,830	1,423,701	610,000	2,033,701	2,732
		Français	52,398	154,856	207,254	//	207,254	//
	Chine		20,136	219,070	239,206	//	239,206	308
	Cochinchine, Philippines et les îles de l'Océanie		201,596	280,398	481,994	//	481,994	1,386
Amérique	États-Unis		11,817,938	46,792,972	58,610,910	6,619,382	65,230,292	93,549
	Haïti		568,175	2,428,790	2,996,965	52,000	3,048,965	7,802
	Possessions	anglaises (Canada, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve, Antilles et Guyane)	46,480	48,024	94,504	//	94,504	853
		espagnoles (Cuba, Porto-Rico)	1,445,371	7,861,833	9,307,204	326,600	9,633,804	14,053
		danoises (Saint-Thomas)	714,065	3,158,553	3,872,618	80,000	3,952,618	8,312
		hollandaises (Saint-Eustache, Curaçao, Guyane)	//	//	//	//	//	//
	Brésil		2,881,765	9,622,704	12,504,469	39,800	12,544,269	20,992
	Mexique		905,428	7,297,840	8,203,268	//	8,203,268	9,361
	Guatimala		4,643	323,446	328,089	//	328,089	509
	Venezuela		169,259	873,695	1,042,954	277,000	1,319,954	2,666
	Nouvelle-Grenade		58,743	302,408	361,151	50,000	411,151	626
	Pérou (Bas-Pérou)		178,837	1,134,797	1,313,634	//	1,313,634	1,916
	Bolivia (Haut-Pérou)		//	16,896	16,896	//	16,896	50
	Chili		583,000	4,146,728	4,729,728	//	4,729,728	9,111
	Rio de la Plata (Montevideo et Buenos-Ayres)		1,505,722	3,725,356	5,231,078	//	5,231,078	9,898
Colonies françaises.	Guadeloupe		5,679,901	11,898,293	17,578,194	39,000	17,617,194	35
	Martinique		5,477,371	11,805,133	17,282,504	180,000	17,462,504	52
	Bourbon		2,821,559	7,927,028	10,748,587	494,000	11,242,587	163
	Sénégal		1,313,218	5,395,355	6,708,573	//	6,708,573	//
	Cayenne		906,577	2,182,581	3,089,158	//	3,089,158	29
	Saint-Pierre et Miquelon et Pêche française		2,058,096	2,044,564	4,102,660	//	4,102,660	146
	Totaux		152,737,898	361,632,737	514,370,635	59,331,224	573,701,859	1,256,448
Montant des droits par classe de marchandises, d'après la division ci-dessus			804,544	429,887	1,234,431	22,017	1,256,448	

DROITS DIVERS DE DOUANES. — Exercice 1837.

DESIGNATION DES DROITS.	POIDS ou valeurs des marchandises.	QUOTITÉ du droit.	MONTANT des droits. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature de droits.
Droit de transit	9,304,374 kil.	0f 25c par 100 kil.	(a) 25,722f 18c	51,306f 41c
	15,454,402 fr.	0 15 pour 100 fr.	25,584 23	
Droit sur les marchandises réexportées d'entrepôt	1,962,748 kil.	0 51 par 100 kil.	11,092 51	84,973 51
	44,655,714 fr.	0 15 pour 100 fr.	73,881 00	
Droit sur les marchandises réimportées de l'étranger	61,105 kil.	0 51 par 100 kil.	345 09	670 55
	195,184 fr.	0 15 pour 100 fr.	325 46	
Droit perçu à l'entrée des voitures de voyageurs. — Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation (Montant des consignations, 228,256 fr.)			57,069 72	82,829 73
Trois-quarts des mêmes consignations, lorsque la réexportation n'a pas eu lieu dans les délais prescrits.			25,760 01	
Total				219,780 20

(a) Les différences en plus proviennent de forcement du décime sur un grand nombre de perceptions.

IIe PARTIE. — DROITS DE NAVIGATION. — Exercice 1837.

Développement par nature de droit.

DÉSIGNATION DES DROITS.		NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT des droits. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature de droit.
			Ton.				
Droit de francisation.	Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	773	17,780	0f 09c	.....	1,768f 82c	6,283f 22c
	——— de 100 tonneaux inclus, à 200 exclus	103	.....	.....	18f 00c	2,039 40	
	——— de 200 tonneaux inclus, à 300 exclus	56	.....	.....	24 00	1,478 40	
	——— de 300 tonneaux inclus, à 400 exclus	17	.....	.....	30 00	561 00	
	——— de 400 tonneaux inclus, à 500 exclus	4	.....	.....	36 00	158 40	
	——— de 500 tonneaux inclus, à 600 exclus	6	.....	.....	42 00	277 20	
	Total	959	17,780				

		NOMBRE des endossements.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ DU DROIT par tonneau et pour chaque endossement.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT des droits. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature de droit.
			Ton.				
Droit de transfert.	Bâtiments au-dessous de 100 tonneaux	963	33,073	0f 06c	.....	2,192 40	4,726 80
	——— de 100 tonneaux et au-dessus	384	.....	.....	6f 00c	2,534 40	
	Total	1,347	33,073				
	A reporter						11,010 02

DÉSIGNATION DES DROITS.			NOMBRE de bâtiments.	TONNAGE total des bâtiments.	QUOTITÉ du droit par tonneau.	MONTANT des droits. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature de droit.
				ton.			
	Report		.....	.....	.....	.....	11,010f 02c
Droit et demi-droit de tonnage des bâtiments	français	au-dessus de 30 tonneaux, venant d'un port français situé dans la même mer, ou petit cabotage	7,964	600,613	0f 22c 1/2	148,756f 09c	
			1,852	145,327	0 15 *	23,994 25	
		au-dessus de 30 tonneaux, venant d'un port français situé dans une autre mer, ou grand cabotage	708	98,044	0 30	32,363 39	
			174	30,968	0 20 *	6,814 72	
		de tout tonnage, venant des colonies ou comptoirs français dans les Deux-Indes	64	15,340	0 45	7,593 54	
			159	40,144	0 30 *	13,248 93	
		de tout tonnage, venant des possessions anglaises en Europe	1,711	87,013	1 00	95,734 90	
			139	11,329	0 66 2/3*	8,311 24	
		pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle	2,003	239,593	3 75	988,359 13	1,743,903 49
			358	60,528	2 50 *	166,457 95	
	étrangers	soumis aux mêmes droits que les bâtiments français	34	5,039	0 22 1/2	1,247 34	
			3	205	0 15	33 88	
		anglais venant des possessions anglaises en Europe	2,312	158,014	1 00	173,838 65	
			1,096	101,185	0 66 2/3*	74,228 25	
		smogleurs de 30 tonneaux et au-dessous	130	1,524	1 25	2,096 42	
		à destination de l'étranger, en relâche forcée, sur lest	10	431	0 25	118 56	
		chargés	23	1,284	0 50	706 27	
	Total		18,740	1,596,581			

* Simple droit de tonnage perçu dans les ports de Bordeaux, de Marans, du Havre et de Boulogne, où la perception du demi-droit est suspendue temporairement.

Droit spécial sur les navires américains et mexicains (non passible du décime)	14	3,116	5 00	15,580 37		
	20	5,349	3 02 1/2**	19,393 37	304,267 16	
	201	82,858	3 25 **	269,293 42		
Total	235	91,323				
A reporter					2,059,180 67	

** Réduction sur le droit de 5 francs pour prélèvement du droit de péage, savoir :
A Bordeaux de 1 franc 37 centimes 1/2,
Et au Havre de 1 franc 75 centimes pour les navires qui entrent dans le port.

DÉSIGNATION DES DROITS.				NOMBRE de BÂTIMENTS.	QUOTITÉ DU DROIT par bâtiment.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL par nature DE DROIT.
							fr. c.
Report.....				.....	.....	.....	2,059,180 67
Droit d'expédition pour entrée et sortie des bâtiments.	français..	de 150 tonneaux inclus. et au-dessous.....		11,569	2f 00c	25,368f 20c	
		de 150 tonneaux exclus. à 300 inclus.....		1,066	6 00	7,025 70	
		au-dessus de 300 tonneaux.....		112	15 00	1,839 75	
	étrangers. pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle...	de 200 tonneaux et au-dessous....		1,547	18 00	30,620 70	98,533 05
		au-dessus de 200 tonneaux.....		514	36 00	20,354 40	
	étrangers. soumis aux mêmes droits que les bâtiments français.....	de 150 tonneaux inclus et au-dessous		2,662	2 00	5,856 40	
		de plus de 150 tonneaux à 300 inclus		599	6 00	3,953 40	
		de plus de 300 tonneaux.....		213	15 00	3,514 50	
Total.....				18,282			
A reporter.....							2,157,713 72

Nota. Les différences en moins sur le montant des droits perçus viennent de ce que, dans plusieurs ports, les bâtiments n'ont payé que la moitié du droit seulement, soit pour l'entrée, soit pour la sortie.

DÉSIGNATION DES DROITS.				NOMBRE de CONGÉS.	QUOTITÉ DU DROIT par congé.	MONTANT DES DROITS. (*Décime compris.*)	TOTAL PAR NATURE de droit.
Report.....				.....	.....	.....	2,157,713f 72c
Droit de congé des bâtiments français.	de 30 tonneaux et au-dessus.....			16,792	6f 00c	110,827f 20c	
	faisant la pêche sur nos côtes....	de 30 tonneaux et au-dessus.		524	6 00	3,458 40	
		au-dessous de 30 tonneaux..		296	3 00	976 80	128,651 60
	au-dessous de 30 tonneaux.....	pontés.....		2,403	3 00	7,929 90	
		non pontés.....		4,963	1 00	5,459 30	
Total.....				24,978			

	NOMBRE de passe-ports.	QUOTITÉ du droit par passe-port.		
Droits de passe-port des bâtiments étrangers.....	10,258	1f 00c	11,283 80	11,283 80

				NOMBRE d'actes.	QUOTITÉ du droit par acte.		
Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des bâtiments.	français.....			314,972	0f 50c	173,234 85	
	étrangers.....	pour lesquels il n'y a pas de tarification exceptionnelle.....		23,576	1 00	25,933 60	228,668 25
		assujettis aux mêmes droits que les bâtiments français.....		53,636	0 50	29,499 80	
Total.....				392,184			
Taxes locales.....	Taxe perçue à La Rochelle pour l'entretien du bassin à flot.....					10,644 90	
	Taxe perçue au Havre pour l'entrée et le séjour des navires dans les bassins à flot ou non à flot.					15,096 29	
	Droit de péage perçu à Boulogne pour subvenir à l'amélioration du port.....					50,468 18	
	Droit de péage perçu au Havre pour subvenir à l'achèvement du port.....					479,250 31	641,858 26
	Droit de péage perçu à Marans pour subvenir à l'amélioration de la navigation de la Sèvre niortaise.....					294 75	
	Droit de péage perçu à Bordeaux pour subvenir aux travaux du port.....					86,103 83	
Total des droits de navigation.....							3,168,175 63

IIIe PARTIE. — DROITS ET PRODUITS ACCESSOIRES DE DOUANES.

Exercice 1837.

Développement par nature de droits.

DÉSIGNATION DES DROITS.			NOMBRE d'expéditions.	MONTANT DES DROITS perçus.	TOTAL PAR NATURE de droit.
Droit de timbre..	sur les commissions d'emploi à 0f 75c.		5,621	(a) 4,216f 25c	
	sur les expéditions	à 0f 75c.	205,334	154,000 50	363,548f 90c
		à 0 25	339,202	84,800 50	
		à 0 05	2,410,633	120,531 65	
		Total	2,960,790		

(a) La différence en plus provient de ce que, dans un bureau de douane, le prix d'un timbre de commission a été compté à 1f 25c au lieu de 75c.

		VALEURS des marchandises.	QUOTITÉ du droit.		
Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France	de Bourbon et du Sénégal	3,416f	2 p. 0/0	68 33	210 86
	de la Martinique et de la Guadeloupe.	13,958	1 p. 0/0	139 58	
	de Cayenne	588	1/2 p. 0/0	2 95	
	Total	17,962			

Droit de magasinage et de dépôt	9,476 12	9,476 12
Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts établis en vertu de la loi du 27 février 1832.	186,648 77	186,648 77
Indemnités reçues des fabricants de soude pour subvenir aux frais d'exercice des fabriques	45,000 00	45,000 00
Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	811 92	811 92
Valeur des objets réformés pris en payement par les fournisseurs	998 45	998 45
Recettes accidentelles	28,492 65	28,492 65
Produit des amendes et confiscations	1,118,606 57	1,118,606 57
Total des droits et produits accessoires		1,753,794 24

IVe PARTIE. — TAXE DE CONSOMMATION DES SELS.

Exercice 1837.

		QUANTITÉS LIVRÉES à la consommation. (*Poids net.*)	QUOTITÉ DU DROIT par 100 kilog. (1)	MONTANT de LA TAXE. (*Sans décime.*)	TOTAL.
Perceptions effectuées dans les bureaux des douanes	du continent	188,549,849k	30f 00c	56,565,167f 15c	57,155,587f 90c
		2,201,684	— *	494,441 75	
	de l'île de Corse	1,279,718	7 50	95,979 00	
	Total	192,031,251			

(1) Déduction faite de la remise de 5 p. 0/0, accordée pour tout déchet par l'article 22 du décret du 11 juin 1806.

* Perception faite à Bayonne sur 7,675,775 litres d'eaux salées à divers degrés, équivalant à 154,505,315 litres à un degré, soumis au droit de 32 cent. par 100 litres et dont le rendement légal représente la quantité de 2,201,684 kil. de sel mis en consommation.

DOUANES ET SELS DE L'EXERCICE 1837.

Récapitulation générale des Droits recouvrés.

DÉSIGNATION DES DROITS.			VALEURS ET QUANTITÉS.	MONTANT des DROITS PERÇUS.	TOTAL PAR NATURE de droit.
			Valeurs.		
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises	569,125,076 fr.	105,494,822f 23c	105,515,557f 23c
		Numéraire	199,325,486	20,735 00	
	à l'exportation	Marchandises	514,370,635	1,234,431 03	1,256,448 03
		Numéraire	59,331,224	22,017 00	
		Totaux	1,342,152,421	106,772 005 25	
	au transit	Marchandises au poids	9,304,374kil.	25,722 18	51,306 41
		à la valeur	15,454,402 fr.	25,584 23	
	à la réexportation des entrepôts	Marchandises au poids	1,962,748kil.	11,092 51	84,973 51
		à la valeur	44,655,714 fr.	73,881 00	
	à la réimportation de l'étranger	Marchandises au poids	61,105kil.	345 09	670 55
		à la valeur	195,184 fr.	325 46	
	à l'entrée des voitures de voyageurs			82,829 73	82,829 73
	Total des droits de douanes				106,991,785 45
			Bâtiments.		
Droits de navigation.	Droit de francisation des navires		959	6,283 22	3,168,175 63
	Droit de transfert (1,347 endossements)			4,726 80	
	Droit et demi-droit de tonnage		18,740	1,743,903 49	
	Droit spécial sur les navires américains		235	304,257 16	
	Droit d'expédition pour entrée et sortie des navires		18,282	98,533 05	
			Congés et actes.		
	Droit de congé des bâtiments français		24,978	128,651 60	
	Droit de passe-port des bâtiments étrangers		10,958	11,283 80	
	Droit d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		392,134	228,668 25	
	Taxes locales pour l'entretien de certains ports			641,858 26	
			Expéditions.		
Droits accessoires.	Droits de timbre des expéditions et des commissions d'emplois		2,960,790	363,548 90	635,187 67
			Valeurs.		
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		17,962	210 86	
	Droit de magasinage et de dépôt			9,476 12	
	Fonds reçus des communes pour frais d'exercice des entrepôts			186,648 77	
	Indemnités reçues des fabricants de soude			45,000 00	
	Autres recettes accessoires et accidentelles			30,303 02	
	Total des droits de douanes, de navigation et accessoires				110,795,148 75
Produit des amendes et confiscations				1,118,606 57	1,118,606 57
	Total des Droits et Produits				111,913,755 32
			Quantités.		
Taxe de consommation des sels			192,031,251 kil.	57,155,587 90	57,155,587 90
	Total général				169,069,343 22

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

(BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES.)

NOTE INDICATIVE

Des Développements publiés sur les Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

Les développements sur les boissons, les droits divers, les tabacs et les poudres, pour l'exercice 1837, se composent, savoir :

1° D'un Tableau présentant les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État; ceux de ces droits et produits reconnus irrecouvrables et admis en non valeur; ceux qui ont été recouvrés pendant l'exercice; enfin ceux qui, n'ayant pas été recouvrés à sa clôture, ont été reportés à l'exercice 1838, soit comme étant mis à la charge du receveur, soit pour en suivre la rentrée contre les débiteurs (pages 180 à 183);

2° D'un État faisant connaître, par département et par nature, le montant des droits et produits réalisés pendant la durée de l'exercice (pages 184 à 187);

3° D'un État dont l'objet est de comparer, par nature de droit et de produit, les recouvrements imputés sur les exercices 1837 et 1836, et d'expliquer les causes des augmentations et des diminutions (pages 188 et 189);

4° D'un Tableau qui présente, par nature de perception et de produit, le développement des matières imposées, avec l'indication des tarifs d'après lesquels a été opérée la perception des droits ou la recette les produits (pages 190 à 210).

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres, pendant l'exercice 1837.

L'ordonnance royale du 10 décembre 1823 a prescrit, article 2, de faire connaître dans le compte des contributions et revenus publics, pour chaque contribution ou revenu, 1° Les droits constatés à la charge des redevables de l'État; 2° Les recouvrements effectués sur ces droits; 3° Les recouvrements restant à faire.

Cette disposition a été appliquée, à partir de l'année 1825, aux droits et produits recouvrés par les préposés des contributions indirectes, lesquels se composent, des droits sur les boissons et de diverses taxes indirectes, du produit de la vente des tabacs et de celui de la vente des poudres.

Les droits sur les boissons et les diverses taxes se divisent *en droits au comptant* et *en droits constatés*.

Assiette des droits et produits. Mode suivi pour leur constatation annuelle et leur apurement en fin d'exercice.

Les *droits au comptant* sont ceux qui sont perçus au moment des déclarations.

Les *droits constatés* résultent, au contraire, des visites qui sont faites chez les redevables, et ne sont payés que par suite d'états de recouvrements ou de produits.

Quant aux produits de la vente des tabacs et de celle des poudres, ils se constatent par la livraison des matières. Comme le prix de ces matières est payé au moment où elles sortent des magasins, le produit qui en résulte est classé dans la première des deux catégories établies ci-dessus, c'est-à-dire parmi les droits au comptant.

Les droits qui sont désignés de la sorte appartiennent à l'exercice qui prend son nom de l'année pendant laquelle ils sont à la fois constatés, liquidés et recouvrés. Les droits qui sont compris dans la seconde catégorie s'appliquent à l'exercice auquel donne son nom l'année dans laquelle ils sont constatés et liquidés, à l'exception toutefois de la portion de ces droits qui n'a point été recouvrée à l'époque du règlement de l'exercice et qui est reportée sur l'exercice suivant.

La constatation des droits au comptant résulte des registres mêmes qui en présentent la recette; celles des droits et produits, dont le recouvrement ne se fait pas immédiatement, a lieu sur des *registres-portatifs*, où les redevables ont des comptes ouverts pour suivre le mouvement des matières d'après lesquelles sont calculés les droits qui sont mis à leur charge.

Les employés sont chargés de la tenue de ces registres-portatifs sous la surveillance des contrôleurs des villes, qui répondent de la régularité des actes qui y sont inscrits. Ces registres sont en outre soumis à une vérification approfondie de la part des contrôleurs ambulants et des directeurs, sous la responsabilité desquels est placée spécialement l'assiette des droits.

A l'expiration de chaque trimestre, il est formé par les employés des états qui font connaître, pour chaque nature de droit et par redevable, le montant des droits et produits constatés pendant le trimestre précédent. Ces états sont remis aux directeurs par les receveurs pour les recettes ambulantes et par les contrôleurs de ville pour les recettes sédentaires. Le dépouillement en est fait sur un registre spécial, où sont présentés, tant en matières qu'en produits, tous les éléments de la perception. Un relevé général de ce registre est annexé aux comptes d'année des receveurs, et en justifie la recette.

Conformément à l'ordonnance du 8 décembre 1832, les droits constatés sont soumis, avant l'expiration de la seconde année de chaque exercice, à un apurement régulier. Le résultat de cette liquidation est présenté dans les comptes annuels des comptables.

Les éléments que renferment ces comptes, sur la rentrée des produits appartenant au Trésor, se résument ainsi dans deux tableaux ou chapitres distincts, qui concernent l'apurement des droits de l'exercice clos et la situation des droits constatés sur le nouvel exercice.

Le compte de la première année de chaque exercice présente les droits et produits constatés, les droits recouvrés et ceux qui restent à recouvrer à l'expiration de cette même année.

Le compte de la deuxième année de l'exercice indique, 1° le montant des droits de l'exercice fermé, qui restaient à recouvrer au 31 décembre précédent, suivant le dernier compte; 2° le montant des droits et produits tombés en non-valeur, et dont les receveurs sont déchargés; 3° le montant des droits et produits reportés à l'exercice courant, soit qu'ils aient été mis à la charge des comptables, soit qu'ils restent à recouvrer sur les redevables; 4° enfin le montant des droits et produits réalisés jusqu'au 30 septembre, époque de la clôture de l'exercice.

A partir de cette époque, les directeurs, dans les départements, sont tenus de dresser, au vu des pièces produites par les receveurs,

1° Les états des articles irrecouvrables tombés en non-valeurs, et ceux des articles qui, quoique susceptibles de recouvrement, n'ont pu être apurés durant le cours de l'exercice, et sont à reporter à l'exercice suivant;

2° L'état des articles à mettre à la charge des comptables pour cause de négligence dans le recouvrement.

Sur le premier point, l'administration examine les propositions qui lui sont faites à cet égard, et y apporte les modifications qu'elle croit nécessaires. En ce qui concerne les droits dont les comptables ont négligé d'assurer la rentrée, elle statue en premier ressort sur la question de responsabilité, et ses décisions sont soumises à l'approbation du ministre.

Les états de liquidation, arrêtés par l'administration, sont produits à la Cour des comptes avec les pièces à l'appui.

Apurement des produits de l'exercice 1837.

Le tableau placé à la suite de cette note fait connaître le résultat de la liquidation à laquelle ont été soumis les produits de l'exercice 1837, ainsi que la somme qui a été portée à cet égard dans les voies et moyens du budget de l'État.

On y voit que le montant des produits de cet exercice a été de	209,989,096f 81c
Que les droits qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1836 montaient à	656,778 67
Ce qui porte le total définitif des droits et produits de l'exercice 1837 à	210,645,875 48
Qu'il y a lieu de déduire de ce total les sommes reconnues irrecouvrables, ci	313,085 80
Et que, par conséquent, les produits susceptibles de recouvrement se sont trouvés réduits à	210,332,789 68
Les recettes effectuées durant le cours de l'exercice s'élevant à	209,091,318 20
Il restait à recouvrer, à l'expiration de ce même exercice, une somme de	1,241,471 48
Qui est reportée à l'exercice 1838 pour être recouvrée, savoir:	
Sur les comptables, comme ayant été déclarés responsables	127 70
Et sur les redevables	1,241,343 78
SOMME PAREILLE	1,241,471 48

Le tableau d'où ces résultats sont extraits est suivi d'un développement, par département, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1837.

Comparaison des produits des exercices 1836 et 1837.

Un troisième état présente la comparaison des produits réalisés sur l'exercice 1837 avec ceux de l'exercice précédent, afin de constater les variations survenues dans les produits du trésor durant le cours de ces deux périodes. Ce rapprochement ne pouvant être opéré que sur les recettes effectives qui s'appliquent aux deux exercices dont il s'agit, les éléments que contient ce tableau se composent des recouvrements opérés sur les droits propres à l'exercice pendant lequel ils ont été constatés, et de ceux qui ont été réalisés sur les droits restant à recouvrer à la clôture de l'exercice antérieur.

Matières soumises aux droits en 1837.

Enfin, ces renseignements se trouvent complétés par un dernier tableau qui offre le développement des matières soumises à l'impôt pendant l'année 1837, avec l'indication des tarifs d'après lesquels a été effectuée la perception des droits ou produits qui ont fait partie des ressources de l'exercice.

Tableau des Droits et Produits constatés sur les Boissons, les Droits divers, les Tabacs et les Poudres, pour l'exercice 1837.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONTATÉSS. — DROITS qui restaient à recouvrer sur l'exercice 1836.	DROITS constatés pendant l'exercice 1837.	TOTAL.	*A DÉDUIRE :* DROITS acquis, mais devenus irrécouvrables par suite de l'insolvabilité des débiteurs.	*A DÉDUIRE :* DROITS reconnus non exigibles, et dont il a dû être fait décharge pure et simple.	TOTAL des déductions.	RESTE en droits constatés pour l'exercice 1837.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1837.	RESTE A RECOUVRER REPORTÉ À L'EXERCICE 1838. — DROITS constatés mis à la charge des comptables.	DROITS et produits à recouvrer sur les redevables.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
BOISSONS.												
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés et hydromels	385f 64c	6,183,762f 49c	6,184,148f 13c	292f 52c	//	292f 52c	6,183,855f 61c	6,183,592f 09c	//	263f 52c	263f 52f	(a) La masse des produits constatés sur l'exercice 1837 est de 210,536,552f 86c
Droit de 15 centimes par expédition	//	659,076 90	659,076 90	//	//	//	659,076 90	659,076 90	//	//	//	Sur cette somme, les droits perçus au comptant, et qui ne donnent lieu, par conséquent, à aucune non-valeur, s'élèvent à 135,017,390 09
Droit de détail sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	36,354 04	37,327,057 90	37,363,411 94	34,439 44	9,395 54	43,834 98	37,319,576 96	37,301,011 68	79f 00c	18,486 28	18,565 28	
Droit général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux	//	3,793,174 56	3,793,174 56	//	//	//	3,793,174 56	3,793,174 56	//	//	//	Reste en produits constatés dont la rentrée est poursuivie, en cas de retard, par la voie de contrainte 75,519,162 77
Droit perçu à Paris en remplacement des droits de détail et d'entrée	//	10,291,428 74	10,291,428 74	//	//	//	10,291,428 74	10,291,428 74	//	//	//	
Droit d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc., et taxe unique aux entrées	65,662 42	16,930,578 01	16,996,240 43	8,026 71	12,127 95	20,154 66	16,976,085 77	16,920,045 44	48 70	55,991 63	56,040 33	
Droit de fabrication des bières	681 90	8,817,500 90	8,818,182 80	450 72	187 12	637 84	8,817,544 96	8,816,863 06	//	681 90	681 90	
DROITS DIVERS.												
Licences accordées aux distillateurs, brasseurs, bouilleurs, etc	712 15	3,119,500 78	3,120,212 93	2,009 37	163 00	2,172 37	3,118,040 56	3,117,572 51	//	468 05	468 05	Les non-valeurs qui ont été accordées sur les droits constatés, par suite de l'insolvabilité des redevables, ont été de 49,432 72
Voitures publiques, estampilles, et 10e du prix de transport des marchandises	31,682 72	7,100,226 80	7,131,909 52	2,407 52	2,717 65	5,125 17	7,126,784 35	7,096,289 78	//	30,494 57	30,494 57	Elles portent,
Cartes	571 15	585,890 77	586,461 92	740 89	411 84	1,152 73	585,309 19	585,190 81	//	118 38	118 38	Sur.... 10 départements qui en ont présenté d'assez importantes.
Sels. (Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur)	//	7,960,081 89	7,960,081 89	//	//	//	7,960,081 89	7,960,081 89	//	//	//	Sur.... 24 qui en ont offert d'insignifiantes.
Garantie des matières d'or et d'argent	//	1,677,852 96	1,677,852 96	//	//	//	1,677,852 96	1,677,852 96	//	//	//	Ensemble 34 départements dans lesquels il y a eu des décharges à accorder.
Argues royales	//	33,477 42	33,477 42	//	//	//	33,477 42	33,477 42	//	//	//	Dans les 51 autres départements, les droits ont été recouvrés intégralement.
Navigation sur les rivières et canaux	//	5,097,064 46	5,097,064 46	//	33 55	33 55	5,097,030 91	5,097,030 91	//	//	//	85
Péage sur les ponts	//	373,730 45	373,730 45	//	//	//	373,730 45	373,730 45	//	//	//	La proportion de ces non-valeurs avec les droits à réaliser n'est que de 5/8 *d'un pour mille.*
Timbres des expéditions et quittances délivrées	//	2,904,157 20	2,904,157 20	//	//	//	2,904,157 20	2,904,157 20	//	//	//	Pour l'exercice 1836, les non-valeurs avaient été dans la proportion de 7/8 *d'un pour mille.*
PRODUITS SOUMIS A DES RÈGLES SPÉCIALES.												
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	30,130 65	1,022,889 72	1,053,020 37	190 00	19,286 90	19,476 90	1,033,543 47	1,002,147 84	//	31,395 63	31,395 63	
Dixième du produit des octrois	342,838 76	6,093,079 00	6,437,917 76	//	//	//	6,437,917 76	5,433,001 15	//	1,004,916 61	1,004,916 61	
Amendes de la régie. (Portion du trésor.)	//	12,781 88	12,781 88	//	//	//	12,781 88	12,781 88	//	//	//	(b) Le reste à recouvrer reporté à l'exercice 1838 se divise de la manière suivante :
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	26,186 64	976,153 41	1,002,340 05	//	4,593 62	4,593 62	997,746 43	973,119 79	//	24,626 64	24,626 64	Sommes à recouvrer immédiatement 9,377f 93c
Recettes extraordinaires	//	158,464 01	158,464 01	875 55	2,805 40	3,680 95	154,783 06	154,783 06	//	//	//	Recouvrements qui ne peuvent être opérés qu'aux époques fixes, déterminées par les articles 39 et 40 de la loi du 21 avril 1832, concernant les récoltants domiciliés dans les villes 40,353 57
Produit brut des amendes et confiscations	//	1,700,514 53	1,700,514 53	//	102,480 86	102,480 86	1,598,033 67	1,537,021 59	//	61,012 08	61,012 08	Sommes engagées dans des instances judiciaires, dans des faillites de la liquidation desquelles les tribunaux sont saisis 152,349 24
RECOUVREMENTS D'AVANCES												Sommes à l'égard desquelles il existe des contestations sur l'exigibilité même du droit (dont 1,002,333 f. 88c dus par la ville de Paris sur le 10e de son octroi pour 1833, 1834, 1835 et 1836).. 1,016,743 56
Sur les communes. Abonnements pour traitement des employés des octrois	//	490,098 94	490,098 94	//	//	//	490,098 94	490,050 07	//	48 87	48 87	Affaires en cours de liquidation 22,647 18
Sur les communes. ——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	12,213 46	262,495 31	274,708 77	//	127 03	127 03	274,581 74	261,777 14	//	12,804 60	12,804 60	
Sur les communes. ——— pour frais d'impressions	35 02	99,918 56	99,953 58	//	//	//	99,953 58	99,918 56	//	35 02	35 02	Total 1,241,471 48
Sur les fabricants de cartes	//	153,313 20	153,313 20	//	//	//	153,313 20	153,313 20	//	//	//	
Sur les employés pour prix d'instruments	//	126,030 60	126,030 60	//	//	//	126,030 60	126,030 60	//	//	//	Ce reste est à recouvrer,
Sur les cultivateurs de tabacs	//	89,108 21	89,108 21	//	//	//	89,108 21	89,108 21	//	//	//	Dans..... 27 départements où l'arriéré se compose des affaires en instance devant les tribunaux ;
TABACS ET POUDRES.												Dans..... 13 où la liquidation ne porte plus que sur des sommes recouvrables sans difficulté ;
Produit de la vente des tabacs	//	81,475,735 43	81,475,735 43	//	//	//	81,475,735 43	81,475,735 43	//	//	//	Ensemble. 40 départements dans lesquels il existe des droits à rentrer.
——— des poudres	1 50	4,471,951 78	4,471,953 28	//	//	//	4,471,953 28	4,471,953 28	//	//	//	Quant aux 45 départements restants, l'apurement y a été entièrement achevé, et il n'a offert aucune reprise à transporter à l'exercice suivant.
Total	547,456 05	209,989,096 81	210,536,552 86	49,432 72	154,330 46	203,763 18	210,332,789 68	209,091,318 20	127 70	1,241,343 78	1,241,471 48	85

RÉCAPITULATION suivant les divisions du Budget.

Boissons et droit de fabrication des bières	103,084 00	84,002,579 50	84,105,663 50	43,209 39	21,710 61	64,920 00	84,040,743 50	83,965,192 47	127 70	75,423 33	75,551 03	
Diverses taxes et recouvrements d'avances	444,370 55	40,038,830 10	40,483,200 65	6,223 33	132,619 85	138,843 18	40,344,357 47	39,178,437 02	//	1,165,920 45	1,165,920 45	
Produit de la vente des tabacs	//	81,475,735 43	81,475,735 43	//	//	//	81,475,735 43	81,475,735 43	//	//	//	
Produit de la vente des poudres	1 50	4,471,951 78	4,471,953 28	//	//	//	4,471,953 28	4,471,953 28	//	//	//	
Total général	547,456 05	209,989,096 81	210,536,552 86	49,432 72	154,330 46	203,763 18	210,332,789 68	209,091,318 20	127 70	1,241,343 78	1,241,471 48	

Développement des Recouvrements effectués sur les Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres), *pendant l'exercice 1837.*

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS.		DROITS DIVERS.																		DÉPARTEMENTS.
	DROITS sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	DROIT de fabrication sur les bières.	LICENCES de toute espèce.	VOITURES publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	CARTES à jouer.	SELS.	GARANTIE des matières d'or et d'argent.	ARGUES royales.	NAVIGATION, bacs, etc., pêche, etc., péages, etc., et recettes accessoires sur les rivières et sur les ponts et canaux non soumissionnés.	PÉAGE sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	PÉAGE sur les ponts et canaux soumissionnés, et pêche dans les canaux soumissionnés.	DIXIÈME du produit des octrois.	TIMBRES de toute espèce.	PRÉLÈVEMENTS sur les communes pour frais de casernement.	AMENDES. (Portion du Trésor.)	RECETTES extraordinaires.	PRODUIT des amendes et confiscations	RECOUVREMENTS sur avances pour divers services.	TABACS.	POUDRES.	TOTAUX par DÉPARTEMENTS	
Ain	389,097f	8,224f	25,556f	46,543f	//	31,343f	2,257f	2,724f	16,017f	//	//	10,184f	18,233f	//	12f	313f	23,973f	2,399f	507,226f	45,870f	1,129,969f	Ain.
Aisne	1,314,065	338,527	63,054	46,817	//	//	5,396	//	34,409	//	182,930f	34,271	41,884	4,791f	459	115	34,854	23,451	691,379	55,038	2,871,339	Aisne.
Allier	381,928	12,971	22,038	37,097	924f	//	1,293	//	8,286	11,635f	//	17,298	15,475	3,415	//	26	7,930	1,427	382,394	28,860	932,997	Allier.
Alpes (Basses)	108,059	66	10,807	5,445	644	//	161	//	5,103	//	//	5,131	6,709	617	//	//	3,364	488	309,308	24,883	480,784	Alpes (Basses).
Alpes (Hautes)	150,063	1,407	12,239	14,746	//	//	508	//	607	//	//	7,074	7,919	5,304	//	92	3,885	541	238,950	18,303	461,637	Alpes (Hautes).
Ardèche	299,183	10,390	23,781	6,774	//	//	//	//	38,701	//	//	4,459	14,347	//	//	//	15,617	404	450,485	89,923	953,965	Ardèche.
Ardennes	465,071	761,633	42,191	30,506	800	//	958	//	34,445	//	//	27,645	26,627	10,000	84	572	5,985	29,400	425,686	31,121	1,892,722	Ardennes.
Ariége	175,979	1,475	15,426	11,052	//	741	//	//	1,417	//	//	13,320	10,570	1,200	//	//	5,170	573	291,145	20,284	548,353	Ariége.
Aube	648,572	15,182	35,543	47,853	//	//	3,411	//	11,614	//	//	10,606	30,183	1,459	//	67	19,164	2,128	426,586	22,339	1,274,707	Aube.
Aude	247,505	4,890	15,026	9,537	6,997	//	270	//	5,575	//	//	30,279	20,900	8,426	18	500	9,384	3,432	383,104	39,697	785,541	Aude.
Aveyron	304,450	1,279	20,896	18,546	//	//	523	//	3,961	//	//	11,413	16,376	//	//	570	13,029	453	358,514	54,579	804,626	Aveyron.
Bouches-du-Rhône	1,237,484	5,396	52,697	137,354	23,266	42	51,694	//	44,367	//	75,675	221,048	79,441	16,974	45	523	41,346	24,978	2,527,897	159,324	4,699,552	Bouches-du-Rhône.
Calvados	1,283,266	26,387	37,887	86,917	2,383	//	2,488	//	19,383	//	29,037	76,082	72,766	8,198	//	561	54,305	19,221	1,008,523	106,775	2,834,179	Calvados.
Cantal	287,415	9,180	20,055	10,333	//	//	1,832	//	300	//	//	8,365	9,539	1,711	//	1,801	6,979	5,273	386,933	29,116	778,830	Cantal.
Charente	354,066	8,694	35,150	15,837	10,646	//	692	//	31,450	//	//	25,872	27,457	683	//	14	5,954	4,406	389,718	39,571	950,208	Charente.
Charente-Inférieure	572,798	11,236	51,403	39,928	8,289	//	2,606	//	66,977	23,572	//	49,327	41,036	11,462	//	17	8,559	8,656	595,187	55,922	1,546,978	Charente-Inférieure.
Cher	431,157	6,034	23,476	23,678	2,483	//	2,011	//	5,182	11,366	//	12,564	20,003	6,896	//	156	7,422	2,529	409,000	28,393	992,347	Cher.
Corrèze	278,677	7,229	21,511	5,913	//	//	363	//	9,672	//	//	8,233	12,910	//	//	14	7,148	929	504,604	43,425	900,628	Corrèze.
Côte-d'Or	862,592	72,817	49,856	55,745	17	115	2,243	//	39,083	//	494,508	40,579	49,298	13,327	1	2,206	17,913	42,143	825,652	72,486	2,640,579	Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord	1,073,391	16,074	40,450	12,542	//	//	649	//	4,231	//	//	22,047	22,567	//	5	90	4,811	4,496	2,351,220	36,797	3,589,370	Côtes-du-Nord.
Creuse	240,752	8,079	19,311	3,608	//	//	246	//	//	//	//	3,166	8,594	400	//	3	6,739	1,614	415,970	22,325	730,807	Creuse.
Dordogne	405,307	2,181	34,689	24,131	5,721	//	72	//	38,293	//	41,015	17,884	22,731	2,208	//	972	11,326	6,825	617,646	65,158	1,296,158	Dordogne.
Doubs	528,229	53,114	29,084	39,746	849	692,194	86,291	//	2,763	//	247,327	26,794	25,038	20,317	204	70	31,827	6,005	431,012	90,136	2,311,000	Doubs.
Drôme	328,770	27,710	24,082	31,407	//	//	1,682	//	40,972	//	66,100	19,705	18,436	13,119	//	89	11,750	1,605	567,039	79,361	1,231,828	Drôme.
Eure	864,626	33	31,714	47,887	//	//	858	//	179,409	//	//	28,291	42,721	4,487	1	114	16,586	7,429	1,029,671	48,155	2,301,981	Eure.
Eure-et-Loir	820,607	4,631	35,110	39,970	//	//	348	//	//	//	//	17,654	31,389	5,598	//	15	12,520	7,229	812,957	37,296	1,825,325	Eure-et-Loir.
Finistère	1,278,112	12,475	46,399	24,998	//	//	887	//	32,070	//	//	65,866	27,716	19,710	16	28	5,345	24,105	2,592,514	38,720	4,168,959	Finistère.
Gard	662,066	4,119	42,063	126,409	11,687	//	6,562	//	71,084	//	//	75,205	54,655	11,395	3	1	16,442	8,830	966,520	109,233	2,166,273	Gard.
Garonne (Haute)	867,546	21,457	25,685	177,150	12,754	391	10,757	//	46,269	31,521	19,743	109,238	41,438	20,825	//	1,421	18,975	7,626	864,825	50,650	2,328,272	Garonne (Haute).
Gers	156,300	1,174	14,764	10,437	6,443	//	//	//	//	//	//	12,082	9,991	2,000	83	24	6,582	1,986	330,270	38,447	590,583	Gers.
Gironde	1,681,768	36,578	70,077	213,271	14,668	//	22,517	//	49,910	49,530	6,417	159,733	78,363	12,828	164	283	42,130	9,917	1,884,097	124,558	4,456,807	Gironde.
Hérault	567,735	12,222	36,752	57,724	6,371	//	1,580	//	15,589	//	//	89,602	60,098	20,260	2	7,678	14,194	7,570	1,030,113	96,585	2,024,075	Hérault.
Ille-et-Vilaine	1,532,337	21,602	49,717	56,719	3,696	//	1,099	//	13,577	//	//	57,246	32,178	23,048	35	139	8,714	19,326	1,625,459	56,614	3,501,505	Ille-et-Vilaine.
Indre	298,621	21,433	20,622	19,147	//	//	//	//	2,226	//	//	12,696	17,594	195	//	1,233	5,913	1,784	353,236	23,735	778,435	Indre.
Indre-et-Loire	552,489	25,864	32,071	28,596	3,241	612	1,528	//	62,285	//	//	29,949	27,563	8,897	//	976	9,195	3,847	531,955	39,158	1,358,226	Indre-et-Loire.
Isère	847,521	27,024	53,093	76,849	2,157	//	7,177	//	42,435	//	//	47,618	32,705	13,707	//	11,807	25,485	3,186	1,100,247	130,574	2,421,585	Isère.
Jura	527,179	26,993	28,401	27,632	//	797,776	26	//	6,032	//	61,226	20,405	32,385	4,215	15	120	25,714	24,701	615,920	25,320	2,224,061	Jura.
Landes	355,666	1,222	20,854	9,749	//	//	139	//	21,557	//	//	10,693	17,435	1,417	24	//	8,517	6,139	530,986	42,018	1,026,418	Landes.
Loir-et-Cher	451,377	594	26,524	22,555	//	//	657	//	36,536	//	//	20,781	29,446	7,209	//	2	7,304	11,045	483,909	22,865	1,120,802	Loir-et-Cher.
Loire	837,523	42,077	29,981	50,194	317	//	303	//	67,548	//	//	58,504	33,583	5,846	//	364	16,721	14,867	1,034,147	123,341	2,315,316	Loire.
Loire (Haute)	240,209	10,879	18,989	7,248	//	//	1,059	//	4,097	//	//	9,737	14,174	1,294	//	1	8,639	1,738	269,311	27,498	614,873	Loire (Haute).
Loire-Inférieure	1,470,079	14,525	67,501	126,589	16,576	//	4,362	//	109,998	//	//	100,380	57,381	10,913	3	36	9,275	27,756	1,301,440	104,361	3,421,176	Loire-Inférieure.
Loiret	907,244	14,267	50,016	61,613	545	//	1,758	//	59,159	//	//	48,645	46,906	6,800	//	30	9,100	54,013	855,498	37,272	2,152,865	Loiret.
Lot	167,671	1,201	18,517	9,182	1,234	//	298	//	23,089	4,533	10,404	10,761	9,731	404	3	9	4,520	13,821	319,433	50,911	645,723	Lot.
Lot-et-Garonne	291,384	2,893	19,603	25,502	6,213	//	597	//	36,479	43,192	59,487	21,201	18,093	273	38	316	7,422	13,723	527,192	48,547	1,122,154	Lot-et-Garonne.
Lozère	97,611	2,178	9,882	1,435	//	//	490	//	351	//	//	2,623	7,064	17	//	14	3,902	369	136,164	16,563	278,663	Lozère.

DÉPARTEMENTS.	BOISSONS.		DROITS DIVERS.																		DÉPARTEMENTS.
	DROITS sur les vins, cidres, poirés, eaux-de-vie et liqueurs.	DROIT de fabrication sur les bières.	LICENCES de toute espèce.	VOITURES publiques, estampilles et dixième du prix de transport des marchandises.	CARTES à jouer.	SELS.	GARANTIE des matières d'or et d'argent.	ARGUES royales.	NAVIGATION bacs, etc., pêche, etc., péages, etc., et recettes accessoires sur les rivières et sur les ponts et canaux non soumissionnés.	PÉAGE sur les rivières en remplacement du droit de navigation.	PÉAGE sur les ponts et canaux soumissionnés, et pêche dans les canaux soumissionnés.	DIXIÈME du produit des octrois.	TIMBRES de toute espèce.	PRÉLÈVEMENTS sur les communes pour frais de casernement.	AMENDES. (Portion du Trésor.	RECETTES extraordinaires.	PRODUIT des amendes et confiscations	RECOUVREMENTS sur avances pour divers services.	TABACS.	POUDRES.	TOTAUX par DÉPARTEMENTS	
Maine-et-Loire	1,043,011f	13,617f	46,506f	63,903f	2,816f	"	4,349f	"	102,750f	"	"	53,533f	42,867f	15,126f	"	89f	9,849f	57,228f	1,074,613f	81,327f	2,611,582f	Maine-et-Loire.
Manche	1,284,311	4,369	47,209	24,567	"	9f	570	"	1,301	"	"	37,518	41,410	13,773	279f	109	13,835	2,793	1,175,823	42,223	2,690,098	Manche.
Marne	1,331,264	63,469	66,143	66,076	"	409	1,655	"	25,081	"	"	62,206	62,523	2,562	63	85	32,988	15,630	788,376	35,464	2,553,993	Marne.
Marne (Haute)	488,008	33,471	24,454	23,526	"	"	951	"	686	"	"	12,013	26,595	1,894	"	9	17,722	4,832	486,083	35,247	1,157,492	Marne (Haute).
Mayenne	618,326	10,805	25,708	18,283	777	"	174	"	4,076	"	"	16,607	18,682	4,589	"	"	2,895	2,611	1,017,612	60,858	1,802,001	Mayenne.
Meurthe	763,731	110,969	45,070	68,345	23,134	4,352,952	4,191	"	8,753	"	"	42,022	41,776	24,182	168	4,395	44,350	10,392	636,943	20,831	6,202,202	Meurthe.
Meuse	601,710	108,924	30,591	22,471	"	"	2,495	"	1,816	"	"	18,040	32,247	12,963	20	400	25,648	2,370	539,877	19,377	1,418,946	Meuse.
Morbihan	1,011,155	9,202	33,314	13,485	"	"	317	"	7,815	"	"	34,325	27,333	11,082	2	1,848	6,341	8,279	1,634,856	26,387	2,825,639	Morbihan.
Moselle	878,510	108,907	41,670	51,304	3,383	570,000	8,107	"	20,971	"	"	40,258	31,646	39,321	165	1,643	31,051	9,585	595,495	8,373	2,440,387	Moselle.
Nièvre	551,629	14,322	29,787	28,663	"	"	"	"	29,352	"	"	16,043	20,198	1,326	"	26	11,082	23,299	506,881	35,340	1,267,946	Nièvre.
Nord	1,659,498	3,518,968	147,862	150,114	20,724	1,731	13,760	"	340,070	"	"	225,858	96,326	77,428	1,920	4,024	43,947	84,670	2,799,761	70,209	9,256,870	Nord.
Oise	1,098,718	24,277	43,088	62,541	"	"	1,848	"	105,068	"	28,429f	27,391	40,136	9,846	38	44	17,470	5,429	1,002,151	35,608	2,502,082	Oise.
Orne	653,853	10,577	23,230	38,242	"	"	428	"	10	"	"	20,802	26,396	1,128	"	15	20,676	1,425	690,669	42,263	1,529,712	Orne.
Pas-de-Calais	1,215,904	1,236,559	86,138	76,401	1,453	"	1,964	"	99,247	"	"	104,839	56,464	31,729	5,226	7,241	32,529	50,319	1,805,326	50,134	4,861,472	Pas-de-Calais.
Puy-de-Dôme	526,904	27,582	34,512	27,978	4,777	"	5,547	"	8,135	4,539f	"	27,413	30,273	6,680	"	1,960	18,466	2,700	677,317	52,619	1,457,403	Puy-de-Dôme.
Pyrénées (Basses)	899,102	3,425	32,819	55,154	6,844	845,186	894	"	18,575	"	"	38,035	35,620	15,109	34	418	18,713	9,485	1,323,458	42,260	3,345,132	Pyrénées (Basses).
Pyrénées (Hautes)	257,916	602	13,966	18,167	1,568	"	448	"	"	"	"	15,020	10,279	3,076	"	3	3,904	867	364,731	26,960	717,507	Pyrénées (Hautes).
Pyrénées-Orientales	137,780	2,076	11,034	30,365	5,545	"	1,637	"	80	"	"	19,594	13,664	19,642	37	43	9,296	1,454	334,331	31,768	618,346	Pyrénées-Orientales.
Rhin (Bas)	701,477	484,789	49,658	49,951	6,084	"	9,371	"	59,767	"	66,663	50,939	33,170	33,100	567	6,830	35,288	43,457	920,099	13,500	2,564,707	Rhin (Bas).
Rhin (Haut)	750,750	132,288	40,133	69,914	1,853	"	769	"	2,780	"	223,442	21,386	30,186	6,090	530	10	21,610	3,988	1,075,488	25,213	2,406,431	Rhin (Haut).
Rhône	2,274,763	180,641	54,985	316,173	75,770	599	54,001	30,754f	244,977	"	"	215,543	91,681	28,543	"	1,967	78,886	50,258	2,064,753	72,788	5,867,081	Rhône.
Saône (Haute)	411,326	19,114	24,896	18,214	"	662,226	"	"	75,064	"	"	9,980	21,636	3,900	134	48	18,384	6,061	611,795	"	1,882,778	Saône (Haute).
Saône-et-Loire	835,204	38,551	53,863	49,097	22	"	2,719	"	501,399	"	"	37,277	52,577	5,864	"	94	18,605	12,047	1,073,237	116,777	2,797,332	Saône-et-Loire.
Sarthe	737,182	3,819	32,513	55,371	"	"	456	"	21,356	"	16,917	19,442	27,505	1,500	"	12	9,519	10,287	1,036,207	47,613	2,019,698	Sarthe.
Seine	13.829,039	249,216	78,720	2,838,226	198,505	3,736	1,286,588	"	242,107	"	"	1,866,603	164,426	155,289	314	1,904	108,040	118,383	8,951,487	293,736	30,386,616	Seine.
Seine-Inférieure	3,604,680	64,917	92,062	236,003	4,746	"	14,138	"	27,165	88,808	"	224,821	118,378	18,381	46	11,548	31,078	17,563	1,042,006	30,378	8,250,874	Seine-Inférieure.
Seine-et-Marne	1,158,408	21,745	40,965	103,697	"	"	1,744	"	172,865	"	"	39,595	50,332	20,794	"	2,215	21,602	31,198	3,583,288	99,616	2,723,910	Seine-et-Marne.
Seine-et-Oise	2,224,458	43,766	73,199	146,882	"	"	3,253	"	251,258	"	"	69,957	65,199	36,100	121	34,084	38,633	12,287	1,934,662	24,714	4,958,572	Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux)	447,115	10,540	24,501	16,691	4,293	"	2,480	"	7,950	738	"	28,577	23,268	4,988	"	55	5,721	2,750	371,993	32,047	983,706	Sèvres (Deux).
Somme	1,181,589	326,725	73,960	78,467	15,510	"	4,376	"	1,468	"	320,044	54,651	44,210	9,596	1,244	693	29,996	71,807	758,233	47,808	3,020,375	Somme.
Tarn	297,152	4,444	19,747	22,499	9,379	"	905	"	17,467	2,366	"	31,958	16,796	3,241	"	30	10,611	3,972	380,656	32,377	853,599	Tarn.
Tarn-et-Garonne	247,885	3,720	11,230	14,913	3,490	"	"	"	45,222	17,610	20,350	21,685	13,533	2,556	5	1,435	4,311	3,402	305,775	14,943	732,063	Tarn-et-Garonne.
Var	626,581	3,090	23,658	55,490	8,548	"	1,414	"	924	"	"	68,912	29,747	14,131	5	35,847	16,790	8,252	1,415,941	122,708	2,432,039	Var.
Vaucluse	400,372	2,760	20,647	54,504	8,356	20	5,541	"	101,280	"	"	46,438	21,159	5,432	18	27	7,153	5,496	908,989	61,831	1,650,023	Vaucluse.
Vendée	514,761	12,933	29,133	15,936	4,377	"	1,727	"	1,751	"	"	15,774	16,819	6,131	"	"	3,298	3,472	565,301	37,646	1,229,059	Vendée.
Vienne	510,017	7,762	25,937	19,489	2,723	"	3,189	"	5,631	"	"	29,240	21,223	4,498	"	77	9,333	2,394	409,633	29,311	1,080,457	Vienne.
Vienne (Haute)	511,303	15,582	22,976	23,347	5,093	"	2,506	"	"	"	"	28,222	21,178	4,250	"	2,109	9,611	37,324	579,375	38,821	1,301,696	Vienne (Haute).
Vosges	570,065	135,716	38,955	20,703	16,500	"	2,235	"	4,450	"	"	12,191	20,372	4,781	632	45	34,908	6,917	727,039	23,415	1,638,923	Vosges.
Yonne	447,329	17,112	28,194	38,230	"	"	454	"	35,912	"	276,404	16,038	24,784	658	"	21	21,254	11,094	614,535	37,370	1,569,389	Yonne.
TOTAUX	75,148,329	8,816,863	3,117,573	7,096,290	585,191	7,960,082	1,677,853	33,477	3,937,383	289,409	2,246,117	5,433,001	2,904,157	973,120	12,782	154,782	1,537,022	1,220,199	81,475,735	4,471,953	209,091,318	

ETAT comparatif des Produits des Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres) pour les Exercices 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1837.	1836.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en plus.	en moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837.
BOISSONS.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, hydromels	6,183,592f 09c	6,064,998f 83c	(a) 118,593f 26c	//	(a et b) Abondance des vins de la récolte de 1836 et réduction des prix.
—— de 15 centimes par expédition	659,076 90	655,148 90	(b) 3,928 00	//	
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie et liqueurs	41,094,186 24	39,451,750 74	(c) 1,642,435 50	//	(c) Accroissement de consommation d'eau-de-vie, par suite de la rareté des cidres; plus de vin vendu, amélioration du service.
—— de remplacement aux entrées de Paris	10,291,428 74	10,213,137 33	(d) 78,291 41	//	(d et e) Même motif qu'aux droits de circulation et de détail.
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, hydromels, eaux-de-vie, liqueurs et taxe unique aux entrées	16,920,045 44	16,823,183 03	(e) 96,862 41	//	
—— de fabrication des bières	8,816,863 06	8,390,294 20	(f) 426,568 86	//	(f) La bière a remplacé le cidre; prospérité de l'industrie et du commerce.
					(g) Les circonstances favorables à la consommation ont fait élever de nouveaux établissements.
					(h) Activité toujours croissante des relations commerciales.
DROITS DIVERS.					
Licences accordées aux distillateurs, bouilleurs, brasseurs, etc	3,117,572 51	3,087,528 87	(g) 80,043 64	//	(i) La fabrication avait pris une grande extension en 1836.
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport	7,096,289 78	6,672,932 90	(h) 423,356 88	//	
Cartes	585,190 81	595,574 62	//	(i) 10,383f 81c	(j) Vente de sels restant dans la saline de Gouhénans qui était fermée depuis plusieurs années.
Sels. (*Droits perçus à l'extraction dans les départements de l'intérieur.*)	7,960,081 89	7,383,084 27	(j) 576,997 62	//	(k) Fabrication très-active en 1836; usage plus étendu des faux poinçons, l'année suivante, dans la prévision de la recense.
Garantie de matières d'or et d'argent et argues royales	1,711,330 38	1,772,833 18	//	(k) 61,502 80	(l) Changement de régime de perception; abaissement des tarifs; loi du 19 juillet 1836.
Navigation sur les rivières et canaux	5,097,030 91	5,248,839 19	//	(l) 151,808 28	(m) Restitution à la ville d'Arles (Bouches-du-Rhône) de la propriété du pont établi dans cette ville.
Péages sur les ponts	373,730 45	384,849 46	//	(m) 11,119 01	(n) Conséquence des augmentations obtenues sur le droit de 15e et sur les produits des boissons en général.
Timbres des expéditions et quittances délivrées	2,904,157 20	2,837,434 80	(n) 66,722 40	//	(o) Remplacement de plusieurs bacs par des ponts suspendus.
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc	1,002,147 84	1,047,596 53	//	(o) 45,448 69	(p) Diminution causée par le retard apporté par quelques villes, notamment celle de Paris, dans le payement du 10e de leur octroi pour 1837.
Dixième du produit des octrois	5,433,001 15	5,664,815 20	//	(p) 231,814 05	(q) La recette de 1837 ne se compose que de la portion attribuée au trésor sur la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies, tandis que la recette de 1836 s'est formée de la part revenant au trésor dans les amendes de toute nature.
Amendes de la régie. (*Portion du Trésor.*)(1)	12,781 88	310,217 48	//	(q) 297,435 60	
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	973,119 79	970,261 51	(r) 2,858 28	//	(r) Accroissement des journées d'occupation des logements militaires.
Recettes extraordinaires	154,783 06	81,067 49	(s) 73,715 57	//	(s) Droits acquittés par les débitants des villes passées du régime des exercices à celui de la taxe unique.
Produit des amendes et confiscations (1)	1,537,021 59	1,139,362 86	(t) 397,658 73	//	(t) Cette différence se compense jusqu'à concurrence de 297,435f 60c avec celle dont on vient d'expliquer la cause sous la lettre q. Le surplus, 100,223f 13c, représente l'excédant du produit des amendes de toute nature en 1837, comparativement au même produit réalisé pendant l'exercice 1836.
RECOUVREMENTS D'AVANCES.					
Sur les communes.. Abonnement pour traitement des employés des octrois	490,050 07	466,580 10	(u) 23,469 97	(v) 10,662 43	(u) Accroissement du nombre des communes qui font gérer leurs octrois par la régie.
Sur les communes.. —— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	261,777 14	273,439 57	//	(x) 933 75	(v) Conséquence du fait indiqué dans la précédente observation.
Sur les communes.. —— pour frais d'impressions	99,918 56	100,852 31	//	(y) 3,315 57	(x) Résultat de la diminution qu'ont subie les produits des octrois.
Sur les fabricants de cartes	153,313 20	156,628 77	//	//	(y) Les livraisons de papier filigrané ont dû suivre le sort de la fabrication.
Sur les employés, pour prix d'instruments	126,030 60	9,682 45	(z) 116,348 15	(aa) 34,569 46	(z) Remboursement du prix des échelles métriques pour le jaugeage des bateaux.
Sur les cultivateurs de tabacs	89,108 21	123,677 67	//	//	(aa) Les planteurs ont livré moins de tabacs.
TABACS ET POUDRES.					
Produit de la vente des tabacs	81,475,735 43	78,285,242 83	(bb) 3,190,492 60	//	(bb) Accroissement de consommation des tabacs à fumer et particulièrement des cigares de la Havane.
Produit de la vente des poudres	4,471,953 28	4,565,741 09	//	(cc) 93,787 81	(cc) Il a été vendu moins de poudre de chasse.
	209,091,318 20	202,776,756 18	7,268,343 28	953,781 26	
			En plus... 6,314,562 02		

RÉCAPITULATION SUIVANT LES DIVISIONS DU BUDGET.

Boissons et droit de fabrication des bières	83,965,192 47	81,598,513 03	2,366,679 49	//
Diverses taxes et recouvrement d'avances	39,178,437 02	38,327,259 23	851,177 74	//
Produit de la vente des tabacs	81,475,735 43	78,285,242 83	3,190,492 60	//
Produit de la vente des poudres	4,471,953 28	4,565,741 09	//	93,787 81
	209,091,318 20	202,776,756 18	6,408,349 83	93,787 81

Nota. Les recettes de l'exercice 1836 ne s'élevaient, d'après le tableau, page 160, de la 2me partie du compte des finances de 1837, qu'à 201,637,393f 32c

On y a compris le produit des amendes et confiscations recouvré en 1836, afin de l'opposer au terme semblable de 1837, les recettes de cette nature étant maintenant rattachées à celles de l'administration des contributions indirectes 1,139,362 86

202,776,756 18

Tableau de développement des Droits constatés sur les produits, des Contributions indirectes, la ventes des Tabacs et celle des Poudres, pour l'exercice 1837.

Ce tableau a pour objet de faire connaître par nature de consommation, d'industrie ou d'exploitation, selon les divisions contenues dans les tarifs, les quantités, valeurs et autres éléments qui ont servi de base à la liquidation des droits et produits acquis à l'État, pour l'exercice 1837, sur les contributions indirectes, la vente des tabacs et celle des poudres.

Les éléments dont il offre le détail ont été extraits de relevés généraux formés par les agents principaux du service et qui sont annexés aux comptes que les receveurs rendent de leur gestion pour la première année de chaque exercice; mais la publication de ces éléments n'a lieu que dans le courant de l'année suivante, après la clôture de ce même exercice Au moyen des indications qu'ils contiennent, tant sur les matières et valeurs imposées que sur la quotité des droits perçus, ces relevés sont la justification la plus authentique de la recette qui a été mise à la charge des comptables; on trouve, en outre, dans ces documents des renseignements utiles sur l'accroissement ou le décroissement des consommations, et sur le mouvement de quelques industries dont l'exploitation est soumise à l'impôt indirect.

Les résultats recueillis de la sorte sur les produits des contributions indirectes, se divisent en quatre parties principales :

La première partie comprend les *droits sur les boissons.*

La deuxième partie réunit, sous le titre de *droits divers,* la perception de plusieurs taxes indirectes.

La troisième partie fait connaître le produit de la vente des *tabacs* et de celle des *poudres.*

La quatrième partie se compose de quelques produits qui ne résultent pas d'une application de taxes analogues à celles qui font l'objet de la deuxième partie, mais qui n'en sont pas moins classés parmi les *droits divers.* La justification de ces produits est établie par des baux ou des procès-verbaux d'adjudication; des extraits de registres, bordereaux et comptes, certifiés par les autorités municipales; des états de répartition; des décomptes, dressés par les intendants militaires, et rendus exécutoires par les préfets, etc.

Le décime pour franc, auquel la plupart des droits sont assujettis, tant par la loi du 6 prairial an VII que par celles des 28 avril 1816 et 25 mars 1817, a été ajouté au montant des droits constatés.

On va analyser ces résultats dans l'ordre où le développement les présente, en faisant ressortir l'augmentation ou la diminution des produits de 1837, comparativement à ceux de l'exercice précédent.

Droits sur les Vins, Cidres, Poirés, Hydromels, Alcools et autres spiritueux.

1re Partie. — BOISSONS.

Le tableau de développement fait connaître à la fois la nature des droits qui sont établis sur les boissons et les quantités qui ont été frappées par les droits; les indications qu'il présente à ce sujet se résument ainsi qu'il suit :

	VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
	hect.	hect.	hect.
Droit de circulation	5,939,323	1,227,998	#
Droit de détail	7,041,497	3,013,219	232,691
Droit général de consommation	#	#	101,390
Droit perçu aux entrées de Paris en remplacement du droit de détail	923,435	12,889	38,325
Droit d'entrée et taxe unique	4 885,987	1,453,567	116,452
	18,790,242	5,707,673	488,858
A déduire :			
1° Les quantités d'après lesquelles a été constatée la perception du droit d'entrée, et qui figurent déjà parmi les matières soumises, soit au droit de circulation, soit à celui de détail et de consommation (déduction faite, par évaluation, des quantités introduites par les propriétaires récoltants sur les vins et les cidres) savoir :			
Vins 3,053,801 hect.			
Cidres 920,781			
Alcool 79,265			
ENSEMBLE 4,053,847 ci.	3,053,801	970,781	79,265
Ce qui réduit les consommations qui ont été atteintes par les droits en 1837 à	15,736,441	4,986,892	409,593
Le même tableau, publié dans le compte de 1837, présente, pour l'année 1836, une consommation de	15,189,677	5,431,897	383,732
DIFFÉRENCE — En augmentation	546,764	#	25,861
DIFFÉRENCE — En diminution	#	645,005	#

Les résultats en augmentation qui ressortent de la comparaison ci-dessus, en ce qui concerne les vins, ainsi que les alcools et autres spiritueux, expliquent l'excédant de 1,984,409 francs 26 centimes, qui a été obtenu sur le montant des droits.

Cet excédant, qui est également résulté de l'élévation survenue dans la valeur vénale des cidres aurait, toutefois, été plus considérable sans la diminution qui a eu lieu sur la consommation de cette nature de liquides et l'affaiblissement du prix venal des vins pendant l'année 1837. Cet accroissement de produit se justifie, au reste, par le détail suivant :

		VINS.	CIDRES, poirés et hydromels.	ALCOOL, eaux-de-vie, esprits et liqueurs.
Augmentations	Droit de circulation	190,008f 59c	#	#
	Droit de détail	431,069 81	315,834f 94c	710,314f 11c
	Droit de consommation	#	#	65,580 63
	Droit de remplacement aux entrées de Paris	#	#	93,351 75
	Droit d'entrée et taxe unique	334,516 92	#	84,077 48
	TOTAL des augmentations	955,595 32	315,834 94	953,323 97
Diminutions	Droit de circulation	#	83,091 48	#
	Droit de remplacement aux entrées de Paris	182 24	21,985 88	#
	Droit d'entrée et taxe unique	#	322,940 99	#
	TOTAL des diminutions	182 24	428,018 35	#
DIFFÉRENCE	en augmentation	955,413 08	#	953,323 97
	en diminution	#	112,183 41	#
RÉSULTAT EN AUGMENTATION			1,796,553f 64c	
A AJOUTER : Droit de 15c par expédition			3,919 05	
Décime correspondant à l'augmentation des droits			183,936 57	
AUGMENTATION TOTALE			1,984,409 26	

Le trésor avait encore à recevoir au 31 décembre 1837, pour solde des droits dont le montant a été, dans quelques localités, mis à la charge des communes par suite d'interruption de service (voir le compte des finances de 1837, II^e^ partie, page 164) :

La rentrée de ce reliquat était garantie par le dépôt de trois obligations souscrites au nom de la ville de Bordeaux, ci..... 255,964^f^ 01^c^

Sur cette somme il est rentré en 1838 par l'acquittement de l'une de ces obligations 94,876 04

Et il reste par conséquent à recouvrer, au 31 décembre 1838, sur l'exercice 1837.. . 161,087 97

Droits sur les Bières.

Le droit perçu à la *fabrication des bières* a porté, en 1837, sur une quantité (page 164, II^e^ partie) de..... 3,921,884^h^

Les quantités frappées du droit se sont élevées, d'après le compte de 1836, à..... 3,720,779

d'où il est résulté une augmentation sur les quantités de..... 201,105

Le produit du droit, en 1837, a été supérieur de 431,728 francs au produit de 1836, par suite de l'augmentation que la consommation a éprouvée.

Droit de licences.

II^e^ Partie.

DROITS DIVERS.

Les licences applicables à la vente des *boissons,* celles qui sont délivrées aux entrepreneurs de *voitures publiques à service régulier,* aux fabricants de *cartes,* etc., présentent, tant sur le nombre de licences que sur le produit des droits, les résultats suivants :

	LICENCES.	PRODUIT.
Débitants de boissons, marchands en gros, etc.....	305,325	3,074,502^f^
Entrepreneurs de voitures publiques.....	9,228	37,848
Fabricants de cartes, etc.....	130	7,150
TOTAUX.....	314,683	3,119,500
Le tableau de 1836 présentait en résultat, sur ces trois natures de licences.....	312,009	3,090,120
AUGMENTATION en 1837.....	2,674	29,380

Cette augmentation, qui porte presque en totalité sur les licences délivrées aux débitants de boissons, etc., provient de ce que le nombre des redevables a augmenté en 1837.

Droits sur les Voitures publiques.

Le droit sur les voitures publiques se divise en trois parties :

La première comprend les voitures qui font un *service régulier ou extraordinaire*, et qui sont imposées en raison *du prix des places* qu'elles contiennent et *du prix reçu pour le transport des marchandises*. Le prix des places ou des transports sur lequel a été assis le droit pendant l'année 1837 a été de 52,792,019 francs ; il ne s'était élevé en 1836 qu'à 48,864,936 francs : d'où il suit que le capital sur lequel a été assis l'impôt en 1837 présente, comparativement à 1836, une augmentation de 3,927,083 fr. laquelle porte sur le prix des places.

La seconde partie ne diffère de la première que parce que le droit est perçu *par abonnement* au lieu d'être constaté *à l'effectif ;* la somme reçue en 1837 présente une diminution de 35,073 fr.

La troisième partie fait connaître les droits établis sur les voitures *d'occasion et à volonté*, et qui ont été perçus *d'après le nombre de places*. Le nombre des voitures mises en mouvement pendant l'année 1837 est de 9,708 ; il avait été, en 1836, de 9,469. Il y a donc eu, en 1837, une augmentation de 239 sur le nombre des voitures à service régulier.

Les voitures publiques de toute espèce sont en outre revêtues d'une estampille dont le prix est fixé à 2 francs. Le nombre des estampilles apposées, en 1837, est de 5,515 ; il avait été, en 1836, de 6,278.

Le total des droits qui ont été perçus, comparé à celui de 1836, présente une augmentation de 411,612 francs ; elle résulte d'une plus grande activité dans les communications.

Droit sur les Cartes.

Le *droit sur les cartes* à jouer, rapproché du produit de 1836, offre une diminution de 10,629 fr., qui correspond à celle que l'on remarque dans la quantité de cartes consommées, dont il a été employé, en 1837, 3,497,875 jeux, au lieu de 3,566,121 que présentait la consommation de 1836.

Droit sur les Sels.

Le droit sur les sels de l'intérieur qui a été perçu en 1837, et qui porte sur une quantité de 26,634,654 kilogr., a donné lieu à un recouvrement de 7,960,082 francs. Comparé à celui de 1836, il présente une augmentation de 576,998 francs, qui provient des droits que la saline de Gouhénans a eu à payer sur les sels qui étaient restés sous le séquestre, depuis sa suppression, et dont elle a été autorisée à faire la vente.

Les quantités livrées à la consommation, en 1837, présentent sur celles de 1836 un accroissement de 1,922,476 kilogrammes.

Si, à la somme de 7,960,082 francs ci-dessus, on ajoute celle de 57,155,587 francs, qui a été reçue par l'administration des douanes et qui provient des droits qu'elle a eu à percevoir sur une quantité de 192,031,251 kilogr. de sel marin, on obtient une consommation totale de 218,665,905 kilogr., qui donne une consommation moyenne par individu de 6 kilogr. 51 décagr. 9/10e.

Droit de garantie des matières d'Or et d'Argent.

Le droit *de garantie* est assis à la fois sur le poids et sur la nature des matieres. Le produit de ce droit en 1837, comparé au produit de l'année 1836, pendant laquelle la fabrication avait été très-active, offre une diminution de 60,149 francs, qui provient de ce qu'il a été soumis à la marque, en 1837, une quantité de 53,654 hectogrammes de moins qu'en 1836.

La diminution se compose, savoir :

Sur les ouvrages d'or, de	300 hectog.
Sur ceux d'argent	48,266
Sur les lingots dits *de tirage*	5,088
ENSEMBLE	53,654

Argues royales.

Le produit des *argues royales*, rapproché de celui de 1836, présente une diminution de 1,353 fr.

Les matières soumises au tirage ont également éprouvé une diminution. Le poids de ces matières, pour 1837, est de 78,385 hectogrammes; en 1836 il avait été de 81,675 hectogrammes.

Droit de Timbre.

Le *droit de timbre* sur les expéditions et quittances délivrées, comparé avec celui de 1836, offre, en 1837, une augmentation de 66,727 fr.; le nombre de celles qui ont été délivrées, en 1837, s'est élevé à 29,041,572, tandis qu'il n'a été, en 1836, que de 28,374,304. Ce résultat s'explique par les augmentations que l'on a signalées sur plusieurs droits, notamment sur ceux des boissons.

Droit de navigation.

La diversité des tarifs sur lesquels sont assis les *droits de navigation* n'a pas permis d'indiquer, dans le tableau de développement, les quantités ou les objets qui ont servi de base à la perception de ces droits. On s'est borné à en faire connaître le recouvrement *par bassin*, *par rivière* ou *par canal*.

Une loi rendue le 24 mars 1825 a autorisé la suspension temporaire des droits de navigation sur les rivières où il serait jugé nécessaire d'exécuter des travaux extraordinaires, et le remplacement de ces droits par des droits de péages destinés aux frais des travaux.

Le tableau de développement fait connaître les rivières auxquelles ces dispositions ont été appliquées, et il indique que la perception faite pendant l'année 1837, sur les droits de navigation qui ont été convertis en droits de péages, s'est élevée à 289,409 francs; en 1836, elle avait été de 308,436 francs.

On y voit en outre que la somme perçue en 1837, tant pour droits de navigation qu'à titre de droits de péages, est de..... 5,097,064f

Les mêmes produits recouvrés en 1836 se sont élevés à..... 5,248,839

En sorte que le produit du droit de navigation et celui de péages a éprouvé, en 1837, une diminution de..... 151,775

laquelle porte plus spécialement sur le bassin de la Loire, et provient des changements apportés dans l'assiette des droits en exécution de la loi du 9 juillet 1836, et de l'abaissement des tarifs qui en est résulté.

Droits de Péages sur les Ponts.

Les *droits de péages sur les ponts* ont produit en 1837 une somme de 373,730 francs.

Ils s'étaient élevés en 1836 à 384,849 francs.

La différence en moins que présente la recette de 1837, sur celle de 1836, doit être attribuée à la restitution qui a été faite à la ville d'Arles (Bouches-du-Rhône), de la propriété du pont établi dans cette ville conformément à un arrêt de la cour royale d'Aix et dont le péage a cessé, dès lors, d'être perçu pour le compte du trésor public.

Tabacs et Poudres à feu.

Les développements fournis sur la vente des *tabacs* et sur celle des *poudres* présentent à la fois les quantités qui ont été livrées à la consommation et les prix des diverses qualités.

Le tableau suivant offre la comparaison des consommations et de leur produit pendant l'année 1837, avec les mêmes résultats pour l'année 1836; savoir :

	TABACS.				POUDRES.			
		PRODUITS.				PRODUITS.		
	QUANTITÉS.	Montant des ventes.	Recettes extraordinaires.	TOTAL.	QUANTITÉS.	Montant des ventes	Recettes extraordinaires.	TOTAL.
Année 1837.....	14,098,177f	81,334,995f	140,740f	81,475,735f	1,080,873f	4,420,476f	51,476f	4,471,952f
Année 1836.....	13,592,103	78,170,257	114,986	78,285,243	983,594	4,515,403	44,674	4,560,077
AUGMENTATION en 1837...	506,074	3,164,738	25,754	3,190,492	97,279	//	6,802	//
DIMINUTION en 1837.....	//	//	//	//	//	94,927	//	88,125

On voit par le tableau ci-dessus,

1° Que la consommation des tabacs a offert une augmentation, sur les quantités, de 506,074 kilogr.; et, sur les produits, de 3,190,492 francs. Cette augmentation porte sur les tabacs à fumer.

2° Que la consommation des poudres a présenté une augmentation sur les quantités de 97,279 kilog., tandis qu'elle a offert une diminution sur les produits de 88,125 francs. Ces résultats s'expliquent, comparativement à 1836, par un accroissement de 92,430 kilog. sur la vente de la poudre de mine, et par la réduction qui a été opérée sur le prix de cette même poudre à partir de 1837.

Produits divers et recouvrements d'Avances.

IVe PARTIE. — Produits divers soumis à des règles spéciales.

Les droits constatés pendant l'année 1837 sur les produits qui font l'objet de cette quatrième partie se sont élevés à 11,186,847f 00c

Les mêmes produits, réalisés en 1836, n'ont été que de 9,567,377 00

Cette nature de recette a donc présenté, en 1837, un accroissement de 1,619,470 00

lequel se compose de la manière suivante :

AUGMENTATIONS.	Sur le dixième du produit des octrois		86,885 00
	Sur les recettes extraordinaires		74,756 00
	Sur les recouvrements d'avances pour divers services		99,452 00
	Sur les produits d'amendes et confiscations		1,700,514 00
			1,961,607 00
DIMINUTIONS.	Sur le produit de bacs et passages d'eau	33,893f 00c	
	Sur le prélèvement à la charge des communes pour frais de casernement	10,808 00	342,137 00
	Sur la portion revenant au trésor dans les répartitions d'amendes	297,436 00	
	RESTE comme ci-dessus		1,619,470 00

Les différences en plus sont le résultat d'un accroissement dans la consommation des matières soumises aux droits d'octroi; d'un recouvrement accidentel effectué soit en remboursement de droits qui avaient été fraudés, soit à titre de complément de la taxe unique établie dans quelques localités; d'un excédant de recette réalisé sur les avances effectuées pour divers services, à charge de remboursement, et concernant particulièrement le service des octrois administrés par la régie et celui de la navigation; et, enfin, d'un changement opéré dans l'ordre de la comptabilité par suite duquel on a fait rentrer dans les recettes des contributions indirectes le montant des amendes et confiscations qui figuraient précédemment tant aux *produits divers* du trésor qu'aux *opérations de trésorerie*.

Les différences en moins s'expliquent par l'établissement de ponts suspendus, en remplacement de bacs; par une diminution sur les journées d'occupation des lits militaires dans les villes soumises aux taxes d'octroi; et, de plus, par le changement de comptabilité signalé ci-dessus à l'égard des amendes et confiscations, et qui a pour effet de laisser subsister à l'article du produit brut des amendes la portion du trésor dans les répartitions, et de réduire le chiffre de cet article spécial de recette, à la somme qui revient à l'État dans la valeur des tabacs saisis, laquelle ne donne pas lieu à consignation et est immédiatement répartie.

Ire PARTIE. — BOISSONS.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
VINS, CIDRES, POIRÉS, HYDROMELS, ALCOOL ET AUTRES SPIRITUEUX.				
DROIT DE CIRCULATION.				
			hect. lit.	fr. c.
Vins expédiés dans les départements de...	1re classe	0f 60c par hect.	1,539,410 61	923,646 37
	2e *Idem*	0 80 *idem*...	1,873,744 29	1,498,995 43
	3e *Idem*	1 00 *idem*...	2,269,915 56	2,269,915 56
	4e *Idem*	1 20 *idem*...	256,252 51	307,503 01
			5,939,322 97	5,000,060 37
Cidres, poirés, hydromels		0 50 *idem*...	1,227,998 28	613,999 14
Décime et forts centimes				5,614,059 51
				569,702 98
DROIT DE 15 CENTIMES PAR EXPÉDITION.				6,183,762 49
Acquits-à-caution, congés, etc		15c par expédon	timbres: 4,393,846	659,076 90
DROIT DE DÉTAIL *perçu sur les ventes faites par les débitants, marchands en gros, etc.*			QUANTITÉS. hect. lit.	
Sur les vins..	au comptant et manquants chez les marchands en gros	10 p. 0/0 de la valeur vénale.	56,027 07	1,828,893f 10c	182,889 31
	par suite d'exercices d'achat	9f 70c *idem* (1).	5,129,701 01	166,959,288 84	16,195,051 02
	par suite d'exercices de cru	7f 50c *idem* (2).	208,074 08	3,900,319 34	292,523 95
	par suite d'abonnements individuels	(par évaluation)	1,631,342 84	53,096,240 92	5,150,335 37
	par suite d'abonnements collectifs (1/3 de l'abonnement)	(par évaluation)	9,603 26	312,562 98	30,318 61
	par suite d'abonnements avec les communes	(par évaluation)	6,748 61	219,651 00	21,306 15
			7,041,496 87	226,316,956 18	21,872,424 41
Sur les cidres, poirés et hydromels.	au comptant et manquants chez les marchands en gros	10 p. 0/0 de la valeur vénale.	3,593 85	60,586 41	6,058 64
	par suite d'exercices d'achat	9f 70c *idem* (1).	2,809,613 20	42,090,233 01	4,082,752 61
	par suite d'exercices de cru	7f 50c *idem* (2).	4,037 40	40,532 57	3,039 94
	par suite d'abonnements individuels	(par évaluation)	154,245 76	2,310,723 71	224,140 20
	par suite d'abonnements collectifs (2/3 de l'abonnement)	(par évaluation)	41,728 50	625,126 00	60,637 25
DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION *perçu par suite d'exercices chez les débitants.*			3,013,218 71	45,127,201 70	4,376,628 64
Alcool pur et autres liquides spiritueux		32f 98c par hect.	hect. lit. 232,691 26	7,674,157 76
RÉCAPITULATION DU DROIT DE DÉTAIL ET DU DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION CHEZ LES DÉBITANTS.				
Vins				21,872,424f 41c
Cidres, poirés et hydromels				4,376,628 64
Alcool pur et autres liquides spiritueux				7,674,157 76
				33,923,210 81
Décime et forts centimes (3)				3,403,847 09
				37,327,057 90
DROIT GÉNÉRAL DE CONSOMMATION.				
Alcool pur et autres liquides spiritueux.	perçu au comptant, à l'enlèvement et à l'arrivée	34f 00c par hect.	hect. lit. 91,921 50	3,125,331 00
	par suite d'exercices chez les marchands en gros	34 00 *idem*...	9,468 78	321,938 52
			101,390 28	3,447,269 52
Décime et forts centimes				345,905 04
				3,793,174 56
DROIT PERÇU À PARIS EN REMPLACEMENT DU DROIT DE DÉTAIL.				
Vins		8 00 *idem*...	933,435 28	7,387,482 24
Cidres, poirés et hydromels		4 00 *idem*...	12,889 43	51,557 72
Eaux-de-vie, esprits et liqueurs, tant en cercles qu'en bouteilles		50 00 *idem*...	38,325 37	1,916,268 50
				9,355,308 46
Décime et forts centimes				936,120 28
				10,291,428 74

(1) Déduction faite de 3 p. 0/0 accordés aux débitants par l'article 66 de la loi du 28 avril 1816, pour tous déchets et pour consommation de famille.
(2) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée par l'article 85 de la même loi aux propriétaires récoltants qui vendent des boissons de leur cru.
(3) Le décime se perçoit sur la vente en détail en même temps que le droit; en ce qui concerne les abonnements, il est réuni au droit et en représente la 11e partie.

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
				hect. lit.	fr. c.
DROIT D'ENTRÉE.					
VINS en cercles et vendanges....	Dans les communes de 4,000 à 6,000 âmes des départements de.....	1re classe.....	0f 60c p. h. (1)	255,606 32	153,363 79
		2e *idem*.....	0 80 *idem*..	251,135 06	200,908 05
		3e *idem*.....	1 00 *idem*..	340,763 72	340,763 72
		4e *idem*.....	1 20 *idem*..	21,219 58	25,463 50
	Dans les communes de 6,000 à 10,000 âmes des départements de.....	1re classe.....	0 90 *idem*..	232,591 65	209,332 49
		2e *idem*.....	1 20 *idem*..	207,182 34	248,618 81
		3e *idem*.....	1 50 *idem*..	393,127 66	589,691 49
		4e *idem*.....	1 80 *idem*..	33,765 66	60,778 19
	Dans les communes de 10,000 à 15,000 âmes des départements de.....	1re classe.....	1 20 *idem*..	176,460 51	211,752 61
		2e *idem*.....	1 60 *idem*..	222,459 15	355,934 54
		3e *idem*.....	2 00 *idem*..	124,737 13	249,474 26
		4e *idem*.....	2 40 *idem*..	8,905 03	21,372 07
	Dans les communes de 15,000 à 20,000 âmes des départements de.....	1re classe.....	1 50 *idem*..	124,200 89	186,301 34
		2e *idem*.....	2 00 *idem*..	31,089 53	62,179 06
		3e *idem*.....	2 50 *idem*..	69,095 09	172,737 73
		4e *idem*.....	3 00 *idem*..	8,558 43	25,675 29
	Dans les communes de 20,000 à 30,000 âmes des départements de	1re classe.....	1 80 *idem*..	101,322 70	182,380 86
		2e *idem*.....	2 40 *idem*..	193,218 83	463,725 19
		3e *idem*.....	3 00 *idem*..	129,252 41	387,757 23
		4e *idem*.....	3 60 *idem*..	36,034 64	129,724 70
	Dans les communes de 30,000 à 50,000 âmes des départements de.....	1re classe.....	2 10 *idem*..	135,848 66	285,282 19
		2e *idem*.....	2 80 *idem*..	98,981 28	277,147 58
		3e *idem*.....	3 50 *idem*..	//	//
		4e *idem*.....	4 20 *idem*..	7,205 77	30,264 23
	Dans les communes de 50,000 âmes et au-dessus, des départements de (Paris excepté).....	1re classe.....	2 40 *idem*..	197,968 66	475,124 78
		2e *idem*.....	3 20 *idem*..	127,463 61	407,883 55
		3e *idem*.....	4 00 *idem*..	1,584 90	6,339 60
Abonnements pour entrée de vendanges.....			.....	21,152 25	27,064 37
				3,550,931 46	5,787,041 22
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....	dans les communes de..	4,000 à 6,000 âmes.....	0f 50c p. hect.	266,357 69	133,178 84
		6,000 à 10,000 *idem*.....	0 75 *idem*..	431,718 44	323,788 83
		10,000 à 15,000 *idem*.....	1 00 *idem*..	154,240 50	154,240 50
		15,000 à 20,000 *idem*.....	1 25 *idem*..	109,091 76	136,364 70
		20,000 à 30,000 *idem*.....	1 50 *idem*..	100,617 62	150,926 43
		30,000 à 50,000 *idem*.....	1 75 *idem*..	5,512 46	9,646 80
		50,000 et au-dessus, Paris excepté	2 00 *idem*..	3,136 89	6,273 78
				1,070,675 36	914,419 88
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles....	dans les communes de..	4,000 à 6,000 âmes.....	4f 00c p. hect.	19,200 27	76,801 08
		6,000 à 10,000 *idem*.....	6 00 *idem*..	24,995 38	149,972 28
		10,000 à 15,000 *idem*.....	8 00 *idem*..	10,866 52	86,932 10
		15,000 à 20,000 *idem*.....	10 00 *idem*..	6,932 95	69,329 50
		20,000 à 30,000 *idem*.....	12 00 *idem*..	9,437 77	113,253 24
		30,000 à 50,000 *idem*.....	14 00 *idem*..	5,776 11	80,865 54
		50,000 et au-dessus, Paris excepté.	16 00 *idem*..	2,056 68	32,906 88
				79,265 68	610,060 62
RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE.					
VINS en cercle et vendanges.....			.....	5,787,041f 22c	
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées.....			.....	914,419 88	
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce.			.....	610,060 62	
				7,311,521 72	

(1) La valeur vénale des boissons a servi de base à la classification des départements et à la fixation du droit pour chaque classe.

DÉSIGNATION DES DROITS.		QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
			hect. lit.	fr. c.
TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				
		6f 63c par hect.	319 43	2,117 82
		5 67 *idem* ...	161 43	915 31
		4 92 *idem* ...	109 70	539 73
		4 37 *idem* ...	591 46	2,584 69
		3 19 *idem* ...	6,248 12	19,931 51
		2 72 *idem* ...	5,465 42	14,865 92
	4,000 à 6,000 âmes	2 35 *idem* ...	9 60	22 56
		1 79 *idem* ...	9,010 60	16,128 98
		1 66 *idem* ...	9,014 40	14,963 90
		1 36 *idem* ...	4,554 91	6,194 68
		1 15 *idem* ...	7,889 55	9,072 99
		1 04 *idem* ...	9,245 01	9,614 82
		6 31 *idem* ...	381 80	2,409 16
		6 19 *idem* ...	634 45	3,927 25
		6 00 *idem* ...	615 84	3,695 04
		5 61 *idem* ...	282 49	1,584 77
		4 76 *idem* ...	1,487 84	7,082 12
		4 05 *idem* ...	12,258 96	49,648 79
		3 76 *idem* ...	7,717 38	29,017 35
		3 06 *idem* ...	1,630 31	4,988 75
VINS en cercles et vendanges....	dans les communes de	2 94 *idem* ...	15,349 46	45,127 41
	6,000 à 10,000 *idem*	2 41 *idem* ...	4,826 14	11,631 00
		2 26 *idem* ...	420 41	950 13
		2 23 *idem* ...	18,479 05	41,208 28
		2 19 *idem* ...	22,288 03	48,810 78
		2 13 *idem* ...	14,369 55	30,607 14
		2 10 *idem* ...	390 82	820 72
		2 00 *idem* ...	6,086 68	12,173 36
		1 87 *idem* ...	7,562 68	14,142 21
		1 74 *idem* ...	12,674 58	22,053 76
		1 70 *idem* ...	10,934 51	18,588 67
		1 57 *idem* ...	14,499 96	22,764 93
		9 64 *idem* ...	2,429 09	23,416 43
		7 58 *idem* ...	680 71	5,159 79
		5 69 *idem* ...	999 39	5,686 53
	10,0000 à 15,000 *idem*	3 80 *idem* ...	18,760 69	71,290 62
		3 41 *idem* ...	13,524 06	46,117 04
		2 57 *idem* ...	27,190 58	69,879 79
		2 48 *idem* ...	17,942 59	44,497 62

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
Vins en cercles et vendanges, . . .	dans les communes de.	15,000 à 20,000 âmes.	9f 20c par hect.	3,028 09	27,858 42
			8 52 *idem* . .	2,162 79	18,426 98
			6 22 *idem* . .	3,984 87	24,785 89
			5 82 *idem* . .	3,078 74	17,918 27
			5 76 *idem* . .	2,681 54	15,445 67
			5 44 *idem* . .	2,324 20	12,643 65
			2 82 *idem* . .	26,085 85	73,562 11
			2 67 *idem* . .	12,206 05	32,590 16
			2 64 *idem* . .	35,258 18	93,081 59
			2 58 *idem* . .	33,648 67	86,813 56
		20,000 à 30,000 *idem*	9 28 *idem* . .	7,852 17	72,868 14
			8 54 *idem* . .	4,794 50	40,945 03
			7 85 *idem* . .	3,873 16	30,404 31
			7 36 *idem* . .	3,345 26	24,621 11
			4 98 *idem* . .	27,393 47	136,419 48
			4 64 *idem* . .	31,930 34	148,156 78
			3 83 *idem* . .	36,640 07	140,331 47
			3 72 *idem* . .	63,235 44	235,235 84
			3 45 *idem* . .	43,360 45	149,593 55
		30,000 à 50,000 *idem*.	8 34 *idem* . .	2,880 91	24,026 79
			5 04 *idem* . .	43,783 00	220,666 32
			4 74 *idem* . .	47,743 43	226,303 86
			3 47 *idem* . .	67,370 19	233,774 56
		50,000 âmes et au-dessus.	10 31 *idem* . .	21,141 18	217,965 56
			8 27 *idem* . .	6,998 36	57,876 44
			5 29 *idem* . .	27,329 54	144,573 27
			4 84 *idem* . .	212,498 97	1,028,495 02
			3 92 *idem* . .	209,479 71	821,160 46
			3 78 *idem* . .	61,908 55	234,014 32
				1,335,055 36	5,324,790 96
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de.	4,000 à 6,000 âmes.	9 29 *idem* . .	38 00	353 02
			5 20 *idem* . .	4 92	25 58
			3 50 *idem* . .	1 00	3 50
			1 88 *idem* . .	41 88	78 73
			1 28 *idem* . .	1,088 22	1,392 93
			1 50 *idem* . .	2 00	3 00
		6,000 à 10,000 *idem*.	10 68 *idem* . .	40 48	432 32
			6 98 *idem* . .	46 37	323 66
			6 15 *idem* . .	13 79	84 81
			2 39 *idem* . .	88 20	210 79
			2 13 *idem* . .	26 86	57 21
			1 73 *idem* . .	9,961 17	17,232 82
			1 28 *idem* . .	40 52	51 86
			1 22 *idem* . .	11 80	14 39
			1 16 *idem* . .	154 61	179 34
			0 75 *idem* . .	8 40	6 29

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
CIDRES, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées	dans les communes de	10,000 à 15,000 âmes	15f 45c par hect.	57 56	889 30
			2 35 *idem*	299 55	703 94
			2 00 *idem*	60 81	121 62
			1 41 *idem*	705 58	994 86
			1 31 *idem*	31,820 87	41,685 34
		15,000 à 20,000 *idem*	10 78 *idem*	226 50	2,441 67
			10 64 *idem*	96 12	1,022 72
			6 60 *idem*	127 58	842 02
			2 87 *idem*	195 32	560 57
			2 80 *idem*	24,036 66	67,302 65
			2 47 *idem*	22,078 84	54,534 73
			1 25 *idem*	0 33	0 41
			1 00 *idem*	16 55	16 55
		20,000 à 30,000 *idem*	11 12 *idem*	19 52	217 06
			5 95 *idem*	102 39	609 22
			2 85 *idem*	841 14	2,397 24
			2 51 *idem*	51,856 05	130,158 68
			2 00 *idem*	23 64	47 28
			1 75 *idem*	482 81	844 90
		30,000 à 50,000 *idem*	5 00 *idem*	7 80	39 00
			2 61 *idem*	9 00	23 49
			2 34 *idem*	97,097 21	227,207 47
		50,000 âmes et au-dessus	14 68 *idem*	83 65	1,227 98
			2 77 *idem*	141,022 66	390,632 77
			2 82 *idem*	32 38	91 31
			2 00 *idem*	23 27	46 54
				382,892 01	945,109 57
ALCOOL pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles.....	dans les communes de	4,000 à 6,000 âmes	44 43 *idem*	80 15	3,562 11
			41 75 *idem*	55 15	2,302 50
			40 65 *idem*	18 96	770 74
			40 07 *idem*	139 32	5,582 55
			39 94 *idem*	72 98	2,914 82
			39 82 *idem*	132 03	5,257 43
			39 42 *idem*	223 61	8,814 71
			39 27 *idem*	550 14	21,603 99
			39 20 *idem*	283 47	11,112 02
			39 06 *idem*	171 99	6,717 93
		6,000 à 10,000 *idem*	46 50 *idem*	7 78	361 77
			45 88 *idem*	26 00	1,192 88
			45 82 *idem*	5 25	240 55
			45 47 *idem*	29 20	1,327 72
			44 30 *idem*	182 68	8,092 72
			43 87 *idem*	28 87	1,266 53
			43 73 *idem*	129 93	5,681 84
			43 50 *idem*	186 39	8,107 96

DÉSIGNATION DES DROITS.			QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite de la TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.				hect. lit.	fr. c.
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce en cercles et en bouteilles.....	dans les communes de.		43f 25c par hect.	340 94	14,745 65
			43 19 *idem* ..	125 97	5,440 64
			43 06 *idem* ..	263 38	11,341 14
			42 57 *idem* ..	392 92	16,726 60
			42 56 *idem* ..	95 31	4,056 39
		6,000 à 10,000 âmes.....	42 54 *idem* ..	184 72	7,857 99
			42 25 *idem* ..	135 97	5,744 73
			42 15 *idem* ..	221 24	9,325 27
			41 33 *idem* ..	301 68	12,468 43
			41 19 *idem* ..	443 28	18,258 70
			45 41 *idem* ..	708 20	32,159 36
			45 03 *idem* ..	150 07	6,757 65
			44 24 *idem* ..	42 38	1,874 88
		10,000 à 15,000 *idem*.....	44 08 *idem* ..	136 70	6,025 73
			43 83 *idem* ..	439 03	19,242 68
			43 52 *idem* ..	578 24	25,165 00
			43 34 *idem* ..	1,218 62	52,814 99
			49 97 *idem* ..	42 21	2,109 23
			49 63 *idem* ..	328 66	16,311 39
			48 37 *idem* ..	303 12	14,661 91
			48 27 *idem* ..	598 55	28,892 00
		15,000 à 20,000 *idem*.....	47 92 *idem* ..	135 39	6,487 89
			47 31 *idem* ..	972 06	45,988 16
			47 22 *idem* ..	1,097 06	51,803 17
			46 63 *idem* ..	169 36	7,897 26
			46 29 *idem* ..	2,305 65	106,728 54
			45 23 *idem* ..	622 48	28,154 77
			53 44 *idem* ..	65 47	3,498 72
			50 75 *idem* ..	537 19	27,262 39
			49 78 *idem* ..	572 87	28,517 47
			49 72 *idem* ..	436 95	21,725 15
		20,000 à 30,000 *idem*.....	49 59 *idem* ..	911 62	45,207 24
			49 55 *idem* ..	467 21	23,150 26
			48 30 *idem* ..	2,044 30	98,739 69
			47 52 *idem* ..	1,065 92	50,652 52
			47 37 *idem* ..	3,326 84	157,592 41
			51 40 *idem* ..	188 51	9,689 41
			51 06 *idem* ..	1,392 86	71,119 43
		30,000 à 50,000 *idem*.....	50 77 *idem* ..	813 93	41,323 23
			50 73 *idem* ..	959 94	48,697 76
			55 80 *idem* ..	1,778 72	99,252 58
			55 60 *idem* ..	616 27	34,264 61
		50,000 âmes et au-dessus.....	55 35 *idem* ..	631 09	34,930 83
			53 78 *idem* ..	111 40	5,991 09
			53 72 *idem* ..	600 82	32,276 05
			52 21 *idem* ..	5,987 05	312,582 38
				37,186 05	1,800,424 14

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
RÉCAPITULATION DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.			
			fr. c.
Vins en cercles et vendanges			5,324,790 96
Cidres, poirés, hydromels et fruits réduits dans les proportions fixées			945,109 57
Alcool pur, eaux-de-vie, esprits en bouteilles, fruits à l'eau-de-vie et liqueurs de toute espèce			1,800,424 14
			8,070,324 67

RÉCAPITULATION DU DROIT D'ENTRÉE ET DE LA TAXE EN REMPLACEMENT DES DROITS D'ENTRÉE, DE DÉTAIL, DE CIRCULATION ET DE LICENCE.

	DROIT D'ENTRÉE.		TAXE UNIQUE.		TOTAL.	
	Quantités.	Droits.	Quantités.	Droits.	Quantités.	Droits.
	hect. lit.	fr. c.	hect. lit.	fr. c.	hect. lit.	fr. c.
Vins	3,550,931 46	5,787,041 22	1,335,055 36	5,324,790 96	4,885,986 82	11,111,832 18
Cidres	1,070,675 36	914,419 88	382,892 01	945,109 57	1,453,567 37	1,859,529 45
Alcool	79,265 68	610,060 62	37,186 05	1,800,424 14	116,451 73	2,410,484 76
		7,311,521 72		8,070,324 67		15,381,846 39
Décime et forts centimes						1,548,731 62
Total						16,930,578 01

DROIT DE FABRICATION SUR LES BIÈRES.				
			hect. lit.	
Bières fortes		2 40 par hect.	3,145,018 45	7,548,044 28
Petites bières		0 60 *idem*	772,879 98	463,727 99
Bières fabriquées dans les hospices	1re qualité	1 50 *idem*	171 52	257 28
	2e *idem*	1 25 *idem*	"	"
	3e *idem*	1 20 *idem*	1,988 64	2,386 37
	4e *idem*	1 00 *idem*	339 28	339 28
	5e *idem*	0 80 *idem*	624 40	499 52
	6e *idem*	0 50 *idem*	861 72	430 86
			3,921,883 99	8,015,685 58
Décime et forts centimes				801,815 32
				8,817,500 90

IIe Partie. — DROITS DIVERS.

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
DROIT DE LICENCE.			
Débitants de boissons d'achats. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	6f 00c p. licce	238,545 licces	1,431,270f 00c
—— de 4,000 à 6,000 âmes	8 00 *idem*..	11,268 *idem*.	90,144 00
—— de 6,000 à 10,000 âmes	10 00 *idem*..	12,284 *idem*.	122,840 00
—— de 10,000 à 15,000 âmes	12 00 *idem*..	6,096 *idem*.	73,152 00
—— de 15,000 à 20,000 âmes	14 00 *idem*..	3,124 *idem*.	43,736 00
—— de 20,000 à 30,000 âmes	16 00 *idem*..	5,061 *idem*.	80,976 00
—— de 30,000 à 50,000 âmes	18 00 *idem*..	2,557 *idem*.	46,026 00
—— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	20 00 *idem*..	2,231 *idem*.	44,620 00
Colporteurs de boissons, à dos de bêtes de somme	6 00 *idem*..	571 *idem*.	3,426 00
Débitants de boissons de cru. — Dans les communes au-dessous de 4,000 âmes	4 50 *idem*(1)	1,841 *idem*.	8,284 50
—— de 4,000 à 6,000 âmes	6 00 *idem*..	839 *idem*.	5,034 00
—— de 6,000 à 10,000 âmes	7 50 *idem*..	390 *idem*.	2,925 00
—— de 10,000 à 15,000 âmes	9 00 *idem*..	183 *idem*.	1,647 00
—— de 15,000 à 20,000 âmes	10 50 *idem*..	37 *idem*.	388 50
—— de 20,000 à 30,000 âmes	12 00 *idem*..	123 *idem*.	1,476 00
—— de 30,000 à 50,000 âmes	13 50 *idem*..	164 *idem*.	2,214 00
—— de 50,000 âmes et au-dessus, Paris excepté	15 00 *idem*..	7 *idem*.	105 00
Bouilleurs et distillateurs	10 00 *idem*..	3,535 *idem*.	35,350 00
Marchands de boissons en gros	50 00 *idem*..	13,538 *idem*.	676,900 00
		302,394 *idem*.	2,670,514 00
Brasseurs. — dans les départements de la 1re série établie par le tarif annexé à la loi du 28 avril 1816	50 00 *idem*..	2,007 *idem*.	100,350 00
dans les départements de la seconde série	30 00 *idem*..	560 *idem*.	16,800 00
dans tous les autres départements	20 00 *idem*..	364 *idem*.	7,280 00
		2,931 *idem*.	124,430 00
Fabricants de cartes	50 00 *idem*..	130 *idem*.	6,500 00
Salpêtriers	20 00 *idem*..	//	//
Entrepreneurs de voitures publiques. — Voitures d'eau	5 00 *idem*..	340 *idem*.	1,700 00
Voitures de terre. — à 4 roues	5 00 *idem*..	4,977 *idem*.	24,885 00
Voitures de terre. — à 2 roues	2 00 *idem*..	3,911 *idem*.	7,822 00
		9,228 *idem*.	34,407 00

Récapitulation du Droit de licence.

Débitants de boissons, bouilleurs, distillateurs et marchands en gros	302,394 licces.	2,670,514f 00c
Brasseurs	2,931 *idem*	124,430 00
Fabricants de cartes	130 *idem*	6,500 00
Salpêtriers	// *idem*	//
Entrepreneurs de voitures publiques	9,228 *idem*	34,407 00
	314,683 *idem*	2,835,851 00
Décime et forts centimes		283,649 78
Total		3,119,500 78

DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.

En service régulier et en service extraordinaire, exercées. — en raison du nombre de places (2)	1/10e du produit net	43,342,103f 28c	4,334,210 33
sur le transport des marchandises	1/10e *idem*	9,449,915 56	944,991 56
		52,792,018 84	5,279,201 89
En service régulier, abonnées. — de terre	.....	.....	275,010 60
d'eau	.....	.....	130,702 70
			405,713 30

(1) Déduction faite de la remise de 25 p. 0/0 accordée sur la vente des boissons de cru, par l'article 85 de la loi du 28 avril 1816.
(2) Déduction faite du tiers, pour les places vides (art. 4 de la loi du 17 juillet 1819).

DÉSIGNATION DES DROITS.	QUOTITÉ des DROITS.	QUANTITÉS, NOMBRES ET VALEURS sur lesquels les droits ont été assis.	DROITS RÉSULTANT de l'application des taxes.
Suite du DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
D'occasion et à volonté : à 1 et 2 places	40f 00c par an	3,547 voitures.	141,880f 00c
à 3 *idem*	60 00 *idem*..	1,025 *idem*...	61,500 00
à 4 *idem*	80 00 *idem*..	2,889 *idem*...	231,120 00
à 5 *idem*	96 00 *idem*..	219 *idem*...	21,024 00
à 6 *idem*	110 00 *idem*..	665 *idem*...	73,150 00
au-dessus de ce nombre : pour 6 places	110 00 *idem*..	1,363 *idem*...	149,930 00
au-dessus de ce nombre : pour chaque place en sus (8,093 places)	10 00 *idem*..	.....	80,930 00
		9,708 *idem*...	759,534 00
Estampilles apposées sur les voitures publiques	2 par estamp.	5,515 estampilles.	11,030 00
RÉCAPITULATION DU DROIT SUR LES VOITURES PUBLIQUES.			
En service régulier et extraordinaire, exercées	5,279,201f 89c		
En service régulier, abonnées	405,713 30		
D'occasion et à volonté	759,534 00		
Estampilles apposées sur les voitures	11,030 00		
	6,455,479 19		
Décime et forts centimes (le produit des estampilles excepté)	644,747 61		
TOTAL	7,100,226 80		
DROIT SUR LES CARTES À JOUER.			
Jeux contrôlés : Portrait français pour l'intérieur	0f 15c par jeu.	3,465,366 jeux.	519,804 90
Jeux manquants : Portrait étranger pour l'intérieur	0 40 *idem*...	30,702 *idem*.	12,280 80
Jeux manquants : Passibles du double droit	0 30 *idem*...	1,807 *idem*.	542 10
		3,497,875 *idem*.	532,627 80
Décime et forts centimes	.....	.....	53,262 97
			585,890 77
DROIT SUR LES SELS.	(1)	kil. déc.	
Salines de l'Est exploitées par la compagnie des salines	0f 30c par kil.	19,473,883 75	5,842,165 47
Salines de l'Est exploitées par divers particuliers	0 30 *idem*...	4,107,420 00	1,232,226 00
Fontaine de Salies (Basses-Pyrénées)	0 30 *idem*...	2,432,817 13	729,845 14
——— d'Oraas (*idem*)	0 30 *idem*...	384,469 30	115,340 79
Sels provenant de salpêtre	0 30 *idem*...	27,740 25	8,322 08
Sels ——— de saisie	0 30 *idem*...	30 00	9 00
Sels vendus dans le pays de Gex	0 15 1/4 *idem*	205,524 00	31,342 41
	(2)	26,631,884 43	7,959,250 89
Prix de ferme des sources, puits ou salines affermés	0 30 *idem*...	2,770 00	831 00
		26,634,654 43	7,960,081 89
DROIT DE GARANTIE DES MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT.		hect. gr.	
Ouvrages d'or	20f par hectog.	42,325 49	846,509 80
Ouvrages d'argent	1 00 *idem*...	672,383 16	672,383 16
Lingots dits de tirage	0 82 par kil.	77,681 90	6,369 91
		792,390 55	1,525,262 87
Décime et forts centimes	.....	.....	152,590 09
			1,677,852 96
ARGUES ROYALES.		hect. gr.	
Lingots dorés avec filières	0f 50c par hect.	55,328 16	27,664 08
——— d'argent avec filières	0 12 *idem*....	23,057 19	2,766 86
Bâtons de cuivre doré	0 12 *idem*....	*u*	*u*
		78,385 35	30,430 94
Décime et forts centimes	.....	.....	3,046 48
			33,477 42
DROIT DE TIMBRE sur les expéditions et quittances délivrées	10c par timbre.	29,041,572 Expéditions délivrées.	2,904,157 20

(1) Déduction faite de 5 p. 0,0 alloués pour tous déchets par l'article 12 du décret du 11 juin 1806.
(2) Le taux de 15 1/4 représente la part réservée au Trésor dans la vente des sels qui s'opère dans le pays de Gex en conformité de l'ordonnance royale du 4 juillet 1821.

DÉSIGNATION DES DROITS.		SOMMES REÇUES. PRINCIPAL.	DÉCIME.	TOTAL.
DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.				
DROIT DE NAVIGATION.				
Bassin de l'Adour	sur l'Adour	16,144f 89c	1,652f 05c	17,796f 94c
	la Midouze	2,395 49	239 65	2,635 14
	le Gave de Pau	170 50	19 67	190 17
	la Nive	1,011 07	119 97	1,131 04
Bassin de la Charente et de la Seudre	sur la Charente	45,627 60	4,612 39	50,239 99
	la Boutonne	758 06	77 36	835 42
	le canal de Brouage	808 49	81 63	890 12
	la Seudre	4,376 76	439 74	4,816 50
Bassin de l'Escaut et de l'Aa	sur l'Escaut	223,096 80	22,390 22	245,487 02
	l'Aa	36,241 31	3,704 27	39,945 58
	la Scarpe	15,446 25	1,552 17	16,998 42
	la Lys	6,560 45	669 29	7,229 74
	la Lawe, ou canal de Béthune	1,813 32	185 43	1,998 75
	la Hayne, ou canal de Condé	27,469 06	2,780 18	30,249 24
	le canal de Neuffossé, d'Aire à Saint-Omer	20,518 50	2,076 16	22,594 66
	——— de Watten à Calais	18,450 53	1,935 68	20,386 21
	——— d'Ardres	383 11	43 13	426 24
	la Colme, de Watten à Bergues et à la frontière	10,766 20	1,094 29	11,860 49
	le canal de Bergues à Dunkerque	3,518 44	371 03	3,889 47
	——— de Bourbourg à Dunkerque	12,030 21	1,231 29	13,261 50
Bassin de la Gironde	sur la Dordogne	20,188 19	2,046 09	22,234 28
	la Vezère	749 60	77 59	827 19
	la Gironde, la Garonne et la Dordogne	14,142 50	1,414 41	15,556 91
Bassin de l'Hérault	sur l'Hérault	26 06	2 63	28 69
Bassin de la Loire	sur la Loire	326,200 06	32,852 93	359,052 99
	le Cher	8,117 33	830 55	8,947 88
	la Vienne	4,215 94	428 99	4,644 93
	la Creuse	149 55	15 04	164 59
	le Thouet	445 87	46 08	491 95
	la Mayenne	11,624 55	1,188 74	12,813 29
	la Sarthe	7,262 34	733 63	7,995 97
	le Loir	4,025 72	405 18	4,430 90
	la Sèvre-Nantaise	423 54	56 69	480 23
	l'Acheneau	759 86	81 62	841 48
Bassin de la Meuse	sur la Meuse	28,231 38	2,851 22	31,082 60
Bassin de la Moselle	sur la Moselle	12,389 92	1,251 71	13,641 63
	la Meurthe	5,552 52	562 27	6,114 79
Bassin de l'Orne	sur l'Orne	8,545 02	860 37	9,405 39
	la Touques	702 35	71 33	773 68
Bassin du Rhin	sur le Rhin	14,303 12	"	14,303 12
Bassin du Rhône	sur le Rhône	311,114 15	31,167 90	342,282 05
	l'Ain	3,987 24	400 92	4,388 16
	la Saône	353,349 65	35,402 83	388,752 48
	le Doubs	2,283 74	229 70	2,513 44
	la Seille	2,481 77	249 53	2,731 30
	l'Isère	7,090 85	713 39	7,804 24
	la Durance	422 22	44 04	466 26
	A reporter	1,596,372 08	159,260 98	1,755,633 06

DÉSIGNATION DES DROITS.	SOMMES REÇUES — PRINCIPAL.	DÉCIME.	TOTAL.
Suite du DROIT DE NAVIGATION ET DE PÉAGE SUR LES RIVIÈRES ET CANAUX.			
Suite DU DROIT DE NAVIGATION.			
Report	1,596,372f 08c	159,260f 98c	1,755,633f 06c
Bassin de la Seine — sur la Seine	560,610 91	56,188 82	616,799 73
— l'Aube	785 00	79 51	864 51
— l'Yonne	98,570 13	9,888 42	108,458 55
— la Marne	58,851 88	5,897 56	64,749 44
— la Saulx	248 10	25 03	273 13
— le Grand-Morin	81 10	8 29	89 39
— l'Oise	142,127 70	14,240 07	156,367 77
— l'Aisne	12,964 77	1,299 52	14,264 29
— l'Eure	604 77	60 95	665 72
Bassin de la Vilaine, sur la Vilaine	7,701 87	782 66	8,484 53
Canal du Centre, joignant la Loire à la Saône	219,812 33	22,013 99	241,826 32
Canal du Rhône au Rhin, depuis Strasbourg jusqu'à la Saint-Jean-de-Losne (1)	596,056 47	59,641 35	655,697 82
Canal de Bourgogne, joignant la Saône à l'Yonne	543,632 95	54,393 00	598,025 95
Canal de la Somme, depuis Abbeville jusqu'à sa jonction avec le canal de Crozat	268,582 92	26,925 77	295,508 69
Canal de Manicamp, depuis Chauny jusqu'à Manicamp	61,559 89	6,160 54	67,720 43
Canal d'Arles à Bouc (Bouches-du-Rhône)	66,604 70	6,664 05	73,268 75
Rivière canalisée de l'Oise, depuis Manicamp jusqu'à Port-à-Pintrelles (Embouchure de l'Aisne.)	129,845 07	12,994 40	142,839 47
——— de l'Isle, depuis Périgueux jusqu'à Libourne	5,551 69	566 14	6,117 83
	4,370,564 33	437,091 05	4,807,655 38
DROIT DE PÉAGE.			
Bassin de la Garonne — sur la Garonne	115,606 34	11,628 13	127,234 47
le Tarn	9,796 49	990 80	10,787 29
la Bayse	1,098 00	114 64	1,212 64
le Lot	8,640 85	876 48	9,517 33
Bassin de la Loire — sur l'Allier	25,021 69	2,517 74	27,539 43
Bassin de la Seine — sur la Basse-Seine (de Rouen à la mer)	80,694 62	8,113 69	88,808 31
Bassin de la Sèvre-Niortaise — sur la Sèvre-Niortaise	21,603 81	2,195 30	23,799 11
— la Vendée	461 70	48 80	510 50
	262,923 50	26,485 58	289,409 08

Récapitulation du Droit de navigation et de péage sur les Rivières et Canaux.

Droit de navigation	4,807,655f 38c
——— de péage	289,409 08
Total	5,097,064 46

DROIT DE PÉAGE SUR LES PONTS.

Pont de Kehl sur le Rhin	39,403 55
——— de Bonpas sur la Durance	72,100 00
——— du Petit-Vey (Calvados) (2)	29,036 55
——— de Coëmont (Sarthe)	16,916 80
——— de la Roche-de-Glun (Drôme)	66,100 00
——— de Montrejeau (Haute-Garonne)	19,742 60
——— de Pinsaguel (Haute-Garonne) (3)	//
——— de Moissac (Tarn-et-Garonne)	20,350 00
——— de Souillac (Lot)	10,404 25
——— de Bergerac (Dordogne)	40,190 00
——— d'Agen (Lot-et-Garonne)	40,770 05
——— d'Aiguillon (Lot-et-Garonne)	18,716 65
Total des droits perçus sur les ponts	373,730 45

(1) Le canal du Rhône au Rhin et les canaux qui suivent, ainsi que les rivières canalisées de l'Oise et de l'Isle, font partie des canaux dont la construction a été autorisée par les lois des 5 août 1821 et 14 août 1822.

(2) Le pont du Petit-Vey et ceux qui suivent sont ceux dont la construction a été autorisée par la loi du 5 août 1821.

(3) Le pont de Pensaguel ayant été en partie rompu en mai 1835, la perception a cessé depuis cette époque.

IIIe Partie. — TABACS et POUDRES A FEU.

DÉSIGNATION DES VENTES.	PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
		kilog. déc.	
TABACS.			
Ventes aux débitants et manquants	43f 50c le kilog.	9,840 00	428,040f 00c
	32 50 *idem*...	46,023 60	1,495,767 00
	19 60 *idem*...	28,580 28	560,173 48
	11 10 *idem*...	52,114 37	578,469 50
	9 80 *idem*...	238,575 72	2,338,042 05
	7 00 *idem*...	9,723,170 34	68,062,192 38
	5 45 *idem*...	76,609 00	417,519 05
	3 40 *idem*...	349,115 00	1,186,991 00
	2 70 *idem*...	524,438 75	1,415,984 62
	2 05 *idem*...	551,253 00	1,130,068 65
	1 35 *idem*...	2,383,645 75	3,217,921 76
		13,983,365 81	80,831,169 49
Ventes aux consommateurs et manquants	48 50 le kilog.	1,231 50	59,727 75
	36 50 *idem*...	540 00	19,710 00
	9 50 *idem*...	6,552 05	62,244 47
		8,323 55	141,682 22
Ventes à la marine et aux hôpitaux	9 80 *idem*...	13 00	127 40
	7 00 *idem*...	3,151 50	22,060 50
	4 00 *idem*...	1 00	4 00
		3,165 50	22,191 90
Ventes pour l'exportation	19 60 le kilog.	100 00	1,960 00
	11 10 *idem*...	2,488 50	27,622 35
	9 80 *idem*...	813 00	7,967 40
	9 50 *idem*...	52 10	494 95
	8 40 *idem*...	8 00	67 20
	7 00 *idem*...	46,073 00	322,511 00
	6 00 *idem*...	2,114 00	12,684 00
	5 25 *idem*...	467 00	2,451 75
		52,115 60	375,758 65
A déduire : Pour primes accordées sur ces ventes		.....	92,484 76
			283,273 89
Tabacs avariés en cours de transport ayant donné lieu à payement (1)		51,206 86	56,677 91

Récapitulation des Tabacs.

Ventes aux débitants	13,983,365 81	80,831,169 49
—— aux consommateurs	8,323 55	141,682 22
—— à la marine et aux hôpitaux	3,165 50	22,191 90
—— pour l'exportation	52,115 60	283,273 89
Tabacs avariés en cours de transport	51,206 86	56,677 91
	14,098,177 32	81,334,995 41

Recettes accessoires.	Manquants aux charges des planteurs				14,292f 00c	
	Tabacs importés.	Cigares	419,566 cig.	90f 00/00	37,760 94	84,101 11 / 140,740 02
		Excédant de poids des cigarres	1,125k 001	36f le kil.	40,500 27	
		Poudre de Séville, etc	34 220	15 *idem*.	513 30	
		Tabacs ordinaires	532 660	10 *idem*.	5,326 60	
	Recettes extraordinaires, vente de colis				42,346 91	
						81,475,735 43

(1) Le montant de ces avaries est réglé par des décisions spéciales, à l'appui desquelles sont établis les décomptes des tabacs avariés.

DÉSIGNATION DES VENTES.			PRIX.	QUANTITÉS.	PRODUIT des VENTES.
				kil. déc.	
POUDRES.					
Poudres vendues aux débitants et aux consommateurs	Poudre de chasse	royale	12f 00c le kilog.	245 00	2,940f 00c
		superfine	11 50 *idem*	21,247 00	244,340 50
			10 00 *idem*	147 50	1,475 00
		ordinaire	9 50 *idem*	42,088 00	399,836 00
			8 00 *idem*	523 81	4,190 48
	Poudre de guerre		7 50 *idem*	310,148 84	2,326,116 30
			3 40 *idem*	12,198 29	41,474 18
	Poudre de mine		2 75 *idem*	716 00	1,969 00
			2 50 *idem*	5,437 00	13,592 50
			2 00 *idem*	680,243 15	1,360,486 30
Ventes pour l'exportation	Poudre de chasse	royale	4 50 *idem*	254 00	1,143 00
		superfine	4 00 *idem*	2,207 00	8,828 00
		ordinaire	3 50 *idem*	2,145 00	7,507 50
	Poudre de guerre		3 40 *idem*	923 00	3,138 20
	Poudre de mine		2 00 *idem*	59 00	118 00
	Poudre de commerce extérieur		1 45 *idem*	2,290 00	3,320 55
				1,080,872 59	4,420,475 51
Recettes extraordinaires					51,476 27
					4,471,951 78

IVe Partie. — PRODUITS DIVERS SOUMIS A DES RÈGLES SPÉCIALES ET RECOUVREMENTS D'AVANCES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS ET RECOUVREMENTS.		MONTANT DES PRODUITS.	
		SOMMES partielles.	TOTAUX.
PRODUITS DIVERS.			
Bacs, passages d'eau, ponts affermés, etc		1,022,889f 72c	
Dixième du produit des octrois		6,095,079 00	
Amendes de la régie. (Portion du Trésor.)		12,781 88	8,265,368f 02c
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement		976,153 41	
Recettes extraordinaires		158,464 01	
RECOUVREMENTS D'AVANCES POUR DIVERS SERVICES.			
Sur les communes	Abonnement pour traitements des employés de l'octroi	490,098 94	
	——— pour frais d'exercice dans l'intérieur des villes	262,495 31	
	——— pour frais d'impressions	99,918 56	
Sur les fabricants de cartes		153,313 20	1,220,964 82
Sur les employés, pour prix d'instruments, etc		126,030 60	
Sur les cultivateurs de tabacs		89,108 21	
PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCATIONS.			
Amendes et confiscations		1,544,158 78	
Acquits-à-caution. (Doubles droits.)		156,355 75	1,700,514 53
			11,186,847 37

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

Des Droits et Produits constatés sur l'Exercice 1837.

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.		MONTANT DES DROITS ET PRODUITS. SOMMES partielles.	TOTAUX.
Ire Partie. Boissons	Droit de circulation	6,183,762f 49c	
	—— de 15 centimes par expédition	659,076 90	
	—— de détail	37,327,057 90	
	—— général de consommation	3,793,174 56	84,002,579f 50c
	—— perçu à Paris en remplacement du droit de détail	10,291,428 74	
	—— d'entrée et taxe unique aux entrées	16,930,578 01	
	—— de fabrication des bières	8,817,500 90	
IIe Partie. Droits divers	Droit de licence	3,119,500 78	
	—— sur les voitures publiques	7,100,226 80	
	—— sur les cartes	585,890 77	
	—— sur les sels	7,960,081 89	
	—— de garantie des matières d'or et d'argent	1,677,852 96	28,851,982 73
	Argues royales	33,477 42	
	Droit de timbre sur expéditions et quittances délivrées	2,904,157 20	
	—— de navigation et de péage sur les rivières et canaux	5,097,064 46	
	—— de péage sur les ponts	373,730 45	
IIIe Partie. Tabacs et poudres	Vente de tabacs	81,475,735 43	85,947,687 21
	—— de poudres	4,471,951 78	
IVe Partie. Produits divers soumis à des règles spéciales et recouvrements d'avances	Produits divers. (Voir le détail de l'autre part.)	8,265,368 02	
	Recouvrements d'avances pour divers services. (Voir le détail de l'autre part.)	1,220,964 82	11,186,847 37
	Produits d'amendes et confiscations	1,700,514 53	
			209,989,096 81

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DES POSTES.

NOTE INDICATIVE

Des développements publiés sur les Produits des Postes.

Les développements sur les produits des postes, pour l'exercice 1837, se composent, savoir :

1° D'un tableau présentant, par nature, les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État; ceux de ces droits et produits reconnus irrecouvrables et admis en non-valeurs; ceux qui ont été recouvrés pendant l'exercice; enfin, ceux qui, n'ayant pas été recouvrés à sa clôture, ont été reportés à l'exercice 1838, pour que la rentrée en soit suivie contre les débiteurs (pages 214 et 215);

2° D'un état faisant connaître, par département et par nature, le montant des droits et produits réalisés pendant la durée de l'exercice (pages 216 et 217);

3° D'un état dont l'objet est de comparer, par nature, les droits et produits réalisés pour les exercices 1837 et 1836 (pages 218 et 219);

4° Et d'un tableau contenant le développement, par nature, des droits et produits constatés et perçus pendant l'exercice 1837 (pages 220 à 226).

Tableau des Droits constatés sur les

D'après l'ordonnance royale du 10 décembre 1823, le compte général des finances doit faire connaître, pour chaque contribu
restant à faire.

Les produits des postes sont généralement payés comptant; dès lors, le montant des recouvrements effectués dans l'année est égal
amendes de contraventions aux lois et règlements sur les postes, dont une partie ne peut se réaliser que dans la seconde année

D'après le tableau qui suit, les droits et produits constatés pour l'exercice 1837 se sont élevés à.....
Ceux de ces droits et produits qui ont été reconnus irrécouvrables, montent à.....

Les recouvrements pendant l'exercice 1837, ont été de.....
Il a été reporté à l'exercice 1838.....

DÉSIGNATION DES DROITS ET PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS. — DROITS et produits constatés pendant l'exercice 1837.	À DÉDUIRE les droits et produits reconnus irrecouvrables.	RESTE en droits et produits constatés pour l'exercice 1837.
Produit de la taxe des lettres (service ordinaire)	34,904,794f 82c	"	34,904,794f 82c
——— (service rural)	2,059,571 45	"	2,059,571 45
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	808,657 38	"	808,657 38
Produit du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	52,030 29	"	52,030 29
Produit des places dans les malles-postes	1,665,987 39	"	1,665,987 39
——— dans les paquebots... de Calais à Douvres	54,285 46	"	54,285 46
——— dans les paquebots... de Toulon au nord de l'Afrique	95,209 00	"	95,209 00
——— dans les paquebots... de Marseille à Constantinople	293,020 55	"	293,020 55
Produit des offices étrangers	617,439 04	(1) 9,484 76	607,954 28
Recettes extraordinaires	24,761 74	7,390 00	17,371 74
	40,575,757 12	16,874 76	40,558,882 36

Produits des Postes pour l'exercice 1837.

tion, 1° les droits constatés à la charge des redevables de l'État; 2° les recouvrements effectués sur ces droits; 3° les recouvrements

à celui des droits constatés. Il n'y a que deux exceptions à cette règle, l'une pour les produits des offices étrangers, l'autre pour les
de l'exercice.

.....	40,575,757f 12c
.....	16,874 76
RESTE.....	40,558,882 36
.....	40,558,282 36
.....	600 00
SOMME PAREILLE.....	40,558,882 36

RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'exercice 1837.	RESTE A RECOUVRER REPORTÉ À L'EXERCICE 1838. — DROITS et produits constatés mis à la charge des comptables.	DROITS et produits constatés à recouvrer sur les redevables.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
34,904,794f 82c	"	"	"	
2,059,571 45	"	"	"	
808,657 38	"	"	"	
52,030 29	"	"	"	
1,665,987 39	"	"	"	
54,285 46	"	"	"	
95,209 00	"	"	"	
293,020 55	"	"	"	
607,954 28	"	"	"	(1) Cette somme forme la différence entre l'évaluation qui avait été donnée au produit des offices étrangers et le résultat des comptes qui en ont été arrêtés contradictoirement depuis cette évaluation.
16,771 74	"	600f	600f	
40,558,282 36	"	600	600	

EXERCICE 1837.

Développement des Recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	DROIT DE TRANSPORT des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes et les paquebots	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.		fr.	fr.
Aïn	144,448	17,434	7,405	//	19	//	134	169,442
Aisne	406,724	55,642	10,959	//	1,959	//	371	475,668
Allier	165,425	14,432	5,453	//	19,780	//	7	205,100
Alpes (Basses-)	72,333	8,547	3,135	//	//	//	17	84,033
Alpes (Hautes-)	59,209	5,451	2,074	//	//	//	//	66,736
Ardèche	167,729	15,405	7,483	//	201	//	3	190,824
Ardennes	276,046	30,694	6,454	//	3,172	//	46	316,413
Ariége	84,095	10,026	4,060	//	//	//	1	98,184
Aube	198,997	25,362	5,444	//	24,382	//	302	254,490
Aude	201,290	19,487	6,446	//	1,985	//	85	229,296
Aveyron	127,658	11,620	5,859	//	//	//	12	145,150
Bouches-du-Rhône	1,053,826	18,741	12,801	9,415	218,085	//	1,109	1,313,980
Calvados	504,547	53,803	10,753	//	10,501	//	243	579,849
Cantal	102,668	9,860	4,105	//	//	//	17	116,651
Charente	187,690	17,072	5,955	//	2,774	//	1	213,494
Charente-Inférieure	321,348	23,164	10,399	//	//	//	111	355,023
Cher	140,313	12,921	4,756	//	315	//	13	158,320
Corrèze	95,467	9,546	5,059	//	5,903	//	25	116,002
Corse	57,437	2,597	2,426	//	//	//	//	62,462
Côte-d'Or	374,123	45,325	10,759	//	5,156	//	286	435,650
Côtes-du-Nord	180,657	12,396	8,435	//	10,393	//	35	211,917
Creuse	93,701	10,927	3,849	//	//	//	31	108,509
Dordogne	173,916	19,000	9,182	//	//	//	53	202,152
Doubs	269,644	21,394	8,609	//	32,294	//	525	332,467
Drôme	214,129	21,514	7,243	//	1,570	//	114	244,571
Eure	350,951	53,427	7,938	//	2,828	//	51	415,197
Eure-et-Loir	204,614	31,594	5,866	//	1,119	//	66	243,261
Finistère	272,774	10,325	8,166	//	29,349	//	289	320,904
Gard	365,323	18,119	9,484	//	929	//	//	393,857
Garonne (Haute-)	488,720	22,222	10,880	//	84,379	//	237	606,439
Gers	138,053	15,066	6,436	//	1,005	//	25	160,587
Gironde	1,108,112	36,989	19,722	//	133,489	//	26	1,298,340
Hérault	484,155	22,461	9,082	//	3,236	//	256	519,192
Ille-et-Vilaine	324,019	17,427	9,684	//	13,451	//	117	364,701
Indre	146,631	14,585	4,032	//	2,226	//	194	167,670
Indre-et-Loire	275,870	20,450	7,108	//	2,407	//	424	306,260
Isère	362,192	35,087	10,947	//	//	//	325	408,553
Jura	205,769	20,906	8,168	//	2,741	//	1	237,586
Landes	109,851	11,845	6,484	//	2,640	//	36	130,857
Loir-et-Cher	172,625	17,294	5,086	//	1,217	//	2	196,225
Loire	321,537	21,080	7,976	//	7,809	//	//	358,405
Loire (Haute-)	92,610	8,020	3,913	//	//	//	91	104,635
Loire-Inférieure	448,328	20,114	11,052	//	37,268	//	2,596	519,360
Loiret	328,357	27,618	8,238	//	1,680	//	272	366,168
Lot	80,672	7,505	5,425	//	5,459	//	//	99,062
Lot-et-Garonne	195,848	14,140	7,864	//	474	//	45	218,372
Lozère	49,640	5,299	2,111	//	//	//	93	57,144

DÉPARTEMENTS.	PRODUIT DE LA TAXE des lettres.	PRODUIT DU SERVICE rural.	DROIT DE 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.	DROIT DE TRANSPORT des matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.	PRODUIT DES PLACES dans les malles-postes et les paquebots	PRODUIT DES OFFICES étrangers.	RECETTES extraordinaires.	TOTAL.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	f.
Maine-et-Loire	306,969	25,547	10,023	//	4,120	//	197	346,858
Manche	338,458	31,224	12,648	//	//	//	43	382,375
Marne	390,746	39,876	7,539	//	13,682	//	146	451,992
Marne (Haute-)	186,697	25,756	5,574	//	1,307	//	25	219,361
Mayenne	136,740	12,901	4,978	//	2,682	//	303	157,606
Meurthe	359,744	24,034	12,148	//	7,566	//	188	403,682
Meuse	211,265	26,108	6,620	//	2,872	//	258	247,125
Morbihan	173,773	8,121	8,208	//	//	//	//	190,104
Moselle	322,422	26,666	11,292	//	12,194	//	915	373,491
Nièvre	211,152	23,127	7,942	//	1,102	//	213	243,537
Nord	963,043	53,591	19,512	//	14,829	//	1,838	1,052,815
Oise	303,150	47,840	6,780	//	417	//	12	358,202
Orne	253,071	31,635	6,488	//	4,130	//	68	295,394
Pas-de-Calais	520,578	30,850	11,121	//	56,421	//	257	619,229
Puy-de-Dôme	254,287	20,396	8,639	//	3,939	//	67	287,389
Pyrénées (Basses-)	397,924	16,768	9,153	//	45,193	//	//	469,039
Pyrénées (Hautes-)	110,488	8,611	4,109	//	797	//	59	124,066
Pyrénées-Orientales	128,358	7,797	4,944	//	//	//	//	141,100
Rhin (Bas-)	448,133	21,678	18,034	//	52,749	//	//	540,589
Rhin (Haut-)	417,344	22,665	12,928	//	14,920	//	433	468,291
Rhône	1,322,451	39,235	17,231	//	126,660	//	244	1,507,824
Saône (Haute-)	200,657	27,051	9,072	//	338	//	196	237,316
Saône-et-Loire	358,851	36,548	11,361	//	493	//	35	407,290
Sarthe	229,132	27,333	8,087	//	3,849	//	59	268,462
Seine	9,261,698	97,536	94,774	//	745,194	607,954	860	10,808,017
Seine-Inférieure	1,464,423	76,392	23,360	//	//	//	123	1,564,300
Seine-et-Marne	341,338	50,319	9,262	//	352	//	198	401,472
Seine-et-Oise	599,394	69,510	17,642	//	1,064	//	566	688,178
Sèvres (Deux)	137,256	13,295	5,910	//	//	//	43	156,505
Somme	409,573	33,235	8,907	//	5,062	//	140	456,920
Tarn	146,396	10,285	6,543	//	//	//	2	163,227
Tarn-et-Garonne	118,928	7,032	4,929	//	3,060	//	54	134,003
Var	311,590	16,378	11,173	//	43,570	//	252	382,964
Vaucluse	225,892	15,306	6,349	//	7,541	//	45	255,135
Vendée	143,682	16,571	8,523	//	//	//	22	168,799
Vienne	172,024	13,226	5,066	//	1,560	//	39	191,916
Vienne (Haute-)	181,495	9,913	4,911	//	18,985	//	199	215,505
Vosges	194,298	20,866	9,282	//	//	//	8	224,455
Yonne	247,839	29,821	7,502	//	346	//	301	285,810
Paquebots de la Méditerrannée	92,766	//	64	42,614	185,590	//	64	321,100
Payeurs en Afrique	109,346	554	5,116	//	51,639	//	12	166,669
Brigade d'Ancône	1,299	//	104	//	//	//	//	1,403
TOTAUX	34,904,794	2,059,571	808,657	52,030	2,108,502	607,954	17,207	40,558,718
Virements de comptes (à déduire)	//	//	//	//	//	//	435	435
TOTAUX	34,904,794	2,059,571	808,657	52,030	2,108,502	607,954	16,772	40,558,283

État comparatif des Produits des Postes pour les exercices 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1837.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1836.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837. En plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837. En moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	34,904,794f 82c	33,732,060f 08c	1,172,734f 74c	//	Accroissement successif des relations commerciales et de la presse périodique; extension du service *journalier* dans les communes rurales.
——— (Service rural.)	2,059,571 45	1,932,498 93	127,072 52	//	Établissement du service journalier dans un plus grand nombre de communes.
Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent	808,657 38	772,437 54	36,219 84	//	Augmentation de l'effectif de l'armée d'Afrique.
Produit du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée	52,030 29	//	52,030 29	//	Ce service n'a commencé qu'à partir du 1er mai 1837.
Produit des places dans les malles-postes	1,665,987 39	1,727,914 94	//	61,927f 55c	Réductions opérées dans les tarifs des principales messageries, qui les ont fait préférer aux malles-postes.
——— dans les paquebots.... de Calais à Douvres	54,285 46	69,121 97	//	14,836 51	Diminution du nombre de voyageurs allant de France en Angleterre.
——— dans les paquebots.... de Toulon au nord de l'Afrique	95,209 00	90,297 00	4,912 00	//	Accroissement du nombre de voyageurs de Toulon en Algérie, *et vice versâ*.
——— dans les paquebots.... de Marseille à Constantinople	293,020 55	//	293,020 55	//	Le service des paquebots n'a commencé que le 1er mai 1837.
Produit des offices étrangers	607,954 28	638,566 06	//	30,611 78	Emploi des paquebots pour le transport de la correspondance entre la France, la Turquie et les échelles du Levant.
Recettes extraordinaires	16,771 74	28,304 10	//	11,532 36	Réduction des excédants de remises à rapporter par les directeurs des bureaux à taxations.
	40,558,282 36	38,991,200 62	1,685,989 94	118,908 20	
			En plus... 1,567,081f 74c		

Tableau de développement des Droits et Produits des Postes, constatés et perçus pendant l'exercice 1837.

Les comptes des finances présentent sommairement dans la première partie, *Contributions et Revenus publics,* les produits des postes, divisés en sept articles. Il a paru utile d'en donner le développement dans un tableau qui en fît connaître l'origine et la consistance, avec les détails convenables, d'après les comptes présentés à la Cour et les renseignements existants à l'administration centrale.

Les articles 1er et 2 du tableau ont pour objet la taxe des lettres du service ordinaire et du service rural, créé par la loi du 3 juin 1829. On y retrace le montant *brut* des taxes pour les lettres, journaux et imprimés confiés à la poste; celui des taxes qui sont tombées en non-valeurs par divers motifs, et le produit net réalisé. Ces résultats sont établis distinctement pour *Paris* et pour les *départements*, et ils indiquent les lettres dont le port a été acquitté par les destinataires, et celles pour lesquelles il a été payé d'avance.

L'article 3 concerne le droit de 5 p. 0/0 sur les envois d'argent; il fait connaître les sommes sur lesquelles il a été perçu et le nombre de déposants.

L'article 4 présente, pour le produit des places dans les malles-postes, la désignation des routes que les malles parcourent, le nombre de postes par course, le prix des places au *complet*, mises à la disposition du public, et le produit de celles qui ont été occupées.

L'article 5 fournit des détails semblables sur le produit des places dans les paquebots de l'administration de Calais à Douvres, dans les paquebots de la marine royale entre Toulon et les possessions françaises dans le nord de l'Afrique et dans les paquebots de la Méditerranée.

L'article 6 offre le résultat des décomptes arrêtés entre les postes françaises et chaque office étranger pour l'échange des correspondances.

Enfin l'article 7 indique la nature et le montant de chacune des diverses espèces de recettes extraordinaires ou accidentelles.

On va analyser les résultats de ce tableau pour l'exercice 1837, et les comparer à ceux de l'exercice 1836 qui ont été insérés dans le compte de 1837, pages 185 et suivantes.

Taxe des lettres. (Art. 1 et 2.)

Les comparaisons faites sur les produits de la taxe des lettres en 1837 et 1836 offrent les résultats ci-après :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES PRODUITS		COMPARAISON.	
	en 1837.	en 1836.	Augmentation en 1837.	Diminution en 1837.
Taxe des lettres du service ordinaire, déduction faite des non-valeurs	32,944,808f	31,884,753f	1,060,055f	//
Taxe des lettres du service rural, aussi sous la déduction des non-valeurs	2,059,571	1,932,498	127,073	//
Taxe des journaux et imprimés	1,959,986	1,847,307	112,679	//
TOTAUX	36,964,365	35,664,558	1,299,807	//
			Augmentation 1,299,807	

L'augmentation de 1,060,055 francs sur le produit ordinaire de la taxe des lettres, dont 129,565 francs portent sur les produits de Paris, est le résultat des progrès des relations commerciales et de l'extension du service journalier dans les communes rurales.

L'augmentation de 127,073 francs sur le produit de la taxe des lettres du service rural provient de l'établissement du service journalier, en exécution de l'article 47 de la loi du 21 avril 1832; ce service existait à la fin de 1837 dans 14,602 communes; il s'étend au fur et à mesure des demandes formées par les conseils municipaux, appuyées par les préfets, et en raison des crédits votés.

L'augmentation de 112,679 francs sur la taxe des journaux et imprimés, dont 85,636 francs à Paris et 27,043 francs dans les départements, annonce que la presse périodique a pris de l'accroissement en 1837.

Ces diverses augmentations sont réparties entre Paris et les départements ainsi qu'il suit :

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RÉSULTATS OBTENUS EN 1837 COMPARATIVEMENT À 1836.					
	Paris.		Départements.		Totaux.	
	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Taxe ordinaire	129,565	//	930,490	//	1,060,055	//
Taxe supplémentaire	8,747	//	118,326	//	127,073	//
Taxe des journaux et imprimés	85,636	//	27,043	//	112,679	//
TOTAUX	223,948	//	1,075,859	//	1,299,807	//
	Augmentation 223,948		Augmentation 1,075,859		Augmentation 1,299,807	

Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent. (Art. 3.)

Ce droit représente le vingtième de la valeur des articles d'argent déposés dans les bureaux de poste pour être payés dans d'autres bureaux.

Le nombre des reconnaissances délivrées pendant 1837 a été de 742,365. Les sommes déposées s'élèvent à 16,157,571 fr. 79 cent., ce qui porte le terme moyen de chaque remise d'argent à 21 francs 76 centimes. Il était en 1836 de 22 francs 10 centimes.

Le droit de 5 p. 0/0 a donné en 1837 ..... 808,657f 38c

En 1836, il ne s'élevait qu'à 772,437 54

AUGMENTATION en 1837 ..... 36,219 84

Cet accroissement des produits porte sur les envois d'argent aux militaires, et a principalement pour cause l'augmentation de l'effectif de l'armée d'Afrique.

Produit des Places dans les malles-postes.

Le produit des places dans les malles-postes s'est élevé en 1837 à..... 1,665,987^{f}
Il était en 1836 de..... 1,727,914

DIMINUTION en 1837..... 61,927

Cette diminution dans les recettes du prix des places des malles-postes peut être attribuée à celle que les principales entreprises de messageries ont fait subir à leur tarif.

Produit des Places dans les paquebots.

Les recettes de 1837 se sont élevées à..... 442,515^{f}
Les recettes de 1836 n'étaient que de..... 159,418

AUGMENTATION en 1837..... 283,097

Cette augmentation est due à l'établissement des paquebots de la Méditerranée qui a commencé le 1er mai 1837, et qui a produit 293,020 francs.

Produit des Offices étrangers.

Les décomptes réciproques entre les administrations française et étrangères, pour le remboursement des ports des correspondances échangées entre les pays respectifs, constatent au profit de la France un bénéfice en 1837 de..... 607,954^{f}
Il était en 1836 de..... 638,566

DIMINUTION en 1837..... 30,612

Cette diminution provient de ce que, depuis le 1er mai 1837, la correspondance *de* et *pour* la Turquie et les Échelles du Levant a été réunie aux produits ordinaires, comme transportée par les paquebots de l'administration et sans emprunter le territoire étranger.

Recettes extraordinaires.

Les recettes extraordinaires se sont élevées en 1837 à..... 16,771^{f}
Elles avaient produit en 1836..... 28,304

DIMINUTION en 1837..... 11,533

Cette diminution provient de ce que l'administration des postes a pris des mesures pour éviter les trop perçus sur les remises des bureaux à taxations.

ARTICLE 1er. *Produit de la taxe des lettres.*	RECETTES FAITES À PARIS. (*Seine.*)	RECETTES FAITES dans les DÉPARTEMENTS.	RECETTES FAITES TOTAL.	TOTAL DES RECETTES.
1° Produit de la taxe des lettres et chargements :				
Recette brute.				
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres provenant de l'intérieur.....	5,919,102^{f} 17^{c}	22,951,689^{f} 14^{c}	28,870,791^{f} 31^{c}	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres venant de l'étranger ou des pays d'outre-mer.....	#	260,229 14	260,229 14	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Lettres distribuables dans l'arrondissement des bureaux où elles ont pris naissance..	1,003,604 96	396,720 14	1,400,325 10	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en plus.....	#	106,684 57	106,684 57	
Lettres dont la taxe est perçue dans les bureaux où elles sont distribuées.. — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en plus.....	5,416 62	88,385 01	93,801 63	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour lettres et bijoux.	797,523 29	3,204,366 55	4,001,889 84	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour journaux.....	1,417,672 48	177,998 53	1,595,671 01	
Lettres et journaux dont la taxe est payée d'avance au bureau d'où ils sont partis..... — Ports payés d'avance pour autres imprimés.	239,976 34	124,339 03	364,315 37	
Rectifications de comptes qui ont augmenté la charge des comptables.....	1,110 17	52,743 63	53,853 80	
TOTAUX de la recette brute....	9,384,406 03	27,363,155 74	36,747,561 77	
Rectifications et non-valeurs à déduire.				
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées et qui doivent être réexpédiées sur d'autres bureaux...	456,292 53	526,407 45	982,699 98	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Lettres tombées en rebut.....	121,487 28	619,844 41	741,331 69	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans l'application des taxes, rectifications en moins.....	9,586 01	30,185 35	39,771 36	
Non-valeurs applicables aux lettres dont la taxe est à percevoir dans les bureaux de distribution..... — Erreurs — dans le comptage des taxes, rectifications en moins.....	4,286 33	64,943 41	69,229 74	
Rectifications de comptes, qui ont été portées à la décharge des comptables.....	1,019 68	8,714 50	9,734 18	
TOTAUX des non-valeurs.....	592,671 83	1,250,09 $\frac{9}{4}$	1,842,766 95	
Report des totaux de la recette brute.	9,384,406 03	27,363,155 74	36,747,561 77	
RESTE pour le produit *net*	8,791,734 20	26,113,060 62	34,904,794 82	
SAVOIR :				
1° Produit net de la taxe des lettres et chargements.....	7,134,085 38	25,810,723 06	32,944,808 44	
2° Produit de la taxe des journaux, impressions et ouvrages périodiques.....	1,657,648 82	302,337 56	1,959,986 38	34,904,794^{f} 82^{c}

	RECETTES FAITES — À PARIS. (*Seine.*)	RECETTES FAITES — dans les DÉPARTEMENTS.	RECETTES FAITES — TOTAL.	TOTAL des recettes.
Report de l'article 1er				34,904,794f 89c
ARTICLE 2. *Produit du service rural.*				
Recette brute.				
1° Lettres des communes de l'arrondissement pour le bureau, et de ces communes entre elles	//	44,097f 34c	44,097f 34c	
2° Droit fixe d'un décime sur les lettres venant des correspondances	94,231f 81c	1,341,768 02	1,435,999 83	
3° Lettres nées ou taxées au bureau pour l'arrondissement rural	//	400,075 00	400,075 00	
4° Journaux et imprimés affranchis de la commune pour l'arrondissement rural	//	12,859 90	12,859 90	
5° Produit des taxes de toute nature créées dans les distributions dépendant du bureau	//	319,237 97	319,237 97	
TOTAUX de la recette brute	94,231 81	2,118,038 23	2,212,270 04	
Non-valeurs à déduire.				
1° Déboursés : Lettres prises en charge par les directeurs, qui n'ont pu être placées, et qui ont été réexpédiées sur d'autres bureaux	8,549 11	32,084 10	40,633 21	
2° Lettres tombées en rebut	1,665 60	110,146 18	111,811 78	
3° Erreurs dans l'application des taxes	25 70	227 90	253 60	
TOTAUX des non-valeurs	10,240 41	142,458 18	152,698 59	
Report de la recette brute	94,231 81	2,118,038 23	2,212,270 04	
Reste pour le produit *net*	83,991 40	1,975,580 05	2,059,571 45	2,059,571 45
TOTAL des recettes faites sur les produits (art. 1er et 2)				36,964,366 27

			RECETTES FAITES.
Report des articles 1er et 2 (d'autre part)			36,964,366f 27c
ARTICLE 3. *Droit de 5 p. 0/0 sur les articles d'argent.*			
Remises en espèces qui ont donné lieu à la perception du droit		16,157,571f 79c	
Droit de 5 p. 0/0		807,878 58	
Appoints		778 80	
TOTAL du droit perçu		808,657 38 ci	808,657 38
ARTICLE 3 *bis.*			
Produit du transport des matières d'or et d'argent sur les paquebots de la Méditerranée			52,030 29

ARTICLE 4. *Produit des places dans les malles-postes.*

	ROUTES de	ROUTES à	NOMBRE de places.	NOMBRE DE POSTES à parcourir par course, aller et retour.	PRIX DES PLACES au complet, mises à la disposition du public.	SOMMES perçues pour les places occupées.	TOTAUX par section.
ROUTES de 1re section. — Communications de Paris avec les principales villes du royaume.	Paris	Besançon	3	101 3/4	167,123f	102,567f 63c	1,481,753f 76c
		Bordeaux	3	160 1/4	263,220	199,946 36	
		Brest	3	155	254,587	107,552 27	
		Caen	3	57 3/4	94,853	31,663 01	
		Lille par Mézières (*a*)	3	65	57,330	20,133 78	
		Lille par Amiens	3	61 1/2	101,014	51,527 30	
		Lyon	4	120	262,800	243,309 08	
		Sedan (*b*)	3	60	51,714	11,501 37	
		Nantes	3	99 1/4	163,027	88,229 48	
		Strasb. par Nancy	3	115 1/4	189,307	119,482 39	
		Toulouse	3	187	307,147	179,467 63	
		Marseille	3	203 1/2	334,249	262,315 70	
		Forbach	3	98 1/2	161,786	64,057 76	
				1,492 3/4	2,408,157	1,481,753 76	
ROUTES de 2e section. — Communications de quelques principales villes entre elles.	Lyon	Strasbourg (1)	1	115 1/2	31,358	17,453 16	184,233 63
	Avignon	Toulouse (2)	1	91 1/2	29,097	11,797 46	
	Bordeaux	Bayonne	3	54	88,695	69,261 78	
	Toulouse	Toulouse	1	65 3/4	35,996	16,612 88	
	Toulouse	Marseille (3)	1	114 3/4	26,339	11,469 00	
		Bayonne	1	72 1/4	39,555	22,276 80	
	Troyes	Mulhausen	1	77 1/4	42,157	27,932 90	
	Moulins	Clermont	1	24 1/2	13,414	7,429 65	
				615 1/2	306,611	184,233 63	
TOTAL des recettes pour l'exercice 1837							1,665,987 39 — 1,665,987 39
A reporter							39,491,041 33

(*a*) Supprimée à partir du 16 juillet 1837.
(*b*) Créée à partir du 16 juillet 1837.
(1) Créée à partir du 1er juillet 1837.
(2) Supprimée à partir du 1er août 1837.
(3) Créée à partir du 1er août 1837.

		RECETTES FAITES.
Report.....		39,491,041f 33c
ARTICLE 5. *Produit des places dans les paquebots.*		
Paquebots de Calais à Douvres.....	54,285f 46c	
Paquebots entre Toulon et les possessions françaises du nord de l'Afrique.....	95,209 00	442,515 01
Paquebots de Marseille à Constantinople.....	293,020 55	

ARTICLE 6.

Résultat des décomptes entre les postes françaises et les offices des postes étrangères, pour les remises réciproques de lettres à la frontière.

DÉSIGNATION DES OFFICES.	SOMMES.		
Office d'Angleterre.....	268,793f 86c		
—— d'Autriche (A).....	//		
—— de Bade.....	25,703 71		
—— de Bavière.....	24,773 07		
—— de Belgique.....	26,132 20		
—— de la Tour et Taxis.....	87,881 26		
—— de Hollande.....	23,057 50		
—— de Prusse.....	38,905 49		
—— de Sardaigne (B).....	//		
—— de Suisse.....	112,707 19		
TOTAL.....	607,954 28	ci.....	607,954 28

(A) Les relations des postes françaises avec l'office d'Autriche ont constitué cette dernière puissance créancière, sur l'exercice 1837, d'une somme totale de 49,522 fr. 78 cent. qui a été remboursée à son mandataire à Paris, et dont la dépense figure au budget du ministère des finances, à l'article intitulé *Postes* (achat de lettres à l'étranger).

(B) L'office de Sardaigne a reçu un semblable remboursement pour une somme de 22,773 fr. 19 cent.

ARTICLE 7.

Recettes extraordinaires.

DÉSIGNATION DES RECETTES.	SOMMES.		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du transport des lettres.....	6,545f 00c		
Amendes imposées par les tribunaux aux fraudeurs du droit de 25 centimes.....	600 00		
Amendes imposées par les directeurs et courriers aux postillons.....	984 51		
Restitutions d'appointements trop perçus.....	1,624 74		
Forcements ordonnés par arrêts de la cour des comptes.....	0 35		
Recettes diverses.....	7,017 14		
TOTAL.....	16,771 74	ci.....	16,771 74
TOTAL des Recettes faites sur les produits des postes de l'exercice 1837.....			40,558,282 36

DÉVELOPPEMENTS

SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE

Sur les Produits universitaires de l'Exercice 1837.

La note sur les produits universitaires de l'exercice 1836 était précédée d'un résumé succinct, mais complet, des dispositions législatives et réglementaires relatives à chacun de ces produits. Ce résumé faisait connaître l'origine, la nature et la quotité des droits et taxes universitaires, ainsi que le mode d'assiette et de perception réglé de concert entre les deux départements ministériels des finances et de l'instruction publique.

L'époque peu éloignée de cette publication dispense de la reproduire ici. Il sera d'ailleurs toujours facile de consulter la note précédente, insérée dans la 2e partie du compte général des finances pour l'année 1837. (Pages 200 à 225.)

On se bornera donc à comparer entre eux les produits des exercices 1837 et 1836, à en faire ressortir les différences et à en expliquer les causes.

COMPARAISON DES RECETTES DES EXERCICES 1837 A 1836.

RÉTRIBUTION.

Les produits de l'exercice 1837 (période scolaire 1836-1837) se sont élevés :

Académie de Paris, à.....	403,434f 07c	1,508,173f 00c
Académies des départements, à.....	1,104,738 93	

Et ceux de l'exercice 1836 (période scolaire 1835-1836):

Académie de Paris, à.....	393,233f 83c	1,500,368 94
Académies des départements, à.....	1,107,137 11	
AUGMENTATION à 1837.....		7,804 06

Cette augmentation porte sur les colléges royaux et sur les institutions et pensions, le nombre des élèves s'étant accru, en 1837, dans ces établissements. Il y a eu pareillement accroissement dans le nombre des élèves des colléges communaux de l'académie de Paris, et par conséquent augmentation de produit; mais il n'en a pas été de même des autres colléges communaux. Il devait donc y avoir et il y a eu effectivement dans les académies des départements une diminution de produits qui a été de 2,396 fr. 18 cent.

L'augmentation, dans l'académie de Paris, est de 10,200 fr. 24 cent.

Dans les colléges royaux, la rétribution a produit:

En 1837	Académie de Paris	98,237f 41c	382,255f 67c
	Académies des départements	284,018 26	
En 1836	Académie de Paris	94,837 73	371,667 09
	Académies des départements	276,829 36	
	Augmentation à 1837		10,588 58

Le nombre des élèves a été:

En 1837	Académie de Paris	2,396	11,102
	Académies des départements	8,706	
En 1836	Académie de Paris	2,217	10,724
	Académies des départements	8,507	
	Augmentation à 1837		378

La rétribution dans les colléges communaux de l'académie de Paris a été augmentée de 306 fr. 74 cent.; dans les autres colléges communaux, elle a éprouvé une diminution de 11,228 fr. 01 cent.; elle a produit:

En 1837	Académie de Paris	29,619f 94c	425,035f 95c
	Académies des départements	395,416 01	
En 1836	Académie de Paris	29,313 20	435,957 22
	Académies des départements	406,644 02	
	Diminution à 1837		10,921 27

Le nombre des élèves a été:

En 1837	Académie de Paris	1,415	21,969
	Académies des départements	20,554	
En 1836	Académie de Paris	1,385	22,600
	Académies des départements	21,215	
	Diminution à 1837		631

La rétribution des élèves des institutions a éprouvé une diminution de 4,470 fr. 94 cent. dans l'académie de Paris, et une augmentation de 8,498 fr. 57 cent. dans les académies des départements. Elle a produit:

En 1837	Académie de Paris	138,895f 01c	250,278f 57c
	Académies des départements	111,383 56	
En 1836	Académie de Paris	143,365 95	246,250 94
	Académies des départements	102,884 99	
	Augmentation à 1837		4,027 63

Il y a eu dans les institutions de l'académie de Paris 334 élèves de moins qu'en 1836; dans les institutions des départements, le nombre des élèves s'est accru de 417.

Il a été :

En 1837	Académie de Paris	3,584	8,163
	Académies des départements	4,579	
En 1836	Académie de Paris	3,918	8,080
	Académie des départements	4,162	
	Augmentation à 1837		83

Dans les pensions de l'académie de Paris, la rétribution a été augmentée de 10,964 fr. 76 cent.; elle a éprouvé dans les académies des départements une diminution de 6,855 fr. 64 cent.; elle a produit :

En 1837	Académie de Paris	136,681f 71c	450,602f 81c
	Académies des départements	313,921 10	
En 1836	Académie de Paris	125,716 95	446,493 69
	Académies des départements	320,776 74	
	Augmentation à 1837		4,109 12

Dans les pensionnats de l'académie de Paris, il y a eu 616 élèves de plus qu'en 1836, et dans les pensions des académies des départements, 234 de moins. Le nombre des élèves a été :

En 1837	Académie de Paris	6,114	22,447
	Académies des départements	16,333	
En 1836	Académie de Paris	5,498	22,065
	Académies des départements	16,567	
	Augmentation à 1837		382

DROIT ANNUEL.

Les produits de l'exercice 1837 se sont élevés à	chefs d'institution	12,595f 84c	67,623f 96c
	maîtres de pension	55,028 12	
Et ceux de l'exercice 1836 à	chefs d'institution	12,289 57	66,258 64
	maîtres de pension	53,969 07	
Augmentation à 1837	chefs d'institution	306 27	1,365 32
	maîtres de pension	1,059 05	

Il y a eu en 1837 deux chefs d'institution et seize maîtres de pension de plus qu'en 1836; d'où est résultée l'augmentation de produit.

Le droit annuel a produit :

Dans l'académie de Paris.	En 1837....	Départements du ressort....	4,933f 32c	18,376f 03c
		Paris.....	11,134 38	
		Banlieue.....	2,308 33	
	En 1836...	Départements.....	4,872 91	17,782 26
		Paris.....	10,503 10	
		Banlieue.....	2,406 25	
		AUGMENTATION en 1837.....		593 77
Dans les académies des départements.	En 1837.....		49,247f 93c	
	En 1836.....		48,476 38	
		AUGMENTATION en 1837.....	771 55	771 55
		SOMME égale à l'augmentation signalée ci-dessus.....		1,365 32

Il y a eu en 1837, dans l'académie de Paris, deux chefs d'institution de moins et dix maîtres de pension de plus qu'en 1836.

Dans les académies des départements, le nombre des chefs d'institution s'est accru de quatre, et le nombre des maîtres de pension de six.

PRODUITS DES FACULTÉS.

FACULTÉS DE DROIT.

Les produits de l'exercice 1837 se sont élevés à..	Paris.....	695,392f 00c	1,103,553f 00c
	Départements...	408,161 00	
Et ceux de l'exercice 1836 à.....	Paris.....	712,418 00	1,155,502 00
	Départements...	443,084 00	
DIMINUTION en 1837.....	Paris.....	17,026 00	51,949 00
	Départements..	34,923 00	

L'abaissement des produits de 1837 provient d'une diminution dans le nombre des élèves. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que les produits de l'exercice 1836 ont dépassé ceux de 1835 de 107,837 fr., et que la diminution que présente 1837 n'atteint pas la moitié de l'augmentation de l'année précédente.

Nombre des élèves en 1837.	Paris.....	2,935	4,714
	Départements.....	1,779	
Nombre des élèves en 1836.	Paris.....	3,106	4,935
	Départements.....	1,829	
DIMINUTION en 1837.	Paris.....	171	221
	Départements.....	50	

La faculté d'Aix a eu 18 étudiants de plus qu'en 1836, et celle de Poitiers 9. La diminution dans les

six autres facultés des départements se partage ainsi : Caen, 11; Dijon, 27; Grenoble, 18; Rennes, 4; Strasbourg, 6; et Toulouse, 11.

Il est aussi à remarquer que la diminution frappe exclusivement sur les grades secondaires de bachelier et de licencié; car le nombre des docteurs, qui n'avait été en 1836 que de 28, a été en 1837 de 49, dont 37 ont été reçus à la faculté de Paris. L'augmentation dans les réceptions de ce grade doit être attribuée à la condition imposée à tous les concurrents pour les chaires de droit, de justifier du diplôme de docteur. Or, la création de nouvelles chaires dans presque toutes les facultés a nécessairement obligé les prétendants à se pourvoir d'un grade qu'ils eussent négligé de prendre, s'il n'eût été une condition rigoureuse d'admission au concours.

FACULTÉS DE MÉDECINE.

Les produits de ces facultés se sont élevés :

En 1837.	Paris	650,123f 00c	953,721f 07c
	Montpellier	240,408 00	
	Strasbourg	63,190 07	
En 1836.	Paris	603,902 00	833,999 08
	Montpellier	174,567 50	
	Strasbourg	55,529 58	
Augmentation en 1837.	Paris	46,221 00	119,721 99
	Montpellier	65,840 50	
	Strasbourg	7,660 49	

Si la comparaison des produits des deux années fait ressortir, en faveur de 1837, une augmentation considérable, il n'en est pas de même quant au nombre des étudiants qui ont pris des inscriptions régulières dans le cours de ces deux années, car il a été moindre en 1837 qu'en 1836.

Nombre des étudiants en 1837.	Paris	1,742	2,334
	Montpellier	427	
	Strasbourg	165	
Nombre des étudiants en 1836.	Paris	1,904	2,501
	Montpellier	435	
	Strasbourg	162	
Différence en moins.	Paris	162	170
	Montpellier	8	
Différence en plus à	Strasbourg	3	167

Ainsi, nonobstant une diminution de 167 dans le nombre des élèves régulièrement inscrits, les produits de 1837 ont dépassé d'un septième ceux de 1836.

Ce résultat extraordinaire a eu pour cause l'ordonnance du 9 août 1836, qui n'a été que le prélude de dispositions réglementaires plus sévères dans les conditions d'admission aux examens et de réception aux grades.

L'article 2 de cette ordonnance porte : *A partir du 1er novembre 1837, nul ne pourra être admis à soutenir son premier examen dans une faculté de médecine, s'il ne justifie du diplôme de bachelier ès sciences.*

Or, il existe dans toutes les facultés un assez grand nombre d'élèves qui, après avoir pris les inscriptions

exigées pour un examen, ne se trouvent pas en mesure de se présenter pour le subir, et ne peuvent ainsi prendre de nouvelles inscriptions.

L'ordonnance a eu pour effet de forcer ces retardataires à compléter, avant l'expiration du délai fatal, le nombre d'examens en rapport avec leurs inscriptions.

L'annonce d'un projet de loi sur l'exercice de la médecine et sur l'organisation des facultés a également contribué à augmenter le nombre des aspirants aux grades d'officier de santé et de pharmacien.

Ainsi, le nombre des examens et thèses qui n'avait été en 1836 que de..... 4,103
s'est élevé en 1837 à..... 5,650

AUGMENTATION en 1837..... 1,547

La même progression se manifeste également dans le nombre des diplômes délivrés.

Année 1837.....	Diplômes de pharmacien.....	331	1,223
	——— d'officier de santé.....	296	
	——— de docteur.....	596	
Année 1836.....	Diplômes de pharmacien.....	185	822
	——— d'officier de satné.....	114	
	——— de docteur.....	523	
AUGMENTATION en 1837..	Diplômes de pharmacien.....	146	401
	——— d'officier de santé.....	182	
	——— de docteur.....	73	

Si l'ordonnance du 9 août 1836 a eu pour résultat immédiat une augmentation de produits pendant l'année scolaire 1836-37, elle a eu un effet tout opposé en 1837-38; car la diminution a été du double de cette augmentation accidentelle.

Toutefois on ne présume pas qu'elle se maintienne en 1839, et tout porte à croire que la condition de justifier du diplôme de bachelier ès sciences ne sera pas longtemps un obstacle à ce que le nombre des étudiants en médecine redevienne ce qu'il était pendant les années précédentes

FACULTÉS DE THÉOLOGIE.

Dans les facultés de théologie catholique les produits sont à peu près nuls. Ils sont peu considérables dans celles de théologie protestante.

Année 1837.....	Théologie catholique.....	70f 00c	895f 00c
	Théologie protestante.....	825 00	
Année 1836.....	Théologie catholique.....	25 00	875 00
	Théologie protestante.....	850 00	
	AUGMENTATION en 1837.....		20 00

Cette augmentation provient des facultés catholiques. Il y a eu en 1837 un examen de bachelier et une thèse et un diplôme de docteur; tandis qu'en 1836 il n'y avait eu qu'un examen et un diplôme de bachelier.

Dans les facultés protestantes il n'y a eu, en 1837, que 29 examens dont 27 de bachelier, 1 de licencié

et 1 de docteur. En 1836 il y avait eu 34 examens, dont 30 de bachelier, 2 de licencié et 2 de docteur. Le nombre des diplômes en 1837 n'a été que de 31, dont 27 de bachelier, 2 de licencié et 2 de docteur; tandis qu'en 1836 il avait été de 33, dont 30 de bachelier et 3 de licencié.

La disproportion qui existe entre les produits de ces deux ordres de facultés tient à ce que les grades sont exigés dans le clergé protestant, et qu'ils ne le sont pas dans le clergé catholique.

Les produits des facultés protestantes sont depuis longtemps stationnaires et ne paraissent pas susceptibles d'accroissement.

Ceux des facultés catholiques n'acquerront quelque importance que lorsque les grades seront exigés, si non de tous les membres du clergé, au moins de ceux des degrés supérieurs.

Toutefois, la réorganisation récente de ces facultés et la condition de justifier du diplôme de docteur imposée à tous les prétendants aux chaires de théologie, à partir de 1850, peut faire espérer un accroissement de produits.

FACULTÉS DES SCIENCES.

Les produits des facultés des sciences sont en progrès.

Ils se sont élevés:

En 1837	Paris	10,716f 00c	19,317f 00c
	Départements	8,601 00	
En 1836	Paris	4,094 00	8,549 00
	Départements	4,455 00	
Augmentation en 1837	Paris	6,622 00	10,768 00
	Départements	4,146 00	

La différence en plus provient de l'accroissement du nombre des candidats qui se sont présentés aux examens pour obtenir des grades.

Le nombre des examens s'est élevé:

En 1837	Paris	231	399
	Départements	168	
En 1836	Paris	74	159
	Départements	85	
En plus à 1837	Paris	157	240
	Départements	83	

Le nombre de diplômes délivrés a été:

En 1837	Paris	126	248
	Départements	122	
En 1836	Paris	51	111
	Départements	60	
En plus à 1837	Paris	75	137
	Départements	62	

Cette augmentation est la conséquence nécessaire et prévue de l'ordonnance du 9 août 1836 qui a

imposé aux étudiants en médecine, à partir du 1^er^ novembre 1837, l'obligation de justifier du diplôme de bachelier ès sciences pour être admis à soutenir leur premier examen.

Aussi est-il à remarquer qu'elle porte exclusivement sur les examens et diplômes du grade de bachelier.

L'accroissement des produits des facultés des sciences n'est pas au surplus pour le trésor une augmentation réelle de recette. Il correspond à une diminution équivalente dans les produits des facultés de médecine qui, en vertu de l'article 2 de l'ordonnance précitée, doivent précompter aux élèves les frais du baccalauréat ès sciences sur le prix des inscriptions qui leur restent à prendre.

FACULTÉS DES LETTRES.

Il s'est manifesté une légère diminution dans les produits de ces facultés, comparativement à l'année précédente.

Produits de 1837.....	Paris.....	98,452f 00c	139,540f 00c
	Départements.....	41,088 00	
Produits de 1836.....	Paris.....	94,401 00	142,816 00
	Départements.....	48,415 00	
Diminution en 1837.....	Paris..... (plus).....	4,051 00	3,276 00
	Départements.....(moins).....	7,327 00	

Cette diminution provient exlusivement des facultés des départements. Elle serait plus considérable si elle n'était atténuée par l'augmentation qu'offrent les produits de la faculté de Paris.

Nombre d'examens en 1837	Paris.....	2,136	3,024
	Départements.....	888	
Nombre d'examens en 1836	Paris.....	2,076	2,915
	Départements.....	839	
En plus en 1837.....	Paris.....	60	109
	Départements.....	49	

La différence en plus, dans le nombre des examens, paraît en contradiction avec une diminution de produits, mais l'augmentation qui en résulte est plus qu'absorbée par le moindre nombre des diplômes délivrés.

Nombre de diplômes en 1837.....	Paris.....	1,300	1,833
	Départements.....	533	
Nombre de diplômes en 1836.....	Paris.....	1,214	1,985
	Départements.....	771	
En moins à 1837.....	Paris..... (plus).....	86	152
	Départements..... (moins).....	238	

Ainsi, quoique le nombre des candidats qui se sont présentés aux examens en 1837 ait été plus considérable qu'en 1836, il a été accordé moins de diplômes.

Cette diminution tient à une cause dont il faut s'applaudir : plus de sévérité dans les examens et des conditions d'admission plus élevées pour le baccalauréat ès lettres.

COMMISSIONS D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT ÈS LETTRES.

Si la diminution des produits des facultés provient de plus de sévérité dans les examens et de conditions plus élevées d'admission, on doit attribuer peut-être à une cause contraire l'accroissement des produits des commissions d'examen.

Leurs produits se sont élevés en 1837 à.....	132,583f 00c
Tandis qu'en 1836 ils n'ont été que de.....	113,059 00
AUGMENTATION afférente à l'exercice 1837.....	19,524 00

Cette augmentation correspond à un accroissement proportionnel dans le nombre des examens et des diplômes.

Année 1837.....	Nombre d'examens.....	2,617	4,552
	Nombre de diplômes.....	1,935	
Année 1836.....	Nombre d'examens.....	2,418	3,944
	Nombre de diplômes.....	1,526	
En plus 1837.....	Nombre d'examens.....	199	608
	Nombre de diplômes.....	409	

Cet accroissement n'est qu'accidentel et ne se maintiendra pas. Déjà, les produits de 1838, comparés à ceux de 1837, présentent une diminution égale à l'augmentation de ce dernier exercice. S'il y a eu indulgence, en 1837, de la part des commissions, il paraît qu'elles ont suivi, en 1838, l'exemple de sévérité donné par les facultés.

RÉCAPITULATION DES PRODUITS

DES FACULTÉS DE THÉOLOGIE, DES SCIENCES ET DES LETTRES.

Jusqu'à l'exercice 1837 les produits de ces facultés avaient été comparés en masse à ceux de l'exercice précédent.

Il paraît donc convenable, après en avoir présenté le développement séparé par ordre de faculté, de les récapituler pour les comparer, soit en nombre, soit en somme, à ceux de l'exercice 1836.

Exercice 1837.....	Facultés de théologie.....	895f 00c	292,335f 00c
	Facultés des sciences.....	19,317 00	
	Facultés et commissions des lettres....	272,123 00	
Exercice 1836.....	Facultés de théologie.....	875 00	265,299 00
	Facultés des sciences.....	8,549 00	
	Facultés et commissions des lettres....	255,875 00	
Augmentation en 1837...	Facultés de théologie.....	20 00	27,036 00
	Facultés des sciences.....	10,768 00	
	Facultés et commissions des lettres..,..	16,248 00	

Le nombre des examens s'est élevé,

En 1837	Facultés de théologie	31	6,071
	Facultés des sciences	399	
	Facultés et commissions des lettres	5,641	
En 1836	Facultés de théologie	35	5,527
	Facultés des sciences	159	
	Facultés et commissions des lettres	5,333	
En plus à 1837	Facultés de théologie (moins)	4	544
	Facultés des sciences (plus)	240	
	Facultés et commissions des lettres (plus)	308	

Le nombre des diplômes délivrés a été,

En 1837	Facultés de théologie	32	4,048
	Facultés des sciences	248	
	Facultés et commissions des lettres	3,768	
En 1836	Facultés de théologie	34	3,656
	Facultés des sciences	111	
	Facultés et commissions des lettres	3,511	
En plus à 1837	Facultés de théologie (moins)	2	392
	Facultés des sciences (plus)	137	
	Facultés et commissions des lettres (plus)	257	

Les causes particulières des augmentations et diminutions sont expliquées dans les développements respectifs de chaque ordre de faculté.

DOTATION.

Le produit de la rente 5 p. 0/0 sur l'État est le même en 1837 qu'en 1836.
Le produit des domaines a été,

En 1837, de	19,326f 51c
En 1836, de	21,379 00
DIFFÉRENCE en moins à 1837	2,052 49

Cette différence provient :

1° De ce qu'en 1837 l'adjudication des coupes de bois de la forêt de Bellebranche ne s'est pas élevée aussi haut qu'en 1836;

2° De ce que le produit de 1836 s'est trouvé augmenté de deux sommes provenant de remboursements de capitaux appartenant à l'Université et perçues mal à propos pour le compte de l'État; la première, de 557 francs 20 centimes, dans le département de Seine-et-Oise; la seconde, de 21 francs 25 centimes, dans le département de l'Eure.

Il importe de faire observer que ces capitaux sont dus à l'Université, ainsi que deux autres sommes dont

il a été fait réserve dans les développements des comptes de 1835; l'une, de 600 francs versés dans le département du Nord; l'autre, de 2 francs 94 centimes versés dans le département du Haut-Rhin.

RÉSUMÉ.

L'état comparatif publié (pages 258 et 259) présente, par article de recette, la comparaison des divers produits des exercices 1837 et 1836, et se résume ainsi qu'il suit:

Les produits de l'exercice 1837 se sont élevés à.....	4,465,820f 54c
Et ceux de l'exercice 1836 à.....	4,363,894 66
Il y a eu par conséquent augmentation, en 1837, de.....	101,925 88

Cette différence s'explique par les rapprochements suivants :

Augmentation des recettes en 1837.	Rétribution des colléges royaux.....	10,588f 58c	166,848f 64c
	Idem des institutions.....	4,027 63	
	Idem des pensions.....	4,109 12	
	Droit annuel des chefs d'institution.....	306 27	
	Idem des maîtres de pension.....	1,059 05	
	Facultés de médecine.....	119,721 99	
	Idem de théologie.....	20 00	
	Idem des sciences.....	10,768 00	
	Idem des lettres.....	16,248 00	
A DÉDUIRE.			
Diminution des recettes en 1837.	Rétribution des colléges communaux...	10,921 27	64,922 76
	Facultés de droit.....	51,949 00	
	Domaines de l'Université.....	2,052 49	
	DIFFÉRENCE égale.....		101,925 88

On terminera cette note, comme celle de l'exercice 1836, par la comparaison des dépenses spéciales de l'Université avec les produits universitaires.

Un tableau particulier, annexé au compte rendu pour l'exercice 1837 par le ministre de l'instruction publique, fait connaître que les dépenses de cette nature se seraient élevées à..... 3,808,076f 95c

Les produits universitaires étant de..... 4,465,820 54

Il en résulte, au profit du trésor, un excédant de recette de..... 657,743 59

L'excédant de l'exercice 1836 n'était que de..... 598,787 38

Il y a donc, en 1837, augmentation de..... 58,956 21

TABLEAU n° 1. *Développement des Recettes effectuées sur la rétribution universitaire de l'exercice 1837.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION.					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
AIX	Basses-Alpes	//	5	1	3	9	//	179	1	64	244	//	3,240f 50c	27f 00c	921f 75c	4,189f 25c	
	Bouches-du-Rhône	1	3	2	23	29	294	215	89	559	1,157	11,017f 50c	5,136 00	2,653 50	11,837 29	30,644 29	
	Var	//	4	//	14	18	//	423	//	221	644	//	9,531 75	//	4,354 48	13,886 23	
		1	12	3	40	56	294	817	90	844	2,045	11,017 50	17,908 25	2,680 50	17,113 52	48,719 77	
AMIENS	Aisne	//	5	//	20	25	//	319	//	461	780	//	7,372 48	//	8,458 48	15,830 96	
	Oise	//	3	1	13	17	//	206	16	224	446	//	3,653 58	407 40	4,166 60	8,227 58	
	Somme	1	2	1	18	22	169	152	107	265	693	5,489 24	3,039 23	1,607 25	5,675 96	15,811 68	
		1	10	2	51	64	169	677	123	950	1,919	5,489 24	14,065 29	2,014 65	18,301 04	39,870 22	
ANGERS	Maine-et-Loire	1	5	1	4	11	202	225	5	65	497	6,581 24	4,356 80	85 00	1,220 74	12,243 78	
	Mayenne	//	6	//	4	10	//	458	//	76	534	//	8,315 35	//	1,173 35	9,488 70	
	Sarthe	//	8	//	7	15	//	486	1	102	588	//	9,505 93	//	1,650 37	11,156 30	
		1	19	1	15	36	202	1,169	5	243	1,619	6,581 24	22,178 08	85 00	4,044 46	32,888 78	
BESANÇON	Doubs	1	3	//	6	10	273	139	//	126	538	8,787 94	1,885 50	//	2,149 25	12,822 69	
	Jura	//	8	//	7	15	//	533	//	96	629	//	9,288 74	//	1,488 94	10,777 68	
	Haute-Saône	//	4	//	9	13	//	271	//	110	381	//	5,332 42	//	1,757 13	7,089 55	
		1	15	//	22	38	273	943	//	332	1,548	8,787 94	16,506 66	//	5,395 32	30,689 92	
BORDEAUX	Charente	//	3	2	20	25	//	249	85	323	657	//	5,485 30	2,017 26	5,562 05	13,064 61	
	Dordogne	//	3	//	14	17	//	292	//	287	579	//	6,364 56	//	4,815 12	11,179 68	
	Gironde	1	2	3	28	34	444	140	184	717	1,485	16,518 66	3,243 25	5,117 00	18,306 39	43,185 30	
		1	8	5	62	76	444	681	269	1,327	2,721	16,518 66	15,093 11	7,134 26	28,683 56	67,429 59	
BOURGES	Cher	1	2	2	6	11	192	41	67	119	422	6,256 25	906 20	1,946 40	2,832 30	11,941 15	
	Indre	//	4	//	7	11	//	124	//	65	189	//	2,221 00	//	1,100 45	3,321 45	
	Nièvre	//	4	//	9	13	//	236	//	103	339	//	5,183 40	//	1,653 88	6,837 28	
		1	10	2	22	35	192	404	67	287	950	6,256 25	8,310 60	1,946 40	5,586 63	22,099 88	
CAEN	Calvados	1	4	//	13	18	419	408	//	361	1,188	13,728 00	7,865 38	//	7,298 13	28,891 51	
	Manche	//	7	//	5	12	//	749	//	87	836	//	14,734 85	//	1,089 75	15,824 60	
	Orne	//	4	//	8	12	//	338	//	143	481	//	6,348 25	//	2,430 75	8,779 00	
		1	15	//	26	42	419	1,495	//	591	2,055	13,728 00	28,948 48	//	10,818 63	53,495 11	
CAHORS	Gers	1	2	1	14	18	115	133	105	136	489	2,880 00	2,260 96	2,361 37	2,054 95	9,557 28	
	Lot	1	2	//	9	12	275	141	//	108	524	8,238 00	2,469 77	//	1,627 95	12,335 72	
	Lot-et-Garonne	//	5	1	15	21	//	217	36	306	559	//	4,674 82	774 92	6,676 81	12,126 55	
		2	9	2	38	51	390	491	141	550	1,572	11,118 00	9,405 55	3,136 29	10,359 71	34,019 55	
CLERMONT	Allier	1	2	//	6	9	142	74	//	101	317	4,267 50	1,400 54	//	1,927 50	7,595 54	
	Cantal	//	3	//	2	5	//	343	//	109	452	//	5,119 50	//	1,638 75	6,758 25	
	Haute-Loire	1	1	//	1	3	198	93	//	13	304	5,920 50	1,378 50	//	193 50	7,492 50	
	Puy-de-Dôme	1	5	//	10	16	332	336	//	138	806	9,894 00	5,941 61	//	3,343 87	19,179 48	
		3	11	//	19	33	672	846	//	361	1,879	20,082 00	13,840 15	//	7,103 62	41,025 77	

Suite du TABLEAU n° 1. *Développement des Recettes effectuées*

sur la rétribution universitaire de l'exercice 1837.

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION.					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAUX.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
CORSE	Corse	//	3	//	//	3	//	237	//	//	237	//	1,197f 25c	//	//	1,197f 25c	
DIJON	Côte-d'Or	1	7	//	16	24	220	372	//	272	864	7,151f 63c	7,290 57	//	6,124f 46c	20,566 66	
	Haute-Marne	//	5	//	5	10	//	390	//	72	462	//	8,076 71	//	1,129 38	9,206 09	
	Saône-et-Loire	//	8	1	12	21	//	486	40	189	715	//	10,546 81	789f 00c	3,418 25	14,754 06	
		1	20	1	33	55	220	1,248	40	533	2,041	7,151 63	25,914 09	789 00	10,372 09	44,526 81	
DOUAI	Nord	1	17	2	22	42	258	1,026	94	519	1,897	8,300 50	22,306 74	2,342 50	10,899 89	43,849 63	
	Pas-de-Calais	//	6	2	16	24	//	533	249	659	1,441	//	11,708 55	5,401 78	13,438 58	30,548 91	
		1	23	4	38	66	258	1,559	343	1,178	3,338	8,300 50	34,015 29	7,744 28	24,338 47	74,398 54	
GRENOBLE	Hautes-Alpes	//	3	//	//	3	//	159	//	//	159	//	2,350 50	//	//	2,350 50	
	Drôme	//	3	//	11	14	//	138	//	175	313	//	2,565 25	//	2,667 30	5,232 55	
	Isère	1	2	6	8	17	191	78	251	228	748	6,184 79	1,244 79	4,976 40	3,646 89	16,052 87	
		1	8	6	19	34	191	375	251	403	1,220	6,184 79	6,160 54	4,976 40	6,314 19	23,635 92	
LIMOGES	Corrèze	//	5	1	3	9	//	432	31	46	509	//	7,589 11	519 39	697 39	8,805 89	
	Creuse	//	1	1	4	6	//	102	167	69	338	//	1,626 22	3,330 00	1,140 08	6,096 30	
	Haute-Vienne	1	3	1	10	15	259	109	53	250	671	7,737 00	1,739 33	1,180 13	4,429 30	15,085 76	
		1	9	3	17	30	259	643	251	365	1,518	7,737 00	10,954 66	5,029 52	6,266 77	29,987 95	
LYON	Ain	//	2	1	11	14	//	114	20	306	440	//	2,202 85	345 60	5,043 52	7,591 97	
	Loire	//	3	//	4	7	//	188	//	29	217	//	3,018 30	//	437 75	3,456 05	
	Rhône	1	1	7	29	38	572	15	199	445	1,231	21,403 11	306 00	5,953 00	9,626 08	37,288 19	
		1	6	8	44	59	572	317	219	780	1,888	21,403 11	5,527 15	6,298 60	15,107 35	48,336 21	
METZ	Ardennes	//	3	//	8	11	//	206	//	92	298	//	4,639 80	//	1,521 34	6,161 14	
	Moselle	1	2	1	12	16	382	187	84	331	984	12,361 39	3,746 00	1,277 24	8,115 87	25,500 50	
		1	5	1	20	27	382	393	84	423	1,282	12,361 39	8,385 80	1,277 24	9,637 21	31,661 64	
MONTPELLIER	Aude	//	2	1	12	15	//	184	114	275	573	//	4,123 78	2,717 52	5,138 24	11,979 54	
	Aveyron	1	5	//	3	9	187	514	//	35	736	5,580 00	8,026 28	//	510 00	14,116 28	
	Hérault	1	6	//	17	24	362	497	//	267	1,126	11,682 06	9,772 56	//	4,875 63	26,330 25	
	Pyrénées-Orientales	//	2	//	5	7	//	190	//	172	362	//	4,402 30	//	3,004 60	7,406 90	
		2	15	1	37	55	549	1,385	114	749	2,797	17,262 06	26,324 92	2,717 52	13,528 47	59,832 97	
NANCY	Meurthe	1	5	//	12	18	335	368	//	215	918	10,877 75	7,317 83	//	4,409 17	22,604 75	
	Meuse	//	5	//	7	12	//	367	//	113	480	//	7,514 25	//	1,728 09	9,242 34	
	Vosges	//	5	//	4	9	//	336	//	56	392	//	6,255 33	//	877 22	7,132 55	
		1	15	//	23	39	335	1,071	//	384	1,790	10,877 75	21,087 41	//	7,014 48	38,979 64	
NIMES	Ardèche	1	1	2	1	5	168	44	306	17	535	5,031 00	870 29	5,483 70	292 15	11,677 14	
	Gard	1	4	//	14	19	283	224	//	143	650	9,223 47	5,426 43	//	2,959 91	17,609 81	
	Lozère	//	1	1	3	5	//	61	1	47	109	//	875 25	10 50	693 75	1,579 50	
	Vaucluse	1	4	//	10	15	138	180	//	92	410	4,447 62	3,540 47	//	1,454 51	9,442 60	
		3	10	3	28	44	589	509	307	299	1,704	18,702 09	10,712 44	5,494 20	5,400 32	40,309 05	

Suite du TABLEAU n° 1. *Développement des Recettes effectuées sur la rétribution universitaire de l'exercice 1837.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION.					DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
		COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
ORLÉANS	Indre-et-Loire	1	2	1	8	12	145	55	19	345	56	4,311f 00c	992f 72c	385f 56c	5,818f 23c	11,507f 51c	
	Loir-et-Cher	//	2	3	4	9	//	105	525	78	70	//	2,302 69	16,529 76	1,218 74	20,051 19	
	Loiret	1	1	1	14	17	164	44	36	419	66	5,289 37	992 25	817 36	8,385 54	15,484 52	
		2	5	5	26	38	309	204	580	842	1,935	9,600 37	4,287 66	17,732 68	15,422 51	47,043 22	
PARIS	Aube	//	1	//	12	13	//	167	//	239	406	//	3,696 03	//	4,146 70	7,842 73	
	Eure-et-Loir	//	3	1	7	11	//	214	96	137	447	//	4,873 98	1,449 00	2,860 34	9,183 32	
	Marne	1	4	//	14	19	249	302	//	263	814	8,076 23	5,675 58	//	6,136 82	18,888 63	
	Seine-et-Marne	//	4	1	10	15	//	255	196	219	670	//	5,015 78	7,880 00	3,567 34	16,463 12	
	Seine-et-Oise	1	2	3	31	37	225	94	93	1,156	1,568	8,373 68	2,136 56	3,205 58	22,138 85	35,854 67	
	Yonne	//	6	//	10	16	//	383	//	222	605	//	8,222 01	//	4,087 32	12,309 33	
		2	20	5	84	111	474	1,415	385	2,236	4,510	16,449 91	29,619 94	12,534 58	41,937 37	100,541 80	
	Seine. Paris	5	//	29	83	117	1,922	//	2,930	2,550	7,402	81,787 50	//	115,998 57	68,648 69	266,434 76	
	Seine. Banlieue	//	//	3	39	42	//	//	269	1,328	1,597	//	//	10,361 86	26,095 65	36,457 51	
		7	20	37	206	270	2,396	1,415	3,584	6,114	13,509	98,237 41	29,619 94	138,895 01	136,781 71	403,434 07	
PAU	Landes	//	3	//	2	5	//	327	//	30	357	//	6,386 20	//	428 25	6,814 45	
	Basses-Pyrénées	1	1	1	15	18	204	55	174	214	647	6,060 00	1,068 00	3,135 60	4,200 70	14,464 30	
	Hautes-Pyrénées	//	4	//	8	12	//	343	//	183	526	//	5,792 65	//	2,600 40	8,393 05	
		1	8	1	25	35	204	725	174	427	1,530	6,060 00	13,246 85	3,135 60	7,229 35	29,671 80	
POITIERS	Charente-Inférieure	//	4	//	15	19	//	376	//	467	843	//	9,145 51	//	9,061 47	18,206 98	
	Deux-Sèvres	//	4	2	8	14	//	217	192	173	582	//	4,476 26	3,604 40	3,276 62	11,357 28	
	Vendée	//	3	//	3	6	//	234	//	45	279	//	5,581 88	//	826 62	6,408 50	
	Vienne	1	3	//	8	12	333	103	//	183	619	9,955 50	1,847 49	//	3,529 01	15,332 00	
		1	14	2	34	51	333	930	192	868	2,323	9,955 50	21,051 14	3,604 40	16,693 72	51,304 76	
RENNES	Côtes-du-Nord	//	5	//	1	6	//	360	//	14	374	//	5,436 75	//	196 50	5,633 25	
	Finistère	//	5	2	3	10	//	563	234	60	857	//	8,638 00	6,692 20	951 50	16,281 70	
	Ille-et-Vilaine	1	4	2	7	14	411	129	141	351	1,032	13,355 86	2,086 75	2,657 40	6,562 05	24,662 06	
	Loire-Inférieure	1	2	1	16	20	215	115	36	603	969	7,005 41	2,132 00	686 00	9,765 98	19,589 39	
	Morbihan	1	5	//	6	12	124	466	//	173	763	3,718 50	9,672 00	//	2,726 65	16,117 15	
		3	21	5	33	62	750	1,633	411	1,201	3,995	24,079 77	27,965 50	10,035 60	20,202 68	82,283 55	
ROUEN	Eure	//	4	//	11	15	//	181	//	252	433	//	3,697 04	//	4,300 26	7,997 30	
	Seine-Inférieure	1	5	3	47	56	214	167	190	1,071	1,642	8,000 53	3,492 90	4,961 75	22,566 21	39,021 39	
		1	9	3	58	71	214	348	190	1,323	2,075	8,000 53	7,189 94	4,961 75	26,866 47	47,018 69	
STRASBOURG	Bas-Rhin	1	7	1	5	14	225	290	72	83	670	8,392 51	5,239 40	2,073 22	1,704 30	17,409 43	
	Haut-Rhin	//	6	//	7	13	//	432	//	109	541	//	6,922 25	//	1,761 61	8,683 86	
		1	13	1	12	27	225	722	72	192	1,211	8,392 51	12,161 65	2,073 22	3,465 91	26,093 29	
TOULOUSE	Ariége	//	3	//	4	7	//	292	//	88	380	//	5,132 50	//	1,424 25	6,556 75	
	Haute-Garonne	1	1	3	25	30	261	61	84	550	956	8,370 43	912 00	2,100 50	12,870 75	24,253 68	
	Tarn	//	2	6	7	15	//	217	460	178	855	//	4,328 08	13,021 55	2,942 87	20,292 51	
	Tarn-et-Garonne	//	3	2	5	10	//	162	112	65	339	//	2,604 96	3,394 40	1,116 75	7,116 11	
		1	9	11	41	62	261	732	656	881	2,530	8,370 43	12,977 55	18,516 45	18,354 62	58,219 05	

Suite du TABLEAU n° 1. *RÉCAPITULATION du développement de*

DÉSIGNATION DES ACADÉMIES.	NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS.					ÉLÈVES PASSIBLES DE LA RÉTRIBUTION.				
	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.	COLLÉGES royaux.	COLLÉGES communaux.	INSTITUTIONS.	PENSIONS.	TOTAL.
Aix	1	12	3	40	56	294	817	90	844	2,045
Amiens	1	10	2	51	64	169	677	123	950	1,919
Angers	1	19	1	15	36	202	1,169	5	243	1,619
Besançon	1	15	"	22	38	273	943	"	332	1,548
Bordeaux	1	8	5	62	76	444	681	269	1,327	2,721
Bourges	1	10	2	22	35	192	404	67	287	950
Caen	1	15	"	26	42	419	1,495	"	591	2,505
Cahors	2	9	2	38	51	390	491	141	550	1,572
Clermont	3	11	"	19	33	672	846	"	361	1,879
Corse	"	3	"	"	3	"	237	"	"	237
Dijon	1	20	1	33	55	220	1,248	40	533	2,041
Douai	1	23	4	38	66	258	1,559	343	1,178	3,338
Grenoble	1	8	6	19	34	191	375	251	403	1,220
Limoges	1	9	3	17	30	259	643	251	365	1,518
Lyon	1	6	8	44	59	572	317	219	780	1,888
Metz	1	5	1	20	27	382	393	84	423	1,282
Montpellier	2	15	1	37	55	549	1,385	114	749	2,797
Nancy	1	15	"	23	39	335	1,071	"	384	1,790
Nismes	3	10	3	28	41	589	509	307	299	1,704
Orléans	2	5	5	26	38	309	204	580	842	1,935
Pau	1	8	1	25	35	204	725	174	427	1,530
Poitiers	1	14	2	34	51	333	930	192	868	2,323
Rennes	3	21	5	33	62	750	1,633	411	1,201	3,995
Rouen	1	9	3	58	71	214	348	190	1,323	2,075
Strasbourg	1	13	1	12	27	225	722	72	192	1,211
Toulouse	1	9	11	41	62	261	732	656	881	2,530
	34	302	70	783	1,189	8,706	20,554	4,579	16,333	50,172
Paris .. Départements du ressort	2	20	5	84	111	474	1,415	385	2,236	4,510
Paris .. Seine. Paris	5	"	29	83	117	1,922	"	2,930	2,550	7,402
Paris .. Seine. Banlieue	"	"	3	39	42	"	"	269	1,328	1,597
TOTAUX	41	322	107	989	1,459	11,102	21,969	8,163	22,447	63,681

Recettes effectuées sur la rétribution universitaire de l'exercice 1837.

DROITS CONSTATÉS					OBSERVATIONS.
dans LES COLLÉGES royaux.	dans LES COLLÉGES communaux.	dans LES INSTITUTIONS.	dans LES PENSIONS.	TOTAL.	
11,017f 50c	17,908f 25c	2,680f 50c	17,113f 52c	48,719f 77c	
5,489 24	14,065 29	2,014 65	18,301 04	39,870 22	
6,581 24	22,178 08	85 00	4,044 46	32,888 78	
8,787 94	16,506 66	"	5,395 32	30,689 92	
16,518 66	15,093 11	7,134 26	28,683 56	67,429 59	
6,256 25	8,310 60	1,946 40	5,586 63	22,099 88	
13,728 00	28,948 48	"	10,818 63	53,495 11	
11,118 00	9,405 55	3,136 29	10,359 71	34,019 55	
20,082 00	13,840 15	"	7,103 62	41,025 77	
"	1,197 25	"	"	1,197 25	
7,151 63	25,914 09	789 00	10,672 09	44,526 81	
8,300 50	34,015 29	7,744 28	24,338 47	74,398 54	
6,184 79	6,160 54	4,976 40	6,314 19	23,635 92	
7,737 00	10,954 66	5,029 52	6,266 77	29,987 95	
21,403 11	5,527 15	6,298 60	15,107 35	48,336 21	
12,361 39	8,385 80	1,277 24	9,637 21	31,661 64	
17,262 06	26,324 92	2,717 52	13,528 47	59,832 97	
10,877 75	21,087 41	"	7,014 48	38,979 64	
18,702 09	10,712 44	5,494 20	5,400 32	40,309 05	
9,600 37	4,287 66	17,732 68	15,422 51	47,043 22	
6,060 00	13,246 85	3,135 60	7,229 35	29,671 80	
9,955 50	21,051 14	3,604 40	16,693 72	51,304 76	
24,079 77	27,965 50	10,035 60	20,202 68	82,283 55	
8,000 53	7,189 94	4,961 75	26,866 47	47,018 69	
8,392 51	12,161 65	2,073 22	3,465 91	26,093 29	
8,370 43	12,977 55	18,516 45	18,354 62	58,219 05	
284,018 26	395,416 01	111,383 56	313,921 10	1,104,738 93	
16,449 91	29,619 94	12,534 58	41,937 37	100,541 80	
81,787 50	"	115,998 57	68,648 69	266,434 76	
"	"	10,361 86	26,095 65	36,457 51	
382,255 67	425,035 95	250,278 57	450,602 81	1,508,173 00	

TABLEAU N° 2. — *DÉVELOPPEMENT des Recettes effectuées sur le Droit annuel universitaire pendant l'Exercice 1837.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits.			MONTANT DES DROITS DUS			OBSERVATIONS.
		Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	TOTAL.	
AIX	Alpes (Basses-)	1	4	5	100 00	166 65	266 65	
	Bouches-du-Rhône	2	24	26	200 00	1,166 67	1,366 67	
	Var	//	15	15	//	741 65	741 65	
		3	43	46	300 00	2,074 97	2,374 97	
AMIENS	Aisne	1	22	23	83 34	1,075 00	1,158 34	
	Oise	1	15	26	100 00	750 00	850 00	
	Somme	1	20	21	100 00	995 83	1,097 83	
		3	57	60	283 34	2,820 83	3,104 47	
ANGERS	Maine-et-Loire	1	5	6	100 00	237 50	337 50	
	Mayenne	//	4	4	//	200 00	200 00	
	Sarthe	//	7	7	//	350 00	350 00	
		1	16	17	100 00	787 50	887 50	
BESANÇON	Doubs	//	6	6	//	300 00	300 00	
	Jura	//	8	8	//	358 35	358 35	
	Saône (Haute-)	//	9	9	//	450 00	450 00	
		//	23	23	//	1,108 35	1,108 35	
BORDEAUX	Charente	2	21	23	216 67	1,041 67	1,258 34	
	Dordogne	//	15	15	//	745 83	745 83	
	Gironde	3	29	32	300 00	1,441 67	1,741 67	
		5	65	70	516 67	3,229 00	3,745 84	
BOURGES	Cher	2	6	8	200 00	300 00	500 00	
	Indre	//	7	7	//	350 00	350 00	
	Allier	//	9	9	//	450 00	450 00	
		2	22	24	200 00	1,100 00	1,300 00	
CAEN	Calvados	//	13	13	//	650 20	650 00	
	Manche	//	5	5	//	250 00	250 00	
	Orne	//	8	8	//	400 00	400 00	
		//	26	26	//	1,300 00	1,300 00	
CAHORS	Gers	1	19	20	100 00	941 06	1,041 66	
	Lot	//	11	11	//	550 00	550 00	
	Lot-et-Garonne	1	15	16	100 00	750 00	850 00	
		2	45	47	200 00	2,241 66	2,441 66	
CLERMONT	Allier	//	7	7	//	350 00	350 00	
	Cantal	//	2	2	//	100 00	100 00	
	Loire (Haute-)	//	1	1	//	50 00	50 00	
	Puy-de-Dôme	//	10	10	//	500 00	500 00	
		//	20	20	//	1,000 00	1,000 00	
CORSE	Corse	//	3	//	//	//	//	
DIJON	Côte-d'Or	//	18	18	//	900 00	900 00	
	Marne (Haute-)	//	6	6	//	266 66	266 66	
	Saône-et-Loire	1	14	15	100 00	614 53	714 58	
		1	38	39	100 00	1,781 24	1,881 24	
DOUAI	Nord	2	23	25	200 00	1,133 34	1,333 34	
	Pas-de-Calais	2	19	21	200 00	897 93	1,097 93	
		4	42	46	400 00	2,031 27	2,431 27	
GRENOBLE	Alpes (Hautes-)	//	//	//	//	//	//	
	Drôme	//	11	11	//	550 00	550 00	
	Isère	5	10	15	500 00	487 50	987 50	
		5	21	26	500 00	1,037 50	1,537 50	
LIMOGES	Corrèze	1	4	5	100 00	200 00	300 00	
	Creuse	1	5	6	100 00	250 00	350 00	
	Vienne (Haute-)	1	11	12	100 00	550 00	650 00	
		3	20	23	300 00	1,000 00	1,300 00	
LYON	Ain	1	11	12	100 00	550 00	650 00	
	Loire	//	5	5	//	250 00	250 00	
	Rhône	5	33	38	500 60	1,625 00	2,125 06	
		6	49	55	600 00	2,425 00	3,025 00	

Suite du TABLEAU N° 2. — *DÉVELOPPEMENT des Recettes effectuées sur le Droit annuel universitaire pendant l'Exercice 1837.*

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits.			MONTANT DES DROITS DUS			OBSERVATIONS.
		Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	TOTAL.	
METZ	Ardennes	//	10	10	//	500 00	500 00	
	Moselle	1	12	13	100 00	595 83	695 83	
		1	22	23	100 00	1,095 83	1,195 83	
MONTPELLIER	Aude	2	12	14	200 00	600 00	800 00	
	Aveyron	//	6	6	//	300 00	300 00	
	Hérault	//	17	17	//	850 00	850 00	
	Pyrénées-Orientales	//	5	5	//	254 16	254 16	
		2	40	42	200 00	2,004 16	2,204 16	
NANCY	Meurthe	//	12	12	//	600 00	600 00	
	Meuse	//	8	8	//	400 00	400 00	
	Vosges	//	4	4	//	200 00	200 00	
		//	24	24	//	1,200 00	1,200 00	
NIMES	Ardèche	2	1	3	200 00	50 00	250 00	
	Gard	//	15	15	//	752 08	752 08	
	Lozère	1	3	4	100 00	150 00	250 00	
	Vaucluse	//	11	11	//	550 00	550 00	
		3	30	33	300 00	1,502 08	1,802 08	
ORLÉANS	Indre-et-Loire	1	8	9	100 00	400 00	500 00	
	Loir-et-Cher	3	6	9	300 00	300 00	600 00	
	Loiret	1	15	16	100 00	750 00	850 00	
		5	29	34	500 00	1,450 00	1,950 00	
PARIS	Aube	//	13	13	//	650 00	650 00	
	Eure-et-Loir	1	8	9	100 00	400 00	500 00	
	Marne	//	14	14	//	695 83	695 83	
	Seine-et-Marne	1	10	11	100 00	500 00	600 00	
	Seine-et-Oise	3	34	37	300 00	1,612 49	1,912 49	
	Yonne	//	12	12	//	575 00	575 00	
	Seine — Paris	5	91	96	500 00	4,433 32	4,933 32	
	Seine — Paris	33	86	119	4,950 00	6,184 38	11,134 38	
	Seine — Banlieue	3	42	45	300 00	2,008 33	2,308 33	
		41	219	260	5,750 00	12,626 03	18,376 03	

CHEFS-LIEUX des ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits.			MONTANT DES DROITS DUS			OBSERVATIONS.
		Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	TOTAL.	
PAU	Landes	//	3	3	//	127 08	127 08	
	Pyrénées (Basses-)	1	17	18	100 00	852 09	952 09	
	Pyrénées (Hautes-)	//	9	9	//	416 67	416 67	
		1	29	30	100 00	1,395 84	1,495 84	
POITIERS	Charente-Inférieure	//	5	15	//	750 00	750 00	
	Sèvres (Deux-)	2	8	10	200 00	400 00	600 00	
	Vendée	//	3	3	//	150 00	150 00	
	Vienne	//	8	8	//	400 00	400 00	
		2	34	36	200 00	1,700 00	1,900 00	
RENNES	Côtes-du-Nord	//	2	2	//	100 00	100 00	
	Finistère	2	4	6	200 00	189 59	389 59	
	Ille-et-Vilaine	2	7	9	200 00	331 24	531 24	
	Loire-Inférieure	1	17	18	41 67	881 26	922 93	
	Morbihan	//	8	8	//	377 08	377 08	
		5	38	43	441 67	1,879 17	2,320 84	
ROUEN	Eure	//	11	11	//	550 00	550 00	
	Seine-Inférieure	4	52	56	337 50	2,579 16	2,916 66	
		4	63	67	337 50	3,129 16	3,466 66	
STRASBOURG	Rhin (Bas-)	1	5	6	100 00	250 00	350 00	
	Rhin (Haut-)	//	8	8	//	379 17	379 17	
		1	13	14	100 00	629 17	729 17	
TOULOUSE	Ariége	//	5	5	//	250 00	250 00	
	Garonne (Haute-)	3	32	35	283 33	1,562 52	1,845 85	
	Tarn	6	9	15	583 33	416 67	1,000 00	
	Tarn-et-Garonne	2	5	7	200 00	250 00	450 00	
		11	51	62	1,066 66	2,479 19	3,545 85	

Suite du TABLEAU N° 2. — *RÉCAPITULATION du Développement des Recettes effectuées sur le Droit annuel universitaire pendant l'Exercice 1837.*

DÉSIGNATION DES ACADÉMIES.	NOMBRE DES CHEFS D'ÉCOLE soumis aux droits.			MONTANT DES DROITS DUS			OBSERVATIONS.
	Chefs d'institution.	Maîtres de pension.	TOTAL.	par les chefs d'institution.	par les maîtres de pension.	TOTAL.	
Aix	3	43	46	300 00	2,074 97	2,374 97	
Amiens	3	57	60	283 34	2,820 83	3,104 17	
Angers	1	16	17	100 00	787 50	887 50	
Besançon	//	23	23	//	1,108 35	1,108 35	
Bordeaux	5	65	70	516 67	3,229 17	3,745 84	
Bourges	2	22	24	200 00	1,100 00	1,300 00	
Caen	//	26	26	//	1,300 00	1,300 00	
Cahors	2	45	47	200 00	2,241 66	2,441 66	
Clermont	//	20	20	//	1,000 00	1,000 00	
Corse	//	//	//	//	//	//	
Dijon	1	38	39	100 00	1,781 24	1,881 24	
Douai	4	42	46	400 00	2,031 27	2,431 27	
Grenoble	5	21	26	500 00	1,037 50	1,537 50	
Limoges	3	20	23	300 00	1,000 00	1,300 00	
Lyon	6	49	55	600 00	2,425 00	3,025 00	
Metz	1	22	23	100 00	1,095 83	1,195 83	
Montpellier	2	40	42	200 00	2,004 16	2,204 16	
Nancy	//	24	24	//	1,200 00	1,200 00	
Nîmes	3	30	33	300 00	1,502 08	1,802 08	
Orléans	5	29	34	500 00	1,450 00	1,950 00	
Pau	1	29	30	100 00	1,395 84	1,495 84	
Poitiers	2	34	36	200 00	1,700 00	1,900 00	
Rennes	5	38	43	441 67	1,879 17	2,320 84	
Rouen	4	63	67	337 50	3,129 16	3,466 66	
Strasbourg	1	13	14	100 00	629 17	729 17	
Toulouse	11	51	62	1,066 66	2,479 19	3,545 85	
	70	860	930	6,845 84	42,402 09	49,247 93	
Paris. Départements du ressort	5	91	96	500 00	4,433 32	4,933 32	
Paris. Seine. Paris	33	86	119	4,950 00	6,184 38	11,134 38	
Paris. Seine. Banlieue	3	42	45	300 00	2,008 33	2,308 33	
TOTAUX	111	1,079	1,190	12,595 84	55,028 12	67,623 96	

TABLEAU N° 3. — *Développement des Recettes effectuées sur les Produits des Facultés pendant l'exercice 1837.*

DÉSIGNATION des FACULTÉS DE DROIT.	NOMBRE moyen des élèves inscrits.	NOMBRE de certificats de capacité.	NOMBRE DE CERTIFICATS d'aptitude aux grades			NOMBRE DE DIPLÔMES des grades			MONTANT DES DROITS			
			de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.
Aix	156	9	30	31	2	34	46	1	9,345f	19,960f	3,480f	32,785f
Caen	147	19	28	22	3	29	33	1	8,865	18,290	2,676	29,831
Dijon	150	13	37	37	1	41	48	2	9,015	21,030	3,881	33,926
Grenoble	162	8	39	28	//	47	27	1	9,705	19,420	3,041	32,166
Poitiers	233	10	70	56	1	101	75	3	14,025	38,030	7,380	59,435
Rennes	232	12	74	50	1	62	47	1	13,905	35,190	4,536	53,631
Strasbourg	106	4	39	25	1	39	30	1	6,390	18,820	2,892	28,102
Toulouse	593	23	174	138	4	226	126	2	35,865	88,140	14,280	138,285
	1,779	98	491	387	13	579	432	12	107,115	258,880	42,166	408,161
Paris	2,935	72	724	662	37	725	662	37	176,175	459,550	59,667	695,392
Totaux	4,714	170	1,215	1,049	50	1,304	1,094	49	283,290	718,430	101,833	1,103,553

FACULTÉS DE MÉDECINE.	NOMBRE moyen des élèves inscrits.	NOMBRE		NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
		d'examens.	de thèses.	de pharmacien.	d'officier de santé.	de docteur.	d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.
Paris	1,742	3,307	419	176	147	424	458,933f00c	126,505f	64,685f	650,123f00c
Montpellier	427	1,425	186	111	112	148	159,613 00	54,840	25,955	240,408 00
Strasbourg	165	292	21	44	37	24	46,615 07	10,125	6,450	63,190 07
Totaux	2,334	5,024	626	331	296	596	665,161 07	191,470	97,090	953,721 07

FACULTÉS DE THÉOLOGIE.	NOMBRE D'EXAMENS			NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.
Aix	//	//	1	//	//	1	//	10f	50f	60f
Bordeaux	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Lyon	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Paris	1	//	//	//	//	//	//	10	//	10
Rouen	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
Toulouse	//	//	//	//	//	//	//	//	//	//
	1	//	1	//	//	1	//	20	50	70
Montauban (protestante)	6	//	//	6	//	//	//	60	90	150
Strasbourg (protestante)	21	1	1	21	2	2	//	230	445	675
Totaux	28	1	2	27	2	3	//	310	585	895

Suite du TABLEAU N° 3. — *Développement des Recettes effectuées sur les Produits des Facultés pendant l'exercice 1837.*

	NOMBRE D'EXAMENS			NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
FACULTÉS DES SCIENCES.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.
CAEN	15	3	//	16	1	//	12f	432f	612f	1,056f
DIJON	5	//	//	7	1	//	//	120	293	413
GRENOBLE	10	1	1	9	1	1	//	312	432	744
LYON	12	1	//	11	1	//	12	312	432	756
MONTPELLIER	46	//	//	33	//	//	//	1,104	1,193	2,297
STRASBOURG	24	1	//	11	1	//	18	600	432	1,050
TOULOUSE	43	6	//	28	1	//	60	1,176	1,049	2,285
	155	12	1	115	6	1	102	4,056	4,443	8,601
PARIS	199	27	5 1/2	103	17	6	276	5,688	4,752	10,716
TOTAUX	354	39	6 1/2	218	23	7	378	9,744	9,195	19,317
FACULTÉS DES LETTRES.										
BESANÇON	131	5	//	79	1	//	36	3,264	2,880	6,180
CAEN	104	7	1	67	8	1	165	2,712	2,777	5,654
DIJON	161	//	//	147	//	//	//	3,864	5,302	9,166
STRASBOURG	94	8	1	29	5	1	102	2,496	1,316	3,914
TOULOUSE	364	12	//	186	9	//	120	9,024	7,030	16,174
	854	32	2	508	23	2	423	21,360	19,305	41,088
PARIS	2,105	30	1	1,292	7	1	228	51,288	46,936	98,452
TOTAUX	2,959	62	3	1,800	30	3	651	72,648	66,241	139,540
COMMISSIONS D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT ÈS LETTRES.										
AMIENS	76	//	//	52	//	//	//	1,824	1,872	3,696
ANGERS	119	//	//	76	//	//	//	2,856	2,746	5,602
BORDEAUX	147	//	//	98	//	//	//	3,528	3,538	7,066
BOURGES	58	//	//	28	//	//	//	1,392	1,008	2,400
CAHORS	109	//	//	70	//	//	//	2,616	2,525	5,141
CLERMONT	147	//	//	146	//	//	//	3,528	5,271	8,799
CORSE	5	//	//	3	//	//	//	120	108	228
DOUAI	159	//	//	114	//	//	//	3,816	4,104	7,920
GRENOBLE	155	//	//	68	//	//	//	3,720	2,448	6,168

Suite du TABLEAU N° 3. — *Développement des Recettes effectuées sur les Produits des Facultés pendant l'exercice 1837.*

COMMISSIONS D'EXAMEN POUR LE BACCALAURÉAT ÈS LETTRES. (Suite.)	NOMBRE D'EXAMENS			NOMBRE DE DIPLÔMES			MONTANT DES DROITS			
	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	de bachelier.	de licencié.	de docteur.	d'inscriptions.	d'examens.	de diplômes.	TOTAL.
Limoges	81	"	"	55	"	"	"	1,944f	1,980f	3,924f 00c
Lyon	160	"	"	99	"	"	"	3,840	3,564	7,404 00
Marseille	143	"	"	85	"	"	"	3,432	3,060	6,492 00
Metz	44	"	"	44	"	"	"	1,056	1,584	2,640 00
Montpellier	204	"	"	111	"	"	"	4,896	4,021	8,917 00
Nancy	149	"	"	99	"	"	"	3,576	3,564	7,140 00
Nîmes	122	"	"	89	"	"	"	2,928	3,204	6,132 00
Orléans	104	"	"	151	"	"	"	2,496	5,436	7,932 00
Pau	67	"	"	33	"	"	"	1,608	1,188	2,796 00
Poitiers	172	"	"	105	"	"	"	4,128	3,795	7,923 00
Rennes	266	"	"	300	"	"	"	6,384	10,830	17,214 00
Rodez	38	"	"	29	"	"	"	912	1,044	1,956 00
Rouen	92	"	"	80	"	"	"	2,208	2,885	5,093 00
Totaux	2,617	"	"	1,935	"	"	"	62,808	69,775	132,583 00
Report des totaux des facultés	2,959	62	3	1,800	30	3	651f00c	72,648	66,241	139,540 00
Totaux pour les facultés et les commissions des lettres	5,576	62	3	3,735	30	3	651 00	135,456	136,016	272,123 00

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES PRODUITS DES FACULTÉS.

Facultés de droit	283,290 00	718,430	101,833	1,103,553 00
Facultés de médecine	665,161 07	191,470	97,090	953,721 07
Facultés de théologie	"	310	585	895 00
Facultés des sciences	378 00	9,744	9,195	19,317 00
Facultés des lettres	651 00	135,456	136,016	272,123 00
Totaux	949,480 07	1,055,410	344,719	2,349,609 07

TABLEAU N° 4. — *Développement des recettes effectuées sur la dotation de l'Université pendant l'exercice 1837.*

ACADÉMIES.	DÉPARTEMENTS.	NATURE DES RENTES ET DOMAINES.	RECETTES EFFECTUÉES.
ANGERS	Mayenne	Forêt de Bellebranche	12,105f 08c
	Sarthe	Deux rentes foncières	27 07
BESANÇON	Jura	Une rente foncière	11 85
CAEN	Calvados	Quatre rentes foncières	100 26
CORSE	Corse	Une rente foncière	64 00
DIJON	Côte-d'Or	Loyer de caves dépendant de l'ancienne académie de Dijon	100 00
MONTPELLIER	Aude	Loyers des bâtiments de l'ancien collége de Limoux	400 00
	Hérault	Vente d'arbres provenant du jardin botanique de la faculté des sciences de Montpellier	1,051 00
NANCY	Meurthe	Caves dépendant des bâtiments de l'académie	90 00
NÎMES	Vaucluse	Trois rentes foncières	115 58
PARIS	Seine	Dépendances du collége Louis-le-Grand et maison attenant à la faculté de médecine	3,704 22
	Seine-et-Marne	Un pré	23 75
PAU	Pyrénées (Basses-)	Bâtiments de l'ancien collége de Lescar	199 00
POITIERS	Deux-Sèvres	Une rente foncière	94 80
	Vienne	Une rente foncière	4 38
STRASBOURG	Rhin (Haut-)	Intérêts dus sur les capitaux non payés de rentes rachetées	5 52
TOULOUSE	Garonne (Haute-)	Deux maisons à Toulouse	1,230 00
			19,326 51
		Rente 5 p. 0/0 sur l'État	521,088 00
		TOTAL	540,414 51

Récapitulation des Droits constatés et recouvrés sur les Produits universitaires, pendant l'Exercice 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS constatés à la charge des REDEVABLES de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTES à recouvrer sur LES DROITS constatés.
Rétribution	Collèges royaux		382,255f 67c	382,255f 67c	"
	Collèges communaux		425,035 95	425,035 95	"
	Institutions		250,278 57	250,278 57	"
	Pensions		450,602 81	450,602 81	"
Droit annuel			67,623 96	67,623 96	"
Produits des facultés.	Facultés de droit	Inscriptions	283,290 00	283,290 00	"
		Examens	718,430 00	718,430 00	"
		Diplômes	101,833 00	101,833 00	"
	Facultés de médecine	Inscriptions	665,161 07	665,161 07	"
		Examens	191,470 00	191,470 00	"
		Diplômes	97,090 00	97,090 00	"
	Facultés de théologie, des sciences et des lettres	Inscriptions	1,029 00	1,029 00	"
		Examens	145,510 00	145,510 00	"
		Diplômes	145,796 00	145,796 00	"
Dotation	Produit d'arrérages de rentes		521,088 00	521,088 00	"
	——— de domaines		19,326 51	19,326 57	"
			4,465,820 54	4,465,820 54	"

RÉSUMÉ.

Rétribution	1,508,173f 00c	1,508,173f 00c	"
Droit annuel	67,623 96	67,623 96	"
Produits des facultés	2,349,609 07	2,349,609 07	"
Dotation	540,414 51	540,414 51	"
	4,465,820 54	4,465,820 54	"

État comparatif des Produits universitaires pour les exercices 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1837.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1836.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837. En plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837. En moins.	EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES DE L'EXERCICE 1837.
Rétributions	des collèges royaux	382,255f 67c	371,667f 09c	10,588f 58c	//	Augmentation produite par l'accroissement du nombre des élèves, qui ne peut être attribué qu'au développement et à l'amélioration des études dans ces établissements.
	des collèges communaux	425,035 95	435,957 22	//	10,921f 27c	Diminution occasionnée par la création d'un assez grand nombre d'écoles primaires supérieures placées en général dans les mêmes villes que les collèges, et dont la concurrence se fera de plus en plus sentir.
	des institutions	250,278 57	246,250 94	4,027 63	//	Accroissement dans le nombre des établissements et dans celui des élèves.
	des pensions	450,602 81	446,493 69	4,109 12	//	
Droit annuel	des chefs d'institutions	12,595 84	12,289 57	306 27	//	Il y a eu en 1837 deux chefs d'institution et seize maîtres de pension de plus qu'en 1836.
	des maîtres de pensions	55,028 12	53,969 07	1,059 05	//	
Produits des facultés	de droit	1,103,553 00	1,155,502 00	//	51,949 00	Diminution dans le nombre des étudiants, qui n'atteint cependant que la moitié de l'augmentation de l'année 1836, comparativement à l'année 1835.
	de médecine	953,721 07	833,999 08	119,721 99	//	Augmentation accidentelle produite par l'ordonnance du 9 août 1836, qui a obligé les étudiants retardataires à compléter le nombre d'examens en rapport avec leurs inscriptions.
	de théologie	895 00	875 00	20 00	//	Produits stationnaires.
	des sciences	19,317 00	8,549 00	10,768 00	//	Obligation imposée aux élèves en médecine de justifier du diplôme de bachelier ès sciences.
	des lettres	272,123 00	255,875 00	16,248 00	//	Accroissement accidentel dans le nombre des candidats examinés par les commissions des lettres.
Dotation de l'université	Rentes 5 p. 0/0	521,088 00	521,088 00	//	//	
	Domaines	19,326 51	21,379 00	//	2,052 49	Coupe de bois d'un moindre produit en 1836 qu'en 1837.
				166,848 64	64,922 76	
		4,465,820 54	4,363,894 66	En plus... 101,925 88		

RÉCAPITULATION SUIVANT LES DIVISIONS DU BUDGET.

Rétributions	1,508,173 00	1,500,368 94	7,804 06	//	
Droit annuel	67,623 96	66,258 64	1,365 32	//	
Produits des facultés	2,349,609 07	2,254,800 08	94,808 99	//	
Dotation de l'université	540,414 51	542,467 00	//	2,052 49	
			103,978 37	2,052 49	
	4,465,820 54	4,363,894 66	En plus... 101,925 88		

DÉVELOPPEMENTS

SUR

LES PRODUITS DIVERS DU BUDGET.

NOTE

Sur les Produits divers du Budget de l'exercice 1837.

Indépendamment des principales branches de contributions qui forment le revenu de l'État, les ressources des budgets s'accroissent encore de plusieurs natures de recettes, qu'on est dans l'usage de réunir sous la désignation générale de *Produits divers*.

On va faire connaître sommairement les principaux produits d'où elles proviennent :

Produits de revenus publics.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies et médailles. Cette nature de recette est classée dans le budget parmi les *Produits divers*, mais elle fait l'objet d'un compte spécial qui est publié dans la première partie du compte des finances de l'année 1838, et auquel il est nécessaire de se reporter. Le bénéfice acquis au trésor résulte, 1° des tolérances en faible accordées sur le titre et le poids des monnaies, et qui établissent une différence entre la valeur réelle dont il est tenu compte aux directeurs de la fabrication et la valeur nominale pour laquelle les espèces sont mises en circulation; 2° de la vente des médailles et jetons qui sont livrés au public d'après un tarif supérieur au prix de fabrication.

Produits des mines. Les redevances fixes et proportionnelles des mines, primitivement établies par la loi du 21 avril 1810, et qui constituent une contribution spéciale, indépendante de la contribution foncière dont se trouvent déjà frappés les terrains occupés par les mines, se perçoivent d'après les rôles dressés par les directeurs des contributions directes et mis en recouvrement à la charge des propriétaires et concessionnaires des mines. Les produits extraordinaires proviennent de la taxe imposée pour droit de permission d'établissements d'usines propres à l'exploitation des mines.

Droit de vérification des poids et mesures. Une ordonnance royale du 18 décembre 1825 a rattaché ce produit au budget de l'État. Il faisait autrefois partie des cotisations municipales affectées aux besoins particuliers des départements; la rentrée s'en opère actuellement sur des rôles dressés par les directeurs des contributions directes.

Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine. Cette recette, qui appartenait autrefois et profitait à la caisse des invalides de la marine, est versée actuellement au trésor et appliquée au budget, d'après le vœu qu'en a émis la Chambre des Députés en votant la loi du budget des recettes de l'année 1830.

Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. Depuis l'année 1831, le produit des pensions et rétributions des élèves des écoles militaires est porté dans les budgets de l'État, comme les autres revenus publics, et recouvré par les agents ordinaires de la perception.

Produits de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères. Le produit de la taxe des passe-ports et des légalisations d'actes, perçu par le ministère des affaires étrangères, était employé, antérieurement à l'année 1831, à donner des secours à des personnes qui n'avaient pas de

titres à obtenir des pensions; mais d'après le vœu émis par la commission chargée de l'examen du projet de loi portant règlement définitif de l'exercice 1828, ce produit est actuellement versé au trésor public et porté en recette au budget. L'agent qui le perçoit au ministère des affaires étrangères, est devenu préposé du département des finances et justiciable de la Cour des Comptes, à partir de l'exercice 1838.

Ressources locales extraordinaires des départements. Ces ressources, comprises aux budgets départementaux et spécialement affectées à leurs besoins, concourent, avec les fonds des contributions directes, à l'acquittement des dépenses variables des départements.

Elles sont réalisées par les receveurs généraux des finances et inscrites provisoirement, au moyen d'un compte intermédiaire, au crédit du ministre de l'intérieur, auquel il en est, chaque trimestre, donné connaissance. D'après cette information, il détermine l'exercice qui doit en profiter et par ses ordonnances de délégation, il en met le montant à la disposition des préfets. Les sommes ainsi ordonnancées sont alors transportées par la comptabilité générale des finances, du compte intermédiaire précité, aux produits divers du budget du même exercice, et le solde restant à employer demeure classé dans la dette flottante du trésor. (Voir la 1re partie du compte des finances.) Ce régime spécial de comptabilité est susceptible d'éprouver ultérieurement des modifications, d'après les prescriptions de la loi du 10 mai 1838 sur l'administration départementale.

Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires. Ces produits se composent généralement de subventions fournies par les communes pour l'entretien des écoles normales; de prix de bourses créées par des communes, des associations ou des particuliers; de compléments de bourses à payer par les familles des élèves; de dons, legs, donations, etc. Ils sont portés au budget depuis l'année 1835, et viennent en augmentation des fonds alloués par l'État et les départements pour les dépenses des écoles normales.

Produit de la taxe des brevets d'invention. Ce produit, dont le montant était précédemment à la disposition du ministère de l'intérieur, ne figurait pas dans les recettes de l'État, et c'est à partir de l'exercice 1834 qu'il a été compris dans les prévisions des budgets.

Recettes applicables aux dépenses de l'Hôtel des invalides de la guerre. Ces recettes, qui proviennent de la retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses de la guerre, étaient attribuées spécialement à la dotation des invalides de la guerre; elles ont été rattachées au budget de l'État par la loi de finances du 21 avril 1832.

Recouvrement d'obligations souscrites par diverses villes en remplacement de l'impôt sur les boissons. Ces obligations ont été souscrites par diverses villes pour le payement de droits mis à leur charge sur les boissons, par suite d'interruption dans la perception de ce produit. Comme elles ne sont recouvrables qu'à des époques postérieures à celles de la clôture des exercices auxquels les droits se rapportaient, leur réalisation forme une ressource pour l'exercice courant, où cette recette devient l'objet d'un article distinct au chapitre des produits divers.

Dixième du produit net de l'octroi de l'île de Corse. L'impôt sur les boissons n'ayant point été établi dans l'île de Corse, il a été remplacé par le prélèvement d'un dixième sur le produit des octrois des diverses communes de ce département.

Fonds avancés par divers propriétaires pour opérations cadastrales. Les communes et les propriétaires de biens-fonds ont été autorisés, par une ordonnance royale du 3 octobre 1821, à faire au trésor public l'avance des fonds nécessaires pour l'achèvement anticipé des travaux du cadastre parcellaire. Le versement de ces fonds, qui décroissent chaque année au fur et à mesure que les travaux du cadastre

approchent de leur terme, est porté en recette au budget et rattaché aux services spéciaux dont les crédits se règlent, conformément à l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, d'après le montant des ressources réalisées.

Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville. Le conseil général du département de la Dordogne et celui de la ville de Bergerac ont pris l'engagement, dans le cas où le produit du péage du pont de cette ville n'atteindrait pas la somme de 63,000 francs, de faire verser au trésor public la moitié de la différence pendant la durée du temps déterminé par la loi pour la concession de ce pont.

Produit de la vente d'immeubles dont l'aliénation a été autorisée par diverses lois spéciales. Les lois des 13 et 15 mai 1825 et 21 mai 1826 ont autorisé la vente de divers immeubles, dont le produit a été affecté à des dépenses spéciales. L'origine, la destination et la situation des recettes de cette nature sont expliquées dans le compte spécial relatif à l'exécution desdites lois, qui est joint au compte des finances de l'année 1832. (Voir page 378.) Les dépenses auxquelles ces produits demeuraient affectés étant entièrement soldées, et les recettes successivement réalisées, ne portant plus que sur les sommes dont les adjudicataires des immeubles avaient été constitués reliquataires envers le trésor, à l'époque du 31 décembre 1832, il a paru inutile de continuer à publier un compte spécial de cette ressource temporaire, qui ne ferait que reproduire des faits déjà connus. Il est au surplus facile de connaître la situation réelle des adjudicataires envers le trésor, en rapprochant les résultats présentés dans le compte de 1832, des recettes effectuées depuis cette dernière année et qui décroissent naturellement avec la créance du trésor.

Recettes sur débets de comptables. Les recettes sur débets sont de deux natures : 1° les recettes provenant des débets poursuivis par l'agence judiciaire du trésor, mais qui n'ont pas été constatés préalablement dans l'actif de l'administration des finances comme créances à recouvrer, parce qu'étant applicables à des agents des ministères ordonnateurs, ils ne présentaient pas de détournements de fonds ou de valeurs résultant de ses comptes ; 2° on classe également sous la même désignation le montant des débets et accroissements de débets résultant, soit d'injonctions de la cour des comptes, soit de vérifications administratives, à la charge de comptables des finances, parce que ces débets et accroissements constituent, au profit de l'exercice courant, une nouvelle ressource dont n'ont point profité les budgets des exercices précédents.

Produits divers provenant des Ministères.

L'ordonnance royale du 14 septembre 1822 et celle du 31 mai 1838 portant règlement général sur la comptabilité publique, ayant interdit aux ministres d'accroître, par aucune recette particulière, le montant de leurs crédits législatifs, les rentrées qu'ils procurent au trésor sont classées sous la désignation de *produits divers provenant des ministères*. Les recettes de cette nature comprennent le prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement ; le produit de loyers de maisons et vente de terrains appartenant à l'État ; la vente des cartes du dépôt de la guerre et de la marine ; les remplacements d'effets perdus par des militaires ; le produit de compensation de valeurs données en payement des dépenses du budget, etc., etc. On classe encore sous la même désignation les reversements de fonds effectués dans les caisses du trésor par suite de trop payé sur les dépenses des ministères ; mais le montant de cette dernière recette n'est définitivement connu que lors de la clôture de l'exercice, attendu que, jusqu'à cette époque, ces reversements sont susceptibles d'être repris par les ministères et portés en déduction des payements qui les ont nécessités. Le prix des objets mobiliers et immobiliers appartenant aux ministères et vendus par l'entremise des receveurs de l'enregistrement faisait aussi partie de cette catégorie de recettes ; mais, depuis l'exercice 1837, il a été rattaché aux produits des domaines (voir pages 84 et 85).

Produits extraordinaires.

Intérêts de la créance sur l'Espagne. Les intérêts de la créance sur l'Espagne, qui ne constituent qu'une ressource temporaire, sont de nature à diminuer chaque année, au fur et à mesure de l'amortissement du capital. (Voir dans la première partie du compte des finances les détails publiés à l'appui du bilan du trésor sur le montant et la situation actuelle de cette créance.) Toutefois, comme le gouvernement Espagnol a cessé, depuis l'année 1834, de verser au trésor le montant de l'indemnité de quatre millions qu'il s'était engagé à payer, tant pour l'amortissement successif du capital de sa créance que pour les intérêts des sommes restant dues, on s'est borné, à partir du budget de 1835, à inscrire dans le compte de chaque exercice, à titre de *droit constaté,* le montant annuel des intérêts échus, en les faisant ensuite figurer parmi les restes à recouvrer, sauf à en appliquer la recette au budget de l'exercice courant, lorsque l'Espagne les soldera matériellement.

Produit de la rente de l'Inde. La recette portée au budget sous ce titre est l'expression de l'indemnité annuelle de 4 lacks de roupies sicka, équivalant à un million, que la Compagnie anglaise s'est obligée à payer au gouvernement français, pour prix de l'abandon des droits qu'avait ce gouvernement, en vertu des traités, 1° d'exporter au Bengale l'excédant du produit des salines de Pondichéry, jusqu'à concurrence d'une quantité déterminée; 2° d'acheter à Patna et à Bénarès trois cents caisses d'opium qu'il faisait revendre pour son compte à Chandernagor et à Calcutta. Le produit de l'Inde, compris originairement parmi les recettes du budget, avait été ensuite laissé à la disposition immédiate du ministre de la marine, qui en faisait appliquer sur les lieux le montant aux besoins de la colonie; mais la loi du 21 avril 1832 l'a définitivement rattaché au budget de l'État. Comme on l'a dit dans le compte de 1837, la rente d'une année, qui, d'abord n'était portée en recette qu'au budget de l'année suivante, se trouve appliquée, depuis 1835, d'après les dispositions adoptées à cet effet, au budget de l'exercice auquel elle se rapporte. D'un autre côté, il était résulté du mode de réalisation de ladite rente, que la ressource n'en figurait chaque année au budget de l'État que pour une somme fixe d'un million, quel qu'eût été son produit réel d'après le cours des changes; mais, à la suite d'observations dont cette recette avait été plusieurs fois l'objet dans les discussions des chambres, les départements de la marine et des finances se sont concertés pour qu'à partir de l'exercice 1836, l'administration de la colonie de Bourbon, chargée de réaliser dans l'Inde l'indemnité annuelle payée au Gouvernement français, comptât désormais intégralement du produit de cette réalisation. La rente de l'année 1836 a, en conséquence, procuré la rentrée d'une somme totale de 1,029,529 francs 57 centimes: toutefois, l'appoint de 29,529 francs 57 centimes n'ayant été versé au trésor que tardivement, on n'a pu en appliquer le montant au budget de l'exercice 1836, et il en a été fait recette, sous un titre distinct, au budget de l'exercice suivant. Ainsi le budget de 1837, crédité de la somme de 1,000,000 francs à laquelle se sont élevés les versements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de cet exercice, sur le produit de la rente de la même année, a profité en outre de celle de 29,529 fr. 57 cent. à titre de complément provenant de la réalisation de la rente de l'Inde pour l'année 1836, de même que l'exercice 1838 verra ses ressources s'accroître du complément de la rente de 1837.

Produits et revenus de l'Algérie. Les recettes de cette nature sont développées dans un compte spécial qui fait partie du premier volume du compte des finances de l'année 1838.

Recouvrements sur prêts au commerce. Les prêts effectués aux divers négociants et manufacturiers, en exécution de la loi du 17 octobre 1830, ayant été alloués en dépense au budget de l'exercice 1830, les rentrées successives que le trésor réalise sur les prêts de cette nature sont ajoutées aux ressources des budgets des exercices courants. (Voir le compte spécial publié dans la première partie du compte des finances de 1838.)

Bénéfices réalisés par la caisse des dépots et consignations. Les bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations jusqu'au 31 décembre 1834, ont été l'objet de trois prélèvements montant ensemble à 19 millions, dont les lois de finances ont fait profiter le budget de 1823 pour 6 millions, le budget de 1831 pour 8 millions, et le budget de 1834 pour 5 millions; et le solde des bénéfices de cette période, montant à 2,586,164 francs 98 centimes, a ensuite été appliqué au budget de l'exercice 1836 : ces divers prélèvements se sont élevés à 21,586,164 francs 98 centimes. Depuis 1835, les bénéfices présumés devoir être obtenus par la caisse des dépôts et consignations pendant chaque année ont été prévus en recette au budget de la même année, et ladite caisse a eu à verser au trésor le montant de ceux qu'elle a déclaré avoir réellement effectués, savoir : pour 1835, la somme de 1,296,416 fr. 64 cent.; pour 1836, celle de 1,302,821 fr. 06 cent., et pour 1837, celle de 224,781 fr. 91 cent.

Recouvrement sur l'avance faite en 1830, aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti. En vertu d'une ordonnance royale du 30 novembre 1830, il a été fait par le trésor public à la compagnie adjudicataire de l'emprunt d'Haïti, une avance de la somme de 4,848,904 fr. 66 cent., qui a été portée en dépense au budget de l'exercice 1830. (Voir le compte des finances de l'année 1831, page 200.) Les versements que le gouvernement d'Haïti a effectués successivement au trésor en remboursement de cette avance ont profité aux budgets des exercices courants : ils se sont élevés, pendant l'année 1837, à la somme de 1,825,000 francs. Le trésor avait reçu précédemment 2,663,000 francs, et il ne lui restait plus à recouvrer, au 1er janvier 1838, que 360,904 francs 66 centimes, qui ont été soldés pendant cette dernière année et appliqués au budget de l'exercice 1838.

Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine et produit de saisies faites dans la même ville. Ces recettes extraordinaires résultent de l'occupation de la ville de Constantine et se composent de saisies de caisses publiques, de sommes trouvées dans les habitations des agents de l'ancien gouvernement, de la contribution frappée sur la ville, et enfin de remises, par les tribus alliées, de prises faites sur l'ennemi.

Recettes de diverses origines.

Recettes accidentelles. Indépendamment des trois principales espèces de recettes qui viennent d'être indiquées, il est effectué, chaque année, au trésor public, des versements à différents titres dont la cause accidentelle et la nature variable n'admettent pas les explications que la présente note a pour objet de donner sur les *produits divers* habituellement recouvrés. Cependant on citera particulièrement deux recettes accidentelles faites en 1837 : l'une, de 38,639 francs 50 centimes, montant de versements effectués, pendant cette dernière année, sur la contribution extraordinaire imposée en 1836 à la ville de Tlemcen, pour laquelle une somme de 29,200 francs 40 centimes a déjà été portée en recette au budget de 1836, et l'autre, de 17,000 francs, pour le produit de la vente de la nouvelle édition du *Codex medicamentarius*.

Amendes et Confiscations.

Ainsi qu'on l'a fait observer, pages 233 et 234 du compte précédent, la loi de finances de 1838 ayant décidé qu'à partir de ce dernier exercice, les produits des amendes et confiscations seraient rattachés à chaque branche de revenus d'où ils proviennent, on a cru convenable de faire l'application de cette mesure d'ordre dès l'année 1837, et des virements d'écritures ont en conséquence eu lieu, pour comprendre dans les produits divers de 1836, le solde non réparti au 31 décembre de ladite année, des

amendes et confiscations en matières de douanes et de contributions indirectes, qui se trouvait inscrit, en dehors du budget, parmi les opérations du service de trésorerie. Il n'y a plus eu lieu, en conséquence, de reproduire, pour l'exercice 1837, le tableau publié dans les comptes antérieurs (voir pages 248 et 249 de celui de l'exercice 1836), et dont l'objet était de développer et de rapprocher les recettes et les dépenses résultant du recouvrement et de l'emploi des recettes spéciales de cette origine.

Résumé des produits divers.

On publie, à la suite de la présente note, deux tableaux qui développent, l'un par nature principale de recette, l'autre par départements, les produits réalisés sur l'exercice 1837 jusqu'à la clôture de cet exercice.

Ces développements présentent les résultats ci-après :

Produits de divers revenus publics	7,907,267f 28c
Produits divers provenant des ministères	931,559 33
Produits extraordinaires	6,242,121 63
Recettes de diverses origines	145,338 90
TOTAL	15,226,287 14

Comparaison des recettes des exercices 1837 et 1836.

Un tableau qui se trouve aux pages 278 à 281 compare, pour chaque article de recette, les recouvrements effectués sur les produits divers des exercices 1837 et 1836, explique les causes des différences ressortant de cette comparaison, et se résume ainsi qu'il suit :

Les produits divers de l'exercice 1837 ont donné lieu à une recette de	15,226,287f 14c
Ceux de l'exercice 1836 s'étaient élevés à	20,721,676 11
Il y a eu, par conséquent, diminution en 1837 de	5,495,388 97

Cette différence s'explique par les rapprochements ci-après :

1° Plus-value des recettes de 1837 comparées aux recettes semblables de 1836.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	284f 63c	
Produits des mines	48,371 48	
Droits de vérification des poids et mesures	9,500 26	
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	79,860 77	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	73,535 20	
Produit de la taxe des brevets d'invention	55,536 95	
Recettes de débets de comptables et autres, compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances	47,633 03	1,661,469f 88c
Produit de la rente de l'Inde	29,529 57	
Produits et revenus de l'Algérie	239,806 59	
Recouvrement sur l'avance faite aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,062,000 00	
Recettes de diverses origines	15,411 40	
A reporter		1,661,469 88

Report.....		1,661,469f 88c
2° Produits de 1837 qui n'ont pas présenté de recouvrements en 1836.		
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État.....	1,118f 86c	
Recouvrements d'avances faites à diverses villes.....	17,095 50	
Restitution à l'État de la valeur des exploitations effectuées dans une vente de bois annulée.....	31,045 79	217,412 38
Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine.....	62,272 80	
Produit de saisies faites à Constantine.....	88,879 43	
Produit de la vente de la nouvelle édition du *Codex medicamentarius*.	17,000 00	
ENSEMBLE.....		1,878,882 26

A DÉDUIRE :

3° Moins-value des recettes de 1837, comparées aux recettes semblables de 1836.		
Produit du visa des passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères.....	6,955f 00c	
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales.....	947,255 12	
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires.....	39,371 32	
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre.....	10,000 62	
Obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de droits sur les boissons.....	6,704 06	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales.....	14,754 01	
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville.	9,053 28	3,138,142f 33c
Produits divers provenant des ministères.....	90,368 84	
Produit de compensation de valeur données en payement de dépenses du budget.....	145,820 05	
Recouvrements sur prêts faits au commerce.....	554,819 09	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations.....	1,078,039 15	
Versements effectués par l'imprimerie royale pour reliquat de ses comptes administratifs.....	38,535 92	
Solde sans emploi de cotisations municipales.....	194,710 13	
Divers produits.....	1,755 74	
A reporter.....	3,138,142 33	ci 1,878,882 26

Report.....		3,138,142f 33c ci	1,878,882f 26c

5° Recettes de 1836 qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1837.

Reversement de fonds sur les dépenses de la Chambre des Députés (exercice 1835).....	60,293f 71c		
Produit de la rente de l'Inde (année 1835).....	1,000,000 00		
Complément des bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations jusqu'au 31 décembre 1834.	2,586,164 98		
Produit de la vente d'actions appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.....	108,000 00	4,236,128 90	
Lots gagnants de la loterie non réclamés en temps utile.....	28,120 55		
Solde des amendes et confiscations en matière de douanes et de contributions indirectes, non réparti au 31 décembre 1836.....	445,733 89		
Divers produits	7,815 77		
		7,374,271 23 ci	7,374,271 23
DIFFÉRENCE ÉGALE.....			5,495,388 97

RÉSUMÉ.

Recettes de 1837 comparées aux recettes semblables de 1836.....	Moins-value.....	3,138,142f 33c	
	Plus-value.....	1,661,469 88	1,476,672 45
Recettes de 1836 qui n'étaient pas de nature à se représenter en 1837...		4,236,128 90	
Recettes de 1837 qui n'ont pas présenté de recouvrements en 1836.....		217,412 38	4,018,716 52
DIFFÉRENCE PAREILLE à celle qui est établie ci-dessus.....			5,495,388 97

Tableau des Droits constatés et des Recouvrements effectués

DESIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1837.	RESTE À RECOUVRER à la clôture de l'exercice.
PRODUITS DE DIVERS REVENUS PUBLICS.			
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles. (Voir le développement à la première partie du compte des finances de l'année 1838.)	54,778f 47c	54,778f 47c	"
Produits des mines — Redevances fixes et proportionnelles	300,534 98	300,534 98	"
Produits des mines — Produits extraordinaires	3,530 00	3,530 00	"
Droit de la vérification des poids et mesures	1,028,186 93	1,028,186 93	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine — Complément du produit de la retenue pour l'exercice 1836	75,105 42	75,105 42	"
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine — A-compte versé sur l'exercice 1837	400,000 00	400,000 00	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école polytechnique	227,867 77	227,867 77	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de Saint-Cyr	287,323 92	287,323 92	"
Pensions et rétributions des élèves — de l'école de la Flèche	44,860 36	44,860 36	"
Produits de visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	56,178 00	56,178 00	"
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	3,538,702 97	3,538,702 97	"
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	253,350 23	253,350 23	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	412,429 00	412,429 00	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre — Retenue de 2 p. 0/0 sur les dépenses du personnel de la guerre	813,856 25	813,856 25	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre — ——— exercée sur la solde des officiers de la garde municipale et du corps des pompiers de la ville de Paris	5,125 19	5,125 19	"
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre — Retenues et pensions payées par la marine pour des marins admis à l'hôtel des invalides	48,624 31	48,624 31	"
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,935 00	1,935 00	"
Recouvrements d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	94,876 05	94,876 05	"
Dixième du produit net de l'octroi dans l'île de Corse	11,312 35	11,312 35	"
Fonds avancés par divers propriétaires pour dépenses cadastrales	296 60	296 60	"
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	12,163 50	12,163 50	"
Produit de la vente de quatre hôtels, affecté, par la loi du 21 mai 1826, à des constructions faites par les ministères de la justice, de la guerre et des finances	443 69	443 69	"
Recettes sur les débets de comptables non compris dans l'actif de l'administration des finances	115,588 87	115,588 87	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	120,197 42	120,197 42	"
	7,907,267 28	7,907,267 28	"

sur les Produits divers du Budget pendant l'Exercice 1837.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'exercice 1837.	RESTE À RECOUVRER à la clôture de l'exercice.
PRODUITS DIVERS PROVENANT DES MINISTÈRES. (Voir à la page suivante le développement par ministères)			
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	15,381f 79c	15,381f 79c	"
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'État	1,118 86	1,118 86	"
Produit de la vente de cartes du dépôt de la guerre	20,158 40	20,158 40	"
——— de la marine	14,920 34	14,920 34	"
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	289,874 44	289,874 44	"
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	4,735 90	4,735 90	"
Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	55,630 37	55,630 37	"
Remplacement de moins-value de mobilier	10,017 77	10,017 77	"
Indemnités pour remplacement de militaires	62,835 00	62,835 00	"
Produit de compensations de valeurs données en payement des dépenses du budget	455,386 50	455,386 50	"
Intérêts en faveur du trésor, résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	1,499 96	1,499 96	"
	931,559 33	931,559 33	"
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.			
Intérêts de la créance sur l'Espagne	1,954,404 00	"	1,954,404f 00c
Produit de la rente de l'Inde (année 1837)	1,000,000 00	1,000,000 00	"
Complément du produit de la réalisation de la rente de l'Inde pour l'exercice 1836	29,529 57	29,529 57	"
Produits et revenus de l'Algérie	1,676,046 04	1,676,046 04	"
Recouvrements sur prêts faits au commerce. (*Loi du 17 octobre 1830.*)	1,269,774 35	1,269,774 35	"
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pendant l'année 1837	224,781 91	224,781 91	"
Versement du reliquat du compte administratif de l'imprimerie royale pour l'exercice 1835	17,696 24	17,696 24	"
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,825,000 00	1,825,000 00	"
Recouvrements d'avances faites à diverses villes	17,095 50	17,095 50	"
Restitution à l'État de la valeur des exploitations effectuées dans une vente de bois annulée	31,045 79	31,045 79	"
Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine	62,272 80	62,272 80	"
Produits de saisies faites à Constantine	88,879 43	88,879 43	"
	8,196,525 63	6,242,121 63	1,954,404 00
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.			
Retenues sur traitements et pensions	12,003 39	12,003 39	"
Fonds de non-valeurs restés sans emploi	8,339 32	8,339 32	"
Recettes à divers titres	61,239 58	61,239 58	"
Recettes sur les exercices clos	35 75	35 75	"
Versement sur la contribution extraordinaire imposée en 1836 aux habitants de Tlemcen	38,639 50	38,639 50	"
Produit de la vente de la nouvelle édition du *Codex medicamentarius*	17,000 00	17,000 00	"
Versement du solde des fonds de cotisations municipales et particulières	8,081 36	8,081 36	"
	145,338 90	145,338 90	"
RÉCAPITULATION.			
Produits de divers revenus publics	7,907,267 28	7,907,267 28	"
Produits divers provenant des ministères	931,559 33	931,559 33	"
Produits extraordinaires	8,196,525 63	6,242,121 63	1,954,404 00
Recettes de diverses origines	145,338 90	145,338 90	"
	17,180,691 14	15,226,287 14	1,954,404 00

Développement, par Ministères, des Produits divers versés au Trésor en exécution de celle du 10 mai 1838 portant règlement

de l'article 3 de l'Ordonnance royale du 14 septembre 1822 et de l'article 16 général sur la Comptabilité publique.

MINISTÈRES et SERVICES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT DES RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'EXERCICE 1837. Recette.	Annulations de recette.	Reste par nature de produit.	Reste par ministère.	OBSERVATIONS.
Dotation.	Reversements de fonds sur les dépenses de l'exercice 1836 de la Chambre des Députés	19,102f 82c	19,102f 82c	"	"	
Ministère de la justice et des cultes.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	9,624 05	7,773 45	1,850f 60c	1,850f 60c	
Ministère des affaires étrangères.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	21,344 35	11,163 75	10,180 60	10,180 60	
Ministère de l'instruction publique.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	18,186 56	15,600 60	2,885 96	2,885 96	
Ministère de l'intérieur.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	15,762 46	15,112 66	649 80	649 80	
Ministère des travaux publics, de l'agriculture et du commerce.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	31,130 57	16,474 62	14,655 95	14,655 95	
Ministère de la guerre.	Produit de loyers de maisons et de ventes de terrains appartenant à l'État	1,118 86	"	1,118 86		
	Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du gouvernement	80,671 13	66,774 59	13,896 54		
	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	870,927 87	715,786 79	155,141 08		
	Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	28,217 80	23,661 22	4,556 58		
	Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires	55,700 49	70 12	55,630 37	750,618 76	
	Produit de la vente de cartes du dépôt de la guerre	33,903 20	13,744 80	20,158 40		
	Remplacement de moins value de mobilier	10,138 26	120 49	10,017 77		
	Produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses du budget	427,264 16	"	427,264 16		
	Indemnités de remplacement de militaires	62,915 00	80 00	62,835 00		
		1,570,856 77	820,238 01	750,618 76		
Ministère de la marine.	Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du gouvernement	1,485 25	"	1,485 25		
	Produit de la vente de cartes du dépôt de la marine	31,848 86	16,928 52	14,920 34		
	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	357,572 92	271,257 78	86,315 14	128,422 29	
	Produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses du budget	25,522 24	"	25,522 24		
	Remboursement de prix de journées d'hôpitaux	9,038 32	8,859 00	179 32		
		425,467 59	297,045 30	128,422 29		
Ministère des finances.	Reversements de fonds sur les dépenses du ministère	30,730 82	12,535 51	18,195 31		
	Intérêts en faveur du Trésor résultant du décompte de bonifications sur les contributions directes	1,499 96	"	1,499 96	22,295 37	
	Produits de compensation de valeurs donnés en payement de dépenses du budget	2,600 10	"	2,600 10		
		34,830 88	12,535 51	22,295 37		
					931,559 33	

Développement, par départements, des Recouvrements effectués sur les Produits divers du Budget pendant l'Exercice 1837.

DÉPARTEMENTS.	PRODUITS DE REVENUS PUBLICS.								PRODUITS DIVERS						
	BÉNÉFICES sur la fabrication des monnaies et médailles.	PRODUITS des mines.	DROITS de la vérification des poids et mesures.	PRESIONS et rétributions des élèves des écoles militaires.	RESSOURCES locales extraordinaires pour dépenses départementales.	PRODUITS spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires.	PRODUIT de la taxe des brevets d'invention.	RECETTES de débets de comptables et autres compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances.	produits.	TOTAL des produits de revenus publics.	PRODUITS DIVERS provenant des ministères.	PRODUITS EXTRAORDINAIRES.	RECETTES de diverses origines.	TOTAL DES RECETTES sur les produits divers du Budget.	OBSERVATIONS.
Ain	"	1,138f 17c	9,623f 78c	"	12,733f 85c	4,020f 00c	"	"	"	27,515f 80c	1,461f 61c	1,500f 00c	157f 34c	30,634f 75c	
Aisne	"	"	22,235 51	"	37,481 66	6,020 80	750f	178f 40	"	66,666 37	1,539 79	"	62 79	68,268 95	
Allier	"	3,277 06	8,258 41	"	922 00	"	"	"	"	12,457 47	2,190 00	"	17 78	14,665 25	
Alpes (Basses)	"	449 44	2,203 78	"	325 00	"	"	"	"	2,978 22	232 18	"	8 88	3,219 28	
Alpes (Hautes)	"	451 25	2,495 20	"	154 19	"	"	"	"	3,100 64	1,110 09	"	79 77	4,290 50	
Ardèche	"	6,327 04	8,086 10	"	88,500 00	1,400 00	48	"	2f 69c	104,363 83	86 51	"	9 53	104,459 87	
Ardennes	"	350 00	9,143 03	"	7,349 43	4,125 00	4,000	"	"	24,967 46	6,248 68	"	191 62	31,407 76	
Ariége	"	210 83	3,011 83	"	2,410 00	"	"	"	"	5,632 66	319 61	"	1,495 86	7,448 13	
Aube	"	"	8,004 62	"	9,783 00	3,499 93	"	"	"	21,287 55	487 96	"	76 70	21,852 21	
Aude	"	1,209 60	5,642 16	"	11,278 00	2,250 54	"	"	"	20,380 30	4,677 62	"	188 40	25,246 32	
Aveyron	"	4,174 06	4,542 79	"	1,643 55	"	"	"	"	10,360 40	795 87	"	"	11,156 27	
Bouches-du-Rhône	2,069f 62c	5,887 55	18,867 40	"	65,730 67	"	8,474	1,075 0	"	102,104 30	41,083 25	"	561 84	146,749 39	
Calvados	"	13,007 70	21,931 01	"	23,135 91	20 00	1,520	307 25	"	59,921 87	5,673 12	10,941 26	145 18	76,681 43	
Cantal	"	53 96	1,445 26	"	470 00	"	"	"	"	1,969 22	8,871 71	"	424 67	11,265 60	
Charente	"	176 92	10,798 95	"	302,987 21	"	200	"	"	314,163 08	200 12	2,707 75	436 04	317,506 99	
Charente-Inférieure	"	"	17,420 17	"	525 50	"	600	"	"	18,545 67	14,454 66	"	1,083 90	34,084 23	
Cher	"	20 11	2,997 20	"	13,963 19	6,204 48	200	"	"	23,384 98	1,312 61	1,500 00	73 94	26,271 53	
Corrèze	"	1,127 55	4,238 16	"	"	4,404 99	"	"	"	9,770 70	206 61	"	"	9,977 31	
Corse	"	"	4,766 38	"	4,573 09	"	"	700 00	11,312 35	21,351 82	7,049 01	"	20 00	28,420 83	
Côte-d'Or	"	650 00	16,790 56	"	1,628 01	5,002 50	3,422	70 00	"	27,563 07	2,567 85	"	379 48	30,510 40	
Côtes-du-Nord	"	"	9,962 76	"	3,134 62	"	150	798 00	"	14,045 38	8,615 60	"	20 00	22,680 98	
Creuse	"	747 74	7,183 89	"	5,335 15	2,581 10	"	3,385 47	"	19,333 35	10,049 12	7,212 62	43 58	36,538 67	
Dordogne	"	769 37	13,150 60	"	1,043 90	2,895 00	174	"	12,163 50	30,196 37	1,201 65	"	195 61	31,593 63	
Doubs	"	26 15	8,435 76	"	16,264 06	3,400 00	"	458 00	283 44	28,867 41	36,264 92	"	118 53	65,250 86	
Drôme	"	"	11,503 78	"	120 00	"	2,518	"	"	14,141 78	1,402 44	"	63 60	15,607 82	
Eure	"	"	15,054 89	"	1,806 28	2,565 00	1,618	"	"	21,044 17	8,513 71	"	200 32	29,758 20	
Eure-et-Loir	"	"	10,857 21	"	1,606 50	3,474 96	"	87 52	"	16,026 19	1,336 43	"	74 93	17,437 55	
Finistère	"	1,105 64	9,308 97	"	8,746 31	"	800	392 47	"	20,353 39	53,357 45	"	286 30	73,997 14	
Gard	"	14,847 09	15,583 48	"	9,932 54	"	3,894	"	"	44,257 11	3,159 73	"	179 83	47,596 67	
Garonne (Haute)	"	"	10,654 06	"	1,709 72	1,545 03	1,850	166 95	"	15,925 76	5,929 83	"	275 63	23,131 22	
Gers	"	"	6,580 90	"	6,550 62	"	"	"	"	13,131 52	6,388 32	"	6 13	19,525 97	
Gironde	259 63	"	22,524 54	"	15,673 78	"	7,188	1,500 00	"	47,145 95	5,053 34	"	535 67	52,734 96	
Hérault	"	6,775 54	9,361 40	"	125,418 00	"	4,024	"	"	145,578 94	3,256 09	"	2,932 92	151,767 95	
Ille-et-Vilaine	"	97 81	8,523 75	"	518 79	25,804 53	"	1,453 04	"	36,397 92	6,927 46	"	150 00	43,475 38	
Indre	"	"	7,025 81	"	2,163 35	1,325 00	1,224	"	"	11,738 16	2,266 79	"	915 47	14,920 42	
Indre-et-Loire	"	"	8,014 93	"	510,520 40	"	374	"	"	518,909 33	10,453 46	569 81	110 65	530,043 25	
Isère	"	4,295 35	13,836 11	"	180,309 70	7,587 50	1,398	"	"	207,426 66	3,717 73	"	803 63	211,948 02	
Jura	"	40 98	9,488 59	"	4,155 21	6,746 25	2,300	"	"	22,731 03	712 70	500 00	71 17	24,014 90	
Landes	"	614 29	4,488 34	"	29,689 16	"	"	"	"	34,791 79	1,144 14	"	11 85	35,947 78	
Loir-et-Cher	"	"	6,953 98	"	16,331 52	870 00	168	67 08	"	24,390 58	1,692 51	"	127 29	26,210 38	
Loire	"	81,417 30	13,335 50	"	94,542 00	"	3,500	"	"	192,794 80	1,111 26	"	663 60	194,569 66	
Loire (Haute)	"	2,410 98	4,541 41	"	1,982 40	"	"	"	"	8,934 79	85 47	"	132 00	9,152 26	
Loire-Inférieure	"	1,711 01	11,232 04	"	7,349 68	"	2,996	"	14 00	23,302 73	3,545 92	17,052 10	57 59	43,958 34	
Loiret	"	"	12,472 65	"	1,817 70	1,950 00	6,666	419 88	"	23,326 23	2,412 46	10,000 00	1,794 88	37,533 57	
Lot	"	"	5,469 73	"	2,703 70	120 00	"	"	"	8,293 43	169 75	"	12 01	8,475 19	
Lot-et-Garonne	"	"	9,199 99	"	3,794 08	2,096 44	200	"	"	15,290 51	206 45	"	8 45	15,505 41	
Lozère	"	1,851 72	3,293 80	"	6,891 45	4,104 25	"	"	"	16,141 22	264 26	"	1 25	16,406 73	
Maine-et-Loire	"	3,310 10	14,527 42	"	30,051 87	1,494 15	1,698	"	0 48	51,082 02	2,339 82	"	201 32	53,623 16	
Manche	"	590 81	18,016 57	"	3,027 00	"	"	90 99	"	21,725 37	17,998 10	"	44 77	39,768 24	
Marne	"	"	13,031 08	"	106,213 78	5,669 70	3,448	"	"	128,362 56	2,974 36	14,233 14	1,006 71	146,576 77	

Suite du *Développement, par départements, des Recouvrements effectués sur les Produits divers du Budget pendant l'Exercice 1837.*

DÉPARTEMENTS.	PRODUITS DE REVENUS PUBLICS.								DIVERS produits.	TOTAL des produits de revenus publics.	PRODUITS DIVERS provenant des ministères.	PRODUITS EXTRAORDINAIRES.	RECETTES de diverses origines.	TOTAL DES RECETTES sur les produits divers du Budget.	OBSERVATIONS.
	BÉNÉFICES sur la fabrication des monnaies et médailles.	PRODUITS des mines.	DROITS de la vérification des poids et mesures.	PENSIONS et rétributions des élèves des écoles militaires.	RESSOURCES locales extraordinaires pour dépenses départementales.	PRODUITS spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires.	PRODUIT de la taxe des brevets d'invention.	RECETTES de débets de comptables et autres comptes ou non comptes dans l'actif de l'administration des finances							
Marne (Haute)	"	850f 00c	6,697f 80c	"	1,557f 97c	2,285f 00c	922f 00c	160f 70	"	12,473f 47c	1,562f 42c	"	961f 42c	14,997f 31c	(a) Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine..... 475,105f 42c
Mayenne	"	3,182 61	9,720 89	"	"	"	"	172 21	"	13,075 70	2,544 61	"	"	15,620 31	
Meurthe	"	50 00	8,390 47	"	82,007 49	12,512 50	168 00	111 00	"	103,239 46	21,631 89	"	1,204 93	126,076 28	Produit du visa de passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères..... 56,178 00
Meuse	"	650 00	8,898 58	"	1,145 50	"	1,550 00	"	"	12,244 08	8,873 21	"	"	21,117 29	
Morbihan	"	33 44	6,788 18	"	8,391 05	"	"	1,235 58	"	16,448 17	3,860 29	1,000f 00c	43 79	21,352 25	Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre..... 867,605 75
Moselle	"	2,220 37	9,126 07	"	154,207 27	4,790 00	1,315 00	"	"	171,658 71	16,055 38	"	487 00	188,201 09	
Nièvre	"	6,626 50	8,943 01	"	123,547 66	"	"	"	"	139,117 17	2,519 34	"	133 52	141,770 03	Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume..... 1,935 00
Nord	5,723f 75c	78,602 44	52,165 27	"	21,723 85	13,360 00	12,502 00	376 34	"	184,453 65	30,330 87	"	53 40	214,837 92	
Oise	"	"	15,470 16	"	38,166 26	"	850 00	"	"	54,486 42	1,885 80	"	75 95	56,448 18	Remboursement d'obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons.. 94,876 05
Orne	"	147 98	12,232 22	"	2,182 92	1,663 35	200 00	"	"	16,426 47	1,031 60	"	44 19	17,502 26	
Pas-de-Calais	"	1,472 83	23,188 72	"	10,523 91	"	2,098 00	620 75	"	37,904 21	3,465 75	"	79 42	41,449 38	Dixième du produit net de l'octroi en Corse..... 11,312 35
Puy-de-Dôme	"	2,155 43	8,407 76	"	2,199 30	"	750 00	181 60	"	13,694 09	894 04	"	133 97	14,623 49	
Pyrénées (Basses)	"	2,458 40	7,477 74	"	118,796 40	"	"	7,185 54	"	135,918 08	13,074 14	"	27 50	149,126 19	Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales. 296 60
Pyrénées (Hautes)	"	"	1,213 13	"	1,445 33	"	"	"	"	2,658 46	4,814 52	"	27 50	7,500 48	
Pyrénées-Orientales	"	1,851 32	4,612 31	"	3,703 81	673 27	150 00	4,158 20	"	15,148 91	9,082 32	"	12 96	24,244 19	Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville.. 12,163 50
Rhin (Bas)	145 85	4,801 12	18,707 53	"	101,092 18	25,406 52	1,574 00	188 83	"	151,916 03	12,209 41	"	426 67	164,552 11	
Rhin (Haut)	"	5,966 51	7,574 67	"	4,626 50	9,731 25	6,196 00	602 33	"	34,697 28	3,828 28	1,887 84	21 60	40,435 00	Produits spéciaux qui avaient été affectés à des constructions dans divers ministères..... 443 69
Rhône	2 79	"	24,173 65	"	89,766 53	667 50	17,026 00	201 00	"	131,837 47	9,621 40	"	486 98	141,945 85	
Saône (Haute)	"	5,321 93	9,200 13	"	118 75	5,234 05	2,722 00	778 13	"	23,375 05	7,075 63	"	178 77	30,629 45	
Saône-et-Loire	"	13,580 27	14,740 66	"	3,951 60	"	24 00	669 65	"	32,966 18	151 26	"	77 90	33,195 31	
Sarthe	"	1,829 74	10,790 99	44,860f 36c	17,664 81	550 00	174 00	53 46	"	75,923 30	1,839 28	"	41 25	77,803 83	Somme pareille..... 1,519,916 36
Seine	42,006 85	"	97,230 75	227,867 77	303,317 13	"	278,840 00	"	443f 69c	949,706 19	"	"	4,190 34	953,896 53	
Seine-Inférieure	4,569 98	"	24,756 15	"	184,682 23	11,880 00	9,436 00	"	"	235,324 36	51,803 00	10,000 00	1,330 50	298,457 86	
Seine-et-Marne	"	"	11,027 54	"	36,098 08	2,035 00	150 00	32 83	"	49,343 44	6,388 50	"	74 69	55,806 63	
Seine-et-Oise	"	"	26,806 06	287,323 92	38,558 59	21,274 44	998 00	926 70	"	375,887 71	11,127 89	"	144 94	387,160 54	
Sèvres (Deux)	"	"	5,625 61	"	25 00	"	"	"	"	5,650 61	10,678 99	"	170 10	16,499 70	
Somme	"	"	16,975 94	"	129,466 75	"	4,816 00	"	"	151,258 69	1,135 48	12,911 11	274 73	165,580 01	
Tarn	"	8,009 36	5,538 85	"	"	"	"	50 00	9 00	13,607 21	682 17	"	63 57	14,352 95	
Tarn-et-Garonne	"	"	3,274 66	"	2,408 40	"	400 00	122 25	"	6,205 35	29 16	"	0 10	6,234 61	
Var	"	882 86	6,116 01	"	40,888 32	6,468 30	150 00	902 82	"	55,408 31	24,939 58	"	6,229 33	86,577 22	
Vaucluse	"	1,704 29	20,599 63	"	1,831 98	830 96	2,448 00	8,032 98	"	35,447 84	6,536 33	"	171 68	42,155 85	
Vendée	"	175 15	7,143 07	"	2,679 25	"	"	406 83	"	10,404 30	6,093 07	"	69 20	16,566 57	
Vienne	"	"	7,709 18	"	209,668 87	13,393 98	468 00	4,985 01	"	236,225 07	1,892 23	"	152 72	237,970 02	
Vienne (Haute)	"	127 70	10,002 10	"	3,550 38	"	300 00	"	"	13,980 18	700 26	4,921 70	117 50	19,719 64	
Vosges	"	2,241 61	6,577 50	"	5,363 67	7,142 00	600 00	149 85	"	22,074 63	974 13	"	"	23,048 76	
Yonne	"	"	14,167 70	"	8,347 70	2,274 96	200 00	"	13 16	25,003 52	1,136 63	"	207 34	26,347 49	
Possessions françaises en Afrique	"	"	"	"	"	"	"	1,125 00	"	1,125 00	434,911 47	1,839,317 45	38,639 50	2,313,993 42	
Brigade d'Ancône	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,398 13	"	"	2,398 13	
Trésor public	"	"	"	"	"	"	"	73,956 74	199,215 19	273,171 93	437,896 29	3,437,110 00	75,401 97	4,223,580 19	
	54,778 47	304,064 98	1,028,186 93	560,052 05	3,538,702 97	253,350 23	412,429 00	118,536 43	223,457 50	6,493,558 56	1,461,494 88	5,373,364 78	148,224 21	13,476,642 43	
Virements { à ajouter	"	"	"	"	"	"	"	117,249 86	1,296,458 86	1,413,708 72	"	868,756 85	"	1,749,644 71	
de comptes { à déduire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	529,935 55	"	2,885 31	"	
	54,778 47	304,064 98	1,028,186 93	560,052 05	3,538,702 97	253,350 23	412,429 00	235,786 29	1,519,916 36 (a)	7,907,267 28	931,559 33	6,242,121 63	145,338 90	15,226,287 14	

État comparatif des Produits divers du Budget pour les exercices 1837 et 1836.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1837.	1836.	DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837, en plus.	en moins.
PRODUITS DE REVENUS PUBLICS.				
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et des médailles	54,778f 47c	54,493f 84c (a)	284f 63c	//
Produit des mines	304,064 98	255,693 50 (b)	48,371 48	//
Droits de la vérification des poids et mesures	1,028,186 93	1,018,686 67 (c)	9,500 26	//
Produit de la moitié de la retenue de 3 p. 0/0 exercée au profit de la caisse des invalides de la marine	475,105 42	395,244 65 (d)	79,860 77	//
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	560,052 05	486,516 85 (e)	73,535 20	//
Produit du visa des passe-ports et de légalisation d'actes au ministère des affaires étrangères	56,178 00	63,133 00	//	(f) 6,955f 00c
Ressources locales extraordinaires pour dépenses départementales	3,538,702 97	4,485,958 09	//	(g) 947,255 12
Produits spéciaux pour dépenses des écoles normales primaires	253,350 23	292,721 55	//	(h) 39,371 32
Produit de la taxe des brevets d'invention	412,429 00	356,892 05 (i)	55,536 95	//
Recettes applicables aux dépenses des invalides de la guerre	867,605 75	877,606 37	//	(j) 10,000 62
Produit des expéditions délivrées aux archives du royaume	1,935 00	1,662 00 (k)	273 00	//
Obligations souscrites par diverses villes, en remplacement de l'impôt sur les boissons	94,876 05	101,580 11	//	(l) 6,704 06
Dixième du produit net de l'octroi en Corse	11,312 35	11,470 64	//	(m) 158 29
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	296 60	15,050 61	//	(n) 14,754 01
Contingent du département de la Dordogne et de la ville de Bergerac dans le déficit du pont de cette ville	12,163 50	21,216 78	//	(o) 9,053 28
Produits spéciaux qui avaient été affectés à des constructions dans divers ministères	443 69	2,041 14	//	(p) 1,597 45
Recettes de débets de comptables et autres compris ou non compris dans l'actif de l'administration des finances	235,786 29	188,153 26 (q)	47,633 03	//
Intérêts bonifiés au Trésor sur le prix de la vente des bois de l'Etat	//	5,247 27	//	(r) 5,247 27
Produit de rétrocession ou de revente de terrains acquis par l'État pour travaux d'utilité publique	//	//	//	(s) //
	7,907,267 28	8,633,368 38	314,995 32	1,041,096 42
			En moins : 726,101 10	
PRODUITS PROVENANT DES MINISTÈRES.				
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers	//	//	//	(s) //
Produit de vente d'objets provenant de canaux soumissionnés et reversements de fonds résultant de ce service	//	//	//	(s) //
Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement	15,381 79	76,369 70	//	60,987 91
Produit de loyers de maisons et de vente de terrains appartenant à l'Etat	1,118 86	//	,118 86	//
Produit de la vente de cartes du dépôt de la guerre	20,158 40	20,179 60	//	21 20
——— de la marine	14,920 34	16,928 52	//	2,008 18
Reversement de fonds sur les dépenses de la Chambre des Députés (exercice 1835)	//	60,293 71	//	60,293 71
Reversements de fonds sur les dépenses des ministères	289,874 44	323,451 39	//	33,576 95
Remboursements de prix de journées d'hôpitaux	4,735 90	4,898 59	//	162 69
Remplacements d'effets perdus ou dégradés par des militaires	55,630 37	51,854 85	3,775 52	//
Remplacement de moins-value de mobilier	10,017 77	13,655 30	//	3,637 53
Indemnités de remplacement de militaires	62,835 00	53,356 78	9,478 22	//
Produit de compensation de valeurs données en payement de dépenses du budget	455,386 50	601,206 55	//	145,820 05
Intérêts en faveur du Trésor, résultant du décompte de bonifications sur contributions directes	1,499 96	4,728 08	//	3,228 12
	931,559 33	1,226,923 07	14,372 60	309,736 34
			En moins : 295,363 74 (t)	

EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837.

(a) La différence de 284 fr. 63 cent. se décompose ainsi qu'il suit :
Différence en plus au bénéfice sur la fabrication des monnaies 3,968f 87c
Différence en moins au bénéfice sur la vente des médailles 3,684 24
Reste pour différence pareille 284 63

Voici les causes particulières à chacune de ces deux différences, dont les éléments explicatifs se trouvent dans le compte spécial des monnaies, qui fait partie du premier volume du compte des finances de 1838 :
1° En 1837, le produit des tolérances en faible sur le poids et le titre des monnaies a été de 21,001f 78c
Il n'avait été en 1835 que de 17,529 53
Augmentation en 1837 ..... 3,472 25

2° Le bénéfice sur les retenues, destinées à couvrir les frais de fabrication, s'est élevé, en 1837, à 989f 98c
En 1836, il n'a été que de 535 96
Augmentation en 1837 ..... 447 02 et 447 02

3° Enfin le produit du droit d'essai a présenté en 1837, comparativement à 1836, une différence en plus de 49 60
Total des augmentations de bénéfice, en 1837, sur la fabrication des monnaies 3,968 87

Le produit brut de la vente des médailles a été, en 1836, de 406,609 fr. 99 cent., d'où il est résulté pour le trésor un bénéfice de 36,410 35
En 1837, le produit brut de la vente des médailles ne s'étant élevé qu'à 334,625 fr. 16 cent., le bénéfice du trésor s'est trouvé réduit à 32,726 11
Reste pour diminution, en 1837, sur la vente des médailles 3,684 24

(b) Appréciation plus exacte dans quelques départements, notamment dans ceux de la Loire et du Calvados, des produits nets des mines servant de base à l'assiette de la redevance proportionnelle.

(c) Augmentation du nombre des assujettis aux droits de cette nature.

(d) Les versements sur l'exercice 1837, ont été de 400,000 fr.; mais on y a ajouté 75,105 fr. 42 cent. pour le solde de l'exercice 1836. Le complément de la part revenant au trésor, pour l'exercice 1837, sera appliqué à l'exercice 1838. La recette de l'exercice 1836 s'est formée de plusieurs termes qui sont détaillés dans la note (d), page 245 du compte publié pour ledit exercice.

(e) L'augmentation du nombre des élèves a produit, en 1837, pour l'école de Saint-Cyr, un accroissement de recette de 91,541 fr. 26 cent. qui a été atténué d'une réduction de 18,006f 06c portant sur l'école polytechnique, pour 11,645 fr. 02 cent. et sur celle de La Flèche, pour 6,361 fr. 04 cent.

(f) Le nombre des actes soumis au visa et à la légalisation a diminué en 1837.

(g) Ces produits sont très-variables de leur nature, et les départements qui en profitent présentent entre eux, de 1837 à 1836, des différences dont il serait trop long d'énumérer les causes.

(h) Si l'on se reporte aux explications données dans la note (page 263), on remarquera que les différents articles qui composent les produits de cette nature doivent nécessairement présenter dans leur montant, d'une année à l'autre, des variations dont il n'y avait pas intérêt à rechercher les motifs.

(i) Les progrès industriels ont donné lieu, en 1837, à un plus grand nombre de demandes de brevets.

(j) Réduction dans l'effectif du personnel de la guerre passible de cette retenue.

(k) Cette différence en plus s'explique par un plus grand nombre d'expéditions délivrées en 1837.

(l) Atténuation successive des obligations à recouvrer par le trésor.

(m) L'octroi, en Corse, a produit une recette moins forte en 1837.

(n) Cette recette diminue nécessairement chaque année par l'effet de l'avancement des travaux du cadastre dans les départements.

(o) La diminution sur 1837 provient de ce que, en 1836, la ville de Bergerac a acquitté le terme arriéré de l'année 1834, sur le contingent à sa charge dans le déficit du droit de péage perçu sur le pont de cette ville. Ce dernier terme, y compris les intérêts, s'élevait à 7,368 fr. 78 cent.

(p) Les produits de cette nature étant réalisés presque entièrement, le trésor n'a plus à recevoir que de faibles appoints qui diminuent, d'année en année.

(q) Recettes essentiellement variables.

(r) Les aliénations de bois autorisées par la loi du 25 mars 1831 étant terminées, cette recette s'est éteinte avec les opérations qui y avaient donné lieu.

(s) Cette recette est classée, en 1837, avec les produits des domaines.

(t) Les différences en plus et en moins, sur les produits de cette nature, tiennent à beaucoup de causes qui n'ont aucun caractère de périodicité et qui sont subordonnées tant aux besoins qu'à la convenance des services ministériels.

Suite de l'*État comparatif des Produits divers du Budget pour les exercices 1837 et 1836.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1837.	RECETTES EFFECTUÉES SUR LES EXERCICES 1836.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1837, en moins.
PRODUITS EXTRAORDINAIRES.				
Produit de la rente de l'Inde (année 1835)	//	1,000,000f 00c	//	(a) 1,000,000f 00c
——— (années 1836 et 1837)	1,029,529f 57c	1,000,000 00	(b) 29,529f 57c	//
Produits et revenus de l'Algérie	1,676,046 04	1,436,239 45	(c) 239,806 59	//
Recouvrements sur prêts faits au commerce en 1830	1,269,774 35	1,824,593 44	//	(d) 554,819 09
Complément des bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations, jusqu'au 31 décembre 1834	//	2,586,164 98	//	(e) 2,586,164 98
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations	224,781 91	1,302,821 06	//	(f) 1,078,039 15
Recouvrement sur l'avance faite en 1830 aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti	1,825,000 00	763,000 00	(g) 1,062,000 00	//
Recouvrement d'avances faites à diverses villes	17,095 50	//	(h) 17,095 50	//
Versements effectués par l'Imprimerie royale pour reliquat de ses comptes administratifs	17,696 24	56,232 16	//	(i) 38,535 92
Produit de la vente de 40 actions de la compagnie de l'éclairage par le gaz, appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	//	108,000 00	//	(j) 108,000 00
Restitution à l'État de la valeur des exploitations effectuées dans une vente de bois annulée	31,045 79	//	(l) 31,045 79	//
Contribution extraordinaire imposée à la ville de Constantine	62,272 80	//	(m) 62,272 80	//
Produit de saisies faites à Constantine	88,879 43	//	(m) 88,879 43	//
TOTAUX	6,242,121 63	10,077,051 09	1,530,629 68	5,365,559 14
			En moins : 3,834,929 46	
RECETTES DE DIVERSES ORIGINES.				
Retenues sur traitements et pensions	12,003 39	16,078 68	//	(n) 4,075 29
Fonds de non-valeur restés sans emploi	8,339 32	17,398 28	//	(n) 9,058 96
Intérêts de capitaux appartenant à l'État	//	2,568 50	//	(n 2,568 50
Recettes à différents titres	61,239 58	31,657 48	(n) 29,582 10	//
Recettes sur les exercices clos	35 75	10,784 30	//	(n) 10,748 55
Contribution extraordinaire imposée aux habitants de Tlemcen	38,639 50	29,200 40	(o) 9,439 10	//
Produit de la vente de la nouvelle édition du *Codex médicamentarius*	17,000 00	//	(p) 17,000 00	//
Recettes des lots gagnants restant à payer lors de la suppression de la loterie et non réclamés en temps utile	//	28,120 55	//	(q) 28,120 55
Versement du solde des fonds de cotisations municipales et particulières	8,081 36	202,791 49	//	(r) 194,710 13
Solde non réparti au 31 décembre 1836 des amendes et confiscations pour contraventions aux lois — sur les douanes	//	259,558 50	//	(s) 259,558 50
Solde non réparti au 31 décembre 1836 des amendes et confiscations pour contraventions aux lois — sur les contributions indirectes	//	186,175 39	//	(s) 186,175 39
TOTAUX	145,338 90	784,333 57	56,021 20	695,015 87
			En moins : 638,994 67	
RÉCAPITULATION.				
Produits de divers revenus publics	7,907,267 28	8,633,368 38	//	726,101 10
Produits divers provenant des ministères	931,559 33	1,226,923 07	//	295,363 74
Produits extraordinaires	6,242,121 63	10,077,051 09	//	3,834,929 46
Recettes de diverses origines	145,338 90	784,333 57	//	638,994 67
TOTAUX	15,226,287 14	20,721,676 11	//	5,495,388 97
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1837.			5,495,388 97	

EXPLICATIONS SUR LES DIFFÉRENCES A L'EXERCICE 1837.

(a) Les retards inévitables dans les moyens de réalisation de cette nature de recette ont forcé d'appliquer au budget de 1836 la recette de l'année 1835.

(b) Cette différence forme le montant du complément du produit de la rente de l'Inde pour 1836, recette qui a dû être appliquée à l'exercice 1837 attendu qu'elle n'a été connue qu'après la clôture du premier de ces deux exercices.

(c) Voir au premier volume du compte des finances le compte spécial des recettes et des dépenses effectuées en Algérie.

(d) L'atténuation successive de la créance du trésor réduit nécessairement, d'année en année, les recouvrements qu'il peut avoir à effectuer.

(e) Solde dont il a été décidé que l'on ferait profiter le budget de 1836 et qui n'était pas de nature à se représenter pour 1837.

(f) Les comptes rendus annuellement par la caisse des dépôts et consignations présentent les éléments explicatifs de cette différence.

(g) Cette créance, sur laquelle il ne restait plus à recouvrer que 630,904 fr. 06 cent. à la clôture de l'exercice 1837, a été soldée pendant l'année 1838.

(h) Le trésor n'avait rien eu à réaliser sur ses avances en 1836.

(i) Les comptes publiés par l'Imprimerie royale expliquent les causes des versements effectués pendant les deux années mises en comparaison.

(j) Recette particulière à l'exercice 1835, de fonds versés au trésor, en exécution de la loi du 29 juin 1835, relative à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile.

(l) Cette recette, qui n'est pas de nature à se reproduire, provient d'une restitution faite par un des acquéreurs de bois de l'État, vendus en exécution de la loi du 27 mars 1831, pour la valeur des exploitations effectuées par cet acquéreur dans un bois dont la vente a été annulée pour cause de non payement.

(m) Recette résultant de l'occupation de Constantine, et dont le complément est appliqué à l'exercice 1838.

(n) Aucune cause précise ne peut être assignée à ces différences.

(o) Cette différence n'est ressortie que pour ordre ; aucun rapport n'existe entre les deux exercices, relativement à cette recette extraordinaire dont l'origine est connue des Chambres.

(p) Recette particulière à 1837, et sur laquelle est motivée la demande d'un crédit supplémentaire, ouvert au ministère de l'instruction publique par la loi du 28 juillet 1837.

(q) Recette accidentelle au profit de l'exercice 1836, causée par la suppression de la loterie.

(r) La recette de l'exercice 1837 provient du complément du solde resté sans emploi sur les fonds spéciaux de cette nature, et dont le versement a été effectué au trésor, en exécution des instructions des ministères de l'intérieur et des finances, en date des 25 et 29 novembre 1836.

(s) A partir de l'exercice 1837, les produits d'amendes, saisies et confiscations ont été classés avec les branches de revenus auxquels ils se rattachent. (Voir l'explication donnée à ce sujet p. 266.)
La recette qui figure à l'exercice 1836 provient des mesures transitoires de comptabilité qu'a nécessitées le changement de classification; elle n'était, par conséquent, pas de nature à se reproduire en 1837.

NOTA. Les recettes de l'exercice 1836 s'élevaient, d'après le même tableau, publié page 246 de la 2e partie du compte des finances de l'année 1837, à 25,543,771f 85

Elles se trouvent réduites dans le présent compte (voir pages 10 et 11) des recettes ci-après, que l'on a dû reporter aux tableaux de comparaison dressés pour les impôts d'où elles proviennent, afin de se conformer à la nouvelle classification adoptée pour ces natures de recette, à partir de 1837 :

Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères. (Voir page 90)	1,307,322 63	1,332,170 35
Produit de rétrocession ou de revente de terrains acquis par l'État pour cause d'utilité publique. (Voir page 90)	24,847 72	
Amendes de police simple et de police correctionnelle. (Voir page 90)		981,269 02
Amendes et confiscations pour contravention aux lois de douanes. (Voir page 132)		1,369,293 51
——— des contributions indirectes. (Voir page 188)		1,139,362 86
		4,822,095 74

Reste pour les recettes de 1836 maintenues aux produits divers du budget et à comparer avec celles qui ont été effectuées en 1837 ..... 20,721,676 11

TABLE.

Pages.

TABLE sommaire des matières..... iij

RAPPORT au Roi..... V à LV

TABLEAU général des recettes de l'exercice 1837, présentant les évaluations, les droits constatés et les recouvrements effectués..... 2 et 3

ÉTAT général, par départements et par branches de revenus, des recettes de l'exercice 1837..... 6 à 9

ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1837 et 1836..... 10 et 11

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES.

NOTE EXPLICATIVE..... 15 à 19

TABLEAU indiquant les causes des changements survenus dans les contingents, en principal, des contributions foncière et des portes et fenêtres, pour 1837, comparés à ceux de 1836..... 20 à 23

TABLEAU général des rôles des contributions directes mis en recouvrement pour l'exercice 1837..... 24 et 25

TABLEAU indiquant l'affectation des contributions directes mises en recouvrement pour l'exercice 1837..... 26 et 27

COMPARAISON des contributions directes de l'exercice 1837 autorisées par la loi de finances, avec les rôles mis en recouvrement..... 28 à 31

DÉVELOPPEMENT récapitulatif, par département, des rôles et des recouvrements pour les contributions directes de l'exercice 1837..... 32 et 33

DÉVELOPPEMENT, par département, des rôles mis en recouvrement pour la contribution foncière de l'exercice 1837..... 34 à 37

DÉVELOPPEMENT, par département, de rôles mis en recouvrement pour la contribution personnelle et mobilière de l'exercice 1837..... 38 à 41

DÉVELOPPEMENT, par département, des rôles mis en recouvrement pour la contribution des portes et fenêtres de l'exercice 1837..... 42 et 43

DÉVELOPPEMENT, par département, des rôles mis en recouvrement pour la contribution des patentes de l'exercice 1837..... 44 à 47

ÉTAT comparatif des contributions directes pour les exercices 1837 et 1836..... 48 et 49

TABLEAU indiquant, par département, les causes des remises et modérations accordées sur les fonds de non-valeurs de l'exercice 1837..... 50 à 53

ÉTAT indiquant, par département, le degré d'avancement des travaux du cadastre au 31 décembre 1837..... 54 et 55

Pages.

ÉTAT présentant, par départements et par années, le nombre des patentés, depuis 1827 jusqu'à 1837 inclusivement..... 56 et 57

TABLEAU ANALYTIQUE du contingent, en principal, de la contribution foncière pour l'exercice 1837..... 58 à 61

TABLEAU ANALYTIQUE du contingent, en principal, de la contribution personnelle et mobilière pour l'exercice 1837..... 62 à 65

TABLEAU ANALYTIQUE du contingent, en principal, de la contribution des portes et fenêtres pour l'exercice 1837..... 66 à 69

TABLEAU ANALYTIQUE du contingent, en principal, de la contribution des patentes pour l'exercice 1837..... 70 à 73

TABLEAU des centimes additionnels imposés, à divers, titres sur chacune des contributions directes pour l'exercice 1837..... 74 à 77

DÉVELOPPEMENTS SUR L'ENREGISTREMENT, LE TIMBRE ET LES DOMAINES.

NOTE INDICATIVE des développements publiés sur l'enregistrement, le timbre et les domaines..... 81

TABLEAU des droits et produits constatés sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, pour l'exercice 1837..... 82 à 85

DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués sur l'enregistrement, le timbre et les domaines, pendant l'exercice 1837..... 86 à 89

ÉTAT comparatif des produits de l'enregistrement du timbre et des domaines, pour les exercices 1837 et 1836..... 90 et 91

TABLEAU de développement, par nature d'actes et de mutations, des droits d'enregistrement constatés pour l'exercice 1837..... 92 à 105

TABLEAU de développement des droits de timbre et du produit des passe-ports et permis de port d'armes, constatés pour l'exercice 1837..... 106 et 107

TABLEAU de développement, par nature, des droits de sceau et des droits d'enregistrement y relatifs, constatés et recouvrés pendant l'exercice 1837, ainsi que de ceux dont la remise a été faite aux impétrants..... 108

DÉVELOPPEMENTS SUR LES COUPES DE BOIS.

NOTE EXPLICATIVE..... 110

TABLEAU des produits de coupes de bois constatés et recouvrés pendant l'exercice 1837. 111

DÉVELOPPEMENT, par conservation et par département, des ventes de coupes de bois effectuées par les agents forestiers pendant l'ordinaire 1837..... 112 et 113

DÉVELOPPEMENTS, par conservation et par département, des recettes faites par les receveurs des finances, sur le produit des coupes de bois, pendant l'exercice 1837... 114 et 115

ÉTAT comparatif des produits de coupes de bois pour les exercices 1837 et 1836.... 116 et 117

DÉVELOPPEMENTS SUR LES DOUANES ET SELS.

Pages.

NOTE indicative des développements publiés sur les douanes et sels 121

TABLEAU des droits et produits constatés sur les douanes et sels pour l'exercice 1837 ... 122 à 125

DÉVELOPPEMENT, par principalité, des recouvrements effectués sur les douanes et sels pendant l'exercice 1837 ..... 126 à 131

ÉTAT comparatif des produits de douanes et sels pour les exercices 1837 et 1836 ..... 132 et 133

TABLEAUX de développement des droits constatés et perçus en matières de douanes et sels pendant l'exercice 1837 ..... 135 à 141

DROITS de douanes à l'importation. — Développement et comparaison, par classe de marchandises, des valeurs et des droits perçus dans les années 1837 et 1836 ..... 142 à 151

DROITS de douanes à l'importation. — Développements, par pays de provenance, des valeurs mises en consommation et des droits perçus ..... 152 et 153

DROITS de douanes à l'exportation. — Développement et comparaison, par classe de marchandises, de valeurs et des droits perçus dans les années 1837 et 1836 ..... 154 à 167

DROITS de douanes à l'exportation. — Développements, par pays de destination, des valeurs exportées et des droits perçus ..... 168 et 169

TABLEAU de développement des droits divers de douanes (exercice 1837) 170

_____ des droits de navigation (exercice 1837) ..... 170 à 173

_____ des recettes accessoires de douanes (exercice 1837) 174

_____ de la taxe de consommation des sels (exercice 1837) ... *Ibid.*

RÉCAPITULATION générale des droits recouvrés pendant l'exercice 1837 175

DÉVELOPPEMENTS SUR LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

(BOISSONS, DROITS DIVERS, TABACS ET POUDRES.)

NOTE INDICATIVE des développements publiés sur les contributions indirectes 179

TABLEAU des droits et produits constatés sur les contributions indirectes, les tabacs et les poudres, pour l'exercice 1837 ..... 180 à 183

DÉVELOPPEMENTS, par département, des recouvrements effectués sur les mêmes produits pour l'exercice 1837 ..... 184 à 187

ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1837 et 1836 ..... 188 et 189

TABLEAU de développement des droits constatés sur les produits des contributions indirectes, la vente des tabacs et celle des poudres pour l'exercice 1837 ..... 190 à 209

RÉCAPITULATION générale des droits et produits constatés pour l'exercice 1837 210

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DES POSTES.

NOTE INDICATIVE des développements publiés sur les postes 213

Pages.

TABLEAU des droits constatés sur les produits des postes pour l'exercice 1837..... 214 et 215
DÉVELOPPEMENTS, par département, des recouvrements effectués pendant le cours de l'exercice 1837..... 216 et 217
ÉTAT comparatif des recettes des exercices 1837 et 1836..... 218 et 219
TABLEAU de développements des droits et produits des postes constatés et perçus pendant l'exercice 1837, présentant les éléments de l'assiette de ces produits..... 220 à 226

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS UNIVERSITAIRES.

NOTE EXPLICATIVE..... 229 à 239
Développement des recettes effectuées sur la rétribution universitaire de l'exercice 1837. 240 à 247
——— sur le droit annuel universitaire..... 248 à 252
——— sur les produits des facultés..... 253 à 255
——— sur la dotation de l'Université..... 256
RÉCAPITULATION des droits constatés et recouvrés sur les produits universitaires pendant l'exercice 1837..... 257
ÉTAT comparatif des produits universitaires pour les exercices 1837 et 1836..... 258 et 259

DÉVELOPPEMENTS SUR LES PRODUITS DIVERS DU BUDGET.

NOTE EXPLICATIVE..... 262 à 269
TABLEAU des droits constatés et des recouvrements effectués sur les produits divers, pendant l'exercice 1837..... 270 et 271
DÉVELOPPEMENT, par ministère, des produits divers versés au trésor en exécution de l'article 3 de l'ordonnance royale du 14 septembre 1822 et de l'article 16 de celle du 10 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique..... 272 et 273
DÉVELOPPEMENT, par département, des recouvrements effectués sur les produits divers, pendant l'exercice 1837..... 274 à 277
ÉTAT comparatif des produits divers pour les exercices 1837 et 1836..... 278 à 281

FIN.

BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750583